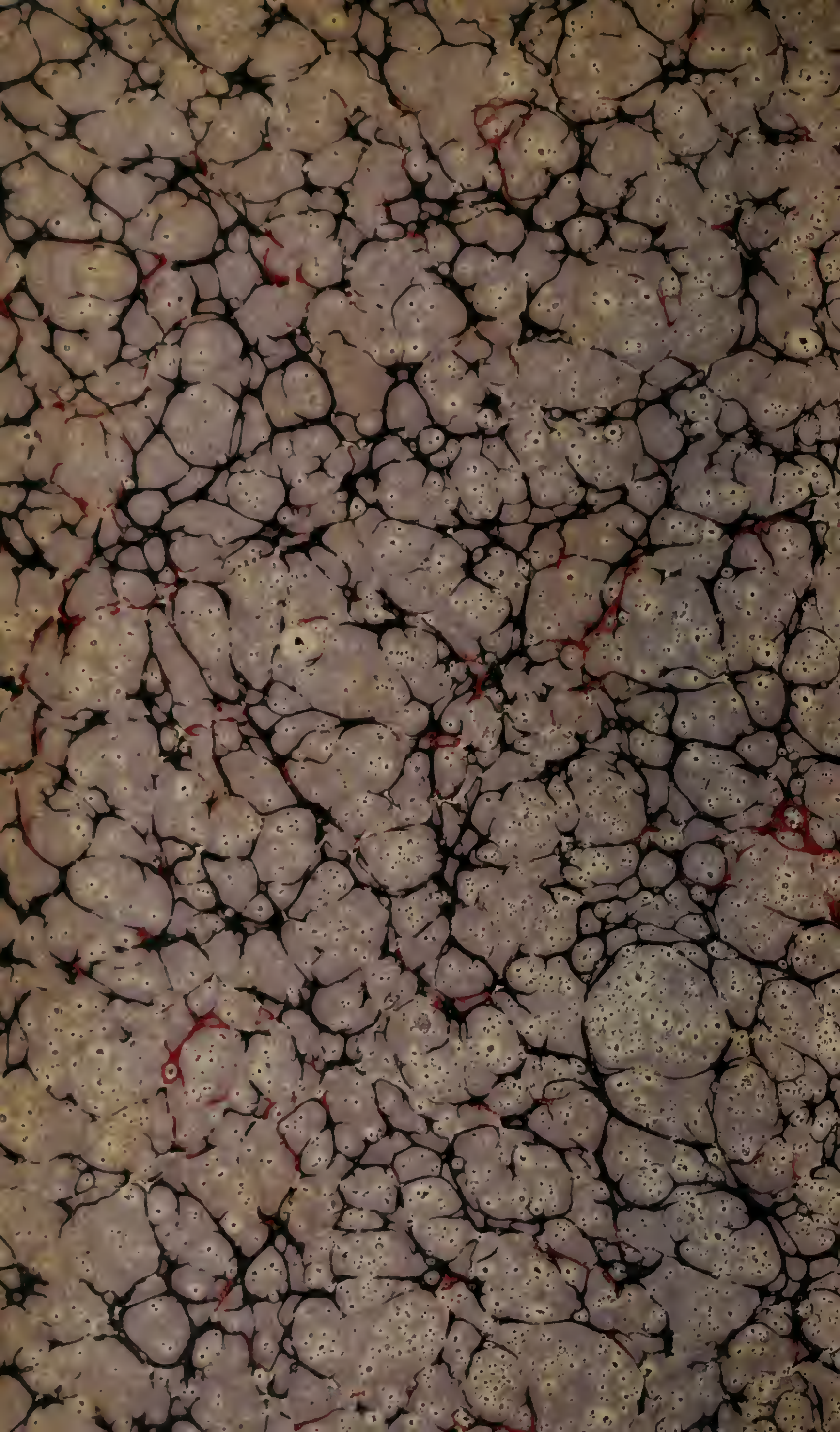








ANNALES CATHOLIQUES

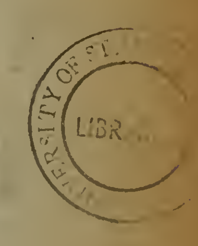
REVUE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS ÉMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, ET LES ARCHEVÊQUES DE TOULOUSE,
DE BOURGES, D'AIX ET DE BESANÇON, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, DE CAHORS, D'ÉVREUX, DU MANS,
DU PUY, DE LIMOGES, DE CHALONS, DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY,
DE MARSEILLE, DE NANTES, DE NEVERS, DE NIMES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS,
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, DE TROYES, D'AUTUN,
DE VANNES, DE SÉEZ, DE FRÉJUS, D'ANNECY, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON,
DE CARACAS, DE CARTHAGÈNE, D'OLINDA, DE LÉON DU MEXIQUE, ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND



TOME QUATRIÈME

OCTOBRE-DÉCEMBRE

1883



—

(TOME XLVI DE LA COLLECTION)



PARIS

371, RUE DE VAUGIRARD, 371

ANNALES CATHOLIQUES

LES PRÊTRES ITALIENS

A ROME

Mercredi, 26 septembre, la Rome des Papes a assisté à un émouvant, à un solennel spectacle de foi et d'union catholique.

Guidés par plus de trente évêques, près de cinq mille prêtres, représentant les diocèses de la péninsule, sont venus attester solennellement à l'univers l'indéfectible union de l'Italie catholique avec le Vicaire de Jésus-Christ.

Le matin, à huit heures et demie, les pèlerins se sont réunis dans la basilique vaticane pour y accomplir la visite prescrite pour l'acquisition de l'indulgence plénière et ont assisté à la sainte messe, qui a été célébrée par Mgr l'archevêque de Florence, un des quatre vice-présidents du pèlerinage.

Le saint Sacrifice terminé, après avoir prié autour de la tombe du Prince des apôtres et entendu l'éloquente parole de Mgr Pampirio, évêque d'Alba, ils se sont acheminés vers le palais apostolique pour assister à l'audience de notre Très-Saint-Père.

La réception solennelle a eu lieu dans la vaste salle située au-dessus du portique de la basilique vaticane. Les pèlerins ont été reçus par les membres de la commission permanente des pèlerinages du Cercle de Saint-Pierre à Rome et par ceux du Cercle de la jeunesse italienne.

A midi le Souverain-Pontife faisait, au milieu d'applaudissements enthousiastes, son entrée dans la salle, accompagné de sa noble cour et escorté des gardes-nobles et des gardes-suisses.

Léon XIII ayant pris place sur son trône, S. Em. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, président du pèlerinage du clergé italien, s'est levé et a donné lecture au Très-Saint Père d'une magnifique adresse dont voici le texte :

Très-Saint Père,

La consolation qu'il plaît à Dieu d'accorder à l'Église, en cette époque, par l'union intime de l'épiscopat catholique avec le Saint-Siége,

est assurément bien douce et souverainement importante. Jamais on ne vit un tel dévouement, une si ferme et si belle concorde des évêques avec le suprême Hiérarque. Si, d'une part, le catholicisme est maintenant en butte, de la part du monde, à de cruelles épreuves, à d'indicibles assauts de haine et de fureur, il faut avouer, d'autre part, que la compensation qui lui vient de la Providence est aussi extraordinaire et unique.

Quant à l'épiscopat italien, il n'est inférieur en cela à celui d'aucune autre nation. Vous pouvez, Très-Saint Père, fixer sûrement le regard sur les deux cent soixante sièges épiscopaux et plus encore que l'Italie possède. Sur chacun d'eux, vous trouvez le Pasteur qui reconnaît en vous le Vicaire de Jésus-Christ, qui vous aime et vous vénère non moins sincèrement que ne le ferait un évêque des temps apostoliques. Vous voyez même, parmi les pasteurs de ces diocèses, comme une affectueuse émulation pour adhérer à votre autorité suprême, pour vous saluer, avec la parole de saint Bernardin, comme leur Prince à eux tous : *Princeps episcoporum.* Telle est la joie vive et profonde que vous procure notre patrie. Lorsque parfois, au spectacle des discordes morales qui affligent l'Italie, j'ai dû m'affliger et pleurer, je n'ai pas trouvé de meilleur motif de consolation pour essuyer mes larmes que celui de ce prodige d'union ; et je me suis dit : Si les fils d'une Italie non catholique abreuvent d'immenses douleurs le Saint-Siège, les pasteurs de l'Italie, couvrant de leur manteau tant d'égarés, offrent au Pape un sujet de joie et d'allégresse.

Une voix sinistre s'est élevée pour troubler cette sainte allégresse. On a dit que si l'épiscopat était uni intimement au Vicaire de Jésus-Christ, il n'en était pas de même du bas clergé ; et l'on a imprimé en Italie, on a propagé, par la voie des journaux, l'audacieuse invitation à notre clergé d'*abandonner le Pape et de créer comme un désert autour du Vatican.*

Mais, vive Dieu ! partout où ce cri de révolte a retenti en Italie, il n'y a pas eu de cœur sacerdotal qui ne se soit ému d'une noble indignation. Le clergé italien s'est senti offensé dans ses sentiments les plus tendres et les plus délicats ; il s'est senti offensé dans son honneur et mis en contradiction avec ce que l'ont fait Dieu, l'Église et dix-huit siècles d'histoire.

Dites au clergé italien qu'il doit aimer et vénérer le Pape, oh ! alors, il tressaillira de joie, il pleurera d'amour, il vous répondra plein d'ardeur : *Je t'aime !* Dites-lui qu'il doit s'assujettir au sacrifice et au travail pour la cause du Pape : il renouvellera les entreprises héroïques des saints. Mais lui dire qu'il abandonne le Pape et qu'il crée un désert autour du Vatican, ne voyez-vous pas quelle réponse cela lui arrache ? Il répond : Allons à Rome ! Ce que notre conscience nous dicte, ce que notre âme éprouve, ce que notre profession religieuse rend déjà manifeste à tous, nous voulons le

déclarer en personne et d'une commune voix au Souverain-Pontife. Telle est l'origine du présent pèlerinage à Rome entrepris par les prêtres italiens.

Très-Saint Père, bien que n'étant pas aussi nombreux que tous l'eussent désiré, ces prêtres représentent pourtant le clergé de la Péninsule tout entière. De ses plus lointaines extrémités, de l'Italie insulaire sont venues des phalanges sacerdotales d'élite ; l'illustre archevêque de Palerme est leur chef et leur guide. Voici d'autres phalanges choisies, venues de l'Italie méridionale ; c'est le pieux et noble archevêque de Naples qui les amène en votre présence. Il y a aussi d'autres groupes de l'Italie centrale, ayant à leur tête l'insigne archevêque de Florence. En voici encore qui viennent de la haute Italie et qui sont conduits à Rome par le vénérable archevêque de Milan. Unie à tous ceux qui sont arrivés, il y a aussi une nombreuse députation de l'éminent clergé de Rome. Élu par votre souveraine bénignité président de ce pèlerinage exemplaire, je reconnais et je sens que je puis vous dire avec confiance que dans le cœur de ces prêtres fervents palpite le cœur de tous leurs confrères italiens. Que si, par un acte de votre souveraine bénignité, j'ai été nommé archevêque de Turin, et s'il m'est permis, en cette qualité, de faire ici une mention spéciale, je serai heureux d'affirmer que le clergé subalpin est enflammé pour vous d'un amour sans bornes, et qu'il professe envers vous la plus profonde vénération.

Sous ce rapport, il ne jaillit pas du haut des Alpes des flammes moins vives que du sommet du Vésuve ; sur les bords de la Doire on entend résonner des harmonies non moins sonores que sur ceux de l'Arno et du Tibre. Gloire à Dieu qui, de la variété des richesses de l'Italie, sait tirer un hymne de louange à la foi catholique et à l'autorité du Saint-Siège !

Ç'a été donc une œuvre aussi perfide qu'insensée de jeter à la face du clergé italien l'ignoble invitation dont j'ai parlé ; invitation, d'ailleurs, qui n'a même pas la valeur d'une tentation et qui produit un effet tout contraire. Il n'en résulte point l'abandon du Pape, le désert autour du Vatican ; car voici affluer vers le siège de Pierre le concours affectueux du sacerdoce ; voici qu'au lieu du désert, c'est la vigne mystique du Seigneur qui s'étend et fleurit autour du Vatican !

Les prêtres pèlerins que la Ville sainte contemple aujourd'hui et dont la vue réjouit Votre Béatitude, nous rappellent la tribu de Lévi, entourant l'arche dans le voyage à travers le désert. Accompagnée des autres tribus, celle de Lévi, en vertu de son caractère sacré et sacerdotal, occupait le centre de ce cortège solennel et officiait autour du tabernacle. Ainsi l'arche s'avançait sûrement vers la *Terre promise.* — Pour nous, Très-Saint Père, la Terre promise, après laquelle nous soupirons ardemment, c'est la prospérité, l'exaltation, le pou-

voir du Siège apostolique. Autour de ce Siège auguste, qui est l'arche sainte des temps chrétiens, le clergé, surtout le clergé italien, se réunit plein de joie et sent accroître son zèle, parce qu'il sent qu'il y est à sa place, et qu'il lui est donné ainsi d'exprimer ses vœux, d'élever au Ciel ses supplications, de donner à la terre ses enseignements et de faire parvenir à Votre Sainteté les déclarations de son amour filial.

Les prêtres italiens venus à Rome vous disent, Très-Saint Père, que, toujours protégés et ennoblis par la Papauté, comme l'histoire l'atteste, ils veulent, à leur tour, attester au monde la grandeur et la gloire du Saint-Siège, le bonheur de l'Italie catholique. Ils vous disent qu'ils considèrent comme les leurs propres, vos joies et vos douleurs, qu'ils partagent avec vous votre allégresse et vos larmes. — Ils vous disent que, ministres de l'Évangile dans le bercail de Jésus, unis aux grands et aux petits d'entre leurs frères, à tous les vrais croyants dans la foi de Rome, ils ont la confiance de pouvoir affirmer avec vérité qu'ils sont comme les dépositaires de l'amour de tous vos enfants ; de telle sorte qu'en même temps que ce pèlerinage, tout le peuple catholique d'Italie se présente moralement devant vous.

Ils vous disent qu'après la visite qu'ils ont faite à la tombe des saints apôtres Pierre et Paul, il est beau et glorieux pour eux de monter auprès du trône du Vatican, pour être renouvelés et confirmés dans la vertu de l'apostolat, auprès de votre trône qui repose sur cette tombe. Ils vous disent que, voulant combattre avec une ardeur croissante les combats du Seigneur, ils ont besoin de votre parole, de vos conseils, de vos ordres, de votre bénédiction. Ils vous disent qu'en leur qualité de vos fils premiers-nés, ils vous aimeront toujours, Très-Saint Père, ils vous aimeront jusqu'à la mort ; que, bénis par vous, ils mourront, s'il le faut, dans la lutte, plutôt que de trahir leur drapeau.

Le siècle de Léon XIII n'est point pour le sacerdoce (que Dieu nous en garde !) le siècle des lâches et des pusillanimes. C'est le siècle des prêtres invincibles. — Plutôt que de voir un désert autour du Vatican, le monde pourra y voir une arène de martyrs !

Le Saint-Père a répondu :

Nous sommes profondément ému, Monsieur le cardinal, des nobles paroles si pleines d'ardent attachement et de piété filiale que vous Nous avez adressées pour Nous attester les sentiments qui ont conduit à Rome, dans ce pieux pèlerinage, une fraction aussi nombreuse et aussi choisie du clergé italien.

Nous connaissons à merveille les liens d'étroite concorde

qui unissent à ce Siège apostolique et à Nous l'épiscopat et le clergé du monde catholique en général et de l'Italie en particulier. Et comme, au milieu des continuelles sollicitudes et des amertumes où Nous vivons, cette union forme Notre meilleur soutien et Notre plus vraie consolation, il Nous est souverainement agréable d'en recevoir de nouvelles preuves, et d'en entendre, dans une occasion aussi solennelle, les témoignages se renouveler.

Cette union, qui est en même temps Notre force et Notre gloire, et qui accomplit la suprême prière du Verbe incarné de Dieu : *Rogo, Pater, ut omnes unum sint,* Nos ennemis communs essaient de la briser par toutes sortes de moyens artificieux. Exploitant les conditions présentes et les vicissitudes politiques, ils accusent calomnieusement le clergé d'être l'ennemi de son propre pays, et par là ils espèrent en détacher une partie et la faire servir à leurs sinistres desseins. Il n'en manque peut-être pas, parmi ceux qui devraient le plus s'abstenir de cette œuvre ténébreuse, qui, avec une âme dégénérée, ne rougissent pas de lui prêter la main.

On s'efforce, dans le même but, autant que possible, d'éloigner le clergé de cet esprit de docile obéissance qu'il doit à ses pasteurs, soit en témoignant le désir et l'intention d'améliorer son sort, soit en affichant à son égard de la compassion, soit en répandant chaque jour sur lui des torrents d'injures et en excitant contre lui la haine et le mépris du public. Mais vous, ô mes chers fils, et avec vous tout le clergé catholique italien, vous avez su jusqu'à présent faire avorter ces efforts impies. Ni les promesses, ni les menaces n'ont eu d'influence sur vos âmes, et, au lieu de faillir à votre devoir, vous vous êtes montrés disposés à vous soumettre généreusement à toutes sortes de privations et de peines.

Voilà ce que Nous disaient et Nous attestaient, il y a peu d'instants, les éloquentes paroles de votre digne président. Vous et tous vos confrères, vous êtes persuadés que quiconque favorise les visées de celui qui ose porter atteinte à l'unité religieuse, dont par la grâce divine l'Italie a

toujours joui, ne veut pas le bien de ce pays, mais attire sur lui de nouvelles douleurs et de nouvelles ruines.

En vous opposant à cette œuvre funeste, vous montrez que vous aimez d'un amour sincère l'Italie ; en vous appliquant à la maintenir dans la foi catholique et à former son peuple à la morale chrétienne, seule capable de mettre un frein à toute mauvaise passion, seule capable d'inspirer toute vertu, vous lui rendez le plus précieux des services. Si cette accusation d'être les ennemis de votre pays vous vient de ce que vous restez dévoués à Nous et à ce Siège apostolique, de ce que vous voulez qu'on lui conserve intactes ses prérogatives et qu'on maintienne sains et saufs ses droits de souveraineté civile, qui, dans l'ordre actuel de prévision (*nell'ordine attuale di provvidenza*) en garantit non faussement (*non bugiardamente*) l'indépendance et la liberté, au lieu de vous en émouvoir, elle doit vous rassurer ; par là vous vous montrez les plus fidèles et les plus vrais amis de votre pays, car le Pontificat romain est la plus splendide des gloires italiennes, la source la plus riche de sa prospérité et de sa grandeur.

Ainsi donc, qu'aucun artifice ne parvienne à affaiblir l'admirable union qui unit le clergé avec l'épiscopat, le clergé et l'épiscopat avec le Siège apostolique. Aimez la soumission que vous devez à vos pasteurs et que l'obéissance que vous leur avez solennellement promise soit la règle constante de votre conduite. Elle sera votre meilleure garantie, et elle donnera de la fécondité aux œuvres de votre ministère. Que le monde vous prenne pour objet de ses risées et qu'il vous persécute, vous serez ainsi dignes de Celui qui vous a appelés à l'honneur d'être ses ministres. Le monde vous hait, parce que vous n'êtes point des siens, il vous hait parce qu'il a haï en premier lieu Jésus-Christ ; et vous, à son exemple, sans vous laisser émouvoir ni par les offenses, ni par les injures, efforcez-vous de vaincre le mal par le bien, et au milieu d'un monde ingrat, appliquez-vous à répandre les trésors de vérité, de charité, de salut, que Dieu a placés entre vos mains. Redoublez vos forces, multipliez votre zèle, comme

l'exigent les besoins croissants et le nombre plus restreint des ouvriers évangéliques.

On finira par vous apprécier et par vous aimer, si vous descendez pleins de ferveur dans l'arène, riches d'une doctrine solide et étendue, telle qu'on la réclame aujourd'hui, ornés de cette vertu vraie et sans clinquant qui se manifeste dans une vie irrépréhensible et dans un esprit de charité, d'abnégation et de sacrifice.

Si c'est de Jésus-Christ et de son Église — et cela est — que doit venir pour la société le renouvellement moral et le salut, rappelez-vous que vous, ses ministres, vous devez en être le plus actif instrument. Le Ciel ne manquera pas d'accorder l'appui qu'on lui demande avec tant d'opportunité. Les prières qu'on se prépare à adresser dans le monde entier à l'invincible Vierge du Rosaire, et que Nous recommandons chaleureusement à tout votre zèle, Nous remplissent plus particulièrement de confiance et Nous ouvrent le cœur aux plus joyeuses espérances.

C'est dans ces sentiments que Nous implorons les grâces les plus spéciales du Ciel sur tous les membres du Sacré-Collège, sur tous les archevêques et évêques qui Nous font ici une brillante couronne, ainsi que sur tout l'épiscopat italien. Et à vous tous, prêtres ici présents, comme à tous ceux qui sont unis avec vous d'esprit et de cœur, Nous donnons, avec la plus sincère affection, Notre bénédiction apostolique.

Ce discours terminé, l'Eme président et les archevêques de Milan, de Florence, de Naples et de Palerme, vice-présidents du pèlerinage représentant l'Italie septentrionale, méridionale et insulaire, ont présenté au Saint-Père le comité central turinais et le comité local romain. Le trésorier de ces comités a remis à Sa Sainteté les sommes recueillies pour le Denier de Saint-Pierre, tandis que d'autre part on lui remettait de volumineux et magnifiques albums, contenant les signatures autographes des pèlerins présents et de tous les prêtres italiens qui ont adhéré au pèlerinage.

Le Saint-Père, après avoir adressé quelques paroles de remerciement et d'encouragement aux membres du comité, s'est

retiré, au milieu des vivats et des marques du plus profond respect, dans ses appartements pontificaux, accompagné de sa noble cour, laissant dans les âmes de tous les assistants le souvenir impérissable de cette magnifique solennité.

Ces jours-ci, le Saint-Père a reçu une quantité innombrable de télégrammes de la part des membres du clergé italien, lui attestant leurs sentiments de respect et de dévouement à son auguste personne, ainsi que leur adhésion sans réserve à la magnifique démonstration de foi et de piété de leurs confrères.

FRÉDÉRIC LE GRAND ET LA PAPAUTÉ

« Ce qui est admirable, incomparable et tout à fait divin, a « écrit Pascal, c'est que l'Église, qui a toujours duré, a toujours « été combattue. »

« Et encore, reprend-il, les États périraient si on ne faisait « plier souvent les lois à la nécessité ; mais jamais l'Église n'a « souffert cela ni n'en a usé. Aussi il faut ces accommodements « ou le miracle. Il n'est pas étrange qu'on se conserve en pliant, « et ce n'est pas proprement se maintenir, et encore périssent-« ils enfin entièrement ; il n'y en a point qui ait duré quinze « cents ans. Mais que cette Église se soit toujours maintenue et « inflexible, cela, une fois de plus, est divin. »

Deux siècles, et quels siècles ! ont passé sur cette parole, et sont venus y ajouter un tel poids, qu'on en est à se demander comment il se peut, je ne dis pas que des sectaires fanatiques aillent se perdre dans sa vérité, mais que des politiques de sens rassis, des hommes d'État, des souverains, qu'ils aient la foi ou non (bien que la foi ait pour elle ici l'évidence), aillent jouer contre elle, avec leur responsabilité, le sort de leurs gouvernements et de leurs peuples, et mettre leur point d'honneur dans un tel jeu.

De ces deux siècles, le plus fait pour leur ouvrir les yeux n'est pas celui qu'on date communément de 1789. Le plus grand péril qu'ait traversé la Papauté n'a pas été la trombe sanglante qui a couvert la France de ruines, de cette dernière date à 1800 ; ni l'ère de Napoléon, qui a broyé toutes les institutions politiques de l'Europe et en a bouleversé la carte. Exilée ou captive, mais imperturbable, la Papauté durant ces cataclysmes de la dé-

magogie ou du césarisme, a brillé de son or divin dans le même creuset où tous nos éléments humains étaient réduits en scories, et sa restauration temporelle apparut comme l'arc-en-ciel après le déluge lorsque, seule restée la même, elle présida pour le monde à des destins nouveaux.

Mais son risque apparent, et pour ainsi dire parler son éclipse, fut au cœur du dix-huitième siècle, dans le passage, sous le pseudonyme de *raison,* du philosophisme encyclopédique sur son soleil. Qui était pour elle alors, et qui n'était pas contre elle? Quelle conjuration plus unanime que cette croisade de toutes les plumes avec tous les sceptres contre le fondement même de son existence? Si ce n'eût été encore que cela! Mais l'Église en France, foyer de cette universelle conjuration, ayant fait défection par le gallicanisme et le jansénisme, loin de tenir tête au mal, avait fini par le partager. Où étaient les maîtres à bouche d'or de la doctrine? où étaient les saints? où étaient même les disciples? Bossuet couché ne rendait plus d'oracles, de Maistre ne s'était pas encore levé, et le divin *Infâme,* revêtu comme aux jours d'Hérode de la robe de dérision et souffleté par Voltaire qui l'appelait *l'autre,* le Verbe se taisait : *Jesus autem tacebat.*

C'est ici que vient se placer ce que nous avons à rappeler, sinon à révéler de Frédéric, touchant ses opinions et sa conduite par rapport à la Papauté. Nous n'aurons pour cela qu'à l'écouter parler et qu'à le voir agir, d'après sa correspondance avec Voltaire.

Il nous apparaît d'abord comme abondant sans réserve dans le sens de l'antéchrist de Ferney. Si fâcheuse qu'elle soit pour sa mémoire, il nous faut commencer par exhiber cette misère. Elle ne fera d'ailleurs que mieux ressortir le mérite qu'il eut à s'en affranchir.

Potsdam, 10 février 1767.

Quel malheureux siècle pour la cour de Rome! On l'attaque ouvertement en Pologne, on a chassé ses gardes du corps (les jésuites) de France et du Portugal. Il paraît qu'on va en faire autant en Espagne (ce qui ne tarda pas en effet).

Les philosophes sapent ouvertement le trône apostolique; on persifle le grimoire du magicien, on éclabousse l'auteur de la secte; tout est perdu. *Il faut un miracle pour relever l'Église.* C'est elle qui est frappée d'un coup d'apoplexie terrible (1); et vous aurez la consolation de l'enterrer et de lui faire son épitaphe.

(1) Voltaire venait d'en avoir une légère atteinte.

L'anglais Wolston prolonge la durée de l'*inf*..., selon son calcul, à deux cents ans; mais il n'a pu calculer ce qui est arrivé tout récemment. Il s'agit de détruire le préjugé qui sert de fondement à cet édifice. Il s'écroule de lui-même, et sa chute n'en devient que plus rapide (1).

Ainsi appuyé, Voltaire se retourne vers le philosophe couronné, et l'incite, pour plus d'efficacité, à faire intervenir sa politique dans l'œuvre commune. Mais ici, il commence à avoir affaire à un autre homme, ou plutôt non plus à l'homme, mais au roi. Frédéric se dérobe à l'invite, et se borne à lui donner une consultation politique sur la Papauté; consultation des plus remarquables à ce point de vue, et qui eût été infaillible, si la Papauté, en soi, n'était d'une autre sphère :

Je vous remercie du beau projet de politique dont vous me faites l'ouverture (2); ce serait une chose à exécuter si j'avais vingt ans. Le Pape et les moines finiront sans doute : mais leur chute ne sera pas l'ouvrage de la raison: ils périront à mesure que les finances des grands potentats se dérangeront. En France, quand on aura épuisé tous les expédients pour avoir des espèces, on sera forcé de séculariser des abbayes et des couvents. En Autriche, le même besoin d'argent donnera l'idée d'avoir recours à la conquête facile du Saint-Siège pour avoir de quoi fournir aux dépenses extraordinaires, et l'on fera une grosse pension au Pape.

Mais qu'arrivera-t-il de là?

La France, l'Espagne, la Pologne et en un mot toutes les puissances catholiques, ne voudront pas reconnaître un Vicaire de Jésus subordonné à la main impériale. Chacun alors créera un patriarche chez soi. On assemblera des conciles nationaux. Petit à petit chacun s'écartera de l'unité de l'Église, et l'on finira par avoir dans son royaume sa religion comme sa langue à part.

Comme je ne fixe aucune époque à ma prophétie, personne ne pourra me prendre. Cependant il est très probable qu'avec le temps les choses prendront le tour que je viens d'indiquer.

Deux choses sont fort à remarquer dans cette lettre: le jugement du politique, et l'évolution du tacticien.

Quant au jugement du politique, il faut vraiment admirer la sagacité de Frédéric, devançant les plans de la Constituante, des deux Napoléon, et de l'unité piémontaise de l'Italie contre l'Église et la Papauté. On ne peut voir plus juste, ne voyant

(1) Œuvres de Voltaire (*correspondance générale*) t. LXIV, p. 25, édit. Beuchot.

(2) La lettre de Voltaire qui le contenait n'a pas été retrouvée.

pas plus haut. C'est bien là, effectivement, *le tour qu'auraient pris* et que prendraient aujourd'hui les choses, sans le pouvoir temporel du Saint-Siège dans ses propres États, garantie nécessaire de son indépendance et nœud de l'universelle unité de l'Église, *de laquelle, petit à petit, chacun s'écarterait pour avoir dans son royaume sa religion comme sa langue à part.*

On ne peut dès lors mieux justifier et donner lieu d'admirer, au-dessus de toute autre, la céleste politique, autant que l'impassible courage avec lesquels la Papauté donne, à l'heure qu'il est, ce spectacle au monde, — d'autant plus sublime qu'il est plus anormal, — de se maintenir, de son Vatican où la spoliation et la captivité l'ont réduite, comme l'athlète antique sur son disque huilé, dans la possession juridique de son territoire par la haute revendication qu'elle en fait ; de s'y confirmer même, en rejetant par son *pecunia tua tecum sit in perditionem,* les plus ou moins *grosses pensions* que la politique, quelle qu'elle soit, n'ose plus lui proposer, pour ne recevoir que du seul amour des fidèles, qui s'en alimente, ce merveilleux *Denier de Saint-Pierre*, spirituel ainsi par son mobile autant qu'il est temporel par son objet, et dont le cours spontané, des extrémités de la terre à Rome où il afflue de toutes les régions, ne cesse, en protestant contre l'iniquité qu'il accuse, d'en interrompre la prescription. Qui aurait imaginé, au dix-huitième siècle, que cette politique financière à laquelle se rabattait Frédéric, aurait à compter avec un tel réveil de la conscience catholique dans le monde entier? Il est vrai qu'il avait réservé *le miracle.*

Mais pour Frédéric lui-même, c'était moins là un arrêt qu'une étape et qu'une évolution de son grand jugement.

Courtisan de Voltaire, avec qui il faisait assaut d'adulation réciproque, à distance toutefois, on le sait, nous l'avons vu d'abord se flatter que la ruine de la Papauté serait l'ouvrage de sa philosophie, qu'il ne s'agissait que de détruire *le préjugé* qui servait de fondement à l'édifice; que, *sauf un miracle,* elle était irrémédiablement et à bref délai perdue, et que son grand ennemi aurait *la consolation de l'enterrer et de lui faire son épitaphe,* etc. Dans sa seconde lettre ce n'est plus tout à fait cela ; la chute de la papauté *ne sera* décidément *pas l'ouvrage de la raison.* Il faut que Voltaire en fasse son deuil. Et quant à la politique à laquelle celui-ci faisait appel, d'abord il se récuse, puis il lui envoie, comme fiche de consolation, une prophétie, à laquelle prudemment il ne fixe pas d'époque, *pour*

qu'on ne puisse pas le prendre, et où la chute petit à petit de la Papauté n'apparaît plus que dans le futur contingent de la vraisemblance. On ne peut pas être plus politique: dans le jugement et dans le procédé.

Mais bientôt il n'y tient plus: impatient de son véritable sentiment, non seulement il va lâcher la philosophie, mais il va lui dire brutalement son fait sur cette question de la Papauté, sans autre adoucissement que de le lui dire en sa langue, ne s'inspirant d'ailleurs lui-même que du sens commun :

19 mars 1771.

Le bruit court que vous rendriez Avignon au vice-Dieu des sept montagnes; un tel trait de générosité est rare chez un souverain. Ganganelli (Clément XIV) en rira sous cape, et dira lui-même : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point. » Et cela arrive dans ce siècle philosophique, dans ce dix-huitième siècle.

Après cela, messieurs les philosophes, évertuez-vous bien, combattez l'erreur, entassez arguments sur arguments pour écraser *l'inf...*, vous n'empêcherez jamais que les âmes faibles ne l'emportent en nombre sur les âmes fortes : chassez les préjugés par la porte, ils rentreront par la fenêtre. Un bigot à la tête d'un État ou *un ambitieux que son intérêt lie à celui de l'Église* renversera en un jour ce que vingt ans de vos travaux ont élevé à peine.

Puis il s'excuse de ce coup de boutoir allemand en en aggravant ainsi l'atteinte :

Mais quel bavardage ! Je réponds au *jeune* Voltaire en style de vieillard : quand il badine, je raisonne; quand il s'égare, je discute. Sans doute Bouhours avait raison : mes chers compatriotes et moi nous n'avons que ce gros bon sens qui trotte par les rues (1).

Voilà, en effet, qui n'est pas d'un badin à la façon de Voltaire, et Frédéric avait d'autant plus de mérite à avoir ce gros bon sens-là, que, s'il trotte par les rues, il ne hante pas toujours les chancelleries et les palais. Il fallait que le royal correspondant de l'amuseur de l'Europe qu'il ne cultivait qu'à ce titre-là, en eût une forte dose, pour s'élever ainsi en plein dix-huitième siècle, à travers une si épaisse couche de préjugés, et dans le discrédit général où étaient tombés, d'une seule pièce, le christianisme, le catholicisme et la Papauté, pour s'élever, dis-je, de cette opinion, si complaisamment partagée par lui d'abord, que c'en était fait de l'Église ne pouvant résister au persiflage

(1) Œuvres de Voltaire (*Correspondance générale*) t. LXVI. p. 109.

et à la sape de ses fondements, à celle que sa chute ne serait point l'ouvrage de la raison humaine, mais tout au plus de la politique; puis, finalement, à cette conviction que tant d'assauts n'aboutiraient à rien, que la politique même profiterait à l'Église par l'intérêt qu'elle y aurait, et qu'ainsi de toutes façons, la Papauté aurait toujours lieu de se dire : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point ! » — Et combien les tragiques événements qui se sont succédé depuis, venant s'ajouter à tous ceux qui avaient précédé durant quinze siècles, sont-ils venus lui donner raison ? Demandez-le plutôt à Ranke et à Macauley.

Mais voici qui est plus encore au bon compte du grand Prussien : lui-même devait apporter à cette conviction son propre exemple comme souverain.

Entre mille et mille de ces éventualités, qui n'ont jamais fait défaut à la perpétuité de l'Église et dont aucune ne paraît proprement miraculeuse, autant que la chaîne de toutes l'est manifestement, deux, nous venons de le voir, avaient été prévues par Frédéric : *un bigot à la tête d'un État,* ou *un ambitieux que son intérêt lie à celui de l'Église.*

La première de ces hypothèses ne le concernait évidemment pas. Je lui épargne de l'établir. Je m'en tiendrai seulement à cette belle parole d'un de ses panégyristes, l'illustre historien Jean de Muller : « Il ne manquait à Frédéric que le plus haut « degré de la culture, la religion qui accomplit l'humanité « et humanise toute grandeur. »

Mais pour ce qui est de la seconde, je lui fais l'honneur de croire qu'il était de nature à devenir un de ces *ambitieux* au sens dont il parle, et je l'aurais même soupçonné d'avoir fait allusion à lui-même dans cette éventualité, fallût-il pour cela qu'il osât faire ce que n'aurait pas fait alors un *bigot;* ce que, aujourd'hui même, hésitent encore à accomplir tel ambitieux et tel monarque, moins déshérités que lui de *ce plus haut degré de culture* dont parlait Jean de Muller.

Malgré le tort qu'il s'est fait par le cynisme affiché de ses impiétés et de ses goguenardises, et par sa prétention à une capacité universelle, sans en excepter celle de la muse et de la flûte; malgré qu'il ait violé, dit Sainte-Beuve, ce que les anciens appelaient *la conscience du genre humain,* en coopérant à un de ces scandales qui ébranlent toujours la confiance des peuples dans le droit protecteur des sociétés, le partage de la Pologne; et bien qu'il manquât totalement d'idéal, comme

son siècle : cependant, le titre de *grand* lui est finalement resté. — Et qu'est-ce donc qui le lui a valu et qui le justifie?

C'est qu'il fut fondateur et organisateur de nation ; c'est que, si inférieur qu'il ait été à Louis XIV, non seulement par le prestige, mais par le solide de la majesté, et à Napoléon par l'étendue périlleuse du génie, il eut le caractère de roi, et, ce qui est plus rare, il en eut le cœur. C'est qu'il aima vraiment son peuple, comme, toute proportion gardée d'ailleurs, notre Henri IV nous aimait *de sa violente amour*. Nous venons de l'entendre dire, à l'encontre de Voltaire et de *messieurs les philosophes :* « mes chers compatriotes et moi », c'est là l'homme même, comme Buffon l'a dit du style, ou plutôt c'est le roi faisant corps avec sa nation. Tout ce qui pouvait profiter à ses sujets, autant et plus qu'à sa propre famille, lui devenait cher pour eux, jusqu'à rompre en visière avec ce que, comme particulier, il aurait le plus malheureusement encouragé ; tout, jusqu'à lui faire épouser l'intérêt catholique, si celui de son peuple s'y fût trouvé lié.

En voici un exemple approximatif singulier :

Les jésuites, ces *gardes du corps de la cour de Rome,* comme il les appelait dérisoirement dans sa première lettre citée ci-dessus, cette *vermine malfaisante,* comme il les qualifiait quatre ans auparavant dans la même correspondance privée, étaient chassés de France, de Portugal, d'Espagne, de Pologne, et Clément XIV lui-même, dans une tempête si générale contre l'Église, avait cru, en partie pour eux, devoir les licencier. Que fait Frédéric, roi? Non seulement il leur donne asile, mais il les appelle, il les installe et il les implante dans son royaume, pour la meilleure éducation de ses sujets. Quelle stupéfaction! quelles lamentations! quel scandale à rebours! quels coassements dans tout le marais philosophique!

Le roi de Prusse, roi des calvinistes, être le seul prince qui ait protégé les jésuites! Que dira à cela le prophète Grimm (1)?

— Il n'a rien fait de si plaisant dans sa vie que de se déclarer général des Jésuites. Il faudrait pour lui répondre que le Pape se fît huguenot. Je ne désespère pas de voir cette facétie (2).

— Je vous avoue, mon cher ami, que j'ai le cœur navré quand je vois la protection que le roi de Prusse accorde à cette canaille et qui servira peut-être d'exemple à d'autres souverains. Tous les jésuites

(1) Voltaire à Catherine II, *Correspondance générale*, t. LXVIII de ses *Œuvres*, p. 361.

(2) Voltaire à d'Alembert, *id.*, *ibid.*, p. 381.

aujourd'hui voudront se réfugier chez le R. P. Frédéric. Riez donc, riez bien fort (1), etc., etc.

Mais Frédéric était trop vraiment grand comme politique, il était surtout trop père comme roi pour s'émouvoir de ce qui entraînait l'Europe, encore moins pour se butter étroitement à lui-même comme protestant, ou plutôt comme mécréant. Le spectre de *Canossa* l'eût fait rire. Loin de là, c'est au sinistre rieur lui-même qu'il racontait, comme si de rien n'était, ses institutions catholiques, Voltaire, qui, selon sa plate habitude de courtisan des puissances, la rage dans le cœur, se prit à les chanter (2). Ce que c'est que de se mettre au-dessus de la mauvaise opinion pour le devoir! On n'est souverain qu'à ce prix, et cette opinion même en est subjuguée.

Il faut convenir qu'il y avait de quoi. Lisez plutôt:

Potsdam, 24 octobre 1773.

Il y a plus d'un mois que je suis de retour de mes voyages. J'ai été en Prusse abolir le servage, réformer des lois barbares; ouvrir un canal qui joint la Vistule à la Netze, la Valté, l'Oder et l'Elbe; rebâtir des villes détruites depuis la peste de 1709; défricher vingt milles de marais, et établir quelque police dans un pays où ce nom même était inconnu. *De là, j'ai été en Silésie, consoler mes pauvres Ignatiens* (jésuites), *corroborer leur ordre, en former un corps de diverses provinces, et les rendre utiles à la patrie en dirigeant leurs écoles, pour l'instruction de la jeunesse, à laquelle ils se vouent entièrement*. De plus, j'ai arrangé la bâtisse de soixante villages dans la haute Silésie où il restait des terres incultes; chaque village a vingt familles. J'ai fait faire de grands chemins dans les montagnes pour la facilité du commerce, et rebâtir deux villes brûlées; elles seront de briques et même de pierres de taille tirées des montagnes. — Je ne vous parle point des troupes : cette matière est trop prohibée à Ferney (et celle des jésuites donc!).

(1) d'Alembert à Voltaire, *id.*, *ibid.*, p. 372.
(2) . . . .

Monsieur Guibert est véridique;
Il dit qu'il a lu dans vos yeux
Toute votre histoire héroïque,
Quoique votre bouche s'applique
A la cacher aux curieux.
Vous vous obstinez à vous taire
Sur tant de travaux glorieux,
Et l'Europe fait beaucoup mieux,
Car elle fait le contraire (que de s'en taire).
(*Réponse à la lettre de Frédéric qu'on va lire.*)

Vous sentirez qu'en faisant tout cela, je n'ai pas eu les bras croisés (1).

Nous avons tenu à donner l'ensemble de cette remarquable lettre, au lieu d'en détacher ce qui concerne *mes pauvres Ignatiens*. On y voit mieux, en effet, que c'est du mouvement dont Frédéric accomplissait si bien en toutes choses son métier de roi, qu'il dotait son peuple du célèbre institut proscrit de tout le reste de l'Europe.

Enfin, ce qui vient mettre comme le sceau à cette magnanime, ou, si l'on préfère, intelligente conduite du fondateur de la monarchie prussienne, ce fut le temple catholique qu'il faisait ériger en même temps à Berlin, et dont il voulut que la consécration fût solennelle. C'est lui-même encore qui nous l'apprend, par l'entremise toujours de Voltaire :

On va inaugurer l'église catholique de Berlin, lui écrivait-il quinze jours avant, ce sera l'évêque de Wanmie qui la consacrera. Cette cérémonie étrangère pour nous, attire un grand concours de curieux. C'est dans le diocèse de cet évêque que se trouve le tombeau de Copernic, auquel, comme de raison, j'érigerai un mausolée (2).

Voilà Frédéric peint par lui-même, ou plutôt par ses actes, aussi simplement dits que simplement faits, comme tout ce qui est grand. C'était là son Culturkampf à lui. Et dans quel état général des esprits ! N'aurait-on pas dit que, comme tous les fondateurs d'État, il pressentait la grandeur future de sa monarchie, et qu'il en disposait les bases pour le si grand nombre de sujets catholiques qui devaient y entrer un jour?

Comment s'étonner, après cela, que son esprit à ce sujet fasse retour dans sa dynastie, ou plutôt comment ne pas s'étonner qu'il y rencontre encore des difficultés, aujourd'hui surtout qu'il peut y aller de la paix sociale, et avec elle de la stabilité de l'État, et que la Providence, finalement, pourrait bien faire payer l'inexplicable abus, contre ces mêmes catholique, de cette grandeur redoutable pour elle-même à laquelle ils ont si largement concouru? Une noble modestie en ce cas n'est pas seulement la plus vulgaire justice, c'est de la politique du gros bon sens.

C'est un terrible jeu que de guerroyer Dieu de ses dons et de s'y obstiner. Il n'en faudrait pour témoignage, par opposition à Frédéric, que le sort de son correspondant Voltaire. Qui avait

(1) Id., ibid., p. 325.
(2) Id., ibid., p. 339.

plus reçu que lui ? plus reçu encore qu'on ne le croit, tant la prostitution qu'il en a faite en a appauvri la somme ! Or, lui, le passé maître du ridicule, le roi de l'esprit, écoutez cet affreux jugement qu'il a porté sur lui-même, que l'éternité de son nom ratifiera, et auquel il n'a manqué, très probablement, que le repentir pour ne pas être d'un damné :

Je vois tout l'excès de ridicule où je me jette à mon âge, la syndérasie (le remords) dans le cœur, et la mort entre les dents, ou du moins entre les gencives; car de dents, je n'en ai plus : mais il faut mourir comme j'ai vécu, en faisant des sottises (1).

Voilà l'épitaphe de qui devait faire celle de la Papauté !

A. N.

LÉON XIII ET M. GRÉVY

L'initiative prise par Léon XIII de s'adresser directement au président de la République, de lui exposer les légitimes griefs de l'Église et de le mettre en demeure de s'expliquer sur les intentions du gouvernement pour l'avenir, a été pour le ministère une source de sérieux embarras. On se souvient des discussions qui s'élevèrent au sein du cabinet sur la question de savoir qui répondrait au Pape, de M. Grévy ou du président du conseil. La première solution prévalut, parce qu'elle engageait moins la responsabilité des ministres et qu'elle leur permettait de refuser la publication de la lettre pontificale et de la réponse présidentielle, en leur maintenant le caractère d'une correspondance privée. La rédaction de la réponse fut une œuvre de longue haleine, et la lettre de M. Grévy ne partit pour Rome que lorsqu'un plus long retard eût atteint la limite de l'inconvenance.

La réponse de M. Grévy n'a point été jugée satisfaisante par la cour de Rome. D'après des renseignements autorisés, elle est très courte, elle se borne à des protestations de respect pour la liberté et les droits de l'Église, en les entremêlant de quelques récriminations contre la conduite du clergé qui ne ferait pas preuve d'un dévouement suffisant pour le régime

(1) Lettre de Voltaire à M. le comte d'Argentan, 30 janvier 1776, t. LXX, p. 440 de ses *Œuvres*, édit. Beuchot.

actuel. Il paraît, décidément, que le sort de la république est lié à la diffusion du manuel Paul Bert et à la fortune de ses heureux éditeurs.

En constatant que M. Grévy avait renouvelé les assurances que le gouvernement républicain avait fait donner, à diverses reprises, au Saint-Siège de ses bonnes dispositions envers le clergé et le catholicisme, le *Moniteur de Rome* ajoutait ironiquement : « On sait que les différents ministères républicains qui se sont succédé, ces dernières années, n'ont cessé de tenir le même langage, sans se préoccuper beaucoup de mettre toujours les actes d'accord avec les paroles. »

Serrant de plus près la question, le *Moniteur de Rome* ajoutait :

Le gouvernement français promet le maintien du Concordat, mais il l'interprète et l'applique à sa façon. Qu'il nous suffise de citer ici, en passant, les suspensions de traitement qui sont absolument contraires à l'esprit du Concordat et qui se concilient difficilement avec les déclarations faites plus d'une fois par ce gouvernement de respecter les droits de l'Église et du Saint-Siège.

Il est donc certain que la cour de Rome conteste absolument la légitimité des suspensions de traitement prononcées par M. Martin-Feuillée, et qu'elle repousse, comme en contradiction avec le Concordat, l'avis motivé du conseil d'État sur lequel le garde des sceaux a voulu s'appuyer. La divergence des vues est manifeste.

Le ministère s'était flatté d'échapper à un conflit et à une explication publique en rétablissant peu à peu et sans bruit les traitements supprimés ; mais la cour de Rome n'est pas disposée à se contenter de cette demi-satisfaction et à laisser subsister des précédents qui pourraient se tourner en jurisprudence. Le fait nouveau dans la situation, celui qu'il importe de signaler et dont l'importance n'échappera à personne, c'est la résolution prise par le Saint-Siège de contraindre le gouvernement français à s'expliquer, et à se prononcer catégoriquement pour le maintien et la pratique sincère du Concordat ou pour sa suppression. Le langage du *Moniteur de Rome* ne peut laisser aucun doute sur les intentions du Saint-Siège.

Le moment est venu, dit la feuille romaine, pour le gouvernement républicain de rompre avec cette politique double et équivoque. Aujourd'hui, *il ne peut plus parler d'une façon et agir d'une autre ;* car, à moins de prétendre que l'Église doive passer pour dupe, elle

ne se contentera plus de ces promesses banales qui ont été si souvent contredites par les faits.

La discussion du budget paraît, au *Moniteur de Rome*, devoir inévitablement faire la lumière sur les intentions du gouvernement, et il donne à entendre que le cabinet sera mis en demeure de s'expliquer sur les négociations relatives à l'application du Concordat. « Nous verrons alors, ajoute-t-il, quelle politique la République entend suivre désormais vis-à-vis de l'Église. »

Il est évident que la lettre adressée par Léon XIII à M. Grévy avait bien le caractère d'un dernier appel à la conciliation : c'était une tentative suprême pour prévenir une rupture désormais inévitable.

Le Saint-Siège qui n'a point reculé devant une lutte contre l'empire allemand, aux jours de la toute-puissance de M. de Bismarck, ne reculera pas davantage devant une lutte contre les Paul Bert et les Ferry. Il va les contraindre à déposer le masque d'hypocrisie dont ils se couvrent, et à mettre leurs actes d'accord avec leurs intentions réelles. Il préfère la suppression du Concordat et sa perpétuelle violation.

Déjà dans leurs récentes tournées pastorales, la plupart des évêques ont traité dans leurs entretiens avec les desservants la question de la suppression du budget des cultes; ils ont invité leur clergé à se préparer à cette suppression, et ont indiqué la conduite qu'il y aurait lieu de tenir en cette occurrence.

Un vote hostile de la Chambre ne jetterait donc point dans l'Église l'épouvante et le désarroi dont se repaît l'imagination de M. Jules Roche et de M. Paul Bert. Ce n'est pas à la légère et sans avoir pesé toutes les conséquences de sa résolution, que le Saint-Siège s'est déterminé à mettre notre gouvernement en demeure d'accepter l'éventualité redoutable d'une rupture avec l'Église ou de revenir à l'observation fidèle du Concordat.

Le représentant du Saint-Siège à Paris, Mgr di Rende, s'est rendu en Italie, sous prétexte de visiter son diocèse de Bénévent, mais en réalité pour prendre les instructions du Vatican. Il a été reçu plusieurs fois par le cardinal Jacobini, et l'on a remarqué la longueur de ces entretiens.

Le cardinal-archevêque de Rouen vient également d'arriver à Rome. On sait de quelle haute considération Mgr de Bonnechose jouit auprès de la cour romaine, et quelle autorité morale il exerce sur ses collègues de l'épiscopat français. Il n'est pas douteux qu'il a été appelé à Rome par le Pape, qui apprécie la

sûreté de son jugement, son expérience politique et sa profonde connaissance des affaires religieuses de France. Mgr di Rende reviendra à Paris avec des instructions précises sur l'attitude qu'il doit prendre vis-à-vis du cabinet, et le cardinal de Bonnechose imprimera aux démarches de l'épiscopat la direction et l'unité nécessaires.

Tandis que le gouvernement jacobin, peu satisfait d'avoir détruit nos finances et notre crédit, d'avoir engagé nos forces militaires et l'honneur de notre drapeau aux quatre coins du globe, et d'avoir éloigné de nous les sympathies de tous les gouvernements, se prépare à compliquer encore notre situation d'une lutte religieuse, que voyons-nous en Allemagne? Le prince impérial, obligé de présider une fête en l'honneur de Luther, s'attache, dans son discours, à dépouiller cette solennité de tout caractère confessionnel et d'en écarter tout ce qui pourrait froisser les susceptibilités de ses sujets catholiques.

Le directeur de la politique allemande, le tout-puissant chancelier, fait repartir pour Rome l'envoyé allemand avec de nouvelles concessions, et ne dissimule pas qu'il a reçu de l'empereur l'ordre de rétablir, à tout prix, cette paix religieuse que le jacobinisme s'attache à détruire en France.

De ces deux politiques, quelle est la bonne, quelle est la plus propre à fortifier le gouvernement qui la pratique?

Il est vrai qu'au dire des feuilles jacobines, la République est tellement affermie, tellement ancrée dans le cœur des Français, qu'elle est au-dessus des appréhensions et de la pusillanimité de M. de Bismark.

LES MYSTÈRES DE L'INQUISITION PROTESTANTE

Certain pitre républicain parcourt en ce moment la France, exhibant des figures de cire qui représentent des prétendus épisodes de l'Inquisition, « œuvre, dit cet imposteur, des papes et des prêtres (1). » Les vilenies de ce drôle ont été dans plusieurs villes l'occasion de scènes tumultueuses. Hier, c'est à Toulouse que la jeunesse catholique protestait avec indignation

(1) « Ceux qui favorisèrent le moins l'Inquisition espagnole, ce furent les papes. » Rancke, historien protestant.

contre ces infamies, aujourd'hui c'est à Lille où la police républicaine semble prendre sous sa protection ce diffamateur qui fait métier d'enseigner l'histoire au peuple à la façon des Ferry et des Paul Bert.

Il est certain que le public ignorant et crédule ne peut manquer de sortir de pareils spectacles parfaitement convaincu que l'Église qui n'a jamais envoyé un hérétique à l'échafaud, s'est, de tout temps, couverte de tous les crimes.

C'est à la triple et abominable complicité de la passion sectaire, de l'ignorance et de la mauvaise foi, que nous sommes redevables de tant de diatribes contre l'Inquisition.

Ce fameux tribunal peut bien, à certains égards, avoir parfois mérité le blâme, et les Papes, lorsque l'occasion leur en fut offerte, ne le lui ménagèrent pas, — mais il n'en reste pas moins acquis, pour l'historien impartial, que ce fut une institution d'une haute portée sociale et qui préserva l'Espagne de bien des dangers et de bouleversements.

En voyant la persistance que les impies mettent à rendre l'Église responsable d'une institution qu'ils sont contraints de calomnier pour la rendre odieuse, nous nous demandions naguère, pourquoi les catholiques ne répondraient pas à ces mensonges impudents par la loyale exposition de la vérité historique ; pourquoi, à ces musées de prétendus mystères de l'Inquisition, ils n'opposeraient pas des musées où l'on dévoilerait aux peuples les horreurs et les atrocités bien autrement authentiques de l'Inquisition Protestante, pour ne rien dire de l'Inquisition révolutionnaire.

Quel vaste champ à exploiter que le chapitre des *Crimes du Protestantisme,* et quels éléments certains de curiosité si l'on voulait le creuser à fond et passer en revue l'Allemagne, la France, le Danemarck, la Hollande, la Suède, la Suisse et l'Angleterre !

C'est qu'il ne s'agit plus ici, comme en Espagne, de mahométans, de juifs plus ou moins relaps, d'usuriers, de sacrilèges, d'adultères ou de conspirateurs, mais de catholiques, de prêtres, de religieux emprisonnés, torturés, martyrisés avec la dernière barbarie, pour le seul crime de rester fidèles à leur foi. Et, à propos des juifs, que, d'ailleurs, le tolérant Luther eût voulu voir tous « emprisonnés, bannis, privés de leurs biens, de leurs rabbins et de leurs bibles, » les menées antisémitiques qui agitent, à cette heure, une si grande partie de l'Europe, ne

justifient-elles pas les rigueurs que put exercer contre eux l'Inquisition ?

Dans le musée que nous rêvons, mais que les catholiques ne feront pas, parce qu'ils ne sont pas des hommes de haine et de vengeance, on pourrait reproduire quelques-unes des scènes de carnage, pillage d'églises, violation de sépultures, massacres de religieux, dont les huguenots se rendirent coupables, en France, dans un si grand nombre d'endroits.

On y pourrait représenter la tour d'où le baron des Adrets précipitait les catholiques, et les hauts faits de quelque autre de ces chefs huguenots qui se signalèrent par leurs cruautés. Un d'entre eux « fit un jour massacrer trois mille catholiques avec enfants et vieillards. Des gentilshommes catholiques furent assassinés au milieu d'un repas (1569), et on montre encore aujourd'hui une fontaine où deux cents prêtres furent précipités. *Le chef des huguenots Briquemaut portait un collier formé d'oreilles coupées à des prêtres catholiques.* » (Mœler, *Histoire de l'Église,* t. III, p. 198.)

On reproduirait encore le bûcher sur lequel Calvin, au nom de la tolérance, fit brûler Servet coupable d'avoir nié la divinité de Jésus-Christ.

Mais une place d'honneur devrait être réservée dans ce musée à l'inquisition anglaise fondée par Henri VIII, perfectionnée par sa fille Élisabeth, et qui, par le nombre de ses lois de sang, la rigueur de ses supplices et l'effroyable raffinement de ses instruments de torture, laisse bien loin derrière elle tout ce que la fureur des premiers persécuteurs de l'Église avait pu inventer.

Quand Henri VIII mourut, il avait fait exécuter, dans l'espace de trente-six ans, deux reines, deux cardinaux, deux archevêques, dix-huit évêques, treize abbés, cinq cents prieurs et moines, trente-huit docteurs, douze ducs et comtes, cent soixante-quatre gentilshommes, cent vingt-quatre bourgeois, cent deux femmes, en tout plus de douze cents personnes, les premières du pays. Pour le menu peuple, un seul trait permet d'entrevoir le sort qui lui était fait. *On marquait d'un fer rouge au front et à la poitrine* les affamés qui, réduits à la mendicité, ne trouvaient plus de moines pour les nourrir.

Sous Édouard VI, l'archevêque Cranmer étant régent avec l'oncle du roi, le duc de Somerset, une liturgie fut établie. Quiconque la rejetait, après une troisième sommation était puni de

la prison perpétuelle; ceux qui niaient la suprématie du roi à trois reprises différentes, étaient punis de mort.

Mais c'est surtout le règne d'Élisabeth qui fournirait le sujet de tableaux saisissants. Sous ce monstre de luxure et de cruauté, l'entrée de l'Angleterre fut interdite aux prêtres, sous peine de mort; la peine de mort était également portée contre ceux qui leur donnaient asile ou se confessaient près d'eux. Tous les prêtres avaient été forcés de sortir du royaume dans le délai de quarante jours, et ceux qui tardaient étaient exécutés; des supplices épouvantables avaient été ajoutés à tant de rigueurs : les missionnaires, poursuivis jusqu'au Japon, étaient pendus aux vergues des vaisseaux anglais comme forbans. Il y eut pendant un moment, dit Cobbett, historien protestant, jusqu'à plus de soixante mille personnes emprisonnées à la fois.

Voilà la liberté religieuse que le protestantisme était venu donner au monde chrétien, gémissant sous le joug de la Papauté!

Un moyen assuré d'émouvoir les âmes sensibles et de rendre exécrable le nom de l'inquisition protestante, ce serait d'exposer, dans le Musée dont nous parlons, en recourant aux documents les plus positifs et les plus irrécusables, quelques spécimens choisis avec soin, des instruments de tortures que les apôtres de la liberté de conscience employaient pour faire apostasier les catholiques.

On y pourrait voir en bonne place celui dont Cobbett emprunte la description à Lingard :

Une espèce de torture, que l'on nommait la *fille du scavenger*, consistait en un cerceau de fer, formé de deux parties jointes par une charnière. Le patient était obligé de se mettre à genoux sur le pavé, et de se resserrer dans le plus petit espace possible; après quoi le bourreau, appuyant ses genoux sur les épaules du malheureux, et lui passant le cerceau sous les jambes, pressurait la victime jusqu'à ce qu'il pût lui lier les pieds et les mains sur le défaut des côtes. La durée de ce supplice était *d'une heure et demie*, pendant laquelle le sang du patient ruisselait de ses narines, et souvent même de ses pieds et de ses mains. (Lingard.)

L'instrument le plus usité, ajoute Cobbett, consistait en une large machine de bois de chêne de trois pieds d'élévation. On étendait dessous le patient, couché sur le dos. A ses poignets et aux chevilles de ses pieds étaient attachées des cordes qui venaient se rouler sur deux axes placés aux extrémités de la machine, et mis en mouvement à l'aide de leviers dans des directions opposées,

jusqu'à ce que le corps du malheureux se trouvât de niveau avec la machine. C'est alors qu'on lui adressait les questions, et si ses réponses n'étaient pas satisfaisantes, on serrait de plus en plus, jusqu'à ce que ses os fussent entièrement déboîtés. » (Cobbett, lettres sur la Réforme, lettre XI.)

En vérité, n'est-ce point le cas de s'écrier avec le protestant Cobbett :

« Détracteurs salariés du catholicisme, osez maintenant venir « nous parler de cet esprit de persécution et de cruauté que « vous prétendez être inhérent à la religion catholique ! » (Lettre IX.)

« Quand on réfléchit, » — ajoute plus loin le même écrivain, — « à l'abject ilotisme auquel Élisabeth réduisit le peuple « anglais, et particulièrement à l'EXISTENCE MONSTRUEUSE DE « CETTE INFERNALE COMMISSION » (c'était un infâme tribunal, réalisant à la lettre les raffinements d'iniquité et d'atrocité que l'imagination sectaire prête gratuitement à l'Inquisition espagnole), « on ne peut s'empêcher de rougir de honte en se rappe- « lant *tout ce que pendant si longtemps*, ON A EU LA BONHOMIE « *de croire sur les* PRÉTENDUES HORREURS *de l'Inquisition espa-* « *gnole ;* » (c'est un protestant qui parle), « et en songeant que, « pendant toute la durée de son existence, ce redoutable tribu- « nal n'a pas infligé, à beaucoup près, autant de supplices que la « *bonne* et *glorieuse reine-vierge,* en une seule année de son « règne. Qu'on ne perde pas de vue d'ailleurs que les catho- « liques n'infligèrent jamais de supplices qu'à des individus cou- « pables d'avoir quitté la religion dans laquelle ils avaient été « élevés, tandis que les protestants ne punirent jamais que des « hommes assez consciencieux pour refuser de renoncer à leur « foi, à la foi dans laquelle ils étaient nés, qu'ils avaient tou- « jours professée et qui avait été celle de leurs pères. » (Cobbett, Lettre XI.)

Qu'ajouterions-nous à cet aveu que la force de la vérité arrache à un ennemi de nos croyances ?

On pourrait dire que les sectaires qui affichent une si grande ignorance de l'histoire de l'Église, se tairaient sans doute, s'ils connaissaient mieux la leur, et que plus de science leur inspirerait plus de conscience. Mais nous avons la conviction que l'ignorance est le moindre de leurs défauts. Le mensonge est de leur part un système. Héritiers des haines des persécuteurs d'autrefois, protestants ou autres, et acharnés à poursuivre la même

œuvre, c'est en calomniant les catholiques qu'ils se consolent de ne pouvoir répandre leur sang. — (*Citoyen.*)

Horace Lours.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES DU NORD

Nous avons annoncé que les catholiques du Nord et du Pas-de-Calais tiendront, à Lille, du 13 au 18 novembre prochain, leur XIe assemblée générale, sous le patronage de NN. SS. les évêques de la province ecclésiastique et la présidence de S. G. Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai.

Voici l'ordre et le programme des diverses réunions:

1re SECTION — ŒUVRES DE FOI ET DE PRIÈRE.

Œuvres du Très-Saint-Sacrement. — Vœux émis par le congrès des Œuvres eucharistiques tenu à Liège, au mois de juin 1883, sur les objets suivants :

Confréries du T.-S. Sacrement. Adoration diurne et nocturne dans les villes et dans les campagnes. Processions, Apostolat de l'exemple par les communions hebdomadaires d'hommes. L'assistance quotidienne à la sainte messe. Messes et communions réparatrices. Communion pendant la sainte messe. Du recrutement des Œuvres eucharistiques par les tiers-ordres. Moyens de former l'enfance à la piété eucharistique. L'Eucharistie dans les Œuvres ouvrières. Associations eucharistiques du Sacré-Cœur parmi les Étudiants. Garde d'honneur. Pèlerinages eucharistiques. Adoration perpétuelle par les nations représentées à Rome. Propagande en faveur des Œuvres eucharistiques : bibliothèques, revues, tracts, etc. L'Œuvre des églises pauvres. Comités diocésains des Œuvres eucharistiques.

Pèlerinages. — Pèlerinage national pour 1884 : Paray-le-Monial ou Chartres. Pèlerinage régional dans le Pas-de-Calais. Pèlerinages à Lourdes et à Amettes. Moyen de remettre en honneur les pèlerinages locaux.

Œuvres de catéchisme. — Catéchistes volontaires. Confréries de la doctrine chrétienne. Instruction religieuse des enfants de 6 à 9 ans. Préparation à la première communion. Catéchisme de persévérance.

Sanctification du dimanche. — Œuvre dominicale de France. Moyens d'obtenir le repos du dimanche dans les diverses professions.

Œuvres pontificales. — Souscription pour le Denier de Saint-Pierre. Diffusion des enseignements pontificaux.

Œuvres militaires. — Archiconfrérie de Notre-Dame des Armées.

Aumôneries paroissiales. Aumôneries volontaires. Messes de départ.

Œuvres diverses. — Œuvres de prières pour la France. Vœu national au Sacré-Cœur. Apostolat de la Prière. Œuvres de Notre-Dame de Salut, de Saint François de Sales. Associations de prières contre la franc-maçonnerie. Moyens de faciliter aux pauvres l'assistance aux offices religieux. Œuvres pour les artistes forains. Messes spéciales pour les enfants des écoles. Chant des fidèles dans les églises. Le Rosaire. Moyens de venir en aide aux vocations ecclésiastiques et religieuses. Questions relatives aux funérailles et aux cimetières. Œuvres des retraites pour les hommes. Conférences religieuses. Examen des projets de loi relatifs au Concordat ; moyen d'en combattre les effets.

2e SECTION — ENSEIGNEMENT, PROPAGANDE, ART CHRÉTIEN.

Enseignement. — *Enseignement supérieur.* — Facultés catholiques de Lille. Propagande en leur faveur. Œuvre des dizaines. Bulletin. Bourses. Caisse de prêts. Faculté de médecine. École du génie civil et des mines à annexer à la Faculté catholique des sciences.

Enseignement secondaire. — Effets des méthodes récemment imposées. Baccalauréat français. Situation des écoles libres.

Enseignement professionnel. — Écoles de commerce. Écoles catholiques des arts et métiers. Enseignement de l'agriculture.

Enseignement primaire. — Organisation d'écoles libres, payantes ou gratuites. — Écoles enfantines et asiles. L'enseignement par l'image. Certificats d'études pour les écoles libres. Inspection des écoles libres. Surveillance des écoles publiques. Programmes et manuels. Comités diocésains et locaux. Propagande et conférences dans les villes et dans les campagnes. Denier des écoles : son organisation dans toutes les villes. Recrutement et formation d'instituteurs laïques. École normale catholique. Projets d'alliance entre tous les établissements d'enseignement libre de la région. Associations d'anciens élèves de l'enseignement catholique à tous les degrés.

Presse et propagande. — Œuvres diverses de propagande. Société bibliographique. Société de Saint-Charles Borromée. Œuvre de Saint-Michel pour la publication et la propagande des bons livres. Colportage catholique. Bibliothèques paroissiales ; bibliothèques circulantes. Encouragements et concours à donner aux journaux. Répression des publications immorales. Moyens de combattre la mauvaise presse.

Art chrétien. — Musique religieuse. Recherche et conservation des objets d'art religieux. École de Saint-Luc pour former des artistes chrétiens. Méthodes et modèles. La bonne imagerie. Musées publics. Moyens d'arriver à l'interdiction des exhibitions artistiques d'un caractère immoral. Société des Beaux-Arts pour encourager les artistes à traiter des sujets religieux. Concours. Expositions.

3e SECTION — ŒUVRES SOCIALES ET CHARITABLES.

A. Œuvres de défense sociale et religieuse ; résistance aux sociétés secrètes. Les comités catholiques de la région ; leur situation ; leurs travaux. Cercles et autres associations catholiques de la région ; efforts à faire pour les développer. Préservation des jeunes gens de 13 à 20 ans ; associations dans ce but. Comités de jurisconsultes pour la défense légale des intérêts religieux et la restauration du droit chrétien. — *B.* Organisation chrétienne de l'usine et des corps d'état. Associations professionnelle d'arts et métiers. Confréries. Fêtes patronales. Régime corporatif. Réunions de patrons chrétiens. Institutions économiques populaires chrétiennes. Œuvres de placement. Banques populaires. Économats populaires. Sociétés chrétiennes de secours mutuel. Logements d'ouvriers. Congrégations religieuses vouées à la surveillance des ateliers ; les Petites-Sœurs de l'ouvrier. Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers. Union des associations ouvrières catholiques. Œuvre des houillères. Conférences pour les ouvriers. — *C.* Œuvres pour les campagnes. Œuvre de Saint-Michel et Saint-Remi pour la conservation et la restauration des habitudes chrétiennes dans les campagnes. Les religieux agriculteurs

Œuvres charitables. — Comités libres de charité. Société de Saint-Vincent de Paul. Œuvre de Saint-François Régis. Orphelinats. Examen du projet de loi sur les enfants abandonnés. Patronage d'écoliers, d'apprentis, de jeunes ouvriers. Réunions dominicales. Œuvres pour les libérés.

Toutes les communications ou demandes de renseignements relatives au Congrès doivent être adressées au Secrétariat général, rue Négrier, 9, à Lille.

LE CONGRÈS DE DUSSELDORF

Les quatre séances publiques du Congrès ont offert le plus vif et le plus actuel intérêt ; mais il serait impossible de traiter même succinctement chacune des importantes questions qui ont été discutées. La question sociale et la question des écoles ont été en première ligne. Ce que nous pouvons faire, c'est de rapporter en substance le discours de l'honorable chef du centre qui a clos la dernière séance. Voici comment s'est exprimé M. Windthorst :

« Je remercie vivement l'assemblée de ses sympathies pour le Centre. Nous sommes unis sur le terrain religieux, comme aussi en ce qui concerne les questions sociales. Je dis cela sur-

tout à l'adresse des rédacteurs de la *Gazette de l'Allemagne du Nord* (qui avaient insidieusement insinué qu'il y aurait désaccord). » L'orateur émet l'idée d'une association catholique internationale destinée à défendre l'indépendance de l'Église : « Cette association se constituera, car elle est déjà dans les esprits. »

Entrant dans l'examen de la situation, l'orateur avertit qu'une paix durable n'est pas à attendre de la législation seule. Il désire une assemblée internationale de tous les catholiques du monde. Les enfants de l'Église doivent se réunir pour réclamer la liberté de l'Église et la restitution du patrimoine de Saint-Pierre. Il livre cette idée à la discussion du monde. En tous cas, on doit faire campagne sous la direction du Saint-Père. On s'associe pour nous combattre : il faut nous unir pour nous défendre. En esprit, l'association est déjà faite.

L'orateur constate que les rapports sur les missions sont très satisfaisants, surtout sur les missions du Nord. Il recommande de contribuer à la construction d'une église de la Vierge à Hambourg, qui serait la métropole en quelque sorte des catholiques du Nord. Il recommande d'observer la parité des confessions pour obtenir la même chose des protestants ; il désire une association qui aura pour but de prier pour la conversion des protestants. L'union des catholiques et des protestants serait à désirer ; mais la manière dont s'y prend l'État pour parvenir à cette fin n'est pas bonne. Par la science, elle ne peut pas être obtenue non plus. Donc il faut avoir recours à une association de prières.

Il loue les associations des jeunes artisans, des jeunes commerçants, des étudiants. L'œuvre de Kolping est un grand fait social. L'association des jeunes commerçants est également d'une grande importance. Il recommande aux commerçants d'avoir soin que leurs subordonnés entrent dans l'association. Aux étudiants, il dit qu'on doit être toujours de bonne humeur, sans oublier ou négliger les études. L'assemblée catholique peut se vanter d'avoir porté haut le drapeau contre le socialisme.

Quant aux écoles, il déclare que les catholiques ne peuvent plus supporter le système scolaire actuel. Il se contenterait pourtant du rétablissement des statuts d'avant 1870. Dans le combat pour les écoles, il faut imiter, le cas échéant, les Belges. Beaucoup de protestants sont avec les catholiques dans la question scolaire.

L'ennemi doit reconnaître de nouveau que les catholiques forment une muraille impénétrable, quand il s'agit de défendre leurs droits, mais qu'ils sont prêts à marcher avec le gouvernement et à le soutenir de toutes leurs forces partout où ils peuvent.

A la fin, il s'adresse aux dames qui remplissent les tribunes pour les exhorter à se tenir fermes à côté de leurs maris pour assurer la paix de l'Église. Nous ne nous reposerons pas, dit-il, jusqu'à ce que l'Église et l'Allemagne aient obtenu leur pleine et entière liberté.

—

Nous détachons des procès-verbaux de l'importante assemblée que viennent de tenir à Dusseldorf les catholiques allemands, les différentes résolutions ci-après qui ont été votées à l'unanimité :

1° Il est de la plus haute importance de s'occuper de l'œuvre de la Sainte-Enfance dans l'intérêt des malheureux enfants païens abandonnés.

2° Il faut ranimer le zèle des catholiques pour la conservation et la reconstruction des sanctuaires de la Terre-Sainte, et coopérer à l'œuvre de l'Association du Saint-Sépulcre.

3° Il est nécessaire d'aider la mission catholique allemande à Constantinople.

4° Il faut soutenir l'Association de Saint-Boniface (œuvre scolaire) et les associations pour le développement de la pratique de la première Sainte Communion.

5° On recommande les conférences de Saint-Vincent de Paul au zèle des membres.

6° Le congrès désapprouve les mesures arbitraires prises par certaines communes à l'égard des Sœurs de charité et de l'enseignement, en conséquence des lois de mai. Il engage ses membres à s'efforcer de rétablir l'ancien ordre de choses ou à améliorer dans les mesures du possible l'état actuel.

7° Il faut combattre énergiquement le vice de l'ivrognerie au moyen des influences religieuses et morales, l'établissement de sociétés de tempérance et la propagation d'écrits faisant ressortir les funestes conséquences de ce vice.

8° Il est utile de fonder des institutions de charité pour la classe des déshérités de l'intelligence, des individus frappés d'idiotisme ;

9° Il est bon, dans la restauration des églises, de rétablir l'unité du style ;

10° Il est nécessaire de soutenir l'œuvre des candidats à la prêtrise qui sont pauvres au moyen de bourses ;

11° Il faut soutenir l'œuvre de Saint-Raphaël, qui a pour but de

fournir des soins religieux aux émigrants, ainsi que la protection dans leurs lieux d'embarquement et d'arrivée.

12° Il faut, par tous les moyens et surtout par l'exemple personnel, favoriser l'observation du repos dominical.

13° Il faut que tous les catholiques unissent leurs efforts pour le rétablissement de la paix religieuse en Allemagne ; ils doivent, tout en n'ayant confiance qu'en Dieu, et en se soumettant aux volontés du Saint-Père, faire nécessairement la chasse au mal religieux, social, économique et pédagogique qui résulte des mesures prises contre les associations religieuses.

14° Il faut soutenir les missions orientales, afin de témoigner de la sorte de sa reconnaissance pour l'acte de la délivrance de Vienne de l'invasion des Turcs.

15° Il faut favoriser le développement du Tiers-Ordre de saint François d'Assise.

16° Il faut aider à la construction de l'église catholique de Saint-Sébastien à Berlin, dans l'intérêt des ouvriers catholiques pauvres de cette paroisse.

17° Il est nécessaire d'élever une église votive à la sainte Vierge à Hambourg, pour obtenir la paix religieuse.

18° Le congrès considère la solution de la question sociale impossible sans une coopération de l'État et de l'Église, et croit utile de voir la législation favoriser la création d'organisations corporatives, mais en dehors de tout patronage de la bureaucratie.

—

Nous n'insisterons sur l'importance de ces grandes assises des catholiques du Nord. Le fait suivant la démontrera mieux que tous les raisonnements.

« Le Congrès de Dusseldorf, dit M. de Pressensé dans le *Journal des Débats*, a révélé une fois de plus la vitalité du parti catholique allemand... » Voilà une leçon que feront bien de méditer nos amateurs de *Kulturkampf*. S'ils connaissaient mieux l'histoire des luttes religieuses de l'Allemagne contemporaine, ils sauraient « qu'*un parti religieux est fortifié de toutes les injustices commises contre lui.* »

Comme le *Kulturkampf* a des amateurs et des imitateurs en France, la leçon du rédacteur protestant des *Debats* vise bien en deçà de la frontière. Peut-être voudront-ils reconnaître avec M. de Pressensé que, au lendemain d'un *Kulturkampf* mené par la main la plus rude et la plus puissante de l'Europe, et poussé jusqu'à la persécution, le parti catholique allemand est beaucoup plus fort qu'auparavant, « tellement fort que l'indomptable chancelier a capitulé avec lui. »

On sait que, au milieu des négociations engagées avec le Vatican, M. de Bismarck, par une de ses résolutions soudaines, a présenté directement au Parlement, sans entente préalable, du moins publiquement, avec le Saint-Siège, un projet adoucissant dans une certaine mesure les lois de mai. *Dans une certaine mesure,* disons-nous. Néanmoins, les membres influents du parti catholique allemand ont trouvé que ce qui leur avait été rendu était bon à conserver sans le compromettre par une intransigeance inopportune.

C'est ce que M. de Pressensé constate en ces termes :

Dès la première séance, le langage de leur chef a été très explicite à cet égard, bien qu'on y sente percer une certaine ironie qui enveloppe une menace, ou du moins un avertissement. « On attend nos délibérations avec impatience, a-t-il dit. Cette attente sera trompée. Nous n'avons ici qu'à nous occuper de nos affaires d'intérieur. Elles sont assez graves pour que nous ne nous occupions de rien d'autre. Cela ne veut pas dire que nous abdiquions et que nous tendions d'avance la joue à tous les soufflets. Non, Messieurs, nous sommes toujours les mêmes, les vieux lutteurs, prêts à la réconciliation, non moins prêts au combat quand on nous provoque. Nous nous en tenons maintenant à la reconciliation et nous l'affirmons ; on nous retrouvera bien aux jours de la lutte. »

On ne peut pas mieux dire que le Centre, comme un sabre célèbre, sert à soutenir les gouvernements et, au besoin, à les renverser. Ils sont avertis qu'il ne les soutient que quand ils sont à lui. Il va même jusqu'à leur faire comprendre qu'il les veut tout à fait à lui et que, jusqu'à ce qu'il ait eu pleine satisfaction, il ne leur donnera que la paix armée. Le comité directeur a soumis au Congrès une résolution qui ne laisse aucun doute sur ses intentions. Elle est ainsi conçue :

Les catholiques d'Allemagne ne cesseront pas de réclamer en toute occasion la paix religieuse, le retour de l'exil de leurs pasteurs, l'abrogation des mesures restrictives de leur liberté ; mettant leur espérance d'abord en Dieu, puis dans la sagesse du Saint-Siège, auquel ils se soumettent sans réserve, ils ne cesseront de montrer le tort que fait la suppression des ordres monastiques aux intérêts sociaux, pédagogiques et moraux de leurs coreligionnaires.

Nous citons le collaborateur du *Journal des Débats* à raison même de sa qualité, et cela nous dispense de faire des réserves, que cette qualité indique tout naturellement. Voici de quelle sorte il parle de l'objet principal du Congrès de Dusseldorf :

Je laisse de côté tout ce qui ne s'y rattache pas dans leurs délibérations, tout ce qui se rapporte à ce réseau d'œuvres de toutes sortes par lesquelles ils s'efforcent d'enserrer leur pays : œuvres pour

l'éducation de la jeunesse, pour le développement de l'art chrétien, pour le repos du dimanche, pour l'association des commerçants ou des étudiants catholiques ; œuvres de simple bienfaisance comme la société de Saint-Vincent de Paul ou celle pour le développement de la tempérance ; œuvres enfin de mission intérieure et extérieure. Les rapports sur toutes ces diverses branches d'activité les montrent en pleine prospérité. Certes, le parti qui les développe dans de si vastes proportions est un parti puissant. Mais, cette fois, il ne s'est pas contenté de cette activité pratique. Il s'est mis en face de la question sociale.

Qu'on ne s'y trompe pas, c'est un nouveau terrain de combat choisi par les catholiques allemands. Sans doute nous leur ferions tort si nous ne leur supposions que des préoccupations de ce genre. Ils obéissent aux plus généreux sentiments lorsqu'ils s'efforcent de travailler au relèvement des classes ouvrières, mais on ne peut se dissimuler qu'ils ne soient bien aises d'aborder le problème qui tient le plus à cœur au chancelier de l'empire.

C'est au moment où M. de Bismarck s'est consumé en vains efforts pour obtenir de son Parlement le vote de son socialisme d'État, que le parti catholique entre résolument en ligne pour développer son programme social. C'est le prince de Lœwenstein qui a introduit la discussion en développant devant le congrès les thèses suivantes que nous résumons : 1° Le Congrès exprime la conviction que la question sociale n'est pas seulement économique, mais avant tout religieuse et morale, et qu'elle est impossible sans l'accord de l'Église et de l'État. De là la nécessité que toute liberté soit rendue à la première pour faire son œuvre ; 2° il souhaite que le régime corporatif soit légalement organisé.

Ces deux premières thèses ont été votées après un brillant débat. Une troisième thèse qui provoquait une sorte de croisade par la presse, a été écartée après un vigoureux discours de M. Windthorst, qui, en habile politique qu'il est, craignait que, dans la hâte de passer de la théorie à l'action, le parti catholique s'engageât dans une voie dangereuse à l'occasion du plus difficile des problèmes. »

Ainsi nos frères d'outre-Rhin démontrent à la face du monde qu'ils ne sont, eux, ni des « incapables », ni des « impuissants. »

NÉCROLOGIE

Son Em. le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, est mort subitement dans sa ville archiépiscopale, samedi dernier, 29 septembre. C'est une grande perte pour l'épiscopat belge.

Le cardinal Dechamps est né à Melle, en 1810. Il passa une grande partie de son enfance au château de Scailmont, à Manage. C'est là qu'est mort en 1875 son frère Adolphe, qui fut une des plus belles figures parlementaires de Belgique et auquel l'unissait la plus étroite et la plus vive affection.

Dans une brochure qui fit sensation et dans laquelle M. le comte de Montalembert racontait la vie et la mort du général de Lamoricière, nous trouvons un détail qui a bien son prix.

L'illustre soldat d'Afrique était hésitant. Il était à la veille de mettre son épée — qui jamais n'avait été vaincue — au service de la Papauté. Une entrevue eut lieu à Bruxelles, au couvent des Rédemptoristes, entre Mgr de Mérode, le général et le R. P. Dechamps.

Quelques jours après, Lamoricière était à Rome. La douce et suave éloquence du P. Dechamps l'avait décidé.

Quand Lamoricière mourut, le crucifix sur les lèvres et la foi dans le cœur, Mgr Dechamps prononça son oraison funèbre dans la cathédrale de Frascati. Même après le panégyrique de Mgr Dupanloup, on a lu avec bonheur les émouvantes paroles de Mgr Dechamps. L'évêque de Namur avait été l'un des instruments dont se servit la Providence pour ramener le glorieux vaincu de Castelfidardo à la pratique de la foi religieuse. Son oraison funèbre empruntait à cette circonstance un puissant intérêt auquel venaient s'ajouter les grandes et belles pensées développées par l'orateur.

Quand la Belgique pleura sa première Reine, cette admirable Marie-Louise dont la mort fut sainte comme sa vie, le R. P. Dechamps prononça son oraison funèbre dans l'église Sainte-Gudule, qui avait reçu pour les funérailles une décoration des plus imposantes.

« *Dominus dedit, Dominus abstulit.* » Dieu nous l'a donnée, Dieu nous l'a reprise.

Avec quelle douleur le diocèse de Malines applique aujourd'hui cette plainte de Job à son cher et vénéré pasteur !

Au cours de sa glorieuse carrière, Mgr Dechamps a été en relations avec les hommes les plus remarquables de notre temps.

Il connut Lacordaire, Montalembert et Lamennais, à l'époque de la publication de l'*Avenir*. Il ne leur ménagea point ses sages conseils et certes, si Lamennais eût écouté l'humble rédemptoriste de ce temps, il n'eût pas donné le spectacle d'une des chutes les plus lamentables dont l'histoire de l'Église fasse mention.

Le cardinal Sterckx mourut dans les derniers jours de 1867. L'évêque de Namur avait été désigné pour prononcer son oraison funèbre.

Mais Pie IX avait donné un successeur immédiat à S. E. le cardinal Sterckx. Le 8 décembre, arrivait la nomination de Mgr Dechamps comme archevêque de Malines.

Dans ces conditions, il lui fut impossible de prononcer son panégyrique. Ce fut M. le chanoine Robert, curé des SS. Jean et Nicolas, à Bruxelles, qui en donna lecture.

C'est le 28 janvier 1868 que Mgr Dechamps fit, comme archevêque, son entrée solennelle à Malines. On aimera à relire l'allocution par laquelle il répondit aux souhaits de bienvenue du doyen du chapitre. On y retrouve la piété communicative et le noble cœur de l'illustre défunt :

« Ma première parole sera pour mon éminent et vénéré prédécesseur. C'est dans l'église métropolitaine de Malines que, par ses mains, j'ai reçu le caractère et la grâce du sacerdoce. Je ne pensais pas alors, je n'ai jamais pensé depuis que je fusse destiné à continuer ses travaux et à suivre dans l'archidiocèse ses traces paternelles et bénies. Avec vous, messieurs, et avec tous les catholiques belges, j'ai ressenti douloureusement, à la mort de Son Éminence, la perte que nous avons faite, et plus que vous, je sens et je reconnais ma faiblesse sous le poids du fardeau qui m'est imposé et qu'il a, lui, si fidèlement et si courageusement porté.

« Mais Dieu l'a voulu.

« C'est le 8 décembre, le grand jour de l'Immaculée Vierge Marie, que Jésus-Christ a manifesté sa volonté à mon égard par le Pontife privilégié de sa Mère.

« J'ai confiance aussi dans l'intercession de Celle dont la compassion dépasse toutes nos misères, et cette confiance s'est merveilleusement affermie depuis que, répondant à mes craintes, Sa Sainteté Pie IX a daigné m'écrire ces paroles de père : *Nos certe a Deo per Immaculatum ejus Matrem omnia tibi necessaria et opportuna subsidia poscere non omittimus, nec dubitamus quin viveres officio pares Ipse tibi in sui nominis gloriam laboranti sit suffecturus.*

« J'ai confiance encore, messieurs, dans vos prières de frères et dans celles de nos frères du Ciel, des anges et des saints, des anges et des patrons des âmes qui nous sont confiées, des anges et des patrons de nos églises et surtout du grand martyr saint

Rombaut, le Patron de notre Église métropolitaine, de cette chère ville de Malines et de tout le diocèse.

« En cette pleine union de prières, allons à Jésus-Christ, allons à l'autel où il nous attend, allons y chercher la bénédiction que nous vous rendrons en son nom pour la première fois. »

Le 15 mars 1875, l'archevêque de Malines fut nommé cardinal-prêtre sous le titre de Saint-Bernard aux Thermes.

Sa ville archiépiscopale lui fit, ce jour-là, une superbe et grandiose ovation.

Il est superflu de s'étendre sur l'importance des travaux du cardinal Dechamps. La plupart de ses ouvrages ont été, dès leur apparition, traduits dans les principales langues de l'Europe, et c'est l'Allemagne, par d'éminents écrivains de Mayence, qui a pris l'initiative de nombreuses traductions.

Les œuvres du cardinal ont donné lieu à de vives controverses, à de grandes luttes doctrinales ; elles en sont sorties triomphantes, car on s'appuie sur elles dans l'enseignement classique, là même où les luttes furent les plus ardentes, comme le prouvent de récentes publications de plusieurs professeurs de Saint-Sulpice.

Mais ces faits ont été suivis d'autres faits d'une plus grande portée. Dans un bref relatif au travail si connu que Mgr Dechamps a fait paraître, en 1869, sur l'Infaillibilité et le futur Concile, le Pape Pie IX caractérise ainsi les œuvres du cardinal : « Nous vous félicitons, Vénérable Frère, de ce que, dans ce nouvel ouvrage comme dans ceux qui l'ont précédé, vous avez fait voir clairement que la droite raison rend un tel témoignage à la foi catholique, que non seulement les croyants, mais les rationalistes eux-mêmes sont contraints de reconnaître l'absurdité des opinions qui lui sont contraires. »

Ses œuvres comprennent : *Les entretiens sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne ; La Divinité de Jésus-Christ* ou *Le Christ et les Antechrists* dans les Écritures, l'histoire et la conscience ; *La Question religieuse* résolue par les faits, ou la certitude en matière de religion ; — des *Lettres théologiques ; Pie IX et les erreurs de son temps ;* la *Nouvelle Ève ;* l'*Infaillibilité* et le *Concile général* avec des lettres à Mgr Dupanloup, au R. P. Gratry et à d'autres écrivains ; plusieurs *Opuscules,* des *Mélanges,* des *Œuvres oratoires,* des *Œuvres pastorales,* des *Lettres sur divers sujets.*

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Deux cents villes sous l'eau. — La foudre et le téléphone. — Quelques mots sur la dynamite; son utilité et ses dangers.

On parle beaucoup de Pompéï, et l'on porte avec raison un vif intérêt aux fouilles qu'exécutent sur cet emplacement célèbre le gouvernement italien et diverses sociétés savantes. Le grand renom de ces fouilles tient en bonne partie à ce qu'elles se poursuivent depuis environ un demi-siècle. Des milliers de touristes les visitent chaque année. Tout le monde est au courant de leurs résultats.

Il n'y a aucun doute qu'il en sera de même des trouvailles bien autrement surprenantes qui viennent de se faire en Suisse, quand elles auront eu le temps de se faire connaître. Deux cents villes découvertes presque d'un coup au fond des lacs de ce petit pays, voilà plus qu'il n'en faut pour attirer avant peu l'attention des gens du monde; celle des savants leur appartient déjà.

Les antiquités lacustres offrent même un intérêt que les antiquités romaines n'ont pas. Il ne s'agit plus, avec elles, comme à Pompéï, de la résurrection d'une civilisation relativement récente, et qui était connue dans ses grandes lignes, il s'agit de la révélation subite, inattendue, de trois civilisations distinctes successives.

Rappelons comment la découverte se fit. Pendant l'hiver de 1854, le niveau du lac de Zurich ayant baissé beaucoup plus que de coutume, les riverains d'Ober-Meilen, localité de la rive orientale, en profitèrent pour construire des digues en avant de l'ancien rivage et conquérir à leurs terrains de culture les bas-fonds du lac jusqu'alors submergés. Ils remarquèrent sur ce terrain conquis de nombreux pilotis disposés de manière à rappeler des habitations groupées, et entre ces pilotis ils trouvèrent dans la vase des morceaux de charbon, des pierres noircies par le feu, des ustensiles en pierre et en os, et des fragments de poterie grossière.

A cette nouvelle, un savant de Zurich, le docteur Ferdinand Keller, accourut sur les lieux et fit des recherches intelligentes dont il signala les résultats à l'attention des archéologues.

Une semblable nouvelle ne pouvait manquer d'avoir de l'écho.

Des recherches furent entreprises dans les autres lacs du pays et ne tardèrent pas à être couronnées d'un éclatant succès. Il n'y avait plus à en douter : les lacs suisses fournissaient les témoins matériels de l'existence de peuples préhistoriques qui avaient habité des bourgades insulaires au milieu des eaux, sans doute pour être à l'abri des agressions soudaines, comme font aujourd'hui encore les Dayaks de Bornéo et les Malais du delta du Meï-Nam, comme faisaient jadis les Pœeniens du lac Prasias dont parle Hérodote. Une science nouvelle venait de naître, et les savants pouvaient constater la découverte de tout un monde jusqu'alors ignoré.

Jusqu'à ce jour on n'a pas découvert moins de 200 cités lacustres, dont quelques-unes groupaient jusqu'à 500 cabanes. On les rencontre surtout dans les lacs de Bienne et de Morat et dans celui de Constance (lac inférieur et golfe d'Uberlingen). Les lacs de Zurich, Sempach, Neuchâtel, Genève, offrent aussi d'importantes stations. Les lacs minuscules de Baldegg et de Pfæffikon ne le cèdent en rien à leurs grands confrères. Il n'est pas jusqu'au lac microscopique de Burgaeschi, dans le voisinage de Soleure, où l'on n'ait découvert pilotis, haches de pierre, couches d'argile, cornes d'aurochs, bois de cerf, fruits, crânes de grands animaux, etc.

La science commence à classifier ces découvertes. Tandis que dans le lac de Zurich on n'avait signalé que des ustensiles en os et en silex, dans les lacs du Jura on découvrait des traces d'une civilisation plus avancée, ustensiles en bronze et poterie moins grossière. En continuant les recherches, on finit même par découvrir certaines stations, en bien petit nombre, qui contenaient des ustensiles et spécialement des armes en fer. Dès lors on comprit que ces stations devaient correspondre à des périodes successives de développement, ayant chacune leur caractère distinctif. On distingua ainsi trois époques :

1° Les stations de l'âge de la pierre polie ;

5° Celles de l'âge de bronze, moins anciennes que les précédentes ;

3° Celles de l'âge du fer, qui appartiennent à une époque beaucoup moins reculée, car, par une anomalie encore inexpliquée, les hommes primitifs ont connu l'usage du bronze avant celui du fer.

Une circonstance a considérablement favorisé ces années dernières les recherches des archéologues. Les cantons rive-

rains des lacs de Neuchâtel, Bienne et Morat se sont entendus pour abaisser le niveau de ces lacs. Les travaux exécutés, les eaux baissèrent progressivement dans des proportions telles, que bon nombre des stations lacustres de l'âge de pierre et une partie de celles de l'âge de bronze émergèrent plus ou moins. Ainsi depuis 1879, on peut voir en avant d'Estavayer, une espece d'île réunie à la côte par une jetée de 55 mètres de longueur où l'on distingue quelques pilotis à niveau du sol et une interruption de 65 mètres environ, qui était garnie sans doute par un pont de bateaux qu'on retirait en cas de danger. Cette île a été explorée avec beaucoup de soin par M. Kaiser, antiquaire, qui y a fait de très précieuses trouvailles. Les conditions étaient favorables, car les explorations ne sont plus bornées à la surface.

Dans toute cette région, des trouvailles d'une richesse prodigieuse ont été faites. C'est ainsi que le colonel Schwab a pu former à lui seul à Bienne, un très nombreux musée d'antiquités préhistoriques qu'il a légué en mourant a cette ville. A Neuveville, le nombre des trouvailles est tel que leur installation a nécessité la construction dans cette petite localité, qui compte moins de 3,000 âmes, d'un édifice spécial coquet et spacieux.

Quelques stations, très rares celles-là, ont fourni des objets de trois époques consécutives. C'est le cas à Concise, canton de Neuchâtel, où l'on a trouvé tous les éléments d'un musée, 25,000 objets!

Comme l'ont fait observer les spécialistes, il est facile de reconstruire par la pensée les cabanes de ces populations lacustres. « Les poutres carbonisées qu'on aperçoit entre les pieux rappellent la plate-forme autrefois établie à quelques pieds au-dessus des vagues; les branchages entrelacés, les fragments d'argile durcis par le feu appartenaient évidemment aux murs circulaires, et les toits coniques sont représentés par quelques couches de roseaux, de paille et d'écorce. Les pierres du foyer sont tombées à pic au-dessus de l'endroit qu'elles occupaient jadis. Les vases d'argile, les amas de feuilles et de mousses qui servaient de couches de repos, les armes, les trophées de chasse, les grands bois de cerf et les têtes de bison qui ornaient les parois, tous ces objets divers entassés dans la vase ne sont autre chose que l'ancien ameublement des cabanes.

La reconstitution des cabanes est, comme on voit, assez facile. Les déductions sont moins aisées pour ce qui est des mœurs

et coutumes. L'énorme multiplicité des objets trouvés plonge l'esprit dans l'indécision. On se demande si chacune des trois périodes n'a pas duré des siècles et s'il n'y a pas eu dans chacune d'elles des degrés divers de civilisation. Ainsi dans les objets de l'âge de la pierre, on trouve depuis les haches les plus rudimentaires, depuis des pendeloques et ciseaux en pierre, jusqu'à des cornes de bouquetin travaillées, des andouillers de cerf travaillés, et même un bouton d'ambre. L'esprit est confondu par ce dernier objet quand on songe que l'ambre provient de la Baltique, séparée de la Suisse par d'immenses régions qui, à l'époque romaine, étaient encore couvertes d'inextricables forêts. Les mêmes réflexions s'imposent pour les objets de l'âge du bronze. La coquetterie des femmes était très développée, comme en témoigne la profusion des superbes épingles du genre de celles avec lesquelles les Japonaises fixent leurs cheveux. Les coupes, les bracelets abondent, les débris de verre paraissent pour la première fois ; les mors de cheval sont faits d'un andouiller de cerf; la terre cuite est employée pour des jouets d'enfants, des biberons, des vases ayant jusqu'à deux mètres de circonférence.

La monnaie consistait en petits anneaux : un cordon les réunissait en rouleaux et rendait superflus les porte-monnaie. C'est le procédé qu'emploient encore aujourd'hui les Chinois, dont les pièces de monnaie, rondes ou ovales, sont percées au centre par un trou carré. A Estavayer, on a même trouvé des objets de bijouterie, une boucle d'oreille en or repoussé (or sans alliage), assez semblable à un petit tambour échancré à l'endroit qui pince l'oreille, et un bouton en ambre, de la forme d'un gros gland, percé dans sa largeur d'un trou transversal.

Dans les tourbières qui faisaient autrefois partie du lac de Pfæffikon, on a trouvé un pain de froment conservé par la carbonisation, comme ceux de Pompéï. Des tissus de lin et de chanvre y ont été trouvés également. On a même exhumé des pentes molles du lac de Constance tout un magasin contenant cent mesures de froment en grains et en épis.

Parmi les objets de l'âge du fer on rencontre — ô surprise! — des pipes, oui, des pipes en fer.

Quant aux fruits, dans les trois âges, on a connu les principaux, notamment les pommes cultivées (ce qui implique la connaissance de la greffe).

On a remarqué que dans aucune des explorations on n'a

trouvé aucun vestige du poulet domestique; ces stations sont donc antérieures à l'introduction en Europe de ce gallinacé, originaire d'Orient. On n'a découvert non plus aucun ossement de lièvre, animal indigène, cependant. MM. Morlot et Rütimeyer pensent que cet animal était considéré comme impur par les Lacustres, de même qu'il l'est encore par les Lapons.

Nulle part on ne trouve dans les débris lacustres des traces de sépulture. La crémation existait-elle chez ces peuplades, ou bien inhumaient-ils leurs morts sur la côte ? c'est ce que l'état de la science ne permet pas encore d'affirmer.

Quant à leurs moyens de navigation, le musée de Genève en présente un échantillon remarquable. C'est un tronc d'arbre creusé, retiré du fond du lac, non loin de Morges. Ce précieux vestige des temps préhistoriques est placé dans une sorte de baignoire dont l'eau se renouvelle sans cesse ; on avait négligé cette précaution à l'origine et la dessication tendait à réduire ce bateau en poudre.

Il est impossible de déterminer chronologiquement l'ancienneté des trois époques entre lesquelles se répartissent ces antiquités. A défaut de tout document écrit, on ne peut le tenter que par l'étude des gisements géologiques. Au dire de M. Desor, les études faites en ce sens par divers savants les ont conduits à attribuer à l'âge de la pierre polie une ancienneté de 47 à 70 siècles, et à l'âge du bronze de 29 à 42 siècles. Un savant des plus autorisés, M. Troyon, a calculé le progrès séculaire des alluvions entre les palafites de Chamblon et la rive méridionale du lac de Neuchâtel, et il a trouvé pour cette station, qui appartient cependant à l'époque de la pierre polie, le chiffre beaucoup plus modeste, quoique très respectable encore, de 3,360 années. La question d'âge reste un problème.

—

Une question d'un tout autre genre vient d'être discutée à propos du téléphone dont l'usage commence à entrer dans nos mœurs. Il s'agissait de savoir quel danger peuvent présenter les communications téléphoniques pendant les orages. La réponse faite à cette question n'a pas encore reçu la sanction de l'expérience, mais cependant les électriciens penchent plutôt généralement vers l'opinion que, loin de présenter un péril, ces communications constituent plutôt une protection. Voici, à l'appui de cette opinion, le compte rendu que le rédacteur en chef de *l'Ingénieur conseil,* M. E. Bède, publie dans un des derniers

numéros de ce journal, des observations personnelles qu'il a faites à ce sujet :

Beaucoup de personnes croient qu'il est dangereux de porter à l'oreille pendant un orage un téléphone relié à un réseau aérien. Je suis convaincu qu'il n'y a aucun danger lorsque l'appareil est muni d'un bon parafoudre comme ceux de nos réseaux téléphoniques (belges).

C'est pourquoi j'ai cru pouvoir, pendant le violent orage qui a éclaté le 30 juin dernier sur Bruxelles, écouter pendant longtemps ce qui se passait dans mon appareil téléphonique, et je crois que les résultats de cette observation ne manquent pas d'intérêt.

Pendant le fort de l'orage, j'ai entendu un bruit continu, analogue à celui d'une friture. A chaque instant on entendait des bruits plus forts que je ne peux mieux caractériser qu'en employant la même comparaison. Par moment on entendait un bruit semblable à celui d'une bulle de graisse qui crève ; d'autres fois, c'était le bruit d'une goutte de graisse qui tombait sur une plaque rougie, c'est-à-dire une suite de crépitements. Cette sorte de bruit se produisait brusquement et fortement à chaque éclair et je crois pouvoir dire qu'il se produisait avant l'éclair. Certainement l'intervalle de temps séparant ces deux sensations de l'audition de ce crépitement et de la vue de l'éclair est excessivement court ; mais je pense qu'il existe, si j'en juge par les effets de surprise que produit la soudaineté de ces sortes de sensations. Je crois pouvoir affirmer que c'est toujours l'oreille qui, chez moi, a été surprise par les crépitements avant que l'œil fût surpris par l'éclair.

Très souvent ces mêmes crépitements se sont produits sans qu'il y ait d'éclair ; mais ils avaient alors moins de force. Cependant il m'a paru que la violence de ces crépitements n'était pas en rapport avec celle des coups de foudre.

Au bureau central de Bruxelles, d'après ce que m'a dit l'inspecteur M. de Ranter, il s'est produit environ 600 chutes d'avertisseurs, particulièrement sur la ligne de 60 fils qui se dirige vers l'avenue Louise et sur celle de 120 fils qui se dirige vers le théâtre de la Monnaie.

On sait que la foudre est tombée plusieurs fois dans ces directions. Cependant pas un seul appareil téléphonique n'a été dérangé, pas une seule des 600 lignes qui fonctionnent à Bruxelles n'a été mise hors de service, pas une seule maison portant un chevalet n'a été frappée.

Les seuls effets constatés ont été des étincelles aux parafoudres et aux avertisseurs du bureau central.

Il serait à désirer que dans les différents bureaux téléphoniques, on notât avec soin tous les phénomènes remarquables qui se produisent pendant les orages. Je crois aussi que si de nombreux abonnés,

surtout parmi ceux qui ont l'habitude d'observer, prenaient la peine d'*écouter les orages*, comme je l'ai fait aujourd'hui, il pourrait résulter de toutes ces observations une réunion de faits d'une utilité sérieuse pour l'étude de l'électricité atmosphérique.

Je pense qu'on peut faire sans danger de telles observations, parce que l'absence de dégâts aux instruments prouve que les parafoudres sont bien réglés.

Cependant je ne prétends donner à personne un conseil qui engagerait à un point de vue quelconque ma responsabilité. Je ne voudrais pas qu'on pût me reprocher un tympan détérioré ou tout autre accident, quoiqu'en vérité je ne voie pas bien comment on pourrait s'exposer à quoi que ce soit en tenant à la main et en appliquant contre l'oreille une pièce aussi isolante qu'une gaine de téléphone en ébonite.

Cependant j'ai entendu dire sérieusement, même au Congrès des électriciens, qu'il ne faut pas écouter au téléphone pendant les orages, et l'électricité a quelque chose de si effrayant, que, malgré ma conviction, je n'oserais engager ceux qui ne la partagent pas, à faire ce que j'ai fait. Il ne serait pas impossible que, l'imagination aidant, certaines personnes deviennent sourdes en entendant un bruit de friture accompagné d'un éclair.

Le bruissement constant que l'on entend dans les téléphones semble prouver qu'il se forme dans les fils un véritable courant d'électricité atmosphérique s'écoulant dans le sol. Il est certain que chaque fil peut être considéré non pas comme une pointe s'élevant du sol jusqu'aux dessus des toits, mais comme les trois côtés d'un rectangle dont les côtés verticaux sont la hauteur du chevalet au-dessus du sol, et le côté horizontal est une ligne très longue présentant de nombreuses pointes dans les ligatures. M. Melsens protège les bâtiments contre la foudre en les enveloppant en quelque sorte dans une cage métallique armée de pointes, et dont les barreaux communiquent tous avec de forts conducteurs descendant dans le sol où ils s'attachent aux conduites de gaz et d'eau. Les grandes lignes téléphoniques ne diffèrent de ces barreaux protecteurs qu'en ce que chacun de leurs fils aboutit ainsi par leurs deux extrémités aux conduites de gaz et d'eau. Il n'est donc pas étonnant qu'elles exercent une action protectrice, et il est permis d'affirmer qu'une ville qui serait entièrement couverte par un réseau téléphonique, serait à l'abri de la foudre.

—

Pour finir, un mot sur un personnage qui depuis quelque temps fait parler beaucoup de lui. Nous voulons parler de la dynamite, cette substance chimique à laquelle les nihilistes russes, comme certains anarchistes français, doivent leur sinistre renommée.

La dynamite, ou mieux, la *nitro-glycérine,* est un mélange de glycérine, d'acide sulfurique et d'acide nitrique ou eau forte, découvert, il y a quelques années, par un savant, M. Williamson.

Pur, ce composé n'est pas transportable, car la moindre fissure dans le vase laisse suinter ce liquide huileux que tout peut enflammer. Le moindre choc serait fatal. Pour remédier à pareilles conséquences, on ajoute au produit un quart de silice ou de cellulose et il s'emmagasine dans les pores de ses associés, jouant ici le rôle d'absorbants.

La dynamite a l'aspect d'une pâte blanchâtre que l'on peut sans danger enfermer dans des cartouches en comblant les vides avec de la sciure de bois. Allumée, semblable cartouche se consumera lentement avec ou sans dégagement de flamme. Pour qu'elle fasse explosion, il faut, au moyen d'une capsule de fulminate de mercure, déterminer une explosion au milieu de la pâte, comprimée par l'enveloppe du parchemin.

Quoi qu'il en soit, la fabrication de la dynamite est assez facile pour qu'il soit permis de la composer sur les lieux mêmes où l'on en a besoin. On doit seulement, en préparant le mélange, avoir soin de refroidir extérieurement le vase dans lequel on opère.

Le grand avantage de cette substance, c'est qu'elle peut être substituée à la poudre de mine et donne, pour un poids dix fois moindre, une même force expansive : d'où réalisation d'une économie considérable dans la main d'œuvre.

Employée dans le commerce depuis 1868, elle sert à l'extraction des pierres, des minerais, de la houille, à l'enfoncement des pieux, des pilotis. On en use dans les arsenaux, dans la métallurgie, et partout elle est très appréciée.

En ce moment, elle est à l'ordre du jour, mais avec une réputation assez triste ; les plus belles découvertes de la science sont comme un sabre à double tranchant : elles ont souvent le double privilège de contribuer au progrès de la civilisation comme d'être suceptible de l'anéantir.

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 30 septembre étant une des fortes échéances de l'année, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien nous informer aussitôt que possible de leur renouvellement.

Nous prions, en même temps, ceux de nos autres abonnés qui seraient en retard pour le renouvellement de leur abonnement, de vouloir bien nous en envoyer le montant ou de nous informer au moins de l'époque à laquelle ils désirent le faire.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes.

Prix d'abonnement pour la France et l'Algérie : Un an, 15 fr. ; six mois, 8 fr. ; trois mois, 4 fr. 50 pour l'édition ordinaire.

Un an, 18 fr. ; six mois, 10 fr. pour l'édition sur papier fort.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

L'arrivée du roi d'Espagne à Paris. — Scandale du 29 septembre. — Excuses du président de la République. — Départ du roi. — Tonkin.

4 octobre 1883.

Nous venons d'assister à une nouvelle manifestation de la la haine bête de la canaille révolutionnaire, dont la République flatte si imprudemment les passions. Un scandale honteux et imprudent vient de signaler une fois de plus la France à la méfiance des gouvernements monarchiques de l'Europe.

A son retour d'Allemagne, le roi Alphonse XII a été hué plusieurs fois par la foule dans les rues de Paris. Il a été poursuivi par des sifflets dont le bruit couvrait celui de la musique militaire et des tambours ; il a entendu des clameurs de haine. Faisant allusion au titre honorifique de colonel du 15ᵉ régiment

de Uhlans qui lui avait été décerné par l'empereur Guillaume, on a crié : *A bas le roi uhlan!* Des pierres même ont été jetées du côté de sa voiture; il paraît qu'une vieille folle lui a lancé à la figure son parapluie! Glorieuse journée pour la République!

Les dispositions prises à la gare du Nord étaient ridicules au point de vue de la tranquillité. Décorer le bâtiment qui devait recevoir le roi d'Espagne quelques instants, c'était bien; mais il eût fallu songer aussi à nettoyer la place et les rues, et mettre l'hôte de la France à l'abri des insultes de la canaille. On avait laissé la foule circuler partout. Les troupes déployées semblaient n'être venues là que pour la parade.

Dès l'arrivée du roi à l'heure indiquée, dès l'ouverture des portes de la salle d'attente, des vociférations, des coups de sifflets stridents ont retenti. Le cortège s'est mis péniblement en marche à travers une foule mal contenue et tapageuse. Les clameurs et les sifflets ont persisté pendant assez longtemps. Les autorités républicaines avaient perdu la tête.

A la fin de l'après-midi, quand le roi Alphonse XII, après avoir passé quelque temps à l'ambassade d'Espagne, est allé rendre visite à M. Grévy, les démonstrations hostiles ont recommencé. Nouveaux coups de sifflets; nouveaux cris : *A bas le roi uhlan!*

Les journaux sont remplis de détails sur cette aventure si regrettable. A l'exception des *Débats,* qui s'avisent de dire que la manifestation a passé inaperçue et reste insignifiante, on reconnaît généralement que ces scandales peuvent avoir d'autres conséquences encore que de nous aliéner les sympathies de l'Espagne et de son souverain. Les cris répétés *A bas le uhlan!* montrent que c'était l'ami, sinon l'allié, de l'Allemagne qui était l'objet de la colère de la foule. Narguer M. de Bismarck dans la personne d'Alphonse XII, quelle fameuse idée! L'absurdité de cette démonstration est d'autant plus grande que le titre de colonel honoraire d'un régiment allemand est donné à un grand nombre de souverains. Cette distinction est sans importance; il fallait la légèreté du public parisien pour y voir une offense et pour y trouver un prétexte à représailles. A supposer que M. de Bismarck ait volontairement choisi un régiment qui se trouve en garnison à Strasbourg, pour en offrir le commandement honoraire à Alphonse XII, il est certain que cette arrière-pensée a échappé au roi d'Espagne. Et puis, enfin, si nous éprouvons le besoin d'ennuyer l'Allemagne, il faut d'abord

nous demander si nous sommes prêts à lui faire entendre autre chose que des coups de sifflets et des clameurs. Une revanche ne se prépare pas de cette manière. Avant tout, il faudrait du calme et du recueillement. Si les feuilles républicaines qui, pendant plusieurs jours, ont désigné le roi d'Espagne au mépris public, tout en recommandant à la population de rester paisible, n'avaient pas prévu le résultat de leur attitude, c'est qu'elles sont encore plus étourdies que les plus étourdis de leurs lecteurs. Depuis qu'il a été question de la réception officielle d'Alphonse XII à Paris, les feuilles républicaines, le *National*, la *France* notamment, ont pris à partie le roi d'Espagne. Elles l'ont accablé de leurs railleries au moment où les intransigeants prodiguaient leurs insultes. Les recommandations au calme qui accompagnaient ces excitations détournées devaient rester inutiles. C'est avec la même imprévoyance qu'a procédé la police. Les anarchistes s'étaient réunis la veille pour organiser une démonstration, sans pouvoir s'entendre; mais de leurs efforts était résulté un pamphlet intitulé : *L'arrivée du roi uhlan à Paris,* pamphlet rapidement répandu. A quel moment pense-t-on que la police ait songé à interdire la vente de ce libelle provocateur? A onze heures! lorsque la formule choisie pour protester contre le roi d'Espagne avait circulé partout.

—

Du reste, la maladresse de la police semble excusable, quand on songe à celle de plusieurs personnages qui font partie du gouvernement. Le citoyen-général Thibaudin, toujours préoccupé de maintenir sa triste popularité, s'était rendu malade, afin de montrer par son absence qu'il désapprouvait la réception officielle. Quant au prodigieux Wilson, le plus terrible des gendres, il s'est surpassé. Il a très nettement encouragé la foule républicaine à se montrer hostile. Il a annoncé dans la *Petite France* que le président ne se rendait à la gare, au-devant du roi d'Espagne, que contraint et forcé, et dans la menace d'une crise ministérielle. Le même Wilson faisait dire par la *Petite France,* organe plus qu'officieux, que le « sentiment national » se révoltait contre les honneurs rendus à Alphonse XII, et contre la « manifestation *arrangée* (*sic*) par M. Ferry. » C'était dire aux braillards : « Donnez-vous-en à cœur joie; insultez le roi d'Espagne; criez : *Au uhlan!* vous ferez plaisir à mon beau-père, au président de la République! » Les braillards ont compris et se sont payé une complète satisfaction.

Si vraiment M. Jules Ferry et plusieurs ministres ont dû menacer M. Grévy de donner leur démission pour le décider à venir avec eux à la gare, le tapage de samedi ne *fera* qu'aggraver ces dissentiments. La lutte entre M. Wilson et M. Ferry, qui était vive, est aujourd'hui implacable et ne saurait durer longtemps. L'entrain et l'aplomb de M. Wilson donnent à penser qu'il a pour allié son beau-père, le président de la République. Comme la plupart des journaux républicains attaquent maintenant M. Jules Ferry et le rendent responsable de tout, il faut croire que le règne de l'homme favorisé de tant de manières va enfin se terminer. Soit, mais nous tomberons sous la main de M. de Freycinet. Il n'y a pas de quoi nous réjouir.

—

Les scandales de samedi ont forcé le président de la République à aller faire des excuses formelles au monarque outragé. On verra plus bas en quels termes, très humbles, M. Grévy a tenté de réparer l'insulte faite à l'Espagne dans la personne de son souverain. Il y a, dans le musée de Versailles, des tableaux où les chefs d'État font faire à Louis XIV, trônant dans sa resplendissante majesté, des réparations solennelles pour les fautes commises envers lui. L'hôtel de l'ambassade espagnole a vu dimanche quelque chose d'analogue, et les excuses de M. Grévy n'auront pas accru la considération dont jouit le gouvernement de la République française.

Donc dimanche, à quatre heures, M. Grévy se faisait annoncer au roi. L'entrevue a d'ailleurs été des plus courtoises. Dès son entrée dans le salon d'honneur de l'ambassade, le président de la République a adressé à Alphonse XII le petit discours suivant :

Je viens au nom de la France vous prier de ne pas la confondre avec des misérables qui ont compromis sa vieille renommée par des démonstrations que je répudie.

Malheureusement, nos lois sont impuissantes à réprimer de pareilles manifestations. Je prie Votre Majesté de donner une nouvelle preuve de sa généreuse amitié en assistant au banquet qui réunit ce soir tout le gouvernement à ma table, et vous verrez là le véritable sentiment de la France.

Le roi a répondu :

Étant venu en France pénétré des sentiments les plus amicaux pour votre pays, je consens, monsieur le président, à donner à votre pays, que vous représentez, ce nouveau témoignage de ma cordiale

sympathie; mais vous souffrirez qu'après ce dernier sacrifice, je réserve toute ma liberté d'action.

Et le roi, au moment où le président allait se retirer, a ajouté:

D'ailleurs, monsieur le président, pour que je puisse accepter cette réparation à une offense publique, il faut que vous m'autorisiez à rendre publique également votre déclaration.

A quoi M. Grévy aurait répondu:

Non seulement je vous y autorise, mais je vous en prie même.

Le roi appela alors M. de la Vega. Sous la dictée du souverain, le ministre écrivit le texte des paroles qui venaient d'être échangées. Ce texte a été immédiatement télégraphié à Madrid.

A la suite de cet incident, le roi qui avait résolu de partir le soir même pour Madrid, remit au lendemain matin son départ, et, en effet, lundi à 8 heures 45 minutes, il quittait Paris, pour rentrer directement à Madrid.

Ainsi finit tristement cette déplorable aventure, qui a vivement irrité nos voisins.

—

M. Ferry et le marquis de Tseng n'ont pas eu de nouvelle entrevue. Le prétexte de cet ajournement est toujours l'absence des renseignements attendus de Pékin par l'ambassadeur chinois.

—

En d'autres temps, l'élection qui a eu lieu dimanche à Apt eût été longuement commentée. Elle disparaît, pour ainsi dire, dans le bruit fait autour du voyage du roi Alphonse. Elle constitue une nouvelle défaite pour les opportunistes, et une défaite d'autant plus significative qu'ils n'avaient reculé devant aucun moyen pour soutenir la lutte et remporter enfin un succès. Leur candidat, M. Belpech, avait presque sur tous les points adopté le programme de son adversaire M. Laguerre; il se donnait pour un parfait radical, flattant par-dessus tout les passions antireligieuses. S'il n'avait été si ardemment patronné par la *République française* et le *Voltaire,* peut-être les électeurs auraient-ils pu s'y méprendre; c'est ce patronage même qui l'a perdu, et c'est ce qui donne son véritable caractère à l'élection.

—

Le ministre de la guerre fait des siennes aussi. Il vient d'instituer de sa seule autorité un gouvernement militaire pour

la Corse. L'innovation est illégale, car c'est le Parlement qui a soumis Paris et Lyon à un gouverneur militaire, et il faut une loi pour étendre cette autorité à une autre région. Ensuite, pourquoi le général Truchy, qui commandait la subdivision d'Ajaccio, est-il tout à coup investi de pouvoirs exceptionnels? Que se passe-t-il en Corse? L'étonnant Thibaudin ne le dit pas. Un journal officieux insinue qu'il est devenu nécessaire de réprimer des menées étrangères. Cette explication ne fait qu'ajouter au mystère de ce fait. C'est en vain qu'on demande quel est le peuple qui nous menace en Corse et de quelle manière. Nous sommes apparemment destinés à servir d'instrument aveugle à toutes les fantaisies de la tyrannie démocratique.

—

Il manquait à la gloire de la République un congrès de libres-penseurs. Il vient d'avoir lieu à Paris, n'ayant pu se tenir à Rome, où l'on aurait proclamé en face du Vatican, la mort de la Religion. Ce qui s'est dit dans cette réunion, on le devine. Le programme, du reste, en donnerait une idée suffisante : Dénonciation du Concordat; séparation des Églises et de l'État; suppression des biens de main-morte; égalité civile, politique et sociale des deux sexes; droit de l'enfant dans la famille, dans l'école et l'atelier!... En voilà assez, n'est-ce pas? Nous sommes apparemment peu éloignés de l'époque où, grâce à l'épanouissement de la raison affranchie et laïcisée, on ne trouvera plus un peu de bon sens que dans les maisons de fous.

—

La réunion des Chambres est fixée au 23 octobre.

P. Chantrel.

VARIÉTÉS

Le départ des croisés à Mayenne.

Nous trouvons dans la *Semaine du Fidèle* du Mans, le procès-verbal suivant qu'elle emprunte à une étude historique et critique de M. l'abbé Pointeau, sur le départ des croisés qui

eut lieu à Mayenne, en 1158. Le document est aussi admirable que touchant dans sa simplicité.

Au nom du Seigneur Jésus-Christ, notre Sauveur, ainsi soit-il!

Voici le catalogue des nobles hommes qui reçurent la croix du Seigneur avec Mgr Geoffroy, fils de noble homme Juhel, par la grâce de Dieu seigneur de Mayenne.

Donc, l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur mil cent cinquante-huit, le dixième jour du mois d'avril, régnants en France et en Angleterre les rois Louis et Henri, tous les nobles pèlerins se rassemblèrent dans l'église de la Bienheureuse Vierge à Mayenne, et là, devant Dieu et le peuple, des mains de l'illustre seigneur Guillaume, évêque du Mans, revenant du mont Saint-Michel au péril de la mer, reçurent la croix du Seigneur, se signant sur le front, sur la bouche, sur la poitrine et sur le cœur, et se revêtirent chacun du scapulaire marqué du signe de la croix aux couleurs rouge et blanche.

Ensuite Audoin, prêtre et doyen de la métropole de Saint-Julien du Mans, prit la grande croix de l'autel et entonna le psaume *Benedictus Dominus Deus Israël*, et franchit le seuil de l'église, suivi de tout le clergé et du peuple mêlé aux pèlerins qui entourèrent processionnellement ladite église.

Revenus au pied de l'autel, tous les pèlerins agenouillés s'engagèrent par serment à employer leur vie, leurs armes, leurs biens et leurs hommes pendant trois ans pour la défense de la foi chrétienne et pour la délivrance des fidèles accablés sous l'intolérable joug des païens, et à ne quitter la croix ni sur terre, ni sur mer, ni en chemin, ni dans les villes, avant le retour dans leurs foyers, si Dieu leur faisait la grâce d'y rentrer

Après cette cérémonie, Mgr Juhel promit à haute voix et jura devant Dieu et tous les assistants que lesdits pèlerins et leurs épouses, et leurs fils et leurs filles, et leurs domestiques et leurs servantes, et tous leurs biens seraient comme siens, et qu'il se constituerait dorénavant et pour le même temps leur gardien et protecteur.

Puis, mondit seigneur Guillaume, évêque du Mans, signa du signe de la croix sur le front de chacun des pèlerins en disant : « Tous vos péchés vous sont remis, si vous faites ce que vous promettez. »

Ce furent ceux dont les noms suivent :

(Suivent les noms de cent sept chevaliers); le procès-verbal se termine ainsi :

Desdits pèlerins, *trente-cinq seulement* revinrent le sept novembre de l'an du Seigneur mil cent soixante-deux, après avoir essuyé beaucoup de fatigues.

Que les autres, qui ont succombé pour la foi en Syrie, reposent en paix. Ainsi soit-il. Louange soit à Dieu.

A rédigé le présent écrit et fut témoin oculaire, frère Jean, moine à la Fustaie du bienheureux Benoît, notre père, l'an du Seigneur mil cent soixante-trois, le vingt deuxième jour du mois de juin.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Ceux qui examinent attentivement la Bourse commencent à avoir la conviction que la baisse est une nécessité de la situation générale, et qu'on arrive, en fin de compte, à des efforts qui ont permis, en soutenant les cours, de se faire illusion sur les conditions véritables du marché. Les manœuvres, auxquelles nous assistons depuis deux ans, n'ont qu'une signification : elles couvrent la retraite d'une armée qui entend, au prix de tous les sacrifices, se replier en bon ordre. Qui saurait d'ailleurs prévoir les circonstances que le sort peut faire naître pendant cette lutte prolongée? Ce qu'on voit chaque jour sous les yeux n'est pas fait pour tranquilliser ceux qui possèdent.

L'ensemble des faits est noir, et les perspectives d'avenir sont très sombres, cela n'est douteux pour personne Ne nous en prenons ni aux exagérations de la spéculation qui ont amené le détraquement des banques et des affaires aux primes exagérées, ni même à cette malheureuse conversion qui a cassé les reins du marché. Certes, les excès de toute nature ont bien pu précipiter une crise inévitable ; ils n'en sont pas la cause déterminante.

Notre commerce périclite, notre commerce a peur des événements politiques, aussi bien ceux du dedans que ceux du dehors. Il souffle au travers de l'Europe un vent de guerre du plus mauvais augure, et vous verrez qu'on nous forcera de vider sur le champ de bataille cette question commerciale, sans la solution de laquelle nous périssons d'une mort lente.

Le traité de Francfort nous a créé, commercialement, une situation intolérable. Avec cette clause du bénéfice de la nation la plus favorisée dont jouit l'Allemagne, sans réciprocité, on nous envahit de toutes parts avec des produits fabriqués n'importe où, mais

auxquels l'Allemagne ouvre toutes grandes les portes de nos frontières.

On nous vole nos marques de fabrique, nos procédés, nos clients. On trouble le recrutement du travail français en provoquant chez nous des grèves et en faisant pulluler, à la place de nos ouvriers mal conseillés, des étrangers qui travaillent à vil prix. En sorte que l'Allemagne nous prend nos débouchés extérieurs et fait fabriquer, par ses propres nationaux implantés sur notre sol, ce qui peut rester d'industrie française. Et l'on s'étonne de la décroissance de notre production, de nos exportations ! Et, dans des journaux sérieux, l'on propose, pour parer au mal, des remèdes qui ne produiront des effets que dans plusieurs générations !

Ne croyez pas que ce tableau soit trop noir ; il n'est malheureusement que trop exact ; s'il avance peut-être sur l'avenir, il n'est pas moins fatal avec les gens qui nous gouvernent.

La Bourse, du reste, reflète bien l'opinion générale ; tous les cours sont en baisse, et les offres nombreuses, même sur nos rentes, trouvent difficilement des contre-parties. Il faut espérer que cela n'ira pas loin ; mais avouons aussi qu'on a raison de craindre devant les obscurités de la politique, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur. Pauvre pays !

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

L'UNION DES CATHOLIQUES

Le Congrès de Dusseldorf, qui a donné aux catholiques de tous les pays tant d'exemples bons à imiter, a vu surgir aussi une pensée que le nom seul de son promoteur, l'illustre Windthorst, suffirait à recommander à l'attention générale.

Le chef du parti du Centre a prôné — en termes discrets et généraux, il est vrai — la création d'une association embrassant l'univers tout entier et constituée dans le but de revendiquer, avec l'indépendance de l'Église et de son Chef, la liberté des consciences chrétiennes.

Pas n'est besoin de démontrer la légitimité et l'opportunité de cette ligue universelle.

L'Église et les catholiques ont le droit d'être libres. Or, la liberté leur est, dans une mesure plus ou moins large, contestée ou refusée à peu près partout.

C'est donc le moment de lutter avec énergie et de cimenter dans la foi et dans la charité cette union qui fait la force.

Précisément parce qu'il est la vérité divine et intégrale, le catholicisme est universel, ne connaît pas de frontières et fond les nationalités les plus diverses dans le royaume de Jésus-Christ.

Allemands, Français, Belges, Anglais, Italiens, Espagnols, Polonais, Suisses, Américains, Orientaux, Africains, etc., nous nous rencontrons dans l'affirmation du même symbole et dans la revendication des mêmes droits.

Pourquoi ne pas donner à cette unité catholique une visibilité plus nette et un surcroît d'efficacité ?

C'est la pensée qui a inspiré un remarquable discours de M. de Windhorst.

Elle est grande, elle est belle, et, si Dieu daigne la bénir, nous ne doutons pas qu'elle ne porte des fruits abondants.

L'éminent orateur qui ne fait que l'esquisser, en a confié

l'étude et l'application aux cercles et aux associations catholiques d'Allemagne.

En raison même du caractère universel de la motion, cette même invitation s'adresse aux cercles catholiques et aux associations de tous les pays.

La Ligue internationale catholique fera nécessairement l'objet des délibérations du Congrès qui se réunira ce mois-ci à Naples et des assemblées régionales qui se tiendront prochainement en France.

Le *Tablet* de Londres atteste que la motion de M. de Windthorst a été accueillie avec beaucoup de faveur par les catholiques anglais. Avec l'esprit positif qui les caractérise, nos coreligionnaires d'Outre-Manche auront bientôt fait sans doute de donner une expression pratique à la pensée éclose au Congrès de Dusseldorf.

Deux points principaux nous semblent à considérer : l'organisation nationale de l'œuvre et le recrutement d'un nombre d'adhérents aussi étendu que possible. — Le lien fédératif avec les ligues similaires établies à l'étranger se formera ensuite de lui-même.

Sur le premier point, la constitution de comités diocésains réunis par un comité central qui serait la représentation permanente de l'association, paraît s'indiquer naturellement. Toutes nos œuvres vraiment catholiques se basent comme d'instinct sur la solide hiérarchie de l'Église. L'union la plus intime avec le Saint-Siège et avec l'épiscopat doit être d'ailleurs, d'après M. de Windhorst lui-même, la pierre angulaire du nouveau projet.

Quant aux adhésions à recueillir, nul doute qu'elles n'affluent aussitôt que le projet aura pris corps ; mais, en attendant, il est bon de préparer le terrain et de faire pénétrer de plus en plus dans l'esprit des catholiques la notion nette de l'obligation qu'ils ont de défendre les droits de l'Église et les droits de leur propre conscience contre le libéralisme contemporain.

Il est certain que si nous avions depuis longtemps pris une attitude plus ferme en face des agressions multipliées de la politique moderne, nous n'en serions pas réduits à nous tenir presque partout sur la défensive. Bien des attentats eussent été prévenus et déjà peut-être, bien des positions eussent-elles été reconquises.

Ce sont nos vaillants frères d'Allemagne qui nous rappellent

aujourd'hui nos obligations dans cet ordre d'idées. Ils ont bien le droit de le faire, car ils ont admirablement prêché d'exemple. Étroitement unis à leurs premiers pasteurs et au Siège apostolique, ils ont subi, sans reculer d'un pas, la redoutable épreuve du Kulturkampf, et ils en sont sortis, blessés sans doute, mais victorieux et forts d'une force qui s'impose aujourd'hui à leurs adversaires eux-mêmes.

Écoutons les conseils, s'écrie à ce propos le *Bien public* et imitons la conduite de ces intrépides lutteurs, formés à la rude mais profitable école de la persécution ! Unissons-nous, groupons-nous, agissons dans l'unité des mêmes croyances et dans la poursuite du même but ! Il n'est pas un seul catholique qui puisse se refuser à combattre personnellement pour l'indépendance de l'Église, comme il n'est pas un seul pouvoir digne de ce nom qui puisse s'en offusquer. Nous voyons aujourd'hui les gouvernements compter partout avec les juifs, grâce à la puissance de l'argent ; nous pourrons, quand nous le voudrons, d'une volonté précise et ferme, les obliger à compter avec nous, grâce à la puissance du nombre et de la foi !

Notre conclusion sera que le projet de M. de Windthorst soit mis à l'étude dans toutes les sociétés catholiques militantes et que des relations avec l'union catholique allemande se nouent sans retard pour suivre au-delà du Rhin les développements et la mise en pratique de cette même pensée.

AU TONG-KING (1)

Mort de M. l'abbé Béchet. — L'expédition française. — Mort des commandants Riviere et de Villers.

Ha-Noï, le 25 juillet 1883.

A la fin du mois de mai, j'annonçais à la hâte à Messieurs les Directeurs du séminaire des Missions Étrangères de Paris, la nouvelle du massacre d'un missionnaire, de trois catéchistes et de quatre chrétiens du Tong-King occidental ; je disais aussi un mot de l'attaque de notre maison située à Ha-Noï. Au milieu des sollicitudes de notre situation présente, il ne me fut pas

(1) Extrait d'une lettre de Mgr Puginier, Vicaire apostolique du Tong-King occidental, publiée par les *Missions catholiques.*

possible de vous écrire ce jour-là; je désirais d'ailleurs vous faire connaître au long les derniers évènements et vous mettre en état d'apprécier les dangers qui nous menacent.

I

Pour éviter de répéter ce que j'ai écrit sur l'assassinat de M. Béchet, je me contenterai d'ajouter ici quelques renseignements ultérieurs. M. Gaspard-Claude Béchet, prêtre du diocèse et de la ville même de Lyon, reçut l'ordination sacerdotale en 1881 et fut destiné à la mission du Tong-King occidental, où il arriva à la fin du mois de juin de la même année. Il se mit avec ardeur à l'étude de la langue annamite, et, au bout de quelques mois de travail, il commençait à prêcher et à entendre les confessions des indigènes. Je l'envoyai avec un ancien missionnaire, M. Hébert, pour s'exercer auprès de lui au ministère apostolique, dans le district formé par la province de Thanh hoâ. M. Béchet y travailla avec zèle jusqu'à la fin de février de cette année; mais alors il fut très éprouvé par un rhume tenace qui dégénérait en phthisie. Obligé de cesser toute occupation pénible, il faisait de petits voyages pour se distraire, et c'est en passant d'une paroisse dans une autre qu'il a été arrêté dans la province de Nam-dinh, le 20 mai, fête de la Sainte Trinité, vers neuf heures du matin.

Le mandarin, après un court interrogatoire, condamna le Père, ses trois catéchistes et les deux chrétiens qui l'accompagnaient, à avoir la tête tranchée, et on les conduisit aussitôt au lieu du supplice. M. Béchet, d'abord garrotté au premier moment de l'arrestation, avait été ensuite débarrassé de ses liens et marchait avec assurance. Au bout de quelques minutes, la petite troupe arrive à l'endroit désigné pour l'exécution. C'est un moment solennel; les bourreaux sont là avec leurs sabres; la dernière heure de la vie est arrivée et l'éternité s'entr'ouvre! O précieuses minutes! Dieu seul connaît ce qui s'est passé alors dans le cœur du missionnaire et des autres victimes vouées à la mort. Quels vifs sentiments de foi, de repentir, d'amour, de confiance en Dieu et en Marie ont-ils dû lancer vers le Ciel! Les soldats voulaient commencer par tuer le Père; mais aussitôt ses catéchistes se jettent sur lui pour l'embrasser et lui servir de rempart. Le missionnaire demande un moment de répit, il se recueille, fait une dernière fois le sacrifice de sa vie et, plein d'espoir, il se jette dans les bras de son Sauveur. Mais il est

ministre de Dieu et il a un suprême devoir à remplir. Il dit aux catéchistes et aux chrétiens de se prosterner et de s'exciter au repentir. Ceux-ci obéissent aussitôt et récitent ensemble l'acte de contrition à haute voix, à l'étonnement de tous les spectateurs. Pendant ce temps, le prêtre debout, la main élevée, leur donne en commun une dernière absolution. Cet acte solennel accompli, les soldats, contrairement à leur premier dessein, décapitèrent d'abord les compagnons du Père ; ils ne reçurent chacun qu'un ou deux coups de sabre. Vint ensuite le tour du missionnaire. Comme on voulait le lier, il demanda à rester libre et il s'assit tranquillement, présentant sa tête au bourreau. Après quelques coups de sabre, il s'affaissa et l'on continua à le frapper. Le supplice dura longtemps et ce n'est que lorsque le cou fut littéralement haché que la tête se sépara du corps.

Pendant que le mandarin exécutait cet affreux carnage, on se saisit d'un chrétien qui n'était pas de la suite du Père, et qui fut reconnu à son scapulaire. A une première question : « s'il était chrétien », il n'eut pas honte de confesser sa religion, et, comme on lui demandait ce qu'il faisait, il répondit qu'il cueillait des fleurs pour les offrir à la sainte Vierge. Le mandarin ordonna aussitôt de lui couper la tête.

Un quatrième chrétien, ayant appris qu'un missionnaire venait d'être décapité, ne consultant que son zèle et son dévouement, partit aussitôt pour se rendre au lieu de l'exécution dont il n'était éloigné que de trois kilomètres ; il voulait avoir des renseignements sur cette affaire et prendre le corps du Père pour l'enterrer. En vain plusieurs personnes avaient essayé de le dissuader, il s'était mis en route en récitant des prières. Arrivé au lieu de l'exécution, il fut arrêté par les soldats du mandarin. On lui dit :

« Tu es chrétien ; veux-tu abandonner ta religion ? » Il répondit :

« J'adore Dieu en trois personnes ; c'est ce Dieu qui nous a créés ; je n'oserais pour rien au monde le fouler aux pieds. Si le mandarin n'a pas pitié de moi et me fait tuer, je suis prêt à subir la mort. »

A une deuxième interrogation il fit courageusement la même réponse ; il fut alors condamné à mort, et, comme on le conduisait au supplice, on lui proposa une troisième fois l'apostasie, mais toujours même refus. Arrivé au lieu de l'exécution, il demanda un moment pour se prosterner et prier. Les soldats impatients le

pressaient de finir; mais lui continuait sa prière. Enfin il se leva et eut la tête coupée. Cet homme de foi, nommé Soât était âgé de 37 ans et avait encore son père; il était marié et Dieu lui avait donné deux enfants, un garçon et une fille. Il appartenait à un de ces villages qui, pendant la persécution, ont fait la gloire de l'Église et de la mission. Cette chrétienté, nommée Kê-bany, chef-lieu d'une forte paroisse, comptait un peu plus de 900 habitants; elle eut 150 hommes des principaux notables mis à mort pour la Foi. Souvent on avait entendu notre généreux Soât parler de la persécution et témoigner le désir de verser son sang pour son Sauveur; Dieu l'a exaucé.

Dans l'espace de quelques heures, ce féroce mandarin, ennemi de Dieu et avide de sang chrétien, venait de faire exécuter huit victimes. Les têtes furent envoyées à un mandarin supérieur qui refusa de les recevoir et les fit remettre à une pieuse femme. Celle-ci les accepta avec vénération, elle déposa à part celle du Père dans une caisse et l'entoura de fleurs. Celles des catéchistes et des chrétiens furent placées ensemble dans deux grands paniers, aussi au milieu des fleurs. Lorsqu'au bout de cinq jours, il fut permis de prendre les cadavres, chaque tête fut réunie à son corps, et le curé de la paroisse, avec tous ses chrétiens, fit des obsèques solennelles.

Après cette horrible exécution, le mandarin fit placer des croix sur tous les chemins aboutissant au village où il campait; il craignait que les chrétiens des paroisses voisines ne se réunissent en foule pour venir lui demander raison de son acte on ne peut plus arbitraire et injuste. Ceux-ci, en effet, indignés et redoutant un renouvellement de massacre comme en 1874, étaient résolus à venger le missionnaire et les chrétiens assassinés. Ils craignaient, ce qui est arrivé, que personne ne nous rendît justice; mais le curé de la paroisse, pour éviter des complications, jugea à propos de retenir ses fidèles, et s'empressa de m'informer de ce qui s'était passé. J'ai aussitôt porté plainte auprès des représentants de la France et de l'Annam, contre cet acte inqualifiable commis par un mandarin ennemi du nom chrétien; mais mes réclamations obtiendront-elles un résultat sérieux ?.... Depuis près de deux mois que le crime a été commis, je n'ai encore rien vu faire comme réparation.

II

Les journaux ont déjà raconté plus ou moins exactement les principaux évènements qui se sont passés au Tong-King, dans

ces derniers mois. Je vais vous donner aujourd'hui quelques renseignements.

Le 23 mars, jour du Vendredi-Saint, le commandant Rivière partait pour la ville de Nam-dinh avec les petites canonnières : le « Carabine, la « Hache », le « Yatagan », et environ cinq cents hommes, tant d'infanterie de marine que d'artillerie, sous les ordres du colonel Carreau et du chef de bataillon Badens. Trois grandes canonnières : le « Pluvier, » la « Fanfare » et la « Surprise » étaient déjà mouillées dans un embranchement du fleuve conduisant à Nam-dinh. Le 26, eut lieu une reconnaissance pour examiner les positions. Les mandarins commencèrent le feu et tirèrent plusieurs coups de canon sur la maison du curé, distante de la citadelle de 200 à 300 mètres. Elle reçut plusieurs gros boulets qui percèrent les murs, mais heureusement n'atteignirent personne. Le lendemain, 27 mars, jour fixé pour l'attaque, les six canonnières ouvrirent leurs feux dès la pointe du jour, et, pendant plus de deux heures, elles lancèrent des obus sur tous les points de la citadelle. Leur tir fut très précis, et, en peu de temps, les canons de l'ennemi étaient démontés. Les troupes de terre s'élancèrent alors à l'assaut, et, en moins de deux heures, elles étaient dans la place. Les Français n'eurent à déplorer la mort d'aucun des leurs et n'eurent que trois hommes blessés; malheureusement de ce nombre était le lieutenant-colonel. Il était debout, au milieu d'une rue, se disposant à installer une pièce de canon, lorsqu'il reçut un boulet qui lui fracassa le pied. L'amputation, jugée nécessaire, fut faite sur-le-champ par le docteur Masse, assisté de M. Buisson, médecin aide-major de la marine. Le brave colonel, homme de courage et de conviction religieuse, supporta l'opération sans s'émouvoir. Mais il succomba plus tard, par suite de complications occasionnées par l'influence du climat. Sa mort a été celle d'un chrétien et d'un soldat.

Cependant les mandarins, émus d'abord par l'arrivée des cinq cents hommes envoyés pour renforcer les garnisons du Tong-King et encore plus par la prise de Nam-dinh, se mirent activement à l'œuvre et résolurent de bloquer peu à peu les Français dans la Concession et la citadelle de Ha-nôi. Ils appelèrent, à cet effet, les bandes des Pavillons noirs, amenèrent des troupes considérables de Son-tây, ordonnèrent des levées extraordinaires d'hommes dans la province de Ha-nôi et vinrent camper dans les villages au-dessus de la sous-préfecture appelée

Phu-hai. C'est là même que, en 1873, le maréchal Hoang-Kê-Viêm, grand mandarin annamite, et Lieu-Vinh-Phué, chef des Pavillons noirs, avaient établi leurs lignes contre M. Garnier. Ce sont ces deux mêmes chefs qui commandent encore aujourd'hui l'armée annamite et chinoise. Les troupes, destinées à bloquer Ha-nôi, avançaient peu à peu du côté de la ville, tout en se fortifiant dans les villages entourés d'épaisses haies de bambous. Les positions qu'elles occupent sont très bien choisies et faciles à défendre; par là, elles commandent la route de terre qui conduit à Son-tay.

La nuit du 27 mars, à une heure et demie du matin, une bande de 300 à 400 Annamites, renforcée par un corps de troupe resté campé à 2 kilomètres de la ville, vint attaquer la compagnie d'infanterie de marine chargée de défendre la citadelle. Les Annamites pensaient-ils trouver les sentinelles endormies et pouvoir entrer par surprise, ou bien voulaient-ils agacer les Français et les attirer, à leur poursuite, dans quelque embuscade? On ne sait. Mais ils avaient à faire à des soldats exercés, commandés par le capitaine Retrouvey, officier sérieux, choisi pour ce poste important. Les Français ne tirèrent que 72 coups de fusil sur les plus imprudents, qui étaient à découverts, en tuèrent ou en blessèrent une dizaine; ce que voyant, les Annamites battirent en retraite. Quelques jours après, dans la nuit du 8 avril, eut lieu une nouvelle attaque contre la citadelle, mais pareillement sans aucun résultat pour l'ennemi.

De leur côté, les mandarins de la province de Bac-ninh, dont le territoire forme une partie de la rive gauche du fleuve Rouge, avaient aussi amassé des forces considérables et s'étaient installés sérieusement dans des villages en face de la ville de Ha-nôi. Le 28 mars, le commandant Edgard Berthe de Villiers, chef de bataillon d'infanterie de marine, excellent chrétien, alla les attaquer, s'empara de la plupart de leurs positions et leur fit subir des pertes sérieuses.

Mais ce n'était pas seulement aux troupes françaises que les mandarins et les Pavillons noirs en voulaient; ils avaient aussi résolu la ruine de la maison de la mission, à Ha-nôi. Cette maison, située entre la citadelle et la Concession, était trop éloignée de chacun de ces deux postes pour en recevoir des secours en cas d'attaque nocturne. Le commandant Rivière avait plusieurs fois répété à M. Landais, missionnaire chargé du poste de Ha-nôi et remplissant en même temps les fonctions

d'aumônier : « Armez-vous, et si vous êtes attaqués la nuit, tâchez de tenir bon jusqu'au matin, car ce n'est qu'alors que je pourrai vous dégager. »

Il est bon de savoir que notre maison se trouve dans un enclos ayant la forme d'un triangle à angles aigus, dont la base, qui touche à une rue habitée par des chrétiens, est protégée par une forte haie de bambous. L'un des côtés, qui longe la grande route, est encore mieux gardé : outre la haie de bambous, il est aussi renforcé, à l'intérieur par un fossé large de huit à quatorze mètres et dont une grande partie a plus d'un mètre d'eau. Le troisième côté du triangle, qui donne sur la ville, n'a, en plusieurs endroits, qu'une haie de roseaux, et est naturellement beaucoup plus faible. Lorsque, au commencement de l'année 1876, je fis exécuter ces travaux et bâtir les deux maisons en briques qui nous servent de demeure, j'avais pour but de nous prémunir contre les voleurs et contre les incendies, si fréquents dans la ville de Hà-nôi. J'étais loin de prévoir alors qu'un jour nous aurions à nous défendre contre des forces considérables du gouvernement tonquinois.

Dès que les troupes du maréchal annamite et les Pavillons noirs furent installés dans la sous-préfecture de Phù-hoài pour cerner les Français, aussitôt des menaces furent lancées contre notre maison, et allèrent en s'accentuant à mesure que l'ennemi rapprochait ses lignes.

M. Landais, chargé de la direction de la maison, se mit en devoir d'installer la défense ; il fut aidé en cela par deux missionnaires, M. Rival et M. Bertaud, qui se trouvaient en ce moment à la ville. Le personnel de la maison, catéchistes, élèves, fermiers, avait été augmenté d'un certain nombre de nouveaux chrétiens, qui, pour échapper à la mort, avaient dû abandonner leurs villages occupés par l'ennemi. Le Père fit venir en outre une centaine de néophites, hommes robustes et d'une bravoure peu ordinaire chez les Annamites. Le personnel de la défense était donc d'environ 150 hommes, divisés en différents corps, ayant pour chefs des catéchistes. On leur avait donné comme armes des bambous, des lances et une dizaine de vieux fusils annamites. Quelques officiers, pleins de dévouement pour nous, nous avaient prêté leurs fusils de chasse ; ces fusils ont servi aux missionnaires qui, malgré leur répugnance, ont dû combattre pour leur vie et celle de leurs ouailles.

Le 13 mai, veille de la Pentecôte, vers les neuf heures du

soir, au moment où l'on finissait de réciter les prières en commun, on entend un coup de fusil, c'était un signal de ralliement pour l'ennemi qui arrivait par trois endroits. En un instant, chacun prend ses armes et se rend à son poste, rejoindre les hommes qui montaient la garde à l'intérieur des haies de bambous. Il n'y avait aucun doute, notre maison était attaquée par une bande de Pavillons noirs et par les troupes irrégulières des mandarins. Leur nombre devait monter au moins à sept ou huit cents hommes, armés de fusils, de sabres et de lances. Quelques-uns des nôtres, gardant un poste avancé, ont été tournés par l'ennemi qui les attaquait à coup de fusil à une distance de trente mètres au plus. Deux missionnaires se portèrent sur l'endroit menacé et firent rentrer nos hommes derrière une barrière qui protégeait la rue. On n'eut juste que le temps de fermer la porte. Là se trouvait un petit pierrier qu'on nous avait prêté. Un catéchiste de sang froid, chargé de la pièce, laissa approcher la bande ennemie qui avançait avec confiance groupée au milieu de la rue; il fit feu lorsque les troupes arrivaient à la barricade. Au même moment il grimpait sur les pieux et déchargeait à bout portant, sur un groupe, un fusil à deux coups. L'ennemi eut plusieurs hommes tués ou blessés et recula pour essayer d'entrer par un autre endroit; mais là encore il reçut une nouvelle décharge d'un pierrier bourré de cailloux et de briques, caché dans les bambous et qui lui fit beaucoup de mal. Ne s'attendant pas à une pareille résistance, et voyant quelques-uns de ses chefs tués, d'autres blessés, l'ennemi battit en retraite en grand désordre, sans avoir pu franchir l'enceinte de notre jardin ; il avait neuf hommes tués et plusieurs blessés, un cadavre de soldat pavillon noir et un de soldat annamite ne purent être emportés. De notre côté, nous avons eu deux hommes légèrement atteints.

Le lendemain, M. Landais alla exposer l'attaque de la nuit au commandant Rivière, qu'il trouva très ému et très inquiet, car, de la Concession, distante seulement de 1,200 mètres, on avait très bien entendu les coups de canon et de fusil. A partir de ce jour, le commandant donna cinq matelots de la canonnière la « Fanfare », commandée par M. Gadaud, lieutenant de vaisseau, pour aller passer la nuit dans notre maison et la défendre au besoin. Ce secours fut notre salut.

Trois jours après, dans la nuit du 15 au 16 mai, immédiatement après les prières du soir, un cri d'alarme se fait entendre.

Les Pavillons noirs étaient déjà dans notre enclos. Cette fois, ils s'étaient cachés depuis la tombée de la nuit dans la maison commune du village païen qui nous avoisine, c'était le côté le plus faible donnant sur la ville. En quelques instants, ils avaient fait dans la haie de roseaux une entaille suffisante pour s'ouvrir un passage, et ils se trouvaient dans notre jardin, pêle-mêle avec le poste qui gardait ce côté. Le catéchiste déchargea son fusil sur eux ; mais en même temps, il était saisi par un Pavillon noir qui le tenait dans ses bras ; il eut la présence d'esprit de crier : « C'est moi » et, en même temps, il lui passait son fusil. Le Pavillon noir trompé prit le catéchiste pour un des soldats annamites qui venait aussi attaquer notre maison et le relâcha. Celui-ci, se voyant libre, donna un grand coup de sabre en arrière et se mit à courir vers notre maison. Il fut poursuivi et reçut deux coups de sabre, mais heureusement ces blessures n'ont pas eu de gravité.

Au même moment, la cloche sonnait l'alarme, c'était le signal convenu pour rallier tous les postes, les chrétiens de la rue et la Sainte-Enfance, qui avaient ordre de se réfugier dans nos maisons en briques pour essayer une dernière défense. C'était un moment solennel et critique. L'ennemi entrait en même temps que nos hommes et même en précédait plusieurs ; mais heureusement les ténèbres empêchaient de se reconnaître. Cependant, arrivés à la cour, formée par les deux maisons parallèles, les Pavillons noirs n'osèrent se hasarder à y pénétrer, sans être sûrs de se voir en nombre respectable. On venait en effet de faire feu de nos maisons ; mais on avait eu soin de tirer en l'air pour ne pas tuer les nôtres. Ces coups de feu étonnèrent les Pavillons noirs et les empêchèrent d'entrer, tandis que nos hommes en profitaient pour pénétrer à la hâte dans les maisons. Les portes furent aussitôt fermées et barricadées solidement. Alors de part et d'autre commença un feu nourri. Les assaillants, appartenant exclusivement aux Pavillons noirs, étaient environ quatre cents, divisés en trois bandes ayant chacune sa trompette. Ils étaient soutenus par des troupes irrégulières annamites, restées en dehors pour empêcher que la citadelle vînt à notre secours. Un autre corps de pavillons noirs était placé en embuscade sur la route de la Concession, afin d'arrêter les troupes françaises dans le cas où le commandant Rivière aurait voulu nous dégager. Vous le voyez, c'était un plan d'attaque complet et habilement dirigé. Nous n'avons

connu tous ces détails que quelque temps après et nous les tenons de soldats annamites qui avaient été forcés eux-mêmes d'assister à l'action.

Cependant les Pavillons noirs, armés de bons fusils se chargeant par la culasse, cernaient de plus en plus les maisons et étaient déjà arrivés à toucher les varandes du rez-de-chaussée; il ne leur restait plus qu'à enfoncer les portes ou à y mettre le feu. Mais les matelots, armés de leurs fusils à répétition, étaient postés avec les missionnaires sur les balcons et tiraient à bout portant. Ils étaient tellement calmes, qu'on eût dit qu'ils ne soupçonnaient pas le danger; aussi visaient-ils très bien et leurs coups portaient juste. L'action a été très animée de part et d'autre, pendant environ deux heures. Deux Chinois, parmi lesquels un chef, furent percés de plusieurs balles et tombèrent raides morts. Le lendemain matin, lorsque le jour fut venu, on trouva leurs cadavres à côté des colonnes de la maison. Plusieurs autres Chinois ont été atteints et les alentours de la maison étaient remplis de grandes traînées de sang.

Ne s'attendant pas à une pareille résistance et se voyant très maltraités, les Pavillons noirs sonnèrent la retraite et leurs bandes se retirèrent en même temps. Mais, en fuyant, ils mirent le feu à une case en bambous qui nous servait de parloir et à un monceau de longues pièces de bois de fer que j'avais achetées d'avance pour bâtir plus tard, dans la ville de Hâ-nôi, une église dédiée au Sacré-Cœur. En sortant de chez nous, ils mirent aussi le feu à la rue des chrétiens et à l'église et emportèrent une statue dorée de la sainte Vierge qu'ils pendirent à un arbre à l'endroit de leur campement. On a longtemps vu cette statue ainsi pendue par mépris. Des deux côtés de la tête ils avaient attaché des oreilles qu'ils avaient coupées à un enfant chrétien, et, aux branches des alentours, ils fixèrent plus tard les képis et les chapeaux des officiers et des soldats français tués dans le combat du 19 mai.

Dans cette seconde attaque de notre maison, les Pavillons noirs eurent treize hommes tués sur le coup et un bien plus grand nombre blessés. Parmi ces derniers, plusieurs succombèrent au bout de quelques jours. Un soldat païen, qui a vécu au milieu des Pavillons noirs, me faisait dire quelque temps après que, par suite des deux attaques dirigées contre la Mission, ces derniers avaient déjà perdu plus de quarante hommes et plusieurs de leurs blessés étaient encore en danger.

De notre côté, un homme a eu le cœur percé par une balle; il était sur le balcon, près d'un missionnaire qui a eu le temps de lui donner une dernière absolution. Nous avons eu deux blessés qu'on a cru en danger pendant plusieurs jours; mais, grâce aux soins des médecins français, ils sont complètement guéris. Parmi les chrétiens, qui, au signal d'alarme, n'ont pas eu le temps de rallier notre maison, deux femmes ont été tuées dans notre jardin, six autres personnes furent blessées; parmi elles un petit enfant de deux ans reçut, dans les bras de sa mère, un coup de sabre en pleine figure; la mère fut aussi grièvement atteinte.

Il est évident que la Providence a couvert nos maisons d'une protection toute particulière; car, même avec le secours que nous avons reçu, il n'était pas possible, humainement parlant, de résister à un corps de troupes aussi sérieux que celui des Pavillons noirs. Après Dieu, c'est surtout aux cinq matelots de la canonnière la « Fanfare » que les missionnaires doivent leur salut. Sans leur concours et la résistance sérieuse qu'ils ont opposée à l'ennemi, nous aurions eu à déplorer le massacre de six missionnaires, présents dans la mission au moment de l'attaque, de deux prêtres indigènes, d'environ cinquante catéchistes ou élèves et de tous les chrétiens qui s'étaient réfugiés chez nous. Je tiens, par reconnaissance, à faire connaître ici le nom de ces cinq matelots, et je vous prie de vouloir bien envoyer à leurs familles le numéro des *Missions Catholiques* dans lequel vous ferez paraître le récit de l'attaque de nos maisons. Ce sont : Cabel (Gabriel-Marie), Quartier-maître de manœuvre de 1re classe, né le 8 juillet 1849, à Plouzané (Finistère); Toulliou (Pierre-Marie), matelot de 2e classe, gabier breveté de 1re classe, né le 25 janvier 1857, à Plœmeur (Morbihan); Keryhuel (Jean-Louis-Désiré-Marie), matelot de 3e classe, ouvrier calfat de 2e classe, né le 8 août 1860, à Lorient; Trotin (Yves-Marie), matelot de 3e classe, gabier breveté de 2e classe, né le 25 octobre 1859, à Plouha (Côtes-du-Nord); Moyésan (Jean-Marie), matelot de 3e classe, né le 28 juin 1860, à Saint-Adrien (Côtes-du-Nord).

(*La fin au prochain numéro.*)

LA MUSIQUE SACRÉE

Sous ce titre, l'*Osservatore cattolico* de Milan publie l'article suivant, dont on remarquera l'intérêt au point de vue du chant grégorien et du récent décret de la Congrégation des Rites :

Afin qu'il ne reste aucun doute sur la portée du décret du 10 avril 1883, relatif à l'autorité de l'édition de chant romain sorti des presses de Pustet, de Ratisbonne, avec approbation de la Sacrée-Congrégation des Rites, nous croyons devoir rapporter deux documents.

Le premier est un article de la Revue liturgique musicale sous ce titre : *Musica sacra,* qui s'imprime à Milan, comme bulletin officiel de l'Association générale italienne de Sainte-Cécile, et qui est ainsi conçu :

Doutes et explications relatives aux décrets de la Sacrée-Congrégation des Rites.

On nous demande des éclaircissements et explications sur la signification de quelques paroles du décret, que voici : Vœux et demandes émis par le congrès d'Arezzo de l'année dernière, et présentés au Siège apostolique pour le chant liturgique grégorien rétabli suivant l'ancienne tradition.

Ces vœux pris dans les termes où ils sont posés ne peuvent pas être acceptés et approuvés.

Voici notre opinion à ce sujet :

1° Que le décret a certainement limité sa non-approbation à quelques-uns des vœux, mais non à tous indistinctement ;

2° Que le décret n'est rien moins que défavorable aux études faites ou à faire sur l'ancien chant liturgique ;

3° Que le décret n'exclut pas le moins du monde le mode d'exécution du plain-chant proposé par le congrès suivant, la méthode de Gui d'Arezzo, but principal du congrès ;

4° Que le décret ne prohibe pas la publication et la diffusion de nouvelles éditions faites ou à faire de l'ancien chant liturgique, afin de contribuer à en favoriser l'étude historique et archéologique.

Une autre très importante question qui nous a été proposée regarde l'usage pratique qu'on pourrait faire encore aujourd'hui du chant primitif de saint Grégoire, à savoir si le décret prétend le proscrire entièrement de l'usage liturgique, ou bien s'il le permet ou le tolère, de la même manière qu'il permet dans l'usage liturgique actuel la musique de Palestrina, la musique d'orgue, et qu'il tolère

la musique instrumentale d'auteurs non seulement modernes, mais inconnus, et dont la durée est beaucoup plus longue que celle du chant liturgique primitif. Certainement ce chant ne craindrait pas la comparaison de ces musiques, par rapport à la beauté et à la convenance de leur mélodie liturgique ; c'est pourquoi il nous paraît que rien ne serait de nature à empêcher que le Saint-Siège, après en avoir pris connaissance et vérifié la provenance, s'il le croyait opportun, pût, dans les circonstances spéciales, afin de procurer une plus grande solennité, permettre d'autant plus l'usage de ce chant dans le service divin que nous le supposons accompagné de l'orgue. Il nous semblerait injurieux pour le Saint-Siége de supposer qu'il voulût absolument proscrire de tout exercice du culte ce plain-chant plus orné qui retentit pendant tant de siècles avec édification dans l'Église entière, et d'où nous est venu le plain-chant moderne réduit à plus de simplicité pour plus de commodité.

L'article qui précède a eu l'approbation explicite du cardinal préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites, comme en témoigne la lettre suivante que nous publions avec plaisir :

Monsieur,

Je me félicite avec vous de l'article publié pour les mois de mai et de juin, dans le *Bulletin officiel* de la musique sacrée. Par cet écrit, vous avez donné un noble témoignage de votre soumission filiale au Saint-Siége, et vous avez exposé la vraie manière dont on doit entendre la résolution prise par la Sacrée-Congrégation des Rites dans son décret du 26 avril de cette année, par lequel elle a pleinement confirmé aujourd'hui sa pensée sur le chant liturgique, décret que vous avez estimé de votre devoir d'insérer dans le Bulletin.

Continuez avec confiance l'œuvre que vous avez commencée de la réforme de la musique sacrée, parce qu'elle est vraiment désirable. Comme je vous le disais une autre fois, il y a deux manières de s'y prendre, à savoir : l'étude de la musique de Palestrina, chant éminemment ecclésiastique, et la musique d'orgue, orchestrée d'après les compositions des grands maîtres des dix-septième et dix-huitième siècles. Il y a peu de lieux où on exécute la musique de Palestrina, et pour ce que j'en sais, on l'entend dans la chapelle pontificale et dans la cathédrale de Ratisbonne. La raison de cette rareté doit être attribuée à la grosse dépense que cette exécution demande, et à la pénurie qu'on éprouve à trouver des voix élevées. Pour éviter de ce côté la difficulté, il conviendrait d'élever avec beaucoup de soins les jeunes gens, comme faisait Palestrina dans son temps. Et à Rome, nous en avons un exemple dans la chapelle grégorienne All' Anima, à la fondation de laquelle vous avez pris part, et dans laquelle des jeunes gens bien instruits exécutent avec un grand effet des morceaux de Palestrina.

Mais les oreilles italiennes, trop habituées aux mélodies de l'orgue, n'éprouvent aucun plaisir de ces beaux concerts de Palestrina, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'instruments ; tandis qu'ils produisent une harmonie merveilleuse chez les vrais amateurs de la musique ; au contraire, le vulgaire qui n'est pas familiarisé avec ce bel art, regarde comme une confusion de voix ces morceaux si sublimes qu'ils semblent un écho des mélodies du paradis.

Par cette raison, si la musique de Palestrina prenait un grand développement, on courrait le danger que les fidèles, en grande partie ignorants du sublime, s'abstinssent d'assister aux offices, fatigués d'une musique qui n'a pas le bonheur de plaire à leurs oreilles. Mais quand c'est une musique d'orgue, elle ne doit pas être bien harmonieuse, celle-là ! elle plaît mieux en général, et même elle devient un enchantement si elle est accompagnée d'autres instruments. Cette musique était en usage chez les Hébreux, comme l'attestent les pages de l'Ancien Testament, et c'était avec son accompagnement qu'on chantait dans le temple les psaumes de David. Les compositions de Haydn et les messes de Mozart, de Chérubini et des autres sont des compositions choisies et sérieuses, qui sont loin d'offenser la sainteté de l'Église.

Pour éviter les contradictions, on devrait épargner les censures aux maîtres, et les inviter d'une manière courtoise à imiter le style des chefs-d'œuvre. Je suis persuadé qu'avec une bonne direction et la publication périodique de la musique de Palestrina avec accompagnement d'orgue, on arrivera peu à peu à atteindre la réforme qui est l'objet de nos vœux.

En entendant ainsi les choses, je suis prêt à donner à vos projets l'appui que vous croyez nécessaire, et en attendant, je vous renouvelle, etc.

Signé : † DOMINIQUE, card. BARTOLINI.

Rome, 15 juillet 1883.

A Monsieur le professeur Guerrino Amelli, vice-bibliothécaire de l'Ambroisienne, Milan.

LE PROCÈS DE MISS BOOTH

Pendant que tous les organes de la presse anglaise, allemande et autrichienne s'indignent des injures adressées au roi d'Espagne à Paris, un petit jury du district de Boudry (Neuchâtel) vient de donner un bel exemple du respect et de la pro-

tection que doivent rencontrer en Suisse les lois de l'hospitalité et de la liberté.

On connaît les exploits de l'Armée du Salut en Suisse depuis six mois. Ces singuliers exercices de conversion et de guerre à Satan n'étaient certainement pas faits pour mériter grande considération; mais les protestants avaient moins que personne le droit de s'en formaliser, car ils comptent dans leur histoire religieuse bien des excentricités équivalentes. Le principe du libre examen justifie tout par avance, et c'est pour ainsi dire en prévision et en faveur des *Variations* incessantes du protestantisme que le progrès moderne réclame la liberté illimitée des cultes. S'il est un pays où les salutistes dussent avoir les coudées franches, n'est-ce pas la Suisse, cette terre privilégiée de toutes les sectes?

Genève « cette Sion des Huguenots, » comme l'appelle la *Semaine religieuse* protestante, ne pouvait-elle pas trouver un petit asile pour la jeune secte cadette issue d'Angleterre? Si miss Booth et le colonel Clibborn sont étrangers, Calvin l'était aussi. Pourquoi donc refuser au petit-fils de l'hérésie ce que l'on accorda au grand-père, à moins que la Genève du dix-neuvième siècle ne veuille prouver ainsi que celle du seizième eut tort de ne pas chasser Calvin à coups de pierres?

Quoi qu'il en soit, le gouvernement genevois a expulsé les Anglais, a interdit les réunions de leur secte et envoie la police au domicile des citoyens pour dissoudre les assemblées réunies en local privé.

Le gouvernement de Neuchâtel fut d'abord mieux avisé; il protégea les premiers exercices de l'Armée du Salut. Puis, les violences de la populace qui était restée maîtresse à Genève, se propagèrent à Neuchâtel, et le gouvernement finit par imiter l'intolérance de Genève en supprimant la liberté des réunions.

C'était, dans les deux cantons, supprimer les garanties de la Constitution fédérale par un décret particulier. L'attentat était grave; si les salutistes inspiraient peu de compassion, la violation flagrante d'un droit constitutionnel inspirait toute crainte. La presse suisse fut presque unanime à protester; seules, quelques feuilles radicales intéressées firent exception.

Quelques citoyens, soit par sympathie pour l'armée du Salut, soit pour affirmer leurs droits constitutionnels, résolurent de tenir des assemblées, avec le concours des délégués anglais, malgré les interdictions des gouvernements. Le Conseil d'État

de Neuchâtel déféra donc au tribunal miss Booth et cinq autres prévenus, comme coupables d'infraction à ses arrêtés. C'est ce procès qui vient de se dénouer, à l'avantage des accusés, devant le jury de Boudry.

Nous n'avons pas à insister sur le désagrément fort grand qui résulte de ce verdict pour le Conseil d'État. Un mouvement d'opinion avait été excité contre les salutistes ; dix mille signataires avaient appuyé une pétition contre leurs exercices. Le gouvernement a trop vite cédé à cette agitation factice, sans se souvenir que des droits constitutionnels ne peuvent ainsi être livrés à un coup de force. Le tribunal, qui a la mission d'écouter l'autorité de la loi plutôt que les cris de la rue, a rétabli les choses dans l'ordre. C'est là qu'est tout l'intérêt de la sentence.

Que reste-t-il à faire maintenant vis-à-vis de l'Armée du Salut ? La laisser tranquille, comme le canton de Fribourg en donne l'exemple. Si, comme le prétend le *Genevois,* c'est « une folie épidémique » pouvant exercer « d'effroyables ravages », que chacun se tienne à l'écart, et ce sera le meilleur préservatif. Qui est donc forcé d'assister aux assemblées ? Tout se passe librement. Il n'y a pas là, comme il y a eu pour le schisme, la propagande et les pressions immorales de l'État. Qu'on fasse donc le vide dans les salles, et l'on ne parlera bientôt plus des maréchales et des colonels.

Le *Genevois* fait ce sombre tableau :

Il y a encore dans nos hospices des Genevois affolés par les premières réunions de miss Booth ; l'armée n'a fait que passer à Nyon ; deux personnes, une mère et un père de famille ont soudain quitté leur maison et abandonné les leurs ; une jeune fille s'est jetée du haut d'une terrasse ; elle n'a pas réussi à se tuer, mais elle est maintenant dans la cellule d'un hospice ; est-ce que le *Journal* et les siens désirent que le mal augmente et que nous laissions des étrangers qui ne savent que trop bien ce qu'ils font mettre en couple réglée, la santé morale et intellectuelle de notre population ?

Ce n'est pas à nous, comme le dit fort bien le *Courrier de Genève,* de prendre la défense de l'honneur protestant ; mais il nous semble que le *Genevois* fait une sanglante injure à ses coreligionnaires en supposant que leur santé morale et intellectuelle soit si faible et ne puisse plus être défendue qu'à l'aide du sabre et de la prison.

Les catholiques sont témoins de toutes ces excentricités aussi bien que les protestants, et leur raison ne s'en trouble point ;

c'est pour eux une lumière nouvelle qui leur fait admirer davantage les perpétuelles beautés de l'unité de foi dans leur Église.

RÈGLEMENT DE PROCÉDURE

L'année dernière, nous avons publié le *Motu Proprio* pontifical qui instituait une commission judiciaire pour les causes civiles de l'intérieur du Vatican. Voici la traduction du règlement de procédure élaboré par cette commission : nous l'empruntons au *Moniteur de Rome :*

RÈGLEMENT

DE PROCÉDURE PRESCRIT PAR LE « MOTU PROPRIO » *du* 25 *mai* 1882

Par son *Motu Proprio* du 25 mai 1882, Sa Sainteté nous a chargés d'établir les règles pratiques au moyen desquelles les dispositions qui y sont contenues puissent sortir leur effet. Pour remplir la charge qui nous a été confiée, nous publions donc le présent règlement, en ordonnant. en Son Nom Souverain, qu'il soit exécuté.

Dispositions préliminaires.

1. Sont déférés au jugement des commissions instituées par le *Motu Proprio* les différends provenant des contrats relatifs aux diverses administrations de la maison pontificale et qui concernent l'ordre intérieur de la même maison.

2. Ces différends seront traités devant lesdites commissions conformément à la procédure établie par le règlement judiciaire grégorien, comme il résulte du *Motu Proprio* du 10 novembre 1834, de l'édit du 25 juillet 1835 et des autres dispositions qui s'y rapportent, sauf pour les parties auxquelles le présent règlement pourvoit d'une façon expresse; ces différends seront jugés d'après la législation pontificale.

Organisation des commissions.

3. Les commissions de premier et de second degré auront un président que Sa Sainteté nommera parmi les trois prélats qui composent chacune d'elles. Celle de troisième degré a pour

président Mgr l'auditeur général de la Rde Chambre apostolique. Si l'un des présidents venait à manquer, était absent ou empêché, ses fonctions seront exercées par le prélat qui est depuis plus longtemps membre de cette commission.

4. Un prélat portant le titre de suppléant et nommé par Sa Sainteté sera adjoint à chaque commission. Ces suppléants, chacun dans leur commission, remplaceront le juge manquant, avec vote décisif.

5. Les commissions auront un secrétaire.

De la Procédure.

6. Les causes soumises au jugement des commissions seront introduites et traitées au moyen de mémoires.

7. Ces mémoires, quelle que soit la demande formulée, doivent contenir tout ce qu'exige pour les citations le règlement judiciaire grégorien du 10 novembre 1834.

8. Le mémoire avec les pièces justificatives devra être présenté au secrétaire par le demandeur ou par son procureur approuvé par la commission; le procureur y joindra le mandat spécial avec faculté d'élire domicile, qui devra toujours être élu à Rome.

9. Le président de la commission apposera au bas du mémoire l'ordre qu'il soit communiqué à la partie ou aux parties adverses; et il fixera un terme plus ou moins bref, selon les circonstances, pour l'exhibition de la réponse.

Cette réponse sera présentée selon le mode et les formes prescrits au paragraphe précédent.

10. La réplique et la duplique seront également présentées au secrétaire dans le délai établi par le président.

Les mémoires et les réponses ne pourront excéder le nombre de trois feuilles d'impression (format ordinaire); les répliques et les dupliques ne dépasseront pas deux feuilles d'impression. Pour les demandes incidentes, les mémoires et les réponses devront être contenues dans une seule feuille.

11. Les mémoires originaux avec les documents resteront au secrétariat. On fournira de ces mêmes mémoires avec les documents relatifs, aussi bien que des réponses et des répliques, autant de copies conformes qu'il y a de personnes qui doivent répondre et de juges qui doivent trancher le différend.

12. C'est le secrétaire qui fera les communications aux parties intéressées, sur simple avis transmis au domicile élu.

13. Passé les délais fixés, la commission donnera son opinion motivée, en accordant un nouveau délai pour répondre ou répliquer, et cette opinion sera communiquée aux intéressés par le secrétaire, comme il est dit au § 12. On déclare cependant que la commission opinera seulement quant aux demandes sur le mérite de la cause et non quant aux incidents.

Le nouveau délai une fois écoulé, la commission émanera la décision définitive, lors même qu'une des parties n'aurait pas satisfait à ce qui lui incombe.

14. Le secrétaire sera chargé de communiquer un extrait de chaque décision aux parties intéressées ou à leur procureur au domicile désigné; l'extrait sera aussi affiché au secrétariat, et, quand le secrétaire en donnera participation aux intéressés, il indiquera également le jour de l'affichage.

De l'Appel.

15. La partie qui voudra appeler, quand l'appellation sera possible, devra en faire la déclaration, signée par elle ou par son procureur, au protocole de la commission qui a prononcé la décision.

On ne peut appeler des décisions interlocutoires ou sur des demandes incidentes qu'en faisant, en même temps, appellation de la décision définitive sur le mérite de la cause, quand on peut en appeler, et en se conformant au mode et au temps requis pour cet appel. Ces décisions interlocutoires ou sur demandes incidentes, quoique volontairement exécutées, ne portent point préjudice au mérite de la cause.

16. L'appel devra être interjeté dans les six mois qui suivront l'affichage de l'extrait du jugement au secrétariat; passé ce délai, tout droit d'appel sera périmé.

17. Le secrétaire devra, dans les 30 premiers jours qui suivront l'interjection d'appel, transmettre d'office au président de la commission d'appel le dossier renfermant les mémoires des parties, les pièces et tous les actes intervenus en premier degré.

Cette transmission constitue la poursuite de l'appel.

18. On observera près de la commission de second degré les règles établies pour le premier degré.

19. Si l'on recourt à un nouvel appel, il devra être interjeté conformément aux prescriptions des §§ 15 et 16; quant au reste, on observera, pour le troisième degré, les règles prescrites pour le second.

20. Les décisions rendues en troisième degré sont irrévocables ; on ne peut soulever contre elles aucune réclamation, même comme nullité.

21. Les commissions ont faculté d'exécuter leurs décisions en procédant, s'il y a lieu, à l'examen des témoins, en recevant des serments décisoires ou supplétifs, en nommant des experts, et il est fait pour cela dérogation aux prescriptions du règlement judiciaire du 10 novembre 1834, à l'édit sur le contentieux administratif du 25 juillet 1835, et à d'autres dispositions y relatives.

REVUE DES REVUES

La *Revue des Deux Mondes* publie dans sa livraison du 1er octobre une importante étude de M. Gabriel Charmes sur la ruine de la France par la République. M. Gabriel Charmes, on le sait, est républicain. On ne saurait donc l'accuser d'avoir assombri son tableau.

Au nombre des fautes les plus considérables commises par la République française et dont l'effet et les conséquences, même à l'extérieur, peuvent être le plus désastreux, M. Gabriel Charmes n'hésite pas à ranger la guerre religieuse que la France a entreprise avec tant d'imprudence et qu'elle poursuit avec tant de témérité :

On ne peut discuter la question de savoir si le *Kulturkampf* français, au moment où il a été inauguré, était d'une grande habileté. C'était à l'heure même où le *Kulturkampf* germanique aboutissait à un échec évident, où M. de Bismarck, impuissant à écraser la force catholique, commençait à chercher le moyen de s'en servir ; c'était également à l'heure où le développement de notre action sur la Méditerranée allait soulever contre nous les susceptibilités de l'Italie. Choisir une occasion pareille pour rompre ouvertement, brutalement, avec l'allié naturel que les circonstances nous offraient en Allemagne et en Italie, avec le culte qui avait été le drapeau de la protestation de l'Alsace-Lorraine contre la conquête, qui restait l'arme de guerre de tous les particularismes allemands, qui créait entre l'Allemagne du Sud et l'Allemagne du Nord la seule barrière naturelle réellement difficile à franchir, enfin avec le Pontife dont la présence à Rome constituait la plus grande ou plutôt la seule résis-

tance au triomphe définitif des ambitions italiennes, — agir ainsi, pourquoi? pour venger quelques injures électorales, pour exercer des représailles contre quelques évêques et quelques curés maladroitement compromis dans nos luttes, c'était assurément sacrifier les intérêts généraux du pays aux sentiments les plus étroits et les plus inavouables.

Mais la colère ne raisonne pas; elle a entraîné les Chambres, les ministères, l'administration, et depuis sept ans il semble que la principale occupation de notre pays soit d'écraser le clergé, qu'on a déjà si fortement pressuré. Que les révolutionnaires de province, que les membres du conseil municipal de Paris, lesquels ne voient point au delà, les uns des frontières de leur arrondissement, les autres des fortifications et de la banlieue, continuent avec le calme d'une bonne conscience cette sotte et coupable campagne, on se l'explique sans peine; mais ce qui est inexplicable et surtout inexcusable, c'est que le gouvernement, dont le devoir est de jeter quelquefois les yeux sur l'Europe, ne se décide point enfin à y mettre un terme.

Lorsqu'il laisse chasser les aumôniers des hôpitaux, lorsqu'il prive lui-même des curés de leurs traitements, parce qu'ils ont manifesté peu d'admiration pour des livres plus ou moins détestables, il ne s'aperçoit donc pas de l'impression que ces mesures produisent au dehors! C'est un grand malheur, si l'on veut, mais l'Europe est encore très religieuse; elle l'est même à tel point que, tandis que nous nous obstinons au *Kulturkampf*, partout il cesse, partout il disparaît. On discute beaucoup en Allemagne la question de savoir si M. de Bismarck est allé ou n'est pas allé à Canossa; le fait est que, s'il n'est pas encore dans le fameux château où l'empereur Henri passa de si tristes heures d'attente et de repentir, il est du moins bien près des remparts. Aujourd'hui la paix est rétablie entre l'Allemagne et l'Église catholique; les lois de mai s'en vont en morceaux: une partie en est détruite, l'autre n'est pas appliquée.

Au même moment, la Russie s'est approchée du Saint-Siège afin d'obtenir son appui en Pologne. De ce côté-là aussi, la paix est rétablie. En Autriche, il n'était point nécessaire de rétablir la paix, puisque le catholicisme et l'État y ont toujours vécu en bonne intelligence; néanmoins la politique du comte Taaffe, l'échec des Allemands libéraux, le triomphe des Tchèques, ont amené un redoublement d'intimité entre Léon XIII et François-Joseph. Enfin, l'Italie elle-même semble vouloir tenter un accord avec le Saint-Siège. Depuis quelques mois, on parle sans cesse de négociations entre le Vatican et le Quirinal. Sans doute, ces négociations ne sauraient réussir d'une manière complète; longtemps encore le Pape et le roi d'Italie ne pourront pas se donner la main.

Mais si la réconciliation est une chimère, l'adoucissement des rap-

ports est une réalité. Les catholiques ont recommencé à prendre part aux élections ; à Rome même, de grandes familles dévouées à la cause pontificale sont rentrées dans la vie publique ; on a remarqué jusque dans le choix de certains prélats comme un vague désir de la part du Pape d'être agréable, sinon au gouvernement italien, au moins à la famille royale. Avec un Pontife tel que Léon XIII, ce qui était invraisemblable du temps de Pie IX ne l'est plus. Prenons garde que la triple alliance ne reçoive la sanction de cette grande force morale de l'Église catholique qui peut paraître bien fragile aux inventeurs de l'article 7 et aux héros de l'expulsion des congrégations, mais qui a vaincu jadis Napoléon, et qui vient de faire reculer M. de Bismarck.

Il est possible que la lettre récente de Léon XIII à M. Grévy ait été à la fois une dernière tentative de conciliation avec la France et un avertissement. Si nous rejetons l'une et si nous méprisons l'autre, notre situation en Europe deviendra des plus critiques. Entourés d'États qui traversent tous une période de réaction politique et religieuse, nous devons nous attendre à voir se former sur nos frontières une sorte de cordon sanitaire. On ne cherchera pas, en effet, à nous convertir aux idées dominantes ; au contraire, on nous a prévenus qu'on ne nous permettrait pas de nous y rallier ; qu'on nous obligerait à rester ce que nous sommes, sans espoir de changement.

Il est difficile de nous donner une preuve plus éclatante de dédain. Jadis, lorsqu'il l'emportait chez nous, on craignait le rayonnement du radicalisme ; aujourd'hui on est persuadé que c'est un mal tout local, qui nous détruira à petit feu sans se communiquer à nos voisins. S'il dégénérait en révolution, on aviserait. Jusque-là on est bien aise de le voir grandir. On se borne à se prémunir contre tout danger de contagion par une ligue protectrice. Assurément la ligue n'est pas encore indestructible ; mais pour peu que nous persévérions dans les fautes qui l'ont fait naître, nous la fortifierons chaque jour davantage. Ce sera l'isolement complet, peut-être définitif. Nous comprenons qu'on s'en console lorsque l'on professe, comme tels de nos hommes d'État, l'opinion que, plus nous sommes détestés au dehors, plus nous sommes forts. Mais si l'on est d'un avis différent, si l'on croit qu'il n'est pas meilleur pour une nation que pour un homme d'être seul, si, en un mot, on a le sentiment des causes qui amènent la ruine des peuples, et si l'on veut les prévenir, il est temps d'aviser. Dans peu d'années peut-être, il serait trop tard.

—

Se plaçant à un autre point de vue, la *Revue Britannique*, elle aussi, étudie la situation de la France, et quelles conséquences, au milieu du grabuge républicain, peuvent entraîner la mort du comte de Chambord et l'état actuel du parti royaliste :

Le mal que se donnent tous les organes du parti républicain pour

ensevelir dans le suaire du comte de Chambord les dernières espérances du parti monarchique, prouve, à n'en pas douter tout l'inquiétude que leur cause la disparition du prince qui avait été jusqu'ici le seul représentant autorisé de la monarchie légitime. L'histoire impartiale conservera le souvenir de cette grande figure et dira l'influence qu'elle exerça sur les destinées de son pays, influence beaucoup plus grande qu'on ne le suppose généralement, mais que ses relations de parenté ou d'amitié avec les cours étrangères lui permirent, en plus d'une circonstance, d'exercer utilement. Il avait placé l'amour de la France au-dessus des préoccupations vulgaires d'une ambition personnelle, et refusa de se faire le complice de partis qui, en le faisant descendre des hautes sphères où il avait placé sa conception du pouvoir et de la royauté, pouvaient amoindrir les forces qu'il voulait mettre, libres de toute compromission fâcheuse, au service de la France.

Est-ce à dire, comme on l'a bêtement prétendu, que l'avènement de Henri V eût été la restauration de tous les abus de l'ancien régime et l'inauguration de la contre-révolution? Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de discuter une pareille hypothèse, qui n'a plus d'ailleurs qu'un intérêt rétrospectif, mais à voir où nous ont conduits les concessions intéressées et les engagements de mauvais aloi de tous ceux qui, depuis bientôt un siècle, ont brigué le pouvoir en faussant l'esprit public, on ne peut s'empêcher de reconnaître ce qu'avait de juste et de rationnel l'attitude pleine de noblesse adoptée par le Comte de Chambord. Cette honnêteté poussée jusqu'à l'extrême, qui a fait que tous, ennemis et amis, ont salué respectueusement l'auguste cercueil de Goritz, rendit presque impossible, par ce temps de dols et de fraudes, le retour de la monarchie, et la légende, s'emparant de ce grand caractère, en avait fait un idéal irréalisable et incompatible avec les nécessités de la société moderne et le transformisme, auquel les sociétés humaines sont soumises, aussi bien que les individus.

Or, c'est cette incompatibilité théorique qui, seule, a disparu avec le Comte de Chambord, et les républicains auront beau se battre les flancs, ils ne parviendront pas à faire prendre le change. En vain ils représenteront la disparition de l'*Union*, l'organe accrédité de M. le Comte de Chambord et des comités légitimistes qui suivaient ses inspirations en province, comme la déroute et la débandade du parti royaliste; de cette disparition et de cette dispersion même, l'idée monarchique renaîtra plus forte que jamais, car elle sortira des nimbes pour se faire tangible à tous et pour apparaître sous une forme pratique à un pays désabusé, qui lui redonnera une consécration nouvelle et la dégagera d'une longue succession de préjugés.

Le gouvernement de la République fait, en attendant, tout ce qu'il faut pour hâter le retour du pays à une saine conception des choses.

Chaque jour accentue davantage l'inanité des principes de ceux qui nous gouvernent, la faiblesse et l'incapacité révoltante des hommes au pouvoir. On sent que la machine craque dans toutes ses jointures et que le navire commence à faire eau de toutes parts.

..... Que dire de ces conseils de ministres où on joue à cache-cache les uns avec les autres, où jamais le ministre compétent n'est là pour se faire entendre dans une discussion qui serait de son ressort, si tant est qu'aujourd'hui les chefs d'emploi aient la moindre compétence ? Que dire de ce ministre des affaires étrangères qui promène avec tant d'opportunité, entre Vichy et le quai d'Orsay, un caractère bilieux et un front qui ne sait plus rougir, ou des ambassadeurs Benoiton qui choisissent le moment où les questions étrangères sont les plus tendues pour quitter leurs postes? Que dire enfin de ce garde des sceaux qui s'en va effeuillant la magistrature comme une simple marguerite en lui conjuguant les protestations de son amour et de son dévouement? Ne voyez-vous pas que cela devient trop grotesque pour pouvoir durer; que les intérêts s'inquiètent de cette charge continuelle; qu'on ne peut pas rire et travailler à la fois, et que par tout le pays on s'apprête à acclamer le premier prince ou le premier dictateur qui viendra nous tirer de ce gâchis !

Cette perspective seule, qui forme la conclusion de ce remarquable article, ne devrait-elle pas suffire pour engager toutes les forces conservatrices à s'unir dans un suprême effort? Ne devrait-elle pas aussi mettre fin à ces discussions inutiles, à ces revendications légitimes, nous le reconnaissons volontiers, mais dangereuses et stériles, qui affaiblissent et découragent? En face de l'ennemi commun, l'union est impérieusement commandée : il sera temps de poser des conditions, d'exiger des garanties quand le mal qui nous ronge aura reçu un premier coup.

—

M. Jean De Laet vient de consacrer, dans la *Revue générale* dirigée par M. le baron P. de Haulleville, une intéressante lettre à Henri Conscience. Nous en détachons les passages suivants :

La faiblesse de constitution, qui rendit si pénible la première enfance du jeune Henri, n'a pas été sans exercer sur son adolescence une action à laquelle il a longtemps, mais vainement tenté de se soustraire. La première fois que je l'ai vu, il avait quinze ans et j'en avais douze, mais nous étions à peu près égaux de taille et de force. Peu de jours avant sa mort, le père et le prince de nos lettres flamandes se complaisait, avec une gaieté presque juvénile, à me rappeler dans les moindres détails cette première rencontre qui devait être le point de départ d'une longue amitié. Il y était accompagné de

son frère cadet, de qui le développement musculaire et la vitalité toute en dehors — un héritage paternel — faisaient contraste avec l'apparence nerveuse, l'attitude réservée et un peu mélancolique que l'aîné tenait de sa mère.

Les enfants, on le sait, sont prompts à l'amitié comme à la désaffection : ils obéissent au premier mouvement. Bientôt je pus connaître qu'Henri n'était pas dans l'intimité ce qu'il paraissait être en présence d'étrangers, d'inconnus. Ses forces physiques, sans rien avoir d'extraordinaire, étaient suffisantes, et souvent il lui arrivait de battre ses jeunes camarades à la course et à la lutte. Il était aussi un infatigable nageur, un rameur énergique, et peu d'hommes du métier savaient mieux que lui conduire sur le fleuve natal une barque à voile. Mais ce qui le distinguait entre tous et par-dessus tous, c'était sa vigueur intellectuelle et morale. Son instruction, acquise en grande partie hors de l'école, était très développée. En dehors de la langue maternelle, il parlait le français, que lui avait enseigné son père, et l'anglais qu'il avait appris dans la colonie industrielle britannique fondée à Borgerhout par feu M. William Wood. Dans cette langue et à cette époque, il faisait d'Ossian sa lecture favorite.

Tout le monde sait qu'une des industries exercées par le père de Conscience consistait dans l'achat et la démolition des navires condamnés par le Lloyd. Un jour, après la mort de sa femme, le vieux loup de mer ferma la boutique d'épiceries principalement tenue par elle, acquit un bon hectare de terre maraîchère sous les remparts d'Anvers, et s'y construisit, beaucoup de ses propres mains, un peu avec l'aide d'ouvriers de marine, un abri confortable, mais dont à l'extérieur et surtout à l'intérieur l'architecture navale n'avait rien de celle d'une maison moderne. C'était en réalité un assemblage d'épaves où la brique était rare et la pierre de taille introuvable.

Dans cette arche, Henri fut pendant quelques années aussi heureux qu'il le pouvait être ; et n'eût été certaine circonstance dont j'aurai à toucher un mot plus loin, il se serait cru en possession de toute la félicité d'un habitant du paradis terrestre. N'avait-il pas à lui, bien à lui, un grand jardin, un vaste champ d'études? Qu'eût-il pu désirer de plus?

Ici, mon cher Haulleville, je vous entends me dire qu'en effet, par un beau jour d'été, un jardin garni d'un ample et vert gazon, de frais ombrages, est un lieu on ne peut plus favorable aux rêveries littéraires, et que notre futur romancier y a dû dévorer bien des romans.

Or, à ce moment de sa vie, Conscience ne lisait pas de romans, et plus tard, soyez-en sûr, il en a moins lu qu'il n'en a écrit. A part les classiques français et quelques vieux auteurs anglais, la bibliothèque d'Henri, d'ailleurs assez médiocrement garnie, ne contenait

qu'un certain nombre de livres de piété, un Ribadeneira, entre autres, et de vieux récits de voyage, la plupart en flamand, enlevés du grenier de son père et ainsi sauvés par lui de la destruction. Ses rayons favoris portaient des traités scientifiques, des manuels de physique, de chimie, principalement de botanique et d'histoire naturelle, acquis sur ses économies, lentement et à grand'peine. Pour lui, le jardin était un atelier ; il n'y rêvait pas, il y travaillait. Quand sa main ne tenait pas un livre d'étude, on y voyait la bêche ou le sarcloir. Sur une de ses plates-bandes croissaient toutes les familles de Linnée, et un des grands bonheurs de l'apprenti savant était d'enseigner à ses jeunes amis le système de l'illustre botaniste suédois, que M. de Candolle n'avait pas encore détrôné.

Mais notre ermite ne s'occupait pas seulement de jardinage et de botanique ; ce qui l'intéressait tout autant, voire davantage, c'était la vie et les mœurs des insectes. Il les étudiait avec passion. Parfois il demeurait immobile pendant des heures entières, les yeux fixés sur un scarabée, une chenille, un papillon, une araignée, contrôlant ainsi sur la nature, et non pas toujours pour les confirmer, les affirmations des naturalistes.

Il lui arrivait même de s'essayer à voler sur ses propres ailes. C'est ainsi qu'il rédigea une monographie des insectes mellifères, mais en s'attachant surtout au genre bourdon. L'histoire de cette monographie est assez curieuse, et je résiste d'autant moins à l'envie que j'ai de vous la raconter, qu'elle permet d'apprécier sous un de ses aspects les plus intimes le caractère intellectuel de l'adolescent.

En ce temps-là, et peut-être en est-il de même aujourd'hui, les jeunes gens qui pouvaient disposer d'un jardin, ou — et c'était mon cas — seulement d'un jardinet, avaient organisé un genre spécial de sport au moyen de la mouche à miel non domestiquée. Au grand danger d'être assez cruellement piqué, on les allait prendre, elles et leurs rayons, dans les campagnes, les bois, les prairies, et surtout, chasse des plus giboyeuses, dans les fortifications extérieures d'Anvers. Amenés au logis, les captifs étaient renfermés dans une ruche plus ou moins grande, en raison de la population que comptait le ménage ailé. Cette habitation était ordinairement un pot à fleurs dont le rebord supérieur se fichait en terre. Après deux ou trois jours de clôture, les bourdons avaient remis leurs rayons en bon ordre, et, sans plus craindre de les voir déserter, on pouvait leur donner l'essor.

C'est alors que commençait le *sport*, et qu'entre bambins s'organisaient des concours peu différents de ceux qu'établissent chez nous les amateurs de pigeons. Un bourdon, pris parmi les plus vigoureux de la ruche, enfermé entre les deux valves d'une moule enduite de craie, était transporté, puis lâché au loin, parfois à plus d'une lieue de distance du logis ; deux juges du concours faisaient la garde pour annoncer la minute exacte de la rentrée de l'insecte.

Henri prenait volontiers sa part de cet amusement champêtre. Mais ce qui pour tous n'était qu'un passe-temps, ne tarda pas à se transformer pour lui en un sujet d'étude. On connaissait une bonne demi-douzaine de sous-genres du bourdon, différents de taille, de formes, de stries et de couleurs. D'aucuns, tout le monde savait cela, habitent sous les bosquets, d'autres logent dans les hautes herbes, d'autres préfèrent presque à fleur de terre la mousse courte et drue : il en est aussi, et ce sont les plus gros, dont le corps est d'un noir brillant à stries d'or à l'extrémité postérieure d'un blanc de neige, qui, en vrais troglodytes, se creusent une ruche à trois ou quatre pieds sous la surface du sol.

La pensée qu'en vertu de la théorie de l'échelle des êtres, il devait y avoir bien d'autres sous-genres, ne tarda pas à hanter l'esprit d'Henri. Mais comment les découvrir ? Comment s'en emparer ? Le moyen fut bientôt trouvé. Notre ami possédait un caniche noir, au poil abondant et crépu. On le pourrait dresser à la chasse du bourdon, et puis faire avec ce nouveau chien d'arrêt des excursions dans les bois, dans les bruyères, dans les polders, terrains demeurés inconnus jusqu'ores aux jeunes amateurs du sport. L'essai réussit à merveille, et notre aspirant naturaliste, au grand étonnement de ses camarades, ne tarda pas à avoir sous la main, dans ses ruches-pot-à-fleurs, une vingtaine de sous-genres. Faut-il ajouter qu'il s'empressa d'en faire très scientifiquement et très méthodiquement une monographie, dont pourtant ses amis les plus intimes furent seuls admis à prendre connaissance ?

N'est-il pas vrai qu'au point de vue psychologique cette petite histoire de mouches à miel ne manque pas d'intérêt ? Conscience, non pas précisément tel que le public l'a connu, mais tel qu'il est constamment demeuré dans la vie intime, n'est-il pas là tout entier ? Cette historiette ne vous dit-elle pas quel était son désir de connaître et son ingénuosité à découvrir les moyens de donner satisfaction à ce désir ?

J'aurai plus tard l'occasion de vous dire comment il s'est fait qu'un homme qui ne lisait pas de romans en a tant écrit, et que le studieux naturaliste n'a publié qu'un seul livre de science, et cela encore sous une forme aimable et pour ainsi dire familière. Il est vrai que *Eenige bladzijden uit het boek der Natuur* est toujours demeuré son ouvrage de prédilection, et qu'aucune des hautes distinctions dont il a été comblé depuis ne l'a autant flatté que la lettre toute cordiale où Alexandre de Humboldt, l'illustre auteur du *Cosmos*, le félicitait de cette œuvre.

LES FAUX LOUIS XVII

A l'occasion de la mort du comte de Chambord, Louis-Charles de Bourbon, Charles-Edmond de Bourbon et Adelberth de Bourbon, capitaine d'infanterie dans l'armée des Pays-Bas, viennent de rappeler à la nation française qu'ils sont les fils et les héritiers du duc de Normandie, Louis XVII, et dans cet acte solennel ils prennent à partie d'un côté la mémoire du comte de Chambord, qui avait usurpé, au moins comme prétendant, la place de l'héritier direct, et de l'autre le comte de Paris, qu'ils adjurent de ne pas croire à la fin de la branche aînée des Bourbons.

Nous ne dirons pas que cet acte était attendu, car on ne songeait guère aux Naundorff, mais il était commandé, pour des gens aussi soigneux de ne pas laisser proscrire leurs prétentions, et qui n'ont jamais négligé une occasion de revendiquer et de protester.

Ah! si Louis-Charles de Bourbon ne remonte jamais sur le trône de ses pères, ce ne sera pas faute d'avoir réclamé ses droits. Le père, la mère, les enfants n'ont fait que cela toute leur vie.

Un jour, en 1834, tandis qu'un autre pseudo-Louis XVII, celui qui se faisait appeler le baron de Richemont, comparaissait en cour d'assises, sous la prévention de complot et d'escroquerie, les jurés virent tout à coup se dresser devant eux un vieillard tout de noir vêtu, porteur d'un grand pli au large cachet rouge. C'était Morel de Saint-Didier, qui venait signifier à la justice la protestation du prince contre l'intrigant cité devant elle. Cette protestation obtint un succès de fou rire que Naundorff n'avait point prévu.

La mort de l'ancien horloger a été portée à la connaissance de toutes les cours de l'Europe. Quand il mourut à Delft, en 1845, sa famille fit insérer tous ses titres dans son acte mortuaire, ainsi que sur son épitaphe, et comme le gouvernement hollandais, à qui cela était parfaitement égal, a laissé faire, on a voulu en inférer qu'il avait reconnu ses droits à la couronne de France. Sa veuve, la douairière de Bourbon, a notifié *urbi et orbi* la mort de son fils Ange-Emmanuel, deuxième machiniste à bord du *Curaçao,* en 1878. Les enfants en ont appelé deux fois à la justice : en 1850, devant le tribunal de la Seine, et en

1874 devant la cour d'appel, pour faire décider que l'acte de décès du 24 prairial était nul, que Naundorff était le fils de Louis XVI et qu'ils seraient admis à jouir de tous les droits civils leur appartenant comme ses représentants légitimes.

Au fond, il y aurait moyen de s'arranger, et ils passeraient encore condamnation sur le trône de France, pourvu qu'on leur restituât les biens, dignités et honneurs de leur rang. C'est en ces termes qu'ils avaient proposé, au moment du dernier procès, une transaction au comte de Chambord et au comte de Paris, qui ont, paraît-il, oublié de leur répondre.

*
* *

Il est bien étonnant qu'il ne se soit pas encore présenté, jusqu'à présent, un faux duc de Reichstadt pour réunir les deux tronçons du parti bonapartiste, divisé depuis la mort du prince impérial. Le 23 juillet 1849, un individu en uniforme de lieutenant-général, avec le grand cordon de la Légion d'honneur, se présenta chez le général Changarnier, et dit aux officiers d'état-major de service : « Annoncez S. M. l'empereur des Français, roi de Rome. » C'était un fou; on en fut quitte pour l'envoyer à Charenton.

Mais que le pseudo-duc de Reichstadt qui s'est trouvé il y a trente-quatre ans ne se trouve plus aujourd'hui, c'est peut-être la démonstration la plus significative de la décadence où est tombé le parti.

Il y a eu de faux Smerdis, de faux Cambyse, de faux Démétrius, de fausses Jeanne d'Arc. Avant les faux Louis XVII, il y a eu un faux Louis XVI. Il ne se prétendait pas Louis XVI lui-même, mais son frère aîné, et par conséquent celui qui aurait dû règner à sa place et sous son nom, car il s'appelait Louis-Joseph-Xavier. En réalité, il se nommait d'Aché et il était Belge. Il a publié en 1809 des Mémoires apologétiques sous ce titre bizarre : *Tableau historique des malheurs de la substitution,* en six tomes in-8°.

Ce *Tableau* est dédié aux Indiens! La police impériale fit saisir et mettre aux pilons l'édition tout entière. Il n'en reste que cinq exemplaires connus, et chacun d'eux se paierait au poids de l'or dans une vente.

En 1817, le sieur d'Aché publia encore la *Réclamation de Louis-Joseph-Xavier contre la spoliation de ses biens*, opuscule qui n'est pas moins rare, — l'imprimeur, après en avoir fait

le dépôt légal, ayant été pris de peur et ayant refusé de livrer aucun exemplaire. Le pseudo-duc de Bourgogne est mort fou comme le pseudo-duc de Reichstadt.

* * *

Les faux Louis XVII étaient-ils, eux, des fous ou des imposteurs ? Il y a eu des uns et des autres, et il n'est même pas impossible que quelques-uns aient été fous et imposteurs à la fois. Certains hallucinés joignent un profond esprit de ruse à une conviction sincère ; certains menteurs finissent par se prendre à leurs propres mensonges. Le cerveau humain est un étrange laboratoire où peuvent s'amalgamer bien des contradictions.

La plupart de ces pseudo-Louis XVII étaient d'une effronterie qui n'avait d'égales que leur ignorance et leur vulgarité. On a souvent, et tout récemment encore M. de la Sicotière, dans un très curieux travail publié par la *Revue des questions historiques,* déroulé sous les yeux du public ce défilé d'intrigants. On ne se figurerait pas jusqu'où il se rencontra des Louis XVII. En 1800 on arrêta un individu qui se prétendait l'ancien petit prisonnier du Temple, et il montrait comme preuve un tatouage représentant sur sa cuisse droite des fleurs de lis que surmontait une couronne avec les initiales des Bourbons !

J'ai connu sous l'Empire, comme beaucoup d'habitants du quartier Latin, un vieillard qui hantait assidûment le cabinet de lecture de Mlle Morel, rue Voltaire, et le Luxembourg, où, dit Quérard, dans ses *Supercheries littéraires;* il était l'effroi de toutes les belles promeneuses par la lubricité de ses regards. Long, manchot, les cheveux tout blancs, les yeux vifs, la face enluminée, le nez d'une rutilence indiscrète, il n'en offrait pas moins le type bourbonnien assez caractérisé. On se chuchotait à l'oreille qu'il était le fils de Louis XVI, et quand on le mettait sur ce chapitre, il racontait comment il avait été sauvé du Temple par Pichegru et comment, dès que la Restauration aurait lieu, il reprendrait toute sa vigueur pour se marier avec une fille du peuple, et cimenter ainsi l'union de la royauté avec la démocratie. Quelques personnes prenaient au sérieux et traitaient avec considération ce vieux satyre, qui était un ancien professeur du nom de Varney.

Il y eut un trappiste, le Père Fulgence, mort le 28 février 1869, à Bellefontaine, que beaucoup de gens dans le pays

s'entêtèrent pendant sa vie et après sa mort à considérer comme le fils de Louis XVI, sans qu'il y fût pour rien, sinon par son type bourbonnien, ses relations avec les notabilités du parti royaliste et sa foi en la survivance de Louis XVII.

Il y a eu des faux Louis XVII en Angleterre; il y en a eu en Russie; il y en a eu en Amérique. Le plus curieux de ces derniers fut Eléazar Williams, amené jeune encore chez les sauvages Mémonines, au milieu desquels il avait vécu depuis lors. Un mystère planait sur ses origines. Adopté par un chef iroquois, il était devenu ministre de l'Église épiscopale et chef de sa tribu. Au mois d'octobre 1841, il se rencontra sur le pont d'un bateau à vapour avec le prince de Joinville, pendant une exploration de celui-ci en Amérique, et publia une relation extravagante où il prétendit que le prince lui avait demandé son abdication en faveur de Louis-Philippe, lui assurant en retour un établissement digne de sa naissance et la restitution de toutes les propriétés de sa famille confisquées pendant la Révolution. La rencontre était vraie, mais les propositions étaient un roman fantastique. Il se trouva pourtant des gens assez simples d'esprit pour y croire, et il fallut que M. Trognon, secrétaire des commandements du prince, adressât en son nom un démenti absolu à la revue anglaise le *Monthly Magazine,* qui avait reproduit ce conte de fées.

*
* *

Mais de tous les faux Louis XVII, pas un ne s'est montré aussi audacieux ni aussi tenace que Naundorff. Au moins les autres n'avaient pas laissé de famille. Celui-ci a une veuve et des enfants qui continuent son commerce, peut-être de bonne foi. Il se trouve avoir fondé une dynastie.

La destinée de cet aventurier est étrange: Prussien, il revendique la couronne de France, et fait chez nous un certain nombre de dupes, dont quelques-unes n'étaient point méprisables. Juif d'origine, protestant de religion, décrié pour le désordre de ses mœurs, il recrute des partisans parmi le clergé, et il se fonde même une secte nouvelle, l'œuvre de la Miséricorde, sous la direction du fameux Vintras, pour soutenir ses droits.

On a prétendu, tout récemment encore, que personne n'avait rien pu découvrir sur son passé avant son premier voyage à Paris en 1832. C'est une erreur. Si sa jeunesse est restée mys-

térieuse, on le suit parfaitement à partir de 1810, où il était horloger à Berlin, et l'on a retrouvé des preuves d'une accusation d'incendie dirigée contre lui en 1824 et suivie d'un aquittement, puis d'une accusation de fausse monnaie, qui amena une condamnation à trois ans de prison.

Venu à Paris sans un sou, il ne tarda pas à grouper autour de lui un cercle d'adeptes et même à se faire une petite cour, où il faillit un moment enrôler le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, qui, toutefois, reconnut la supercherie à temps. On n'estime pas à moins de quatre millions, dit Quérard, les subsides qui lui furent remis en l'espace de quatre mois. Pour mieux empaumer ses fidèles, il alla jusqu'à jouer le rôle de prophète, et en 1839, il publia la *Doctrine céleste, ou l'Évangile de N.-S. J.-C. dans toute sa pureté primitive,* fratras hérétique et mystique qui fut accepté comme une révélation par les illuminés, ses partisans.

Ce prétendu Louis XVII, qui avait puisé les éléments de sa biographie supposée dans un mauvais roman de Regnault-Warin publié en 1801 : le *Cimetière de la Madeleine,* ne savait même pas l'ordre des prénoms du Dauphin, et prétendait s'appeler Charles-Louis, au lieu de Louis-Charles. Il se disait né en 1775, tandis que le petit martyr du Temple était né en 1785. Tous ses manifestes et tous ceux de ses avocats étaient un tissu d'impossibilités, d'incohérences et de contradictions. Il ne savait pas un mot de français, quoiqu'il fût resté, disait-il, jusqu'à près de vingt ans en France. Mais ce qui lui porta le coup le plus grave, ce fut l'abandon et le désaveu solennel, en 1841, de ses partisans jusque-là les plus actifs et les plus dévonés, particulièrement de Gozzoli et des autres rédacteurs de la *Voix d'un Proscrit,* qui demandèrent pardon à Dieu et aux hommes de leur erreur, en dévoilant l'immoralité, le cynisme, l'improbité, les jongleries, — ce sont leurs expressions, — de celui qui les avait abusés.

Il ne resta plus guère à Naundorff de ses anciens séides que le plus infatigable de tous, l'ex-procureur du roi à Mayenne, Gruau, qui se disait de la Barre et se qualifiait comte, — un titre octroyé par Naundorff lui-même. Encore paraît-il que le fidèle Gruau de la Barre finit, en 1872, par vouloir se substituer aux droits de la famille et par réclamer pour lui, dans des affiches apposées sur les murs de Bréda, — le Coblentz de ces Bourbons de contrebande, — le titre de Louis XVII.

Après le procès de 1874, où ils furent enterrés sous les fleurs de rhétorique de Jules Favre et l'arrêt de la cour d'appel, les héritiers Naundorff avaient annoncé l'intention d'en appeler à la cour de cassation. Ils ne l'ont pas fait et ne sont plus justiciables que du ridicule. — Bernadille. — (*Moniteur.*)

UNE ŒUVRE A SOUTENIR

Le zélé fondateur d'une œuvre que nous avons déjà eu occasion de signaler à la charité de nos lecteurs, l'Asile Notre-Dame de Bon-Secours, nous communique l'appel suivant qu'il vient d'adresser à tous les bienfaiteurs de l'œuvre :

Connaissant votre grande charité, je viens avec non moins d'empressement que de confiance signaler à votre attention l'affectation imprévue et prochaine des nouvelles constructions de l'Asile Notre-Dame de Bon-Secours, dont le but est, vous le savez, de recueillir gratuitement et en aussi grand nombre que possible les vieillards et les orphelins, de l'un et de l'autre sexe, pauvres et abandonnés.

C'était pour eux et pour eux seuls, en effet, que l'an passé, nous avions commmencé les constructions aujourd'hui terminées, à l'exception de la chapelle qui le sera bientôt. Et déjà nous entrevoyions avec bonheur le jour où il devait nous être donné d'augmenter le nombre de nos bien-aimés vieillards et d'adopter enfin ces chers petits que le manque de place ne nous a point encore permis de recevoir dans la maison de leur Mère.

Mais en présence des faits lamentables accomplis dans ces derniers temps et des nécessités chaque jour plus impérieuses que fait naître l'impiété en portant partout avec elle la désorganisation et la mort, nous croirions manquer à notre devoir de pasteur et de père, si, sans plus tarder, nous ne mettions pas nos nouvelles constructions à la disposition des malades pauvres qui désirent dans la souffrance comme à l'heure dernière, ne pas être privés de la grâce et de l'amitié de Dieu.

Dès que vous le voudrez donc, ou mieux et pour parler plus clairement, dès que, par vos aumônes, vous nous aurez donné

les moyens de pourvoir à l'aménagement des bâtiments et à l'acquisition des choses indispensablement nécessaires au bon fonctionnement du service médical et au bien-être des malades, l'Œuvre de l'Asile pourra facilement en recevoir de *quatre-vingt-dix à cent,* sans gêner en rien nos *soixante* vieillards qui sont et demeureront dans les annexes.

C'est là, nous l'avouons sans peine, une grande œuvre, une œuvre ardue et dispendieuse, mais c'est l'œuvre absolument nécessaire à l'heure présente. Il y va du salut des âmes aussi bien que du soulagement des misères physiques et morales de frères bien-aimés en Jésus-Christ. Il y va pour eux du bonheur de la vie future et de la vie présente. C'est donc, on peut le dire, l'œuvre des œuvres, une œuvre sainte entre toutes, et si vraiment digne des grands cœurs, qu'il doit suffire, pour en assurer le succès, de rappeler, en les modifiant un peu, qu'on nous le pardonne, les paroles que saint Vincent de Paul adressait un jour aux Dames de charité de son temps :

« Or sus, il est temps de déclarer si, oui ou non, vous avez compassion de tant de malheureux qui souffrent, d'autant plus qu'ils sont comme condamnés à souffrir et à mourir sans consolation et sans Dieu. Leur vie et leur mort sont entre vos mains. Ils vivront, si, pour eux, vous n'êtes pas sans miséricorde ; et au contraire, ils mourront infailliblement, si vous les abandonnez à eux-mêmes et les délaissez entre les mains de mercenaires. L'expérience ne permet pas d'en douter. »

Vous ne ferez donc pas moins aujourd'hui pour les malades, nous aimons à le croire, que n'ont fait nos pères pour les petits enfants. Comme eux, vous donnerez et vous prierez, vous prierez, sans vous lasser jamais ; vous donnerez sans compter, autant que besoin sera. Et comme eux, tenez-le pour certain, c'est plus que par centaines, c'est par milliers que vous gagnerez et que vous conserverez à Dieu des âmes, pour lesquelles le Seigneur Jésus n'a pas craint de mourir sur une croix, et que, comme nous, il a souvent nourries de sa chair sacrée et abreuvées de son sang précieux.

Mais aussi, permettez-moi de vous le dire, c'est de notre mieux, que, matin et soir, pour reconnaître vos bontés, nous prierons pour vous la Vierge Immaculée, Notre-Dame de Bon-Secours. C'est de tout cœur, que, par Elle, en offrant chaque jour le très saint sacrifice de la Messe pour nos bienfaiteurs vivants et défunts, nous demanderons à Dieu de vous bénir,

vous et les vôtres, de ses meilleures et de ses plus précieuses bénédictions.

CARTON,
Curé de Saint-Pierre de Montrouge,
Supérieur de l'Association de Notre-Dame de Bon-Secours.

Les offrandes en argent ou en nature seront reçues avec reconnaissance soit au presbytère, avenue d'Orléans, 93, soit à l'asile de Notre-Dame de Bon-Secours, 68, rue des Plantes, Paris, soit au Bureau des *Annales catholiques*.

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 30 septembre étant une des fortes échéances de l'année, nous prions instamment ceux de nos souscripteurs dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien nous informer aussitôt que possible de leur renouvellement.

Nous prions, en même temps, ceux de nos autres abonnés qui seraient en retard pour le renouvellement de leur abonnement, de vouloir bien nous en envoyer le montant ou de nous informer au moins de l'époque à laquelle ils désirent le faire.

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 60 centimes.

Prix d'abonnement pour la France et l'Algérie : Un an, 15 fr. ; six mois, 8 fr. ; trois mois, 4 fr. 50 pour l'édition ordinaire.

Un an, 18 fr. ; six mois, 10 fr. pour l'édition sur papier fort.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Le 7 octobre, au matin, Saint-Pierre était ouvert aux seuls membres du pèlerinage laïque italien. La messe solennelle a été dite à huit heures.

A midi plus de 25,000 pèlerins ont été reçus dans la basilique, portes fermées.

Le trône pontifical avait été dressé dans la chapelle du Concile. Le Sacré-Collège était présent au complet.

Le Pape, à son arrivée, a été accueilli par de vives acclamations.

Le comte Viancino a lu l'adresse.

Le Pape a répondu que le Pèlerinage actuel complétait celui des ecclésiastiques qui vient d'avoir lieu, et attestait que la meilleure partie de la population italienne marche sur les traces de son clergé.

Le Saint-Père, après avoir repoussé vivement l'accusation que la Papauté soit l'ennemie de l'Italie, a continué ainsi :

« En réalité, les sectaires veulent frapper l'Église dans son Chef, en lui enlevant ce qui constitue la défense de sa liberté, et en lui rendant impossible l'exercice de l'autorité spirituelle.

« Il y a quelques mois, on a pu impunément, à Rome même (à l'occasion de l'anniversaire du 20 septembre 1870), proclamer que, pour donner la vie à l'Italie, il fallait abolir le catholicisme; on a pu dire que l'occupation de Rome était le premier pas vers la décatholicisation de l'Italie.

« Cela, a dit Léon XIII, serait une infamie; ce serait la source des plus grandes calamités pour l'Italie. Employez-vous à prévenir ces malheurs en vous montrant catholiques de fait, ouvertement, en professant, en inculquant la croyance que le Pape ne peut pas être libre, s'il n'est pas indépendant et en pleine possession de tous ses droits. »

Le Pape, en terminant, a recommandé la dévotion du Rosaire, dont on célébrait la fête le jour même.

Le Pape, à sa sortie, a été salué par de nouvelles acclamations.

Nous publierons le discours pontifical dans notre prochain numéro.

Pendant les trois jours qui ont suivi l'audience solennelle du 26 septembre, le Souverain-Pontife a reçu en audiences spéciales les diverses députations diocésaines du grand pèlerinage du clergé italien. Plus de six cents prêtres, conduits par les évêques de leurs diocèses respectifs, ont été reçus dans chacune de ces audiences, qui ont vraiment le caractère d'intimité que le Saint-Père voulait leur donner, pour permettre à tous les pèlerins de présenter les offrandes et d'exposer les requêtes

personnelles, conformément à leurs désirs. A chaque audience et pendant plusieurs heures de suite, le Souverain-Pontife est resté ainsi au milieu des pèlerins, qui s'avançaient successivement au pied du trône, pendant que Sa Sainteté adressait à chacun des paroles empreintes de la plus paternelle bonté.

C'était un spectacle touchant de voir la pieuse émulation avec laquelle les diverses députations diocésaines venaient présenter au Saint-Père leurs offrandes et l'hommage de leurs sentiments de foi et de piété filiale. On évalue à plus de 100,000 francs le chiffre de ces offrandes spéciales, sans compter une somme au moins égale présentée, le jour de l'audience solennelle du 26 septembre, par le Comité central du pèlerinage.

Par une coïncidence bien mal choisie, la presse libérale a inventé, ces jours-ci, des nouvelles alarmantes sur l'état de santé de Notre Saint-Père le Pape. Il y a, en effet, contre ces inventions l'éloquence des faits : c'est-à-dire les audiences dont nous venons de parler et pendant lesquelles le Saint-Père se montrant à la fois à plusieurs centaines de personnes, a prouvé qu'une grâce spéciale d'état le soutient au milieu des sollicitudes incessantes de son suprême ministère.

Il n'a pas été moins étrange de voir une autre partie de la presse libérale prendre occasion du grand pèlerinage du clergé pour affirmer que le Pape est parfaitement libre et indépendant, comme si la liberté de recevoir des pèlerins dans l'enceinte du Vatican et de leur dire les épreuves d'une situation intolérable était la seule dont le Chef de l'Eglise a besoin !

—

A cause de son grand âge, le vénérable Général de la Société de Jésus a demandé et obtenu un vicaire. Le R. P. Anderledy, qui a été choisi pour remplir ces hautes fonctions, est né le 3 juin 1810, à Brieg, ville du canton du Valais, au pied du Simplon. Il est entré dans l'Ordre le 5 octobre 1838. Il a fait ses études de philosophie et de théologie à Rome et à Fribourg; il se trouvait dans cette ville lors de son occupation par l'armée radicale. Ce n'est qu'à grand'peine qu'il se sauva à travers les soldats ennemis. De là, il se rendit dans l'Amérique du Nord, où il administra pendant quelque temps le paroisse anglaise de Green-Bay (Wisconsin). Mais déjà, en 1851, il fut rappelé en Europe et y prêcha les missions dans différentes parties de l'Allemagne. Il vint à Cologne en 1853, où il devint le recteur du collège nouvellement fondé et, par conséquent, aussi le

directeur de la maison des études théologiques de l'Ordre qui y fut transplantée. Outre cela, il s'occupait activement d'administration spirituelle et prêchait souvent des retraites pour hommes (dans la chapelle de Notre-Dame des Indulgences et à Saint-Jean, à Cologne). Quand la maison des études théologiques fut transportée à Paderborn, il quitta Cologne en 1856 pour prendre la direction du collège de Paderborn. Puis il devint provincial (pour six ans) en 1859, professeur de morale à Laach, recteur du collège de Laach ; en 1870, il fut appelé au conseil supérieur de l'Ordre, comme assistant pour l'Allemagne.

—

La nomination de Mgr Vincent Vannutelli à la nonciature de Lisbonne est aujourd'hui un fait accompli. Mgr Vincent Vannutelli, archevêque de Sardes, était désigné depuis longtemps pour un de ces grands postes diplomatiques. Il était substitut de la secrétairerie d'État au moment où Pie IX mourut. Il garda cette importante fonction pendant deux ou trois mois à côté du cardinal Franchi, sur la demande expresse du Pape Léon XIII. Puis il fut successivement nommé auditeur de rote pour les provinces ee Romagne, délégué apostolique à Constantinople, où il rendit d'éclatants services, mettant fin au schisme des kupélianistes, apaisant les difficultés avec l'Arménie.

Il semblait déjà alors désigné pour une grande nonciature; on le nomma internonce au Brésil. Il allait se rendre à son poste, quand il fut choisi pour représenter le Saint-Père aux fêtes du couronnement à Moscou. Ce voyage mit en pleine lumière les hautes qualités du diplomate accompli. Il en résulta les plus importants avantages pour les catholiques de Russie. A une bonne grâce qui conquiert tous les cœurs, à une habileté consommée, Mgr Vincent Vannutelli joint une science profonde et solide, une doctrine sûre, une énergie de volonté que tempère une admirable douceur. A Lisbonne, en une fonction si élevée et si difficile, tant de qualités exquises auront leur emploi pour le bien de l'Église, auquel il a voué une ardeur passionnée; il sera le successeur de l'éminent prélat qu'il remplace, Mgr Aloisi Masella; Mgr Vincent Vannutelli, encore jeune, est destiné à rendre au Saint-Siège des services de plus en plus éclatants, et son mérite n'est inférieur à aucune dignité.

—

L'*Osservatore romano* publie ce compte rendu des travaux de la Propagande pendant cette année :

En dépit des embarras et de la gêne dans lesquels elle se trouve,

la S. Congrégation de la Propagande ne se fait pas faute de subvenir aux besoins urgents des innombrables missions répandues sur toute la surface de la terre.

Son vaste empire, sur lequel le soleil ne se couche jamais, présente chaque jour les événements les plus variés, et en même temps d'heureuses occasions d'augmenter le règne de Jésus-Christ et celui de la vraie civilisation. L'œuvre de ses missionnaires développe chaque jour son action. Par eux, de nouveaux districts sont formés, de nouvelles écoles, de nouveaux orphelinats sont ouverts; mais il faut pourvoir à toutes ces fondations.

Suivant ce que nous avons pu connaître, voici sommairement ce qu'a fait la Propagande pour subvenir aux besoins les plus urgents des missions :

Outre les secours donnés à l'Égypte et à l'Afrique centrale, elle a, cette année, fourni à la mission d'Océanie, ruinée par un cyclone, 20,000 fr.; à celle de Mangalore, dans l'Inde, 10,000; à celle de Colombo, à Ceylan, 10,000; à celle du fleuve Zambèse (Afrique équatoriale), 10,000; à celle de Honduras, en Amérique, 1,000; à celle de Constantinople, 6,000; à celle de Salonique, 25,000; à celle de Syrie, 4,000 fr.

Mais tout cela est bien peu, eu égard aux besoins pressants. Un désastre horrible a dévasté une partie des missions de Batavia. La guerre ruine celles du Tonkin et de la Chine méridionale. Les missions d'Afrique sont toutes en voie de développement merveilleux, et les moyens pour aider les prédicateurs de l'Évangile manquent en grande partie.

France.

La fête du Saint-Rosaire a été célébrée, cette année, dans toutes les églises de Paris et de province, en grande solennité et avec un redoublement de piété. Les chapelles de la sainte Vierges, ornées de bouquets et de fleurs, étaient partout remplies par les fidèles.

Bayeux. — La *Semaine religieuse* de Bayeux publie la note suivante relative à la cause du V. P. Eudes :

Le procès des *vertus* du V. P. Eudes est commencé, à Caen et à Bayeux, depuis le mois d'avril 1880. Des cinq procès qui, dans cette cause, devaient nécessairement s'instruire dans ces villes, c'est le dernier et le plus important. Pour le finir, il fallait de nouveaux pouvoirs de la Sacrée-Congrégation des Rites. Ils arrivaient au postulateur dans le mois d'août et, en vertu de ces *lettres rémissoriales*, Monseigneur présidait en personne à la réorganisation du tribunal, le 15 septembre dernier.

La fin de cette longue et minutieuse enquête ne saurait être

éloignée ; il ne reste, en effet, que quelques témoins à entendre. C'est après l'étude de toutes les pièces de cette difficile procédure que le Saint-Siège prononcera le décret déclarant que l'apôtre de notre Normandie a pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque.

Nous osons espérer que nos pieux lecteurs hâteront ce beau jour par leurs prières.

Étranger.

Allemagne. — Nous n'avons pas assez, en France, l'habitude de la lutte. Les catholiques d'Allemagne et de Belgique nous offrent l'exemple de l'esprit d'union qui donne la force nécessaire pour résister à l'oppression du pouvoir ou aux sourdes menées de la société franc-maçonnique. En voici une nouvelle preuve.

Une vaste association s'est formée en Allemagne pour rétablir le respect du repos du dimanche. Cent soixante-douze groupes se sont prononcés pour la fermeture des magasins et la cessation du travail dans les usines.

En Saxe, dans le Limbourg, les chefs de huit cents usines, occupant 120,000 ouvriers, ont décidé, dans une réunion générale, qu'ils ne permettraient plus le travail du dimanche. Seize cents négociants de Berlin ont pris une résolution analogue, et, de plus, ils adressent une pétition au gouvernement pour demander une loi qui interdise de travailler le dimanche.

Ce mouvement a été tout spontané de la part des laïques. Mgr de Cologne n'a fait que l'approuver dans une circulaire par laquelle il engage son clergé à seconder les bonnes dispositions des fidèles.

Sa Majesté l'impératrice d'Allemagne, qui, tout en restant protestante, a toujours montré du respect et de la sympathie pour la Religion catholique, dès qu'elle a eu connaissance de l'œuvre dont nous parlons, s'est empressée d'envoyer aux directeurs de l'association un don de 10,000 francs.

— M. de Gossler, ministre de l'instruction et des cultes à Berlin, a fait parvenir dernièrement à tous les directeurs des écoles supérieures de la Prusse une lettre-circulaire, contenant les nouveaux programmes d'études, réglant les cours des gymnases, des *Realgymnasien,* des *Oberrealschulen* et des écoles moyennes. Par *Realgymnasien,* on entend, en Prusse, des *Realschulen* avec l'enseignement du latin ; par *Oberrealschulen* on entend les *Realschulen* sans l'enseignement du latin. Ces

deux catégories d'écoles comptent, comme les gymnases, neuf classes, tandis que les écoles moyennes n'en ont que six. Tous ces établissements supérieurs ont pour la première année, trois heures d'enseignement religieux par semaine, et dans les classes suivantes, jusqu'à la première inclusivement, deux heures par semaine.

Le programme de l'enseignement pour la religion catholique dans ces écoles supérieures est déterminé comme il suit : A) Histoire Sainte de l'ancien et du nouveau Testament. B) Catéchisme avec des passages de l'Écriture Sainte qui servent à expliquer le texte. C) Explication de l'année ecclésiastique. D) Connaissance sommaire de l'Écriture Sainte, surtout du nouveau Testament (dont la lecture en langue originale, au moins en partie, est recommandée), avec les faits certains concernant la composition des différents livres. E) Les points principaux du dogme et de la morale. F) Connaissances des époques principales de l'histoire ecclésiastique et de leurs grands personnages, particulièrement de la vie des grands saints.

A ce plan sont jointes les explications suivantes : Par l'enseignement de la religion, contenu dans ce programme, l'élève doit acquérir un degré de connaissances de la religion tel, qu'il possède non seulement les dogmes, les prescriptions et le développement historique de sa confession, mais encore qu'il soit capable de porter un jugement fondé sur les rapports des autres confessions et sur les tendances spéciales des temps. Il faut cependant observer que l'école n'enseigne pas la théologie, mais la religion qui doit servir à éclairer, à édifier et à raffermir les sentiments. Toute surcharge de la mémoire, telle que dates qui n'auraient pas, vu l'âge des élèves, une valeur religieuse en elles-mêmes, doit être écartée comme nuisible à la tâche de l'enseignement de la religion.

Angleterre. — Une conversion remarquable vient d'avoir lieu en Angleterre.

On sait que les protestants ont eu l'idée de rivaliser avec les catholiques sur le terrain de la charité, en créant les *sœurs de charité protestantes*.

Une de ces sœurs, qui a demeuré longtemps à Bombay sous le nom de miss Tecla, et qui s'était signalée par des actes de grande abnégation et de sacrifice, s'est convertie à la vraie foi à son retour en Angleterre. Elle est entrée comme novice dans le couvent du Sacré-Cœur de Rochampton.

— L'enseignement laïque commence à porter ses fruits en Angleterre.

Lors d'une des dernières réunions du *School-Board*, le vicaire protestant de Croydon a proposé la motion suivante :

« Donner des instructions spéciales aux professeurs des différentes écoles en relation avec le *Board*, afin d'user de tous les moyens pour empêcher les élèves allant à l'école et en revenant de se conduire d'une façon inconvenante. »

Au cours du développement donné à cette motion, le vicaire protestant déclara entre autres choses ce qui suit :

« Le langage dont se servent les élèves est au-dessous de tout ce qui s'appelle convenable. Sur les enfants fréquentant les écoles laïques, à peine 63 0/0 reçoivent une instruction religieuse. Au mois de juin, cette proportion n'atteignait pas même 60 0/0, et il y a une école où elle n'est pas même de 28 0/0. »

— Malgré la tolérance qui existe en Angleterre, le « vieux levain » protestant se manifeste parfois encore. A Berwick le Révérend J. Mark avait offert la somme de 1300 liv. st. afin d'aider dans la prison de Berwick à l'établissement d'écoles industrielles destinées aux prisonniers catholiques.

Le conseil « éclairé » de cet illustre bourg a décidé, par 11 voix contre 6, de rejeter cette offre, qui sentait sans doute un peu trop le *papisme*.

— Dimanche dernier, on a célébré dans plusieurs églises protestantes l'anniversaire de la mort du Dr Pusey, le fameux ritualiste, en acceptant les dons et offrandes pour l'érection du *Mémorial*. Pendant cette année on a souscrit 625,000 fr., et parmi les souscripteurs on compte 41 évêques et prélats, 12 doyens et 31 archidiacres protestants.

Cette liste de souscriptions prouve que le mouvement ritualiste est toujours plein de vitalité en Angleterre.

Combien de fois, du reste, avons-nous eu occasion de dire que le ritualisme n'est pas autre chose, en définitive, qu'une préparation « inconsciente » des protestants au retour vers les cérémonies, et partant vers les croyances catholiques !

— L'Angleterre continue à donner un noble exemple aux pays catholiques.

Mardi de la semaine dernière, on a posé la première pierre du nouveau couvent des Sœurs de charité de Saint-Vincent-de-Paul à Clerkenwell-Road, à Londres. C'est au R. Dr Kirnes qu'on doit la création de cet établissement de charité.

Il a surtout pour but de venir en aide à l'éducation de la vaste agglomération italienne qui se trouve dans le voisinage de l'endroit où sera élevé le couvent.

L'édifice comprendra, outre une Église italienne dédiée à saint Pierre, un cloître à l'usage exclusif des Sœurs, et un orphelinat pouvant contenir une soixantaine d'enfants.

Parmi les protectrices de l'institution se trouvent la marquise douairière de Londonderry, lady Herbert de Lea et la princesse Massimo (Mme Risworth).

Une des Sœurs est la princesse Caraffa, de Naples.

— Il s'est passé, il y a quelques jours, devant les magistrats de Nottingham, siégeant en Cour judiciaire, un incident des plus intéressants et que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire.

Une fille, âgée de 17 ans, est appelée en témoignage. On lui présente une Bible protestante pour prêter serment. Elle l'examine, et le dialogue suivant s'établit entre le juge et le témoin :

Témoin. — Je crois que ce livre appartient à l'Église d'Angleterre.

Juge. — Oui.

Témoin. — Alors je refuse de prêter serment sur ce livre.

Juge. — Pourquoi? Êtes-vous une athée? A quelle religion appartenez-vous?

Témoin. — Je ne suis pas du tout une athée, je suis catholique.

Juge. — C'est la première fois que j'entends faire pareille objection de la part des catholiques. Plusieurs d'entre eux ont juré sur la Bible, et le Dr Hynes l'a fait plus de cinquante fois.

Témoin. — Je ne suis pas le Dr Hynes et je refuse de jurer sur ce livre.

Juge. — Comment? Mais la Bible renferme les Évangiles et les Épîtres approuvés et désignés comme devant être lus dans les églises et les chapelles de l'Angleterre.

Témoin. — Messieurs, dans toutes vos églises et dans toutes vos chapelles — non dans les miennes.

Juge. — Alors il faudra renoncer à votre témoignage...

Juge-Adjoint. — C'est impossible, — elle est le principal témoin.

Juge. — Sur quelle Bible êtes-vous prête à jurer?

Témoin. — Sur la Bible catholique, édition de Donari. Sinon, mon parti est pris, je ne jure sur aucune autre Bible.

Juge. — Encore une fois, je n'ai jamais entendu faire pareille

objection. Il n'y a que les seuls presbytériens qui ne veulent pas jurer, en prétendant ne vouloir qu'*affirmer la vérité*.

Témoin. — Alors, comme catholique, je demande à *affirmer*.

Juge. — Quelle forme voulez-vous donner à votre affirmation?

Témoin. — J'affirmerai que je dis la vérité sur le signe de la croix, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Juge. — Alors tenez la Bible dans votre main, et faites le signe de la croix.

Témoin. — Messieurs, je ne tiendrai pas, comme catholique, cette Bible dans mes mains. Je n'attache aucune valeur à cette version de la Bible. Ce serment ne me lierait pas. Je dois avoir ma propre Bible — la vraie — sans quoi je ne jure pas. Je ne baiserai aucun autre livre.

Juge. — Messieurs, que faire dans cette circonstance? Le témoin ne veut pas jurer sur cette Bible. *Il faudra demander une Bible à l'évêque catholique.* Remontons le cas jusqu'à lundi, nous aurons alors une Bible sur laquelle le témoin prêtera serment.

On ne saurait trop féliciter cette courageuse fille, pour sa sainte obstination. Mais ce nous est aussi un devoir de ne point ménager au juge protestant, qui a donné un si bel exemple de son esprit de tolérance à l'égard des croyances catholiques, les éloges qu'il mérite.

Danemark. — Dans l'assemblée générale des catholiques d'Allemagne, M. l'abbé Gruder, préfet apostolique de Copenhague, a donné des détails fort curieux sur les missions catholiques dans les pays scandinaves, où notre sainte religion fait des progrès réels. Ainsi, en Suède, nous avons déjà 6 paroisses, dont 2 à Stockholm; en Norvège, il y en a 8, et dans le Danemark 16, dont 7 dans la seule ville de Copenhague. Les Sœurs grises et les Sœurs de Saint-Joseph développent dans ces paroisses leur action salutaire, et sont très appréciées par les populations protestantes. A Copenhague, il y a un collège catholique, deux pensionnats dirigés par les sœurs, et aux portes de la ville les Pères de la Compagnie de Jésus ont le vaste collège de Saint-André, qui est en pleine prospérité.

L'orateur dit que l'Église peut fonder les plus vastes espérances sur les pays scandinaves, où elle peut, grâce à la véritable liberté qui y règne, déployer de la façon la plus étendue son action sur les âmes. Finalement, il recommande les peuples scandinaves aux prières.

Espagne. — Les catholiques d'Espagne ont toujours envoyé d'importants secours aux missions étrangères, ainsi que le prouve l'établissement du catholicisme dans leurs anciennes colonies; mais ces secours manquaient d'une organisation puissante comme celle de la belle Œuvre de la Propagation de la Foi en France.

Une noble émulation à cet égard vient de s'emparer des esprits dans la Péninsule.

Sous les auspices de l'archevêque de Tolède et de l'épiscopat espagnol, il s'est formé un comité de neuf dames, de haute condition, lequel sera le centre de l'Œuvre. Elle fraternisera avec les conseils de Lyon et de Paris; cependant elle enverra ses fonds au Séminaire de la Propagande, à Rome. Ces dames ont reçu un bref de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, qui approuve leur entreprise, les félicite de leur zèle et leur donne la bénédiction apostolique.

Missions.

Chine. — Avec un empressement et un bon vouloir peu ordinaires, le gouvernement chinois vient de faire verser à la mission française du Su-tchuen la somme de 300,000 francs en réparation du meurtre commis, le 1er avril dernier, sur la personne de notre compatriote, le Révérend Père Terrasse.

Comme cette somme sortira de la poche des mandarins de la province où le missionnaire a été assassiné par une foule ameutée, il est probable que d'ici à longtemps les Européens n'auront plus de risques à courir dans ces lointains parages. C'est à M. Tricou que revient le mérite de cette réparation.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La démission de M. Thibaudin. — Son successeur. — Élection en Algérie. — Arrestation de M. Anthoine. — La statue de la Germanie. — Croatie.

11 octobre 1883.

M. Thibaudin n'est plus ministre. Le président de la République lui a fait réclamer sa démission par M. J. Ferry. On

peut croire qu'il a été aussi pénible à M. Grévy de donner cette commission qu'agréable à M. Jules Ferry de l'exécuter.

Pourquoi M. Thibaudin est-il frappé ?... Il y a quelques mois à peine, on le nommait grand-croix de la Légion d'Honneur. A-t-il démérité depuis ? Est-ce parce qu'il a introduit la politique dans l'armée, comme le lui reprochaient aigrement les organes opportunistes, il y a quelques jours ? Le prétexte serait insuffisant. Général sans gloire, sans passé militaire sérieux, on l'a pris pour une besogne politique. Quoi d'étonnant à ce que depuis il se soit étudié à tout subordonner à cette politique? Et sied-il bien à la *République française*, au *Paris*, au *Voltaire*, d'incriminer les tendances du général Thibaudin, alors que depuis M. Jules Ferry jusqu'à Martin Feuillée, on s'est laissé guider dans les choix des fonctionnaires comme dans leur élimination, par des préoccupations pareilles à celles de M. Thibaudin ?

La vérité, c'est que l'on a voulu frapper le ministre de la guerre parce que l'on ne pouvait atteindre M. Wilson, l'imprudent gendre dont l'attitude a, en grande partie, causé la honteuse manifestation du 29 septembre.

M. Wilson, on le sait, était le grand protecteur du triste Thibaudin.

Le prétexte que l'on a choisi pour expulser celui-ci est non seulement son attitude isolée dans le conseil, mais aussi celle qu'il a gardée lors du voyage du roi d'Espagne. Reste à savoir si l'on se contentera à Madrid du sacrifice de ce bouc expiatoire, chargé de tous les péchés de la bande opportuniste et radicale. Il est permis d'en douter. Une dépêche de Madrid laisse croire, d'ailleurs, que le cabinet est résolu à avaler le calice jusqu'à la lie. Si l'humiliation imposée à nos gouvernants les atteignait seuls, nous avouons qu'elle nous toucherait fort peu ; malheureusement ils représentent la France, et il est triste de penser que cette humiliation retombe sur le pays.

Mais le vaincu dans la crise ministérielle qui vient de se dénouer n'est pas M. Thibaudin. Le vaincu, c'est d'abord M. Grévy, et quelque peu M. J. Ferry. Le président de la République s'est montré intraitable sur le chapitre de son gendre. Ne pouvant pas faire expulser ce dernier comme un simple prince du sang, ou un jésuite, on a forcé M. Grévy à chasser du moins l'exécuteur des basses-œuvres de M. Wilson, celui qui était son homme à tout faire, le représentant de ce

pouvoir occulte qui cause à M. J. Ferry de si cruelles insomnies. M. Grévy ne le pardonnera pas au président du conseil, et les organes officieux auront beau nous prouver que le beau-père de M. Wilson est en parfait accord avec ses ministres, nous n'en croirons pas un mot. Aussi, M. J. Ferry, pardonnez-nous l'expression, « ne le portera pas en paradis. » A la rentrée de la Chambre, la gauche radicale ne manquera pas d'interpeller le gouvernement sur les incidents qui ont motivé la retraite de M. Thibaudin. N'est-il pas permis de supposer que, sous main, ils trouveront un appui parmi ceux auxquels la démission du ministre de la guerre a été le plus sensible ?

M. J. Ferry, d'ailleurs, est-il sûr d'enlever un vote de confiance, si le terrain d'interpellation est assez bien choisi, si elle est assez habilement développée pour permettre à toutes les oppositions de se grouper contre le ministère, et si, brochant sur le tout, la situation de nos affaires dans l'extrême Orient reste aussi confuse et aussi embarrassée que dans le présent ? Enfin, si les excuses nouvelles que l'on exige de nos gouvernants accentuent l'humiliation que M. Grévy a dû subir, n'est-ce pas un atout de plus dans le jeu des opposants ?

Quant à M. Thibaudin, le voilà sacré martyr !... M. J. Ferry, en brusquant les choses, a consolidé la carrière politique du ministre de la guerre commencée par un acte d'arbitraire et de violence. Comment la finira-t-il ?... Lorsqu'il reviendra au ministère, de quelles besognes ne se chargera-t-il pas ? Et que n'a-t-on pas à redouter de sa docilité envers les meneurs radicaux ?...

—

Le nouveau ministre de la guerre qui a été assez difficile à découvrir, est le général Campenon, ancien ministre.

—

Après le succès des Pochons, Popinaud, Laguerre et C[ie], voilà que les amis du cabinet viennent de subir un nouvel échec. Dimanche, a eu lieu à Constantine une élection sénatoriale pour le remplacement de M. Lucet, décédé. L'opportunisme, ou, comme on l'appelle à Constantine, le *Thompsonisme,* du nom du député, chef de la coterie dans le département, avait mis en avant un candidat, M. Cerner. Le parti radical soutenait M. Forcioli, et, en dépit de toutes les manœuvres de l'opportunisme, qui tient toutes les fonctions et tous les fonction-

naires dans sa main, c'est ce dernier qui l'a emporté, par 53 voix contre 44 données à son adversaire.

L'eau monte !

—

La population française de Metz est sous le coup d'une profonde émotion : son représentant au Reichstag, M. Anthoine, a été arrêté le 2 octobre. Ce député manifestait trop haut, paraît-il, ses sympathies pour la France et avait voulu leur donner plus de retentissement par la création d'un journal qui fut interdit. Dans la journée on avait envoyé chez lui un commissionnaire ou plutôt un espion.

M. Anthoine était absent. Il rentra pour dîner et se rendit le soir dans le café où il a coutume d'aller. Au moment où il entrait, vers sept heures et demie, un inspecteur de police vint lui dire que le chef de la police deMetz voulait lui parler. M. Anthoine, sans défiance, se rendit à cette invitation.

A la police, il apprit qu'il allait être incarcéré sur un mandat décerné par le procureur de la cour suprême de Leipzig. Sur sa demande, M. Anthoine fut escorté chez lui, rue Royale, où il put prévenir sa famille.

Reconduit à la prison, il subit un premier interrogatoire très court. Du reste, le juge d'instruction demanda au prisonnier s'il voulait le retour des pays annexés à la France par la force.

— Oui, répondit M. Anthoine, mais je préfèrerais que cette restitution eût lieu par voie diplomatique et sans guerre.

Sur une autre question du magistrat prussien, M. Anthoine dit qu'il demandait sa mise en liberté sous caution. Cette demande a été transmise à Leipzig. Il est peu probable qu'elle soit accordée.

La nouvelle de l'arrestation de M. Anthoine, est tombée comme une douche sur l'enthousiasme de nos radicaux parisiens. C'est très commode d'insulter le roi d'une nation amie, quand cette nation n'est pas puissante et qu'elle est exposée aux ennuis des *pronunciamentos* militaires et républicains, mais il est dangereux de s'attaquer aux Allemands, et nos chefs radicaux, peu portés aux manifestations du genre dangereux, se sont bien gardés de faire une démonstration contre l'ambassade allemande. Il est encore heureux que leur bon sens aille jusque-là, car la France républicaine serait incapable de protéger l'honneur et le territoire de la patrie.

Quant à M. Anthoine, nous devons ajouter qu'il serait plus

intéressant s'il ne travaillait pas contre les vrais intérêts de l'Alsace-Lorraine en chantant les beautés de la religion républicaine.

Sans doute, M. de Bismarck l'a fait arrêter pour répondre aux démagogues braillards qui, l'autre jour, ont voulu se donner le plaisir de manifester contre l'Allemagne sur le dos du royal colonel des uhlans de Strasbourg. C'est adroit, si le chancelier d'Allemagne tient à créer des complications un jour ou l'autre. Mais c'est bien maladroit, si M. de Bismarck veut seulement faire de la politique d'assimilation dans les provinces annexées.

—

Le 28 septembre a eu lieu, au Niederwald, l'inauguration de la statue colossale de la Germania, représentant l'Allemagne unie. Cette cérémonie était présidée par l'empereur Guillaume.

Le plateau sur lequel s'élève la statue est situé sur le Rhin, près de Rudesheim, dans le duché de Nassau, entre les deux grandes places fortes du pays, Mayence et Coblentz. Le monument est construit sur la pointe du plateau qui s'avance sur le Rhin et domine tous les environs.

La Germanie est représentée debout, tenant à la main droite la couronne de l'empire allemand. Sur le piédestal, plusieurs bas-reliefs remarquables. L'un représente « le Rhin confiant à la Moselle l'avant-garde de la frontière. »

Sur le côté du piédestal qui regarde le Rhin est représentée l'apothéose de l'empereur Guillaume. L'empereur est à cheval, entouré de deux cents princes, maréchaux et généraux de l'empire. MM. de Moltke et de Bismarck sont au premier plan de la foule. Auprès du roi se tiennent les deux rois vassaux de Saxe et de Bavière. Les figures sont de grandeur naturelle.

De chaque côté se trouvent les armoiries des différents États allemands et les noms des batailles de 1870-1871.

Au-dessus de ce relief principal, on lit en caractères de bronze:

A LA MÉMOIRE DU PEUPLE ALLEMAND
MARCHANT COMME UN SEUL HOMME
A LA VICTOIRE
ET A LA RECONSTITUTION
DE L'EMPIRE D'ALLEMAGNE
1870-1871

La statue a 11 mètres de hauteur; le socle, environ 8 mètres.

MM. Miller, de Munich, ont coulé cette statue, qui pèse près de 40,000 kilog.

L'auteur, M. Schilling, a pris pour type la femme forte, la Romaine des premiers siècles de notre ère, en conservant à la figure les traits propres aux Germains ; le buste est légèrement cambré; les traits du visage sont remarquables ; des aigles impériales sont figurées sur le corsage et la tunique ; la chevelure est rejetée en arrière avec majesté et grâce ; le manteau impérial est bien drapé et rejeté en arrière. Deux aigles gigantesques soutiennent le trône placé derrière. La statue est coulée en bronze; ses dimensions sont colossales; c'est ainsi qu'il faut les deux mains pour entourer le petit doigt. Le glaive a huit mètres de longueur et pèse environ 3,000 kilogrammes.

A son arrivée sur l'emplacement de la Germania, à Niederwald, l'empereur a été reçu par les princes qui s'y trouvaient déjà réunis et par les membres du comité.

Aux allocutions qui lui étaient adressées par les présidents de la fête et du comité, l'empereur a répondu :

Lorsque la Providence veut faire triompher sa volonté sur la terre, elle choisit le temps, les pays et les instruments nécessaires à l'accomplissement de sa volonté. En 1870-1871, on a pu deviner cette volonté. Le Tout-Puissant a conduit les armes allemandes de victoire en victoire. Des millions de cœurs ont remercié Dieu et chanté ses louanges, parce qu'il nous avait jugés dignes de servir à l'accomplissement de sa volonté.

L'Allemagne a voulu donner à sa reconnaissance une forme qui durât jusqu'aux temps les plus éloignés. C'est à cela qu'est destiné le monument élevé à cette place. Je le consacre par ces paroles de mon père : « Qu'il serve à perpétuer la mémoire de ceux qui sont tombés au champ d'honneur, à reconnaître ce qu'on doit aux vivants, à inspirer de l'émulation aux générations futures. »

Ensuite, l'empereur s'est découvert et a serré la main de chacun des princes présents, tandis que le voile qui recouvrait le monument tombait au milieu des salves d'artillerie, aux accents de la *Wacht am Rhein*.

Au banquet, où assistaient tous les généraux pourvus de commandements et tous les ministres, le roi de Saxe a porté un toast à l'empereur, à la glorieuse direction de qui l'Allemagne a dû non seulement son unité, mais aussi le maintien de sa tranquillité intérieure, en même temps que la paix générale de l'Europe. — L'empereur a prié les convives de boire avec lui à

la santé non seulement du roi de Saxe, mais de tous les princes allemands qui ont contribué à l'unité de l'Allemagne.

—

Le procès des ministres norwégiens a commencé le 4 octobre devant le Rigsrat réuni à Christiania. Nous avons parlé plus d'une fois de ce singulier procès politique. La Chambre a renvoyé le ministère tout entier devant un tribunal spécial sous la prévention d'avoir refusé de soumettre à la sanction royale la décision du Storthing ordonnant aux ministres d'assister aux séances du Parlement, et les résolutions des Chambres qui concernaient l'administration des chemins de fer. Dès la première audience, l'affaire a été remise à quinzaine sur la demande du défenseur de M. Selmer, président du conseil d'État mis en accusation. Ce procès restera légendaire.

—

Le conflit croate perd de son acuité.

M. Tisza a déclaré, dans une réunion du Club libéral, qu'il désirait le retour le plus tôt possible à l'état normal en Croatie, mais il veut avoir des garanties d'ordre et de paix pour l'avenir. Quant aux autres vœux de la Croatie, il leur sera donné suite par la voie parlementaire.

Il a invité les députés croates à lui faciliter sa tâche, en travaillant d'un commun accord au rétablissement de l'ordre constitutionnel.

L'accord peut être considéré comme conclu.

P. Chantrel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Nouvelle Corbeille de légendes et d'histoires** à l'usage des directeurs de catéchisme et des maisons d'éducation, par un aumônier de communauté. Un vol. in-8° de XXXI-450 pages. Paris 1883 : Haton, éditeur ; Lille : Bergès. — Prix : 5 francs.

L'accueil fait à la première *Corbeille de légendes et d'histoires*, qui est parvenue à sa troisième édition en moins d'un

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

an, et aux deux qui l'ont suivie, assure le succès de cette quatrième, qui n'est pas moins riche que ses devancières en exemples et en histoires, dont la forme attrayante cache toujours les plus graves enseignements. Les précédentes ont été présentées aux pieux lecteurs français par plusieurs savants prélats, à la Suisse par l'illustre Mgr Mermillod, et à la Belgique par l'Eminentissime et regretté cardinal Dechamps. Après cela, que pourrait ajouter notre faible voix à ce concert d'éloges venu de si haut, et à quelle autorité pourrions-nous prétendre en redisant le mérite et l'utilité de ce nouveau livre, dû à la plume féconde et tout apostolique d'un aumônier de communauté du diocèse d'Arras?

Tous les prêtres et catéchistes ont pu constater (comme l'écrivait récemment à l'auteur, d'après sa propre expérience, l'éloquent et vénérable archevêque de Cambrai) l'heureux effet des histoires pour appuyer, près des enfants, les enseignements religieux. A ce point de vue, quel service ne rendront pas ces *Corbeilles de légendes et d'histoires!* Disons-le après les nombreux évêques qui ont lu et béni ces pages, après ces pasteurs zélés qui comprennent le prix de cette mine féconde : ces fleurs portent avec elles leurs fruits, et S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux a eu raison de dire à l'auteur « ...Vous êtes cette « bonne terre dont parle Notre-« Seigneur dans l'Evangile, et le « grain de sénevé, c'est la bonne « pensée que le Ciel vous a en-« voyée; votre cœur l'a reçue et « l'a réchauffée du souffle d'une « charité toute divine : la voilà, « cette pensée, éclose, épanouie « et si féconde, qu'au lieu d'une « fleur, c'est toute une corbeille « de fleurs, plus belles, plus par-« fumées les unes que les autres. »

Nous oserions dire que cette nouvelle *Corbeille* est encore plus délicatement ornée, plus brillante et plus riche que ses devancières. A côté d'histoires édifiantes du choix le plus heureux, on trouve des légendes qui sont de vraies paraboles et qui, pour cela même, avaient leur place toute marquée dans la gerbe de l'auteur; on n'y voit que des récits à la fois instructifs et touchants : *delectando pariterque monendo ;* de pieux et profonds souvenirs ; de saisissants tableaux; enfin de graves leçons pour tous les âges et toutes les situations de la vie, car, nous dit l'auteur, « les enfants sont les hommes de l'avenir. » Rappelons ici la pensée choisie pour épigraphe du second recueil :

« Si tous les écrits ne sont pas « destinés à l'éclat et à l'immorta-« lité, il en est qui consolent un « petit nombre d'âmes et qui sont « utiles, comme le pain quotidien « pour les besoins du jour, sans « durer jusqu'au lendemain... »

Hâtons-nous d'ajouter que les fleurs de ces *Corbeilles* ne sont pas de celles qui perdent d'un jour à l'autre leur éclat et leur parfum, et que « ce pain quotidien » aliment perpétuel des jeunes âmes, augmentera les forces et réchauffera l'ardeur de tous, comme autrefois le prophète Elie fut surnaturellement nourri et fortifié pour continuer sa marche dans le désert.

2. **Morceaux choisis des poètes et prosateurs français** du IXe au XVIe siècle, comprenant des extraits particulièrement développés de la « Chanson de Roland » et des « Mémoires de Joinville, » par Frédéric Godefroy. — 1 vol. in-12 de xxx-375 pages. — Paris, 1883; Gaume, éditeur. — Prix : 3 fr. 75.

Ce volume a pour objet de répondre à la fois aux prescriptions du Baccalauréat des humanités et à celles du Baccalauréat spécial. Pour le moment, le programme du Baccalauréat de l'enseignement secondaire n'exige que la connaissance de la *Chanson de Roland* et des *Mémoires de Joinville* sur la vie de saint Louis.

Mais il suppose que les élèves ne seront pas restés étrangers aux différents siècles de notre vieille littérature. Avec la surcharge actuelle des programmes, bien peu d'humanistes auront le loisir d'étudier en entier ces deux ouvrages. L'ouvrage qui nous occupe leur offrira sur l'un et l'autre des notions littéraires suffisantes et leur en présentera au moins les morceaux les plus importants. Pour la *Chanson de Roland*, en particulier, tous les extraits sont reliés entre eux par des *analyses* précises, de telle sorte que la trentaine de pages consacrées à notre première grande épopée nationale peut suppléer à une lecture presque impossible dans les classes du poème complet.

Les aspirants au Baccalauréat spécial qui auront lu et étudié tout l'ensemble du présent volume auront sur les grandes époques et sur les principaux auteurs du moyen âge des notions assez solides pour qu'elles ne s'effacent plus de leur esprit, et pour qu'ils soient excités un jour, dans leurs moments libres, à revenir sur ces études si heureusement remises en honneur aujourd'hui. Toutes les obscurités que renferme le texte sont expliquées en bas de page, et ces explications, pour la plus grande commodité de l'élève et aussi du professeur qui lui-même n'aurait pas été suffisamment préparé, sont répétées presque toutes les fois que ces difficultés se représentent. En outre, un *glossaire* final reproduit toutes ces *notes*, avec accompagnement d'éclaircissements étymologiques et grammaticaux. Au début du livre se trouve une *grammaire* assez simple pour être comprise de ceux mêmes qui ne savent pas le latin, et, nous sommes heureux de le constater, assez exacte pour satisfaire à toutes les exigences de la philologie.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le marché est très éprouvé ; la baisse ne pouvait que grandir puisqu'elle est espagnole, et la Bourse, malgré une reprise de vingt-quatre heures, n'en est pas moins fort malade. La cote est revenue vers ses plus bas cours. Nous n'avons pas à entrer ici dans les incidents soulevés par la démission du radical ministre de la guerre, attendu que le reste du ministère, s'il ne partage pas une nuance aussi écarlate, n'en est pas moins arrivé à ce degré qu'il n'a plus la confiance du pays. En France, on n'aime pas ces gens qui n'ont pas d'opinion et qui flottent indécis. Il nous faut aujourd'hui des hommes courageux et désintéressés, deux qualités bien difficiles à concilier avec les opinions républicaines à la mode du jour. Quoi qu'il arrive, il est impossible qu'il se fasse aucun mouvement sérieux si ce n'est en baisse avant le 25 courant, jour de la rentrée des Chambres. A ce moment c'est la politique parlementaire qui mènera la Bourse, et quel gâchis en perspective! Quand bien même il se produirait une détente dans les questions extérieures, nous continuons à ne pas apercevoir les éléments d'une reprise sérieuse.

Le succès de l'émission du Panama, comme celui des obligations 3 0/0 du Crédit foncier au commencement de l'année, ne peuvent contribuer en rien à l'amélioration de la place. De ce qu'une clientèle spéciale a donné, dans deux souscriptions, un témoignage de confiance aux hommes distingués qui ont fait appel à l'épargne, il

ne s'ensuit pas que les capitaux veuillent revenir aux affaires. Les banquiers ont sur ces dispositions une notion très nette, et leur abstention le prouve par surcroît.

Voici quelques renseignements sur la conversion :

La conversion du 5 0/0 a porté sur une somme de 340 millions et demi de rentes, représentée par environ 2,253,000 titres, ainsi répartis :

	Rentes	Titres
	—	—
Nominatives.........	163 millions	376,000
Mixtes...............	17 —	143,000
Au porteur..........	150 1/2	1,734,000
	340,500,000	2,253,000

Pour simplifier les opérations et facilités d'échange des titres, la *conversion des titres nominatifs* a été préparée d'avance et faite d'office :

Par la transcription des anciens comptes 5 0/0 sur le nouveau livre 4 1/2 ;

Et la confection de nouvelles inscriptions reproduisant les mêmes libellés, mais *déduction faite* de 1/10 sur le chiffre de la rente, ainsi que des fractions de rentes inférieures au minimum inscriptible de 2 francs.

Ces actions non inscriptibles au grand Livre sont représentées par des promesses de rentes, sortes de titres au porteur dont la réunion permet de constituer de nouvelles inscriptions conformes aux coupures du nouveau fonds.

On peut approximativement évaluer le nombre des promesses de rentes au tiers des inscriptions 5 0/0, soit à 700,000 environ.

Les nouvelles inscriptions nominatives adressées aux comptables avant le 16 août, en même temps que les promesses de rentes complémentaires, sont remises aux titulaires, en échange des anciennes inscriptions au moment même du paiement des arrérages.

Quant à la *conversion des rentes mixtes et des rentes au porteur,* elle ne peut s'effectuer que successivement au moment de la production des titres.

L'émission des nouvelles coupures 4 1/2 au porteur à échanger et des promesses complémentaires de rentes, dépend de l'importance de chaque dépôt individuel et de la nature des coupures demandées par les déposants.

Les *rentes affectées à des cautionnements* et représentées par des titres dits bordereaux d'années, donneront lieu à un échange qui s'effectuera à partir du 16 novembre, en même temps que la remise aux parties des promesses de rentes non inscriptibles.

Outre le personnel des bureaux employé extraordinairement au travail de la conversion, l'administration des finances a dû faire appel à de nombreux auxiliaires. — La dette inscrite seule en a employé de 450 à 500, et le nombre d'agents qui ont participé à l'opération s'est élevé jusqu'à 1,500. A. H.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE PÈLERINAGE ITALIEN

Nous avons sommairement rendu compte, il y a huit jours, de l'importante manifestation qui a eu lieu à Rome le dimanche 7 octobre, fête de Notre-Dame du Saint-Rosaire. Nous devons revenir aujourd'hui avec détails sur ce grandiose événement.

C'est la nation italienne, c'est le peuple tout entier d'Italie qui voulut être représenté à l'audience pontificale accordée par Léon XIII, le 7 octobre.

Plus de trente mille Italiens sollicitèrent et obtinrent l'honneur d'acclamer le Pape et la Papauté ! Ni la distance, ni la difficulté de la route n'ont arrêté ces nobles enfants de l'Italie, de tout âge, de toute condition, qui ont voulu affirmer leur amour et leur confiance dans leur Chef spirituel, dans le vrai et unique Patron de la terre italienne, dans l'héritier de ces Papes qui ont porté l'Italie au comble de la gloire, et dont la présence à Rome a fait l'envie du monde !

Pour vaste que soit la prison laissée au Pontife, ce dernier vestige du royaume nécessaire à l'Église, le Vatican, était trop étroit pour contenir cette multitude qui représentait la population d'une ville entière, et non médiocre.

Il fallut que le Saint-Père ouvrît à ces pèlerins de l'Italie entière les portes du plus vaste temple de l'univers, de Saint-Pierre, interdit pour cette journée aux autres Italiens, à ceux qui à Rome se sont volontairement réduits à n'être que des Gentils. C'est à Saint-Pierre qu'en cette circonstance unique et solennelle Léon XIII descendit, après avoir fermé les portes au public, pour recevoir les acclamations de l'Italie catholique.

Saint-Pierre a connu jadis des pompes plus magnifiques, et la Papauté triomphante y offrit peut-être de plus éclatants spectacles. Jamais, cependant, Saint-Pierre ne vit une manifestation plus grandiose, plus touchante, plus bénie de Dieu. On

ne sait si la Papauté est plus admirable dans la sainte splendeur de sa puissance ou dans l'héroïque patience du martyre ; on ne sait si sa force apparaît mieux lorsque, libre, elle répand partout sa bienfaisante et vivifiante action, ou lorsque, captive et dénuée de secours humain, elle prêche encore, exhorte et sanctifie ces immenses multitudes, plus fidèles au Chef opprimé qu'au Chef vainqueur ! Il y avait dans l'audience du 7 octobre la majesté des anciennes fêtes pontificales, et Léon XIII a eu dans Saint-Pierre son exaltation et sa glorification proclamées par trente mille catholiques, venus de tous les points de l'Italie, acclamant le Pontife invaincu, le Roi quand même !

Le trône pontifical était dressé dans cette chapelle où se tint le Concile du Vatican, à la droite de l'auguste baldaquin qui abrite l'autel papal. C'est là que fut proclamée par l'universalité des docteurs et des évêques l'infaillibilité du Magistère de Pierre ; c'est là que Pie IX présida les assises plénières du catholicisme, avant d'être enfermé par la Révolution dans sa prison ; c'est là que la Papauté fut armée, en vue des épreuves prochaines, de ce pouvoir suprême qui garantit l'unité de l'Église contre tous les hasards, reconnut que le centre de l'Église était partout où résiderait le Pape, et que le trésor des docteurs et des grâces célestes était inséparable du Chef des catholiques, du Vicaire du Christ, du Successeur du Prince des apôtres.

A droite et à gauche du Saint-Père, à côté des prélats de la noble cour, étaient rangés les gardes nobles ; de chaque côté, sur les marches du trône étaient assis les membres du Sacré-Collège; devant le trône, et au pied, étaient rangés les évêques qui ont participé au pèlerinage. Les gardes suisses et les gardes palatins en grand uniforme faisaient la haie sur le passage du Saint-Père à son arrivée et à sa sortie.

Dès le matin, les portes de la basilique avaient été fermées au public, et pour éviter la trop grande affluence, on avait ouvert un double accès à la multitude : les pèlerins venus des provinces d'Italie pénétraient dans le palais par la porte de Bronze, entraient dans Saint-Pierre par la porte communiquant avec le Vatican ; les pèlerins de Rome et de la province romaine entraient par la porte de la Sacristie, sur la place Sainte-Marthe.

Le service d'ordre était fait par la gendarmerie pontificale, et les billets de pèlerinage recueillis par les membres de la commission.

Dès neuf heures la pieuse foule commençait à remplir la chapelle du Concile et à onze heures l'immense basilique était déjà occupée par la multitude.

Les comités régionaux de la Société des intérêts catholiques arrivaient un à un, précédés de leurs bannières, qu'ils allaient déposer de chaque côté du trône ; les délégués du Tiers-Ordre Franciscain de Naples portaient leur crucifix, glorieux emblème de l'Église souffrante, qu'ils joignirent aux étendards des Comités.

A onze heures et quart, des membres du Cercle de Saint-Pierre entonnèrent l'hymne du Saint-Rosaire, et le Peuple tout entier répondit, faisant retentir les immenses voûtes de cet harmonieux appel à l'intercession de la Très-Sainte Mère du Rosaire, qui avait, quelques siècles avant, au même jour, accordé à la Papauté la gloire de Lépante, à la catholicité la délivrance du joug infidèle !

A midi précis, le Saint-Père descendit de ses appartements. Il venait de faire remettre à l'éminentissime cardinal-vicaire un don généreux de 10,000 fr. pour les familles pauvres. Sa Sainteté pénétra dans la basilique de la chapelle du Très-Saint Sacrement. Elle était accompagnée de Mgr Macchi, grand-maître de la chambre ; de Mgr Marinelli, sacriste de Sa Sainteté ; de Mgr Sanminiatelli, son aumônier secret ; de Mgr Boccali et de Mgr Marini, ses camériers participants, de toute la révérendissime antichambre pontificale et des maîtres des cérémonies.

A peine Léon XIII avait-il mis le pied dans la basilique qu'une immense acclamation retentit, les mouchoirs s'agitèrent et de toutes les profondeurs de Saint-Pierre retentit, comme autrefois, le cri romain : Vive le Pape-Roi ! Léon XIII fut salué par un enthousiasme prolongé dont aucun récit ne peut donner l'idée. Ceux qui ont eu le bonheur de prendre part à cette admirable manifestation en garderont l'impérissable souvenir. Pendant plus de dix minutes, ce prisonnier, ce roi dépouillé, ce Pape martyr, cet homme si puissant dans son humilité, si fort dans l'adversité, eut un triomphe supérieur à celui de tous les rois dans toute leur gloire.

A la suite du Pape marchait le Sénat sacré, représenté par les Émes cardinaux Di Pietro, Sacconi, Bilio, Monaco, La Valetta, Martinelli, Ledochowski, Franzelin, Howard, Parocchi, Nina, Alimonda, Louis Jacobini, Hassoun, Agostini, Bianchi,

Mertel, Randi, Pecci, Zigliara, Ricci, Paracciani, Lasagni, Angelo Jacobini ; vingt-deux archevêques et évêques, parmi lesquels les pasteurs de Palerme, de Reggio en Calabre, de Civitavecchia, de Livourne, de Corneto Breslavia et l'évêque auxiliaire des cinq églises hongroises.

Lorsque le Pape, au milieu des cris de la foule, se fut assis sur le trône, il reçut l'hommage de l'Eme cardinal patriarche de Venise, président du pèlerinage, et M. le comte Viancino, président du comité régional de Turin, tenant la place du duc Salviati, retenu par la maladie, lut l'adresse suivante :

Très-Saint Père,

Voici encore une fois devant Vous les pèlerins italiens.

Tandis que dure encore la guerre contre l'Église, tandis que Vous, notre Père et notre Maître, Vous Vous trouvez encore dans cette condition contre laquelle Votre parole, vengeresse des droits les plus sacrés, égide de salut pour l'humanité, s'est tant de fois élevée, nous sentons le besoin et le devoir de retourner en Votre Rome et de nous prosterner à Vos pieds.

Quelles consolations, quels secours nous attendent ici, nous le savons pour l'avoir éprouvé ; nous avons voulu en jouir encore en nous approchant de la Chaire de vérité, alors que de toutes parts déborde l'erreur. Ici, Très-Saint Père, nous entendons Votre voix, qui est la voix de Pierre, la voix de Dieu qui nous rappelle les vérités éternelles, nous donne les enseignements saints et immuables. Ici nous saluons cette grande Rome chrétienne et pontificale, que la foi et l'histoire, le ciel et le monde réunis, affirment être Votre Rome ; ici nous admirons en ce monument des desseins de la Providence, le gage et la révélation des victoires certaines de l'Église de Dieu ; ici notre âme se soulève et s'émeut d'une plus douce piété, devant les souvenirs que dans un long cours de siècles les Vicaires de Jésus-Christ, les martyrs et les saints ont laissés sur ce sol béni, devant les grandeurs éloquentes d'un langage surnaturel, depuis la poussière des catacombes jusqu'aux splendeurs de ce temple immense ; ici nous savons que les plantes hétérogènes et étrangères ne peuvent jeter de solides racines sur ce sol sacré.

Si cette pensée amène Vos fils de toutes les parties du monde vers cette terre privilégiée, des motifs plus forts et vraiment spéciaux y appellent l'Italie catholique. Cette Italie a besoin d'affirmer qu'elle est unie à Vous, soumise et obéissante à Votre autorité suprême. Cette Italie a le devoir de Vous donner une semblable preuve d'affection, de donner au monde entier un semblable exemple : elle en a le devoir pour une solennelle réparation.

C'est au nom de notre patrie qu'on opprime l'Église; au nom de

son bien qu'on a accompli la spoliation du pontificat romain. Les auteurs coupables de ces faits ont été, il est vrai, des hommes et des sectes qui ont imposé à l'Italie leur joug pesant ; nous, toutefois, que la foi a instruits dans le véritable amour de la patrie, nous voulons éloigner d'elle la condamnation des hommes et les châtiments du ciel qu'elle a mérités par ses iniquités. Nous connaissons, grâce à Dieu, les grandes raisons qu'eut toujours l'Italie de se confier dans la Papauté, de se glorifier d'avoir été prédestinée à l'honneur de posséder le Siège pontifical, de se serrer autour de la Papauté avec une reconnaissance éternelle ; et nous ici, nous affirmons à haute voix que l'Italie est opprimée, est victime, est malheureuse ; mais elle n'est pas oublieuse du Pape, elle n'est pas ennemie du Vicaire de Jésus-Christ ; elle n'est et ne sera jamais ingrate.

Les catholiques italiens aiment leur terre natale, ils la veulent heureuse, la veulent grande ; mais, là-dessus, ils se reposent sur Vous ; c'est Vous qu'ils suivent, c'est Votre triomphe qu'ils invoquent. La liberté, et non la liberté menteuse, de notre Mère l'Église, voilà la source et la garantie de notre prospérité ; la liberté, et non la liberté menteuse de notre Père le Pontife romain, le respect de ses devoirs imprescriptibles, la docile soumission à sa volonté, voilà le bien et la gloire de l'Italie. Oh ! nous voudrions aussi que l'Italie fût libre, libre d'éloigner d'elle les maux qui l'affligent, libre de prendre l'initiative de ramener le monde entier à l'Église, et de cette rénovation sociale que tant d'hommes attendent et qu'on trouvera seulement dans la vie vraiment chrétienne des gouvernements et des nations. Mais s'il ne nous est pas donné de changer le cœur de ceux qui oppriment l'Église, nous pouvons dire du moins que tel est notre vœu, le vœu du vrai peuple italien.

Puisque l'Italie vraie est avec Vous, avec Vous, Saint-Père, sont les catholiques ses fils. Quand, rassemblés dans les églises, ils écoutent avec respect la parole des ministres de Dieu, de ces généreux prêtres qui étaient ici, il y a peu de jours, nous frayant la route et qui Vous ont dit leur foi et leur abnégation, alors les Italiens apprennent à aimer et à bénir Votre nom et, dans un touchant élan, ils élèvent une prière pour vous, ardente comme celle qu'on adresse pour un père, pure, sincère, sans condition comme l'invocation du triomphe divin !

En ce jour qui rappelle les débuts de notre œuvre si humble, une plus vive et plus belle espérance sourit à notre âme et rend plus vives nos prières. La solennité du Saint-Rosaire, honorée par Votre volonté, inspirée d'une plus grande gloire, d'une plus grande splendeur, nous annonce les promesses surnaturelles. Oh ! que la Vierge-Mère hâte l'heure où vous entonnerez, Saint-Père, au milieu de l'Italie guérie par vous, l'hymne de la libération et de l'action de grâces.

Pèlerins à Rome et au Vatican, où la Révolution Vous tient enfermé, nous avons exprimé nos sentiments de disciples et de fils ; mais la vie terrestre est une milice, et nous, soldats de l'armée chrétienne, nous voulons aussi Vous dire que nous ne serons pas de ceux qui reculent au jour de l'épreuve ; dans la petitesse de nos forces, nous suivrons l'exemple de nos chefs, nous nous serrerons avec le clergé autour de Votre Chaire, attendant de Vous, Chef et Guide suprême, le commandement.

Saint-Père, le sixième congrès catholique, convoqué à Naples, nous attend ; là encore Vos enseignements, Votre parole seront notre règle et notre aide, notre lumière et notre guide pour mettre la main aux œuvres que Vous avez recommandées.

Daignez, Saint-Père, bénir nos desseins, ce pèlerinage, notre œuvre ; daignez bénir notre pauvre Italie, cette terre qui a été et veut être toujours la terre de saint Pierre, la terre du Pape.

Il nous aurait fallu souligner toutes les paroles de cette énergique adresse, où les sentiments de l'Italie véritable sont si fortement exprimés. Ce fier langage mérite de rester comme une terrible protestation de la catholique Italie, de l'Italie opprimée, contre les sacrilèges et les profanateurs de l'Italie. Trente mille hommes étaient là pour appuyer l'éloquent orateur, venu de Turin pour affirmer à Rome, en face de la Révolution partie de Turin, la réprobation unanime des catholiques et des vrais patriotes.

A peine l'orateur eut-il achevé que le Saint-Père se leva, et d'une voix vibrante et émue, il prononça le discours suivant :

La douce consolation que Nous avons éprouvée, il y a quelques jours, en présence de la magnifique manifestation de dévouement et d'amour filial accomplie par le clergé italien, est renouvelée aujourd'hui par les témoignages non moins éclatants de respect et d'attachement que vous Nous donnez, très chers Fils, vous qui, en si grand nombre et surmontant toutes sortes de difficultés, êtes venus ici des diverses parties de l'Italie pour vous prosterner devant la tombe vénérée du prince des Apôtres et pour proclamer que vous voulez à tout prix rester fidèles et obéissants à ce Siège Apostolique. Ainsi, ces deux pèlerinages se complètent admirablement l'un l'autre et prouvent, par le fait, que le clergé est suivi des nombreuses phalanges des fidèles laïques professant tous ensemble les mêmes croyances, les mêmes sentiments, les mêmes affections, et rivalisant de

zèle pour donner au Vicaire de Jésus-Christ le témoignage public d'une fidélité et d'un attachement inaltérables.

Nous en remercions vivement le Seigneur et Nous Nous réjouissons avec vous, très chers Fils, de ce que, dans sa divine bonté, Il vous a inspiré des sentiments en rapport avec ce que requiert Notre situation présente.

Vous tous vous connaissez fort bien les intentions qu'ont eues les sectes impies et leurs adeptes en violant les droits sacrés du Siège Apostolique et en réduisant le Pontife romain à une condition indigne que tous également vous déplorez hautement avec Nous.

Ç'a été, certes, une affirmation aussi mensongère que folle de dire que le Pape est ennemi de l'Italie. L'histoire, comme Nous l'avons rappelé bien des fois, a enregistré en caractères indélébiles les avantages insignes que l'Italie a retirés, à toutes les époques, de l'action hautement bienfaisante de la Papauté. Le temps et les recherches des savants ne pourront donner à ces bienfaits qu'une splendeur nouvelle, et l'on verra de mieux en mieux que rien de ce qui mérite le nom de bien, non seulement dans l'ordre religieux et moral, mais aussi dans l'ordre politique, social et privé, n'est inconciliable avec la Papauté. Tout, au contraire, trouve en elle la vie, la vigueur, le développement.

Et pourtant, il y a des gens qui affectent le désir, comme on le dit hypocritement de nos jours, de débarrasser l'Église et le Pontificat du fardeau des choses terrestres. Ce désir équivaut, en vérité, à une raillerie dans la bouche de ceux qui, de toutes les manières possibles se sont efforcés et s'efforcent encore de contrecarrer l'Église dans sa mission spirituelle et divine.

Le véritable but des sectaires a été d'atteindre et de frapper l'Église et son Chef, en enlevant au Siège Apostolique ce qui formait la sauvegarde de sa liberté et la garantie non illusoire de son indépendance ; et, poussant plus loin leur audace, ces mêmes sectaires se sont proposé d'en arriver enfin à ravir à l'Italie le don précieux de la foi et de la religion catholique. Et comme si cela n'était pas suffisamment manifeste par des faits incontestables et par les

intentions sinistres qui sont affichées chaque jour, voici que, de temps en temps, on entend s'élever des blasphèmes qui révèlent cet inique dessein d'une façon plus explicite encore. Il n'y a que peu de jours, à Rome même, on a osé proclamer publiquement, et on a pu le faire impunément, qu'il ne saurait y avoir de véritable vie italienne tant que l'Italie reste catholique, et l'on a ajouté que l'occupation violente de Rome n'a été qu'un premier pas dans la voie qui doit conduire l'Italie à l'émancipation du joug sacerdotal catholique et qu'il faut absolument avancer dans cette voie et mener à terme l'entreprise. Ah ! quel horrible malheur ce serait pour l'Italie si Dieu, dans sa justice irritée, permettait jamais que cette œuvre inique pût être consommée.

Pour conjurer une si grande calamité, il faut que, secouant toute torpeur, on réunisse en un seul faisceau toutes les forces de ceux qui ont le véritable amour de la patrie et de la religion. Il faut que tous se tiennent de plus en plus unis à ce Siége Apostolique et qu'ils se montrent résolus à vouloir libres et respectés l'Eglise et le Pontife Romain, à vouloir que le Pape soit réintégré dans la condition d'indépendance et de souveraineté qui lui est due en raison de son pouvoir et de sa dignité suprêmes !

Nous savons bien, très chers Fils, que tels sont vos sentiments et que c'est pour les manifester que vous êtes venus ici. Conservez-les fidèlement, ravivez-les et répandez-les aussi autour de vous, et faites en sorte qu'ils soient la règle inflexible de votre conduite et de celle de tous ceux que vous amènerez à suivre votre exemple.

En attendant, pour recevoir le don de discernement et de conseil, obtenir la force, l'esprit de discipline et enfin la victoire dans l'âpre lutte qu'il faut soutenir, Nous avons voulu que l'on appelât en aide le Ciel et, d'une manière spéciale, l'auguste Vierge qui est invoquée sous le nom de Reine du Rosaire. C'est vers cette Vierge bénie que, dans tout le monde catholique, pendant ce mois et surtout en ce jour, ses fidèles enfants, n'ayant qu'un seul cœur et une seule âme, élèvent leurs mains suppliantes, avec la plus

douce et la plus ferme espérance. Invoquée bien des fois déjà sous ce titre glorieux, l'invincible Reine, Notre-Dame du Rosaire, a terrassé les formidables ennemis du nom chrétien ; et, en même temps, elle a conservé dans les individus, les familles et les nations, la foi, la pureté des mœurs et tous les précieux bienfaits de la vie chrétienne. C'est que, souvent, il plaît ainsi à Dieu d'humilier les puissants et leur arrogance, et de consoler ceux qui, méprisés et outragés, recourent à Lui avec confiance par l'intermédiaire de la bienheureuse Vierge Marie.

Le monde incroyant se moque, et, avec l'accent du blasphème, il tourne en dérision ces élans de la foi ; mais, loin d'en être ébranlée, la piété traditionnelle des Italiens envers la Vierge bénie n'en peut être que ravivée et devenir plus tendre et plus confiante.

Cependant, comme gage des divines miséricordes et en témoignage de Notre affection toute particulière, recevez, très chers Fils, la Bénédiction apostolique que Nous vous accordons avec effusion de cœur, à vous tous ici présents, à tous ceux qui en esprit se sont unis à vous, à ceux en particulier qui dans quelques jours vont se rendre au congrès de Naples, enfin à vos familles, à vos œuvres et à tous les catholiques d'Italie.

Aussitôt que le Saint-Père a achevé de parler, et avant même qu'il eût pu prononcer la formule de la bénédiction apostolique, de nouvelles acclamations ont retenti de toutes parts. On discernait en particulier les vivats au *Pape-Roi* qui résonnaient sous les voûtes de la Basilique comme un écho aux fermes revendications de Léon XIII sur les droits du successeur de saint Pierre. Enfin, sur un signe des prélats assistants au trône, le silence a pu se faire, et toute la foule s'étant prosternée, le Souverain-Pontife a levé les bras au Ciel et a entonné la formule de la bénédiction solennelle, comme aux jours des grandes cérémonies d'autrefois.

NN. SS. les évêques présents à l'audience, au nombre de plus de vingt, les présidents des divers Comités du pèlrinage et des Sociétés catholiques ont été admis ensuite au baisement du pied et de la main et à la présentation des offrandes. Il était une heure après midi lorsque le Souverain-Pontife a quitté la

Basilique, au milieu des acclamations générales renouvelées pour la troisième fois.

—

On signale un incident qui s'est passé à la fin de l'audience à Saint-Pierre, alors que le Pape traversait la foule. Un homme, entraîné peut-être par un zèle excessif, peut-être dans le désir de provoquer quelque désordre ou quelque représaille, a poussé le cri : « A bas le roi Humbert ! » Dans une basilique, de tels cris de haine ne sont pas admis, et, en présence du Pape-Roi, du Pape pacificateur, crier : *à bas un roi !* c'est à la fois profaner un lieu sacré et faire appel à des sentiments que la Papauté n'admet pas. Les gendarmes pontificaux s'emparèrent de cet homme et le jetèrent dehors.

Quelle leçon ainsi donnée au gouvernement italien ! La Papauté, chez elle, sait ainsi faire respecter les rois, même les rois qui l'oppriment, même les rois qui la tiennent dépouillée. Et ces rois, chez eux ou du moins dans les villes soumises à leur pouvoir, savent-ils faire respecter le Pape ? Savent-ils toujours se faire respecter eux-mêmes ? Car ce cri, que la gendarmerie pontificale a réprimé, il a retenti maintes fois impunément dans les rues de Rome.

Si, dans cette immense foule catholique, il y avait disséminés quelques agents du gouvernement italien, ils pourront dire que toute passion mauvaise, toute excitation coupable est bannie de la revendication du droit et de la justice.

La Papauté ne veut mettre à bas aucun roi ; elle veut fortifier tous les souverains et toutes leurs souverainetés, en les rappelant à leurs devoirs envers Dieu et aux limites légitimes que le droit leur assigne.

—

Voici la très belle lettre que M. le duc Salviati, empêché par son mauvais état de santé d'assister au pèlerinage italien, a adressée aux membres du pèlerinage :

Très chers frères,

Depuis le temps où l'Italie catholique a été obligée de s'affirmer énergiquement contre la domination de la Révolution, c'est la première fois aujourd'hui que, dans un mouvement catholique d'Italiens vers Rome, je me trouve séparé de vous et loin de Rome. Je n'ai jamais ressenti aussi douloureusement les tristesses de ma mauvaise santé que dans cette circonstance, puisqu'elle m'interdit d'accompagner votre marche pieuse vers la Ville Éternelle. Adorables décrets de Dieu ! Les hommes passent et les nations demeurent. Dans la

lutte éternelle de l'Église, les combattants peuvent rester sur le champ de bataille, la bataille n'en continue pas moins, et la victoire n'en est pas moins au bout.

Cependant, la résignation aux divines volontés ne m'interdit pas, mes chers frères, de me rappeler à vous de la meilleure façon qu'il m'est possible, non pas seulement d'esprit et de cœur, mais avec un écrit de moi. Et il ne vous déplaira pas de lire à Rome la lettre d'un Romain, de celui qui aurait été heureux, oh ! bien heureux de vous rendre tous les services, tous les devoirs d'une fraternelle hospitalité.

Il arrive souvent, mes frères, que la grandeur d'un spectacle apparaît mieux à celui qui le contemple de loin qu'à celui qui s'en approche de très près.

Le présent pèlerinage, mieux encore peut-être que ceux qui l'ont précédé, a porté ma pensée et élevé mon esprit à comprendre l'importance de sa signification, la hauteur de son objet, les merveilles de son opportunité.

Considérant tout d'abord la fréquence et l'ardeur des pèlerinages à cette époque, eh quoi ! me suis-je demandé, serait-il vrai que dans l'Europe de ce siècle se rallument la foi et la piété du moyen âge ? Mais, hélas ! non, une telle supposition est invraisemblable et trop douloureusement démentie par les conditions présentes de l'Europe où semble dominer la conjuration des faux prophètes, des peuples et des rois qui méditent les projets les plus insensés et qui vont à l'envi criant : Brisons désormais les liens de Dieu et de son Christ ! Secouons bien loin leur joug !

Il me paraît évident que les modernes pèlerinages témoignent de la forte et violente émotion des catholiques en présence des calamités qui menacent non tel ou tel État, mais l'Europe, le monde tout entier, dans lequel on projette de détruire la foi et la civilisation chrétiennes. Ce n'est pas la barbarie musulmane qui menace l'Europe, mais le paganisme qui se réveille dans son propre sein et qui repousse à la faveur de la corruption profonde des esprits et des cœurs. La tempête qui se prépare dans les profondeurs insondables de l'Océan s'annonce souvent à la superficie par un étrange aspect des vagues ; de même cette agitation des peuples, ce frémissement des multitudes croyantes auprès des sanctuaires de la religion des ancêtres, me paraît être l'annonce et le pronostic de l'immense et prochain ouragan.

Le muet langage de l'Italie en pèlerinage à Rome est particulièrement expressif. L'Italie catholique, qui des Alpes à la mer Lybéenne se rend en pèlerinage à la Ville Éternelle, présente un spectacle qui n'indique pas seulement le pressentiment de la catastrophe commune qui nous menace, mais qui montre aussi le remède, — le remède suprême qui peut la conjurer. Si tout pèlerinage de peuples est une protestation solennelle établissant que les nations ne sauraient

subsister que par Dieu et par la religion, le pèlerinage des Italiens à Rome démontre plus solennellement encore que là où Dieu a placé les clés du Ciel, là aussi, et non ailleurs, est placée la clé des destinées même temporelles de l'humanité.

L'Italie, qui est située dans le voisinage, ou pour mieux dire au centre moral du monde, a éprouvé plus vivement qu'aucune autre nation les émotions douloureuses qui résultent des attaques abominable dont ce centre, dont le Pape est l'objet. Elle s'empresse d'accourir, en habit de deuil, là où s'élève le plus grand temple, l'autel le plus vénéré du vrai Dieu. Non seulement on se recueille en prières sur la tombe des premiers apôtres de l'Évangile, mais on se prosterne et l'on embrasse la pierre vivante placée par Dieu sur cette tombe, et qui est à la fois le fondement de l'Église et de la société.

Tel apparaît à mes égards, qui le contemple, votre pèlerinage, ô mes frères ! Il faut convenir que jamais le moment où il s'est produit ne fut plus propice. Il s'est produit dans l'année, pour la seconde fois séculaire, de ce siège de Vienne qui fut le plus formidable assaut de la puissance turque contre l'Europe chrétienne, de cette victoire qui ferma à jamais pour l'islamisme les portes de l'Occident. Il se produit dans ce mois, dans ce jour qui rappelle et qui surexcite chez tous les fidèles le culte du Rosaire.

Ces deux coïncidences ont été splendidement mises en relief par les admirables paroles de Léon XIII, dans sa lettre à l'archevêque de Vienne et dans son Encyclique sur le Rosaire.

Admirables, ai-je dit, non pour témoigner ma propre admiration, mais celle qu'elles ont excitée chez tous ceux qui les ont recueillies. Comme dans les précédentes Encycliques, le Souverain Maître avait montré la nécessité, les avantages réciproques de l'alliance entre l'Église et l'État, entre les Clés et l'Épée ; de même, dans ces dernières paroles, il a mis dans une lumière éclatante les exemples d'héroïsme militaire, de victoires civiles qui ont été la conséquence de cette intime alliance.

Et que peut donc désirer de mieux la catholicité, intérieurement travaillée par les dissensions entre la Religion et l'État, entre l'Évangile et les codes ? Que peut désirer de mieux l'Italie catholique pour sa propre grandeur et pour la paix du monde, sinon que le Pape soit réintégré dans ses droits et dans son indépendance ? N'est-ce pas là le vœu de l'Italie en pèlerinage à Rome ?

Votre pèlerinage, mes très chers frères, est une adhésion éloquente aux oracles de science et d'histoire qui nous sont venus du Vatican ; il est, à proprement parler, une adhésion vivante à la grande pensée de Léon XIII.

Vous vous conformerez plus encore aux désirs et aux paroles du Saint-Père, si vous placez votre acte sous l'invocation et le patronage

de Celui auquel le Pape, la tradition catholique, les monuments attribuent la victoire la plus signalée du christianisme contre l'hérésie, contre la barbarie, contre tous les ennemis de l'Église quels qu'ils soient. De telle façon qu'on pourra dire que dans le mois et le jour même du Rosaire, en octobre 1883, les Italiens réunis de tous les points de la péninsule ont renouvelé à Rome une procession semblable à celle qui guidait saint Dominique contre les Albigeois et Pie V contre les musulmans.

Telles sont mes pensées, tels sont mes vœux. Accueillez donc la prière que je vous adresse de m'avoir toujours pour compagnon, toujours présent à vous d'esprit et de cœur, dans la marche comme dans le repos ; priant avec vous sur la tombe des apôtres, prosterné avec vous aux pieds de Léon XIII, et prenant part avec vous à son apostolique bénédiction.

Pise, 4 octobre, Saint-François d'Assise.

S. Salviati.

LE LENDEMAIN D'UNE ORGIE

La presse européenne a été unanime dans l'indignation contre les outrages faits à un roi dans la ville de Paris. Voilà où tombent les peuples en proie à la Révolution !

L'Italie, qui se réjouit *in petto* de toutes les fautes commises par des Français, n'a-t-elle pas aperçu qu'elle-même était sur la pente fatale ? Ses organes les plus ministériels n'accusaient-ils pas naguère une sympathie mal déguisée pour les insurgés de Badajoz et de la Seu d'Urgel ? Est-ce que les outrages aux ambassadeurs, aux consuls, aux écussons des puissances étrangères sont inconnus dans la monarchie révolutionnaire italienne? Est-ce que Rome n'a pas vu récemment un spectacle plus immonde encore que celui des rues de Paris à l'entrée du roi Alphonse, en cette nuit néfaste où les restes de Pie IX ont été insultés, souillés de boue, et menacés des dernières profanations? A Rome comme à Paris, la police brillait par son absence ou son indifférence, et cependant l'ignominie était encore plus scélérate : l'outrage s'adressait à un cadavre, et au cadavre du plus auguste des rois !

La Rome révolutionnaire n'a donc rien à reprocher au Paris de M. Grévy. Mêmes mœurs et mêmes scandales. Certes, si Léon XIII, prenant au sérieux la loi des prétendues garanties,

se hasardait à quitter le Vatican, pour se rendre au palais de Latran ou à la villa de Castelgandolfo, une tourbe semblable à celle qui entourait la voiture du roi Alphonse, lui pourrait jeter les mêmes injures. L'empereur d'Autriche même ne pourrait mettre le pied dans cette Rome, qui aspire à devenir la capitale de la Révolution, sans entendre acclamer le régicide, et les cris de : « Vive Oberdank ! » ne sont-ils pas plus criminels encore que ceux proférés par la populace parisienne !

Partout la Révolution se ressemble, et les monarchies qui lui obéissent sont aussi suspectes aux vraies monarchies que les républiques qui la propagent.

La France regrette aujourd'hui les excès du 30 septembre, et le lendemain de l'orgie est triste. Un anneau s'est ajouté au cercle de fer qui étreint la République. La folie républicaine a servi une fois de plus les ennemis de la France.

Récemment, l'empereur Guillaume, à l'inauguration de la statue commémorative de la Germania, revendiquait pour Dieu les victoires remportées par les armes allemandes dans la guerre de 1870-1871. Est-ce que la populace parisienne a cru, par ses grimaces épileptiques, faire une digne réponse au langage si haut du puissant empereur ? On a remarqué le respect timoré de cette même foule, qui hurlait aux trousses du jeune roi, lorsqu'elle vit l'ambassade allemande, en grand uniforme prussien, traverser les rues de Paris pour rendre visite au roi Alphonse. La manifestation du 30 septembre était donc purement révolutionnaire, et aucun atome de patriotisme ne s'y trouvait mêlé. Mais s'il est vrai que l'Europe coalisée autour de l'Allemagne médite de sombres desseins contre la France ; s'il est vrai, ce que nous refusons de croire, que le gouvernement prussien, en conférant au Roi d'Espagne un grade honoraire dans un régiment de Strasbourg, avait une arrière-pensée d'induire les Français en folie, n'est-ce pas tomber bénévolement dans le piège ?

Quant au roi d'Espagne, il s'est fortifié et grandi d'une épreuve qu'il a supportée avec une entière dignité. Les passions politiques qui menaçaient son trône ont été apaisées par l'outrage fait au souverain, tant il est vrai que dans les monarchies, le roi, c'est la nation ! Le peuple espagnol saluera avec enthousiasme son jeune chef ; toute dissidence est écartée, et toute émeute rendue impossible.

Ainsi la Révolution française a dompté, sans le vouloir, la

Révolution espagnole. Quand donc les républicains de Paris se lasseront-ils de jouer le rôle d'îlotes ivres !

Mais toutes les monarchies ne sont-elles pas enfin averties que la Révolution internationale, dont les foyers sont en France et en Italie, constitue une menace constante pour l'ordre public? On aura beau établir le blocus moral autour de la République française, on n'empêchera pas dans toutes les monarchies l'infiltration du radicalisme.

D'autant mieux que si la République française se montre sous des traits repoussants, la Révolution revêt ailleurs des formes plus séduisantes. A Paris, elle porte la carmagnole, et elle s'exclut elle-même de la société des rois ; ailleurs, elle porte un uniforme plus respectable et elle s'insinue dans les alliances monarchiques. Ses méfaits ne cèdent en rien à ceux de la Révolution française. Elle a même en ces pays dont nous parlons donné des exemples d'iniquités que la France a seulement imités ; elle a surpassé toutes les autres Révolutions par un caractère plus odieusement ingrat et plus directement sacrilége.

En tenant le Vicaire du Christ dans une indigne prison, elle renouvelle chaque jour l'attentat, attentat doublement criminel, puisqu'il offense à la fois la majesté pontificale et la majesté royale.

Cette forme de révolution constitue le véritable péril de l'Europe, et la question française, si elle commence à préoccuper les monarchies, est d'un moindre intérêt que la question romaine.

A Rome est le nœud de l'avenir européen. Les désordres qui éclatent chaque jour en France, en Espagne ; les plaies profondes qui désolent périodiquement la Russie, l'Allemagne, l'Angleterre, tout cela n'est que le symptôme d'un mal dont l'origine remonte à la série de violences sacrilèges dont la consommation eu lieu en 1870.

Tant que l'Europe verra avec indifférence le spectacle d'une monarchie geôlière d'un souverain et d'un Pape, l'Europe n'aura pas le droit de s'étonner des frasques de la population parisienne.

(*Journal de Rome.*)

AU TONG-KING (1)

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Mort de M. l'abbé Béchet. — L'expédition française. — Mort des commandants Rivière et de Villers.

III

Il est clair que les Pavillons noirs furent honteusement vaincus et qu'ils éprouvèrent des pertes sérieuses; mais l'incendie de l'église et de la rue des Chrétiens qu'ils brûlèrent lâchement dans leur fuite, produisit un effet très funeste sur l'esprit des populations. A partir de ce moment, le commandant Rivière décida d'établir chez nous un poste de trente hommes; mais, hélas ! nous ne devions l'avoir que pendant trois jours.

L'ennemi, tant du côté de Phû-hôai que du côté de Bâc-ninh, ainsi que les bandes qui cernaient Hà-nôi du côté du Sud, se rapprochaient de plus en plus et, par des canonnades journalières qu'ils faisaient la nuit à la faveur des ténèbres, ils harcelaient tellement nos soldats que le commandant Rivière décida une expédition contre les Pavillons noirs du côté de Phû-hoâi. Le 19 mai, un peu avant quatre heures du matin, environ 500 hommes, tant d'infanterie de marine que de compagnies de débarquement des bateaux, partaient pour livrer combat, avec l'espérance d'une victoire certaine. Ces troupes, dans leur marche en avant, avaient débusqué le premier retranchement des Pavillons noirs et continuaient leur route, lorsqu'on vit l'ennemi sortir en masse des villages voisins, menaçant de cerner et de couper la retraite. On dut faire un mouvement en arrière pour ne pas se laisser scinder en deux. C'est alors que, de plusieurs côtés, commença à pleuvoir une grêle de balles que nos soldats durent subir sans pouvoir se déployer; car ils suivaient une chaussée ayant moins de trois mètres de large. Le chef de bataillon de Villers fut mortellement blessé au premier choc et put être emporté grâce à la voiture que lui offrit le commandant Rivière. L'action était vive de part et d'autre; mais les troupes ennemies se comptaient par milliers, et les Pavillons noirs, munis en grand nombre de bons fusils européens, se chargeant par la culasse, débordaient sur trois

(1) Extrait d'une lettre de Mgr Puginier, vicaire apostolique du Tong-King occidental, publiée par les *Missions catholiques*.

faces. Le commandant Rivière, se trouvant sur le point le plus exposé au feu de l'ennemi, ne tarda pas à être frappé de plusieurs balles au moment où il s'occupait de dégager une pièce de campagne qui était en danger d'être prise ; malheureusement il ne put être emporté, car, à peu près en même temps, plusieurs officiers et plusieurs soldats, qui combattaient auprès de lui, furent tués ou blessés. Les principaux chefs et presque un cinquième de soldats français, ayant été mis hors de combat, les troupes durent battre en retraite. Les journaux ont déjà donné le chiffre des pertes ; elles consistent en quatre officiers qui ont succombé sur le champ de bataille ou par suite de leurs blessures, trente soldats tués et une cinquantaine plus ou moins grièvement blessés. Un très petit nombre de ces derniers n'ont pas survécu à leurs blessures, et tous les autres sont déjà guéris ou hors de danger. Malheureusement le commandant de Villers n'a pu être sauvé, et je ne veux pas laisser passer, sans en parler, sa mort vraiment chrétienne. Ramené à la Concession, il reçut les derniers sacrements en pleine connaissance, et, avant de rendre le dernier soupir, il dit au missionnaire qui l'assistait : « Écrivez à ma femme que je meurs en soldat et en chrétien. »

Tous les morts restèrent sur le champ de bataille, au pouvoir de l'ennemi qui coupa les têtes pour les emporter comme trophées et recevoir les récompenses promises. Ces têtes furent salées, suspendues aux arbres où elles restèrent plusieurs jours exposées à la vue du public dans le camp des Pavillons noirs. Plusieurs personnes, paraissant bien informées, m'ont affirmé que ces derniers ont mangé la foie de quelques Français pour se donner du courage ; cela est d'autant moins surprenant qu'on l'a vu pratiquer en d'autres circonstances.

Ce combat si malheureux pour les Français, a été bien plus meurtrier pour l'ennemi. Les Pavillons noirs y ont perdu trois de leurs chefs et environ deux cents hommes tués dans l'action ou morts par suite de leurs blessures. Néanmoins, la journée du 19 a été un sérieux échec pour les Français, à cause surtout de la mort du commandant Rivière, du commandant de Villers, et l'effet moral produit a été on ne peut plus funeste. Une des grandes causes de cette défaite a été la connaissance de la sortie projetée, car, la veille même de l'expédition, les Pavillons noirs ont été prévenus de tout par leurs espions et ils avaient réellement pris leurs précautions dans la nuit.

Après le malheur du 19, on crut devoir retirer le poste établi pour garder la maison de la Mission, et les missionnaires, avec leur personnel, furent invités à rallier la Concession afin d'y être en sûreté. Cependant le Seigneur nous a couverts d'une protection évidente et nos maisons, bien qu'abandonnées et exposées aux incursions de nos ennemis, qui, plusieurs jours, ont parcouru librement la ville d'Hà-noï, n'ont pas été détruites. Toutefois, les Pavillons noirs y ont fait plusieurs visites. Au commencement de juin, nous y rentrions à notre grande satisfaction, et la première messe que j'y ai célébrée a été une messe d'actions de grâce. Le nouveau commandant des troupes avait bien voulu nous donner une quarantaine d'hommes d'infanterie de marine, commandés par un brave lieutenant, M. Clémenceau, de Nantes. Ce petit corps, tout en protégeant notre maison, avait pour mission de servir de poste avancé contre l'ennemi.

Le 1er juin, fête du Sacré-Cœur, était un jour bien solennel pour nous; j'avais à renouveler, comme tous les ans, la consécration de la mission au Sacré-Cœur, consécration faite pour la première fois en 1872 ; j'avais aussi à accomplir le vœu annuel, fait pour vingt ans en l'année 1874, au moment où nos chrétiens étaient massacrés et leurs villages saccagés par les lettrés. L'église de Hà-noï ayant été brûlée par les Pavillons noirs, je fis cette double cérémonie dans une petite chambre, comme autrefois, dans les temps de persécution. L'assistance n'était pas nombreuse ; tout au plus quatre-vingts personnes; mais la gravité de la situation donnait à la cérémonie un intérêt tout particulier.

Dans la perspective d'évènements prochains de nature à créer pour la mission les plus grands dangers, je n'ai pas vu de meilleurs moyens de nous préserver que de me tourner vers le Dieu Tout-Puissant et Tout-Miséricordieux. Le jour de la fête du Sacré-Cœur, en accomplissant mon ancien vœu, je résolus aussi d'établir définitivement trois choses dans toute la mission; j'espère qu'elles nous serviront de paratonnerre au moment de l'orage; savoir : la récitation solennelle du Chemin de Croix, dans toutes les paroisses le Vendredi-Saint, à l'heure même où Notre-Seigneur expira; la récitation régulière de l'*Angelus* trois fois par jour, conformément à l'usage établi dans tous les pays chrétiens ; jusqu'à ce jour, à cause des persécutions et des temps de troubles, nos fidèles avaient l'habitude de le réciter

seulement aux prières du matin et du soir, enfin dans les établissements et tous les chefs-lieux de paroisses de la mission, le signal qu'on a coutume de donner tous les soirs pour éteindre les lumières sera désormais un signal de prières pour les âmes du purgatoire : on récitera alors un *De profundis* pour le repos des défunts. J'ai confiance que Jésus crucifié, que Marie sa sainte Mère, protégeront la mission du Tong-King occidental dans les jours de l'épreuve que tout annonce comme prochaine. Il est très probable que, lorsque vous recevrez cette lettre, le moment de la crise aura commencé pour nous. Permettez-moi de recommander ma mission aux prières de vos dignes lecteurs.

Je ne veux pas terminer cette longue lettre sans remplir un devoir de reconnaissance envers les généreux abonnés des *Missions Catholiques*, qui nous ont secourus si largement après le terrible typhon qui ravagea la moitié de ma mission. Grâce aux aumônes que votre journal nous a procurées, nous avons reconstruit un collège détruit, relevé plusieurs églises et nous avons aidé un grand nombre de malheureux ruinés par le sinistre. Nous devons aussi une profonde reconnaissance à l'édition allemande de votre journal, qui, à plusieurs reprises, nous a procuré, par votre entremise, des sommes considérables. Je prie le Seigneur de répandre ses bénédictions sur nos bienfaiteurs, de les préserver de tous malheurs en ce monde et de leur rendre en bonheur éternel la récompense de leurs aumônes.

LA LOI DU 28 MARS

Nous recevons de la *Société d'éducation*, avec prière de l'insérer, la circulaire suivante :

Monsieur et cher confrère,

Nous avons eu l'honneur de vous adresser, le 25 septembre dernier, une circulaire confidentielle sur le point de savoir si l'autorité académique, en prétendant assujettir dès cette année à l'examen prescrit par l'article 16 de la loi du 28 mars 1882, les enfants déclarés comme instruits dans leur famille, n'outrepasse pas ses droits et ne viole pas les dispositions de la loi elle-même.

La question s'étant, depuis lors, posée d'un manière plus générale, par suite des prétentions émises par un plus grand nombre d'inspecteurs d'académie, et beaucoup de parents intéressés nous ayant directement consultés, nous croyons devoir préciser très nettement la conduite que nous conseillons de suivre, quelles que soient les controverses juridiques qui ont pu s'élever. Nous croyons aussi devoir donner à cette seconde circulaire une publicité à laquelle la précédente n'était pas destinée.

L'article 16 de la loi du 28 mars dispose que « l'examen « devra être suivi, chaque année, *à partir de la fin de la « deuxième année d'instruction obligatoire.* » Ce texte signifie nettement que pour l'avenir, nous voulons dire à partir de l'année prochaine, les enfants âgés de huit ans révolus, et ceux-là seuls, seront astreints à l'examen.

Mais, en ce moment, une question transitoire se pose : la rédaction de cet article n'a-t-elle pas pour effet, en outre, d'affranchir de l'examen en 1883, quel que soit leur âge, tous les enfants instruits dans leur famille, l'année 1882 ayant été la première année d'instruction obligatoire dans ce pays ?

Il est certain que les termes de la loi autorisent cette interprétation plus large. Il est non moins certain que des juges soucieux de l'équité s'empresseraient de l'admettre. Les parents intéressés pourront donc opposer avec beaucoup de raison, selon nous, ce moyen de défense ; et nous sommes très loin de vouloir leur déconseiller d'y avoir recours.

Mais, à nos yeux, la question présente un aspect plus élevé, plus général et plus grave. Ce n'est pas seulement pour cette année que nous demandons aux parents de répondre à des injonctions inadmissibles par un refus qui, exclusivement basé sur le motif juridique dont il vient d'être parlé, ne serait qu'un ajournement. Des considérations d'ordre supérieur doivent dès maintenant, en dehors même de cette discussion d'un intérêt transitoire, et devront également par la suite les déterminer à ne pas présenter leurs enfants aux examens de l'article 16.

Comme nous l'écrivions il y a plus d'un an déjà, « l'examen « a un caractère si inacceptable, si inquisitorial, il viole si ou- « vertement les prérogatives de la puissance paternelle, que les « pères de famille chrétiens auront à se demander non pas com- « ment et dans quelle mesure il convient de s'y soumettre, « mais s'ils n'ont pas le devoir de s'y refuser. Cette résistance

« est trop légitime pour qu'elle ne se produise pas, et nous ne « pouvons que la conseiller pour notre part. »

Nous avons également écrit « qu'à notre sens, ce refus d'examen constituait un devoir très impérieux et très strict. »

En luttant ainsi, d'une façon expresse et directe, contre l'immixtion abusive de l'État dans le domaine réservé de la famille; en négligeant même au besoin, pour se placer sur ce terrain plus vaste, les moyens de défense que pourrait leur offrir, cette année seulement, l'obscurité d'un texte mal rédigé, nous croyons que les catholiques donneront le plus significatif et le plus profitable des exemples.

Le sentiment de réprobation que nous a inspiré à tous, dès l'origine, l'odieuse loi du 28 mars, n'est ni affaibli ni émoussé. Profitons de toutes les occasions pour en témoigner. Dès que nous le pouvons, sans risquer de compromettre des intérêts particulièrement dignes de sollicitude, n'hésitons pas à combattre la loi en face, à l'attaquer de front.

Veuillez agréer, monsieur et cher confrère, l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Le président, CH. CHESNELONG.
Le vice-président, E. KELLER.
Le secrétaire, A. DE CLAYE.

LE LYCÉE DE THÉLÈME

M. Alfred Talandier, député de la Seine, vient de prendre la liberté grande de donner deux éditions de *Gargantua,* l'une pour les lycées de filles et de garçons, l'autre pour tout le monde.

Dans sa préface, l'éditeur s'engage à « débarrasser de ses « plaisanteries au gros sel le livre que la jeune fille devra lire « avec son père et sa mère ou avec ses maîtresses » ; puis, pour bien montrer la hauteur de vue à laquelle il se tient, il ajoute cette considération purement mercantile : « Sans cette opération « préalable, le livre ne serait pas reçu dans les établissements « de l'Université. » Il dit encore avec un naïf contentement de soi-même : « Le travail a été long et méticuleux ; mais il n'a « pas été difficile. » Nous l'en croyons sur parole ; il a ménagé

sa peine. En vain a-t-il promis de dégager l'œuvre de Rabelais « de ses gauloiseries exagérées, de ses gravelures ordinaires, « de ses impuretés grouillantes »; il l'a copiée servilement, complaisamment, surtout dans ses passages les plus scabreux, ses plaisanteries les plus risquées et ses obscénités les plus grossières. Nous ne pouvons, nous ne voulons rien citer. Les journaux républicains eux-mêmes ont fait justice de ce livre et défié le ministre de l'instruction publique de lui faire une place dans nos bibliothèques scolaires. Nous lui portons également ce défi.

Nous ne nous arrêtons pas davantage à l'édition « tout à fait complète » offerte par M. Talandier au public. Au point de vue littéraire, c'est une œuvre impertinente; les admirateurs fanatiques de Rabelais diraient que c'est une profanation. Ce n'est plus même Gargantua corrigé, traduit, accourci et mis en bon français par l'imprudent éditeur. Est-ce imprudent qu'il faut dire ? Nous ne plaisantons pas. Lorsque, par hasard, il respecte le texte et, suivant son expression, ne le « modernise » pas, il croit devoir s'en excuser comme d'une faute contre le goût : « Cette harangue comique, dit-il, à propos du discours de maistre Janotus de Bragmardo, ne gagnerait rien, croyons-nous, à aucune correction; nous la laissons donc telle qu'elle est pour l'amusement du lecteur. » M. Talandier est bien bon, et pour une fois, il faut lui savoir gré de n'avoir pas substitué sa prose à celle de Rabelais.

M. Talandier a la prétention d'avoir pénétré le véritable sens de Gargantua. C'est l'œuvre d'un précurseur, d'un prophète. Rabelais est le précurseur et le prophète de la Révolution française, cela va sans dire; si la prophétie n'est pas plus exacte, plus complète et plus précise, c'est qu'il n'était pas encore « républicain ». Il a été du moins, dans toute la force du terme, le précurseur et le prophète de l'école laïque, gratuite, mixte, librement accessible aux enfants des deux sexes.

En doutez-vous ? Lorsque Gargantua, à table, au milieu des « piots » et des gobelets, devisait joyeusement de tout ce qui lui « estoit servi, du pain, du vin, de l'eau, du sel, des viandes, « poissons, fruicts, herbes, racines et de l'apprest d'icelles », il devançait l'enseignement primaire moderne et prenait des « leçons de choses ». Lorsque « pour s'exercer le thorax et pulmon « il criait comme tous les diables », c'était pour enseigner à nos pédagogues ignares combien il est absurde d'empêcher les en-

fants de crier, parce que c'est pour eux « un excellent exercice. » C'est une manie, une manie persévérante, qui s'étale en maints endroits et se répand en maintes notes mises au bas des pages avec un aplomb et un sang-froid véritablement bouffons. M. Talandier nous paraît se ranger de lui-même dans la catégorie de ceux que Rabelais appelle irrévérencieusement les « philogrobolisés du cerveau. »

Il y a mieux. M. Talandier va nous révéler la pensée intime de son auteur, lorsqu'il conçut le plan et écrivit les constitutions de l'abbaye de Thélème : « Tous les doutes sur le genre d'éta- « blissement que Rabelais a rêvé en décrivant son abbaye de « Thélème tombent nécessairement devant ce fait que l'âge « d'admission était, pour les femmes, de dix à quinze ans et, « pour les hommes, de douze à dix-huit. Thélème était donc, « non une abbaye, mais une école laïque, libre et gratuite, une « école où étaient réalisées la coéducation des sexes et l'éduca- « tion intégrale, qui sont le grand souci des libres-penseurs au « dix-neuvième siècle. »

Ainsi, l'abbaye de Thélème où les femmes n'étaient reçues que si elles étaient « belles, bien formées et bien naturées », où les hommes n'étaient admis que s'ils étaient « beaux, bien formés et bien naturés », l'abbaye de Thélème, dont la règle était : « Fais que voudras », et qui proscrivait sévèrement « les vœux de chasteté, pauvreté et obédience », l'abbaye de Thélème est le modèle, le type achevé, rêvé, de nos lycées et de nos écoles.

M. Talandier est député ; il a la charge et le pouvoir de faire des lois ; le bulletin qu'il mettra dans l'urne peut décider le vote de celles qui se proposent de bouleverser notre enseignement secondaire et qui menacent de compléter la désorganisation et le désordre de notre enseignement primaire. Voilà une besogne qui est entre bonnes mains ! Serons-nous donc contraints d'envoyer nos fils et nos filles au lycée de Thélème ?

(Français.)

LA LIGUE DE L'ABSTINENCE

Le cardinal archevêque Manning a prononcé la semaine dernière un éloquent discours dans l'église de Saint-Joseph, à Hunslet, Leeds, sur la question de la tempérance. L'évêque de

Leeds, le Rév. prévôt Browne, le chanoine Gordon, un grand nombre de membres du clergé local et une foule considérable, composée en grande partie d'anglicans, assistaient à cette magnifique harangue.

Mon auditoire, a dit le cardinal Manning, comprend probablement trois sortes de personnes : 1° Ceux qui ont fait le serment d'abstinence ; 2° ceux qui sont encore indécis à ce sujet ; 3° ceux qui sont décidés à ne pas le faire.

Inutile de m'adresser aux premiers, je m'efforcerai de décider les seconds, et, quant aux troisièmes, je leur exposerai quelques-unes des suites de l'intempérance. L'ivrognerie est une honte et un péché mortel dans une société chrétienne. Il est affreux d'avoir à confesser que l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande l'emportent sur tout l'univers par rapport à l'extension qu'a prise dans ce pays ce vice terrible. Il existe, pour ainsi dire, quatre grandes civilisations universelles :

1° *Celle de la Chine.* — Là, les empereurs ont, depuis les temps les plus reculés, défendu de faire du vin ou de planter la vigne. Mais, malheureusement, dans ce pays existe l'*ivresse par l'opium,* dont nous autres Anglais imposons l'achat aux Chinois.

2° *Celle de l'Inde.* — Dans ce pays, la religion défend l'usage de toutes boissons enivrantes. Les Indiens sont sobres, et si l'on rencontre parmi eux des ivrognes, ce sont ceux à qui nous, Anglais, avons appris à faire usage de nos boissons spiritueuses.

3° *Celle des mahométans.* — Chez eux aussi la religion défend l'usage des boissons enivrantes. S'il y a des mahométans qui violent la loi religieuse, c'est, pour la plupart du temps, des Européens qu'ils ont appris à commettre cette transgression ;

4° *Celle de l'Europe.* — Cette Europe, le pays le plus avancé en civilisation, en religion, en science, en connaissances, en lumière, eh bien ! cette Europe, qu'a-t-elle fait ? Elle a utilisé sa science à inventer l'alcool, le poison le plus subtil et le plus puissant qui existe ; la chimie a abouti, grâce à ses belles recherches, à transformer des hommes chrétiens en *bêtes.*

L'univers tout entier a été racheté par le sang du Christ ; mais les Chinois, les Indiens, les mahométans ne connaissent pas ce saint nom, et ceux qui le connaissent sont les peuples les plus ivrognes de la terre !

Aucun péché mortel n'est aussi terrible que celui-là. Il contient en germe tous les crimes imaginables. Il a pénétré dans

les classes les plus élevées et dans les plus humbles, il dévore chaque année la somme épouvantable de 140 millions de liv. st. (3 milliards de francs !) ; les centres de son activité couvrent le pays de pauvreté, de maladies, de crimes, et menacent la vie même de la nation.

Quels sont les moyens à employer ? Deux mesures peuvent être prises : 1° Porter une loi défendant ou limitant la vente des liqueurs fortes ; 2° la ligue de l'abstinence complète. J'ai un grand respect pour les gens tempérants et sobres ; mais un mal extrême demande un remède extrême. L'expérience acquise par les sociétés établies sur les principes modérés prouve qu'il n'y a que le système de l'*abstinence totale* qui réussisse. J'engage tous les catholiques à s'allier à la ligue de la Société d'abstinence dite la *Ligue de la Croix*.

Le résultat de ce beau discours a été que, séance tenante, plus de deux cents des auditeurs ont prêté le serment de la ligue.

DEUX FRÈRES

Quelques-uns de nos lecteurs connaissent peut-être la pièce de poésie que nous allons reproduire, mais personne ne la relira sans émotion dans le moment actuel : ce sont les adieux qu'Adolphe Dechamps, le futur ministre d'État belge, adressait à son frère Victor, lorsque celui-ci allait embrasser l'état religieux et revêtir l'humble habit du Rédemptoriste qu'il devait plus tard échanger contre la pourpre cardinalice :

A mon frère Victor, missionnaire rédemptoriste.

Souvent deux voyageurs que le hasard rassemble,
Comme de vieux amis s'acheminent ensemble
Dès le premier lever de l'astre du matin ;
Chacun, pour accomplir son long pèlerinage,
Se ceint, prend son manteau, son bâton de voyage,
Et tous deux vont par le chemin.

Puis, si l'été brûlant couve en feu sous le sable,
Ensemble ils vont s'asseoir sous les feuilles d'érable
A l'heure où l'herbe sèche au soleil de midi.
Ils boivent de la main à la même fontaine;
Ou, si l'orage gronde à la rive lointaine,
Ils se couvrent du même abri.

Et puis, quand le chemin s'arrête et se divise,
Ils sont tristes, muets, comme un cœur qui se brise,
Ils savent que c'est l'heure et l'endroit des adieux.
Après avoir serré l'autre main dans la sienne,
Chacun s'éloigne seul dans sa route incertaine,
Le souvenir au cœur et les pleurs dans les yeux.

Voilà la vie, hélas! et c'est surtout la nôtre :
Dès la joyeuse enfance, appuyés l'un sur l'autre,
Nous avons ri, prié, pensé toujours à deux;
Moi, ton frère, mon âme était sœur de la tienne,
Ses élans avaient tous un écho dans la mienne,
Et mes yeux comprenaient la langue de tes yeux.

Ami, naguère encor, tu t'en souviens, sans doute,
Tous les soirs nous allions, sans choisir notre route,
Le long des bois pleins d'ombre et du sentier foulé;
Et, distraites pendant nos longues causeries,
Nos mains jouaient avec les herbes des prairies,
Et courbaient chaque épi de blé.

Nous causions d'avenir, de ce monde où nous sommes,
De celui qui commence à la tombe, des hommes :
Foule, mer qui rugit, qui chante tour à tour,
De Dieu, de notre foi, de la raison mobile,
Des peuples qui sont morts, des nôtres qu'on mutile,
Et puis d'espérance et d'amour.

Comme un souffle, éveillant la harpe éolienne,
Ma pensée en accords faisait vibrer la tienne;
Elles se répondaient comme des chants pieux;
Et nous ne pensions pas alors que viendrait l'heure,
Et bientôt, où quittant le seuil de ta demeure,
Tu nous dirais de longs adieux!

Nous sommes arrivés où la route s'ébranche,
Où chacun sent couler des larmes qu'il étanche,
Où, pauvres voyageurs, nous nous serrons la main,
Avant l'adieu si triste au foyer de ton père,
Avant de t'arracher aux baisers de ta mère,
Pour te retrouver seul demain !

Adieu !... Tu n'as pas pris le sentier de la foule
Où l'on court en chantant, sans penser que l'on foule
Des tombeaux sous ses pas, et puis l'éternité.
Le monde te fit mal, tout souillé par le vice,
Et tu courbas ton front, sous l'oint du sacrifice,
Pour parler mieux de Dieu, de foi, de sainteté !

Ton âme eût étouffé dans son étroit asile,
S'il eût fallu l'user au foyer de famille ;
Un champ plus vaste était ouvert à ton amour :
Tu mis au doigt du peuple, âme de tes entrailles,
L'anneau de l'épousée au jour des fiançailles,
Et tu le garderas jusqu'à ton dernier jour !

Prêtre, tu fus choisir pour chambre nuptiale
La cabane du pauvre, et pour baiser, le râle
D'un mourant, sur son lit par le chaume abrité ;
Et, scellant sur ton front son divin caractère,
Dieu sacra de sa main, dans ce profond mystère,
Ta sublime paternité.

Oh ! oui, je la bénis ta mission révérée,
Qui te fait le bâton de la veuve éplorée,
L'habit de l'orphelin, le pain des mendiants :
C'est elle qui te mit aux lèvres la parole,
Pour répéter partout cet immortel symbole
Incarné dans le monde il y a six mille ans !

Aller chercher au loin la brebis égarée,
Donner au repentir l'espérance sacrée,
Dire : venez, venez, vous dont les cœurs sont las,
Offrir l'hostie au pied de l'éternel Calvaire,
Et soulever vers Dieu l'encens de la prière,
Pour tous ceux qui ne prient pas ;

Retourner l'indigent sur son lit de souffrance,
Avoir toujours des mots d'amour et d'espérance
Pour ces maux que le cœur recèle dans ses plis,
Verser une eau du ciel sur toutes les blessures,
Et puiser le pardon de toutes les injures
Aux genoux de ton crucifix :

Oh ! oui, je la bénis, ta mission ; je m'incline
Devant l'esprit d'en-haut, dont l'haleine divine
Te souffla dans le cœur ses inspirations !
A ce vent laisse enfler les voiles de ta vie ;
Adieu ! va : dis au monde endormi qui l'oublie
Le Dieu, salut des nations.

C'est l'heure de parler de lui ; car l'homme doute,
La nuit se fait, chacun tâtonne sur sa route,
Le vaisseau tout fêlé, s'enfonce et boit les flots.
Qu'il soit maudit du ciel, le pilote tranquille
Qui croiserait ses bras nonchalants sur la quille,
Pendant le deuil des matelots !

Ton esprit a compris ! aux plaintes de sa bouche,
Tu vis quel mal rongeait le monde sur sa couche,
Pourquoi ses yeux courbés ne voyaient plus le ciel ;
De pitié tu t'es dit : « Vouons en sacrifice
Ma vie entière à l'homme ; et vidons le calice,
Qu'il soit d'ambroisie ou de fiel !

Je tiendrai dans mes mains sa tête défaillante
Pour verser un peu d'eau sur sa lèvre brûlante ;
J'essuierai la sueur de son front déjà froid ;
Et je dirai tout bas des noms à son oreille,
Ces noms qui font revivre un peuple qui sommeille :
L'amour, l'espérance et la foi ! »

La foi ! — Car sans appui notre raison vacille,
Sans base tout s'écroule et la science est stérile,
Sans un même lien, le peuple est un lambeau.
L'espérance ! — pour dire à l'homme sur la terre :
« Oh ! ne tiens pas ainsi l'œil fixé sur la pierre,
« Regarde au ciel, plus rien n'est là dans ce tombeau. »

L'amour ! — pour que l'exil où l'âme est délaissée
Soit chauffé d'un soleil, pour qu'il ait sa rosée,
Sa brise, son ombrage et sa source au doux flot ;
Pour qu'on puisse à travers le voile de la vie
Deviner Dieu, beauté, grâce, essence infinie...
Afin que notre exil ne soit pas un cachot !

Oui, tu l'as bien sondé le chancre qui nous ronge,
Tu vois que tout n'est plus qu'égoïsme et mensonge,
Que le monde se meurt, parce que Dieu s'en va ;
Et pour mieux annoncer en tout lieu la parole
Qui soutient, reconstruit, et soulage et console,
Tu veux être nommé prêtre de Jéhova.

Prêtre !... oh ! j'aime ce nom d'amour et de mystère !
C'est comme une voix grave au fond du sanctuaire,
Et que souvent en rêve on écoute parler.
Mais quand aussi je songe à la croix du martyre,
Au méchant qui se rit dans l'ombre et qui déchire :
Alors je me prends à pleurer.

Je pleure amèrement, quand à moi seul je pense
Combien le monde est plein d'orage et de souffrance
Pour toi, qui vas pour lui tout te sacrifier !
Il nourrira d'un fiel amer ton âme pure,
Sa main repoussera ta main avec injure ;
Il rira quand pour lui ta voix voudra prier !

Souvent, en revenant joyeux du sanctuaire,
De ta sainte visite au pauvre en sa chaumière,
Où tu parles du Christ pour apprendre à souffrir,
Tu passeras devant cette foule ignorante...
Elle te poursuivra de ses cris de bacchante
Toi qui pour eux voudrais mourir !

A ton habit de prêtre, inspirés par la haine,
Leurs yeux n'auront pour toi qu'une rage inhumaine,
Et les petits enfants te suivront de leurs cris...
Mon frère, ah ! cette idée amère me déchire,
Que tu sois le jouet d'une foule en délire,
Et qu'un homme ait pour toi des regards de mépris !

S'ils savaient, eux, salis de débauche et de fange,
Ce qui se passe en toi, ce que l'âme d'un ange
Conserve de pitié, d'amour pour les ingrats ;
Tous ils s'inclineraient en larmes sur la pierre,
Pour baiser à genoux tes pas dans la poussière,
Mais non, ils ne le savent pas !...

Soutiens-le de ta main, mon Dieu, sur cette terre ;
Couvre-le de ton aile et sois-lui sa lumière ;
Car la nuit de ce monde est plus noire aujourd'hui ;
Fais couler dans son cœur le baume de ta grâce,
Et que toujours en lui ta volonté se fasse,
O Dieu ! mais prends pitié de lui.

AD. DECHAMPS.

CONGRÈS DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE FRANCE

Séance du 8 Octobre.

La première assemblée générale du Congrès annuel de l'Union des Œuvres ouvrières catholiques a eu lieu lundi soir, 8 octobre, à 8 heures 1/2, dans la grande salle de la maison des Carmes à Paris.

Au début de la séance, le T. R. P. DELAPORTE, président de l'Œuvre, a prononcé une courte allocution, dans laquelle il a remercié tous ceux qui ont bien voulu prendre part au Congrès.

Mgr D'HULST, vicaire général de Paris et recteur de l'Institut catholique, auquel était dévolue la présidence de cette première réunion, a développé ensuite en quelques mots et avec son éloquence habituelle ces deux propositions : « que les œuvres sont des remèdes contre le mal social, et qu'il faut par conséquent savoir les administrer comme des remèdes, c'est-à-dire avec tact, avec à-propos et esprit de suite. »

M. Antonin RONDELET a donné lecture d'un long rapport sur l'association du prêtre et du laïque dans les œuvres de charité.

Le R. P. LUDOVIC DE BESSE, des Frères-Mineurs capucins, s'est appliqué à démontrer quelles sont les institutions écono-

miques les plus propices à rattacher l'ouvrier à son patron et quels sont les procédés les meilleurs pour établir la bonne harmonie entre eux.

Dans un langage élevé, reflet des plus nobles pensées et du zèle le plus ardent pour le développement des œuvres, le T. R. P. Delaporte a fait l'historique de tous les travaux chrétiens qui ont été accomplis, de toutes les fondations charitables qui ont été faites depuis plusieurs années dans Paris.

Il a eu quelques paroles émues pour la mémoire du cher Frère Libanos, qui a formé, pendant sa vie, pour les ouvriers parisiens tant de bons patrons. L'éloge qu'il a fait de dom Bosco, ce grand serviteur de Dieu qui a su créer avec rien des orphelinats où il élève plus de 120,000 enfants, a obtenu les applaudissements de toute l'assemblée.

Le Révérend Père a terminé en disant qu'il fallait profiter de ces exemples pour travailler avec courage, avec énergie et sans atermoiement. Les progrès accomplis dans les œuvres depuis dix ans doivent être un encouragement et, malgré les tristesses du présent, nous faire bien augurer de l'avenir.

Séance du 9 octobre.

Cette seconde assemblée générale est présidée par Sa Grandeur Mgr Soubiranne, évêque de Belley, ayant à ses côtés Mgr d'Hulst, le T. R. P. Delaporte, M. l'abbé Millault, curé de Saint-Roch ; M. le marquis de Gouvello et les autres membres du bureau, tel qu'il a été organisé hier.

Mgr d'Hulst ouvre la séance en donnant lecture d'un projet d'adresse au Saint-Père, que l'assemblée approuve par ses acclamations et dont voici le texte :

Très Saint-Père,

Les Directeurs des œuvres catholiques ouvrières de France, réunis pour tenir à Paris leur treizième assemblée annuelle, tournent leurs regards, dès le début de leurs travaux, vers Celui qui représente le plus visiblement sur la terre le zèle et la charité de Jésus-Christ.

Ils ont entendu l'appel touchant que Votre Sainteté adressait naguère aux hommes de bonne volonté en faveur de ces classes populaires que l'impiété égare au point de leur montrer dans l'Église catholique une ennemie de leur bien-être.

Pour répondre à l'attente du Père commun des fidèles, ils se proposent d'ajouter aux œuvres de bienfaisance et d'apostolat qui les occupent depuis longtemps une étude approfondie des besoins maté-

riels et moraux de la classe ouvrière, et des moyens d'assurer la paix sociale par l'harmonie des intérêts.

Persuadés que la solution des graves problèmes qui menacent le repos du monde se trouve dans le triomphe des principes de morale dont l'Église a la garde, ils soumettent d'avance à Votre autorité suprême les résultats de leurs recherches et appellent sur toutes leurs entreprises la bénédiction de Votre Sainteté.

M. le chanoine Tournamille, directeur du patronage et du cercle Saint-Cyprien, à Toulouse, présente le compte-rendu de l'assemblée d'hier et des travaux accomplis par les commissions dans la matinée.

Après ce rapport, dont l'assemblée souligne par ses applaudissements les traits pleins de finesse et parfois de malice, Mgr d'Hulst propose d'adopter un vœu renouvelant l'expression des sympathies de l'Union pour les *Petites Sœurs de l'ouvrier,* cette congrégation qui prête à la grande industrie un concours si précieux au point de vue de la surveillance et de la moralisation des ateliers. Ce vœu est adopté.

M. l'abbé Le Boucher, curé-doyen de Beaufort (Maine-et-Loire), fait connaître l'histoire des Congrès des œuvres ouvrières, depuis le premier, tenu sous sa présidence à Angers, en 1158, jusqu'au Congrès de 1832, tenu l'an dernier à Autun. C'est avec émotion que l'orateur déroule ces annales qui enregistrent, après les débuts les plus humbles, des pages éclatantes et glorieuses, depuis le congrès tenu, en 1872, à Poitiers, sous la présidence du cardinal Pie, les assemblées annuelles de l'Union des œuvres ouvrières sont comme des étapes qui marquent et les progrès du développement rapide de ces œuvres et le perfectionnement successif de leurs méthodes. En parlant des hommes qui ont contribué au succès des Congrès de l'Union, M. l'abbé Le Boucher nomme, hélas! bien des morts, auxquels il adresse un souvenir reconnaissant et ému, saluant tout d'abord celui qui fut le père et le bienfaiteur de tous, celui que pleurent toutes les œuvres de zèle, de piété et de dévouement à la classe ouvrière, Mgr de Ségur. L'orateur termine en exprimant l'espoir que les Congrès de l'avenir ne seront ni moins beaux, ni moins féconds que ceux du passé; mais il indique que c'est à la condition qu'ils conserveront le caractère d'œuvre épiscopale et sacerdotale auquel les congrès précédents doivent leurs succès.

La parole est ensuite donnée à M. le comte Yvert. En pré-

sentant la biographie d'un membre de la Société des propriétaires chrétiens, dont il est un des initiateurs, le rapporteur fait comprendre combien sont multiples et importants les devoirs de ceux à qui Dieu a imposé le fardeau de la propriété, combien est grande et belle leur mission sociale et chrétienne.

La séance s'est terminée par un émouvant discours de Mgr l'Évêque de Belley. Après avoir protesté énergiquement contre les insinuations et les attaques qui ont été dirigées contre l'Union et contre les catholiques à l'occasion du Congrès d'Autun, Sa Grandeur fait connaître à l'assemblée une œuvre nouvelle qui vient d'être fondée sur son initiative, les *Petites-Sœurs de l'Orphelin.* C'est avec la joie et la tendresse contenue d'un père et toute la ferveur d'un apôtre que le vénérable prélat raconte comment les efforts des protestants pour s'emparer des orphelins catholiques du pays de Gex l'ont amené à poursuivre la création d'orphelinats destinés à sauver ces âmes menacées, et comment la Providence est venue en aide à son projet. Mais la nouvelle œuvre se distingue des œuvres analogues en ce qu'elle repose essentiellement sur l'esprit de pauvreté, car c'est dans la pauvreté qu'elle recueillera et qu'elle élèvera ses protégés, n'excluant personne, se dévouant aux orphelins de tout âge, sans se laisser rebuter par leurs misères physiques ou morales.

L'assemblée applaudit chaleureusement à cette création, empreinte d'une foi si vigoureuse et d'une charité si ardente, et se sépare après avoir reçu la bénédiction de Mgr l'évêque de Belley.

Séance du 10 octobre.

La troisième assemblée générale du Congrès, présidée par Mgr Richard, coadjuteur de S. Ém. le Cardinal-Archevêque de Paris, avait attiré un plus nombreux auditoire encore que les séances précédentes. Beaucoup de dames zélatrices de l'œuvre, un très nombreux clergé, des laïques, tenant à affirmer qu'ils vont la main dans la main de leurs prêtres au secours de l'ouvrier, sous la prudente impulsion de l'esprit de Dieu manifesté par ses évêques.

Dès le début de la séance, M. le chanoine Tournamille expose les travaux des quatre commissions réunies dans la journée.

On a étudié l'organisme des bureaux diocésains, des confé-

rences dans les grands séminaires, des moyens de conservation et préservation de l'enfance : Saint-Gervais, à Paris ; les PP. Eudistes, fondateurs de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Armées, à Versailles, ont fourni des exemples d'application pratique. — La monographie de la cristallerie de Baccarat, fondée en 1755 par Mgr de Montmorency-Laval, évêque de Nancy, présente le fonctionnement d'établissements d'instruction pour les jeunes filles, de maisons professionnelles pour les orphelins, de logements et d'institutions économiques. Du respect de la loi du dimanche, d'une équitable association de l'ouvrier aux bénéfices, découlent la moralité, la permanence des engagements. — Intéressants rapports sur l'œuvre des Petites-Sœurs de l'ouvrier, — et, dans un genre bien différent, sur le familistère de Guise (Aisne), sorte de contre-partie de l'institution du Val-des-Bois, mais purement philanthropique et très coûteuse.

Des vœux relatifs à l'extension des écoles chrétiennes libres, à l'enseignement du catéchisme, adoptés par le Congrès, attestent sa profonde sollicitude pour l'éducation de l'enfant du peuple.

M. de Chateau-Thierry, secrétaire général du Congrès, présente un rapport concis sur l'Union et les travaux du Bureau central.

C'est aux acclamations générales qu'il rappelle que Monseigneur d'Hulst, nouvel Élisée, a été revêtu du manteau de la prélature romaine, noblement porté jadis par le vénéré Mgr de Ségur, et qu'il montre le recteur de l'Institut catholique de Paris offrant une généreuse hospitalité aux congressistes, prêtres et laïques, ces directeurs des *universités catholiques des pauvres*. Le Bureau central a désormais ses statuts ; il exprime sa gratitude pour les bienfaits de l'Association catholique et française de Notre-Dame du Salut... La basilique de Montmartre aura sa chapelle de *Jésus ouvrier*, inspiration de ces Chevaliers du Sacré-Cœur qui ont fondé l'œuvre des Cercles. Un vitrail représentant Nazareth est proposé comme hommage de l'*Union des œuvres ouvrières*. La sympathie de l'assistance, qui sera généreuse dans ses souscriptions, témoigne qu'on peut commander ce vitrail.

M. l'abbé Maignen présente un rapport très apostolique sur la conférence des œuvres établie au Séminaire Français à Rome : la science du pauvre est une béatitude, elle est une

sauvegarde pour tous. — M. Devuns lit la monographie, très étudiée, du Crédit mutuel et populaire de la rue des Lombards, l'institution due à l'âme généreuse, à l'intelligence économique d'un religieux capucin, le R. P. Ludovic de Besse, qui n'assujettit pas son prochain au vœu de pauvreté, bien au contraire; il renvoie, pour le détail, au rapport présenté en commission par M. Gardair sur les nombreux services que comporte une société de crédit mutuel.

M. Léon Harmel, le directeur de l'usine du Val-des-Bois, s'impose ensuite à la religieuse attention de tous par un rapport élevé et en même temps pratique sur l'importance des autorités secondaires dans l'usine.

Mgr Richard termine par une chaleureuse allocution, dans laquelle il rappelle l'excellente impression que lui ont laissée les congrès des œuvres ouvrières de Lyon et de Chartres. Il insiste sur ces idées, aussi appréciées d'ailleurs que pressantes : les industriels ont charge d'âmes ; — les œuvres ouvrières prennent leur point d'appui dans la prière, mais sans négliger les intérêts matériels qu'elles servent par la pratique de la justice et de la charité.

Les catholiques contemporains sont au combat : Nous ne voyons pas, dit Sa Grandeur, l'ensemble de cette bataille dans laquelle Dieu est général en chef. Mais soyons humbles et ayons confiance !

Séance du 11 octobre.

A l'ouverture de la séance, Mgr d'Hulst a annoncé à l'assemblée que le Souverain-Pontife accordait la bénédiction apostolique aux congressistes.

On passe au compte rendu des travaux des commissions, où on entend successivement : M. l'abbé Aubergie, parlant du *patronage circulaire* qui s'exerce en Auvergne parmi les groupes d'enfants gardiens de troupeaux ; M. André, sur le projet de loi préparé sur la responsabilité des patrons en matière d'accidents industriels ; M. de la Tour du Pin, sur la corporation ; le R. P. Ludovic de Besse, sur la fédération des institutions économiques de France ; M. Desjardins, sur l'union des œuvres catholiques ; M. de Pénaurun, sur l'organisation d'un syndicat de propriétaires chrétiens.

M. Vagner présente ensuite un rapport sur le bureau diocésain de Nancy.

M. Lefébure, entrepreneur à Paris, lit un rapport court et substantiel sur le repos du dimanche dans les travaux du bâtiment. En homme du métier, il en démontre la possibilité, les moyens, et réfute les objections par l'exemple d'autres États qui, comme l'Allemagne et l'Angleterre, ne paraissent pas avoir affaibli leur puissance commerciale, ni la prospérité de leurs établissements, en faisant observer le repos dominical.

Une note sur les patronages ruraux du diocèse de Châlons au nombre de trente-trois déjà pour les seuls garçons, fait heureusement ressortir l'avantage que le prêtre retire de ce ministère de la jeunesse.

M. le chanoine Tournamille fait un rapport sur les maisons de famille, institutions vraiment très utiles et qu'on ne saurait trop multiplier.

Mgr d'Hulst donne la parole au R. P. Bailly, des Augustins de l'Assomption, qui parle à l'assemblée *de Notre-Dame du Salut*.

L'assemblée adopte plusieurs vœux recommandant la réunion et l'entente des propriétaires chrétiens pour l'amélioration du logement de l'ouvrier, le repos dominical et les associations diocésaines de prêtres en vue d'assurer la fondation et le développement des œuvres ouvrières.

Le T. R. Père Delaporte, président du Bureau central, annonce que le congrès de 1884 se réunira à Troyes, la quatrième semaine de septembre. Il signale deux prochains congrès régionaux qui se tiendront l'un à Lille, l'autre à Rouen.

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

L'exposition générale d'électricité à Vienne.

L'électricité tient décidément à faire parler d'elle, et voici qu'on lui fait en Autriche l'honneur d'une exposition générale qui sera le pendant et le complément de celle de Paris.

Cette exposition à peine ouverte en grande pompe par l'archiduc Rodolphe, a déjà reçu plusieurs visites de souverains, en premier lieu celle de l'empereur, puis celles du roi de Roumanie, du roi de Serbie, du roi d'Espagne.

La direction de l'exposition n'a d'ailleurs rien négligé pour lui donner tout l'attrait possible. Chaque jour, écrit-on à l'*Ami*

de l'ordre de Namur, pendant toute l'après-midi et la soirée, les diverses musiques militaires de Vienne s'y font entendre à tour de rôle. Chaque jour aussi les électriciens et même les laïques (c'est le nom que l'on donne aux profanes non initiés à la science) peuvent assister à une conférence sur l'un ou l'autre point intéressant. L'exposition contient un théâtre éclairé au moyen de l'électricité et où l'on obtient les résultats les plus variés de coloration de lumière. Il y a plusieurs salles d'audition téléphonique raccordées avec l'Opéra et plusieurs autres établissements de Vienne et des environs.

Mais ce qui est réellement remarquable et féerique, la grande attraction de l'exposition, c'est, paraît-il, l'éclairage extérieur de l'immense rotonde de la coupole et de la lanterne qui la surmonte. Tout le long des galeries extérieures et des routes qui mènent au local, on a placé des lignes de lampes à régulateur; sur le toit brillent d'une intensité incomparable plusieurs réflecteurs, dont l'un a une force de 20,000 bougies et lance ses rayons à une distance de plusieurs lieues. Puis une couronne de 20 régulateurs, chacun d'une intensité de 4,000 bougies, se trouve placée tout autour de la lanterne.

On aura une idée de l'importance de l'exposition par ce fait qu'en dehors de la partie viennoise, qui est naturellement très importante, on a compté pour le transport de tout ce qui est exposé, 200 wagons de 10,000 kilos chacun, soit 20,000,000 (vingt millions) de marchandises provenant du pays et de l'étranger.

La force motrice totale représente 1,500 chevaux-vapeur. Elle se décompose en 52 machines à vapeur, plus 11 moteurs à gaz et 2 machines à air chaud, en tout 65 moteurs.

Parmi les chaudières les plus remarquées, sont les chaudières belges Denayer et Cie, de Willebroek. Cinq chaudières donnant une force totale de 5 à 600 chevaux.

En fait de machines motrices, il n'y en a guère qu'une qui soit d'un genre tout à fait nouveau, et mérite une mention spéciale, c'est la machine de MM. Julius Mock et Cie, de Vienne. C'est une combinaison de la vapeur et de l'air chaud, rendant inutile l'emploi d'une chaudière à vapeur et d'une cheminée. Le principe fondamental de l'invention est celui-ci : l'inventeur introduit sous la grille d'un foyer complètement fermé un courant d'air compressé à 5 ou 6 atmosphères, et obtient ainsi un mélange de gaz brûlés qui possèdent à la fois une haute température et une forte pression. Un jet d'eau ou une pompe d'arro

soir introduit dans ce mélange de gaz une pluie d'eau fine qui se transforme en vapeur, et c'est ce mélange de gaz et de vapeur qui est indroduit dans le piston de la machine pour y jouer le rôle ordinaire de la vapeur.

D'après les expériences qui viennent d'avoir lieu sous les yeux de la Commission scientifique, la quantité de combustible nécessaire par ce procédé ne serait que d'un kilogramme par cheval et par heure. Un simple tuyau suffit à l'évacuation du gaz et de la vapeur à la sortie du piston.

Il est évident que les conséquences de tels perfectionnements peuvent être énormes et faire pencher bien vite la balance en faveur de l'électricité dans sa lutte contre le gaz, surtout si l'on parvient, ce qui n'est pas douteux, à perfectionner de plus en plus, au point de vue de la régularité et de l'économie, les machines électriques (Dynamo) elles-mêmes.

Une des difficultés de l'installation consistait à établir de bonnes voies de communication entre la ville et l'exposition. Celle-ci se trouve à environ vingt minutes de l'extrémité du Praterstrasse, rue principale du faubourg de Léopoldstadt. En vue de l'exposition, on a organisé un service spécial d'omnibus, un tramway ordinaire et un tramway électrique.

Ce dernier mérite naturellement notre attention. Il a été monté en quelques semaines par la maison Siemens et Malske de Berlin. Il fonctionne au moyen d'une machine à vapeur fixe de la force d'environ 50 chevaux, qui fait marcher la Dynamo, laquelle produit le courant électrique. Les rails de la voie, absolument semblables à ceux d'un chemin de fer ordinaire, servent de conducteurs et sont suffisamment isolés par les traverses qui les supportent. La voiture qui transporte les voyageurs porte aussi la machine électrique et ferme le courant sur les deux rails. On obtient une vitesse de 20 kilomètres à l'heure qui peut être aisément dépassée.

Ce tramway transporte chaque jour 4 à 5,000 voyageurs. Il est sérieusement question d'en établir de semblables pour relier diverses parties de la ville entre elles, et notamment pour les stations. En présence de tels résultats on peut *affirmer que le jour n'est pas bien éloigné où nous verrons relier les grandes capitales de l'Europe par des chemins de fer de cette espèce, grande vitesse, et qu'on fera ainsi les grands trajets avec une vitesse trois fois plus grande qu'à l'heure actuelle.*

Mais alors, gare aux accidents !

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

« Il n'y a rien de plus puissant au monde qu'un homme qui prie. » Cette parole de saint Jean Chrysostome, le Pape Léon XIII s'en inspirait évidemment il y a quelques semaines, lorsqu'il conviait le monde catholique à prier Notre-Dame du Rosaire d'une façon plus spéciale et solennelle, pendant tout le mois d'octobre.

Mais, étant données surtout les conditions troublées du monde présent, il semble que ce ne soit pas encore assez de ces supplications publiques, pendant tout un mois, à la Vierge, « secours des chrétiens ». Aujourd'hui, c'est à une prière permanente que sont conviées les nations catholiques par un *Invito sacro* du cardinal-vicaire dont nous donnerons la traduction dans notre prochain numéro.

On lira ce document, qui s'ajoute à la dernière encyclique pour avertir le peuple chrétien des secours inépuisables qu'il trouvera dans la prière. Humainement, l'on a tout expérimenté, tout désiré, tout espéré, et que reste-t-il? Dans ce désarroi général, le Pape, par la voix du cardinal-vicaire, dit à toutes les nations chrétiennes : Il reste la prière.

Mais cette prière, pour être efficace doit être continue, et pour être continue, elle doit être organisée. C'est pourquoi on propose aux fidèles du monde entier l'adhésion à une pieuse société qui vient de se fonder à Rome, en vue d'unir tous les jours, comme un immense faisceau, toutes les prières de toutes les nations catholiques.

A cet effet, le Pape a disposé que chacune des nations catholiques aurait, chaque semaine, un jour spécialement désigné pour les fidèles de cette nation qui voudront, de loin, s'unir aux prières faites à Rome même dans les églises des Quarante-Heures, afin d'en obtenir les mêmes heureux effets. Ce jour, pour la France, est le jeudi. Désormais donc, ce jour-là, tous ceux qui ont la pieuse habitude d'aller faire une visite au Saint-Sacrement et ceux qui la prendront, sont assurés de prier en union avec les Français présents à Rome, et, par cette union, d'accroître, conformément aux promesses divines et aux dispositions du Souverain-Pontife, les heureux fruits de leurs pieuses supplications.

—

Le 7 octobre, avant l'audience solennelle du pèlerinage italien, le Saint-Père a fait remettre à S. Em. le cardinal Vicaire 10,000 francs pour les pauvres de Rome.

—

On ne pourrait compter les innombrables lumières qui ont embelli le soir du 7 octobre toutes les maisons de Rome. C'était la fête du Rosaire, la fête des catholiques Italiens, qui avaient revu, le matin, le Pape dans Saint-Pierre, pour la première fois depuis 1870 ! Rome entière était illuminée comme elle ne l'a jamais été depuis que le Pape n'est plus roi de Rome ; dans les quartiers même où il y a le moins de Romains, dans les quartiers nouveaux du Quirinal et de l'Esquilin, nombre de fenêtres étaient brillamment éclairées.

On a remarqué, non sans étonnement, l'illumination du palais de la questure ! Il est vrai que le second étage de ce palais est habité par des religieux.

Dans la Cité Léonine, dans les quartiers populaires du Transtévère et du Borgo, il n'y avait pas un magasin, pas une fenêtre qui n'eût ses lumières. Dans les quartiers riches, le spectacle était presque aussi édifiant.

Tontes les églises étaient illuminées ; mais l'extraordinaire empressement du peuple romain à marquer sa confiance dans la Vierge, son adhésion à l'imposante manifestation du matin, est de nature à porter au Pape prisonnier une bien douce consolation.

France.

Nous lisons dans le *Temps :*

Le *Télégraphe* revient, dans un second article, sur la question des suppressions de traitements ecclésiastiques.

Il persiste à affirmer l'existence d'une circulaire confidentielle adressée par le ministre de la justice et des cultes aux préfets pour leur annoncer l'intention du gouvernement de rembourser aux curés et aux desservants tous les traitements antérieurement suspendus. Il attribue cette prétendue circulaire à des engagements pris envers la cour de Rome, et il conclut que la polique du gouvernement, en cette matière, est complètement changée.

Nous croyons utile de rétablir la vérité des faits.

La circulaire confidentielle dont parle le télégraphe n'existe pas. Voici ce qui sans doute a donné naissance à l'erreur de notre confrère. Les traitements ecclésiastiques se payent par trimestre. Au moment où le mandat trimestriel va échoir, l'administration des cultes demande aux préfets dans le département desquels se trou-

vent des ecclésiastiques, privés de leurs traitements, un rapport confidentiel sur la situation de chacun d'eux ; par là, il s'assure si en raison, soit de changement de résidence, soit de modification dans l'attitude des prêtres, il serait équitable de faire cesser les effets de la mesure qui les frappe.

C'est ainsi que dans le seul département du Tarn où 50 suppressions de traitement ont été prononcées, l'administration des cultes, au moment de l'échéance du mandat d'octobre, a demandé au préfet un rapport confidentiel sur chacun des 50 prêtres atteints, pour savoir s'il convenait de maintenir la mesure qui les frappait.

Par suite des rapports du préfet, il résulte que cinq prêtres ont été déplacés et que treize restent privés de leur traitement ; les autres, dont plusieurs avaient déjà subi des privations de traitement de 300 à 500 fr., ont été considérés *comme suffisamment punis*, mais aucun remboursement n'a été ordonné.

Nous prions nos lecteurs de nous excuser si nous mettons sous leurs yeux de pareilles inepties ; mais il nous paraît utile de faire connaître où en est la République dans ses rapports avec les membres du clergé.

—

La rentrée des classes a attesté en France un mouvement très prononcé en faveur des écoles libres. A Marseille, l'école laïque de la rue Puget a inauguré ses vastes classes avec sept élèves, pour lesquels la municipalité subventionne cinq professeurs.

A Reims, les écoles maternelles, dirigées par des institutrices laïques, sont presque vides : l'école de la rue Payen, qui comptait cent élèves avant les vacances, a ouvert avec quatre seulement. En revanche, les écoles dirigées par les Frères voient croître encore le nombre des élèves : plus de 1,400 étaient présents à la rentrée des classes, et l'on prévoit déjà que la place va manquer.

A Cambrai, au Salut chanté pour invoquer le Saint-Esprit, les élèves des Frères étaient au nombre de cinq cent cinquante.

A Nemours, la nouvelle école libre qui vient d'être inaugurée, grâce à la libéralité de M. Achille Bernard, comptoit, dès le premier jour, 150 élèves.

Les *Semaines religieuses* des divers diocèses et les journaux catholiques de province enregistrent de tous côtés ce succès des écoles chrétiennes.

Paris, qui a la lutte la plus difficile et la plus sourde à soutenir, continue à donner l'exemple de la générosité pour cette

cause sacrée de l'éducation de la jeunesse. Le dernier relevé des souscriptions en faveur des écoles libres du diocèse, que nous avons sous les yeux, constate que, du 20 Juillet au 10 octobre, les dons des fidèles se sont élevés à 1,481,654 fr.

Cahors. — Une scène hideuse de crochetage et d'expulsion s'est passée, le 5 octobre, à Saint-Céré (Lot). Des religieuses ont été expulsées de locaux, brutalement et au mépris de tout droit. Le *Clairon* résume ainsi la persécution qui a précédé cet attentat :

Les Sœurs de Nevers étaient, en vertu d'un traité régulier, chargées depuis 1838 de la gérance du bureau de bienfaisance.

Avec leurs seules ressources personnelles, elles avaient considérablement agrandi les immeubles du bureau, ce qui leur avait permis d'y établir un pensionnat des plus florissants, qui ne coûtait rien ni au bureau, ni à la ville.

Il prend un jour fantaisie au maire de Saint-Céré, un sieur Soulhac, dont le nom mérite de n'être pas oublié, de changer cet état de choses. Il entend que les Sœurs soient expulsées pour y installer ses institutrices laïques, et sans tenir compte ici des procès engagés, ni de la distinction essentielle des bâtiments de l'école et des locaux du bureau de bienfaisance, il demande, par un référé, au président du tribunal de Figeac, d'ordonner l'expulsion immédiate des religieuses. Il obtient l'ordonnance, mais celle-ci n'autorise l'expulsion que des seuls locaux scolaires.

Les Sœurs s'exécutent et, le 5 octobre, elles se retirent dans leur domicile au bureau de bienfaisance, après avoir remis à l'huissier les bâtiments affectés à l'école.

Cela ne faisait pas l'affaire de notre proconsul ; il lui faut tout, tout contre le droit, tout malgré la justice.

Il prend donc sur l'heure l'arrêt suivant :

« Attendu que nous avons besoin des locaux du bureau de bien-
« faisance, ordonnons à M. le commissaire de police, en vertu de
« l'article 25 du code d'instruction criminelle, prendre possession,
« même par la force, des bâtiments occupés par les religieuses. »

Cet arrêté n'est ni approuvé du préfet, ni notifié aux intéressés.

Alors le maire requiert commissaire de police, gendarmes, sergents de ville, serruriers. Cette noble phalange se précipite sur le couvent occupé par des religieuses aimées et respectées de toute la population pour leur dévouement aux pauvres.

La porte était fermée. Ordre fut donné au serrurier de la crocheter et de l'enfoncer.

Cette honorable besogne dura un quart d'heure. On avait bien fait d'amener tout ce que Saint-Céré contient d'agents de police et de gendarmes, car, pendant le crochetage, plus de 2,000 personnes

s'assemblèrent sur la place, et c'est sous la huée des habitants que l'autorité dut accomplir son œuvre de force contre la demeure des religieuses. La porte brisée, les agents firent sortir les religieuses, que la population recueillit aussitôt avec les plus vifs témoignages de sympathie et d'estime.

Veut-on savoir maintenant ce que va coûter cette exécution révoltante ? La ville est obligée de restituer 10,000 fr. à M. de Costa, 2,000 fr. à la Sœur Euphrasie, plus 10,000 ou 15,000 fr. d'indemnité aux Sœurs pour la plus-value qu'elles ont donnée à l'établissement par les réparations qu'elles y ont faites, plus 30,000 fr. qu'il faudra payer au bureau de bienfaisance, soit 57,000 fr. (sans compter les frais d'un procès encore en appel) ; cela fait donc 57,000 fr. dont on va grever la ville de Saint-Céré.

Cet exploit de bandits est d'autant plus odieux, plus antifrançais, qu'il a été exercé contre des femmes. Mais la République a cette ressource : quand elle ne peut vaincre ses ennemis par les armes, elle s'attaque aux êtres sans défense.

C'est moins dangereux.

CAMBRAI. — La *Semaine religieuse* de Cambrai publie la lettre suivante de S. S. Léon XIII en réponse à l'adresse du Congrès eucharistique de Liège :

A Nos vénérables Frères Alfred, archevêque de Cambrai, l'Évêque de Liège, l'Évêque de Tournai, l'Évêque de Beauvais et les Évêques titulaires de Lydda et d'Erythrée,

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

Au plaisir que Nous éprouvâmes dès que Nous apprîmes que, de concert avec d'autres pieux serviteurs du sacrement de l'Eucharistie, vous teniez à Liège un Congrès fort nombreux, s'est ajoutée une nouvelle satisfaction causée par la lettre si respectueuse que vous Nous avez écrite le 9 juin, pour Nous assurer de votre vénération et de votre dévouement.

Et, en effet, pouvions-Nous n'être pas agréablement ému de ce que vous Nous rapportiez de l'enthousiasme des fidèles, surtout des ecclésiastiques, pour la célébration de ce Congrès ; des manifestations de foi vive et de sainte joie qui

l'ont accompagné; du zèle brûlant qui enflammait tous les cœurs pour rendre au sacré mystère de l'Eucharistie l'honneur et le culte qui lui sont dus; de la bienveillance et de la courtoisie que la cité de Liège a mises à vous recevoir tous; des grâces célestes que la divine bonté a répandues sur votre œuvre?

Or, la consolation que Nous a procurée votre Congrès Nous a d'autant plus suavement touché que Nous voyions s'augmenter, grâce à lui, les exemples salutaires qui excitent les fidèles à réunir leurs courages et leurs forces pour travailler à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain; ce que Nous jugeons absolument nécessaire en ce temps où les fils de ténèbres se coalisent pour détruire la religion et pervertir les mœurs.

Aussi Nous avons fait de tout cœur ce que vous Nous demandiez, et formez des vœux pour que Dieu, qui a voulu que vous fussiez tous assemblés en son nom, vous regardât d'un œil propice, donnât l'accroissement à vos entreprises et rendît vos labeurs féconds en fruits excellents.

Et ces sentiments de Notre âme que Nous vous exprimons ici, Nous souhaitons les faire aussi connaître, par votre intermédiaire, à tous ceux qui, imitant votre piété, se sont réunis avec vous en Congrès, se joignant à vous, tant pour mener à bien les travaux que pour Nous offrir en commun un hommage de soumission.

Enfin Notre souhait et Notre prière sont que le divin Auteur du sacrement de l'Eucharistie vous accorde très généreusement, à vous et à Nos chers Fils dont nous venons de parler, l'abondance et la surabondance de tous les biens qu'il a renfermés dans ce même sacrement.

Puis, comme témoignage de Notre amour, Nous vous octroyons très affectueusement dans le Seigneur la bénédiction apostolique, à vous, vénérables Frères, ainsi qu'au clergé et aux fidèles confiés à votre vigilance.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 15 septembre de l'an 1883, de Notre Pontificat le sixième.

LÉON XIII, PAPE.

Étranger.

États-Unis. — On écrit de New-York, le 25 septembre :

L'événement du jour dans cette ville de New-York qui ne s'étonne de rien, c'est l'ouverture du quatrième concile de la province. Elle a eu lieu dimanche dernier, 25 septembre, dans la cathédrale, en grande pompe et sous les regards d'une foule énorme de spectateurs. Les journaux l'ayant annoncée la veille, protestants et catholiques étaient accourus pour assister au défilé de la procession.

Les membres du concile sont d'abord tous les évêques de la province : Mgr Loughlin, de Brooklyn ; Mgr Ryan, de Buffalo ; Mgr Mac Quaid, de Rochester ; Mgr Mac Nierny, d'Albany ; Mgr Wadhams, d'Odgensburg ; Mgr Wigger, de Newark ; Mgr O'Farell, de Trenton. Il y a, en outre, deux évêques étrangers et deux prélats romains, Mgr Ryan, de Saint-Louis ; Mgr Conroy, de Gurium, et Mgrs Seton et Doane.

Puis viennent les provinciaux des ordres religieux : le R. P. Racicoi, pour les Jésuites (il remplace le R. P. Fulton, absent) ; le R. P. Lilly, pour les Dominicains ; le R. P. Pospisilick, pour les Franciscains ; le R. P. Lesen, pour les Capucins ; le R. P.. Aigueperse, pour les prêtres de la Miséricorde ; le R. P. Stephanini, pour les Passionistes, et le R. P. Hecker, pour les Paulistes ; cette congrégation qui ne date que de quelques années, se recrute principalement parmi les ministres protestants convertis ; enfin, les supérieurs des grands séminaires et les vicaires généraux.

Voici, du reste, dans quel ordre défile la procession : le thuriféraire, — le maître des cérémonies, — la croix portée par un diacre escorté de deux acolytes, — une centaine d'enfants de chœur en soutane rouge, — les enfants de la maîtrise en soutane noire, — les chantres, — le clergé régulier, — le clergé séculier, — les officiaux, — les théologiens, — les provinciaux des ordres religieux, — les supérieurs des séminaires et les vicaires généraux, — les prélats romains, — les sept évêques de la province, — le coadjuteur, — le sous-diacre de la messe, — le célébrant, évêque de Brooklyn, avec son assistant et le diacre de la messe.

Le vénéré cardinal, que son grand âge empêchait de suivre la procession, se contenta d'entonner le *Veni Creator* et gagna la cathédrale par ses appartements particuliers.

Il était dix heures ; la foule encombrait les rues, les fenêtres et les balcons, les hommes découverts, les femmes inclinées ou à genoux ; tout le monde attentif ou silencieux. Et la procession s'en allait, longeant le côté méridional de la cathédrale, car elle partait de l'évêché qui est au chevet et devait entrer par la porte principale. Enfants de chœurs en soutane rouge et noire, théologiens en chasu-

ble, provinciaux et vicaires-généraux en chape, évêques en mitre et crosse en main, passaient lentement, chantant le *Veni Creator*.

Le spectacle parlait de lui-même, c'était la jeune Eglise d'Amérique qui passait! Au commencement du siècle, elle ne comptait dans tous les États qu'un évêque, cinquante-cinq prêtres et quatre-vingt-dix mille fidèles. Aujourd'hui, elle compte soixante-dix évêques sans parler des préfets apostoliques, plusieurs milliers de prêtres, et huit millions de catholiques.

Dans la seule ville de New-York, il y en a six cent mille, et, de l'autre côté de la rivière de l'Est à Brooklyn, quatre cent mille. Elle se ressent encore de sa jeunesse. Nous sommes en pays de mission; le droit canon est plus ou moins suivi, le concile de Trente n'a pas été promulgué; mais le moment est sans doute venu de régulariser sa situation. C'est dans ce dessein que se réunit le clergé de la plus importante de ses provinces. Il va élaborer des décrets; les évêques les porteront à Rome avant la fin de l'année et en les rendant obligatoires, Rome associera cette portion de la catholicité au jeu si calme et si net de ses lois.

Lorsque la procession eut pris place dans la vaste cathédrale et que les fidèles furent entrés, Mgr de Brooklyn commença la messe solennelle du Saint-Esprit. Les journaux protestants, le *Herald* en tête, ne tarissent pas de détails sur les magnifiques cérémonies de la liturgie romaine. Il est à croire qu'ils avaient des nuées de reporters embusqués dans tous les coins, car rien ne leur a échappé, ni les mouvements du célébrant, ni ceux du diacre et du sous-diacre, ni la physionomie de chacun des évêques, ni surtout le maintien du bon cardinal, tout faible et tout courbé. Ce qui ressort de leur récit, c'est le respect et l'admiration.

Après la messe, l'évêque de Rochester monta en chaire. Il prononça un remarquable discours sur le caractère de l'Église, sur la nécessité pour les évêques et les prêtres de se trouver de temps à autre en présence dans les conciles, sur l'éducation, le divorce, la liberté, toutes questions du jour, sur les relations des laïques avec le clergé et leur participation aux œuvres du catholicisme.

« Leur part d'action était importante, a-t-il dit; elle le devient de plus en plus chaque jour. Sans leur généreuse et intelligente coopération, les évêques et les prêtres ne peuvent que peu de chose pour le développement et la prospérité de l'Eglise, et, non seulement dans le sens matériel, mais encore dans le sens spirituel, ils sont appelés à assister les pasteurs. Ils peuvent donner des avis. Mais qu'ils se rappellent qu'ils ne peuvent pas en dicter. »

Ce discours substantiel a été fortement écouté par le peuple et par le clergé. Puis le peuple s'est écoulé, et les membres du concile se sont partagés en commissions.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Voyages ministériels. — Réveil de la vie parlementaire. — Etranger.

18 octobre 1883.

Le calme commence à se faire autour de l'équipée républicano-démagogique montée contre le roi Alphonse d'Espagne. Une première victime, le général Thibaudin, un vrai type du républicain supérieur à la nature, à Dieu, à toutes les lois divines et humaines, a été sacrifiée sur l'autel de la peur par le beau-père de M. Wilson. D'autres suivront, jusqu'à ce que les victimes se transforment elles-mêmes en bourreaux et jettent les tyrans actuels dans la rue. Rien n'est impossible dans l'inénarrable gouvernement que la France subit avec une résignation inqualifiable.

—

En attendant, les vainqueurs du jour, fiers de leur triomphe, viennent de promener leur fatuité dans les principales villes de la Seine-Inférieure. Rouen et le Havre ont eu l'honneur de recevoir à la fin de la semaine dernière et au commencement de celle-ci, l'illustre Ferry, escorté de quelques-uns de ses collègues.

On était parti samedi à midi 15 de la gare Saint-Lazare; deux salons de la Compagnie de l'Ouest faisant partie d'un matériel quasi-royal, qu'on ne sort que dans les grandes occasions, avaient été attelés au train hebdomadaire transatlantique. Avec MM. Ferry et Raynal se trouvaient MM. Baïhaut, Félix Faure et quelques secrétaires; les députés et sénateurs de la Seine-Inférieure, les représentants des journaux officieux, etc.

De bonne heure on arrivait à Rouen, où tout avait été préparé pour faire aux ministres une réception magnifique; on avait mis trois mille hommes sous les armes : régiments de cavalerie à la gare et sur les quais, régiments d'infanterie dans la rue Jeanne d'Arc. Les artilleurs seuls, dont on avait promis le concours, brillaient par leur absence.

Quand M. Jules Ferry, à la tête de ce cortège, a fait son entrée, on a pu croire que la journée serait superbe. Mais on comptait sans les intransigeants, qui se sont mis en tête d'empoisonner la carrière ministérielle de M. J. Ferry. Rouen compte des lecteurs de la *Lanterne,* de la *Justice,* de l'*Intransigeant,*

fidèles au mot d'ordre ; les susdits lecteurs et leurs amis se sont embusqués sur le chemin de M. Ferry et aux abords de la préfecture. Ils ont manifesté sans trop de fracas, mais avec une certaine énergie ; M. J. Ferry a dû subir des cris désagréables : « Vive Thibaudin ! » « Où est Thibaudin ? » et des huées plus désagréables encore. Un moment, il a dû se croire menacé du sort du roi d'Espagne à la gare du Nord. Cependant les choses n'ont point été poussées à l'extrême, et M. Jules Ferry a pu finir le programme de sa journée. Il a reçu des délégations de la magistrature, du clergé, de l'Université. Là, notre Ferry s'est retrouvé dans toute la beauté de son impudence habituelle. On l'a entendu assurer le clergé de la bienveillance du gouvernement, en échange de son dévouement, et féliciter les magistrats de la loi Martin-Feuillée qui a ressuscité l'indépendance de la magistrature, en chassant de leurs sièges tous les magistrats suspects au gouvernement. Inutile de parler du refrain que M. Jules Ferry a débité aux chers représentants de l'Université. Ce sont toujours les mêmes rengaînes débitées en ce pauvre langage que l'on connaît. En somme, M. Jules Ferry n'a pas changé, et, en lisant les cyniques fadaises dont il a régalé les bonnes gens de Rouen, on est heureux de penser que les radicaux sont à la veille de venger l'honnêteté publique offensée par ce personnage. Comme feu son maître Gambetta, il ne pourra bientôt plus paraître en public sans soulever des démonstrations alarmantes, sûr présage de sa prochaine déconfiture.

Au banquet du soir, le préfet Hendlé a souhaité la bienvenue aux deux ministres, non sans chanter la louange des deux villes sœurs : Rouen et le Havre, ainsi que celle de M. Grévy.

Après ce premier toast, M. Ricard, maire de Rouen, a exprimé tout le regret qu'il éprouve de ne pouvoir développer à son gré l'enseignement laïque à Rouen. Il a constaté l'excellence du système ; célébré les succès de son lycée de filles qui compte 100 élèves après une année d'existence, et proclamé M. Ferry l'un des plus grands ministres de notre histoire.

M. Ricard n'a pas oublié le port de Rouen. C'était une avance prise sur les terribles Havrais qui devaient célébrer le lendemain la grandeur et l'avenir du port du Havre. Puis M. Ferry a pris la parole. Après les remerciement d'usage et l'échange des politesses, il a tracé du Grévy actuel un portrait trop flatté, portrait dans lequel il a cru pouvoir dire que

M. Grévy savait réparer par des démarches pleines de dignité les écarts d'une foule inconsciente.

On a beaucoup applaudi cette tirade d'actualité. Parlant aux Rouennais de leurs affaires, il les a félicités d'avoir fait de la politique d'affaires et d'avoir répudié les formules tapageuses des intransigeants, les luttes quotidiennes et mesquines de la presse et du Palais-Bourbon.

La démocratie a le droit de nous demander deux choses, a dit M. Ferry, l'éducation et la liberté. Or, l'éducation n'a jamais été développée comme à notre époque. Quant à la liberté, inutile d'en parler, elle est ineffable. Charge à fond de train dès lors contre les radicaux, contre les intransigeants. Appel à la rescousse des modérés, des vrais libéraux sur lesquels M. Ferry compte pour ouvrir le prochain combat. Il est prêt, ajoute-t-il, à entrer dans la mêlée avec le concours des braves gens et des gens de bon sens.

En deux mots, discours vague de politique intérieure, marquant de plus en plus l'évolution du cabinet Ferry vers l'autoritarisme.

Au Havre, le lendemain, les choses se sont passées à peu près de même. Réception assez froide, pérégrination en ville, sur le port, dans les écoles, le tout terminé toujours par l'indispensable banquet.

Après M. Siegfried, qui a très spirituellement parlé de François Ier, du Havre, son port chéri, et du développement nécessaire de la cité havraise, après M. Peulevey, qui a soulevé le lièvre de la politique extérieure dans quelques mots bien sentis, et celui de la révision de la Constitution dans quelques mots moins heureux, M. Jules Ferry a pris la parole.

Après un petit préambule de politesse à l'adresse du Havre, il a reconnu en substance qu'il n'était pas venu voir les Havrais pour parler de leurs affaires. M. Raynal s'en chargera. Il a promis mollement de s'occuper des lards d'Amérique et a aussitôt abordé les questions posées par le compère Peulevey.

Sur la politique intérieure, il trouve que rien n'est changé. Le gouvernement marche dans la ligne invariable de l'union républicaine qui est la solution unique, selon M. Ferry, du problème parlementaire actuel.

Quand il est arrivé à la présidence du conseil, il a ouvert la majorité à tous ceux qui pensent que la République comme tous les autres gouvernements a besoin d'être gouvernée (*sic*);

mais depuis, l'abîme entre cette majorité idéale et les calomniateurs indignes (*sic*) de l'intransigeance s'est de plus en plus creusé. Il y a depuis trois mois dans ce pays une expansion d'intransigeance sur laquelle le parti sensé doit être en éveil.

Les élections des conseils généraux ont été délicieuses à quelques exceptions près, mais il importe néanmoins de regarder en face ce péril radical qui reste seul devant la République, car le péril monarchique est enterré dans deux tombes où ne fleurira plus un seul rameau d'avenir. Pour lui tenir tête, il faut unir les gens de progrès aux gens d'autorité, et fonder une République d'ordre et de modération.

« Ne télégraphiez pas à Paris que nous sommes des réactionnaires, s'écrie M. Ferry en s'adressant à la presse, mais dites que nous sommes des autoritaires. »

La charge à fond de train contre l'intransigeance reprend plus violente que la veille. M. Ferry coupe une fois pour toutes la queue de feu Gambetta et fulmine avec une acrimonie persistante contre les radicaux. La coupure est nette, et M. Ferry l'accentue en pleurant sur les huit mois de son ministère dont il semble pressentir la fin.

Pour les besoins de sa rhétorique, sans doute, il déclare que les drapeaux de chaque parti sont aujourd'hui déployés, et que la lutte est ouverte devant le Parlement.

On applaudit. M. Ferry se rasseoit.

Son discours n'a touché qu'à la politique intérieure et il n'a pas dit un mot de la question chinoise. La portée de cette harangue n'en sera pas moins réelle. Car la guerre au radicalisme officiellement déclarée par le cabinet Ferry, et la situation du ministère devant les Chambres se dessine nettement. C'est le triomphe de l'opportunisme.

—

La vie parlementaire commence à renaître et l'on voit se dessiner un peu les débuts de la prochaine session. Le *Rappel* dit qu'il est certain désormais que les travaux débuteront par une discussion sur les incidents politiques de ces derniers temps. Les groupes qui paraissent devoir provoquer les débats sur ces incidents ne se sont pas encore réunis officiellement et n'ont pas arrêté leur ligne de conduite détaillée ; mais des conversations qui s'engagent depuis deux ou trois jours dans les couloirs du palais Bourbon, on peut conclure qu'il y aura certainement, soit une interpellation sur la politique générale, soit des inter-

pellations séparées sur les affaires du Tonkin et les autres que les vacances ont vues se produire.

C'est d'ailleurs le jour même de la rentrée que l'on devra décider la procédure qui sera suivie. Le 22 octobre, jour d'ouverture de la session, la séance ne comporte que le tirage au sort des bureaux et la fixation de l'ordre du jour. C'est à propos de cette fixation que les promoteurs d'interpellation feront connaître leurs projets et demanderont à la Chambre de fixer l'époque de leur discussion.

« En ce qui concerne, d'ailleurs, les affaires du Tonkin, ajoute le *Rappel,* on assurait hier qu'au cas où l'interpellation annoncée ne se produirait pas immédiatement, le gouvernement ferait de lui-même une déclaration spontanée pour faire connaître à la Chambre les diverses phases de la question et des négociations engagées depuis plusieurs semaines. Les interpellations une fois vidées, que le cabinet soit ou non maintenu, il faudra sans plus tarder aborder le budget de 1884. Cette besogne est absolument urgente. La Chambre, en effet, n'a que quarante-huit séances à remplir d'ici à la fin de l'année, dans l'hypothèse où elle supprimerait les congés hebdomadaires du mercredi et du vendredi, et si elle ne se décidait pas à renoncer à ces deux jours de chômage par semaine, il ne lui resterait que trente-huit séances pour épuiser l'énorme ordre du jour dont elle est chargée.

« Le budget une fois voté, il y a accord dans tous les groupes républicains, à en juger par les dispositions manifestées par les députés déjà de retour, pour achever la seconde lecture de la loi municipale, que les vacances sont venues interrompre. Le gouvernement lui-même, à ce qu'on assure, est résolu de demander à la Chambre de voter la loi municipale, de manière à pouvoir la porter le plus tôt possible au Sénat.

« On s'efforcerait ainsi, si l'on ne peut aboutir avant la fin de l'année, de retarder le moins possible les élections municipales, qui légalement devraient avoir lieu le 6 janvier prochain. »

Le projet de loi retardant les élections ne serait déposé qu'à la dernière extrémité et lorsqu'on aurait acquis la conviction qu'il ne serait pas possible d'obtenir des deux Chambres le vote définitif de la nouvelle loi municipale avant le 1er janvier.

Quant aux lois de réorganisation militaire, le gouvernement doit, paraît-il, demander que la discussion en soit renvoyée à la session ordinaire de 1884. La première, dont il demanderait la

mise en délibération, serait la loi concernant l'armée d'Afrique et l'armée coloniale.

—

C'est M. Poubelle, le préfet des Bouches-du-Rhône, qui est appelé à remplir le poste abandonné par M. Oustry comme préfet de la Seine. Le choix de M. Poubelle est assez surprenant. Il a, il est vrai, donné des preuves d'une souplesse distinguée lors de l'exécution des décrets à Marseille. Mais il n'est point tout de même dans les vraies traditions du parti. Avant d'être fonctionnaire de la République, il passait pour un homme fréquentant la bonne compagnie. De plus, M. Poubelle est marié à une femme qui, dit-on, va ostensiblement à la messe. Voilà plus qu'il n'en faut pour indisposer vivement contre lui les citoyens éclairés du Conseil municipal. Nous ne lui donnons pas grand temps pour jouir des agréments de l'Hôtel de Ville.

Le choix de ce fonctionnaire prouve d'autre part que M. Jules Ferry n'est pas pour le moment en humeur de plaire aux radicaux. Évidemment, et les discours de Normandie en font foi, M. Ferry cherche en ce moment à faire croire dans les bons endroits qu'il s'est détaché de la queue de son parti, qu'il est un homme de gouvernement et le seul espoir de la religion, de l'ordre et de la propriété. Il faut espérer que, dans cette nouvelle posture, l'auteur de l'article 7 ne fera pas beaucoup de dupes.

—

A peine de retour de son voyage à travers l'Europe, le roi Alphonse XII a dû se choisir de nouveaux ministres. Le nouveau ministère a d'ailleurs été rapidement constitué, et, dès le 11 octobre, il entrait en fonctions. Il a à sa tête M. Posada Herrera et comprend cinq ministres appartenant au parti de M. Sagasta et trois qui sont pris dans la gauche dynastique, nouvelle fraction politique dirigée par le maréchal Serrano. On se rappelle les discussions qui ont eu lieu entre le parti de M. Sagasta et la gauche dynastique, celui-là insistant sur le maintien intégral de la Constitution actuelle, celle-ci demandant le rétablissement, du moins dans certaines de ses parties, de la Constitution plus démocratique de 1869.

Sur quelles bases l'entente s'est-elle faite entre les deux parties pour la constitution du nouveau cabinet ? C'est ce que l'on ignore encore. On sait seulement que M. Sagasta a promis son concours à M. Posada Herrera à condition qu'il s'engageât

à ne pas réviser la Constitution, et surtout à ne pas introduire le suffrage universel. S'il en est ainsi, il faut admettre, puisque cinq amis de M. Sagasta font partie du nouveau ministère, ce qui semble impliquer l'adhésion de l'ancien premier ministre à ce cabinet, que la gauche dynastique a renoncé à revendiquer le rétablissement de la constitution de 1869. On ne pourrait que s'en féliciter dans l'intérêt de la consolidation de la monarchie espagnole, car cette Constitution ne se concilie guère avec des institutions monarchiques. Le roi Amédée en a fait la triste expérience.

Il reste à savoir si la renonciation du parti du maréchal Serrano au pacte de 1869 est définitive, ou s'il n'y a consenti que pour arriver au pouvoir, sauf à revenir à ses visées primitives dès qu'il se sentirait assez fort pour se passer du concours des sagastistes. M. Sagasta a aidé la gauche dynastique à se hisser à la direction des affaires ; une fois dans la place, la gauche dynastique ne cherchera-t-elle pas à s'en rendre maîtresse exclusive et à en évincer les amis de M. Sagasta ? En d'autres termes, l'évolution dans le sens d'un libéralisme plus avancé, dont le ministère « de conciliation » de M. Posada Herrera est l'expression, — les éléments conservateurs sont complètement exclus de ce cabinet, — ne sera-t-elle pas suivie dans un avenir plus ou moins prochain d'une évolution plus décisive encore dans la même direction par l'avènement d'un ministère où la gauche dynastique serait seule représentée ?

Il serait fort à souhaiter que cette éventualité ne se réalisât pas. En tout cas, la gauche dynastique est représentée dans le cabinet Posada Herrera par plusieurs de ses notabilités, principalement M. Moret, le chef civil du parti — le maréchal Serrano en est le chef militaire — et le général Lopez Dominguez, neveu du maréchal. Dans ces conditions, il n'est pas à supposer que le parti de M. Serrano soit entré au ministère pour se contenter d'y jouer un rôle secondaire.

Au point de vue de la politique extérieure, la retraite de M. de la Vega de Armijo et son remplacement par M. Moret peuvent être considérés sans doute comme un indice de la clôture définitive de l'incident franco-espagnol.

—

Dimanche ont eu lieu dans le Grand-Duché de Bade les élections pour la seconde Chambre. Les catholiques, qui comptaient une assez forte minorité dans l'ancienne Chambre, ont perdu

plusieurs des leurs. Les conservateurs, eux, n'ont plus qu'un seul représentant de leurs idées dans la Chambre. Les nationaux-libéraux et les démocrates, au contraire, ont été renforcés. Sur 31 élections valables, 20 sont nationales-libérales, 7 catholiques et 4 démocratiques. La partie de la Chambre sujette à réélection comptait 17 membres nationaux-libéraux, 11 catholiques, 2 conservateurs et 2 démocrates. Dans les nouvelles élections les catholiques ont perdu 4 sièges et les conservateurs 2.

P. Chantrel.

VARIÉTÉS

Une statistique.

Voici une statistique intéressante des professions à Paris. Il en résulte que les ouvriers ou patrons des deux sexes sont au nombre de 1,263,480, et qu'il y a 74,666 personnes sans profession.

Le commerce, la banque et la commission font vivre 551,678 individus.

Au troisième rang arrive la série des gens *vivant exclusivement de leurs revenus :* 230,910, dont :

210,860 propriétaires de maisons et rentiers ;

20,050 pensionnés de l'État.

Les *professions libérales* réunissent 186,731 personnes parmi lesquelles :

66,720 dans les emplois publics,

42,646 dans les arts,

21,821 dans l'enseignement libre,

18,304 dans la médecine et ses annexes,

16,899 dans les annexes de la justice (avocats, avoués, notaires, huissiers),

11,184 dans la science, la littérature et le journalisme,

5,938 dans les communautés religieuses d'hommes et de femmes,

3,219 dans les clergés des divers cultes.

Les transports par chemins de fer par terre, fleuves et canaux, ont un personnel de 49,205 individus, dont 1,075 attachés à la marine marchande et à la pêche.

La force publique (armée, gendarmerie et police) forme un total de 34,047 (y compris les employés et leurs familles).

Mouvement catholique à travers les siècles.

Un savant protestant vient de dresser le tableau suivant du mouvement catholique à travers les siècles.

1er siècle	500.000
2e »	2.000.000
3e »	5.000.000
4e »	10.000.000
5e »	15.000.000
6e »	20.000.000
7e »	25.000.000
8e »	30.000.000
9e »	40.000.000
10e »	56.000.000
11e »	70.000.000
12e »	80.000.000
13e »	85.000.000
14e »	90.000.000
15e »	100.000.000
16e »	125.000.000
17e »	185.000.000
18e »	200.000.000
19e siècle à la fin de l'année 1876	260.000.000

Faisons sur cette statistique une seule observation : les siècles où l'Église a le plus rapidement grandi sont les siècles où elle a été le plus persécutée et où elle a eu le plus de défections : les quatre derniers.

Ne nous décourageons donc point en considérant le présent, ses combats, ses tristesses ; l'avenir dira ce qu'ils auront valu pour l'extension du règne du Christ.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

On est revenu à des cours meilleurs. Sommes-nous en présence de rachats de la part des vendeurs de primes qui prennent leurs précautions et en présence d'ordres d'achats venus de province ?

Le retour des parlementaires occasionne généralement de la baisse : cette fois-ci, l'on salue par de la hausse la réouverture des

débats publics sur les questions les plus aiguës. Est-ce donc qu'on se trouverait en présence d'une situation améliorée?

Le président du conseil des ministres, dans sa tournée à Rouen et au Havre, a prononcé plusieurs discours politiques. Nous y retenons cet aveu précieux que les intransigeants ne peuvent que perdre tout gouvernement, et qu'il n'y a de gouvernement possible et logique que celui qui sera modéré et conservateur progressif. Naturellement, M. Jules Ferry prétend que ce gouvernement idéal est possible avec une République sous l'égide de l'union républicaine : c'est son opinion, laissons-la lui ; mais nous avons la satisfaction de voir qu'on reconnaît comme bons, salutaires et sauveurs les seuls principes qui se trouvent en somme dans notre gouvernement monarchique. Le gouvernement monarchique n'est pas si mort que le dit, sans le penser, M. l'exécuteur des décrets d'expulsion, et l'avenir nous le fera bien voir.

Quoi qu'il en soit, on respire mieux et on trouve la situation améliorée. Le conflit franco-espagnol est clos par la nomination d'un nouveau ministère ; la nation espagnole qui ne nous est pas du tout hostile, et qui n'a pas de sympathies allemandes, n'a pas voulu faire le jeu de son ancien ministre des affaires étrangères.

Le chancelier de fer voyant, de son côté, la mauvaise impression produite par ses malices, désavoue toute idée de provocation vis-à-vis de la France ; il ne trouve plus que nous menaçons la Suisse.

Au Tonkin, nos adversaires d'hier deviendraient nos alliés ? La France, sans changer de drapeau, acquiert des Pavillons-noirs. Le gouvernement chinois, qui craint une révolte, commence à se tenir coi. Tout cela ne vous paraît-il pas arrangé en vue de la rentrée des Chambres ?

Si de la politique nous passons aux finances, on voit le ministre convertisseur Tirard essayant de faire des économies ! !! Il modifie l'impôt des boissons et cherche à regagner quelque chose des 78 millions que la fraude lui soustrait chaque année sur les alcools. Il transforme le mécanisme de la caisse des retraites pour la vieillesse afin d'alléger de 15 millions le service des rentes prévu dans le budget de 1884, mais par un mauvais moyen : il le fait au moyen de la suppression d'un amortissement. En outre, toutes les réductions que la commission du budget lui propose, M. Tirard les accepte, et il en ajoute même de sa propre initiative. C'est idéal !

Comment la Bourse ne ferait-elle pas fête à tant de baisers Lamourette ? L'essentiel est que cela dure, et nous ne le croyons pas. Nous allons assister à des débats parlementaires des plus irritants, et quelle que soit la confiance qu'ait le ministère actuel dans la majorité de la Chambre, il peut inopinément se produire tel incident foudroyant qui modifie de tout en tout les allures d'un marché financier. La prudence est donc à l'ordre du jour. A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA PRIÈRE PERPÉTUELLE

Nous publions aujourd'hui l'important et grave document que nous avons annoncé dans notre dernier numéro :

INVITO SACRO

Raphaël Monaco La Valetta, cardinal-prêtre de la S. E. R., du titre de Sainte-Croix de Jérusalem, vicaire général de Sa Sainteté, juge ordinaire de la cour romaine et de son district, abbé commendataire de Subiaco.

Il s'est établi à Rome, sous le titre d'*Adoration Réparatrice des nations catholiques,* une société et une œuvre pie de réparation et d'expiation, dont on doit attendre un grand avantage pour la gloire de Dieu et pour le bien des âmes dans les tristes temps où nous vivons. Aujourd'hui, la haine contre tout ce qui tient à la vertu et à la religion va si loin et avec tant d'audace, qu'on prétend chasser de la société et de la famille son unique seigneur et maître, qui est Dieu. Bien plus, il arrive qu'on peut voir presque à chaque pas le Fils de Dieu, Jésus-Christ, Roi des rois et Seigneur des seigneurs, dépouillé comme au prétoire, dans les rues de Jérusalem et sur le Calvaire, méprisé et le dernier des hommes : *Nous l'avons vu méprisé et le dernier des hommes.* (Is., LIII, 2.)

Il est donc de la plus grande nécessité pour quiconque, ayant une foi vive dans l'esprit et dans le cœur, aime Dieu comme il le doit, de réparer selon ses moyens de si grandes et scandaleuses vilenies. Prions le Dieu bon qu'il enflamme tous les cœurs catholiques pour cette réparation et cette expiation, afin qu'elle devienne ainsi vraiment universelle.

Déjà, dans ce but de réparation universelle, la prière des

Quarante-Heures a été instituée à Rome en 1592, par Clément VIII, de sainte mémoire. Le dessein de ce Souverain-Pontife, selon qu'il l'expose lui-même dans la bulle d'institution, fut de rassembler les fidèles dans les églises où était solennellement exposé le Saint-Sacrement, afin d'y prier non seulement pour le peuple romain, mais pour tous les peuples catholiques, d'apaiser ainsi la justice divine et de délivrer la chrétienté des calamités publiques, graves et prolongées, qui s'aggravent chaque jour en raison des péchés des hommes.

Aujourd'hui que la chrétienté est encore plus malheureuse qu'elle ne l'était alors, c'est dans le même dessein qu'on voudrait voir s'élever dans tous les coins de la terre, de la part des fidèles de toutes nations, les prières réparatrices qui, depuis trois siècles, sont pratiquées sans interruption à Rome, et voir aussi croître chez les Romains et chez tous ceux qui se trouvent à Rome, fût-ce de passage, la ferveur à les fréquenter. C'est pour cela qu'a été fondée et qu'a été louée et bénie par Sa Sainteté le Pape Léon XIII, qui l'a enrichie de nombreuses indulgences, la susdite société de l'Adoration Réparatrice des nations catholiques représentées à Rome, dans toutes les églises des Quarante-Heures.

Cette société se propose d'unir, dans la supplication des Quarante-Heures, les Romains et les catholiques étrangers qui se trouvent à Rome, afin que toutes les principales nations de ce monde se réunissent ensemble au pied du trône eucharistique à Rome, pour réparer l'honneur de Dieu outragé par les péchés. On se propose encore d'unir en esprit à tous ceux qui prient dans Rome, à cette fin, tous les catholiques qui se réunissent dans les églises de leurs pays pour y prier le Très-Saint-Sacrement, à la même heure que prient à Rome les représentants de leur nation respective. Ainsi la réparation serait rendue le plus universelle possible.

Les fidèles de tout pays peuvent faire partie de cette association, et ils s'obligent à faire chaque semaine, pendant une demi-heure environ, l'adoration du Saint-Sacrement à

l'heure qui précède l'*Ave Maria* : pour Rome, dans les églises où se fait l'exposition solennelle en forme de Quarante-Heures, et hors de Rome, dans toute église où se conserve le Très-Saint-Sacrement. Un jour par semaine est assigné à chaque nation, à savoir : le dimanche, pour l'Angleterre, l'Irlande, la Pologne et la Norwége ; le lundi, pour l'Autriche, la Hongrie, l'Allemagne et la Grèce ; le mardi, pour l'Italie ; le mercredi, pour le Portugal et l'Amérique du Nord ; le jeudi, pour la France et l'Amérique du Sud ; le vendredi, pour la Suisse et tous les pays de missions catholiques ; le samedi, pour l'Espagne, la Belgique et la Hollande.

Les Romains et les Italiens qui sont à Rome peuvent choisir un jour autre que le mardi ; ils peuvent en outre, ainsi que les étrangers des autres nations demeurant à Rome, choisir une heure autre que celle marquée ci-dessus ; toutefois on les exhorte à préférer les heures où les églises des Quarante-Heures sont le moins fréquentées, c'est-à-dire vers le milieu du jour et vers les six heures du soir. Ceux qui adhèrent à cette œuvre pieuse, toutes les fois qu'ils feront l'adoration avec les dispositions nécessaires, aux fin, temps et lieu qui ont été dits plus haut, peuvent, en vertu du bref pontifical en date du 6 mars de l'année courante, qui commence par ces mots : *Hac in adversitate temporum,* gagner les indulgences suivantes :

Ceux qui sont hors de Rome, à chacun des jours où ils visiteront pendant environ une demi-heure une église où se trouve le très auguste Sacrement, gagneront les mêmes indulgences qu'on gagne à visiter les églises des Quarante-Heures à Rome.

Ceux qui sont à Rome, outre les mêmes indulgences, gagneront l'indulgence plénière une fois par mois, au jour qui leur plaira le mieux, pourvu que, vraiment repentants de leurs fautes, ils aient reçu les sacrements de confession et de communion et qu'ils aient visité les églises des Quarante-Heures pendant une demi-heure, au jour assigné à leur nation respective, ou, s'ils sont légitimement empêchés ce jour-là, dans quelque autre jour de la semaine.

Oh! combien sont remplies de joie pour nous et agréables à Dieu les prières que nous faisons en commun en présence de la très sainte Eucharistie, pour faire oublier au Divin Réparateur les injures qu'il reçoit des péchés. Les prières des fidèles ont une si grande valeur devant Dieu par la grâce des promesses divines les plus expresses, que saint Jean Chrysostome va jusqu'à s'écrier qu'il n'est point sur la terre d'homme plus puissant que celui qui prie : *Nihil potentius homine orante.*

Ces prières sont encore plus efficaces quand elles sont faites en commun; car c'est une parole infaillible que celle-ci : *Je vous dis* que si deux d'entre vous s'unissent sur la terre pour demander quelque chose, elle vous sera donnée par mon Père qui est aux cieux. Et Notre-Seigneur lui-même en donne la raison, à savoir que lorsque deux ou trois seront réunis en son nom, Il sera au milieu d'eux. (Math., XVIII, 19, 20.) Or, il est vraiment, réellement et substantiellement présent dans le Sacrement eucharistique, et il y est Hostie vivante pour glorifier son divin Père, pour consoler tous les siens qui sont en ce monde et pour intercéder en faveur des pécheurs par ses mérites infinis et ses inépuisables miséricordes. Il est exposé sur les autels et il est caché dans les tabernacles comme en autant de prisons d'amour, ainsi que dit saint Alphonse de Liguori, pour s'y faire trouver par quiconque le cherche et pour faire brûler les cœurs de tous les hommes au feu de son amour.

Donc, les prières faites devant Jésus au Très-Saint-Sacrement et en union avec lui, quand elles sont faites à dessein de lui demander son amour et de réparer les mépris et les outrages qui lui sont faits chaque jour par les hommes, par l'indifférence et la froideur d'un grand nombre, ces prières correspondent aux désirs et aux intentions pleines d'amour qui ont réduit sous les espèces du pain le Créateur du ciel et de la terre.

C'est à vous, Romains et habitants de Rome, qu'il appartient de donner cette joie au cœur très saint de Jésus, et de donner le bon exemple à vos prochains en vous inscrivant à la société de l'Adoration Réparatrice des nations catho-

liques, et en fréquentant, selon les règles tracées par elle, les églises où se fait l'exposition solennelle du Très-Saint-Sacrement sous la forme des Quarante-Heures. Et quand vous serez prosternés devant le Fils de Dieu, ne manquez pas de demander pour vous, pour tous, et spécialement pour les pécheurs, l'intercession de sa Mère qui est la nôtre, la très sainte Vierge Marie.

Car, selon la maxime de saint Bernard et d'autres saints docteurs, Dieu veut que tout le bien qu'Il fait passe par les mains de sa Mère, et que, de même qu'on n'a d'accès à Dieu le Père que par son Fils Jésus-Christ, médiateur de justice, ainsi l'on n'accède au Fils que par sa Mère, médiatrice de grâce, laquelle, par son intercession, nous obtient les biens que son Fils nous a mérités, et qu'il a mérités pour nous les conférer avec surabondance.

De notre résidence, le 10 octobre 1883.

R., *cardinal-vicaire.*

Auguste BARBIELLINI,
Chanoine secrétaire.

LES JÉSUITES FRANÇAIS EN CHINE

Un publiciste assez peu suspect de « cléricalisme », M. Auguste Marcade, chroniqueur de la *Revue des Deux-Mondes*, publie dans un journal parisien l'article suivant :

Nos voisins d'Outre-Manche ne perdent pas une occasion d'affirmer leur solidarité avec leurs prédicants. En gens pratiques, ils apprécient l'importance du concours qu'ils leur apportent dans leur extension prodigieuse et continue à travers le monde. Nous, nous prétendons de temps à autre à ce qu'on appelle une politique coloniale, et nous enfonçons de gaieté de cœur, sans que les honnêtes gens nous y convient, les portes des maisons où se forment nos missionnaires catholiques.

Depuis plus de six mois, la question chinoise a fait son apparition dans la presse. Ce ne sont que nouvelles confuses et contradictoires. Et cela s'éternise d'une façon irritante. On n'y voit goutte. Et le marquis Tseng est ici, comme le R. M. Shaw de

l'autre côté de la Manche, le lion du jour. Ce qu'il y a plus curieux en tout ceci, c'est que les hommes les mieux au courant des choses de la Chine, nos prêtres-missionnaires, ne soufflent mot. Ils se considèrent un peu comme des soldats à qui il est interdit d'écrire dans les journaux. Eux seuls, pourtant, auraient pu éclairer le public et même les gens au pouvoir.

J'ai eu le plaisir de causer longuement avec un Père jésuite qui connaît la situation à Madagascar et en Chine, comme nos ministres des affaires étrangères n'auront jamais le temps de l'apprendre.

J'avais prononcé le nom du marquis Tseng.

— Qu'est-ce que ce titre pour un Chinois? me dit-il. En Chine, il y a des bacheliers et des docteurs, mais des marquis!

Et au sujet de l'encombrement que faisait dans la presse le diplomate asiatique, il me cita le dicton américain :

— Il faut six Juifs pour tromper un Yankee; il faut six Yankee pour tromper un Chinois.

— Nous n'avons eu, dans ces dernières années, qu'un seul diplomate sachant manier les *Célestes*, le comte de Rochechouart. Il représentait la France à Pékin, pendant la guerre de 1870-71. Nos bons voisins les Anglais et les Allemands tenaient minutieusement au courant de nos revers les ministres du Fils du Ciel. Les hauts mandarins essayèrent de le prendre de haut avec notre ambassadeur. Il ne se laissa pas troubler et maintint haut et ferme le drapeau de la France. Il avait une manière à lui de leur montrer les vaisseaux de guerre français des mers de Chine, tout à fait convaincante. C'est avec ces arguments-là qu'on interrompt les conversations sans fin des Asiatiques.

— Croyez-moi bien, continua le Père, ce sont les Anglais qui ont inventé la fantasmagorie de l'armée chinoise.

Et, pour achever de me convaincre, il me montra des lettres de ses frères de la célèbre Compagnie, datées des 16 et 17 juillet, arrivées en France par un des derniers courriers. Toutes étaient d'accord sur ce fait que le Bismark chinois, Li-Hung-Chang, était rentré dans son gouvernement, et que le patriotisme des habitants de l'Empire du Milieu n'était nullement alarmé.

— D'ailleurs, le patriotisme chinois, ajouta-t-il, on le connaît. C'est la sapèque. On en a vu, pendant les rébellions si fréquentes dans l'empire, enrôlés à prix d'argent pour faire le siège de la ville même qu'ils habitaient.

*
* *

— Quelle est donc la situation présente de la Compagnie de Jésus en Chine? lui demandai-je.

— Nous y occupons deux provinces : le Nan-King et le Tché-Ly. Au Nan-King, nous desservons 543 chrétientés avec 101,206 fidèles, gouvernés par un évêque et 94 missionnaires de notre Société. Nous y sommes secondés par 27 prêtres séculiers chinois. Notre grand séminaire compte 87 élèves indigènes.

Les religieuses auxiliatrices dont la maison-mère est à Paris, rue de Calais, ont ouvert un pensionnat européen à Zi-Kan-Wei, en dehors de Chang-Haï. Leur entreprise est couronnée de succès. Non loin d'elles est un couvent de carmélites, dont presque toutes les religieuses sont des Chinoises. L'hôpital général de Chang-Haï est tenu par des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

A Chang-Haï, nous avons un collège européen, avec cent cinquante élèves, appartenant à toutes les nations qui se donnent rendez-vous dans cette ruche commerciale. Il y a assez de Français, paraît-il, pour motiver la publication d'une petite feuille, dont les fureurs contre nous n'ont pas de nom. Ces énergumènes demandent qu'on nous chasse de la Chine. « Nous les avons bien expulsés de France », disent-ils. Tous nos compatriotes, là-bas, n'ont pas pour nous ces procédés féroces. Ils rougissent de voir transporté à 5,000 lieues de la patrie le spectacle de nos discordes et de nos haines homicides.

La province de Tché-Ly est moins importante : un évêque, Mgr Buché, 14 religieux de la Compagnie, 14 prètres indigènes séculiers instruisent 25,000 chrétiens. Ils ont fondé 34 petits pensionnats de garçons avec 1,216 élèves; 40 petits pensionnats de filles qui en comptent 1,028.

*
* *

Voilà trois cents ans que la Compagnie de Jésus multiplie ses efforts pour conquérir cet immense pays au christianisme et le rattacher à la civilisation européenne. Ses missionnaires y ont fait des prodiges et, parfois, ils ont cru toucher au but. A la fin du mois de juillet de l'année 1600, le P. Ricci apportait à l'empereur Van-Lié la première horloge qu'ait vue la Chine, « une cloche qui sonnait d'elle-même », disaient les mandarins émerveillés. L'Empereur exposa dans ses appartements deux tableaux

du Sauveur et de la Vierge, don du P. Ricci, puis il lui accorda la faculté de pénétrer dans l'intérieur du palais, où les grands officiers de la couronne avaient seuls le droit d'entrer. Pendant quelques années, le P. Ricci fut un des personnages les plus considérables de la Chine.

A la fin du même siècle, l'empereur Kang-hi, menacé par une insurrection et ne doutant pas de la science universelle des missionnaires, contraignit l'un d'eux, le P. Verbiest, à organiser une fonderie de canons. Ces canons lui conservèrent son trône.

En 1883 comme en 1600 et 1681, les jésuites ont toujours, dans ces immenses régions de l'Extrême-Orient, la réputation d'infatigables missionnaires et de savants distingués.

C'est un jésuite, le P. Dechevrens, qui a été placé à la tête de l'Observatoire météorologique et magnétique de Chang-Haï, situé en dehors de la ville, à Zi-Ka-Weï. L'outillage de l'Observatoire chinois est aussi complet que celui de Montsouris. Il centralise toutes les observations faites dans les nombreux ports de ces parages, jusqu'au Japon. Les cartes météorologiques du P. Dechevrens sont de la plus grande utilité pour la navigation, dans ces mers difficiles. La Chambre de commerce de Chang-Haï, bigarrée d'Anglais, d'Américains, de Chinois, d'Allemands, a voté 24,000 francs de subsides annuels au savant religieux, et, pour honorer la Compagnie à laquelle il appartient, lui a concédé gratuitement un fil spécial dans le câble sous-marin qui relie Chang-Haï au Japon. Le P. Dechevrens était, il y a quelques années encore, professeur à Vaugirard. Il est venu, cette année même, à Paris, où il a fait, avec de l'argent anglais, en grande partie, d'importantes acquisitions d'instruments et d'appareils.

Les savants du Muséum connaissent les beaux travaux d'histoire naturelle du P. Heude, sur la conchyologie de Nan-King et de la Chine centrale.

Tels sont les hommes que nous avons expulsés de France et que les Anglais couvriraient d'applaudissements et d'or, s'ils étaient de leur nation.

Certes, ce n'est pas notre commerce qui excite les jalousies des autres peuples à Chang-Haï, à Canton, à Hong-Kong, et pourtant, en ouvrant les journaux de ces grands ports, on découvre parfois, à travers le texte anglais, des passages imprimés dans notre langue. Ce sont des ouvrages de nos missionnaires qui nous valent cet honneur, des ouvrages du P. Dechevrens

que la flotte française connaît bien, ou du P. Heude, qu'on applaudit aux Muséums de Paris et de Londres.

AUGUSTE MARCADE.

LES RÉVÉRENDS

Le révérend Schaw, ce ministre protestant qui, à Madagascar, entendait d'une si singulière façon l'exercice de son ministère de paix et de charité, a fourni à M. John Lemoinne, rédacteur du *Journal des Débats,* l'occasion d'un piquant parallèle entre les missionnaires protestants et les missionnaires catholiques. Nous en citons plus loin un extrait. On ne pouvait faire justice avec plus de sens et d'esprit des ridicules réclamations dont ce prédicant peu évangélique, fatigue en ce moment le public.

M. John Lemoinne n'a que trop raison. Aussi bien les prétendus missionnaires protestants qui se font infiniment peu martyriser par les infidèles, ne se piquent-ils pas absolument d'être des prêtres, des apôtres dans la complète acception du mot. Ce sont d'honnêtes fonctionnaires, de simples commis-voyageurs en bibles, de vulgaires distributeurs de brochures. Ils se bornent, en général, car il y a d'honorables exceptions, à exercer, concurremment avec leur apostolat peu fatigant, un métier plus ou moins lucratif, ne perdant d'ailleurs guère de vue, dans leurs courses évangéliques, les canons anglais, et ne négligeant rien pour tirer, au point de vue financier, le plus de profit possible de leurs fonctions.

Le protestantisme, à proprement parler, n'a pas de clergé et ne peut pas en avoir. C'est ce dont convient en termes formels, le protestant Marheinexe, professeur à Heidelberg :

Le protestantisme, dit-il, n'a pas moins avili la dignité sacerdotale. Pour ne pas avoir l'air d'aspirer à la hiérarchie catholique, les *prêtres* protestants *se sont défaits bien vite de toute apparence religieuse*, et se sont tous mis très humblement aux pieds de l'autorité temporelle.

J.-J. Rousseau, témoin peu suspect, à coup sûr, s'exprime ainsi, sur le même sujet :

Les ministres ne savent plus ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent,

ni ce qu'ils disent, on ne sait pas même ce qu'ils font semblant de croire : *l'intérêt seul décide de leur foi.* » (Lettre sur la Montagne.)

Et ailleurs :

La religion des ministres protestants consiste à attaquer celle des autres.

Il ne faut donc pas s'étonner de la stérilité de leur ministère et du peu d'action qu'ils exercent sur les âmes qui leur sont confiées. Ils conviennent eux-mêmes de cette impuissance. Dans son beau livre *Le mal et le bien,* M. Eugène Loudun cite cette parole d'un ministre protestant :

Quand je vais auprès d'un homme pour calmer ses remords, exciter ses vertus, ou apaiser ses douleurs, je lui souhaite la paix, mais je ne la lui donne pas.

D'ailleurs, n'est-il pas de l'essence même du protestantisme de livrer l'Écriture-Sainte au libre examen des fidèles ? S'il en est ainsi, l'existence d'un corps de docteurs ayant mission d'enseigner la Bible et d'en donner l'interprétation est une flagrante inconséquence. L'opinion du pasteur doit avoir tout juste autant de valeur que celle de la dernière de ses ouailles. Le protestantisme pourrait donc subsister sans pasteurs. C'est ce dont l'historien protestant Carlyle convient avec la plus louable franchise.

On peut, dit-il, quand on voudra, et sans inconvénients, fermer toutes les églises de Londres, et supprimer les ministres : ils n'ont aucune influence sur la population.

D'après ces témoignages, il est permis de juger de ce que doit être cette influence sur les sauvages. Voici ce que le protestant Bemerkungen pense, en bloc, des confrères du missionnaire Schaw :

En vérité, pour ma part, je ne tiens pas beaucoup aux sociétés bibliques, et je leur préfèrerais, quand il s'agit de la propagation du christianisme, les *sociétés bibliques vivantes* des jésuites.

Cette stérilité du clergé de la prétendue réforme n'est, certes, point un fait récent. Les malsaines doctrines de Luther et de Calvin n'eurent pas d'effet plus immédiat que de tuer chez leurs apôtres le dévouement au service de Dieu, le zèle pour les âmes, l'esprit de renoncement et de sacrifice. Il suffirait d'ouvrir l'histoire de la réforme pour en trouver, à chaque page, des preuves sans nombre.

« En 1543, les ministres se présentent au conseil de Genève,

avouant qu'il serait de leur devoir d'aller consoler les pestiférés, mais qu'aucun d'eux n'a assez de courage pour aller le faire, priant le conseil de leur pardonner leur faiblesse, *Dieu ne leur ayant pas accordé la grâce de vaincre et d'affronter le péril avec l'intrépidité nécessaire,* à la réserve de Matthieu Geneston, lequel s'offre d'y aller, si le *sort tombe sur lui.* »

« Calvin, lui-même, se fit défendre d'aller visiter l'hôpital pestilentiel, et plusieurs ministres refusèrent d'y aller, disant qu'ils iraient plutôt au diable. »

On connaît aussi, sans doute, le trait de ces ministres protestants des États-Unis qui, entr'ouvrant la porte de leur demeure, disaient au messager qui les appelait auprès des cholériques de leur communion : « Nous ne pouvons y aller. Nous « avons des femmes et des enfants ; adressez-vous au mission- « naire catholique. »

Mais si ces étranges hommes de Dieu, ces missionnaires de pacotille se montrent si manifestement au-dessous de leur mission apostolique, qu'en *deux siècles et demi,* dans l'île de Java, par exemple, ils ont été incapables d'opérer *une seule* conversion : il faut reconnaître, c'est de stricte justice, qu'ils font des colonisateurs parfaits, des brocanteurs accomplis, et qu'ils sont passés maîtres dans l'art d'exploiter les sauvages et de dépouiller des faux biens de ce monde les néophytes auxquels ils viennent, soi-disant, annoncer la vérité.

Dans la Nouvelle-Zélande, les missionnaires catholiques combattirent avec succès les mœurs atroces des anthropophages qui peuplent ces contrées. C'est un résultat que nulle part n'obtint aucun missionnaire protestant. « Ils en étaient incapables », écrit Hœler. « Les indigènes *mangeurs d'hommes* ne voyaient « en eux que des *mangeurs de territoires.* Les missionnaires « protestants sont devenus les plus grands propriétaires fon- « ciers, mais ils ont arrondi leur fortune au détriment des indi- « gènes, lesquels ne se soucient point d'un christianisme si « égoïste. »

La soif de l'or, la passion de s'enrichir et d'accumuler, telle est, semble-t-il, en Europe comme en Océanie, le trait caractéristique du clergé anglican, le plus opulent, mais en même temps le plus inutile de tous les clergés.

Dans la pauvre, très pauvre Irlande, on cite douze évêques de *l'Église établie par la loi* qui purent, à une époque assez rapprochée de nous (1843), laisser, non point certes aux pauvres,

ni aux œuvres pies, mais à leur chère famille, la modeste somme de SOIXANTE ET UN MILLIONS ET DEMI DE FRANCS.

Vers la même époque, l'Archevêque catholique, primat d'Irlande, Mgr Troy, mourait, laissant pour toute fortune 10 pence et un demi-penny (1 FRANC 5 CENTIMES).

« On a calculé, dit le *Daily-News,* que l'ancien évêque de « North de Manchester, père du comte Guilford, a obtenu de « l'Église anglicane, pour lui et sa famille, sa vie durant, près « d'un million de livres sterling (20 MILLIONS DE FRANCS). »

Avec de pareils exemples de désintéressement apostolique sous les yeux, les révérends ministres, on en conviendra, auraient grand tort d'avoir des scrupules. Du moment que le ministère, prétendu sacré, est une carrière où l'on peut s'enrichir aussi bien et même mieux que dans aucune autre, ils font bien de ne pas se gêner.

Mais qui donc a prétendu que la Réforme avait eu pour but principal de corriger les abus d'un clergé corrompu par le luxe, et trop oublieux de ses devoirs et de sa mission, et de ramener l'Église aux mœurs pures, sévères et mortifiées des premiers temps ?

(Citoyen.) Horace LOURS.

—

Voici l'extrait de l'article de M. John Lemoinne dans le *Journal des Débats,* auquel il est fait allusion plus haut :

Cet homme pieux, dit-il, ne parle que de sa nourriture ; on ne lui donne que de la mauvaise soupe, un méchant morceau de viande, du détestable café. On ne lui donne pas de thé, entendez-vous, pas de thé ! Un peu de vin de Bordeaux, mais de la même qualité que la viande. Enfin, un menu qui était bon pour de simples créatures humaines comme des marins, mais qui était indigne d'un homme de Dieu chargé d'évangéliser des sauvages. Ce missionnaire a mis le comble à l'indignation de son auditoire en disant qu'on l'avait empêché de voir sa femme !

Certainement, c'était une cruelle épreuve. Mais enfin, on devrait se dire que, quand on veut avoir de la soupe à la tortue, un bon rôti, du vin de Château-Laffite, du café moka, du thé avec de la crême, le dos au feu, le ventre à table, un bon lit et d'heureux songes, il ne faut pas se faire missionnaire ; et que, quand on veut se faire missionnaire, il ne faut pas se marier.

Vous figurez-vous un de nos honnêtes missionnaires, de ceux qui vont se faire lapider, massacrer et manger, venant nous faire des

doléances sur la mauvaise nourriture qu'il a trouvée dans ses voyages, et nous racontant les épreuves de son estomac? Comme il serait bien reçu !

EN HOLLANDE (1)

Quelques notes d'un touriste.

Oui, en Hollande. Pour s'arracher à la vie de tous les jours, pour chercher le nouveau, rencontrer l'inconnu, est-il bien nécessaire de mettre, entre la patrie et soi, des barrières de flots et de monts, de fleuves et de lacs? Jusqu'à présent, il est vrai, et comme par suite d'un consentement unanime, les Alpes et les Pyrénées, la Suisse et l'Italie, les ports de l'Océan et les villes d'eaux des bords du Rhin, ont été, pour la plupart du temps, le lieu de refuge et le port de salut de tous les voyageurs, curieux ou désœuvrés, flâneurs ou enthousiastes, qui voulaient voir les rayons de l'été dorer de nouveaux paysages, s'allumer sous d'autres cieux.

La Hollande a gagné pourtant, surtout dans ces dernières années, quelques visiteurs de plus, qui deviennent pour elle autant d'amis. Les vastes horizons calmes de cette partie des Pays-Bas, avec leurs ciels pâles et leurs prés de velours, leur harmonieux mélange de grandes eaux et de verdure, n'offrent, il est vrai, ni le grandiose aspect des Alpes et des Pyrénées, ni le charme romantique des noirs donjons des rocs du Rhin. Mais ils abritent de vieilles cités populeuses, actives; des villages proprets, coquets, curieux de forme et de couleurs derrière leurs écrans de verdure; enfin une nation honnête, sérieuse, vaillante; de fières reliques du passé, de riches conquêtes du présent: nobles monuments du génie humain, admirables témoignages de la patience humaine. Donc, la Hollande est un pays agréable à parcourir, intéressant à voir, utile et sain à étudier.

C'est surtout lorsqu'on y arrive par mer que l'aspect en est plus attrayant, l'horizon plus étendu, le caractère plus grandiose. Le bateau à vapeur vient de franchir la barre, de laisser

(1) Extrait du *Courrier de Bruxelles.*

derrière lui les vagues verdâtres de la mer du Nord, et s'est doucement engagé dans le canal latéral à la Meuse. Aux yeux du voyageur apparaît alors une riche et souriante contrée. Rien n'arrête ou ne choque le regard dans cette immense plaine verte dont la suave monotonie vous apaise et vous endort, et dont la douceur vous attire. Le *steamer* glisse doucement entre les deux rives veloutées, frangées de saules et de roseaux ; les canaux débouchant du fleuve, et se ramifiant à l'infini, découpent cette vaste plaine en carrés, en triangles, en losanges, reflétant sur leurs eaux pures les hautes cimes des peupliers qui en ornent les bords. Partout ces vertes allées, s'alignant, se rencontrant, se croisant sur le fond clair du paysage. On dirait des allées d'un jardin déployant une riche verdure. Seulement ces chemins mobiles ne se recouvrent ni de gravier d'or, ni ni d'un beau gazon de velours. C'est l'eau, — la grande eau des peintres et des ingénieurs hollandais, — l'eau toujours claire et toujours courante, toujours mobile et toujours pure, qui scintille au bord de ces prés, sommeille à l'ombre de ces arbres, et rafraîchit de son haleine le sol humide et fécond qu'elle caresse en passant.

Çà et là, des villages apparaissent aux confins de l'horizon, voilant à demi leurs maisonnettes blanches sous d'épais rideaux de verdure; un clocher gris, une flèche aiguë portant le cachet des siècles, dépassent la cime mobile des aulnes et des peupliers. La brise agite sur la plaine les grandes ailes blanches d'innombrables moulins à vent: les belles vaches blondes, aux cornes larges, ou noires avec un front blanc, paissent en grands troupeaux ou se reposent dans les hautes herbes des prairies. A quelque distance se dessinent, sous les festons des haies, la porte charretière et les murs vêtus de mousse de la vieille ferme opulente où elles rentreront le soir. Aux nombreuses écluses enfin, s'échelonnent les maisonnettes des éclusiers, petites, proprettes, blanches et rouges, entourées de jardinets où la passion des fleurs, si commune chez les Hollandais, se révèle dans les groupes charmants, dans les teintes diaprées des parterres, tandis que la maisonnette elle-même s'abrite sous les hautes tiges des passe-roses qui en atteignent presque le faîte, et, sur les murs, groupent leurs fleurs.

Puis le bateau, ayant franchi la dernière écluse du canal, s'avance sur les eaux brillantes du Maas, large et majestueux cours d'eau formé par la réunion de la Meuse avec quelques

branches du Rhin. Tout à coup, une haute tour grise, se dressant au-dessus d'un bouquet d'arbres, apparaît dans la distance. Mais rien ne fait pressentir encore le voisinage et l'importance de la cité qui, derrière ce rideau vert, se dérobe et se cache ; les étrangers, les voyageurs sont bien loin de reconnaître et de saluer, dans cette légère silhouette grise, le clocher superbe et massif de la cathédrale Saint-Laurent. Tout à coup le Maas décrit une courbe majestueuse, l'horizon change et s'étend, le voile se soulève : Rotterdam apparaît dans toute son opulence, son charme et sa splendeur. Elle s'étend, la riche et populeuse cité, sur la rive gauche du fleuve ; l'eau verte vient baigner jusqu'à la rampe de fer ciselé les grandes pierres de ses quais, tandis que, sur la rive droite, on ne voit que la verdure et les champs, les prairies peuplées de bétail, les digues plantées de roseaux, les villages lointains aux toits moussus, et les grandes fermes aux murs blancs, aux fiers passe-roses gardant le seuil, comme de vigilantes sentinelles.

Le *steamer* s'arrête enfin le long de la noble promenade, — boulevard, rue et quai tout à la fois, — qui suit le cours du Maas, et porte le nom de Boompjes. Un vent léger se joue dans les branches des beaux arbres qui le bordent ; le soleil égaie les façades rouges des maisons à pignons aigus, et fait scintiller brillamment les grandes lettres gothiques des enseignes dorées. Sur le Boompjes se rassemblent les magasins les plus opulents, les hôtels les plus confortables ou les plus somptueux ; sur le Boompjes se presse la foule active, souriante, bigarrée, s'ouvrant pour livrer passage aux voyageurs, avec une expression de franchise et d'hospitalité qui séduit tout d'abord, et ne trompe guère ensuite. Sur le Maas, mêlant la pointe de leurs mâts aux cimes vertes des arbres du quai, se balancent et se reposent les vaisseaux revenus des Indes ou des îles de la Sonde, déchargeant leurs cargaisons, étalant leurs marchandises et versant en même temps, aux rues et aux places de la ville, leur flot de matelots qui s'en vont chantonnant, se dandinant, riant à plein gosier et se réjouissant à voix haute.

Nous abandonnons le Boompjes pour voir les curiosités du lieu : la place du Marché, la statue d'Érasme, la cathédrale, et partout nous retrouvons le même décor, le même aspect. Partout des canaux remplaçant les rues, de l'onde verte au lieu de pavés, des maisons bordant les quais, des mâts se mêlant aux arbres. Un immense réseau de canaux porte, comme autant

d'artères, la fraîcheur, le mouvement et la vie sur tous les points de la cité. Avec ses flots verts toujours mouvants, ses ponts blancs constamment tournés, ses marins sur les quais, ses barques sur les eaux, Rotterdam est presque Venise. Seulement ce ne sont pas d'élégantes habitations italiennes, de splendides palais de marbre, qui s'alignent sur les quais, mais de pittoresques maisons de brique, d'un aspect à la fois hospitalier et confortable. De grandes lignes blanches régulièrement disposées en zèbrent la façade d'un rouge terne, ou des encadrements d'un rouge plus vif en relèvent les contours; de longues persiennes vertes en voilent les croisées; d'immenses corbeilles de fleurs en décorent les balcons. Et puis l'*espion* si connu, si universellement aimé dans notre vieille Flandre, s'avance, sur sa tige de fer, au dehors de chaque fenêtre et présente, aux regards des curieuses, retenues ou occupées dans l'intérieur de leurs maisons, tout l'aspect affairé de la rue, avec son va-et-vient, son tumulte, ses passants connus ou inconnus, ses visiteurs qui s'approchent, et qu'on attend parfois le cœur ému, ou pour lesquels il devient si facile alors de « n'être pas chez soi, » quand leur présence est importune.

Mais, comme aspect général, ce qui frappe tout d'abord, c'est que, sur les eaux, sur les quais, dans les rues, sur les ponts, l'activité est incessante et l'oisiveté inconnue. De grandes barques de toutes couleurs glissent sur les canaux, menant après elles au fil de longues traînées d'herbes vertes qu'elles ont arrachées, en passant, au bord de quelque écluse; les petits ponts de couleur blanche s'ouvrent pour les laisser glisser, puis se referment pour se rouvrir de nouveau, allant et venant ainsi sans cesse, tandis qu'une bruyante confusion de chariots pesamment chargés, de camions et de brouettes, les inonde et les envahit aussitôt qu'ils sont bien clos, solidement assujettis à leur support de pierre. Remarquons néanmoins que ce mouvement perpétuel, cette activité immense ne produisent, comparativement, à Rotterdam, que peu de bruit. Dans beaucoup de cas, pour l'usage privé surtout, les bateaux remplacent les voitures, ainsi qu'on peut le prévoir dans une ville bâtie sur l'eau. Passe encore pour les chariots, les brouettes et les haquets servant au transport des marchandises; mais un coupé, un équipage de maître ne se rencontre que rarement, et encore, dans la plupart des cas, est-il d'importation ou d'imitation anglaise. Les riches négociants de Rotterdam, qui vivent dans un grand style et

tiennent leur maison sur un bon pied, ont cependant tous leur voiture, mais ils s'en servent surtout pour les promenades hors la ville, et lui préfèrent généralement leur yacht, qu'ils se plaisent à voir flotter sur les canaux, flamme au vent, voiles déployées.

Revenons donc aux ponts, à ces ponts toujours mouvants qui jouent un rôle si important dans l'organisation intérieure, l'économie sociale de la cité.

Le grand Marché se tient sur un pont; sur le même pont, dominant les petites échoppes des fruitières, les monceaux de choux et de melons des maraîchers, Érasme a sa statue. Une ligne irrégulière de vieilles maisons aux poutres saillantes, aux pignons aigus, se découpe en festons sur le ciel bleu et forme le fond du tableau, auquel elle donne un cachet tout à fait moyen âge; sur le premier plan, entourée d'une grille de fer, et comme surgissant tout naturellement au milieu de ce cadre antique, s'élève une haute et sévère figure de bronze rouillé, vêtue de la robe, du bonnet des docteurs, et tenant un livre à la main. Tous les traits, austères et railleurs, du célèbre portrait d'Holbein, sont admirablement reproduits dans cette image. C'est bien là le nez audacieux, les narines largement ouvertes, la bouche ferme aux lèvres fines, le sourire ironique et le regard railleur de l'auteur des *Colloques,* de l'*Éloge de la mort,* de l'humoriste et du savant.

En nous dirigeant vers la cathédrale, nous rencontrons, à quelques pas de là, la maison où naquit Érasme. Elle est antique, pittoresque et respectée d'ailleurs, mais ne se distingue en rien des humbles demeures qui l'entourent. On y vend aujourd'hui des eaux gazeuses. Elle a connu de pires destins, ayant été cabaret.

Sur la digue écossaise, ou digne de Schiedam, s'ouvre le Hoogstraat, une des principales rues de la ville, qui conduit en droite ligne à l'église Saint-Laurent. Par malheur, la place qui entoure le majestueux édifice est encore un marché. Par conséquent les tables, les éventaires, les cahutes des revendeuses, s'étalent à l'ombre de ses tours; d'énormes tas de choux et de salades s'alignent le long de ses vieux murs. Nous sommes dans un pays protestant, où l'on sacrifie beaucoup aux besoins matériels, à la convenance et à l'utilité, où l'on ne poétise pas la vie, où l'on respecte peu l'église. De même, à l'exception de son orgue splendide et de quelques intéressantes reliques du

passé, l'église Saint-Laurent trompe incontestablement l'attente de ceux qui espèrent y rencontrer de majestueux chefs-d'œuvre, en la jugeant d'après les nobles proportions de sa masse de pierre, les belles lignes de son portail et le fier profil de sa tour. La poésie des couleurs et des symboles, l'art de l'ornementation et le luxe des décors sont irrévocablement bannis des églises hollandaises. Des murs et des piliers simplement blanchis à la chaux, des stalles de bois tout unies, d'immenses files de chaises de canne alignées régulièrement, le pupitre du ministre au milieu, des chaufferettes en grand nombre éparses dans les rangs, voilà presque tout ce qu'on rencontre, ce qu'on salue sous les voûtes de l'église. N'oublions pas l'orgue cependant, l'orgue qui s'élève, dans sa solitaire majesté, à l'une des extrémités du temple, et qui verse des flots d'harmonie par ses énormes tuyaux dorés, d'environ quatre-vingts pieds de hauteur.

Sous les voûtes de la cathédrale, nous ne nous arrêtons que peu de temps. Un escalier de plus de trois cents marches nous conduit à la vieille tour carrée qui voit Rotterdam à ses pieds, et la Hollande, avec ses vertes praires, ses digues et ses cités, s'étendre autour d'elle. Par un beau jour d'été, quand le brouillard se dissipe, les lointains clochers d'Amsterdam se distinguent vers le nord ; aux limites extrêmes de l'horizon, le regard s'arrête sur la ligne noire et les contours capricieux des bois au milieu desquels sont bâtis Delft et la Haye. A l'est, le Maas, comme un large ruban d'argent, se reploie et serpente dans la plaine, berçant sur ses eaux pures, avec les *steamers* empressés et les yachts ambitieux, d'humbles flottilles de bateaux pêcheurs aux voiles blanches ou de petites barques qui apportent des prochains villages les légumes et les fruits au marché. A nos pieds, les toits d'un rouge vif de la cité marchande se groupent et s'amoncellent, comme les charbons d'un grand feu. La ville se repose et s'aligne le long de ses canaux avec une majesté tranquille. Autour d'elle, et aussi loin que le regard peut s'étendre, la grande plaine verte avec ses cours d'eau bien tracés, ses moulins à vent et ses allées de saules ; çà et là, quelques petits lacs, étincelant au soleil comme de vastes miroirs d'or. Pays de ressources bornées d'ailleurs et d'aspect mélancolique, mais terre raffermie, conquise et soutenue par le travail patient, le robuste vouloir de l'homme qui a vaincu et refoulé cet océan, construit ces digues, créé ces lacs, élevé ces moulins, dirigé ces canaux, donnant ainsi, à ce

coin de terre, par lui habité, la stabilité et la fécondité, l'opulence et la vie.

Cependant ces victoires ont parfois leurs lendemains, comme toutes choses humaines leurs retours. La nature ne perd jamais ses droits, et s'affirme, à l'occasion, en maîtresse, en ennemie. Un vent du nord-ouest a soufflé pendant deux marées successives. Et ce qui était rue hier devient rivière aujourd'hui ; les carrefours sont des étangs ; les places plus étendues, des lacs ; les groupes de maisons, des îles. Le flot verdâtre monte, monte et grandit toujours. Les femmes, marchant sur la pointe des pieds, tenant des deux mains leurs jupons, gravissent à la hâte les escaliers, gagnent les corridors, les passages. Où les brouettes, les camions passaient et roulaient bruyamment, glissent les bateaux et les barges. Les personnes de poids, dames de respectable embonpoint, gros *gentlemen* d'un certain âge, sont forcés de recourir à la bienveillante intervention des porteurs, des matelots qui, au prix de quelques *stuivers,* se chargent d'accomplir ce périlleux sauvetage. Puis les portes et les fenêtres des rez-de-chaussée sont hermétiquement closes, renforcées de barres de fer, et rendues impénétrables à l'eau, au moyen de divers procédés suffisamment connus dans ce pays d'expérience. Puis les bureaux, les comptoirs, les classes montent au premier étage ; la ménagère transporte sa cuisine et l'installe dans son salon. Là, paisible, on attend la fin de ce déluge universel, et l'on se groupe tranquillement au foyer ou au balcon.

Tel est donc l'aspect familier, le côté plaisant des inondations. Toutefois le fléau, envisagé sous un autre jour, pourrait avoir des conséquences graves, amener de véritables, d'immenses désastres, ainsi que les annales hollandaises ne le constatent que trop fréquemment. Cette noble terre de Hollande a donc constamment besoin de tout le travail, la volonté, la patience et le génie de ses ingénieurs, pour la préserver, la raffermir, la maintenir entière et féconde. Tous les encouragements possibles sont donc offerts aux jeunes gens qui se consacrent à cet utile labeur et s'en font une brillante carrière. L'État a établi, à Delft, un collège renommé où les enseignements, les exemples et tous les soins possibles sont prodigués dans ce but aux élèves ingénieurs. (*A suivre.*)

CONGRÈS CATHOLIQUE DE NAPLES

C'est dans cette ville, désignée dès les temps apostoliques sous le nom de cité de la foi et de l'amour, que vient d'être inauguré le sixième congrès général des catholiques d'Italie. Certes, rien ne saurait mieux répondre aux conseils renouvelés récemment par le Souverain-Pontife dans ses discours mémorables aux pèlerinages du clergé et des fidèles de la Péninsule, que ces grandes assises connues sous le nom de congrès catholiques, et destinées à confirmer l'esprit d'union et de charité, à retremper le dévouement pour toutes les œuvres d'action et de réparation chrétienne. Le vaste champ sur lequel s'exerce l'action catholique par le moyen des congrès est admirablement tracé dans le programme de cette sixième assemblée générale. Il embrasse tout ce qui peut contribuer à la restauration religieuse et sociale du règne de Jésus-Christ : les pèlerinages, les associations catholiques, les élections administratives, l'assistance des pauvres, l'amélioration des classes ouvrières, l'instruction et l'éducation, les moyens de favoriser la bonne presse, ainsi que les progrès de l'art chrétien. C'est réellement l'œuvre des œuvres, parce qu'elle a pour but de les favoriser toutes, de les soutenir et de les coordonner comme autant de forces disponibles dans une armée que l'ennemi assaille de toutes parts. A ce point de vue, il est historiquement vrai que l'Œuvre des congrès a toujours existé dans l'Église, surtout aux époques de combat et d'épreuve. N'est-ce pas, en effet, dans leurs touchantes assemblées, où ils n'avaient qu'un seul cœur et une seule âme, dans leurs comités pour secourir les pauvres, pour propager la foi ou réfuter l'erreur, que les chrétiens des premiers siècles puisaient cet esprit de concorde et de zèle d'où jaillissaient la force et le triomphe? — Telles sont, comme on va le voir, les pensées et les résolutions qui ont eu leur magnifique épanouissement dans les séances du sixième congrès catholique inauguré à Naples le 10 courant.

—

Disons tout d'abord que le Congrès s'est ouvert par l'envoi d'un télégramme de dévouement au Souverain-Pontife. Sa Sainteté a répondu par le télégramme suivant :

Le Saint-Père, bénissant de cœur tous ceux qui sont réunis pour le sixième congrès catholique, prie le Seigneur de répandre sur eux

la plénitude des lumières et des grâces célestes, afin que toutes leurs résolutions, fécondes en saints et salutaires effets, concourent à la plus grande gloire de Dieu.

Signé : Cardinal LUDOVIC JACOBINI.

Du reste, S. S. le Pape Léon XIII avait, à l'avance, donné sa haute approbation à la réunion des catholiques italiens ; le duc Salviati avait reçu un bref dont voici la traduction :

A Nos chers fils, le noble duc Salviati, président, et aux membres du Comité du congrès catholique italien.

LÉON PP. XIII

Chers fils, à vous salut et bénédiction apostolique. Nous apprenons par vos lettres, qui Nous ont été très agréables, que, depuis quelque temps, empêchés par diverses circonstances de tenir le congrès catholique, vous êtes aujourd'hui dans l'intention de le renouveler, et que vous êtes tous occupés à l'ouverture du sixième congrès général des catholiques italiens, qui aura lieu le 10 de ce mois. Vous savez bien, chers fils, combien Nous estimons grandement opportun, dans le temps présent, cet acte de zèle catholique, et combien Nous désirons ardemment qu'il s'accomplisse, puisque, grâce à cela, les excellentes pensées des bons et leurs efforts se réunissent en un seul faisceau, et organisés, comme il faut, avec une exacte discipline, ils aident à obtenir des fruits salutaires.

Nous avons aussi accueilli avec beaucoup de gratitude vos lettres, à cause du témoignage déclaré de votre intention d'obéir en tout à Nos désirs, de votre affection filiale et de votre noble fidélité à la religion.

Nous avons aussi apprécié votre prudence et votre habileté, ainsi que les œuvres excellentes que vous vous proposez de traiter en ce congrès ; en vérité, Nous estimons que rien n'est plus digne de votre grand talent, rien n'est plus approprié et plus avantageux au besoin des temps que l'emploi que vous faites de votre activité, de votre intelligence, de vos soins, pour stimuler les fidèles soumis à l'autorité ecclésiastique à s'occuper, chacun suivant ses

moyens, du bien de la religion et de la patrie, et aussi pour rechercher toutes les manières de pourvoir à la saine instruction de la jeunesse, opposer des digues aux maux qui dérivent de ces flots d'écrits mauvais qui viennent au jour de la publicité, et accroître l'estime due au talent et aux ouvrages des écrivains catholiques.

Nous savons, chers fils, que la foi des ancêtres et la religion ont de profondes racines en Italie, et qu'en cette province que vous avez choisie pour siége de vos prochaines réunions, fleurissent ces dons divins qui rendent les hommes prêts à toutes les œuvres excellentes. Nous ne doutons pas que les fidèles ne répondent à vos vœux, et que tous ceux qui se distinguent par leur esprit et leur sagesse ne vous aident et n'emploient ardemment leurs forces et toutes leurs ressources au service et à la défense de la religion et de la patrie.

Mais, puisque tout bien et toute grâce viennent d'en haut, émanant du Père des lumières, Nous supplions de tout cœur l'Auteur suprême, non seulement des actions, mais aussi des intentions, lui dont vous avez la gloire à cœur, Nous le supplions qu'il vous assiste tous et chacun de sa lumière et de sa grâce, qu'il inspire vos décisions et vos travaux, qu'il accorde à vos fatigues d'excellents résultats.

A cette fin, chers fils, à vous tous et à tous ceux qui sont unis à vous dans le même esprit, ainsi qu'à tous vos coopérateurs, Nous donnons du fond du cœur Notre bénédiction apostolique, gage des faveurs qui viennent de Dieu, et marque de Notre particulière affection.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 octobre de l'année 1883, sixième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

—

Seize archevêques et évêques étaient présents au Congrès, une trentaine d'autres avaient envoyé leur adhésion ; plusieurs s'étaient fait représenter. Cinq cents catholiques laïques y ont assisté, représentant tout ce qui constitue la vraie Italie, celle qui n'a rien de commun avec le royaume fondé, on sait comment, par le père du roi Humbert aidé de tous les conspirateurs.

Nous voudrions pouvoir publier le compte-rendu complet de ces grandes assises de la foi agissante : l'abondance des matières, le nombre et l'étendue des documents que nous avons en mains ne nous le permettent pas, et nous devons nous contenter de résumer ici les principales résolutions pratiques adoptées par le Congrès :

1re Section. — *Action catholique : Œuvre des Congrès et des Comités.* — 1° On multipliera autant que possible les réunions des comités paroissiaux, diocésains et régionaux ; — 2° On s'attachera surtout dans ces réunions à faire connaître l'idée essentielle de l'Œuvre des Comités, qui est de grouper dans chaque paroisse, dans chaque diocèse, dans chaque région toutes les forces des catholiques militants pour une action commune en tout ce qui concerne la restauration religieuse et sociale ; — 3° On remettra en vigueur les visites régulières faites par les membres des comités régionaux aux diocésains et, pour ceux-ci, aux comités paroissiaux ; on multipliera partout les comités, afin que, dans chaque paroisse, il y ait des catholiques fervents groupés ensemble et décidés à soutenir les œuvres locales et celles d'intérêt général, lorsque le besoin l'exige.

Relativement à l'*Œuvre des Pèlerinages*, comprise aussi dans la 1re section du programme du Congrès, voici les motions qui ont été approuvées : 1° Préparer au sein des comités paroissiaux et diocésains de l'Œuvre des Congrès catholiques et sous la direction du clergé et des évêques, un mouvement régulier, une organisation méthodique des pèlerinages aux sanctuaires particuliers de chaque diocèse, à ceux qui sont plus spécialement vénérés dans toute l'Italie et aussi aux sanctuaires les plus fréquentés à l'étranger. 2° Faire publier par les soins du comité central permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques un manuel pratique des pèlerinages, indiquant dans quel but, avec quel esprit, par quels moyens pratiques ils doivent être entrepris et guidés, au milieu même des difficultés présentes, et fournissant aussi l'indication et l'historique des sanctuaires à visiter. 3° Établir des relations stables et régulières avec les Sociétés catholiques de l'étranger, afin de rendre plus faciles et plus fréquents les pèlerinages aux principaux sanctuaires du monde chrétien.

2e Section. — *Œuvres de charité et d'économie chrétienne : Sociétés ouvrières.* — *a*) Empêcher que l'inscription des associés ne soit inspirée uniquement par le secours mutuel plutôt que par l'esprit religieux ; — *b*) favoriser des œuvres collectives de foi et de charité qui raniment et fortifient le sentiment religieux ; faire dans le même but d'opportunes conférences, des instructions ou des lectures propres à former l'esprit et le cœur des ouvriers ; — *c*) écarter toutes les occasions qui peuvent, d'une manière quelconque, rapprocher et mêler les membres des sociétés ouvrières catholiques avec ceux de

sociétés de principes opposés ; — *d*) instituer à l'avantage exclusif des membres des sociétés catholiques, surtout dans les villes et les bourgades de quelque importance, des sociétés coopératives de consommation, à l'effet de favoriser parmi les ouvriers l'esprit d'économie ainsi que la concorde entre eux et l'attachement aux sociétés ouvrières.

Se préoccupant aussi de l'*hygiène alimentaire des classes pauvres*, le sixième Congrès général des catholiques d'Italie « exhorte tous les catholiques et, en particulier, les comités de l'Œuvre des Congrès, à favoriser dans les villes et les campagnes l'institution des cuisines économiques, sur le modèle de celles qui sont déjà organisées à Rome, par le Cercle de Saint-Pierre, et à Bergame, par le Cercle de Saint-Louis, celles-ci ayant mérité de recevoir des éloges spéciaux du dixième Congrès de médecine qui eut lieu à Modène en septembre 1882.

3e SECTION. — *Instruction et éducation.* — Le Congrès exhorte vivement la presse catholique à informer le public de tout ce qui intéresse la marche des écoles, les inconvénients, les scandales, les enseignements pernicieux qui seraient donnés dans les écoles de l'État, comme aussi les dispositions législatives et ministérielles qui s'y rapportent.

Sur la base de ces dispositions et en particulier de la loi Casati encore en vigueur sur l'obligation pour les écoles élémentaires d'avoir un cours spécial pour l'instruction religieuse, les pères de famille peuvent et doivent réclamer afin que cette instruction fondamentale soit rétablie là où elle a été arbitrairement supprimée, et réformée, sous la direction compétente du clergé, là où elle n'est pas donnée d'une manière convenable. A cet effet, le Congrès recommande tout spécialement le *Manuel de la législation scolaire en Italie*, publié naguère par les soins du comité général permanent de l'Œuvre des Congrès catholiques.

Le Congrès de Naples recommande aussi à tous les Comités de l'Œuvre d'ouvrir au besoin des souscriptions publiques, avec le concours de la presse locale, à l'effet de soutenir les bonnes écoles ou d'en fonder des nouvelles, du consentement et sous la direction des évêques, auxquels sera remis le produit des souscriptions.

Le Congrès excite à imiter l'exemple du *Cercle catholique universitaire* fondé à Padoue, afin de fournir un asile sûr et un foyer d'instruction et d'édification aux jeunes gens qui fréquentent les universités de l'État. Dans ces universités mêmes, d'après les lois en vigueur, il peut se former (et c'est le vœu du Congrès que cela se généralise) des cours privés dirigés par des professeurs catholiques et que les élèves peuvent être légalement autorisés à suivre au lieu de fréquenter ceux des cours des facultés universitaires dont l'enseignement laisserait à désirer sous le rapport de la foi et de la morale.

Enfin, c'est le désir du Congrès que ces cercles et cours universitaires deviennent le foyer de conférences publiques sur des sujets d'occasion, pour neutraliser les effets du système analogue adopté par les libéraux et les sectaires.

4e Section. — *Presse.* — Le Congrès fait des vœux pour que, dans toutes les familles catholiques où il y a une certaine moyenne d'instruction, on soit abonné au moins à un bon journal. A cet effet, il indique aux comités diocésains et paroissiaux les règles suivantes : 1° S'informer dans leur paroisse et ville respective des personnes qui seraient à même de s'abonner à un journal catholique et les engager à le faire ; — 2° Procurer que dans les cafés et autres établissements publics, tels que restaurants et hôtels, on puisse trouver un ou plusieurs journaux catholiques, en exhortant les propriétaires à s'y abonner ou en trouvant quelque personne généreuse qui paie pour eux l'abonnement ; — 3° Si l'on a un bureau d'affaires, le mettre à la disposition du journal catholique du diocèse ou de la province pour la propagande du journal et pour encaisser les abonnements ; — 4° Trouver moyen d'assurer des correspondants diocésains au journal catholique régional, et de leur fournir une rétribution, soit aux frais du journal, soit à la charge des catholiques de la localité d'où sont envoyées les correspondances.

Plusieurs autres résolutions importantes ont été adoptées par le Congrès en ce qui concerne, par exemple, le concours des catholiques aux élections administratives, l'œuvre du contentieux catholique ou défense légale des droits des opprimés par une association d'avocats dévoués à la bonne cause, l'agrégation au Tiers-Ordre de Saint-François. Qu'il suffise de signaler ici, relativement aux élections administratives, les résolutions suivantes : S'en tenir strictement à à la règle tracée dans le Bref mémorable du Pape Pie IX, à savoir de « n'élire que des candidats professant les principes religieux, base de tout ordre social, et reconnus comme réellement capables d'administrer les affaires publiques dans l'intérêt du peuple. »

Publier un manuel pouvant servir de guide aux électeurs sur les formalités à remplir, sur les meilleures méthodes d'organisation pour assurer le triomphe de leurs candidats, comme aussi sur les qualités requises pour les candidats à choisir et sur les devoirs à remplir par ceux-ci.

Organiser des conférences suivies dans lesquelles les conseillers municipaux élus par les catholiques rendront compte de leur administration et des meilleurs moyens de lui assurer une efficacité de plus en plus grande.

CONGRÈS DES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES DE FRANCE

(Voir le numéro précédent.)

Séance du 12 octobre.

L'assemblée générale de clôture du congrès s'est tenue à deux heures de l'après-midi.

M. le chanoine Tournamille terminait brillamment la revue des travaux des commissions. Il faut que son zèle soit bien infatigable pour être ainsi prêt chaque jour à l'heure dite, depuis tantôt dix ans qu'il exerce, à l'Union, les fonctions de rapporteur général des congrès.

Il serait bon que des hommes d'œuvres expérimentés fissent quelques visites aux conférences établies dans les grands séminaires. — Un de ces hommes, M. Meignan, recommande une instante persévérance épistolaire vis-à-vis le jeune soldat, à l'effet de le maintenir dans l'esprit chrétien. — M. l'abbé Championnière, prêtre des Frères de Saint-Vincent de Paul, signale l'heureux résultat produit, par les retraites des jeunes gens, sur l'affermissement de leur caractère. — L'assemblée adopte un vœu relatif à l'amélioration du logement des domestiques et à la permanence de leurs engagements.

L'œuvre du jeudi, organisée à Notre-Dame-la-Riche (Indre-et-Loire), reçoit 130 enfants de six à treize ans et leur offre des distractions appréciées. Le rapporteur insiste sur l'intérêt de discipliner de bonne heure aux habitudes chrétiennes ces jeunes bataillons scolaires.

L'économie sociale offre au R. P. Ludovic de Besse l'occasion de quelques spirituelles boutades. Un courtage d'assurances fonctionnant, 8, rue Ménars, patronné par un conseil de directeurs d'œuvres, l'agence de placement gratuit organisée rue des Lombards, en font gaiement les frais. Souhaitons-leur, dans l'avenir, des bénéfices.

M. le marquis de la Tour du Pin-Chambly, l'un des vice-présidents du congrès, présente avec beaucoup de charme un rapport oral sur la grave question, très discutée, de l'association corporative, à laquelle prenait part M. d'Haussonville. Il est convaincu, comme MM. Meignan, Harmel et André, que les

associations économiques doivent puiser leur force dans les associations religieuses, qu'elles en sont la prolongation. M. le comte de Mun et plusieurs députés attachent un grand prix à la revendication, par leurs amis, de cette *législation sociale chrétienne* qui dissipera bien des malentendus et, seule, aura vraiment raison des passions révolutionnaires. Ces déclarations, renouvelées du congrès d'Autun, sont couvertes d'applaudissements.

Le R. P. Delaporte salue l'ordre social chrétien, dont le guidon est aux mains d'un capitaine de cavalerie démonté. Passé dans l'arme de l'artillerie avec de l'avancement, il a de bons pointeurs, parmi lesquels le savant docteur Meyer.

M. Jean de Moussac, pour lequel aucune ligue n'a de secrets, recommande avec tout l'élan de sa foi la *Ligue du Cœur de Jésus,* qu'il faut franchement opposer aux ligues sataniques. Le R. P. Ramière fournira au R. P. Rey le contingent des membres de l'Apostolat de la prière pour cette alliance, toute de sanctification par la pratique de la pénitence, encouragée des approbations de l'épiscopat. Pour emprunter le pittoresque langage du vénéré Mgr de Ségur, voilà le *calorifère de nos œuvres.* Le R. P. Deschamps en expose le fonctionnement. « Le Cœur de Jésus embrasse tous les fidèles. C'est là que nous sommes tous unis pour être consommés dans l'unité, » redit, après Bossuet, M. de Moussac, qui fait toujours autant de plaisir que de bien.

Le R. P. Delaporte, président du bureau central, adresse à Mgr d'Hulst, président du congrès, et à chacun les remerciements les plus délicats. Normand il est, Sulpicien il se déclare, rendant hommage au tact avec lequel le supérieur général de Saint-Sulpice sait maintenir les traditions et se tenir au courant des besoins nouveaux de notre société, organisant des conférences sérieuses d'œuvres dans les séminaires de sa compagnie, C'est Saint-Sulpice qui offrait l'hospitalité aux congressistes d'Autun ; c'est encore Saint-Sulpice qui l'offre aux congressistes de 1883.

M. l'abbé de Broglie, professeur d'apologétique chrétienne à l'Institut catholique de Paris, reprenant la thèse développée par Mgr d'Hulst dans le discours d'ouverture du congrès, s'attache à démontrer que le mal fondamental de la classe ouvrière, de la jeunesse ouvrière, c'est l'absence d'atmosphère surnaturelle; le remède réside dans l'organisation de pépinières chrétiennes

réchauffées au soleil de la foi. Les hommes d'œuvres, alimenteurs de ce foyer, doivent être tout pénétrés de surnaturel ; ce qui est impossible selon la nature s'obtient avec l'aide de Dieu, qui ne fait jamais défaut. Le Val-des-Bois, les œuvres ouvrières catholiques, sont là pour en témoigner.

—

Une heure après la tenue de leur dernière assemblée générale, les congressistes étaient réunis, nombreux, à l'église du Sacré-Cœur à Montmartre, au pied de cette chaire d'où Mgr d'Hulst faisait descendre les paroles de la compassion d'un Dieu : *Misereor super turbam,* donnant sa vie pour le rachat du monde. Nous ne voulons pas déflorer ce discours, dont les journaux pourront sous quelques jours publier le texte. Une ardente consécration au Sacré-Cœur, composée et lue par le R. P. Delaporte, exprimait bien les sentiments auxquels Mgr d'Hulst venait de faire un si éloquent appel.

La messe a été célébrée le lendemain, samedi, par Mgr d'Hulst à Notre-Dame des Victoires, et, entre le chant du *Credo* et du *Magnificat,* beaucoup de communions pressent la sainte Vierge, à son autel privilégié, de faire porter au congrès de Paris ses meilleurs fruits d'apostolat. Le T. R. P. Delaporte présente l'ardent commentaire du *Salve Regina;* l'éloquent prédicateur de l'*Union* suscite les sentiments de pénitence, au souvenir de Notre-Dame de la Salette, et il dégage les saints motifs d'espérance qu'éveillent ces murs bourdonnant de piété de Notre-Dame des Victoires.

NÉCROLOGIE

Une grande tristesse vient d'assombrir la paroisse d'Ars : Catherine Lassagne, la servante du Curé d'Ars, la fondatrice de sa providence, celle que les pèlerins aimaient à nommer « une relique vivante, » vient de s'endormir dans la paix du Seigneur, où elle avait toujours vécu. Sa mort a été comme sa vie, calme et sereine ; elle s'est éteinte le bon Dieu dans le cœur, le sourire sur les lèvres et le regard fixé vers le ciel, où depuis longtemps habitaient son esprit et ses pensées. De Catherine, ici-bas, il ne restait qu'une enveloppe fragile, usée par une vie de

dévouement; chaque année on tremblait de voir se briser cette existence qui, à elle seule, redisait tout un passé déjà lointain, et Dieu, jaloux de placer dans la milice céleste cet ange de la terre, nous l'a enlevé alors que la vénération et les soins semblaient devoir la conserver encore quelque temps parmi nous.

Ceux qui ont lu la vie du vénérable Curé d'Ars ont appris à connaître et à apprécier cette humble et sainte fille, formée, dirigée par un maître héroïque. Elle était bien jeune lorsque M. Vianney la distingua et devina en elle l'âme d'élite qui devait le seconder dans l'établissement de sa providence; plus d'une fois elle nous a raconté comment un jour il vint chez sa mère et lui dit : « Mère Lassagne, il faut me donner Catherine, je la ferai un peu instruire et elle apprendra aux autres ce qu'elle saura. » Et la mère, digne de l'enfant bénie qu'elle avait élevée, répondait avec générosité : « Oh ! prenez-la, Monsieur le Curé. » L'éducation de Catherine se fit chez les Sœurs de Fareins, puis elle revint à Ars pour accomplir les desseins charitables de M. Vianney. Nous ne répèterons pas l'existence merveilleuse de cette providence dont le Curé d'Ars disait un jour : « On ne saura jamais qu'au ciel le bien qui s'est fait dans cette maison. » Catherine était le modèle de ses compagnes et de ses élèves, et l'édification de tous. Pendant toute la vie du vénérable Curé d'Ars, nous la retrouvons docile, humble, cachée, cherchant à faire accepter un service et des soins que le serviteur de Dieu, si mortifié, n'encourageait jamais; bien au contraire, que de fois elle a pleuré, la pauvre Catherine, en voyant son maître refuser tous les soulagements qu'elle essayait de lui apporter, entendant ce mot cruel pour son dévouement : « Remportez vite ça, » toutes les fois qu'elle avait cru pouvoir ajouter un peu à l'austère et unique repas ! A toutes ses supplications le Curé d'Ars restait sourd; lui, si bon, devenait parfois sévère quand la pauvre fille, à bout de prières, essayait de la ruse pour réchauffer la froide chambre et adoucir le lit si dur de son admirable maître !

A cette école de la sainteté, l'âme de Catherine eut bientôt atteint ce degré de perfection qui a entouré son humble personnalité d'une auréole ineffaçable. Tous les pèlerins aimaient à la voir, et à l'entendre raconter quelques-uns de ses souvenirs; on assaillait ce modeste témoin d'une vie héroïque, et elle, humble, timide, essayait bien de se dérober aux empressements de la foule, mais n'y parvenait pas. Alors elle répondait

aux questions avec une douceur qui charmait, et parlait de son maître avec cet accent simple et vrai qui captive.

Depuis quelques mois on remarquait avec inquiétude que ses forces diminuaient ; sa tête, ordinairement courbée, s'inclinait davantage ; on eût dit qu'une couronne invisible devenait trop lourde pour son front ; elle-même parlait de sa fin sans crainte et sans inquiétude ; ainsi mercredi dernier, quand rien encore ne faisait pressentir le malheur qui nous menaçait, elle disait en souriant à une de ses parentes : « Je suis prête ; quand le « bon Dieu voudra. Je ne tiens à rien ici-bas, ou, si je suis « attachée à quelque chose, je ne le connais pas ! » Le bon Dieu la voulait entièrement, et jeudi, à 10 heures du soir, elle se sentait prise d'un violent accès d'oppression : la nuit fut douloureuse, mais, comme le Curé d'Ars, elle ne voulut pas qu'on dérangeât personne. Dès l'aube du jour M. Toccanier, MM. Descotes, Ball et Rougemont entouraient son pauvre lit. « Qu'avez-vous, Mademoiselle Catherine ? — Oh ! j'ai le mal de la mort. » dit-elle doucement.

Elle reçut les sacrements avec une ferveur et un calme incomparables, et pendant la journée ne cessa de parler de son départ avec une foi et une espérance sublimes ; aussi, que de recommandations ne lui a-t-on pas faites ! que de commissions ne lui a-t-on pas données pour le Curé d'Ars ! Enfin, samedi, à 4 heures du matin, on prévint MM. les missionnaires que l'agonie commençait ; ils accoururent pour lui faire la recommandation de l'âme ; on remarqua que le regard de la mourante se levait peu à peu et se fixait sur un point dont ses yeux ne se détachèrent plus. Qu'apercevait ce regard ? Peut-être l'exilée eut-elle une vision de la patrie ? peut-être le Curé d'Ars venait-il chercher cette âme si digne d'entrer dans la joie de son maître ? Les anges seuls le savent ; mais ce regard dut embrasser une vision d'espérance, car l'agonie fut douce et le dernier soupir fut un souffle léger.

Pendant les deux journées que son corps resta exposé, sa chambre devint un sanctuaire où l'on priait avec une paix ineffable ; les nombreux visiteurs comprenaient, en voyant ces traits si calmes, que la mort du juste n'est qu'un sommeil, et Catherine n'était bien qu'endormie, puisque son corps avait conservé la souplesse de la vie !

Ses funérailles ont été belles et touchantes ; on pleurait la sainte fille dont la vie était une bénédiction pour Ars, mais on

sentait que là-haut elle n'oublierait pas ceux qu'elle avait aimés en ce monde. Oh ! oui, nous en avons la douce confiance, bonne et pieuse Catherine, vous resterez avec le Curé d'Ars l'ange gardien de cette paroisse ! Aujourd'hui où les lumières d'en haut ont dissipé pour vous les obscurités d'ici-bas, laissez-nous vous demander votre protection ; ce n'est plus l'heure de la terre, où votre front se penchait, où vos traits se voilaient de tristesse dès qu'une parole blessait votre humilité ; non, c'est l'heure radieuse du ciel où la gloire des serviteurs fait la couronne du maître ! Au pied du trône de l'Agneau, continuez la prière si fervente que vous faisiez devant le Tabernacle. Et quand les pèlerins viendront, bien nombreux, vous demander, ah ! ne permettez pas qu'à aucun on puisse dire : « Elle n'y est plus, » mais qu'à tous on réponde : « Elle est encore là ; nous sentons que sa prière nous protège, que son cœur nous aime, et que sa tombe est pour nous un trésor et une sauvegarde. »

(*Écho de Fourvières.*)

CAUSERIE SCIENTIFIQUE

Le Panama devant l'Académie des sciences. — Une ville romaine retrouvée en Tunisie. — Le télégraphe super-atlantique. — La mission Greely.

Nous empruntons à une note communiquée à l'Académie des sciences les renseignements suivants sur l'état actuel d'avancement des travaux du Panama, qui seront achevés en 1888 :

Cette date, dit la note, sera importante dans l'histoire de la navigation.

Si Suez a développé considérablement la marine à vapeur, l'ouverture du canal de Panama rendra de l'importance à la navigation à voiles. Les courants atmosphériques sont favorables à la navigation par Panama. On se rappelle que les dimensions du canal ont été arrêtées par une commission composée de marins et d'ingénieurs éminents.

La largeur sera de 22 mètres au plafond, à la ligne d'eau de 50 mètres dans les terres, de 32 dans les roches, de 120 dans les garages. La profondeur sera de 8 mètres 50 au-dessous du niveau moyen des mers, et de 9 mètres dans les roches. Ces dimensions sont

calculées pour le passage facile des grands navires ayant 8 mètres de tirant d'eau.

Des dragues fonctionnent entre Colon et Gatun, sous la direction d'entrepreneurs américains, qui se sont chargés, à forfait, de creuser le canal dans cette région. Au-delà de Gatun, d'autres entrepreneurs ont commencé, également à forfait, l'excavation sur une largeur de deux kilomètres et demi, à déblayer en trente mois.

Plus loin, à Tabernilla, San Pablo, Mamël, Gorgona, Matechin, Santa-Cruz, les agents de la compagnie et les entrepreneurs ayant des contrats rivalisent d'activité. Dans la section de l'Obispo, l'emploi des machines secondera bientôt la main-d'œuvre, et des contrats d'études à bref délai ont été conclus avec divers entrepreneurs. A Euperador, à la Culebra, dont les déblais serviront à construire le barrage destiné à arrêter la rivière Chagres dans ses violences, à Parciso, à Frijol, à Cruces, dans la vallée du Bas-Chagres, les hommes travaillent, les appareils à vapeur fonctionnent. Enfin, l'excavation dans les sections de Paraiso et de la Boca di Rio Grande, débouché du canal dans le Pacifique, a été confiée à une société de travaux publics.

Sur toutes les lignes du canal, le creusement est commencé, se poursuit, et sera terminé à des époques fixes.

Le total des cubes à extraire encore est d'environ 97,000,000 de mètres cubes ; à partir du 1er janvier 1884, l'excavation annuelle, imposée par contrat aux entrepreneurs, sera de 12,000,000 de mètres cubes, puisque l'excavation faite jusqu'à aujourd'hui et celle qui se fera en vertu de contrats actuellement en préparation, peuvent être évaluées à 17,800,000 m. cubes soit un total de 19,800,000 mètres cubes par an.

L'extraction de 97,000,000 de mètres cubes à raison de 19,800,000 m. cubes par an, ne demandera pas cinq années. Le canal sera, par conséquent, certainement achevé au plus tard dans le courant de l'année 1888.

Ces évaluations sont faites d'après l'effectif d'ouvriers et le matériel existant ou prochainement attendu sur les chantiers. Mais si on augmente d'un quart les machines et les ouvriers, le canal sera achevé dans un délai plus court d'un quart. On gagnera du moins une année et l'exploitation pourra commencer en 1887.

Comme contrôle de ces affirmations, on peut dire que le mois d'août a produit un cube d'excavation de 210,000 mètres cubes, supérieur de 25 pour cent au cube exécuté pendant le mois précédent. Le rendement des chantiers va grossir chaque mois, comme il arrive dans toutes les entreprises de ce genre ; il atteindra 500,000 mètres cubes à l'entrée de la saison sèche, en décembre.

Le matériel accumulé et le temps plus favorable permettront alors d'obtenir un rendement mensuel de 1,000,000 de mètres cubes, puis

d'arriver graduellement à une production normale de 2,000,000 de mètres cubes par mois, jusqu'à l'achèvement des travaux en 1888, au plus tard.

Nous n'avons donc plus que quatre à cinq ans à attendre avant de voir enfin réalisée cette entreprise colossale, qui restera, avec le percement de Suez, la plus grande œuvre des temps modernes.

—

La canonnière le *Jaguar*, commandée par M. le lieutenant de vaisseau Massenet, vient d'accomplir une mission archéologique en Tunisie, aux environs de Bograra et de El Kantara (golfe de Gabès). Nous extrayons du rapport de cet officier quelques passages intéressants au point de vue spécial de sa mission :

L'ancienne Glethis se trouve située près de la mer, dans un enfoncement de la côte; ce n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines éparses, s'étendant au loin dans la plaine; le sol de la ville, raviné par les pluies, ne permet d'en reconnaître les artères et la place des monumens que d'une façon approximative. On trouve peu de pièces en bon état parmi les décombres; les sculptures en sont rares; tout semble faire croire à une architecture massive plutôt qu'élégante; l'imagination reste frappée en effet par la dimension et la quantité des blocs de marbre qui ont été amenés et établis sur ce point.

Peut-être des fouilles patientes et bien conduites amèneraient-elles la découverte de fragments intéressants ; mais, en l'état des choses, les inscriptions latines seules méritent l'attention; encore sont-elles pour la plupart si détériorées, qu'il est difficile de les déchiffrer avec certitude. Le *Jaguar* a apporté de Bograra tous les estampages qu'il a été possible de faire, entre autres celui d'une frise; les moulages en plâtre essayés n'avaient fourni pour cette dernière que des résultats très médiocres.

En quittant Bograra, le *Jaguar* a fait route sur Tabella, où il a mouillé le 29 septembre; c'est près de ce pont, au sud de l'île de Djerba, tout près du lieu nommé El Kantara, que se trouvent de magnifiques ruines. Leur richesse, leur importance, leur étendue surtout, permettent de supposer qu'on se trouve en face de la capitale de l'île avant l'ère chrétienne. Rien de plus frappant que ces ruines d'une grande ville. On est saisi de la profusion des marbres semés çà et là et on se demande avec admiration de quelle manière ont pu être édifiés ces monuments

grandioses avec les moyens restreints dont disposaient les anciens.

A la suite des dernières fouilles pratiquées en cet endroit avec des ressources insuffisantes, les ruines d'un grand temple ont été mises à jour sur les bords de la mer, dans un endroit isolé de la ville ; par son orientation et quelques autres indices, on peut croire qu'il était dédié à Zéphyr, entièrement en marbre et d'une grande richesse architecturale; il est construit d'ailleurs en blocs cyclopéens ayant environ 50 mètres carrés de base. D'immenses colonnes de marbre rouge et vert surmontées de chapiteaux artistement travaillés formaient l'entrée de l'est. La principale pièce de l'édifice était formée par une enceinte carrée bordée dans sa partie supérieure de frises en marbre blanc supportées à leur tour par des colonnettes torses.

A terre gisaient des statues en granit d'Égypte, et, détail curieux, toutes sont décapitées comme à dessein, car on n'a pu trouver aucune de leurs têtes. A un kilomètre de là, on a découvert les restes d'un baptistère construit avec les marbres mêmes du temple païen d'El Kantara.

La ville ancienne était entourée de fortifications dont on suit encore la trace ; elle avait un pourtour de 4 à 5 kilomètres. Dans les maisons, des mosaïques très ornées recouvrent le sol. Malheureusement ces mosaïques sont restées si longtemps exposées à l'air, qu'une simple pression des doigts suffit à désagréger les cubes.

L'île était reliée au continent par une chaussée de construction romaine, dont les vestiges sont encore très apparents.

—

Il y a quelque temps, un attaché au ministère des affaires étrangères, M. Menusier, a exposé devant la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, un système télégraphique qui, assure-t-il, n'a rien de téméraire ni d'impraticable. Il s'agirait d'établir sur mer un réseau télégraphique et postal, absolument comme sur terre. Voici, aussi sommairement que possible, en quoi consiste le projet de cet inventeur :

On commencerait par jeter un câble principal entre Saint-Nazaire, Bordeaux et New-York, avec embranchement, au milieu de l'Océan, sur Panama. Il serait immergé sur la route que suivent nos navires. De soixante lieues en soixante lieues, course moyenne fournie quotidiennement par un navire, on grefferait sur ce câble principal un câble vertical, soutenu au

niveau de flottaison par une bouée. A droite et à gauche du câble principal partiraient deux câbles-embranchement d'une longueur de dix à vingt lieues chacun, terminés par un câble vertical, soutenu aussi par une bouée. Les câbles secondaires seraient donc en croix sur le câble principal et formeraient comme d'immenses bras étendus à droite et à gauche. Par conséquent, il serait impossible à un navire de ne pas rencontrer une bouée par jour, soit en ligne droite, soit à gauche, soit à droite, puisque, en moyenne, un navire ne s'éloigne pas de plus de dix à vingt lieues de sa ligne. Enfin, chaque bouée porterait un numéro, et sa position sur l'Océan serait connue à l'aide de tableaux spéciaux.

Lorsqu'un navire, passant près de la bouée, voudrait télégraphier, il mettrait les fils de son appareil en communication, l'un avec le fil de la bouée, et l'autre avec la bouée elle-même, servant de fil de terre. De cette manière, le circuit serait fermé et la conversation s'engagerait entre le navire et un poste central établi, soit sur une île ou un rocher, soit sur un navire amarré à cet effet. Le navire indiquerait au poste central le numéro de la bouée qu'il toucherait, donnerait son nom et demanderait si l'on a un télégramme pour lui.

Supposons, dit M. Menusier, un navire en détresse à la bouée 42, par exemple. Il a demandé du secours au poste central. Un autre navire passe aux bouées 41 et 43 et y signale son passage. Immédiatement le poste central lui télégraphie : *Cinglez bouée 42, navire détresse.* Supposons encore qu'un armateur recevant de mauvaises nouvelles d'un commerçant auquel il a expédié un navire, veuille que celui-ci change de route ou qu'il revienne. Il télégraphie au poste central, et comme le navire doit infailliblement toucher une bouée tous les jours, il est certain qu'il recevra le télégramme dans la journée. Conséquences : économie d'argent, de temps ; peut-être grande perte et désastres évités ; ressource immense pour les gouvernements, les familles, le commerce.

Mais la grande question, la pierre angulaire du système, c'est la bouée. Comment résistera-t-elle aux tempêtes qui ont déjà brisé les câbles ? M. Menusier croit devoir cacher, pour le moment, le moyen qu'il emploiera, à cause, dit-il, de la défectuosité des lois relatives aux inventions. Il se borne à déclarer : « qu'il a soumis sa bouée à l'examen de savants navigateurs qui répondent du succès le plus complet. Il ajoute que toutes les

objections ont été prévues : la bouée sera lumineuse la nuit, sonore dans la brume, abordable *par tous les temps*. Pour l'arracher à la mer, il faudrait une force de plusieurs centaines de millions de kilogrammes, c'est-à-dire une force dont la mer ne dispose jamais. Par conséquent, en dehors des services que *le télégraphe super-atlantique* pourra rendre au point de vue de la télégraphie, il permettra encore aux navires surpris par la tempête de s'amarrer sur les bouées. Et ce détail est d'une importance capitale, surtout quand on songe que la France seule confie chaque année à la mer plus de cinq millions de voyageurs et quatre-vingt-cinq milliards d'argent, représentés en valeur de navires, de marchandises ou d'espèces.

—

Les missions scientifiques dans les mers polaires, si elles continuent à tenter de hardis explorateurs, n'en restent pas moins périlleuses. Ainsi, on écrit de New-York que l'on est très inquiet du sort de la mission polaire, dirigée par le lieutenant Greely, du 5e régiment de cavalerie, attaché au service scientifique.

On sait qu'en exécution du plan arrêté par le congrès international météorologique de Saint-Pétersbourg de 1880, les États-Unis se sont chargés de certains postes d'observations arctiques.

Le lieutenant Greely est parti avec un détachement de vingt-deux hommes, en 1881, pour diriger la plus importante de ces missions : il devait établir des stations d'observations météorologiques au delà du détroit de Smith et prendre pour quartier général la baie de Lady-Franklin, située par 81°30, nord.

On a essayé l'an dernier d'entrer en communication avec lui, mais l'état de la glace n'a permis au navire de secours que de déposer des vivres en certains points convenus, et qui sont indiqués au lieutenant Greely par ses instructions.

Cette année, le *Proteus* s'est perdu sans avoir pu rapporter des nouvelles de ces intrépides pionniers de la science, abandonnés, depuis plus de deux ans, dans les parages les plus inhospitaliers du globe.

On reproche à l'officier qui commandait l'expédition, le lieutenant de cavalerie Garlington, de ne pas être resté, après la perte du *Proteus*, plus longtemps sur la côte occidentale du détroit de Smith, de ne pas avoir fait le moindre effort pour communiquer avec la mission, et de ne pas avoir eu la patience

de s'établir au lieu de rendez-vous donné au steamer *Yantik* jusqu'au 1er septembre.

Quoi qu'il en soit des récriminations qui s'élèvent de tous les côtés sur la conduite du commandant de l'expédition du *Proteus* et sur celle de l'équipage de ce bâtiment, on a les plus grandes craintes sur le sort de la mission Greely, et il est impossible de songer à la secourir cette année. Elle a des vivres jusqu'en 1884, mais les campagnes arctiques sont tellement pénibles, qu'une partie du personnel doit être très affaibli. Le but principal de l'envoi des navires de secours était de rapatrier les hommes fatigués par deux hivernages dans les hautes latitudes.

On blâme en outre le choix de la station; si pendant quelques années consécutives on a pu dépasser au nord le canal Kennedy et remonter au delà de la baie de Lady-Franklin, où le *Discovery* a hiverné en 1875, l'opinion des navigateurs arctiques a toujours été que le passage pour atteindre la baie de Lady-Franklin était très périlleux, même dans les saisons les plus ouvertes, et qu'il pouvait subvenir une série d'années pendant lesquelles il serait impraticable.

Il est certain que l'on fera, l'an prochain, les plus grands efforts pour aller au devant de l'expédition Greely, et qu'on armera un nombre de navires suffisant pour avoir toute chance de réussir. Les volontaires s'inscrivent pour prendre part à cette campagne de sauvetage, mais on demande de toutes parts qu'elle soit dirigée par la marine et non par des officiers dont les aptitudes scientifiques sont indiscutables, mais qui n'ont pas l'expérience nécessaire pour mener à bien une entreprise aussi périlleuse.

L'ÉCOLE OFFICIELLE EN ITALIE

Nous lisons dans le *Moniteur de Rome :*

Que de fois, en parlant avec des amis du nouvel ordre de choses établi en Italie depuis bientôt vingt-cinq ans, n'avons-nous pas entendu formuler des plaintes sur le régime scolaire de l'ancien gouvernement ! On sacrifiait tout à l'étude du latin, les sciences étaient négligées, la littérature italienne, mise au second rang, n'était que fort imparfaitement enseignée ; quant

à l'histoire, à la géographie, les études étaient absolument nulles. Puis, passant à examiner les effets moraux de l'éducation d'autrefois, nous avons toujours entendu les libéraux reprocher aux anciennes écoles de ne pas former la jeunesse à de nobles aspirations, d'élever une génération molle, portée à l'indifférence et à l'oisiveté, sans caractère ni énergie.

A de telles affirmations que l'on a lues et relues sur les colonnes des journaux libéraux de toutes couleurs, il y avait tout d'abord une réponse facile à faire : Vous accusez les maîtres d'autrefois d'avoir élevé une génération ignorante, et pourtant elle a donné à votre parti des hommes de valeur, des généraux, des diplomates, des orateurs, des hommes de lettres, des savants que vous chercheriez en vain parmi les générations nées en Piémont depuis la promulgation des lois libérales de 1848.

L'école ancienne vous a donné Cavour, Massimo d'Azeglio, Gioberti, Rattazzi, Minghetti, Sella, Mamiani, Menabrea, Palmieri, Gino Capponi, Selmi, Farini père et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer ici : quels sont les jeunes gens élevés à l'école libérale depuis 1848, en Piémont, ou, depuis vingt-cinq ans, dans le reste de l'Italie, qui marchent sur les traces de ces hommes dont on pourra combattre les opinions, mais dont on ne saurait méconnaître les talents ? Nous pourrions ajouter aussi tant d'illustres catholiques, sortis de ces écoles que le libéralisme ne cesse de calomnier.

Nous pourrions, d'ailleurs, demander aux libéraux ce que valent leurs écoles à eux. Il ne serait pas difficile de trouver parmi les rapports publiés, pendant ces dernières années, par les fonctionnaires ministériels sur l'état de l'instruction publique en Italie, des aveux utiles à enregistrer, pour prouver aux libéraux que leur système est certainement inférieur à celui des gouvernements qui les ont précédés et qu'ils condamnent avec tant d'énergie ; mais nous aimons mieux mettre sous leurs yeux le rapport qui vient d'être publié par le sénateur Tabarrini et que celui-ci, comme rapporteur de la Commission pour les examens de licence licéale, adresse au ministre de l'instruction publique.

Ce rapport conclut par ces paroles remarquables : « Sauf de bien rares exceptions, les lycées sont fréquentés par une foule de jeunes gens médiocres et sans envie de travailler (*svogliati*), lesquels, après avoir passé huit ans à faire leurs études littéraires, sortent du lycée, *incapables d'écrire une seule phrase*

en bonne langue nationale, ignorant jusqu'à la grammaire des langues grecque et latine et incapables de résoudre un problème d'arithmétique avec un raisonnement suivi.

Telles sont les paroles du rapporteur de la commission des examens au ministre de l'instruction publique. Nous concevons sans peine qu'elles ont dû sonner désagréablement à l'oreille du ministre, auquel elles étaient adressées, et de ceux qui voudraient monopoliser l'enseignement, sous prétexte que l'État obtient des résultats infiniment supérieurs à ceux qui sont le fruit du dévouement et de la sagesse des congrégations religieuses et des instituteurs catholiques.

Devant une telle déclaration, que peuvent dire ceux qui prétendaient avoir combattu l'ignorance, en se montrant hostiles à l'école congréganiste, et ceux-là aussi qui soutiennent que l'italien et les sciences étaient absolument négligées dans les écoles d'autrefois ?

Le sénateur Tabarrini leur donne une réponse catégorique et un démenti formel, un de ces démentis sur lesquels il n'y a pas à revenir. Les élèves des écoles nouvelles ne sont pas capables d'écrire une phrase en langue italienne et sont dans l'impossibilité de résoudre un problème de mathématiques. Que peut-on répondre à cela ? Si un autre que M. Tabarrini était l'auteur de ce rapport, les libéraux pourraient l'accuser de mensonge et d'avoir quelque fin secrète pour combattre les écoles officielles ; mais l'honorable sénateur est trop connu en Italie pour que l'on puisse douter un seul instant de son impartialité.

Il faut donc que les libéraux s'exécutent et qu'ils conviennent que si l'école d'autrefois, selon eux, ne valait rien, celle d'aujourd'hui vaut encore beaucoup moins.

La raison en est pourtant bien simple. L'esprit révolutionnaire a pénétré dans l'école avec les progrès qu'il a faits dans le pays. Les jeunes gens ont vu abattre l'une après l'autre toutes les choses qu'ils étaient habitués à respecter ; ils ont entendu leurs maîtres vanter les droits des nouvelles générations, leur avenir prospère, le bonheur qui les attendait dans le monde, merveilleusement transformé par le libéralisme, et ils ont eu le seul tort de croire à toutes ces belles choses.

Quant aux devoirs, on ne leur en a pas parlé et on a eu même soin de les élever avec des sentiments plus ou moins irréligieux et dans un scepticisme déplorable. Aussi, qu'est-il arrivé ? La discipline a disparu avec l'idée du devoir, et l'amour du travail

est devenu un vain mot. La jeunesse s'est dit à elle-même : puisque nous sommes appelés à jouir de tant de belles choses, à quoi bon étudier et se livrer à des occupations fatigantes et pénibles ? Et c'est ainsi que l'enseignement a descendu peu à peu la pente, au bout de laquelle il se trouve aujourd'hui.

Le rapport du sénateur Tabarrini jette un triste jour sur l'école libérale et sur l'enseignement officiel, et il nous montre ce que nous prépare au point de vue intellectuel et moral le système d'éducation mis en vogue par nos gouvernants d'aujourd'hui.

Des générations impies, immorales, avec cela pleines d'ignorance et de présomption, voilà ce que, si l'on n'y porte un prompt remède, nous voudra le système scolaire actuel.

Pour un pays qui dépense des centaines de millions pour instruire la jeunesse, on pourrait s'attendre à d'autres résultats.

LE PROTESTANTISME EN ITALIE

Nous empruntons au correspondant romain du *Tablet* les détails qui suivent sur la situation du protestantisme en Italie :

Le royaume de l'Italie unifiée a le bonheur de posséder aujourd'hui un protestantisme étranger et un protestantisme italien. Le premier se vante d'avoir à son service les églises américaine, française, allemande réformée, luthérienne et presbytérienne unie. Quant au protestantisme italien, le *Guide de l'œuvre évangélique en Italie* fournit les données statistiques suivantes :

Église vaudoise, 21 pasteurs, 12,156 adhérents. Église de la mission vaudoise, 38 pasteurs, 3,421 adeptes. Église chrétienne libre, 29 prédicants, 1,751 adhérents. Eglise méthodiste Wesleyenne, 24 ministres, 5,151 adhérents. Église méthodiste épiscopale, 16 ministres, 707 adeptes. L'Union baptiste, 12 ministres, 250 membres. Église chrétienne apostolique, 3 missionnaires, 243 membres.

Par conséquent, le protestantisme compte en Italie 143 pasteurs, 23,778 adhérents et un énorme personnel de travailleurs bien fournis d'argent, mais dont le succès est bien maigre. Ces

données recueillies par le prêtre apostat M. Lanna, en décembre 1881, n'augurent pas bien pour la propagation de l'hérésie, puisque dans le recensement officiel de 1871 la population protestante d'Italie avait atteint le chiffre de 58,651 âmes. D'après la statistique de M. Lanna, on n'a donc pas une augmentation durant les six dernières années, mais une diminution de 34,902. Si l'on enlève aux 23,778 adhérents que nous trouvons en décembre 1881 l'élément étranger, soit 3,660 personnes, et les vaudois qui formaient le noyau protestant dans les vallées vaudoises du Piémont, soit 11,641, ceux qui ont passé au protestantisme en Italie, après 35 années de *labeur évangélique*, n'atteignent que le nombre de 8,477 !

Ces derniers possèdent 231 locaux de culte ; 280 écoles élémentaires, avec 154 maîtres et 9,387 élèves ; 13 instituts d'instruction secondaire, avec 90 professeurs et 809 élèves ; deux écoles théologiques, avec 7 professeurs et 25 étudiants ; trois instituts de bienfaisance, avec 98 pensionnaires, et huit hôpitaux.

D'après le recensement, ils se vantent d'avoir 283 ministres ou prédicants, « qui sont ou ne sont pas ministres, qui sont ou ne sont pas prédicants, d'après les circonstances ! »

Cinq sociétés bibliques fonctionnent en Italie : la *Société britannique et étrangère,* qui a un agent et 40 colporteurs et qui, au 31 décembre 1881, avait vendu dans tout le royaume d'Italie 6,619 bibles, 19,135 copies du Nouveau Testament et 44,409 « portions de Bibles. »

La *Société biblique de l'Écosse* qui a un agent et 11 colporteurs en Italie. Elle a vendu à la même époque, 850 Bibles et 2,529 copies du Nouveau Testament, 4,320 « portions » et 6,942 traités et livres religieux.

La *Société des traités religieux* a un comité et un agent ; elle possède une imprimerie à Florence et elle publie plusieurs journaux périodiques illustrés ; elle dispose de dix salles de vente en Italie, où elle débite des livres et des traités.

La *Société biblique italienne*, fondée à Rome en 1871, réédite le Nouveau Testament en une édition de 10,000 exemplaires, et a fait aussi une édition de la Bible à l'usage des familles.

La *Société de secours mutuels,* fonctionnant parmi les évangélicaux de Naples, de la Spezia, de Messina et d'Orbetello, n'est, de l'aveu de M. Lanna, ni nombreuse ni active. Les journaux et les revues évangéliques italiens sont au nombre de neuf,

quatre sont publiés à Rome, un à Naples, un à Palerme, un dans les vallées vaudoises et le reste à Florence; leurs seuls lecteurs sont les évangélicaux des diverses dénominations.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Le maintien de l'aumônerie dans les lycées de l'État pourrait tromper les familles chrétiennes sur le régime de ces établissements. La messe continue, il est vrai, à y être célébrée; mais c'est à quoi se réduisent à peu près les pratiques du culte. Ainsi l'abstinence des jours maigres et des jours de jeûne est supprimée en fait; on a maintenu seulement pour la forme, ou par raison d'hygiène, comme dans les grandes écoles de l'État, un repas maigre le vendredi. Les élèves catholiques, et c'est le plus grand nombre, sont obligés, les vendredis, les vigiles et pendant le carême, ou de se contenter de pain ou d'enfreindre la loi de l'Église. C'est ainsi que l'Université entend la liberté de conscience.

TOURS. — S. G. Mgr l'archevêque de Tours vient de constituer le tribunal ecclésiastique chargé du procès informatif sur la vie, les vertus et les miracles de M. Léon Dupont, en vue d'arriver à la béatification et à la canonisation de ce grand serviteur de Dieu.

M. l'abbé Janvier a été nommé postulateur de la cause.

Le tribunal est ainsi composé: Juge député par Mgr l'archevêque, M. l'abbé Durand, vicaire général; juges assesseurs, MM. Sellier et Allégret, chanoines titulaires; promoteur de la foi, M. Poüan, chanoine titulaire, docteur en théologie et en droit canon; notaire actuaire, M. de Bellune, chanoine titulaire; messager des citations du tribunal, M. Nourisson, chanoine honoraire.

Une souscription est ouverte, en raison des frais que nécessitent les procédures de la cause. Les sommes peuvent être envoyées au secrétariat de l'archevêché ou à l'oratoire de la Sainte-Face, 8, rue Saint-Etienne.

La *Semaine Religieuse* de Tours invite les personnes qui

auraient à rendre témoignage des vertus et des miracles de M. Dupont et qui croiraient n'être pas suffisamment connues du postulateur, à lui envoyer leurs noms.

Nous espérons que l'instruction de cette cause opèrera une recrudescence de piété dans le monde catholique, particulièrement dans les diocèses où le culte de saint Martin et de la Sainte-Face sont de tradition. M. Dupont a été le rénovateur de ce double culte à Tours et dans plusieurs diocèses. C'est grâce à sa sainte opiniâtreté que le tombeau du grand apôtre des Gaules a été retrouvé, et à sa dévotion à la Sainte-Face qu'un nouveau sanctuaire s'est élevé à Tours, dans sa propre maison, et qu'une double archiconfrérie a été instituée, à laquelle sont affiliées la plupart des églises de France et de l'étranger.

La neuvaine pour la fête de saint Martin s'ouvrira le 4 novembre pour finir le 11. Les pèlerins qui se rendront à Tours à cette occasion ne manqueront pas de visiter l'oratoire de la Sainte-Face, élevé en partie dans la chambre même habitée par M. Dupont, mais qui, depuis quelques années, a pris d'assez grandes proportions.

M. Dupont, quoique vivant dans le monde et laïque, a pratiqué toutes les vertus chrétiennes à un degré éminent ; il a été notre contemporain : il mérite donc d'être proposé comme un exemplaire de vie sainte aux catholiques de notre temps.

Étranger.

Angleterre. — Le cardinal Manning vient de partir pour Rome. Avant son départ l'éminent prélat a été l'objet d'une manifestation sympathique de la part du clergé de son diocèse. Plus de deux cents prêtres se sont rendus à l'archevêché de Westminster pour lui souhaiter un heureux voyage et demander sa bénédiction. Le vénérable archevêque, qui a maintenant plus de 70 ans, s'est montré très touché des sentiments affectueux et de l'amour vraiment filial que lui témoigne son clergé. Au moment de le quitter et de lui confier la garde de son troupeau, Son Éminence a prononcé une éloquente allocution dans laquelle elle l'a félicité de son union, de son attachement à l'Église et des efforts qu'il a faits pour donner une éducation chrétienne aux enfants catholiques de Londres.

Le *Standard* croit connaître le but du voyage du cardinal Manning à Rome. Voici en quels termes il en parle dans un

de ses *leading articles*, que nous reproduisons sous toutes réserves :

Rien de plus gracieux et de plus sympathique que la réponse faite par le cardinal Manning aux adresses qui lui ont été présentées par son clergé, à la veille de son départ pour Rome. Le cardinal se rend au Vatican sur l'ordre du Pape. Parmi les questions qui réclameront probablement son attention, il y a celle de l'enseignement supérieur pour la jeunesse catholique d'Angleterre. Cette question a été récemment discutée par les autorités de la Curie romaine. Il y a quelque raison de croire que le cardinal s'occupe plus particulièrement de cette question en ce moment et qu'il existe une grande divergence d'opinion entre lui et les autorités du Vatican. On vient de nouveau de proposer de fonder un collège pour les étudiants catholiques à Oxford. Cette proposition a été favorablement accueillie par un grand nombre de cardinaux italiens, et même, à ce qu'il paraît, par le Saint-Père. D'autre part, le cardinal archevêque de Westminster est hostile au projet et il essaie maintenant de prouver à ses supérieurs qu'il est impraticable ou inutile Ce n'est pas la première fois que ce projet est mis en avant et qu'il est désapprouvé par le cardinal Manning. Depuis près d'un demi-siècle l'enseignement moyen pour les catholiques anglais a été l'objet de vives discussions entre ceux qui se croyaient responsables de leur bien-être spirituel. Au commencement de son pontificat, Pie IX voulait résoudre la question dans un esprit vraiment libéral.

Un peu plus tard on s'occupa activement d'un projet consistant à établir et à annexer un collège catholique à l'Université de Dublin.

Dans la suite le cardinal Newman proposa d'établir et de diriger un collége catholique à Oxford. Les deux projets furent abandonnés, et bien qu'il ait été souvent question de les mettre à exécution, ils n'ont jamais été accomplis. Le Vatican, après réflexion, s'était, paraît-il, opposé à leur exécution. L'enseignement donné à Oxford pénétrait trop dans l'esprit des étudiants pour laisser aux parents la liberté d'envoyer leurs enfants dans une atmosphère aussi pernicieuse. L'établissement, il y a une trentaine d'années, des écoles de philosophie et d'histoire, fut considéré comme une attaque contre la religion. Le cardinal Manning prétendit que les jeunes gens qui y recevaient leurs degrés ne pouvaient conserver intacte une orthodoxie théologique. Le Vatican déclara qu'il ne pouvait tolérer aucun compromis avec l'athéisme académique, et la séparation complète de l'enseignement donné à la jeunesse de l'Angleterre et de l'Église de Rome fut décidée.

Le Dr Newman s'inclina devant cette décision et il se consacra entièrement à sa mission d'oratorien à Birmingham. Le projet n'a pas été abandonné complètement, et on commence à se convaincre que le catholicisme se met inutilement lui-même dans une situation désa-

vantageuse en refusant de reconnaître Oxford pour un établissement d'enseignement libéral. Il était certain qu'un jour ou l'autre la réaction se produirait et ce jour semble être arrivé.

— Londres vient de voir « ressusciter » à Fower-Hill, dans l'église dite « L'église des martyrs anglais, » le culte de Notre-Dame des Grâces qu'un des rois catholiques de l'Angleterre, Édouard III, y avait institué en accomplissement d'un vœu fait pendant un naufrage.

L'inauguration de la chapelle et la bénédiction de la statue de la sainte Vierge ont été faites par le cardinal-archevêque de Westminster, Mgr Manning, en présence d'une nombreuse assistance, dans laquelle on remarquait un certain nombre de protestants et d'israélites.

M. Stuart-Knill présenta au nom des diverses confréries catholiques attachées à cette église une adresse à l'éminent prélat, dont nous détachons quelques passages saillants :

Nous saluons en Votre Éminence le représentant du Vicaire de Jésus-Christ, le chef de la hiérarchie de ce royaume, le successeur de saint Augustin, le défenseur zélé du grand dogme de l'infaillibilité papale, l'avocat infatigable de l'éducation catholique, le défenseur énergique de la cause catholique.

Votre Éminence vient rétablir au milieu de nous la dévotion à l'immaculée Reine des Cieux, qui, il y a cinq siècles, a sanctifié le sol sur lequel nous nous trouvons en ce moment — un lieu de pèlerinage vers lequel les hommes se rendaient de l'orient et de l'occident, du sud et du nord, pour venir demander à Notre-Dame des Grâces les faveurs dont ils avaient besoin et la remercier de celles qu'ils en avaient reçues.

Cet autel, fondé par un pieux roi, et qu'un roi impie a renversé, a été, à notre grande joie, rétabli par un enfant de Marie, qui maintenant porte une couronne éternelle. Il ne lui faut plus que la bénédiction de la main de Votre Éminence pour être, comme nous l'espérons, pour notre diocèse et pour le peuple de cette île, une source éternelle de bénédictions.

La résurrection d'une dévotion antique ne saurait manquer d'aider à la résurrection dans ce pays de cette foi vénérable, en témoignage de laquelle tant de martyrs ont versé leur sang sur ce sol que nous foulons, et de développer dans plus d'un cœur catholique les sentiments de la plus profonde piété.

A cette adresse, le cardinal-archevêque répondit par un éloquent discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier.

Nous sommes ici, s'est écrié l'éminent prélat, dans un lieu vraiment saint, un lieu qui a bu le sang des martyrs, à l'époque de cette lutte terrible, quand on chercha à arracher la terre au Vicaire de Jésus-Christ. C'est ici notamment que sont morts le saint évêque Fisher et le grand chancelier Thomas More.

Près de ce lieu se trouvent les sanctuaires historiques dits Notre-Dame des Grâces et Notre-Dame du Bon-Secours. On est en ce moment occupé à les restaurer et à les faire revivre.

Il y a douze siècles déjà que saint Augustin, représentant le Vicaire de Jésus-Christ, apporta la doctrine catholique dans ce pays. Cette doctrine est encore enseignée de nos jours comme elle était enseignée alors : *le peuple anglais n'a jamais rejeté la Foi, mais des courtisans scandaleux et des prêtres simoniaques lui ont volé la foi de ses pères, et l'ont corrompue.*

Prions pour nos frères égarés comme pour nous-mêmes. Il y a quelques jours à peine, j'ai mis sur mes épaules le « pallium » d'un de mes prédécesseurs, le cardinal Pole, qui vivait à une époque où l'Angleterre était appelée la « Dot de Marie, » car le peuple anglais a toujours eu pour la sainte Vierge une dévotion spéciale.

Mon prédécesseur a occupé son siège pendant quinze ans ; et moi j'occupe le mien depuis dix-huit ans ; mes jours se raccourcissent, et je me rends aux pieds du Souverain-Pontife pour demander sa bénédiction pour le troupeau confié à ma charge et pour la chapelle dédiée à Notre-Dame des Grâces.

LES CHAMBRES

Mardi 23 octobre. — *Sénat.* — Présidence de M. Le Royer, président.

M. le Président donne lecture du décret de convocation des Chambres.

Vient ensuite l'oraison funèbre de M. Dutilleul, de M. Bernard, de M. Duval, de M. Joubert, de M. Victor Lefranc.

M. Raynal, ministre des travaux publics, dépose les conventions passées avec les Compagnies de l'Est et de l'Ouest.

La date de la prochaine séance est ainsi fixée :

Jeudi à deux heures nomination des bureaux, et à 4 heures séance publique.

Chambre des députés. — Présidence de M. Brisson.

M. Brisson déclare ouverte la session extraordinaire de 1883.

M. Waldeck-Rousseau demande la fixation en tête de l'ordre du jour de la seconde délibération sur la loi municipale.

La Chambre en décide ainsi, sans opposition, après de courtes observations de MM. NADAUD et CUNÉO D'ORNANO.

M. MAZE demande qu'on place en second lieu la deuxième délibération sur le projet de loi relatif aux syndicats professionnels.

M. ROQUE DE FILLOL demande que cet honneur soit fait au projet de loi sur le cumul.

La Chambre se prononce en faveur de M. Maze.

M. RASPAIL rappelle à l'attention de la Chambre une proposition relative au conseil général de la Seine.

M. DE MARCÈRE l'exhorte à la patience.

La Chambre décide que la loi sur le cumul viendra en troisième lieu.

M. DE BAUDRY-D'ASSON demande que la Chambre, vu le grand nombre de ses travaux, siège tous les jours de la semaine.

Le mercredi serait consacré à la discussion des interpellations qui vont pleuvoir sur le ministère par suite de sa conduite inqualifiable. (Rires. — Tapage.)

La proposition de M. de Baudry-d'Asson est repoussée.

M. TIRARD dépose le projet de budget rectifié pour 1884.

M. PEYRON, ministre de la marine, dépose un projet de loi relatif aux opérations militaires au Tonkin et à Madagascar.

MM. MICHON et LANGLOIS demandent la mise à l'ordre du jour de divers projets.

M. le prince DE LÉON demande qu'on se hâte d'en venir à la discussion du budget, afin que cette discussion puisse cette année être sérieuse. (Très bien ! à droite.)

Séance jeudi prochain, à deux heures.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Entre républicains. — Affaires du Tonkin. — Conseil supérieur des colonies. — Question suisse. — Étranger.

25 octobre 1883.

Les Chambres ont repris leurs séances mardi dernier sans donner lieu à aucune manifestation particulière de la haine dont se poursuivent les différentes fractions du parti républicain. Tous ces frères ennemis s'observent en attendant l'occasion de se déchirer.

Avant la grande lutte parlementaire, il est intéressant de voir ce que font et écrivent ceux qui n'étant pas encore dans la place, par suite n'en touchant pas encore les honoraires, cherchent à en chasser leurs adversaires. Les discours de

Rouen et du Havre, où M. Ferry a si fièrement déclaré la guerre aux intransigeants, ont mis ceux-ci en fureur. Mais tout en poursuivant particulièrement de leur haine M. Jules Ferry, les intransigeants ne négligent point pour cela de satisfaire leur rancune contre le général Campenon qui a commis le crime de prendre la place de leur ami Thibaudin. Ils ont entamé contre le général opportuniste une campagne perfide.

On n'a pas sans doute perdu le souvenir de la campagne dirigée par M. Laisant contre M. le général de Gallifet. Pendant trois semaines, le directeur de la *République radicale* accabla le commandant du 6e corps des traits les plus perfides et ne lui épargna aucun outrage. Ce qui donnait à ces infamies un caractère tout particulier, c'était la précision de quelques dates et la sûreté de certains détails. On voyait que M. Laisant avait à sa disposition d'autres documents que les pièces communiquées au public. Personne n'ignorait, d'ailleurs, que le calomniateur du général de Galliffet entretenait les relations les plus cordiales avec M. Thibaudin. Cet indice — joint à d'autres particularités — mit hors de doute la complicité de M. Thibaudin. C'était évidemment avec l'autorisation du ministre de la guerre que l'insulteur de M. de Galliffet avait fourragé dans le dossier de cet officier général.

Eh! bien, ce qui s'était passé pour M. de Gallifet se passe aujourd'hui pour M. Campenon. On sait que le ministre actuel de la guerre a été, vers 1850, l'objet d'une grave mesure disciplinaire. D'après le *Figaro*, M. Campenon, alors capitaine d'état-major, avait la parole acerbe et ne ménageait pas toujours ses chefs. Accusé et convaincu d'avoir persiflé plus que de raison l'honorable général Changarnier, le jeune officier fut, pour ce manque de respect, mis en non activité par retrait d'emploi.

Personne n'avait jusqu'ici protesté contre cette version. Les feuilles radicales viennent de la déclarer absolument fausse. « Nous avons des pièces, disent à l'envi la *République radicale* et la *Lanterne,* nous avons des pièces qui contredisent absolument le récit du *Figaro*. Ce fut à la suite d'un rapport daté du 18 juin 1850 que M. Campenon fut disgracié. Nous défions le ministre de la guerre de mettre ce rapport sous les yeux du public... »

Ce n'est pas aux conservateurs, bien entendu, qu'il appartient de prendre la défense de M. Campenon. Peu nous importe le motif qui, pendant dix-huit mois, a tenu le jeune capitaine à

l'écart de l'armée. Une seule particularité nous touche dans cette triste affaire: c'est l'ostentation avec laquelle les feuilles radicales vantent la sûreté de leurs informations. Or, à quelle source M. Laisant et ses confrères ont-ils pu puiser leurs renseignements, si ce n'est dans les dossiers de la rue Saint-Dominique? Nous sommes donc encore une fois obligés de croire, avec le *Monde,* que M. Thibaudin a livré les archives secrètes de son ministère à la bande radicale et lui a permis de copier les notes des officiers suspects à l'extrême gauche. Voilà la seule et vraie morale que nous ayons à dégager de cette querelle de famille.

—

Dans le Livre jaune qui va être distribué aux membres du Parlement, M. Challemel-Lacour, indépendamment des documents relatifs au Tonkin, fait figurer la question des négociations avec la Chine. Il rend compte des lenteurs qui doivent les faire considérer comme interrompues, au moins jusqu'à la reprise des opérations militaires

Cette reprise, ainsi que le déclarent encore les officieux, n'aura pas lieu avant le 15 novembre, et jusque-là les instructions envoyées au commissaire civil et à l'amiral Courbet portent que le gouvernement recommande de n'éparpiller aucune force, de ne chercher à occuper aucun point en dehors des deux forts qui commandent la rivière de Hué. L'amiral Courbet a reçu l'ordre de mettre pied à terre et de faire descendre les compagnies de débarquement de son escadre, de les joindre au corps expéditionnaire, de s'assurer que, sous tous les rapports, les hommes dont il dispose sont prêts à entrer en campagne, de ne rien entreprendre avant l'arrivée des renforts. L'objectif des opérations est Sontay et Bac-Ninh ; ce sont ces deux forteresses qu'il faut prendre avant tout. M. Harmand et l'amiral Courbet ont accusé réception de ces instructions ; tout serait donc aujourd'hui bien prévu. L'état sanitaire des troupes est bon. Dans quinze jours des renforts seront arrivés dans le Delta.

En attendant, un mouvement assez important de troupes chinoises dans la direction de l'Annam est signalé par une dépêche du *Times.* 2,500 hommes s'avanceraient du nord vers la frontière annamite. Militairement, cette marche paraît bien invraisemblable. Tant que les troupes chinoises n'auront pas franchi la frontière, il n'y a pas à s'en préoccuper.

—

Le gouvernement s'est enfin décidé à créer un conseil supérieur des colonies, lequel aura charge et mission d'étudier et au besoin de résoudre toutes les questions intéressant la prospérité et l'avenir de notre empire colonial. L'idée n'est point mauvaise et de bons esprits l'ont soutenue depuis longtemps; mais les meilleures idées sont exposées au danger d'être mal appliquées. Que peuvent attendre nos colonies d'un grand bureau dirigeant, où les éléments sont disposés de telle sorte que la majorité appartiendra toujours aux fruits secs de la politique et aux courtisans de la populace?

Car la composition de ce nouveau conseil laisse fort à désirer. On y voit figurer, bien entendu, outre les députés coloniaux, tous ceux qui, à un titre quelconque, se sont occupés de questions coloniales. M. Rouvier en est, parce qu'il est natif de Marseille et que Marseille a des rapports maritimes avec les colonies. Ainsi en est-il de messieurs les députés de la Seine-Inférieure. Tout ce monde-là, évidemment, est républicain. En outre, on adjoint au conseil les présidents des Chambres de commerce du Hâvre, de Nantes, de Bordeaux, de Marseille, et l'idée est, de ce côté-là, excellente. Enfin, les colonies qui n'ont pas de députés nommeront, au suffrage universel, des délégués qui les représenteront dans le conseil supérieur. La présidence est dévolue de droit au ministre de la marine; mais comme M. le ministre aura du mal à être longtemps d'accord avec les membres du conseil, il laissera le soin de présider à M. Schœlcher, le négrophile, ou à M. Rouvier, le Marseillais. Ce sont en effet deux personnages que le décret honore de la vice-présidence.

En somme, le conseil supérieur des colonies sera un Parlement en petit. Nous y verrons les phénomènes du radicalisme négrophile y donner carrière à leurs dangereuses idées sur le gouvernement colonial. De même que M. Jules Ferry a créé un conseil supérieur de l'instruction publique pour extirper de l'enseignement les dernières traces du cléricalisme, de même il crée le conseil supérieur des colonies pour républicaniser notre empire colonial. Nous verrons bientôt ce que nous rapportera cette expérience.

—

Une polémique que, depuis plus d'un mois, le *Journal de Genève* a commencée au sujet de la neutralité de la Haute-Savoie, occupe toute la presse européenne, et l'on annonce que le gouvernement fédéral de Berne est sur le point d'adresser à

la France une note confidentielle au sujet de cette affaire. Les origines du débat sont purement militaires. Pendant les grandes manœuvres, un régiment français a pénétré dans la région du Salève, près de Genève, et exécuté des mouvements stratégiques autour de la position d'Annemasse. C'était, paraît-il, la première fois depuis soixante-huit ans que ces cantons de la Savoie recevaient la visite de troupes en armes. Le patriotisme soupçonneux des Genevois a pris ombrage de cette innovation, et cet incident secondaire des manœuvres d'automne a été dénoncé comme une violation des droits reconnus à la Suisse par les traités de 1815. Immédiatement après a surgi une autre question. On s'est aperçu que le génie militaire français faisait sur le mont Vuache des travaux de piquetage ; on en a conclu qu'il était question de fortifier cette montagne et de donner au fort de l'Écluse, qui se dresse sur la rive droite du Rhône, un vis-à-vis qui permît de maîtriser complètement le cours du fleuve, la route et le railway de Lyon à Genève.

Jusqu'à présent il est impossible d'affirmer que telle soit réellement l'intention du gouvernement français ; mais enfin la question était née ; elle a pris immédiatement un caractère de regrettable vivacité. Les journaux allemands, surtout la *Gazette de Cologne* et le *Berliner Tageblatt,* ont jeté de l'huile sur le feu, et l'organe officieux de la chancellerie allemande a conseillé à la Suisse, « malgré sa petitesse, ou précisément à cause de sa petitesse, de défendre ses intérêts nationaux même contre de puissants voisins. » Cette petite chicane n'aura pas de suites, mais il y a lieu de remarquer qu'il n'est pas jusqu'à la Suisse, c'est-à-dire la seule République autre que la nôtre, en Europe, qui nous cherche noise.

—

Il paraît qu'à Rome les libéraux ont eu l'idée de répondre aux pèlerinages religieux par un pèlerinage monstre qui aura pour but le tombeau de Victor-Emmanuel, et qui aura lieu le 9 janvier, anniversaire de la mort du roi. On parle de 200 corps de musique et de 7,000 exécutants. On confectionne de tous côtés les bannières qui seront offertes, après la cérémonie, au roi Humbert. Il va sans dire que, dans la Ville éternelle, tout ce qui vit du touriste s'est mis en grands frais de propagande. On veut ainsi donner une autre direction au goût des Italiens pour les manifestations publiques. L'idée n'est pas neuve. Nos libres-penseurs en France ont aussi rêvé

d'organiser des pèlerinages laïques avec les procédés de mise en scène empruntés « à la première. » Pourquoi pas un pèlerinage au tombeau de Gambetta, après la translation des cendres au Père-Lachaise ? Il y a là une idée à creuser par le ministère.

—

En ce moment se produit un événement bien digne d'attention. Après cinquante ans de séparation, les Belges et les Hollandais voient s'ouvrir devant eux des perspectives de rapprochement et d'union, en suite des relations amicales qui tendent à s'établir entre les souverains des deux pays.

C'est le roi de Hollande qui a eu le mérite de rompre la glace en faisant quelque peu inopinément une visite à Léopold II à son château de Spa. Aujourd'hui le roi et la reine de Belgique rendent cette visite. Ils sont partis mardi matin du château de Laeken, et sont arrivés à une heure à Loo, où les attendait le souverain hollandais. La population s'est associée aux démonstrations cordiales de Leurs Majestés. De Loo, les souverains des deux pays se sont rendus le soir même à Amsterdam, où ont dû avoir lieu le lendemain de grandes fêtes en l'honneur du roi et de la reine de Belgique.

La signification de ce rapprochement qui suit cinquante années de froideur ne peut échapper à personne. Les deux petits pays séparés par la révolution de 1830, éprouvent le besoin d'unir leurs ressources économiques, et de se soutenir contre les dangers politiques dont les menace un avenir plein de sombres perspectives. L'Angleterre avait fait une œuvre sage, en 1815, en obtenant la réunion de la Belgique et de la Hollande en un seul État ; malheureusement l'esprit révolutionnaire des populations méridionales, et le fanatisme calviniste des populations du Nord amenèrent une situation tendue qui aboutit au soulèvement de la Belgique ; alors on vit, pour la première et la seule fois, les révolutionnaires et les catholiques se battre côte à côte, derrière les mêmes barricades, contre un ennemi commun.

Un demi-siècle a passé ; les passions se sont apaisées, l'expérience est venue. Du côté de la Hollande, on a depuis bien des années reconnu qu'on avait eu tort de persécuter les catholiques et de les entraîner par le désespoir à la révolte. Les catholiques belges, de leur côté, ont pu bien des fois jeter un œil d'envie sur leurs frères de Hollande, plus libres, sous une majorité protestante, qu'ils ne l'étaient, eux, sous un ministère libéral.

—

En Angleterre, l'attention du monde politique est toute à la consultation que les délégués de cinq cents associations libérales viennent de tenir à Leeds, sous la présidence de M. John Morley, au sujet de la grande réforme électorale dont le gouvernement s'est engagé à saisir le Parlement actuel. Les délégués se sont montrés unanimement favorables au principe de la réforme promise par le cabinet : admission à l'électorat de tous les *householders* des comtés, hommes ou femmes, payant le cens qui donne droit à la franchise dans les villes ou bourgs.

Remaniement de l'assiette politique, d'une loi qui proportionnerait logiquement le nombre des députés de chaque circonscription au nombre de ses électeurs. Seulement, l'accord a cessé d'être aussi complet, quand il s'est agi de discuter l'ordre dans lequel le Parlement devra être saisi de ces mesures. Les uns ont opiné pour la représentation simultanée du bill relatif au suffrage et du bill relatif à une répartition nouvelle des sièges ; les autres ont recommandé la disjonction des deux mesures et l'ajournement de la seconde — la plus complexe des deux — à la dernière session du Parlement. Quelques-uns se sont élevés contre la présentation immédiate de l'un ou l'autre projet, soit que la réforme municipale de Londres leur parût plus urgente, soit qu'ils craignissent le rejet des réformes électorales par la Chambre des lords et la dissolution prématurée des Communes qui s'ensuivrait.

D'autres ont défendu l'urgence de l'extension du suffrage et ont demandé qu'elle fût portée en tête de l'ordre du jour de la prochaine session, tandis que le bill remaniant les circonscriptions serait porté à l'ordre du jour de la session de 1885. C'est l'avis de ces derniers qui a prévalu à une assez forte majorité. Voilà d'utiles indications données aux ministres qui doivent précisément reprendre, le mois prochain, leurs réunions en conseil, à Downing Street, pour arrêter le programme de la prochaine session. Il n'est pas dit qu'ils suivront à la lettre les suggestions de la conférence de Leeds. Mais il est à présumer qu'ils s'en inspireront dans une certaine mesure, d'autant que la conférence a repoussé à une majorité énorme une motion tendant à leur donner carte blanche, quant à l'ordre des travaux du Parlement.

—

On connaît aujourd'hui les lignes principales du programme adopté par le ministère espagnol. Au point de vue économique,

les nouveaux conseillers d'Alphonse XII appartiennent presque tous au parti libre-échangiste; leurs premiers efforts tendront à conclure une union douanière avec le Portugal et un traité de commerce avec l'Angleterre. Enfin, le cabinet est, paraît-il, opposé à toute alliance européenne et décidé à maintenir les relations les plus amicales entre l'Espagne et la France. Ce dernier renseignement n'a d'ailleurs rien que de très vraisemblable, si l'on s'en rapporte à l'attitude que la gauche dynastique et le parti libéral tout entier ont observée pendant ces dernières semaines.

Le ministre de la guerre se propose d'aborder immédiatement la question de la réorganisation de l'armée. Son intention est d'y établir la justice et de faire disparaître les causes du mécontentement. Ses projets auraient été entièrement approuvés par le roi.

Le gouvernement annoncera dans son programme des « réformes » très importantes : la liberté de la presse, la liberté d'association, le *rétablissement du mariage civil* et du jury, enfin des mesures pour arriver à la *liberté de l'enseignement*.

On le voit : c'est un programme libéral complet, et libéral, sans aucun doute, dans le sens où ce mot est entendu en Belgique, par exemple. Aussi, peut-on s'attendre à ce que les catholiques espagnols, trop divisés sur les questions politiques, s'unissent pour combattre les nouveaux attentats médités contre la religion du pays par la Franc-Maçonnerie au pouvoir.

—

Le curieux conflit constitutionnel qui depuis si longtemps agite le Danemark, vient d'entrer dans une phase nouvelle. Dès son retour, qui a eu lieu, selon l'usage, le premier lundi d'octobre, le Folkething a repris la lutte contre le ministère Erstrup, et paraît décidé à la mener plus vigoureusement que jamais. Il a commencé par se donner un président « de combat », M. Berg, qui a déclaré qu'à l'encontre de ses prédécesseurs et de tous les présidents d'assemblées législatives, il prendrait une part active aux travaux de l'assemblée, en d'autres termes, qu'il conduirait lui-même l'assaut contre le cabinet. Plus récemment, la Chambre basse a décidé par 60 voix contre 16, qu'elle renverrait à la commission, après une première lecture toute de forme, tous les projets qui lui seraient présentés, et cela jusqu'à ce que le ministère donne sa démission.

Ce serait en effet le seul moyen de sortir d'une situation

aussi tendue, puisque le parti démocratique, qui est maître absolu du terrain dans les campagnes, renvoie à chaque renouvellement des députés de moins en moins conciliants. Mais le roi n'entend pas se priver des services de M. Estrup et de ses collègues, dont il a pu apprécier le zèle pour la chose publique ; il y songe d'autant moins qu'il a pour lui le Landsthing, ou Chambre haute, élue à peu près sur les mêmes bases que notre Sénat, et que, à l'exemple des radicaux français, les radicaux danois voudraient bien réduire au rôle de Chambre d'enregistrement.

Sans doute Christian IX pourrait se montrer moins inflexible dans l'usage de la prérogative qui lui est attribuée sans réserve par la Constitution de choisir lui-même ses ministres; mais, outre qu'il répugne à se séparer d'un cabinet dont la sage administration a incontestablement conduit le Danemark à un haut degré de prospérité, et qui a réussi à présenter cette année encore un projet de budget où les recettes excèdent les dépenses de 2 millions de couronnes, et où la dette publique est réduite d'une pareille somme — outre cette considération, qui ne laisse pas d'être de quelque poids, on en conviendra, le souverain hésite à confier le pouvoir à une majorité qui n'est, en définitive, qu'une majorité de coalition, et qui est composée d'éléments trop hétérogènes pour qu'on puisse en tirer un ministère viable et capable de gouverner lui-même constitutionnellement.

P. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Le nouveau projet de budget de 1884 est inférieur au premier projet de 78.858.501 fr. en recettes et de 79.674.412 fr. en dépenses, ce qui réduit les recettes prévues à 3.024.842.349 fr., et les dépenses à 3.024.366.781 fr., soit un excédant de recettes de 475.561 fr. Nous passons les détails qu'on peut trouver dans le rapport du ministre des finances à la commission du budget. En tenant compte des insuffisances constatées, il paraît prudent de réduire les évaluations de 13 millions sur l'enregistrement, de 3.300.000 fr. sur le timbre, et 7.600.000 fr. sur les douanes, de 16 millions sur les sucres; soit en total, une réduction de 45 millions environ sur les prévisions du budget de 1884.

Il y a deux moyens de compenser cette insuffisance : réduire les

dépenses ou créer de nouveaux impôts. Après une légère hésitation, M. Tirard a écarté le second moyen. Il avait songé un instant à une augmentation des droits sur les alcools; mais l'impression fâcheuse produite par l'annonce seule de ce projet le lui a fait abandonner presque immédiatement.

Mais M. Tirard propose donc des économies! 14 millions sur le taux de l'intérêt servi par la caisse de retraite pour la vieillesse; les 31 millions restant doivent être demandés à des réductions sur les dépenses des différents ministères.

Nous voilà donc en présence d'une série de réductions qui atteindront à peu près tous les services, sauf l'amortissement et la dotation des chemins vicinaux. La caisse des écoles et les instituteurs attendront les 50 millions promis.

M. Tirard a escompté à la Banque de France pour 60 millions de bons du Trésor, mais il ne s'en est pas encore servi; il prétend que les versements des caisses d'épargne se relèvent un peu. Néanmoins la situation du Trésor n'en est pas moins critique et quelque peu délicate; l'insuffisance du budget de 1882 atteint 32 millions, et celui de 1883, 47 millions.

En somme, l'on est très gêné, comme le démontrera la situation de la dette flottante que l'on va communiquer à la commission du budget. Il était temps que l'on s'entendît avec les Compagnies de chemins de fer, et qu'on renonçât au système des dépenses immédiates et à outrance pour ce qui doit être et rester l'œuvre de plusieurs générations.

La reprise paraît avoir fait long feu; les nouvelles font défaut. Le comptant n'achète pas, et les valeurs ne sont pas remorquées par les rentes. En outre, il y a partout des symptômes de resserrement d'argent. On commence à s'en apercevoir, surtout à l'étranger, et, à Paris même, le portefeuille de la Banque de France se gonfle d'un papier beaucoup plus financier que commercial.

Le public n'a pas la connaissance bien nette de ces causes de trouble; s'il n'achète pas, il ne vend pas beaucoup plus; seulement il sait que tout, en France, nous conduit à un emprunt, car on n'ajourne pas indéfiniment les dépenses nécessaires, ou bien on ne peut grossir sans danger le quantum de la dette flottante. Le capitaliste en voudra longtemps à M. Tirard de la conversion qui portera son nom, et il entend se rattraper sur les emprunts futurs. Le rentier qui vend peut être mécontent du produit de la réalisation de ses titres; mais le rentier qui garde doit trouver que son revenu est maigre : le 3 0/0 rapporte 3.85 0/0, et le 4 1/2, 4.15 0/0.

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LÉON XIII A-T-IL CHANGÉ DE POLITIQUE ?

« Telle est la question que se pose le *Moniteur de Rome* et il se demande si, comme l'insinue un journal de Vienne, le récent discours du Pape aux pèlerins italiens marque un changement dans l'attitude de Léon XIII vis-à-vis de l'Italie? Il est assez étrange qu'une semblable question puisse même être posée, bien plus étrange encore qu'on l'ait résolue par l'affirmative. Une feuille de Vienne, la *Presse*, s'est évertuée l'autre jour à démontrer que Léon XIII vient de faire une volte-face subite, « que, rompant, — telles sont ses propres paroles, — au grand étonnement de tous, avec ses habitudes diplomatiques, il a recours aujourd'hui aux procédés énergiques de son prédécesseur. »

La thèse soutenue par la *Presse* peut être ingénieuse; elle a malheureusement un grand défaut, c'est d'être absolument fausse, et en contradiction flagrante avec les faits.

La *Presse* est une feuille libérale et juive. A ce titre, il est bien des choses qu'elle ignore et qu'elle ne comprendra sans doute jamais. Le journal viennois voit dans la Papauté un pouvoir purement humain, soumis à toutes les fluctuations de la politique, à tous les caprices personnels du Souverain. C'est en quoi elle se trompe. Il est certains points sur lesquels un Pape ne transigera jamais et prononcera jusqu'au bout l'inflexible *Non possumus*. L'indépendance et la souveraineté pontificale est un de ces points-là; croire que sur une question aussi vitale pour l'Église, le Pape puisse changer d'avis, dire oui aujourd'hui, demain non, c'est se faire de la Papauté l'idée la plus étrange et la plus fausse. Quand le Pape proteste contre la violation sacrilège de ses droits, il remplit un devoir sacré et qui lui est imposé par l'exercice même de son suprême ministère. Un Pape captif et résigné! Il y a dans l'association de ces deux termes je ne sais quoi qui révolte la pensée, même au point de vue purement humain. Vous figurez-vous Léon XIII ou Pie IX,

assistant indifférents et impassibles à la destruction du pouvoir temporel, inclinant la tête bénévolement et sans protester devant les faits accomplis et le triomphe brutal de la force, s'accommodant aux caprices du vainqueur, se résignant à partager Rome, comme la fausse mère du jugement de Salomon et vendant pour un peu d'or la liberté et la dignité de la Papauté et de l'Église ! Un roi — à plus forte raison un Pape — un roi qui se rendrait coupable d'une telle abdication et d'une semblable lâcheté mériterait d'être mis au pilori de l'histoire !

L'attitude de Léon XIII dans la question de l'indépendance pontificale a été ce qu'elle devait être. Léon XIII, lui, au contraire de Pie IX, avait trouvé, en ceignant la tiare, la Papauté captive et dépouillée. Dès le début de son pontificat, Léon XIII se voua à la noble et grande tâche de pacifier l'Église. Il s'adressa successivement aux différents gouvernements de l'Europe qui, reconnaissant ses intentions conciliantes et généreuses, s'empressèrent presque tous d'accepter la main loyale qu'on leur tendait. Léon XIII avait pu espérer que l'Italie, devant ce rapprochement de presque toutes les puissances, modifierait son attitude, accomplirait les réparations nécessaires et reconnaîtrait le besoin, dans son propre intérêt. d'assurer à la Papauté une position qui garantisse, d'une manière efficace, à la fois sa liberté et sa dignité. Mais il n'en a rien été. Le gouvernement italien a persisté dans son inconcevable aveuglement. Bien plus, nous avons vu la Papauté en butte à de nouvelles attaques, victime de nouveaux outrages, et cela grâce à la faiblesse ou à la complicité de l'Italie officielle. Nous ne citerons ici que pour mention les faits déplorables du 3 Juillet et l'affaire Martinucci.

Si Léon XIII tient aujourd'hui un langage que la *Presse* qualifie d'*énergique*, cette attitude n'est-elle pas entièrement justifiée par celle de l'Italie officielle ? Mais il est faux d'ailleurs que ces revendications *énergiques* apparaissent pour la première fois dans les récents discours du Pape. Si la *Presse* prend la peine de consulter le volume des différentes allocutions prononcées par le Saint-Père, depuis le commencement de son pontificat, elle verra que Léon XIII n'a jamais cessé de tenir le même langage sur cette grave question de la souveraineté pontificale. Citons-en au hasard quelques-unes. Le 24 octobre 1880, Léon XIII reçoit au Vatican les employés des différentes administrations pontificales. Le discours qu'il prononce à cette

occasion est consacré tout entier à démontrer le caractère intolérable de la situation de la Papauté à Rome. « Le dessein de la Divine Providence, dit-il, qui avait assigné au Pontife romain un domaine temporel, pour qu'il pût jouir d'une liberté sûre et d'une véritable indépendance, dans l'exercice de son pouvoir spirituel, a été rompu par la série d'attentats successifs qui se sont consommés au détriment du Siège apostolique et par lesquels *le Pape est resté d'une façon évidente dépouillé de toute liberté et de toute indépendance.* Il est vrai que pour ôter à ces faits tout leur odieux, on ne cesse de dire que Nous sommes libre, parce que Nous ne sommes pas soumis à une contrainte extérieure. Mais la vraie liberté n'est pas *celle qui dépend de l'arbitre d'autrui et ce n'est pas une vraie indépendance celle qui est soumise au caprice d'un autre.* »

Nous ne trouvons rien de plus catégorique dans le dernier discours du Pape aux pèlerins italiens. L'année suivante, au mois d'octobre 1881, le Pape reçoit le pèlerinage italien. Dans le discours de Léon XIII, nous lisons cette phrase : « *Il est nécessaire que tous les fidèles réclament constamment et par tous les moyens possibles l'indépendance du Chef de l'Église.* »

Ailleurs le Pape s'exprime ainsi : « Les promesses et protestations spécieuses, faites au commencement, et cela pour tromper les simples, de vouloir la religion catholique protégée et intacte, la personne du Souverain-Pontife entourée de respect et de sécurité, l'exercice de son pouvoir spirituel libre et indépendant, *ont été en peu de temps démenties par les faits de la façon la plus ouverte et ont fini par une hostilité la plus déclarée contre l'Église et son Chef.* »

En vérité, il n'y a rien dans le dernier discours du Pape qui nous paraisse plus *énergique.*

Nous pourrions multiplier ces citations : mais celles-ci suffisent, croyons-nous, à démontrer que Léon XIII, dans la revendication de la souveraineté et de l'indépendance pontificale *n'a pas changé d'attitude,* que son langage est aujourd'hui ce qu'il était il y a deux ans, et il n'y a que ceux qui ignorent complètement ce qu'est l'Église et la Papauté qui pourraient s'en étonner. Que si le dernier discours, prononcé dans la Basilique du Vatican, a revêtu un accent particulier de sévérité, si les plaintes de Léon XIII contre l'Italie officielle sont devenues plus vives, la *Presse* ne doit s'en prendre qu'à ses amis du Quirinal : la conduite du gouvernement italien, qui ne répond aux géné-

reux appels de Léon XIII que par le dédain ou une hostilité toujours plus accentuée, justific amplement le ton d'indignation et d'amertume dont étaient empreintes les paroles du Souverain-Pontife. Si la *Presse* veut être de bonne foi, elle sera forcée d'en convenir avec nous.

LA LOI DES GARANTIES

La Presse libérale d'Italie vient de commencer une nouvelle campagne contre la loi dite des garanties. La *Rassegna* s'est particulièrement signalée par sa violence, engageant le gouvernement italien à recourir aux moyens extrêmes pour mettre un terme aux protestations toujours renouvelées du Souverain-Pontife. Le *Journal de Rome* lui répond par le remarquable article suivant que nous reproduisons en entier :

La solennité extraordinaire des récents pèlerinages italiens, la manifestation publique de la foi romaine, venant, le soir même du pèlerinage, correspondre aux sentiments de l'Italie entière, enfin l'affluence du peuple aux prières d'octobre, demandées par le Souverain-Pontife pour implorer l'assistance de Nôtre-Dame du Rosaire, la Reine invaincue, la Patronne de la catholicité militante et victorieuse, voilà plus qu'il ne fallait pour émouvoir la presse dévouée à l'état de choses établi par la Révolution.

Aussi une polémique s'est-elle ouverte entre les principaux de ces journaux pour décider s'il y a urgence à achever, dès maintenant, l'asservissement total et prémédité du Saint-Siège.

L'*Opinione* est d'avis qu'il convient de surseoir et de laisser le Pape bénéficier encore de cette loi des prétendues garanties, à la condition de la violer sournoisement le plus souvent possible.

La *Rassegna*, au contraire, voudrait que l'Italie déclarât sans retard la guerre ouverte, et marquât d'avance la conclusion des hostilités, c'est-à-dire la suppression de la loi des garanties et l'annexion définitive du Saint-Siège à la domination italienne.

La question romaine est donc posée dans toute sa rigueur, dans son urgente nécessité, par la presse italienne, et il n'est

pas possible que les gouvernements catholiques, intéressés à l'indépendance du Saint-Siège, ignorent les nouveaux desseins destinés à achever l'œuvre néfaste de 1870.

Nous, dévoués à la puissance suprême, qui n'a pour elle que la majesté du droit et l'autorité spirituelle qu'elle tient d'en haut pour l'ordre et la paix du monde, nous ne pouvons que jeter le cri d'alarme. Puissent les puissants de la terre, à qui l'indépendance du Chef de la catholicité constitue une part de patrimoine, entendre enfin, sinon la plainte tant de fois répétée du prisonnier, *vox clamantis in Vaticano*, du moins la menace des ennemis, et connaître l'urgence du péril à leur fureur.

* * *

La loi dictée par les vainqueurs de 1870, subie et non acceptée par le vaincu, stipule que le Pape demeure dans le Vatican souverain inviolable, que le palais et la basilique du Vatican constituent pour lui un domaine sacré, où il jouit de tous les privilèges de la royauté. L'Italie a envahi Rome, tous les palais, toutes les basiliques de la Ville Sainte; elle a respecté le Vatican, où Pie IX était réfugié, et la tombe des Apôtres. Elle a prétendu aussi respecter la toute-puissance spirituelle de celui à qui elle laissait seulement l'ombre de la royauté temporelle, et elle a permis que les États accréditassent auprès du trône pontifical des ambassadeurs, jouissant dans Rome, même envahie, de toutes les immunités accordées au corps diplomatique en tous pays.

La question s'est posée ainsi en 1870, devant les puissances: le Pape est dépouillé de ses États, mais il reste souverain, et rien ne sera troublé dans ses relations avec les autres États. C'est un souverain sans domaine, mais qui garde cependant l'intégrité du pouvoir spirituel et la pleine indépendance de sa volonté, dans la prison où il est confiné.

Alors l'Europe avait d'autres soucis que les questions de droit. La force dictait ses lois, et la parole était aux canons. L'Europe garda le silence devant les violences commises à Rome, et, dans le grand fracas du siège de Paris, la réclamation du Pape dépouillé émut les cœurs, mais ne contraignit pas les volontés à une intervention directe.

Les ambassades auprès du roi de Sardaigne, qui de Turin s'étaient transportées à Florence, lorsque Victor-Emmanuel

avait changé de titre et de capitale, se transportèrent à Rome, et l'on attendit.

Cette attente ne saurait passer pour une sanction.

Jamais la loi des garanties ne fut soumise à un arbitrage international; jamais elle ne fut consacrée par un congrès. Au contraire, l'Italie ne cessa de proclamer le caractère intérieur et comme privé de cette loi des garanties; elle ne cessa de présenter comme une concession gratuite, qui l'engageait seule et tant qu'il lui plairait.

La grande faiblesse des puissances, dès cette époque, fut d'accepter ce caractère inconditionnel, transitoire, caduc, d'une loi qui prétendait régler une question essentiellement internationale, universelle, intéressant également tous les peuples. On s'en rapporta à la bonne foi de l'Italie. On crut que les choses marcheraient ainsi, s'accomoderaient avec le temps, et on accepta comme un fait, sans le jamais reconnaître comme un droit, l'ordre établi par l'invasion des États de l'Église.

Aujourd'hui, il faut bien avouer que les choses n'ont bien marché ni pour la Papauté ni pour l'Italie ; que le temps, loin d'apaiser les conflits, les a aggravés, et que le fait de 1870, en se prolongeant, n'a nullement constitué un droit nouveau, mais, tout au contraire, a fait plus vivement ressortir la violation du droit dont il était issu.

En vain Pie IX, par une généreuse magnanimité, a-t-il accordé le pardon *in extremis* au roi de la Révolution; en vain Léon XIII, le pacificateur, a-t-il essayé par tous les moyens possibles de sauvegarder, au milieu d'obstacles sans cesse renaissants, le libre exercice de la souveraineté spirituelle. Un redoublement de violences, d'attaques et de menaces a seul répondu à la modération de Léon XIII; les insultes, les outrages à la Papauté et aux Papes ont impunément récompensé la longanimité du Souverain-Pontife.

Enfin, on en vient jusqu'à lui contester le droit de recevoir, dans ces palais et dans cette basilique où il est souverain, les hommages des populations ; on lui refuse la liberté de la parole et de la revendication ; on veut soumettre ce souverain à la juridiction des tribunaux de l'usurpation.

On en vient à dire que s'il réclame pour le libre exercice de sa souveraineté spirituelle la souveraineté temporelle nécessaire à la pleine liberté du pontificat, il se met lui-même « *hors de tout privilège et hors de tout droit* » comme un factieux!

Qu'est-ce donc que cette souveraineté spirituelle qui n'est plus libre de la parole? qui ne partage pas les immunités laissées aux ambassadeurs accrédités auprès d'elle? Un député aura la liberté de toutes les revendications dans le Parlement, et le Pape ne l'aura pas dans son palais! Le député ne sera justiciable que de sa conscience, abrité derrière la fiction de l'inviolabilité parlementaire, et la loi des garanties n'abritera pas le Pape réclamant son indépendance, et il sera placé « en dehors de tout droit », lui qui est le gardien suprême de tous les droits!

Est-ce ainsi que l'Italie tient ses engagements? Est-ce ainsi qu'elle se joue de ses promesses les plus solennelles, affirmées à la face du monde, pour faire taire les justes réclamations des États intéressés, autant que l'Église au moins, à l'indépendance absolue de la Papauté?

*
* *

Ce n'est pas assez: l'Italie, par l'organe de la *Rassegna,* annonce l'intention de protester par voie diplomatique contre les prétentions du Pape à être libre.

Ah! qu'elle suive donc ce dessein! Puisqu'elle prétend que le Pape « ennuie » les souverains avec ses notes diplomatiques, qu'elle les *ennuie* à son tour.

Ainsi elle arrachera à sa loi des garanties ce caractère odieux d'acte intérieur et privé; ainsi elle posera la question comme elle doit être posée, devant le monde entier dont elle relève en partie, non pas tout entière! Car si le monde entier se rassemblait pour décider que la force équivaut au droit, le monde entier aurait tort contre l'opprimé; et lorsque l'opprimé est le Vicaire du Christ, lorsque le droit violé est celui de Dieu, l'assentiment du monde entier à la violence ne pèserait pas une once dans la divine balance.

Du moins la question romaine, ainsi posée par voie diplomatique et par l'Italie elle-même, permettrait aux États d'examiner en commun pour la première fois combien l'agression de l'Italie a violé les intérêts des nations elles-mêmes, en plaçant entre elles et leur Chef spirituel une barrière, un obstacle, une menace perpétuelle d'ingérence extérieure. Les États catholiques, ceux mêmes qui comptent seulement des sujets catholiques, étudieront alors le dommage qui leur a été apporté par

la République italienne, en séquestrant ainsi le pouvoir pontifical.

C'est là un sujet d'études auquel nous reviendrons.

Qu'il nous suffise de prendre acte des déclarations de la *Rassegna* pour établir combien est illusoire la prétention de l'Italie à soustraire son acte de 1870 au jugement des puissances, puisque son premier recours contre la Papauté serait devant les puissances mêmes.

Qu'elle le hasarde donc ! Elle connaîtra la réponse de cet empereur d'Autriche qui a refusé de rendre au roi Humbert aucune visite dans Rome ; de cette République française qui, pour être persécutrice à l'intérieur, n'a cessé cependant de s'intéresser à la liberté du Chef spirituel de la majorité de ses citoyens, au point que l'ambassadeur de France menaça de quitter le congrès de Berlin, si l'Italie y prétendait chercher aucune sanction de l'ordre établi en 1870 ; elle saura jusqu'à quel point la protection de l'Allemagne la suivra dans ces voies réservées.

Qu'elle ose !

*
* *

La menace d'un *ultimatum* au Pape n'est guère sérieuse. Un *ultimatum* à Celui qu'on a dépouillé ! Un *ultimatum* à un prisonnier ! Un *ultimatum* à Celui qui a sans cesse sous les yeux l'image du Crucifié, le Crucifié dont il tient la place sur la terre ! Un *ultimatum* à Celui qui répète chaque jour : *Crux spes unica !* Et que lui fera votre *ultimatum ?*

Mais vous savez bien que les populations italiennes ont répondu par avance à votre *ultimatum*. Il y avait le 7 octobre trente mille Italiens dans Saint-Pierre qui criaient : *Evviva il Papa-Re !* Leurs cris ont percé les voûtes de la basilique ; ils se sont répandus dans votre ville ; ils ont déjà fait le tour de la terre, qui les répète.

On adresse un *ultimatum* à un roi régnant. C'est une menace de rompre avec lui les relations amicales, et vous n'en avez pas avec le Pape. Cela peut être une menace de guerre, et la guerre, vous l'avez déjà faite, vous l'avez faite jusqu'à la dépossession de l'intégralité du territoire. Que vous faut-il encore ?

*
* *

Ce qu'il faut encore, la *Rassegna* l'avoue cyniquement, et là

est toute la portée de son article. Ce qu'il faut encore, c'est dénoncer la loi des garanties, c'est la suspendre par acte des *pouvoirs suprêmes,* le Roi et le Parlement.

Pour dénoncer la loi des garanties par voie diplomatique, il aurait fallu d'abord l'annoncer. Or, les puissances ne connaissent la loi des garanties que par une simple circulaire, à laquelle, pour la plupart, elles n'ont pas répondu. Elles se sont tues, quand l'Italie leur a fait connaître officieusement qu'elle avait réglé la question romaine à sa manière. Croit-on qu'elles se tairont lorsqu'elles recevront l'avis officiel que les garanties n'existent plus ? Elles avaient accepté la loi des garanties, sous bénéfice d'inventaire. Combien de fois n'ont-elles pas invité l'Italie à mieux observer son propre engagement? Mais si l'Italie le déchire, si elle chasse les ambassadeurs accrédités près du Saint-Siège, si elle met garnison dans le Vatican, est-elle aveugle au point de croire que l'Italie est tellement précieuse à l'Europe que l'Europe se taira encore ? Se figure-t-elle que son importance, contestée par bien des États et datant d'hier, sera jugée égale à l'importance de l'antique Papauté qu'elle se flatte de détruire d'un coup de plume, par un coup de majorité ? Non, non, la Papauté tient encore plus de place dans le monde que l'Italie ne croit ; elle y tient plus de place que l'Italie elle-même, et l'Italie pourrait l'apprendre à ses dépens.

L'univers catholique et les États mêmes qui ne le sont pas ne recevront pas avec indifférence la nouvelle que le Parlement italien a décidé et le roi Humbert confirmé que le Pape a cessé d'être souverain, qu'il n'est plus que l'évêque de Rome, le patriarche d'Italie, soumis comme les autres à l'*exequatur,* grand-aumônier de la Couronne d'Italie.

*
* *

L'Italie ne nous paraît pas encore assez sûre d'elle-même, assez solide en ses alliances pour tenter les aventures annoncées par la *Rassegna.*

Cependant, que les puissances veillent ! Nous avons aujourd'hui le plan complet de la Révolution. S'il vient à s'accomplir un jour, il ne pourra en sortir que trouble et que ruine dans toutes les nations.

Il ne se rencontrera jamais un Pape qui accepte l'*ultimatum*

d'une puissance quelconque, un Pape qui accepte la déchéance de sa souveraineté, même spirituelle. Si cette déchéance était prononcée, que ferait le Pape ? Il quitterait Rome ; mais, à sa place, ce n'est pas la monarchie qui s'y installerait, ce serait la Révolution immédiate et la dislocation totale de l'Italie.

Où irait-il ? Les puissances ont-elles songé à ce que la Papauté apporterait à l'État qui lui offrirait un asile, à la ville dont il ferait la Ville sainte ?

Que de jalousies, que de rivalités d'influence, que de compétitions autour du trône de cet exilé ! Quelle occasion de discordes !

Le jour où le Pape quitterait Rome, les puissances qui invitent dédaigneusement le Pape à s'arranger comme il pourra et à ne pas les distraire de leurs occupations, comprendront peut-être que la question romaine n'est pas la moins grave des questions politiques.

Plus on retourne la question romaine, plus elle est agitée par la presse italienne, plus elle sera posée par le gouvernement italien, plus il apparaîtra que la question romaine ne peut recevoir qu'une solution unique, celle tant de fois indiquée par la voix du Pape, celle proclamée, l'autre jour, à Saint-Pierre, par la voix du peuple, celle que réclame la voix de Dieu ! C'est la solution du droit et de la justice, qui seule peut garder à l'Italie sa gloire, sa tranquillité, sa véritable unité, qui seule peut assurer au monde la concorde et la paix, et cette multitude de bienfaits moraux et matériels dont le Saint-Siège est la source.

EN HOLLANDE

(Suite. — V. le numéro précédent.)

Nous venons de parler de Delft ; pourquoi ne pas la visiter ? En Hollande, comme dans notre bien-aimé pays, les distances sont peu considérables. A peine, en montant en wagon, avez-vous le temps de parcourir, dans votre *Guide* plus ou moins intéressant, le paragraphe traitant de la ville qui va suivre, que déjà cette ville est devant vous, dans le cercle de votre regard, à la portée de votre main. En conséquence, nous laissons derrière nous la grande cité de Rotterdam avec ses 102.000 habitants, ses ponts, ses places, ses rues, et ses grands vaisseaux

des Indes, se balançant sur ses canaux ; nous aspirons, en passant, la vapeur et les fumées de la ville de Schiedam avec ses usines, ses fourneaux et ses distilleries, et nous venons enfin nous reposer à l'ombre des beaux châtaigniers en fleurs qui ombragent, dans cette ville sans bruit, le plus paisible et le plus lent des canaux sans murmure. Delft, la silencieuse, — où les princes de la maison d'Orange vont tous pour leur dernier repos, où sont déposés les os de Guillaume le Taciturne, — est véritablement une cité des morts, toute sérieuse, muette, tranquille et retirée, opulente du reste, et habitée par de nobles ou de riches familles. Grand nombre d'armateurs, de négociants retirés, d'anciens résidents, de riches nababs des Indes, y passent en paix leurs vieux ans, dans le calme et le luxe de leurs élégantes demeures.

Mais la cité de Delft n'est pas seulement l'Hôtel des Invalides des armateurs retirés ; elle offre aussi aux voyageurs quelques monuments d'un haut intérêt historique. C'est d'abord le *Prinsenhof,* autrefois palais, caserne aujourd'hui, sur l'escalier duquel tomba, en juillet 1584, Guillaume le Taciturne, tué par Balthazar Gérard d'un coup de pistolet. Si le vieil édifice a notablement changé d'emploi, rien du moins n'a été modifié dans la disposition intérieure. On montre, sur l'escalier, les marches où roula le prince ; le coin, au bas du palier, où s'était placé Gérard. Les trous faits par les balles sont restés dans le mur, et se sont agrandis sensiblement, assure-t-on, à force d'avoir été touchés par la main des touristes. Au reste, de notables métamorphoses ont été opérées dans la destination du monument. L'ancienne salle à manger de Taciturne, noble et belle salle de majestueuses proportions, sert maintenant aux soldats d'arène de gymnastique : les haltères et les trapèzes, les barres fixes et les chevalets remplacent dans leur confusion pittoresque l'énorme table de chêne à laquelle s'asseyait le prince, à laquelle présidait Louise de Coligny.

Les monuments de Delft sont des tombeaux. Accomplissons consciencieusement notre devoir de voyageurs qui nous conduit à la nouvelle église où s'élève, dans toute sa splendeur, l'opulente tombe du Taciturne. Le monument qui s'élève à une hauteur imposante, est construit de beau marbre noir, mais est orné fâcheusement, nous dirions presque « défiguré » par un luxe inutile de trophées et d'écussons, de brimborions étincelants et d'oripeaux métalliques. On voudrait ici rencontrer un

art plus vrai, un goût plus pur. Tout près de là, une simple tablette de marbre, appliquée sur le mur, indique le lieu de sépulture de Grotius, le célèbre érudit, qui s'en vint se reposer définitivement à Delft, après avoir laissé son nom et ses travaux au monde.

Les tombeaux, bien ou mal dessinés, s'amoncellent dans cette église. C'est ici le lieu de repos de tous les princes de la maison d'Orange, qui y arrivent sur un char pompeux, traîné par huit énormes chevaux frisons au poil d'ébène. Ils viennent se grouper, peu à peu, autour de leur aïeul, laissant à d'autres leur nom, leur souvenir, leur tâche.

Dans la vieille église voisine, qui s'élève en face du Prinsenhof, et s'abrite sous d'épais châtaigniers, nous visitons un monument d'un autre style. C'est encore un tombeau, mais non celui d'un prince. C'est celui de Martin Harpertz Tromp, l'illustre amiral hollandais. Les Hollandais, — il convient de le remarquer, — se sont plu de tout temps à rendre à leurs amiraux des honneurs qu'ils n'ont prodigués ni à leurs hommes d'État, ni à leurs écrivains, à leurs docteurs ou à leurs peintres. Pas un vaillant marin hollandais qui n'ait sa tombe armoriée, sculptée sous les voûtes de quelque antique monument, ou sa noble image de pierre énergiquement taillée. Le vieux Martin Tromp n'est pas plus mal partagé que d'autres sous ce rapport. Sur la fosse où sont déposés ses os, s'élève la splendide masse de marbre blanc, imposante et magnifique. Le vieux guerrier de marbre y est étendu noblement, la tête appuyée sur un canon, les mains paisiblement croisées : on dirait un vieux lion qui se repose et qui s'endort. Les rayons d'or, glissant à travers les hautes fenêtres de la cathédrale, éclairent son front énergique, caressent ses traits reposés et font ressortir, dans toute la variété ingénieuse et la grâce de leurs détails, les bas-reliefs et les groupes de marbre blanc fouillés dans le socle du tombeau, et destinés à reproduire les principaux événements, les occupations, les dangers, les devoirs de cette simple et noble vie.

Toutefois, la cité des tombeaux ne peut nous arrêter longtemps : la vapeur nous appelle, la capitale nous attend ; de Delft, nous passons à la Haye.

La Haye, gracieuse ville de soixante mille âmes, qui n'est séparée de Rotterdam que par un trajet d'une heure et demie, a quelque chose de la splendeur, de la gaieté de Paris dans l'élé-

gante décoration de ses palais, de ses hôtels, dans la constante animation de ses boulevards et de ses parcs, et, tout à la fois, pour l'agrément du séjour et le charme des regards, quelque chose de Meudon, de Saint-Cloud et de Trianon, dans la fraîcheur et la beauté des bois touffus qui, de toutes parts, l'environnent et la caressent. Les vertes allées de la forêt apparaissent au fond de chaque décor, au bout de chaque rue; sous l'odorant feuillage de ces bois, et presque sans sortir de chez soi, le promeneur s'enfonce et s'égare; au travers de ces bois enfin, un frais sentier frangé de mousse verte conduit, en serpentant sous les chênes, jusqu'au village de Scheveningue, sur les sables blancs duquel s'alignent les petites voitures de bains, s'amarrent les barques des pêcheurs. Dans cette paisible et jolie résidence, — nous le supposons du moins — les jours doivent couler doucement, tranquilles et joyeux, sans secousses trop violentes, sans préoccupations trop vives. Il n'y manque pas, du reste, d'œuvres célèbres et splendides, de précieux monuments de l'art pour remplir et charmer les heures, quand le temps semble s'attarder.

Car La Haye a, avant tout, son trésor, son musée royal, écrin dont le *Taureau* de Paul Potter et la *Leçon d'anatomie* de Rembrandt sont les deux gemmes principales. Grande différence des sujets choisis par les deux peintres; frappantes dissemblances aussi entre la touche, le génie et les procédés d'exécution. Le *Taureau* paît tranquillement, avec un groupe de ses compagnons, dans une de ces belles et vigoureuses prairies hollandaises où le gazon est doux et moelleux comme un tapis, où chaque brin d'herbe est fin et velouté comme un duvet de soie. La belle croupe fauve de ces animaux se dessine vigoureusement sur un ciel pâle et clair, d'une *réalité* d'aspect, d'une transparence admirables, sur un ciel comme on n'en fait plus, quoique bien souvent on en voie. La peinture peut déchoir, mais la nature est immortelle; la puissante main de Dieu déroule chaque jour pour nous, sans relâche et sans voile, l'inépuisable tableau de la terre et des cieux, toujours changeant, toujours nouveau, toujours le même.

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire au taureau, qui est vraiment merveilleux. Vous pourriez compter, toucher presque chaque petit poil roussâtre de sa robe de velours, chaque courbure imperceptible de ses côtes sous l'épaisse couche de chair et de graisse qui les recouvre, chaque soupir de son haleine qui

entr'ouvre ses larges narines, chaque battement de son cœur qui soulève ses larges flancs. Ce n'est plus une image, ce n'est plus un tableau : c'est la réalité, la substance de la vie. Les mêmes qualités se retrouvent dans un autre Paul Potter, de petites dimensions : « Une vache buvant au gué », délicieuse petite toile où tout est achevé, où tout est réuni : fraîcheur de l'air, transparence du ciel et de l'eau, finesse du coloris, charme du paysage et vérité inouïe des plus petits détails.

Nous nous arrêtons maintenant devant la toile de Rembrandt, le maître des maîtres pour cette école hollandaise qui, grâce à sa patience inouïe, à son observation exacte, à son énergie consciencieuse, parvient à tout reproduire sans rien poétiser. Comme sujet et détails, le tableau est peu attrayant ; comme puissance d'exécution, le chef-d'œuvre est admirable. Sept docteurs illustres, du temps où Rembrandt vécut, sont gravement assemblés autour d'une table de marbre. Sur cette table, qui donne froid à regarder, un cadavre est étendu. Le grand anatomiste en l'honneur duquel cette toile splendide fut conçue et exécutée, a commencé sa leçon pour son savant auditoire, et a disséqué déjà une partie du bras qu'il tient ouvert. La lame d'acier de son scalpel fouille encore profondément les muscles meurtris du corps, qui semblent tressaillir sous cette touche glacée. L'air de curiosité fiévreuse, de préoccupation intense répandu sur deux ou trois de ces visages est vraiment merveilleux ; les autres docteurs, — n'en déplaise à leur dignité, — paraissent trop se souvenir qu'un grand peintre fait leur portrait, et se montrent surtout désireux de poser pour la galerie. Que Rembrandt ne nous empêche pas de parcourir les autres salles du musée, et de rendre justice à d'autres toiles. Il nous reste à admirer dans la foule, en passant, « le Violoniste » de Jean Ostade ; la « Leçon de botanique, » de Miéris ; une « Femme causant, » de Gérard Dow ; l'« Agneau favori et sa maîtresse », charmante idylle de Jean Steen, toute pleine du charme de l'innocence, de la couleur du printemps, du parfum des prairies.

Il est impossible, du reste, de prolonger, autant que nous le voudrions, notre visite au musée ; nous avons encore à visiter la galerie particulière de M. Steengratz. En fait de vieux maîtres hollandais, nous y rencontrons toujours le même style : des Gérard Dow, des Hobbéma, des Miéris, des Ruysdael. De belles œuvres modernes sont en outre ajoutées à cette précieuse

collection. Une toile signée par un artiste belge, de Keyzer, croyons-nous, mérite surtout d'être vue et admirée. Le Dante va faire une visite à Giotto, dans son atelier, où le précurseur de Raphaël est occupé à peindre une madone. Cette œuvre ne rappelle en rien l'école flamande qui l'a précédée. Un clair rayon d'Italie a glissé au-dessus ; le culte du beau, l'idéal, la poésie des lignes, des couleurs et de l'expression y ont trouvé leur place.

La vue de tant de chefs-d'œuvre nous a mis en appétit. Lorsque nous avons dit adieu aux belles galeries de La Haye, si vastes, si larges, si favorablement aérées, avec des sièges si confortables et un jour si clair et si doux, nous songeons au musée d'Amsterdam et aux autres galeries particulières de la grande cité marchande. A notre descente de wagon, c'est donc le musée royal qui a notre première visite. Nous nous arrêtons bientôt devant la *Ronde de nuit* de Rembrandt, dont nous ne saurions comment parler, parce que l'admiration des siècles ne nous a laissé rien à dire. On ne décrit plus, en effet, la *Sainte Cène* de Léonard, ni la *Transfiguration,* ni la *Descente de Croix,* ni la *Madone Sixtine,* ce qui est souverainement beau et aussi souverainement connu : impossible d'exprimer ses sentiments, son saisissement, son admiration, sans tomber dans la banalité, les lieux communs et les redites. Seulement, si vous voulez voir un jour la flamme rouge des torches s'agiter sur une toile, l'illuminer, la colorer et la transfigurer en l'éclairant, et vaciller au souffle de la nuit sur de robustes et fiers visages, allez voir la « Ronde de Nuit, » et vous ne douterez plus, et vous contemplerez stupéfaits, émerveillés, retenant votre haleine, pour ne pas éteindre ou diminuer la clarté de ces flambeaux guidant les soldats citoyens à travers les ombres.

A côté, un peu au-dessous de la *Ronde de Nuit,* plaçons les *Syndics des drapiers,* du même maître : quatre portraits simples et grands laissant voir, en quelque sorte, à travers les traits, les dispositions, le tempérament, l'humeur des humbles bourgeois qu'ils représentent. Les *Syndics* ont toutefois, sur la *Ronde de Nuit,* le sensible avantage d'être mieux conservés ; l'autre chef-d'œuvre de Rembrandt a subi, par malheur, des dégradations fâcheuses.

Rembrandt a, dans la galerie d'Amsterdam, un redoutable rival. Van der Helst a lutté victorieusement avec lui de puissance de coloris, de largeur et de hardiesse de touche et de

vérité d'expression, dans son célèbre tableau : « Banquet de la garde civique d'Amsterdam, après le traité de Munster. » Imaginez trente-cinq admirables portraits, trente-cinq personnages, de grandeur naturelle, véritablement *vivants,* se mouvant, se regardant, se parlant, et admirablement agencés, en plusieurs groupes divers d'attitudes et d'expression, autour d'une longue table ; trente-cinq individualités distinctes qu'il serait impossible de confondre, tant elles s'affirment dans le maintien, le geste, le sourire et le regard.

Autre Van der Helst, non moins *vrai,* non moins fini et non moins remarquable : le portrait des *Syndics de la Gilde de Saint-Sébastien.* Puis, un immense tableau de Plinck, représentant quelque fête civique de ce temps-là, avec de la lumière et de la chaleur dans tous les tons, de la vie, de la vérité et de la joie sur tous les visages. Remarquons ici en passant qu'il fut accordé à tous ces obscurs bourgeois, contemporains de Van der Helst, de Jean Steen et de Rembrandt, un privilège précieux, une faveur vraiment toute particulière. Eux, qui n'étaient ni rois ni princes, mais rien que de bons citoyens, Hollandais paisibles, respectables échevins ou syndics consciencieux, ils eurent cette bonne fortune d'être peints par de grands peintres, qui en firent autant d'immortels.

Les Hollandais d'alors, du reste, durent s'estimer heureux de constater à cette époque, au sein de leur nation, un développement simultané d'intelligence et de génie.

Lorsque les Hollandais avaient des amiraux capables de faire triompher leurs vaissaux dans les combats sur la haute mer, ils avaient des peintres aussi qui savaient reproduire et faire admirer la souveraine majesté de l'Océan, les lointaines perspectives de ses flots, la toute-puissance de ses fureurs, la cristalline transparence de ses vagues. Le marin hollandais qui avait combattu sous les ordres de Tromp et de Ruyter pouvait voir les batailles, les épisodes de sa vie retracés sur les toiles de Van der Velde ; les pâturages et les gués de son village natal reproduits par Guyp, Wouvermans et Paul Potter ; les fêtes civiques de ses aïeux peintes par Van der Helst et Rembrandt ; les vénérables traits de sa grand'mère immortalisés par Gérard Dow. Mais ces considérations esthético-historiques pourraient nous entraîner trop loin. Pour y mettre fin, nous quittons le musée royal d'Amsterdam, dont les salles sont, par malheur, beaucoup moins bien éclairées et aérées que celles de

La Haye. Maintenant la galerie de Van der Hoop et celle du bourgmestre Six nous attendent. La première doit son nom à un riche citoyen d'Amsterdam qui, ayant collectionné ces peintures avec une véritable ferveur pendant sa longue vie, les légua, après sa mort, à sa cité natale, à cette condition toutefois que les visiteurs, désireux d'y pénétrer, devraient payer une contribution légère, au profit des indigents et des vieillards de la ville. Les curieux sont assez rares, hélas! et les pauvres, au bout de l'an, ne doivent recevoir qu'une aumône bien chétive. Une visite à la galerie Van der Hoop vaut cependant bien ce qu'elle coûte. Nous y admirons d'abord un splendide paysage de Both, le plus beau peut-être de tous ceux qu'a peints ce grand artiste ; des panneaux dus à Adrien d'Utrecht, royale décoration bien digne d'une salle à manger princière ; une lumineuse toile de Weenix et de charmants petits tableaux de genre signés Van der Heyde, Jan Steen, Van Hostade, Miéris, etc. Nous avons gardé à dessein pour la bonne bouche la petite galerie qui s'ouvre sous le toit hospitalier des descendants du bourgmestre Six. C'est là vraiment la fleur des pois, le dessus du panier, le bouquet du feu d'artifice. Une petite chambre, et trente à quarante tableaux, mais rien que des chefs-d'œuvre, de véritables merveilles. Entre toutes, brillent le portrait du bourgmestre Rembrandt, peint par son illustre homonyme, et une incomparable petite toile de Gérard Dow, une fille appuyée à un balcon et en faisant descendre un panier. Rien de plus simple et de moins prétentieux ; vous voyez cela d'ici, et vous vous le figurez d'avance. Eh bien, non ; vous ne vous imaginerez jamais la réalité frappante, la lumineuse fraîcheur, l'expression *saisie,* le mouvement et la vie de cette petite toile. L'ombre du panier qui descend semble vaciller sur le mur ; la petite main de la jeune femme s'entr'ouvre ; ses prunelles brillent et se meuvent sous ses cils en suivant, avec attention, le mouvement de la corbeille. Ce joyau de la peinture, placé dans ce splendide écrin, fait commettre certainement bien des péchés d'envie. En nous éloignant, nous nous retournons pour suivre encore, d'un œil de convoitise et de regret, la jeune femme à sa fenêtre. C'est à elle que nous disons notre dernier adieu, en quittant la galerie.

(La fin au prochain numéro.)

LE CHAPITRE GÉNÉRAL DES JÉSUITES

La Compagnie de Jésus a eu au mois de septembre dernier son chapitre général, ou plutôt une congrégation générale, pour nous servir de l'expression consacrée par sa constitution.

Le général de la Compagnie de Jésus est nommé à vie, par la voie du scrutin. Au jour donné, les profès de chaque province se réunissent sous la présidence du provincial, choisissent deux d'entre eux pour accompagner ce dernier à Rome, afin de concourir avec lui à l'élection du général.

Le mois dernier, il ne s'agissait pas de procéder à la nomination du chef de la Compagnie de Jésus. Le T. R. P. Beckx est encore plein de vie, malgré ses quatre-vingt-neuf ans sonnés; mais, à cause de son grand âge, à cause des infirmités qui peuvent l'atteindre, il demandait à ses frères, non point d'accepter une démission que les règles de son institut lui défendent de donner, mais bien de lui accorder un vicaire sur lequel il pût se décharger d'une partie des soins d'une administration rendue chaque jour plus difficile par les malheurs des temps. Il aurait pu se dispenser de recourir à une congrégation générale : les constitutions dont il est le gardien-né, lui permettaient de faire lui-même le choix de son vicaire avec l'approbation des provinciaux. Mais, comme dans l'intention du Révérend Père général, il s'agissait de la nomination d'un vicaire général devant, à sa mort, prendre immédiatement en main, à titre définitif, le gouvernement de la Compagnie, en d'autres termes, de la nomination d'un véritable *coadjuteur avec future succession*, le Souverain-Pontife avait droit d'être auparavant consulté.

Le T. R. P. Beckx a donc demandé à Léon XIII de lui permettre de réunir la congrégation générale de son ordre, afin que celle-ci procédât à la nomination d'un vicaire général destiné à le gouverner, en sa place, pendant sa vie, et à lui succéder, *ipso facto,* sans plus de formalité, à sa mort. N. T. S. le Pape a daigné acquiescer à la supplique du saint vieillard, et ce dernier a immédiatement convoqué à Rome, pour la mi-septembre, les provinciaux et les élus des provinces.

La Compagnie de Jésus est divisée en cinq grandes assistances qui comprennent chacune un certain nombre de provinces. Les assistants résident auprès du général et constituent avec lui le gouvernement de l'ordre entier.

L'assistance d'Italie compte *cinq* provinces (Rome, Naples, Sicile, Turin et Venise) ; — celle d'Allemagne *cinq* (Autriche, Belgique, Galicie, Germanie et Hollande) ; — celle de France *cinq* (Champagne, Canada, France, Lyon et Toulouse); — celle d'Espagne, *quatre* (Aragon, Castille, Mexique et Tolède), — et celle d'Angleterre *quatre* (Angleterre, Irlande, Maryland et Missouri). Ce qui fait en tout *vingt trois-provinces.*

Le jour de l'Assomption, chaque province a procédé à l'élection de deux délégués qu'elle avait à envoyer à la congrégation générale. Ce sont les profès qui ont pris part à cette réunion.

Le 24 septembre la congrégation générale s'est réunie à Rome, au collège Germanique, la seule des anciennes maisons de la compagnie qui soit encore debout dans la Ville éternelle. Le T. R. P. Beckx l'a présidée, sa voix comptant pour deux dans tous les scrutins, selon les statuts de l'ordre. Les électeurs étaient au nombre de *soixante-quinze.*

La majorité, nous devrions dire l'unanimité des suffrages, s'est réunie, ainsi que nous l'avons annoncé et comme on s'y attendait, sur la tête de l'assistant d'Allemagne, le R. P. Anderledy, ancien provincial de Germanie, le jésuite incontestablement le plus capable de gouverner sa compagnie, à l'époque difficile que nous traversons.

Il ne faudrait pas croire que l'élection du général des Jésuites se fasse comme les élections dont nous sommes chaque jour les témoins, et auxquelles l'intrigue et souvent la fraude ont une si large part. Les constitutions de la Compagnie frappent d'excommunication, non seulement quiconque, dans son sein, serait convaincu de briguer le généralat, mais encore tous ceux qui ne feraient pas connaître à la congrégation générale les ambitions et les menées dont ils auraient connaissance.

Une retraite de trois jours prépare les électeurs aux opérations électorales : durant ce *Triduum,* la prière et la méditation ne sont interrompues que par l'examen du dossier de chacun des profès de la Compagnie tout entière, afin de rechercher quel est, parmi eux, le plus digne des fonctions généralices, et par ses aptitudes et par ses vertus.

Vienne le jour de l'élection, tous ceux qui y sont appelés assistent, le matin, à la messe du Saint-Esprit, à laquelle ils communient de la main du célébrant. Ils se rendent ensuite processionnellement, au son des cloches et au chant du *Veni Creator,* dans la salle disposée pour le scrutin.

On en ferme sur eux les portes ; elles sont gardées sévèrement par des Pères qui sont désignés à cet effet parmi les jésuites présents à Rome et qui doivent empêcher rigoureusement toute communication des votants avec l'extérieur de la salle. Les électeurs demeurent ainsi enfermés jusqu'à ce qu'ils aient élu le général : dans un cabinet attenant à la salle, ils trouvent du pain et de l'eau pour leur repas, au cas où le scrutin durerait tout le jour ou se prolongerait plus longtemps.

A peine ont-ils pris leur place, qu'un d'entre eux, désigné à l'avance (pour l'élection du R. P. Beckx, c'est le R. P. de Ravignan qui fut chargé de la chose), se lève et prononce un discours sur les qualités requises par saint Ignace pour être appelé au gouvernement de sa Compagnie. Une méditation d'une heure, au plus, suit cette allocution. Puis le président de l'assemblée donne à tous l'absolution générale de toutes les censures canoniques qu'ils pourraient avoir encourues, et chacun vient prêter sur l'Évangile le serment que, d'autre part, il a écrit de sa main, de nommer le plus digne.

Au fur et à mesure que l'électeur a prêté ce serment, il s'approche du secrétaire, dans les mains duquel il dépose son suffrage. Lorsque tous ont voté, le secrétaire dépouille le scrutin à haute voix, sous les yeux de l'assistance. Le président le proclame en ces termes : « Moi, en mon propre nom et au nom de tous, je choisis le R. P. N... pour général de la Compagnie. » Alors tous les assistants s'avancent vers lui pour la cérémonie de l'obédience ; ils s'agenouillent à ses pieds l'un après l'autre et lui baisent la main en signe de respect. Le chant du *Te Deum* termine l'élection, dont le résultat est soumis à l'approbation du Souverain-Pontife.

C'est le 24 septembre que le T. R. P. Anderledy a été élu avec ce cérémonial pour vicaire général avec future succession du T. R. P. Beckx. Il est dans toute la force l'âge : cinquante et quelques années. Il appartient par sa naissance au canton du Valais (Suisse). Il a vu le jour à ce village de Simplon qui est au point de jonction de la Suisse allemande avec la Suisse italienne et la Suisse française. Il a fait ses études à Fribourg, où il a passé par toutes les fonctions que la Compagnie de Jésus impose à ses religieux dans ses collèges, depuis celles de simple surveillant jusqu'à celles de provincial. Comme celui auquel il est donné pour vicaire et pour coadjuteur, il s'exprime avec aisance, avec élégance même, en français, qui

est sa langue maternelle, du reste ; d'un extérieur des plus avenants, il est d'un commerce agréable, et son caractère est un heureux mélange de force et de douceur. Il sera le 23e général de son ordre.

Le T. R. P. Beckx, auquel il est appelé à succéder, est né à Sichem (Belgique), le 8 février 1795. Il a succédé, le 2 juillet 1853, au T. R. P. Roothaan, Hollandais, qui gouverna la Compagnie de Jésus pendant 24 ans, du 9 juillet 1829 au 8 mai 1853.

L'IDÉE DE PATRIE

On enseigne couramment dans les *Manuels d'instruction civique* que la France ne date que de 1789, qu'avant la Révolution les Français ne formaient qu'un troupeau d'esclaves, et que l'idée de Patrie ne s'est révélée à eux qu'à partir de cette glorieuse époque.

Cette découverte toute républicaine vient d'être de nouveau vulgarisée, il y a peu de jours, dans la conférence faite au théâtre de Grenoble par l'illustre citoyen Paul Bert. Ce sont là de ces sottises, de ces mensonges de sectaire, dont on fait assez justice, sans doute, en les signalant au dédain des esprits sérieux, mais qu'il convient aussi, à l'occasion, de relever à cause de l'impression qu'à la longue ils font sur les masses.

La vérité, que toutes les impostures, toutes les falsifications, toutes les déclamations des sophistes et des pseudo-historiens de la Révolution ne pourront détruire, c'est qu'avant 89 la France fut une nation grande, forte, respectée, prospère et glorieuse, et que c'est précisément de cette époque que commencèrent pour elle la décadence, les humiliations, l'affaiblissement et le discrédit.

La vérité, c'est que la France jouissait, jadis, de libertés que la Révolution lui a ravies, et que c'est à bon droit que l'on a dit que ce n'est pas la liberté qui est nouvelle sur son sol, mais le despotisme.

La vérité, c'est que les doctrines révolutionnaires auxquelles on fait l'honneur d'un relèvement national imaginaire, ont porté les premiers coups à cette Patrie dont l'idée ne répondra bien-

tôt à aucune réalité, et s'effacera d'ailleurs, d'autant plus que la Révolution exercera dans notre pays plus de ravages.

S'ils savaient seulement ce que c'est qu'une Patrie, ces tristes phraseurs, ces partisans de la fraternité des peuples, ces apôtres des idées modernes ! Mais ils ne le savent pas. Rompant avec le passé, repoussant toute solidarité avec les générations qui firent la France, répudiant leur héritage de libertés, de vertus, d'honneur et de gloire, ils ont la niaise, l'absurde prétention d'avoir créé, de toutes pièces, par quelque phénomène de génération spontanée, une France neuve, inédite, une France qui ne doit rien au passé, qui non seulement n'a rien de commun avec lui, mais qui en est même la contre-partie absolue. « Comme si les siècles, » suivant le mot de Chateaubriand, « ne se servaient pas de base les uns aux autres, et « que le dernier pût se tenir en l'air. »

Non, ils ne savent pas ce que c'est qu'une Patrie, ces sectaires dont toutes les œuvres tendent à la ruine des sociétés. Ils ignorent, ces destructeurs du foyer, que Patrie a sa racine dans *Pater*, père ; qu'elle est le produit de la famille, qu'une agglomération d'individus ne constituera jamais une nation, qu'il n'y a de Patrie véritable, de véritable nationalité, que là où tous les membres de la société ont le même sang, les mêmes pensées, la même foi !

Ils parlent de patrie, de l'air de gens qui l'auraient inventée, ces politiciens cosmopolites qui, dans leurs loges, déclarent qu'il faut abolir les frontières et que *la patrie de tous les hommes, c'est l'univers* (1).

Ils parlent de patrie, ces jouisseurs qui, incapables de sacrifier pour leur pays une goutte de leur sang ou un écu, ont réduit l'art de la politique à l'exploitation, dans un intérêt personnel, de ce pays au service duquel nos aïeux se ruinaient et savaient mourir.

Ils parlent de patrie et, par leurs principes subversifs, par un enseignement systématiquement corrupteur, par des lois protectrices de la débauche et de l'athéisme, ils ruinent la famille qui en est la base, ils détruisent la religion qui en est le ciment.

Ils parlent de patrie, et la haine qu'ils affichent pour la France d'autrefois, leur mépris pour les traditions et les œuvres des ancêtres sont la négation même de l'idée de patrie.

(1) Bazot, secrétaire du Grand-Orient.

Ils disent que 89 a restitué aux citoyens la jouissance de leurs droits méconnus, qu'une ère nouvelle de paix, de bonheur et de progrès date de la proclamation de ces prétendus *Droits de l'homme,* et, par une aberration que la corruption de leur cœur et l'aveuglement de leur esprit seuls expliquent, ils oublient que « les morts ont des droits dans la société comme « les vivants ; car cette société dont jouissent les vivants, ce sont « les morts qui l'ont faite, et nous ne recevons leur héritage « qu'à la condition d'exécuter leur testament. »

Le testament de la vieille France, ce sont les cahiers des États. Qu'a-t-elle fait de ce testament, la France nouvelle, ou pour mieux dire la Révolution ?

Elle l'a outrageusement méconnu et foulé aux pieds ; elle s'est criminellement emparée de l'héritage ; il y a près d'un siècle qu'elle est en train de le dilapider, hâtant de toutes ses forces et par tous les moyens en son pouvoir, la ruine et la décomposition morale et matérielle de notre malheureux pays. C'est sa façon de pratiquer le patriotisme.

(*Citoyen.*) Horace Lours.

LA MISÈRE A LONDRES

Il vient de paraître une brochure, vendue au prix modeste d'un penny (10 centimes), qui produit une sensation profonde dans tous les rangs de la société, d'autant plus que le bruit se répand qu'un sourd mécontentement règne parmi les pauvres de Londres. Le *Daily News* publiait récemment sur ce sujet un article remarquable.

La brochure à laquelle je fais allusion, dit à ce propos le correspondant anglais du *Journal de Bruxelles* a pour titre : *Le cri de détresse des misérables de Londres.* Elle a été rédigée par des membres de la secte des Indépendants, à la suite d'une enquête faite par eux dans les districts pauvres, préalablement à l'établissement de centres de missions dans ces localités. Certes le tableau est sombre, mais il n'est malheureusement que d'une exactitude trop correcte. *Quæque ipse miserrima vidi,* puis-je ajouter ; mon expérience de trente ans dans diverses conférences de Saint-Vincent de Paul à Londres m'a mis à même de rendre

témoignage à la vérité malheureusement trop grande de la brochure dont je vais citer quelques extraits. Prenons, par exemple, ce passage sur « le genre de propriété qui rapporte le plus à Londres. » Peu de personnes ont « une idée correcte des antres pestilentiels de Londres où les pauvres sont entassés les uns sur les autres par dizaines de mille. » Pour y arriver, il faut pénétrer dans des cours étroites saturées de gaz empoisonnés et nauséabonds qui se dégagent des tas d'ordures et des eaux croupissantes.

Jamais le soleil ne pénètre dans ces cours où n'entre jamais non plus une bouffée d'air frais. On monte un escalier pourri qui menace de céder à chaque pas : Que dis-je ? En certains endroits le mal est fait et l'étranger qui s'aventure dans ces parages rencontre des solutions de continuité où il risque cent fois de se rompre le cou. On traverse ensuite des corridors sombres et sales où grouille la vermine. Alors, si l'on n'a pas été repoussé par les puanteurs intolérables qui remplissent l'atmosphère, on pénètre dans ces antres où des milliers d'êtres humains sont entassés les uns sur les autres.

Pour peu qu'on monte jusqu'aux mansardes, où l'on aurait le droit d'attendre qu'un peu d'air frais entrât par les fenêtres ouvertes ou cassées, on s'aperçoit que cet air a été vicié en passant sur les carcasses en putréfaction de chats ou d'oiseaux morts, sinon sur des abominations plus horribles encore. Voici un trou dans le mur qui a été réparé par le propriétaire. Savez-vous comment celui-ci a exécuté la réparation ? En clouant sur l'ouverture béante quelques planches d'une caisse à savon ; et pour ce travail il a augmenté le loyer de 3 pence ! Et voilà le genre de propriété qui rapporte le plus à Londres. Des malheureux payent ces affreux taudis 3 shillings, 4 shillings et demi, parfois même jusqu'à 6 shillings par semaine. Ces horribles tanières constituent de véritables mines d'or pour des spéculateurs sans vergogne....

Et dire que chaque pièce de ces immeubles pourris abrite une famille et quelquefois deux ! Dans une cave on a trouvé un père, une mère, trois enfants et quatre porcs ! Dans une autre pièce un homme, atteint de la petite vérole, gît sur un grabat ; auprès de lui est sa femme, qui relève de couches pour la huitième fois, tandis qu'autour d'eux courent des enfants à demi-nus et couverts de saleté. Sept personnes vivent dans un sous-sol ; au milieu d'eux est le cadavre d'un petit enfant. Une autre cham-

bre renferme le père, la mère et six enfants dont deux sont malades de la fièvre scarlatine. Dans une autre neuf frères et sœurs, dont le plus âgé a 29 ans, demeurent, mangent et couchent ensemble. Là une mère met ses enfants dans la rue dès la tombée de la nuit, parce qu'elle loue sa chambre dans un but d'immoralité jusque longtemps après minuit : alors les pauvres petits rentrent timidement chez eux, à moins qu'ils n'aient trouvé ailleurs un misérable abri. Dans bien des cas la situation est rendue pire encore par suite des occupations auxquelles se livrent les habitants de ces immeubles. Ici vous êtes étouffé par les poils arrachés aux peaux de lapins, de rats, de chiens ou d'autres animaux en cours de préparation pour le fourreur. Là l'odeur des boîtes d'allumettes qu'on fait sécher, mêlée à d'autres parfums du même genre vous suffoque, à moins que ce ne soit les exhalaisons du poisson gâté et des légumes en décomposition. Quoi d'étonnant après cela que les jeunes filles s'égarent et tombent dans l'immoralité? quoi de surprenant si la taverne demeure les Champs-Élysées du travailleur fatigué ?

L'immoralité est la conséquence naturelle de cet état de choses. « Le mariage est une institution qui n'est pas à la mode dans ces districts... » L'inceste n'est point rare... dans une seule rue, sur 35 maisons, 32 sont de mauvais lieux... Dans un district qui compte 10,100 habitants, il y a 400 femmes ou filles dont l'âge varie de 13 à 50 ans qui font du vice un trafic en règle. Quant au sens moral des gens de ce quartier, il est complètement nul, on pourra en juger par le trait suivant : « Un missionnaire avait arraché une jeune fille à la vie scandaleuse qu'elle menait, et il lui avait trouvé une place dans une famille qui partait pour l'étranger. Il la conduisit à Southampton : à son retour il fut accablé des injures les plus grossières par la grand'mère de la jeune fille qui lui reprochait amèrement d'avoir privé une pauvre vieille femme de ses moyens de subsistance. Et la sympathie des voisins s'exprimaient hautement en faveur de cette affreuse mégère.

« La misère et le vice engendrés par l'ivrognerie dans ces quartiers ont été souvent racontés. Dans celui d'Eusten-Road il y a un cabaret par centaine d'habitants, en comptant les femmes et les enfants. Aux environs d'une chapelle située dans Orange-Street, Leicester Square, il y a cent tavernes, dont plusieurs sont très vastes ; ce ne sont là que des échantillons des localités que nous avons inspectées. Quand on regarde

ces salles brillamment éclairées, avec la foule misérable et mêlée qui les remplit, on est saisi d'horreur à la pensée de tant de vice; mais en même temps, quand on les compare aux demeures qui se trouvent dans les cours fétides dont nous avons parlé, on cesse de s'étonner que les cabarets soient pleins. »

Un chapitre non moins intéressant et non moins douloureux est celui qui a pour titre: « Ce que gagnent les pauvres. » Qu'on en juge: « Il y a des gens qui s'efforcent de vivre honnêtement — et leur nombre dépasse celui des voleurs — mais quels sont leurs gages? Un enfant de 7 ans peut facilement gagner 10 shillings (12 fr. 50) en volant, mais que peut-il gagner à fabriquer des boîtes pour allumettes à raison de 4 sous et demi la grosse (ou douze douzaines), quand il lui faut se procurer à ses frais le feu pour sécher les boîtes, la colle et la ficelle?

Avant qu'il puisse réaliser un gain égal à celui du petit voleur, il devra fabriquer cinquante-six grosses de boîtes par semaine, c'est-à-dire 1,296 par jour, ce qui est impossible. Les femmes qui finissent les pantalons (c'est-à-dire qui appliquent la doublure, font les boutonnières et cousent les boutons), reçoivent 5 sous par paire, mais elles achètent leur fil. La confection des chemises d'hommes est payée à raison de 10 pence (vingt sous) la douzaine; celle des capuchons d'enfants à raison d'un shilling et demi ou deux shillings et demi la douzaine. Dans une maison on a trouvé une veuve avec une fille à moitié idiote qui faisaient des paillasses moyennant 3 sous la pièce!

Voici une femme qui a un mari malade et un petit enfant à soigner. Elle travaille à finir des chemises à raison de 3 pence (30 centimes) la douzaine: grâce à des efforts surhumains, elle parvient à gagner 6 pence par jour, sur lesquels il faut qu'elle achète son fil. Une autre, estropiée de la main, n'a pour faire vivre son mari aveugle et elle-même d'autre ressource que la confection des boîtes d'allumettes, pour laquelle elle est rémunérée d'après le tarif libéral que nous avons cité plus haut, et sur ses 5 sous par grosse elle a à payer un penny à une fille qui l'aide dans son travail. Voici une mère qui a dépouillé ses quatre petits enfants de tous les vêtements qu'elle peut leur enlever sans les laisser absolument nus. Elle a mis ces misérables objets au Mont-de-Piété, non pas pour boire, mais pour se procurer de quoi leur donner à manger et les réchauffer un peu. Elle a obtenu un shilling pour le tout; avec cette somme elle achète sept litres de charbon et un pain. »

Les « misères de l'enfance, » voilà le titre du chapitre le plus touchant, le plus déchirant peut-être de toute la brochure. La moindre de ces misères n'est peut-être pas celle que ces pauvres petits ont héritée de parents adonnés à l'ivrognerie et au vice, laquelle a fait d'eux ces êtres infirmes, rachitiques, hideux à voir, qu'on rencontre à chaque pas dans ces localités. « Voici un enfant de trois ans qui ramasse quelques croûtes de pain sales pour les manger. Nous entrons dans la maison devant la porte de laquelle il se trouve, et nous voyons une petite fille de douze ans. « Où est ta mère ? » — « A l'hôpital des fous. » — « Depuis combien de temps ? » — « Depuis quinze mois. » — « Qui prend soin de vous ? » L'enfant qui est assise à une vieille table occupée à fabriquer des boîtes d'allumettes, répond : « Je prends soin de mes petits frères et de mes petites sœurs, autant que je peux. » — « Où est ton père ? » — « Voilà trois semaines qu'il est sans ouvrage, mais il a trouvé aujourd'hui du travail pour deux jours. »

Une autre maison visitée par nous renfermait neuf orphelins. La mère était morte de l'émotion qu'elle avait ressenti en voyant un de ses enfants renversé par une voiture. L'aîné n'avait que quatorze ans. Tous vivaient dans une petite pièce étroite : ils n'avaient qu'un lit, dans lequel cinq d'entre eux s'entassaient. Ici est une pauvre femme, que son mari a abandonnée, avec trois petits enfants. L'un d'eux a eu un accident, il y a quelques jours, et s'est cassé un bras. Il est couché sur un grabat dans un coin de la chambre, avec un vieux sac autour de lui. Là, dans une sorte de cave, il y a neuf petits enfants sans nourriture et presque sans vêtements. »

Et cela se passe à deux pas de cette Cité de Londres si opulente, que Blücher contemplait du haut de Saint-Paul avec des yeux brillants de convoitise en s'écriant : « Mon Dieu, qu'il ferait bon à piller ici ! » Dieu veuille que la charité chrétienne vienne en aide aux pauvres de Londres avant qu'ils n'aient la même idée que Blücher ! F. DE B.

LE CATACLYSME DE KRAKATAUA

Les malles ont enfin apporté en Hollande des relations complètes sur le désastre qui a dévasté une importante partie des Indes orientales et décimé la population de ces colonies floris-

santes. Les journaux néerlandais les publient *in extenso* et leur consacrent des colonnes entières. Nous les résumons comme suit :

Dans l'après-midi du dimanche 26 septembre, tout le monde à Batavia entendit du côté de l'Ouest une rumeur ressemblant à celle d'un tonnerre très éloigné et alternant avec de violentes détonations qui faisaient trembler et battre les portes et les fenêtres ; avec la nuit et à l'heure de minuit surtout l'horizon se couvrit à l'ouest d'un voile rougeâtre.

La population ne s'alarma point outre mesure de ces symptômes. Une précédente éruption dans l'île de Krakataua l'avait familiarisée en quelque sorte avec ce phénomène ; aussi on s'imagina que le volcan entrait une seconde fois en activité et que ce phénomène n'aurait pas de conséquences. Toutefois, on remarqua que les détonations étaient plus fortes qu'antérieurement, que la rumeur lointaine était plus distincte et on finit par n'avoir plus confiance qu'à demi. On prit peur pour de bon lorsque dans la nuit du 26 au 27, les bruits et l'embrasement sinistre du ciel gagnèrent en intensité ; surtout lorsque vers une heure, on éprouva une commotion produisant un tel déplament d'air que tous les réverbères au gaz s'éteignirent simultanément. La nuit se passa dans de mortelles angoisses, sans sommeil, pour les malheureux ayant charge d'âmes. Ils attendaient l'aube avec anxiété.

Celle-ci parut, mais au lieu de répandre cette lumière transparente caractérisant les heures matinales dans ces régions, le soleil se cacha honteusement et tout le firmament parut enveloppé de brouillards.

Ce jour, le 27, vers 7 heures, la première pluie de cendres tomba sur Batavia et on en conclut, la ville étant considérablement éloignée de la région volcanique, que, quel que fût le volcan entré en activité, l'éruption devait être d'une violence exceptionnelle.

A peine les habitants s'étaient-ils rendus à leurs occupations que leurs appréhensions se vérifièrent. L'air gris et pesant chargé de cendres s'épaississait encore, la pluie de cendres tomba plus abondante et, avant l'heure de midi, tout Batavia était plongé dans de compactes ténèbres, tandis que, comme dit l'*Handelsblad de Batavia,* « l'élément hostile à l'homme, le feu, célébrait une terrible fête, à quelques lieues de là, parmi les volcans de Krakataua. »

Malgré l'inquiétude qui régnait de toutes parts et quoique chacun se fût préparé à des choses graves, personne cependant ne pouvait deviner ce qui le menaçait et de quelle nature était le drame qui se jouait à quelques heures de là, et dans lequel tant d'êtres trouvèrent la mort. Par suite de l'éclipse du soleil la température s'était considérablement abaissée ; à Batavia, on tremblait de froid et aussi de peur, car ce fait qu'au milieu du jour il fallait s'éclairer à la lumière des lampes ne contribuait pas peu à entretenir la terreur de la population.

A un moment donné toutes les transactions furent interrompues ; quiconque put quitter ses affaires s'empressa de retourner auprès des siens. Dans la ville basse tous les *Bantammers* se réunirent en un clin d'œil et s'éloignèrent en courant avec l'impétuosité d'un fleuve. En un rien de temps plus de la moitié de la ville fut abandonnée. La pluie de cendres augmentait toujours.

Entre temps le grouillement et l'agitation étaient plus intenses que jamais dans le quartier chinois. Quiconque pouvait mettre la main sur une pirogue s'en emparait ; y portait sa femme, ses richesses et ses vivres, ignorant, le malheureux, que précisément l'eau, à laquelle il allait se confier, était son pire ennemi à ces heures de tourmente. Un peu avant midi l'événement vérifia une fois de plus et d'une façon épouvantable cette vérité ; la mer souleva des vagues comme des montagnes, tout le long de la côte occidentale de Java, roula ses flots révoltés dans les rivières, éleva de plusieurs mètres le niveau de ses eaux, et les fit sortir impétueusement de leurs lits.

Impossible de décrire la confusion que cette crue subite répandit dans la basse ville parmi les pirogues, les steamers et les *tambangans;* aucune plume ne saurait rendre la panique qui s'empara de tout le vieux Batavia, surtout de la population chinoise et indigène, et qui leur fit chercher le salut dans un sauve-qui-peut général.

Afin de donner une faible idée de cette houle envahissante qui souleva la mer et les rivières, nous dirons seulement que le niveau monta de dix pieds en quelques minutes à Tandjong-Priok ; qu'elle inonda en un clin d'œil la basse ville et qu'elle jeta sur le quai, comme de simples fétus de paille, des pirogues chargées de 25 tonnes. Ce phénomène se répéta une seconde fois à 2 heures de l'aprés-midi, mais avec quelle impétuosité qu'elle se fût précipitée, arrivée à sa violence extrême, cette masse d'eau colossale se retira presque aussitôt aprés.

Entre temps l'atmosphère pesante, grise comme du plomb, commença à s'éclaircir ; et à mesure que la lumière du jour reparaissait elle éclairait un spectacle sans doute peu fréquent dans le cours des siècles. Les rues ou plutôt les chemins, les arbres et les maisons étaient couverts d'une couche blanche, donnant au paysage, en pleine patrie du soleil, l'aspect d'un jour d'hiver en Hollande.

La journée s'écoula, les détonations et la rumeur lointaines s'apaisèrent peu à peu, et l'on put se rendre compte des malheurs causés par ce phénomène atroce.

Anger avait été inondé et détruit par l'invasion de la mer ; ses habitants, à quelques exceptions près, avaient été noyés en un rien de temps et à l'endroit où s'élevait la localité, on ne trouvait plus, ce fatal lundi, qu'un immense marécage.

Tanara avait partagé le même sort ; au 1er septembre, 704 cadavres avaient été ramassés sur le territoire de cette ville.

A Tjeringen les digues célèbres et la mer avaient envahi l'intérieur des terres sur un espace de plusieurs kilomètres. Même désastre à Karang-Antoe. Plus à l'est, on ne trouve plus de trace des petites stations balnéaires Kramat et Mauk. Aux premiers jours de septembre, dans le *passar* ou marche de la première de ces villes, s'entassaient encore 300 cadavres.

Les phares le long des côtes furent brisés comme des brins de paille. Merak, qui fournissait la pierre aux installations maritimes, a disparu avec tout ce qui s'y trouvait.

La relation de l'*Handelsblad de Batavia* où nous puisons ces détails parle ensuite des bouleversements que ces commotions ont produits dans le détroit de la Sonde ; de la formation d'îles nouvelles, de la disparition des terres existantes, etc., choses sur lesquelles le télégraphe nous avait déjà renseignés.

Le journal en question examine l'étendue de la catastrophe, les ruines et les morts qu'elle a entraînées.

Plusieurs navigateurs rapportent que dans le détroit de la Sonde, la mer était littéralement couverte d'épaves et de cadavres. On a vu beaucoup de ces malheureux encore cramponnés à des radeaux de bambou, à des planches, à des branches d'arbre. On ne saurait dire, même approximativement, le nombre de ceux que les lames furieuses ont balayés et engloutis d'un seul coup à Anjer.

On raconte des scènes déchirantes qui ont eu cette ville pour théâtre. Des enfants ont vu périr leurs parents sous leurs yeux ;

des femmes leurs maris. La femme d'un fonctionnaire d'Anjer se trouvait avec son enfant dans la pièce de derrière de son habitation. La vague pénètre dans la place, fond sur la femme et le bébé, les refoule dans la chambre de bains, et les cogne à plusieurs reprises contre les murs, puis la lame furieuse les reprend, les emporte à l'extérieur; la femme aperçoit son mari qui se débat dans les flots pour atteindre un arbre; soudain le courant l'écrase contre cet arbre qui devait être sa planche de salut. Enfin la malheureuse mère est jetée sur une colline où son enfant rend le dernier soupir; elle-même, épuisée par la perte du sang, les émotions, les efforts pour lutter contre l'inéluctable fléau, perd connaissance.

Les communications par terre aussi bien que par mer ont été longtemps interrompues. Les chemins furent rendus impraticables. La campagne ensevelie sous une épaisse couche de cendres a été brusquement frappée de stérilité et les moissons ont été atteintes dans leur premier germe. Le bétail meurt d'inanition.

Dans le voisinage de Batavia la calamité a sévi dans de fortes proportions. La cale sèche de l'île d'Amardam a chassé sur ses ancres et a été entraînée dans la mer. Onrust est englouti.

Le docteur Dillé, d'Anjer, raconte que le 27, à 6 heures du matin, il se trouvait encore au lit. Il en fut arraché brusquement et jeté contre les meubles puis contre la fenêtre. En brisant une vitre il parvint dans le derrière du logis; sa femme, sa sœur, et l'enfant de celle-ci s'étaient réfugiés sur le toit du fournil. Ensemble ils s'enfuirent vers les montagnes, en bravant la terrible pluie de cendres contre laquelle ils défendaient autant que possible leur petit enfant. Ils devaient aller toujours plus loin; le théâtre de la destruction s'étendait à l'infini; il ne restait plus pierre sur pierre des maisons où ils comptaient trouver un refuge.

Ils errèrent longtemps, harassés, exténués et affamés. Ils arrivèrent à un *Kampong,* mais ceux qui l'occupaient chassèrent la malheureuse famille, sans même lui donner le temps de s'asseoir. Ces misérables *Bantammers,* complètement fanatisés par leurs prêtres, reprochèrent à ces malheureux d'être cause de tous les fléaux qui ont visité le pays durant ces derniers temps. D'après les naturels, le tremblement de terre actuel est un châtiment du ciel irrité contre les Hollandais déclarant la guerre à Atjeh. Peu s'en est fallu que tous ces forcenés ne se soulèvent pour piller à Anjer.

La famille du docteur, chassée et rudoyée, n'obtenant même pas des barbares qu'elle implorait une bouchée de riz ou une gorgée d'eau, résolut de ne pas lutter davantage contre le malheur et de chercher un endroit pour attendre paisiblement la mort. Toutefois, un naturel plus compatissant, désigna à ces « chiens de chrétiens » une *dessa* abandonnée où ils trouveraient un peu de riz et un morceau de poisson desséché, c'est-à-dire de quoi arriver jusqu'à Mantjah. Une des dames échangea, après maintes supplications, deux bagues en or contre un verre d'eau croupissante et s'estima très heureuse, avec les siens, de trouver ce soulagement.

Il résulte de l'avis lancé télégraphiquement par le gouvernement de Batavia aux autorités voisines que les détonations de Krakataua ont été entendues jusqu'à Soerakarta. Les cendres tombèrent jusqu'à Chéribon. De Batavia on voyait distinctement le feu de l'éruption. Des pierres tombaient avec la cendre. Les phares du détroit de la Sonde furent renversés. Une partie de la résidence de Bantam a été transformée en désert.

Dans le district de Tyringen seul 10,000 personnes ont péri.

Les premières nouvelles des bouleversements produits dans le détroit de la Sonde par les éruptions de Krakataua ont été portées à Batavia par M. Nieuwenhuis, ingénieur de l'établissement de Mérak. Celui-ci avait passé la journée du 26 à Batavia. Le 27, au matin, il s'embarqua pour Merak à bord du paquebot *Regal*. En route, il fut surpris par la pluie de cendres mêlée à des cailloux pointus. Les ténèbres se firent rapidement et la mer devint si houleuse, que vers midi on résolut de jeter l'ancre.

A peine l'ancre avait-elle mordu que le bâtiment se mit à danser et à balancer avec tant de violence qu'elle se détacha et que le bateau fut entraîné successivement dans toutes les directions. Vers 3 heures seulement le phénomène perdit de sa violence et la lumière reparut. Jusque vers 5 heures le bateau marcha à toute vapeur puis il jeta de nouveau l'ancre, croyant être près de la côte. Durant la nuit on aperçut une éclatante lumière, accompagnée d'éclairs énormes et de globes de feu à l'horizon du côté de l'ouest et du sud.

La mer tremblait si fortement que l'on crut plusieurs fois que le *Regal* irait à fond. La sonde accusait une profondeur de 12 brasses. Soudain la mer devint calme et sa surface unie comme un miroir. Après avoir recueilli deux indigènes, montés

sur une pirogue, le bateau continua son voyage le lendemain matin, vers 6 heures. La mer était couverte d'arbres, de pierre ponce et d'épaves. Plus on approchait de la pointe Nicolas, plus la côte semblait grise et dénudée; jusqu'à une certaine hauteur, elle était complètement dépouillée de végétation.

La pointe Nicolas avait perdu ses arbres et son gazon; les îles Saleier et Tempora avaient complètement disparu. A hauteur des mines de Merak, la côte de Java, comme celle Poeloe-Merak, était rendue méconnaissable.

M. Nieuwenhuis étant débarqué à grand'peine, constata que tout son établissement était en ruines. Les eaux s'étaient élevées jusqu'à 30 ou 40 mètres. Le soir même, le directeur repartit pour Batavia.

REVUE DES REVUES

Le Vatican et le Quirinal depuis 1878.

Tel est le titre d'une étude commencée l'année dernière dans la *Revue des deux Mondes*, par M. Anatole Leroy-Beaulieu. Dans la première partie l'auteur avait étudié *la position de Léon XIII vis-à-vis de l'Europe*. Dans cette seconde partie, M. Leroy-Beaulieu, examine *la situation du Pape à Rome sous le régime de la loi des garanties*. En raison de leur intérêt, nous croyons devoir reproduire plusieurs passages de cette étude, tout en faisant, bien entendu, nos réserves sur certaines opinions de l'auteur. Du reste, nos lecteurs pourront s'apercevoir que M. Anatole Leroy-Beaulieu fait preuve dans quelques-uns de ses jugements d'une largeur de vue qu'on ne rencontre guère chez les libéraux d'aucun pays.

L'auteur commence par résumer avec une grande précision d'expression, les griefs des catholiques du monde entier contre les envahisseurs de Rome, et les arguments invoqués par ceux-ci en guise d'apologie de leur œuvre.

Il est intéressant de voir comment il explique pourquoi le Pape et les catholiques ne peuvent renoncer à Rome :

Les droits et prétentions auxquels l'Église a tant de peine à

renoncer ailleurs, elle ne peut se résigner à les abandonner à Rome. Aux yeux du Saint-Siége et de la plupart des catholiques, Rome n'est pas une ville ordinaire ; ce n'est ni une cité italienne, ni une capitale moderne ; c'est la ville des Apôtres et la métropole de la catholicité. C'est l'héritage de Pierre, la propriété de l'Église universelle. Le respect, les droits, les privilèges qu'ils demandent pour leur Chef, les fidèles sont tentés de les revendiquer pour la ville où ce Chef réside. L'inviolabilité réclamée pour sa personne, ils voudraient l'étendre non seulement à son palais, mais à tout le sol romain. Cette Rome que le Saint-Siége avait refaite à son usage et à son image, c'était pour la Papauté et les fidèles une véritable ville sainte. La sécularisation de la cité des Apôtres est à leurs yeux une profanation; l'érection dans ses murailles d'écoles libres penseuses, la construction d'églises hétérodoxes, la publication de feuilles impies, leur semblent un sacrilége. On sait la honte et la douleur des chrétiens du moyen-âge à la pensée que Jérusalem et le tombeau du Christ étaient aux mains infidèles. Rome au pouvoir des Italiens, Rome souillée par l'impiété et contaminée par l'hérésie, inspire au clergé et à nombre de catholiques un sentiment analogue. A une autre époque, il en aurait pu sortir des croisades. Dans la conscience catholique, Rome faisait en quelque sorte partie de la Papauté, le siége de Pierre et la Ville éternelle s'étaient pour ainsi dire incorporés l'un à l'autre. Entre le Janicule consacré par la crucifixion du chef des Apôtres et le Colisée baigné du sang des martyrs, la liberté des sectes, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, la liberté de réunion ou d'association, avec leurs inévitables attaques à la foi catholique, prennent l'aspect d'outrage personnel à l'hôte du Vatican. L'apothéose publique de Garibaldi ou de Mazzini, un congrès de francs-maçons ou de libres penseurs tel qu'il a été plusieurs fois question d'en convoquer à Rome, est dénoncé comme un attentat contre le Souverain-Pontife.

La papauté a d'autant plus de peine à se résigner à la sécularisation de son antique capitale que, au milieu de la transformation de l'Europe moderne, elle s'était efforcée de conserver à Rome, au gouvernement, à l'administration, le caractère chrétien que la révolution a partout effacé ailleurs. Pour le Saint-Siége le petit État romain n'était pas seulement une demeure tranquille : aux yeux de ses maîtres, c'était un État modèle, le seul qui demeurât soumis aux lois de Dieu et de

l'Église, le seul qui s'efforçât de réaliser sur la terre l'image de la Jérusalem céleste. Ce qui, chez lui, semblait défaut à la plupart des laïques, était vertu et qualité pour ses recteurs ecclésiastiques. Avec l'occupation italienne, Rome est tombée de ce haut rang, elle a été ravalée au niveau des capitales vulgaires, elle a cessé de remplir sa vocation providentielle. Le Pape ne peut pas, par sa présence dans les rues souillées de la nouvelle Jérusalem, avoir l'air d'en reconnaître la déchéance et d'en sanctionner la profanation. Une dernière considération, et non la moindre peut-être, a, depuis 1870, retenu le Souverain-Pontife au fond de son palais solitaire. Quand il ne serait pas arrêté par la crainte de paraître consentir tacitement à ce qui pour lui est à la fois une spoliation et un sacrilège, le sentiment de sa dignité, de la dignité du Siège apostolique suffirait à l'empêcher de franchir le seuil où veille sa garde suisse. Pas plus que Pie IX, Léon XIII ne redoute les injures, les sifflets et les menaces des fanatiques d'irréligion qu'il pourrait rencontrer sur son passage. Comme Pie IX, comme autrefois Pie VI ou Pie VII, il saurait au besoin braver d'autres dangers ; mais, de même que Pie IX, Léon XIII ne se croit pas permis d'exposer sans nécessité la dignité pontificale à des affronts ou à des injures. Le Pape et le Sacré-Collège s'en pourraient même faire scrupule. On sait avec quel soin pieux le clergé et les fidèles ont de tout temps soustrait les choses saintes, la croix, les vases sacrés, les images ou les reliques des saints aux outrages des impies et aux profanations. Or, pour les catholiques, la personne même du Pape, représentant de Dieu sur terre, image vivante du Christ, est chose sacro-sainte ; il serait coupable de l'exposer à l'irrévérence et aux indécents sarcasmes des incrédules.

A ce sentiment de religieuse vénération qui, depuis les malheurs de la Papauté surtout, entoure le Pape d'un véritable culte, se joint le sentiment humain de la dignité. On ne saurait dénier à la dynastie pontificale, la plus haute assurément de toutes celles qui ont prétendu régner sur le monde, le soin de veiller à la sienne. Dans tous les débats sur la situation du Pape à Rome, on est trop enclin à l'oublier, la dignité du Souverain-Pontife ne tient pas une moindre place que sa liberté. Les Papes ne sont guère moins sensibles aux blessures faites à l'une qu'aux entraves apportées à l'autre. Dans tous les discours, Léon XIII et Pie IX n'ont jamais séparé la première

de la seconde. Rien de plus naturel, et les adversaires du Vatican ne pourraient s'en montrer étonnés. Le gouvernement italien ne s'y est pas mépris ; la loi même des garanties a prétendu pourvoir à la dignité aussi bien qu'à la liberté du Pontife romain. Après avoir signalé les griefs et les arguments des deux parties, il est temps d'examiner ce que valent ces garanties offertes par l'Italie au Saint-Siège, jusqu'à quel point elles lui assurent ce double bien : dignité et liberté.

Nous ne nous arrêterons pas ici à l'objection préalable, à l'espèce de fin de non-recevoir des défenseurs du Saint-Siège, lorsqu'ils soutiennent que la loi des garanties ne garantit rien, puisqu'elle peut être supprimée, comme elle a été faite par un vote du Parlement. En ce sens, il est vrai, on peut dire que la liberté du Pape est à la merci d'une voix de majorité à *Monte-Citorio* et au Palais-Madama ; d'autant que cette loi de 1871, bien que les jurisconsultes et le Conseil d'État l'aient qualifiée de loi fondamentale, n'est pas, strictement parlant, une loi constitutionnelle. Il lui manque par suite la solidité des clauses du pacte national ; pour l'attaquer, on peut même s'appuyer sur certains articles du *Statut*. Ce vice original des garanties pontificales, les défenseurs de la loi italienne sont, en revanche, fondés à dire que la responsabilité en revient surtout au Saint-Siège (?) et au *Non Possumus*. Si le Vatican y eût consentit, s'il en eût accepté le principe et les bases, cette loi parlementaire eût été volontiers convertie par l'Italie de 1870 en contrat bilatéral, en concordat perpétuel entre la Chaire romaine et la jeune monarchie unitaire. L'accord fait entre les deux puissances intéressées, il eût été relativement aisé de lui donner pour sanction un engagement international. Au lendemain de l'occupation de la métropole papale, l'Italie eût, à ce prix, acheté sans marchander la reconnaissance de l'annexion de Rome avec la ratification de la chute du pouvoir temporel et la clôture définitive des longues discussions soulevées par la question romaine. Aujourd'hui qu'elle est depuis treize ans en possession de Rome, après y avoir installé sa capitale sans recevoir de remontrances de personne, après avoir vu les puissances lui laisser régler par une loi intérieure une question qui les intéressait toutes, l'Italie aurait singulièrement plus de répugnance à soumettre à une garantie collective des États ce que la diplomatie a naguère permis à son parlement de trancher seul. Si jamais il doit y avoir un rapprochement entre la Curie

romaine et la monarchie unitaire, ce sera là cependant l'une des premières conditions de la Papauté, et de toutes les difficultés d'une telle entente ce ne sera pas la moindre.

Laissant de côté cette question en quelque sorte préjudicielle, revenons à la situation faite au Pape par la loi des garanties, sauf à chercher plus tard quel peut être le garant de ces garanties. En enlevant au Pape les derniers débris de son domaine temporel, le gouvernement italien devait, pour tranquilliser les puissances et les catholiques du monde entier, pourvoir à la fois d'une autre manière à l'indépendance spirituelle et à l'entretien matériel du Saint-Siége. Le problème posé devant les législateurs réunis à Florence en 1871 était double. C'est à tort que l'opinion n'envisage souvent qu'un côté de la question, ce qui touche l'indépendance pontificale. Historiquement, les États du Saint-Père lui avaient été donnés moins peut-être pour garantir sa liberté que pour lui assurer des moyens d'existence. Dans les dernières années de la royauté pontificale, les États du Pape, réduits en étendue, appauvris et mal administrés, remplissaient bien imparfaitement cette mission; mais il en était de même de la première. En fait, on peut soutenir que la royauté temporelle du Saint-Siége avait cessé de garantir l'existence matérielle aussi bien que l'indépendance politique du Souverain-Pontife. Pour l'une comme pour l'autre, Pie IX était obligé de recourir à l'étranger, le Saint-Siége ne pouvait pas plus se passer des subsides que des soldats du dehors. A ce double point de vue, le pouvoir temporel des Papes avait fini par faillir à sa mission (??) ; des historiens ont même prétendu qu'il n'y avait jamais entièrement suffi. N'importe ; la royauté pontificale avait beau, sous les derniers Papes, avoir à tous égards perdu de son efficacité, il n'en fallait pas moins, en la supprimant, la remplacer dans la double fonction dont elle s'était acquittée tant bien que mal durant onze siècles.

L'occupation de Rome par les Italiens n'a pas seulement atteint le Saint-Siége dans son indépendance temporelle, mais en un sens dans son indépendance matérielle et économique. Ce que la Papauté a perdu en 1870, ce n'est pas seulement sa couronne temporelle, sa royauté, c'est, avec ses États et sa capitale, ses propriétés, ses immeubles, ses revenus, ses moyens d'existence. La médiatisation du Pape et de l'État romain a eu pour conséquence la sécularisation de Rome et des biens de l'Église Romaine. C'est là un des faits qui ont le plus blessé

le Saint-Siège et mis le plus d'obstacles à l'acquiescement du Vatican au nouvel ordre de choses.

M. Leroy-Beaulieu estime que la loi des garanties, quoi qu'en disent les libéraux italiens, n'est pas une solution, et que la position qu'a créée le gouvernement italien au Pape, en entrant à Rome et en dépouillant la Papauté de tous ses biens, n'est pas normale :

A son entrée dans la Ville Éternelle par la brèche de la *Porta Pia,* le gouvernement unitaire eût pu distinguer entre la souveraineté pontificale et les biens de l'Église, entre la royauté du Pape et les propriétés de la Papauté. En supprimant la royauté, il lui eût été loisible de respecter la propriété, de conserver au Chef de l'Église et à ses organes séculaires les biens, les terres qui leur avaient été légués par la piété des âges, les monuments que les Papes avaient bâtis avec les offrandes de la catholicité. De cette façon, en perdant sa souveraineté, le Saint-Siège eût conservé le principal garant de la liberté dans nos sociétés, sur lesquelles règnent plus que jamais la fortune, le capital. Le successeur de Pie IX fût demeuré indépendant, dans le sens le plus vulgaire du mot, mais non le moins juste.

C'est ici un libéral qui parle ; il n'est pas un catholique qui puisse prendre pour une véritable indépendance la situation qui aurait été faite au Souverain-Pontife si le gouvernement intrus avait respecté — ce qu'il n'a pas fait, d'ailleurs — les droits de propriété du Saint-Siège. L'Italie n'a laissé au Pape que les palais du Vatican et de Latran, et la villa de Castel Gandolfo. Elle a mis la main sur tout le reste. Elle a incaméré jusqu'aux biens de la Propagande, destinés cependant à servir à l'œuvre de la civilisation du monde par la prédication du christianisme.

Et le roi d'Italie demeure dans le palais du Quirinal, pris au Pape !

Quelle compensation l'Italie a-t-elle imaginé de donner au Saint-Siège, à la suite de ces confiscations ?

(La fin au prochain numéro.)

MONSEIGNEUR DE BONNECHOSE

Une grande existence vient de s'éteindre. Au moment où l'on invoquait en sa faveur les prières de l'Église, l'éminent prélat qui a illustré le siège archiépiscopal de Rouen par sa haute intelligence, sa piété et ses vertus, s'endormait pour toujours, après un labeur qui avait duré presque un siècle. Le grand cardinal, comme on disait de lui, évoquait par certains côtés le souvenir des figures historiques du XVIIe siècle : il en avait l'activité et l'ampleur de vues.

Il était d'une vieille famille normande, fixée depuis plusieurs siècles aux environs de Bernay. C'est là qu'est le domaine patrimonial, possédé aujourd'hui par un homme distingué, le neveu du cardinal, M. Charles de Bonnechose, de la Cour des comptes. C'était une famille de sève puissante que cette famille de Bonnechose. Des trois frères qui vécurent dans ce siècle, l'aîné fut l'archevêque de Rouen, qui débuta, comme l'on sait, par la magistrature ; le second, Louis de Bonnechose, ancien page du roi, esprit généreux et chevaleresque, prit part à la guerre de Vendée et succomba au combat de la Pénissière dans des conditions héroïques, qui formèrent autour de sa mémoire comme une sorte de légende ; le troisième était M. Émile de Bonnechose, l'historien dont les ouvrages sont encore aujourd'hui cités comme des modèles de conscience et de clarté.

A peine entré dans les ordres, Mgr de Bonnechose dut à ses facultés supérieures un avancement rapide. Son passage dans la magistrature avait développé chez lui, par la science du droit, l'esprit de discernement et de logique. C'était, en outre, un lettré, et son séjour et de longues visites à Rome ne firent que développer ses connaissances. Ce qu'il y avait en lui de profonde sagacité normande s'était avivé au contact des esprits éminents que possède la Ville Éternelle. Ceci explique le rôle considérable qu'il fut appelé à jouer depuis plus de vingt ans entre Rome et la France catholique dont il embrassait passionnément les intérêts.

On ne saurait dire jusqu'à quel point fut poursuivie, discrète, prudente et toujours patriotique, depuis près de vingt ans, son intervention dans presque tous les événements politiques auxquels la religion était mêlée, non seulement sous l'Empire, mais encore sous le régime actuel. Sous l'Empire, nous savons tels

de ses conseils qui, s'ils eussent prévalu, eussent épargné bien des fautes. Le Pape Pie IX professait pour Mgr de Bonnechose une estime particulière ; Léon XIII le considérait, avec raison, comme l'une des lumières du Sacré-Collège et comme l'un des esprits les plus déliés et les plus fermes de son temps. Le jugement sûr et prompt du cardinal, sa longue pratique des hommes, en même temps que son dévouement éclairé aux intérêts de l'Église, en avaient fait l'intermédiaire autorisé du Vatican, et si son expérience et sa conciliante intervention n'ont pas toujours produit les fruits qu'il était permis d'en attendre, il faut en accuser l'intolérance ou la faiblesse de ceux auxquels il s'adressait.

On raconte qu'un ministre de la République disait à l'un de ses amis, au sortir d'un long entretien avec le cardinal de Bonnechose : « Quels hommes que nos prélats français ! On ne « les connaît pas assez ; on ne se doute pas de tout ce qu'il y a « en eux de distinction, de savoir, de dignité, de patriotisme ! »

A ce témoignage, nous pouvons ajouter celui d'un ancien ministre de l'Empire. Dans un ouvrage que M. Émile Ollivier a consacré récemment au concile du Vatican, il écrivait :

Le cardinal de Bonnechose, avant de revêtir la pourpre cardinalice, avait porté la toge du magistrat ; à vingt-sept ans, il était encore avocat général. De cette première profession il avait gardé l'aptitude et le goût de la discussion didactique, la fermeté du langage, la dignité des manières, l'expérience des affaires, l'amour de l'autorité, sans laquelle il n'y a pas de justice, et le culte de la justice, qui est le seul titre légitime de l'autorité. A Rome, où il était resté pendant cinq ans avec le titre de supérieur de Saint-Louis-des-Français, il avait appris le charme ecclésiastique et l'art de voiler les ardeurs de son âme de feu sous les dehors d'une majestueuse sérénité. Ajoutez à ces dons la droiture, la distinction des sentiments, une rare culture littéraire, trente années d'un ministère irréprochable, et vous saurez pourquoi le cardinal de Bonnechose est une des personnalités les plus imposantes de notre épiscopat.

Le portrait est d'une vérité frappante. Nous qui avions connu Mgr de Bonnechose lorsqu'il était évêque d'Évreux, nous ne savions ce que nous devions le plus admirer en lui, de l'orateur éloquent, du lettré, de l'administrateur, du prélat et du Français. Les petits esprits s'étaient d'abord égayés de cette phrase prononcée au Sénat : « Mon clergé marche comme un régiment. » Elle n'exprimait pas autre chose qu'une idée de discipline nécessaire, et que fait comprendre l'admirable tenue du

clergé du diocèse de Rouen. Les passions politiques elles-mêmes s'atténuaient dans un sentiment involontaire de déférence devant cette physionomie si puissamment empreinte d'intelligence et de volonté.

D'autres diront ce que perd l'Eglise par la mort de celui qui était à la tête de l'épiscopat français ; nous devons nous borner aujourd'hui à rappeler combien grande était sa charité, affable son accueil pour tous ceux, quel que fût leur rang social, qui s'adressaient à lui. Ses occupations multiples, ses nombreuses relations, les consultations qu'on lui demandait de tous côtés sur les sujets les plus divers, les missions si graves et si délicates dont il était chargé, ne suffisaient pas à lasser son activité. A peine de retour de ses visites pastorales, qu'il accomplissait avec une régularité et une sollicitude que rien ne lassait, il se remettait au travail. Levé avec le jour, il consacrait sa journée à l'expédition des affaires diocésaines et aux devoirs de sa charge. Le souci des intérêts qui lui étaient confiés ne l'a pas même quitté à ses derniers moments, et, quelques heures avant sa mort, il dictait à son secrétaire le règlement de la journée du lendemain. Nul plus que lui ne fut ferme et inflexible dans sa foi, mais nul plus que lui ne sut allier aux devoirs que lui imposaient ses croyances et ses fonctions une tolérance éclairée. La respectueuse estime dans laquelle le tenaient les représentants des cultes protestant et israélite, et qui se manifesta publiquement à Rouen, lors des Noces d'argent, en est un témoignage irrécusable.

A cette heure où l'avenir est sombre, où les haines antireligieuses poursuivent leur œuvre, la disparition du cardinal est une grande perte pour les catholiques. Ses conseils assurément n'étaient pas toujours écoutés, mais la grande situation de Mgr de Bonnechose, la confiance que lui témoignait publiquement Léon XIII, ses relations avec ce que la diplomatie et la politique comptent de plus marquant, lui donnaient une autorité reconnue même par nos gouvernants. Le chapeau de cardinal qui sera suspendu dans la chapelle de la Vierge, à côté de ceux des cardinaux Cambacérès et de Croy à la cathédrale de Rouen, aura été porté par une des plus puissantes têtes auxquelles ait été confiée non seulement la direction du diocèse de Rouen, mais la protection vigilante et éclairée des intérêts de l'Église catholique en France. . . . . (*Nouvelliste de Rouen.*)

—

Voici maintenant quelques renseignements biographiques sur le vénérable prélat :

Henri-Marie-Gaston de Bonnechose naquit à Paris le 30 mai 1800, d'une très ancienne famille originaire de Normandie.

Il débuta en 1822 dans la magistrature. Successivement substitut du procureur du roi aux Andelys, puis à Rouen, procureur du roi à Neufchâtel, substitut du procureur général près la cour royale de Bourges et avocat général à Riom, il était avocat général à Besançon lorsqu'il quitta la magistrature en 1830, pour embrasser l'état ecclésiastique.

Sa résolution était prise, quand éclata la révolution de 1830. Il donna sa démission d'avocat général et se retira à Strasbourg pour y faire ses études théologiques. Mgr de Trévern lui conféra bientôt le sous-diaconat.

Il n'était encore que diacre quand le cardinal de Rohan lui confia la chaire d'éloquence sacrée dans la maison des hautes études qu'il avait fondée à Besançon. Après la mort prématurée de ce prélat, l'abbé de Bonnechose retourna à Strasbourg, où il fut ordonné prêtre pendant l'Avent de 1834, et où il continua à se livrer à l'enseignement dans l'institution libre dite de la *Toussaint* jusqu'en 1840. Il vint alors prendre pour six mois la direction du collège de Juilly, afin d'opérer la transmission de cet établissement des mains de MM. les abbés de Salinis et de Scorbiac aux mains de MM. Bautain et Carl.

Son talent pour la parole le fit bientôt rechercher dans les paroisses de Paris, où il prêcha plusieurs stations qui eurent beaucoup de succès.

En 1843, après un carême prêché à Cambrai, Mgr Giraud le fit chanoine honoraire de sa cathédrale. S'étant rendu à Rome l'automne de cette même année, il y prêcha l'Avent et reçut du Pape Grégoire XVI le titre de missionnaire apostolique. Placé bientôt après à la tête de Saint-Louis et des pieux établissements français à Rome, il donna à cette communauté un règlement qui fut sanctionné par le Pape et par le roi Louis-Philippe.

Nommé évêque de Carcassonne le 18 novembre 1847, il fut transféré au siège d'Evreux le 1er novembre 1854, et nommé archevêque de Rouen le 21 février 1858.

Par suite de la mort de S. Em. Mgr Morlot, archevêque de Paris, Mgr de Bonnechose fut créé cardinal dans le consistoire du 22 décembre 1863. Dès le 15 janvier 1864, le cardinal de Bonnechose prenait possession du siège qui lui était acquis au Sénat.

NOUVELLES RELIGIEUSES

France.

Parmi les projets de loi qui sont en instance devant les Chambres, nous relevons les suivants :

Proposition de M. Paul Bert, sur l'organisation de l'enseignement primaire et projet de loi relatif à la nomination et au traitement des instituteurs et institutrices primaires. — Urgence déclarée. (M. Paul Bert, rapporteur, 393-423-993.)

Propositions de MM. Boysset et Paul Bert ayant pour objet la *suppression des facultés de théologie catholique.* (M. Boysset, rapporteur, 375-394-528-529-1701.)

Propositions de M. Boysset et un grand nombre de ses collègues tendant à l'abrogation du Concordat.

De M. Jules Roche, tendant à la sécularisation des biens des congrégations religieuses, des fabriques, des séminaires, des consistoires, et à la séparation de l'Église et de l'État. (M. Paul Bert, rapporteur, 85-96-351-395-403-704-742-1947.)

Proposition de M. Jules Roche, tendant à l'abrogation des lois, ordonnances et décrets des 4 juillet 1821, 31 octobre 1882, 14 mai 1859, 9 et 12 janvier 1867, et à la suppression des 9 archevêchés et des 32 évêchés établis en dehors du Concordat. (M. Bauquier, rapporteur, 373-510.)

Proposition de M. Gatineau, ayant pour objet l'abrogation des lois *sur le rétablissement des congrégations et de la main-morte.* (M. Marcou, rapporteur, 204-557.)

Projet de résolution de M. Henry de Lacretelle et plusieurs de ses collègues, tendant à donner un caractère législatif aux conclusions du rapport de M. Paul Bert du 20 juin 1881 sur *la désaffectation de biens domaniaux attribués à des services ecclésiastiques.* (M. Tony-Révillon, rapporteur, 771-941.)

Proposition de M. Saint-Martin (Vaucluse) ayant pour objet de *garantir la liberté de conscience dans l'armée.* (M. Courmaux, rapporteur, 996-2026.)

Une proposition de M. Georges Graux relative aux congrégations religieuses (nommée le 16 mai 1882. — 1457.)

Proposition de M. Jules Roche et plusieurs de ses collègues tendant à modifier l'article 386 et à abroger les articles 261, 262, 263 et 264 du Code pénal relatifs aux délits commis dans les églises et aux délits concernant l'exercice des cultes (déposée le 15 mai 1882. — 826).

On voit que ce ne sont pas les occasions qui vont manquer

aux radicaux de mettre M. Jules Ferry en demeure de détruire l'Église ou d'être poursuivi comme clérical.

— Dans quelques semaines, volontaires et conscrits vont quitter leur foyer pour rejoindre le drapeau. N'est-ce pas le moment de songer à organiser à leur intention la Messe dite du départ ?

Cette institution qui a pris naissance, il y a huit ans, à Paris, dans le sanctuaire de Notre-Dame des Victoires, commence, grâce à Dieu, à s'implanter dans les différents diocèses, et pour peu que nos lecteurs veuillent bien la prendre sous leur patronage, nul doute qu'elle ne s'établisse d'une manière générale dans notre contrée.

On sait en quoi elle consiste. Dans chaque ville, nous voudrions pouvoir dire dans chaque village, une messe spéciale est dite quelques jours avant le départ des volontaires et des jeunes recrues, pour attirer sur eux les bénédictions divines.

A cette messe sont invités, par des avis répétés plusieurs fois au prône des dimanches précédents et aussi par une note publiée dans les bons journaux de la région, non seulement les jeunes soldats, mais encore leurs parents, de manière à faire de cette cérémonie une véritable fête de famille. — Après l'Évangile, le prêtre célébrant prononce d'ordinaire une petite allocution de circonstance, et à l'issue de la messe se fait une distribution de médailles de la sainte Vierge et d'almanachs du Soldat. — On conçoit sans peine le bien spirituel qui résulte de cette pieuse manifestation. — Aussi prions-nous tous ceux de nos amis qui ont souci de la persévérance des sentiments chrétiens dans le cœur de nos soldats, de faire dès à présent, auprès de MM. les curés, les démarches nécessaires pour que la Messe du départ soit dite, cette année, dans toutes nos principales localités.

Nous croyons savoir que l'appel des volontaires et des conscrits aura lieu vers le 15 du mois prochain. C'est donc le 10 ou le 12 novembre au plus tard qu'il conviendrait de faire célébrer la Messe du départ.

LES CHAMBRES

Jeudi 25 octobre 1883. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur un crédit supplémentaire de 100,000 fr. pour les traitements des fonctionnaires administratifs des départements.

M. Lizot combat le projet pour plusieurs motifs dont le principal est que son adoption entraînerait une nouvelle charge pour les finances.

M. Waldeck-Rousseau insiste pour le vote du crédit.

L'ajournement de la proposition est réclamé par M. de Gavardie et repoussé.

Le crédit est adopté par 155 voix contre 83 sur 238 votants.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet relatif au régime des eaux.

Les articles réservés 8, 9, 10 et 11 sont adoptés.

Les articles 12 à 53 sont adoptés, ainsi que l'ensemble du projet.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de loi d'organisation municipale.

L'article 73 est adopté.

M. Tony-Révillon développe, sur l'article 74, un amendement portant que les fonctions municipales seront rétribuées.

C'est à la population ouvrière de Paris, si intelligente, si dévouée à la République, que l'on ferme l'accès des fonctions municipales en refusant l'indemnité. C'est à cette population, qui paye la plus lourde part des impôts, qu'on défend toute participation à la gestion des deniers de la commune.

M. Dreyfus répond que la gratuité des fonctions municipales n'a fermé la porte des conseils à personne ; l'avènement des nouvelles couches sociales n'a pas été retardé par la gratuité. En ce qui concerne la ville de Paris, il y aura lieu d'examiner si les attributions si étendues du conseil de la capitale ne justifient pas dans une certaine mesure une indemnité.

Le mandat municipal est une dette unique qui doit avoir sa récompense dans la satisfaction du devoir accompli.

M. Andrieux demande le renvoi de l'amendement à la commission. Les intérêts énormes qui s'agitent autour du budget de la ville de Paris créent pour les conseillers municipaux des obligations, des travaux exceptionnels.

Au conseil municipal de Lyon, le travail est aussi très considérable ; il convient donc dans certaines villes de permettre aux conseils municipaux de fixer le montant d'une indemnité à allouer à leurs membres.

M. de Marcère, rapporteur, au nom de la commission, repousse donc le renvoi.

M. de Douville-Maillefeu dit que l'amendement est un amendement de liberté ; l'indemnité n'est pas obligatoire. Les conseils municipaux seront juges de la question sous le contrôle de l'administration.

M. Tony Révillon demande au gouvernement d'appuyer l'amendement, qui est combattu par M. Margue.

M. Brousse dit qu'il a présenté un amendement d'après lequel l'indemnité serait facultative et ne devrait en tous cas représenter que la dépense et la perte de travail directement occasionnées par l'accomplissement du mandat.

M. de Marcère repousse cet amendement, qui grèverait les budgets communaux de 60 à 80 millions.

L'amendement de M. Brousse est repoussé par 292 voix contre 179, sur 471 votants.

L'article 74 est adopté.

M. Granet demande à poser une question à M. Ferry, qui accepte.

L'orateur dit que le compte-rendu des affaires du Tonkin montre une situation dont la gravité est évidente ; il est de l'intérêt de tous de demander des explications, la dignité de la Chambre l'exige.

L'orateur s'étonne que le gouvernement n'ait pas encore déposé une demande de crédits supplémentaires, qui permettrait d'ouvrir les débats sur cette question. Il demande à M. Ferry si, en déposant prochainement une demande de crédits, il fournira l'occasion d'ouvrir le débat, sinon, il se réserve de provoquer des explications.

M. Ferry dit que l'exposé distribué à la Chambre est exact. Le gouvernement n'a pas l'intention de demander de nouveaux crédits, mais il attend volontiers une interpellation pour que sa conduite soit jugée par la Chambre.

M. Granet déclare qu'il déposera une demande d'interpellation dans la prochaine séance.

Une demande de mise en accusation du ministère, signée par MM. Dufour, Cunéo d'Ornano et Laroche-Joubert, est déposée sur le bureau.

Les articles 75 à 87 inclus de la loi municipale sont adoptés. Sur l'article 86, la Chambre a adopté un amendement de M. Dureau-Vaulcomte, en vertu duquel les gouverneurs des colonies ne pourront suspendre les maires que pour trois mois au lieu de quatre.

L'article 88 est renvoyé à la commission.

Samedi 27 octobre 1883. — *Sénat.* — M. Waldeck-Rousseau dépose un projet de loi sur les récidivistes.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. le colonel Meinadier et plusieurs de ses collègues, tendant à modifier le dernier paragraphe de l'article 1er de la loi du 18 août 1881, et à admettre au bénéfice de cette loi les anciens militaires pourvus d'emplois rétribués par l'État, les communes ou les départements. M. le colonel Meinadier soutient sa proposition, qui est combattue par M. le ministre de la guerre, en présence de l'état du budget. L'ajournement est prononcé.

Le Sénat prononce l'urgence sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des Députés portant modification de l'article 105 du code forestier relatif au partage des bois d'affouage.

L'article unique est mis en discussion et adopté.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi tendant à la création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation.

La discussion est renvoyée à la prochaine séance et l'urgence n'est pas déclarée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Bardoux relative à la propriété artistique.

La proposition est prise en considération.

Le Sénat s'ajourne à mardi, trois heures.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi municipale.

Les articles 39 à 99 sont adoptés.

Sur les articles 100 et 101 concernant la sonnerie des cloches, Mgr Freppel, se basant sur les décisions du Conseil d'État, défend le droit des curés et propose une nouvelle rédaction qui exclut l'intervention du ministre en cas de conflit entre l'évêque et le préfet au sujet des sonneries, qui sont une matière exclusivement religieuse. Cette rédaction n'est pas adoptée.

Les articles 100 à 115, sauf quelques modifications, sont adoptés. La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

M. Mathieu dépose une proposition de crédit de 100,000 fr. pour les habitants de l'île de Groix, qui viennent d'être victimes d'une catastrophe maritime.

L'urgence est déclarée et la séance est levée.

Lundi 29 octobre. — *Chambre des députés.* — M. le Président fait part à la Chambre de la mort de M. Lanel, député de la Seine-Inférieure.

M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères, dépose un projet de loi relatif à l'attribution d'une pension de 80,000 fr. à la famille d'Abd-el-Kader et demande le renvoi à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi municipale.

M. de Marcère, rapporteur, fait connaître la nouvelle rédaction adoptée par la commission par l'article 79. Le délai de cinq jours pour arguer de nullité l'élection du maire ne commence que vingt-quatre heures après l'élection. Adopté.

L'article 88 est adopté avec une nouvelle rédaction d'après laquelle le maire nommera à tous les emplois communaux pour lesquels les lois, décrets et ordonnances actuellement en vigueur, ne fixent pas un mode spécial de nomination.

L'article 116 est adopté.

L'article 117 est adopté ainsi que les articles 118 à 122.

L'article 123 est adopté ainsi que les articles 124 à 133.

M. Remoiville demande la suppression de l'article 134.

M. le Rapporteur dit que la commission retire cet article.

L'article 135 est adopté.

M. le Rapporteur, sur l'article 136, relatif aux recettes ordinaires du budget communal, propose une modification de texte pour expliquer que le produit des permis de stationnement et de location sur la voie publique, sur les ports et rivières, et autres lieux publics, ne doit s'entendre que de ce qui dépend du domaine communal.

Le paragraphe est renvoyé à la commission.

M. Giraud demande la suppression du paragraphe 9 qui attribue aux communes le monopole des pompes funèbres et la suppression de tout monopole en cette matière.

Mgr Freppel demande également la suppression de ce paragraphe, mais pour maintenir le régime actuel des pompes funèbres. Le législateur de prairial an XII a attribué aux fabriques le monopole de pompes funèbres, comme compensation partielle des biens qui leur avaient été enlevés. En leur enlevant maintenant cette ressource, on troublerait gravement leurs budgets sans aucun avantage ni pour les communes, ni pour les particuliers.

On paraît croire que les fabriques ont la faculté de refuser le matériel d'inhumation à quelque défunt que ce soit. C'est là une erreur. Les fabriques et les consistoires ont l'obligation de fournir le matériel dans tous les cas; si cette obligation est méconnue par quelques fabriques, il suffira d'une circulaire ministérielle pour les rappeler à l'observation de la loi. L'administration des pompes funèbres ne se préoccupe nullement du culte ou des sentiments religieux des défunts, et pour réprimer quelques rares abus, il n'est pas nécessaire de créer un système nouveau plein de dangers et gros de conflits.

La note de l'administration des pompes funèbres combat le système de la dualité des services, organisé par le projet de loi, et en fait ressortir les inconvénients. La liberté religieuse se trouverait lésée si la partie extérieure de la cérémonie de l'inhumation était sous la main de la municipalité; ce serait l'enterrement civil obligatoire. (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'expérience a été tentée au siècle dernier pendant onze ans; le respect dû aux morts fut alors si ouvertement violé qu'il fallut employer le latin pour exposer à la tribune des Cinq-Cents les outrages dont les morts furent alors l'objet.

Il faut craindre le retour de ces scènes scandaleuses, le jour où les municipalités auront la direction d'inhumation. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

L'amendement de M. d'Aillières n'est pas pris en considération.

L'article 137 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. Granet demande à interpeller le gouvernement sur les affaires du Tonkin.

M. JULES FERRY, président du conseil, déclare que le gouvernement accepte la discussion pour demain.

La discussion de l'interpellation est fixée à demain.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Toujours la nouvelle magistrature. — La liberté d'association. — Affaires du Tonkin. — Étranger.

31 octobre 1883.

Cette fois, la sécularisation de la magistrature est complète ; à toutes ses mutations et révocations, M. Martin-Feuillée vient d'ajouter le trait final, consistant dans une circulaire où il explique à la magistrature que maintenant qu'elle est refondue selon l'esprit des temps nouveaux, elle n'a plus besoin d'aller à la messe ; citons :

Quant à la messe, dite messe du Saint-Esprit, par laquelle il est d'une coutume assez générale de faire précéder la reprise des travaux judiciaires, aucun texte de loi ni décret n'en fait une obligation, et elle n'a lieu que sur l'initiative des compagnies judiciaires. A elles seules il appartient de décider si elles veulent persister dans cette coutume ; je n'ai aucune instruction à leur donner sur ce point.

Je dois seulement vous rappeler, pour le cas où la cour et les tribunaux de votre ressort ne croiraient pas devoir rompre avec cette tradition, qu'il a été décidé maintes fois par la Chancellerie que la messe du Saint-Esprit n'avait aucun caractère de cérémonie publique, et que les corps judiciaires n'avaient pas le droit, en cas de refus de l'autorité militaire, d'insister pour qu'une escorte leur fût donnée.

Il appartiendrait également aux corps judiciaires de décider, dans le cas où une messe du Saint-Esprit serait dite, s'ils doivent y inviter les diverses autorités officielles conviées à l'audience solennelle de rentrée ; mais j'estimerais, pour ma part, qu'il serait préférable de ne les inviter qu'à cette dernière, qui seule est prescrite par la loi comme devant inaugurer la reprise des travaux judiciaires.

Il n'est pas difficile de démêler une chose à travers ce fatras d'explications embarrassées et contradictoires, c'est que tous les magistrats qui voudront faire leur cour au gouvernement, auront à se dispenser désormais de se rendre à la messe du Saint-Esprit.

Un magistrat de la République ne doit pas s'abaisser à ce point!

—

Si la circulaire du garde des sceaux est bien dans la logique des choses, le projet de loi sur la liberté d'association que vient d'élaborer le ministère Ferry ne l'est pas. Ce projet propose de décréter l'entière liberté de réunion et d'association, la faculté d'associer les biens et les personnes, et pour tous les citoyens hormis le religieux.

Le motif de cette distinction, la raison de cette réserve exceptionnelle, est d'une brutalité stupide. Le projet déclare illicite et punit comme contraire à l'ordre public toute convention ayant pour but ou pour résultat, soit au moyen de vœux, soit par un engagement quelconque, d'emporter une renonciation totale ou partielle du libre exercice des droits attachés à la personne, ou de subordonner cet exercice à l'autorité d'un tiers.

C'est la suppression, la proscription ou du moins la mise sous tutelle de tous les couvents, de toutes les associations religieuses, même laïques, car il sera toujours aisé de prouver que les membres de ces associations ont, par un engagement quelconque, consenti à une renonciation partielle du libre exercice de leurs droits personnels, civils et politiques. Ainsi, le vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance les rendra indignes de jouir des droits civils et politiques reconnus à tous les autres citoyens. Ils seront soupçonnés de suivre les conseils ou les ordres de chefs ou de majorités qui dicteront leur langage ou leurs actes, — et dès lors réduits en servage légal, malgré le sacré principe de l'égalité de tous en tout.

Les associations libérales, électorales, maçonniques et autres seront parfaitement libres de diriger la conduite, les intérêts matériels, les votes de leurs fidèles, de les déshonorer sous prétexte d'honneur, en pesant sur leur conscience, en excommuniant ceux qui n'exécuteront pas le mot d'ordre, — ainsi qu'on en a journellement des exemples parmi nos adversaires, — mais il sera interdit aux sociétés religieuses d'admettre et de régler des engagements équivalents de la part de leurs partisans.

Le catholique, accusé d'avoir émis un suffrage conforme au désir d'un prêtre, verra annuler son vote avec l'élection, alors que le libéral pourra agir, — même publiquement, et sous menace d'être marqué d'infamie, — selon la prescription formelle des meneurs de sa compagnie. Dans les deux cas, il y a

renonciation partielle du libre exercice des droits personnels, — mais l'impulsion est libérale dans l'un, catholique dans l'autre, ce qui justifie la différence du traitement. A voir les énormes privilèges dont la maçonnerie jouit en France, force est de reconnaître qu'elle y gouverne en maîtresse souveraine.

—

On aurait tort de croire que toutes ces honteuses insanités portent bonheur au gouvernement que nous subissons. L'exposé remis par le ministère aux députés et aux sénateurs cherche vainement à démontrer que la situation militaire au Tonkin est fort satisfaisante. La vérité est que, pour raisons d'inondations ou autres, nos troupes ont dû suspendre leur action militaire; que les Pavillons noirs n'ont pas voulu se conformer aux instructions qui leur étaient envoyées de Hué, et que nos soldats attendent impatiemment des renforts. De ce côté-là donc, rien n'est terminé.

Voilà ce qui résulte des communications de M. Challemel-Lacour. Et, bien certainement, elles exagèrent beaucoup ce qui est à l'avantage de la France et atténuent de même ce qui lui est contraire. La conséquence à tirer de tout cela est que la France est toujours engagée jusqu'au cou dans l'aventure tonkinoise.

Les renseignements qui arrivent par les autres voies présentent la situation comme très critique. Une dépêche de Hong-Kong porte que les Pavillons noirs, — ou plutôt les Chinois, — ont réoccupé Phu-Kaï, dont le général Bouët s'était emparé le 1er septembre. Ce n'est pas là précisément l'attitude de gens résignés à rendre les armes et à se soumettre passivement aux conditions qu'on leur pose.

Hai-Phong est menacé par une véritable armée de pirates embusqués dans des rizières, où les canonnières ne peuvent avoir action sur eux.

Notre action ne s'étend pas au-delà des murs des places occupées par nous. Dès qu'ils en sortent, nos soldats rencontrent l'ennemi, et il faut livrer bataille. Les reconnaissances opérées ont montré que les Pavillons noirs étaient très fortement retranchés sur la rive gauche du fleuve de Hong-Ho à Bac-Ninh, et que cette longue ligne de retranchements ne pouvait être enlevée qu'au prix des plus grands efforts. Les campagnes sont au pouvoir des Pavillons noirs, qui les parcourent en mille bandes.

C'est à grand'peine que les troupes françaises, avec l'aide des canonnières, réussissent à garder les quelques villes qu'elles tiennent. Elles ont le plus grand besoin de renforts. Or, les 3,000 hommes transportés par le *Tonquin*, le *Shamrock*, le *Bien-Hoâ*, ne peuvent être mis en ligne que vers le 20 du mois prochain.

En somme, malgré tous les euphémismes de M. Challemel-Lacour, jamais notre situation au Tonkin n'a été plus précaire, plus mauvaise.

—

Et c'est ce moment que choisit un marin français pour publier dans le *Figaro* un article des plus fâcheux !

Cet article n'est autre chose qu'un récit des opérations qui ont suivi le bombardement et la prise de Hué, récit que le narrateur enjolive de réflexions joyeuses à propos d'une véritable boucherie d'Annamites par les marins français. La presse allemande et la presse anglaise se sont emparées de tout cela avec une joie bruyante, et ont déclaré qu'au Tonkin les Français se conduisaient en bandits féroces. Leur joie se comprend ; mais, en France, l'on ne croit guère à ce récit composé évidemment par un artiste ès-littérature pour charmer les nerfs des lectrices du *Figaro*. Que des excès aient été commis isolément par nos marins enflammés de colère au seul souvenir des traitements barbares infligés au commandant Rivière et à leurs compagnons, on ne le conçoit que trop. Mais il y a loin de ces excès inévitables pendant une guerre contre des troupes barbares à la boucherie systématique racontée par le journal parisien.

On attend d'ailleurs avec impatience des détails plus véridiques. Dans l'entre-temps, il règne au ministère de la marine une grande indignation contre l'officier écrivain ; il paraît qu'il se nomme Viaud et qu'il écrit des romans décolletés. L'amiral Peyron a télégraphié sans retard à l'amiral Courbet pour qu'il réprimande sévèrement cet officier qui va être rappelé, paraît-il, et mis en disponibilité par retrait d'emploi.

—

Tous ces faits, toutes ces hontes que la République accumule sur la France, ne devraient-ils pas faire réfléchir les conservateurs et les engager à une étroite union que le plus simple patriotisme commande ? Hélas ! il n'en est rien et voici qu'une nouvelle et déplorable scission vient de se produire dans le camp royaliste. Un ancien secrétaire du comte de Chambord,

M. Joseph du Bourg, a récemment produit dans un journal du Midi une affirmation inattendue :

« Ma conviction personnelle est que la succession légitime « du trône de France repose sur les descendants du duc d'An- « jou, je l'ai toujours cru, et je n'ai jamais dissimulé ma « manière de voir. »

Cette thèse, qui rend héritiers de la couronne de France les Bourbons d'Espagne et d'Italie, a aussitôt rencontré, nous le reconnaissons volontiers, de nombreux contradicteurs, mais n'est-il pas profondément regrettable de voir émettre de telles doctrines, si contraires, non pas seulement au texte de traités éphémères qu'une génération écrit et que d'autres générations effacent, mais à la conscience nationale, qui n'admettra jamais un prince étranger pour son roi ; à l'antique constitution française, qui n'a gravé nulle part cette exclusion, parce qu'elle n'a point cru possible une atteinte pareille à son essence même.

Quoi qu'on en dise et en dépit de cet esprit de séparatisme, heureusement bien isolé, le comte de Paris est le chef unique de la Maison de France, il est catholique de baptême et de foi, il est le représentant sans rival possible de l'hérédité royale. C'est autour de lui seul que peuvent et que doivent se grouper les royalistes.

—

Une violente polémique engagée parmi les journaux catholiques en Belgique sur la question du programme à formuler en vue des prochaines élections, vient enfin d'entrer dans une voie d'apaisement qui fait prévoir une entente prochaine. La *Patrie,* de Bruges, a publié récemment un projet de programme qui a particulièrement contribué à amener cette situation. Ce programme, extrait des discours de MM. Malou et Beernaert, a trouvé l'adhésion de la plupart des journaux belges. Le *Constitutionnel,* du Limbourg, de son côté, tout en adhérant au programme de la *Patrie,* vient de publier un autre projet plus complet ; le voici :

Le programme catholique.

1° Rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège.
2° Retrait de la loi du 1er juillet 1879 sur l'enseignement primaire.
3° Solution de la question scolaire par le principe de l'autonomie communale combiné avec le principe anglais. Les communes règleront l'enseignement primaire comme elles l'entendront, en consultant toutefois les vœux des pères de famille et en respectant la

conscience des élèves. Celles qui maintiendront l'enseignement officiel à côté de l'enseignement libre répartiront les subsides proportionnellement au chiffre des élèves. Cette formule exprime le minimum de nos *desiderata* en matière d'instruction.

4° Suppression du ministère de l'instruction publique.

5° Vote d'une loi rétablissant la sincérité du régime électoral. Extension du droit de suffrage, dans les limites de la Constitution.

6° Mesures de décentralisation ; les communes et les provinces rendues à leur pleine liberté, selon l'esprit de notre pacte fondamental. Les échevins nommés par le Conseil communal.

7° Rétablissement des immunités ecclésiastiques en matière de milice.

8° Rétablissement des traitements ecclésiastiques injustement supprimés.

9° Le sens des lois qui régissent les cultes sera définitivement fixé et des mesures seront prises pour empêcher le retour des interprétations abusives et tracassières.

10° Les fondations d'enseignement et de charité seront rendues à leur destination légitime, conformément à la volonté des testateurs.

11° Une loi garantissant à tous les cultes la liberté des sépultures.

12° Réduction des impôts par la suppression de toutes les dépenses inutiles.

—

A Berlin, toute la politique est concentrée dans les élections municipales. Les membres du conseil municipal se recrutent dans les catégories censitaires qui sont au nombre de trois. Dans la 3e catégorie, sur 42 votes, les progressistes ont eu 22 candidats élus, les bourgeois en ont eu 6, et les travailleurs, les démocrates socialistes, 2. Il y a 12 ballottages, dans lesquels les progressistes auront encore des succès. Dans les élections de la 2e catégorie, ces heureux progressistes ou libéraux l'ont emporté presque sur toute la ligne, il n'y a qu'un ballottage ; et, dans la 1re, tous leurs candidats sont élus, sans exception.

C'est là un résultat auquel ne s'attendaient pas les antisémites, les bourgeois allemands, ainsi qu'ils se nomment, après toute leur agitation passionnée, car le déchaînement de haine qui a marqué ces élections est affligeant. Quant aux socialistes, c'est pour la première fois qu'ils entreront dans le conseil municipal de la capitale de l'empire.

—

Ce n'est pas seulement en Europe que la franc-maçonnerie essaie d'imposer aux populations catholiques des écoles prétendûment neutres, et qui, de fait, sont antireligieuses, quelquefois

jusqu'à l'athéisme. La Chambre des députés de la République argentine, obéissant aux Loges, a voté à son tour un projet de loi destiné à *laïciser* l'enseignement primaire. Les dames de la haute société de Buenos-Ayres ont fait une démarche collective auprès du président du Sénat, exprimant l'espoir que la Haute-Chambre ne ratifierait point le vote de la Chambre des députés. L'événement n'a pas trompé l'espoir de ces vaillantes chrétiennes : le Sénat a repoussé, à une grande majorité, le projet de loi. Le dimanche suivant, a eu lieu une démonstration hostile au Sénat ; dans la foule qui parcourait les rues, les étrangers se trouvaient en plus grand nombre que les citoyens argentins.

L'attentat médité par la franc-maçonnerie dans la République de la Plata aura du moins produit un effet inattendu, celui de faire sortir pour ainsi dire de terre des cercles catholiques sur beaucoup de points du pays. L'*Union* de Madrid publie des informations aussi complètes qu'intéressantes par rapport à l'organisation du grand parti catholique.

P. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Après le budget ordinaire qui se soldera, malgré toutes les réductions opérées, avec un déficit de plus de 50 millions et la suppression de l'amortissement, le ministre des travaux publics a abordé, devant la commission, le budget extraordinaire.

Passant en revue les divers chapitres de ce budget, il a démontré qu'il avait consenti à une réduction de 50 0/0 sur les crédits affectés aux ports, canaux et rivières, et qu'il ne pouvait aller plus avant dans cette voie. Pourtant, et sur de nouvelles observations présentées par plusieurs membres de la commission, M. Raynal a accepté la suppression des crédits alloués pour la construction de deux lignes de chemins de fer dans l'ouest ; la ligne de Tours à Sargé, qui avait été l'objet de vives critiques de la part d'un des commissaires, a été maintenue.

La Chambre de Commerce de Calais demande à améliorer le port de cette ville ; le ministre pense que la Chambre voudra bien, par une loi, autoriser la ville de Calais à percevoir des droits de tonnage qui permettront de gager un emprunt destiné à payer les travaux à exécuter. Il ajoute qu'il en agira de même à l'égard de toutes demandes analogues qui lui seront adressées par d'autres Chambres de Commerce.

Quelques membres de la Commission avaient parlé de la session éventuelle des chemins de fer de l'Etat. Le ministre a dit qu'il était opposé à la vente du réseau de l'Etat, et qu'il défendrait ce réseau si une proposition en ce sens était soumise à la Chambre.

Au cours de l'entretien, il a été proposé au ministère que les crédits demandés ne soient effectués qu'à des travaux déjà commencés : celui-ci a pris l'engagement de se conformer sur ce point au vœu exprimé par la Commission.

Un membre de la Commission, M. Sarrien, voulait réduire encore le budget des travaux publics de 25 millions applicables à la caisse des écoles pour partie ; cette proposition a été repoussée.

En résumé, la Commission a adopté le projet de budget extraordinaire des travaux publics avec une réduction de 4.500.000 fr.

L'impression générale a été favorable ; on a pensé qu'il n'était pas impossible de trouver un terrain de transaction avec le ministre des finances. La réduction de l'amortissement ne dispense pas de l'emprunt, et, en somme, si, grâce à l'emprunt, on maintenait les 100 millions du chapitre V, deux ans à peine nous séparant de la date à laquelle 71 millions, sur ces 100 millions, deviendront libres, les difficultés de l'heure présente seraient peut-être surmontées, sans troubles sérieux pour l'avenir. Mais deux ans, c'est un siècle sous la République !

Quittons ces chiffres arides dont nous demandons pardon au lecteur, et disons que la Bourse se traîne assez péniblement ; le peu de mouvement sur les cours prend sa cause dans la liquidation de fin octobre.

Signalons la baisse de la Banque de Paris et des Pays-Bas, naguère à 1.200 fr., aujourd'hui, à 860 environ. Cette Banque est visée parce qu'elle ne publie par de bilans trimestriels, et qu'on ne sait où elle en est avec son portefeuille et son compte de profits et pertes ; elle passait pourtant pour une banque solide ; peut-être n'est-elle que la victime d'une erreur du moment? Le Suez est faible et se trouve menacé ; avec un dividende, il devrait valoir à peine 1.800 fr. Les chemins de fer sont délaissés ; pourtant il ne faudrait pas y voir encore beaucoup de baisse ; une petite reprise les ferait vite remonter. Nos Rentes sont lourdes ; elles sentent l'emprunt !

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CENTENAIRE DE LUTHER (1)

Aujourd'hui, 10 novembre, il y aura 400 ans que naquit à Eisleben, de parents catholiques, l'homme qui devait, trente ans plus tard, devenir l'auteur du plus funeste de tous les schismes, Martin Luther. Bien qu'il n'y ait plus qu'un très petit nombre de protestants qui admettent la doctrine positive de l'hérésiarque, tous le reconnaissent pour leur père. En niant l'autorité du Pape, ne posait-il pas le principe d'où devaient sortir, par une conséquence logique, toutes les autres négations? Aussi tous les adversaires de la vérité catholique, depuis les protestants soi-disant conservateurs ou orthodoxes jusqu'aux libres-penseurs, jusqu'aux athées, se sont-ils réunis pour célébrer en ce jour, comme le commencement de l'ère des vraies lumières, comme la date de l'affranchissement de l'esprit humain.

Dans toute l'Allemagne du Nord, mais en particulier dans les villes habitées par Luther, des fêtes ont déjà été célébrées pour préparer la solennité du 10 novembre. Les orateurs appelés à y prendre la parole, ont été aussi prodigues d'injures à l'égard de l'Église catholique qu'intempérants dans la glorification du moine apostat de Wittemberg. On a même entendu à Erfurt le prédicateur de la cour, Bauër, convoquer tous les Allemands à une nouvelle croisade, « pour achever d'affranchir l'humanité du joug de Rome. »

Comment allons-nous répondre à ces manifestations si blessantes pour notre foi ? Nous y répondrons comme il convient à des chrétiens. Aux menaces, nous opposerons la prière ; aux malédictions de la haine, les vœux de la plus sincère charité ; à la mensongère glorification du plus grand ennemi de l'Église, le portrait sincère qu'il a tracé lui-même de sa personne et de son œuvre. Bien que nécessairement très incomplet, l'exposé

(1) Extrait du *Messager du Cœur de Jésus.*

que nous allons faire de cette œuvre, dans son origine et dans ses conséquences, ne pourra manquer de nous exciter à prier avec ferveur, durant ce mois, pour que ce quatre centième anniversaire du commencement de l'incendie soit la date de son extinction.

I

Pour trouver les origines du schisme de Luther, il faut les chercher soit chez Luther lui-même, soit dans les circonstances qui favorisèrent son action.

Or, si dans le fervent augustin d'Erfurt nous cherchons les germes de l'apostasie où il entraînera bientôt le tiers de l'Europe, nous les trouverons dans deux maladies mentales, auxquelles il négligea d'opposer des remèdes efficaces, les scrupules et une confiance immodérée dans son savoir.

Les scrupules sont une vraie maladie de l'âme, dont le tentateur tire grand avantage pour rendre difficile, parfois presque impossible, l'accomplissement du bien aux âmes qu'il ne réussirait pas à séduire par l'appât manifeste du mal.

Chez Luther, cette maladie s'aggrava à la suite d'une affection nerveuse, qui le jeta dans une noire mélancolie. Au lieu de chercher dans une humble soumission à la conduite d'un sage directeur, le seul remède possible à son mal, le jeune religieux crut l'avoir trouvé dans une interprétation aussi absurde qu'impie des enseignements de saint Paul sur la grâce. Il se persuada que l'homme n'est pas libre, mais que, soumis irrésistiblement à l'action de Satan et à ses inclinations perverses, il ne peut s'empêcher de commettre toute sorte de péchés. Il n'y a donc de justification à espérer qu'autant que, par la foi, l'homme s'approprie la justice de Jésus-Christ. Il pourra continuer alors à commettre les plus grands crimes, ou plutôt, il ne pourra plus s'empêcher de les commettre; mais pourvu qu'en même temps il croie fermement que Jésus-Christ a expié ces crimes, il sera revêtu de la justice de Jésus-Christ comme d'un vêtement, et ces crimes ne lui seront pas imputés.

Cette monstrueuse erreur, dont plus tard l'hérésiarque fera la base de sa doctrine, fut le piège à l'aide duquel l'esprit de mensonge séduisit le jeune moine scrupuleux. Quels scrupules pouvait-il avoir, du moment qu'il attribuait à une nécessité de sa nature, et par conséquent à la volonté de Dieu, tous les péchés qu'il était tenté de commettre ?

Mais comment comprendre qu'un jeune religieux, encore

catholique, ait pu se faire une croyance aussi ouvertement contraire à l'enseignement de l'Église ? On ne peut l'expliquer que par la confiance illimitée de Luther dans son propre jugement, seconde maladie mentale, plus dangereuse que la première, seconde prédisposition de Martin Luther au funeste rôle qu'il devait jouer plus tard.

De tous les hérésiarques, Luther est celui chez lequel on reconnaît le plus aisément le caractère distinctif gravé par le premier de tous les schismatiques, Lucifer, au front de ses terrestres imitateurs, — l'orgueil. Cet homme, qui semble n'avoir eu pour but que d'affranchir la raison humaine de l'autorité de l'Église et du Pape, s'attribuait en réalité une autorité et une infaillibilité bien supérieures à celles du Pape. Il prétendait avoir le droit de faire les dogmes et de les défaire, à son gré ; malheur à qui n'acceptait pas comme des oracles ses contradictions perpétuelles ! « Je suis le docteur des docteurs, dit-il dans ses *Propos de table ;* désireux d'instruire les Papistes, je leur crie : Vous êtes *des ânes ;* je mets ma gloire dans la haine d'hommes aussi *sots* et aussi *ignorants* que vous. Je puis interpréter les Psaumes et les Prophètes : vous ne le pouvez pas. Je puis les lire, tandis que vous en êtes incapables. Je vaux mille fois mieux que vous. *Papiste* et *âne* sont synonymes. »

Étaient-ce seulement les docteurs et les pasteurs de son temps qu'il traitait avec ce souverain mépris ? Certes non ; il ne se croyait pas moins supérieur aux Pères de l'Église, aux plus illustres Docteurs des siècles passés. « *Tous les Pères* sont tombés dans l'erreur, dit-il ; et tous ceux d'entre eux qui ne se sont pas repentis avant de mourir, sont damnés pour l'éternité. Saint Grégoire n'avait qu'une connaissance *très imparfaite,* soit du Christ, soit de l'Évangile ; et *sa tendance à la superstition* a fait de lui *le jouet du diable.* Saint Augustin est tombé dans *mainte erreur,* et ne peut être suivi avec sécurité. C'était assurément *un bon saint homme ;* mais, pas plus que les autres Pères, il ne possédait *la vraie foi.* Quant à Jérôme, je le regarde comme *un hérétique.* Il a écrit mainte *impiété,* et sa place est *dans l'enfer* bien plus que dans le ciel. Chrysostome est *un sot personnage,* un vain déclamateur, qui a rempli de gros volumes avec de prétentieuses *niaiseries.* Basile n'a *aucune valeur :* ce n'est qu'un moine des pieds à la tête. Quant à Thomas d'Aquin, c'est *un avorton théologique.* Sa doctrine est la source des erreurs qui renversent le véritable enseignement de l'Évangile.

« Depuis que je suis devenu capable de comprendre saint Paul, ajoutait-il, il m'est devenu impossible d'accorder mon estime à *aucun* de ces docteurs. Je ne trouve rien en eux que de *parfaitement insignifiant.* »

Les complices mêmes de l'hérésiarque ne trouvaient plus grâce à ses yeux, du moment qu'ils étaient assez hardis pour manifester une opinion différente de la sienne. Il se montrait à leur égard aussi prodigue des plus grossières injures qu'à l'égard des Papistes eux-mêmes. Ils ne sont plus que des *ânes*, des *coquins*, des *brutes*, des *membres de l'Antechrist*.

Chose plus étonnante encore, et contradiction vraiment prodigieuse de son orgueil ! Cet homme, qui attribue à sa propre raison une autorité illimitée, est peut-être, de tous les détracteurs de la raison humaine, celui qui l'a le plus outrageusement dépouillée de ses légitimes prérogatives. Le dernier sermon qu'il prêcha à Wittemberg, le 17 janvier 1545, n'est qu'une violente diatribe contre la raison. Les termes qu'il y emploie pour exprimer son mépris sont d'une telle inconvenance, qu'il nous est impossible de les reproduire. D'après lui « la Raison, est *la fiancée du diable ;* elle est pire que la luxure, l'ivrognerie, l'adultère et le meurtre. Quand on dit que la luxure est un gros péché, c'est de la raison qu'il faut l'entendre, car elle offense Dieu par ses blasphèmes, plus abominables que toutes les fornications... La raison est *une bête fauve* qui ne se laisse pas prendre aisément ; elle donne, comme l'expression de la plus haute sagesse, *la sottise* qui lui est innée. Qu'elle cesse donc de s'occuper des choses divines, où elle n'entend absolument rien... Gardez-vous bien de cette *prostituée ;* tenez-la en bride, et au lieu de suivre ses pensées, jetez-lui de la boue à la face afin de l'enlaidir. »

Ainsi, aux yeux de Luther, l'autorité de l'Église et des saints Docteurs n'était rien ; la raison humaine n'était rien. Il n'y avait qu'une seule raison et une seule autorité, devant laquelle toute autorité et toute raison devaient se courber aveuglément : c'étaient la raison et l'autorité de Luther !

Et c'est cet homme que le rationalisme contemporain élève jusqu'aux nues comme le libérateur de la raison humaine !

II

Les deux maladies mentales que nous venons de constater chez Luther expliquent sa révolte, elles n'expliquent pas son

succès. C'est dans les circonstances extérieures qu'il faut chercher cette explication.

Deux circonstances surtout ont favorisé la rébellion du fougueux apostat : d'abord une jalousie de moines, ensuite la cupidité des princes.

Quelles que fussent les prédispositions du jeune religieux au rôle d'hérésiarque, il ne songeait nullement d'abord à se jeter dans un pareil excès; si ses supérieurs l'eussent arrêté à temps, d'immenses calamités eussent été épargnées à la société chrétienne. Mais il ne trouva que trop de faveur auprès de ceux qui auraient dû le réprimer, parce qu'ils ne virent d'abord en lui qu'un défenseur de l'honneur de leur Ordre. Le Pape Léon X faisait partout recueillir des aumônes pour la construction de la basilique de Saint-Pierre et pour subvenir aux frais de la guerre contre les infidèles ; et à cette œuvre, assurément très méritoire, il avait attaché des indulgences. Divers Ordres religieux furent chargés de publier ces indulgences et de solliciter la charité des fidèles, dans les divers pays de l'Europe. En Allemagne, ce furent les religieux de Saint-Dominique qui reçurent cette mission, contrairement aux prétentions des Augustins. Cette apparente injure faite à son Ordre fournit à Luther le premier prétexte de sa levée de boucliers. Avec la fougueuse éloquence qui était dans sa nature, il déclama d'abord contre les abus réels ou supposés qui accompagnaient la prédication des indulgences, puis contre les indulgences elles-mêmes. Tel fut le sujet des 95 thèses qu'il afficha, le 17 octobre 1517, aux portes de l'église du château de Wittemberg.

Si la querelle fût restée sur le terrain purement théologique, elle n'aurait pas eu un bien grand retentissement. Ce qui en changea complètement le caractère, ce qui en assura le funeste succès, ce fut l'alliance de la cupidité des princes avec l'orgueil du moine novateur. Mélanchton lui-même reconnaissait que la prétendue réforme était redevable de son triomphe aux princes, fort peu soucieux du dogme et de la morale, et uniquement préoccupés des intérêts les plus terrestres et les plus grossiers. « Leur luthéranisme, disait-il, consiste à s'adjuger les trésors des cloîtres et à s'approprier religieusement les joyaux des églises. »

Pour les gagner, Luther leur avait offert en perspective les biens du clergé et des monastères. « Votre pouvoir, leur avait-il dit, émane directement de Dieu. Vous n'avez pas de supé-

rieurs sur la terre : vous ne devez rien au Pape. Gardez pour vous la direction de vos affaires et réduisez-le à ne s'occuper que des siennes. Il est l'Antéchrist, l'homme de péché. Vous ne lui devez ni prémices, ni redevances d'aucune sorte. Les abbayes renfermées dans vos États vous appartiennent au même titre que le gibier de vos forêts. Vous ne pouvez faire aucune œuvre plus méritoire que d'enlever ces monastères et les biens qui en dépendent aux êtres inutiles dont ils alimentent la fainéantise. »

De tous les enseignements de l'hérésiarque, aucun n'a certainement contribué plus que celui-là au succès de sa révolte. C'est à des convoitises politiques bien plus qu'à des préoccupations dogmatiques, que cette prétendue réforme a été redevable de sa propagation et de son triomphe définitif. Si elle a eu pour principe les scrupules et l'orgueil d'un moine, si elle a pris naissance dans une jalousie de couvents, elle a trouvé son principal appui dans la cupidité des princes, et son moyen principal de propagation dans le pillage des biens d'église.

Voilà les éléments qui ont constitué en elle-même l'œuvre de Luther.

(A suivre.) R. P. Ramière.

LES HONNEURS MILITAIRES

Un nouveau règlement sur le service des places s'élabore en ce moment. Il a été préparé par le général Thibaudin, approuvé par le général Campenon, examiné par le conseil d'État.

Parmi les modifications proposées, il en est une qui vise les honneurs rendus par les troupes aux évêques, dans les chefs-lieux diocésains.

Le règlement nouveau supprime purement et simplement l'hommage militaire rendu aux prélats le jour de leur entrée solennelle dans leur résidence épiscopale ; la force armée ne les saluera plus de sa présence.

Personne, assurément, ne saurait s'étonner d'une mesure qui traduit, une fois de plus, l'hostilité républicaine à l'égard de l'Église et de ses ministres. Nous entendons, depuis quelques années, cinq ou six énergumènes par département demander

que Dieu lui-même, au jour de sa fête populaire, ne soit plus salué par l'épée nationale, et que les armes de la France ne fassent plus cortège au Saint-Sacrement. Ceux-là se montrent logiques en privant les évêques des honneurs analogues.

Sans doute, la persécution religieuse, quand elle attente à la liberté de notre foi, nous trouve plus indignés et plus humiliés encore que quand elle se traduit par la suppression des manifestations officielles.

Il n'est pas, toutefois, indifférent que l'État refuse à la religion les honneurs publics.

En affichant ainsi l'incrédulité, le mépris ou l'indifférence pour les choses et pour les hommes de Dieu, il donne un exemple qui porte des fruits néfastes, il oublie les égards qui sont dus au culte des Français, il s'acharne à ruiner dans les cœur la notion du respect et le sentiment de l'autorité, notion et sentiment sans lesquels aucun gouvernement, aucune société ne peut vivre.

Mais représenter ces choses à nos maîtres, ce serait, je le sais, leur parler une langue incomprise. Dieu, respect, autorité, droits de la conscience, sont des mots qui n'ont, pour eux, ni sens, ni portée, et qui ne figurent point au vocabulaire républicain.

Tout au moins pourrait-on, ce me semble, leur demander un peu de logique.

Dieu permet qu'on le blasphème et qu'on le bafoue ; il y a des temps où il se cache, où il livre le monde aux fous. Mais la logique est moins tolérante, elle n'abdique jamais, elle s'impose sans trêve aux esprits, bon gré, mal gré.

Or, la logique s'étonne du nouveau règlement qui refuse aux évêques les honneurs militaires.

Le gouvernement, en effet, ne cesse de prétendre que le budget des cultes n'est pas la restitution partielle des biens ecclésiastiques indûment confisqués.

A l'en croire, cette indemnité figure dans ses comptes au même titre que les autres dépenses budgétaires, elle est la rétribution d'un service public, elle constitue par conséquent fonctionnaires de la République, ceux qui en bénéficient. Ce n'est plus un débiteur qui désintéresse maigrement ses créanciers ; c'est un patron qui exige service et fidélité, en échange d'un salaire.

Et comme jamais cette prétention n'a été admise, le gouver-

nement administre de temps à autre sa preuve, une preuve convaincante : il rogne ou suspend les traitements ecclésiastiques ; et cet arbitraire impuni montre jusqu'à la dernière évidence, que le prêtre est à ses gages, qu'il doit subir avec tremblement ses instructions substituées à celles de l'Église.

Ainsi nous avons vu tout récemment intervenir cet argument sans réplique, à l'occasion des *Manuels scolaires*. M. J. Ferry a démontré victorieusement aux gens d'Église qu'ils sont ses fonctionnaires, en leur arrachant leur pain quotidien selon son bon plaisir, en leur imposant brutalement, sous peine de misère, ses volontés, en des matières doctrinales que nous avions cru jusqu'alors réservées à la décision des théologiens.

La chose est donc bien entendue, de gré ou de force.

Le clergé est une catégorie de fonctionnaires. Les opportunistes le veulent ainsi.

Eh bien, si fonctionnaires il y a, si les prêtres sont des employés de l'État, les évêques sont les maréchaux de cet ordre spécial ; ce sont des fonctionnaires supérieurs qui ont droit, par leur rang élevé, aux honneurs officiels.

La logique est impitoyable.

Elle n'admet pas que vous considériez les membres du clergé comme vos hommes-liges quand il s'agit de les frapper à tort et à travers, de les réduire à la mendicité, de leur imposer le silence selon qu'il vous convient, que vous les assimiliez, en un mot, à vos plus humbles délégués, d'une part ; et que, d'autre part, vous leur refusiez les privilèges en rapport avec le rang de leurs fonctions !

Le même homme ne peut pas être de votre maison, quand il est question de recevoir vos coups familiers, et étranger à la maison, quand il s'agit d'autre chose.

Il faut opter. Vous ne pouvez pas à la fois me réclamer comme votre esclave et me refuser mon dû.

Si les évêques sont vos fonctionnaires, le bénéfice de leur situation officielle ne peut leur être contesté.

Si vous les en dépouillez, vous confessez qu'ils ne sont point vos valets, comme vous le prétendiez précédemment.

Quant aux catholiques de France, le dilemme ne les concerne pas : on ne saurait le retourner contre eux ; il n'enveloppe que les incroyants.

Les catholiques, en effet, estiment que les honneurs publics doivent entourer la personne des dignitaires ecclésiastiques ;

mais non parce qu'ils voient en ceux-ci des fonctionnaires, des employés de l'État : tout au plus les regarderaient-ils comme des indemnitaires, comme des créanciers.

Mais la foi qui leur est propre, leur foi dans la mission divine de leur clergé, leur montre la convenance des prérogatives extérieures et de l'éclat qui doivent honorer les Pontifes.

Une nation doit à Dieu des hommages nationaux, une société lui doit un culte social. Elle remplit son devoir quand elle le lui rend ; elle s'amoindrit et s'affaisse quand elle le lui refuse.

(*Clairon.*)

LES ÉCOLES CHRÉTIENNES LIBRES (1).

Si le temps présent est fécond en entreprises audacieuses et impies, il ne l'est pas moins en dévouements et en sacrifices généreux ; si, au mépris de tous les droits, on a osé attenter aux libertés les plus chères de l'homme et du chrétien, Dieu a suscité de nobles et intrépides défenseurs qui ont flétri de leur parole vengeresse les spoliateurs, et protesté avec une telle vigueur de raison que la prescription ne sera jamais acquise à l'iniquité. Le droit peut être opprimé, il reste vivant ; sa majesté emprunte à l'outrage une splendeur nouvelle, qui lui assure pour un avenir prochain une éclatante revanche.

Les défenseurs du droit ne se sont pas bornés à protester par la parole ; ils ont agi, et, sur les ruines mêmes accumulées par le génie du mal, le génie de la foi et de la charité a élevé aussitôt des œuvres, des institutions qui déconcertent l'impiété, paralysent ses efforts et perpétuent le bien qu'on croyait avoir rendu à jamais impossible. C'est ainsi que, pour remédier à cette satanique entreprise de l'école sans Dieu, on a vu s'élever l'école catholique et libre ; les frères et les sœurs, chassés des asiles où ils formaient, avec un incontestable succès, des générations au double amour de Dieu et de la patrie française, ont été respectueusement sollicités par les familles de reprendre, sous la garantie du peu de libertés qu'on nous a laissé, leur mission de foi et de civilisation.

Après avoir chassé Dieu et ses apôtres de l'école, ils veulent

(1) Lettre pastorale de Mgr Duquesnay, archevêque de Cambrai.

leur interdire l'hôpital et le lit des moribonds. N'est-ce pas le comble de la haine sectaire ? Mais voilà que déjà s'élèvent des hôpitaux chrétiens, et, s'il le faut, vous verrez des familles catholiques réserver à leurs foyers une ou deux chambres où seront assistés et soignés avec amour les membres souffrants de Jésus-Christ.

Les bureaux de bienfaisance, envahis, eux aussi, par la révolution impie, font servir au triomphe du mal les ressources dont ils devraient être les dispensateurs fidèles : au pauvre resté ferme dans la foi on refuse le morceau de pain ; on lui dit : « Si tu confies ton enfant aux frères et aux sœurs, tu n'auras rien ; envoie-le à l'école sans Dieu, et compte sur notre généreux appui. »

Mais voici qu'ici, chez nous, dans notre diocèse, à Lille, dans cette ville qu'on peut appeler la Rome du Nord, si grande est sa foi, si magnifique sa charité, si ingénieux son zèle, à Lille s'ouvre un bureau qui reprend son vrai nom en s'appelant *Bureau de charité* et qui répare, et au delà, les iniques et cruelles exclusions de la bienfaisance philanthropique.

Qu'elle est belle, N. T. C. F., qu'elle est glorieuse et consolante cette lutte de l'amour contre la haine ! Ah ! nobles champions de la liberté, soyez mille fois bénis ! Le Ciel enregistre vos victoires, et la patrie salue en vous ses sauveurs. Non, il n'y a pas de place dans nos cœurs pour la défiance et le découragement tant que notre milice catholique tiendra ; et dites-vous qu'elle ne se rendra jamais ! Nos espérances sont invincibles, notre triomphe final est assuré.

Dans les rangs de cette milice, vous avez tous votre place, N. T. C. F. ; de cette légion du bien vous êtes tous les soldats, et c'est comme votre chef que nous venons aujourd'hui ranimer votre ardeur en vous rappelant ce que nous vous disions l'année dernière à pareille époque, que l'un des postes les plus importants à défendre, c'est l'école catholique libre. Maintenant que nous avons un fonctionnement régulier, d'une durée et d'une importance très appréciables, nous devons et nous pouvons utilement nous rendre un compte exact de la situation, supputer nos ressources, constater nos fautes, si nous en avons commises, et chercher les moyens d'assurer une victorieuse concurrence à l'école sans Dieu.

Nous possédons à l'heure présente 47 écoles de garçons et 64 écoles de jeunes filles. Ces maisons donnent l'instruction à

10,109 garçons et à 16,798 filles. Le personnel enseignant compte 255 instituteurs et 333 institutrices (1). En outre, pour assurer le recrutement des maîtres et des maîtresses, nous avons deux écoles normales, qui nous fourniront les instituteurs et les institutrices que ne peuvent nous donner les congrégations religieuses. Plus libéraux et plus intelligents que les adversaires des écoles congréganistes, nous sollicitons indistinctement le concours des religieux et des laïcs chrétiens : les uns et les autres ne sont-ils pas fils de Dieu et enfants de la France? Pourquoi donc ferions-nous d'odieuses distinctions, que du reste l'Église n'a jamais faites?

Ces données sommaires vous permettent déjà d'apprécier approximativement le chiffre d'un budget qui doit pourvoir au loyer et à l'entretien des bâtiments, au mobilier scolaire, aux traitements des maîtres et maîtresses, aux distributions des prix et récompenses, trop souvent même à des effets d'habillement et autres secours matériels. Partout ailleurs que dans le diocèse de Cambrai, le chiffre énorme de ce budget serait désespérant. Ici, grâce à votre inépuisable charité, nous le dépasserons peut-être. Et il le faut bien, car de nouveaux besoins se révèlent tous les jours, soit par suite de l'accroissement de la population, soit, hélas! par les audacieuses entreprises de l'esprit du mal, qui ne s'arrêteront que lorsqu'on aura chassé de toutes les écoles les maîtres chrétiens. Dans plusieurs villes c'est déjà fait; dans les villages c'est déjà avancé.

Nous ne pouvons imposer silence à notre admiration et à notre reconnaissance pour le zèle déployé partout, mais principalement dans les villes les plus importantes de notre diocèse. Lille d'abord (ne nous lassons pas d'exalter cette grande cité catholique, puisqu'elle ne se lasse pas dans les merveilles de sa charité), Lille a enfanté des miracles, et sa fécondité n'est pas épuisée. Nous le disons avec fierté, pas une ville en France, ni Paris, ni Lyon, n'a plus fait pour la liberté de l'enseignement chrétien que cette chère et admirable ville de Lille.

Et Douai, Douai, l'Athènes du Nord par ses collèges et ses facultés universitaires, Douai a rivalisé avec Lille; tout y a été sauvé, tout y est devenu plus prospère qu'avant les exécutions. Nos chers doyens ont su donner à l'excellente population douaisienne un élan qui ne s'est arrêté devant aucun obstacle.

(1) La plupart des écoles libres qui existaient avant la loi de 1882 ne sont pas comprises dans cette énumération.

Roubaix prouve par ses magnifiques écoles qu'elle est restée fidèle à la religion de ses pères, et qu'elle n'est nullement responsable des scènes d'impiété et de désordre qui l'ont profondément affligée et qui sont l'œuvre d'étrangers méconnaissant ainsi toutes les lois de l'hospitalité.

Que nous sommes donc heureux de pouvoir citer aussi notre chère, notre bien-aimée ville métropolitaine! Nous t'aimions déjà d'un amour de préférence, ô douce et aimable cité de Cambrai; nous t'aimions parce que Dieu t'avait donnée à nous, comme la fille de notre vieillesse, la joie, la couronne de nos derniers jours ici-bas; nous t'aimions à cause de l'accueil si enthousiaste que tu nous as fait au jour de notre arrivée dans tes murs; nous t'aimions, nous te trouvions belle par l'honnêteté, la douceur, l'urbanité de tes fils. Mais combien nous t'aimons encore plus depuis que tu nous as donné cette preuve de ta fidélité religieuse! Au nom de Jésus-Christ, tu as pieusement recueilli les enfants du pauvre et de l'ouvrier, tu n'as pas voulu qu'ils fussent déshérités des vérités divines, tu leur as conservé, leurs bons maîtres, avec eux et par eux la sainte croix du Rédempteur, la douce image de Marie, le saint Évangile, le vieux catéchisme de la foi, et la candeur et l'innocence, et l'amour de la famille et de la patrie. Ah! Cambrai, chère ville de Cambrai, ton vieil archevêque te bénit et te voue un amour sans bornes.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions énumérer toutes les paroisses de notre diocèse qui ont pris leur part dans cette noble lutte de la liberté et de la foi. Qu'il nous suffise d'affirmer que partout on a tenu tête à l'ennemi, que partout l'école chrétienne libre a, sans délai et avec avantage, remplacé l'école communale et laïcisée.

Pour de si nombreuses et si lourdes charges, quelles sont donc nos ressources?

S'il fallait calculer comme on a coutume de le faire dans les entreprises humaines, nous devrions avouer que nous n'en avons aucune qui soit assurée à l'avance. Non, nous n'avons aucune rente, aucun revenu, aucun subside.

Vos impôts scolaires, qui atteignent un chiffre énorme, vont tous à l'État et aux caisses municipales. Aux écoles sans Dieu, rien ne manque, tout abonde; pour les abriter, on construit de véritables palais, les maîtres sont rétribués et assurés d'une pension pour les jours de la vieillesse, l'enseignement est gra-

tuit pour tous, les secours de tout genre sont très largement accordés. Et c'est vous, c'est nous tous qui, par l'impôt, suffisons à tout. Pour les écoles chrétiennes libres, rien, absolument rien.

Encore une fois, à s'en tenir aux calculs humains, notre entreprise serait insensée. Et cependant elle subsiste, elle prospère. Ah! c'est que la foi et la charité se chargent de constituer son budget, et ce budget a mille sources fécondes. Ici ce sont des souscriptions spontanées; là des dons inattendus et vraiment providentiels ; ailleurs ce sont des fêtes de charité ; plus loin, c'est cette œuvre ingénieuse et infatigable du *Denier des Écoles,* qui, elle aussi, a ses fêtes attrayantes, et avec ses troncs pénètre dans l'intérieur de nos foyers et trouve le moyen de les faire accepter dans les magasins et ailleurs. Ah! qu'ils soient donc bénis de Dieu tous ces bienfaiteurs, souscripteurs, quêteurs! C'est grâce à eux, à leurs incessantes démarches que nous avons pu jusqu'ici soutenir nos chères écoles. Nous leur demandons avec confiance de nous continuer leur charitable assistance : elle nous sera indispensable pour longtemps encore.

Tous ces moyens réunis ne suffiraient pas, et c'est la raison de la quête annuelle qui se fait dans toutes nos paroisses le jour de la Toussaint et que nous vous rappelons par notre lettre. Le produit de cette quête, centralisé entre nos mains, est distribué par les soins d'un comité aux écoles suivant leurs besoins. La caisse diocésaine des écoles a pour but, non pas de créer des écoles, non pas de les entretenir complètement ; chaque paroisse doit tenir à honneur de prendre l'initiative et de se suffire à elle-même; mais lorsque les ressources d'une paroisse sont épuisées, alors la caisse diocésaine lui vient en aide, et c'est ainsi que les paroisses riches ou celles qui n'ont aucune école à soutenir contribuent à cette œuvre si chrétienne et si sociale de l'enseignement libre. N'est-ce pas la communion des saints mise en pratique ! N'est-ce pas la fraternité chrétienne dans une de ses applications les plus intelligentes et les plus utiles ?

Donnez donc, N. T. C. F., donnez d'abord vos sympathies, l'influence de votre position et tous vos cœurs à cette grande œuvre. Donnez-lui l'aumône de votre or, car il en faut, et beaucoup, pour la soutenir. Donnez tous, car tous sont intéressés à cette cause, qui est celle de la Religion et de la Patrie. Donnez aux milliers d'enfants de nos villes, plus exposés aux mortelles atteintes du vice. Donnez à ces candides enfants des campagnes,

que l'impiété veut ravir à l'Église. Pasteurs, unissez-vous à votre archevêque pour solliciter votre peuple. Et vous, ô nos chers et bien-aimés diocésains, aidez-nous à assurer l'avenir de la religion, le bonheur de vos familles et le salut de la patrie française.

EN HOLLANDE

(Suite et fin. V. les deux numéros précédents).

Amsterdam et Rotterdam ont, sous plusieurs rapports, le même aspect. Toujours des canaux multiples ; des eaux en abondance, répandues partout et toujours occupées ; des barques, des barges et yachts se balançant à l'ancre ou glissant lentement entre les ponts ; de belles promenades plantées de châtaigniers et de tilleuls ; des maisons de briques rouges aux pignons aigus, aux revêtements de pierre blanche, ou de pierre avec des persiennes vertes et des ciselures de fer aux balcons ; aux croisées, des corbeilles de fleurs et l'inévitable *espion* au dehors ; au dedans, de jolies Hollandaises bien coiffées, gravement assises et faisant voler leur aiguille, tout en jetant sur le petit miroir un regard rapide et discret : en somme, beaucoup de propreté, de confort, de fraîcheur et de tranquillité. Ce dernier avantage n'existe plus, toutefois, aux alentours de la Bourse.

Il est vrai de dire que nous nous trouvons en vue de ce monument vers trois heures de l'après-midi. C'est précisément alors que les affaires se règlent, les marchés se discutent, les transactions s'effectuent. Vers deux heures et demie, les courtiers, les négociants, les spéculateurs arrivent ; à deux heures trois quarts ils sont assemblés, l'action commence alors, et la lutte s'engage. Les descendants de Jacob surtout sont nombreux, sont actifs au sein de cette foule ardente et animée. Les regards se croisent, les voix s'élèvent, les gestes se multiplient, les défis s'échangent, les esprits s'échauffent. Au milieu de ce tumulte, les lettres de change se manient et les millions s'écoulent. Et la bataille, comme toutes les luttes suprêmes, ne dure pas longtemps. A trois heures et un quart, le combat a cessé. Alors le silence se fait et le torrent s'écoule, les affaires commerciales de deux mondes étant réglées jusqu'au lendemain matin.

A quelques pas de là, nous tombons au milieu d'une foire. Il y a encore des foires à Amsterdam, en dépit du progrès du siècle. Les campagnards des environs et les paysans même de provinces assez éloignées s'y rassemblent en grandes foules, avec leurs vêtements pittoresques et leurs coutumes du bon vieux temps. Les femmes frisonnes se distinguent par la richesse d'ornements et la singularité de leurs costumes; jupons assez courts à gros plis, de couleurs éclatantes et parfois bigarrées ; pas la moindre apparence de crinoline ; corsages de velours noir ou brun très courts, descendant à peine au-dessous des bras ; hauts bonnets à fond carré ; épaisses plaques d'or uni fixées au-dessous du bonnet par des engins très compliqués, et s'appliquant sur les joues, au devant des oreilles, longues pendeloques d'or à ces mêmes oreilles ; et diadème d'or uni couronnant le sommet du front. On comprend que de pareils atours ne se renouvellent pas souvent et doivent plutôt se transmettre par alliance ou héritage. Assurément le diadème et les plaques assorties d'une de ces riches villageoises en habits de fête représentent parfois la valeur de beaux et gras pâturages, situés dans les environs d'Arnheim, de Nimègue et de Leeuwarden.

Il va sans dire que la foire occasionne beaucoup de mouvement, de confusion, de bruit et de poussière. Cependant la foule est, en général, amicale et bien disposée; elle s'agite en crie beaucoup, mais elle s'exaspère et se querelle rarement, et, — chose remarquable, — nous n'y avons remarqué que peu ou point d'ivrognes.

Mais le continuel fracas de la foire nous énerve et nous ennuie. Pour nous en délivrer nous prenons le parti d'aller faire visite, à une heure et demie de là, sur une des branches du Zuyderzée qu'on appelle l'Y, au célèbre village de Broek, que *doivent* visiter les touristes. Vous savez déjà que la Hollande est le pays des villages propres *par excellence*. Or, entre tous ces villages celui de Broek brille comme un bijou, un trésor de propreté. Vous en feriez vingt fois le tour, dit-on, et vous n'y trouveriez pas une ordure, pas une feuille de chou, pas une cosse de pois en souffrance, pas un grain de poussière, pas un brin de duvet. Le bateau qui traverse l'Y vous a déposé à terre à une petite lieue de là ; vous faites la dernière partie du trajet en voiture, et vous vous arrêtez à une certaine distance du village. Le reste du chemin doit nécessairement se faire à pied,

ni voitures, ni chevaux ne devant pénétrer dans l'enceinte sacrée. Et puis vous vous trouvez dans l'unique rue du village ; une rue qui revient sur elle-même et tourne et se replie, sans doute parce que la ligne serpentine est la ligne de beauté. Alors vous apercevez devant vous, autour de vous, à droite, à gauche, çà et là, des toits rouges, des pignons aigus, des corbeilles de fleurs, des volets verts, des balcons ciselés, des serres en miniature, des gazons de velours, de jolis arbres nains, plantes fraîches dans de petits vases rangés symétriquement, des sonnettes et des marteaux de porte reluisant comme de l'or, de petits perrons à plusieurs degrés, d'une blancheur de neige. Mais tout cela a l'air bibelot, carton peint, joujou de bois d'Allemagne. On craint d'étendre un peu la main, de peur de tout renverser, ou de respirer un peu fort, de crainte que tout cela ne s'envole.

Nous n'avons pas passé assez de temps à Broek pour savoir si les habitants prennent leur rôle au sérieux ou s'ils se plaisent à poser, seulement pendant la belle saison, pour le maintien de leur réputation et l'agrément des touristes.

Maintenant, comme nous préférons nous arrêter à quelque chose de plus sérieux, nous nous dirigeons vers Leyde, la vieille cité savante : Leyde, l'antique et célèbre université, qui a abrité dans son sein des milliers d'étudiants, du seizième au dix-neuvième siècle ; Leyde, qui fut jadis le Lugdunum Batavorum, ou le Lyon des Bataves pour les Romains, et qui, depuis, fut l'Athénée batave des beaux esprits de la Hollande ; qui renferme encore aujourd'hui les cendres de Joseph Scaliger, après avoir abrité dans son sein les presses célèbres des Elzévirs, et avoir vu professer, dans sa chaire de médecine, le docte Boerhaave.

Actuellement encore, Leyde est une ville attachante, originale, hospitalière, ayant tout à la fois un grand air de bonhomie et un certain parfum d'antiquité. Les toits bruns, les pignons aigus, les façades aux poutres saillantes des plus anciennes maisons de cette pittoresque cité conservent le cachet et la couleur moyen âge. En outre, de petits écriteaux attachés aux vitres de quelques fenêtres, et portant, écrits en latin, ces mots « cubicula locanda » — appartements à louer, — indiquent qu'en cet endroit un asile est offert aux étudiants qui viennent fréquenter les cours de cette ancienne université (1).

(1) Le royaume des Pays-Bas compte trois universités de l'État, outre l'université d'Amsterdam, laquelle est un établissement communal. Les universités de l'Etat sont situées à Leyde, Utrecht et

Il se présente comparativement peu d'étrangers aux cours savants de l'université de Leyde. Mais on y voit accourir encore de jeunes Hollandais de tous les rangs et de toutes les provinces : blonds et blancs Frisons au regard tranquille, à la stature élevée, réservés et paisibles, mais légèrement obstinés et attachés fortement à leurs opinions personnelles ; ou vifs et joyeux Brabançons qui se présentent, mine éveillée, œil grand ouvert, sourire aux lèvres, et toujours le cœur sur la main, apportant quelque chose de la vivacité française et de l'esprit français, en cette société studieuse, paisible et grave, ou le tranquille Nord-Hollandais enfin, avec son visage pacifique, son sourire plein de bonhomie, ses allures simples et lentes et ses formes massives, auxquelles s'unissent souvent une intelligence profonde et un esprit parfois très délié. Le jeune nouveau venu, à peine installé dans sa, — ou ses, — petite chambre, au haut de la maison, s'occupe de meubler son appartement ; généralement avec assez de goût et d'élégance. Il a des livres, des gravures, et souvent un piano ; il cultive parfois des fleurs sur son petit balcon, taut le goût des fleurs est général dans toutes les classes et les cités de cette nation honnête.

Puis notre étudiant studieux se rend aux cours le matin ; il passe, dans les vieilles salles de l'université, la plus grande partie du jour, va dîner, vers quatre heures, avec quelques camarades, soit à sa pension bourgeoise, soit à la *Minerva,* son club d'étudiants, et consacre ses soirées, tantôt à l'étude, tantôt à de longues promenades dans les prés et les bois d'alentour, tantôt enfin, — ce qui est beaucoup plus dangereux et moins édifiant, — à d'interminables séances, discussions politiques,

Groningue. Leyde est la plus fréquentée ; elle compte 700 étudiants. Malheureusement, le corps professoral est imprégné de rationalisme à forte dose, et l'on pourrait même dire, pour certains cours, de matérialisme. L'esprit de la jeunesse est à l'avenant, c'est inévitable. Toutefois, il y a là un bon noyau d'étudiants catholiques, une centaine, nous a-t-on assuré, qui réagissent contre les influences du milieu ambiant et se montrent franchement chrétiens, de convictions et de pratique. Il faut dire d'ailleurs à la louange des catholiques hollandais en général que leur piété est véritablement exemplaire ; sur une paroisse de 2,500 communiants, dans cette même ville de Leyde, on compte 20 mille communions par ans. Nous nous sommes trouvé un jour de la semaine, qui n'était pas férié, à l'église de Sainte-Marie van Hartenbrug et nous avons été grandement édifié de voir tant de fidèles assister à la Messe et plus encore de les voir presque tous s'approcher de la sainte Table. Et cela à quelques lieues d'Utrecht, le dernier refuge du jansénisme.

(*Note de la Rédaction.*)

parties de cartes ou de billard, chopes de bière, etc., dans l'un des cafés en vogue qui s'alignent dans Breed-Straat.

L'une de nos premières visites à Leyde, est pour l'université. Nous voyons s'élever, sur le bord d'un large canal planté d'arbres, un vénérable édifice en briques rouge pâle, dont le bâtiment principal s'élève en forme de tour et présente, sur sa façade, une peu gracieuse alternative de cinq fenêtres en ogive avec cinq fenêtres carrées. Derrière ce bâtiment, un grand jardin botanique, ombreux, printanier et souriant, avec ses fleurs et sa fraîche verdure. En face, sur l'autre bord du canal, l'antique maison des Elzévirs, d'où sortirent de si nombreux, de si riches trésors, prédécesseurs et ancêtres de nos éditions de luxe.

Après une visite à la bibliothèque de l'Université, qui contient un grand nombre d'anciennes éditions, véritable trésor pour les bibliophiles, nous voyons encore s'ouvrir devant nous les portes des Musées. L'ancien monde, le monde païen, revit là tout entier. Ici, c'est l'Étrurie, avec ses créations originales, ses splendeurs mystérieuses, ou l'Égypte et ses hiéroglyphes, ses sphinx massifs, ses pylônes de granit rose, ou la Grèce avec ses marbres antiques, dorant d'un reflet du soleil des Cyclades la chevelure dénouée de ses nymphes et l'auguste profil de ses dieux. Mieux que cela, c'est l'Inde encore, étalant, comme au temps d'Alexandre, les ornements d'or de ses rois, les javelots de fer de ses soldats, les éventails nacrés de ses danseuses. Ou c'est le Japon, qui a envoyé ici des trésors si riches et si complets, des collections d'objets, si rares et si précieuses, que le musée qui les contient est prudemment resté fermé aux ambassadeurs japonais, lors de leur visite à Leyde, le gouvernement du taïkoun défendant formellement l'exportation d'objets semblables, qu'il n'eût pas été prudent de montrer aux conseillers suprêmes.

En quittant les musées, nous allons admirer, pendant quelques instants, la vieille église de Saint-Pierre, où s'élèvent les tombeaux de Boerhaave et de Scaliger ; puis nous nous égarons en rêvant sous les beaux et frais ombrages de la longue promenade qui étend, tout autour de la ville, sa ceinture de gazons verts, d'eau vives et de branches caressées par les brises. Et puis un regard, un adieu aux derniers flots du Rhin, du vieux Rhin, qui s'en va mourir en s'unissant aux vagues de la mer du Nord ; et puis la vapeur nous emporte, et nous dévorons l'es-

pace, à travers la digue et la plaine, méditant et songeant aux universités modernes, à la Hollande antique, et repassant philosophiquement tout ce que nous avons pu voir et retenir des coutumes et des mœurs de cet intéressant pays.

Ce qui nous a frappés d'abord, chez nos bons voisins des Pays-Bas, c'est l'amour de la famille. Celle-ci, toujours respectable, est également respectée, jusqu'en ses alliances les plus lointaines, jusqu'en ses plus nombreuses et confuses ramifications. Les belles-sœurs et beaux-frères, grands-oncles et grandes-tantes, petits-cousins et arrière-cousins, sont accueillis, recherchés, avec une bonhomie et une affection véritables, un empressement sincère, qui chez nous, ne se témoigne guère qu'à de proches parents ou à des amis privilégiés. Par conséquent, les réunions de famille sont infiniment plus fréquentes, plus cordiales, et rassemblent, sous un même toit, une foule bien plus nombreuse. Par conséquent, le foyer, avec ses joies modestes et calmes, y est presque toujours tranquille et respecté; chacun trouvant, dans le petit cercle qu'il s'est choisi, l'humble berceau de son bonheur et l'humble horizon de ses rêves. Par conséquent aussi, les séparations, les querelles conjugales y sont rares, les bons ménages très fréquents. Après douze ans et demi d'un heureux mariage, le couple privilégié célèbre *sa noce de cuivre*. Les amis sont conviés, la famille se rassemble, et de menus ornements de cuivre sont distribués aux invités. Au bout de vingt-cinq ans, même cérémonie pour la *noce d'argent*, et distribution de bijoux de même métal. Une heureuse union prolongée durant cinquante ans, amène la *noce d'or* et les ornements conformes ; malheureusement de semblables cas sont rares. Cinquante ans de mariage ! ce temps est long, même pour les heureux. Le plus souvent, avant la date solennelle, l'un des vieux époux est parti et attend, de l'autre côté de ce seuil où viennent finir tous les nœuds et les bruits de la terre.

Ce sont, probablement, ces mêmes sentiments de bienveillance générale, de considération pour le prochain, et cette étroite intimité des liens de famille, qui donnent aux funérailles, en Hollande, un caractère particulier. Il vous arrivera certainement d'y rencontrer, dans les villes, un grave personnage, tout de noir habillé, portant culottes, tricorne, bas de soie noire, souliers à boucles et longue écharpe de crêpe flottant derrière le dos. Ce fonctionnaire n'est autre que le *bidder* ou

l'inviteur, qui est chargé d'annoncer le décès d'un voisin, d'un parent, à tous les habitants de la rue, du district, aux alliés, aux connaissances. Lorsque quelque important personnage vient à mourir, ou même quelque membre d'une famille généralement connue et estimée, cinq ou six de ces *bidders* font simultanément leur tournée par les rues et places de la ville. Ils sont accompagnés, ou dirigés plutôt, par un sérieux personnage, encore plus grave, encore plus noir, vêtu d'une longue robe traînante, coiffé d'un immense chapeau à la Basile, sentant à une demi-lieue le drap mortuaire et le cercueil. Il se tient à l'écart, tandis que les *bidders* s'avancent ; il se fait inviter tandis que les *bidders* invitent ; mais il prend une attitude funèbre, incline le front, secoue la tête, porte la main à ses yeux... et pleure, si, toutefois, il lui est possible de pleurer. C'est le *huilebalk,* quelque chose comme le pleureur antique, qui, du reste, tend sans contredit à devenir antique à son tour, car il est de moins en moins employé, surtout dans les grandes sociétés populeuses et marchandes. C'est que, par suite de l'activité fiévreuse qui caractérise notre époque, la douleur, les regrets ne peuvent désormais occuper que peu de place dans la vie. *Time 'is money*. A chaque jour ses efforts, sa tâche ; un labeur acharné vous attend ; avez-vous donc le temps de pleurer ?

Et pourtant, si quelque part il semblerait que vous eussiez le loisir de vous sentir au moins vivre doucement, bercé de sécurité et de repos et paisiblement replié sur vous-même, ce serait dans quelqu'une de ces bonnes vieilles villes hollandaises où subsistent encore, malgré l'effort des siècles, quelques traces de l'hospitalité, la familiarité, la paix des bons aïeux. C'est là, surtout, ce que nous nous disons en les quittant, en soupirant de loin comme nous soupirons tant de fois, voyageurs haletants, après tant de biens réels entrevus sur notre passage, appréciés, compris, aimés, mais hélas ! jamais conquis.

ÉTIENNE MARCEL.

REVUE DES REVUES

Nous continuons la rapide analyse que nous avons commencée, il y a huit jours :

« Les successeurs de Cavour, continue M. Leroy-Beaulieu, ont bien

senti qu'ils ne pouvaient enlever à la Chaire de Saint-Pierre ses revenus publics ou privés, sans lui donner quelque chose en compensation; mais que lui ont-ils offert en échange de sa couronne? Des valeurs ou des capitaux qu'elle pût administrer ou faire valoir à sa guise? Nullement. Le grand-duc de Toscane, les princes dépossédés ont pu recouvrer leurs biens de familles ou leurs anciens apanages; le Pape n'a rien gardé du domaine privé de ses prédécesseurs. Au lieu de biens qu'il pût gérer librement, on lui a voté une subvention annuelle, un subside de l'État, en un mot un traitement, c'est-à-dire, de quelque nom qu'on le décore, un salaire, une pension, essentiellement précaire et révocable, qui aurait besoin d'être votée, comme tout article du budget; qui pourrait être supprimée, comme elle a été établie, par un vote : qui, ainsi qu'on l'a vu récemment chez vous, pourrait même à certains jours être suspendue par mesure administrative, par simple décision ministérielle. Et alors même qu'elle serait scrupuleusement servie, une telle pension consacrerait la dépendance de l'autorité qui consentirait à la toucher. On comprend un clergé national salarié par l'État, comme en France et en Belgique, alors surtout que le clergé est historiquement en droit de regarder son traitement comme une indemnité pour les biens qui lui ont été enlevés; mais un Pape, mais le chef de l'Église universelle, salarié par un roi ou un Parlement, émargeant chaque année au budget d'une puissance avec laquelle, en dehors même des questions découlant de sa résidence en Italie, il peut avoir maintes difficultés à régler, cela ne se conçoit plus. A de pareilles offres, à une position aussi humiliante pour le Saint-Siège et pour les catholiques, on comprend que Léon XIII, de même que Pie IX, ait préféré les libres et incertaines contributions des fidèles. Tout catholique, qui tient à l'honneur de la Chaire de Saint-Pierre, doit savoir gré au Pape dépossédé de n'avoir rien accepté de la maigre rente que lui offraient les envahisseurs de ses États. »

Certes, cela se comprend; ni Pie IX, ni Léon XIII ne pouvaient décemment toucher la précaire liste civile que leur alloue la loi de 1871.

Cette dernière citation, ce sont les propres paroles d'un savant catholique, membre du conseil municipal de Rome, prononcées au cours d'une conversation qu'il a eue avec l'auteur.

On avait imaginé qu'on prendrait le Saint-Siège par la famine et qu'on le réduirait au rôle de pensionnaire de la maison de Savoie.

C'était compter sans la généreuse piété des fidèles envers le successeur de saint Pierre. Jusqu'ici ce calcul a été déjoué, et, tant qu'il restera des catholiques, on peut prévoir qu'il sera déçu. Ce n'est pas par l'argent, par la bourse qu'on prendra la Papauté. Si minces et incertaines que semblent les ressources du Denier de Saint-Pierre; quelque répugnance qu'aient le Vatican et Léon XIII lui-

même à organiser d'une manière régulière les aumônes des fidèles et à prélever une sorte d'impôt sur ses enfants, la Papauté préfèrera toujours la pauvreté et la gêne à l'humiliation de vivre des dons de ses spoliateurs.

M. A. Leroy-Beaulieu a la franchise d'avouer que la loi des garanties « n'est respectée ni dans l'esprit ni dans la lettre. »

Venons au fait, dit-il, et citons des exemples. L'article 2 de la loi des garanties établissait que les défenses et injures publiques, commises directement contre le Souverain-Pontife, en paroles ou en actions, seraient punies des peines établies par l'article 19 de la loi sur la presse. Or, cet article 19 est celui qui fixe les châtiments encourus par ceux qui se rendent coupables d'offenses envers le roi et la famille royale. Le Pape, à cet égard, est donc légalement assimilé au roi. Est-ce ainsi que les choses se sont passées en fait? Pie IX et Léon XIII ont-ils été défendus contre les injures de la presse, contre les indécences d'immondes caricatures, contre les grossières invectives des tribuns des réunions publiques, avec la même vigilance que le roi Victor-Emmanuel ou le roi Humbert? Personne ne l'oserait soutenir. Comme Pie IX naguère, Léon XIII aujourd'hui, — le *signor* Pecci, ainsi que l'appellent certains pamphlétaires, — peut impunément être insulté dans la presse romaine ou dans les meetings populaires. Les feuilles radicales, telles que la *Lega* et la *Capitale,* sont libres de lui lancer des injures ou des menaces sans que les autorités italiennes, si naturellement susceptibles lorsqu'il s'agit du roi, croient devoir intervenir. La loi est formelle, mais le gouvernement, n'a pas le courage de faire observer la loi. L'article le plus favorable au Saint-Siège reste lettre morte. Un gouvernement fort n'eût pas manqué d'exiger le respect de la loi dans toute sa teneur ; il eût mis son honneur à prouver que l'Italie n'oublie pas les engagements pris par elle en face de l'Europe. Aucun des nombreux ministères qui se sont succédé à Rome depuis 1871 n'a eu cette énergie. Comme, durant les dernières années, nos gouvernements français avec l'Église et le clergé, les cabinets italiens ont toujours été moins soucieux de l'intérêt général du pays et de son bon renom à l'étranger, que des attaques de la basse presse et des dénonciations des partis extrêmes. Les uns ont appliqué la loi des garanties de la même façon que les autres ont appliqué le Concordat. A Rome ainsi qu'à Paris, tout en se piquant de maintenir la loi, on en a plus ou moins méconnu l'esprit, sinon violé les prescriptions.

La *Revue des Deux-Mondes* vient ensuite à parler de l'affaire Martinucci et de la sentence des tribunaux italiens. M. Leroy-Beaulieu estime que la justice italienne a enfreint en question la loi des garanties.

L'article 8 de cette loi, dit-il, n'a-t-il pas expressément exempté

les documents, livres ou registres des administrations pontificales de toute visite, perquisition ou séquestre? En édictant de pareilles mesures, en inscrivant officiellement sur les murs du palais apostolique une sorte de *Noli me tangere*, le législateur italien a sciemment et volontairement désarmé les juges devant les portes du Vatican. Il a implicitement soustrait les affaires intérieures de la résidence papale avec les administrations pontificales, aux tribunaux ordinaires, pour abandonner la solution de toutes les contestations de ce genre au Souverain-Pontife ou à ses représentants. Si, de par la loi des garanties, les autorités judiciaires du dehors ne peuvent instruire un procès ou faire exécuter une sentence dans les murs du palais de Léon XIII, au nom de quelle logique peut-on dénier à l'hôte souverain du Vatican le droit de trancher du dedans ce qui ne peut être tranché *ab extra* ?

Il y a plus : non seulement l'exécution du jugement des tribunaux romains eût manifestement enfreint les clauses essentielles de la loi des garanties, mais les motifs mêmes sur lesquels se sont appuyés les juges du royaume pour affirmer leur compétence, sont en évidente contradiction avec la loi de 1871. Les admettre, ce serait ruiner par la base toutes les garanties solennellement et sincèrement assurées au Souverain-Pontife. On s'étonne que des juristes aient pu à ce point se faire illusion et dénaturer le sens d'une des lois les plus importantes de l'État. Quels sont, en effet, les principaux motifs invoqués par la cour de Rome pour sa sentence du 9 novembre 1882? C'est avant tout le statut du royaume, rédigé à une époque où personne ne songeait que la constitution du Piémont pût jamais avoir force de la loi dans la Ville éternelle. C'est d'abord l'article 24, lequel déclare tous les citoyens égaux devant la loi. C'est ensuite l'article 68, lequel établit que toute justice émane du roi. C'est enfin l'article 71, lequel défend de distraire personne de ses juges naturels. Comment, en rédigeant un jugement ainsi motivé, la cour de Rome n'a-t-elle pas senti qu'elle ébranlait dans son principe la loi des garanties ? Car, si en vertu du statut de 1848, tous les Italiens sont égaux devant la loi, si Léon XIII est légalement assimilé aux vingt-neuf millions de sujets du roi Humbert, que sert au Parlement d'avoir édicté, en faveur du Pape, des privilèges et des immunités évidemment inconciliables avec la lettre de l'art. 24 du statut? Et, si le Pape doit tomber sous ce même article, où sont les fameuses garanties qui lui ont été assurées, que devient la souveraineté qui lui a été reconnue en juin 1871 ?

L'article se termine ainsi :

L'Italie ne serait pas liée par ses promesses aux catholiques et ses engagements de 1870, qu'elle n'aurait rien à gagner à la suppression des garanties accordées par elle au Pontife romain. La loi de 1871, quels qu'en soient les lacunes et les défauts, est encore la meilleure

base d'un *modus vivendi* entre la monarchie unitaire et la hiérarchie catholique. Assurément, si les promoteurs des garanties pontificales se flattaient d'amener le Vatican à la paix, ces garanties ont manqué leur but, bien plus, elles ne pouvaient l'atteindre, au moins à bref délai. La Papauté, quelques sûretés qu'on lui offrît en échange, ne pouvait oublier les avantages moraux ou matériels dont l'a dépouillée l'occupation de Rome. La manière même dont a été appliquée la loi des garanties n'a pas toujours été faite pour étouffer les regrets et les répugnances du Saint-Siège.

Le grand et vieux problème que l'Italie prétend avoir tranché par la loi de 1871, Léon XIII, non moins que Pie IX, se refuse à le considérer comme résolu. Il nous reste à voir quelles combinaisons le Vatican peut se flatter de substituer aux « garanties » actuelles, quels appuis le Saint-Siège peut rencontrer au dehors ou en Italie, quelles concessions il lui est permis d'attendre de la monarchie. La Papauté et la maison de Savoie ont, depuis vingt-cinq ans, bien des griefs réciproques ; si elles ont peu d'espérances ou d'ambitions communes, ne peuvent-elles à certaines heures être réunies par des intérêts ou des périls communs? Un rapprochement entre le Quirinal et le Vatican est-il possible, et à quelles conditions? C'est là une question qui n'intéresse guère moins la politique générale de l'Europe que l'avenir religieux de la péninsule et de la chrétienté.

M. A. Leroy-Beaulieu n'est pas, on le voit, un de ces libéraux à courte vue qui regardent comme enterrée la question romaine. Il n'en dissimule pas la gravité. Quelle combinaison ingénieuse va-t-il proposer dans un article plus ou moins prochain? C'est ce qu'il sera intéressant de savoir. Sans prétendre la préjuger en aucune façon, nous pouvons cependant prévoir qu'elle ne sera pas du goût du gouvernement italien, puisqu'un de ses organes les plus considérés, la grave *Opinione,* accueille l'étude du publiciste français dans les termes suivants, qui déguisent mal une vive irritation :

M. Leroy-Beaulieu s'interpose comme un arbitre entre l'Italie et la Papauté, et nous donne des conseils pleins d'amicale onction. Nous regrettons de ne pouvoir les accepter.

Pour nous, — dirons-nous en terminant, — nous ne savons qu'une chose : c'est qu'il faut, de toute nécessité, que la Papauté redevienne libre et souveraine. C'est une nécessité d'ordre universel, d'ordre éternel.

Et elle le redeviendra, car il est écrit : *Non prævalebunt.*

—

Si les questions qui ont trait si particulièrement à l'Église,

priment pour nous toutes les autres, nous ne devons pas cependant nous désintéresser des faits qui jettent sur nos affaires intérieures, notamment sur notre réorganisation militaire, une lumière nouvelle. C'est à ce point de vue que nous devons nous occuper d'un récent article publié par un journal anglais, le *Standard*.

Nous y trouvons dans une correspondance, adressée de Berlin par un officier, des détails intéressants au sujet des forces que la France et l'Allemagne peuvent respectivement mettre en campagne. Nous les reproduisons à titre de document, en en laissant la responsabilité au correspondant de la feuille anglaise, bien que certains articles de la *République française* confirment plusieurs assertions du correspondant de la feuille anglaise :

La France a de nouveau fortifié Paris, élevé de nouvelles forteresses sur ses frontières et amélioré les anciennes. Son armée a été réorganisée ; son infanterie réformée et son artillerie pourvue de canons, qui sont considérés comme les meilleurs de l'Europe. Enfin, elle a fait construire un grand nombre de navires et réorganisé entièrement sa flotte. Le découragement qui s'était emparé de ses soldats après les écrasantes défaites de la dernière guerre, a, en grande partie, disparu ; ses officiers sont plus expérimentés qu'ils ne l'étaient à l'époque du troisième empire ; ses généraux se sont distingués ailleurs que dans la campagne algérienne, et les changements faits dans l'état-major ont ouvert cette carrière à tous les officiers.

Jusqu'ici c'est très bien ; il n'y a aucun doute que l'armée française ne soit en train de devenir une armée moderne de première classe. Tout cela peut être vrai, sans que cependant on puisse dire qu'elle vaut l'armée allemande.

Si nous examinons les deux armées sur le papier, nous ne savons à laquelle donner la préférence. Au point de vue du nombre, elles peuvent toutes deux mettre huit corps d'armée en campagne ; la France en a un neuvième en Algérie. Les corps d'armée pris séparément ont à peu près le même nombre d'hommes dans l'un comme dans l'autre pays. Derrière chaque corps d'armée il y a encore un grand nombre de réserves, suffisantes non seulement pour approvisionner la ligne de bataille, mais encore pour former une seconde ligne de corps d'armée, si cela était nécessaire.

Les deux puissances ont combiné leur système de railways et de télégraphes de manière à pouvoir s'en servir en temps de guerre. Néanmoins, je n'hésite pas à dire que si la guerre éclatait demain, trois semaines suffiraient pour prouver que la France est loin d'être aussi forte que l'Allemagne au point de vue militaire. D'abord, le nombre des années de service ayant été diminué en France à différentes époques à cause des ressources relativement restreintes du

budget de l'armée, la France n'a pas autant d'hommes qu'elle devrait en avoir d'après son organisation militaire telle qu'elle existe sur le papier. L'Allemagne, au contraire, a, en réalité, plus de soldats qu'elle n'en a sur le papier. Elle a aussi diminué le nombre d'années de service, mais dans un but différent.

L'armée territoriale de la France n'est pas un instant comparable à la landwehr et à la landsturm de l'Allemagne, elle ne se trouve pas sous la main du gouvernement comme la landwher en Allemagne. Il est vrai que la France a un système de mobilisation tout nouveau et qu'elle a des railways organisés dans ce but ; mais ce système a été établi par des hommes sans expérience et il est impossible de supposer qu'il fonctionnerait bien la première fois qu'on en ferait l'essai, car il faut se rappeler qu'on n'a pas encore fait la moindre expérience.

Pas un seul corps d'armée n'a été mobilisé en France d'après la nouvelle organisation. Il est dans le caractère français de se fier à la force du pays, mais cette confiance est souvent exagérée. Lorsque le maréchal Lebœuf disait à Napoléon III que dans l'armée française tout était prêt jusqu'au dernier bouton de guêtres, il avait parfaitement raison. Les guêtres et les boutons étaient là, mais, pour continuer la métaphore, les guêtres se trouvaient dans un endroit et les boutons dans un autre, et pour pouvoir les mettre il fallait attendre.

Je ne dis pas que l'organisation est aussi mauvaise qu'elle a été autrefois et je ne puis donner ici toutes les raisons qui me font supposer que la France serait de nouveau dans l'embarras pour mobiliser et concentrer son armée, si la guerre éclatait tout à coup. Mais je suis certain que l'initiative serait laissée aux mains des Allemands, et l'initiative compte pour plusieurs points dans le jeu de la guerre.

La France a un autre grand désavantage vis-à-vis de sa rivale. Les journaux militaires français reconnaissent eux-mêmes que la cavalerie est loin d'être suffisante, c'est-à-dire qu'au début de la guerre, l'Allemagne pourrait lancer ses divisions de cavalerie sur le territoire français, détruire un pont ici, là un tronçon de chemin de fer, et anéantir ainsi tous les calculs de la mobilisation française. Quand même les forces seraient égales des deux côtés pour toutes les questions techniques, il y a un point important sur lequel les Français doivent reconnaître leur infériorité.

Le comte de Moltke a si bien organisé l'état-major et formé les généraux, qu'il peut disparaître, ainsi que les vainqueurs de la dernière guerre, sans laisser un seul vide dans l'état-major ou dans les commandements généraux. La France peut-elle nommer un seul général en qui la nation ait confiance, ou en qui elle ait quelque raison de se fier ? C'est là le point faible. Chanzy avait jusqu'à un certain point, la confiance du pays, bien qu'il n'ait jamais rien fait de bien grand pour le mériter.

Aucun des autres généraux qu'on pourrait choisir n'a fait quelque chose pour gagner la confiance de l'armée et de ses concitoyens. Tout en admettant donc qu'on a fait beaucoup d'améliorations en France depuis 1871, et tout en croyant, comme je le fais, que la France pourrait opposer une très vive résistance en cas d'invasion, j'affirme que si on la compare à l'Allemagne, la France est tout à fait incapable d'entreprendre avec succès une guerre de revanche.

Ce sont là des avertissements, fussent-ils en certaines parties erronés, dont on devrait savoir tenir compte. Hélas ! pourquoi faut-il que toujours ces voix du dehors, si instructives cependant, ne rencontrent chez nous qu'incrédulité de la part des uns, indifférence et dédain de la part des autres !

LES CLOCHES ET LES CLEFS DES ÉGLISES

Nos gouvernants ont commencé depuis quelque temps à faire une guerre toute spéciale aux églises et aux fabriques d'église.

On a inventé d'abord une jurisprudence, d'origine maçonnique naturellement, en vertu de laquelle on attribue définitivement aux communes la propriété des églises, tandis qu'auparavant la jurisprudence, fondée sur des lois formelles, reconnaissait cette propriété aux fabriques d'église, tout naturellement désignées pour représenter le culte catholique et pour être propriétaires des édifices du culte.

Cette jurisprudence nouvelle, si elle persiste, permettra un jour de mettre le culte hors de l'église et l'église hors la loi. Pour cela, il ne faut plus que des textes érigeant en loi la nouvelle jurisprudence.

On est allé plus loin. Des maires prêtrophobes se sont cru le droit de violer par effraction les portes de nos églises pour s'emparer des cloches et les faire sonner pour des usages absolument profanes et non prévus par des lois existantes.

D'autres ont prétendu arborer des drapeaux sur les clochers pour des manifestations de parti.

D'autres enfin ont contesté au clergé le droit de police dans l'église.

Les francs-maçons qui légifèrent actuellement ont entrepris de consacrer ces actes scandaleux et de sanctionner la juris-

prudence odieuse dont nous parlons. Ils ont, sous prétexte de révision de la loi communale, proposé de la modifier de façon à rendre en réalité l'autorité laïque, les « maires », maîtres de l'église.

La discussion qui a eu lieu le 27 octobre à la Chambre des députés, à propos des articles 100 et 101 nouveaux, qui concernaient ces prétendues « réformes », a fourni l'occasion à l'éminent évêque d'Angers d'intervenir et de prononcer des discours qui se signalent autant par la solidité de l'argumentation que par le nerf du style et la vigueur des réparties. Nous devons les publier *in-extenso*.

*
* *

Voici comment s'est exprimé Mgr Freppel :

Mgr Freppel. — Messieurs, je viens demander la suppression des articles 100 et 101. Le premier motif pour lequel je demande cette suppression, c'est qu'il s'agit là d'une question qui touche directement aux rapports de l'Église et de l'État, et qui ne me semble pas devoir être tranchée incidemment à propos de la loi municipale. Quand il vous plaira, quelque jour, d'ouvrir sur ces matières si graves et si délicates à la fois, un débat d'ensemble, une discussion vaste et approfondie — et le rapport de M. Paul Bert semble vous y convier — il est évident que la question des cloches et des clefs de l'église devra y prendre sa place ; d'ici là, je me permets de trouver cette question intempestive et inopportune. (Très bien ! très bien ! à droite !)

Le second motif pour lequel je demande la suppression de ces deux articles, c'est leur inutilité dans l'état présent des choses.

Et, en effet, je ne vois pas pourquoi, dans l'intervalle des deux délibérations, la commmission a cru devoir introduire la question des cloches dans sa nouvelle rédaction ; si c'est pour faire du bruit, à la bonne heure... (On rit) ; mais je trouve qu'ici, du moins, ce bruit n'a aucune espèce d'utilité.

En effet, la question de principe a été tranchée, il y a quatre-vingts ans, par une loi spéciale, la loi du 18 germinal an V, qui porte dans son article 48 : « L'évêque se concertera avec le préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches ; on ne pourra les sonner pour toute autre cause sans la permission de la police locale. »

Vous maintenez cet article ; seulement, permettez-moi de vous le dire, vous l'altérez gravement, comme je le démontrerai tout à l'heure, et c'est ce qui me donne le droit de dire que vous allongez inutilement la rédaction d'un texte de loi pour le seul plaisir d'y introduire les cloches. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Si vous m'objectez que l'art, 48 a donné lieu à différentes interprétations, je vous répondrai que c'est la destinée commune de tous les textes de loi ; le vôtre n'aura pas privilège d'y échapper davantage. Voilà pourquoi il y a des tribunaux de l'ordre administratif et des tribunaux de l'ordre judiciaire.

Je vous répondrai, en second lieu, que, le 17 juin 1840, était intervenu un avis de principe du conseil d'État, avis qui a fait la part de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité civile, qui a prévu tous les cas et coupé court à toutes les difficultés. Que la Chambre me permette de lui lire cet avis de principe, si sage et si mesuré ; car c'est la première fois que la question des cloches est agitée dans une enceinte législative (sourires) ; voilà pourquoi je prendrai la liberté de la traiter avec tout le soin qu'elle mérite. (Parlez ! parlez !)

Je passe, messieurs, les considérants, qui sont pourtant très remarquables, pour arriver aux termes mêmes de l'avis :

« Les membres du conseil d'État sont d'avis :

« 1° Que les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies de la religion catholique ; d'où il suit qu'on ne peut en exiger l'emploi pour les célébrations concernant des personnes étrangères au culte catholique, ni pour l'enterrement de celles à qui les prières de l'Église auraient été refusées en vertu des règles canoniques ;

« 2° Que le curé ou desservant doit avoir seul la clef du clocher comme il a celle de l'église et que le maire n'a pas le droit d'avoir une seconde clef ;

« 3° Que les usages existant dans les diverses localités, relativement au son des cloches des églises, s'ils ne présentent pas de graves inconvénients, et s'ils sont fondés sur des vrais besoins, doivent être respectés et maintenus ;

« 4° Qu'à cet égard, le maire doit se concerter avec le curé ou desservant ; que les difficultés qui pourraient s'élever entre eux sur l'application de cette règle doivent être soumises à l'évêque ou au préfet, lesquels s'entendront pour les résoudre et pour empêcher que rien ne trouble sur ce point la bonne harmonie qui doit régner entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité municipale ;

« 5° Que, dans ce cas, il paraît juste que la commune contribue au paiement du sonneur des cloches de l'église, en proportion des sonneries affectées à ses besoins communaux ; mais que ce sonneur doit être nommé et ne peut être révoqué que par le curé ou desservant, dans les communes rurales, et par les marguilliers, sur la proposition du curé ou des desservants, dans les communes urbaines, ainsi qu'il est prescrit par le décret de 1809 et par l'ordonnance de 1825 précités ;

« 6° Que toute nomination faite ou tout acte passé contrairement à ces prescriptions ne saurait être maintenu ;

« 7° Que, dans le cas de péril commun qui exige un prompt secours, ou dans les circonstances pour lesquelles des dispositions de lois ou de règlements ordonnent des sonneries, le curé ou desservant doit obtempérer aux réquisitions du maire et, en cas de refus, le maire peut faire sonner les cloches de son autorité privée. »

Cet avis motivé du conseil d'État, cet avis si important, si remarquable, personne ne le conteste, a fait jurisprudence jusqu'à ce jour ; et aussi je ne vois pas pourquoi vous voudriez y substituer une rédaction absolument défectueuse, comme j'espère le démontrer tout à l'heure.

Mais avant d'examiner le texte même de l'article 100, permettez-moi de ne pas laisser sans observations une doctrine que je trouve dans l'exposé des motifs. Vous savez comme moi quelle est l'importance d'un exposé des motifs ; les juges chargés d'appliquer, d'interpréter la loi ont coutume d'y chercher la raison d'être, le sens et l'esprit du texte. Voilà pourquoi je crois devoir réfuter tout d'abord la doctrine contenue dans l'exposé des motifs, car elle emprunterait à la science juridique de M. le rapporteur une autorité que je tiens à lui enlever. Cette doctrine domine d'ailleurs toute la rédaction de l'article.

La voici :

« L'église est la propriété de la commune... »

M. Barodet. Très bien !

Mgr Freppel. « ... Mais elle est affectée à une destination particulière... »

Un membre à gauche : A tort !

Mgr Freppel. Ce n'est pas encore la question ; votre interruption ne porte pas.

« ... Elle est mise au service du culte et, par conséquent, à la disposition du prêtre, qui est le ministre du culte et qui a la police intérieure de l'édifice et tout ce qui concerne les cérémonies religieuses. Il en est de même des cloches, qui, considérées comme immeubles par destination, sont la propriété de la commune... »

M. Le Cherbonnier. — C'est évident !

Mgr Freppel. — Ah ! c'est évident. Je vais vous montrer le contraire tout à l'heure. (Très bien ! très bien ! à droite.)

« ... Mais qui, considérées sous un autre rapport, sont évidemment consacrées essentiellement à l'usage du culte. »

En disant d'une manière générale et sans restriction que les cloches sont la propriété des communes, M. le rapporteur est en contradiction avec la jurisprudence constante du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice et des cultes et des tribunaux. Or, vous devez comprendre que cette doctrine erronée a dû nécessairement influer sur la rédaction de l'article et, par conséquent, c'est elle que je dois réfuter tout d'abord.

Messieurs, il n'est pas exact de dire que les cloches sont, en général, la propriété des communes. Elles n'appartiennent aux communes qu'autant que celles-ci les ont acquises à leurs frais ; hors de là, elles sont la propriété des fabriques, tout aussi bien que les ornements, les vases sacrés et tout le reste du mobilier de l'église. (Très bien à droite.)

Pour le démontrer, je ne remonterai pas, bien que le conseil d'État l'ait fait, et avec raison, à l'ordonnance de Blois et à l'édit de Melun ; j'emprunterai mes arguments aux organes les plus accrédités de la législation nouvelle.

Voici d'abord ce qu'écrivait le ministre de l'intérieur et des cultes, M. Martin (du Nord), le 30 janvier 1847 :

« Les cloches sont classées parmi les objets mobiliers. A ce titre, elles sont déclarées appartenir aux fabriques, à moins qu'elles n'aient été données par les communes depuis le rétablissement du culte. Ces principes ont toujours été professés par l'administration des cultes, et notamment par M. Portalis, dans une lettre du 14 thermidor an XIII. »

Ainsi, dès l'an XIII, par la bouche d'un des commentateurs les plus autorisés du Concordat, Portalis, la doctrine qui attribue la propriété des cloches aux fabriques a été adoptée et formulée de la manière la plus explicite. Cette doctrine, je la trouve également dans une lettre du ministre de l'intérieur au préfet de la Seine-Inférieure, en date du 31 janvier 1854 :

« Mes prédécesseurs ont toujours considéré les cloches comme faisant partie du mobilier des églises et comme appartenant, à ce titre, aux fabriques, à moins qu'elles n'aient été acquises par les communes ou qu'elles ne soient devenues leur propriété, en vertu d'un titre régulier. J'adopte, en ce qui me concerne, cette jurisprudence ; elle me paraît fondée sur une interprétation exacte de la législation des fabriques ; elle est d'ailleurs conforme aux principes du droit commun. »

Elle est conforme aux principes du droit commun, dit le ministre de l'intérieur ; pourquoi ? Parce qu'il est de droit commun que les meubles appartiennent à l'usufruitier qui les a acquis à ses frais ou auquel ils ont été donnés, et non pas aux nu-propriétaires. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Si vous m'objectez, comme M. le rapporteur ne manquera sans doute pas de le faire, que les cloches peuvent devenir immeubles par destination quand elles sont attachées au clocher à perpétuelle demeure, ce sera encore M. le ministre de l'intérieur qui vous répondra, que votre raisonnement cloche... (Rire général et applaudissements ironiques à l'extrême gauche.) Il vous répondra que votre raisonnement pèche par un endroit décisif : il vous répondra, en s'appuyant sur un arrêt de la cour de Rouen, que les cloches ne

peuvent devenir immeubles par destination qu'autant qu'elles ont été acquises par la commune. Or, ce n'est pas le cas une fois sur cent.

Je lis, en effet, dans une lettre adressée, le 9 avril 1868, par M. le ministre de la justice à M. le ministre de l'intérieur :

« D'après la jurisprudence de l'administration des cultes, les cloches font, en général, partie du mobilier des églises, et appartiennent, à ce titre, aux fabriques. Elles ne sont immeubles par destination, et partie intégrante de l'édifice, que lorsqu'elles ont été acquises par la commune, propriétaire de l'église. Cette jurisprudence a été consacrée par un arrêt de la cour de Rouen... « — veuillez bien le remarquer, il s'agit en ce moment d'une question de propriété. Voilà pourquoi je cite des arrêts de justice — »... par un arrêt de la cour de Rouen du 23 avril 1866, portant que : « en principe, les cloches sont meubles ; elles ne peuvent cesser de l'être pour devenir immeubles par destination que dans les cas exceptionnels énumérés aux articles 524 et 525 du code Napoléon ; par leur destination à appeler les fidèles aux exercices du culte et par les cérémonies religieuses dont elles sont l'objet avant d'être montées, elles ne perdent pas leur caractère mobilier plus que les meubles, ustensiles, etc., et elles sont la propriété de la fabrique. »

Cet avis fut adopté par le ministre de l'intérieur dans une lettre en date du 27 avril 1868.

Donc, il n'est pas exact de dire avec M. le rapporteur que les cloches sont, en règle générale, la propriété des communes; d'après la jurisprudence constante du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice et des cultes, ainsi que des tribunaux, les cloches appartiennent aux fabriques ; elles ne sont la propriété des communes que lorsque les communes les ont acquises à leurs propres frais, et je le répète, c'est le cas une fois sur cent.

Je tenais avant tout à réfuter une erreur qui aurait pu emprunter une certaine force à un document aussi considérable que celui dont je viens de faire la critique. Or, vous comprenez parfaitement, messieurs, que si la doctrine sur laquelle s'appuie l'article 100 est insoutenable, l'article 100 tombe avec elle ; et je n'aurais pas besoin d'aller plus loin pour être en droit d'en demander la suppression. (Approbation à droite.)

*
* *

Mais, après avoir discuté la doctrine de l'article 100, vous me permettrez d'examiner aussi brièvement que possible le texte même de cet article.

Je n'ai rien à redire au paragraphe 1er : « Les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies du culte. »

Il ne peut être question en ce moment d'une discussion byzantine sur les mots, comme on en a vu surgir une récemment au sujet d'un grand *u* ou d'un petit *u* (on rit) ; il s'agit ici du fond même; le mot

« spécialement » est très bien choisi, parce qu'il indique que les cloches sont rangées par le législateur dans la catégorie des choses consacrées au culte, *res sacræ*, comme disait le droit romain...

Un membre à gauche. — Pas du tout !

Mgr Freppel. — ... tandis que le mot « principalement » les ferait rentrer dans la catégorie des objets profanes ; mais je n'insiste pas sur ce point, l'amendement n'ayant pas été pris en considération.

Je n'ai donc rien à reprendre au sujet du paragraphe 1er, parce qu'il est emprunté textuellement à l'avis du conseil d'État de 1880. Ainsi que le disait alors cette haute assemblée, la fonction des cloches de l'église a toujours été considérée comme essentiellement religieuse. Voilà pourquoi les cloches sont bénites solennellement par l'évêque ou par le prêtre désigné à cet effet. Ceux-là d'entre vous le savent qui ont été parrains de cloches ; et il en existe à gauche comme à droite. (Rires sur divers bancs à gauche. — Très bien ! très bien ! et rires approbatifs à droite.)

Voilà pourquoi les conciles ont toujours défendu d'employer les cloches à des usages profanes, sauf dans certains cas exceptionnels reconnus et consentis par l'autorité ecclésiastique elle-même. Ces cas sont d'ailleurs indiqués sommairement dans le paragraphe 3 :

« Néanmoins elles peuvent être employées : dans le cas de périls communs qui exigent un prompt secours ; dans les circonstances pour lesquelles les dispositions de lois ou règlements ou des usages locaux le prescrivent. »

Mais, permettez-moi de vous le dire, vous donnez à ces exceptions une étendue que la matière ne comporte pas. Ainsi, d'abord, je ne saurais admettre une rédaction qui place absolument sur la même ligne les lois et règlements d'une part et les usages locaux de l'autre.

Les usages locaux peuvent bien autoriser les sonneries, mais ils ne les prescrivent pas à l'égal de la loi et des règlements, comme vous le dites. (Marques d'approbation à droite.) De plus, il peut y avoir des usages locaux plus ou moins convenables : ainsi, par exemple, dans la ville de Coutances, — et c'est à propos de cette ville qu'est intervenu l'avis de principe de 1840, — dans la ville de Coutances l'usage avait prévalu de faire sonner les cloches pour prévenir les habitants de l'enlèvement des boues et autres immondices. (Interruptions diverses.)

Vous m'accorderez sans peine que l'annonce d'une pareille opération rentrait plutôt dans les attributions du tambour de ville que dans celle des cloches dont la fonction est essentiellement religieuse. (Très bien ! très bien ! à droite.) Car enfin, messieurs, si vous désirez des cloches civiles... (Rires à droite)... des cloches municipales...

M. Paul de Cassagnac. — Des cloches laïques.

Mgr Freppel. — Il y a une chose bien simple à faire : c'est d'en faire monter au sommet de la mairie ou sur les maisons d'école,

devenues aujourd'hui de vrais monuments ; vous pourrez alors, si tel est votre bon plaisir, les faire sonner du matin au soir. (Rires à droite.) Mais laissez en paix nos cloches de l'église qui ont une fonction absolument différente. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et puis, Messieurs, il peut y avoir des usages plus ou moins dangereux, comme, par exemple, l'usage de faire sonner les cloches à pleine volée au lieu de les faire tinter simplement en temps d'orage, bien que, je dois en convenir, M. Arago, dont la compétence est si haute à cet égard, ait estimé cet usage parfaitement inoffensif; mais, enfin, il peut y avoir des usages plus ou moins dangereux. Et vous allez, par un texte législatif, consacrer tous les usages locaux sans y apporter la moindre limite, la plus légère restriction ?

A droite. — Cela n'est pas raisonnable.

MGR FREPPEL. — Le conseil d'État, en 1849, avait été autrement sage et mesuré; tout en tenant compte des usages locaux, il ajoutait : « S'ils ne présentent pas de graves inconvénients, et s'ils sont fondés sur de vrais besoins. » (C'est cela ! — Très bien ! à droite.)

Voilà une restriction absolument nécessaire si vous ne voulez pas ouvrir la porte à une foule d'abus.

Quant au troisième paragraphe de l'article 100, il altère gravement, permettez-moi de vous le dire, l'article 48 de la loi du 18 germinal an X. Que vous réserviez au ministre des cultes le dernier mot quand il s'agit de sonnerie civile, je le trouve exorbitant, parce qu'il s'agit d'objets consacrés, d'instruments faisant partie du mobilier de l'église et appartenant, la plupart du temps, aux fabriques.

Mais que vous donniez au ministre la décision suprême et dernière pour les sonneries religieuses, cela me paraît absolument inadmissible. Comment ! l'évêque aura ordonné de sonner les cloches pour une fête, pour un exercice religieux, et le ministre viendra interdire la sonnerie ?

A droite. — Cela serait absurde.

MGR FREPPEL. — Une pareille interdiction serait absolument contraire à la liberté du culte catholique ; il y aurait là une violation flagrante de l'article 1er du Concordat. (Très bien! très bien ! à droite.)

Messieurs, je me résume.

J'ai demandé la suppression de l'article 100 parce qu'il est inutile ; en effet, il a été pourvu à ces matières par des lois spéciales. Il est dangereux, parce que, au lieu de prévenir les conflits, il les fait naître. Dans son troisième paragraphe enfin, l'article est contraire à la liberté du culte catholique et à l'article 1er du Concordat. Voilà pourquoi j'en réclame la suppression. (Très bien! très bien! à droite.)

Si vous maintenez l'article 100, on pourra dire qu'après avoir laïcisé tant de choses, vous voulez laïciser jusqu'aux cloches de nos

églises. (Interruptions à gauche. — Très bien! très bien! et applaudissements à droite.)

A gauche. — Aux voix! aux voix!

***

Le président ayant donné la parole au rapporteur, celui-ci a défendu l'article 100 dont voici le texte :

« Art. 100. — Les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies du culte.

« Néanmoins, elles peuvent être employées : dans les cas de péril commun qui exigent un prompt secours; dans les circonstances pour lesquelles des dispositions de lois ou règlements ou des usages locaux le prescrivent.

« Les sonneries religieuses comme les sonneries civiles feront l'objet d'un règlement concerté entre l'évêque et le préfet, et arrêté, en cas de désaccord, par le ministre des cultes. »

Le rapporteur a soutenu qu'il avait fait passer dans l'article 100 non pas seulement l'esprit, mais la lettre de l'avis du conseil d'État de 1840!...

Voici un passage de son discours :

« Nous disons que les sonneries religieuses, comme les sonneries civiles, feront l'objet d'un règlement concerté entre l'évêque et le préfet, et arrêté, en cas de désaccord, par le ministre des cultes.

« Donc, s'il s'élève quelque doute sur les inconvénients que pourraient présenter les usages auxquels on se réfère, s'il y a lieu de reconnaître les vrais besoins auxquels l'avis du conseil fait allusion, dans tous ces cas, un règlement concerté entre vous et l'autorité civile résoudra la question. Et si, enfin, l'entente ne se fait pas entre l'évêque et le préfet, si le conflit subsiste, le ministre des cultes tranchera la difficulté et donnera une solution définitive.

« Vous dites que c'est contraire à la liberté de l'Église catholique. Permettez! l'Église ne saurait se considérer comme asservie parce que le ministre des cultes, le représentant du gouvernement, imposerait une solution pour sortir d'une difficulté inextricable, et interviendrait entre le préfet et l'évêque pour les départager. C'est d'ailleurs ce que disait le conseil d'État, à l'avis duquel vous vous en référez. Aimeriez-vous mieux que le conflit fût perpétuel?

« Vous ne nous ferez pas croire, non, vous ne persuaderez pas au pays qu'il y a asservissement ou avilissement du culte parce que le ministre des cultes est chargé de trancher une difficulté de cette nature. Il n'est pas possible d'apporter une affirmation de ce genre à la tribune et de la faire ratifier par la Chambre. »

Mgr Freppel a répondu :

Mgr Freppel. — Messieurs, je n'ai qu'un mot à dire. (Bruit.) Je constate d'abord que les cloches elles-mêmes ne parviennent pas

à dominer le bruit de vos conservations. (Rires et acclamations diverses.)

J'avais cru devoir demander la suppression de l'article 100 ; mais, du moment où la Chambre me paraît décidée à légiférer sur les cloches, je voudrais au moins lui suggérer une rédaction moins défectueuse que celle de la commission.

Je vous propose de dire :

« Art. 100. — Les cloches des églises sont spécialement affectées aux cérémonies du culte.

« Néanmoins, elles peuvent être employées dans les cas de péril commun qui exigent un prompt secours ; dans les circonstances pour lesquelles des dispositions de lois ou règlements le prescrivent ; ou suivant les usages locaux, s'ils ne présentent pas de graves inconvénients et s'ils sont fondés sur de vrais besoins. »

Je prends les termes mêmes de l'avis du conseil d'État, auquel vous venez de rendre un si juste et si légitime hommage, et je me demande pourquoi vous ne les introduisez pas dans le texte de la loi, afin de fermer la porte aux abus qui pourraient se produire.

Acceptez-vous ce deuxième paragraphe, Monsieur le rapporteur ?

M. le Rapporteur. — La commission a pensé que les difficultés dont vous parlez peuvent être tranchées par la disposition qui se trouve dans le dernier paragraphe de l'article.

Mgr Freppel. — Quant au troisième paragraphe, il m'est absolument impossible de l'admettre, parce que j'y vois une atteinte grave aux droits de l'autorité ecclésiastique.

Non ! je n'admettrai jamais que, relativement aux sonneries religieuses, l'évêque n'ait pas le dernier mot. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Par exemple, s'il prescrit de faire sonner les cloches à l'occasion de la Nativité de la sainte Vierge et que le ministre veuille interdire la sonnerie, ne sera-ce pas là une atteinte manifeste à la liberté du culte catholique ?

Comment pouvez-vous insérer une pareille disposition dans l'article 100 ? (Exclamations à gauche. — Très bien ! très bien ! à droite.)

Malgré ces justes réflexions, l'article 100 a été adopté. Nous publierons dans notre prochain numéro la suite de la discussion relative aux clefs.

LA RENTRÉE DES COURS A PARIS

Cette année, la rentrée des cours à Paris offrait un intérêt exceptionnel. Nous avons dit que le garde des sceaux avait laissé les cours et tribunaux libres de décider s'ils devaient assister à la messe du Saint-Esprit ; la Cour de cassation avait résolu de suivre les usages. La magistrature tout entière était réunie samedi dernier sous la voûte de la Sainte-Chapelle. Au milieu de la cérémonie, le cardinal-archevêque de Paris, pour la première fois en semblable circonstance, a prononcé une émouvante allocution. Jamais plus beau langage n'a exprimé des idées plus hautes et plus françaises :

Messieurs,

Je n'ai pas l'intention de vous adresser un discours. Mais je voudrais traduire en quelques mots le sentiment que j'éprouve en vous retrouvant cette année dans cette enceinte sacrée. Vous n'avez pas seulement obéi à une tradition vénérable, vous l'avez en quelque sorte consacrée à nouveau par votre libre résolution. Vous avez donné en cela un noble exemple et apporté une force aux grands principes sur lesquels repose la société.

La justice est, en effet, le premier de tous les liens qui unissent les hommes entre eux. Le degré de civilisation d'un peuple se juge par la mesure de justice qui y règne. Là où l'individu, même faible et désarmé, se sent protégé contre la violence ou la fraude, la dignité humaine atteint sa plus grande hauteur.

C'est l'honneur de votre ordre, messieurs, d'exercer sur tous les hommes, de quelque rang qu'ils soient, ce contrôle supérieur, et de faire prévaloir la majesté du droit sur les entreprises de la force. La confiance de ceux que la loi fait vos justiciables n'a pas de meilleures garanties que l'estime qu'inspirent vos convictions.

L'indépendance du juge répond de l'équité des jugements. Et le sûr instinct de l'humanité, aussi bien que son expérience, l'avertit que nul n'est plus indépendant devant les hommes que celui qui se croit comptable envers Dieu. C'est un redoutable pouvoir que celui qui met entre vos mains la fortune, l'honneur, quelquefois la vie de vos concitoyens. Ceux-ci seront rassurés sur l'exercice que vous en faites, s'ils savent que vous rendez vos arrêts sous le regard du Maître souverain qui *sonde les cœurs et juge les justices mêmes.*

En venant placer vos austères travaux sous la bénédiction de Dieu, vous donnez à la nation un gage des vertus de votre état. Ne m'est-il pas permis de vous en féliciter !

Mais votre présence devant cet autel a encore une autre significa-

tion : représentants d'une des plus hautes institutions sociales, vous venez faire acte de religion et déclarer que vous n'êtes pas de ceux qui font consister le progrès dans la négation des vérités de l'ordre divin. En cela, vous servez noblement les intérêts de notre pays, dont la considération au milieu des peuples civilisés ne pourrait que souffrir de mortelles atteintes si l'opinion s'établissait que la France tend à devenir un peuple sans Dieu.

Pour cette raison encore, permettez à un vieil évêque qui aime ardemment sa patrie de vous dire que, en donnant aujourd'hui cet exemple, vous avez bien mérité d'elle.

Et maintenant, messieurs, je m'arrête. Tandis que le saint sacrifice va se poursuivre, je demanderai avec vous au Seigneur de bénir notre pays, d'y faire régner la paix et l'union, d'y rendre le mal plus difficile, et de vous départir avec abondance les lumières et les secours qui vous permettront de remplir dignement votre glorieux office d'interprètes ici-bas de la justice divine.

Quel philosophe, quel jurisconsulte, se trouverait offensé dans sa liberté de conscience en entendant le cardinal Guibert dire qu'on reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à sa justice? Et, comme le fait observer le *Français,* quel est l'honnête homme en France qui ne souscrira pas aux paroles du vieil évêque, louant les magistrats parisiens non seulement d'avoir suivi une vénérable tradition, mais de l'avoir renouvelée par une libre résolution? Quel est le bon citoyen qui ne dira pas avec le successeur des Affre et des Darboy, qui est bon juge en matière de patriotisme, que ceux qui ont concouru à cet acte d'indépendance ont bien mérité de la patrie? Où en sommes-nous vraiment arrivés pour qu'on en vienne à ce qu'un garde des sceaux trouve la messe du Saint-Esprit comme compromettante pour la liberté de conscience? Avec cette théorie-là, quel régime d'intolérance on inaugurerait! Si les magistrats incroyants d'*Angers* et d'*Aix* ne peuvent pas laisser célébrer à côté d'eux un service religieux, pourquoi ces mêmes magistrats toléreraient-ils dans l'enceinte d'un Palais de Justice un monument religieux comme la Sainte-Chapelle de Paris? Lorsque, M. Martin-Feuillée aidant, les magistrats des nouvelles couches formeront la majorité à Paris, pourquoi ne demanderaient-ils pas la destruction d'un monument religieux dont la vue les afflige? Il pourrait y avoir là sujet d'une circulaire tout aussi bien fondée que la dernière œuvre de M. le garde des sceaux. Quel spectacle nous offrent les villes où cette suppression brutale et impie s'est produite? Les barreaux, les tribunaux con-

sulaires ont protesté partout, et l'on a eu, comme à *Angers*, le spectacle de magistrats qui prient et de magistrats *soumis*, selon l'expression de M. Ferry à Lille, qui s'associent à la guerre contre Dieu ! Croit-on servir les intérêts de la magistrature nouvelle en la présentant aux justiciables ainsi divisée et amoindrie ?

LE CARDINAL DE BONNECHOSE

Les obsèques du vénéré cardinal de Bonnechose ont eu lieu mardi dernier, 6 novembre. Voici à ce sujet quelques détails qui donneront une idée de la cérémonie, mais sans pouvoir montrer quel deuil a causé dans tous les rangs de la population rouennaise comme dans tous les cœurs catholiques de France, la mort de l'éminent prélat.

La cérémonie des funérailles a commencé à neuf heures et demie par un temps couvert. Dès sept heures, toutes les cloches de la ville sonnaient le glas.

Pendant que le cortège débouche de l'archevêché, S. Ém. le cardinal Guibert fait la levée du corps.

La tête du convoi est formée par des détachements de gendarmerie et de chasseurs à cheval, de pompiers et de chasseurs à pied, commandés par le général de division Delaunay, escorté de son état-major. Viennent ensuite le grand séminaire, le clergé des quatorze paroisses de la ville ; plusieurs centaines de prêtres, venus de tous les points du diocèse, suivent en surplis. Derrière le chapitre métropolitain, marchent un à un, par rang inverse de préséance, NN. SS. les archevêques et évêques sans chapelle, en barrette et mozette, et les prélats.

Ce sont : Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris ; Mgr Druon ; le Père abbé de la Trappe de Mortagne ; NN. SS. Billard, évêque de Carcassonne ; Dennel, de Beauvais ; Ducellier, de Bayonne ; Coullié, d'Orléans ; Boyer, de Clermont ; Bécel, de Vannes ; les évêques suffragants de Rouen : Trégaro, de Séez ; Germain, de Coutances ; Hugonin, de Bayeux ; Grolleau, d'Évreux ; Hasley, archevêque d'Avignon ; S. Exc. Mgr Langénieux, archevêque de Reims ; S. Em. le cardinal Guibert, archevêque de Paris, en mitre et chape noire.

Le cercueil précédé de la chapelle du cardinal de Bonnechose et suivi de valets portant les honneurs, est placé sur un magnifique char funèbre, traîné par six chevaux caparaçonnés. Les cordons du poêle sont tenus par le général Cornat, commandant du 3e corps; le premier président, le préfet, le maire, le président du tribunal, le receveur général, le doyen du chapitre et le représentant de la fabrique.

Des élèves du grand séminaire, faisant fonction de chapelains, portent derrière le char les insignes épiscopaux et cardinalices.

Le deuil est conduit par MM. les vicaires généraux Isaac, Margueritte, Lair, M. Robert, chanoine intendant de la cathédrale ; le secrétaire général de l'archevêché et le secrétaire particulier de S. Ém. le cardinal de Bonnechose ; par M. Ch. de Bonnechose, conseiller référendaire à la Cour des comptes, neveu du prélat, et ses enfants ; M. le vicomte Portalis, chef d'escadrons de chasseurs, neveu par alliance, et ses enfants.

A leur suite, viennent les autorités de tout ordre : le tribunal de commerce ; les professeurs de la faculté de théologie, de l'école de médecine et des lycées ; les administrations des finances, des ponts et chaussées, de l'enregistrement, des forêts, etc., etc.

Des détachements d'infanterie et de cavalerie ferment la marche. Toutes les troupes de la garnison sont en armes et font la haie de l'archevêché à la cathédrale.

Une foule immense, sympathique et recueillie, se presse sur le passage du convoi, qui fait le tour par les quais. La plupart des boutiques sont fermées.

Le cortège arrive vers dix heures et demie à la cathédrale, où le corps est reçu avec les rits d'usage.

Les deux nefs latérales laissées à la foule débordent, les bras du transsept sont occupés par le clergé, et le pourtour du chœur par les communautés religieuses et les dames; les autorités prennent place dans la grande nef.

Le chœur et le jubé sont entièrement tendus de noir.

La messe est célébrée pontificalement, au milieu du recueillement général, par Mgr Langénieux, archevêque de Reims. Mgr Germain a prononcé une éloquente allocution développant ce thème, que le cardinal a été un homme : l'homme du peuple, l'homme de Dieu, l'homme de l'Église.

Les chants funèbres, très bien exécutés par la maîtrise, ont vivement ému l'assistance.

Les cinq absoutes ont été données par les évêques suffragants, la dernière par S. Ém. le cardinal Guibert.

Après la cérémonie, le cercueil a été laissé sur le catafalque et la foule du dehors admise à pénétrer dans la cathédrale.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Sa Grandeur Mgr Glanglbauer, archevêque de Vienne, est venu à Rome, la semaine dernière, chargé par Sa Majesté apostolique et toute la famille impériale d'Autriche d'exprimer au Souverain-Pontife les sentiments de la plus vive reconnaissance pour le grand intérêt que Sa Sainteté a pris à l'anniversaire de la délivrance de Vienne.

L'archevêque a apporté de riches offrandes pour le Denier de Saint-Pierre, et il a eu la consolation de les présenter au Souverain-Pontife dans une audience particulière, le 27 octobre. A l'occasion de cette audience, Sa Grandeur a manifesté dans les termes les plus explicites à S. S. Léon XIII le dévouement absolu et le zèle éclairé de S. M. l'empereur François-Joseph pour tout ce qui touche aux intérêts de l'Église et, en particulier, pour ce qui concerne la situation du Saint-Siège. Le Souverain-Pontife a eu lieu de s'en féliciter ensuite en présence de plusieurs personnages ecclésiastiques, et c'est ainsi que l'on a pu connaître les détails de l'audience accordée à l'archevêque de Vienne.

On croit savoir dans les cercles bien informés, qu'au prochain consistoire de la Noël, Mgr Glanglbauer se trouvera au nombre des éminents dignitaires ecclésiastiques appelés à recevoir les honneurs de la pourpre.

Aux généreuses offrandes apportées par Mgr l'archevêque de Vienne, s'en est ajoutée une autre de 70.000 fr. que S. G. Mgr Dabert, évêque de Périgueux, venu à Rome pour la visite *ad limina,* a présentée au Souverain-Pontife au nom des fidèles du diocèse.

France.

L'affaire des traitements ecclésiastiques en est toujours au même point. Le gouvernement en rétablit quelques-uns et

continue à en supprimer d'autres. Il se donne les apparences de la modération et de l'impartialité, tout en persistant dans son système d'arbitraire et de vexation. Peut-être espère-t-il de la sorte tromper le Saint-Siège. Si le gouvernement veut vraiment donner satisfaction sur ce point à l'Église, il a deux choses à faire : 1° rétablir d'un coup la totalité des traitements supprimés, en restituant les sommes injustement retenues ; 2° ne plus jamais supprimer de traitement à l'avenir. Sa conduite prouve que s'il veut paraître faire quelques concessions, il ne renonce pas pour cela à user d'arbitraire à l'égard du clergé.

Voici quelques nouveaux documents relatifs aux suppressions de traitements.

On écrit du département de la Haute-Marne au *Parlement* :

Comme on parle souvent dans la presse du changement d'attitude du gouvernement vis-à-vis du clergé, et qu'il est difficile d'avoir à cet égard des renseignements exacts (le ministère semblant se cacher pour rendre les traitements supprimés), je viens vous donner à cet égard quelques détails que je crois authentiques.

En dépit du vœu de onze de nos conseillers généraux, le gouvernement a fait annoncer à l'évêché qu'il consentait à rendre leur traitement à la plus grande partie des curés qui en avaient été privés. Il y avait dans la Haute-Marne quarante curés dans ce cas. On se décide à faire grâce à vingt-et-un, soit un peu plus de la moitié ; mais nul ne sait sur quoi est fondée cette indulgence pour les uns, cette sévérité pour les autres. On affirme même que, à l'heure où il rend leur traitement à vingt-et-un curés, le ministre des cultes frappe quelques-uns de leurs voisins.

Il serait intéressant de savoir si les curés graciés recouvrent tout l'arriéré du traitement qui leur est dû. Il ne paraît pas en être ainsi, Un curé de mes voisins, privé de tout traitement depuis quatre mois, a été informé qu'il ne toucherait plus que trois mois de traitement. En renonçant à son système de suspension, le gouvernement a ainsi soin de frapper les desservants amnistiés d'une sorte d'amende.

La *Semaine religieuse* de Langres confirme les informations du *Parlement* dans la note suivante :

Monseigneur a eu la satisfaction de voir remis en possession de leur traitement plusieurs de MM. les curés qui en avaient été privés ; M. le ministre des cultes le lui a annoncé par une lettre, en date du 10 de ce mois.

Le gouvernement a rétabli la moitié des traitements supprimés dans le diocèse de Langres, il n'en a pas agi de même avec le clergé de Valence.

Le *Messager* de Valence constate qu'il n'y a eu dans le diocèse aucune restitution des traitements ecclésiastiques retenus par le gouvernement. Il cite les noms de seize ecclésiastiques qui sont toujours frappés de suspension de traitement.

C'est l'arbitraire seul, comme on le voit, qui continue à guider le gouvernement. Il entend, contre tout droit, rester maître des traitements ecclésiastiques et en disposer à son gré, soit pour les confisquer, soit pour les restituer. En cela, il continue à violer le Concordat.

Cahors. — Dans un précédent numéro, nous donnions le récit d'une odieuse expulsion de religieuses, à Saint-Céré.

La justice, disions-nous, est saisie. La justice a parlé. M. le président du tribunal de Figeac, par les conclusions éloquentes de M. Schæffer, du barreau de Périgueux, a, par une ordonnance de référé, sévèrement motivée, prescrit la réintégration des Sœurs de Nevers dans les locaux du bureau de bienfaisance, d'où la force les avait illégalement arrachées.

M. le maire de Saint-Céré s'est montré, devant cette sentence, aussi souple qu'il avait été arrogant devant de pauvres religieuses ; il n'a pas été besoin d'employer la force vis-à-vis de lui.

La rentrée des religieuses dans leur domicile a permis une seconde fois à la vaillante population de Saint-Céré de donner à ces modestes filles un témoignage public de ses sentiments de profonde affection pour elles, et de son dévouement inaltérable à leurs personnes.

Dès que l'avoué et l'huissier chargés d'exécuter l'ordonnance, eurent débarrassé le bureau de bienfaisance des intrus que le maire y avait installés, les religieuses quittèrent la maison hospitalière qui les avait recueillies dans les jours troublés, escortées d'une foule de femmes et d'enfants.

Sur leur parcours, elles traversent une haie profonde d'hommes qui se découvrent respectueusement devant elles.

A la porte du bureau de bienfaisance, de petites filles — leurs élèves — leur présentent un magnifique bouquet de fleurs blanches et leur souhaitent la bienvenue, en quelques termes émus et simples comme leurs cœurs d'enfants. A cet instant un cri formidable de : « Vivent les Sœurs ! » — le seul qui ait été poussé, — s'échappe de toutes les poitrines, les Sœurs rentrent, et la foule s'écoule silencieuse et satisfaite.

Le commissaire de police et les gendarmes étaient présents à la scène, et ils ont dû constater, eux les complices de l'effraction

du 5 octobre, combien sont différents les triomphes du droit et les succès éphémères des œuvres de haine et de violence.

La justice a eu raison... Cela suffit-il? Un attentat odieux a été commis. Il doit être puni.

Il faut qu'il soit bien établi qu'un maire n'est pas tout dans sa commune, que les lois sont faites pour lui comme pour le plus modeste de ses administrés, et que malgré notre état présent et lamentable de République, le suffrage inintelligent de de quelques centaines d'électeurs obscurs d'un petit coin de la France, ne confère pas à son élu des pouvoirs à la Soulouque.

Pour cette œuvre de réparation, devons-nous compter sur l'administration?

En d'autres temps nous répondrions hardiment : oui. Aujourd'hui, nous hésitons.

Cependant, la sentence du juge — un républicain de vieille date — est si écrasante, le crime est si odieux, le bénéfice à en recueillir si nul pour la République, que nous penchons à croire que le préfet du Lot et le ministre, pour la problématique satisfaction d'être agréable à un petit, tout petit maire sans autorité en dehors des quelques hectares qu'il encombre de ses fantaisies et qu'il opprime par ses violences, arrêtent le cours de la justice et se fassent ainsi les complices du coupable.

Du reste, nous reviendrons sur ce sujet, si l'administration se tait; mais pour le moment, nous conseillons fort aux victimes de ne pas attendre le bon plaisir de nos gouvernants, et de prendre les devants en déposant de suite une plainte au criminel entre les mains de M. le premier président de la cour d'Agen.

Gap. — Mgr Fèvre, vicaire général honoraire de Gap, protonotaire apostolique, sur présentation de ses ouvrages et spécialement de l'*Histoire du cardinal Gousset*, a été nommé membre de l'Institut historique de Pise et de l'Académie Tibérine de Rome. De plus, sur présentation de son *Histoire apologétique de la Papauté,* en sept volumes, le même prélat a reçu du Souverain-Pontife une lettre dont voici la traduction :

A Notre cher Fils Justin Fèvre, vicaire général, protonotaire apostolique,

LÉON XIII, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Il Nous a été agréable d'apprendre, par votre lettre du 14 août dernier, que depuis longues années vous avez consacré tous vos soins

à la composition d'ouvrages destinés à défendre la religion catholique et l'Église romaine, en témoignage de quoi vous Nous avez fait envoyer l'*Histoire apologétique de la Papauté*, en sept volumes. Nous désirons vivement, cher fils, ainsi que Nous l'avons manifesté par des actes récents, voir rétablir avec soin et mettre sous son vrai jour la vérité historique si étrangement défigurée par l'acharnement d'écrivains pervers, hostiles à l'Église et aux Pontifes romains. Aussi trouvons-Nous fort opportuns et très utiles les travaux que vous avez entrepris dans ce but, et Nous louons hautement votre excellente résolution, ainsi que l'énergique activité de vos labeurs.

Quand les enfants du siècle, altérant l'histoire de l'Église par leurs mensonges et leurs procédés artificieux, s'efforcent de souffler la haine à l'envi contre la religion catholique et la Papauté, il convient au plus haut point que les enfants de lumière mettent leur ardeur et leur force à réfuter victorieusement leurs téméraires impostures. C'est pourquoi Nous approuvons fort les dispositions si remarquables et le zèle dont fait preuve votre lettre, et quand nous pourrons lire quelque partie de votre ouvrage, Nous ne doutons que Nous ne le trouvions tel qu'il réponde parfaitement au but que vous vous êtes proposé. Nous vous félicitons donc de ce que, sans compter les œuvres plus importantes que vous avez déjà publiées, vous vous efforcez sans cesse, en écrivant dans les Revues hebdomadaires, de travailler au bien du prochain et à la gloire de Dieu. Aussi demandons-Nous très volontiers au Seigneur de vous départir son secours, afin que vos travaux produisent des fruits abondants de salut et les récompenses que sa bonté accorde aux défenseurs de la vérité et de la piété catholique. Comme présage de ses grâces et comme gage de Notre affection, Nous vous donnons de tout Notre cœur, cher Fils, à vous et aux vôtres, ainsi que vous Nous l'avez demandé, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 5 septembre 1883, la sixième année de Notre pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Étranger.

ANGLETERRE. — A plusieurs reprises nous avons fait connaître les beaux résultats obtenus par les Frères des écoles chrétiennes, en Belgique et en France, pour répondre aux attaques dont ils sont l'objet de la part des libéraux, qui les appellent dédaigneusement les Frères *ignorantins*. Ces religieux, dévoués à l'éducation de la jeunesse par le devoir de leur vocation, qui explique leurs succès, se distinguent de la même manière dans tous les pays.

Nous avons sous les yeux le *Freeman Journal*, de Dublin,

qui donne les résultats qu'ont obtenus les écoles congréganistes, cette année, en Irlande, dans les concours institués par le gouvernement. Nous lisons à ce sujet dans le compte rendu de ce concours, que les écoles des Frères établies à Dublin, à Cork, à Belfast, à Limerick, à Kilkenny, à Carrick-on-Suir et à Vexford, se sont couvertes de gloire, par les bourses, les médailles et autres récompenses qui leur ont été décernées. Elles ont conquis, dans la lutte littéraire à laquelle elles ont pris part, avec les écoles protestantes, notablement plus favorisées, à raison des riches fondations qu'elles possèdent, les distinctions suivantes : 5 bourses de 25 livres sterl. chacune, soit d'une valeur totale de 3,125 francs par année et pour en jouir pendant deux ans ; donc, au bout de deux ans, cela fera une somme de 6,250 francs; 14 bourses de 15 livres, pour trois ans, valant 2,550 fr. par an ; donc 6,650 fr. au bout de ce terme ; 79 prix en livres d'une valeur moyenne de 30 fr. chacun ; donc, 2,370 fr. En tout, les Frères ont gagné cette année, pour leurs élèves, une somme de 16,270 fr. C'est à quoi Mgr de Haerne a fait allusion au banquet du cinquantenaire du Collége.

Quant aux filles placées sous la direction des Sœurs, qualifiées, elles aussi, d'*ignorantines*, comme les Frères, elles ont obtenu un triomphe tout aussi éclatant, quoique moins important quant à la valeur totale, eu égard au nombre des concurrentes, que les évêques ont cru devoir limiter par des raisons de convenance, vis-à-vis de certains parents, qui s'opposent à ce que leurs filles prennent part à des concours *publics*. La valeur des récompenses décernées cette année aux élèves des Sœurs, est de 7,250 francs.

La somme totale revenant cette année aux élèves des Frères et des Sœurs a donc été de 19,520 francs. Voilà comment un gouvernement protestant traite les élèves des congrégations religieuses. Comme c'est au concours que ces brillants résultats ont été obtenus, ils fournissent la preuve de la bonne instruction donnée par les religieux et les religieuses, auxquelles nous pouvons certainement comparer les nôtres, comme l'a très bien dit Mgr de Haerne, dans la solennité jubilaire précitée, à propos des colléges irlandais, auxquels s'applique le régime d'encouragements scolaires dont nous venons de faire voir les résultats quant aux religieux.

LES CHAMBRES

Mardi 30 octobre. — *Sénat.* — Un seul projet est inscrit à l'ordre du jour, celui qui tend à la création d'un quatrième titre pour les objets d'or et d'argent destinés à l'exportation.

M. Dietz-Monnin, rapporteur, défend les conclusions de la commission tendant à l'adoption du projet.

M. Teisserenc répond en repoussant les conclusions du rapport.

Chambre des députés. — Discussion de l'interpellation de M. Granet sur le Tonkin.

M. Granet expose la situation et termine en disant que le ministère est incapable de mener à bonne fin l'affaire et doit se retirer.

M. Challemel-Lacour répond et montre le caractère excessif des prétentions de la Chine, voulant nous éliminer du Tonkin au nom d'une suzeraineté dont elle n'apporte aucune preuve. La France doit donc continuer fermement et rapidement son œuvre qui est très avancée. Les négociations sont simplement interrompues. Il faut laisser parler les événements : peut-être arrivera-t-il un moment où la Chine sera heureuse de nous trouver encore prêts à étudier des arrangements compatibles avec nos intérêts et notre honneur.

La France ne s'est jamais départie de sa fermeté, de sa modération. La force des choses l'a rendue le représentant en Orient des intérêts de toutes les puissances européennes.

M. Challemel-Lacour termine en disant que la Chambre ne doit pas exprimer sa confiance dans le gouvernement, mais en elle-même.

M. Perrin trouve que cette explication n'est pas suffisante. Pour lui, le gouvernement a dissimulé la vérité.

Il faut présenter nettement la situation. Si la responsabilité en doit remonter à la Chine, c'est à la Chambre de prendre des résolutions viriles et d'en confier l'exécution à des hommes autres que ceux qui se sont trompés à un tel point et qui ont en même temps trompé le Parlement.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Mercredi 31 octobre. — *Chambre des députés.* — Suite de la discussion de l'interpellation Granet. M. Clémenceau a la parole.

Je vais résumer, dit-il, les principaux points sur lesquels je réclame du gouvernement des explications.

Jamais, à quelque parti qu'on appartienne, on ne peut assimiler l'opposition avec les ennemis de la France. Nous ne pouvons accepter le reproche du gouvernement ; nous lui en adressons un. Que sont devenues vos promesses ? Vos actes y sont-ils conformes ? Vous livrez des pièces diplomatiques à regret. On a dit qu'on ne nous livrait les pièces qu'à regret pour faciliter notre travail intellectuel.

M. Clémenceau, affirmant que le traité Bourée avait reçu un commencement d'exécution, est interrompu par M. Challemel-Lacour, qui conteste cette assertion. M. Clémenceau, reprenant son discours, dit que les conditions actuelles rappellent le traité Bourée; le gouvernement était donc mal renseigné quand il déclarait que nous n'avions pas affaire à la Chine.

L'expédition est maintenant sans issue, et M. Jules Ferry doi s'expliquer sur les conséquences de l'expédition. « Nous ne voulons pas, dit l'orateur en terminant, laisser faire les événements, mais agir; il n'est pas question de portefeuilles, mais de la patrie. » (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Jules Ferry répond. Il refait à son tour et à sa façon l'historique de la question.

Si nos négociations, ajoute-t-il, n'ont pas encore réussi, c'est précisément que la Chine n'a aucun intérêt à devancer les faits. Elle reconnaît les faits, mais seulement quand ils sont accomplis. C'est quand nous serons dans Song-Taï et dans Bac-Ninh que nous rencontrerons des dispositions plus conciliantes.

Les hommes d'État du Céleste-Empire sont obligés de ménager les préjugés nationaux, mais ils récusent énergiquement toute compromission avec les Pavillons-Noirs et se défendent de toute idée de rupture.

D'autre part, on demande au gouvernement ce qu'il entend faire, où il veut aller, et d'abord s'il est à la veille d'être en guerre avec la Chine.

Le gouvernement croit que la Chine ne déclarera pas la guerre, et il n'a pas l'intention de la lui déclarer. Il veut s'établir solidement dans le Delta du fleuve Rouge, s'emparer de Song-Taï et de Bac-Ninh, les seules forteresses qui nous manquent encore.

Quand nous serons là, personne ne nous chassera. Avec de la patience et du sang-froid et les forces dont nous disposons, nous serons inexpugnables dans cette situation.

On a fait allusion à certaines suggestions; mais l'interprétation qu'on a donnée des paroles de M. le ministre des affaires étrangères est en contradiction avec tout ce qu'on sait des faits.

Cette politique prudente ne fournira pas, du jour au lendemain, la solution de l'affaire tonkinoise. L'empire africain qui, pendant de longues années, a soulevé tant de discussions enflammées, est aujourd'hui une des gloires de la France. Notre établissement au Tonkin sera aussi un établissement de bon père de famille, qui ne pourra que s'accroître avec les années. (Très bien!)

La meilleure manière d'éviter les guerres, c'est de ne pas avoir peur et de faire savoir hautement qu'on ne les craint pas. (Applaudissements.)

M. Clémenceau répond que, si le gouvernement avait convoqué

la Chambre, il aurait pu envoyer plus de trois bataillons au Tonkin, et terminer la campagne qui est encore en cours d'exécution. Le gouvernement a donné en cette occasion l'exemple de la violation de la loi, sûr de trouver une majorité pour approuver cette violation. C'est là un exemple dangereux, car on est sans autorité pour recommander aux autres l'observation de la loi quand on la viole soi-même.

M. Clémenceau dit que la politique coloniale et la politique extérieure de la France est plus que criticable. Il lui reproche de dégarnir l'Algérie et de disperser les forces de la France.

Le général Campenon déclare alors que les forces de l'Algérie ne sont pas dégarnies. M. Clémenceau riposte.

La discussion générale est close et l'on procède au vote de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de M. Granet disant que le gouvernement n'a pas tenu ses engagements et n'a pas d'autorité suffisante, celui de M. F. Passy proposant de soumettre le différend franco-chinois à l'arbitrage des puissances, sont repoussés, et après le rejet, par 339 voix contre 194, de l'ordre du jour pur et simple proposé par M. Gatineau, la Chambre adopte par 339 voix contre 160 l'ordre du jour P. Bert, ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les mesures prises pour faire respecter les droits, les intérêts et l'honneur de la France, et résolue à maintenir les traités existants, passe à l'ordre du jour. »

La séance est alors levée et la Chambre s'ajourne à lundi.

Lundi 3 novembre. — *Sénat.* — Continuation des débats sur la création possible d'un quatrième titre pour les matières d'or et d'argent destinées à l'exportation.

Chambre des députés. — M. Brisson ouvre la séance en annonçant la mort de M. Bartholi, député de Sartène. Puis on reprend la discussion des propositions de loi municipale.

Un intéressant débat s'engage sur l'article 139 concernant les dépenses obligatoires des communes.

La commission a supprimé les dépenses afférentes à l'exercice des différents cultes. M. Cassou vient développer un amendement proposant une exception en faveur des édifices religieux dans les communes où les fabriques ne pourront pourvoir elles-mêmes à l'entretien de ces édifices. Il constate qu'il y a en France 27,000 communes dont les fabriques sont trop pauvres pour supporter les charges que l'on prétend leur imposer.

Après une réponse de M. Bastid, membre de la commission, l'amendement n'est pas pris en considération.

Mais voilà que M. Margue propose d'inscrire au nombre des dépenses obligatoires l'abonnement au *Bulletin des lois*. Aussitôt la commission et la Chambre s'empressent d'accepter cette addition.

Mgr Freppel vient développer un amendement tendant à inscrire obligatoirement au budget communal :

1° L'indemnité de logement aux ministres des cultes lorsqu'il n'existe pas de bâtiment affecté à cet usage :

2° Les secours aux fabriques des églises en cas d'insuffisance de leurs revenus.

Se plaçant tout d'abord sur le terrain juridique, l'éminent évêque invoque l'ancien droit d'après lequel la commune, et non pas la fabrique, devait pourvoir au logement du curé. Il rappelle que les lois concordataires et plusieurs arrêts de la Cour de cassation ont consacré ce principe.

En ce qui concerne la seconde partie de son amendement, il constate que la suppression du monopole des pompes funèbres a privé les fabriques de ressources importantes. Veut-on donc ruiner ces établissements ?

L'orateur répond ensuite à diverses objections. On a exprimé des craintes pour l'équilibre du budget communal. Craintes chimériques ! Est-ce que l'approbation du préfet ne sera pas en tout cas nécessaire ? Quant au contrôle du budget des fabriques, ne restera-t-il pas au conseil municipal ? Et ignore-t-on que le ministre prononce souverainement lorsque, à l'occasion d'une demande de secours, un désaccord éclate entre l'autorité administrative et l'autorité ecclésiastique ?

Le but que l'on poursuit c'est de préparer, par la séparation de la fabrique et de la commune, la séparation de l'Église et de l'État.

A la suite d'un simulacre de réponse fait par M. Bastid, l'amendement de Mgr l'évêque d'Angers est repoussé.

Sur l'article 141, excellent discours de M. d'Aillières qui vient proposer de laisser aux communes l'entière liberté de modifier les taxes, sans qu'elles aient besoin de réclamer l'autorisation du Conseil général.

M. d'Aillières obtient le renvoi des articles 140, 141, 142 et 143 à la commission.

Il est entendu que ce renvoi équivaut à l'adoption du principe qui a motivé l'intervention de l'éloquent député royaliste.

Les articles 144 à 164 sont votés sans débat, les articles 165 et 166 sont réservés et la suite de la discussion est ajournée à demain.

M. Alcide Dusolier dépose son rapport sur le projet relatif aux manifestations sur la voie publique.

Mardi 6 novembre. — *Sénat.* — Suite de la discussion sur le titre des objets d'or et d'argent destinés à l'exportation.

La loi est votée haut la main. Au début de la séance, on avait, malgré de très justes observations de M. de Gavardie, expédié un emprunt municipal de 5 millions pour la ville du Havre. Inutile de dire que sur cette somme plus de 1,300,000 francs sont affectés à la construction de palais scolaires, selon laméthode Ferry.

Chambre des députés. — Suite et fin de la discussion sur l'organisation municipale.

La Chambre, par 315 voix contre 135, prend en considération un article additionnel de M. P. Bert « abrogeant toute disposition législative ou autre affectant ou obligeant d'affecter en dehors des prescriptions de la loi organique du Concordat, soit à des services du culte, soit à des établissements ecclésiastiques ou religieux, des immeubles appartenant aux communes. »

Ce n'est, il est vrai, qu'une prise en considération, et l'article a été renvoyé à la commission, qui déclarait cependant le repousser, pour des modifications de texte. Sans doute il sera définitivement voté, mais non sans être vivement combattu.

Immédiatement après commence la discussion des dispositions transitoires applicables à la ville de Paris. Elles portent que le conseil municipal de Paris sera, à l'avenir, élu au scrutin de liste. Toutefois, la ville de Paris sera divisée en cinq sections électorales.

Des amendements nombreux sont présentés à ces dispositions. Ils renferment tous un système entier, complètement distinct. Ainsi, M. Laroche-Joubert demande qu'on fasse élire les conseillers municipaux de Paris par la France entière. M. Calla explique en fort bons termes une proposition qui donne à la ville de Paris 100 conseillers — 80 seraient élus par les 80 quartiers de Paris, et les 20 autres conseillers seraient nommés, 5 par le Sénat, 5 par la Chambre, 5 par l'Institut et 5 par la Chambre de commerce.

Ces deux propositions sont repoussées par la Chambre, et M. Sigismond-Lacroix monte à la tribune pour développer sa demande d'établissement d'une mairie centrale de Paris et de reconnaissance de l'autonomie communale.

La suite de la discussion à jeudi.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La victoire de M. Ferry. — Au Tonkin et à Madagascar. — Le général Bouët à Paris. — Portugal.

8 novembre 1883.

Comme on l'a vu plus haut, le gouvernement a trouvé sur les bancs de la Chambre, dans la question du Tonkin, une majorité servile et aveugle qui a consenti à lui donner un bill d'indemnité pour le passé et une espèce de blanc-seing pour l'avenir.

Cette majorité n'est pas aussi forte qu'il l'espérait, et il a fallu, pour l'obtenir, les efforts répétés de M. Challemel-Lacour,

ministre des affaires étrangères, de M. Jules Ferry, président du conseil, et de M. Campenon, ministre de la guerre.

La crainte d'une crise ministérielle, la peur de perdre les bureaux de tabac et autres faveurs qui découlent du pouvoir, a fait oublier aux amis du ministère les graves inquiétudes qui menacent un avenir très prochain.

De gaîté de cœur et de réflexion, on se maintient dans l'insoutenable *statu quo* où la France se trouve, et on attend, avec une stupidité tout orientale, une solution quelconque abandonnée aux hasards et à l'imprévu.

Pourtant, après comme avant le vote coupable de la Chambre des députés, il n'y a rien de changé dans la terrible situation qui nous étreint, il n'y a que 130 esclaves de plus.

Mais, comme on les y savait, l'étonnement ne sera pas profond. Donc, la situation n'est pas modifiée, les périls ne sont pas écartés, le gouvernement est encouragé dans sa folle imprévoyance, et nous souhaitons que ce débat, clos sur un vote de confiance qui ne saurait être justifié, ne se rouvre pas bientôt sur une catastrophe !

—

Jusqu'ici, heureusement, la situation de notre petite armée expéditionnaire ne paraît pas compromise. Le contre-amiral Courbet a pris, le 18 octobre, la direction des affaires du Tonkin.

Un télégramme reçu au ministère de la marine annonce en même temps que la forteresse de Ninh-Binh (population de quarante mille âmes) et la petite ville de Quanq-Jen ont été occupées sans que nos troupes aient trouvé la plus petite résistance. Le même télégramme ajoute que les conventions conclues à Hué sont assez bien exécutées dans le centre du Delta, mais il n'en est pas de même dans les deux provinces du nord ; ces deux provinces sont occupées par l'ennemi.

La place de Ninh-Binh dont il est ici question a été enlevée le 18 octobre par le colonel Badens avec une vingtaine d'hommes. Curieuse coïncidence : il y a dix ans, presque jour pour jour, qu'un aspirant de marine, à peine âgé de vingt ans, M. Hautefeuille, s'emparait de la même place avec huit hommes seulement.

Il serait à désirer que la position de Ninh-Dinh soit conservée par nos troupes dans l'intérêt des opérations ultérieures. Cette place est, en effet, une de celles dont la possession peut être la plus utile à nos troupes. « Hanoï est la tête, dit un proverbe

tonkinois, mais Ninh-Dinh est le cou. » Et Francis Garnier, qui connaissait bien le pays et qui avait longuement et sérieusement étudié la question, disait en 1873 : « Je veux prendre Ninh-Dinh parce qu'elle commande l'importante bouche du Daï et la route de Hué. »

—

En attendant qu'il se retire définitivement, M. Challemel-Lacour prend un congé, et M. Jules Ferry fera l'intérim des affaires étrangères. Il se prépare ainsi à devenir le titulaire de ce portefeuille. On parle plus que jamais de M. Paul Bert pour le portefeuille de l'instruction publique ; M. Devès semble abandonné. Le choix de M. Paul Bert montrerait ce que les catholiques doivent attendre de M. Jules Ferry et prouverait qu'à aucune condition ils ne peuvent soutenir ce malfaisant personnage.

—

Depuis qu'il est arrivé à Paris, le général Bouët a eu plusieurs longs entretiens, non seulement avec le ministre de la guerre et avec le ministre de la marine, mais encore avec le président du conseil. Malgré le secret gardé sur ces conférences, on suppose qu'elles n'ont pas précisément tourné à l'avantage de M. Harmand, le commissaire civil, qui paraît nous avoir engagés dans des opérations militaires aussi coûteuses que difficiles, et cela pour des résultats problématiques et en tout cas incompatibles avec le but plus ou moins limité de notre expédition. De là diminution notable des crédits de M. Harmand et nécessité reconnue, mais surtout proclamée par le général Campenon, de rapporter ou de modifier les pouvoirs du commissaire civil, dans le cas où le général Bouët retournerait au Tonkin.

Le ministre de la guerre irait même plus loin, il ne voudrait plus de commissaire civil, ou, si l'institution était maintenue, il demanderait à ce que ce fonctionnaire eût des pouvoirs si efficaces, que l'initiative du commandant militaire n'en pût être entravée. Il y aurait, assure-t-on, dans les cercles militaires, de grandes chances pour qu'il en fût ainsi, non pas seulement parce que l'expérience a démontré que le conseil avait du bon, mais parce que le général Campenon a beaucoup d'influence sur ses collègues du ministère, voir sur M. Jules Ferry, qui a toute confiance dans ses lumières, son expérience et son patriotisme.

Cependant, on se tromperait en supposant que M. Harmand,

et surtout l'institution du commissariat civil au Tonkin, dont il est en ce moment l'incarnation, va disparaître ouvertement et brusquement. Comme il y a à ménager sur ce point les préjugés de beaucoup de membres de la majorité, c'est silencieusement que l'on procéderait et, les distances aidant, l'on apprendrait la disparition ou la diminution des pouvoirs du commissaire civil lorsque le succès aurait justifié la mesure.

—

Les malheureux ambassadeurs malgaches, qui ont quitté précipitamment Paris il y a quelques mois, ont payé de leurs têtes l'accueil que leur a fait le gouvernement de la République. Ils ont été étranglés à Tananarive pour n'avoir pas réussi dans leur mission. La reine Ranavalo II et la population ont attribué à l'insuccès de leur ambassade la prise de Tamatave et le bombardement des côtes. Quitter la France avec la crainte d'y être retenus, visiter l'Angleterre et les États-Unis, et en arrivant à Madagascar périr à la suite d'une révolution de palais ! Le premier ministre que la reine avait épousé en montant sur le trône, a subi leur sort, et Taslava, du sang royal, lui a succédé.

Taslava représente le parti de la paix, et son arrivée au pouvoir a été signalée par de sanglantes exécutions. Des pourparlers avec l'amiral Galiber ne pouvaient avoir d'autres débuts. C'est la coutume des Hovas de sacrifier à un changement de politique tous ceux du parti vaincu. Nul doute aujourd'hui que les Hovas venus à composition accèdent à toutes les conditions qui leur seront imposées.

Il est temps du reste que les événements dont Tamatave est le théâtre prennent fin. L'animosité est tellement grande, depuis le départ de l'amiral Pierre, entre les marins de l'escadre française et les marins de la division navale anglaise, qu'à chaque instant on craint un choc dont surgirait fatalement une catastrophe et une rupture entre les deux pays. Ce qui est fâcheux, c'est que les officiers partagent les sentiments dont leurs hommes s'inspirent. C'est ainsi que la *Dryad* a été suivie à l'île des Prunes, voisine de Tamatave, par deux bâtiments de guerre français prêts à faire feu à chaque instant sur la frégate anglaise qu'on soupçonnait de vouloir communiquer avec la terre.

Il y a un véritable péril à laisser plus longtemps la *Dryad* devant Tamatave, où sa présence est considérée comme une

provocation par les officiers de l'escadre française, toujours disposés à commander le branle-bas de combat pour s'opposer aux entreprises du commodore Johnstone.

—

La situation politique du Portugal paraît être sérieusement troublée. Le ministère, présidé par M. Fontès et réorganisé le 20 octobre dernier, est battu en brèche par toutes les fractions du parti libéral. Les élections municipales et pour les conseils généraux ont eu lieu dimanche dans toute l'étendue du royaume; le résultat, qui n'est pas encore connu, n'aura, d'ailleurs, qu'une importance secondaire. Seules, les élections de Lisbonne offrent un caractère politique. Les journaux de l'opposition portugaise assurent cependant que ces opérations ont été marquées par des troubles qui ont éclaté dans différentes localités; il semble toutefois que ces incidents n'ont pas l'intérêt qu'on veut leur attribuer.

P. Chantrel.

—

L'*Univers* a célébré, le 3 novembre, son jubilé de cinquantaine. Depuis cinquante ans, le vaillant journal défend sans relâche, et avec tout le courage d'une invincible conviction, la grande cause du Christ et de son Église.

Pourquoi faut-il, hélas! que l'année où tombe pour la cinquantième fois l'anniversaire de sa fondation, soit aussi celle qui a vu la mort de son illustre rédacteur en chef?

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Encore une liquidation qui n'a besoin ni d'explications ni de commentaires : elle s'est faite en baisse, et c'était tout indiqué d'avance. Le gouvernement a eu, dans la Chambre, lors de l'interpellation Granet, une majorité imposante; cela avait été également escompté par anticipation. Aujourd'hui, que savons-nous de plus et qu'y a-t-il à retenir dans tout ce qui s'est dit? On pourrait résumer cette interpellation par ces mots : *finis comediæ*; on ne sait rien, et nous sommes en présence des mêmes difficultés.

La liquidation de fin octobre a été pour les acheteurs et pour les vendeurs l'occasion de se remuer un peu plus que de coutume, puis tout va rentrer dans le calme.

A défaut du Tonkin et des démentis chinois, nous avons d'autres

questions non moins importantes, et les baissiers espèrent bien que les événements leur fourniront de nouvelles occasions d'appuyer sur les cours.

Nous assistons à un affaissement sur certaines valeurs jadis réputées pour très solides; il y a aussi des syndicats à la hausse qui n'ont fait rien qui vaille, qui voudraient bien se dissoudre, mais qui n'osent : ce serait la ruine pour certains d'entre eux; ils se prorogent constamment, et néanmoins sont toujours dans la même situation où ils se trouvaient dans la période précédente. Faites donc de la hausse avec cela! Ajoutez le malaise du commerce et de l'industrie, la crise immobilière, les besoins que révèle, chaque semaine, d'une façon plus évidente la lecture de la circulation de la Banque de France; puis les déficits budgétaires et le ou les emprunts.

A l'extérieur, en haine si légitime de la République, la diplomatie européenne s'agite, combine des alliances plus ou moins problématiques... nous nous arrêtons, ne voulant pas nous risquer sur ce terrain.

La place de Paris, à notre avis, n'en a pas fini avec ses épreuves; il faudra encore d'autres ruines pour faire place nette. Une chose fait absolument défaut : c'est la confiance. Le public n'a pas confiance dans le ministre des finances, non plus que dans les agissements financiers du gouvernement. Il faudrait une politique procédant de l'esprit de suite, imposant à tous le respect de ses décisions. Il faudrait une franchise absolument inconnue de nos gouvernants, en osant mettre sous les yeux des contribuables la véritable situation, et non la masquer par des moyens de trésorerie.

Aussi, en présence du déficit, il faut recourir à un emprunt, n'est-pas? De combien sera-t-il? De 300 millions prévus au budget ou de ce dont ce on a besoin? Emettre 300 millions seulement sera une faute, puisque à côté de l'emprunt public, il faudra recourir à un emprunt occulte, soit à la Banque, soit à la dette flottante. Et nos gouvernants s'imaginent que nous ne nous apercevons pas de ce subterfuge.

M. Tirard, en demandant la suppression de toute limite au pouvoir d'émission de la Banque de France, n'a en vue que de trouver, auprès de cet établissement, des ressources qu'il n'ose pas demander aux rentiers si bien étrillés par la conversion.

A. H.

Nouvelles financières. — Nos lecteurs trouveront dans ce numéro une annonce leur donnant tous les détails et toutes les conditions d'une émission d'actions faite les 14 et 15 par *la Métropolitaine électrique compagnie.*

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE CENTENAIRE DE LUTHER (1)

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

III

Envisageons maintenant cette même œuvre dans ses conséquences : il nous sera facile de nous convaincre que cet homme, à qui l'Allemagne décerne, en ce moment, une véritable apothéose, est un des plus grands malfaiteurs de l'humanité. Bien loin d'avoir été le principal initiateur de la civilisation moderne, comme on voudrait nous le faire croire, Luther a, plus que tout autre homme, entravé le développement et la vraie civilisation de l'humanité.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour se convaincre que les résultats de l'œuvre de Luther ont été :

1° De détruire avec la foi chrétienne toute croyance religieuse;

2° De saper les fondements de la morale et de lâcher la bride à toutes les mauvaises passions ;

3° D'ôter tout frein soit à la tyrannie des princes, soit aux instincts anarchiques des peuples, et de livrer sans défense la société à l'invasion du socialisme ;

4° De briser les liens qui unissaient les nations chrétiennes en une seule famille, et de substituer la force au droit dans les relations internationales ;

5° De paralyser par les divisions religieuses et sociales des nations chrétiennes, l'influence qu'elles seraient appelées à exercer sur la civilisation de l'humanité entière.

Nous ne pouvons évidemment donner à ces cinq chefs d'accusation les développements qu'ils comporteraient; mais le peu que nous allons dire suffira pour en démontrer le bien fondé. Autant il nous a été facile, en considérant en elle-même l'œuvre de Luther, de montrer combien elle fut criminelle, autant, en l'envisageant dans ses résultats, il sera aisé de comprendre combien elle a été funeste.

(1) Extrait du *Messager du Cœur de Jésus.*

Qu'elle ait abouti à la destruction de toute croyance religieuse, et par conséquent à saper la base la plus essentielle de l'ordre social, c'est chose évidente pour tout homme qui ne veut pas s'aveugler à plaisir.

Assurément, telle n'était pas l'intention de Luther. Ce qu'il voulait, c'était renverser l'autorité du Pape pour lui substituer sa propre autorité. Il s'attribuait le droit de faire un triage dans la doctrine chrétienne, de rejeter certains dogmes qui lui déplaisaient. Mais les dogmes qu'il jugeait à propos de conserver, par exemple celui de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, il ne souffrait pas que d'autres les missent en doute.

Zwingle s'inscrit-il en faux contre ce dogme? Luther se récrie vivement: il en appelle au témoignage de l'Écriture et des Pères. Il va jusqu'à dire dans une lettre écrite en 1532 à Albert de Brandebourg: « Si on accorde à la raison une liberté illimitée pour critiquer et juger les paroles et les œuvres de Dieu, pas un article de foi ne survivra longtemps. » — Ici Balaam prophétise, et il fera de vains efforts pour empêcher la réalisation de sa prophétie. C'est en vain qu'il maudira la raison humaine pour l'empêcher d'user, contre le symbole luthérien, de la liberté qu'il a accordée à sa propre raison à l'égard du symbole catholique: son exemple aura plus de poids que ses invectives. Et de fait, parmi ceux qui se nomment aujourd'hui luthériens, il n'y en a probablement pas un sur mille qui se reconnaisse obligé de croire ce qu'a cru Luther. Pour eux, Luther est tout entier dans la négation de l'autorité de l'Église. Plus conséquents que lui, ils ont poussé jusqu'au bout les conséquences du principe posé par le novateur. Ils ont nié successivement l'autorité divine de la Bible, établie par Luther comme suprême règle de foi; ils ont nié la divinité de Jésus-Christ, la personnalité de Dieu, l'immortalité de l'âme, la différence essentielle entre la vérité et l'erreur: ils ont tout nié.

Et maintenant ces hommes, que Luther eût certainement fait brûler vifs s'ils eussent osé proférer en sa présence leurs monstrueuses erreurs, prêchent ces erreurs du haut des chaires luthériennes. Ils appuient très logiquement ces erreurs sur le principe posé par Luther, et ils réussissent d'autant mieux à les répandre que ce principe est mieux saisi par les masses. Longtemps la libre-pensée, fille du libre examen de Luther, fut considérée pratiquement comme le privilège exclusif des hommes d'étude. Le peuple ignorant se laissait conduire par ses

pasteurs et se guidait, au sein même du protestantisme, par le principe catholique de l'autorité. C'est ce qui a conservé longtemps un peu de foi chrétienne au sein des nations protestantes. Mais il n'en est plus ainsi. Depuis que tous lisent, tous prétendent avoir le droit d'exercer à l'égard de l'enseignement des pasteurs la liberté que Luther exerça à l'égard de l'enseignement du Pape. De là, comme conséquence de ce développement extrême du libre examen, la destruction de plus en plus générale, en dehors de l'Eglise catholique, de tout christianisme et de toute foi religieuse.

IV

Il n'en faudrait pas davantage pour rendre Luther responsable de la destruction de la morale, les lois de la morale perdant toute leur force du moment qu'on cesse de croire à l'autorité divine, seule capable de les imposer. Mais Luther a concouru bien plus directement à ce résultat par la négation du libre arbitre. négation qui est le fondement de sa doctrine. Comment serais-je obligé de faire le bien et d'éviter le mal, s'il m'est aussi impossible de ne pas faire le mal lorsque Satan m'y pousse, que de ne pas faire le bien lorsque Dieu m'y co traint? « Or, dit Luther dans son livre *Du serf arbitre,* la volonté humaine, semblable à une brute, est toujours placée dans cette alternative Lorsque Dieu s'en saisit, elle va où Dieu la conduit. Lorsque Satan s'en empare, elle fait et elle veut tout ce que veut Satan. Et il ne lui appartient pas de choisir celui des deux maîtres qu'il lui plaît de chercher ; ce n'est pas elle qui court vers eux, ce sont eux qui se disputent sa possession. » Une pareille doctrine permet à l'homme de commettre tous les crimes et d'en faire porter la responsabilité à Dieu, qui lui a fait une nécessité de les commettre. Luther le déclare expressément : « Dieu opère dans le méchant et par le méchant, dit-il dans le même ouvrage, et c'est ainsi que se fait le mal. Dieu ne peut pas faire le mal par lui-même, mais il le fait par les hommes mauvais, en se servant de mauvais instruments, qui ne peuvent résister à l'impulsion de sa puissance... Le mal se fait en vertu de l'impulsion donnée de Dieu, absolument comme un ouvrier fait de mauvais ouvrages quand il emploie un instrument ébréché. »

Excuser tous les crimes en les transformant en irrésistible nécessité, les justifier tous, en autorisant le criminel à rejeter

sur Dieu la responsabilité de ses forfaits, assurément c'est tout ce qu'il faut pour valoir à Luther le titre de destructeur de la morale. Luther a fait pis encore : sa théorie de la justification par la foi seule, fait du crime un mérite et le moyen de glorifier Dieu. Dès lors, en effet, que Jésus-Christ met sa gloire à nous revêtir de sa justice sans nous dépouiller de nos iniquités, plus nous serons souillés d'iniquités, plus la justice de Jésus-Christ fera éclater sa vertu en les couvrant.

Est-ce là une déduction amenée par nous des principes de Luther ? Non ; Luther nous a épargné cette peine : lui-même a tiré la conséquence avec cette audace d'affirmation et cette crudité de langage qui caractérisent la prédication de cet étrange réformateur : « Pauvre Jérôme Weller ! écrit-il à l'un de ses disciples ; vous avez des tentations : je vais vous enseigner à les vaincre. Quand le diable vient vous tenter, buvez, mon ami, buvez largement ; menez joyeuse vie, amusez-vous *et commettez le péché,* pour faire pièce à ce méchant esprit. S'il vous dit : Tu ne dois pas boire ; répondez-lui : Je boirai des rasades, précisément parce que tu me le défends. Je viderai de nombreux flacons en l'honneur de Jésus-Christ. Suivez mon exemple : si je me livre au plaisir des festins, si je me gorge de mets et de vins, c'est surtout pour vexer Satan. Je voudrais pouvoir inventer *quelque nouveau péché,* pour qu'il apprît à ses dépens que je me moque de tout ce qui est péché, et que je ne crois pas en charger ma conscience. *Arrière le Décalogue,* lorsque le diable vient nous tourmenter. Quand il me murmure à l'oreille : Tu seras damné dans l'autre monde, je lui réponds : C'est faux. Je sais qu'il y a quelqu'un qui a souffert et satisfait pour moi. »

Ainsi, la foi dans la mort et la satisfaction de Jésus, loin d'être pour Luther, comme pour saint Paul et pour tous les chrétiens, un motif pour mourir au péché et mener une vie nouvelle, toute de justice et de sainteté, deviennent un encouragement à commettre, sans scrupule, les crimes les plus abominables que le diable peut suggérer ou que l'imagination la plus dévergondée peut inventer.

« *Crede firmiter ; pecca fortiter,* croyez fermement et péchez ensuite de toutes vos forces ! » voilà le résumé de l'évangile luthérien. C'est Luther lui-même qui le formule ainsi, dans une lettre célèbre à son ami et confident Mélanchton : *Pechez, péchez vigoureusement :* mais que votre confiance dans le Christ s'accroisse dans la même proportion. Réjouissez-vous de plus

en plus dans le Christ, qui est le vainqueur du péché, de la mort et du monde. Tant que nous sommes sur la terre, nous ne pouvons que pécher ; le péché est pour nous une nécessité... Je suis maintenant tout plein de la doctrine de la rémission des péchés. Je n'accorde rien à la loi, pas plus qu'à tous les diables. Celui qui peut croire dans son cœur cette doctrine est sauvé. »

Le bon sens dit au contraire : celui qui croirait dans son cœur cette doctrine et qui y conformerait sa conduite, serait le plus grand des scélérats, puisqu'il n'est pas de crime que cette doctrine ne l'encourageât à commettre. Un protestant luthérien peut assurément être un très honnête homme, comme un catholique peut être un scélérat ; mais il y a entre l'un et l'autre une différence essentielle : le catholique ne peut violer les lois morales sans se mettre en opposition avec sa croyance, le luthérien les violera d'autant plus librement qu'il se conformera mieux aux enseignements de Luther. Autant il serait injuste de rendre le catholicisme responsable des méfaits des catholiques qu'il condamne sévèrement, autant il est exact de dire : En prêchant son abominable doctrine, Luther a pris sur lui la responsabilité de tous les crimes que ses disciples ont commis en suivant ses enseignements, et de tous ceux que, par une heureuse inconséquence, ils se sont abstenus de commettre.

V

Les lois de la morale étant le lien nécessaire de toute société, Luther n'a pu les renverser sans porter à l'ordre social la plus mortelle blessure. Mais là ne s'est pas bornée l'influence antisociale de sa doctrine. Suivant qu'il y a été poussé par ses passions ou par ses intérêts, cet homme, qu'aucune contradiction n'effrayait, a attaqué directement chacun des éléments essentiels de l'ordre social. Cet ordre résulte de trois conditions : du juste exercice de l'autorité des gouvernants, de la libre soumission des gouvernés, et de l'union des différentes classes dans la poursuite du bonheur commun.

Ces trois éléments vitaux de la société humaine ont été tour à tour attaqués par Luther avec une égale violence.

La tendance naturelle de sa doctrine était évidemment anarchique. Rebelle à l'autorité de l'Église, il ne pouvait respecter aucune autorité ; il devait naturellement chercher son principal appui dans l'esprit d'indépendance, qui porte l'homme à re-

pousser toute espèce de joug. Aussi, dans les instructions données à ses confidents, leur recommandait-il de n'épargner aucune autorité. « Répandez l'Évangile, leur écrivait-il, et aidez les autres à le répandre. Enseignez, écrivez, prêchez que tous les établissements humains sont sans autorité. Faites cela pendant deux ans, et vous verrez ce que deviendront après cela les papes, les évêques, les cardinaux, les prêtres, les moines, les nonnes, les cloches, les clochers, les messes, les jeûnes, les chasubles, les tonsures, les règles, les lois et tout le cauchemar du papisme. Tout cela aura disparu comme la fumée. » L'esprit de révolte est si complètement identifié avec lui, qu'il ne peut s'empêcher de le laisser paraître dans les efforts mêmes qu'il voudrait faire pour le réfréner. Dans la *Sincère exhortation du docteur Martin Luther à tous les chrétiens, pour les porter à se tenir en garde contre l'esprit de rébellion*, il décrit les souffrances des classes ouvrières et conclut ainsi : « Le travailleur ne veut pas et ne peut pas supporter plus longtemps un pareil état de choses ; et il a assurément le droit de se servir du fléau et du bâton pour frapper ceux qui le tyrannisent... Je suis heureux, pour mon compte, de voir les tyrans trembler. »

Les acolytes du réformateur ne manquaient pas de reproduire ces déclamations, trop bien comprises par les masses. « Je les ai vus, écrit Érasme, sortir de ces sermons le visage menaçant, les yeux enflammés, comme des hommes transportés hors d'eux-mêmes par des discours incendiaires qu'ils venaient d'entendre. »

Aussi, ne tarda-t-on pas à passer des paroles aux actes. Le socialisme, qui s'annonce comme devant être le dernier développement du protestantisme, en a été le premier fruit. Appliquant avec une parfaite logique à leurs seigneurs temporels les enseignements par lesquels Luther les avait soulevés contre l'autorité spirituelle, les paysans se révoltèrent et mirent tout à feu et à sang, en Souabe, en Franconie et en Thuringe.

Effrayé alors des suites de l'incendie allumé par ses fureurs, craignant de perdre l'appui des princes qu'il considérait avec raison comme les principaux soutiens de sa réforme, Luther tourna toute la fougue de son éloquence contre les infortunés auxquels il avait mis les armes à la main. « Ces paysans, écrivait-il, ont mérité la mort de l'âme et du corps, parce qu'ils se sont soulevés contre les princes auxquels ils ont juré soumission, et qu'ils pillent les couvents et les châteaux qui ne leur appartiennent pas. Aussi, *assommez-les, pendez-les, frap-*

pez-les d'estoc et de taille : car il n'y a rien de plus venimeux, de plus honteux, de plus diabolique qu'un rebelle. »

Dociles à ces exhortations, comme leurs vassaux l'avaient été aux excitations en sens contraire, les princes firent un épouvantable massacre des malheureux paysans. On a calculé que cette guerre n'a pas coûté la vie à moins de cent mille victimes. Loin de décliner la responsabilité de cet affreux carnage, Luther s'en glorifie. « C'est moi, Martin Luther, écrit-il, qui ai répandu le sang des paysans révoltés ; car c'est moi qui ai commandé le massacre. Leur sang est sur ma tête, je le reconnais ; mais c'est sur le Seigneur Dieu que j'en rejette la responsabilité, puisque je n'ai parlé que sur son ordre. »

Par suite de la réaction provoquée par la guerre des paysans, la tendance du luthéranisme, anarchique à son origine, aboutit, en définitive, à l'exagération du pouvoir des princes temporels. De plus en plus pénétré du besoin qu'il a de leur appui pour résister à l'Empereur et au Pape, Luther ne cesse plus de leur inculquer la doctrine césarienne, dont la monarchie luthérienne de Prusse est devenue comme l'incarnation. Par grand malheur, les monarchies catholiques elles-mêmes, tout en répudiant l'enseignement théologique de Luther, n'ont que trop subi son influence au point de vue politique. Le seizième siècle est l'époque où ont été supprimées, de fait, dans l'Europe occidentale, les institutions qui, durant les âges chrétiens, tempéraient l'absolutisme royal. Ce n'est donc que par un cynique démenti donné à l'histoire que les rationalistes et les libéraux de toute nuance saluent en ce moment, comme le défenseur des droits de la raison humaine et le libérateur de la société moderne, l'homme qui a le plus hautement nié les droits de la raison et la liberté de l'âme humaine, l'homme qui a le plus impudemment sacrifié la liberté des peuples aux caprices tyranniques de leurs princes.

(*La fin au prochain numéro.*) R. P. RAMIÈRE.

LE SAINT-SIÈGE ET LA RUSSIE

Nous lisons dans le *Journal de Rome :*

Des lettres particulières que nous avons reçues de Russie et une correspondance fort intéressante publiée par la *Civiltà*

Cattolica, nous permettent d'apprécier le mouvement d'opinion produit en Russie par le rapprochement établi entre le Saint-Siège et ce gouvernement.

Dans les hautes sphères de la société russe, les premières nouvelles des négociations entamées et des résultats acquis suscitèrent de nombreuses inquiétudes. L'aristocratie fidèle au czar, le parti de la vieille Russie ne purent voir sans crainte s'établir une détente dans l'hostilité qui séparait le Pape et l'empereur. Il semble à ce parti que les destinées de l'empire russe sont liées à l'intégrité de la prétendue orthodoxie dont l'empereur est le Pape, et que toute conciliation avec Rome porte atteinte au schisme.

Tandis qu'à Saint-Pétersbourg la haute société russe, plus politique, plus ouverte aux idées européennes, prenait facilement son parti du nouvel état de choses, l'opposition menaçait d'être violente à Moscou, dans l'antique capitale religieuse, la ville sainte du schisme.

Ces sentiments menaçaient d'éclater autour du nonce se rendant à Moscou pour les fêtes du couronnement. Mais la seule présence de Mgr Vannutelli a suffi à désarmer toute hostilité et à gagner tous les cœurs. Voici comment s'exprime le *Messager ecclésiastique,* organe quasi-officiel de l'orthodoxie moscovite :

Si les classes cultivées de notre pays avaient été animées d'un véritable esprit orthodoxe, ou si les sectes protestantes avaient réellement fondé au milieu de nous quoi que ce soit de bien ordonné et d'établi, le légat du Pape serait venu et reparti sans faire la moindre impression. On aurait trouvé beaucoup à reprendre en lui, et nos sectaires auraient certainement montré des sentiments hostiles. Au lieu de cela, qu'avons-nous vu ? Il a été accueilli avec enthousiasme, et il a laissé dans notre société un souvenir profond, des plus flatteurs pour lui.

On a compris sans doute à Rome sur qui devait tomber le choix pour plaire au caractère de nos classes cultivées ; et on a envoyé Mgr Vannutelli, qui représente en son élégante personne ces éléments sacrés et profanes dont la réunion est seule possible à la Papauté. On ne peut, à vrai dire, trop admirer la profonde habileté du Saint-Siège dans le choix des personnes qu'il emploie. Mais, en même temps, on ne peut qu'éprouver une égale surprise en voyant le profond aveuglement de notre société.

Ce profond aveuglement dont gémit l'organe *orthodoxe* n'est, au contraire, que la clairvoyance d'une bonne et sage politique.

D'autres journaux également dévoués au schisme ont montré

avec un égal esprit de justice envers l'éminent envoyé du Pape, une vue plus exacte des nécessités nouvelles qui s'imposent à la Russie.

L'Allemagne, avant la Russie, avait déjà compris que la paix avec Rome était devenue pour la politique des grands empires un impérieux besoin. Il est inutile de fermer les yeux à l'évidence : la rivalité de l'Allemagne et de la Russie est devenue la grande affaire européenne.

La question polonaise, bien qu'elle ne soit pas ouvertement posée, a pris dans les préoccupations de la diplomatie une place prépondérante. La persécution du catholicisme dans la Pologne russe est devenue un très grand et très immédiat danger. Tandis que les Polonais dévolus à l'empire d'Autriche se sont attachés à la dynastie catholique des Habsbourg, en même temps que le gouvernement allemand relâchait la rigueur des lois de mai et avançait dans ses négociations avec le Saint-Siège, les Polonais réunis à la Prusse amortissaient leur opposition à l'empire germanique.

Seuls, les Polonais russes semblaient irréconciliables, parce que le gouvernement les avait offensés dans leur conscience et dans leur foi, avait rendu impossible l'exercice de leur culte. Les Polonais devaient naturellement placer leur espoir de délivrance religieuse dans l'empire d'Autriche catholique, et envier le sort des catholiques d'Allemagne rétablis en leur liberté.

Alexandre III a donc accompli un acte de haute politique en rétablissant les évêques de Pologne, en permettant à l'envoyé du Pape de s'arrêter à Varsovie, d'y recevoir les hommages de la population, d'y parler dans les églises au nom de la puissance spirituelle dont les Polonais sont les inébranlables sujets. Alexandre III savait bien que la Papauté est une puissance de paix et de conciliation, qu'elle ne prêche pas l'insurrection, la révolte et les complots.

Le langage, l'attitude de Mgr Vincent Vannutelli ont accru la confiance de l'empereur dans l'incomparable autorité morale du Saint-Siège pour apaiser les conflits les plus aigus.

Aussi le *Nouveau Temps,* journal dévoué à la couronne de Russie, a-t-il, en son numéro du 17 juillet, publié un remarquable article résumé par la *Civiltà Cattolica,* où est déduite la nécessité d'établir des relations spirituelles et amicales entre la cour de Rome et celle de Saint-Pétersbourg.

Là ne s'arrêtent pas les espérances du *Nouveau Temps;* il

voit dans cet accord « comme l'aurore d'une époque nouvelle de l'histoire, d'une époque qui verra s'accomplir, grâce à la coopération active de la Russie, *la restauration de l'antique unité de l'Église.* » Suivant ce journal enfin, « le plus grand obstacle à l'union de la Pologne et de la Russie, a été jusqu'ici le caractère indécis et intermittent des relations de la Russie et du Saint-Siège, » et, comme conclusion, le *Nouveau Temps* réclame la présence d'un nonce résidant à Saint-Pétersbourg.

Nous n'ajouterons rien à ces vœux, sinon que les pays schismatiques eux-mêmes sont contraints par la force des événements de reconnaître l'invincible efficacité de la médiation morale du Siège apostolique, pour assurer la paix intérieure et extérieure.

LA PRESSE CATHOLIQUE

Comme nous l'avons dit, le cardinal archevêque et les évêques de la province de New-York, se sont réunis en concile provincial dans la cathédrale de Saint-Patrick, du 23 au 30 septembre. Ils ont signé, avant de se séparer, une lettre pastorale collective d'une grande importance. Elle traite, en plusieurs paragraphes, du mariage chrétien, du divorce, des mariages mixtes, de l'importance de l'éducation chrétienne, des devoirs des parents à cet égard, et touche alors au sujet de la *Presse catholique;* voici ce passage :

Quelle leçon ne nous donnent pas les ennemis de l'Église! Par le moyen de la presse ils sèment partout au large leurs mauvais principes. Ils n'épargnent aucun sacrifice pour s'emparer des esprits de la jeunesse. Ils ont des écrivains pour tous les goûts, ils rendent leurs productions fascinatrices au moyen de l'illustration. Et nous, nous restons, à côté de tout cela, les bras croisés, en ne faisant rien! Nous voyons nos enfants avaler ce poison, et nous les laissons faire.

Les enfants des ténèbres sont plus intelligents que les enfants de la lumière.

Les âmes immortelles périssent par suite de livres dépravés, et nous ne faisons rien ou presque rien pour les sauver? Même

des parents chrétiens et des mères chrétiennes assistent à ce spectacle sans sourciller! Leurs enfants dévorent les productions les plus infâmes, leurs cœurs sont soulevés par les excitations les plus désordonnées, et ces parents chrétiens ne parviennent pas à prendre l'alarme! Une grande bataille se livre autour de nous : on forge contre nous des armes meurtrières, la presse nous attaque sur tous les points, et un certain nombre de catholiques ne cherchent pas même à se protéger contre ces assauts, et vont jusqu'à se laisser entraîner, sans armes ni défense, jusqu'au milieu des rangs ennemis!

Dans ce pays de liberté, où nous avons des millions de moyens pour faire briller la vérité aux yeux de ceux qui la recherchent, nous nous dérobons à ce devoir, ou bien par apathie, ou bien par lâcheté, ou bien encore par égoïsme, et nous délaissons sans remords le moyen si puissant de la presse.

Sommes-nous vraiment, en agissant de la sorte, à la hauteur des dangers de notre époque?

Nos ennemis ne cessent pas de déclarer avec des transports de joie que les catholiques détestent la science. Cela est-il vrai? Nous, vos évêques et vos pasteurs, nous vous adjurons de prouver la fausseté de ces mensongères affirmations et de vous affirmer en propageant les bons livres et en encourageant la saine et catholique littérature.

Bien des fois des efforts ont été faits par des éditeurs entreprenants pour publier à bon marché et pour vulgariser la littérature catholique, et ils ont réussi à donner à notre peuple des ouvrages admirables et tout à fait propres aux goûts de chaque classe de la société. C'est chose peu flatteuse pour une partie de la communauté catholique d'avoir laissé tous ces effets se produire en vain.

Nous avons plusieurs journaux et revues catholiques; mais combien le soutien qu'on leur accorde est insignifiant!

Si chaque famille catholique s'abonnait à un ou deux journaux catholiques, vos enfants sauraient comment répondre aux objections spécieuses qu'on formule souvent contre leur foi, les difficultés seraient résolues et les doutes écartés. Il n'y a pas de famille assez pauvre pour ne pas pouvoir s'abonner, en faisant un peu d'économie au besoin, au moins à un journal catholique.

Toutefois, il y a des journaux dans ce pays qui font parade du nom de catholiques, qui sont en grande partie soutenus par

eux, et qui cependant défendent des principes tout à fait anti-catholiques et attaquent les dogmes les plus sacrés et les enseignements les plus indiscutés de leur Église.

Est-il besoin de dire que ces catholiques ne le sont que de nom, et que sous le masque de la vérité et du patriotisme ils se font un métier d'exploiter les instincts généreux de notre peuple, s'efforçant de renverser l'autorité et la loi, et faisant une profession bien bruyante d'un faux amour de leur pays, pour mener à l'abîme bien des patriotes sincères. Ils prêchent le plus mauvais genre de socialisme et de communisme, ils excusent l'assassinat et les actes les plus criminels! Ils empoisonnent les sources des eaux de la vérité, en pervertissant les plus nobles instincts du cœur humain! Ils désobéissent aux lois de leur Église! Ils poussent au mépris de leurs pasteurs, qui, par le devoir de leur ministère, sont forcés de dénoncer leurs procédés iniques!

Ni rois, ni prêtres, ni Souverain-Pontife ne sont à l'abri de leurs viles attaques.

Des journaux pareils, sous quelque nom qu'on les publie, soit au nom des intérêts catholiques, soit au nom des intérêts patriotiques, sont plus dangereux pour vos âmes que les plus mauvais journaux de vos ennemis. Un mauvais et traître ami est plus dangereux et donne plus facilement le coup mortel qu'un ennemi déclaré.

LE TRIOMPHE DE LA FOI

DEVANT LA PHILOSOPHIE ET LES SCIENCES

Deus scientiarum Dominus.
Le Seigneur est le Dieu des sciences.

Dieu lui-même, dans l'Écriture Sainte, s'appelle le Dieu des sciences, et nous invite ainsi aux études sérieuses; nous devons donc nous appliquer spécialement à étudier les grandes vérités qu'il nous a révélées, surtout les vérités dogmatiques, parce qu'elles sont le *fondement de notre foi,* et parce que ces vérités fondamentales sont celles que le monde *attaque de préférence.*

Quant aux vérités morales, elles sont à la portée de tous les esprits et découlent naturellement comme conséquences des premiers principes. Nous ne nous en occuperons donc pas. Mais le dogme demande une étude approfondie; — la démonstration en est plus importante : c'est la pierre angulaire de tout l'édifice moral et religieux.

Dernièrement Mgr d'Hulst, Recteur de l'Institut catholique de Paris, dans une séance solennelle, disait à ce propos : « Les fortes « études du clergé et spécialement les études de philosophie et « de dogme, de critique biblique, de philologie, d'histoire, voilà « la plus haute et la plus pressante des nécessités qui s'im- « posent aujourd'hui à ceux qui ont à cœur le triomphe de la « vérité religieuse et le salut de la société... Car aujourd'hui « les origines de la Religion sont l'objet d'investigations chaque « jour plus hardies et plus menaçantes. L'ironie frivole, le sar- « casme ignorant de Voltaire, ont fait place aux procédés « patients de la critique; la Bible est la citadelle autour de « laquelle les ennemis de la révélation ne cessent de tracer de « savantes approches... »

Si donc nous pouvions démontrer que la *Philosophie et les sciences*, sérieusement étudiées et approfondies, n'ont rien de décisif contre la religion et finissent au contraire par lui rendre hommage, ce serait un véritable triomphe. Je dis plus, ce serait son plus beau triomphe, le triomphe de notre foi devant *les sciences et la philosophie*. Examinons ce qu'il en est.

Et d'abord les *sciences* ont-elles des preuves contre notre foi ou des témoignages en sa faveur (1) ?

En parcourant l'histoire des siècles passés, nous voyons que la religion chrétienne a triomphé du judaïsme, du paganisme et de ses persécutions, du mahométisme et de ses guerres fanatiques, des hérésies et des schismes qui ont déchiré le sein de l'Église, des scandales qui ont parfois assombri sa face auguste. Mais, nous le répétons, son plus beau triomphe, c'est celui qui tend à se réaliser aujourd'hui au milieu des persécutions hypocrites qui l'attaquent de toutes parts : c'est son triomphe dans le *domaine des sciences et de la philosophie*. Les philosophes

(1) L'illustre et savant abbé Moigno vient d'éditer, sur cette question, un magnifique ouvrage intitulé : *Les splendeurs de la Foi*, qui est le couronnement de toutes ses œuvres et pour ainsi dire l'aurore des splendeurs immortelles qui l'attendent. Je regrette infiniment de n'avoir pas connu plus tôt ce beau travail, qui constate si bien *le triomphe de notre foi devant la science* et qui aurait admirablement éclairé mes faibles démonstrations.

et les savants les plus distingués de notre siècle, les esprits les plus clairvoyants, ceux qui marchent à la tête des autres et entraînent la foule sur leurs traces dans toutes les voies du progrès, se rallient aujourd'hui à la foi chrétienne !

Chose admirable ! toutes les sciences, depuis le XVIII[e] siècle surtout, ont été scrutées, étudiées, approfondies, pour contredire et démentir la religion ; et voilà qu'au contraire elles finissent par lui rendre hommage et baisser pavillon devant elle, par reconnaître la vérité, la sublimité de sa doctrine. « C'est « en vain, » disait en mars dernier au Landtag prussien M. de Gossler, ministre de l'instruction publique, « c'est en vain qu'on « cherche à mettre la religion en contradiction avec la science. « Je me suis occupé très sérieusement des sciences naturelles ; « mais je puis assurer que plus je m'avançais, plus ma croyance « en Dieu devenait forte. Je crois que certaines branches de la « science, particulièrement l'astronomie, mènent directement à « Dieu. Il est impossible que l'astronome ne devienne pas « croyant ; pour moi, il est impossible que jamais une science « détruise la religion... plus j'ai fait de recherches, plus j'étais « convaincu de la grandeur de Dieu... »

M. de Gossler est protestant : il est de plus un des auxiliaires dévoués du prince de Bismarck, dans sa lutte contre le clergé et les catholiques allemands. On ne peut donc en faire un clérical, et son langage n'en est que plus digne de remarque. La foi n'a rien à redouter de la science véritable.

Or, les grandes questions sur lesquelles ont dû se prononcer la philosophie, la science, la religion, sont les suivantes qui nous intéressent au suprême degré :

Quelle est l'origine du monde et surtout de l'humanité? Quelle en est la fin ou la destinée finale ? — Sur ces points importants, la religion nous donne les réponses les plus vraies, les plus satisfaisantes et la philosophie, après bien des recherches, finit par tomber d'accord avec elle. Consultons les *principales sciences,* les plus à l'ordre du jour : la *cosmologie,* la *physique* et la *géologie,* l'*histoire* et l'*anthropologie,* l'*astronomie,* l'*histoire naturelle,* etc. Aucune ne nous présente de *difficultés sérieuses* contre la religion ; toutes nous fournissent des *arguments* en sa faveur.

Cosmologie et Cosmogonie — Suivant Laplace et d'autres savants illustres, notre système solaire, c'est-à-dire la réunion du soleil et des planètes, tout notre monde planétaire, est sorti

d'une immense nébuleuse, tournant sur elle-même, qui s'est condensée pendant des milliards d'années, et a formé, par sa condensation et par sa rotation naturelle, le soleil d'abord, puis les planètes avec leurs satellites, tournant toutes sur elles-mêmes et dans le même sens. — D'autres mondes et d'autres soleils sont en formation perpétuelle avec d'autres nébuleuses, qui se transforment continuellement. Telle est l'idée fondamentale du fameux système de Laplace.

Observons d'abord que ce système n'est qu'une hypothèse, une supposition ingénieuse, qui ne peut servir de base à des conclusions certaines. De plus, rien dans tout cela ne contredit l'enseignement religieux, mais plutôt l'explique et le confirme: Le savant M. Ampère a montré que cette hypothèse se vérifie dans la Cosmogonie de Moïse. Moïse et l'Église ne disent qu'un mot sur la création première, un mot admirable : *In principio Deus creavit cœlum et terram,* au commencement Dieu créa le ciel et la terre, c'est-à-dire l'universalité des mondes astronomiques. — Quel ciel? est-ce un ciel élémentaire et fluide, une *nébuleuse?* ou un ciel solide et achevé? Moïse n'a écrit que le mot de création; il laisse à la science un champ illimité; s'il faut des millions de siècles pour les élaborations lointaines des étoiles et des soleils, qu'importe? Il ne dit qu'un mot de la création primitive et universelle et avant l'œuvre des six jours, ce mot est décisif et se réduit à ces données fondamentales : la matière première et un Dieu créateur ; au commencement Dieu a créé le ciel et la terre, c'est-à-dire la matière première qui devait servir à former tous les corps célestes et terrestres : *In principio Deus creavit cœlum et terram.* Autour de ce premier point fixe et lumineux, la science peut remuer des milliers de problèmes, elle ne l'ébranlera pas; elle cherchera à l'expliquer, mais ne l'obscurcira pas. Surtout elle ne détruira pas l'idée d'une cause première.

Car enfin cette *nébuleuse* primitive, qui l'a faite ? S'est-elle faite toute seule? S'il est contre le bon sens de supposer une horloge sans horloger, un tableau sans peintre, un livre sans imprimeur; à plus forte raison une création aussi puissante, aussi immense que cette nébuleuse, ne peut se concevoir sans créateur. Et puis, cette matière première, fluide, vaporeuse, comment est-elle arrivée à se donner à elle-même le *double mouvement* de rotation et de translation, qui emporte tous les corps célestes et les fait marcher dans un ordre si merveilleux?

Ces lois de rotation et de condensation présupposent nécessairement une cause première créatrice, éternelle, toute puissante et intelligente, que nous appelons Dieu. Les savants demandent des milliards de siècles, pour que la matière élémentaire ait pu s'organiser et puisse former encore des mondes nouveaux, comme celui que nous avons devant les yeux. La religion leur accorde tout cela sans difficulté pour notre foi, pourvu qu'on ne rejette pas l'idée fondamentale d'un Dieu créateur, que Laplace a reconnu lui-même ; car, sur son lit de mort, il a demandé et reçu les secours de la religion.

Physique et Cosmologie. — Ici se présente une objection physique et cosmologique assez spécieuse. Suivant le récit de la Genèse, la lumière fut créée au premier jour, et le soleil avec les astres seulement le quatrième. Comment peut-on concilier ces choses avec les données de la science ? Voltaire, avec son assurance de libre-penseur et sa légèreté d'homme du monde, n'a pas manqué de faire cette objection et de demander comment la lumière a pu être créée avant le soleil. — Aujourd'hui, l'opinion des anciens, qui croyaient que la lumière existait avant les astres, est un fait reconnu. Les expériences de MM. Arago et Fresnel démontrent d'une manière incontestable que la lumière ne nous vient pas du soleil et des étoiles, mais qu'elle existe dans l'espace, comme l'électricité dans les corps.

La science ne fait donc que confirmer ce que dit la Genèse. Tous les systèmes de physique admettent un fluide lumineux, indépendant du soleil. La lumière primitive n'est point une émanation de cet astre ; c'est un fluide comme le calorique, comme l'électricité, répandus dans la nature entière. La présence du soleil, mettant en vibration le fluide lumineux, rend tous les objets visibles et les fait disparaître, quand il disparaît lui-même.

Moïse dit que la lumière, ayant été créée le premier jour, le soleil et les astres ne furent créés que le quatrième ; c'est-à-dire que tout avait été créé dès le principe, *in principio Deus creavit cœlum et terram.* Mais le soleil et les astres, voilés par des vapeurs épaisses et par une atmosphère de plomb, ne parurent que le quatrième jour lorsque le cahos commençait à se débrouiller.

Ou bien encore, si l'on admet que le soleil ait pris naissance d'une nébuleuse, suivant le système de Laplace, on peut dire qu'il ne fut *condensé* et ne forma un corps ferme et solide que le

quatrième jour, au centre d'une atmosphère incandescente créée dès le commencement. Moïse avait-il donc la science des Newton, des Herschell, des Lavoisier, etc..., qui nous présentent le soleil comme un corps opaque, au milieu d'un foyer immense d'une incandescence perpétuelle ? C'est possible ; mais de plus il était inspiré.

(à suivre.) A. C. Tholon.

LES ÉCOLES CHRÉTIENNES LIBRES DE PARIS

ET LEUR BUDGET

Au moment où M. Paul Bert signifiait une fois de plus à la France libérale et chrétienne que les congréganistes ne doivent plus être admis à enseigner, *même dans les établissements libres* (1), la rentrée des écoles libres s'accomplissait, à Paris, sous la direction des congréganistes. Or, à l'heure présente, les 130 écoles reconstituées, depuis trois ans, à la place des 135 écoles laïcisées, les 73 écoles de garçons, les 105 écoles de filles, les 68 salles d'asile; en somme, les 246 instituts d'éducation chrétienne de la grande cité sont peuplés de près de 60,000 élèves; non seulement pas une place n'est vacante sur les bancs de ces écoles, mais plus de 10,000 postulants et postulantes demandent à y être admis; et ce n'est pas sans une profonde satisfaction que nous transcrivons des mots empruntés au rapport (2) dont nous venons de tirer les chiffres ci-dessus :

Si le conseil de l'enseignement libre arrivait à disposer du double de locaux, il doublerait la population de ses écoles; et, à la barbe des entrepreneurs de laïcisation, et pour le désespoir du Conseil municipal de Paris, interprète infidèle, quoi qu'il prétende, des véritables sentiments de la grande ville qu'il représente, plus des deux tiers de la population parisienne se trouveraient dans les écoles chrétiennes libres.

Voilà, il faut le reconnaître, un résultat considérable ; et cette résistance persévérante, acharnée, disons le mot, de la majorité de ce peuple de Paris, calomnié et trahi, dans la ques-

(1) Discours prononcé à Grenoble le 8 octobre.
(2) Rapport présenté à la solennité annuelle de Passy, par M. Eugène Rendu, délégué du conseil de l'enseignement libre.

tion de l'enseignement, par des mandataires dont ses choix réfléchis et ses actes quotidiens condamnent les votes, est un des éléments de la situation morale et sociale, un des motifs d'espoir qu'il convient assurément de ne pas négliger.

Prenons deux exemples entre bien d'autres. Il y a trois ans, fut laïcisée l'école des jeunes filles de la rue de l'Épée-de-Bois, fondée en 1825 par la Sœur Rosalie. Cette école put être immédiatement reconstituée. On y comptait alors 500 élèves ; sait-on combien elle en reçoit aujourd'hui ? Plus de 700. Et l'école laïque installée à sa place, combien a-t-elle d'enfants ? Un peu plus de 200. — N'est-ce pas là une preuve certaine qu'en expulsant les Sœurs de Charité, la municipalité parisienne ne répondait pas aux vœux manifestes des habitants du quartier Mouffetard ?

A une autre extrémité de Paris, à Montmartre, — en plein domaine de M. Clémenceau et de M. Lafon, — les Fréres étaient expulsés, lors de la rentrée de l'année dernière, de l'école créée par le legs Fortin. Le curé trouve un local pour la reconstitution de l'école ; qu'arrive-t-il ? en huit jours, 150 péres et méres de famille viennent donner leurs noms, et s'offrir à verser, chacun, 2 francs par mois. L'établissement congréganiste est aujourd'hui en pleine prospérité.

Trouvez-vous, demande l'auteur du Rapport, que cette volonté des parents, qui se constate par le choix de l'école, d'autant plus significatif qu'il est contrarié par mille obstacles, volonté qui est appuyée d'un sacrifice d'argent renouvelé chaque mois, — trouvez-vous que cette volonté ait au moins la valeur d'un vote émis, tous les trois ans, au hasard de la plume, et sous l'émotion d'une réunion publique ou dans les clameurs du cabaret ?

Sans doute, ce sont les électeurs parisiens (la majorité ne vote plus, notons ce point) qui envoient au conseil municipal les Cattiaux, les Hovelacque, les Levraud, etc..., mais les ouvriers n'établissent aucun lien entre la question spéciale des écoles et la question générale de l'élection. Cela est fort regrettable, sans doute, mais c'est ainsi ! « Que voulez-vous, disent-ils, on vote avec les camarades, mais il ne s'agit pas là de l'éducation des enfants ! »

Il faut le proclamer très haut : c'est un fait digne d'attention que cette lutte efficacement soutenue, depuis quatre ans, par un nombre si considérable de pères et de mères de famille contre l'esprit d'agression antichrétienne qui se dissimule mal sous

le voile d'une hypocrite neutralité. Cette lutte, est-il besoin de le redire, ne se poursuit qu'au prix de sacrifices de toute nature. Ainsi, dans le pays de Bossuet, de Fénelon, de Saint-Vincent de Paul et de l'abbé de La Salle, du Frère Philippe et de la Sœur Rosalie, les écoles primaires publiques sont fermées aux parents chrétiens, sous peine, pour ceux-ci, de voir leurs enfants condamnés à une double apostasie. Dans le pays du Concordat et de cette Université qui a eu pour chefs Fontanes, Royer-Collard, Vatimesnil, Guizot, Cousin, Villemain, Salvandy (nous ne parlons que des morts), c'est-à-dire de chrétiens déclarés ou de spiritualistes respectueux de la foi chrétienne ; dans ce pays, disons-nous, les écoles où se presseraient les trois quarts de la jeune génération, sont exclues de toute part dans les subventions publiques, par cette raison qu'il convient de n'offusquer en rien ni la philosophie de M. Naquet, ni l'érudition philosophique de M. Paul Bert. En un mot, les contributions soldées par 34 millions de catholiques doivent servir les visées *scientifiques* de quelques centaines d'athées ; force est donc à la partie vaincue et persécutée de la population, aux serfs de la secte opportuniste, de puiser, pour l'enseignement qui sauvegarde l'avenir, dans l'épargne de la résistance, et de constituer le budget des écoles libres.

Ce budget existe, grâce à une inépuisable charité et à d'infatigables efforts. Mais, s'il existe, n'est-ce pas pour faire face aux conséquences d'une monstrueuse iniquité? Et son existence n'est-elle pas la constatation authentique du déni de justice le plus criant peut-être dont l'histoire d'un peuple civilisé puisse fournir l'exemple ?

Comment, — s'écriait, il y a peu de mois, devant un des auditoires ouvriers les plus intelligents de Paris (1), le président d'une distribution de prix, — comment ! c'est avec votre argent, avec l'argent de tout le monde, que la Ville (ou que l'État) paye les écoles. Eh bien ! est-ce que l'argent de tout le monde ne devrait pas assurer des écoles pour tout le monde? Vous voulez, vous, parents qui m'écoutez, — vous voulez l'enseignement religieux pour vos enfants. La question n'est même pas de savoir si vous avez tort ou raison ; votre vœu est tel, et en cette matière, envers et contre tous les despotismes, votre vœu doit être souverain.

Or, la Ville prend votre argent pour les écoles que veut votre voisin, et elle refuse de vous donner, pour votre argent, les écoles que vous

(1) Dans une école libre du IIe arrondissement.

voulez, vous! Est-ce que ce n'est pas là un acte d'intolérable arbitraire, et l'exercice éhonté du pur droit de la force?

Et alors, pour porter remède à cette flagrante iniquité, que faites-vous? Vous n'écoutez que l'inspiration de vos cœurs et les conseils de votre dévouement pour les êtres chers en qui vous aspirez à voir un jour d'autres vous-mêmes, en retrouvant dans leurs âmes vos idées, vos traditions et votre foi; vous vous unissez aux promoteurs de l'école libre, vous vous cotisez pour contribuer vous-mêmes — dans un sentiment très élevé de votre responsabilité paternelle — aux frais de l'enseignement que les pouvoirs publics vous refusent; et vous dites généreusement : je réparerai ce déni de justice!

Oui, nous et vous, nous sommes des parias, les parias du droit des consciences et de la liberté des pères de famille!

Cette séparation de la population parisienne en deux classes, de par la force et le bon plaisir, voilà l'œuvre du conseil municipal de Paris; il en pourra revendiquer l'honneur devant vous, ses victimes, et devant l'histoire!

Ces paroles ardentes, cet appel au bon sens, dans une question si grave, étaient accueillis par les acclamations d'un auditoire populaire, c'est bien quelque chose. Pourquoi les vérités qu'ils expriment ne feraient-elles pas leur chemin dans les masses?

Quand on interroge sur ce point, nous ne disons pas les conseillers municipaux de Paris, mais certains membres de la majorité de la Chambre qui se parent du titre de *modérés*, ceux-ci ne contestent pas que l'accaparement des deniers de *tous* au profit d'une *partie* ne se fasse contre toute justice; quand on leur dit que c'est là une insulte au droit évident des contribuables, ils ne disent pas que ce jugement soit faux; quand on ajoute que cette affectation exclusive de tout le budget scolaire municipal (et de celui de l'État) à un enseignement repoussé par la moitié au moins des pères de famille, est ce qu'on appellerait, en bonne morale, un vol, sinon à main armée, du moins à mains de recors, « que voulez-vous? » répondent-ils, cela a été l'œuvre de la loi; c'est accepté! — « Comment, accepté! » répondions-nous un jour à l'un des membres de la députation parisienne, — « accepté par les oppresseurs, oui! mais par les opprimés, qu'en pensez-vous? »

Jusques à quand sera maintenu pour les pères de famille, à Paris et dans les grandes villes de France, ce régime de pays conquis?

LES TERRES DU CIEL (1)

Du haut des régions éthérées où il réside habituellement, M. Flammarion, astronome vulgarisateur, vient de nous envoyer une nouvelle pluie de ces friands prospectus dont il possède le secret; c'est une livraison de son ouvrage intitulé : *Les terres du ciel.* Le style en est emphatique, mais non dépourvu de couleur ni d'élégance. Des figures nombreuses, bien choisies, soigneusement gravées, frappent l'imagination et aident à l'intelligence du texte. Le tout ensemble jette de la poudre aux yeux.

Dans le cours de l'année 1879, un prospectus du même genre avait déjà fait son apparition sur notre humble planète. M. Flammarion, par l'organe de ses éditeurs, professait alors une absolue neutralité en matière de systèmes philosophiques et religieux. Nous ne savions pas encore, à cette époque, ce que l'on entend par *neutralité* dans un certain monde qui revendique pour lui-même le monopole exclusif de la science, monde auquel appartient évidemment M. Flammarion. Cette neutralité, nous la connaissons aujourd'hui. Ce n'est pas autre chose que la prétention de substituer une science plus ou moins vaine, plus ou moins athée, aux enseignements du catholicisme sur Dieu, sur l'homme et sur le monde. Ainsi, avec le temps, s'est transformée la ci-devant neutralité de M. Flammarion. On en jugera par le passage suivant de son dernier prospectus :

« Le globe que nous habitons ne constitue pas à lui seul la création entière, mais au contraire il n'en est qu'une partie infiniment petite et un rouage presque insignifiant... La terre n'est qu'un point obscur perdu dans la multitude, et l'humanité terrestre n'est qu'une des familles innombrables qui habitent les célestes séjours; et il n'y a d'autre ciel que l'espace vide dans lequel se meuvent les mondes; et nous sommes actuellement dans le ciel aussi complètement que si nous habitions Jupiter ou Sirius, et toutes les idées qui ont eu cours jusqu'ici sur la création, sur la terre, sur le ciel, sur la situation de l'homme dans la nature et sur nos destinées doivent aujourd'hui subir une transformation radicale et absolue. Le soleil de l'astronomie brille sur nos têtes ! La nuit est finie. Il fait jour. »

(1) *Les terres du ciel,* par Camille Flammarion.

Voilà, dans la pensée de M. Flammarion, le procès en forme fait à la doctrine catholique. Tel est le progrès accomplis en quatre ans par la *neutralité* de cet astronome; elle vaut la neutralité de nos écoles.

Hâtons-nous de le dire : les lignes ci-dessus révèlent chez leur auteur ou une étrange distraction, ou la plus complète ignorance du dogme catholique.

« Le globe que nous habitons, dit l'auteur, ne constitue pas à lui seul la création entière. » Belle découverte astronomique!

« Il n'en est qu'une partie infiniment petite et un rouage presque insignifiant. » Les enfants des catéchismes chrétiens savaient cela longtemps avant la naissance de M. Flammarion.

« L'humanité terrestre n'est qu'une des familles innombrables qui habitent les célestes séjours. »

C'est là une hypothèse. Plusieurs Pères de l'Église lui sont favorables. Fontenelle l'a admise dans son spirituel ouvrage sur la *Pluralité des mondes,* et cela sans encourir aux yeux de l'Église la note d'hérésie. Cette hypothèse réunit en sa faveur biendes vraisemblances; mais M. Flammarion a-t-il raison d'en faire une certitude et comme un dogme de sa religion libre-penseuse? Où sont ces preuves péremptoires? Malgré la supériorité de sa lunette sur celle de Philaminte et de Bélise, a-t-il vu des hommes dans la lune? Y a-t-il vu même de simples clochers?

« Il n'y a d'autre ciel que l'espace vide au sein duquel se meuvent les mondes, et nous sommes actuellement dans le ciel aussi complètement que si nous habitions Jupiter ou Sirius. »

Hé ! quel chrétien un peu instruit a jamais prétendu le contraire? A qui en veut M. Flammarion ? N'est-ce pas là se créer des fantômes pour les combattre, pour se ménager une facile mais chimérique victoire? Il est évident que l'auteur par le mot *ciel,* entend ici, non le firmament, mais le séjour du bonheur éternel réservé aux âmes justes. Or, le paganisme auquel voudrait nous ramener la secte ténébreuse dont M. Flammarion semble épouser les intérêts, s'était fait là-dessus précisément toutes les idées grossières qui scandalisent les adeptes enthousiastes de la science moderne.

C'est lui qui nous parle des Champs-Élysés, séjour souterrain des âmes vertueuses; de l'Olympe, demeure aérienne des héros et des dieux, dont la voûte azurée tremblait au redoutable *nutu capitis* de Jupiter. C'est ce même paganisme qui nous décrit

les palais de nuages où les ombres des guerriers du Nord se dédommageaient des combats fantastiques, des jardins enchantés où les héros musulmans se promettent, dans la jouissance de tous les plaisirs que peut rêver une imagination sensuelle, la récompense de leur valeur guerrière. Toutes ces créations sont dûes au même génie, au génie païen, qui n'a jamais su élever l'homme à la notion du vrai bonheur, et ne lui offre en perspective, au-delà de cette vie, qu'une félicité conforme aux plus vulgaires instincts de sa nature dégradée.

Le divin Auteur du Christianisme est venu précisément réagir contre ces tendances matérialistes. L'idée qu'il nous donne de la félicité éternelle est indépendante de toute circonstance matérielle et locale. Il ne nous dit, il ne nous insinue même nulle part, que le ciel des élus se trouve dans tel ou tel lieu particulier. Le royaume de Dieu, dit-il, c'est-à-dire le ciel, est au-dedans de vous : *Regnum Dei intra vos est.* Il est dans l'âme en pleine possession de la Vérité, de la Beauté, de la Bonté suprême, qui est Dieu. Or, Dieu étant partout, cette félicité peut se goûter partout. L'âme sortie du corps peut trouver le ciel sans quitter la chambre mortuaire.

Quand le Sauveur voulut initier quelques-uns de ses Apôtres à la contemplation anticipée des merveilles du ciel, il ne leur fit pas pour cela quitter la terre; l'Évangile nous dit qu'il les conduisit au sommet du Thabor, montagne de la Palestine, journellement fréquentée par les habitants du pays. Enseigner au peuple que le bonheur céleste réside dans Jupiter, Sirius ou n'importe quelle planette, est une ineptie que M. Flammarion prête fort gratuitement au Christianisme, lequel n'a jamais rien imaginé de pareil. La vue, la possession de Dieu fait le bonheur essentiel des âmes justes, affranchies des pénibles conditions de la vie présente, et les saints trouvent une nuance particulière de ce bonheur dans le spectacle des merveille de la création, dont ils parcourent l'ensemble et les détails avec la rapidité de la pensée, et dont ils peuvent goûter la sublime harmonie dans la lumière divine, un peu mieux que M. Flammarion avec sa lunette perfectionnée.

« Et toutes les idées (ajoute cet auteur emporté par son lyrisme) et toutes les idées qui ont eu cours jusqu'ici sur la création, sur la terre, sur le ciel, sur la situation de l'homme dans la nature et sur nos destinées, doivent aujourd'hui subir une transformation radicale et absolue. » C'est aller un peu

vite en besogne. Ce qui doit, à notre humble avis, subir une transformation radicale et absolue, ce sont les idées puériles que M. Flammarion se forme des croyances chrétiennes qu'il n'a jamais connues, on le voit, que dans les préjugés de l'ignorance libre-penseuse.

Nous ne doutons pas qu'avec beaucoup de mauvaise volonté, M. Flammarion et les savants de son école ne trouvent facilement de l'opposition entre les données de la science et celles de la Révélation chrétienne ; mais nous croyons de même qu'avec de meilleures dispositions, il serait facile de tout concilier. Les Copernic, les Kepler, les Newton, les Deluc, les Cuvier, les Champollion étaient aussi des savants. En portant un regard d'aigle, ceux-ci dans les profondeurs de l'espace, ceux-là dans celles de la terre ou de l'histoire, loin de trouver des objections contre la Révélation chrétienne, ils n'ont trouvé que de nouveaux motifs à la respecter. M. Flammarion, nous aimons à le croire, n'eût pas été plus malheureux dans ses investigations astronomiques, s'il les eût faites avec un meilleur esprit.

Il alléguera le perfectionnement des instruments d'optique, qui permet de voir dans le ciel ce qu'on n'y avait pas vu encore. Et qu'y voit-on actuellement qui puisse justifier une pareille révolution dans les idées religieuses ? On y voit, paraît-il, que les planètes sont des mondes habités. C'est-à-dire que cette conjecture, déjà très ancienne, sans être passée à l'état de certitude, aurait acquis de nos jours plus de vraisemblance. Ce surcroît de vraisemblance pourrait bien être fort exagéré par M. Flammarion. Ce savant, faut-il le dire, nous paraît manquer du calme qui caractérise la saine observation scientifique. Ses enthousiasmes redondants sont d'un poète plus que d'un astronome, et le prédisposent merveilleusement à l'illusion. Accordons-lui, si l'on veut, que les planètes soient certainement habitées. Par quelle merveille de dialectique en conclura-t-il que l'édifice du dogme chrétien doive nécessairement crouler devant cette certitude ?

Oui, Monsieur, lui dirons-nous, la vie règne à la surface de tous les mondes, d'un bout de l'univers à l'autre ; voilà qui est fait. Mais cette vie, la connaissez-vous ? La nature, les conditions de son développement, sa fin, que vous apprennent là-dessus vos instruments d'optique ? N'y a-t-il pas là pour vous un abîme d'incertitudes, un champ immense ouvert aux conjec-

tures plus ou moins hasardées de l'observation astronomique? Prétendez-vous sérieusement établir sur ce fragile point d'appui le levier qui doit ébranler le roc sur lequel repose l'Église catholique avec les divines certitudes dont elle est dépositaire? Dites-nous positivement ce qu'est la vie à la surface des mondes planétaires; montrez-nous son incompatibilité absolue avec les données de la Révélation chrétienne; mais on peut vous défier de le faire, et par suite il nous est bien permis de tenir pour non avenues vos attaques contre un système religieux que vous paraissez connaître médiocrement, et qui, pour ceux qui le connaissent bien, brille de toutes les splendeurs de l'évidence.

« Le soleil de l'astronomie brille sur nos têtes, s'écrie triomphalement M. Flammarion. La nuit est finie. Il fait jour. »

Jésus-Christ, il y a bientôt dix-neuf siècles, avait déclaré le premier qu'il venait inaugurer le règne de la lumière, sa victoire définitive sur les ténèbres, et, plus hardi que M. Flammarion, il s'était proclamé lui-même la lumière du monde: *Ego sum lux mundi.* Celui qui me suit, disait-il, ne marche pas dans les ténèbres: *qui sequitur me, non ambulat in tenebris.* Or, au compte de M. Flammarion, cette déclaration serait vaine, puisque dix-neuf siècles encore après lui, les ténèbres continueraient à couvrir le monde, et n'auraient disparu enfin que devant le soleil de l'astronomie, et grâce au divorce complet de cette science avec la Révélation chrétienne!

Mais, dirons-nous à M. Flammarion, bien que le soleil de l'astronomie brille sur nos têtes, que la nuit soit passée et qu'il fasse jour, croyez-vous avoir tout vu? Que resterait-il alors à découvrir à vos honorables confrères, Messieurs les chevaliers du progrès indéfini? Quand ils se verront plus tard, grâce aux perfectionnements de l'alimentation et de l'hygiène, pourvus chacun d'une paire de magnifiques ailes qui leur permettront de s'élancer dans les abîmes de l'espace, et de contempler à l'œil nu, dans le plus grand détail, la surface de ces mondes que vous entrevoyez à peine du haut de votre misérable observatoire, à l'aide de votre chétive lunette, que savez-vous s'ils ne trouveront pas, dans leurs observations bien autrement sérieuses que les vôtres, autant de raisons d'admirer la Révélation chrétienne que vous croyez en avoir pour la proscrire? Que savez-vous s'ils ne verront pas, dans vos affirmations enthousiastes, dans vos négations dédaigneuses, le langage de la présomption qui ne doute de rien parce qu'elle sait peu de chose, et si ce ne

sera pas le cas de répéter que peu de science éloigne de la religion, et que beaucoup de science y ramène ?

Concluons : les ouvrages d'astronomie populaire de M. Flammarion rentrent dans la classe de ces publications aujourd'hui si nombreuses, dont le but est d'établir le culte exclusif de la science sur les ruines de la foi chrétienne. Ce sont des livres de propagande libre-penseuse. Ils parlent à l'esprit pour l'égarer par de faux raisonnements, bien plus que pour l'instruire par l'exposé sincère et impartial des résultats de l'observation scientifique. La forme, quoique déclamatoire, ne manque pas de séduction, on y flatte les yeux par de belles gravures, les oreilles par des phrases ronflantes, l'imagination par des peintures poétiques.

Le public ne saurait assez se tenir en garde contre ces dangereuses productions, où tout est calculé, avec un art perfide, pour surprendre sa bonne foi et le jeter dans les voies de l'incrédulité.

(*Revue littéraire.*) L'abbé Cordier.

LES CLOCHES ET LES CLEFS DES ÉGLISES

(Fin. — Voir le numéro précédent.)

Après l'adoption de l'art. 100, la Chambre passe à l'art. 101. Cet article est ainsi conçu :

« Art. 101. La clef de l'église appartient au titulaire ecclésiastique. Toutefois le titulaire doit livrer ladite clef à toute réquisition écrite du maire, qui agit alors en sa double qualité de représentant de la commune, propriétaire, et de chef de la police locale.

« En cas de refus d'obéissance à la réquisition, le maire peut passer outre et faire forcer la porte, sans qu'il puisse faire de l'église un usage autre que celui auquel elle est destinée.

« L'objet de la réquisition rempli, le maire doit remettre immédiatement la clef au desservant. »

M. Michou propose un amendement qui doit être simplement soumis à la prise en considération et qui consiste à rédiger l'article dans les termes suivants :

« Une clef du clocher sera déposée entre les mains du titulaire ecclésiastique, une autre entre les mains du maire. De sorte que

chacun d'eux pourra facilement sonner les cloches quand il en aura besoin. »

M. Antonin Dubost. — Au nom de la commission, je déclare que nous acceptons l'amendement.

Mgr Freppel. — Messieurs, après les cloches, les clefs de l'église ! Je répéterai volontiers, à propos de cette seconde question, ce que j'avais eu l'honneur de dire au sujet de la première : c'est que de semblables détails me paraissent absolument déplacés dans une loi municipale. (Interruptions à droite.)

Il convient de les abandonner à la jurisprudence du conseil d'État, du ministère de l'intérieur, du ministère des cultes, des tribunaux ; car, après tout, il s'agit de questions de propriété sur lesquelles il ne me paraît pas que la Chambre soit compétente. (Très bien ! à droite.)

Aussi ne suis-je pas étonné que, lors de la première délibération, il ne soit même pas venu à l'esprit de la commission d'agiter de pareilles questions. D'où lui est venue depuis la pensée de vouloir les faire trancher par la voie législative ? Je l'ignore. Si j'en crois l'exposé des motifs, elle aurait eu l'intention de prévenir les conflits qui pourraient s'élever à l'avenir en pareille matière.

M. Ranc. — L'intention est louable.

Mgr Freppel. — Cette intention est assurément fort louable, comme le dit M. Ranc, qui me fait l'honneur de m'interrompre. Mais, pour qu'elle pût être remplie, il faudrait à tout le moins que l'article fût rédigé de manière à ne pas faire naître les conflits au lieu de les empêcher. Or, je dis que l'article 101 deviendra une source intarissable de dissensions entre l'autorité ecclésiastique et l'autorité civile. Voilà pourquoi j'en demande la suppression. (Très bien ! très bien ! à droite.)

La commission débute par une déclaration qui, je dois le reconnaître, est absolument vraie :

« Les clefs de l'église appartiennent au titulaire ecclésiastique. » En effet, l'art. 12 du Concordat ayant mis les églises à la disposition des évêques, il est de toute évidence que les clefs de ces édifices doivent rester habituellement entre les mains du représentant de l'autorité épiscopale ; ou bien l'article 12 n'a plus de sens. (Marques d'assentiment à droite.)

De plus, le droit exclusif du curé est fondé sur ce principe que le curé, et non pas le maire, a la responsabilité du mobilier de l'église et des objets renfermés dans l'intérieur de l'édifice.

A droite. — Cela est évident !

Mgr Freppel. — Pourquoi faut-il que la commission, après avoir posé un principe incontestable, y porte atteinte immédiatement après par une disposition qui, dans sa généralité, me paraît inadmissible ?

« Les clefs de l'église appartiennent au titulaire ecclésiastique. Toutefois, le titulaire ecclésiastique doit livrer ladite clef à toute réquisition écrite du maire, qui agit alors en sa double qualité de représentant de la commune, propriétaire, et de chef de la police locale. »

Messieurs, je vous ferai remarquer d'abord que ces mots «... qui agit alors en sa double qualité de représentant de la commune, propriétaire, et de chef de la police locale », constituent un raisonnement, et qu'on ne met jamais de raisonnement dans un texte de loi. (Très bien !)

M. Charles Floquet. — Jamais ?... Alors vous préférez qu'on y déraisonne ?

Mgr Freppel. — Vraiment, monsieur Floquet, je ne comprends pas la portée de votre interruption.

Que l'on mette des raisonnements dans un manuel de droit, dans un commentaire sur la loi municipale, à la bonne heure : mais le texte législatif lui-même n'en comporte pas. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Je ferai remarquer, en second lieu, que ces mots renferment une erreur manifeste. En supposant même, — ce que je n'ai jamais admis pour ma part, — que les communes soient propriétaires des églises... (Bruyantes exclamations à gauche.)

M. Gustave Rivet. — Très bien ! nous sommes heureux de l'aveu !

Mgr Freppel. — Je vous dirai quelque jour les motifs de cette opinion ; je vous demanderai alors de me citer en faveur des communes le titre translatif de la propriété des églises, et, ce jour-là, vous serez bien embarrassés pour me le donner. Mais passons ! J'admets pour un moment que les communes sont en général propriétaires des églises : *dato, non concesso*. Un fait est certain, c'est qu'elles ne le sont pas de toutes. Il y a des églises qui sont la propriété des fabriques, cela est incontestable et incontesté...

M. Jules Roche. — C'est une erreur !

M. Lepère. — Vous demandez que les communes fassent les réparations !

Mgr Freppel. — Ainsi, dans la ville d'Angers, sur neuf églises paroissiales, il y en a deux, celles de la Madeleine et de Saint-Jacques, qui sont la propriété incontestable et incontestée de la fabrique. Par conséquent, vous ne pouvez pas dire, sans y apporter de restriction, que les communes sont propriétaires des églises.

Le paragraphe que je critique a donc ce double inconvénient : d'abord de renfermer une erreur manifeste, puis de n'être pas rédigé dans le style habituel des lois.

Quant à cette disposition : « Toutefois, le titulaire ecclésiastique doit livrer ladite clef à toute réquisition écrite du maire, etc..., vous me permettrez, messieurs, de la trouver exorbitante. »

Il y a dans cette faculté absolue et illimitée de se faire livrer la clef de l'édifice paroissial pour n'importe quelle cause, ou plutôt sous quelque prétexte que ce soit, un empiètement manifeste sur le droit de l'autorité ecclésiastique. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Et que devient, je vous le demande, la responsabilité du curé, du conseil de fabrique, pour tout ce qui regarde l'intérieur de l'église et son mobilier, si un tiers, auquel cette responsabilité n'incombe pas, a la faculté de s'introduire dans l'édifice paroissial, à toute heure du jour et de la nuit, d'y rester tout le temps qu'il voudra, d'y introduire à sa suite tels individus qu'il jugera à propos ? Car vous ne limitez rien, vous ne restreignez rien ! (Marques d'approbation à droite.)

Il est évident que, le jour où votre article 101 deviendrait texte de loi, le curé et le conseil de fabrique auraient le droit de décliner immédiatement toute espèce de responsabilité en ce qui concerne le mobilier de l'église.

A droite. — C'est évident !

Mgr Freppel. — Ah ! que le maire ait le droit de réquisition, dans les cas spécifiés à l'article 100, dans les cas de péril commun, rien de mieux.

M. Madier de Montjau me faisait tout à l'heure l'honneur de me demander ce que j'entends par « cas de péril commun ». Ce sont les cas d'incendie, d'inondation, d'invasion de l'ennemi et autres cas semblables qui sont énumérés dans les traités de tous les jurisconsultes et de tous les canonistes.

Que, dans tous ces cas-là, reconnus et consentis par l'autorité épiscopale, le maire ait le droit de se faire livrer les clefs de l'église, même malgré le curé, l'avis du conseil d'État de 1840 lui avait attribué cette faculté, et je n'y contredis en aucune façon. Mais ce que je trouve incontestable, c'est l'extension de cette faculté à tous les cas possibles, — car, encore une fois, vous ne distinguez rien, vous ne spécifiez rien, — c'est là que je vois la conséquence légale d'un arbitraire intolérable ; c'est là que je trouve une atteinte manifeste à l'article 12 du Concordat, qui a mis les églises à la disposition des évêques et non à celle des communes. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Voilà pourquoi je demande la suppression du paragraphe 2.

J'arrive au paragraphe 3, dont je vous demande la permission de vous donner lecture ; vous verrez immédiatement qu'il est impossible de le maintenir.

« En cas de refus d'obéissance à la réquisition, le maire peut passer outre et faire forcer la porte, sans qu'il puisse faire de l'église un usage autre que celui auquel elle est destinée. »

M. Gustave Rivet. — La commission a renoncé à son texte.

Mgr Freppel. — En vérité, je ne puis m'empêcher de trouver ce procédé par trop sommaire. Comment ! du premier coup et sans

autre forme de procès, vous attribuez au maire la faculté de faire forcer la porte de l'église, de se livrer à une de ces opérations qui impressionnent si douloureusement nos populations... (Applaudissements à droite. — Protestations à gauche), à ces crochetages de serrures, à ces effractions de portes qui donnent lieu à des scènes si pénibles ! (Nouvelles protestations à gauche. — Nouveaux applaudissements à droite.)

M. LE COMTE DE MAILLÉ. — C'est un article honteux.

MGR FREPPEL. — Est-ce qu'il n'y a donc pas d'autre manière de terminer le différend et d'avoir raison de l'opposition déraisonnable d'un curé ? Car enfin, si le curé refuse, il est à croire, jusqu'à preuve du contraire, qu'il a de bonnes raisons pour cela.

Un membre à l'extrême gauche. — Pas toujours.

MGR FREPPEL. — Ces raisons doivent être examinées par l'autorité compétente. Est-ce qu'il n'y a donc plus d'évêque ni de préfet à qui on puisse en référer ? Est-ce qu'il n'y a plus, dans ce pays, de justice administrative ni de justice ordinaire ?

Quel besoin avez-vous de recourir immédiatement à ce procédé violent, brutal, sauvage, indigne d'un peuple civilisé... (Exclamations, rires à gauche. — Vifs applaudissements à droite) qui consiste à faire enfoncer la porte de l'église ?

M. MARTIN (d'Auvray). — Et on appelle cela une loi libérale !

M. LE VICOMTE DE BÉLIZAL. — C'est un procédé révolutionnaire !

M. RIVET. — Mais on veut donner une clef au maire précisément pour qu'il n'ait pas à enfoncer la porte !

MGR FREPPEL. — Je demande qu'on procède et qu'on agisse par la voie administrative, suivant les règles concordataires. Voilà pourquoi je réclame la suppression de cet article. Il est dangereux, car il fera naître les conflits au lieu de les prévenir ; il est contraire à une application loyale et sincère du Concordat. Si vous maintenez l'article 101, on dira, et à bon droit, que, sous prétexte de faire une loi municipale, vous avez voulu tout simplement faire une loi contre le clergé et contre les fabriques. (Applaudissements à droite. — Exclamations à gauche.)

M. LE COMTE DE MAILLÉ. — Et contre la propriété !

M. le rapporteur ayant maintenu l'amendement Michou, Mgr Freppel a pris encore une fois la parole.

MGR FREPPEL. — Je crois répondre aux intentions de M. le rapporteur lui-même en proposant à la commission une rédaction qui coupera court à toute difficulté sur l'article 101. Voici cette rédaction :

« Les clefs de l'église appartiennent au titulaire ecclésiastique. Toutefois, le titulaire ecclésiastique doit livrer lesdites clefs à toute réquisition écrite du maire, dans les cas spécifiés par l'article 100, » celui que vous venez de voter, et je vais même plus loin, car j'ajoute :

« Et lorsqu'il s'agira de grosses réparations à faire dans l'édifice paroissial. (Exclamations et rires à gauche.)

« En cas de refus d'obéissance à la réquisition, en dehors des cas d'urgence, il en sera référé à l'évêque et au préfet. » (Interruptions à gauche.)

Un membre à gauche. — MAIS NOUS VOULONS LE 14 JUILLET, NOUS.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez faire silence, messieurs. Non seulement vous vous adressez à l'orateur, mais vous l'empêchez de se faire entendre.

MGR FREPPEL. — Je réponds ainsi à l'objection de M. le rapporteur qui parlait des cas d'urgence.

Eh bien ! je mets ces cas d'urgence dans le texte même de la loi. Seulement, ce que je n'admets pas, c'est pour le maire, la faculté de réquisition absolue, illimitée dans tous les cas possibles, sans recours à l'autorité compétente et avec cette sanction violente d'effraction de la porte du clocher. Voilà ce que je voudrais vous faire éviter dans un texte de loi française. (Très bien ! à droite.)

« En cas de refus d'obéissance à la réquisition, en dehors des cas d'urgence, il en sera référé à l'évêque et au préfet, qui se concerteront pour régler le différend. »

Le reste comme au projet de la commission. (Approbation à droite.)

M. ANTONIN DUBOST. — Il est toujours facile d'intervertir les rôles et d'attribuer à ses adversaires les actes de violence dont on a été le plus souvent ou les provocateurs ou les auteurs. (Applaudissements à gauche. — Réclamations à droite.)

La question que soulève l'article qui est en discussion a été posée précisément par l'attitude agressive, provocante, coupable d'un certain nombre de prêtres qui, dans des circonstances fréquentes, quelques-unes récentes, ont fait naître au sein des communes les plus paisibles d'ordinaire des conflits regrettables (Très bien ! à gauche), et l'administration a été obligée parfois d'intervenir pour apaiser de véritables troubles !

Je reconnais avec M. l'évêque d'Angers, qu'en effet l'article qui était proposé par la commission est insuffisant, qu'il peut laisser subsister quelques doutes et naître quelques conflits. Mais l'évêque d'Angers voulait le restreindre pour l'améliorer ; moi, je pense qu'il faut, au contraire, en élargir les dispositions, et c'est pourquoi la commission, dans sa majorité, s'associant à l'esprit qui a inspiré l'amendement de l'honorable M. Michou, croit devoir vous proposer de trancher cette question en adoptant le texte suivant, qui formerait tout l'article 101 :

« Une clef de l'église et du clocher sera déposée entre les mains du titulaire ecclésiastique ; une autre entre les mains du maire, qui pourra en faire usage dans toutes les circonstances prévues par les lois et règlements. » (Très bien ! très bien ! à gauche. — Interruptions à droite.)

MM. Freppel et de la Bassetière. — Alors le maire sera responsable du mobilier?

M. le marquis de Roys. — Je demande la parole.

M. le Président. — Vous avez la parole.

M. le marquis de Roys. — Messieurs, je demande à la Chambre la permission d'adresser à la commission une observation à laquelle sont intéressés tous ceux de mes collègues qui sont maires.

On propose qu'il y ait deux clefs : une entre les mains du desservant, une autre entre les mains du maire.

Supposez que le desservant ou le maire oublient un jour de fermer la porte de l'église et que des vols soient commis (Exclamations à gauche. — Très bien! très bien! à droite.), qui sera responsable? Messieurs, cela a une certaine gravité.

Vous faites au maire un cadeau qui peut devenir fort embarrassant pour lui.

Lorsque le maire et le curé seront en mauvais termes, comme cela arrive assez souvent, l'existence d'une seconde clef entre les mains du maire pourra avoir pour celui-ci des conséquences fort désagréables.

Je voudrais bien que la commission pût nous dire qui sera responsable de la fermeture de l'église. (Très bien! très bien! sur divers bancs.)

M. Georges Roche. — Il serait bon de savoir, en effet, si l'on confie les clefs de l'église à deux personnes, sur laquelle des deux devra peser la responsabilité en ce qui concerne le mobilier.

M. le comte de Lanjuinais. — Monsieur le Président, en présence de la gravité de cet article qui nous paraît porter une atteinte profonde au Concordat, nous demandons l'avis du gouvernement.

M. le Président. — Je consulte la Chambre sur la prise en considération de l'amendement présenté par M. Freppel et dont il a donné lecture à la tribune.

M. le comte de Lanjuinais. — Alors, le gouvernement n'a pas d'avis!

(La Chambre, consultée, ne prend pas l'amendement en considération.)

M. le Président. — En conséquence, je mets aux voix le texte nouveau de la commission.

M. Bourgeois. — Sans entendre le gouvernement, nous le constatons.

M. le comte de Lanjuinais. — Le gouvernement n'ose pas donner son avis.

(Le nouveau texte proposé par la commission est mis aux voix et adopté.)

On voit que le gouvernement n'a pas osé donner son opinion. Peut-être qu'au fond, honteux de l'œuvre de ses frères et amis, il n'osait cependant la combattre ni même l'apprécier! En réa-

lité, nous croyons que le gouvernement de la République française et ces messieurs s'entendaient comme larrons en foire !

Nous avons voulu reproduire ces extraits du compte rendu sténographique de la séance, à cause de l'intérêt que ce débat présente pour le clergé et le culte catholique. Ces extraits permettront de stigmatiser une fois de plus la politique persécutrice et les empiétements incessants du libéralisme sur le domaine de l'Église et de la liberté religieuse.

LE CARDINAL DE BONNECHOSE

Par les soins de Mgr Besson, un service solennel pour le cardinal de Bonnechose a été célébré dans la cathédrale de Nîmes, le 3 novembre. Avant l'absoute, Mgr Besson est monté en chaire et a prononcé l'allocution suivante :

Ce n'est pas, nos très chers frères, sans une vive émotion que nous payons aujourd'hui un premier tribut de larmes et de regrets à la mémoire de S. Ém. Mgr le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, et que nous venons solliciter de la miséricorde éternelle pour cette grande âme, qui nous était si chère, le lieu du rafraîchissement, de la lumière et de la paix.

Cette émotion, le chapitre, le clergé, les fidèles, toute la cité la partage avec nous. Nulle part, excepté à Rouen, la perte que viennent de faire la France et l'Église ne sera plus vivement sentie, ni plus amèrement déplorée. Le grand cardinal, comme on le nomme dans le monde, avait été pour nous un bienfaiteur et un père dans la circonstance la plus solennelle. Il était venu l'an dernier présider nos fêtes de Nîmes et de Chusclan avec un empressement qui égalait sa bonté. Ni l'éloignement, ni l'âge n'avaient pu le retenir, et dans sa bienveillance paternelle pour votre évêque, il daignait, en se rappelant quelques services rendus à son diocèse, ne voir dans sa démarche qu'un juste retour et un affectueux remerciement. Nous lui disions, et tous les évêques présents à nos cérémonies répétaient avec nous : *Ad multos annos ! Ad multos annos !*

Hélas ! les longues années que nous lui souhaitions n'ont été que des jours. Quelle coïncidence frappante ! Quel rapprochement entre la joie et le deuil ! C'est une année après nos fêtes, une année jour pour jour après son départ de Nîmes, que la mort l'a frappé. C'est le 24 octobre 1882 qu'il prêta aux fêtes de Chusclan et à l'inauguration de la statue de Bridaine l'éclat de sa présence ; le 26, qu'il consacra

cette cathédrale au milieu des prières et des émotions de toute la contrée ; le 27 qu'il chanta sur la tombe des évêques de Nîmes le *Requiem* et le *Libera* ; le 28, qu'il nous quittait pour ne plus nous revoir. Et dès l'année suivante, le 28 octobre est le jour fatal qui l'enleva à l'admiration et à l'amour de l'Église et de la France.

Nous n'avons pas même eu le temps de célébrer l'anniversaire de cette consécration, et le consécrateur n'est déjà plus. Ces murs qu'il a inondés de l'eau grégorienne, ces piliers où il a répandu l'huile sainte, cet autel où tant de fois il a tracé le signe auguste de la croix, ces reliques qu'il a scellées sous la pierre du sacrifice, tout parle de lui, tout le rappelle, et le temple est encore tout trempé des onctions où le sang de Jésus-Christ a coulé sous sa main ! Eh bien ! l'autel, les piliers, les saintes reliques, la chaire se revêtent aujourd'hui de sombres tentures, et quand la fête de la Dédicace arrivera, quand nous allumerons le long de ces murailles les cierges commémoratifs de cette auguste cérémonie, il se mêlera à leur clarté je ne sais quelle pâle lueur, et ils seront comme des flambeaux funèbres qui, en nous rappelant une grande grâce, nous signaleront en même temps une grande perte et un grand deuil.

Le jour de la consécration de cette cathédrale a été du moins dans la vie de notre cardinal une journée de vive et pieuse allégresse, dont il avait emporté un impérissable souvenir. Il aimait à raconter comment, au sortir de cette enceinte, le soir de ce grand jour, tous les yeux, tous les bras se tournaient vers lui. Quelques pas à peine le séparaient du palais épiscopal, et il fut plus d'un quart d'heure à les franchir. Sa marche, entravée par les flots du peuple, était dans cet espace étroit un des plus beaux triomphes que la religion eût jamais vus. Hommes, femmes, enfants, jeunes gens, vieillards se disputaient sa main pour la baiser. Ceux qui ne pouvaient l'obtenir s'attachaient à ses vêtements et les portaient à leurs lèvres. La joie rayonnait sur tous les fronts, les souhaits de longue vie et de parfait bonheur étaient dans toutes les bouches. Ah ! c'est ici que revient à la mémoire l'exclamation de Bossuet qui caractérise si bien toutes les joies et toutes les fêtes d'ici-bas : O vanité ! ô néant ! ô mortels ignorants de leurs destinées !

Mais si tout passe dans l'Église aussi bien que dans le monde, l'Église a du moins des souvenirs qui consolent et qui réjouissent jusque dans la mort. Quel souvenir et quelle consolation que les triomphes de ce jour mémorable ! comme il nous est doux de les mêler aujourd'hui à l'abondance de nos larmes, pour en tempérer l'amertume et signaler la foi de notre religieuse cité !

Je le dirai, et ce sera la gloire de cette église ; je le dirai, s'il plaît à Dieu, dans l'oraison funèbre du grand prélat que le chapitre métropolitain de Rouen nous a demandé de prononcer. Je l'écrirai, s'il plaît à Dieu, dans la vie de l'illustre défunt, pour laquelle il a bien

voulu nous désigner lui-même, en nous faisant par son testament le dépositaire de ses papiers les plus secrets. Que Dieu ranime notre voix et qu'il la soutienne pour nous aider à remplir un si grand devoir ! Que Dieu nous permette de garder notre plume, et qu'elle ne se brise pas dans nos mains avant d'avoir tracé une si belle vie !

Mais que parlons-nous de vie, de gloire, de reconnaissance et de souvenirs ! C'est plus haut qu'il faut élever nos cœurs, plus haut qu'il faut chercher l'image de celui qui n'est plus, plus haut qu'il faut en admirer les traits immortels. Cette pourpre, enrichie et illustrée par tant de mérites, n'est plus que la parure d'un cercueil. Les représentations funèbres les plus magnifiques, les éloges les plus éloquents, les récits de l'histoire les plus dignes d'intérêt, tout passera, tout périra. Plus haut ! plus haut encore nos esprits et nos cœurs ! *Sursum corda !*

Le cardinal n'avait pas d'autre pensée en consacrant cette basilique. Je le vois encore, vous le voyez tous assis sous ce porche antique, dernier reste du XI[e] siècle, entouré de pontifes et de prêtres, suivi de tout le peuple et harangué comme il convenait à la gloire de ce grand jour, en présence des saintes reliques qui s'arrêtèrent un instant sur le seuil. Notre illustre et cher architecte lui offrit les clefs de la cathédrale, en appelant sa bénédiction sur les ouvriers qui avaient concouru à ce bel ouvrage. Le cardinal les toucha à peine et nous les remit, en nous disant avec un sourire plein d'une douce espérance : « Reprenez-les, monseigneur, ce sera pour vous les clefs du Paradis. » Là-dessus, les saintes reliques continuent leur marche, le cardinal les suit et entre le premier dans la basilique. Les pontifes, le chapitre, le clergé, les prêtres viennent après lui, et le cortège se dirige vers l'autel.

Mais cet autel ne fut pour le vénérable consécrateur qu'une halte à la fin de sa longue et glorieuse carrière. Il regardait plus haut et voyait dans la gloire l'autel éternel entouré des saints chers à notre diocèse : saint Louis, saint Félix, saint Bandile, saint Léonce, saint Gilles, saint Honeste, saint Castor, le bienheureux Urbain II, le premier qui avait consacré cette église ; Marie, notre mère et notre reine, à qui les anges et les saints forment dans le ciel, bien mieux encore que dans notre cathédrale, une couronne de gloire. C'est des marches de cet autel qu'il s'est élancé par un dernier effort pour achever sa course. Rouen a célébré la vingt-cinquième année de sa féconde administration. Paris a admiré sa prudence, et les dépositaires du pouvoir ont dû recueillir encore ses sages conseils. Rome l'a vu pour la vingtième fois, plus fidèle et plus vaillant que jamais, à côté du grand Pape dont il était l'ami. Ainsi se précipita la dernière année de l'infatigable pontife. Tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes, sont bien remplis, et quand la mort l'arrête sans le surprendre, il ne donne à la mort que le temps de le frapper. Le

corps tombe comme d'un seul coup ; l'âme s'envole comme d'un seul trait. L'Église et la France apprennent par le même courrier sa maladie, son agonie, son départ pour un monde meilleur. Il a passé d'un monde à l'autre avec la rapidité de l'éclair, laissant tous les cœurs frappés et du dernier éclat de sa vie et de la soudaineté de sa mort.

Et maintenant, nous le demandons par les mérites du sang qui vient de se répandre devant ces tabernacles où il a versé l'huile sainte, qu'il entre sans retard dans le temple éternel, qu'il prenne son rang parmi les pontifes tout rayonnants de lumière dont l'autel de l'Agneau est entouré, qu'il boive et qu'il s'abreuve aux torrents de délices qui en découlent dans toutes les demeures de la cité de Dieu. Au ciel, on se reconnaît. C'est une pensée chère à l'espérance chrétienne. Là, nous reconnaîtrons notre grand cardinal dans le sanctuaire aux perspectives incommensurables, dont les sanctuaires de ce monde ne sont pas même l'imparfaite esquisse. Là, nous le saluerons de ces *vivat !* qui ne trompent jamais. Comme il nous a ouvert le temple de la terre, nous avons confiance qu'il nous ouvrira le temple du ciel, qu'il viendra un jour à notre rencontre pour reconnaître ces évêques, ce clergé, ce peuple qui formaient ici son cortège, et qu'il nous dira encore, mais d'un sourire transfiguré par la gloire :

« Voici les clefs du Paradis ! »

Mgr de Bonnechose laisse des Mémoires très importants. Ce sont des notes qu'il écrivait au jour le jour sur toutes choses, et sur tous les événements auxquels il avait été mêlé.

Par testament, il charge Mgr Besson, évêque de Nîmes, et l'abbé Loth, de choisir dans les cahiers nombreux qui composent ces Mémoires, tout ce qui pourra être publié pour servir à éclairer l'histoire contemporaine. Les cahiers du cardinal sont, avec le reste de ses papiers, encore sous les scellés. Mais si l'État peut éventuellement s'approprier certains documents qui se trouvent à l'archevêché, personne ne peut porter la main sur les notes personnelles du défunt.

Une souscription vient de s'ouvrir à Rouen pour élever un monument au cardinal de Bonnechose. Selon le vœu du défunt, le cardinal sera représenté à genoux, dans l'attitude de la prière, sur la pierre qui recouvrira ses restes, dans la chapelle des Apôtres.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Sa Sainteté Léon XIII vient d'envoyer au Conseil supérieur et à tous les cercles de la Jeunesse catholique italienne, le bref suivant pour louer les œuvres patronnées par ces cercles et en recommander le développement.

A Nos chers Fils le Président et les membres du Conseil Supérieur et aux autres membres des Cercles de la Jeunesse catholique italienne.

LÉON XIII PAPE

Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

La lecture de l'adresse que vous Nous avez présentée le 9 de ce mois, a accru de beaucoup la consolation que Nous cause votre vertu chrétienne.

Nous voyons, en effet, chers fils, avec quel soin vous tâchez d'accomplir, d'un commun accord, au milieu de la corruption présente des esprits et des cœurs, le ministère de piété et de zèle que réclame la situation actuelle des choses. Nous voyons que vous n'avez rien de plus à cœur que de conserver ferme et intact votre amour filial et votre dévouement envers Nous, et de combattre courageusement dans le champ où, conformément aux conseils que Nous vous avons donnés, vous voyez que, particulièrement aujourd'hui, doit se montrer l'esprit et la vertu des enfants de lumière.

Chers fils, Nous secondons, comme elles le méritent, vos nobles intentions, et c'est de grand cœur que Nous vous encourageons, afin que, par vos fatigues et par la constance d'âme que vous avez montrée jusqu'ici, vous tendiez à cette gloire qui consiste à donner des preuves de votre dévouement envers Dieu et envers son Église et à procurer le salut de votre prochain. Or, comme vous avez persévéré fidèlement dans cette voie, nous ne doutons pas que l'éclat de votre exemple ne soit très efficace pour obtenir que d'autres, enflammés par cet exemple et touchés de la triste condition de ceux qui se laissent entraîner par les erreurs du siècle, s'unissent à votre société et s'efforcent de rivaliser avec vous de zèle pour combattre les combats du Seigneur.

Aussi, pour vous animer toujours davantage dans cette entreprise, chers fils, et pour consentir à votre demande, Nous octroyons volontiers la jouissance pleine et entière des avantages spirituels accordés à votre Société, à ceux que vous dirigez dans la pratique des œuvres de religion, et aussi à ces réunions de jeunes gens que votre Société

regarde comme son espérance. Et, en priant le Dieu très clément de vous fortifier par les dons de sa grâce pour que vous puissiez fidèlement vous prévenir contre les erreurs du siècle, et pour qu'il vous rende tous, dans la lutte que vous soutenez avec courage, les instruments efficaces de sa gloire, Nous accordons du fond du cœur, chers fils, comme gage de Notre bienveillance paternelle, la Bénédiction Apostolique à chacun de vous et à tous ceux qui combattent sous le même drapeau.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 17 octobre de l'année 1883, la sixième de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE

France.

Mgr Thomas, évêque de La Rochelle. dont il avait été question déjà pour l'archevèché de Bordeaux, est nommé à l'archevêché de Rouen. Mgr Thomas est un des membres les plus éminents de l'épiscopat français. C'est un orateur éloquent et un écrivain dont le style ne manque pas d'élégance. Ses lettres pastorales ont d'ailleurs toujours été remarquées par leur forme littéraire. Il est âgé de 57 ans. Né à Paray-le-Monial, le 30 mai 1826, il vint à Paris faire ses études théologiques, à Saint-Sulpice, où l'on parlait de lui comme d'un élève remarquable. Aussitôt après son ordination, il obtint de l'Université de la Sapience, à Rome, le diplôme de docteur en théologie, et revint ensuite dans son diocèse natal, qu'il ne quitta que pour occuper le siége épiscopal de La Rochelle. Il succédait alors à Mgr Landriot, qui venait d'être nommé archevêque de Reims.

Mgr Jacquenet (Jean-Baptiste-Marie-Simon), évêque de Gap, est nommé à l'évêché d'Amiens, en remplacement de Mgr Lamazou, décédé.

M. Gouzot (Jean-Léon), chanoine titulaire, curé de l'église cathédrale de Périgueux, est nommé à l'évêché de Gap, en remplacement de Mgr Jacquenet, transféré à l'évêché d'Amiens.

Paris. — Un seul hôpital n'avait pas été encore laïcisé ; mais le conseil municipal et l'administration de l'Assistance publique, sa complice docile, s'apprêtent à supprimer ce dernier vestige du cléricalisme dans le service hospitalier. Les Sœurs de Charité vont quitter l'hospice Necker, en dépit des protestations du corps médical. Il y a quelques mois déjà, on avait été sur le point de les chasser. Mais des nouvelles terribles arrivaient alors de l'Orient : le choléra y sévissait avec une effroyable

intensité ; on en redoutait la venue en France. L'imminence du péril fit réfléchir les radicaux les plus fanatiques et, devant la menace de l'épidémie, on ajourna l'organisation, ou plutôt la désorganisation laïque des services de l'hôpital Necker. Aujourd'hui, le danger est passé ; on songe de nouveau à renvoyer les Sœurs de Charité. A quoi bon les conserver, puisqu'on n'a plus à redouter le choléra ?

Le *Mot d'Ordre* accueille cette heureuse nouvelle par une explosion de violentes injures contre les surveillantes religieuses. Certaines de ces insultes sont d'un tel style qu'il nous est impossible de les reproduire. Le journal radical sait, à la vérité, qu'en dépit de toutes les diatribes révolutionnaires, les Sœurs de Charité sont demeurées populaires. Mais cette popularité qu'il ne peut nier, ce sont « le cabotinage, la mise en scène, « la légende, le cliché et la bêtise humaine qui en font tous les « frais. » Vraiment, c'est à n'y pas croire ; mais la laïcisation des hôpitaux ne fait-elle donc pas partie de la « mise en scène » révolutionnaire qu'ont imaginée les radicaux pour dissimuler leur profonde impuissance à concevoir toute réforme sérieuse ? N'est-ce point un « cliché » que ce « péril clérical », raison dernière de toutes les sottises et de toutes les injustices ? A quel sentiment, sinon à la « bêtise humaine », s'adressent ceux qui veulent aujourd'hui jeter le trouble dans les services des hôpitaux ?

Nos lecteurs n'imagineront jamais quel grief le *Mot d'Ordre* élève contre les soins que les Sœurs, « ces harpies d'hôpital », donnent aux malades. On a fort exagéré leur vertu ; « la plupart sont de pauvres créatures abruties par les pratiques « religieuses, courbées sous la discipline et qui soignent les « malades avec ces attentions mignardes et tatillonnes que « toutes les vieilles célibataires ont pour leurs perroquets et « leurs carlins. » De quelle manière faudra-t-il donc soigner les malades pour mériter l'approbation des docteurs laïques du *Mot d'Ordre ?* Aux attentions minutieuses que les Sœurs prodiguaient aux pauvres gens de l'hôpital, les surveillantes nouvelles devront, sans doute, substituer des soins tout administratifs. Elles devront se montrer sans complaisance et sans pitié, fortes et énergiques. Malheureusement un malade d'un hôpital de Paris a fait naguère l'expérience du danger qu'il y a à être trop énergiquement soigné.

Au milieu de ce débordement d'injures et de calomnies, le

Mot d'Ordre s'aperçoit cependant quel aveu naïf ont laissé échapper ses amis lorsque la crainte du choléra a soudain, et pour un temps, calmé leur empressement à tout laïciser. Aussi les accuse-t-il d'avoir eu grand tort de s'embarrasser de ces vains scrupules et de n'avoir pas voulu sacrifier la population de Paris à l'honneur des principes radicaux. Il est toujours bon de signaler de semblables accès de franchise. Ils vengent les religieuses des injures dont on récompense leurs services et leur dévouement.

Rouen. — La Normandie se prépare à entrer dans la voie que lui ont tracée avec tant de succès, depuis quelques années, ses voisins, les catholiques du Nord. Des organisateurs dévoués, représentant les diverses branches de l'apostolat chrétien laïque, ont préparé la réunion d'un *Congrès des Catholiques normands,* qui se tiendra à Rouen, du 21 *au* 25 *novembre* prochain. Cette heureuse pensée avait reçu l'approbation et les encouragements de l'illustre prélat qu'une mort imprévue vient d'enlever au diocèse de Rouen, et que pleure toute la France catholique. Le comité d'organisation, après avoir pris l'avis des personnes les plus autorisées, n'a point cru devoir, malgré ce grand deuil, ajourner le congrès, l'organisation était trop avancée pour pouvoir être retardée sans dommage.

De toutes parts, en effet, les encouragements les plus sympathiques ont répondu aux premiers appels, et l'œuvre a pris corps : un programme divisé en quatre grandes sections permettra d'aborder les principales difficultés que soulèvent les questions sociales et ouvrières ; — l'Enseignement et l'art chrétien ; — la législation des Fabriques, le projet de loi militaire et la presse ; — enfin les œuvres de foi et de prière et les œuvres charitables.

Nous sommes informés que des rapports nombreux sont promis au Congrès, et que des orateurs éminents ont assuré aux séances générales du soir leur concours sympathique et l'appui de leur éloquence.

Les compagnies de chemins de fer de l'Ouest et du Nord se sont associées à cette œuvre utile en promettant aux congressistes une réduction de moitié sur les prix de transport.

Aussi cette tentative intelligente d'hommes convaincus, promet-elle d'être féconde. Espérons qu'elle s'acclimatera en Normandie, et que chacun de ses départements se fera chaque année un honneur de provoquer une réunion semblable. Cette

périodicité, en propageant partout la chaleur et la vie, serait le point de départ d'une organisation vigoureuse, dont les intérêts catholiques n'ont eu, malheureusement, jamais plus grand besoin que de nos jours.

Toutes les communications ou demandes de renseignements relatives à ce Congrès, doivent être adressées au secrétaire-général du Congrès des Catholiques normands, à Antiville-Bréauté, par Goderville, ou au secrétariat de l'*Union catholique de la Seine-Inférieure,* place des Carmes, 30, à Rouen.

Étranger.

Allemagne. — Les télégrammes et récits relatifs aux fêtes du centenaire de Luther en Allemagne sont d'un enthousiasme sans limites. A en croire les feuilles et les agences protestantes, juives et libres-penseuses, qui forment la majorité, les ultramontains eux-mêmes se seraient, par patriotisme, associés aux fêtes. C'est pure sottise : les catholiques allemands méprisent le moine apostat et n'ignorent pas le mal qu'il a fait à l'humanité, et spécialement à sa patrie, en déchirant la robe sans couture de l'Église. Ils ont été associés à la célébration du centenaire, puisqu'on a payé les dépenses avec les fonds publics, dont ils fournissent une grande partie ; mais c'est bien malgré eux.

Autriche. — Nous aurions voulu nous taire sur un triste évènement qui a affligé la Bohême et l'Église tout entière, savoir le suicide de Mgr Prucha, évêque de Budweis. Mais la presse libérale s'étant avidement emparée de ce tragique évènement, nous devons rétablir la vérité.

Mgr Prucha s'est tué dans un violent accès de délire. Ancien évêque auxiliaire de Prague, Mgr Prucha fut nommé le 21 mai dernier, évêque de Budweis. L'*Abendblatt,* organe semi-officiel de Prague, nous apprend que, bien avant cette nomination, Mgr Prucha souffrait de terribles insomnies et de névralgies aiguës qui produisirent chez le malade de fréquents et graves accès de mélancolie. A partir de sa nomination au siège de Budweis, cette mélancolie dégénéra en folie ouverte de persécution. Le pauvre malade voyait partout des ennemis et des dénonciateurs. Quelques jours avant l'issue fatale, ce délire de persécution se manifesta même sur la voie publique.

L'autopsie médicale a démontré que le défunt avait dans la

tête des kystes du volume de gros pois, et que la substance cérébrale s'était ramollie en partie. L'expertise a conclu que le prélat a dû se suicider au moment où il était parfaitement irresponsable de ses actes. Par conséquent, on lui a fait des funérailles chrétiennes, auxquelles assistait une foule énorme et des plus recueillies.

LES CHAMBRES

Jeudi 8 novembre. — *Sénat.* — Le Sénat fixe au samedi 17 courant la nomination d'un sénateur inamovible en remplacement de M. Victor Lefranc, décédé.

M. Forcioli est proclamé sénateur, sur les conclusions du rapport qui déclare son élection valable.

Le Sénat s'occupe du projet de loi ayant pour but d'abréger la loi sur les livrets d'ouvriers.

Il adopte après discussion un amendement de M. Denis, relatif au livret facultatif égal. Comme il y a contradiction avec un principe déjà voté, le projet de loi est renvoyé à la commission.

La proposition Labitte, sur la chasse, est prise en considération.

La prochaine séance est renvoyée à mardi.

Chambre des députés. — La Chambre valide l'élection de M. Papinaud, député de l'arrondissement de Narbonne.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi municipale.

Le garde des sceaux ayant écrit une lettre à M. de Marcère, président de la Commission municipale, pour lui annoncer que le gouvernement se ralliait à la proposition Dreyfus, la Commission a adopté cette proposition, dont voici le texte :

« Les Conseils municipaux pourront, par leurs délibérations, poursuivre la désaffectation totale ou partielle des immeubles communaux affectés soit aux cultes, soit aux établissements ecclésiastiques en dehors des prescriptions concordataires.

« Ces délibérations doivent être approuvées dans la forme où les délibérations primitives prononçant l'affectation ont été approuvées. »

M. DE MARCÈRE fait un rapport verbal sur la proposition Paul Bert prise en considération par la Chambre.

Le rapporteur explique pourquoi l'amendement a paru inacceptable à la Commission. Le Concordat existe, et tant qu'il ne sera pas abrogé, on devra le respecter. On est à cet égard absolument lié. L'amendement Paul Bert aurait en effet pour résultat de faire juger

par la loi des questions contentieuses. Le jugement des pouvoirs publics serait absolument faussé. — L'extrême gauche interrompt vivement l'orateur.

Mgr Freppel s'étonne qu'on semble introduire dans la loi municipale une disposition qui est une loi tout entière et qui préjuge la question des rapports de l'Église et de l'État. Cette question si importante méritait d'être traitée à part et dans son ensemble.

La rédaction proposée par la commission atténue la portée de l'amendement primitif; c'était la spoliation. On propose en effet d'éteindre un droit d'usufruit dont jouissent certains établissements, cela en dehors des cas prévus par le Code civil.

On ne saurait objecter qu'il s'agissait d'établissements publics; ces établissements ont les mêmes droits que les établissements particuliers.

La rédaction nouvelle bouleverse le Code civil en matière de contrats. On répond, il est vrai, qu'il ne s'agit pas de contrat, mais d'affectation. C'est là une erreur quand il s'agit d'un immeuble qui n'est pas consacré à un service communal. Dans ce cas, il y a contrat à titre onéreux, c'est-à-dire un contrat entraînant des obligations spéciales. C'est ce que le conseil d'État a récemment reconnu et on ne vient devant la Chambre que parce que le conseil d'État n'a pas voulu déchirer le Code civil. Cette jurisprudence a été également consacrée par plusieurs arrêts de la Cour de cassation.

La juridiction administrative et la juridiction ordinaire sont donc d'accord sur ce point et la Chambre voudra respecter au moins le Code civil.

Le gouvernement, par l'organe de M. Martin-Feuillée, et M. Paul Bert, viennent à la rescousse et naturellement ils obtiennent gain de cause.

Le texte de la commission est adopté par 400 voix contre 86 sur 486 votants.

Désormais les immeubles communaux affectés au service du culte ou à des établissements religieux sont à la disposition de municipalités qui les transformeront en greniers à foin, si bon leur semble.

M. de Marcère a bien dit qu'en cas de difficulté juridique, c'est la justice qui statuera; mais qu'est-ce que la justice depuis l'asservissement de la magistrature?

Après ce vote, l'amiral Peyron dépose prestement un projet de loi portant ouverture sur l'exercice 1883, d'un crédit supplémentaire de neuf millions pour le service du Tonkin.

Le projet de loi est renvoyé aux bureaux.

La suite de la séance est consacrée à la discussion de la mairie centrale de Paris.

M. Waldeck-Rousseau, et avec lui tout le clan opportuniste, a combattu le projet de M. Sigismond Lacroix.

Jusqu'à présent, M. Waldeck tient la corde ; la suite de la discussion a été renvoyée à samedi.

Samedi 10 novembre. — *Chambre des députés.* — Reprise de la deuxième délibération de la loi municipale.

M. Floquet, soutenant l'amendement de M. Delaforge, revendique pour Paris, non une situation exceptionnelle, mais le droit commun promis en 1871, par M. Thiers, rien de plus, rien de moins.

La question n'est pas nouvelle, et M. Waldeck-Rousseau ne fit que reproduire les arguments du ministre de l'Empire, refusant un conseil municipal.

Le moment est venu de trancher la question. Il faut, ou supprimer le conseil municipal, ou lui donner le pouvoir exécutif, sans lequel il est amoindri et impuissant.

L'assemblée de 1881 ne peut pas déchirer l'engagement pris par l'assemblée de 1871. Il faut compléter l'institution municipale de Paris, alors que toutes les grandes capitales de l'Europe possèdent un organisme municipal complet. Cependant le gouvernement oppose aux revendications de Paris un refus formel ! On ne peut oublier toutefois qu'en mars 1870, M. Ferry et autres, au moment du projet sur l'organisation municipale de Paris, firent ressortir le droit de Paris à s'administrer lui-même et combattirent la raison d'État qui, seule, refusait à Paris cette satisfaction.

La séance est suspendue à 3 heures 10 pour permettre à l'orateur de se reposer.

La séance est reprise à 3 heures 30.

M. Floquet conteste la théorie de M. Waldeck-Rousseau, suivant laquelle les communes n'ont aucun droit propre, mais seulement des attributions déléguées.

Il est certain que, relativement à Paris, il y a la part des attributions à faire. Le projet de 1870 contenait déjà la répartition des attributions. Le moment est venu de résoudre cette question, conformément aux revendications éternelles du parti républicain. La révolution française ne voulut pas favoriser l'unité nationale et supprimer les libertés communales. Elle fut une œuvre d'unité, mais aussi une œuvre de liberté.

M. Spuller dit qu'il a déclaré à ses électeurs qu'il s'opposerait à la création d'une mairie centrale sans définition d'attributions, mais des commentaires de M. Floquet abandonnant provisoirement le terrain de droit commun et préconisant la répartition d'attributions, ont modifié la situation. On peut donc partager cette manière de voir, sans vouloir faire de la commune de Paris un État dans l'État. Cette question mérite un examen.

M. Waldeck-Rousseau objecte que le renvoi à la commission impliquerait nécessairement avec la mairie centrale une autonomie communale que le gouvernement repousse.

L'orateur ajoute qu'il ne veut pas laisser se créer un pouvoir exécutif indépendant qui, après avoir reçu certains pouvoirs, arriverait bientôt à se procurer le reste. Pour cette raison, il repousse l'amendement de M. Delaforge. La coexistence de deux pouvoirs serait une source perpétuelle de conflits.

Le ministre repousse donc le renvoi à la commission.

M. Floquet reconnaît le caractère progressif de la loi actuelle, mais il regrette le refus que le gouvernement oppose à une solution satisfaisant simultanément les intérêts municipaux de Paris et les intérêts nationaux de la France.

M. Delaforge se rallie à la demande de renvoi à la commission.

Le renvoi est rejeté par 281 voix contre 205.

M. Langlois demande l'ajournement de la question relative au sectionnement de Paris.

M. Andrieux, combattant l'ajournement, rappelle qu'il a déposé un amendement demandant le maintien du *statu quo*. Il serait intéressant de connaître l'avis du gouvernement sur l'ajournement.

M. Waldeck-Rousseau répond qu'il paraît préférable de réserver pour la discussion spéciale toutes les questions intéressant Paris.

M. de Marcère s'en rapporte à la décision de la Chambre.

L'ajournement est prononcé.

La Chambre rejette l'article additionnel, repoussant après la session de mai les élections municipales.

M. de la Bassetière, parlant sur l'ensemble de la loi, déclare repousser le projet comme contraire à la liberté religieuse.

L'ensemble de la loi est adopté par 449 voix contre 66.

MM. Jules Roche, Esnault et Parrieu dépose les rapports budgétaires.

Lundi 12 novembre. — *Chambre des députés.* — Discussion de la proposition abrogeant les lois conférant aux églises et aux consistoires le monopole des inhumations.

Sur la demande de M. Delaporte, rapporteur, l'urgence est déclarée.

M. Giraud, auteur d'un contre-projet, déclare s'en référer aux observations qu'il a présentées au cours de la discussion de la loi municipale.

M. Delaporte dit que la commission repousse le contre-projet de M. Giraud.

Le contre-projet est rejeté.

Adoption de l'art. 1er.

Sur l'art. 2, portant que la commune seule aura le droit de fournir le matériel des funérailles, Mgr Freppel développe un amendement revendiquant pour les héritiers et exécuteurs testamentaires, le droit de choisir entre le matériel des fabriques et celui des communes.

Cette liberté d'option intéresse l'économie et la conscience.

M. Delaporte répond que la commission ne peut admettre la concurrence des fabriques. Quant à la liberté de conscience, elle est sauvegardée. Les familles ne paieront pas plus qu'aujourd'hui, mais le produit du monopole sera partagé entre la fabrique et la commune. D'ailleurs la loi empêchera le relèvement des tarifs du service intérieur au-dessus des chiffres approuvés par le gouvernement.

Mgr Freppel maintient qu'un double service coûtera plus cher que le service unique actuellement en vigueur.

L'amendement n'est pas pris en considération.

Sur le même article Mgr Freppel présente un autre amendement demandant la suppression du paragraphe portant qu'aucun établissement public ne pourra devenir l'entrepreneur ou l'adjudicataire du matériel des funérailles. Cette exception est contraire aux règles du droit public qui vise les fabriques que l'on veut exclure, bien qu'elles fourniraient le matériel à meilleur compte.

M. Giraud propose de spécifier que les fabriques seules seront exclues de l'adjudication.

M. Delaporte répond qu'il a voulu effectivement écarter les fabriques et les consistoires.

Il ajoute que la commission accepte l'amendement complété par l'addition de l'interdiction des consistoires.

L'article 2 ainsi modifié est adopté.

Sur l'article 8, Mgr Freppel dit que l'emploi du matériel des communes équivaut à l'enterrement civil obligatoire. La liberté religieuse en sera violemment et audacieusement blessée. Dans trente-six mille communes françaises des voix s'élèveront pour répéter la phrase de Mirabeau : Je jure de ne vous obéir.

M. Brisson dit que cette loi comme toutes les autres devra être obéie une fois promulguée, et que la République saura toujours faire respecter la loi.

M. Delaporte ajoute que la *loi tend à assurer la liberté de conscience* (!).

Les articles 3, 4, 5 et 6 sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 365 voix contre 101.

La proposition de M. Corentin Guyho, assurant le secret du vote, est prise sans débat en considération.

Deuxième délibération de la proposition concernant les Sociétés de secours mutuels.

M. Giraud développe un contre-projet supprimant la distinction entre les sociétés approuvées et les sociétés libres.

Le contre-projet décide qu'il y aura une seule sorte de sociétés s'administrant librement et participant également aux faveurs de l'État.

M. Maze, raporteur, combattant le contre-projet, défend l'œuvre de la commission contre le reproche d'être illibérale. La commission,

voulant laisser aux sociétés toute liberté relativement à la prévoyance et à la mutualité, ne les enferme dans aucune définition restrictive.

Les associations libres se constitueront et s'administreront sans aucune ingérence du gouvernement, avec la seule formalité de déclaration. Quoi de plus libéral ? Au reste le projet de la commission a été examiné il y a deux mois, à Lyon, par le congrès comprenant les représentants de 800 sociétés, qui l'a approuvé à l'unanimité moins deux voix.

Le contre-projet Giraud est rejeté.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

Sur l'article 3, M. Giraud combat les dispositions autorisant les sociétés à acquérir les immeubles nécessaires pour leurs réunions. Les sociétés ont d'autres besoins plus urgents.

M. Maze répond que c'est intentionnellement que la commission propose de restreindre le droit d'acquisition aux immeubles nécessaires pour les réunions.

M. Villiers demande que les sociétés de secours mutuels ne soient pas obligées de déposer les fonds à la caisse des dépôts et consignations pour la constitution des fonds de retraite. L'orateur préconise aussi le système de pensions à capital réservé.

M. Maze répond que le dépôt à la caisse des consignations n'est pas obligatoire.

M. Villiers insiste sur la seconde partie de son amendement.

M. Maze répond que les sociétés sont libres de constituer les pensions comme elles l'entendront.

L'amendement de M. Villiers est rejeté.

Adoption des articles 3 à 6.

M. Peulevey demande à préciser davantage la rédaction de l'article 7 en faveur des sociétés autorisées.

Après l'observation de M. Maze, les articles 7 à 21 sont adoptés.

Sur l'article 22, M. Bovier-Lapierre développe un amendement portant que la subvention de dix millions prévue par cet article, pourra servir à accroître les fonds de retraite des sociétés constituées, à la caisse des dépôts et consignations.

M. Maze, combattant l'amendement, dit que les sociétés libres voulant une liberté tout entière, refuseraient peut-être le secours de l'État.

M. Plessiers appuie l'attribution exclusive des subventions aux associations approuvées.

L'amendement de M. Bovier-Lapierre est adopté.

Les art. 22 à 27 sont adoptés.

M. Maze, parlant sur l'ensemble du projet, constate le développement déjà réalisé par la mutualité et signale la nécessité de travailler encore dans ce sens.

L'ensemble du projet est adopté.

M. Martin-Feuillée dépose un projet sur le cumul, dont il demande le renvoi à la commission déjà nommée.

Répondant à M. Raspail, M. Martin-Feuillée désire que l'on étudie son projet avant de discuter celui de M. Roques de Filhol.

M. Roques insiste pour le maintien de son projet à l'ordre du jour de demain.

M. Duvivier, président de la commission, demande le renvoi de la discussion à jeudi. Le renvoi est prononcé.

Jeudi, nomination de la commission du crédit du Tonkin.

Mardi 13 novembre. — *Sénat.* — Question de M. Denormandie à M. Martin-Feuillée au sujet d'une partie de l'exécution de la loi sur la magistrature.

Une partie, a-t-il dit en accentuant cette réserve, car le moment ne lui paraît pas venu d'aborder cette discussion sous toutes ses faces. Avec une certaine modération de langage, l'orateur fait remarquer que la promulgation de la loi des suspects a été bien tardive ; et cependant le ministre a promis que tout serait terminé le 3 novembre, qu'à cette époque les tribunaux reprendraient leurs travaux avec toute leur indépendance. Sur ces promesses, ajoute-t-il, nous sommes partis, non pas contents, mais au moins rassurés en partie. Or, la promulgation de la loi ayant été retardée jusqu'au 30 août, le délai de trois mois qu'elle fixait expire seulement le 30 novembre. Je demande à M. le garde des sceaux s'il entend conserver cette épée de Damoclès suspendue sur la magistrature ou s'il se considère comme ayant épuisé les pouvoirs que la loi lui avait donnés.

M. Martin-Feuillée, ministre de l'injustice, répond d'un ton assez doucereux que le retard dans la promulgation a été causé par son désir de ne pas appliquer la loi pendant l'année judiciaire. Puis il entonne le chant de guerre et raconte avec un certain plaisir qu'il a scalpé 575 magistrats, d'autres encore par suite de refus, que demain enfin il offrira à l'idole révolutionnaire une nouvelle hécatombe qui clora la série. Notez que la loi ne lui accordait que 614 victimes.

M. Denormandie remonte à la tribune et proteste avec courtoisie contre le brevet de modération que se décerne M. Martin. Les retards apportés par celui-ci au dernier mouvement lui ont permis certains choix... (Rumeurs à gauche.) Parbleu ! c'est cette même majorité qui a dicté au ministre ces choix plus que regrettables, et et en couvrant la voix de l'orateur, elle ne fait que s'applaudir elle-même : elle est juge et partie dans sa propre cause.

M. Denormandie n'a pas de peine à prouver que le ministre vient de dire volontairement le contraire de la vérité; il a eu l'aplomb de soutenir que tous ses élus appartenaient déjà à la magistrature, et

pendant le mois d'août, pendant le mois de septembre, il a nommé à des sièges vacants des nouveaux venus, de manière à pouvoir révoquer un plus grand nombre de titulaires, ce qui, assurément, était contraire à l'esprit de la loi.

L'incident est clos et l'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet relatif à la liberté de la bijouterie française. Le projet est voté.

Chambre des députés. — Ajournement de la discussion du projet de loi sur les logements insalubres.

L'ordre du jour appelle ensuite le projet relatif à l'enseignement primaire et au traitement des instituteurs. Vu l'importance de la question, Mgr Freppel a demandé qu'on ne commence pas la discussion, qui ne pourra se terminer évidemment avant le débat du budget ! mais cette réclamation raisonnable est repoussée par 380 voix contre 86

Il a donc bien fallu passer à la lecture des articles, car personne ne demandait la parole dans la discussion générale, et Mgr Freppel est venu prier la Chambre de substituer au mot écoles primaires *privées* le mot d'écoles *libres*, ainsi qu'on l'a fait, il y a un an, pour les établissements d'enseignement secondaire. Le mot *privé* s'applique véritablement, comme le montrait le vénérable prélat, à l'enseignement donné dans la famille.

Mais M. Paul Bert soutient qu'il ne faut pas employer le mot libre, parce que cela pourrait donner à entendre que les écoles de l'État ne jouissent pas de la liberté. Voyez-vous ce raisonnement !

« Avouez donc plutôt, a riposté Mgr Freppel, que vous voulez que nos écoles soient privées... de liberté. »

L'amendement est naturellement repoussé, et on vote les deux articles suivants.

Puis, comme M. Jules Ferry demandait certaines modifications qui touchaient les articles 6 à 43, la Chambre n'a pu admettre qu'on voulût lui faire commencer la discussion de la loi par l'article 44, et elle a décidé l'ajournement à jeudi.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La nouvelle loi municipale. — Le budget des cultes. — Voyage du prince Fritz en Espagne. — Banquet du lord-maire.

15 novembre 1883.

La loi municipale est votée par la Chambre, on l'a vu plus

haut. On a vu aussi qu'elle n'est en grande partie qu'une loi de persécution nouvelle contre l'Église catholique.

Sous prétexte de libertés communales, rien ou à peu près rien de ce que nous estimons nécessaire à la liberté de notre conscience et de notre culte, n'a échappé aux législateurs qui nous oppriment.

Comme le dit une feuille, républicaine cependant, n'osant pas ou ne voulant pas dénoncer le Concordat, au nom de l'État, on le dénonce au nom des communes. Mgr Freppel a vainement lutté. Mais que pouvait-il au milieu du silence qui l'entourait? On jugerait que la complicité était générale.

Mon Dieu, les épreuves, nous ne les repoussons pas, nous les appellerions volontiers même quelque peu, si la chose était en notre pouvoir.

Il faut bien que l'indifférence que nous signalons encore une fois à propos de la discussion de cette loi, cesse, si on veut en finir.

Il faut que ceux qui, après le crochetage de nos communautés religieuses, se sont, en quelque sorte, rassurés en pensant à leur paroisse dans laquelle ils pouvaient encore aller prier, au besoin, ne trouvent plus un jour de prêtre dans cette paroisse pour leur dire la messe qu'ils y viendront entendre ; il faut qu'un jour, ils voient leur père ou leur fils porté civilement au cimetière, de par le droit que va donner la nouvelle législation au maire de leur commune; il faut que nous payions nos prêtres si nous en voulons encore un à notre lit de mort ; il faut que les choses aillent au pire, que nous soyons insultés, outragés, opprimés, lésés en tout et partout, tant dans les choses qui intéressent notre conscience que dans celles qui regardent notre existence physique.

—

Le rapport de M. Antonin Proust sur le budget des cultes pour 1884 vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre. Ce rapport est précédé d'un court préambule dans lequel M. Proust indique quel esprit a guidé la commission du budget dans les décisions qu'elle a prises au sujet des crédits demandés pour les cultes. Voici ce préambule :

Le gouvernement vous propose dans son projet de budget, d'allouer pour l'exercice 1884 aux services généraux des cultes une somme de 51,999, 006 fr., répartie sur 32 chapitres, soit 052,300 fr., de moins que pour l'année 1883.

Avant de procéder à l'examen des dotations demandées pour les 32 chapitres de la 2e section du ministère de la justice, votre commission a été saisie d'une proposition de suppression du budget de cette section.

Les auteurs de la proposition ont rappelé que l'État reconnaît quatre cultes : la religion catholique, l'Église réformée ou calviniste, l'Église de la confession d'Augsbourg ou luthérienne, et le culte israélite. Ils ont fait observer que cette reconnaissance entraine de sa part une intervention dans l'organisation de ces cultes, et que cette intervention est en même temps abusive et illusoire : abusive parce qu'aucun culte ne doit pouvoir réclamer de l'État une protection particulière ou des avantages spéciaux ; illusoire parce que l'État ne peut recueillir aucun profit d'une ingérence d'ailleurs mal définie dans des questions où les intéressés sont nécessairement hostiles à son caractère laïque.

Ils demandent, en conséquence, l'abrogation de l'article 14 du concordat de 1801, qui alloue un traitement aux membres du clergé catholique ; de l'article 7 des articles organiques des cultes protestants, qui règle cette même question des émoluments à l'égard des ministres des diverses autres confessions chrétiennes, et de la disposition de la loi de 1841 qui admet les desservants du culte israélite à la participation aux deniers de l'État.

Les adversaires de cette proposition ont répondu que, dans les circonstances actuelles, il leur paraissait impolitique, aussi bien au point de vue intérieur qu'au point de vue extérieur, de procéder à la séparation des Églises et de l'État, et que, dans le cas même où l'on serait décidé à admettre cette séparation, les règles du droit international ne permettaient pas, en ce qui concerne le traité concordataire de 1801, d'abroger l'un des articles de ce traité sans le dénoncer dans son ensemble.

A la suite de ces observations, la proposition tendant à la suppression des crédits demandés pour les services qui constituent la deuxième section du ministère de la justice, n'a pas réuni la majorité, et votre commission a procédé à l'examen des différents chapitres de cette section en rapprochant dans une certaine mesure les chiffres de ceux de ces chapitres qui se rapportent au culte catholique des dispositions primitivement introduites dans l'acte du 18 germinal an VIII.

En s'inspirant de la prétendue règle indiquée par le rapporteur, la commission a opéré sur le budget des cultes un ensemble de réductions s'élevant à 652,300 fr. C'est un commencement.

—

Un fait des plus graves s'accomplit en ce moment de l'autre côté des Pyrénées : nous voulons parler du voyage à Madrid du prince héritier d'Allemagne. Nos journaux républicains n'y veulent voir, en apparence du moins, qu'un acte courtois de souverain à souverain. Le langage de la presse allemande ne permet pas de s'arrêter à ce dire trop intéressé. On tire en Allemagne tout le parti possible de ce voyage.

Il paraît que la visite du prince Fritz a été négociée depuis plusieurs semaines déjà par les soins du comte de Hatzfeld, sous-secrétaire d'État et ancien ministre allemand près la cour d'Espagne.

Le comte avait été mandé à cet effet à Hombourg pendant la présence d'Alphonse XII qui avait manifesté le désir de voir l'Empereur à Madrid. Guillaume I[er] prétexta de son grand âge pour décliner l'invitation, mais promit qu'il se ferait remplacer par son fils. Le prince impérial voyagera avec une grande suite. La *Gazette de Cologne* dit que l'on a appris avec satisfaction qu'au lieu de traverser la France, le prince voyageait par mer et s'était embarqué à Gênes.

La presse berlinoise met avec plus de désinvolture encore les points sur les *i* :

On comprendra en France la portée de ce voyage, dit la *Gazette de Voss ;* s'il s'accomplit, c'est qu'à Berlin on est maintenant sûr de l'Espagne. Nous saluons dans cet événement l'influence croissante de l'Allemagne et l'isolement de la France.

C'est une coïncidence notable, dit la *Gazette nationale*, qu'au lendemain des fêtes de Luther (elles ont lieu aujourd'hui et demain), le prince impérial d'Allemagne aille rendre visite au successeur de Charles-Quint, qui mit Luther au ban de l'empire, battit les protestants à Muhlberg et prit Wittemberg, la ville du réformateur. Aujourd'hui le successeur de Frédéric-le-Grand entre triomphalement à l'Escurial et dans la capitale de Charles-Quint et de Philippe II. — Quel changement !

Il faut prendre note de toutes les circonstances de ce voyage pour en bien saisir la signification hostile à la France. C'est d'abord le caractère solennel qu'on lui donne. Un général allemand, porteur d'une lettre autographe de l'empereur Guillaume, est délégué auprès de ce roi Alphonse que les Parisiens ont hué, et pour lequel M. Grévy s'est péniblement dérangé. Ce général n'est pas le premier venu ; c'est M. de Blumenthal, dont les sentiments gallophobes sont de notoriété européenne.

D'autre part, le *Gaulois* annonce de Madrid qu'on est à peu près décidé à la cour à déroger aux usages et à nommer le prince impérial colonel d'un régiment qui prendrait le nom de régiment d'Allemagne. La légation d'Espagne à Berlin, et celle d'Allemagne à Madrid, seront élevées au rang d'ambassade. Les liens entre les deux pays se resserreront ainsi aux yeux de l'Europe. Quant à signer un traité d'alliance, c'est la chose du monde la plus facile, sans qu'on ait besoin de mettre personne dans la confidence des clauses que ce traité contiendra. Aux termes de la Constitution actuelle, le roi d'Espagne a le droit de déclarer la guerre et de conclure la paix, droit qui implique celui de signer des traités secrets.

Toute cette affaire d'Espagne s'est montée comme par enchantement sans que rien l'ait pu faire prévoir, et elle éclate au bon moment, quand la France est isolée en Europe, occupée à des expéditions dans l'extrême Orient, et lorsque sa prospérité financière est assez compromise pour que le nerf de la guerre lui manque comme les alliés.

Les républicains espagnols ont pris occasion de l'anniversaire de la mort de Figueras, le premier président de la république espagnole, pour se réunir au Prado au nombre de cinq mille. Ils se sont ensuite rendus au cimetière, où des discours ont été prononcés. Qu'il faudrait peu de chose pour rendre la république française complice d'un mouvement qui se produirait à l'occasion de la présence du prince allemand à Madrid ! M. de Bismark, voulant troubler l'eau pour tendre à coup sûr ses filets, ne pouvait inventer un incident plus propre à lui faire atteindre son but.

Ce qui est surtout désespérant, c'est de voir quels hommes d'État la France possède pour traverser les épreuves qui s'annoncent. Le plus distingué de nos diplomates politiques c'est, à l'heure qu'il est... M. Waddington !

—

Le banquet du lord-maire a eu lieu vendredi à Londres : trois discours importants ont été prononcés par MM. Gladstone, Waddington et de Lesseps. Le discours de M. Waddington est révoltant. On savait que ce républicain est Anglais, mais, jusqu'ici, il s'était défendu en quelque sorte de son origine, et ses amis assuraient que tout en lui était français. C'est donc une nouveauté que d'entendre le nouvel ambassadeur choisi

par le Cabinet, rappeler avec orgueil, dans le banquet du lord-maire, sa première nationalité et insister sur ce que son éducation anglaise avait ajouté à son sang et à ses aptitudes de race.

Je suis ici *un ami par des amis* réunis. ANGLAIS, vous le savez, par *mon origine*, je le suis *aussi* par *mon éducation*, puisque *mon esprit* a reçu une *première culture* dans vos écoles.

M. Gladstone, qui doit vivement se féliciter d'avoir à traiter des intérêts anglais avec un homme qui est aussi anglais que cela, et le proclame avec cette ostentation, a eu le bon goût de ne pas vouloir voir qu'un *seul* Français dans le personnage qu'il avait en face de lui. Ce n'est pas sans malice que le premier ministre anglais a dit :

L'ambassadeur de la République française n'est pas le *seul* Français éminent qui soit présent à ce banquet.

C'est M. Waddington qui a engagé, sur les avis de M. Gambetta d'ailleurs, la politique républicaine au Congrès de Berlin. C'est grâce à sa politique « des mains nettes » que M. Disraéli a pu prendre Chypre et préparer l'annexion de l'Égypte.

M. Gladstone ne voudra pas moins profiter des excellentes dispositions du représentant de la République que M. Disraéli. Franchement, si l'Angleterre se gênait, elle serait bien naïve.

M. Waddington, après avoir assuré la prépondérance exclusive de la Méditerranée à l'Angleterre, ne peut lui refuser une participation souveraine dans les conquêtes de l'Annam, en même temps qu'une situation privilégiée à la Cour de Pékin.

La République affirme son cosmopolitisme sous toutes les formes. Elle a pour agent spécial et représentant à l'extérieur, un Anglais. C'est un Polonais qui se cache sous le nom de Sigismond Lacroix, que l'on voit revendiquer à la tribune les « droits de Paris. » C'est un Badois qui va devenir ministre de l'instruction publique. Garibaldi était son général de prédilection.

Quand l'empire romain fut à son déclin, lorsque la fin fut prochaine, souvent les hautes fonctions étaient données à des barbares.

P. Chantrel.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Ce qu'il y a de plus certain et de plus palpable à la Bourse, ce sont les phases contradictoires qui trahissent l'indécision et l'inquiétude du monde des affaires. Une amélioration vient-elle parfois à se produire, elle est remplacée le lendemain par une réaction qui remet les cours en leur état primitif.

Voilà, à peu près, tout ce qu'il y a à dire, pour le moment, sur la situation de notre place financière ; les haussiers sont découragés et les baissiers ne doutent de rien. Quant à la haute Banque, elle ne fait pas le moindre effort pour relever les cours ; elle reste indifférente en apparence ; il semblerait même qu'elle verrait avec plaisir le 3 0/0 tomber à 75 fr., et le 4 1/2 0/0 côtoyer le pair.

Le petit acheteur ne demanderait pas mieux que de faire emploi de son argent ; mais il devient d'une timidité exagérée ; il avait fait quelques achats, croyant avoir atteint le tuf de la baisse, et il voit encore de notables différences en moins sur ses cours d'acquisition.

Et puis, pourquoi ne pas le dire ? Il y a des emprunts en perspective, et on aime mieux souscrire dans les bas cours, sauf à remonter ensuite ; c'est de bonne guerre, après l'inepte conversion Tirard.

La Bourse a deux emprunts en perspective : le premier, qui ne tardera guère, est celui du Crédit foncier, avec le succès auquel il est habitué ; le second est l'emprunt d'État qui viendra peu après.

Il est certain que l'intervention de deux pompes aspirantes de cette capacité fera le vide dans bien des bourses, raréfiera l'argent, et tous ceux qui prendront part à ces emprunts ne viendront en Bourse que pour y trouver de l'argent en vendant des titres. Comme conséquence, on doit s'attendre plutôt à une dépréciation qu'à une surélévation des cours. On pourrait objecter, et cela s'est souvent vu, qu'il se produira peut-être un effet contraire, et qu'on soutiendra les cours de toute la cote afin d'entraîner le monde à souscrire. C'est la réponse à double solution de la sybille de Cumes.

Cependant ce qui est déjà arrivé ne pourrait, aujourd'hui, se produire avec la même facilité, parce que nous avons contre nous les embarras extérieurs, le fâcheux état du commerce et de l'industrie, ainsi que nos déficits budgétaires permanents.

Quoi qu'il en soit, il faut prendre tous ces emprunts comme une

chose à laquelle on doit se résigner, parce qu'il n'y a pas moyen de faire autrement. Prendre les gens comme ils sont, un gouvernement tel qu'il nous est imposé, et le temps comme il vient, c'est encore le dernier mot de la sagesse humaine. Certes, il ne fallait pas faire de déficits, on aurait évité l'emprunt. Le mal est fait, et nous sommes forcés de faire des vœux pour le succès de l'émission. La voir échouer serait la pire des choses : ce ne serait plus de l'indécision, la défiance des capitaux, ce serait leur abstention complète avec la ruine du crédit public. Quand on parle finances, sous la République, on est amené forcément à tenir tous ces raisonnements, et on arrive aux mêmes conclusions.

A. H.

Informations financières.

Crédit foncier. — Nous sommes en mesure de donner sur l'emprunt du Crédit foncier des renseignements précis. Le gouverneur du Crédit foncier s'est mis d'accord avec le gouvernement pour la date et la quotité de l'émission, bien que l'autorisation d'émettre ne fût pas nécessaire.

L'émission aura lieu le 26 novembre ; 400,000 obligations représentant une valeur nominale de 200 millions, seront offertes au public au prix de 330 Ces obligations 3 0/0 sont du même type que celles créées en janvier dernier, et qui cotent, en bourse, 347 fr. 50 Il y a donc une marge suffisante pour que l'épargne trouve son avantage à souscrire ces nouvelles obligations.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

MARTIN LUTHER ET SAINT MARTIN

La Prusse vient de fêter Martin Luther, apôtre de l'hérésie. L'Église et la France catholique viennent de célébrer saint Martin de Tours, l'apôtre du Christ en Pannonie et dans les Gaules.

Voilà deux héros bien différents dont le rapprochement n'est pas dû à une coïncidence fortuite. Lorsque Luther naquit le 10 novembre 1483, ses parents lui donnèrent le nom du glorieux confesseur de la foi dont la fête était célébrée le lendemain, et en effet, Martin Luther avait reçu le don d'apostolat. Mais il devint un apôtre contre le Christ et contre Dieu même, et sa vie fut une sorte de parodie satanique de l'histoire du grand saint dont il portait le nom.

Le saint et l'hérétique furent l'un et l'autre écoutés des princes. Saint Martin de Tours leur prêcha la tempérance et la clémence; il obtint d'eux la grâce des Priscillianites condamnés à mort. Martin Luther leur prêcha tous les genres de débauche et la polygamie; il les arma contre le Pape, les excita à dépouiller les monastères et les églises.

Le Saint conquit au royaume du Christ de vastes empires; l'hérétique retrancha sa patrie et de nombreux peuples de la communion chrétienne. Le Saint eut plus d'une fois la vision de Dieu et du Christ: l'hérétique se vantait d'obéir aux suggestions du diable. Le Saint partagea son manteau avec un pauvre mendiant, Luther écrivit de sa main la pièce suivante en un manuscrit conservé au Vatican et dont l'authenticité est reconnue par Juncker en sa *Vie de Luther :*

« Mon Dieu, que votre bonté me donne des habits, des chapeaux, des manteaux, des veaux bien gras, des chevaux, des bœufs, des moutons et des génisses, beaucoup de femmes et peu d'enfants. Bien boire et bien manger, c'est le vrai moyen de ne pas s'ennuyer. »

La comparaison des deux apôtres, si elle est irrévérente à

l'égard du grand Saint de l'Église, n'est-elle pas aussi la comparaison des doctrines et la mesure de la vérité ?

L'un et l'autre ont puissamment agi sur les mœurs de leur temps, sur la politique de leur siècle, et marqué d'une empreinte profonde les peuples qui ont cru en eux.

Quels furent ces deux hommes ? se demande le *Journal de Rome*.

* * *

Martin Luther naquit à Eisleben, en Saxe, le 10 novembre 1483. Les grâces divines ne lui manquèrent pas. Il cheminait avec un de ses compagnons, quand un coup de foudre frappa son ami. Luther résolut de se vouer à Dieu et s'enferma à Erfurth dans le couvent des Augustins. Mais l'orgueil combattit la grâce et en triompha. La lecture et l'étude des ouvrages de l'hérésiarque Jean Huss lui donnèrent le vertige, et un an avant la fameuse querelle sur les Indulgences, à laquelle on attribua l'origiue de l'apostasie luthérienne, Luther soutenait déjà des thèses publiques où apparaissaient les germes des erreurs. Dès qu'il rompit avec l'Église, il se réfugia à l'ombre du pouvoir séculier, et c'est l'électeur de Saxe qu'il appela au secours de ses hérésies sans cesse renouvelées et augmentées.

N'est-ce pas le caractère commun de toute hérésie de vendre à César le domaine du Christ, de soumettre l'Église au pouvoir séculier ? Tout hérétique est fils de Judas ; tout hérétique a en sa poche quelques-uns des trente deniers.

Résistant aux objurgations du cardinal Cajetani, envoyé par Léon X pour convaincre l'erreur du rebelle, c'est au Christ même que Luther s'en prit. Il mutila la doctrine et falsifia les textes saints. Aux sentences du Pape, il répondit en appelant encore le bras séculier à son aide, et fit à Wittemberg brûler par la main du bourreau les Bulles de Léon X et les décrétales de ses prédécesseurs.

Condamné par le Pape, par la Sorbonne de Paris, par le roi d'Angleterre, abandonné par son protecteur même, Frédéric de Saxe, il se réfugia dans un château désert, et là, il se crut saint Jean dans l'île de Pathmos ; mais au lieu de recevoir la révélation divine, de son aveu même, il ne reçut que celle du démon, qui lui conseilla de s'abstenir de célébrer la messe basse !

Il fallait à ce fanatique d'autres moyens que ceux de la

persuasion, d'autres armes qu'une théologie fausse pour obtenir contre l'Église ce qu'il recherchait par-dessus tout, l'aide des pouvoirs séculiers. C'est alors qu'il leur conseilla la confiscation et le pillage des biens ecclésiastiques. Il trouva facilement créance, et, à sa voix, nombre de princes germaniques firent main basse sur les couvents et les monastères. C'est ainsi qu'il établit son hérésie ! C'est par là qu'il réussit enfin à convaincre son ancien adversaire, Henri VIII, roi d'Angleterre.

Qu'est-ce donc que cette prétendue réforme, sur laquelle on affirme qu'est fondée la puissance actuelle des États protestants, sinon le vol et le sacrilège érigés en doctrine, et la trahison des droits sacrés au profit des profanes ?

En son orgueil, l'insensé attribua à son génie le succès qu'il ne devait qu'aux criminelles convoitises suscitées par lui. Il jeta alors le froc aux orties, s'intitula docteur et prit femme. « Il m'est aussi impossible de vivre sans femme, disait-il, que de vivre sans manger. »

Cette rupture de tous ses vœux offusquait encore l'électeur de Saxe. Pour achever de conquérir les bonnes grâces des puissants, Luther autorisa le landgrave de Hesse à pratiquer la *polygamie*. Ce moine voulait une femme : il permit aux princes d'en avoir deux ! C'était un réformateur de la morale évangélique qui valait le réformateur du dogme.

Ses violences contre la Papauté sont connues. « Plutôt turc que papiste », telle fut la devise de ses continuateurs. Ceux-ci, en désaccord entre eux sur toutes les doctrines, ne s'entendirent jamais que dans une haine commune contre l'Église romaine.

Ce moine apostat et parjure ne put accomplir son œuvre sans être en proie aux plus cruels remords. S'il avait pu suivre jusqu'au bout son entreprise parricide sans aucun trouble de conscience, ce serait un phénomène. Frappé d'une maladie mortelle en 1529, il eut la vision de l'enfer qui l'attendait. Il s'écriait souvent : « Qui t'a ordonné, Luther, d'enseigner un nouvel Évangile inconnu des siècles précédents ? Qui t'a donné cette mission ? Si tant d'âmes ont été perverties par tes prédications, que peux-tu attendre, sinon la damnation éternelle ? »

La haine et la trahison envers l'Église, telle fut la passion de cet homme, qui d'ailleurs, abjurant l'orthodoxie catholique, abjura aussi les mœurs chrétiennes.

Il légua à l'Europe de longues années de guerres religieuses,

et ce moine marié et ivrogne fit couler plus de sang que n'avait fait, aux siècles de persécution, la fureur des Césars !

Aujourd'hui sa mémoire est saluée officiellement, et des princes vont faire parade aux pieds de sa statue. Ils rappellent ainsi les origines du schisme et la vie de l'apostat. Qu'ils n'oublient pas de lire en cette Bible que Luther a traduite en allemand l'allégorie du colosse aux pieds d'argile !

***

Saint Martin de Tours naquit à Stain, en Hongrie ; il n'eut pas, comme Luther, à renier la grâce originelle ; né païen, il commença par porter les armes. Mais dans le métier militaire, il donnait l'exemple de toutes les vertus, alors que sous la robe du moine, Luther donna l'exemple de tous les vices.

Il était seulement catéchumène, alors que Jésus-Christ, déguisé sous les traits d'un mendiant, implora sa charité et obtint la moitié de son manteau. Martin alors reçut le baptême, se retira du monde, et reçut les premiers ordres de la main de saint Hilaire. Revenu en Pannonie, le jeune clerc convertit sa mère, combattit l'arianisme qui dominait en Illyrie, et donna au Christ la Pannonie entière. Persécuté pour la foi, il subit le supplice, et aurait obtenu le martyre si Dieu n'avait encore eu besoin de son apostolat.

A la suite de saint Hilaire, il se rendit en Gaule où il fonda un monastère. Il fallut l'arracher à cette solitude thébaïque pour le porter malgré lui à l'épiscopat de Tours, où il continua à vivre en anachorète dans le monastère de Marmoutiers.

Apôtre des Gaules, il donna à l'Église cette riche terre de France, destinée à porter la monarchie très chrétienne, fille aînée de l'Église.

Ses miracles ne se peuvent compter. L'homme de Dieu commandait aux éléments, et la sainteté rayonnait en toute la personne de cet humble évêque.

L'empereur Valentinien et jusqu'au tyran Maxime rendirent au saint évêque les plus grands honneurs. Il n'usa de son crédit que pour leur recommander la vertu et la clémence, pour obtenir la grâce des hérétiques, dont il opérait la conversion par les seules armes de la prière et de la foi.

Il mourut saintement le 11 novembre 397.

*
* *

Tels sont les deux hommes dont on vient de fêter le souvenir.

Lequel des deux est le plus pur et le plus grand ? Lequel des deux a le mieux mérité de l'humanité ?

La France catholique se recommandera aux prières de saint Martin.

La Prusse se met sous le patronage de Martin Luther.

Laquelle des deux nations a raison ?

Si la Prusse attribue à l'apostat débauché et criminel l'origine de sa grandeur, qu'elle écoute la voix de l'évêque d'Angers qui lui répond :

Il pourra se trouver sans doute tel ou tel État protestant pour vouloir exalter dans l'œuvre de Luther l'une des causes de sa propre élévation. Dans cette confusion de deux ordres de choses très distincts, nous verrions tout simplement une application de ce sophisme bien connu qui consiste à passer d'un genre à un autre. Et par le fait, il nous paraîtrait difficile de montrer ce qu'il peut y avoir de commun entre la théorie de Luther sur l'anéantissement des facultés morales de l'homme et la supériorité d'un plan de campagne militaire ou la prédominance d'engins de guerre merveilleusement faits pour préparer la victoire. Cette supériorité éclaterait elle-même sous d'autres points, que nous n'en serions nullement émus, car, pour nous, la valeur religieuse et morale d'une nation ne se mesure ni à sa prospérité commerciale ni à ses succès dans la guerre. Carthage couvrait les mers de ses flottes sans rivales, et, dans l'ordre de la doctrine et des mœurs, la patrie d'Annibal occupait un des derniers degrés sur l'échelle de la civilisation ancienne.

L'empire romain dominait le monde, et dans cette organisation colossale, il y avait moins d'éléments de force et de grandeur pour l'avenir de l'humanité que dans ce petit peuple qui, de Dan à Bersabée, conservait intactes la loi de Dieu et les traditions de l'histoire. Qu'est-ce auprès de l'antique Bysance, de ses lumières et de ses gloires, que la soldatesque de Mahomet II ? Constantinople n'en est pas moins tombée au pouvoir des Turcs, et Sainte-Sophie continue à être une mosquée. N'allons donc pas attribuer les prospérités matérielles à des causes qui leur sont plus ou moins étrangères, et ne confondons pas l'influence des doctrines religieuses ou philosophiques avec l'action propre au génie, au caractère et au tempérament d'un peuple, sans parler des accidents heureux qui ont pu contribuer à sa fortune, quand ils ne l'expliquent pas entièrement.

Puisse l'Allemagne faire retour sur elle-même ! Et si, en ces jours de fêtes contre l'Église romaine, elle veut jeter un regard

de dédain vers la nation voisine humiliée, amoindrie, déchue, qu'elle y retienne son regard, et voie les populations fidèles suppliant l'apôtre des Gaules, saint Martin !

Qu'elle songe alors que si la France a été vaincue et si elle se débat aujourd'hui dans l'impuissance et la honte, ce n'est pas pour avoir suivi les doctrines de saint Martin, c'est au contraire pour les avoir reniées. Si la France est devenue un objet de pitié pour ses amis et de dérision pour ses ennemis, c'est parce qu'elle aussi, à la fin du siècle dernier, elle a voulu avoir sa Réforme, s'approprier les biens sacrés et renier la loi chrétienne.

Qu'elle songe qu'une nation fidèle à Dieu et au Christ est capable de tout relèvement, et qu'une nation qui divinise l'apostasie, le parjure et le vice, est une nation destinée à une perte certaine.

LE CENTENAIRE DE LUTHER (1)

(Suite et fin. — Voir les deux numéros précédents.)

VI

Là ne s'est pas bornée l'influence meurtrière du luthéranisme sur le véritable progrès de la société humaine.

Il brisait l'unité religieuse des peuples chrétiens : c'était détruire en même temps leur unité sociale, et cela, au moment où cette unité leur eût été plus nécessaire pour régénérer le monde idolâtre et former de l'humanité entière une même famille.

Ce sont les deux derniers chefs d'accusation que nous avons mis à la charge de Luther, et il sera toujours impossible de l'en justifier : destruction de la chrétienté, — et dès lors obstacle insurmontable opposé à la réunion de l'humanité entière en une grande famille.

Envisagée même à un point de vue purement social, la *chrétienté* est assurément la plus grande et la plus bienfaisante de toutes les institutions humaines. La chrétienté était la société

(1) Extrait du *Messager du Sacré-Cœur de Jésus.*

des peuples chrétiens, unis ensemble par la loi évangélique, reconnue par tous comme la règle de leurs rapports mutuels, et par l'autorité spirituelle du Vicaire de Jésus-Christ, interprète suprême de cette loi. Sans rien perdre de leur souveraineté dans la gestion des intérêts temporels de leurs peuples, les princes chrétiens avaient, pour régler leurs mutuelles relations, une loi et un arbitre. Plus d'une fois, sans doute, ils s'écartaient des prescriptions de cette loi ; emportés par leurs passions, ils refusaient d'accepter la sentence de cet arbitre. On ne saurait nier pourtant que, durant le cours des siècles chrétiens, l'influence salutaire de l'Évangile et le paternel arbitrage de la papauté n'aient réfréné bien des caprices tyranniques, prévenu ou arrêté bien des luttes sanglantes, épargné aux peuples bien des maux, procuré aux sociétés civiles les plus précieux avantages.

Par qui la source de tant de biens a-t-elle été tarie? Qui a détruit la chrétienté, brisé la société des peuples, réduit les nations les plus civilisées du globe à n'avoir dans leurs relations mutuelles d'autre loi efficace que la loi barbare du plus fort? Sur Luther pèse tout entière la responsabilité de cet attentat.

En renversant l'autorité spirituelle de la papauté, il a rendu impossible l'accomplissement de son bienfaisant arbitrage ; c'est en vain que, depuis, on a cherché à lui en substituer un autre. Cette fonction est si indispensable au vrai progrès de l'humanité, et, d'un autre côté, elle convient si bien et si exclusivement au chef de l'Église, que des luthériens éminents, comme Leibnitz, ont tenté de la lui restituer, sans lui rendre son pouvoir spirituel. Mais leurs tentatives sont restées infructueuses.

En sapant la base de l'unité religieuse du monde chrétien, Luther a brisé irrémédiablement son unité sociale ; par là, il a retardé indéfiniment la réalisation du grand dessein de la Providence : la réunion de l'humanité entière en une immense famille.

Cette œuvre *humanitaire* par excellence eût été facilement accomplie à l'heure où le schisme de Luther est venu l'entraver ; elle ne pourra être reprise que le jour où la cessation de ce funeste schisme rendra l'unité au peuple chrétien.

VII

Ce fut un moment solennel entre tous, celui où Luther jeta

au sein de l'Europe un brandon de discorde. A l'orient et à l'occident, d'immenses contrées, jusque-là inconnues, s'ouvraient à l'irrésistible influence de la civilisation catholique. L'empire antichrétien de l'islamisme tombait en décadence; les discordes de l'Europe lui conservaient seules un reste de pouvoir. Si le sentiment de l'intérêt commun avait pu prévaloir sur les rivalités égoïstes; si l'unité des peuples chrétiens se fût resserrée; si, après avoir achevé de vaincre le mahométisme, la chrétienté eût tourné toutes ses forces vers les nations innombrables qui attendaient d'elle les lumières de la foi et les bienfaits de la vraie civilisation, combien l'état de l'humanité serait différent de ce qu'il est aujourd'hui! Parmi ces centaines de millions d'infortunés qui croupissent encore dans les plus grossières erreurs, combien marcheraient joyeux, à la clarté de l'Évangile, dans la voie du vrai progrès!

Luther était doué par la nature de toutes les qualités qui donnent à un homme une puissante influence sur ses semblables; supposons-le faisant de ces qualités le même usage que François-Xavier; travaillant à opérer en Europe la vraie réforme avec autant de zèle et de soins qu'en mettra Xavier à répandre l'Évangile dans les vastes régions de l'Orient; n'employant pas moins d'efforts à resserrer l'unité des chrétiens qu'il n'en a faits pour la briser : combien la propagation de l'Évangile dans les contrées infidèles eût été plus facile et plus rapide!

Au contraire, quel est aujourd'hui le plus grand obstacle à cette propagation? Demandez à nos apôtres, dans les Indes, en Afrique, à Madagascar, la raison de la stérilité relative de leurs travaux. Qu'est-ce qui empêche les peuples d'embrasser en foule la foi du Christ? Ce n'est plus la tyrannie des princes, ce n'est pas l'autorité des prêtres des idoles : c'est la rivalité de l'apostolat protestant. Par les calomnies qu'il répand contre l'apostolat catholique, par les négations qu'il oppose aux enseignements de l'Église, il ôte toute autorité à la parole du salut, jette des doutes dans l'esprit des infidèles, étouffe les bonnes dispositions de leurs cœurs, paralyse tous les efforts de la grâce.

Ce n'est donc pas seulement par ses erreurs que Luther a porté un coup mortel à la vérité : par le zèle même dont ses disciples sont animés pour répandre leur évangile, par les grands sacrifices que leur inspire ce zèle très ardent quoique mal éclairé, ils privent en grande partie de sa force d'expansion

la lumière du véritable Évangile. Après avoir détruit la vraie foi dans son propre pays, Luther, quatre cents ans après sa mort, est encore le grand obstacle à la régénération de l'humanité.

VIII

Nous connaissons maintenant l'œuvre de Luther, au moins dans ses traits les plus saillants et dans ses principaux résultats. Nous pouvons, par conséquent, apprécier la justice de l'apothéose décernée, il y a quelques jours, à ce grand malfaiteur de l'humanité par le peuple qui se targue de marcher à la tête de l'humanité civilisée. Le hideux portrait placé sous les yeux de nos lecteurs, ce n'est pas nous qui l'avons tracé ; il a été peint par Luther lui-même. Il aurait paru bien plus odieux encore si le respect que nous nous devons à nous-même et aux autres ne nous eût obligé d'écarter les traits cyniques dont Luther se sert de préférence pour exprimer ses sentiments. Comment donc comprendre qu'il y ait des hommes, des chrétiens qui se font gloire d'être les disciples d'un pareil maître ? qui croient reconnaître le véritable interprète de l'Évangile dans celui qui renverse de fond en comble la morale évangélique ? qui saluent comme un libérateur celui qui a nié toutes les libertés, et comme l'initiateur de la civilisation moderne, celui qui a opposé le plus insurmontable de tous les obstacles au vrai progrès de l'humanité ?

Combien nous devons avoir pitié de l'aveuglement de ces hommes ! Combien nous devons de reconnaissance à Jésus-Christ et à son Église pour la lumière qui nous préserve d'aussi meurtrières erreurs !

Nous prierons avec ardeur pour ces infortunés qui vraiment ne savent ce qu'ils font. Ceux qui maudissent en ce moment, à l'exemple de Luther, l'Église leur mère, peut-être l'aimeraient-ils plus que nous, si, comme nous, ils avaient eu le bonheur de la connaître dès leur enfance.

Nous nous efforcerons de réparer par des hommages plus fervents les outrages dont cette douce Mère de nos âmes vient d'être plus que jamais poursuivie par des enfants égarés. L'unique titre de Luther à leur estime et à leur reconnaissance étant la révolte contre l'Église, ils ne peuvent l'honorer, qu'en outrageant l'Église, et ils ne s'en font pas faute.

Leur aveugle injustice sera la mesure de notre filial dévouement.

Et c'est pourquoi le 10 novembre en particulier devait être, cette année, pour tous les vrais catholiques, un jour de pénitence et de réparation, comme il était pour les luthériens un jour de joie haineuse et d'imprécations infernales. La pratique de la Communion réparatrice aura eu ce jour-là une opportunité spéciale. Tous l'auront faite avec une particulière ferveur, pour dédommager le Dieu de l'Eucharistie des profanations et des sacrilèges dont il a été la victime, dans le Sacrement d'amour, de la part des protestants.

Comme ce jour-là, dans toutes les communions que nous ferons encore durant ce mois, nous conjurerons le Cœur de Jésus de mettre enfin un terme à la funeste division dont Luther a été l'auteur. Nous le prierons d'ouvrir les yeux de tous ces aveugles qui prétendent le servir en se révoltant contre l'autorité de son Vicaire, et qui persistent à le chercher hors de son Église, alors qu'il s'est engagé à ne point se séparer d'elle jusqu'à la consommation des siècles. Ah ! s'ils comprenaient enfin que comme il n'y a qu'un seul Dieu et un seul Sauveur, il n'y a qu'une seule société dont il est le Roi, un seul corps dont il est le Chef, une seule foi, une seule loi, une seule espérance de salut!

Puissent ces infortunés goûter enfin avec nous les divines joies de cette unité et réaliser les vœux que le Cœur de Jésus ne cesse d'offrir à Dieu son Père pour faire cesser nos divisions! Puissent-ils, par leur retour, rendre à la société chrétienne la concorde qu'elle a perdue depuis qu'elle a cessé de former, sous la paternelle autorité du Vicaire de Jésus-Christ, une seule famille ! Ce serait la mettre en état de restaurer l'unité de l'humanité entière et de ramener dans l'unique bercail toutes les nations qui forment le troupeau du seul vrai Pasteur.

H. Ramière, S. J.

LE TRIOMPHE DE LA FOI

DEVANT LA PHILOSOPHIE ET LES SCIENCES

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

Géologie et histoire naturelle. — Et maintenant quelle est la date géologique de notre terre? Après le roman du ciel fait

par les astronomes, voyons le roman de la terre par les géologues; seront-ils d'accord avec la bible? Déjà en 1806, l'Institut de France comptait quatre-vingts systèmes sur la formation de notre globe terrestre; pas un n'est demeuré debout devant la science.

Que faut-il penser de la création des six jours? Comparons le récit de la Bible avec les données scientifiques. La Genèse nous dit que le Seigneur a fait le monde en six jours : qu'au premier jour, il créa la lumière; au second, l'air et les eaux; au troisième, la terre ferme avec les plantes ou règne végétal; au quatrième, il fit paraître le soleil, la lune et les étoiles; au cinquième, tous les êtres animés qui vivent dans l'eau et dans l'air; enfin au sixième, les animaux qui vivent sur la terre et, comme couronnement de son œuvre, l'homme, fils adoptif et image vivante de la divinité.

Or, les géologues disent : nous ne pouvons admettre scientifiquement que tout cela soit l'œuvre de six jours.

Soit, répond l'Église; ces jours ne sont pas des jours de vingt-quatre heures. L'apôtre saint Pierre lui-même nous le dit : « Sachez-le bien; pour le Seigneur un jour c'est mille ans, et « mille ans sont un jour. » (Épit. II, chap. III.) Saint Augustin dit expressément que les jours de la Genèse peuvent être des périodes de temps plus ou moins longues. En effet, le *mot* hébreu *iom*, que la Genèse traduit par jour, peut s'entendre parfaitement d'une époque indéterminée; et les paroles *soir et matin* qu'elle emploie, s'interprètent également dans le sens de *fin* et de *commencement*. — Le mot *iom*, qui signifie jour, veut dire aussi une durée de temps quelconque; et l'on ne peut prétendre que Moïse ait voulu parler de jours de vingt-quatre heures, puisque le soleil qui mesure les jours, n'avait pas encore paru les trois premiers jours et ne se montra qu'au quatrième. — Les six premiers jours de la création sont donc six époques indéfinies, six manifestations diverses de la puissance créatrice. Sous ce rapport encore, les affirmations de la Bible sont parfaitement justifiées devant la science.

Bien mieux, nous disons que la *géologie* et la *Bible* sont deux livres divins, l'un naturel et l'autre inspiré, qui se confirment l'un l'autre et sont en parfait accord pour expliquer la formation du globe terrestre. — Moïse dit qu'au commencement la terre était vide et sans forme, toute couverte d'eau. Voilà bien ce qu'elle a dû être, d'après les plus célèbres naturalistes.

C'est cet état de fluidité de la terre, joint à son mouvement de rotation et d'attraction, qui a nécessairement produit son aplatissement sur les pôles et son renflement à l'équateur.

La première époque géologique, dans laquelle sont les terrains primitifs, avant l'existence des êtres organisés, correspond aux deux premiers jours de la Genèse qui sont consacrés à débrouiller le chaos.

La deuxième époque géologique nous montre la terre se couvrant de végétaux, d'arbres, de plantes énormes, qui formèrent d'immenses dépôts de houille. Dans les terrains de cette époque on trouve des débris de plantes, point d'animaux fossiles. Or, la Bible dit aussi qu'au troisième jour, la terre affermie produisit des plantes et des arbres. (Genèse, I, 9.)

La troisième époque des géologues, celle des terrains tertiaires, correspond au cinquième jour, pendant lequel Dieu créa les poissons et les oiseaux, tous les animaux qui vivent dans l'eau et dans l'air. La création simultanée des poissons et des oiseaux explique les analogies frappantes que l'on découvre dans leur organisation.

Enfin, la quatrième époque coïncide avec le sixième jour de la création, dans lequel Dieu créa d'abord les animaux qui vivent sur terre, les quadrupèdes; puis l'homme, dont l'organisation est la plus compliquée et dont on ne retrouve aucun vestige dans les terrains inférieurs qui ont précédé.

Ainsi tel est l'ordre de la création, attesté par la *Géologie* comme par la *Genèse :* dans les couches les plus profondes, des dépouilles végétales; dans les terrains tertiaires, superposés, des débris de végétaux et d'animaux, point d'homme encore; dans les terrains diluviens supérieurs, des végétaux, des animaux et l'homme. — Cette conformité du récit de Moïse avec les faits géologiques, a fait dire au célèbre Cuvier que la cosmogonie de Moïse est la seule conforme à la nature. — C'est ainsi que nous comprenons les *six jours* de la création et l'*ordre* des créations bibliques, d'accord avec la science véritable.

Histoire et archéologie. — Autre question à examiner : quelle est l'antiquité de l'humanité sur terre ? Les géologues demandent des millions d'années pour expliquer l'œuvre des six jours ; les cosmologues des millions de siècles pour la création ou la transformation des nébuleuses en mondes organisés. Mais la race humaine est-elle aussi ancienne que la terre ? — Non, certes ; soit que l'on consulte sur cela le grand livre de la

nature, soit les traditions des peuples, soit les textes sacrés de la révélation, le monde humain sur terre ne remonte pas au-delà de six ou sept mille ans. La chronologie des livres saints, qui commence avec le premier homme et qui devient surtout claire et positive après le déluge, n'accorde que soixante à soixante-dix siècles d'existence au genre humain. Et la géologie, d'après Cuvier, Deluc et Dolomieu, démontre évidemment que nous ne remontons pas au-delà de cette époque.

L'antiquité de la terre et l'antiquité de l'homme ne sont pas les mêmes. L'homme n'apparaît sur la terre que lorsque la terre est embellie de ses ornements, décorée de toute sa beauté et surtout animée par la vie. Le roi de la création ne vient que quand le palais est prêt pour recevoir sa royauté. — Si l'homme était aussi ancien que certains libres-penseurs le prétendent, pourquoi ne trouve-t-on nulle trace de lui dans les couches primitives, qui se sont formées pendant de longs siècles? Là, nous découvrons des traces visibles de générations éteintes, des débris antiques d'êtres qui ont disparu ; là, en effet, nous voyons des plantes, des poissons, des volatiles, des animaux, des quadrupèdes, dont les restes attestent leur antiquité. Pourquoi n'y découvrons-nous pas un vestige de l'homme? En quel musée de l'Europe ou de l'univers, pourrions-nous trouver un fossile humain, un seul fossile, portant sur lui le sceau d'une antiquité de *huit ou dix mille ans?* Que la géologie antichrétienne nous montre donc ce monument authentique de l'ancienneté de notre race! Elle ne l'a pu et ne le pourra jamais.

La science de la terre parle comme Moïse ; on dirait que la Genèse, ce livre divin, est la traduction abrégée du livre écrit dans les entrailles de la terre par les révolutions géologiques. Chose étonnante! ces deux livres se répondent page par page, avec une exactitude merveilleuse. L'homme apparaît le dernier, dans l'une comme dans l'autre ; il est le seul dont les restes ne se retrouvent pas dans ces antiques nécropoles, où gisent les créations premières, végétales et animales.

Cette date de six ou sept mille ans d'existence qu'attestent la Bible et la géologie, l'histoire et l'archéologie sérieusement étudiées nous la donnent également. Aujourd'hui les vrais savants lèvent les épaules devant les affirmations de Voltaire, Volney, Dupuis, Michelet et leurs adeptes. La science historique, en remontant de siècle en siècle dans le passé, de géné-

rations en générations, arrive nécessairement à l'origine des peuples, à celle du genre humain, à l'origine commune et unique de toutes les nations. Or, vers ces époques déjà lointaines, tout commence, les villes se fondent, les empires s'établissent, les industries et les arts apparaissent ; et au delà, rien pour ainsi dire. Il est prouvé que les fameuses dynasties égyptiennes, quoique bien antérieures aux autres dynasties européennes et asiatiques, n'ont pas une antiquité qui contredise en aucune manière nos livres saints. Il est prouvé que le célèbre Zodiaque de Denderha en Égypte, pour lequel certains libres-penseurs demandaient douze à quinze mille ans avant Jésus-Christ, remontait tout au plus au temps des Ptolomée, c'est-à-dire deux siècles avant l'ère chrétienne. Enfin il est prouvé que les livres sacrés de l'Asie, les Védas des Hindous, le Zend-Avesta des Persans attribué à Zoroastre, les Kings des Chinois rédigés par Confucius, datent à peu près des cinquième et sixième siècles avant Notre-Seigneur.

Donc rien n'affaiblit, tout confirme au contraire les données chronologiques de la Bible, sur l'antiquité du genre humain.

Anthropologie. — Sur cette question importante de l'origine de l'homme, écoutons maintenant les prétentions de l'anthropologie moderne.

« Le fait certain des générations spontanées, dit-elle, suffit pour expliquer l'existence de l'homme, sans remonter au récit biblique de la création. Voyez comme, dans l'eau croupie et surtout dans le vinaigre, naissent une quantité d'animalcules nommés infusoires, sans qu'on sache d'où ils viennent. Ces petites bêtes naissent toutes seules ; donc la naissance de tous les animaux et même de l'homme peut s'expliquer par une force occulte de la matière, par une puissance génératrice de la terre, de l'eau, de l'air, du soleil. Donc il n'est pas nécessaire de recourir à l'œuvre des six jours suivant la Bible.

R. — Cette théorie pèche par la base. Ce fait de la génération spontanée des animalcules, non seulement est contestable et contesté, mais démontré faux par les expériences récentes de plusieurs chimistes des plus distingués, tels que MM. Chevreul et Pasteur. Ces expériences ont démontré que les animalcules, nés dans le vinaigre ou dans l'eau croupie, ne sont pas du tout le résultat d'une génération spontanée ; qu'ils naissent de germes imperceptibles, d'espèces d'œufs en suspension dans l'air, et se développent dans les milieux qui leur conviennent.

Bon gré mal gré il faut toujours remonter à une première poule faisant un œuf ou à un premier œuf faisant une poule ; et il faut une puissance infinie pour créer la moindre poule et même le moindre œuf. Or, cette puissance infinie, nous l'appelons Dieu ; et la Genèse nous raconte comment Dieu a fait de rien toutes choses. Non, l'homme n'a pu naître tout seul sur la terre.

D'autres savants anthropologistes prétendent que l'homme est un *animal transformé,* un singe perfectionné ; les animaux viennent de la terre ; l'homme vient du singe. Selon Pascal Grousset et Darwin, il est évident que les êtres vont en se perfectionnant physiquement aussi bien que moralement. C'est la loi du progrès humanitaire continu. Ainsi le polype a dû devenir huître, l'huître est devenue poisson, le poisson est devenu phoque, le phoque castor, le castor singe et orang-outang ; enfin, à force de progrès et d'efforts de la nature, l'orang-outang perdit sa queue, devint nègre, puis homme tout de bon. Des voyageurs anglais ont même affirmé qu'il existait encore en Abyssinie des hommes à queue, appelés niams-niams. Tel est le système du transformisme.

R. — Mais le savant M. Mariette de l'Institut ne tarda pas à découvrir que ces nègres à queue étaient des nègres revêtus de la peau de bêtes qu'ils avaient tuées et dont la queue pendait par derrière. — Les naturalistes sérieux, dit Mgr de Ségur, constatent entre le singe le plus humain et l'homme le plus bête, non pas seulement des nuances, mais des différences essentielles ; entre autres cette fameuse queue que nos penseurs sceptiques voudraient bien retrouver ; puis la forme des mains, de la tête surtout, sans compter bien d'autres détails. — La vraie science, d'accord avec le bon sens et la religion, découvre dans l'homme ce qui ne se trouve que chez lui : une âme raisonnable, capable de connaître, d'aimer et de posséder Dieu. Cette prétendue perfectibilité des animaux n'est qu'une affreuse plaisanterie, démentie par l'expérience. Chaque animal, poisson, oiseau, serpent, quadrupède, naît dans un état dont il ne peut sortir. Les singes qui autrefois ont engendré des hommes n'en engendrent plus aujourd'hui et sont restés singes. Les rossignols de nos jours chantent comme les rossignols du temps d'Abraham ; les chiens du XIX[e] siècle aboient après les voleurs comme ceux d'il y a deux mille ans ; jusqu'à la fin du monde, les fourmis travailleront, les araignées fileront, les chats miauleront, les

ânes brairont, les singes grimaceront avec la même perfection, sans avoir rien appris de leurs honorables ancêtres.

Le transformisme est un système faux, absurde, ridicule.

Astronomie. — Maintenant *paulo majora canamus,* et, avec nos sublimes astronomes, élevons nos esprits plus haut, sur les traces resplendissantes de Jésus montant au ciel, le jour de son ascension glorieuse. Élevons nos cœurs vers ces demeures fortunées, où nous ont précédés les saints, nos pères dans la foi. Élançons-nous sur les ailes de l'espérance et de l'amour vers cette patrie céleste où nous serons éternellement heureux, et où nous n'aurons plus d'épreuves, plus de persécutions à craindre.

Mais quoi ! disent les libres-penseurs au nom de la science astronomique, où donc est-il, ce ciel des élus ? Jésus qui est venu du ciel et qui remonte vers son Père, est-il le Sauveur de tous les mondes habités ? Pourquoi s'est-il incarné sur la terre, qui n'est pas du tout le centre de l'univers, comme l'enseigne la Bible ?

R. — Reprenons ces questions l'une après l'autre. Où est-il ce ciel du bonheur ? où se trouve la demeure des saints et de Jésus ressuscité ? La science ne trouve nulle part, dans les espaces astronomiques, la place du ciel, de l'enfer et du purgatoire. — La science, qui admet la pluralité des mondes habités, la science, de nos jours, est embarrassée en beau chemin. Sans vouloir lui répondre ici d'une manière approfondie, nous pouvons lui présenter des hypothèses tout aussi vraisemblables que les siennes, des hypothèses qui sourient aussi à l'imagination et rendent raison du dogme chrétien. *In sole posuit tabernaculum suum,* lui a répondu depuis longtemps le roi-prophète, c'est dans le soleil même que Dieu a établi son trône, dans le grand soleil, *unique centre* de tous les mondes. — Où sont les limbes et le purgatoire ? *descendit ad inferos,* nous dit le *Credo.* Qu'est-ce que cela peut être, sinon quelqu'une des planètes inférieures qui viennent après notre terre, à une plus grande distance du soleil ? Et l'enfer lui-même, ne peut-il pas être dans une planète encore plus éloignée de l'astre-roi de notre monde, ou bien dans l'espace et le chaos qui se trouve au-delà de notre systéme planétaire, en dehors du monde organisé, lieu de confusion et de ténèbres ?

Mais hâtons-nous de répondre plus catégoriquement avec Mgr de Ségur, que le ciel, le purgatoire, l'enfer n'appartiennent

point à l'ordre naturel, qui seul est le domaine de la science ; qu'ils appartiennent à ces grandes réalités spirituelles, que l'œil de l'homme n'a pas le droit de voir ici-bas ; qu'ils sont avant tout des états surnaturels de félicité ou de souffrances. Sans doute, ils sont aussi un lieu, mais bien différent de ce que nous appelons un lieu sur la terre. La théologie nous apprend que les corps ressuscités, sans devenir des esprits, seront comme les esprits, *comme les anges de Dieu,* nous dit Jésus-Christ, et ne seront plus sujets à la loi terrestre du temps, ni du lieu, ni de l'espace. Le ciel des élus est là où est Dieu, là où est le Christ ; l'enfer des damnés est là où Dieu n'est pas.

(*A suivre.*) A. C. THOLON.

GUIZOT JUGÉ PAR M. JULES SIMON

L'événement de la séance annuelle des Sciences Morales et Politiques qui a eu lieu la semaine dernière, a été la notice sur M. Guizot, lue par M. Jules Simon. Éloge d'un protestant libéral par un libéral protestant, elle pourrait provoquer, à plus d'une page, des réserves ; le lecteur les fera de lui-même.

Les extraits que nous allons reproduire, lui donneront une idée de cette notice écrite en noble et beau langage, en l'honneur d'un homme de caractère et de talent, l'une des figures les plus respectables et les plus sympathiques que les catholiques aient pu rencontrer, en ce siècle, parmi les dissidents restés fidèles à Jésus-Christ :

... Qui ne connaît cet aimable début d'une vie agitée et austère ? Il avait entendu parler, chez M. Suard, de Pauline de Meulan ; il ne l'avait pas vue ; il prenait intérêt à elle, comme tous ceux qui savaient sa courte et touchante histoire. Elle tomba malade ; elle avait besoin du produit de son travail littéraire. Elle reçut la lettre d'un anonyme qui lui proposait de faire pour elle, sous son nom, les articles dont elle était chargée. Elle fut étonnée, puis émue. Elle refusa ; elle accepta.

Après quelques articles, elle exigea que l'anonyme se fît connaître : c'était M. Guizot. Les relations furent d'abord assez étranges entre ces deux âmes qui venaient de deux mondes très opposés. Pendant longtemps, M. Guizot ne sut que lui plaire sans la persuader ; pendant longtemps elle l'aima sans le comprendre. L'entente ne fut complète et le mariage ne se fit qu'au bout de quatre ans. Pauline avait quatorze ans de plus que son mari. Jamais union ne fut plus heureuse. Elle ne fut pas de longue durée. Au moment de sa mort, Pauline écrivait l'*Histoire d'Héloïse et d'Abélard*. Elle ne put l'achever.

M. Guizot l'acheva pour elle, quand elle ne fut plus ; elle parut avec leurs deux noms.

Peu de temps après son mariage, et par conséquent en 1812, M. Guizot fut nommé professeur adjoint d'histoire et géographie ancienne à la Faculté des Lettres de Paris, et presque aussitôt M. de Fontanes créa pour lui, à la même Faculté, une chaire d'histoire moderne. Il lui fallut une dispense, car il n'avait pas tout à fait l'âge réglementaire de vingt-cinq ans. Il entrait dans l'Université par l'emploi le plus élevé, et se trouvait chargé d'enseigner l'histoire à un âge où il ne pouvait encore l'avoir suffisamment étudiée ; mais c'était M. Guizot, et M. Guizot déjà en possession de toutes ses forces intellectuelles. C'est un des traits distinctifs de sa carrière si bien remplie, qu'il jouissait, à vingt ans, de la maturité de son esprit, et qu'il en conserva jusqu'à quatre-vingt-six ans toute l'activité.

Il a publié, dans les appendices du premier volume de ses Mémoires, son discours d'ouverture de 1812. « C'est, dit-il, ma première leçon d'histoire et ma première parole publique. » Ce discours d'un maître de vingt-cinq ans, qui ne s'était pas même essayé dans l'enseignement des collèges et qui débutait par la Sorbonne, est intéressant à divers titres. On n'y devine pas le grand lutteur des Assemblées politiques ; M. Guizot, comme M. Royer-Collard, est devenu orateur ; il lui a fallu un apprentissage. Il n'a d'ailleurs jamais été à la Faculté des Lettres qu'un professeur plein de réserve et de gravité, dont les leçons réussissaient par la précision, la solidité, l'autorité, sans aucune recherche d'ornement ou d'éclat.

En revanche, on est très frappé de la maturité précoce de ce discours d'ouverture ; c'est un début qui a toutes les allures d'une conclusion. Il nous dit bien que tout est obscur dans l'histoire ; mais il ajoute aussitôt que rien n'y est isolé, et l'on

comprend qu'il croit tenir dans sa main le bout de la chaîne par laquelle tous les événements se relient les uns aux autres. Il semble qu'il entre dans l'histoire pour la discipliner, et non pour la raconter. Ce n'est ni un curieux, qui veut approfondir un point d'érudition, découvrir des documents inconnus, lire des manuscrits inexplorés, commenter et comparer des textes, combler une lacune, rectifier une erreur ; ni un peintre qui ne voit dans l'histoire que la beauté et la variété des tableaux dont elle se compose, et qui songe surtout à saisir et à reproduire le mouvement des destinées humaines dans leur majesté sereine ou terrible ; c'est un philosophe, qui étudie l'homme dans l'humanité, et qui ne cherche à le bien connaître que pour le gouverner plus sûrement.

Il ne faut pas s'étonner qu'avec de telles dispositions ce jeune homme ardent et contenu, plein de passion et d'idées, mais déjà maître de lui-même et qui, à la différence des ambitieux vulgaires, n'était jamais prompt à se lamenter ni à s'admirer, ait conquis l'intérêt et presque l'amitié de M. Royer-Collard, son collègue à la Faculté des Lettres, qui admettait peu de gens dans sa familiarité et n'était pas prodigue de sa bienveillance.

Quoique M. Royer-Collard eût enseigné un instant les mathématiques au sortir de ses études, il avait depuis longtemps quitté l'enseignement pour la politique, quand Fontanes l'appela inopinément à prendre la place de Pastoret comme professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris. On créait alors toutes les chaires et on était réduit à créer aussi des professeurs pour les remplir. M. Royer-Collard avait avec M. Guizot une analogie de plus. Tous les deux avaient été invités par Fontanes à introduire un éloge de l'empereur dans leur discours d'ouverture, et tous les deux avaient eu le courage, alors bien rare, de faire la sourde oreille.

La Restauration eut lieu, et M. Royer-Collard, qui devait être le théoricien de l'école doctrinaire, et qui peut-être prévoyait déjà que M. Guizot en serait l'homme d'action, le donna pour secrétaire général à l'abbé de Montesquieu, devenu ministre de l'intérieur. A partir de ce moment et jusqu'à la révolution de 1848, M. Guizot fut mêlé à la lutte active des partis...

...M. Guizot répétait souvent que la vie est un mélange de grandes joies et d'amères douleurs. Les douleurs ne lui furent pas épargnées. Sa vie commence par une tragédie, le supplice de son père. Cette admirable Pauline de Meulan, qu'il aima si

profondément, lui est arrachée en 1827. Elle mourut convertie au protestantisme par son mari et pendant que, assis à côté d'elle, il lui lisait le sermon de Bossuet sur l'immortalité de l'âme. Il perdit en 1833 sa seconde femme, après quatre ans de l'union la plus heureuse. En 1837, il perd son fils aîné, mon condisciple à l'école normale, François Guizot, jeune, charmant, plein de grands sentiments et de nobles espérances, déjà le confident de son père.

Puis, après ces malheurs domestiques, le terrible et pour lui irréparable effondrement de 1848. Il subit le long supplice d'assister impuissant à la résurrection du second Empire et à la seconde invasion, plus accablante que la première. Il vit encore mourir sa seconde fille, Mme Cornélis de Witt, qui ne le précéda que de quelques semaines dans la tombe. En revanche, il avait eu dans sa destinée bien des chances heureuses : l'amitié de M. Stapfer, celle de M. Suard et de M. de Fontanes, de M. Royer-Collard. Dieu avait mis sur son chemin des femmes incomparables. Sa mère, qui fut toute sa vie, pour lui et les siens, la consolation, l'exemple et la règle vivante : elle mourut dans ses bras, en Angleterre, en mars 1848, six semaines trop tard ; Pauline de Meulan, qui, sur son lit de mort, lui choisissait une compagne dans sa plus proche famille, en disant : « Si je meurs, je veux qu'il soit malheureux le moins et le moins longtemps possible ; » des amies telles que la duchesse de Broglie, la princesse de Liéven, Mme Mollieu, Mme Lenormant ; deux filles dont on ne peut faire de plus bel éloge que de les déclarer dignes de leur mère et de leur aïeule. Il avait vu son second fils couronné à vingt ans par l'Académie française, pour un livre qui présageait toute une carrière d'histoire et de lettres. Deux goûts qui semblent contradictoires avaient animé et passionné toute sa vie ; l'amour de la lutte et l'amour des joies intimes de la famille. Ces douces joies lui restèrent fidèles quand il fut irrévocablement banni de la scène politique, et devinrent, avec ses espérances chrétiennes, la consolation et l'ornement de sa vieillesse. Le vieux patriote se réveilla en 1870. Il publia à cette date des lettres adressées l'une au gouvernement de la Défense nationale, l'autre à M. Gladstone, une troisième, un peu plus tard, à M. Grévy, président de l'Assemblée nationale, qui montrent à quel point étaient vivants chez lui le sentiment patriotique et la clairvoyance de l'homme d'État. On y retrouve l'homme de parti, surtout dans la troi-

sième lettre, mais il est impossible de n'y pas reconnaître l'accent et le cœur du citoyen. Il mourut au Val-Richer, le 12 octobre 1874. Il était au lit depuis cinq jours, toujours maître de sa pensée et songeant à ses enfants, à ses amis, à ses travaux. Sa fille était agenouillée auprès de son lit. Il la regardait ; elle aurait pu se tromper sur la séparation qui l'attendait, tant ce regard était pénétrant et tendre. « Adieu ! ma fille, adieu ! répétait-il. — Au revoir, mon père ! » M. Guizot, si faible quelques instants auparavant, se releva seul sur ses oreillers ; ses yeux brillaient, sa voix avait repris sa force : « Personne n'en est plus sûr que moi ! » dit-il. Ce furent ses dernières paroles.

(*La fin au prochain numéro.*)

L'ENSEIGNEMENT PAR LES IMAGES

DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES

Les hommes qui se sont donné la tâche de réformer l'instruction primaire et de la transformer en propagande antireligieuse et antipatriotique, emploient, pour arriver à leur fin, tous les moyens ; plusieurs ont été décrits, un autre dont on a jusqu'ici peu parlé, mais qui n'est pas le moins sûr, vaut la peine à notre avis qu'on le fasse connaître.

Dans toutes les écoles publiques de Paris et des départements, on distribue aux enfants, à titre de récompense, à peu près quotidienne, des images ingénieusement composées et dans lesquelles un sujet historique, reproduit en couleurs éclatantes, attire l'attention, pique la curiosité des enfants et les invite à lire une légende explicative rédigée souvent avec habileté, toujours avec perfidie. Il y a de ces images plusieurs collections très répandues. L'une des plus considérables porte pour titre général : *Enseignement patriotique par l'image.* Elle sort de l'imprimerie quasi officielle de la chaussée d'Antin, et embrasse en une centaine de sujets toute l'histoire de France depuis l'origine jusqu'à nos jours.

En ce qui concerne les premiers temps, disons tout de suite qu'on a choisi, pour les mettre sous les yeux des enfants, non

les scènes glorieuses, mais les plus tristes et les plus sanglantes. Rien des origines du christianisme, rien, rien de sainte Geneviève, rien de Tolbiac! Pour Clovis, on insinue que sa conversion n'a été qu'une comédie et on le représente comme un prince féroce, massacrant tous ses parents. On décrit ensuite le meurtre des enfants de Clodomir, les débauches de Frédégonde, le supplice de Brunehaut, la vie des rois fainéants (très intéressante pour les enfants). Dans cette première période, Charles Martel seul est loué... d'avoir pillé les biens ecclésiastiques. Quant à Charlemagne, on le dépeint comme le fondateur de la puissance cléricale, l'auteur premier de toutes les guerres religieuses, et on lui reproche surtout d'avoir institué la dime: « Dès lors, dit-on, *sans travail et sans efforts,* le clergé vécut largement aux dépens des fidèles... Cet abominable impôt qui ruinait le pays au profit de gens *inutiles et oisifs,* ne fut aboli que par notre *glorieuse Révolution.* » Et l'image ainsi commentée montre quelques moines gros et gras, réjouis et sensuels. auxquels de pauvres gens maigres et souffreteux apportent le meilleur de leurs richesses.

Tel est le premier chapitre de cet enseignement patriotique selon le cœur de M. Paul Bert!

Si nous passons au second, nous trouverons tous les reproches contre la féodalité et les nobles qui « s'unissent au clergé pour opprimer le peuple, » on nous présentera quelques scènes barbares ou ridicules, les souffrances des serfs grossies à plaisir, le clergé profitant de la crainte superstitieuse des populations pour s'enrichir; Foulques Nerra, comte d'Anjou, père dénaturé, et Pierre l'Ermite, homme cruel « *qui fit verser des torrents de sang.* » On se garde bien de parler du rôle bienfaisant de la royauté nationale et du clergé ; les rois sont des tyrans débauchés, les évêques sont les maîtres les plus durs pour leurs serfs ; les parlements ont pour unique occupation de s'opposer aux envahissements du clergé, etc., etc. On loue Étienne Marcel, on approuve les jacqueries, on félicite Du Guesclin de quelques paroles insolentes, — plus ou moins authentiques, — adressées au Pape, on fait un héros de Philippe Pot, prétendu défenseur du peuple, qui fournit l'occasion de lancer cette accusation : « Il y a toujours eu en France quelques milliers « d'individus soi-disant grands seigneurs, ayant la prétention « de gouverner la France malgré elle, et ne reculant pour cela « devant rien, *pas même devant le crime.* »

On va toujours, recherchant ce qui peut rendre la royauté et l'ancien régime peu sympathiques : on parle complaisamment de Gilles de Retz, le tueur d'enfants (sujet instructif pour la jeunesse), du cardinal La Balue, *vil intrigant,* du connétable de Montmorency, qui faisait massacrer les gens en disant ses patenôtres. On passe en disant de mauvaise grâce quelques mots sur Bayard, Jeanne d'Arc, Louis XI, Michel de l'Hospital, on plaint Henri IV *assassiné par un agent des Jésuites,* et quand on arrive à Louis XIV on ne trouve à signaler dans son règne que la misère et les dragonnades. On s'arrête un peu à la banqueroute de Law et si l'on se croit obligé de dire un mot du chevalier d'Assas, c'est pour essayer de lui enlever le mérite de son héroïsme, parce qu'il était noble.

Voilà toute notre histoire d'avant 1789; on peut la résumer en trois mots : misère, débauches et persécutions.

Mais on arrive à la glorieuse Révolution, et alors on célèbre la prise de la Bastille *où le peuple triomphait des complots de l'ancien régime,* on flétrit les manœuvres infâmes de l'émigration et l'on chante sur le mode lyrique les volontaires de 92, la fête de la Fédération (*les Fiançailles du peuple et de la liberté*), le *Vengeur* Carnot, « *qui vota la mort du roi et toutes les grandes mesures de salut,* » Bara et Viala, enfin La Tour d'Auvergne dont on a fait auparavant, pour les besoins de la cause, un ardent révolutionnaire.

Il convient de mettre à part toute une série de ces images qui a trait aux questions religieuses. C'est dans celles-ci que les écrivains et les dessinateurs ont déployé, toute leur verve. Ils en ont même, dit-on, trop déployé et les critiques n'ont pas manqué à quelques-uns des sujets de cette série dont il a fallu arrêter dans certains endroits la distribution. Quoi qu'il en soit, décrivons l'œuvre en entier.

On commence par les guerres religieuses du moyen âge et surtout la guerre des Albigeois.

Nous voyons, et les enfants voient, le légat du Pape au siège de Béziers, disant : « Tuez tout, Dieu reconnaîtra les siens »; puis toutes les horreurs, tous les massacres commis au nom de l'Église. « *La religion des Albigeois,* dit-on, *n'était pourtant* « *rien autre que la religion chrétienne modifiée* seulement « d'un côté par les *mœurs plus douces, plus faciles,* plus tolé- « rantes des Provençaux, d'un autre côté par un essai de « réforme ayant pour objet de ramener prêtres, évêques et

« papes aux temps et lois de la primitive Église. » On ajoute ailleurs : « C'est à l'occasion de cette guerre que furent imaginées « plusieurs des monstrueuses inventions qui ont fait tant de « mal à la religion catholique : *l'Inquisition, le Célibat des « prêtres et la Confession* (!!), *créés uniquement dans un but « de politique et de domination.* » On le voit, c'est un cours de théologie en même temps qu'un cours d'histoire ; l'un vaut l'autre.

Un peu plus loin, Luther est célébré comme « l'un des grands émancipateurs de l'humanité » ; au contraire, saint Ignace de Loyola et la Compagnie qu'il a fondée sont traités de la bonne façon : « Sous le prétexte religieux, écrit-on, ses véri- « tables tendances ont toujours été l'esprit de domination, la « conquête des richesses laïques, garantie solide de puissance « temporelle ; sous leur affectation d'humilité, d'obéissance « passive à leurs chefs, les Jésuites n'ont jamais rêvé que l'as- « servissement du genre humain. Aucune corporation n'a jamais « causé autant de désordres dans les États, ni soulevé autant « de *haines légitimes*. Aujourd'hui, ils sont les véritables « maîtres du clergé, les régulateurs de la politique cléricale. « Et toujours nous les revoyons avec la même physionomie « répugnante (elle est représentée sur l'image) : l'hypocrisie, « l'esprit d'obscurantisme et tout ce qui a fait d'eux les ennemis « du progrès et de la liberté. » Voilà les décrets de mars justifiés !

Les persécutions contre les protestants fournissent le sujet de plusieurs images. Nous voyons les supplices d'Anne Dubourg et d'Etienne Dolet, toutes les scènes classiques de la Saint-Bathélemy, Charles IX tirant sur le peuple et le Pape Grégoire XIII lui envoyant ses félicitations, l'assassinat de Coligny en présence d'un moine, enfin les dragonnades et Voltaire défendant Calas, *victime des Dominicains*.

Il y a encore quelques images qu'on ne peut classer dans une série déterminée ; elles rappellent le souvenir de certains grands hommes, mais toujours avec une intention perfide. Ce sont : Abélard persécuté par saint Bernard ; Bernard Palissy, victime de Henri III ; Jacquart, apprenant le patriotisme à Louis XVIII ; Vincent de Paul qui fut canonisé, « ce qui d'ailleurs ne pouvait rien ajouter à son illustration. » Enfin, pour couronner la collection, un acte de dévouement accompli ces dernières années par un enfant, Jacques Deruelle, permet de faire l'éloge de

M. Turquet, « *sympathique député de l'Aisne, dont l'esprit et* « *le cœur ne sauraient rester insensibles à de pareils traits.* »

Cette dernière image peut inaugurer avec succès une nouvelle série dans laquelle nous espérons voir figurer prochainement les portraits et éloges de nos grands hommes contemporains : mais, pour le moment, il faut nous contenter des autres. La collection en est suffisante à notre gré, et l'on conviendra, nous en sommes sûrs, qu'elle est intéressante à examiner.

Nous estimons, quant à nous, qu'il n'est rien de plus perfide que ce procédé que nous avons tenu à faire connaître et qui consiste à séduire les enfants par le plaisir des yeux, et à leur donner à titre de récompense des images dont le sujet et l'explication leur jettent dans l'esprit plus sûrement que tout autre enseignement des idées fausses, et éveillent dans leur cœur des sentiments de malveillance et de haine contre une partie de leurs concitoyens.

De la part des auteurs de ces images, il y a une mauvaise action commise, un attentat contre l'esprit et le cœur des enfants, en même temps qu'une calomnie contre toute notre histoire. De la part du gouvernement qui fait ou laisse distribuer ces images, il y en a outre la négation de la neutralité, la violation de la loi, l'abandon complet et audacieux des promesses solennellement faites; tout cela n'a rien qui puisse nous étonner, mais du moins faut-il le signaler à ceux qui auraient encore par hasard quelque confiance dans la bonne foi ou la fermeté du ministre de l'instruction publique. — *(Le Français.)*

DIRECTORIUM CHORI

DE L'ORATOIRE

On veut bien nous communiquer du diocèse de Bayeux une intéressante note que nous sommes heureux de publier :

Nous avons trouvé dans une bibliothèque un livre qui ne manque pas d'intérêt. C'est le *Directorium chori de l'Oratoire,* publié en 1634 par le P. Bourgoing, maître de chœur de la chapelle de Paris. Le P. Bourgoing rappelle qu'il a été chargé de la direction du chœur de cette chapelle douze ans avant

cette publication, par le Cardinal de Bérulle; elle est dédiée au P. de Condren, Supérieur général de l'Oratoire.

Ce *Directorium chori* est-il un simple recueil des usages de l'Oratoire? Est-ce une publication destinée à répandre un système nouveau de plain-chant? Nous laissons à de plus érudits le soin de se prononcer.

Quoi qu'il en soit, voici quelques remarques inspirées par une première lecture de cet ouvrage.

Deux notes seulement sont admises : la brève ou losange, et la longue ou carrée. La première est de beaucoup la plus fréquente. Elle est quelquefois accompagnée d'un point placé en haut et à droite; alors elle ne doit pas être notablement prolongée, mais bien accentuée. La carrée accompagnée d'un astérisque devient très longue. On la trouve ainsi allongée dans les pénultièmes des médiations, des psaumes, des terminaisons, des versets, des terminaisons des psaumes, etc.

Il est bien rare que la même syllabe reçoive deux notes ; les quelques exceptions (intonations du *Gloria, Veni Creator,* intonation du *Te Deum,* etc.), paraissent des concessions *opportunistes.* On n'a pas osé modifier ces endroits. Mais beaucoup d'hymnes, le *Pange lingua* par exemple, de pièces de chant, sont notées dans ce système sans aucune concession.

A Vêpres, comme dans toutes les Heures canoniales, les antiennes, même celles du *Magnificat* et du *Benedictus,* sont *recto tono,* sans la moindre modulation.

Les psaumes, au contraire, même aux Petites Heures, ont des modulations.

Ces modulations sont au nombre d'une douzaine environ pour tout le *Directorium.* Nous en donnons le tableau.

Dans ce tableau, la teneur est indiquée par une note soulignée *la,* la médiation par une virgule, la terminaison par un point.

1. *fa* sol la sol fa, *fa* ut ré mi ré.
2. *ut* si ut ré mi ré, *ré* si ut ré mi ré ut.
3. *ré* ut ré fa sol fa, *mi* fa mi ut ré mi ré.
4. (*pour les versets impairs*) *sol* fa sol la, *la* si^b la sol fa sol.
(*pour les versets pairs*) *sol* ré mi fa mi ré, *la* sol si^b la sol fa sol.
5. *la* fa sol la si^b la, *ut* sol si^b la sol fa.
6. *la* ut si^b la, *la* sol fa sol fa.
7. *fa* sol la si^b la sol, *sol* la si^b la sol fa.
8. *fa* sol la sol fa sol, *sol* fa sol la sol fa.
9. *la* sol la si^b sol, *sol* la fa mi fa sol fa.

10. *mi* fa mi ré mi, *mi* ut ré mi ré ut.
11. *si* ut si la, *ré* mi ré si.
12. *si*^{b} la sol fa sol la, *la* sol fa sol la sol.

Nous donnons ce tableau afin qu'on puisse se faire une idée de l'opposition qui devait régner entre le chant de l'antienne et celui du psaume.

Et aussi parce que ces modulations se rapprochent beaucoup de certaines modulations extra régulières usitées les jours solennels dans nos pays.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Comme nous l'avions annoncé, l'Assemblée générale des catholiques du Nord et de Pas-de-Calais a eu lieu à Lille les 13, 14, 16, 17 et 18 novembre. Nous analysons aussi exactement que possible, d'aprés *la Vraie France,* les séances de cette importante réunion.

Première journée.

Comme les années précédentes, la séance solennelle d'ouverture s'est effectuée à la salle Ozanam, merveilleusement ornée pour la circonstance. On remarquait surtout, faisant face à l'estrade d'honneur, un superbe crucifix sur fond d'or, que faisaient ressortir d'une manière éclatante les draperies rouges des tentures. Au-dessous, l'inscription : *Oportet illum regnare.*

Dès huit heures précises, une nombreuse assistance envahit toutes les places ; aux côtés de S. G. Mgr l'archevêque de Cambrai, nous remarquons Mgr Rougerie, évêque de Pamiers, MM. de Nicolaï, de Caulaincourt, le R. P. Delaporte, M. l'abbé Laplagne, M. Leroux de Bretagne, ancien président du tribunal de Béthune, M. Champeaux, les RR. PP. Félix, Marquigny et Moro, missionnaire suédois, M. le chanoine Didiot, MM. Bernard, Thellier de Poncheville et de Margerie.

A l'heure exacte, indiquée par le programme, Mgr Duquesnay invite l'assistance à réciter le *Veni sancte Spiritus* pour attirer les bénédictions de Dieu sur les travaux du Congrès, puis il donne la parole à M. LE COMTE DE CAULAINCOURT.

L'honorable vice-président du Congrès commence par donner lecture d'une dépêche du cardinal Jacobini apportant la bénédiction du Saint-Père, puis il donne connaissance du bureau général ainsi que des bureaux des commissions, nommées pour l'année 1883 dans une réunion préparatoire tenue à 3 heures de l'après-midi. En quelques paroles pleines de cœur, il félicite ceux qui en France et à l'étranger, et notamment à Dusseldorf et à Naples, travaillent au mouvement catholique dont le Congrès de Lille est une imposante manifestation.

Il fait appel à l'union de tous les catholiques réunis autour du Souverain-Pontife, père commun des fidèles ; il engage les congressistes à redoubler de dévouement et d'activité et à prendre la résolution de ne laisser échapper aucune des occasions qui désormais s'offriront à eux de faire éclater leurs croyances.

Mgr Duquesnay paie un juste tribut d'éloges à M. de Caulaincourt dont les sages conseils sont toujours reçus avec tant de déférence ; puis il prononce une allocution qui, dès les premiers mots, enthousiasme et charme l'auditoire. Abandonnant les notes qu'il avoue avoir préparées, il cherche son inspiration dans le texte qu'il aperçoit en face de lui auprès du crucifix : *Oportet illum regnare.*

Opportet : la nécessité sociale du règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ s'impose partout et surtout en France, où jamais la force ne primera définitivement le droit ; c'est pour nous une question de vie ou de mort ; la lutte est plus que jamais engagée et de plus en plus les nuances s'effacent : Il faut être pour ou contre Dieu ; les congressistes assemblés en ce moment ont choisi et défendent vaillamment leur place.

Illum : Celui qui doit régner sur nous, c'est Jésus-Christ, l'objet du culte de notre vie tout entière, notre Rédempteur, le civilisateur du monde, le protecteur tout spécial de la France, l'inspirateur des apôtres de la Foi, de tous les bons catholiques, de tous les membres du Congrès.

Regnare : laissons-nous envahir par Lui ; nous ferons prédominer son règne dans nos familles et jusque dans la société, avec cette énergie et cette franchise qui caractérisent les catholiques du Nord.

Cette improvisation a été sans cesse animée par un rare mélange de vigueur et d'émotion touchante, d'élévation de vues et de fine bonhomie.

M. Thellier de Poncheville, avocat à Valenciennes, qui a depuis longtemps conquis droit de cité à Lille, se sert d'une des questions à l'ordre du jour du Congrès pour faire un édifiant parallèle entre la philanthropie et la charité chrétienne.

Ce discours sur les enfants « moralement abandonnés », pour employer l'expression légale, est parsemé de traits vifs et heureux ; il montre que là, comme partout ailleurs, la prétendue protection de l'État est en réalité une absorption, un moyen de domination et la ruine de ce que nos jacobins appellent une concurrence illégitime. Ne suivons pas ceux qui, avec Platon et Saint-Just, prétendent que l'enfant appartient d'abord à la République, mais écoutons la parole de l'Évangile : laissez venir à moi les petits enfants.

M. le chanoine Didiot lit une notice sur M. le vicaire général Bernard : il montre l'actualité qu'il y a de rappeler la mémoire de celui dont la vie tout entière a été l'application de cette devise du Congrès : *Instaurare omnia in Christo.* Il justifie cette thèse par une rapide indication des actes principaux de la vie du regretté collaborateur des Éminentissimes Cardinaux Giraud et Régnier. Aussi bien, retracer sa vie, c'est faire l'historique des œuvres de piété et de charité de la ville de Lille et du diocèse ; il n'est pas jusqu'à l'Église universelle, sur laquelle les heureux effets du zèle de l'abbé Bernard ne se soient fait sentir.

Le R. P. Moro entretient ensuite le congrès des progrès consolants de sa mission en Suède. Puis la séance est dignement clôturée par Mgr l'évêque de Pamiers.

Au missionnaire de l'Extrême-Nord, a dit le prélat, succède l'évêque des Pyrénées, circonstance qui met en relief l'action universelle de l'Église.

Mgr Rougerie développe ensuite à son tour la devise : *Instaurare omnia in Christo ;* puis il se félicite d'avoir le lendemain à offrir le saint Sacrifice de la Messe dans la basilique de Notre-Dame de la Treille ; il priera pour que les congressistes commencent leurs travaux dans des conditions qui en assureront le succès.

Deuxième journée.

Au bureau figurent : Mgr l'Archevêque de Cambrai ; NN. SS. les Évêques d'Arras et de Pamiers ; Mgr d'Hulst ; M. l'abbé Deschamps, vicaire-général à Arras ; le R. P. Delaporte ; MM. Ant. Pagès ; de Margerie ; Le Roux de Bretagne ; de

Nicolaï ; M. le Supérieur du collège Saint-Bertin ; M. Jonglez de Ligne ; le R. P. Ludovic ; M. l'abbé Bazin ; M. de Caulaincourt ; Mgr Scott ; MM. Henri Bernard et Champeaux.

M. le comte de Nicolaï, au nom de M. de Tramecourt, donne lecture d'un rapport sur les conférences données aux ouvriers d'Arras dans le patronage du R. P. Halluin, ce modèle véritablement héroïque de dévouement et de charité évangélique. L'exemple donné par ce vénérable religieux est l'un des plus féconds dont on puisse s'inspirer.

Après avoir conjuré ses auditeurs d'écarter toutes les questions qui divisent, Mgr Duquesnay donne la parole à Mgr d'Hulst.

L'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris dit qu'il est venu simplement accomplir un acte de cordiale confraternité envers l'Université catholique de Lille ; aussi n'a-t-il pas la prétention de donner des leçons, superflues ici, mais des encouragements : il parlera de la nécessité des établissements d'enseignement supérieur catholique.

Le discours de Mgr d'Hulst n'est pas de ceux qu'il est facile d'analyser ; la trame en est si serrée qu'il est plus aisé d'en sentir que d'en apercevoir sans discontinuer le fil conducteur. L'orateur procède par une suite de déductions quelque peu didactiques, qui s'enchaînent étroitement, et dont il ne faut pas laisser échapper un seul anneau, si l'on veut en saisir la continuité. Cette manière exige une attention soutenue et parfois même quelque contention d'esprit ; mais en revanche, elle offre incontestablement une rigueur de démonstration tout à fait à la mode et qui embarrasserait fort les Paul Bert ou d'autres partisans de la *République française.*

Mgr d'Hulst prouve sa thèse en exposant le danger que courent les mœurs et la foi des enfants passés sans transition de l'étroite discipline du collège dans la pleine liberté du dehors. Il établit également la nécessité de créer les foyers scientifiques chrétiens ; il en fournit une ample définition qu'il montre justifiée dans l'Université catholique de Lille. Il conclut en traçant d'une main magistrale les devoirs des maîtres, des administrateurs et des bienfaiteurs de nos Facultés libres ; et il garantit que les conditions requises une fois observées, un succès définitif et éclatant répondra bientôt aux avantages considérables déjà obtenus.

Sur la proposition de M. Jonglez de Ligne, l'assemblée émet

le vœu que les catholiques reprennent l'habitude des Retraites.

Le R. P. LUDOVIC DE BESSE vient répéter à propos des pauvres ce que Mgr d'Hulst a dit au sujet des riches : il faut que les enfants des classes indigentes trouvent un asile analogue à celui que les jeunes gens des classes aisées rencontrent dans les établissements d'instruction supérieure ; il en prend texte pour expliquer quelques-unes de ces œuvres populaires méconnues ou calomniées.

Le but de toutes ces fondations est l'organisation du travail chrétien, de la création de foyers chrétiens pour les enfants du peuple.

Le patronage où l'adolescent se récrée, la maison de famille où il prend ses repas, ne le gardent que quelques heures, l'atelier le possède toute la journée ; eh ! bien, avons-nous des ateliers chrétiens dans l'acception et la force effective du mot ? Il y en a un très petit nombre, quand d'autre part il existe une quantité considérable de bonnes volontés perdues. Le R. Père se livre à toute une série d'aperçus ingénieux et pratiques où la familiarité des détails n'enlève rien à l'élévation de la pensée et qui trouvent leur sanction dans un vœu tendant à fonder des bureaux de placement gratuit.

L'honneur de clore la séance est accordé à MGR MEIGNAN. Sur le ton du plus aimable enjouement l'évêque d'Arras se plaint de ce que l'archevêque de Cambrai l'ait chargé de résumer les impressions de la soirée, lui qui se serait acquitté de la tâche avec beaucoup plus de bonheur qu'il ne saurait le faire lui-même : « Monseigneur, s'écrie-t-il, je m'adresse à votre bonne foi, que voulez-vous que je dise ? » Et tout en annonçant qu'il se refuse à faire un discours, le savant prélat prononce une allocution à la fois simple et mouvementée où il félicite chacun des orateurs qui ont pris la parole et où il renouvelle pour l'auditoire les utiles leçons de la soirée.

Comme de coutume, la séance est levée après la bénédiction de NN. SS. les Evêques.

Troisième journée.

Mgr l'archevêque de Cambrai occupe la présidence, assisté de Mgr l'évêque de Lydda et de M. le comte de Caulaincourt.

Mgr Duquesnay se félicite et remercie la Providence de ce qu'après une période de dix ans révolus, l'institution plus-

sévère que récréative des Congrès soit devenue de plus en plus populaire.

M. Charles Chauliac, de Bordeaux, signale le danger des sociétés secrètes et notamment de la franc-maçonnerie.

Dans tout combat il faut de la discipline, et ce double avantage de l'union et de la direction, on se le procurera en s'affiliant à l'archiconfrérie de saint Michel, canoniquement instituée à Rome.

Mgr Duquesnay fait observer que l'église Saint-Michel de Lille paraît le siège naturel de la nouvelle confrérie.

M. Vittrant, de Douai, fait avec une assurance et une conviction qui répondent du reste à une grande netteté d'exposition, l'historique de ce qui s'est passé dans cette ville au sujet de la laïcisation des écoles, et trace ainsi le tableau des vilenies dont la France entière a été le théâtre.

Mgr l'archevêque tire du rapport ses véritables conclusions en envoyant les unanimes applaudissements de l'assemblée aux doyens et à la population de Douai.

M. Félix Dehau communique une attachante étude sur le culte de saint Pierre à Bouvines. Les vieilles chroniques signalent dès le commencement du XIII[e] siècle la vertu curative d'une fontaine placée sous le vocable du disciple privilégié du Sauveur; dès cette époque également l'église paroissiale lui était dédiée.

M. Dehau propose de favoriser par tous moyens le retour de la coutume du pèlerinage à Saint-Pierre, dévotion toute d'actualité dans un temps où la confusion des doctrines impose l'obligation de s'attacher plus étroitement au centre de l'unité catholique. Il termine par une péroraison animée du patriotisme le plus ardent et le plus éclairé.

Le discours que nous venons d'entendre, ajoute Mgr de Cambrai, eût été bien placé dans la bouche du curé de Bouvines qui, dans ce cas, eût vraiment prêché pour son saint; mais il est beaucoup plus beau de l'entendre prononcer par le maire de Bouvines, qui ne craint pas de se séparer ainsi avec éclat des municipalités du jour.

M. de Nicolaï présente les vœux élaborés dans la journée par la commission de l'enseignement.

Le R. P. Delaporte donne à son tour connaissance des vœux de la commission des œuvres sociales et charitables; lorsqu'il a terminé sa lecture et au moment de regagner sa

place, il annonce qu'il en a fini pour aujourd'hui. « J'ai terminé mon discours qui était en trois points et fort bref; mais il y a une péroraison pour demain..... *in caudâ venenum.* »

Le R. P. DURAND traite des œuvres eucharistiques pour les enfants. Il conjure les catholiques de diriger les enfants vers les œuvres eucharistiques pour l'amour de Jésus-Christ, pour l'amour des enfants eux-mêmes, pour l'amour du pays. Il donne d'abord, d'après lui, les moyens pratiques de préparer les enfants au culte de Jésus-Christ présent dans le tabernacle, puis il soumet à l'assentiment de l'assemblée, les vœux de la commission dont il est l'organe.

M. LE MARQUIS DE LA TOUR-DU-PIN parle, en quelques mots, des corporations chrétiennes à substituer aux syndicats actuels qui sont des foyers de discorde, plutôt que des instruments de paix sociale. Il rappelle que, sous l'Empire, M. Kolb-Bernard a émis, le premier, l'avis, du reste peu écouté, du retour aux anciennes corporations ; il fait un rapide historique de l'association corporative en France et à l'étranger. Enfin il expose quel est le but de l'œuvre des Cercles et sollicite pour elle appui des catholiques du Nord.

L'assemblée se sépare à dix heures moins le quart, après avoir fait, en commun, la courte prière d'usage, et après avoir reçu la bénédiction épiscopale.

(La fin au prochain numéro.)

LES PRIX DE VERTU

Voici la liste des prix décernés le 1er novembre dans la séance publique de l'Académie française :

Prix de poésie.

Sujet, *Lamartine,* à M. Jean Aicard.

Deux seconds prix à M. Léon Barracand et à M. Marcel Ballot.

Mention honorable à M. le baron Raymond de Borrelli.

Prix Montyon destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs.

A M. Gustave Larroumet, auteur de *Marivaux, sa vie et ses œuvres.*

A M. Émile Krantz, pour l'*Essai sur l'esthétique de Descartes.*

A M. Auguste Vitu, pour la *Maison mortuaire de Molière.*

A M. Henri Welschinger, pour la *Censure sous le premier Empire.*

A M. Maurice Croiset, pour l'*Essai sur la vie et les œuvres de Lucien.*

A M. Charles Bigot, pour le *Petit Français.*

A M. Léon de la Brière, pour *Madame de Sévigné en Bretagne.*

A Mme Marie Robert Halt, pour l'*Histoire d'un petit homme.*

A Mme Vattier, d'Ambroyse, pour le *Roman d'une Sœur, six Orphelins.*

A Daniel Lesueur (Mlle Jeanne Loiseau), pour le *Mariage de Gabrielle.*

A M. Gaston Tissandier, pour les *Récréations scientifiques.*

A M. Gaston Lavalley, pour les *Grands cœurs, biographies et récits.*

A M. Stéphen Liégeard, pour les *Grands cœurs.*

L'Académie décerne une médaille d'or à M. Jules Comte, directeur de la Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.

Prix Gobert.

A M. A. Chéruel, pour son *Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (1651-1661).

Second prix à M. Ludovic Sciout, pour son *Histoire de la constitution civile du clergé* (1790-1801).

Prix Thiers.

A M. G. Rothan, pour ses deux ouvrages intitulés, l'un la *Politique française en* 1866; l'autre, l'*Affaire du Luxembourg, le prélude de la guerre de* 1870.

Prix Thérouanne.

A M. le comte Jules Delaborde, pour *Gaspard de Coligny, amiral de France.*

A M. Albert du Boys, pour *Catherine d'Aragon et les origines du schisme anglican.*

Prix Bordin.

A M. Ferdinand Brunetière, pour ses ouvrages intitulés : *le Roman naturaliste, Études critiques sur l'Histoire de la litté-*

rature française, Nouvelles Études critiques sur l'Histoire de la littérature française.

Prix Marcellin Guérin.

A M. Boucher-Leclercq, pour l'*Histoire de la divination dans l'antiquité.*

A M. Louis Favre, pour le *Luxembourg* (1300-1882); *Récits et confidences sur un vieux palais.*

A M. Alexandre Beljame, pour *Le public et les hommes de lettres en Angleterre au XVIIIe siècle.*

Prix Langlois.

A M. Ch.-Émile Ruelle, pour sa traduction de la *Poétique et la Rhétorique d'Aristote.*

Prix Jules Janin.

A M. Develay, pour sa traduction de *quelques œuvres latines de Tétrarque.*

Prix de Jouy.

A M. le comte de Chousy, auteur d'un ouvrage intitulé : *Ignis ;*

A Mme Jeanne Mairet (Bigot), auteur du roman intitulé : *Marca.*

Prix Archon-Despérouses.

A M. Georges Bengesco, pour : *Voltaire, biographie de ses œuvres,* t. 1er;

A M. A. Gazier, pour un *Choix de sermons de Bossuet* (1653-1691);

A M. Ch.-L. Livet, pour ses « Éditions classiques de l'*Avare,* du *Misanthrope* et du *Tartufe,* avec des notes historiques et grammaticales, et un lexique.

Prix Botta.

A M. Paul Rousselot, pour l'*Histoire de l'éducation des Femmes en France.*

Prix Vitet.

A M. Émile Montégut.

Prix Lambert.

A M. Jules Levallois et à M. Pontsevrez.

Prix Monbinne.

A M. Henri Dupin et à MM. Édouard Noël et Edmond Stoullig. L'Académie accorde à Mlle Clarisse Bader un somme de mille francs sur le reliquat disponible de la fondation Botta.

FONDATIONS DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU

Prix Montyon.

A Charles Lavie, à Dunkerque; à l'abbé Marchal, à Rochefort; à Radegonde Pintre, à Paris.

Prix Honoré de Sussy.

A Marguerite Alizon, à Commercy; à Paul Descombes, à Valence; à Mélanie Juhel, à Saint-James; à Jules Maison, à Châtignonville; à Joseph Brau-Nogué, à Campan; à Florence Loisel, à Vattetot-sur-Mer; à Anaïs Boyer, à Millau; à Marie Sion, à Paris; à la dame Toudic, à Plouisy; à Madeleine Constant, à Grasse; à Jeanne Emmery, à Saint-Servan; à Élisabeth Avignon, à Estables; à Marguerite, dite Joséphine Beuf, à Carentoir; à la dame veuve Trinque, à Fontans; à Élisabeth Provin, à Domremy; à Élisabeth Lavigne-Badie, à Navarrenx; à Annette, à Cette; à Hortense Férard, à Sarceaux; à Pierrette Muret, à Paris; à Louise Georgeteau, à Nantes; à Aimée Abraham, à Argonges; à Angélique Agogué, à Coullons; à Madelon Hermitte, à Marseille; à Marie Huilleret, à Reims; à Marie Armand, à Villepinte; à Annette Terrancle, à Paris; à Félicité Baslé, à Martigné-Ferchaud; à la dame veuve Hamelin, à Saint-Lô; aux époux Bellot, à Reims; à la dame Heule, à Paris; à la dame Millon-Merle, à Pontevès; à Pauline-Élisa Bonnin, à Paris; à la dame Breton, à Verneuil; à la dame Mallon, à Corbellin; à Geneviève Berge, à Orléans; à Anne Berlet, à Fayence.

Prix Souriau.

A la dame veuve Saulgeot, à Paris.

Prix Marie Lasne.

A Augustine Gasnier, à Lugrandes; à Mathurine Daniel, à l'Hermitage-Lorge; à Marie Corseul, à Saint-Samson; à la dame Leclerc, à Réhon; à Rosa Plou, à Oloron-Sainte-Marie; à la dame Decramer, à Roubaix.

Prix Gémond.

A Jacques Quesnel, à Grandville.

Prix Laussat.

A Adèle Geslin, à Pont-Main.

Prix anonyme.

A la dame veuve François, directrice de la crèche Sainte-Geneviève, à Paris.

Nous commencerons dès le prochain numéro la publication du remarquable discours prononcé en cette occasion par M. Rousse.

NÉCROLOGIE

L'Église d'Allemagne vient de faire une grande perte. Le célèbre théologien et écrivain catholique l'abbé ALBAN STOLZ est mort, le 16 octobre, à Fribourg en Brisgau.

Né le 3 février 1808, à Buhl, ancienne enclave transrhénane de l'ancien évêché princier de Strasbourg, de parents d'une grande piété, Alban Stolz fit ses études au collége de Rastatt. Puis il suivit les cours de philosophie et de philologie de la faculté de Heidelberg et les cours de la faculté de théologie de Fribourg. A l'âge de vingt-cinq ans, il reçut les ordres et exerça pendant quelque temps son saint ministère dans la vallée de la Murg. A l'âge de quarante ans, nous le trouvons comme professeur suppléant au séminaire de Fribourg, dont il devint bientôt le supérieur. Quatre ans après, ses talents extraordinaires le désignaient pour une chaire à la faculté de théologie, que le vaillant prêtre et l'illustre écrivain a détenue jusqu'à sa mort.

Les œuvres littéraires laissées par le défunt sont très nombreuses. En dehors de son *Almanach pour le temps et pour l'éternité*, qui compte 42 ans d'existence, on a de lui 17 volumes, contenant des récits de voyage, tels que : *Choses d'Espagne, Visite chez Sem, Cham et Japhet*, des travaux de catéchèse, telle que l'*Explication catéchétique du catéchisme ;* de morale, tel que l'*Art d'éducation ;* ou bien encore des écrits populaires, tels que l'*Oraison dominicale* et *Écrits sur l'airain, Ecrits sur le sable.* Son livre d'heures, l'*Homme et son ange gardien,* a été traduit dans toutes les langues. Ses sermons et ses oraisons funèbres sont des chefs-dœuvre d'éloquence chrétienne. Ses légendes ont le caractère à la fois si touchant et si simple qu'on admire tant chez Montalembert dans sa *Vie de sainte Élisabeth.* Ses ouvrages les plus marquants ont été traduits dans les principales langues du monde civilisé. Le gros de ses lecteurs lui a été fourni par l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et l'Amérique du Nord.

—

De Londres nous recevons la nouvelle de la mort d'un romancier dont les œuvres ont eu pendant longtemps une très grande vogue parmi la jeunesse de tous les pays : le capitaine Mayne Reid. Il possédait le grand avantage d'avoir « vécu » le plus grand nombre des aventures qu'il racontait dans ses livres. Il s'était révolté à vingt ans contre le joug paternel, avait rompu avec ses études et s'était embarqué pour le Nouveau-Monde, où, après avoir cultivé tous les genres d'existence, depuis celle des Peaux-Rouges jusqu'à celle de journaliste, il s'était engagé dans l'armée des États-Unis pour faire la guerre au Mexique. Sa campagne fut un roman en action. Toujours à l'avant-garde pendant de gigantesques marches, sous un soleil brûlant, il prit part aux plus petites escarmouches et aux plus grandes batailles, dirigea une mémorable charge d'infanterie dans le sanglant engagement de Cherabusco, et, grièvement blessé, fut laissé pour mort sur le champ de bataille des Chapoltepec, où la guerre se dénoua en faveur des États-Unis.

Les blessures de Mayne-Reid n'étaient pas encore fermées, que sa soif d'action le déterminait à réunir aux États-Unis une bande de jeunes gens dont il prit le commandement pour aller se jeter dans l'insurrection hongroise.

Quelle ne fut pas sa déception quand, arrivant à Paris, il apprit que Georges venait de se rendre et que l'insurrection

hongroise était réprimée ! Mayne Reid, n'ayant plus d'aventures à courir, en créa d'imaginaires. Sur le canevas de sa propre vie, il broda toutes ces épopées indiennes, ces contes dramatiques qui ont fait sa réputation et qu'il paraissait écrire avec le sabre plutôt qu'avec la plume, tant la forme le disputait au fond en rudesse et en vigueur. En alimentant comme il l'a fait, cette passion des voyages, ce goût des exercices violents qui distingue la jeunesse anglaise, il aura reflété un côté du génie de la nation britannique.

—

M. Naundorff, qui avait essayé de se faire passer pour le petit-fils de Louis XVI, et qui soutint contre Monsieur le Comte de Chambord un procès retentissant plaidé par Jules Favre, vient de mourir à Bréda d'une maladie de cœur. Il laisse une veuve et quatre enfants. Naïndorff s'était converti, il y a quelque temps, au catholicisme.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Nous trouvons dans le dernier numéro de la *Nouvelle Revue Théologique* les réponses que la Sacrée-Congrégation des Rites a données, le 13 juillet 1883, à plusieurs questions posées par Mgr Dabert, évêque de Périgueux. La connaissance de la troisième question et de la réponse qui lui est faite sera d'une certaine utilité pour le clergé paroissial, c'est pourquoi nous allons les transcrire ici l'une et l'autre.

« Dubium III. Utrum in Missis quotidianis *de Requie* quæ in « plerisque Ecclesiis Parochialibus absque Ministris a solo « celebrante cantantur dicendæ sint tres orationes ; an vero « una ? Sacra Congregatio, omnibus mature perpensis, ita res- « cribendum censuit :

« Ad III Dubium : Dicenda una Oratio. »

Cette question, sur laquelle les auteurs liturgistes étaient partagés jusqu'à ce jour, se trouve maintenant définitivement résolue par la Sacrée-Congrégation des Rites en vertu de sa décision du 13 juillet 1883.

—

L'Italie qui a résolu d'élever à G. Garibaldi un monument au sommet du Capitole, entreprend de bâtir le plus magnifique des tombeaux au roi Victor-Emmanuel, au milieu du Panthéon d'Agrippa.

Le roi Humbert, inquiet sans doute des belles et catholiques manifestations dont Rome a été le témoin dans ces derniers temps, veut réveiller les enthousiasmes endormis et convoquer l'Italie officielle à quelque imposante cérémonie. Il écrit à l'un de ses ministres : « Je reçois de toutes parts des réclamations sur la lenteur qu'on met à construire le tombeau du roi Victor-Emmanuel. Sachant par expérience combien, interprétant mes sentiments, vous êtes désireux d'achever définitivement le tombeau de mon père, je vous prie de faire lever promptement les difficultés qui ont retardé la réalisation de notre vif désir. » Le ministre répond : « Interprète des sentiments de Votre Majesté, il me paraît inacceptable de placer le tombeau de Victor-Emmanuel dans une chapelle du Panthéon; j'ai toujours tenu pour certain que le tombeau du roi-libérateur devait s'élever au milieu du temple. Ce tombeau est un autel pour les Italiens et il est consacré par l'amour de la patrie. »

On prépare, on organise pour le 9 janvier 1884, sixième anniversaire de la mort de Victor-Emmanuel, un grand « pèlerinage national ».

On oublie que le Panthéon est un des sanctuaires les plus vénérés par la piété chrétienne; qu'il est l'église titulaire d'un des sept cardinaux diacres et que le gigantesque sépulcre qu'on prétend élever sous sa coupole semblerait une profanation de l'église.

Ce temple magnifique, une des plus étonnantes merveilles que nous aient laissées les anciens, fut construit par Agrippa, favori de l'empereur Auguste. C'est une immense coupole qui a près de 44 mètres de diamètre et une égale hauteur, et qui repose sur des murs de 8 mètres d'épaisseur. Il n'a ni piliers, ni fenêtres; il reçoit la lumière par une seule ouverture circulaire, placée au sommet de la voûte et mesurant 8 mètres de diamètre. Les païens l'avaient dédié à tous les dieux. Le pape Boniface IV, en 609, le purifia et le consacra solennellement à Dieu sous le titre de la bienheureuse Vierge Marie et de tous les martyrs : *Sancta Maria ad Martyres.* Le cardinal Baronius témoigne avoir découvert dans cette église un titre fort ancien, où l'on disait que le pape Boniface y avait fait transporter vingt-huit

chariots chargés d'ossements de martyrs, recueillis dans les Catacombes.

—

Le mois dernier, à Palermo, quelques odieux garnements criaient sur le passage de l'archevêque : Vive Satan ! A Reggio Emilia, dans un banquet démocratique, le président, à la fin du repas, porta un toast à Satan, et les convives s'y associèrent avec enthousiasme.

Déjà, un maître ès-paradoxe, J. Proudhon, avait dans un de ses livres démontré que le règne de Dieu était fui avec l'ancienne société, que le nouveau maître du monde était Satan, et il acclamait ce roi reconnu de la Révolution.

Ainsi J. de Maistre était prophète quand il disait que la Révolution est satanique.

Il y a longtemps aussi qu'on a dit que ces prétendus libres-penseurs n'étaient que des « cléricaux retournés ». Oui, ce sont les cléricaux ou plutôt les élèves du dieu de Proudhon.

Ce culte avoué de Satan doit fleurir en Italie, mieux encore qu'ailleurs, en vertu de l'adage : *Corruptio optimi pessima.* La terre bénie de Dieu, qui dès le commencement, a été destinée à la gloire du Souverain-Pontificat, à être le centre et le siège de l'hégémonie universelle des âmes, et à donner la loi chrétienne aux peuples du monde, après lui avoir donné les lois politiques en sa grandeur païenne ; la terre où les consuls et les Césars ont préparé le règne du Christ, ne pouvait se révolter contre sa divine origine sans se jeter aux genoux et se mettre sous la protection spéciale de l'ennemi éternel de Dieu, du chef de toutes les révoltes, de Satan.

Les catholiques déchus adorent l'ange déchu. C'est dans l'ordre. Les profanateurs des autels font en leurs banquets la communion de Satan, et ils lui élèvent en leurs loges et en leurs cercles maudits les temples qui conviennent au maudit.

L'Italie révolutionnaire n'a jamais pu et ne pourra jamais, sans doute, conquérir le scepticisme. Là, les puissances d'en haut se sont revélées par tant de miracles, la grâce divine a débordé par tant de canaux, qu'il est impossible aux esprits italiens de s'enfermer dans le grossier matérialisme où d'autres pays cherchent à s'abrutir. Ceux qui renient les grâces d'en haut sollicitent celles d'en bas ; et quand on ne veut plus de Dieu, on a recours au diable. Mais toujours l'Italien invoque une puissance supérieure, fût-elle infernale. De même que la

Révolution en Italie a eu tout d'abord pour objet et pour terme le sacrilège, elle passe par-dessus la simple négation et va droit au blasphème.

On prie Dieu beaucoup en Italie, à cette heure.

La dévotion à la sainte Vierge y grandit chaque jour.

Eh bien ! il est naturel que celui qu'elle a foulé aux pieds redresse la tête au moment où la Vierge s'apprête à l'écraser, et que les dévôts de l'enfer répondent aux supplications des dévôts du Ciel par le cri de : Vive Satan.

C'est au fond le cri de ralliement de toute l'Italie sacrilège.

France.

On juge en ce moment au conseil d'État la question de confiscation des indemnités de député payées à Mgr Freppel et dépensées par lui, et qu'on veut lui faire rendre.

Mgr Freppel déclare que :

1. Il n'est pas fonctionnaire, et, qu'en conséquence, il ne peut être considéré comme tel.

Le gouvernement déclare que la République tient à réduire les ministres du culte au rang de *fonctionnaires,* ce qui est absolument absurde.

Imagine-t-on saint Ambroise, fonctionnaire, quand il fermait la porte de l'église au grand Théodose.

C'est le rêve de Victor-Emmanuel, qui voulait que le Pape fût son fonctionnaire.

Mgr Freppel fait observer :

2° Que la loi du 17 février 1872 autorise formellement le cumul — « sauf en ce qui concerne les traitements sujets à une retenue pour la pension de retraite. » Or, les évêques ayant un traitement non sujet à pareille retenue, l'argument est irréfutable.

Il existe l'exemple d'ailleurs de M. l'abbé Aufray, qui a, sans difficulté, touché intact son traitement de prêtre alors qu'il recevait l'indemnité de membre de l'Assemblée nationale — de même que les administrateurs de chemins de fer de l'État, rétribués par le gouvernement, et qui sont députés, cumulent le traitement avec l'indemnité législative.

Le raisonnement de l'évêque est si logique que, sur ce point, le commissaire du gouvernement n'a pu se tirer d'affaire qu'en critiquant la loi même de 1872.

C'est une singulière façon d'appliquer la loi.

Cette affaire servira, nous l'espérons, à établir bien nettement que l'indemnité fixée par le Concordat en échange de l'abandon des biens du clergé n'a jamais été et ne sera jamais un traitement.

Paris. — Voici qu'un praticien éminent, M. Ferrand, médecin de l'hôpital Laënnec, proteste à son tour contre la mesure sauvage qui arrache les Sœurs du chevet des malades et des agonisants. Le docteur Ferrand écrit en ces termes au directeur de la *France médicale:*

Mon cher directeur,

Au moment où l'on nous menace de laïciser de nouveaux services dans les hôpitaux, permettez à un médecin attaché depuis cinq ans à un hôpital laïcisé de vous présenter une simple observation.

Il y a quelque chose de répugnant à se plaindre de telle ou telle personne en particulier; d'autre part, les jugements en bloc sont toujours suspects de partialité. Mais il y a un fait brut, que l'observation et l'expérience ont mis en lumière, il me semble, et que je me crois tenu de signaler à qui de droit.

N'est-il pas vrai que, dans les services laïcisés, les surveillantes et sous-surveillantes changent avec une fréquence dont on n'a jamais eu d'exemple autrefois?

N'est-il pas vrai que le personnel d'infirmiers et d'infirmières, sous les ordres de ces dames, change avec une fréquence encore plus inouïe?

Pour ma part, je vois les unes et les autres se succéder dans mon service comme les sujets d'une lanterne magique.

Une telle instabilité entraîne fatalement des omissions et expose à des erreurs dont chacun comprend la gravité. Il est facile de présumer quel dommage en ressent le service des malades.

Quant aux causes de ce mal, tout administrateur éclairé et impartial les devine. La moindre enquête, faite auprès des directeurs des hôpitaux laïcisés, suffirait, et à établir le fait, et à mettre au jour les causes du malaise qu'il traduit.

Constater ce fait, ce n'est pas, encore une fois, faire œuvre de partialité ou de passion; l'argument n'en a que plus de force. C'est pourquoi j'ai cru devoir le reproduire dans cette cause qui est la nôtre, puisqu'elle touche aux plus graves intérêts des malades qui nous sont confiés.

Veuillez agréer, je vous prie, mon cher directeur, les sentiments de votre dévoué confrère.

A. Ferrand,
Médecin de l'hôpital de Laënnec.

M. Ferrand a bien raison de s'élever contre l'insouciance du personnel laïque à l'égard des malades. Faut-il rappeler la mort de cet homme couché au n° 10 de la salle La Rochefoucauld, à Laënnec, qui, tombé de son lit dans un accès de fièvre chaude, fut abandonné inerte sur le parquet, sans que la surveillante

daignât le relever? Il fallut que les autres malades vinssent à son secours, et le malheureux expirait dix minutes après sa chute.

Certes, s'il avait été soigneusement surveillé, cette chute n'aurait pas eu lieu; et si Madame la surveillante avait consenti à se déranger, peut-être des secours immédiats eussent conjuré un dénouement fatal.

Oui, l'on doit protester sans relâche, jusqu'à ce que le conseil municipal ait rendu aux religieuses le service hospitalier.

Et si nos édiles persistent dans leur stupide entêtement, nous espérons qu'à la tribune française il y aura des hommes de cœur pour réclamer une enquête au nom de la miséricorde et de l'humanité!

Étranger.

TURQUIE. — On écrit de Constantinople aux *Missions catholiques :*

Dans le diocèse de Marache, en Cilicie, cent cinquante Arméniens non unis viennent d'entrer avec leur curé dans l'Église catholique. L'évêque et les notables schismatiques ont multiplié leurs efforts pour les intimider; ils ont même réussi, par des calomnies, à en faire emprisonner quelques-uns; mais Tossoun pacha, convaincu, par une enquête, des intentions malveillantes des schismatiques, a fait mettre en liberté les néophytes, et, sur la demande de Mgr Clément Mikaëlian, a ordonné d'inscrire leurs noms sur les registres de la communauté arménienne catholique. Ils ont pu de la sorte être soustraits entièrement à la juridiction religieuse et civile de l'évêque arménien non uni. Aucun d'eux n'a fléchi devant les menaces ou les promesses du parti adverse.

Dans le même diocèse, à Yarpouz, village situé près d'Albistan, trente familles ont fait aussi acte de soumission à l'évêque catholique. A peu de distance de là, le village de Deïr-Ner-Déré, habité exclusivement par les Arméniens non unis, est entré dans l'unité. Les habitants de plusieurs autres localités de ce district ont demandé à l'Évêque de Marache de leur envoyer des prêtres arméniens catholiques. Des conversions plus ou moins importantes ont aussi lieu du côté de l'Euphrate, de Malatia et de Marsivan.

L'état de désorganisation du patriarcat arménien non uni favorise considérablement ce mouvement dans la majeure partie de l'Arménie. Malheureusement, les ressources du patriarcat de Cilicie sont bien loin de suffire : partout, en effet, où on établit une nouvelle mission, il est de première nécessité d'improviser une chapelle, une école et une habitation pour le prêtre. Or, tout cela demande une somme de mille francs environ pour chaque station. Aussi, grâce à la pauvreté

des catholiques, les prédicants protestants, soutenus par les sociétés bibliques et anglicanes, profitent du désarroi de la nation arménienne.

L'ambassade d'Angleterre, qui a parfaitement compris l'importance de l'élément arménien en Turquie et l'avantage que son gouvernement peut en tirer, cherche à ranimer à Londres le zèle de l'*Exeter Hall* et à créer de nouvelles associations, une entre autres, la soi-disant « réforme de l'Église arménienne. » Les archevêques et évêques du royaume-uni, les lords et les députés influents de la Chambre des communes se sont empressés de se faire inscrire et de prêter à cette association leur concours moral et matériel. Le but de cette formidable coalition est de donner l'Arménie au protestantisme, tandis qu'elle serait si disposée à se rallier à l'union catholique.

LES CHAMBRES

Jeudi 13 novembre. — *Sénat.* — On commence la discussion des projets de convention avec les chemins de fer. A M. Gaston Bazille, qui défend les propositions de la commission, succède M. de Freycinet, qui explique l'origine de la question, et trouve, avec M. Tirard, que la situation n'a rien d'alarmant.

M. Buffet critique l'argumentation de l'ancien ministre des travaux publics. On endort trop le public sur la situation budgétaire. Il faut s'adresser aux Compagnies ; mais l'État doit se garder de racheter et d'exploiter lui-même les chemins de fer. L'honorable sénateur voudrait qu'on supprimât le budget extraordinaire, qui égare les esprits et fausse la sincérité du budget.

M. Tirard défend *mordicus* l'état de choses actuel. Il y a eu un déficit de 32 millions, mais le ministre juge que ce n'est pas une raison pour trouver la situation alarmante. Cette affirmation produit sur le Sénat une impression si profonde, que l'on renvoie incontinent la discussion à demain.

Chambre des députés. — La Chambre discute mollement quelques projets de loi d'intérêt local et repousse, par 230 voix contre 183, une proposition tendant à ne déclarer exemptes des droits de douane que les plantes médicinales non cultivées en France.

On reprend la discussion de la loi sur l'enseignement primaire.

MM. Paul Bert et Jules Ferry combattent un amendement de Mgr Freppel, tendant à ne permettre au conseil supérieur de n'interdire que les livres contraires à la morale, à la Constitution ou aux lois. Les ministres de l'instruction laïque veulent avoir leur petit index.

M. Jules Ferry, qui proteste de sa sollicitude pour l'enseignement

primaire, ne semble pas convaincre M. DE LANESSAN, qui montre l'omnipotence donnée au ministre par le projet.

— C'est abominable ! s'écrie M. JULES FERRY.

— Ce qui est abominable, répond le député radical, c'est, après avoir défendu la liberté, de présenter un pareil projet.

Il résulte de cette querelle un petit incident qui rompt pendant quelques minutes la monotonie de la séance. Puis on repousse par 357 voix contre 75 l'amendement de M. de Lanessan ; on adopte les articles 43, 44 et 45, et on ajourne la suite de la discussion.

La séance est levée et renvoyée à samedi pour l'examen du projet de loi sur les incompatibilités.

Vendredi 16 novembre. — *Sénat.* — M. RAYNAL, ministre des travaux publics, monte à la tribune au début de la séance pour faire l'éloge des conventions avec les chemins de fer, que M. Buffet a malmenées la veille. Le ministre estime que le budget extraordinaire a été tellement réduit, qu'il n'en faut plus parler ; toutefois on poursuivra les travaux en cours. Quant aux voies ferrées à construire par l'État, c'est une œuvre patriotique, démocratique, etc., et il est fier, lui, M. le ministre, d'en poursuivre l'exécution.

M. TOLAIN qui succède au ministre, conteste l'assertion de M. Buffet, qu'une compagnie de chemins de fer soit une industrie privée. C'est, au contraire, un monopole, et un monopole dans ce qu'il a de plus détestable. Au reste, il veut des modifications au projet dans le sens des garanties que l'État doit exiger, et regrette que les Compagnies soient restées maîtresses des tarifs.

M. CLAMAGERAN tient à démontrer que les conventions ne sont pas un expédient ni le résultat d'une situation financière compromise, c'est au contraire le résultat d'une entente fondée sur des principes économiques sérieux. Comme les autres orateurs ministériels, il estime que la situation est excellente.

Enfin, M. FERRY dit que l'État devra exiger l'amélioration des tarifs, de façon à ce que les produits étrangers ne soient pas plus favorisés que les nôtres. Puis l'urgence est déclarée, sur la demande du ministre, et la discussion générale renvoyée à demain.

Samedi 17 novembre. — *Sénat.* — M. de Pressensé est élu sénateur inamovible par 143 voix.

M. BAIHAUT répond à M. Tolain sur les Conventions avec les grandes Compagnies.

M. POUYER-QUERTIER se propose de démontrer que les conventions sont désastreuses pour l'avenir du pays.

On y a complètement négligé notre agriculture, notre commerce, notre industrie, qui souffrent cependant. Pas un mot n'a été dit à leur sujet, en leur faveur.

Dans les conventions, vous ne vous êtes occupés que de faire vos

lignes, coûte que coûte. Quant à l'intérêt public, vous l'avez complètement oublié.

L'orateur termine en demandant que, avant de s'engager pour soixante-quatorze ans avec les compagnies, on ne laisse pas sans l'examiner de nouveau et sans s'appliquer à la résoudre dans des conditions plus favorables, une question aussi vitale pour notre agriculture, notre industrie et notre commerce.

M. Raynal, ministre des travaux publics, répond à l'honorable sénateur et demande au Sénat de voter les conventions adoptées par la Chambre des députés, avec cette conviction qu'elles réaliseront dans le présent des améliorations qui n'excluront pas d'autres améliorations dans l'avenir.

Le Sénat prononce le renvoi à lundi de la suite de la discussion.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition et le projet de loi relatifs au cumul et aux incompatibilités parlementaires.

M. Lelièvre demande le renvoi de la question à samedi.

Le renvoi est adopté.

L'ensemble du projet est adopté par 337 voix contre 104.

Le gouvernement demande la fixation de la discussion du budget. M. de Soubeyran demande le renvoi à jeudi. La Chambre refuse. La date de mercredi est repoussée. Enfin, il est décidé, par 339 voix contre 38, que la discussion commencera lundi.

Lundi 19 novembre. — *Sénat.* — La discussion générale sur les conventions continue au Sénat. M. Tolain revient sur le discours qu'il a précédemment prononcé et dont M. le sous-secrétaire d'État aux travaux publics avait combattu plusieurs des allégations. Il discute les sacrifices que semblent faire les Compagnies qui, pour quelques millions, se voient pourvues de lignes nouvelles et exemptes de toute concurrence. L'orateur conclut en montrant l'imprudence du gouvernement qui confie une puissance économique extrêmement considérable aux six grandes Compagnies, et déclare qu'il présentera un amendement à ce sujet.

M. Raynal explique l'attitude du gouvernement dans les conventions, qui sont, selon lui, une excellente affaire. Il affirme que l'État n'est pas désarmé en ce qui concerne les tarifs.

M. Buffet déclare, en expliquant une opinion précédemment émise, que si les conventions avaient pu permettre au gouvernement, par un ensemble d'autres mesures, de supprimer le budget extraordinaire, il se serait décidé à les voter. Avec un budget extraordinaire on ne peut jamais avoir de bonnes finances et il pense qu'il est possible de le supprimer.

La discussion générale est close enfin ; on discute la convention avec la Compagnie de Paris-Lyon dont les cinq articles sont succes-

sivement adoptés. Un amendement de M. Tolain tendant à confier à l'État la direction des conseils d'administration des chemins de fer, n'est pas pris en considération. Enfin la Chambre haute adopte par 235 voix contre 15 l'ensemble du projet, puis la séance est levée.

Chambre des députés. — La discussion du budget de 1884 commence à la Chambre par le budget de l'agriculture.

M. de la Billiais combat les assertions optimistes du rapporteur. La récolte de 1882 n'a été que médiocre et la qualité du blé a été inférieure. Le prix de 20 fr. indiqué par le rapporteur est exagéré. Il y a eu également insuffisance sur la récolte du fourrage. Le tableau comparatif des importations et des exportations dénote un état de souffrance qui va toujours croissant, notamment en ce qui concerne les objets d'alimentation.

La production nationale a été insuffisante. La récolte des vins en 1882 a été mauvaise en quantité et en qualité. Le phylloxera fait de nouvelles conquêtes sur des points épargnés jusqu'à ce jour. L'année 1883 n'a pas compensé les pertes de celle qui l'a précédée.

Les bras manquent, les capitaux s'éloignent de l'agriculture, les exigences du service militaire nuisent à l'agriculture. Les hommes qui reviennent du service n'ont malheureusement plus de goût pour les travaux agricoles. Pour parer à ce danger, le ministre de la guerre devrait donner, dans le mesure du possible, des permissions aux hommes sous les drapeaux, pour qu'ils puissent travailler au moment de la récolte.

L'honorable député ajoute qu'il reprendra en amendements quelques-uns des crédits supprimés par la commission, et qu'il réclamera des encouragements à l'industrie chevaline et au service hydraulique. M. Méline, qui n'a trouvé que l'ordre du Mérite agricole pour pallier aux souffrances de l'agriculture, déclare qu'il combattra ces amendements.

M. Girault (du Cher) et le prince de Léon insistent à leur tour sur l'état précaire des cultivateurs français, et M. de Mackau, constatant que le personnel du ministère absorbe à lui seul plus de dix millions, appelle vivement sur ce point de sérieuses économies.

M. Roger, le rapporteur, et M. Méline, le ministre, n'entendent point de cette oreille-là : ne touchons pas au personnel ; quant à la culture, chacun sait que c'est le gouvernement de la République qui a le plus fait pour les intérêts agricoles.

Cette affirmation hardie clôt la discussion générale; on passe à l'examen rapide des articles qui n'ont pas le don d'éveiller l'attention de la Chambre. On rejette les amendements de M. de la Billiais; on adopte les articles 1 à 46 et nos députés fatigués s'ajournent au lendemain.

Mardi 20 novembre. — *Sénat.* — Le Sénat est en veine de travail et les conventions vont être lestement expédiées. D'ailleurs

nos honorables ont leur opinion faite et les longs discours ne serviraient à rien.

On adopte sans discussion les projets de loi portant approbation des conventions passées entre le ministre des travaux publics et les Compagnies d'Orléans, du Nord et du Midi. Après un échange d'observations entre MM. Raynal, Fresneau, Guyot et le major Labordère, qui intervient sans grande nécessité dans le débat, la convention avec l'Est est votée, puis c'est le tour de la convention avec l'Ouest, qui ne souffre pas plus de difficultés.

Le Sénat fixe à l'ordre du jour de la prochaine séance le projet relatif à l'organisation du crédit agricole et la proposition concernant les livrets d'ouvriers, et va se reposer de ses fatigues.

Chambre des députés. — La Chambre discute et vote le budget du commerce, mais non sans mettre M. Hérisson sur la sellette. Le ministre du commerce a reçu quelques attouts dont ses réponses hésitantes souvent à côté de la question n'ont pu diminuer l'importance.

Pauvre M. Hérisson, comme il a été malmené!

Le premier, M. Pieyre a pris la parole dans la discussion générale. Comme il l'a dit lui-même, son discours ne devait pas avoir trait au seul budget du commerce; mais, ajoutait-il, « comme je prévois que la discussion sera singulièrement écourtée et que le budget sera voté, permettez-moi de le dire, à la diable, j'ai cru devoir prendre la parole. » Et M. Pieyre ne s'est pas contenté, en effet, de montrer dans quelle situation déplorable se trouvait notre commerce, il a en outre exposé toutes les causes des charges énormes qui pèsent sur nous. Ce réquisitoire si juste a soulevé de violentes interruptions, et M. Pieyre a même été rappelé à l'ordre pour avoir dit : « Votre République, nous la subissons, mais nous ne l'acceptons pas. » D'après M. Brisson, on ne peut employer cette expression « Votre République. »

M. Laroche-Joubert, sans vouloir faire de discours, s'est contenté de relever les dépenses excessives faites au ministère du commerce pour l'administration intérieure. Sait-on que si on prenait les chiffres demandés par le ministre pour le chauffage de son ministère, la dépense serait pour chaque employé de 1,567 francs? C'est assez joli. La commission du budget a diminué les sommes demandées pour le chauffage et l'éclairage. C'est toujours cela, mais elle n'a pu cacher son regret de voir que le dédoublement des ministères du commerce et de l'agriculture avait doublé la dépense. Il en est ainsi dans bien d'autres points.

On passe alors au vote des chapitres.

A leur occasion, un grand nombre d'observations souvent peu aimables pour le ministre ont été présentées. Après quelques mots de M. Jules Roche, demandant que le service de la statistique

générale soit organisé sur des bases nouvelles, M. TRYSTRAM est monté à la tribune pour demander à M. Hérisson ce qu'il avait fait en faveur des chambres de commerce.

Il donnait lui-même la réponse : il n'a rien été fait.

Il a reproché au ministre de traiter les chambres de commerce comme si elles n'existaient pas, de ne jamais les consulter, pas plus que le conseil supérieur de commerce.

Il s'écriait : « Il est encore tel que l'a institué Colbert, et il a du bon ; mais Colbert, qui ne croyait pas, comme les ministres du temps actuel, avoir la science infuse, faisait souvent appel aux lumières de ce conseil. Je demande à M. le ministre de revenir, dans un désir de progrès, à ce que faisait Colbert. »

On pense si M. HÉRISSON a su répondre à de telles critiques. Il a hésité et, en somme, n'a rien répondu du tout, car il n'a su que vanter la création qu'il vient de faire d'un journal contenant des renseignements commerciaux.

Un peu plus tard, M. TRYSTRAM lui reprochait encore de laisser subsister des inspecteurs de poids et mesures dont les fonctions sont tout à fait inutiles. « La place, disait-il, n'a servi qu'à donner quelques milliers de francs à des amis, il faudrait même les supprimer et augmenter les appointements des vérificateurs. Je vous engage, monsieur le ministre, ajoutait-il, à voir si vous ne pourriez apporter dans votre ministère pas mal de réductions pour améliorer la situation d'agents fort intéressants. »

Diverses critiques ont encore été présentées, mais moins importantes, sauf celle relative à la construction et à l'installation de l'école centrale des arts et manufactures. M. REYMOND a demandé avec raison que le crédit afférent fût augmenté de 1,500,000 fr., et il en montrait la nécessité. En effet, on a voté, il y a deux ans, les fonds nécessaires à la construction de l'école, et aujourd'hui que les bâtiments sont élevés, on refuse les sommes nécessaires pour acquérir le mobilier et les instruments que réclame l'enseignement. Ferons-nous moins que l'Allemagne et que la Suisse, qui dépensent des sommes si considérables pour l'établissement d'écoles spéciales ?

Cette considération n'a pas touché la Chambre. Où prendrait-on les fonds ? Les ministres déclarent qu'il leur est impossible d'admettre de nouveaux crédits en ce moment et, sur une promesse du rapporteur assez vague pour l'avenir, la demande de M. Reymond a été repoussée.

A jeudi la discussion du budget de la justice.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Tentative d'assassinat (?) sur M. Ferry. — Démission et remplacement de M. Challemel-Lacour. — Commission du Tonkin. — Serbie.

22 novembre 1883.

Depuis l'établissement de la troisième république, M. J. Ferry aura été le seul de nos gouvernants qui ait eu les honneurs d'une tentative d'assassinat. Et encore...... Qu'on nous permette une anecdote rétrospective. Il y a de cela une dizaine d'années, dans une réunion au Café Anglais, dont M. Raoul Duval était l'amphitryon, une historiette qui courait les salons eut un succès de franche gaîté. Les convives étaient MM. de Chaudordy, alors député, puis ambassadeur; le marquis de Castellane, député; un préfet de la Seine-Inférieure, aujourd'hui sénateur; MM. Weiss, le publiciste bien connu; Alphonse Millaud, de Pène et beaucoup d'autres. Au dessert, M. Robert Mitchell raconta avec beaucoup de verve une amusante fiction. M. Thiers, alors président de la République, faisait venir le préfet de police, qui le trouvait arpentant son cabinet, la voix suraiguë, le geste impatient et nerveux. Le président commençait par se plaindre de tout, de la Chambre, des ministres, puis, arrivant à la police, concluait en disant que cela allait mal. Le préfet de se récrier. Et alors, M. Thiers, non plus impatient, mais irrité, de rappeler que tous les souverains de l'Europe avaient eu leurs attentats, et il les énumérait : le roi d'Italie, la reine Victoria, etc. ; seul, le président de la République était l'objet d'une indifférence qui nuisait à son prestige. Une police habile et bien comprise eût obvié à cet inconvénient et comblé cette lacune dans l'exercice du pouvoir.

Le préfet, après quelques objections, se retirait en promettant d'aviser. Il revenait ensuite rendre compte de ses démarches pour trouver « un assassin. » Il avait sondé un Italien qui s'était refusé à rien entreprendre contre un ami de l'Italie ; on n'avait pas été plus heureux auprès d'un Allemand, invoquant son patriotisme qui lui défendait de contrecarrer les sympathies de M. de Bismark pour la République. Bref, on s'était rejeté sur un communard qui avait accepté à forfait d'être l'auteur d'une tentative d'assassinat sur le président; mais, par principe, il ne voulait pas d'une « frime » complète: il lui fallait une blessure au bras, si ce n'est du président lui-même, du moins d'une

personne de son intimité. Et M. Thiers de s'écrier : « J'ai « l'homme qu'il faut : on blessera légèrement Barthélemy « Saint-Hilaire. Il m'est dévoué : il sera heureux par ce léger « sacrifice de relever mon prestige auprès des souverains de « l'Europe : J'aurai enfin mon attentat. » Cette fantaisie était aussi originale par le récit que par l'invention. Nous ne savons pourquoi elle nous est revenue en mémoire, en lisant l'aventure de l'anarchiste Cunien.

En deux mots, voici ce qui est arrivé. Vendredi dernier, vers trois heures du soir, un tout jeune homme paraissant très surexcité, se présentait au ministère de l'instruction publique et demandait à être reçu par le président du conseil.

Un huissier lui fit remarquer que le Président ne recevait qu'après avoir accordé une audience, mais que M. Morel, le chef du cabinet, se trouvait dans son bureau et pourrait le recevoir; il lui demanda son nom pour le faire passer. Le jeune homme répondit qu'il s'appelait Cunien, né en Alsace, et entra dans le salon d'attente.

Comme M. Morel tardait à le demander, il s'endormit profondément, et quand l'huissier entra dans le salon, il dut l'éveiller pour le conduire auprès du chef du cabinet.

Après quelques instants d'entretien avec ce dernier, le sieur Cunien sortit et, s'adressant aux huissiers qui se trouvaient dans l'antichambre, il leur dit avec une grande exaltation :

— Je suis venu pour tuer cette canaille de Ferry, et puisque je n'ai pu le trouver, je vais tous vous tuer ! et il tira un revolver de sa poche.

Les huissiers se jetèrent sur lui, le désarmèrent et le remirent entre les mains des gardiens de la paix qui avaient été mandés en toute hâte.

Cet individu a été conduit au bureau de M. Santucci, commissaire de police du quartier des Invalides, qui a saisi sur lui le revolver chargé, ainsi que vingt cartouches qu'il avait dans sa poche.

Au moment où on le conduisait chez le commissaire, Cunien a mis en pièces son acte de naissance qu'il portait sur lui, et qu'il a été impossible de reconstituer. Cunien a en outre déclaré que ses frais de voyage avaient été payés par la caisse d'un groupe anarchiste de Lille dont il faisait partie.

Dans la soirée, le prisonnier, qui se trouvait plus calme, a été de nouveau interrogé par M. Santucci.

Il a déclaré se nommer Paul Cunien, né à Haguenau (Bas-Rhin), le 29 août 1866, et exercer la profession de garçon boulanger chez M. de Badtst, boulanger à Lille, rue Nationale, 12, où il demeurait. Sa mère est veuve et demeure également à Lille, 10, place du Concert.

Tel est, en résumé, l'historique du grand attentat contre M. Ferry. C'est peu de chose, on le voit, et il est douteux que ces velléités d'un insensé ou d'un maniaque suffisent pour relever le prestige de notre premier ministre.

—

La démission de M. Challemel-Lacour, ministre des affaires étrangères de la République française, est maintenant un fait accompli. M. Jules Ferry, comme on l'avait annoncé d'avance, prend pour lui le portefeuille vacant et passe celui de l'instruction publique à M. Fallières. Bien que celui-ci soit loin d'occuper le dernier rang parmi les républicains prêtrophobes et qu'il ait donné des gages sérieux de son aptitude à combattre le « cléricalisme », ce choix ne laisse pas de causer un certain dépit chez les républicains désireux d'en finir le plus promptement possible avec le catholicisme en France. Ils avaient espéré que le hideux Paul Bert deviendrait ministre de l'instruction publique, et se ferait en outre attribuer la « direction » des cultes. Ils s'en forgeaient déjà une félicité qui les faisait rugir de haine. Mais l'Université, assure-t-on, a elle-même demandé grâce, et les bureaux du ministère ont failli se mettre en grève.

—

Avant de déposer le portefeuille de l'instruction publique, M. J. Ferry a tenu à montrer qu'on aurait tort de le traiter de « réactionnaire », et qu'il avait sur le « progrès » les mêmes sentiments que les plus ardents partisans de Paul Bert lui-même. Il n'y a en effet entre eux et lui qu'une question d'opportunité et de tactique. Deux circulaires qu'il vient de faire adresser, la première aux recteurs de circonscriptions académiques, la seconde aux instituteurs et institutrices primaires, ont pour but de donner une direction au point de vue de l'enseignement de la morale. Toute l'hypocrisie du fameux menteur stigmatisé par M. Paul de Cassagnac s'étale dans ces deux documents, qui se bornent à recommander aux maîtres d'être *réservés* en touchant aux questions religieuses, tandis que les règlements de 1882 voulaient que « l'enseignement moral laïque

se distinguât de l'enseignement religieux, *sans le contredire.* » Un nouveau pas a donc été fait.

—

Tout n'est pas roses d'ailleurs pour le nouveau ministre des affaires étrangères. A la suite de la nouvelle demande de crédit pour le Tonkin déposée à la Chambre, une commission a été nommée pour étudier le projet gouvernemental. Or, tous les commissaires élus, sauf un, sont bien favorables au vote de ces crédits, mais l'opinion qui a prévalu dans les bureaux est celle-ci : Demander des explications très nettes au gouvernement sur la portée et les limites de l'expédition et voter ensuite des crédits supérieurs à ceux qui sont demandés, si on le juge nécessaire pour mener rapidement à bonne fin l'expédition. La *République française* annonce, d'autre part, qu'un grand nombre de membres de la majorité se proposent de soutenir un amendement tendant à en porter le chiffre de 9 à 13 ou 20 millions, afin de permettre aux ministres de la marine et de la guerre d'agir le plus énergiquement possible dans le delta du fleuve Rouge.

Voilà un désir de voir clair dans tout ce grabuge qui doit singulièrement déplaire à nos gouvernants.

—

La *Gazette officielle* de Madrid vient de publier une note qui résume et qui clôt l'incident auquel a donné lieu le passage du roi Alphonse à Paris. Cette note reproduit la dernière communication du gouvernement français, qui autorisait le cabinet de Madrid à faire usage des explications données par le Président de la République française en guise de réparation de l'outrage subi par le souverain espagnol. La publication de la *Gaceta* est une dernière satisfaction à l'orgueil national ; elle met fin définitivement à ce différend. On remarquera sans doute que la *Gaceta,* dans la note en question, insiste sur les bonnes relations qui ont toujours existé entre les deux nations. Ce n'est pas sans intention vraisemblablement, au moment de la visite du prince impérial d'Allemagne à la cour de Madrid.

—

La situation se complique singulièrement en Serbie ; une révolte qui a éclaté dans les districts de Zaïtchar et de Banja paraît avoir gagné rapidement les localités avoisinantes ; l'état de siège a dû être proclamé tout le long de la frontière orientale du pays et le roi Milan a pris une résolution qui implique la

ferme volonté de tenir tête à l'insurrection. Sur la réquisition du commissaire royal de Zaïtchar, les chefs du parti radical de Belgrade ont été arrêtés dans la nuit de mercredi à jeudi.

En même temps paraissait un ukase royal suspendant, en vertu des articles 38 et 56 de la Constitution, les lois sur la liberté de la presse et le droit de réunion et d'association. Les considérations qui précèdent cet arrêté ont trait à l'abus qui aurait été fait des dispositions contenues dans la Constitution du 29 juin 1869. Le gouvernement a établi la censure préventive, interdit l'entrée de la principauté à plusieurs journaux étrangers, en un mot, pris des mesures de rigueur.

Les événements donnent un éclatant démenti aux pronostics favorables de la presse officieuse de Vienne, et le fait même que le gouvernement de Belgrade aurait en sa possession les preuves de la complicité des chefs du parti radical avec les paysans soulevés des deux districts, prouve suffisamment que cette révolte mérite plus d'attention que le *Times* et la *Nouvelle Presse libre* n'avaient voulu lui en attribuer d'abord.

D'après certains journaux allemands, la Russie aurait concentré tous ses efforts sur Belgrade et chercherait à prendre, en détrônant le roi Milan, la revanche de l'échec que sa politique a éprouvé en Bulgarie.

Le langage de la presse de Berlin pourrait n'être qu'une indication des projets de la politique austro-allemande. Les organes viennois n'ont pas été unanimes à approuver la conduite du roi Milan. Le *Fremdenblatt,* dont les attaches officieuses sont connues, a déploré l'arrestation des membres du parti radical et conseille au prince bulgare une extrême modération. La *Presse* et le *Morgenpost* estiment que le ministère présidé par M. Kristitch, joue un jeu dangereux en adoptant une politique absolutiste, et en déclarant brusquement la guerre à tous les éléments libéraux du pays. Enfin la *Vorstadt Zeitung* présume que la Russie profitera des fautes du gouvernement de Belgrade. Il serait téméraire de rechercher quelles sont les influences auxquelles a obéi le roi Milan ; il ne l'est peut-être pas de considérer comme grave la situation que ses ministres ont imposée à son pays, et le péril qu'ils font courir à la dynastie dont il est le chef.

P. Chantrel.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La semaine dernière, la Bourse a traversé une petite crise ; au moment où la hausse commençait à se dessiner, il est arrivé une avalanche de nouvelles difficultés au Tonkin : injures à notre chargé d'affaires à Tanger ; incursion sur le sol russe de groupes de soldats prussiens en armes ; voyage à Madrid du fils de l'empereur Guillaume ; entrevue à Gênes où se scellerait la quadruple alliance entre le roi d'Italie, l'Empereur d'Autriche, le roi d'Espagne et le prince héritier d'Allemagne. Depuis, une partie de ces faits s'est évanouie, mais la situation n'est pas beaucoup changé. C'est qu'en effet, tous les canards énumérés plus haut n'ont qu'une importance des plus minimes ; ce n'est pas là qu'il faut trouver la raison de la baisse passée, présente et future. La politique a moins de prise que le mauvais état de nos finances et de notre industrie. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous savons que nous n'aurons pas la plus petite alliance tant que nous serons en République, et que nous nous constituerons en insulteurs d'empereur ou de roi : il faut en prendre son parti, rester isolé et humilié ; mais ce qui s'aggrave chaque jour, c'est la condition déplorable dans laquelle nous végétons ; les bilans de la Banque de France et les faillites prononcées par le Tribunal de Commerce nous démontrent le malaise du commerce et de l'industrie. Les tableaux des douanes nous accusent une situation déplorable. Quant au budget, avec ses suites, nous n'avons aucune illusion à avoir : c'est un emprunt qui verra le jour après celui du Crédit foncier, c'est-à-dire dans le mois de janvier ; on verra à quel cours on viendra nous l'offrir. Il est certain que les rentiers n'ont, en ce moment, aucun intérêt à faire monter les cours des rentes ; puisque les rentes sont basses, plus bas sera forcément le cours d'émission du nouvel emprunt : ce sera la revanche de la conversion.

On tentera, cette semaine, une reprise ; tout individu un peu vieux à la Bourse, voit, depuis deux jours, certains symptômes qui ne peuvent guère tromper ; nous vous en parlons ici pour mémoire, convaincus que nous sommes que cette reprise n'existera plus à la fin de l'année 1883. Le Crédit foncier va faire, avec grand succès, son émission d'obligations ; il est tout naturel de lui souhaiter la bienvenue par une élévation des cours. A. H.

Informations financières.

Crédit foncier. — C'est un plaisir que de recommander une souscription faite par cet Etablissement financier, à cause de la sécurité du placement. On trouvera, plus loin, une annonce que nous prions de lire avec soin : elle renferme tous les renseignements relatifs à cette émission appelée à un grand succès.

Le gérant : P. CHANTREL.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA MISSION SOCIALE DU PATRON

Nous publions ici le remarquable discours prononcé au congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais par le R. P. Marquigny sur la question sociale, et spécialement sur le rôle qui incombe aux patrons dans la solution de la question ouvrière. Il est superflu de recommander à nos lecteurs cette vigoureuse étude, où se trouvent résumés les efforts faits en France depuis sept ans en même temps que sont indiqués à grands traits les progrès qu'il reste à faire. La question est de celles qui intéressent non seulement les membres actifs de l'industrie, mais quiconque est préoccupé des difficultés de la situation présente. A ce seul titre, un travail de ce genre appelle de sérieuses méditations :

En exaltant naguère la Rome du Nord, le successeur de Fénelon disait solennellement : « Il n'y a pas de place dans nos cœurs pour la défiance et le découragement, tant que notre milice catholique tiendra. »

Elle tient, Monseigneur, votre milice catholique ; elle tient sur le terrain de l'enseignement, elle tient dans le domaine du travail.

Nous nous sommes laissé dire, le mois dernier, par un de ces hommes à qui Le Play donnait le nom d'autorités sociales, que l'état des choses dans le monde de l'industrie n'est rien moins que consolant. Partout l'ouvrier serait de plus en plus indifférent ou hostile au patron ; les essais tentés en faveur des classes laborieuses ne rencontreraient le plus souvent qu'ingratitude et presque jamais de concours ; les associations industrielles qui s'étaient formées sur divers points de la France auraient à peu près disparu et l'on ne signalerait plus d'efforts vraiment sérieux des patrons ni aucune amélioration dans la situation.

Si l'honorable maître de forges qui a tracé un aussi sombre tableau se trouve dans cette assemblée, nous comptons lui faire voir que dans le Nord on ne se résigne pas à laisser toute espérance.

I

Le dimanche 19 novembre 1876, à cette même place où je me retrouve après sept ans, je félicitais ceux des industriels de cette

région qui s'étaient précipités dans le dévouement les yeux fermés, d'avoir reçu du ciel comme recompense une grâce d'état pour résoudre la question ouvrière. Cette solution, elle était, disions-nous, elle est toujours « dans le *Patronage* chrétien — dans l'exercice de la paternité sociale — et dans l'*Association* catholique, combinés de manière à reproduire sous des formes rajeunies les bonnes traditions des confréries et des corporations d'autrefois. »

L'orage commençait alors à s'amonceler sur l'Église de France et bientôt il éclata sur les congrégations religieuses. En présence de cet avenir menaçant, nos industriels comprirent qu'ils devaient eux-mêmes payer de leur personne, si je puis m'exprimer ainsi, et se présenter au public. Sans aucun retard, ils s'appliquerent à remettre en honneur les fêtes patronales ouvrières du siècle passé! Puis, résumant toutes nos doctrines d'économie chrétienne en une magnifique synthèse, ils déclarèrent, dans un document bien fait pour éveiller au loin l'attention, quels étaient à leurs yeux les moyens pratiques de tirer le monde industriel de sa situation effrayante et d'y rétablir la paix.

Vous souvient-il, Messieurs, de cette Déclaration qui porte la date de Lille, 7 mai 1879, et que recommandaient des noms respectés dans toute cette province du Nord, dans ces grandes cités de Roubaix, de Tourcoing, d'Armentières? Vous souvient-il de cet appel à l'initiative charitable des patrons, à l'intervention des pouvoirs et des lois pour seconder l'action des patrons associés?

Souffrez que je rappelle brièvement ces choses à l'attention de cette assemblée, en commençant par ce qui regarde « l'assistance d'en haut », ainsi que parlait l'autre jour un député du centre allemand.

Les gouvernements peuvent aider à l'initiative des patrons, ils peuvent même susciter cette initiative par l'influence, plus grande qu'on ne le croit aujourd'hui, du système législatif sur les mœurs. Il faut que les lois favorisent le bien et répriment le mal, qu'elles favorisent l'action moralisatrice des patrons de bonne volonté et qu'elles répriment énergiquement l'action corruptrice des autres; il faut que l'autorité sollicite les masses au respect des choses religieuses en faisant respecter le dimanche et en secondant toutes les œuvres de charité chrétienne librement formées sous la suprême autorité de l'Église; il faut que les pouvoirs concourant au rapprochement des maîtres et des ouvriers, en donnant l'existence légale aux institutions corporatives où les uns et les autres se rencontrent et agissent de concert; il faut que la législation encourage l'association des patrons avec les patrons, qui peut être d'une si grande utilité, non seulement pour les œuvres de patronage, mais aussi pour amortir la concurrence.

Que disait encore cette assemblée d'industriels chrétiens, qui a si bien mérité de la science économique? Elle disait que, sans rien ôter

à la liberté individuelle, le code civil doit faciliter les engagements d'une certaine durée; que les lois de douane doivent tempérer la concurrence étrangère, qui menace également l'industrie et l'agriculture; que des arrangements internationaux doivent rendre possible la pratique des mesures protectrices de la liberté morale et de la santé de l'ouvrier...

Pourquoi prolonger ici cette énumération? La déclaration de 1879 n'a-t-elle pas, comme on l'a dit, résisté à l'action du temps? et un industriel ne venait-il pas à votre dernier congrès constater qu'elle demeure « aussi profonde et aussi pratique qu'au premier jour? »

Nous n'avons plus à commenter en détail les articles de ce document; on l'a fait avec une grande compétence devant vous dans une précédente assemblée. Nous n'avons pas davantage à le compléter.

C'est un programme d'action qu'auraient voulu établir les représentants des villes industrielles du Nord. Ils avaient entendu fixer d'un commun accord les réformes qui dépendent de l'initiative privée et les moyens de les faire prévaloir autour d'eux; ils avaient marqué, pour le présent et pour l'avenir, quelles réclamations seraient portées devant les pouvoirs publics et dans quelles choses l'intervention de l'État paraît légitime et requise. Rien de tout cela n'a changé, Messieurs, rien, si ce n'est que la nécessité d'agir semble à tous maintenant plus urgente.

Eh bien! que les docteurs, dans les écoles et les académies, prennent la peine d'examiner des thèses. Ici, je veux vous presser de ne pas vous ralentir dans l'action.

Si désirable, si nécessaire qu'il paraisse à nos industriels d'obtenir de meilleures lois, ils ne peuvent se livrer à l'espoir d'y parvenir bientôt. Il leur a suffi de dire hautement de quoi ils se plaignent et ce qu'ils voudraient; il leur suffira de le répéter, de pétitionner et de protester.

Au surplus, c'est l'œuvre des jurisconsultes catholiques, dans leurs congrès annuels, de préparer pour l'avenir une législation réparatrice qui permette des entreprises sérieuses de patronage, d'amélioration matérielle et de réforme morale, qui supprime les obstacles à l'effort associé et à l'action commune, qui garantisse à la *corporation chrétienne libre*, — la seule qui en France soit dans nos vœux, — le moyen de se constituer solidement.

Il y a quelques semaines, le président du Congrès de Nantes nous promettait que les jurisconsultes ne s'abandonneront à aucune pensée de découragement ni de désertion. Ce sera l'honneur de leur vie d'avoir travaillé à connaître les conditions et les règles d'une restauration de l'ordre conforme à la loi de Dieu, d'en avoir fait pénétrer les principes dans l'opinion publique et dans nos institutions nationales. « A l'œuvre donc! » disait M. Lucien Brun à ses amis; à l'œuvre donc! dirai-je à mon tour aux industriels.

Si nos patrons chrétiens ne s'attendent guère à de bonnes lois avant longtemps, moins encore peuvent-ils attendre le signal des législateurs pour entreprendre autour d'eux les réformes qui dépendent d'eux. Leur association m'a donc invité à venir ici déclarer, très nettement et sans aucune circonlocution, que suivant eux *la question ouvrière serait résolue si tous les patrons faisaient leur devoir.*

C'est au moins de la franchise, messieurs ; je vous prie de le reconnaître et de suivre un instant mes réflexions personnelles sur sur cette grave affirmation.

R. P. Marquigny.

(*La fin au prochain numéro.*)

GUIZOT JUGÉ PAR M. JULES SIMON

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

Je voudrais à présent essayer de rendre compte du talent de M. Guizot. Ma première remarque, c'est qu'il a joué le même rôle dans sa vie publique et dans ses livres. Jouer un rôle est ici le mot propre. Qu'on ne conclue pas que je l'accuse de n'avoir pas été ce qu'il voulait paraître. C'était, en politique comme en religion, un homme de convictions obstinées et passionnées, qui ne connut jamais le supplice de douter de ce qu'il aimait. Ce sont bien ses idées qu'il nous donne ; mais, suivant une de ses expressions, il n'aimait pas à étaler son cœur. Il réservait soigneusement pour l'intimité ce qu'il y avait en lui de tendresse profonde et de gaîté facile. Il s'était dit, dès sa première jeunesse, qu'il serait dans le monde un combattant. Il était né pour la lutte. Il ne l'aimait pas seulement pour un but à atteindre, il la savourait pour elle-même. Professeur, écrivain, orateur politique, il eut partout et toujours l'éloquence impérieuse ; il ne s'insinuait pas, il ne s'étendait pas ; il se concentrait et s'imposait. Ce qui frappait en lui, dans ses actes, dans son accent, dans son style, c'était l'effort d'une volonté obstinée et intraitable.

Cette volonté s'exerçait d'abord sur lui-même. Il se contraignait à paraître calme. Quand, par intervalles, la passion faisait irruption, elle avait des éclats magnifiques et irrésistibles. C'est ce qui explique ses succès de tribune. A la

Sorbonne, il n'avait que de la gravité, de la précision, de l'élévation. Il éclairait, il ne remuait pas. Il luttait contre les théories sans s'émouvoir et sans émouvoir. C'était tout autre chose quand il avait la chair et le sang devant lui. M. Cuvillier-Fleury raconte, dans une belle et émouvante lettre, écrite du Val-Richer au lendemain de la mort de M. Guizot, que Mlle Rachel disait un jour, après l'avoir entendu : « Je voudrais bien jouer la tragédie avec cet homme-là. » La grande artiste ne se trompait pas. La voix était riche et sonore, le geste avait de la gravité et de l'ampleur ; l'accent, sans être précisément tragique, était élevé et grave ; personne n'exprima jamais avec une force plus saisissante ou la colère ou le dédain. Qu'il parle ou qu'il écrive, il ne permet au spectateur aucune distraction. Sa vie, comme son discours, visait toujours à la conclusion ; et de même qu'il dédaignait les épisodes, qui attardent la démonstration, il dédaignait les occupations futiles, qui attardent la vie. Si quelquefois il était réduit, par les nécessités de la politique, à s'occuper de petites choses, il ne manquait pas de les agrandir par les idées générales auxquelles il les rattachait ; et ce mérite, qui est très grand, a pu lui être reproché comme un défaut parce qu'il lui est arrivé d'en abuser.

Cette résolution de tout rapporter à un but et à un grand but, donne à son style, comme à toute sa vie, une allure très noble, mais uniforme, hautaine, austère. On l'a toujours jugé ainsi. Il s'en plaint quelquefois doucement : « Ce n'est pas moi. » dit-il. Ce n'est pas lui, en effet ; ou du moins ce n'est pas ce qu'il était, mais bien ce qu'il s'était fait. Dès qu'on ouvre ses lettres familières, et il en écrivait beaucoup et de très longues, on est surpris d'y trouver de la tendresse, de la grâce, quelquefois une sorte de naïveté aimable ; c'est qu'il écrit alors des confidences, tandis qu'ordinairement et pour le public, même quand il raconte, il n'écrit que des démonstrations.

Il lui vient, et souvent, des mots heureux ; plus souvent encore des maximes, ou nouvelles ou bien frappées. Il excelle aussi à tracer en quelques mots un portrait vivant et ressemblant. On voit qu'il rencontre ces ornements sans jamais les chercher. Comme il est intérieurement une force, il préfère la force à tout le reste. Il l'aime tant, qu'il en aime jusqu'à l'apparence. Sa règle dans la vie était d'être fort et de le paraître. C'était aussi sa règle comme écrivain.

Il a pourtant écrit sur l'art, sur la poésie, sur le théâtre. Il a

même fait des vers, nous l'avons vu, dans son extrême jeunesse ; car il faut bien avouer qu'il a été jeune un instant. Sa connaissance avec Châteaubriand a commencé par cette épître enthousiaste qu'il lui adressa en 1809. Ses œuvres purement littéraires ne sont ni la plus excellente partie de ses écrits, ni la plus étendue. Il est surtout historien. On peut dire que ses ouvrages de polémique et ses ouvrages de religion et de morale sont des accessoires de son œuvre historique, qui domine tout. Il y a dans ses divers écrits sur la révolution d'Angleterre des scènes très émouvantes et qu'on pourrait citer comme modèles ; mais en général, il démontre plus qu'il ne peint. Ce caractère est surtout frappant dans son principal ouvrage, l'*Histoire de la civilisation.*

On sait que cet ouvrage est la reproduction par la sténographie de ses leçons à la Sorbonne. Il les a modifiées. Il est probable qu'en les revoyant, il a eu soin de supprimer tout ce qui n'allait pas au but. En tout cas, si on voit là à chaque page le philosophe qui veut convaincre, on n'y trouve pas une seule fois l'orateur qui désire être applaudi. C'est de l'éloquence, car l'élévation des pensées, la clarté, la précision, la gravité du style et l'enchainement lucide, irrésistible du raisonnement constituent le genre le plus élevé de l'éloquence ; mais c'est cette éloquence qui agit lentement, à laquelle on finit par rendre les armes ; ce n'est pas l'éloquence foudroyante, qui vous enlève pour un temps à vos horizons bornés et à vos sentiments effacés, pour vous faire sentir et penser grandement sous l'enivrante magie et la toute-puissante impulsion d'un maître. Ce que M. Guizot n'avait pas été à la Sorbonne, en présence d'un auditoire attentif, respectueux, préoccupé avant tout de la vérité scientifique, il le fut dans nos assemblées, quand ses discours, au lieu d'être des démonstrations, furent des actes ou des batailles ; tantôt s'élevant à la plus haute philosophie et se trouvant en quelque sorte dans sa patrie au milieu des idées éternelles, tantôt combattant corps à corps contre l'anarchie qui menaçait l'État et la calomnie qui menaçait sa poitrine. Jamais on ne le vit céder, ni reculer, ni s'étonner ; jamais refuser le combat, jamais consentir, même quand ses adversaires l'y poussaient, à prendre la question par le petit côté. Il allait droit à la difficulté et l'apportait en pleine assemblée, pour l'éventrer à la tribune, provoquant plus d'une fois l'injure pour mieux l'écraser de son dédain. Dans la vie, il

ne voulait pas reculer ; dans la dispute, il ne voulait pas s'accommoder.

Il faut encore citer, dans l'œuvre et dans la vie de M. Guizot, un trait caractéristique : il était chrétien, protestant, calviniste, très attaché à sa religion et à sa secte, sans abdiquer pourtant sa liberté de théologien, s'occupant activement de toutes les affaires de son Église et pratiquant les exercices du culte avec exactitude. Le dimanche, il ne manquait pas de se rendre au service, accompagné de ses enfants et de ses domestiques. Il faisait partie du consistoire et entrait dans tous les détails sur le dogme et l'administration.

En politique, il se conformait le plus possible à la maxime du roi Louis-Philippe : « Il ne faut jamais mettre le doigt dans les affaires de l'Église, car on ne l'en retire pas ; il y reste. » Dans ses livres, au contraire, loin d'éviter les questions religieuses, il les recherche avec une prédilection manifeste. Ses *Méditations chrétiennes,* qui ne forment pas moins de quatre importants volumes, en y comprenant l'*Église et la société chrétienne,* et cinq volumes si l'on compte les *Méditations et Études morales,* ne sont pas ou sont rarement des dissertations philosophiques et même un peu mystiques, comme le titre semblerait l'annoncer. Il y décrit en historien le mouvement des idées dans l'Église catholique, dans les communes protestantes et dans les écoles philosophiques ; il y discute, en controversiste très érudit et très éclairé, la plupart des théories qui se sont produites de son temps en philosophie et en théologie, moins préoccupé, dans ses analyses et dans ses critiques, de la valeur abstraite des doctrines que de leurs effets sur les âmes et sur la direction de la société.

Il traitait dédaigneusement les écoles de philosophie qui se croient de taille à remplir dans le monde le même rôle que les religions. Il était à leur égard dans les sentiments de Talleyrand. La Réveillière-Lépaux venant de lire, à l'Académie des sciences morales et politiques, un mémoire sur la religion naturelle : « Je n'ai, lui dit Talleyrand, qu'une observation à vous faire. Jésus-Christ, pour fonder sa religion, a été crucifié et est ressuscité. Vous auriez dû tâcher d'en faire autant. » Pour les spiritualistes, qui se contentaient d'être philosophes, il les regardait comme de simples auxiliaires du christianisme, mais il les estimait à ce titre, comme il révérait l'Église de Rome, et ne voulut jamais engager de polémique ni avec eux, ni avec elle.

On s'obstine à juger de tout par les succès et à combler les injustices du sort par la légèreté ou l'iniquité des appréciations humaines. Il n'y a que la grandeur des desseins qui fasse le grand homme, et la droiture des intentions qui fasse l'homme de bien. On n'est responsable que de son cœur. Cette pensée est revenue plus d'une fois à l'esprit de M. Guizot dans ses heures d'amertume, et il l'exprimait dans un fier langage :

Quel homme, en prenant part aux affaires publiques, n'a considéré avec tristesse cette fluctuation des sentiments, des existences, des relations, des liens hasardés sur cette mer orageuse? Vainement le cours du monde nous en offre chaque jour le pénible spectacle ; quand une nouvelle épreuve de ce peu de solidité des choses les plus sérieuses vient saisir l'âme et la pousse à se replier sur elle-même, elle n'est plus tentée d'abord que de s'affliger et de déplorer, avec Bossuet, *ces volontés changeantes et cette illusion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années et les intérêts*. Cependant, lorsqu'elle échappe à ce premier trouble et se relève de son propre mal ; lorsqu'elle reporte sa vue sur les causes innombrables de nos erreurs et la faiblesse de notre nature, tant de convictions opposées et sincères, tant de conduites pures et ennemies, tant d'hommes engagés par l'arrêt du sort ou sur la foi d'une idée à s'ignorer mutuellement, à se combattre, à se détruire, et du milieu de ces naufrages individuels, dans cette éternelle mobilité pleine d'une éternelle incertitude, la droiture du cœur conservant seule, mais conservant toujours ses droits à l'estime, alors, si elle ne se console, l'âme se rassure ; elle reconnaît notre condition, apprend la justice sans abandonner ses croyances et se décide à persévérer dans l'obéissance à ce qu'elle tient pour la vérité, acceptant avec résignation tous les mécomptes, même toutes les luttes qu'il plaît à la Providence d'imposer à la bonne foi (1). »

Pour nous, messieurs, qui parlons ici au nom de la science, nous n'avons pas de luttes à soutenir en nous-mêmes, ni de contestations à craindre quand nous proposons à votre admiration et à vos hommages cette vie constamment vouée à l'étude pendant trois quarts de siècle en dépit des agitations et des envahissements de la politique : tant d'écrits sérieux et profonds sur l'histoire des lettres et des arts ; une érudition si variée et si sûre d'elle-même; des aperçus si nouveaux et si lumineux sur la suite des grands événements de l'histoire ; tant de grandes scènes et de grands caractères décrits avec une puissance magistrale ; l'instruction primaire créée, pour ainsi

(1) *Du gouvernement de la France*, p. 104.

dire, dans notre pays par un seul acte de volonté ; la liberté donnée ou assurée dans l'avenir à tous les ordres d'enseignement ; le nouvel éclat de l'enseignement supérieur : l'Université défendue avec vigueur, gouvernée avec sagesse, maintenue dans sa ligne à la fois libérale et conservatrice, au milieu des exagérations du fanatisme ou de l'impiété ; l'Académie des sciences morales et politiques rétablie ; la publication des documents inédits de l'histoire de France courageusement entreprise, habilement organisée et poussée dès le début avec une énergie qui en assurait le succès ; pour compléter cet ensemble de services éclatants et de facultés puissantes, une éloquence qui a été rarement égalée, qui n'a jamais été surpassée ni dans la chaire, ni à la tribune.

La carrière politique de M. Guizot, si puissante et si tourmentée, a contribué à la grandeur et à l'originalité de sa carrière scientifique. Ce qui le caractérise, en effet, même comme écrivain, même comme penseur, c'est cette double et constante préoccupation de soumettre les faits contemporains à sa doctrine par l'étude des faits contemporains. On peut dire qu'il a été de nos jours le plus philosophe des politiques, et le plus politique des philosophes. Nous n'avons parlé que du philosophe. Il y a des luttes jusque dans le monde de la science : mais, à la différence des luttes politiques, qui vont toujours en s'exaspérant parce qu'elles ne roulent que sur des intérêts, celles-ci ont pour objet des idées éternelles, et pour résultat d'adoucir les passions mêmes qu'elles soulèvent.

LE TRIOMPHE DE LA FOI

DEVANT LA PHILOSOPHIE ET LES SCIENCES

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

La science du jour nous fait d'autres objections pour ébranler la foi chrétienne. La seconde difficulté astronomique serait celle-ci : Est-il vraisemblable que le Fils de Dieu, venant du ciel, se soit incarné sur la terre, qui est si petite et qui n'est pas le centre du monde, comme l'enseigne la Religion, plutôt que dans d'autres mondes beaucoup plus considérables ?

R. — A cette objection, nous répondons que non seulement cela est vraisemblable, mais que cela est certain. L'enseignement divin ne laisse aucun doute sur ce sujet. Oui, Jésus-Christ a choisi la terre. — D'autres planètes sont plus considérables que la terre, nous en convenons volontiers ; mais nous ne savons positivement ni si elles sont habitées, ni par quelles espèces d'êtres, ni si elles ont eu besoin de la Rédemption et de l'Incarnation.

La terre n'est pas centrale, elle gravite autour du soleil. — Non, la terre n'est pas le centre du monde, ce n'est qu'une petite planète ; et néanmoins le Fils de Dieu l'a choisie, sans doute parce qu'elle avait besoin d'être rachetée par sa divine présence. Le Christ avait ses raisons ; il dit lui-même que le bon Pasteur laisse dans la paix et la sécurité du bercail les quatre-vingt-dix-neuf brebis fidèles, pour chercher celle qui est perdue et la rapporter sur ses épaules. Cette pauvre petite brebis infidèle serait donc l'humanité égarée sur la terre ; les quatre-vingt dix-neuf brebis fidèles seraient la multitude des créatures qui peuplent les autres mondes. — La terre n'est pas centrale ; elle gravite autour du soleil comme une humble servante. Mais cela doit être. Le soleil est l'image symbolique du Christ, vrai Soleil de justice, source de vie, de grâces et de lumière ; il est juste que la terre, qui porte les serviteurs du Christ, tourne autour du soleil, et non le soleil autour de la terre.

On a tort de parler de système planétaire chrétien ou biblique. Le système de Copernic et de Galilée n'est pas plus contraire à la foi, que le système de Ptolémée ou les autres anciens systèmes de l'Égypte, de l'Asie et de la Grèce. Quand l'Écriture dit que le soleil tourne autour de nous, que Josué arrêta le soleil, elle parle aux hommes le langage des hommes comme nous disons nous-mêmes que le soleil se lève et qu'il se couche. Le fait est que Josué n'arrêta ni le soleil, ni la terre ; il obtint du Seigneur que la lumière du jour continuât miraculeusement, pour mettre en fuite les ennemis du peuple de Dieu. — Quant à Galilée, il n'a pas été condamné comme astronome, mais comme mauvais théologien. Longtemps avant lui, l'Église connaissait et passait sous silence le système de Copernic.

Enfin les astronomes de nos jours disent encore : Jésus, qui est venu en ce monde, peut-il être le Sauveur de tous les autres mondes ? La foi enseigne que nulle créature, soit au ciel, soit

sur la terre, n'est sauvée et sanctifiée que par Lui. Or, la science admet comme infiniment probable la pluralité des mondes habités. Jésus-Christ a-t-il donc sauvé tous les mondes ?

R. — Cette pluralité des mondes est une hypothèse, une supposition vraisemblable, mais qui n'est pas certaine. Les sphères célestes sont-elles habitées par des créatures quelconques ? Cette hypothèse n'est pas contraire à la foi, si on l'entend bien ; si l'on ne prétend pas que ces créatures sont des hommes comme nous, des hommes descendants d'Adam et d'Ève comme nous ; si l'on admet seulement que ce sont des êtres inconnus, composés peut-être de corps et d'âme, d'esprit et de matière, comme nous. Non, cela n'est pas contraire à la foi.

Mais comment ces milliers de mondes peuvent-ils connaître Jésus-Christ ? — Qu'on aille le leur demander, dit Mgr de Ségur. Certes, le Sauveur Homme-Dieu ne manque pas de moyens pour se révéler, soit par le ministère des anges, soit par lui-même, partout où cette révélation est nécessaire. Si le mystère de la rédemption a été nécessaire dans d'autres mondes que le nôtre, pourquoi Jésus-Christ ressuscité et jouissant des qualités d'un corps glorieux, n'aurait-il pas fait une apparition salutaire dans ces autres mondes, comme dans les limbes par exemple ? — *Ascendit ad cœlos,* il est monté aux cieux, dit le *Credo,* pourquoi n'aurait-il pas entrepris de visiter, même avec la rapidité de l'éclair, les diverses provinces de son immense empire comme un prince bienfaisant, pour les sauver, s'il le fallait, par sa divine présence ? *Ascendit super omnes cœlos ut impleret omnia,* dit saint Paul. (Eph. IV, 10.) Tous ces mondes lui sont chers et ne sont pas plus abandonnés que nous par une providence paternelle. La Foi nous autorise à penser que nous-mêmes, dans l'éternité, nous irons de monde en monde et verrons tous les cieux du Créateur.

Du reste, la science astronomique, qui soulève ces difficultés si faciles à résoudre, rend elle-même témoignage à Jésus-Christ homme-Dieu. — Elle nous apprend qu'à la naissance du divin Enfant, il y eut une étoile merveilleuse qui conduisit les rois mages jusqu'à son berceau, à Bethléem ; qu'en même temps il se produisit, dans le ciel, une triple conjonction d'astres, d'où résulta probablement l'étoile historique des mages. Le fameux astronome Képler a fait deux dissertations savantes sur ce phénomène extraordinaire et, par là, il a pu démontrer, avec une précision mathématique, l'année et le jour de la naissance

du Sauveur. — L'astronomie nous apprend qu'à la mort de Jésus-Christ sur la croix du Calvaire, le soleil fut éclipsé miraculeusement, contre l'ordre et les lois de la nature, en pleine lune de mars. C'est alors que saint Denis, philosophe de ce temps-là, prononça cette parole célèbre : *Ou la machine du monde se détraque, ou son auteur est en souffrance.* Devenu plus tard sénateur dans l'aréopage d'Athènes, il entendit l'apôtre saint Paul prêcher la mort et la résurrection de Jésus-Christ ; il se rappela cette éclipse miraculeuse qui l'avait tant surpris, et il embrassa la religion. Ce fut la science astronomique qui lui fit faire le premier pas vers la foi chrétienne, dont il fut ensuite apôtre et martyr.

Sciences diverses. — Après toutes ces sciences qui rendent témoignage à notre religion, nous pourrions citer encore par exemple :

La Philosophie et la Linguistique, qui font descendre toutes les langues d'une commune origine, d'une langue primitive ; ce qui prouve évidemment l'unité du genre humain par un peuple primitif, d'où sont dérivés tous les dialectes et toutes les émigrations coloniales ;

La Physiologie et la Médecine, qui ont démontré victorieusement, d'après les circonstances de la mort de Jésus-Christ, la réalité de cette mort et par conséquent la vérité d'une résurrection miraculeuse.

La Philosophie elle-même qui, à toutes les époques et par ses plus dignes interprètes, a rendu hommage à nos dogmes sacrés ; témoin cette parole de l'illustre Bacon : *Un peu de philosophie éloigne de la religion, beaucoup de philosophie y ramène ;* et cette autre parole de notre savant Montesquieu : *Chose étonnante ! la religion, qui semble n'avoir pour but que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur en celle-ci.* — La demi-science est impie ; la science adulte et complète se fait volontiers chrétienne.

Nous ne pouvons tout dire, dans un sujet si vaste ; et cependant quelle belle étude nous aurions à faire, en comparant les données de la science avec l'enseignement religieux, *sur la destinée finale du genre humain et sur la fin, ou plutôt la transformation du monde terrestre !* Quelle magnifique carrière est ouverte aux investigations des plus nobles intelligences et plus des fervents disciples du Christ, qui s'appelle lui-même le Dieu des sciences, *Deus scientiarum dominus.*

Sciences naturelles. — Jetons cependant encore un simple coup d'œil sur cette dernière question : *les destinées finales,* d'après les sciences naturelles. — Suivant les calculs scientifiques, notre monde doit finir par le *froid* dans soixante-dix mille ans, et non par le *feu,* comme l'annonce l'*Écriture,* qui nous prédit en outre un bouleversement complet et l'anéantissement du monde entier.

Ici encore il faut mettre d'accord la *science* et *la foi.* Il est possible que, suivant certain calcul plus au moins hasardé, quelques géologues soient arrivés à cette conclusion réfrigérante au bout de soixante-dix mille ans. Mais, de même que l'optique résulte de la vue des deux yeux réunis, de même la *vraie science,* la science totale et complète, résulte de la lumière surnaturelle qui est *la religion,* et de la lumière naturelle qui est *la raison.* Or, que nous disent l'une et l'autre ?

La religion ne nous parle pas du tout d'une destruction complète, ni de l'*anéantissement* de la matière ; mais d'une transformation dans les éléments du monde, principalement par *le feu.* Elle n'admet pas la fin du monde par une congélation lointaine ; elle nous apprend que le monde sera, non pas anéanti, mais transformé et purifié par le feu. Saint Pierre le dit en toutes lettres dans sa seconde épître : *Les cieux et la terre que nous voyons aujourd'hui sont réservés au feu pour le jour du jugement... Oui, les éléments seront dissous par le feu, et la terre et ses produits seront brûlés... Nous attendons des cieux nouveaux et une terre nouvelle.* (S. Pierre, VII, 13). — Saint Paul annonce que cet embrasement suprême aura lieu en un clin d'œil : *In ictu oculi.* L'Écriture et l'Église prophétisent ensemble cette grande transformation terrestre et sidérale. Jésus-Christ l'annonce en même temps que son dernier avènement, avec les signes précurseurs. On peut lire ces prédictions au XXIVe chapitre de saint Mathieu, au XXIe de saint Luc et au XIIIe de saint Marc. Il est donc certain que notre monde finira un jour par le feu et d'une manière surnaturelle. Voilà ce que nous enseigne la religion.

Voulons-nous savoir aussi les témoignages de la vraie science, par ses voies les plus autorisées, de la géologie, de la cosmologie, de l'astrologie ?

La science et la raison nous disent qu'après tant de *cataclysmes* qui ont bouleversé la terre, il est bien probable et surtout fort possible qu'il en surviendra encore d'autres. — La

science et la raison nous disent que le *feu central*, comprimé de plus en plus par les couches terrestres, finira par faire une immense explosion, une irruption incandescente, qui couvrira d'un torrent de flammes la surface du globe ; d'où une conflagration universelle prédite dans les traditions chrétiennes, judaïques et même païennes. (Voir les *Métamorphoses* d'Ovide). — La science nous dit que, parmi les astres innombrables qui circulent dans l'espace, un astre errant peut tôt ou tard aborder la terre et l'embraser, ainsi que l'avait annoncé le fameux astronome Lalande en 1774 ; et que la terre elle-même, par son refroidissement sensible et continu, se rapprochant toujours du soleil, ira se perdre et s'abîmer dans ce foyer central de feu et de lumière. — Enfin l'astronomie reconnaît qu'il y a des astres éteints, des planètes qui ont éclaté comme des bombes et dont les débris gravitent avec nous autour du soleil. Une nouvelle planète de ce genre vient d'être découverte à l'observatoire de Marseille par M. Borrelly, dans la nuit du 11 au 12 mai 1883 ; ce qui porte à 233 le nombre connu des astéroïdes compris entre Mars et Jupiter. Pourquoi pareille catastrophe ne pourrait-elle arriver à la planète que nous habitons ?

Donc les conclusions de la science ne contredisent nullement et confirment au contraire l'enseignement religieux sur la fin de notre monde. Et saint Thomas d'Aquin, le docteur par excellence, dit fort bien : « Le mouvement du ciel a un but ; ce but « n'est pas le mouvement lui-même ; car tout mouvement est « une tendance, non une fin... Ces astres, ces soleils qui « traversent l'espace, où doivent-ils aboutir ? s'arrêteront-ils « un jour, ou poursuivront-ils un voyage éternel ? — Les mou- « vements du ciel cesseront peut-être, mais la substance des « éléments subsistera, continue le même docteur : *Substantia* « *remanebit, creavit Deus res ut essent.* » (S. Thomas *Ad gentes,* cap. ultimo).

Quant à la destinée finale de l'humanité, c'est-à-dire la *résurrection des corps* et l'*immortalité de nos âmes,* c'est un article de foi que la raison ne peut contredire, que la science bien comprise admet nécessairement, qui est et a toujours été le brillant espoir de tous les siècles et de tous les peuples ; question réservée, pour laquelle une longue conférence ne serait pas ici à sa place.

Sciences exactes et naturelles. — Elles nous montrent aussi comment Dieu s'est peint lui-même dans toutes les œuvres

de la création et surtout dans l'homme : *Signasti super nos lumen vultus tui, Domine.* (Ps. IV.) Sa toute-puissance, sa sagesse infinie, sa bonté inépuisable brillent avec magnificence dans le spectacle de la nature. Son essence même, sa *Trinité adorable* nous est manifestée de toutes parts.

La Trinité divine ! Mais c'est la vérité fondamentale de notre religion et de la science théologique, le mystère de la vie et de toute hiérarchie sociale, le type de toutes les grandes existences dans l'univers. Ainsi, dans l'*homme,* il y a liberté, intelligence, amour ; dans la *famille :* père, mère, enfant ; dans la *société :* pouvoir souverain, délibératif, exécutif ; dans l'*église :* le Pape, les conciles, les fidèles ; dans le *soleil :* substance, lumière, chaleur ; dans la *nature,* les trois règnes : minéral, végétal, animal ; dans le *minéral* et tous les *corps :* longueur, largeur, profondeur ; dans le *végétal :* la plante, la fleur, le fruit ; dans l'*animal,* trois grandes fonctions : nutrition, reproduction, locomotion ; en *musique,* accord parfait composé de trois notes ; dans l'*arc-en-ciel,* toutes les nuances réduites à trois couleurs ; dans le *fond de la nature :* calorique, électricité, magnétisme. Partout le regard du génie saisit le vestige de Dieu.

On dit que le grand Képler, fondateur de l'astronomie moderne, avait puisé dans la contemplation de la Trinité divine un pressentiment et l'aperception de ces lois fameuses qui ont illustré son nom et illuminé d'une immense clarté tout le monde astronomique.

Est-ce par hasard que tous les peuples se sont rencontrés dans l'idée originale de faire du *triangle* le symbole mathématique de la Divinité ? Trois choses dans une !... triplicité dans l'unité !... Est-ce un simple jeu de l'esprit qui nous montre, dans la *sphère,* un *centre* qui l'engendre, une *circonférence* qui la termine, un *rayon* qui unit l'un à l'autre ? Est-ce aussi par un jeu de l'esprit que les philosophes, à toutes les époques, ont imaginé des trinités plus ou moins absurdes : trinité platonicienne, trinité hellénique, indienne ou alexandrine, trinité saint-simonienne ?

Du fond inaccessible de son être, Dieu a envoyé sur toute créature des rayonnements de lui-même ; ces rayonnements s'amoindrissent à mesure que la série des êtres descend vers les limites de la création. Partout, la création porte la signature de son auteur. Mais c'est l'homme qui est le plus magnifique abrégé du monde, la plus belle image de la divinité.

« Faisons l'homme à notre image et ressemblance, » a dit le Créateur. Aussi, à la lumière de cette évidence qui luit dans notre âme, je m'aperçois moi-même comme un *principe,* comme une *pensée,* comme un *amour ;* et en Dieu, il y a la distinction parfaite de ces trois choses : *principe*, *pensée*, *amour ;* distinction qui s'élève jusqu'à la *personnalité :* trois personnes dans l'unité infinie.

Conclusion. — De toutes ces considérations, de ce simple coup d'œil jeté sur les sciences, qui toutes rendent *hommage* à la religion et n'offrent désormais aucune *difficulté sérieuse,* que faut-il conclure, sinon cette parole du *Credo : je crois.* Ayons *foi* à tous nos principes de vie, pour avoir l'*espérance* de nos brillantes et immortelles *destinées.*

... *Ecce vicit leo de tribu Juda, aperire librum...* (Apoc. v, 5.)

A. C. THOLON,

CORRESPONDANCE DE LOUIS VEUILLOT

La *Correspondance de Louis Veuillot* vient d'être mise en vente par la Librairie Palmé (1). Jusqu'ici on ne connaissait guère le célèbre rédacteur en chef de l'*Univers* que sous sa physionomie de fier catholique, d'éminent écrivain, de polémiste hors ligne. Dans sa *Correspondance* nous le trouvons l'homme simple, doux, expansif, courtois, serviable ; l'esprit fin, délicat, enjoué ; le frère, l'époux, le père aux sentiments exquis, aux ineffables tendresses.

Pour aujourd'hui, bornons-nous, comme primeur, à la reproduction des trois lettres suivantes.

Époisses, Côte-d'Or, juin 1858.

J'ai fait un bon voyage, et je suis très bien. J'ai été escorté de la foudre jusqu'à Montbard, une foudre mouillée qui rafraîchissait un peu l'air et qu'on n'entendait pas ! A Montbard, ma voiture m'attendait, en gants blancs. Sous un ciel nettoyé et

(1) Deux beaux volumes in-8°, prix *franco :* 14 francs.

magnifique, j'ai fait quatre lieues dans l'odeur des foins coupés, au chant de l'alouette et de l'*Angelus*, voyant tous les apprêts du lever de l'aurore, et c'est charmant. Elle a commencé par tirer ses rideaux, et elle a jeté sur la terre un petit sourire bleu rose, qui a tout animé. Soudain se sont dessinées les collines, les arbres ont poussé et les champs, peu à peu, sont devenus verts et blonds, de noirs qu'ils étaient. Puis, l'Aurore a ouvert sa fenêtre et passé la tête. J'ai vu tout son visage. Il est agréable. C'est une physionomie pâlotte, mais souriante, fraîche, avec une teinte de mélancolie : figure-toi sœur Olga, dans une minute d'attendrissement. Quelques étoiles restaient, par-ci, par là, dans sa coiffure de nuit. En tombant sur la terre, elles devinrent des ruisseaux et des fleurs. Elle fit sa toilette et se pommada de tilleul et de foin, avec une pointe de sureau, c'est son parfum du moment. Son haleine est fraîche, elle vint jusqu'à moi et me donna une sensation de froid, que j'aurais voulu vous envoyer dans nos taudis de la rue du Bac. Elle s'éclairait de plus en plus, et la terre de plus en plus se réjouissait de la voir : tout s'anime, les oiseaux éclatèrent en chansons et me firent souvenir de faire ma prière, comme ils faisaient la leur. Tu sais à quoi je pense en te disant cela (1), ma sœur, et j'y pensais dans ce moment-là, sans pleurer, me ressouvenant pourtant de la date et de l'heure. Ah ! ma sœur, cet anniversaire est celui de la plus forte et de la plus triomphante prière qui ait été faite pour nous, après celle de notre mère Marie. Je continuai donc mon voyage, admirant cette belle nature, et montant plus haut avec un esprit résigné.

Nous verrons mieux que cela, nous entendrons la prière des anges plus douce que le chant des oiseaux, et dans cette prière, nous reconnaîtrons la voix de notre fille Marie. Va, courage ; donnons au bon Dieu ce qu'Il a voulu prendre, afin qu'il nous prenne aussi, quand même nous ne voudrions pas assez nous donner. Ceux à qui Il a pris un tel trésor, malgré eux, et qui ensuite le Lui donnent, c'est qu'Il a résolu de les prendre eux-mêmes, fût-ce malgré Lui.

Époisses est un très beau reste de château fortifié, entouré de deux enceintes, à demi gothique, bâti dans un pêle-mêle singulier ; grand seigneur comme Rostopchine, bon enfant comme Ségur, plein de portraits, de livres, de blasons, de

(1) Allusion à un propos de sa fille Marie qui, tout enfant, entendant chanter les oiseaux, disait qu'ils faisaient leur prière.

charmantes ferrailles ; la cour est un jardin, le pays est un parc ; l'église et le presbytère sont dans la première clôture ; le curé a les cheveux roux, et lit l'*Univers*.

Ma chambre est celle du grand Condé.

J'ai un balcon sur la campagne, l'embrasure d'une de mes fenêtres est mon cabinet de travail, l'autre mon cabinet de toilette, il y fait frais. En arrivant à quatre heures du matin, je me suis couché et j'ai dormi parfaitement, à peine réveillé trois ou quatre fois par des coups de tonnerre. Voilà, mon maitre ! J'aurais du regret à te peindre mes félicités, si tu étais à Paris ; mais tu liras ceci aux Nouettes et tu te moqueras bien de mon bonheur. Fais tous mes respects, tous mes compliments et tous mes embrassements. Mme de Guitaut est très bien. C'est une douceur accueillante et ingénue, pleine de modestie.

L'ENFANT DU PEUPLE.

P. S. On m'apportera tous les matins ma petite crème.

—

A Madame Eugène Veuillot.

25 octobre 1858.

Ma sœur Louise, puisque vous avez pris mon frère, il est bien juste que je lui écrive dans vos mains. Dites-lui, s'il vous plaît, que je l'aime toujours et que si je ne le savais pas si content d'être auprès de vous, je l'aurais beaucoup désiré auprès de nous à cause du beau temps et du rien à faire qu'on trouve en ce pays. Mais il se soucie bien de cela ! A présent, il aime mieux montrer Paris que de regarder lui-même la campagne. Je l'ai connu ayant d'autres goûts. Non seulement vous m'avez pris mon frère : vous me l'avez changé. Ne le changez pas trop, Louisette, vous y perdriez... Quand vous l'aurez fréquenté un peu plus, vous verrez que Paris n'est pas ce qu'il y a de plus beau et de plus riche à vous faire connaître, et que son cœur est d'une richesse et d'une beauté infiniment supérieures à tout cela. Je suis sûr que vous vous en doutez ; mais croyez-moi, vous ne savez encore rien.

Par lui, ma chère sœur, jugez d'avance de nous. Comme nous l'aimons tendrement et qu'il nous aime tendrement, il s'en suivra que nous vous aimerons tendrement. Fiez-vous à cette parole, et entrez d'un cœur joyeux dans vos devoirs, que la bonne volonté de part et d'autre rendra faciles et doux. Il ne faut pas vous inquiéter de certains mouvements auxquels vous

n'êtes pas accoutumée. Vous savez que la vie est un voyage. C'est un voyage qui se fait sur l'eau, et cette eau est la grande mer. Or la grande mer est toujours agitée, même lorsqu'elle est tranquille, et il le faut ainsi, par des raisons que l'on vous dira, si vous aimez à causer philosophie. Eh bien, Louisette, jusqu'ici vous n'aviez pas quitté la terre ferme, quoique vous soyez venue d'Amérique ; mais le 5 octobre, vous vous êtes embarquée, vous avez mis le pied sur le bateau. Maintenant vous allez sentir le mouvement de la mer, vous allez voir autour de vous les visages quelquefois rudes des passagers, les visages encore plus rudes des matelots. N'ayez pas peur, cette mer agitée vous porte au but que Dieu veut, sur le navire qu'il a choisi pour vous, et ces matelots sont vos amis, disposés à s'employer rudement et à ne pas ménager leurs peines pour que vous fassiez heureusement le voyage. Comptez surtout sur votre capitaine : il a l'œil prompt, le cœur courageux, la main habile, et il a lui-même demandé à Dieu d'être chargé de vous conduire. Je puis en rendre bon compte, moi qui ai été son capitaine à lui-même un bout de temps. A présent, je suis un vieux loup de mer à son service pour tout ce qui vous regarde. Je vous donnerai la main pour vous aider à marcher pendant le roulis, jusqu'à ce que vous ayez le pied marin, et je vous conterai des histoires pour vous amuser pendant le beau temps. Je vous parle pour tous les autres de la famille. Avec la plus grande diversité dans les caractères, nous ne faisons qu'un cœur.

Adieu, ma chère Louise. A jeudi : vous savez que nous aurons, quelques jours plus tôt que nous ne pensions, la joie de vous embrasser. C'est ce qui me décide à vous écrire, pour que votre timidité n'ait pas le souci de penser à me répondre. Je ne m'inquiète pas de cette timidité-là ; nous saurons bien vous la faire mettre de côté. Faites, je vous prie, mes très humbles compliments à Madame votre mère.

Votre frère bien dévoué,

Louis Veuillot.

A mesdemoiselles Agnès et Luce Veuillot.

Époisses, 9 février 1861.

Mes chères fillettes, vos petites lettres m'ont fait grand plaisir. Vous avez bien tort de croire que vous n'avez rien d'intéressant à me dire. C'est quelque chose de très intéressant

pour moi de savoir que vous travaillez, que vous m'aimez et que vous avez une belle poupée à laquelle on pourra remettre un bras et une tête Voilà une heureuse poupée ! Quel avantage pour beaucoup de gens si l'on pouvait leur remettre une tête ! Les uns se feraient refaire le nez, les autres le teint, les autres toute la physionomie. On verrait alors que beaucoup de personnes qui semblent charmées de leur visage n'en sont pas si contentes en secret ; mais comme la plupart de ceux qui se feraient refaire le visage ne songeraient pas du tout à se faire refaire la cervelle, ils seraient aussi désagréables et aussi laids, et ils s'étonneraient de passer leur vie chez le fabricant de têtes pour être toujours les mêmes, c'est-à-dire sots, ennuyés et ennuyeux. C'est en quoi, nous autres chrétiens, si nous le voulons, nous sommes plus heureux que les poupées. Il y a un fabricant dont je peux vous donner l'adresse qui fait de petites retouches au cerveau et qui, par ce moyen, sans rien changer en apparence au visage, le réforme néanmoins considérablement et même le change du tout au tout. Il le rend ouvert, avenant, gracieux, aimable, en dépit de toutes les défectuosités qui s'y peuvent trouver. Il y maintient l'innocence candide, *candida*, blanche, qui est le plus beau teint que l'on puisse avoir, et le plus solide : il y fait luire l'intelligence, c'est l'éclat qui passe tout éclat ; il y fait rayonner enfin la bonté, charme suprême qui réjouit tous les regards et attache tous les cœurs. Là où s'épanouit la bonté on ne voit plus rien de laid ; il n'y a plus ni grossez, ni petits yeux, ni vilaine dents ; il n'y a plus de laideur. Envoyez votre poupée chez le fabricant qui fait les visages, mais vous, très chères fillettes, allez chez Celui qui retouche et raccommode les cervelles, si toutefois vous en avez besoin.

Tout va bien ici et l'on vous aime beaucoup ; Mlle Marie n'a point perdu son talent de fromagère, ni Antoinette son amitié pour vous, ni M. de Guitaut sa charmante belle humeur. *Gredinet* a perdu ses robes, il se croit habillé en homme. Adieu, mes enfants, à bientôt ; oh ! comme on s'embrassera.

Louis Veuillot.

LES PRIX DE VERTU

Voici le rapport sur les prix de vertu lu dans la séance publique annuelle de l'Académie française du 15 novembre 1883, par M. Rousse, directeur :

Messieurs,

M. de Montyon est mort depuis soixante ans. Depuis soixante ans, à cette place, soixante orateurs ont prononcé soixante discours consacrés à sa louange et à l'immuable panégyrique de la vertu. Des révolutions soudaines ont emporté des dynasties, des royautés, des républiques et des empires. Pas une seule fois, elles n'ont interrompu nos tranquilles anniversaires, et cette honnête mémoire a survécu, dans la reconnaissance publique, aux noms les plus éclatants qu'aient illustrés pour un jour les aventures changeantes de notre histoire.

En vérité, Messieurs, cela fait honneur à la vertu, qui a su demeurer populaire, dans un siècle où les popularités durent si peu. Cela fait honneur à ce pays qui, malgré tant de distractions lamentables, montre encore pour le bien cette curiosité obstinée. Enfin, convenez-en, cela fait honneur à l'Académie qui, pendant si longtemps, a trouvé le secret de ne se répéter jamais en disant toujours la même chose.

Qui pourrait le croire, cependant? Tout n'est pas dit encore sur M. de Montyon; il est beaucoup moins connu que sa renommée, et la légende de ses bienfaits a peut-être effacé un peu l'histoire de sa vie.

On se le représente volontiers comme quelque figure classique de la charité ; le visage attendri, les yeux humides de larmes, n'ayant plus, comme saint Martin, que la moitié de son manteau ; ou, comme saint Vincent de Paul, avec les bras grands ouverts et tout pleins de petits enfants.

Il y a loin de cette image touchante au portrait un peu dur que les contemporains nous ont laissé (1) ; et à voir passer avec sa perruque bien poudrée, son habit correct, son air froid et son regard tranquille, ce grand propriétaire économe et ce grave intendant de l'ancien régime, on aurait eu peine à deviner, dit-on, les trésors de bienfaisance qu'il devait ménager sagement pendant sa vie, pour les prodiguer sans mesure après sa mort.

Il était riche, et il administrait sa richesse avec une exactitude exemplaire. Agriculteur à la mode de Turgot et de Voltaire, il savait

(1) Voir l'ouvrage excellent de M. Fernand Labour : *M. de Monyon, d'après des documents inédits.* (Hachette, 1880.)

mieux que personne combien il fallait de foin pour faire une meule, et il ne se laissait pas tromper d'une botte. Il savait combien il y avait d'arpents dans ses prés, et il n'en laissait pas usurper une toise; connaissant, à un sarment près, le nombre et le poids de ses fagots; écrivant, de Paris, ce qu'il fallait retrancher d'avoine à ses chevaux quand ils se reposaient du labourage; et réclamant à son régisseur pour les mettre en réserve, les sacs de toile dans lesquels il lui envoyait les écus de son trimestre.

C'était un causeur recherché, un écrivain habile, un politique libéral et prudent. Philantrophe par raison plutôt que par tempérament, comme beaucoup d'hommes de cette époque, il s'était épris pour l'humanité d'un de ces amours de tête qui laissent l'âme maîtresse d'elle-même et lui communiquent seulement cette sensibilité discrète dont tant d'écrits de ce temps-là portent la trace.

Cet homme généreux avait la bienfaisance un peu rude et la charité un peu bourrue. Il voulait bien donner son argent, mais il voulait savoir le chemin qu'on lui ferait prendre. Il faisait distribuer des secours aux indigents; mais il disputait avec le boucher de son village, « qui voulait lui vendre sa viande neuf sols la livre; » et quand ses fermiers, sans de bonnes raisons, lui faisaient trop attendre ses redevances, il les faisait citer tranquillement devant le bailliage de Meaux, — après s'être assuré toutefois qu'il n'en serait pas pour les frais de la sentence.

M. de Montyon, vous le voyez, ne ressemble guère à ces grands aventuriers de la charité, qui s'en vont droit devant eux, le cœur ouvert à toutes les souffrances, les bras tendus à toutes les misères, les yeux fermés à toutes les fautes; ramassant au hasard les enfants abandonnés et les femmes perdues, recueillant les vieillards, relevant les blessés et les malades; n'ayant pour les nourrir que la quête et l'aumône; les mains vides chaque matin et chaque soir les mains pleines; créanciers impitoyables de la Providence, dont aucun doute n'a jamais troublé la foi intrépide, et dont aucun mécompte n'a jamais châtié les saintes témérités.

Messieurs, si j'ai tenté de faire revivre pour un instant, tel qu'il était, le fondateur vénéré de tant de belles œuvres, c'est que sa mémoire n'a rien à perdre à cette respectueuse hardiesse. Chacun aime comme il l'entend, et il y a mille façons différentes de faire le bien.

Entre la bienfaisance circonspecte d'un Montyon ou d'un Franklin, et la charité hasardeuse des Vincent de Paul, des Belzunce ou de la sœur Rosalie, je ne sais quelle est la meilleure. Que ce soit la raison qui la guide ou la foi qui l'entraîne, je bénis du fond du cœur la main qui donne et qui guérit. J'admire M. de Montyon pour tout le bien qu'il a fait, pour les grands exemples qu'il a laissés. Je l'admire dans les généreux imitateurs qu'il a suscités après lui;

qui, comme lui, nous ont fait les dispensateurs de leurs largesses, et dont les noms doivent être, avec le sien, toujours présents à nos souvenirs.

Messieurs, ce n'est pas tout de louer M. de Montyon, et lui donner aujourd'hui, parmi nous, la place d'honneur qui lui est due. Nous avons des comptes à lui rendre, comme le faisait son régisseur; et, comme ses tenanciers, nous avons à lui payer nos redevances. Il faut que l'on sache comment nous avons gouverné son héritage, et quel emploi nous avons fait de ses richesses. Bien que notre conscience ne nous reproche rien, ce n'est pas une affaire si simple qu'on le pourrait croire.

Il y a deux ans, à cette place, un grand écrivain vous disait que *la vertu est un genre charmant de littérature*... Il en parlait bien à son aise; tout est charmant sous sa plume. Mais il faut avouer que, malgré ses *charmes,* ce *genre de littérature* ne tente guère nos contemporains.

Entre le vice et la vertu, ils ne paraissent éprouver aucun embarras, et ils s'en tiennent volontiers à l'avis de Musset : *Manon m'amuse autant que Tiberge m'ennuie.*

Est-ce bien vrai, pourtant, que toutes les Manon soient si amusantes, et tous les Tiberge si ennuyeux ? Je ne suis ni un écrivain ni un poète, et mon avis sur ce point ne vous importe guère. Mais je suis le public, et j'ose dire que parfois le public est bien las des amusements qu'on lui fait subir.

Ces défis d'extravagances puériles, ces gageures d'atrocités, qui ne nous font même plus peur; ces parades éternelles de meurtres et de crimes avec lesquelles on cherche à tromper l'ennui sénile de ce siècle qui s'en va ; ces intarissables *Mille et une nuits* où des sultanes de carrefour recommencent chaque soir leurs contes à dormir debout, leurs mystères de coupe-gorge et leurs cauchemars de mauvais lieux ; il y a là de quoi donner aux moins délicats l'ennui profond de tous les vices, et la nostalgie littéraire de toutes les vertus.

Dans cet interminable défilé de scélérats et de filles perdues, il vous prend un désir furieux de rencontrer un honnête homme, surtout une honnête femme ; et s'il voyait les Manon d'aujourd'hui, je crois en vérité que Musset, converti, irait, — en bâillant, — se jeter dans les bras de Tiberge !

Que dire, aussi, de cette vie fausse et banale qui nous est faite ; où rien n'est plus à sa place, ni les devoirs, ni les affaires, ni les plaisirs ? où l'on parle follement des choses sérieuses, et gravement des choses frivoles, où, entre les souvenirs qui nous accablent et les dangers qui nous menacent, il n'est bruit que de festins et de fêtes, de jeux et de courses, et où la victoire d'un cheval chargé d'enchères semble la revanche mémorable de tous nos désastres ?

Dans ce monde où l'on s'amuse, qui ressemble de si près au monde où l'on s'ennuie, on croit voir partout des personnages de feerie éclairés par des lumières d'apothéose. Nos divertissements les plus aimables, nos plaisirs les plus délicats prennent des airs de cérémonie qui les engourdissent et en gâtent le charme. Les spectacles sont des affaires d'État. On *crie* une chanson, on *interprète* un ballet ; on illumine tout un quartier pour la rentrée d'une danseuse ; et dans cette langue essoufflée qui, au milieu de si graves soucis, n'a même plus le temps d'achever ses mots, le « *tout Paris* » des « *premières* » a ses historiens et ses chambellans... je ne dis pas ses Saint-Simon, mais ses d'Hozier et ses Dangeau.

Est-ce là vivre ? et au milieu de ces fêtes galantes qui nous étourdissent et nous aveuglent, parmi ces décors de comédie où personne n'est soi-même et où chacun fait un personnage, est-ce que bien souvent nous n'avons pas soif de grand air, de grand jour, de ce qui est simple, de ce qui est vrai, de ce qui est beau ? N'est-ce pas alors un repos et une joie de rencontrer une âme telle que Dieu l'a faite, un esprit naturellement généreux, un cœur vaillant, une passion sincère, un mouvement qui ne soit pas une attitude, un geste qui ne soit pas une pose ; — enfin, tout ce que notre grand confrère avait sans doute présent à la pensée, quand il parlait du *roman réaliste du bien* et de la littérature charmante de la vertu ?

Regardez là-bas, sur une de ces plages de la Manche où, chaque été, nous allons promener nos élégances languissantes et nos paresseuses *anémies*. L'hiver est venu. Le vent siffle sur la grève. La mer est lourde et la nuit est noire. Dans une cabane que secoue la bise, un enfant de six ans est debout. Sa mère le tient entre ses genoux et l'enveloppe dans une pesante vareuse qu'elle a tricotée pendant tout l'automne. Elle lui passe au cou une médaille de cuivre et l'embrasse encore une fois. Le père est là-bas, dans sa barque de pêche, et il attend son matelot. Un instant encore, et, comme les autres ce petit être appartient à l'Océan, à la vague profonde, au hasard et au danger. A vingt ans, l'État prend ces rudes enfants. Il les embarque sur ses navires. Il les envoie, au gré de sa politique, combattre les flottes formidables de l'Europe, ou guerroyer contre des peuplades barbares, et se faire tuer, ceux-ci par la fièvre, dans les marécages du Niger ou du Congo ; ceux-là dans quelque embuscade silencieuse devant Hanoï, entre le commandant de Villiers et le brave Rivière.

C'est comme eux qu'a commencé *Pierre Lavie.*

A six ans, il était mousse ; à quatorze ans, matelot. A vingt ans, il était embarqué sur un navire de guerre ; et sept ans après, il quittait la flotte avec les galons de quartier-maître.

Bientôt après, il armait un bateau de pêche ; et, pendant quarante ans, il a navigué sans repos.

Voilà sa carrière officielle. Mais il a un autre métier, une passion à laquelle il a consacré sa vie. Il est né sauveteur, comme on naît poète, par don de nature et comme par instinct.

La mer est sa compagne et son ennemie. Il vit avec elle ; mais il la surveille sans relâche, et chaque fois qu'elle saisit une proie, il accourt pour la lui ravir.

Un pâtre des Alpes ne connaît pas mieux sa montagne qu'il ne connaît les côtes de la Manche et les courants de la mer du Nord. Il en a tourné cent fois les récifs et les écueils. Il a sondé tous les fonds de pêche hantés par nos bateaux ; et partout, au hasard de sa vie, il a porté son industrie périlleuse.

C'est à Dunkerque que, presque enfant, il a fait cet apprentissage. A dix-sept ans, il se jetait à la mer pour sauver un homme tombé dans le port. Aujourd'hui, il en est à quatre-vingts ... A Dunkerque, à Calais, à la côte, au large, par tous les temps et par tous les vents, tantôt des épaves isolées, tantôt des équipages entiers ; de sa main, il a arraché quatre-vingts créatures humaines à la mort.

Et que de drames inconnus dans la grande vie obscure de ces travailleurs de la mer, « *qui vivent mouillés,* » a dit un grand poète, et dont toute l'histoire tient entre la vague qui vient et la vague qui s'en va !

Le 20 janvier 1858, par un gros temps, à cinq lieues au large des côtes de Hollande, Lavie rencontre un trois-mâts russe en détresse. Il gouverne sur le navire et saute à bord. Il trouve un homme couché en travers du pont. C'est le capitaine. Il est ivre-mort... Et lui seul connaissait la route ! Autour de lui, quelques matelots désespérés, perdus dans ces parages inconnus, et allant droit sur des écueils redoutables ! Lavie saisit la barre, et, suivi de son bateau de pêche, cet amiral d'aventure rentre au port d'Ostende avec sa flotte désemparée et sa glorieuse capture.

C'est à Ostende encore que, deux ans après, il remorquait un sloop hollandais qu'il avait trouvé coulant bas en pleine mer, et que, malgré les vagues furieuses, il avait abordé, au risque de mettre en pièces son bateau.

Mais je vous lasserais à vous raconter tant d'explois. La *Catinka,* l'*Amiral Moorsen*, le *Swantje-Board*, la *Rebecca*, la *Marie*, la *Sainte-Marie*, le *Jeune-Auguste*, le *Cydonia*, la *Helvetia*, le *Neptun ;* cette année encore, l'*Irène* et les *Deux-Maries :* voilà les noms des victoires navales que ce héros inconnu a remportées ; voilà les prises de cet héroïque corsaire.

Aujourd'hui Pierre Lavie a cinquante-cinq ans. Il est malade et il est pauvre.

Si, dans un jour de fête, à Dunkerque ou à Calais, vous rencon-

trez jamais un vieux marin devant lequel les fronts se découvrent avec une familiarité respectueuse, portant sur sa poitrine dix médailles et la croix d'honneur; vous aussi, messieurs, saluez. C'est le patron Lavie dont le nom de bon augure est légendaire dans ces contrées.

En lui décernant un prix de trois mille francs, l'Académie française est heureuse de s'associer aux témoignages d'estime et de reconnaissance qu'il a reçus de toutes parts.

Jacques-Marie Quesnel est un homme de la même trempe que Lavie. Attaché depuis trente-cinq ans au port de Granville, maître au cabotage depuis 1870, commandant aujourd'hui une embarcation de l'État, il a, pendant toute sa vie, donné des preuves sans nombre d'intrépidité.

Vingt-trois certificats attestent les services signalés qu'il a rendus, les récompenses officielles qu'il a reçues, et donnent les noms des navires qu'il a sauvés.

Pourquoi les autorités civiles et militaires, qui appuient avec ardeur sa demande, lui en ont-elles laissé l'initiative? Il y avait là une infraction à notre programme; et la modestie de ce brave marin a dû souffrir un peu, j'aime à le croire, du témoignage naïf que sa conscience satisfaite rendait à son courage. Mais nous avons fermé les yeux sur cette petite maladresse. Nous avons pensé que si l'un de nous avait été tiré du fond de l'eau par ce brave homme, nous trouverions bien dur qu'on lui cherchât querelle pour si peu; et tout en lui donnant cet avis paternel, dont beaucoup de sauveteurs feront bien de profiter, nous avons accordé à Jacques Quesnel un prix de mille francs, que sa belle conduite a largement mérité.

Comme la mer, la montagne a ses tempêtes et ses naufrages. Comme la mer, elle a ses navigateurs et ses pilotes. Qui de nous ne connaît ces braves guides des Alpes et des Pyrénées, avec leur air endormi qui cache une décision si rapide et un si alerte courage; avec leur grand pas tranquille et lourd, qui va si vite et vous distance de si loin? Qui de nous, aux jours de notre jeunesse, poussé par cette passion de l'inconnu et par ce vertige des cimes qui vous attire et vous appelle, ne les a pas suivis fièrement, le cœur un peu serré quelquefois, en enfonçant dans les *névés* et en trébuchant dans les *moraines?* Quels bons compagnons! Quels amis prudents et solides! Quand leur large pied se pose en travers de la neige pour vous attendre ou vous retenir, on dirait une pierre de la montagne, un bloc de granit arrêté là par les siècles. Depuis Balmat et M. de Saussure, il y a, parmi eux, des dynasties, qui durent plus que beaucoup d'autres : les Balmat, les Coutet, les Cachat et les Terraz à Chamounix; à Cauterets, les Berret et les Baranne; dans le Dauphiné, les Barrioz.

Joseph Brau-Nogué habita Campan; et il a le rang de guide-chef.

Il est père de famille ; il cultive son champ de maïs au bord du Gave. Mais la montagne est son vrai domaine, plus chanceux et plus vaste. De Bigorre à Luchon, de Barèges à Gabas, il connaît tous les sentiers et tous les passages.

Le général de Nansouty, dans l'aire scientifique qu'il a plantée hardiment sur le pic du Midi, l'a eu depuis quatre ans pour compagnon fidèle ; et c'est encore à son dévouement que, l'année dernière, il confiait une mission pleine de dangers.

Il s'agissait de ravitailler deux astronomes que l'on envoyait de Paris pour attendre, au Pic, le passage de Vénus. Les yeux au ciel, sans trop regarder à leurs pieds et sans emporter de vivres, les braves savants étaient partis le 29 novembre, d'un pas léger, croyant atteindre dès le soir l'observatoire du général. Mais ils avaient compté sans les caprices du vent. Accueillis par une tempête, ils avaient été forcés de s'arrêter, à jeun, dans un ancien refuge abandonné.

Avisé de leur détresse, le général de Nansouty leur expédia un convoi escorté par six montagnards et commandé par Brau Nogué.

Tout alla bien, le soir, pour monter au refuge ; mais lorsque le matin, il fallut descendre, à peine partie, cette petite troupe de braves gens fut assaillie par une épouvantable tourmente. A travers les tourbillons qui les aveuglent, un colosse de neige se détache d'une cime, bondit, se brise en poussière et les engloutit.

A force de sang-froid et d'adresse, Brau se dégage le premier de ce linceul. A demi étouffé, il se secoue et s'oriente. Sur ce désert de neige, il aperçoit un point noir. C'est le pied d'un de ses hommes qui s'agite convulsivement. On ne marche pas sur ces vagues.... Brau plonge dans l'avalanche ; il y nage à corps perdu. Il fouille et creuse jusqu'à ce qu'il ait trouvé sa proie. Quand le trou est fait, l'homme se débat et se relève ; c'est Laurent, un ancien soldat. A eux deux, ils se remettent à l'œuvre.

Plus bas, à deux mètres de profondeur, ils découvrent un autre de leurs compagnons, blessé, suffoqué, évanoui. Ils l'exhument ; ils le raniment un peu, l'adossent à un rocher et le couvrent avec leurs grosses vestes de bure. Puis ils cherchent encore. Au bout d'une demi-heure, voici une grande tache de sang qui a troué la neige. Au-dessous, un corps mutilé ; l'homme est mort. Quant aux deux autres, tout espoir est perdu. Le temps marche et il faut partir. Mais le blessé ?... Brau et Laurent le chargent sur leurs épaules. A travers les paquets de neige qui les meurtrissent, ils le portent jusqu'au refuge ; et, après un instant de repos, tous deux repartent pour arriver avant le soir dans la vallée et pour y demander du secours.

Messieurs, en bonne justice, ce sont nos confrères de l'Académie des sciences qui devraient récompenser ces actes de courage ; car le passage de Vénus est leur affaire beaucoup plus que la nôtre ; et c'est

pour empêcher des astronomes de mourir de faim que Brau-Nogué a ainsi risqué sa vie. Mais l'Académie française est généreuse. Elle n'oublie pas, d'ailleurs, qu'elle est votre aînée ; et c'est au nom de l'Institut tout entier que les Lettres acquittent aujourd'hui la dette de la Science, en décernant un prix de mille francs à cet intrépide montagnard. *(A suivre.)*

MGR FREPPEL ET LE CONSEIL D'ÉTAT

Voici le texte de l'arrêt par lequel le conseil d'État a repoussé la requête de Mgr Freppel, évêque d'Angers :

Le conseil d'État, statuant au contentieux.

Vu la requête présentée par M. Freppel, évêque d'Angers et membre de la Chambre des députés, ladite requête tendant à ce qu'il plaise au conseil annuler un arrêté, en date du 31 mai 1882, par lequel le ministre des finances a constitué ledit évêque débiteur d'une somme de 16,350 francs, différence entre la somme qu'il a touchée comme évêque et celle qu'il aurait dû toucher par application de la loi du 16 février 1872 ;

Par ces motifs, qu'aux termes de la loi du 16 février 1872 l'interdiction du cumul ne s'applique qu'aux fonctionnaires publics qui reçoivent un traitement sujet à retenue ; que les évêques, tant à raison de l'origine que de la nature de leurs fonctions, ne sont pas des fonctionnaires publics ; que s'ils reçoivent un traitement, ce traitement a le caractère d'une indemnité, laquelle a été allouée au clergé à raison de la confiscation de ses biens ;

Que, dans tous les cas, le traitement ne peut, aux termes de l'article 5 de la loi de 1872, être soumis à l'interdiction du cumul que dans le cas où il est assujetti à la retenue, et que le traitement des évêques n'est pas grevé de cette charge ; qu'en conséquence c'est à tort que le ministre a pris contre l'évêque un arrêté de débit :

Vu l'arrêté attaqué, etc., etc. ;

Considérant que l'évêque d'Angers, pour contester l'application qui lui a été faite par l'arrêté attaqué de la loi du 16 février 1872, prohibant le cumul d'un traitement de fonctionnaire avec l'indemnité de député, se fonde, en premier lieu, sur ce que les ministres du culte ne sauraient être considérés

comme des fonctionnaires publics dans le sens de la loi précitée;

Considérant que, si les évêques ne sont pas des dépositaires ou agents de l'autorité publique, ils n'en sont pas moins des fonctionnaires publics dans le sens des lois relatives au mandat parlementaire et à l'indemnité qui y est attachée ; qu'en effet l'article 8 de la loi du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés, après avoir établi que « l'exercice des fonctions publiques rétribuées sur les fonds de l'État est incompatible avec le mandat de député », et que « tout fonctionnaire élu député sera remplacé dans ses fonctions, » mentionne expressément les archevêques et les évêques parmi les fonctionnaires publics qui sont exceptés de cette disposition ;

Qu'il suit de là que les évêques doivent être considérés comme compris parmi les « fonctionnaires de tout ordre élus députés » dont le traitement ne peut, aux termes de la loi du 16 février 1872, être cumulé avec l'indemnité parlementaire ;

Considérant que le requérant se fonde, en second lieu, sur ce que, d'après l'article 5 de la même loi du 10 février 1872, la prohibition de cumul ne s'appliquerait qu'aux traitements assujettis à la retenue, et sur ce que le traitement des évêques est affranchi de toute retenue ;

Mais considérant que, si ledit article 5, dans le but de déterminer quels sont, parmi les émoluments accessoires de traitement, ceux qui ne peuvent être cumulés avec l'indemnité législative, range dans cette catégorie « les suppléments de toute nature assujettis à la retenue au profit du Trésor, » il ne résulte pas de cette disposition que les traitements eux-mêmes ne peuvent être soumis à l'interdiction du cumul qu'à la condition d'être assujettis à la retenue ;

Que l'interprétation contraire résulte de l'art. 6 de la loi précitée du 16 février 1872, qui contient des dispositions spéciales destinées à affranchir de la prohibition du cumul les pensions civiles et militaires et les traitements de la Légion d'honneur et de la médaille militaire, bien que lesdits traitements et pensions ne soient assujettis à aucune retenue ;

Considérant que, de ce qui précède, il résulte que l'évêque d'Angers n'est pas fondé à demander l'annulation de la décision par laquelle le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, lui a fait application de la loi du 16 février 1872, prohibant le cumul d'un traitement de fonctionnaire avec l'indemnité de député.

Décide,

Article 1er. — La requête de l'évêque d'Angers est rejetée.

Article 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de la justice et des cultes.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES CATHOLIQUES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Quatrième journée.

Le bureau est composé de Mgr l'archevêque de Cambrai, président, de Mgr de Lydda et de M. de Caulaincourt, assesseurs.

M. le comte DE CAULAINCOURT communique un projet d'adresse au Saint-Père, qui est déposé sur le bureau pour être signé à l'issue de la séance.

M. ALTARD donne un coup d'œil d'ensemble sur les institutions scolaires du diocèse. Ce rapport est clair et méthodique. De plus, ce qu'une longue énumération de chiffres pourrait offrir de peu attrayant, est agréablement dissimulé par la citation d'une multitude de faits aussi attachants par l'exemple généreux qu'ils nous rappellent que par l'habileté avec laquelle ils sont exposés.

Mgr DUQUESNAY tient à dégager cette pensée que nous, catholiques, nous acceptons les instituteurs laïques au même titre que leurs collègues congréganistes ; la distinction et l'antagonisme des uns avec les autres sont l'œuvre du ministère de l'instruction publique, nous n'en sommes pas responsables. Sa Grandeur annonce que d'ici à quelques jours, il y aura dans chacun des sept arrondissements du Nord, un inspecteur des écoles catholiques, sous la direction d'un inspecteur général, en résidence à Lille, et sous le haut contrôle de Mgr Monnier.

M. DE NICOLAÏ présente les vœux de la Commission d'enseignement, remarquons surtout celui qui tend à établir dans chacun des diocèses des correspondants zélés pour recruter des étudiants, et celui qui vise la création d'une école libre des Arts et Métiers à Lille.

M. l'abbé Bécuwe, directeur de l'œuvre qui se charge d'évangéliser les étrangers établis à Lille, place son discours sous le patronage de ce texte : « J'étais étranger et vous m'avez accueilli. »

Tous les étrangers ont, à Lille, le moyen de remplir leurs devoirs religieux dans leur langue maternelle; les Anglais et les Allemands surtout méritent, par leur nombre, d'être l'objet d'institutions organisées et permanentes, et c'est ce qui a lieu. M. l'abbé Bécuwe fournit des détails attachants sur ces deux intéressantes missions qui rendent à de malheureux isolés, le réconfortant bienfait de la famille, de la paroisse et de la société. Il demande que le Congrès adopte son œuvre et que chacun des membres de la réunion lui accorde son influence.

M. Houzé de l'Aulnoit traite un sujet qui n'est pas précisément gai, mais qui n'en a pas moins son intérêt : il s'agit de savoir si les fabriques continueront à être chargées des pompes funèbres et à posséder les ressources dont la suppression entraînerait les plus graves conséquences pour l'exercice du culte, car si le vote émis par la Chambre est ratifié par le Sénat, des centaines de vicaires seront privés de leur traitement.

Le savant et sagace jurisconsulte aborde successivement les points suivants : Historique de la campagne entreprise par les ennemis de l'Église ; — Origine et exposé de la législation qui régit la matière ; — Besoin plus pressant que jamais où sont les fabriques des ressources qui vont leur manquer : A Lille, par exemple, quarante prêtres nécessaires au service de la paroisse et à l'administration des sacrements ne pourront plus être entretenus ; — Conséquences de la loi au point de vue religieux et social, par l'abandon aux athées, aux tyranneaux et aux grotesques des municipalités, des dispositions les plus chères aux familles.

M. Houzé de l'Aulnoit propose d'émettre le vœu, bien aventuré du reste, que les fabriques continuent à garder le règlement des pompes funèbres tant intérieures qu'extérieures, à l'exclusion des communes.

Parmi les vœux émis sur la proposition de la commission de presse et propagande, les principaux sont relatifs aux conférences, aux bibliothèques populaires, à la fondation d'un journal de médecine populaire catholique, à la résolution de ne donner ses réclames et annonces qu'aux journaux catholiques et de se constituer, chacun dans son pays, le correspondant bénévole de ces derniers.

Le R. P. Delaporte, président du bureau central de l'Union des Associations ouvrières, présente les vœux de la Commission des œuvres sociales.

Après s'être acquitté de cette tâche, le Révérend Père, invité par Mgr l'archevêque à dire quelques mots sur les sociétés secrètes, dénonce le mot d'ordre de l'antichistianisme organisé sous le nom de franc-maçonnerie. Le but dernier de cette association est de détruire tout sentiment religieux et de poursuivre sa guerre sauvage jusqu'à ce qu'elle ait exterminé tout homme prononçant avec respect le nom du Père commun qui est dans les cieux. Telle est la situation; mais pour combattre l'ennemi avec succès, la première condition est de le connaître; or, dès l'année 1738, le Saint-Siège le démasquait, plus de cinquante ans avant l'explosion du mouvement révolutionnaire. Pour avoir méconnu ces avertissements, la France a subi la Révolution, avec laquelle il ne faut pas confondre les réformes ou améliorations que nous aurions réalisées mieux et plus vite. Cette constatation n'est point pénible à faire devant les catholiques du Nord, dont l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ est si connu.

Cependant il ne faut point désespérer, et les menaces de cette organisation formidable ne seront point réalisées, car Dieu interviendra. Mais comment? Sans doute, par ses procédés habituels : la Providence agira pour nous, parce que nous aurons prié et parce que nous aurons agi.

Conclusion : Une double tâche s'impose à notre activité; nous avons à défendre l'Église qui, elle toutefois, a les promesses de la vie éternelle; mais nous avons à défendre surtout la Patrie qui chancelle et qui agonise parce qu'on veut lui faire abandonner, avec sa foi, sa force et son honneur des anciens jours.

Mgr l'Évêque de Lydda obéit à la demande de Mgr l'Archevêque et adresse quelques paroles à l'assemblée; il en profite pour exprimer à Mgr Duquesnay les respectueux hommages de tout le Congrès.

Rappelant le mot d'un chanoine d'Amiens qui caractérisait le talent du vénérable prélat en disant que « sa parole est une flamme », Mgr Monnier développe cette comparaison, et émet le vœu, puisque tout discours prononcé au Congrès doit avoir cette sanction, que la flamme de cette parole continue longtemps à éclairer et à réchauffer sans que le foyer subisse la loi commune et se consume.

Je serais bien mal avisé, conclut Mgr Duquesnay, si je ne remerciais pas mon très cher et vénérable collègue, mais je dois avouer que je ne lui aurais pas donné la parole si j'avais su l'usage qu'il voulait en faire.

L'avant-dernière séance du Congrès s'est terminée, conformément à la pieuse coutume, par la prière et la bénédiction des deux évêques.

Cinquième et dernière journée.

Au bureau, composé comme les deux jours précédents, est adjoint, en qualité de membre d'honneur, M. Pâris, ancien sénateur.

« Point d'instruction sans éducation, a dit un illustre protestant, et point d'éducation sans religion » ; cette maxime devrait être la devise de tout instituteur digne de ce nom ; elle est la règle de conduite suivie à l'école normale de Dohem que M. Cavrois, le sympathique président de l'une des sections les plus importantes du Congrès, recommande à la bienveillance de l'assemblée. Six cent soixante-sept paroisses doivent à cet établissement, depuis sa fondation, le bonheur d'avoir des maîtres chrétiens, et d'être exemptes des scandales auxquels nous assistons depuis quelque temps.

Le rapporteur trace le tableau général des efforts et des progrès faits par les comités de résistance à l'enseignement athée dans le département du Pas-de-Calais, où chaque ville a fait des sacrifices couronnés de succès; il termine par un des plus beaux passages de Lamartine qui exprime les sentiments d'une inébranlable confiance dans l'avenir.

Mgr l'Archevêque de Cambrai, tout en manifestant ses sympathies pour l'utile établissement recommandé par M. Cavrois, insiste en faveur des noviciats des congrégations enseignantes qui, pour des raisons multiples, subissent une crise difficile.

Le R. P. Marquigny, au moment où il s'avance pour prendre la parole, est salué par des applaudissements prolongés.

Bien avant que les congrès d'Allemagne et d'Italie se soient occupés de la question ouvrière, le P. Marquigny avait courageusement saisi l'opinion publique de ce grave problème par ses rapports sur la Corporation chrétienne, qui ont été largement copiés dans les assemblées étrangères.

Le célèbre jésuite reparaît avec une éloquente étude sur le

rôle social du Chef d'industrie. On en a lu plus haut la première partie.

M. de Dorlodot se fait l'interprète des catholiques de Belgique, « mais, dit-il, on ne m'a concédé que trois minutes. » Il en consacre deux à des compliments spirituels et délicats au bureau et à l'auditoire, et il emploie la troisième à lire un fragment de poésie de sa composition où il exprime avec chaleur et avec talent ses sentiments à l'égard de la France.

M. Mascaux, ancien avocat général, entretient l'assemblée de l'école normale de filles de Douai. Les Dames de Flines qui la dirigeaient avaient, jusqu'à la dernière heure, au jugement des autorités universitaires y compris Jules Ferry lui-même, surpassé toutes leurs concurrentes de Paris et de la province; cet ensemble de témoignages, peut-être uniques, ne les a pas sauvées de l'épidémie laïcisatrice; elles continuent à professer au titre libre.

M. Mascaux revient sur cette considération que les mesures prises pour préparer des instituteurs ou maîtresses laïques ne doivent, à aucun degré, être considérées comme des témoignages de défiance pour les congréganistes. Il fait connaître les dispositions adoptées par le comité chargé de subvenir aux frais du cours normal et d'en recruter ainsi que d'en entretenir les élèves. Enfin il expose les hautes raisons qu'il y a de protéger une œuvre essentiellement diocésaine et si indispensable au maintien de l'enseignement chrétien dans la région.

Ce rapport, comme le fait observer Mgr l'Archevêque, ne rend pas douteux l'avenir de l'établissement dirigé par les Dames de Flines.

Les travaux du Congrès sont épuisés; avant qu'il ne se sépare, M. Paris, ancien sénateur et ancien ministre, veut bien lui donner l'éclat et l'édification de sa parole. Avec une compétence indiscutable il examine les projets de loi dits concordataires qui s'attaquent à ce double sentiment inséparable dans nos âmes : l'amour de la France et l'attachement à la religion catholique. Les hommes qui détiennent aujourd'hui le pouvoir ont résumé leurs intentions dans ce mot : guerre au cléricalisme, ce qui veut dire : guerre au catholicisme, ou mieux encore : guerre à Dieu.

Cette hostilité s'est manifestée par la laïcisation à outrance; laïcisation de l'enseignement, de l'armée, des travaux publics, de la magistrature, de l'hôpital, du cimetière, de l'église, des

cloches..., elle tend à nous ramener à une sorte de barbarie civilisée, et c'est dans ce but qu'ont été préparés les cinq projets relatifs : à l'abrogation du Concordat, à l'exercice public du culte catholique en France, aux mesures coërcitives contre le clergé, à la sécularisation des biens des congrégations, des fabriques, à la modification des articles organiques.

En faisant l'examen critique de ce programme, l'orateur élucide les questions si délicates et si imparfaitement connues qui touchent aux rapports de l'Église avec l'État. Par des arguments tant historiques que juridiques, il fait justice des prétentions et des interprétations des hommes d'État de l'école Paul Bert. Il montre avec une particulière clarté la supercherie des articles organiques. Il démasque en termes saisissants l'hypocrisie opportuniste de ceux qui ne veulent point prononcer la séparation de l'Église d'avec l'État, tant qu'elle sera forte de son budget officiel, de son influence morale, du grand nombre de ses ministres ; il faut d'abord lui couper les vivres, essayer de la déconsidérer, tarir le recrutement du clergé, et alors on espère agir sans crainte de soulever la population.

L'éloquent orateur conclut en recommandant de prier et d'espérer ; que si tout venait à être perdu, tout au moins pour un temps, des voix s'élèveraient, celles du Souverain-Pontife et de nos premiers pasteurs, et nous obéirions, en nous souvenant du reste que la cause dont nous sommes les défenseurs n'est pas une cause périssable.

« Monsieur Pàris, dit Mgr l'ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI, vous avez rendu à la sainte Église et à la France un inappréciable service en posant une barrière infranchissable entre les populations de cette contrée et les ennemis de Dieu. » Sa Grandeur résume ensuite en ces deux mots les impressions qu'il emporte du Congrès : reconnaissance envers Dieu, admiration sans bornes à nos orateurs catholiques.

A six heures, la foule qui remplissait la salle jusqu'aux combles se retire profondément impressionnée par cette longue et belle séance qui clôt dignement la série des réunions des catholiques du Nord.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

On télégraphie de Rome à la *Défense* :

Le prochain consistoire des évêques aura lieu au mois de décembre.

On assure que celui des cardinaux aura lieu au mois de mars.

Seront nommés cardinaux :

Mgr Laurenzi, secrétaire du Saint-Office;

Mgr Masotti, secrétaire de la congrégation des évêques et réguliers;

Mgr l'archevêque de Lisbonne;

Un archevêque français, probablement Mgr Bernadou, archevêque de Sens et doyen d'âge des archevêques français;

Et un évêque espagnol.

—

La *Voce della Verità* reçoit de Carpineto, où Sa Sainteté a vu le jour, le compte rendu de la pose de la première pierre d'un hôpital qui sera construit aux frais de Léon XIII sur une de ses propriétés patrimoniales. Cette cérémonie a eu lieu par les soins des autorités civiles et religieuses, au milieu d'un grand concours de monde. Le correspondant de la feuille romaine rappelle à ce propos que Léon XIII a déjà doté Carpineto d'écoles publiques, de presbytères et d'une église placée sous les auspices de saint Léon.

—

Plusieurs évêques américains présents à Rome tiennent des réunions deux fois par semaine, au palais de la Propagande, en présence des cardinaux Simeoni, Howard et Ange Jacobini, et avec l'assistance de divers prélats et théologiens. Ces conférences ont pour but de déterminer les éléments de délibération et de décision du futur synode qui se tiendra un peu plus tard à New-York et auquel Mgr Sepiacci, des Ermites de Saint-Augustin, évêque titulaire de Callinique, assistera en qualité de légat du Saint-Siège.

Ces évêques américains resteront à Rome jusqu'à la fin de décembre.

—

S. Ém. le cardinal Manning se prépare à repartir de Rome

après avoir traité diverses questions intéressant la discipline ecclésiastique et la propagande religieuse en Angleterre.

France.

ARRAS. — La *Semaine religieuse* annonce le départ de S. G. Mgr Meignan pour Rome.

AVIGNON. — Une messe solennelle de *Requiem* a été chantée à l'église métropolitaine pour le repos de l'âme de S. Ém. le cardinal de Bonnechose.

Mgr l'archevêque était au trône assisté de MM. les vicaires généraux; MM. les curés de la ville occupaient les stalles avec MM. les chanoines et MM. les directeurs du grand séminaire. Un clergé nombreux remplissait le sanctuaire et formait avec les élèves du grand séminaire un chœur majestueux et imposant.

NIMES. — Une statue monumentale de la sainte Vierge a été érigée, le jour de la fête du saint Rosaire, sur la montagne de Prime-Combe (Gard), d'où elle domine aujourd'hui toute la contrée environnante. Cette cérémonie a donné lieu à une manifestation religieuse des plus belles et des plus touchantes.

Étranger.

BELGIQUE. — Sa Grandeur Mgr Pierre-Lambert Goossens, évêque de Namur, vient d'être nommé au siège archiépiscopal de Malines, vacant par le décès de Son Éminence le Cardinal Dechamps.

Mgr Goossens appartient au diocèse de Malines, non seulement par sa naissance, mais par toute sa vie sacerdotale. En qualité de vicaire-général, il a pris une large part à l'administration des affaires ecclésiastiques.

Bien qu'il n'ait occupé le siège de Namur que depuis quelques mois, Mgr Goossens avait su par son tact, par son affabilité, par son généreux dévouement à ses ouailles, conquérir les sympathies générales.

Le Saint-Père l'appelle aujourd'hui au siège métropolitain de Belgique. Mgr Goossens y continuera l'œuvre et les traditions de son vénéré prédécesseur dont il a longtemps partagé les préoccupations et les travaux. Il y retrouvera aussi la coopération zélée du clergé, des amitiés fidèles et la respectueuse sympathie de ses ouailles. C'est de quoi alléger, avec la grâce

de Dieu surtout, le fardeau de l'épiscopat, devenu plus lourd que jamais dans les temps difficiles où nous vivons.

Mgr P.-L. Goossens est né à Perck, le 10 juin 1827 ; il a reçu la consécration épiscopale à Malines, le 21 juin 1883, en qualité d'évêque d'Abdère, *i. p. i.;* coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, il a succédé à ce prélat le 17 juillet 1883.

La préconisation de Mgr Goossens au siège archiépiscopal de Malines se fera au Consistoire qui aura lieu à Rome vers l'époque de la fête de Noël.

Brésil. — Nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Cambrai la note suivante intitulée : *Une église flottante au diocèse de Para :*

La vallée de l'Amazone est la plus fertile du monde. Les nombreuses tribus qui habitent le long de ses rives mènent, pour la plupart, la vie nomade, sans pourtant jamais s'écarter du fleuve. Ces indigènes sont dociles, intelligents, paisibles, sobres, endurcis à la fatigue et aux privations; et il suffirait de les instruire, de les soumettre à l'influence civilisatrice de l'Église, pour en faire, d'une part, de bons citoyens, d'habiles agriculteurs, ardents au travail et capables de rendre les plus grands services à leur pays; d'autre part, de bons chrétiens dignes du ciel.

Mais comment les évangéliser? Le climat est meurtrier; de plus, leur évêque, Mgr de Macedo Costa, évêque de Para, manque de prêtres, et il s'agit de desservir un territoire presque illimité.

Voici, d'après le *Tablet*, le plan auquel s'est arrêté l'évêque de Para. Il se propose de faire construire un grand navire à vapeur exclusivement destiné aux missionnaires. Ce navire, construit par les plus habiles ouvriers d'Europe, servira à la fois d'église et de presbytère. De même que Salomon employa à la construction du temple de Jérusalem les plus beaux cèdres du Liban, on emploiera, pour décorer l'intérieur de cette église d'un genre tout nouveau, les bois les plus rares et les plus précieux de la vallée de l'Amazone. La basilique flottante renfermera un autel richement décoré, une chaire, des confessionnaux, des fonts baptismaux, un orgue, et ressemblera en tout aux églises les plus somptueuses.

Au-dessous de l'église se trouveront des appartements pour l'évêque du diocèse et les missionnaires, ainsi que les cabines des officiers et de l'équipage du navire. L'église sera dédiée au Saint-Sacrement, et le navire portera le nom de *Christophe,* c'est-à-dire *Porte-Christ.*

Rien ne sera épargné pour rendre le vaisseau digne, sous tous les rapports, de sa destination sacrée; et même l'évêque de Para espère que, par sa grandeur et sa magnificence, il sera un objet

d'orgueil et de gloire pour les habitants des rives de l'Amazone. Comme il n'aura qu'un faible tirant d'eau, il pourra pénétrer jusque sur les territoires de la République de l'Équateur et du Pérou.

Lorsque les missionnaires le jugeront à propos, on jettera l'ancre pour inviter les indigènes à se réunir et célébrer en leur présence les offices divins avec toute la pompe possible. Les habitants pourront ainsi assister de temps en temps à la messe, se confesser, communier, faire baptiser leurs enfants et recevoir l'instruction religieuse.

L'intention de l'évêque est d'établir des stations régulières auxquelles le navire s'arrêtera à des époques fixes et connues d'avance; il espère que les habitants des rives de l'Amazone attendront avec impatience l'arrivée de leur église flottante, et que sa venue sera pour eux une source de joie et de consolation.

L'idée première de ce projet est due à un missionnaire irlandais, le P. Kenelm Vaughan. Déjà l'évêque de Para s'occupe activement de recueillir les fonds nécessaires à la grande entreprise; il vient de publier une brochure à ce sujet et il compte pouvoir bientôt mettre la main à l'œuvre.

Canada. — Quelques divisions sérieuses entre catholiques étaient survenues dans ces dernières années au Canada.

Afin d'apaiser ces graves différends, Sa Sainteté le Pape Léon XIII a daigné, par le bref suivant, déléguer un commissaire chargé de procéder sur les lieux à une enquête en vue d'une solution définitive. Voici la teneur du bref:

A Notre cher Fils Henri Smeulders, abbé de l'ordre des Cisterciens, docteur en théologie.

LÉON PP. XIII

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Dans le cours de cette année, par Notre ordre, un décret a été émis, le 28 février, relativement aux affaires de la succursale à Montréal de l'Université Laval, érigée dans la ville de Québec. Par ce décret on commandait à tous les fidèles, de quelque ordre et de quelque dignité qu'ils fussent, de reconnaître et d'accepter ladite université succursale instituée par Notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie IX ; on commandait aussi à chacun de contribuer dans la mesure de ses forces à l'avantage et au développement de la même université, en lui prêtant aide et secours ; et de plus on imposait un silence absolu sur cette affaire et les questions qui s'y rattachaient. Mais quelques difficultés étant survenues, Nous, en vertu du ministère apostolique que Nous remplissons comme successeur de saint Pierre, et aussi de l'avis de Nos vénérables frères les cardinaux de la sainte

Église romaine, préposés à la propagation du nom chrétien, avons résolu d'envoyer dans cette contrée un personnage ecclésiastique très estimé qui, étant présent sur les lieux, puisse se rendre un compte exact de ces mêmes difficultés, ainsi que les résoudre et les dirimer, et régler complètement cette affaire ; Nous avons voulu en même temps le charger de traiter quelques autres affaires ecclésiastiques qui regardent la même contrée.

Voulant donc, cher Fils, vous donner des marques particulières de bienveillance, à vous, que Nous savons tout à fait recommandable par le zèle pour la religion, par une piété singulière, par la science, la prudence et l'habileté dans le traitement des affaires ; et, vous absolvant et vous réputant absous, mais seulement pour la fin des présentes, de toute excommunication et interdit, et de toute autre censure et peine ecclésiastique, de quelque manière ou quelque cause qu'elles aient été portées, si peut-être vous en avez encouru ; en vertu de Notre pouvoir suprême, par ces lettres, Nous vous faisons, instituons et députons commissaire apostolique dans la même contrée, et cela à Notre bon plaisir et à celui du Siège apostolique.

En outre, cher Fils, Nous vous donnons et concédons l'honneur de la préséance, et Nous vous conférons et accordons, même avec le privilège d'officier partout pontificalement, tous et chacun des droits et facultés nécessaires et opportuns à l'accomplissement de votre charge. Nous ordonnons strictement à toutes personnes, soit ecclésiastique, soit laïque, de quelque ordre et dignité que ce soit, en vertu de la sainte obéissance, de vous rendre, cher Fils, l'hommage de la soumission qui vous est due dans l'accomplissement de votre charge de commissaire apostolique, et de vous favoriser et de vous prêter en tout aide et secours. Nonobstant toute chose à ce contraire, même digne de mention et dérogation spéciale et individuelle.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 11 septembre de l'année 1883, sixième année de Notre Pontificat.

L. S. Th. cardinal Mertel.

Les journaux canadiens venus par le dernier courrier annoncent l'arrivée à Québec et la réception solennelle du Rme don Smeulders.

Pologne. — On avait parlé d'une confiscation éventuelle de couvents catholiques polonais en faveur de l'Église orthodoxe russe. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans une correspondance adressée de Varsovie à la *Germania :*

La population polonaise est alarmée par le bruit que l'antique et vénérable couvent catholique situé sur le mont de la Sainte-Croix

seraconfisqué et donné aux moines schismatiques. Le fait est que le gouverneur général, M Gurko, a souvent déclaré qu'il est nécessaire de fortifier l'élément russe en Pologne. Mais est-ce que le vol serait le bon moyen ?

En général, l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la Pologne catholique n'est pas telle qu'on pouvait l'attendre de la convention conclue entre Rome et la Russie. Le gouverneur a interdit au nouvel évêque de Lublin, Mgr Wnorowski, de faire sa tournée pastorale dans la partie de son diocèse où se trouve Siedlce, parce qu'il y a là plusieurs uniates qui ont passé jadis « librement » à l'Église russe. Depuis vingt ans, aucun évêque n'a visité cette contrée. A une plainte de l'évêque, le général Gurko a répondu qu'une visite serait regardée comme étant de nature (?) à provoquer une insurrection. Par ses paroles, le gouverneur a reconnu que les uniates sont restés catholiques, mais qu'on ne leur permet pas de professer hautement leur foi. Une telle conduite ne pourra certainement pas maintenir ni fortifier les dispositions conciliantes de Rome, dont le gouvernement russe a eu tant de preuves.

LES CHAMBRES

Jeudi 22 novembre. — *Sénat.* — M. le président constate qu'aucune protestation ne s'est produite, et proclame M. de Pressensé, sénateur inamovible.

Deuxième délibération de la proposition abrogeant les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers.

M. Millaud constate que lui et ses amis ont obtenu de la commission du Sénat et aussi du Sénat, certaines concessions, mais il persiste à penser qu'il serait préférable d'en revenir purement et simplement à l'article unique voté par la Chambre.

L'orateur veut bien du livret facultatif, mais non pas du livret facultatif officiel.

M. Marcel Barthe défend le projet de la commission.

M. Tolain demande la suppression des articles 2, 3 et 4 du projet de la commission.

M. Dauphinot soutient le texte de la commission.

M. Marcel Barthe, rapporteur, défend l'article 3.

M. Lebastard demande la suppression de l'article 3.

L'article 3 est adopté par 157 voix contre 102.

L'article 4 est également adopté ainsi que l'ensemble du projet.

Première délibération sur le projet relatif à l'organisation du crédit agricole mobilier.

M. le ministre de l'Agriculture demande le renvoi de la délibération à jeudi.

M. de Parieu appuie cette demande au nom de la commission.

Le renvoi est prononcé.

Le Sénat prend en considération le projet de la résolution présentée par le règlement du Sénat.

Discussion sur la prise en considération du projet de la résolution présentée par M. Buffet et tendant à modifier le paragraphe 2 de l'article 53 du règlement du Sénat.

La commission d'initiative repousse la prise en considération.

M. Buffet défend sa proposition qui a pour but de permettre en toute matière à un seul sénateur de réclamer le scrutin après une épreuve douteuse.

Le Sénat, après avoir entendu MM. Buffet et Roger-Marvaise, adopte les conclusions de la commission d'initiative.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

Chambre des députés. — L'ordre du jour appelle le budget des cultes. M. Lockroy vient se plaindre amèrement de ce que l'on n'ait pas fait précéder ce débat de la discussion des propositions relatives à la séparation de l'Église et de l'État.

M. Jules Ferry se déclare hostile à cette séparation.

Prenant acte de cette déclaration, M. Lockroy annonce que ses amis et lui ne pouvant voter sur le passage à la discussion des articles, voteront, par scrutin public, contre l'article 4.

M. Goblet appuie M. Lockroy. Il votera le budget, mais en restant partisan résolu de la séparation de l'Église et de l'État. La situation des deux puissances, l'une vis-à-vis de l'autre, est des plus fausses et manque de dignité. Il faut y mettre un terme. Mais cette « réforme » ne peut s'accomplir brutalement, et du jour au lendemain; il convient de la préparer par des mesures transitoires.

L'orateur repoussera aujourd'hui les demandes de réduction de crédits présentées par M. Jules Roche. Tant que l'on considérera l'Église comme une sorte de service public, l'État devra appointer convenablement les ministres du culte.

Mgr Freppel proteste contre la doctrine d'après laquelle les membres du clergé seraient des fonctionnaires. Le fonctionnaire, d'après M. Dupin, est un homme qui détient par délégation une parcelle de puissance publique. Or, quel est donc l'évêque, quel est donc le prêtre qui détient une parcelle de cette puissance?

Mais, objecte-t-on, les membres du clergé reçoivent des traitements. L'orateur ne veut pas examiner aujourd'hui la question de savoir si ces traitements ne constituent pas de simples indemnités. Aussi bien le traitement n'est pas la caractéristique du fonctionnaire, et la preuve, c'est que les maires, les adjoints, ne sont pas appointés.

La théorie exposée par M. Goblet, d'après laquelle le membre du clergé est un fonctionnaire public, est condamnée par le bon sens, la logique et la jurisprudence.

M. JULES ROCHE prononce un long et filandreux discours à l'appui de son amendement qui tend à réduire, dans des proportions énormes, le budget des cultes.

Il va sans dire que les réductions proposées par M. Jules Roche ne sont qu'un minimum, un pis-aller. Elles permettront d'attendre la suppression complète du budget des cultes, elles permettront aussi de doter plus largement l'instruction publique.

Vous avez besoin d'argent, s'écrie l'honnête M. Roche, vous en avez besoin pour vos écoles, pour vos instituteurs, pour vos institutrices, prenez, en voilà.

On ne saurait avoir une conscience plus accommodante.

M. MARTIN-FEUILLÉE combat l'amendement qui propose de résoudre incidemment l'importante question de l'abrogation du Concordat.

M. Jules Roche propose de supprimer tous les crédits non concordataires.

Il a tort de s'en tenir à la lettre du Concordat. Il est de règle que tout traité, toute convention doivent être interprétés avec une certaine largeur d'esprit, et cette règle doit être appliquée au traité concordataire comme à tous les autres.

Le ministre ne croit pas que l'abrogation du Concordat ferait disparaître toute difficulté entre l'Église et l'État. Au contraire, le gouvernement est bien décidé à observer loyalement le pacte concordataire... et au besoin à le violer.

Après les explications de M. Martin-Feuillée, il nous faut subir les divagations de l'important M. FLOQUET.

Ce Monsieur débite solennellement mille âneries sur les Conciles, il affirme que le dernier Concile a prononcé la séparation de l'Église et de l'État ; et proclame que la République ne doit pas soudoyer ses ennemis, n'ayant déjà pas trop d'argent pour ses fidèles.

Cet argument obtient un grand succès auprès des Gauches.

A M. FLOQUET succède M. BERNARD LAVERGNE, également adversaire du Concordat, Il raconte de petites histoires anticléricales, dénonce Mgr l'Évêque du Tarn et son clergé, réclame contre eux des châtiments et parvient à recueillir trois douzaines d'applaudissements d'Extrême-Gauche.

M. CLÉMENCEAU paraît à la tribune.

Je viens, dit-il plaisamment, défendre le gouvernement.

M. Bernard Lavergne a accusé celui-ci de faiblesse, alors qu'il fallait seulement constater son impuissance.

M. Martin-Feuillée a prétendu être suffisamment armé contre les

tentatives d'insubordination du clergé. Quels sont ces moyens de répression ?

M. Martin-Feuillée répond en disant que le Concordat autorise le gouvernement à intervenir dans les nominations d'évêques et les nominations de curés.

De plus, le gouvernement dispose de moyens disciplinaires, opère des retenues sur les traitements ecclésiastiques, donc il n'est pas si impuissant qu'on a bien voulu le dire.

M. Clémenceau dit que les moyens énumérés par le ministre des cultes, sont dérisoires, et que l'État sera désarmé vis-à-vis de l'Église tant que la séparation de ces deux puissances n'aura pas été accomplie.

M. Paul Bert pense que le gouvernement est suffisamment armé, mais qu'il ne sait pas faire usage de ses armes.

On frappe de punitions pécuniaires de simples desservants, pourquoi ne frappe-t-on pas aussi les évêques ?

Pourquoi aussi ne pas retirer aux membres de l'épiscopat les logements que l'État leur concède dans des bâtiments qui lui appartiennent ?

Il faut dépouiller l'Église de tous les avantages qui lui ont été accordés postérieurement au concordat.

C'est ainsi qu'on préparera la séparation de l'Église et de l'État.

Le scrutin est ouvert sur le chapitre 1 du projet de loi.

Le chapitre est adopté par 360 voix contre 146.

Vendredi 23 novembre. — *Chambre des députés.* — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget du ministère de la justice ; service des cultes.

Les chapitres 2 à 4 sont adoptés.

M. Martin-Feuillée, ministre de la justice, combat l'amendement de M. J. Roche tendant à réduire de 45,000 à 15,000 fr. le traitement de l'Archevêque de Paris. Le traitement des archevêques a été fixé à la suite du Concordat au chiffre de 15,000 fr., mais cette disposition ne s'appliquait pas à l'Archevêque de Paris, qui, au moment du Concordat, touchait 100,000 fr. par an. Il a conservé ce traitement jusqu'en 1830, où le chiffre fut réduit à 50,000 fr. ; il n'est plus que de 45,000 fr.

M. Proust, rapporteur, explique qu'il a dû, comme président de la sous-commission, faire le rapport sur le budget des cultes dont personne ne voulait se charger ; c'est un rapport d'office, l'orateur n'a fait que mentionner les conclusions de la commission du budget, il ne s'est pas engagé à les défendre. (Rires et applaudissements.)

M. Jules Roche ajoute qu'on avait eu beaucoup de peine à trouver un rapporteur pour le budget des cultes. M. Franck-Chauveau, qui s'en était enfin chargé, a ensuite donné sa démission. Quant à l'amendement, il a déjà été adopté en principe l'année dernière.

Mgr Freppel dit que le gouvernement s'est engagé par les lois concordataires à assurer aux archevêques et évêques un traitement convenable. Quant au chiffre, c'est une question de bon sens et de bonne foi. La convenance est une chose relative qui varie avec le temps et les circonstances. Tel traitement qui pouvait être convenable en 1801, ne l'est plus en 1883. Tel traitement qui peut suffire à un archevêque en province, est insuffisant pour le chef spirituel du diocèse de Paris ou de la colonie algérienne : c'est si évident qu'on ne pourrait insister sans faire injure aux sentiments et à l'intelligence de la Chambre.

L'amendement de M. Jules Roche est mis aux voix, et à la majorité de 269 voix contre 188 sur 457 votants, est adopté.

Le chapitre 6 est adopté.

M. Jules Roche, sur le chapitre 7, développe un amendement tendant à opérer une réduction sur ce chapitre : Allocations aux vicaires généraux, chanoines, desservants et vicaires.

La majorité juge qu'il n'est pas possible, en tenant compte de l'état des esprits, de supprimer ou de diminuer le nombre des curés et des desservants ; on peut, du moins, en restant dans les limites du Concordat, opérer une réduction sur le traitement des vicaires qui sont au nombre de 9,364, ayant un traitement de 450 fr.

Le crédit pour les vicaires apparaît pour la première fois au budget de 1816.

Jusqu'à cette époque, le traitement des vicaires était à la charge des fabriques et des communes. Il y a lieu de décharger l'État de la moitié de la dépense du traitement des vicaires qui se recrutent dans le jeune clergé hostile à la République et nourri des doctrines du *Syllabus*.

La dépense est non seulement exagérée, elle est dangereuse : elle sert à faire vivre les pires ennemis de la République. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

M. le Ministre de la Justice combat l'amendement. Les vicaires dont il s'agit se rencontrent exclusivement dans les communes au-dessous de 5,000 habitants, les vicaires des autres communes sont payés par la fabrique et non par l'État. Ces vicaires existent depuis longtemps ; leur traitement a été, en vertu d'un décret de 1809, mis à la charge des communes. On est revenu depuis sur cette disposition.

Il est à remarquer que l'on n'attribue un vicaire qu'aux communes qui le réclament et justifient de l'insuffisance des ressources et du budget communal et de la fabrique. Le préfet est toujours consulté. C'est donc dans les petites communes qu'on ira frapper le vicaire. Une pareille mesure serait très impopulaire ; elle présente les dangers de la séparation de l'Église et de l'État sans en avoir les avantages. (Très bien ! très bien !)

L'amendement de M. J. Roche portant réduction de 2 millions sur le chapitre 7 est mis aux voix.

A la majorité de 291 voix contre 199 sur 490 votants, l'amendement n'est pas adopté.

Le chapitre 7 est adopté.

M. A. Proust, rapporteur sur le chapitre 8 (chap. de St-Denis), dit que la commission a accepté un crédit de 26,000 francs pour les frais du culte à la basilique de Saint-Denis ; elle a exprimé le désir que l'entrée de cette basilique fût désormais gratuite comme celle d'un musée national. A une époque peu ancienne, la fabrique a décidé que la rétribution serait maintenue et que les visites auraient lieu avec un guide. L'administration des beaux-arts n'a pas cessé de demander l'entrée libre pour les curieux et les artistes. La fabrique dit que la somme de 26,000 francs est insuffisante et que le produit des entrées est nécessaire pour l'entretien du culte. Quel est le sentiment du ministre à ce sujet ?

M. le Ministre de la Justice dit que la question est du ressort du ministre des beaux-arts.

M. le Rapporteur insiste sur la nécessité de l'entrée gratuite du monument.

M. le sous-secrétaire d'État a la Justice explique que le budget de Saint-Denis a subi une réduction de 10,000 fr. l'année dernière.

Le crédit actuel de 26,000 fr. est complété par le produit des entrées, et l'on ne peut affirmer que, ce dernier produit étant supprimé, le budget sera suffisant ; le ministre des beaux-arts tiendra compte du vœu exprimé par le rapporteur.

Le chapitre 8 est adopté à la majorité de 266 voix contre 225.

M. Jules Roche demande la suppression du chapitre 9 (bourses des séminaires catholiques). Le gouvernement ne s'est pas engagé par le Concordat, à doter ces établissements.

L'année dernière, c'est à une majorité de trois voix que ce crédit a été voté. En conséquence de ce vote il a fallu laisser en souffrance un grand nombre de demandes de bourses pour l'instruction secondaire.

M. le Ministre de la Justice répond qu'il est, en effet, désirable d'augmenter le crédit pour les bourses de l'enseignement secondaire ou supérieur ; mais ce n'est pas une raison pour supprimer les bourses des séminaires.

L'année dernière la Chambre a réduit le crédit de 200,000 fr., mais elle a reconnu que ce n'est pas par un article de la loi de finances qu'on peut abroger une loi ou un décret.

C'est l'avis de la commission même du Concordat qui propose de supprimer les bourses des séminaires, par extinction, dans un délai de 3 ans. La question se représentera sous cette forme, mais ce n'est

pas dans la discussion du budget qu'on peut introduire une disposition de ce genre.

Il convient donc de réserver la question de principe. Au point de vue de fait, on pourrait réduire de 200,000 francs le crédit du chapitre 9 et le ramener ainsi à 616,200 francs. (Bruits divers.)

M. le Rapporteur dit que la commission a repoussé l'amendement de M. Jules Roche ; elle a proposé une réduction de 272,000 francs en la motivant sur une suppression de toutes les bourses en trois ans.

L'orateur maintient cette réduction de 272,000 francs.

M. Jules Roche dit qu'il y a entre le système de la commission et celui du gouvernement une différence de principe. Le ministre prétend que la question de principe, c'est-à-dire la suppression des bourses en trois ans, ne peut être tranchée par un vote budgétaire, c'est cependant ce qui est fréquemment arrivé sous tous les régimes. Le décret de 1807 n'est d'ailleurs pas une loi, et la Chambre peut se prononcer en toute liberté.

La commission du budget veut donc la suppression des bourses en trois ans pour respecter des droits acquis ; c'est là un scrupule qui n'a pas sa raison d'être.

M. Lefèvre veut supprimer les bourses des séminaires, parce que l'enseignement y est immoral. Il cite à ce propos la Théologie morale de Mgr l'évêque du Mans. D'autre part, on n'enseigne plus les vieilles maximes gallicanes et la déclaration de 1682.

Mgr Freppel dit que le livre auquel on a fait allusion traite de matières délicates comme on pourrait en rencontrer dans les livres de médecine, c'est un livre spécial et professionnel, il traite des misères morales de l'humanité que le prêtre est obligé de connaître pour être en mesure de les guérir. (Bruit à gauche.) On n'enseigne plus dans les séminaires la déclaration de 1682 et, en effet, le premier article de cette déclaration frappe en pleine poitrine le gouvernement de la République ; si cet article était enseigné et populaire, il faudrait rappeler les rois de France. (Nouveau bruit.)

Examinant la question au fond, l'orateur rappelle que la Constituante de 1789 et l'Assemblée législative de 1790 se sont formellement engagées à pourvoir aux besoins des grands séminaires; le premier Consul a ratifié et confirmé ces engagements que tous les gouvernements ont respectés.

Le budget de l'instruction publique est alimenté surtout par les catholiques ; ce budget est de 135 millions et l'orateur le votera au nom de la solidarité nationale ; mais il est inexplicable qu'on refuse 200,000 francs aux enfants du peuple; c'est traiter les catholiques en véritables parias. (Très bien ! très bien ! à droite.)

L'amendement de M. J. Roche tendant à la suppression de tout crédit pour les bourses des séminaires catholiques est adopté à la majorité de 290 voix contre 216.

Les chapitres 10 à 12 sont adoptés.

M. Lockroy propose de reporter au budget des beaux-arts, les les chapitres suivants qui sont relatifs à la construction et à l'entretien des édifices diocésains, cathédrales, églises et presbytères.

La raison qu'on invoque pour maintenir l'état de choses actuel, c'est qu'en mettant certains édifices au budget des cultes, on a un moyen de tenir le clergé en respect, mais la raison n'est pas péremptoire.

L'orateur passe en revue les diverses réparations indiquées au projet du budget, et en critique le chiffre et l'utilité.

M. le Rapporteur répond que la commission du budget a repoussé cet amendement.

M. Noirot combat l'amendement qui entraînerait la désorganisation des services. L'intérêt politique est engagé dans la question. Le budget est le plus grand moyen d'influence dont on puisse disposer. Tous les gouvernements l'ont compris et ont tenu à ce que le budget des édifices diocésains fût entre les mains du ministre des cultes.

L'amendement est repoussé.

Samedi 24 novembre. — *Chambre des députés.* — Discussion du projet de loi sur le cumul ; M. des Roys prend la parole et, tout en s'élevant contre le cumul, il se prononce contre le projet de la commission. M. Viette lui succède à la tribune. Il critique le projet du gouvernement; l'orateur admet le cumul seulement pour les ministres; il constate, toutefois, que les abus sont devenus plus rares sous la République, mais il raille la multiplicité des fonctions et l'abus des signatures des membres du Parlement dans les sociétés financières. (Applaudissements.)

M. Frédéric Passy combat la proposition de M. Roques de Filhol comme injurieuse pour le suffrage universel, et tendant au retour de la loi des suspects; il admet les incompatibilités découlant de fonctions publiques, mais il écarte les questions où l'intérêt privé seul est en jeu. Après ce discours, la discussion générale est close, et l'urgence étant déclarée, on passe à la discussion des articles.

M. Lelièvre développe le texte primitif de son contre-projet que la commission a modifié sur plusieurs points.

M. Roques (de Filhol) défend l'article 1er du projet adopté par la commission. Il est ainsi conçu :

Article 1er. — Nul ne peut être investi à la fois de plusieurs fonctions publiques rétribuées par l'État, le gouvernement ou la commune.

M. Roques cite les nombreux abus auxquels donne lieu le cumul des fonctions.

Ici revirement complet, et la séance se perd dans une série d'amendements, de contre-amendements, qui ressemblent à un casse-tête chinois.

Arrivons au résultat.

La commission avait démoli le travail de M. Lelièvre, celui-ci lui a rendu la pareille, et a si bien démoli le travail de la commission avec l'aide de M. Roques de Filhol, que la Chambre a simplement rendu le mandat législatif incompatible seulement avec les fonctions salariées par l'État, sauf pour les ministres, les sous-secrétaires d'État et les ambassadeurs, tandis que la commission étendait l'incompatibilité à toutes les fonctions rétribuées par l'État, le département et les communes.

La séance a été ensuite levée, et la prochaine séance fixée à lundi pour la discussion du budget des recettes.

Lundi 26 novembre. — *Chambre des députés.* — La Chambre aborde la discussion générale du budget.

M. Ribot vante la puissance des ressources et la solidité des finances de la France. Il constate la nécessité de la stabilité gouvernementale.

Comparant le projet de budget du gouvernement à celui de la commission, il soutient le premier, quoique ne garantissant pas l'équilibre ; il reproche au second de le garantir au moyen de plus-values hypothétiques.

M. Ribot approuve les conventions conclues avec les Compagnies de chemins de fer. Il critique le maintien au budget extraordinaire du crédit pour les canaux, les ports et les constructions pour l'instruction publique.

M. J. Ferry proteste.

M. Ribot insiste en faveur de la diminution de ces frais. Il conclut en disant qu'il ne votera pas les crédits innovés dans le budget extraordinaire.

M. Rouvier, rapporteur du budget, répondant à M. Ribot, soutient la nécessité de crédits extraordinaires, notamment de ceux affectés à l'instruction publique. Il dit que la crise économique qui sévit en Europe est moins sensible en France que dans les pays voisins. Il s'attache à justifier les estimations de recettes présentées dans le budget.

La suite du débat est renvoyée à demain.

Mardi 27 novembre. — *Chambre des députés.* — Au début de la séance, M. Rouvier continue son discours sur la situation financière. Il s'attache à expliquer comment la république s'est efforcée de substituer à la politique financière des régimes précédents une politique nouvelle destinée à amener des excédents, et il ajoute que ce résultat a été obtenu pendant plusieurs années.

Si le mode d'évaluation des recettes n'avait pas été changé, le budget de 1884 pouvait encore se présenter en excédent.

Les dépenses n'ont jamais été exagérées, s'il faut en croire M. Rouvier. Si l'on a réduit le chapitre de l'amortissement, c'est

parce qu'il était impossible de prendre ailleurs le chiffre de réductions jugées nécessaires, voilà tout !

Qu'on ne s'inquiète pas de la caisse des retraites. Les intérêts des ayants-droits ne sont nullement lésés, et les rentiers n'ont rien à craindre en cas d'insuffisance des ressources de la caisse des retraites, c'est l'État qui répondra du déficit. Or, l'État, ce sont les contribuables, et l'on peut les tondre : ils ne crient jamais.

M. Daynaud dit qu'il est difficile de nier le déficit, dont la majorité est véritablement responsable. Les dépenses de toutes sortes ont été exagérées ; on crée sans cesse de nouveaux emplois. Pendant ce temps, les recettes diminuent et les importations augmentent ; l'agriculture souffre plus encore que le commerce ; les terres à vendre ne trouvent pas d'acheteurs : c'est bien là un signe non contestable de la détresse générale.

Mercredi 28 novembre. — *Chambre des députés.* — Suite de la discussion générale du budget.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Le budget des cultes et la persécution religieuse. — Le conflit franco-chinois. — Élections du 25 novembre. — Le prince Fritz en Espagne. — Désastre des Anglais au Soudan. — Allemagne.

29 novembre 1883.

C'est un triste spectacle que celui que vient de nous offrir la Chambre des députés. Le docteur Desprès, s'occupant naguère de certaines délibérations du conseil municipal de Paris, a décrit les symptômes et la marche d'une maladie qu'il a dénommée « la folie en commun. » Ce mal a visiblement gagné le Palais Bourbon ; il y exerce ses ravages. Dès qu'un intérêt religieux est en cause, ce ne sont plus des législateurs qui discutent, mais des fous furieux qui se surexcitent mutuellement.

On a vu plus haut que la discussion du budget des cultes avait fourni à ces tristes personnages l'occasion de manifester une fois de plus leur haine bête et sauvage contre la religion catholique.

Les discours de MM. Clémenceau, Floquet et autres en faveur de la rupture des conventions conclues entre le Saint-Siège et la France n'ont été qu'une longue suite de calomnies sans pudeur et d'outrages sans nom contre l'Église catholique. Et cependant leur violence a encore été dépassée par celle de députés qui se disent provisoirement résignés à maintenir un budget des cultes ; par celle de M. Paul Bert, dont l'argumenta-

tion n'a été qu'un cri de délire furieux ; par celle de M. Bernard Lavergne, qui dénonce, dans chaque commune, le curé comme l'ennemi à terrasser et qui demande au pouvoir civil de rendre l'extrême onction obligatoire, sinon laïque.

Et cependant le *Temps* vient d'écrire à l'adresse de ces députés : « Nous sera-t-il permis de faire observer que cette façon d'avoir l'air de faire malgré soi ce qu'on fait toutes les années et ce qu'on va faire encore est passablement puérile ? *Si le pays tenait tant qu'on le dit à voir supprimer le budget des cultes, croit-on qu'il pardonnerait plus aisément à ceux qui le votent par cela seul qu'ils ne semblent pas avoir le courage de leur opinion ? Eh bien, nous croyons cette fois que la Chambre retarde sur le pays,* et que celui-ci, voyant le cléricalisme vaincu, serait reconnaissant au contraire à la Chambre d'une politique qui, tout en le préservant des abus, *lui donnerait la paix religieuse.* »

Il faut être un doctrinaire incorrigible pour admettre que la *paix religieuse* puisse être la conséquence de la défaite du *cléricalisme,* étant admis, — ce qui l'est très généralement chez les républicains — que le cléricalisme, c'est l'Église catholique. Cette réserve faite, l'observation du *Temps* est très juste.

—

Mais en face de la situation créée par ce redoublement de passions antireligieuses, que va faire le gouvernement ? Voudra-t-il ou pourra-t-il arrêter le courant ? Nous devons croire que certains ministres, instruits sur les dispositions de l'Église et les besoins de la politique générale de la France, répugnent à ces solutions violentes et dangereuses. Au moment où la France se débat dans un isolement profond, où, entourée de jalousies et de haines vivaces, elle se voit menacée sur le Rhin, les Alpes et les Pyrénées, la guerre avec l'Église, la rupture avec Rome constituerait une faute irrémédiable, en la privant des derniers appuis qui lui restent, et en lui ôtant sa suprématie religieuse en Orient et dans les colonies. Ce serait la décadence et la ruine. La France retomberait au rang d'une Grèce moderne, sans influence politique en Europe, et devrait se contenter d'amuser le monde par ses romans et ses opérettes.

Il est impossible que des ministres prévoyants n'entrevoient pas cette issue. Mais ce n'est pas seulement une affaire d'intelligence, croyons-nous, c'est surtout une question de courage et de persévérance. Oseront-ils s'opposer au déchaînement des passions anticléricales de la Chambre ?

Si cet effort n'a pas lieu, si la majorité interprète le Concordat selon les idées de M. Paul Bert, si elle croit s'acheminer ainsi hypocritement vers la séparation sans rencontrer une opposition sérieuse, elle se trompe étrangement.

L'Église a eu, comme une mère, des délicatesses de cœur infinies, une longanimité sans bornes pour cette glorieuse malade qu'on appelle la France. Mais la patience a ses bornes et la justice ses droits. L'Église peut attendre, elle ne trahit jamais ses devoirs. Un Concordat diminué, déchiré, est un pacte dont elle pourra ne plus se contenter.

Que nous réserve cette année? Toute prédiction serait ici téméraire. Mais il y a dans ce pays, à notre sens, assez d'illusions détruites, d'espérances indestructibles, de souffrances et de déboires; assez aussi de raison et de courage, pour que la France puisse, du fond de l'abîme, renaître à une vie plus glorieuse et plus féconde.

—

Le conflit avec la Chine s'aggrave de plus en plus. D'autres puissances s'en inquiètent. Le conseil des ministres, aux États-Unis, vient d'examiner les conséquences qu'aurait une guerre pour les intérêts américains. L'Angleterre offrirait, dit-on, sa médiation pour la paix; elle menace de fermer ses ports de Singapour et de Hong-Kong à la flotte française, en cas de guerre.

L'Allemagne ne demande pas mieux que d'engager la France toujours plus avant dans ces expéditions lointaines. La *Gazette de Cologne,* organe officieux de M. de Bismarck, engage notre gouvernement à ne faire aucune concession et à ne point s'effrayer des notes de la Chine.

La presse officieuse de Paris parle dans le même sens, et prétend que la Chine, si forte en rodomontades, ne s'engagera certainement pas dans une guerre où elle serait assurée de la défaite.

Le *Temps* contient des renseignements intéressants sur une note communiquée par le gouvernement chinois au gouvernement français. Il paraît que cette communication, reçue par M. Ferry, est un *memorandum,* qui a été remis en même temps aux représentants de toutes les puissances à Pékin, pour être communiquée à leurs gouvernements. La Chine revendique ses droits prétendus de suzeraineté sur le Tonkin. Elle annonce officiellement la présence de troupes régulières chi-

noises, afin que le gouvernement français, averti, permette à la Chine d'éviter un conflit avec ses troupes, ce que le gouvernement de Pékin regretterait considérablement, s'il faut en croire le *memorandum*. Le document en question, toutefois, néglige d'indiquer sur quels points les troupes régulières chinoises sont cantonnées, de sorte que cette signification reviendrait à interdire la totalité du Tonkin aux troupes françaises.

Comme on le voit, toutes ces nouvelles ne manquent pas de gravité. D'autres symptômes ne le sont pas moins. Les avis de Haïphong disent que 3.000 hommes de troupes chinoises ont attaqué, le 17, Haïdzuong. La garnison française, appuyée par la chaloupe canonnière *Carabine*, a tenu bon depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les Chinois se sont retirés à l'arrivée de la canonnière le *Lynx*. Les Français ont eu douze morts ou blessés. La *Carabine* a été percée en douze endroits ; huit matelots ont été blessés,

De tels engagements, malgré leur résultat en apparence heureux, n'en sont pas moins significatifs et montrent que les Chinois ou leurs amis n'en sont plus à se battre avec des flèches.

—

Les résultats des scrutins de dimanche, dans les arrondissements de Belley et de Lodève, trompent à la fois les prévisions des radicaux et du gouvernement. A Belley, M. E. Portalis, radical, soutenu par MM. Barodet, Laguerre, de Lanessan et d'autres membres de l'extrême gauche, est battu à plate couture par son concurrent, M. Giquet, plus ou moins entaché d'opportunisme ; à Lodève, M. Galtié, opportuniste, en possession des sympathies, sinon de l'appui du gouvernement, est mis en échec par M. Paul Leroy-Beaulieu, conservateur, dont le programme n'est rien moins que républicain. Sans les voix qui se sont portées sur M. Maujan, M. Leroy-Beaulieu était élu, lui qui n'avait eu que quelques jours pour préparer son élection, puisqu'il s'était en quelque sorte présenté à la dernière heure. Aussi les amis de M. Leroy-Beaulieu espèrent bien qu'il sera élu au scrutin de ballottage qui aura lieu de dimanche en huit.

—

Pendant que M. Grévy recevait à Paris le nouvel ambassadeur d'Espagne, maréchal Serrano, et que ces deux personnages échangeaient les meilleures protestations d'amitié et de dévouement, une nouvelle à sensation, qui contredirait singulièrement ces démonstrations diplomatiques, venait de Madrid par le *Libéral*.

Ce journal annonce, en effet, que le ministre d'Angleterre en Espagne aurait été chargé par son gouvernement de faire de vives remontrances au cabinet espagnol au sujet de certaines négociations qui seraient engagées entre le gouvernement d'Alphonse XII et le cabinet de Berlin. M. de Bismarck s'offrirait, dit-on, à appuyer les prétentions de l'Espagne sur le Portugal et aussi sur... le Roussillon ! Nous n'avons pas besoin de commenter une pareille nouvelle. Il suffit de la signaler.

Entre temps, la *Correspondentia* donne une autre nouvelle : c'est que le prince impérial d'Allemagne, à son retour d'Espagne, aurait l'intention de passer par Paris. Toutefois la *Paix*, en rapportant ce bruit, déclare que jusqu'à présent rien n'est encore décidé. On devine, sans autre observation, quel serait le calcul d'un semblable itinéraire, quelques semaines après la fameuse réception à Paris du roi Alphonse.

—

Le voyage du prince d'Allemagne en Espagne continue de défrayer les chroniques de la politique internationale. La *Gazette de Cologne*, de peur sans doute que la presse française n'en saisisse pas assez nettement le caractère et la portée, se met en devoir de préciser. « Pourquoi, dit-elle, a-t-on perdu la tête à Paris, lorsque le roi Alphonse est allé assister aux manœuvres de Hombourg et a obtenu le titre de colonel d'un régiment allemand ? Parce que la France a vu que l'on dérangeait tout d'un coup le calcul qu'elle avait fait au sujet de l'Espagne, le calcul d'après lequel elle n'aurait pas eu besoin de surveiller une autre frontière que celle de l'Est, le jour où elle se serait jetée sur l'Allemagne de concert avec la Russie, tandis que l'Allemagne aurait été menacée à l'Est et à l'Ouest. Ce calcul, que l'on avait fait jusqu'à présent *in petto* en France, ne paraît plus tout à fait sûr. Comme nous ne pouvons compter sur la paix que lorsque la France n'est pas convaincue de la supériorité de ses forces militaires, le seul moyen que nous ayons de maintenir la paix consiste à enlever à la France l'espoir d'être victorieuse. *Telle est la clef de toute notre politique extérieure ;* telle est l'explication de la conduite insensée de la presse française à l'égard du roi Alphonse ; *tel est le motif pour lequel on a hâté le voyage du prince impérial d'Allemagne à Madrid.* »

C'est assez net, il n'est pas besoin d'ajouter à cela le moindre commentaire. En somme, le prince de Bismarck, par ses savantes manœuvres, poursuit le blocus de la France, et il croit

l'avoir atteint. Mais qu'importe aux républicains ? Ils disaient jadis, à propos d'une des armées françaises coupée en deux par l'ennemi : « Tant mieux ! Nous aurons deux armées au lieu d'une. » Aujourd'hui, leur ineptie va de même jusqu'à dire de l'isolement où elle a réduit la France : « Tant mieux ! nous ne serons gênés par aucune alliance. » On n'est pas plus accommodant.

—

Le Landtag prussien s'est ouvert le 20 novembre. Le discours du trône constate que la situation financière se présente plus favorablement d'après les comptes du dernier exercice, grâce aux résultats obtenus par l'administration des chemins de fer de l'État, qui ont donné un excédent notable de recettes ; l'année courante ne reste pas en arrière et fait même espérer des augmentations. Pour le nouveau budget, il n'est pas nécessaire de faire appel au crédit de l'État : cependant, il n'y a pas de motifs pour admettre avec certitude que les budgets ultérieurs se présenteront dans les mêmes conditions. La disproportion entre les ressources de l'État et les charges croissantes que lui imposent les dépenses communales et scolaires, existe toujours sans s'atténuer. Les projets de loi spéciaux relatifs à cette question, déjà annoncés par le gouvernement, sont dès maintenant suffisamment préparés pour que le dépôt puisse en être fait à la Chambre.

La coopération du Reichstag à la création de nouvelles ressources à prendre sur les impôts indirects, et pour lesquelles les gouvernements des États de l'empire sont pleinement d'accord, ne sera pas, il faut l'espérer, toujours vainement réclamée. Conformément à la volonté royale, outre la suppression des deux catégories inférieures de l'impôt dit des classes, il sera nécessaire de procéder à de nouveaux dégrèvements des classes les moins aisées de la population.

Le discours du trône annonce ensuite des projets de loi sur la transformation de la taxe personnelle, l'introduction d'un impôt sur le capital et le revenu, de nouvelles acquisitions de chemins de fer par l'État, l'extension du réseau des lignes de l'Etat, une loi sur la chasse, un règlement de districts et provinces pour le Hanovre. Le discours conclut en invitant le Landtag à commencer ses travaux sous l'heureuse impression d'une situation pacifique assurée.

P. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Il y a huit jours, nous vous disions qu'on allait tenter une reprise, c'est ce qui a eu lieu ; mais cette reprise a fait long feu, bien que ce ne soit pas la dernière. La spéculation a repris peur et se tient sur la plus grande réserve ; quant au comptant, il ne montre pas un grand empressement, attendu qu'il s'aperçoit qu'il perd sur ses achats antérieurs, et qu'il a tout lieu de craindre que la baisse ne fasse encore des progrès.

D'un autre côté, les baissiers sont loin de vouloir désarmer ; ils semblent, au contraire, redoubler d'audace, et s'ils n'espèrent plus gagner beaucoup de terrain, ils paraissent résolus à lutter pour conserver les positions conquises.

Pourtant les capitaux sont loin de faire défaut, témoin le succès de l'émission du Crédit foncier, qui démontre que toute bonne affaire fera toujours sortir les épargnes du bas de laine traditionnel. Allons-nous avoir, après cette émission, une reprise semblable à celle qui a eu lieu en février dernier, un étranglement des baissiers? On pouvait le croire tout d'abord ; aujourd'hui, c'est plus douteux, et voici pourquoi :

Nous sommes en pleine discussion du budget, et nous avons l'affaire du Tonkin compliquée de la querelle chinoise. Jusqu'où ira-t-on dans cette affaire ? Y a-t-il là une question de cabinet ? Quelles seront, en définitive, les crédits qui seront demandés et obtenus ? La Bourse est aussi inquiète que le pays.

D'un autre côté, le rapport de M. Rouvier sur la situation financière du pays est des plus attristants. Il faut emprunter ; et le Gouvernement, suivant ses habitudes, va user d'expédients, de subterfuges de trésorerie. Il essaiera de faire un semblant d'équilibre en passant dans le budget extraordinaire ce qui le gêne dans le budget ordinaire. Reste à savoir si les Chambres voudront le suivre sur ce terrain, et si elles ne préféreront pas contracter ouvertement un grand emprunt de liquidation pour en finir, cette fois, avec une situation aussi fausse qu'embarrassée. Dût-on faire un emprunt de 800 millions à 1 milliard, cela vaudrait mieux.

Depuis plusieurs mois, nous vous avons mis en garde contre les titres du Canal de Suez. M. de Lesseps est allé à Londres, Liverpool, Manchester, Newcastle, où il a parlé devant les Chambres de Commerce. Il a été bien reçu, mais il n'a convaincu personne. Les Anglais veulent plus que jamais que le canal de Suez soit anglais. Il en résulte un grand trouble sur les titres.

On annonce à nouveau la démission de M. Tirard ; bon voyage !

A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA QUESTION SCOLAIRE

On n'a pas idée de la détérioration d'âme de notre enfance. Tout le monde connaît les difficultés croissantes qu'a le prêtre à enseigner le catéchisme ou la plus simple prière : par suite, on se rend compte parfaitement de ses anxiétés à l'approche de premières communions préparées au milieu de vices hâtifs !

La pornographie imprimée et photographique circule parmi les deux sexes : on nous a cité des garçons de 14 ans qui lisent *Justine* et *l'Arétin.* Le maître ignore, ou feint d'ignorer par impuissance. Chez les fillettes le sens de la pudeur semble aboli : dès l'âge de 10 ans, plus tôt parfois, elles se perdent.

Et c'est ainsi, dans la boue, que croissent et grandissent les enfants de nos villes ! Pauvres petits ! vous êtes prêts et mûrs de bonne heure pour les périls de l'adolescence sans frein, pour les excitations de carrefour, pour la licence débridée de nos théâtres, pour les rêves malsains du feuilleton ou de l'imagerie à un sou, pour les mauvais lieux dont vous savez dès longtemps l'adresse, pour les Palais-de-Cristal d'où quelque satisfait de l'éducation nouvelle s'indignera de vous voir sortir, chaque après-midi, en longues bandes fainéantes !

« La difficulté essentielle, disait Jouffroy en 1840, est de « former des maîtres qui donnent des enfants moraux au pays ; « ce qui lui importe, c'est moins ce que l'enfant saura que ce « qu'il croira, aimera, voudra. » Les règlements pédagogiques de 1851 appliquaient pratiquement ces principes : « Le principal « devoir de l'instituteur est de donner aux enfants une éducation « religieuse, de graver en eux le sentiment des devoirs envers « Dieu, leurs parents, les autres hommes, eux-mêmes ; — il « instruira par ses exemples comme par ses leçons ; — on ne le « verra jamais dans les cabarets ou cafés, en aucun lieu et en « aucune société qui ne conviendraient pas à la gravité et à la « dignité de ses fonctions ; il veillera avec une sollicitude

« constante sur tout ce qui intéresse l'esprit, le cœur, les « mœurs, la santé des enfants. » Vieilles naïvetés, dirons-nous avec un excellent journal du Midi, le *Journal de Marseille*, vieilles naïvetés qu'on a supprimées comme indignes des instituteurs de ce temps, et contraires à leur liberté : aucun n'entend-il la suppression dans le sens d'un encouragement à la conduite inverse ?

Oh ! nous le savons, telle n'a pas été la pensée de leurs chefs. Nous avons relu avec scrupule les programmes annexés à l'arrêté ministériel du 17 juillet 1882 pour l'organisation et le plan d'études des écoles primaires ; nous y avons trouvé sur la méthode d'éducation morale de minutieux et ingénieux conseils. Mais la plus délicate analyse de ce genre ne vaut pas pour parler de devoir, de sacrifice, de dévouement, la croix du Christ ou la vie de Vincent de Paul. D'ailleurs, ni les maîtres ni les élèves n'ignorent les commentaires quotidiens et tolérés de ces leçons subtiles. Le *Mot d'Ordre* en donnait un brutal le 22 février 1881 : « Dieu est le mal, il est temps d'en finir avec « ce croquemitaine. » Et M. Paul Bert en a donné un autre, non moins clair, aux instituteurs qui voient en lui le ministre d'hier, le ministre de demain. « Les sociétés se rapprochent « d'autant plus de la morale qu'elles s'éloignent davantage des « religions. » Ah, parbleu ! il n'y paraît guère, à voir les Français de 1883 !

Dans l'école d'où on a prescrit la prière, le catéchisme et l'Évangile, les faits démontreront de plus en plus que l'éducation *dérreligionisée* de l'enfant du peuple manque de toute base de résistance aux passions ou aux appétits, et que toute garantie efficace de moralité y est ruinée. La morale civique, cela varie, cela variera de mieux en mieux selon les gouvernements et même les cabinets. Celle de M. Ferry n'est pas la même que celle du parti qui veut faire de la salle d'école une succursale du club, — pour y prêcher peut-être l'apologie de ceux dont les agents arrachèrent au petit Louis XVII une immonde accusation contre sa mère ; — et à ce parti-là M. Poubelle ne dispute-t-il pas l'école parisienne à cette heure même ?

Plût au ciel que nous exagérions ! Il ne nous est pas permis de l'espérer. Sous la croûte de civilisation qui subsiste, la perversion gagne. Comment refuserait-on de croire ce que nous attestons ici de la grande ville, quand, dans le plus obscur village, de brusques crevasses laissent entrevoir l'enfance

populaire pourrie comme à Sodome? Il s'agit de fillettes de 10 à 12 ans, à l'Isle-sur-Sorgues, et leur inconscience est tranquille! Nous n'avons soulevé qu'un coin du voile : la presse qui respecte ses lecteurs ne peut qu'indiquer certaines choses. Nous jetons du moins le cri d'alarme : à d'autres de nous aider. Nous y reviendrons nous-mêmes : la question est autrement intéressante et grave que les niaiseries parlementaires... Les sophistes nous disent parfois que derrière nos classes supérieures épuisées monte un flot de peuple sain et neuf, que les outrances de forces ne doivent point inquiéter le penseur, car des Barbares ont régénéré le monde vieilli. Hélas! cela même est mensonge. Les classes supérieures en France font encore quelque effort pour améliorer ceux qui nous suivront : l'enfance du peuple est livrée sans défense aux maux de l'antagonisme social, de l'irréligion et de la corruption.

Qui que ce soit qui gouverne la France, s'il ne porte le fer rouge dans tout cela, malheur à nous, car la génération populaire qu'on nous prépare sera gâtée jusqu'aux moëlles! Oui, si le pays ne secoue son mortel sommeil sous les mancenilliers, voilà les Français de demain : vicieux avant l'âge, étiolés, flétris, phtisiques ou syphilisés, gibier de correctionnelle ou d'assises, soldats des futures Communes, dont les uns iront finir à Nouméa, et les autres se suicideront pour un rien à vingt ans!

L'ASSISTANCE AUX VÊPRES (1)

La sanctification du dimanche est l'un des devoirs les plus graves et les plus importants de la vie chrétienne. Là où le troisième commandement de Dieu est méconnu et foulé aux pieds, toute religion disparaît, et, par une conséquence nécessaire, il ne reste plus debout aucune notion ni aucun sentiment de moralité. C'est la rupture complète des liens qui unissent la créature à son Créateur. En refusant de rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû comme au souverain Seigneur de toutes

(1) Nous reproduisons une lettre pastorale de Mgr Freppel, évêque d'Angers ; elle date déjà de quelques années, mais comme exhortation à prier et surtout à prier avec l'Eglise et comme l'Eglise, elle nous paraît plus opportune que jamais.

choses, l'homme s'abaisse au rang des animaux sans raison : il végète comme eux, absorbé par les besoins de la vie matérielle, sans qu'un mobile supérieur vienne imprimer à son existence une direction plus élevée. La culture de l'âme, c'est-à-dire de la meilleure partie de nous-mêmes, devient impossible du moment qu'il n'y a plus ni trêve ni répit dans une activité consacrée tout entière aux biens et aux jouissances de la terre. Pour se maintenir à la hauteur de sa nature et de ses destinées, l'homme a besoin par intervalle de rentrer en lui-même, de se recueillir devant Dieu, de réfléchir à ses devoirs et à ses fins dernières. Sans ce retour périodique des graves pensées de la foi et des actes de piété que la religion commande, tout se rapetisse, tout se rétrécit, tout se matérialise en quelque sorte : ni dans l'intelligence ni dans le cœur il n'y a plus de place pour rien de ce qui est pur, noble et divin. Alors on voit apparaître ce type avili d'une civilisation en déclin, cet homme déchu de ses grandeurs chrétiennes, qui, le jour du Seigneur, et à l'heure même où ses frères, réunis dans le temple, élèvent leur âme vers le ciel, est là, courbé sur une motte de terre, poussant devant lui ses bêtes de somme, plus abaissé qu'elles-mêmes, parce qu'il est descendu d'autant plus bas qu'il est tombé de plus haut, et que, loin d'ignorer ce qu'il doit à Dieu, il aggrave sa révolte du poids de sa raison.

Jusqu'ici, nous aimons à le redire, ce triste spectacle ne s'est offert que rarement à nos yeux dans ce diocèse. Non seulement l'on s'abstient généralement des œuvres serviles le jour du dimanche; mais encore l'assistance au saint Sacrifice de la Messe est demeurée une pratique universelle pour ainsi dire dans notre ville épiscopale, comme dans le reste du diocèse. C'est qu'en effet le sacrifice de la Messe, répétition constante et prolongement indéfini du sacrifice de la Croix, est le centre même du culte catholique : tout part de cet acte capital et se ramène à lui. Par le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, il nous est donné d'égaler parfaitement la louange et l'adoration à la majesté de Dieu, l'expiation à la sainteté de Dieu, la demande et l'action de grâce à la miséricorde et à la bonté de Dieu. Car c'est l'Homme-Dieu lui-même qui, prêtre et victime tout à la fois, adore, expie, intercède et rend grâces avec nous et pour nous, communiquant de la sorte, par sa nature et par sa personne divine, une valeur infinie à la prière du peuple chrétien. Voilà pourquoi la sancti-

fication du dimanche consiste principalement dans l'assistance à l'auguste sacrifice de nos autels. Vous comprenez tous la gravité de cette obligation, dont nul chrétien digne de ce nom n'oserait se dispenser ; et, certes, il n'est pas de spectacle plus beau ni plus consolant que de voir, le jour du Seigneur, une paroisse entière, grands et petits, riches et pauvres, s'acheminer vers le temple en habits de fête pour s'associer de cœur et d'âme à cet acte sublime, par où la terre se relie au ciel dans l'hommage le plus parfait que l'homme puisse rendre à Dieu son Créateur et son Sauveur.

Et cependant, cet acte de religion, quelque grand qu'il puisse être, suffit-il à lui seul pour l'observation pleine et entière de la loi divine et du précepte ecclésiastique ? Une demi-heure ou une heure même donnée à Dieu, dans un jour qui lui est dû tout entier, remplit-elle complètement l'idée qu'on doit se former d'une sanctification véritable des dimanches et des fêtes ? Peuvent-ils se flatter de répondre à tout ce que Dieu et l'Église ont droit de leur demander, ceux qui, se bornant à remplir cette prescription essentielle, passent le reste du jour dans les distractions et dans l'oisiveté, sans consacrer un instant de plus à la prière et à l'adoration ? Est-ce ainsi que la coutume, fidèle interprète des lois, a compris et appliqué celle du dimanche ? La tradition chrétienne, cette autorité toujours vivante et à laquelle chaque siècle vient ajouter un nouveau poids, a-t-elle resserré le service divin dans des limites si étroites ? Non, assurément. En instituant l'office des Vêpres comme une partie intégrante de la liturgie dominicale, l'Église a suffisamment montré combien elle désire que tous ses enfants y assistent, pour sanctifier de leur mieux la seconde partie du dimanche. Et ce n'est pas sans une vive douleur que nous voyons avec qu'elle facilité des personnes même pieuses se dispensent des Vêpres de leur paroisse, soit pour se livrer à des occupations purement profanes, soit pour chercher ailleurs des pratiques de dévotion qui, n'ayant pas la même sanction ni la même autorité, ne sauraient leur offrir les mêmes avantages spirituels. Voici pourquoi nous regardons comme un devoir d'insister auprès de vous sur l'excellence d'un office qui, tant par son antiquité et par son universalité que par son objet même, occupe le premier rang dans la liturgie de l'Église, après le saint sacrifice de la Messe. Nous croirions avoir puissamment travaillé au bien de vos âmes, si nos pressantes ex-

hortations avaient pour résultat de vous ramener à une pratique consacrée par tous les siècles chrétiens, et qu'un nombre trop considérable de fidèles ne craignent pas de négliger aujourd'hui, au grand détriment de leur vie religieuse et morale.

I

C'est le propre du peuple d'Israël d'avoir servi en toutes choses de figure et de préparation à l'Église catholique, qui est l'organisation définitive du règne de Dieu sur la terre. Il n'est pas étonnant dès lors que nous trouvions dans la prière publique, telle que l'Ancien Testament l'avait établie et formulée, une image anticipée de la liturgie chrétienne ; or, en tête du saint livre qui était pour la nation choisie le code des révélations divines, on lisait ces mots, par lesquels s'ouvre le récit de la création : « Du soir et du matin se forma le premier jour » : *Factumque est vespere et mane dies unus* (1). Comme pour répondre à ces deux grandes divisions du jour et pour consacrer l'une et l'autre, la loi mosaïque instituait un double sacrifice de louanges et d'actions de grâces, le sacrifice du matin et celui du soir : *unum mane, et alterum vespere* (2). Ce n'est pas le matin seulement que le Psalmiste méditait sur les grandeurs divines : *in matutinis meditabor in te* (3) ; mais ses mains s'élevaient encore vers le ciel avec le sacrifice du soir : *elevatio manuum mearum sacrificium vespertinum* (4). Ainsi le chant des psaumes et des hymnes sacrées se prolongeait-il dans le temple de Jérusalem entre ces deux actes principaux du service divin, entre le sacrifice du matin et le sacrifice du soir ; et quand le royal prophète disait au Seigneur : « Sept fois le jour je célèbre vos louanges » : *Septies in die laudem dixi tibi* (5), il préludait à la grande voix de l'Église, en indiquant d'avance dans quel ordre elle allait distribuer les heures de la prière publique pour toute la suite des siècles.

Dès l'origine, en effet, nous voyons s'introduire dans l'Église et s'organiser, outre la célébration du sacrifice eucharistique, acte essentiel du culte chrétien, cette autre partie de l'office divin qui devait compléter la liturgie sacrée. Avec le même soin qu'il mettait à inculquer aux Corinthiens la nécessité de

(1) *Genèse*, I, 5.
(2) *Exode*, XXIX, 39.
(3) *Ps*. LXII, 7.
(4) *Ps*. CXL, 2.
(5). *Ps*. CXVIII, 164.

participer à la cène du Seigneur, saint Paul n'avait-il pas recommandé aux fidèles de Colosses de s'édifier mutuellement par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels ? *Docentes et commonentes vosmetipsos, psalmis, hymnis, et canticis spiritualibus* (1). Les premiers chrétiens n'eurent garde de négliger une pratique qui, sous l'ancienne loi, venait de recevoir de la loi nouvelle une sanction plus haute encore ; et c'est avec raison que saint Augustin pouvait dire : « Quant au chant des hymnes et des psaumes, nous avons là-dessus l'exemple et le précepte du Seigneur lui-même et des Apôtres » ; *De hymnis et psalmis canendis, ipsius Domini et apostolorum habemus et exempla et præcepta* (2). Si haut que les témoignages de l'histoire nous permettent de remonter dans les fastes de la liturgie chrétienne, nous y trouvons, marquée dans ses grandes lignes, cette admirable distribution des heures canoniales, qui s'échelonnent de distance en distance tout le long du jour, entrecoupant le travail par la prière publique, appropriant la psalmodie à chacune des divisions du temps, qu'elles sanctifient par la louange divine depuis l'aurore jusqu'au crépuscule, pour reprendre le lendemain l'hymne de l'adoration interrompue la veille.

Sans doute le soin des affaires et les nécessités de la vie ne permettaient pas aux fidèles de la primitive Église de participer à tout l'ensemble de cet office divin, qui, de bonne heure, dut être réservé plus spécialement aux ministres du Seigneur. Mais, du moins, se faisaient-ils une sainte habitude de s'y associer dans ses deux parties principales. Ouvrons le recueil des *Constitutions apostoliques,* monument vénérable de ces âges reculés : « Rassemblez-vous dans l'église deux fois le jour », y est-il dit aux fidèles, « le matin et le soir pour y chanter des psaumes et faire des prières dans le temple du Seigneur » ; *Convenite in ecclesiam singulis diebus, mane et vespere, ad canendos psalmos et precationes in templo Domini faciendas* (3). Ce n'est pas aux dimanches et aux jours de fête seulement que se bornaient ces recommandations ; elles s'étendaient à tous les jours de la semaine. C'est qu'en effet, comme l'écrivait Origène, le chrétien qui a l'intelligence de sa religion est persuadé que chaque jour est pour lui un jour de dimanche, un

(1) Ire *aux Corinth.*, XI ; *Ep. aux Col.*, III, 16.
(2) *Ep.* CXIX.
(3) L. II, c. LIX.

jour du Seigneur : *Semper agit dies Domini, et nunquam non habet diem dominicam* (1). Telle était aussi l'opinion de Clément d'Alexandrie, quand il disait que, pour un chrétien, tous les jours de la vie sont des jours de fête, dont tous les moments doivent être consacrés à Dieu d'une manière ou d'une autre : *Per totam ergo vitam diem festum agimus* (2). Et saint Jean Chrysostome ne s'exprimait pas autrement, lorsqu'il rappelait aux fidèles que la vie présente est en quelque sorte une fête continuelle, vraie image de la grande fête de l'éternité : *Semper enim nobis est festivitas* (3). Magnifique pensée, que saint Basile complétait à son tour en montrant dans la semaine l'octave du dimanche, d'où elle part et où elle revient sans cesse, soit pour en prolonger le souvenir, soit pour en préparer le retour (4).

Si tels étaient les sentiments et la pratique des chrétiens dans les premiers temps de l'Église, si la ferveur et la vivacité de leur foi les portaient à s'unir extérieurement aux prières des heures canoniales, même les jours de la semaine, est-ce trop demander, que d'insister auprès de vous sur l'assistance régulière à l'office du matin et à celui du soir, du moins les dimanches et les jours de fête ? Comment ne pas sentir à quelles limites étroites la préoccupation des intérêts terrestres a réduit parmi nous le tribut de la louange divine, lorsqu'on entend l'auteur des *Constitutions apostoliques* recommander à de simples fidèles de « s'associer aux prières de l'Église, à Prime, à Tierce, à Sexte, à None, à Vêpres (5) ? » Devant de tels exemples et de telles leçons, qui nous arrivent de nos pères dans la foi, ne sommes-nous pas en droit de vous répéter avec saint Jean Chrysostome : « Dieu vous a abandonné six parties de la semaine, pour s'en réserver une seule » : *Tibi sex impertiit partes, sibi unam reliquit ?* Ne faut-il pas, à tout le moins, que cette journée unique lui soit consacrée tout entière, et que, le soir comme le matin, vous preniez part à la prière publique, pour sanctifier le peu de temps que le service divin enlève aux soins et aux vanités du siécle (6) ? »

(1) L. VIII, *contre Celse.*
(2) *Strom.*, l. VII.
(3) Tome V, serm. LVI.
(4) *De Spir. sancto*, c. XXVII.
(5) Precationes facite Mane, Tertia, Sexta, Nona, Vesperæ atque ad galli cantum. (*Constit. apost.*, l. VIII, c. XXXIV.)
(6) *Homil.* XXIV.

Et non seulement l'assistance aux Vêpres du dimanche était considéré dans ces âges de foi comme le meilleur moyen de compléter la sanctification du jour que Dieu s'est réservé; mais encore le respect des fidèles pour le saint jour du dimanche était tel, qu'ils s'y préparaient dès la veille en assistant régulièrement aux Vêpres du samedi. Cette pieuse pratique, qui avait son fondement dans les prescriptions de l'ancienne loi (1), saint Augustin la recommandait avec instance aux chrétiens de son temps : « Prenons garde », leur disait-il, « que le repos dominical devienne pour nous chose vaine; pour le rendre fructueux, ayons soin de vaquer au culte divin depuis les Vêpres du samedi jusqu'aux Vêpres du dimanche (2). »

Ainsi s'expriment, à la suite du grand évêque d'Hippone, saint Jérôme et Cassien, saint Ambroise et saint Épiphane, le concile de Laodicée et celui de Francfort, le pape Grégoire IX et le pape Alexandre III (3). Préluder à la sanctification du dimanche par l'assistance aux Vêpres du samedi, c'était un pieux usage que nous voyons prolonger jusqu'au XIIe siècle, et qui montre avec quelle scrupuleuse fidélité l'on s'appliquait à célébrer le jour commémoratif de la création, de la résurrection du Seigneur, de la descente de l'Esprit-Saint sur les Apôtres, de la promulgation de l'Évangile, en un mot de l'établissement du règne de Dieu sur la terre.

Car, si déjà les Vêpres du Samedi avaient dans l'esprit des fidèles une si haute importance, comme préparation à la fête du lendemain, à plus forte raison les Vêpres du dimanche étaient-elles envisagées comme une partie intégrante de l'office divin. Les populations s'y portaient en foule, heureuses de s'unir à la prière de l'Église dans la seconde comme dans la première partie du jour plus spécialement consacré à la louange divine. Soit que la psalmodie se rapprochât davantage de la simple récitation, comme dans l'Église d'Alexandrie (4), ou qu'elle prît le caractère du chant proprement dit, comme dans d'autres Églises de l'Orient (5); soit qu'un seul élevât la voix au milieu

(1) *Lévitique*, XXIII, 32.
(2) Sermo CCLI, *de Tempore.*
(3) JÉRÔME *contre Vigilantium;* CASSIEN, *de Diurn.*, l. III. *orat.* c. VIII; S. AMBROISE, *in psalm.* CXVIII; S. EPIPHANE, *Expos. fidei cathal.* 23; Concile de Francfort, en 794 : *Ut dies dominica a vespare usque in vesperam servetur;* Décrétales de Grégoire IX, *Extra de Feriis* c. I, 2; ALEXANDRE III, *ibid.*
(4) S. AUGUSTIN, *Confess.*, lib. X, c. XXXIII : *Ut pronuncianti vicinior esset quam canenti.*
(5) *Ibid.*, l. IX, c. VII.

du silence et du recueillement général, ou bien que tout le peuple chrétien confondit ses accents dans le chant alternatif des psaumes, introduit par saint Ambroise en Occident (1), et en Orient par Diodore, évêque de Tarse, et par Flavien, évêque d'Antioche (2), l'assistance à l'office des Vêpres du dimanche était une pratique universelle. En s'associant du cœur et des lèvres aux chants de la prière liturgique, toutes les âmes vraiment chrétiennes pouvaient se dire avec saint Augustin : « Que de douces larmes n'ai-je pas versées, ô mon Dieu, en écoutant vos hymnes et vos cantiques ! « *Quantum flevi in hymnis et canticis tuis !* » La voix de votre Église me remuait jusqu'au fond de l'âme. A mesure que les suaves accents de la prière retentissaient à mon oreille, la vérité pénétrait dans mon cœur qu'elle enflammait d'amour. Sous l'impression de piété que j'en éprouvais, des larmes d'émotion coulaient de mes yeux, et je m'en trouvais bien : *Currebant lacrymæ, et bene mihi erat cum eis* (3). »

Ne vous étonnez pas, dès lors, que l'assistance aux Vêpres du dimanche ait été de la part des Papes et des Évêques, des Pères et des Conciles, l'objet de recommandations si vives et si pressantes. « S'il vous est prescrit de vous abstenir les jours de fête de toute œuvre servile, » écrivait le pape Nicolas I[er] aux Bulgares, « c'est afin que les chrétiens puissent se réunir plus librement à l'église, pour y chanter des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels » : *Ut liberius ad ecclesiam in psalmis et canticis spiritualibus insistere valeat christianus* (4). Là-dessus il n'y a qu'une voix dans la tradition chrétienne. En Italie, c'est le troisième concile de Milan qui exhorte les fidèles à sanctifier le dimanche par l'assistance régulière au divin office des Vêpres : *Ut divinis præsertim Vesperarum officiis præsentes religiose pieque adsint* (5). En France, c'est le concile de Tours, tenu en 813, qui leur fait un devoir de persévérer dans la louange divine et dans l'action de grâces jusqu'après Vêpres : *Die dominica oportet omnes christianos in laude Dei, et gratiarum actione usque ad Vesperam perseverare* (6). C'est le concile de Reims, de l'année 1583, qui ajoute au saint

(1) *Ibid.*
(2) Théodoret, *Hist*, l. II, c. xxiv.
(3) *Confess.*, l. IX. c. vi.
(4) Nicolaus I, *ad Bulgaros*, c. x et xi.
(5) *Acta Eccles. Mediol.*, p. 85 et 86.
(6) *Concil. Tur.* can. 40.

sacrifice de la Messe la prédication de la parole de Dieu et l'office des Vêpres comme un double exercice de religion et de piété également utile pour la sanctification pleine et entière des dimanches et des jours de fêtes : *Diebus dominicis et festis in suas parochias populus conveniat, et Missæ, et Concioni ac Vesperis intersit.* Dans ces paroles, vous venez d'entendre le langage de tous les temps et de tous les lieux. Toujours et partout, dans la pensée des chrétiens, le sacrifice du matin, c'est-à-dire l'immolation mystique de l'Agneau Rédempteur, cet acte essentiel de la religion, a eu son complément dans cet autre sacrifice de louange qu'on peut appeler en quelque sorte le sacrifice du soir, *sacrificium vespertinum.* Saint Augustin en avait donné la raison : Après la fonction principale de la liturgie, quoi de meilleur pour l'assemblée des chrétiens que le chant des psaumes et des hymnes ? quoi de plus utile ? quoi de plus saint ? » *Quid melius a congregatis christianis fiat quid utilius, quia sanctius, omnino non video* (1).

C'est qu'en effet, l'office des Vêpres, si vénérable par son antiquité et son universalité, acquiert aux yeux du chrétien un nouveau caractère d'excellence et de grandeur, lorsqu'on l'envisage en lui-même et dans les différentes parties qui le composent. Il semble que l'Église ait voulu réunir dans cet office toutes les beautés de l'Écriture sainte et de la Tradition pour offrir à ses enfants le vrai modèle de la prière publique.

(*A suivre.*) MGR FREPPEL.

L'ÉGLISE ET LA RÉPUBLIQUE

La Chambre, en proie au *delirium* révolutionnaire, semble courir au-devant d'une rupture avec le Saint-Siège. Cette éventualité qui mettrait le comble aux désastres et aux abaissements de la République, inspire au *Journal de Rome* un article dont la haute portée n'échappera pas à nos lecteurs :

Une dépêche nous apprend que la Chambre française a commencé le vote du budget des cultes, ce qui équivaut à un nouvel ajournement de la séparation de l'Église et de l'État.

(1) Lib. II *ad inquisit. Januari* c. XIX.

Mais chaque année apporte une diminution du budget des cultes, une plus molle résistance des derniers défenseurs que compte le Concordat dans la majorité républicaine.

Il serait donc puéril de regarder comme un succès le vote motivé de MM. Paul Bert, Goblet et autres, qui ont accordé au clergé un répit, parce qu'ils ne croient pas encore assez garni l'arsenal des lois répressives, qui interdiront à l'Église toute possibilité d'agir et d'exister sous l'empire d'un droit commun, de longue main préparé *ad hoc*.

La tactique des gouvernants républicains de la France, il faut en convenir, a été assez bien servie par une certaine école qui, depuis sept ou huit ans, n'a cessé d'envoyer à Rome ses émissaires. On répétait sans relâche qu'avec un peu d'habileté et beaucoup de ménagements, on obtiendrait tout des républicains français; qu'ils n'étaient pas aussi pervers qu'on le pouvait croire; qu'au fond ils ne demandaient qu'à s'entendre avec l'Église, et qu'ils étaient prêts à la défendre, si elle-même consentait à renoncer à une opposition systématique.

Donc, dans la question des Ordres religieux, dans celle des écoles, on a énervé la résistance. A quoi cela a-t-il servi? A induire les républicains en cette pensée que tout leur était permis, que les autorités ecclésiastiques étaient ou bien impuissantes à hasarder aucune protection efficace sur l'Église de France, ou qu'elles étaient indifférentes au fond à la guerre faite aux plus précieuses institutions de l'Église.

Sous couleur d'un profond respect de la légalité, on a obligé les catholiques français a adopter un système de protestations inefficaces, dont la tyrannie républicaine n'a fait que rire. Cette école, qui en France a cherché à usurper la conduite de toute affaire religieuse, et qui, par ses faiblesses, a préparé, en politique comme en religion, toutes les catastrophes imminentes, en cherchant toujours à éviter le moindre mal, cette école à réussi à persuader aux républicains que toute audace leur était permise, qu'ils ne trouveraient pour s'opposer à leurs entreprises contre Dieu que de vains discours, des réunions d'apparat et des comités platoniques. Elle leur a persuadé que la période héroïque de l'Église était close, que le clergé de France mettait au-dessus de tout la question budgétaire, qu'il n'était plus sensible qu'aux coups portés à la caisse, que les vertus désormais dominantes dans le sacerdoce étaient ce qu'on appelle la prudence et la temporisation, qu'enfin l'Église n'en-

fantait plus les héros prêts au sacrifice, à la souffrance et au martyre? Voilà, depuis cinq ans, quels encouragements a reçus à l'audace le fanatisme républicain.

Alors, il a organisé librement ses lois préparatoires à la séparation de l'Église et de l'État et à la dénonciation du Concordat. Alors, les Ferry et les Paul Bert ont tranquillement accompli leur besogne. Chaque fois que les impatients, les impolitiques de l'extrême gauche réclamaient à grands cris l'abolition du budget des cultes, la séparation totale de l'Église et de l'État, les opportunistes répondaient : « Attendez, nous ne sommes pas encore prêts, la France est encore trop chrétienne ; notre droit commun est encore trop libéral et l'Église y trouverait des moyens trop puissants d'exister. Laissez-nous faire quelques lois sur les écoles, sur les associations, et alors nous pourrons séparer l'Église et l'État. En attendant, nous nous servirons des articles organiques et du Concordat pour mettre l'Église à la gène, et, si nous n'y trouvons pas encore les armes nécessaires, notre conseil d'État est là pour couvrir nos spoliations illégales, notre majorité est là pour rogner le dernier morceau de pain des pauvres curés et desservants. Déshonorons d'abord l'Église; affamons-la ensuite; enfin nous la garrotterons, et quand elle sera assez exténuée, assez agonisante, assez étroitement liée, nous la jetterons dehors. »

Ce langage devient chaque année plus clair, et les menaces plus directes.

Le Saint-Siège, dont la longanimité, dont l'abstention n'ont cessé d'être réclamées avec supplications par les partisans de cette école, qu'on a supplié de se taire au moment de la spoliation des Ordres religieux, dans la crainte d'un plus grand mal, qu'on a adjuré d'autoriser la molle résistance en face de la loi scélérate, au nom de la politique du moindre mal, le Saint-Siège laissera-t-il la secte maçonnique accomplir jusqu'au bout et sans aucune opposition le dessein machiavélique de MM. Paul Bert et consorts?

Déjà le Saint-Père, inspiré par l'urgence des temps, a écrit à M. le président de la République cette lettre que M. Grévy n'a jamais osé publier, et à laquelle il a fait une réponse dérisoire.

Le Saint-Père aime la France ; il sait combien sont admirables et zélés les catholiques français ; il fera tout ce que la dignité et l'intérêt de l'Église peuvent permettre pour retarder

les mesures extrêmes qu'appelle l'audace républicaine, jusqu'ici toujours impunie.

Mais il semble qu'on est venu à cette limite où les graves questions ne peuvent plus s'éluder.

On vient à se demander s'il convient d'attendre que les républicains aient achevé leur œuvre législative, qu'ils aient empoisonné par leurs écoles athées et obligatoires toute la génération naissante, qu'ils aient rendu déjà impossible l'exercice du culte, et intolérable la situation des évêques et du clergé, pour accepter ensuite, à l'heure qu'il leur conviendra de choisir, la dénonciation du Concordat.

Question vraiment redoutable que les républicains ont imposée à l'attention du Saint-Siège !

Il n'appartient à personne de préjuger les résolutions pontificales. Nous ne pouvons que les suivre et leur obéir. Le Pape est éclairé directement par la lumière céleste, et ses décisions lui sont inspirées par des motifs supérieurs.

Mais il peut nous appartenir d'avertir la France des maux plus graves dont la politique républicaine la menace en ce qu'ont de plus cher la majorité de ses fils. Il nous faut aussi éclairer les gouvernants français sur les conséquences possibles de leurs actes.

Or, ils ne peuvent ignorer que l'Église a gardé le souvenir de ses héroïques origines, qu'elle n'a cessé d'être féconde en apôtres et en saints. La condition présente faite à l'Église en France, les menaces qui pèsent sur elle, les liens qui l'entravent, ont gêné et gênent tristement l'expansion de la foi catholique.

Si le fanatisme républicain oblige désormais l'Église à regarder la France comme un pays de mission, les missionnaires ne manqueront pas ; et ces prêtres, ces évêques, dont la vertu est grande et le courage prêt au sacrifice par la foi, libres désormais de devenir apôtres, obligés de chercher leur seul appui dans la confiance et le zèle des fidèles, ne failliront pas au devoir. L'heure de l'extrême nécessité pour l'Église de France peut devenir celle de son rajeunissement et de son relèvement.

Les évêques ont fait la France chrétienne ; ils peuvent être appelés à la refaire, et les œuvres de l'Église ont toujours été cimentées par la persécution.

LA MISSION SOCIALE DU PATRON

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

II.

Les difficultés de cette question ouvrière, qui nous remplit parfois d'angoisse et d'épouvante, se résument en deux points.

En premier lieu, dans la vie de l'ouvrier qui n'est assuré de rien et qui ne tient à rien, il y a l'instabilité, le besoin, quelquefois le dénûment spirituel, en un mot, la misère ; laquelle a ses causes dans les défaillances morales de la société et de l'individu, bien plus que dans les embarras et les défectuosités de l'ordre matériel.

En second lieu, dans les classes inférieures, il y a aujourd'hui l'impatience de toute subordination, la passion égalitaire avec l'envie démocratique qui ne peut souffrir ni la supériorité de la richesse ni celle de la culture intellectuelle et morale. Cet esprit d'indiscipline et de révolte accroît singulièrement la misère de l'ouvrier. Les aspirations effrénées à tous les avantages sociaux lui rendent insupportables des difficultés et des privations, qui, avec un peu de foi chrétienne, perdraient beaucoup de leur amertume.

D'une autre manière encore, les impatiences démocratiques rendent la misère plus profonde, en soulevant l'ouvrier contre le capitaliste, et en lui persuadant de repousser comme une injure l'assistance que pourrait lui apporter la charité du patron ou même sa simple bienveillance.

Ainsi, Messieurs, s'est allumée cette guerre sociale qui désole notre monde moderne ; ainsi s'est opérée cette lamentable séparation des classes que le travail devrait rapprocher et qu'il irrite maintenant les unes contre les autres.

Eh bien ! parlons ici sans précautions oratoires. L'ouvrier est-il seul coupable ? Il est de nos jours, — je le sais, je le vois, — il est parmi les chefs d'industrie de grands et touchants exemples de dévouement à la classe ouvrière ; j'ai sous les yeux le spectacle instructif des efforts ingénieux et charitables que font des industriels, pour substituer dans leurs ateliers les vertus des sociétés chrétiennes aux vices de la démocratie révolutionnaire. Mais sont-elles nombreuses, les usines où s'exerce le zèle chrétien ? Combien de patrons, même parmi ceux qui sont religieux dans leurs habitudes privées, ne prennent dans la vie industrielle aucun souci de leur personnel, et croient qu'ils ont fait assez lorsqu'ils ont maintenu, dans une population si mélangée, la décence et l'ordre extérieur !

Irai-je plus loin ? Ne connaissez-vous pas des industriels qui n'obéissent qu'aux instincts utilitaires ? Chez ceux-là, ce n'est plus l'inertie, c'est l'indifférence, l'éloignement même pour l'ouvrier,

quand ce n'est pas l'hostilité. Des enquêtes consciencieuses, faites par les moins préoccupés d'idées chrétiennes, contiennent sur cette situation de la grande industrie des révélations effrayantes. Dans ce monde-là, lorsqu'on établit des sociétés de patrons, c'est pour répondre par d'implacables coalitions d'intérêts aux coalitions brutales et subversives des ouvriers, enrôlés sous le drapeau du socialisme.

Tel est le mal, messieurs ; telles sont, du côté du patron comme du côté de l'ouvrier, les responsabilités. Or, en regard de ce résumé des misères de notre état industriel, mettez le résumé des œuvres que le zèle charitable inspire aux patrons chrétiens ; rappelez-vous ce que vous avez entendu dans cette même salle depuis dix ans, et vous verrez si notre économie sociale catholique ne fournit pas tous les éléments nécessaires à la solution de la question ouvrière.

Lorsque le patron et l'ouvrier seront réunis dans la corporation chrétienne, toujours suivant l'ordre hiérarchique, mais sous le lien de la véritable fraternité, lorsque sera reconstituée cette association de l'entrepreneur d'industrie avec ses coopérateurs ouvriers, association si naturelle et depuis un siècle si oubliée, alors les égards mutuels, la sympathie, la délibération commune sur les intérêts communs, l'entente au milieu des difficultés inévitables, auront remplacé la séparation et la guerre.

Les soins éclairés que le patron, dans la corporation, donnera librement à tous les intérêts de l'ouvrier, n'auront pas seulement pour effet d'améliorer les conditions de la vie matérielle, aujourd'hui si difficiles pour le travailleur, d'atténuer sa misère ou d'accroître son bien-être. Ils agiront sur lui au moral, ils le réconcilieront avec celui que les haines révolutionnaires lui montrent comme un despote avide. Dans son maître, au lieu d'un ennemi, il verra un protecteur et un ami. Grâce aux lumières qu'il recevra de ce patronage chrétien, il comprendra la solidarité qui existe entre ses intérêts et ceux du patron, et que troubleraient, à son propre détriment, des prétentions irréfléchies.

Les souffrances et les plaies de nos classes ouvrières, on n'en doute plus quand on les a soudées, viennent plus encore de la démoralisation que de l'insuffisance de salaire. C'est le mauvais usage que l'on fait des ressources provenant du travail, bien plus que l'exiguïté même de ces ressources, qui est, en dernière analyse, la vraie cause de la misère. En rendant aux ouvriers les convictions et les affections chrétiennes, s'ils les ont perdues, en les fortifiant lorsqu'elles sont simplement énervées et engourdies, le patronage élève au-dessus des atteintes de la misère des hommes que l'on y verrait succomber s'ils n'avaient, pour s'en défendre, la plus grande des forces de la vie humaine, la force de la vertu.

Ici encore, messieurs, le témoignage des enquêtes est décisif. On a toujours vu les ouvriers qui demeuraient fidèles à Dieu, fidèles aux

sentiments et aux devoirs de la famille, conserver une véritable dignité au milieu même des privations, échapper par l'ordre et la prévoyance aux extrémités du dénûment.

Il est vrai que, même après toutes nos combinaisons de mutualité et toutes nos institutions corporatives, il restera une difficulté peut-être plus sérieuse que toutes les autres : l'instabilité des salaires avec l'incertitude qu'elle répand dans toute la vie de l'ouvrier. Rien ne nous paraît plus regrettable dans la situation présente des classes laborieuses ; la condition morale du travailleur en est affectée autant que sa condition matérielle. Il est pourtant des remèdes à ce mal ; la déclaration de 1879 les a indiqués, en signalant ce que peut, même sur les salaires et sur la fixité des engagements, l'influence d'un patronage intelligent, actif, persévérant, chrétien surtout.

On nous objectera, Messieurs, la faiblesse humaine et cette faiblesse morale particulière à notre temps. Pour obtenir ces résultats merveilleux, dira-t-on, il faudrait de la part des patrons un accord et une intensité d'action, il faudrait de la part des ouvriers une rectitude de bon sens et une modération qu'on ne peut guère espérer avec les idées et les mœurs introduites par la Révolution.

Oui, la difficulté est grande, nous en convenons. Mais si l'on n'avait jamais tenté les choses difficiles, où en serait le monde ? Y eut-il jamais chose moins facile que de créer, dans une société moitié païenne, moitié barbare, et qui n'avait reçu de l'époque gallo-romaine qu'un christianisme fort amoindri, y eut-il rien de moins facile, je le demande, que de créer avec ces éléments la civilisation chrétienne, telle que nous l'admirions au XIIe siècle et au XIIIe, à l'époque de notre grand roi saint Louis ?

Les transformations sociales ont toujours des commencements médiocres. Mais que de grandeur alors dans l'initiative ! que d'audace et de persistance dans l'effort ! Enfin, que de grâces accordées à la foi qui soulève les montagnes !

Déjà, sous nos yeux, un changement s'est manifesté dans l'attitude d'un grand nombre de patrons, cela est indubitable. Laissez-nous croire, laissez-nous affirmer que le mouvement de retour des chefs du travail vers la constitution normale des ateliers, par le patronage et l'association, pourrait prendre, en peu de temps, des proportions inattendues. Elle est malaisée, sans doute, cette œuvre de salut social ; elle réclame une énergie d'initiative et une intrépidité que ne découragent ni les résistances ni les mécomptes des premiers commencements. C'est de l'héroïsme charitable qu'il faut ici, nous le savons, nous le demandons, nous l'attendons.

En rétablissant l'ordre dans la vie économique, les industriels chrétiens travaillent par là même, ne l'oubliez pas, à le faire aussi rentrer dans la vie politique ; car ce sont des choses qui se tiennent par la force même de la nature. C'est tout aussi bien une œuvre de

restauration sociale et politique qu'une œuvre de réorganisation économique, que le patron accomplit, lorsqu'il ramène son atelier aux conditions normales de la vie industrielle, lorsqu'il reconstitue, suivant les lois de la justice et de la charité chrétiennes, cette société que le travail établit entre ceux qui dépensent ensemble leurs forces physiques et intellectuelles.

S'il est des découragés, et sans doute il en est, je les supplie d'écouter notre prière, d'entendre nos vœux. Écoutez-les, Mesdames; ce sont vos fils que je vais vous demander au nom de la fraternité évangélique, au nom de Dieu même. Envoyez-nous, je vous en conjure, ceux qui n'ont pas encore eu le temps de désespérer de l'avenir.

R. P. Marquigny.

LES PRIX DE VERTU

(Suite. — Voir le numéro précédent.)

« Vertu, courage... Les deux mots ne font qu'un! *Virtus!* » vous disait naguère, ici même, un grand cœur éloquent qui s'y connaît bien.

Tout à l'heure nous étions en pleine mer, au milieu des embruns et des tempêtes. Nous voici maintenant dans le pauvre presbytère d'un petit village des Vosges. La paroisse s'appelle Rochefort. Le curé s'appelle l'abbé Marchal et il a cinquante ans.

Il est né dans une famille biblique où la bénédiction prodigue du Très-Haut a fait naître quinze enfants. L'aîné s'est fait prêtre et, en 1862, il était nommé curé de Rochefort et Biancourt, deux communes réunies; un évêché de quatre cents âmes, avec neuf cents francs de prébende, — sujette, vous le savez, à des retenues.

Il faut croire que le pays est très sain et qu'il y fait bon vivre; car, en 1862, on comptait encore dans le canton un assez grand nombre de soldats du premier empire, des survivants de Montmirail et de Waterloo.

L'abbé Marchal se prit d'amour pour ces vieux braves; et ce jeune homme se fit leur patron. Il écoutait avec bonté le récit de leurs exploits et de leurs misères. Il rédigeait leurs pétitions; il en accablait les députés de l'arrondissement... Les députés, dans ce temps-là, avaient quelque accès dans les ministères. Il avait l'art d'arracher des secours aux préfets les plus féroces. Que ces dignes médaillés de Sainte-Hélène n'aient pas un peu exploité quelquefois la crédulité du bon curé; que, dans certains cas, les deniers de l'État n'aient pas profité particulièrement au cabaretier du village,

— je n'en voudrais pas répondre ; mais c'était si peu de chose ! Et les budgets sont toujours si merveilleusement en équilibre !

D'ailleurs, ce n'était là, pour l'abbé Marchal, qu'un apprentissage ; le désœuvrement est comme le pis-aller de sa charité. Il lui vint ensuite une bien autre manie.

Dans des temps de ténèbres qui sont déjà loin de nous, en 1874, il y avait encore en France des religieux et des religieuses ; et de certaines filles de Saint-François, quelque chose comme des *Capucines*, parcouraient le département de la Haute-Marne, mendiant de porte en porte, pour soutenir un asile de pauvres idiotes qu'elles desservaient au fond du Jura. Elles vinrent sonner à la porte du presbytère et, comme on dit en province, *quêter* le curé.

Ces sortes de gens ont des statistiques merveilleuses, où toutes les variétés des infirmités humaines sont classées avec un art infini. L'abbé Marchal apprit ainsi que le département de la Haute-Marne, qui est d'ailleurs un des plus éclairés de France, était en même temps un des plus riches en idiots, en épileptiques, en paralytiques, en scrofuleux et en aliénés de toutes sortes. C'était comme la flore ou la faune lamentable de ce pays. Mais, en revanche, les asiles manquaient pour recueillir tous ces malheureux, et il fallait emprunter l'hospitalité des provinces voisines. A ces récits, l'abbé Marchal sentit sa vocation. Il avait trouvé sa voie, et aussitôt il entrait en campagne.

Il découvre d'abord, non loin de lui, deux idiotes, de dix-huit et vingt-deux ans. L'une d'elles est orpheline ; l'autre est une enfant étrangère au pays, qu'en passant par là avec sa besace, sa mère a abandonnée sur la grande route.

Au bout de quelques jours, grâce à la charité d'une famille généreuse, le curé triomphant avait entre les mains une fortune, — 300 francs, — avec lesquels il faisait admettre ses pupilles à l'asile des Franciscaines d'Aronas ; et il y conduisait les pauvres créatures, à l'abri désormais de la faim, de la soif et du froid, les seules souffrances qu'elles pussent comprendre.

De ce jour-là, il n'y a pas, à dix lieues à la ronde, un sourd-muet, un gâteux, un monstre d'esprit ou de corps qui ne lui appartienne. Quand ils sont à sa portée, il les visite, il les soigne, il les panse. Il est le médecin et l'apôtre de cette cour des miracles. Il est leur aumônier et leur homme d'affaires. Il prêche pour eux. Il mendie pour eux. Pour eux il court les châteaux et les chaumières. Il est le fléau des cœurs économes et la terreur des bourses rétives.

Tous les moyens lui sont bons pour battre monnaie. La Providence a placé tout exprès dans son voisinage les eaux de Contrexéville. Les étrangers qui s'y hasardent sont une riche proie qui lui est dévolue par droit d'aubaine. Il leur tend toutes sortes de pièges. Il organise à leurs dépens des concerts fallacieux et des soirées remplies d'embûches.

Quand il n'a plus d'argent, il lui vient des idées sauvages. Une fois, il se prend de pitié pour une petite fille de onze ans, qui est née sans mains ; un pauvre petit monstre, qui tricote avec ses dents et avec ses coudes. A bout de ressources, il s'imagine de faire, à ses frais, photographier son phénomène. Il répand partout cette enseigne de douleur, cette sportule lamentable qui choque les yeux, mais qui touche les cœurs ; et grâce à cette invention barbare, il accomplit son dessein et vient à bout de son œuvre.

L'abbé Marchal a déjà fait entrer dans les asiles vingt-huit de ces pauvres êtres ; et pendant que je raconte froidement ici ses bonnes œuvres, il les continue avec une infatigable persévérance.

Mais ce n'est pas assez de se faire l'apôtre de ces misères. Il s'en est fait le compagnon et le frère. C'est lui-même qui conduit ces épaves humaines jusqu'au port où il leur a préparé un refuge. Et ce n'est pas toujours aux rives prochaines. Il exporte au loin ses infirmes. Il s'en va avec eux de Salins à Valence, de Chaumont ou de Langres à Paris.

Il y a quatre ans, il avait fait admettre à l'hospice de Valence un pauvre enfant de huit ans, idiot, muet et paralytique, qui a l'air d'un avorton nouveau-né. Il emporte dans ses bras ce maillot informe, lui fait dans un wagon un lit de fortune et traverse dans cet équipage toute la France.

Mais la grande odyssée de l'abbé Marchal, c'est un voyage qu'il a fait, il y a deux ans, de Salins à Charenton, en compagnie d'Augustine !... Ne vous scandalisez pas, messieurs, de ce tête-à-tête, quoique la vertu du brave curé ait bien pu y courir quelque danger.

Cette pauvre fille était imbécile de naissance. A vingt ans, elle était devenue le jouet abominable des vauriens de son village. La malheureuse avait rencontré des misérables ; et trois fois elle avait été mère !... De ces ignominies, sa sourde intelligence avait gardé la souillure. La vague rancune des hontes qu'elle avait subies l'avait rendue furieuse ; et dans cette âme obscure où le vice avait seul laissé son image, d'horribles visions avaient dépravé jusqu'à la démence.

L'abbé Marchal l'avait fait entrer d'abord à l'hospice de Salins ; mais, au bout de quelque temps, on le sommait de reprendre cet hôte dangereux, qui épouvantait la maison par ses violences. Il obtint alors pour elle un lit à Charenton. Mais qui osera la conduire ?... — Lui-même !... — Il va la chercher à Salins. En plein hiver, le 3 janvier, tout seul avec elle, il se met en route ; et, après un voyage de seize heures, ce dompteur intrépide arrivait sain et sauf avec sa captive.

Que pensez-vous, messieurs, des voyages de l'abbé Marchal ? Représentez-vous ces trains de misère où il chemine avec ses lépreux et ses idiots ; rappelez-vous la banquette de troisième classe où il se

débattait avec sa folle, par cette longue nuit d'hiver. Et dites ensuite si M. de Montyon n'a pas bien fait : dites si c'est une vaine cérémonie que celle où, devant un auditoire intelligent et généreux, il nous est donné de faire connaître de tels cœurs et de si belles actions. Les deux mille francs que nous prions M. l'abbé Marchal d'accepter amèneront peut-être dans ses mains des secours moins modestes, et dont nous savons d'avance quel sera l'emploi.

Vous venez de voir ce que peuvent encore de nos jours, l'ardeur d'une âme évangélique et la vocation d'un apôtre.

Chez un simple ouvrier, *Paul-Émile Descombes*, vous trouverez la constance d'un stoïcien avec la douceur d'une âme chrétienne.

Ancien soldat, aiguilleur de chemins de fer, mutilé dans une manœuvre et amputé des deux jambes à trente-deux ans, il a supporté son malheur avec un intrépide courage, sans que la souffrance lui ait arraché jamais une plainte.

Dix-huit mois après, assis sur un escabeau de tailleur de pierres, arc-bouté sur ses deux jambes de bois, il reprenait bravement le dur métier de sa jeunesse. Mais il est marié, et le pauvre cul-de-jatte n'a pas d'enfants. D'accord avec sa digne femme, ils se font une famille en recueillant trois orphelins et un vieillard.

Ils sont six maintenant, entassés dans deux petites chambres. Et, pour soutenir cette garnison d'invalides, le travail d'un homme mutilé et d'une femme qui gagne quarante sous par jour. Les trois mille francs que nous ajoutons à ces chétives ressources apporteront à ces braves gens un peu de bien-être, et le témoignage d'estime que nous leur adressons leur fera seul comprendre le mérite de leurs bonnes œuvres.

Messieurs, malgré sa pauvreté, c'est une heureuse personne, et un personnage important, que Mlle Alizon. S'il en faut juger par le cortège d'amis et de clients qui l'entoure, je doute que, dans la ville de Commercy, personne ait jamais joui d'une telle popularité; que, de mémoire de sous-préfet et sous aucun régime politique, personne y ait jamais exercé une autorité plus respectée, mieux reconnue, j'allais dire plus charmante et plus tendre.

Elle a soixante-quinze ans, Mlle Alizon; et depuis cinquante-trois ans elle est maîtresse de pension. Depuis cinquante-trois ans, sous son gouvernement tutélaire, les générations se sont succédé tour à tour. Les mères ont remplacé les aïeules; et aujourd'hui, les petites-filles viennent s'asseoir, dans sa classe, au pupitre qu'occupaient jadis leurs grand'mères.

Sans vouloir se marier jamais, elle a donné des femmes à tous les maris du département; et tous les maris reconnaissants accompagnent ici de leurs vœux l'institutrice sans seconde, à laquelle ils doivent des femmes si parfaites.

Jamais nous n'avons eu à classer une telle quantité de lettres, de

certificats et de signatures. Dans ce concert de louanges, tous les états, toutes les professions se confondent ; que dis-je ? Toutes les opinions politiques et toutes les croyances religieuses, — sans abstention ! Dans cette forêt d'apostilles touffues, nous trouvons, pêle-mêle, des conseillers municipaux avec des curés, des instituteurs laïques avec des Sœurs des écoles ; et, dans un coin, j'ai surpris, entrelacés fraternellement, les parafes jumeaux de l'inspecteur primaire et de l'archiprêtre de la cathédrale ! C'est l'idéal du suffrage universel, dans une république qu'on verrait en rêve. Aussi, le Gouvernement, émerveillé de ce prodige, a-t-il décoré des palmes académiques la digne femme laquelle il devait un spectacle si nouveau.

Si Mlle Alizon avait seulement laissé faire la fortune, elle serait riche... Elle est pauvre ! Et c'est la meilleure des leçons qu'elle ait jamais données à ses élèves.

Ses connaissances variées et solides, la sûreté de son enseignement et la justesse de son esprit, tout cela n'est rien auprès de sa merveilleuse bonté. Son temps et son savoir appartiennent aux ignorants ; son argent appartient aux pauvres.

Souvent, dans cette maison discrète, on voit entrer quelque petite fille que personne ne connaît, que personne n'y a conduite par la main, que personne n'y vient jamais visiter. Elle a pris sa place dans la classe, au milieu de ses heureuses compagnes ; traitée comme elles ; aimée comme elles ; gâtée comme elles ; comme elles buvant à cette source salutaire de science et de sagesse qui assainit les âmes et les cœurs. L'enfant reste là pendant des années. Elle en sort jeune femme pour entrer dans une famille nouvelle, ou pour répandre dans une école les bienfaits qu'elle a reçus. D'où venait-elle ? quelle main mystérieuse a payé la pension de cette inconnue ? qui a nourri, formé, sauvé peut-être ce corps et cette âme en détresse ? Seule Mlle Alizon le sait ; mais elle n'aurait garde de le dire ; et ce sont les enfants ainsi recueillies par elle qui, dans l'élan de leur gratitude, viennent elles-mêmes vous dénoncer leur bienfaitrice. Les unes l'appellent *notre mère ;* d'autres l'appellent *notre sainte ;* Il en est qui, dans leur emphase naïve, parlent de sa gloire... Pourquoi pas ? gloire modeste et discrète, qui n'a rien à craindre des retours de la fortune, et que le soulèvement de la reconnaissance publique a pour jamais consacrée.

Mlle Alizon n'est pas seulement une institutrice incomparable, elle est l'amie, le conseil prudent de toutes les familles, la confidente de tous les secrets, l'arbitre de toutes les querelles (car, même à Commercy, on n'est pas toujours bien d'accord). Et quand on cherche la souveraine de cet empire tranquille, l'héroïne de cette paisible légende, on trouve une bonne vieille femme, humble et pieuse, tout effrayée du bruit qu'elle fait, et aussi étonnée sans doute de l'hom-

mage que nous lui rendons aujourd'hui, qu'elle a dû l'être des palmes universitaires dont on l'a naguère jugée digne.

Il y a de ces êtres bénis qui, par un charme inconnu, attirent autour d'eux tous les cœurs ; qui, sans le vouloir et sans le savoir, sont les justiciers indulgents de toutes les consciences ; et qui, lorsque Dieu les rappelle, laissent une place vide à jamais dans le coin de terre où ils ont vécu. Quelquefois, comme ici, c'est une frêle créature qui exerce cet étrange pouvoir. Mais dans ce corps débile et derrière ces yeux éteints, on sent une clarté qui veille : — c'est moins qu'une flamme ; à peine une lueur ; moins que rien... — c'est une âme !

(La fin au prochain numéro.)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES CATHOLIQUES DE NORMANDIE

Journée du 21 novembre.

Le congrès s'ouvre au milieu d'une assistance nombreuse, sous la présidence de M. Isaac, vicaire capitulaire.

A l'ouverture de la séance, M. Isaac a donné la composition du bureau général, dont S. G. Mgr Thomas, archevêque nommé de Rouen, est président d'honneur.

M. Paul Allard, président de l'Union catholique et président du congrès, lit un télégramme au Pape, qui est acclamé par l'assistance ; puis il souhaite la bienvenue aux membres du congrès, et détermine le rôle des commissions.

M. de Mackau, député, rend hommage à S. Em. le cardinal de Bonnechose, compare Rouen à Glascow pour le respect du dimanche, et rend hommage aux magistrats révoqués, au milieu des applaudissements unanimes.

Le matin, une messe a été célébrée à la cathédrale. M. Regneaux a commenté avec force les paroles par lesquelles Pie IX recommandait la prière et l'action.

Journée du 22 novembre.

La séance, présidée par le général Robert, est ouverte par une chaleureuse allocution.

M. Allard résume les travaux de la journée, puis il donne

lecture d'un télégramme venu de Rome et annonçant la bénédiction pontificale donnée aux travaux de l'assemblée. Des *vivats* prolongés ont accueilli cette lecture.

M. l'abbé GARNIER, de Caen, fait connaître les œuvres ouvrières au point de vue du mouvement en faveur du rétablissement des corporations. Les vœux conformes sont vivement applaudis.

M. VERMONT obtient un grand succès avec son rapport sur les sociétés de secours mutuels.

M. l'abbé DE BROGLIE fait un discours très remarqué sur le repos du dimanche, que nous impose le devoir social en même temps que le devoir professionnel.

M. D'HERBELOT, ancien avocat général, qui est salué par de vifs applaudissements, fait une vigoureuse dissertation sur la propriété ecclésiastique et la triple violation du Concordat dont le gouvernement s'est rendu coupable.

Journée du 23 novembre.

La séance est présidée par Mgr d'Hulst.

M. HARMEL, qui prend le premier la parole, présente un admirable rapport sur le rôle des autorités secondaires dans l'usine. Il a été acclamé.

Une chaude improvisation de M. Raoul ANCEL sur les cercles catholiques et les corporations ouvrières est vivement applaudie.

M. DELAMARRE, professeur à l'Institut catholique de Paris, présente un rapport sur la Société générale d'éducation.

Dans une profonde étude, M. DE BOISBRUNET, ancien avocat général de Caen, traite de la constitution des corporations à réformer en s'armant de la loi de 1867 sur les sociétés à capital variable.

La séance est clôturée par un remarquable discours de Mgr D'HULST sur le devoir qu'il y a pour les catholiques d'opposer la science vraie à la science menteuse. Sa péroraison toute remplie d'espérance, a été fort applaudie par l'assemblée, dont M. ALLARD s'est fait l'interprète en adressant à l'orateur de chaleureux remercîments.

Journée du 24 novembre.

La séance à laquelle assistent MM. Chesnelong et de Ravignan, sénateurs, est signalée par nombre de discours très applaudis.

M. DE CAULAINCOURT a débuté par un rapport écrit avec beaucoup de finesse sur la Faculté de médecine de Lille.

Sur la question des pompes funèbres, M. AUFFRAY dévoile le mensonge de la majorité qui, en invoquant la liberté de conscience, a voulu spolier les fabriques et opprimer les consciences catholiques.

M. DE RAVIGNAN, dans un discours très énergique consacré à recommander l'arbitrage chrétien entre les parties en cause, flétrit la loi récemment portée contre la magistrature, en la dénonçant comme une œuvre de rancune et d'avidité.

Il conclut en disant que, désormais, on ne pourra plus avoir confiance que dans l'arbritage et que, pour arbitres, les catholiques choisissent tout naturellement les anciens magistrats révoqués.

Une chaleureuse allocution de M. CHESNELONG termine la séance, au milieu des applaudissements de l'auditoire.

Journée du 25 novembre.

La séance de clôture du Congrès des catholiques de Normandie a eu lieu dimanche à une heure, dans la grande salle du palais des Consuls, sous la présidence de M. de Ravignan, sénateur. Sur l'estrade, dressée en face du grand escalier, et dont la draperie rouge était décorée d'une immense croix blanche, avaient pris place MM. Chesnelong et le général Robert, sénateurs ; MM. de Saint-Aignan et de Mackau, députés; M. Levaillant du Douët, ancien député ; les notabilités du Congrès et les membres de l'Union catholique. Dans la foule qui remplissait la salle et couvrait le grand escalier, on remarquait un certain nombre d'ecclésiastiques, des religieuses, des membres de la magistrature et du barreau, et des notabilités du commerce et de l'industrie de notre ville.

On entend d'abord successivement les rapports des différentes sections du Congrès dans l'ordre suivant : Organisation effective du mouvement catholique et ses applications pratiques, par le R. P. DELAPORTE ; nécessité et mode de fonctionnement des cercles d'ouvriers, des corporations et des usines chrétiennes, ar M. le comte DE MAISTRE ; les avantages matériels du repos du dimanche et l'importance du rétablissement de l'aumônerie militaire, par M. le comte DE PONTGIBAUD ; le développement de la bonne presse et des publications catholiques à bon marché, par M. le baron DE JANCIGNY ; les résultats qu'est

appelée à rendre pour la défense des intérêts catholiques la Société générale d'Éducation et d'Enseignement, par M. le baron DE MACKAU ; la création à Rouen, sous les auspices de l'Union catholique, d'une section de l'art chrétien, s'attachant à la réforme de l'imagerie religieuse populaire, attribuant un prix à la meilleure œuvre d'art chrétien du Salon rouennais, créant une exposition artistique exclusivement religieuse dans les salons de l'Union, et contribuant par un prix au développement des études musicales dans l'école récemment créée à la métropole ; ce dernier rapport a été présenté par M. l'abbé SEYER.

Un grand silence se fait ensuite. M. CHESNELONG commence son discours en déplorant la mort de Mgr le cardinal de Bonnechose, dont il dépeint en termes élevés le caractère, l'éloquence, l'autorité et le patriotisme, et salue son successeur, que précède à Rouen une réputation justement établie de mérites et de vertus.

L'orateur, qui s'est proposé de montrer quel péril courent les libertés les plus nécesaires de l'enseignement chrétien et de fixer en présence des mesures prises par le gouvernement l'attitude des catholiques, entre immédiatement dans le cœur de son sujet. Le repos du dimanche violé, l'aumônerie supprimée dans l'armée, le service militaire décidé en principe obligatoire pour les ecclésiastiques, la tombe laïcisée, le clergé écarté des bureaux de bienfaisance, les religieuses expulsées des hospices, les pauvres privés dans les hôpitaux des secours de la religion par l'éloignement des prêtres, le crucifix proscrit des écoles, des cimetières et des tribunaux : telles sont les mesures déjà arrêtées ou qui vont l'être à bref délai par les hommes qui mènent en ce moment la France et qui se font un jeu de blesser les plus légitimes aspirations de la conscience nationale.

On a vu de quelle façon, en se servant du Concordat faussé comme d'une arme de combat, on restreint sans cesse davantage le budget des cultes, et on livre à l'arbitraire des municipalités le libre exercice des cérémonies catholiques. Mais la guerre la plus cruelle faite à ce qu'on a appelé le cléricalisme est livrée sans contredit sur le terrain de l'enseignement chrétien.

N'étaient-ils donc pas de bons et de vrais Français ces grands fondateurs de l'éducation populaire aux œuvres de qui on oppose un prétendu enseignement national ? cet abbé de la Salle qui

fondait, il y a deux siècles à peine, modestement, à Rouen même, cet institut des Frères, dont les bienfaits se répandent aujourd'hui dans le monde entier ? ce bon Monsieur Vincent, comme on l'appelait, à qui l'on doit la congrégation des Filles de la Charité, qui, deux siècles avant M. Ferry, avait conçu l'éducation des filles, et dont les infirmières laïques n'ont pu, dans les hôpitaux laïcisés, faire oublier le dévoûment et l'abnégation ?

L'enseignement libre ne demande pas de privilège. Il veut jouir des mêmes droits que l'école officielle, concourir au même titre qu'elle à l'éducation de l'enfance : il veut le droit de faire le bien au grand jour.

« Nous ne sommes pas un pays conquis, s'écrie M. Chesnelong dans un mouvement oratoire qui soulève des applaudissements prolongés ; nous ne voulons pas être traités en otages et en captifs. »

L'orateur rappelle ensuite les décrets du 29 mars qui furent une cynique violation du droit, de la loi et de la justice. Quand on demanda aux tribunaux de ratifier ce coup de force, 300 magistrats sacrifièrent leur position à leur conscience, et il se trouva un tribunal des conflits pour briser les jugements rendus au nom de l'équité. De nouvelles juridictions universitaires n'ayant pas d'autres moyens d'atteindre l'éducation chrétienne dans la personne de religieux isolés, leur retirèrent, sous l'accusation d'immoralité, le droit d'enseigner. On supprimait les adversaires dont on ne pouvait nier les mérites et égaler le dévoûment et le talent.

L'obligation du brevet délivré par l'État et la suppression de la lettre d'obédience ont encore été un procédé employé par le gouvernement pour paralyser le recrutement des maîtres chrétiens ; l'obligation du service militaire pour tous complètera bientôt cette mesure. Enfin la gratuité apparente, qui répartit, sous forme d'impôt, sur tous les contribuables, les charges toujours plus lourdes du budget de l'instruction publique, crée aux écoles libres, que la générosité des catholiques peut seule soutenir, une concurrence alimentée par l'argent de ceux-là mêmes qu'elle combat.

La loi récente du 28 mars, en laïcisant l'école au nom d'une neutralité chimérique, qui se transforme nécessairement en hostilité à peine déguisée, cherche en outre à éteindre chez l'enfant la notion même générale de Dieu, base de toute éduca-

tion solide, de toute vraie morale. Les manuels proscrits par l'Église remplacent l'Évangile entre les mains des enfants. Quels citoyens, quelles mères de famille formera cette loi d'athéisme pratique dont on ose à peine envisager les prochains résultats ?

La prétendue éducation civile et nationale dont les maîtres officiels vont enseigner les éléments n'éteindra-t-il pas dans l'esprit de l'enfant la notion réelle de la patrie ? La glorification de la Révolution, dont on nie les fautes ; le mépris de l'ancienne France, dont on oublie les traditions et les gloires, font des manuels, non point des ouvrages d'éducation, mais de véritables pamphlets. « Nous ne songeons pas plus qu'eux, s'écrie justement l'éloquent orateur, à ressusciter je ne sais quels abus des institutions de nos pères, mais nous revendiquons leur esprit chevaleresque et l'héritage glorieux qu'ils nous ont laissé. »

Enfin, l'obligation écrite en tête de la loi, et dont l'odieux se fera surtout sentir dans les campagnes, l'obligation, avec son cortége de pénalités draconiennes dont les pauvres, qui ne peuvent élever leurs enfants chez eux, seront les premières victimes, complète le caractère inique des mesures avec lesquelles on veut combattre l'idée de Dieu dans l'enseignement. Cet ensemble de vexations est une violation réelle du droit, contre lequel il n'y a pas de loi, et tous les catholiques doivent puiser dans leur conscience la force de résister aux empiétements sacriléges de l'athéisme officiel.

Après avoir tracé dans une langue vraiment française, avec un luxe d'images frappantes, ce tableau de la situation de l'enseignement chrétien et s'être élevé plusieurs fois aux accents d'une véritable éloquence, l'éminent sénateur indique en quelques mots rapides aux catholiques l'attitude que leur commandent les circonstances présentes. Le temps de la torpeur et de l'indifférence est passé ; il faut se compter et agir ; la besogne ne manque pas, et l'orateur estime que les efforts de tous les gens de bien doivent se porter sur les œuvres chrétiennes populaires.

Le colportage des publications moralisatrices, les bibliothèques, les conférences feront pénétrer la saine doctine dans les villes et dans les campagnes ; les corporations ouvrières, les sociétés charitables grouperont toutes les bonnes volontés et paralyseront l'action dissolvante des théories socialistes. Mais il importe avant tout d'opposer une résistance efficace à l'athéisme officiel en créant à bref délai des comités chargés de

surveiller l'application de la loi du 28 mars, en assistant les pères de famille qu'elle pourra atteindre. Ces comités provoqueront la création d'écoles chrétiennes et soutiendront celles qui existent déjà, grâce à la générosité des catholiques. La Belgique offre sous ce rapport un exemple qu'il convient d'imiter.

M. Chesnelong préconise ensuite l'œuvre des catéchistes volontaires, destinés à seconder le clergé paroissial dans l'instruction religieuse des enfants des écoles officielles. Une œuvre semblable existe depuis plusieurs siècles à Rome. Elle a été fondée à Paris, où elle donne d'excellents résultats.

« A l'Union catholique, conclut l'éminent sénateur, de grouper dans cette ville les bonnes volontés isolées; toutes les divisions, même politiques, doivent disparaître devant la grandeur de la tâche à accomplir. L'union intime des catholiques, en centuplant leurs forces, leur permettra de mener à bonne fin l'œuvre de l'enseignement chrétien, qui doit être aujourd'hui l'objectif unique de tous les bons esprits, de tous les vrais Français. »

M. le baron DE RAVIGNAN, en félicitant chaudement l'éloquent sénateur du magnifique discours qu'il venait de prononcer, a été l'interprète de tous les auditeurs, tenus pendant près de deux heures sous le charme de cette parole chaude et entraînante, qui ont ratifié par une longue salve de bravos les éloges décernés à M. Chesnelong.

M. Paul ALLARD déclare ensuite clos le Congrès catholique, et annonce qu'une assemblée semblable serait tenue chaque année dans une des villes de Normandie. Le lieu et l'époque du prochain Congrès seront désignés ultérieurement.

—

Le matin, les membres du Congrès s'étaient rendus en pèlerinage à Bon Secours, où une messe à leur intention a été célébrée à huit heures.

A onze heures et demie, un déjeuner intime, de cent couverts environ, auquel assistaient MM. Chesnelong et de Ravignan, sénateurs, et MM. de Mackau et de Saint-Aignan, députés, réunissait dans les salons Vallot les membres du Congrès.

Bien qu'on ait exclu en principe les toasts, M. de Pontgibaud a lu au dessert une pièce de vers pleine d'humour où il avait fait habilement entrer les noms des principaux membres du Congrès, et M. Du Pray de la Mahérie, conseiller à la cour de Caen, révoqué lors de l'épuration de la magistrature, a remercié

en excellents termes l'Union catholique de l'accueil qu'elle a fait aux membres du Congrès venus des différents points de la Normandie.

—

Le salut solennel qui a eu lieu à Saint-Ouen à l'issue de l'office de l'après-midi, a marqué la clôture définitive du Congrès.

LES ÉVÊQUES AMÉRICAINS A ROME

Rien n'est plus touchant que le zèle de ces prélats : réunis tantôt autour du Pape, tantôt assemblés en séance privée, ils discutent les grandes questions fondamentales du droit ecclésiastique et de l'administration des diocèses. Je crois pouvoir vous dire que le Saint-Père, lui-même évêque avant son honneur suprême et pasteur des âmes, suit avec la plus vive sollicitude la marche de ces négociations confidentielles. Ce qui l'intéresse par-dessus tout, c'est la liberté de l'enseignement, la prospérité grandissante des séminaires, l'éducation morale et intellectuelle du clergé. Léon XIII a particulièrement recommandé aux représentants de cette Église naissante d'au delà les mers, de suivre les règles que le Concile de Trente a prescrites pour la création et la direction des pépinières du clergé. Un clergé savant, éclairé, trempé dans les sources pures de la discipline intellectuelle et morale, est, dans la pensée de Léon XIII, la première condition, la plus sûre garantie du riche et brillant épanouissement des ressources intarissables de l'Église. C'est l'instrument prédestiné à conquérir et sauver le monde.

En dehors de ces congrès solennels, les évêques américains ont eu des assemblées privées, avec des discussions confidentielles, échangeant leurs idées, leurs vues, leurs espérances et leurs difficultés, pour s'entendre sur un programme commun, la direction des affaires, aux congrès officiels de la Propagande. Ces réunions semblent avoir été un centre, un foyer de féconde activité. Mgr Seghers, prélat des plus aimables et des plus distingués, a, dans une conversation privée, développé les idées les plus sages sur la situation de l'Église en Amérique.

Il semblerait que la question des rapports entre l'Église et l'État préoccupe à un haut degré l'épiscopat américain. On di-

rait que le jour n'est plus loin, où le gouvernement tentera d'entrer en relation avec l'Église, qui a joui jusqu'ici, dans son isolement volontaire, de l'indépendance la plus absolue. Vous savez qu'en Amérique la vie politique est exploitée par deux partis également considérables : les démocrates et les républicains.

Ceux-ci ont inscrit hardiment dans leur programme l'union de l'Église et de l'État, c'est-à-dire l'asservissement de l'Épouse du Christ aux volontés despotiques du gouvernement. Le jeune libéralisme protestant, le vieux catholicisme, la franc-maçonnerie sectaire se groupent, avec une égale ardeur, autour de ce drapeau de tyrannie. C'est pourquoi les catholiques, dans leur majorité, sont démocrates et soutiennent de préférence les démocrates qui se prononcent pour le maintien du *statu quo :* indépendance absolue des deux sociétés. Ç'a été jusqu'ici le boulevard de la liberté religieuse et civile, la garantie et une fécondité pour le développement de l'Église et des États.

Ce côté politique de l'instruction religieuse entre aussi dans les préoccupations des évêques. La question des concordats les intéresse vivement. Ils en sont, vous le comprenez bien, les adversaires les plus décidés. Nés dans la liberté, convaincus que l'indépendance est le régime le plus favorable à l'agrandissement de l'Église catholique en Amérique, ils répudient, avec une mâle virilité, les efforts de ceux qui étendent la main vers leurs biens suprêmes.

Ainsi préparés, unis dans la même aspiration: régler la situation juridique de leur Église, les évêques ont donc eu hier la première réunion à la Propagande. C'est l'ouverture du travail, de l'œuvre législative. Ils ont soumis les conclusions de leurs réunions préparatoires à la commission ; on a tracé la marche des séances, le programme du congrès, et, en fixant l'objet de la prochaine séance, on s'est quitté, après une courte prière.

Quelles destinées que celles de cette Église américaine! Hier, elle était encore au berceau ; aujourd'hui c'est un grand arbre, qui étend ses rameaux jusque dans les contrées les plus lointaines. Grain de sénevé, qui, sous le coup des événements et de l'action féconde de la paix, s'est richement épanoui comme une bénédiction et une espérance d'éternité pour les peuples. Au lendemain de la proclamation de l'indépendance des États-Unis, les catholiques étaient au nombre 25,000, avec 25 prêtres. Il n'y avait pas encore d'évêque. Ce n'est qu'en 1790 que le Pape

Pie VI en nomma un dans la personne du Père Jésuite John Carroll. Quatre-vingt-dix ans se sont écoulés. Les États-Unis comptent 12 provinces ecclésiastiques, 12 archevêques, 60 évêques, 7,000 prêtres et 8,000,000 de laïques, sur une population de 50,000,000 d'âmes, congrégations de tout genre, écoles libres, associations de charité; la vie religieuse revêt toutes les formes. C'est une activité et une richesse incomparables. Comment s'étonner que, dans ce rapide accroissement, alors que la situation change tous les jours, l'Église américaine ait besoin de cadres bien définis pour asseoir sa vie débordante sur le roc des traditions ecclésiastiques ?

Et voilà pourquoi ces évêques de l'Amérique du Nord sont venus à Rome en attendant l'ouverture du Concile national.

(*Défense.*)

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

En présence de la faveur dont jouissent à Rome, auprès des familles, les écoles catholiques, et pour soutenir la concurrence, le conseil municipal de cette ville a compris qu'il fallait en revenir à donner dans les écoles de l'État une sérieuse instruction religieuse. A cet effet, un conseiller municipal, M. Lavaggi, a demandé que l'enseignement du catéchisme, dans les écoles publiques, fût confié au clergé, attendu que les instituteurs de l'État sont, pour la plupart, athées ou libres-penseurs. Mais à peine ce conseiller municipal eut-il pris la parole, qu'une bande apostée dans la salle des délibérations commença un effroyable tapage : « A la roche Tarpéienne ! A bas les cléricaux ! A mort les curés ! » En vain le duc de Torlonia qui présidait la séance, essaya-t-il d'apaiser le tumulte. Les cris redoublèrent : « Jetons au Tibre les cléricaux ! » Après une demi-heure de vociférations, il fallut appeler la garde municipale, qui fit évacuer la salle, mais *sans opérer d'arrestations,* bien entendu.

Le conseil municipal intimidé par ces manifestations sauvages, a rejeté la proposition de M. Lavaggi, et voté une résolution ambiguë où il est dit que l'enseignement du catéchisme

sera confié à des « maîtres capables ». Qui sont ces maîtres capables ? C'est ce qui n'est pas nettement ressorti de la discussion. On laisse à l'administration municipale le soin de décider si l'instituteur n'est pas trop athée pour enseigner la religion aux enfants : en ce cas, on le remplacerait par le curé, pour le seul enseignement religieux.

—

L'entrée à Turin de Son Ém. le cardinal Alimonda a été l'occasion d'odieuses manifestations. C'était le 18 novembre que le cardinal faisait son entrée dans la ville dont il est archevêque. La réception devait être solennelle, les princes présents à Turin, les autorités civiles et militaires y devaient prendre part.

Mais quelques journaux irréligieux protestèrent en termes d'une violence extrême contre ce qu'ils appelaient une « manifestation anti patriotique » et organisèrent une contre-manifestation. Si le gouvernement avait montré quelque énergie, l'ordre eût été maintenu ; mais au dernier instant, les autorités déclarèrent qu'elles ne prendraient pas part à la réception du nouvel archevèque.

Le cardinal, par une sage pensée de conciliation, écrivit qu'il renonçait à toute réception officielle ou publique. Mais les agitateurs ne se contentèrent pas d'avoir fait ainsi échouer la cérémonie officielle. Quand le cardinal sortit de la gare, il fut accueilli par des huées et des sifflets qui l'accompagnèrent au palais archiépiscopal. Le tumulte continua jusqu'à la porte de la cathédrale. Son Éminence fut alors reçue par le clergé et saluée par les applaudissements et les vivats de l'immense foule qui remplissait la place du *Duomo*. Cette manifestation enthousiaste de plus de vingt mille personnes couvrait entièrement les insultes.

Le soir, une centaine d'hommes ont parcouru les rues de la ville et se sont arrêtés devant l'archevêché, en poussant d'outrageantes vociférations. Ils ont été dispersés par les soldats.

France.

Tours. — Mgr Colet, archevêque de Tours, est mort jeudi dernier, 29 novembre, à six heures et demie du soir. Depuis quelque temps déjà, son état d'affaiblissement faisait pressentir ce triste dénouement. Le vénérable prélat avait été pris le mercredi d'une faiblesse qui présentait, eu égard à son âge, un

tel caractère de gravité qu'on crut devoir lui administrer les derniers sacrements. Jeudi matin, il paraissait remis de cette indisposition; ce n'est que vers six heures du soir qu'une rechute se produisit. Mgr Colet s'est éteint doucement, sans agonie. Le vénérable archevêque de Tours était né à Gérardmer (Vosges), le 30 avril 1806. Il avait été sacré évêque de Luçon le 25 août 1861 et nommé à l'archevêché de Tours par décret du 25 novembre 1874.

L'Église de Tours perd en lui un prélat que la sainteté de sa vie et son ardente charité avaient fait estimer et aimer de son beau diocèse.

Les obsèques de Mgr Colet ont eu lieu le 6 décembre à 10 heures du matin. Elles n'ont pas eu la pompe traditionnelle sous le rapport civil, le nouveau service des places interdisant tout déploiement de troupes pour les funérailles des hauts dignitaires de l'Église. Cependant, comme le défunt était officier de la Legion d'honneur, un petit piquet a rendu les honneurs à la maison mortuaire. La solennité purement religieuse avait attiré une énorme affluence.

Viviers. — Le tribunal des conflits, mieux inspiré que lorsqu'il était présidé par M. Cazot, a rendu un jugement intéressant à l'occasion du conflit d'attributions élevé par le préfet de l'Ardèche, devant le tribunal civil de Largentière, dans une instance engagée entre le supérieur général des Petits-Frères de Marie et la commune des Vans, représentée par son maire.

La décision du tribunal est intervenue dans les circonstances suivantes, que rapporte la *Gazette des Tribunaux:*

A la suite d'incidents survenus au moment de la distribution des prix, la commune des Vans avait émis le vœu que l'enseignement laïque fût substitué dans l'école des garçons à l'enseignement congréganiste. Le préfet, qui avait approuvé, le 18 septembre 1882, la délibération prise à ce sujet par le conseil municipal et décidé que les Frères seraient remplacés le 1er octobre, a, par arrêté du 28 septembre, révoqué de ses fonctions le frère directeur, à la suite de rapports du sous-préfet et de l'inspecteur de l'Académie.

Le 10 février 1883, le supérieur général de l'institut assigne le maire devant le tribunal civil de Largentière pour s'entendre condamner à des dommages-intérêts, attendu que la commune a pris l'initiative de la substitution; que les frères ont été obligés, par suite, de quitter sans retard les locaux de l'enseignement et leur logement; que la commune a ainsi rompu brusquement et d'une

façon intempestive des conventions existant entre elle et les frères, et qu'il en est résulté pour ces derniers un réel préjudice.

Le 2 avril, le préfet présente un mémoire en déclinatoire.

Le 2 mai, le tribunal, reconnaissant qu'il ne lui appartient pas d'apprécier les actes administratifs intervenus, accueille le déclinatoire et se déclare incompétent pour connaître de ces actes; mais, attendu qu'il est compétent pour apprécier les effets d'une convention de louage de services, qui, si elle n'est pas écrite, résulte d'un ensemble de circonstances, et qu'en fait, à la demande du conseil municipal, les frères ont été renvoyés brusquement, le tribunal, statuant au fond, condamne le maire à payer 400 fr., en réparation du dommage causé à la communauté.

Le 8 mai 1883, le préfet élève le conflit. Son arrêté est motivé sur ce que le dommage allégué ne serait pas le fait de la commune, qui s'est bornée à émettre un vœu, mais la conséquence de l'exécution même des décisions prises par le préfet dans l'exercice de ses pouvoirs en la matière; que, dès lors, l'appréciation de la demande du supérieur de l'institut serait inséparable de celle des actes administratif intervenus eux-mêmes; d'où il suivrait qu'à l'autorité administrative seule il appartiendrait de statuer.

Devant le tribunal, le superieur général présente des observations tendant à l'annulation de l'arrêté de conflit.

Le ministre de l'instruction publique estime, au contraire, que l'arrêté doit être confirmé.

Le tribunal prononce l'annulation de l'arrêté préfectoral. Conformément à la jurisprudence résultant de ses décisions du 28 décembre 1878 (affaire Demorgny), du 11 janvier 1879 (Legoff) et du 3 mai 1879 (Ladegrin), jurisprudence conforme elle-même à celle de la cour de cassation (V. Req. 1er 1893, 18 août et 9 novembre 1874), il reconnaît à l'autorité judiciaire le pouvoir de statuer sur les effets d'une convention d'ordre purement civil, dont l'exécution ne saurait porter atteinte aux mesures prises par le préfet et définitivement accomplies; sa décision est ainsi conçue :

Le tribunal des conflits;

Vu (suivent l'énumération et l'analyse des pièces du dossier),

Vu l'article 13, titre II de la loi du 16-24 août 1790 et la loi du 16 fructidor an III;

Vu la loi du 15 mars 1850, notamment les articles 43 et 37, celle du 14 juin 1854, article 8, et le décret du 9 mars 1852;

Vu la loi du 24 mai 1872;

Vu le règlement du 26 octobre 1849 et les ordonnances des 1er juin 1828 et 12 mars 1831;

Ouï M. Braun, membre du tribunal, en son rapport;

Ouï Me Besson, avocat, en ses observations pour le supérieur général des Petits-Frères de Marie;

Ouï M. Ronjat, commissaire du gouvernement en ses conclusions

Considérant que, aux termes, tant de l'exploit d'assignation ci-dessus visé que ces conclusions présentées à l'appui sur le déclinatoire, la demande portée par le supérieur général de l'institut des Petits-Frères de Marie devant le tribunal de Largentière a uniquement pour objet d'obtenir des dommages intérêts de la commune des Vans, pour avoir provoqué le remplacement de l'instituteur congréganiste par un instituteur laïque, et, par suite, la rupture brusque et intempestive de conventions intervenues entre ladite commune et l'institut;

Considérant que cette demande ne tend à paralyser ni directement ni indirectement les effets des décisions et arrêté du préfet, en date des 18 et 23 septembre 1882, ci-dessus visés, qui ont reçu leur pleine et entière exécution;

Qu'elle présente uniquement à juger l'existence, la validité et la portée des conventions dont se prévaut le demandeur et les conséquences qui, au point de vue du droit civil, pourraient découler de leur inexécution;

Considérant que l'autorité judiciaire est compétente pour connaître de la cause ainsi limitée et que sa décision ne saurait réagir sur les actes précités du préfet;

Que de ce qui précède il résulte que c'est à tort que le préfet de l'Ardèche a revendiqué pour l'autorité administrative l'appréciation du dommage que prétend avoir souffert l'institut;

Décide,

L'arrêté de conflit, pris le 8 mai 1883, par le préfet du département de l'Ardèche, est annulé.

Expédition de la présente décision sera transmise au garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, qui est chargé d'en assurer l'exécution.

Étranger.

Alsace-Lorraine. — Pendant que nos législateurs ne songent qu'à réduire les pauvres ressources du clergé catholique, nos voisins mieux inspirés les augmentent. Voici comment le *Lorrain* résume certaines dispositions du budget de l'Alsace-Lorraine :

1° On élèverait 35 succursales au rang de cures.

2° Deux paroisses de la ville de Metz seraient élevées de la deuxième classe à la première. De droit, Metz doit avoir cinq paroisses de première classe et n'en a que trois.

3° On augmenterait le nombre des curés qui, occupant des cures de seconde classe, reçoivent, à titre personnel, le traitement de la première classe. Cette faveur, basée sur l'arrêté du 27 brumaire an XI, a été restreinte sous le gouvernement français au dixième des

paroisses de 2e classe, soit à 12 pour les deux diocèses. Dorénavant elle serait étendue au cinquième du chiffre des paroisses de 2e classe; et comme, en vertu de l'innovation projetée, Strasbourg comptera 67 paroisses de 2e classe et Metz 52, 14 curés du premier diocèse et 11 du second seraient, tout en restant curés de 2e classe, rétribués comme curés de 1re classe.

4° Les suppléments de traitement pour ancienneté seraient plus considérables et mieux partagés. Les limites d'ancienneté donnant droit à l'augmentation étaient, pour les curés la 70e année, pour les succursalistes la 60e, la 70e et la 75e. A l'avenir ces limites seraient, pour les curés, la 50e et la 60e année, pour les succursalistes la 40e, la 55e, la 65e et la 75e. L'augmentation serait chaque fois de 120 m.

Un tableau annexé au mémoire indique les traitements tels qu'ils seront après le vote du projet gouvernemental. Voici les principales données :

Les curés de 1re classe auraient, au-dessus de 60 ans, 2,040 m.; au-dessus de 50 ans, 1.920 m.; jusqu'à 50 ans, 1.800 m.

Les curés de 2e classe auraient, au-dessus de 60 ans, 1.680 m.; au-dessus de 50 ans, 1.560 m.; jusqu'à 50 ans, 1.440.

Les succursalistes recevraient, au-dessus de 75 ans, 1.560 m.; au-dessus de 65 ans, 1.440 m ; au-dessus de 55 ans, 1.320 m.; au-dessus de 40 ans, 1.200 m.; jusqu'à 40 ans, 1.080 m.

5° Le traitement des chanoines serait porté à 2.200 m.

Quel exemple!

Belgique. — Le *Courrier de l'Escaut* nous apporte la nouvelle de la nomination de M. le chanoine Edouard-Joseph Belin, vicaire-général, doyen du chapitre de Tournai, au siège épiscopal de Namur.

Tous ceux, dit notre confrère, qui ont approché M. le vicaire-général Belin, ont pu apprécier sa bonté, sa sérénité en même temps que son expérience et sa science profonde.

Mgr Edouard-Joseph Belin est né en 1821, à Obigies, près de Tournai. Pendant de longues années Mgr Belin a dirigé, en qualité de curé-doyen, la populeuse paroisse de Châtelet. Mgr Du Roussaux l'appela en 1880 aux fonctions de vicaire-général.

LES CHAMBRES

Jeudi 29 novembre. — *Sénat.* — L'élection de M. Marquis, dans Meurthe-et-Moselle, est validée.

Première délibération du projet concernant l'organisation du Crédit Agricole Mobilier.

M. OUDET combat le projet du gouvernement qui, au lieu de développer la prospérité de l'agriculture, ne ferait que bouleverser toute notre législation commerciale et arriver au discrédit général.

L'orateur demande donc le rejet du projet.

Sur la proposition de M. Magnin, l'élection de deux sénateurs inamovibles est renvoyée au 8 décembre.

M. LÉON SAY prenant la parole pour un fait personnel, déclare qu'il votera le projet actuel, parce qu'il centralise les opérations agricoles.

M. MÉLINE défend le projet qui aidera l'agriculture à sortir de la crise qu'elle traverse et à soutenir la concurrence étrangère.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des députés. — La Chambre adopte les projets de loi relatifs à un emprunt de la ville de Grenoble et à un changement d'affectation pour un emprunt de la ville de Roubaix.

M. LE PRÉSIDENT annonce que M. Clémenceau demande à interpeller le gouvernement sur les affaires du Tonkin.

M. CLÉMENCEAU dit qu'il avait d'abord voulu adresser une simple question à M. le président du Conseil; mais celui-ci ayant déclaré qu'il ne l'accepterait pas, il s'est vu dans l'obligation d'interpeller. Le gouvernement et la Chambre gardant le silence, on en est réduit aux informations de la presse qui ne peuvent calmer l'opinion publique. Il y a un *memorandum* du gouvernement chinois et une réponse du gouvernement français; on assure qu'il a été posé un *casus belli* et que, depuis un mois, les troupes françaises sont en présence des troupes régulières chinoises.

Il conviendrait donc de produire ce *memorandum.*

La situation actuelle est complètement différente de ce qu'elle était au moment de la demande de crédits. Si l'on passe outre, et si l'on maintient l'ordre de marcher sur Bac-Ninh, c'est déclarer la guerre au gouvernement chinois, et cette déclaration de guerre ne peut avoir lieu implicitement sans l'aveu formel du Parlement. La commission chargée d'examiner la demande de crédits semble encourager le gouvernement dans cette voie; il devient donc nécessaire de s'expliquer à ce sujet.

Il ne s'agit pas seulement de la responsabilité du gouvernement et de la commission; les intérêts primordiaux du pays sont en cause, et si la Chambre n'intervient pas à bref délai, le pays peut se trouver engagé dans une entreprise à laquelle il n'aurait pas consenti. Ajourner l'interpellation, ce serait accepter la complicité des actes qui se préparent.

M. JULES FERRY demande que l'interpellation soit jointe à la discussion du rapport sur les crédits relatifs au Tonkin. Les pièces soumises à la commission sont actuellement à l'impression; porter la discussion sur un seul de ces documents en faisant abstraction de ceux qui l'ont précédé et suivi, ce serait ne pas placer la Chambre dans

de bonnes conditions de discussion, en face d'une situation grave. (Mouvements divers.) Une situation est toujours grave quand un pays est engagé à 3,000 lieues de distance.

Le *memorandum* dont on a parlé est le point de départ d'une négociation qui suit son cours. Il n'y a aucune rupture diplomatique, et si le régime parlementaire impliquait la production immédiate des documents de ce genre, il devrait faire son deuil d'avoir jamais une diplomatie et une politique extérieure.

A la majorité de 308 voix contre 195, sur 503 votants, la Chambre décide que l'interpellation sera discutée en même temps que le rapport sur les crédits.

On reprend alors la suite de la discussion du budget.

Vendredi 30 novembre. — *Sénat.* — M. DE GAVARDIE est le premier à parler sur la question à l'ordre du jour, celle de la création du crédit agricole mobilier.

L'honorable sénateur des Landes se borne à poser quelques interrogations qui soulignent les critiques de M. Oudet.

M. de Gavardie conclut que la meilleure des réformes serait de donner à l'agriculture les dégrèvements dont elle a le plus grand besoin et qu'on lui promet depuis si longtemps.

A tout cela aussi bien qu'aux reproches de M. Oudet, M. LABICHE, rapporteur, oppose une défense des plus consciencieuses du projet de loi. Mais, malgré ses efforts, une longue discussion s'engage, et se termine par le rejet de l'article 1er et le renvoi du projet à la commission.

Chambre des députés. — On achève la discussion générale du budget après un remarquable discours de M. DE MACKAU qui s'étend surtout sur les dépenses extravagantes du gouvernement en matière de chemins de fer ; on a entrepris des travaux sur 104 lignes et 5,000 kilomètres.

C'est surtout le rachat de certaines lignes qui a donné lieu à des dépenses scandaleuses.

C'est ainsi, dit M. de Mackau, que l'État a racheté 3 millions, une ligne qui était en adjudication pour 108,000 fr.

M. de Mackau vise le chemin de fer d'Alais au Rhône dont le président Cazot était le fondateur.

La majorité se montre peu satisfaite des révélations produites à la tribune.

On adopte les quatre premiers chapitres du budget des finances.

Samedi 1er décembre. — *Chambre des députés.* — Après l'adoption de quelques projets de loi d'intérêt local, la Chambre poursuit la discussion du budget des finances et repousse par 296 voix contre 189 le chiffre de 211 millions que la commission estimait suffisant pour l'amortissement. Puis, après une discussion à laquelle prennent part MM. ROUVIER et TIRARD, elle vote le chiffre

de 251 millions réclamé par le gouvernement. Enfin, les articles 6 à 106 sont adoptés sans discussion, sauf l'article 77, qui est réservé.

Un seul incident à noter.

Le prince DE LÉON demande la suppression du chap. 37 : Frais de voyage du président de la République. (Applaudissements à droite.)

Il faut faire des économies, dit l'orateur :

Vous prononcez bien souvent ce mot, mais vous ne mettez pas la chose en pratique; chaque jour, vous augmentez les dépenses.

Vous réduisez le budget des cultes, vous supprimez les bourses des séminaires, vous diminuez le traitement des évêques, vous enlevez au cardinal-archevêque de Paris quelques milliers de francs, dont il faisait un si bon usage. (Très bien ! très bien ! à droite.)

Ne vous arrêtez pas là, entrez complètement dans la voie des économies, et, pour cela, adressez-vous à tous, à nous-mêmes, aux ministres, aux hauts fonctionnaires, et, comme l'exemple doit venir de haut, réduisez le traitement du premier magistrat de la République. (Exclamations à gauche.)

L'orateur cite les trois chapitres relatifs aux gages présidentiels:

Le chapitre XXXV (Traitement du président de la République : 600,000 fr.), le chapitre XXXVI (Frais de maison du président : 300,000 fr.), le chapitre XXXVII (Frais de voyage, de déplacement et de représentation du président : 300,000 fr.). Je laisserai de côté les deux premiers : la somme qui y est inscrite n'est pas trop forte pour un président de République, pour le représentant d'une grande nation, pour un grand magistrat qui doit recevoir beaucoup, tenir table ouverte, avoir sa loge dans tous les théâtres, payer l'entretien de châteaux et un nombreux service. (Mouvements divers.)

Tout le monde sait d'ailleurs que lorsque M. le maréchal de Mac-Mahon est sorti de l'Élysée, il s'est retiré plus pauvre que quand il y est entré. (Bravos ! bravos à droite.)

Mais pourquoi ajouter à ces 900,000 fr., qui constituent une fortune de très grand seigneur, 300,000 fr. pour frais de déplacement ?

Les présidents de République voyagent peu ou point, et il est d'usage, quand ils se déplacent, que les Compagnies mettent à leur disposition un train spécial qu'ils acceptent : il n'y a donc pas de dépenses de ce chef, et on ne peut assimiler les présidents de République aux princes qui voyagent avec leur maison civile et militaire, avec leurs chevaux, et répandent des largesses sur leur cassette particulière. (Exclamations à gauche.)

Du moment où il n'y a pas de déplacement, il ne doit pas y avoir de frais de voyage. Voilà pourquoi je propose à la Chambre de supprimer ces 300,000 fr. Cette économie permettrait à M. le ministre des finances de combler un peu le déficit de son budget. (Très bien ! très bien ! à droite. — Bruits à gauche.)

Inutile d'ajouter que la motion du prince de Léon n'a eu aucun succès ; mais elle a été faite tout de même et fort bien faite.

On discute ensuite le budget du ministère de l'inamovible M. Cochery, dont les 22 chapitres sont successivement adoptés.

M. Léon Renault lit ensuite son rapport sur le projet de crédits du Tonkin. Après des préliminaires dans lesquels il rappelle les précédentes déclarations du gouvernement, il explique comment la gravité des événements a fait augmenter le chiffre des crédits.

En présence de l'ingérence chinoise, dit en substance le rapport, le gouvernement s'est décidé à envoyer de nouveaux renforts, qui portent à 9,000 hommes de troupe et à 32 bâtiments comprenant un effectif d'équipage de 4,500 hommes, nos forces au Tonkin, ce qui nécessite un crédit de 9 millions. Cela suffira-t-il ?

Le gouvernement veut, comme la Chambre, faire la lumière, et il va déposer le *Livre jaune* pour éclairer les débats. Si, dès le début, on avait eu recours au Parlement, les difficultés premières auraient peut-être été aplanies. (Très bien !) La Chine a été encouragée par les hésitations de la France, sans quoi, elle n'eût pas adressé le memorandum que l'on connaît.

Ce qu'il importe de rechercher pour le moment, c'est un terrain de transaction satisfaisant pour la France et la Chine, afin d'éviter un conflit dangereux pour nos intérêts commerciaux. L'amiral Courbet, qui est un marin aussi courageux que prudent, est investi des pouvoirs nécessaires pour diriger une action militaire. Toutefois, bien qu'elle n'ait pas eu communication du traité de Hué, la commission pense que l'état de choses actuel n'exclut pas la conciliation, qui nous est commandée par tant de motifs.

Quelle que soit l'issue des négociations, on ne saurait abandonner le drapeau national, mais si des dépenses nouvelles sont nécessaires, elles ne seront pas engagées sans l'assentiment des Chambres. Un crédit de 9 millions mettra le gouvernement en mesure de faire face à toutes les nécessités jusqu'au 1er janvier, à condition que la situation actuelle ne soit pas modifiée, mais il restera à remplacer le matériel envoyé au Tonkin. Si l'accroissement des forces de l'expédition devient nécessaire, des mesures seront prises pour assurer le transport des renforts votés par le Parlement.

Le rapport de M. Léon Renault, qui conclut à l'adoption des crédits, sera discuté dans la séance de vendredi. Ainsi l'a décidé, avant de se séparer, la Chambre, sur la demande de M. Jules Ferry, qui déclare que le livre jaune ne pourra être distribué que mercredi.

Lundi 3 décembre. — *Chambre des députés.* — La Chambre a déclaré l'urgence sur le projet de loi relatif à l'élection des juges consulaires. Un amendement de M. Georges Roche, tendant à autoriser les femmes commerçantes à participer à ces élections, conformément à ce qui se pratique en Angleterre, en Danemark et au Canada, est pris en considération.

Toute l'éloquence parlementaire ayant été épuisée dans la discussion générale du budget, la Chambre adopte sans les examiner et après une discussion sommaire à laquelle prennent part MM. de Mackau, de Lanjuinais, Haentjens et Lorois, les divers chapitres de l'instruction publique. Il faut signaler cependant les observations présentées par M. Chevandier, qui critique les variations constantes et l'exagération des programmes du baccalauréat et regrette que l'organisation actuelle, qui laisse un an d'intervalle entre les deux examens, cause une si regrettable perte de temps dans les études. M. Fallières promet d'aviser.

On repousse un amendement de M. d'Audiffret, qui demandait une augmentation de 110,000 fr. pour la création de nouvelles chaires destinées au développement de l'enseignement du dessin et des langues vivantes. 319 voix contre 159 votent l'augmentation du crédit destiné aux bourses nationales, qui entraîne comme conséquence la suppression des bourses de séminaires.

Sur la question de la population scolaire, un incident s'élève. M. Haentjens ayant fait remarquer qu'elle était de 4 millions et demi et non de 6 millions d'écoliers, M. Jules Roche n'a garde de laisser passer l'occasion de dauber l'empire. « Il y avait, dit-il, 4,515,000 enfants lors de la dernière statistique impériale ; le chiffre, au recensement de 1882, était de 5,985,000 ; cette augmentation eût été plus forte encore si la France n'avait pas, on sait par la faute de qui, perdu l'Alsace et la Lorraine. » Cette sortie du fougueux député marque la fin de la séance, et la discussion est renvoyée à demain.

Mardi 4 décembre. — *Sénat.* — L'ordre du jour appelait la discussion de la proposition de loi relative à la recherche de la paternité, mais le débat est renvoyé à jeudi sur la demande de M. Batbie, rapporteur de la commission, M. Cazot n'assistant pas à la séance.

Chambre des députés. — La Chambre, dans la séance de la veille, avait pris en considération un amendement de M. Georges Roche tendant à admettre les femmes commerçantes comme électeurs pour les élections des juges consulaires.

L'amendement avait été renvoyé à la commission. Le rapporteur, M. Charles Boysset, dit aujourd'hui que la commission repousse la proposition comme nécessitant le renvoi de la loi au Sénat, qui l'a déjà votée.

M. Georges Roche, en présence de cette déclaration, dit qu'il retire son amendement, mais qu'il le représentera sous forme de proposition spéciale.

Les divers articles de la loi sur les juges consulaires sont adoptés sans discussion, puis la Chambre reprend la discussion des articles du budget de l'instruction publique qui avaient été réservés.

M. PHILIPPOTEAUX avait présenté un amendement tendant à voter aux communes pour les dépenses de l'enseignement primaire les mêmes subventions que l'an dernier, cet amendement a été renvoyé à la commission, puis la Chambre adopte successivement tous les chapitres du budget de l'instruction publique et les quinze premiers articles du budget des beaux-arts, puis la discussion est ajournée à demain.

Mercredi 5 décembre. — *Chambre des députés.* — La Chambre achève le vote du budget des Beaux-Arts et passe à celui des travaux publics qui est adopté.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Question du Tonkin. — Memorandum chinois. — Préparatifs. — Défaite des Anglais au Soudan. — Irlande. — Espagne.

6 décembre 1883.

C'est encore la question du Tonkin qui prime toutes les autres cette semaine et qui relègue au second plan même la grave question du budget. Que sortira-t-il vendredi de la discussion du rapport sur les crédits, de l'interpellation Clémenceau? Obtiendra-t-on quelques éclaircissements? Le ministre Ferry se départira-t-il enfin de son mutisme intéressé? Autant de questions dont on ne saurait préjuger la réponse.

En attendant, on en est réduit aux hypothèses et on cherche à tirer des documents connus quelques indications pour l'avenir. C'est à ce point de vue que nous devons revenir sur le *Memorandum* chinois, sur lequel nous avons quelques nouveaux détails. Ce document rappelle « que l'Annam est feudataire de la Chine depuis plus de deux cents ans. Le gouvernement chinois a envoyé à diverses reprises des expéditions pour réprimer le brigandage dans cette partie septentrionale de l'Annam, expéditions qui ont coûté à la Chine plusieurs dizaines de millions.

« Néanmoins la France a envoyé des troupes qui prirent Hanoï, Nam-Dinh et d'autres villes. Elle a profité du changement du souverain de Hué pour faire signer un traité portant que la Chine ne pourrait pas communiquer directement avec le gouvernement d'Annam. »

Le *Memorandum* ajoute : « Quelle est la puissance qui,

ayant des feudataires, est capable de supporter un tel manque d'égards? La Chine désire conserver de bonnes relations avec la France. Si la France est animée des mêmes sentiments amicaux, les deux gouvernements pourraient encore négocier d'une façon conciliante. Mais si, finalement, sans souci de sa réputation et de son honneur, le gouvernement français voulait opérer des empiètements sur le territoire occupé par les troupes chinoises, dans la région septentrionale, les soldats chinois qui tiennent garnison dans l'Annam, ne pourront pas rester simples spectateurs. Si ainsi nos relations d'amitié se trouvent compromises, et nos traités annulés, la France serait responsable et non la Chine. »

Voilà certes un mémorandum qui a toutes les apparences d'un ultimatum. La Chine reculera-t-elle maintenant devant une guerre qui ne saurait tourner en sa faveur ? il est à craindre que non. Quant à la France, si follement engagée dans cette entreprise, elle n'y saura renoncer, et il est probable que la Chambre ne marchandera pas au gouvernement les moyens d'en fini . Les opportunistes parvenus au pouvoir sentent trop qu'il faut du nouveau pour éloigner, s'il se peut, l'heure fatale où le pays leur demandera des comptes ; ils sont en quête d'un nouveau leurre ; ils font miroiter aux yeux du peuple les riches places du T nkin, des débouchés nouveaux pour le commerce. Argonautes du XIXe siécle, cherchant la panacée universelle dans des mines d'or, ils vont se heurter, tête baissée, au dragon chinois des dents duquel jaillissent des hommes tout armés. C'est le plus pur sang de la France versé, loin de la mère-patrie, pendant que l'ennemi héréditaire est à nos portes, l'arme au bras ; et cette guerre, si guerre il y a, ce que nous ne voulons pas croire encore, ce serait la guerre stérile, car les débouchés nouveaux du commerce ne s'ouvriront que pour l'Angleterre et pour l'Allemagne. Mais qu'importe, il est vrai, à ces exploiteurs du budget, pourvu qu'ils dévalisent les fabriques et laïcisent les hôpitaux !

—

Déjà le ministère de la guerre a été avisé qu'il aurait, en comptant les troupes déjà parties pour le Tonkin, à fournir une division d'infanterie de douze bataillons. Ne voulant pas être accusé — comme le fut le général Farre, — de déparer l'ensemble de notre mobilisation, par l'envoi d'unités le général Campenon a décidé que ces renforts seraient fournis,

partie par l'armée d'Afrique, partie par des bataillons temporaires de volontaires.

Au bataillon de turcos et aux deux bataillons de la légion étrangère déjà partis, on ajoutera deux bataillons de turcos, trois de la légion et un bataillon d'infanterie légère d'Afrique (zéphirs), et un régiment de trois bataillons uniquement formés, cadres et effectif, de volontaires pris dans tous les régiments d'infanterie et autant que possible à raison de douze par régiment et de quatre par bataillons de chasseurs à pied. Les douze bataillons de cette division seront complétés à 800 hommes.

Deux compagnies de génie, deux batteries d'artillerie, un demi-escadron de cavalerie, des services administratifs et hospitaliers, tous solidement choisis et organisés, donneront à cette troupe un effectif de dix à onze mille hommes, chiffre auquel on espère limiter le contingent fourni par l'armée de terre. Les généraux désignés jusqu'à présent sont le général de division Millot et le général de brigade Négrier. Le second brigadier n'est pas désigné.

—

Le chef de l'expédition qui vient déjà de se débarrasser de l'incapable gouverneur civil, M. Harmand, rappelé en France, est toujours l'amiral Courbet.

Cet officier général qui attire sur lui tous les regards de la France en ce moment, et qui, en outre, tient suspendu à ses télégrammes le ministère tout entier, s'appelle Amédée-Anatole-Prosper Courbet. Il est né le 26 juin 1827. C'est un marin modèle, et le modèle des marins.

De même qu'elle a aussi ses vieux, la marine a ses jeunes, et le contre-amiral Courbet est du clan des jeunes. Il a été promu à cinquante-trois ans, ce qui n'est pas à négliger. Son décret est du 18 septembre 1880.

L'amiral Courbet, disent ses camarades, c'est l'homme parfait. Nul au monde n'est plus loyal, ni meilleur, ni plus courageux, ni plus bienveillant. Énergie remarquable, haute intelligence, il a tout. Il réunit les qualités qui font l'homme du monde et l'homme de guerre. Son cœur est ouvert à tout ce qui est beau, et aucun sentiment mesquin n'y peut avoir accès.

Le contre-amiral Courbet était aspirant au moment de la guerre de Crimée. Il a fait ses premières armes contre les pirates des îles grecques, qui étaient les pavillons noirs de la Méditerranée à cette époque. Enseigne en 1852, lieutenant de

vaisseau en 1856, capitaine de frégate en 1866, capitaine de vaisseau en 1873, il est, comme on vient de le voir, en possession de ses deux étoiles depuis trois ans à peine.

—

Un terrible désastre vient de détruire dans le Soudan toute une armée égyptienne commandée par le général anglais Hicks. L'armée anglo-égyptienne a été écrasée dans un défilé qui porte le nom de Kashgate, où elle avait été attirée traîtreusement par un guide, dans la matinée du 1er novembre. Une embuscade avait été préparée dans le défilé par le Mahdi, dont les hommes étaient armés de fusils et avaient de l'artillerie. Les troupes du général Hicks étaient dans une position telle, qu'elles n'ont pu se servir de leurs canons.

Le général Hicks était un colonel retraité de l'armée de Bombay, où il a servi depuis 1840. Il a fait la campagne de 1857-1859 dans les rangs de cette armée, et la campagne d'Abyssinie, en 1867-1868, pendant laquelle il a pris part à la bataille de Magdala. Au commencement de 1883, le général Hicks a pris service dans l'armée du khédive, et fut nommé au commandement en chef du corps expéditionnaire destiné à combattre les forces du Mahdi.

C'est le 4 novembre, après trois jours de résistance, que lui et ses hommes ont définitivement succombé.

Trente pièces de canon perfectionnées, sept à huit mille fusils, des quantités d'armes de toute espèce, de munitions, de chameaux, de matériel, sont tombés au pouvoir du Faux-Prophète.

L'éclatant triomphe que le mahdi vient de remporter sur le général Hicks n'est pas gros de médiocres conséquences. On se résigne déjà à Londres, et peut-être aussi au Caire, à voir le mahdi à Khartoum, et tous les philanthropes qui fondaient des sociétés contre la vente des hommes dans le Soudan, ceux de Manchester comme ceux de Liverpool, se consolent déjà de voir recommencer, dans la mesure la plus large, cet odieux trafic : Grâce à Dieu, se disent-ils, les intérêts de ce « pays » n'en souffriront pourtant pas ! Eh bien, ces philanthropes et ces politiques se trompent peut-être. Si le mahdi entre à Khartoum, il ne s'y arrêtera pas ; il ira à Chendi et à Berber et, après la haute Nubie, c'est la basse Nubie et, qui sait? la haute Égypte même qu'il menacera. C'est un faux prophète, soit ! mais si on ne l'arrête pas, il pourrait bien être un jour le véritable Arabi.

—

Après un de ces moments de calme relatif qui suivent toujours ses violentes commotions, voilà que l'Irlande devient de nouveau un sujet de préoccupations pour l'Angleterre.

Outre qu'au nord du pays les autonomistes et les orangistes sont sans cesse en lutte et ne tarderaient pas à commencer la guerre civile, si la force armée n'était pas là pour les tenir à distance les uns des autres, il convient de savoir si la réforme électorale projetée par la Grande-Bretagne sera applicable à l'île-sœur.

Grosse affaire, affaire délicate, et sur laquelle on aura bien de la peine à s'entendre, non seulement entre conservateurs et libéraux, mais encore entre membres du cabinet. Ainsi M. Chamberlain est pour l'extension de la « franchise » à l'ouest du canal de Saint-Georges, et lord Harrington voudrait plutôt qu'on y laissât en vigueur le système électoral actuel.

C'est l'éternelle lutte du libéralisme et du radicalisme, ces frères-ennemis de la politique, qui ne sont jamais d'accord que pour détruire. Les libéraux essayent de s'arrêter à tel ou tel degré de la pente ; plus logiques, obéissant en aveugles à l'impulsion qu'ils tiennent de leurs principes, les radicaux vont de l'avant tête baissée, et finissent toujours par entraîner avec eux les prudents alliés dont ils ont dédaigné les prières et les adjurations.

Évidemment, lord Harrington craint de mettre aux mains de M. Parnell une arme dangereuse. A coup sûr, M. Chamberlain se flatte de diminuer l'influence du célèbre agitateur. Ni l'un ni l'autre ne veulent l'indépendance de l'Irlande. Ils poursuivent un même but et ne diffèrent que dans le choix des moyens ; mais, de fait, ils n'en sont pas moins les antipodes.

La tâche de M. Gladstone n'est certes pas facile ; il est même fort douteux qu'il parvienne à concilier les vues de ses deux principaux lieutenants. Le manque d'homogénéité est le grand défaut de son cabinet, et c'est peut-être plus par ce défaut que par la hardiesse des attaques de ses adversaires déclarés qu'il périra.

—

En Espagne la situation gouvernementale est complexe. Le cabinet Posada Herrera n'a pas d'appui suffisant au Parlement. A peine les fêtes terminées, les Cortès seront réunies. En attendant, les ministres ont fort à faire pour trouver un solide terrain d'entente obtenu par des transactions. S'accordera-t-on

avec M. Sagasta et les autres libéraux ? On ne le croit guère. Mais si le cabinet se fortifie, il exécutera les grandes lignes de son programme : c'est la déchéance de la constitution actuelle et la reprise de celle de 1869 élaborée par le duc de la Torre, ambassadeur à Paris Le maréchal Serrano est un homme influent à l'heure actuelle. Il a placé au ministère de la guerre son neveu, le général Lopez Dominguez. La constitution de 1869 institue l'éligibilité du souverain. C'est là le nœud des difficultés. Alphonse XII renoncera-t-il aux droits royaux et héréditaires qu'il tient de la Constitution actuelle? Se soumettra-t-il à une sanction populaire? S'il le faisait, ne verserait-il pas pour ainsi dire, dans la République?

Le roi est, dit-on, hésitant. Les conservateurs lui disent: Jamais ! Dans les Cortès il n'y a pas de majorité pour un pareil programme. Nul doute que les causeries princières de ces jours-ci ne roulent sur cette situation difficile. Nul doute aussi que le prince allemand ne dise au roi : Restez fort. Alors c'est la crise ministérielle ; ce sont les conservateurs qui reviendraient, ou les libéraux avec M. Sagasta, ou une combinaison des conservateurs et des libéraux. Mais n'aura-t-on pas à craindre quelques émeutes militaires?

Par contre, supposons Alphonse XII acceptant le programme radical du ministère, il devra aboutir à une dissolution des Cortès.

Telle est la situation actuelle, elle est loin d'être brillante.

P. CHANTREL

VARIÉTÉS

Le tabac.

Sous quelques formes qu'on ait usé du tabac depuis 1560, date de son introduction en Europe, pas un produit n'a trouvé plus de détracteurs, et cependant aucun autre n'a vu son usage étendu d'une façon plus rapide au monde entier.

Alors que cette plante était encore un objet de luxe réservé seulement à la cour, des obstacles se sont élevés, chaque jour plus nombreux, pour empêcher sa multiplication ; le roi d'Écosse fit fendre les lèvres des fumeurs ; le grand Sultan leur fit couper

le nez ; un Pape menaça de l'excommunication les prêtres qui se servaient de tabac à priser pendant la messe ; rien n'y a fait, et la solanée si honnie s'est acclimatée à tous les pays, alors qu'on ne la recueillait qu'en Amérique.

Des impôts ont été créés, tellement nombreux et élevés, que tous les pays en ont fait une source de grandes richesses ; ces grands revenus nous donnent une preuve de plus que le genre humain aime à se créer des habitudes même noscives, et à les conserver au prix de bien des sacrifices.

Il y a quelque temps, se sont fondées en Amérique et en Angleterre des sociétés pour protester contre l'abus du tabac ; comme Purgon s'adressant au malade imaginaire, elles menacent le fumeur de toutes les maladies possibles et impossibles, s'appuient sur les statistiques, citent des exemples nombreux, mais n'ont pas fait diminuer le nombre toujours croissant des débits de tabac.

A quoi est-il permis d'attribuer cette extension universelle ?

Doit-on accuser l'esprit d'imitation, mobile de tant d'actions humaines, et se plaindre de la perversion du goût de nos semblables ?

Doit-on, au contraire, comme d'autres, les féliciter de se servir d'une plante qui conserve la santé du corps avec la sérénité ?

Le tabac (*nicotiana tabacum*) est une plante de la famille des solanées, proche parente de la pomme de terre, et des plantes qui produisent ces poisons nommés solanine, atropine, daturine, hyosciamine.

Malgré ce cousinage, son aspect n'a rien de bien terrible ; ses feuilles, grandes et un peu sombres, se superposent en formant une sorte de pyramide, et cachant par-ci par-là ses quelques fleurs, toutes honteuses de la réputation qu'on fait à leur mère.

Peu difficile de sa nature, elle est parvenue à s'acclimater partout ; la Belgique et l'Allemagne la cultivent tout aussi bien que la Turquie et les États-Unis d'Amérique.

Malgré sa modestie, elle eut un parrain de la plus haute dignité, qui ne tarda guère à la présenter aux plus hautes familles : c'était Nicot Jean, ambassadeur de France à Lisbonne.

Ayant vu les marins portugais faire usage avec délices de la pipe et du tabac en poudre, il rapporta à la cour de Catherine de Médicis une boîte de la précieuse poudre : la reine souffrait de la migraine : elle aspira un peu du remède que lui présentait

Nicot, et fut soulagée après quelques éternuements. La cour, émerveillée, voulut se procurer à tout prix la poudre de nicotiane, et, par flatterie, lui donna le nom de poudre à la reine. Bientôt les dentelles, les jabots, les manchettes de tous les courtisans furent saupoudrés de la poudre odorante, ce qui parut, à leurs yeux, du meilleur goût.

L'abus commençait ; il devint immodéré sous le siècle de Louis XIV, et le roi chargea son médecin, le célèbre Fagon, de diriger contre cet abus une croisade en règle.

A ce propos, on raconte que le docteur dut s'absenter un jour qu'il devait lire à la Cour un travail à ce sujet ; il se fit remplacer par un conseiller ; mais celui-ci s'oublia à tel point qu'il ne quitta pas d'un instant sa tabatière pendant toute la conférence.

Les bons conseils, les menaces ne firent rien ; les impôts que Richelieu avait établis firent moins encore, car on prit du tabac « en bon citoyen » pour alimenter le trésor public. Le trésor français en profita si bien, que maintenant il encaisse à ce titre plus de 250 millions de francs. Il est vrai qu'à la mauvaise habitude de priser, on a joint la funeste habitude de fumer, sans parler de cette manière de prendre le tabac tout au plus pardonnable aux marins, et qu'on nomme la chique.

Arrivons à la composition chimique du tabac ; outre de la gomme, du gluten, de l'amidon, des matières extractives et des sels, le tabac renferme un alcaloïde, nommé nicotine, substance huileuse, incolore et toxique à un haut degré, puisqu'à la dose de 10 centigrammes, elle tue un chien de forte taille. Tous les tabacs n'en contiennent pas également ; les tabacs d'Amérique (secs) en renferment 2 à 5 pour 100 ; ceux de la Havane, moins de 2 pour 100; ceux de France 4 à 7 pour 100 ; et ceux de Belgique en contiennent plus encore.

On croyait auparavant pouvoir déduire l'action du tabac sur l'organisme en étudiant l'action de la nicotine, et les résultats purement théoriques, il est vrai, n'étaient rien moins qu'effrayants.

Pour ceux qui mâchent le tabac, cette idée était vraie ; de même aussi pour ceux qui mangent pour ainsi dire le bout de leur cigare. Mais tout autre était la vérité pour les vrais fumeurs qui n'aiment que le tabac bien sec, soit sous forme de cigare, soit comme tabac de pipe. Dans ce cas, la nicotine est brûlée. Ce résultat fut connu en 1871 par Vohi et Eulenberg,

qui n'avaient trouvé dans la fumée de tabac que des traces insignifiantes de nicotine.

Les analyses et expériences furent reprises en 1872 par Heubal et voici ce que l'on admit :

C'est surtout par la fumée que le tabac agit : or, la chaleur décompose la nicotine et donne lieu à des sels à base de picoline (pyridine, collidine, etc.) Mais ne crions pas trop tôt victoire ; la pyridine est presque aussi terrible que la nicotine ; la collidine l'est un peu moins. Quand on fume *secundum artem* un bon cigare bien sec, c'est-à-dire quand la combustion est complète, que la cendre est bien blanche, c'est le dernier produit qui se forme.

En 1880, Le Bon et Noël ont trouvé dans la fumée de tabac :

1° De l'acide prussique ; 2° un alcaloïde, à odeur agréable, aussi dangereux que la nicotine, puisqu'il tue les animaux à la dose de 1/20 de goutte ; 3° des principes aromatiques qui donnent au tabac son parfum.

D'autres chimistes ont encore découvert dans la fumée du tabac des produits ammoniacaux, de l'acide sulfhydrique, de l'oxyde de carbone et de l'hydrogène protocarboné.

C'est plus qu'il ne faut pour regretter presque l'absence de la nicotine.

*
* *

Les effets physiologiques résultant de l'action de fumer sont dus à tous les éléments dont il vient d'être question ; il faut de plus tenir compte du jus de tabac qu'on ingère en tenant le cigare en bouche, ou qui provient du culot de la pipe ; ce produit est certainement cause, dans une large proportion, des effets nuisibles qu'on attribue au tabac.

Quand on fume pour la première fois, on est de suite envahi par une lourdeur de tête très intense ; bientôt surviennent de véritables vertiges, et pour peu que l'on continue, des vomissements pénibles viennent empêcher le fumeur de continuer ce véritable empoisonnement.

Mais peu à peu (trop vite, hélas !) on s'habitue au poison, et bientôt les sensations que l'on ressent deviennent tout à fait différentes : au lieu de l'engourdissement, apparaît une véritable suractivité de l'esprit ; les idées sont plus claires ; l'humeur plus agréable ; on se sent porté plus activement vers les travaux intellectuels et physiques.

Malheureusement, le fumeur abuse vite : au lieu de se contenter de fumer une ou deux fois par jour, il n'est heureux que lorsqu'il peut brûler un cigare ou culotter sa pipe ; il fume en se levant ; il fume après son déjeuner, après son dîner ; fume en se promenant, en travaillant, et même, on l'a déjà vu, en s'endormant. Sa pipe devient un vrai baromètre de santé ; il ne peut fumer, il devient malade ; réciproquement, quand il est malade, il ne peut fumer, et le premier jour qu'il pourra *goûter* l'odeur du tabac, il criera victoire, même avant la décision du docteur.

Mais, voici la nature qui reprend ses droits : irritée de voir l'homme se créer des besoins factices, des habitudes si singulières, elle fait apparaître chez le fumeur exagéré des troubles de toutes sortes : diminution de l'appétit, inflammation chronique du pharynx et du larynx, de l'ophthalmie chronique ; plus rarement des battements de cœur et du *delirium cordis ;* du tremblement des membres, l'humeur hypocondriaque, une grande susceptibilité physique (Nothnagel et Rossbach).

Les oculistes les plus connus, Mackensie, de Græfe, Galezowski sont tous d'accord pour admettre une *amblyopie* (forte diminution de l'acuité visuelle) *nicotinique ;* cette maladie dans laquelle le fond de l'œil ne présente pas l'altération notable guérit seule et facilement dès que l'on cesse l'usage du tabac.

Nous ne parlerons que pour mémoire du cancroïde de la lèvre que les chirurgiens attribuent volontiers au tabac ; actuellement on croit plutôt qu'il est dû à l'irritation constante des mauvais tuyaux de pipe sur un point déjà malade de la lèvre.

L'atteinte de la mémoire est moins bien prouvée, mais nous ne devons pas omettre cette noirceur des dents qui provoque chez les fumeurs des caries si douloureuses, cause de nouvelles et nombreuses affections de la bouche et de l'estomac.

De toutes ces données, nous pouvons conclure qu'il est bien rarement utile d'apprendre à fumer et que l'usage en doit être absolument interdit aux femmes et aux enfants dont la susceptibilité nerveuse en souffrirait de suite ; de même les personnes atteintes d'une affection pulmonaire ou cardiaque, devront s'en abstenir complètement, surtout si elles s'aperçoivent que cet usage est pour elles une cause de palpitations.

Si, par malheur, on est habitué au tabac, même les personnes bien portantes doivent suivre, en fumant, certaines précautions, afin d'empêcher le mal de se produire :

1° Il faut surtout se servir d'une pipe, et, ce qui vaut le mieux, d'une pipe à long tuyau recourbé, que l'on nettoyera ou qu'on renouvellera souvent (le meilleur procédé de nettoyage est d'y faire passer quelques grammes d'éther).

2° Fumer du tabac bien sec, et qui produise une cendre blanche, témoignage de sa parfaite combustion.

3° Ne pas fumer la pipe jusqu'au fond, à cause du jus de tabac contenu dans le culot et renfermant de la nicotine.

4° Si l'on fume le cigare, on doit couper largement le bout, ne pas mâcher son cigare en fumant, et l'abandonner quand on en aura fumé les deux tiers.

5° S'abstenir de la cigarette, à cause du contact direct du tabac avec la muqueuse buccale ; il paraîtrait, de plus, que le papier serait malsain, à cause des produits auxquels il donne naissance par sa combustion.

6° Tous les hygiénistes sont d'accord pour admettre que l'on tombe dans l'excès, dès qu'on consomme plus de 20 grammes de tabac (sec) par jour.

(*Gazette de Liège.*)

Le véritable cercueil de Christophe Colomb.

Il n'est jamais trop tard pour rendre hommage et justice à la mémoire des grands hommes, héros chrétiens et pionniers de la civilisation. Il y a quelques mois à peine, la ville de Barcelone inaugurait un modeste monument élevé à la gloire du grand Christophe Colomb.

En attendant, la question de sa sépulture, grâce au mauvais vouloir du gouvernement espagnol et de son Académie d'Histoire, soulève encore aujourd'hui, mais de sa part seulement, des contestations qu'il serait désirable, croyons-nous, de voir prendre fin.

C'est du moins le but qu'a envisagé et atteint, avec la sincérité et la valeur incontestable qui lui sont depuis longtemps reconnues, un écrivain politique, M. le comte Roselly de Lorgues, l'historien attitré dans ce XIX[e] siècle, de Christophe Colomb (on n'a pas oublié son *Histoire de la vie et des découvertes de Christophe Colomb,* et ses autres ouvrages : *Le Christ devant le Siècle*, *l'Ambassadeur de Dieu et le Pape Pie IX*, etc.), en même temps qu'il s'est fait auprès du Saint-Siège le postulateur infatigable de cette cause et le porte-voix autorisé du désir et

de l'approbation de *plus de six cents* archevêques et évêques de la chrétienté, au nombre desquels figure, des premiers, le regretté cardinal-archevêque de Rouen.

Peut-être encore davantage dans le but de faire connaître la vérité et l'importance de la découverte du véritable cercueil et des fragments d'ossements de Christophe Colomb à Saint-Domingue, que pour répondre aux assertions du cabinet espagnol et de son Académie d'Histoire qui l'a injustement accusé, ainsi que Mgr Cocchia, archevêque de Saint-Domingue, de « *fraude pieuse et d'action quasi-sacrilège*, » M. le comte Roselly de Lorgues a publié récemment sous ce titre : *Les Deux Cercueils de Christophe Colomb*, un travail résumé qui, par sa simplicité et sa précision, a la valeur d'un document historique.

S'appuyant sur des preuves tangibles et reconnues vraies par de savants archéologues français et étrangers, ainsi que sur des documents historiques et sur le témoignage des nombreux témoins de la découverte, M. le comte Roselly de Lorgues démontre que le véritable cercueil de Christophe Colomb est bien celui qui a été découvert providentiellement à Saint-Domingue, en 1877, et que le cabinet espagnol — qui a constamment refusé d'envoyer sur les lieux mêmes aucune commission savante — a le tort de ne pas convenir de sa propre erreur le jour où, de bonne foi certainement, elle crut avoir transféré les cendres du héros chrétien à la Havane, voici quatre-vingt-sept ans.

Ajoutons que les témoins de la découverte du 10 septembre 1877, dans la vieille cathédrale de Saint-Domingue, se composaient des autorités civiles, militaires et religieuses du pays, des consuls étrangers, notamment, parmi ces derniers, du consul d'Espagne, Dom Manuel de Echeverri, qui paya d'une révocation ministérielle de son gouvernement l'hommage rendu à la vérité et retracé tout au long dans son rapport. Cette révocation brisait la carrière diplomatique de ce gentilhomme, qui s'en est noblement consolé depuis en publiant, dans son pays, différents écrits relatant en détail et avec plus de force que jamais les faits dont il fut l'un des témoins oculaires.

Nous détacherons des *Deux Cercueils* les lignes suivantes qui servent de conclusion au dernier chapitre, qu'on pourrait intituler : « Examen moral du débat suscité par Madrid » :

« Dans un but que le zèle patriotique peut excuser, mais que « la justice ne saurait absoudre, l'Espagne, sans égard pour la « volonté de Christophe Colomb, avait résolu de transporter

« ses cendres à Cuba. Vaine tentative! Elle s'est méprise sur « leur identité. En dépit de l'éclat et des solennités de la trans- « lation, son rapt pieux n'a pu être accompli. La Providence « n'a pas permis une telle violation des intentions de son Mes- « sager; et, malgré les hommes, ses ossements vénérables ont, « suivant son désir, continué de reposer à Saint-Domingue. »

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La semaine dernière a été bien mauvaise pour la Bourse, et l'on a vu, le mercredi et le jeudi, une véritable panique. Cette semaine, le marché est meilleur; la liquidation de novembre est terminée avec un taux modique dans les reports, et aussi avec l'exécution de deux ou trois gros spéculateurs qui étaient à la hausse.

On se calme un peu sur la question naguère encore si irritante du Tonkin; on espère un arrangement avec la Chine; on revient peu à peu à un état de choses normal qui arrêterait nécessairement la baisse.

La discussion du budget qui se poursuit en ce moment, nous montre ce qu'aurait coûté l'exécution par l'État du plan héroïque de M. de Freycinet, et les avantages que procurent les conventions avec les grandes Compagnies de chemins de fer.

L'État aura à payer

Pour 1885	3.500 000 fr.
1886	7.500.000
1887	12.500.000
1888	20.000.000
1889	27 000.000
18 0	35.000.000
1891	43.000.000
1892	51.000.000
1893	57.000.000
1894	60.000.000
1895	65 000.000

L'année 1895 est celle où les travaux seront terminés. A partir de cette date, les charges de l'État ne pourront donc plus s'accroître; elles ne pourront que diminuer par l'entrée en partage des bénéfices.

Si l'on n'avait pas fait de conventions, il aurait fallu emprunter, chaque année, environ 500 millions, c'est-à-dire charger le budget,

chaque année, d'une nouvelle somme de 20 millions qui pèserait sur le trésor pendant trois quarts de siècle.

Ce ne sont pas seulement les diminutions du budget extraordinaire qui améliorent nos finances, ce sont aussi et surtout les résolutions que semble s'imposer le Parlement d'arrêter le flot montant des dépenses. Il est à regretter seulement que la politique de parti pris soit venue faire certaines économies mal entendues, et qui, certes, ne seront pas ratifiées par le Sénat.

Le succès colossal du Crédit foncier montre son influence sur l'épargne, et tout l'argent des obligations non libérées rendu aux souscripteurs, va retourner à la Bourse.

Le voyage de M. de Lesseps en Angleterre porterait, paraît-il, ses fruits. Les armateurs anglais reviendraient à des sentiments plus équitables en faveur de la Compagnie de Suez. Nous n'avons pas encore reçu le texte officiel des conventions; nous les ferons connaître dès que nous les posséderons. Tout ce que nous en savons, c'est qu'il y aura un bureau à Londres pour pouvoir y acquitter les droits du transit; que les employés devront savoir parler anglais; qu'au 1er janvier, il y aura une détaxe de cinquante centimes par tonne; qu'on ne percevra plus de taxe de pilotage; enfin arrive un minimum de dividende de 18 à 25 0/0, au delà desquels le surplus sera appliqué à la détaxe des droits de tonnage jusqu'au minimum de 5 francs la tonne.

Ces conditions vont placer les actionnaires du Suez dans une situation analogue à celle des actionnaires de nos grandes lignes de chemins de fer français. Le jeu de la spéculation se calmera, deviendra impossible, et l'on pourra facilement calculer les revenus et, par suite, le prix de l'action. A. H.

Informations financières.

Crédit foncier. — On a les chiffres exacts de la souscription du 26 novembre. Ont été souscrites 935.000 obligations libérées et 505.000 obligations non libérées On ne connaît pas encore la réduction qui sera faite sur les obligations libérées; quant aux non libérées, elles seront remboursées. Heureux Crédit foncier, heureux gouverneur qui le dirige, M. Christophle !

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LES ROIS DU JOUR

Le siècle est aux comédiens. C'est tout naturel. La comédie est partout et les comédiens encombrent les échelons élevés de l'ordre social.

Le parlementarisme, tel qu'il se pratique en France, en Italie, en Espagne et même ailleurs, est-il autre chose qu'une grande et ennuyeuse comédie? Les Chambres où trône le libéralisme ne sont-elles pas un théâtre en permanence où se jouent tour à tour tous les genres de pièces, depuis l'opéra de grand gala jusqu'aux farces grossières où triomphe M. Bouvier, et depuis les drames à traîtres jusqu'aux chinoiseries de Guignol? Nulle part ailleurs on ne voit des pièces à trucs aussi bien réussies. Rien n'y manque, cantonnade, souffleurs, ténors de tout degré, acteurs à tout faire, ténors, doublures, régisseurs et claque avec allumeurs d'enthousiasme.

Il y a le public payant et le public à billets de faveur, les figurants, les accessoires, tout ce qui constitue, en un mot, le théâtre de nos jours.

L'atmosphère y est tellement imprégnée de fluide théâtral, que tel qui entre dans les coulisses, bien résolu de secouer le joug et de refuser le fard obligatoire se sent aussitôt subjugué, se grime et devient acteur malgré lui; tout y est faux et jure avec le sens commun; on le sait, on le dit, on le condamne, on le maudit, mais le paysan du Danube lui-même, s'il ressuscitait et trouvait des électeurs, ne résisterait pas à l'influence toute-puissante du lieu.

Le mensonge y trône, y commande en maître, y règne, y gouverne, et la vérité ne s'y peut montrer que déguisée, masquée, mutilée; encore est-elle honnie et conspuée pour peu qu'elle se laisse deviner. Ce qui n'est pas faux de nature est faussé et n'a cours que dans ce dernier état.

Nos libéraux décorent cet histrionisme du nom de régime parlementaire et le prônent comme la dernière expression du

progrès politique. Ils l'ont empruntée aux Loges, qui s'en délectent depuis longtemps et lui doivent leurs principaux succès. C'est là que se préparent les pièces, que s'élabore l'intrigue, que se distribuent les rôles, que se font les répétitions. Parfois, souvent même, ces répétitions se font en costume, avec grand déploiement d'oripeaux, de bijoux en fer-blanc, de flammes de Bengale et de grimaces appropriées à la nature des dupes de la comédie maçonnique.

L'usine de mensonge n'a jamais eu une fabrication plus active que dans ces derniers temps. Elle a inondé la France de ses produits atrophiants, elle en infeste la Belgique. Tout ce qui en sort est le contre-pied de la vérité, du bon sens et de la raison.

Aussi les Loges ont-elles un attrait irrésistible sur les comédiens de profession, conformément au proverbe : *Asinus asinum fricat.* Ils sont là dans leur élément et tout naturellement deviennent, ne fût-ce que par le fait même de leur profession, les puissances du jour.

On s'en plaint à tort, déclare l'excellent *Courrier de Bruxelles.* Ils enseignent l'art de fausser les idées, de détourner les mots de leur sens, de masquer la vertu du nom de vice, le vice du nom de vertu, de cacher l'oppression sous l'aspect de la tolérance, l'arbitraire sous celui de liberté. Ils amusent le public, ils flattent ses passions les plus honteuses, ils le libèrent du joug du devoir, de l'ordre et de la règle. Ne gagnent-ils pas bien les honneurs qu'on leur rend ?

Ils sont la fleur des couches nouvelles, les éducateurs de la société moderne, les prototypes du régime qui fait la gloire du siècle et la fortune du libéralisme. Ils sont les complaisants des Turcarets juifs ou libres-penseurs aux pieds desquels l'Europe se prosterne, les favoris de la presse ; le monde aristocratique les fête, la foule les acclame, des chrétiens eux-mêmes les honorent et leurs noms font dans le vaste univers plus de bruit que ceux des génies les plus célèbres.

On voit des souverains annulés sous la férule de quelque maire du palais ; ils ne comptent plus que pour la forme, car ils ont perdu et le libre arbitre et jusqu'à la responsabilité, qui sont l'apanage de dignité du dernier citoyen.

L'apparente responsabilité des ministres est tout simplement un masque de comédie. Elle n'a pas de sanction et n'en a aucun besoin, car elle est couverte, en fait, par l'irresponsabilité

d'une majorité anonyme, aussi prompte à se montrer à l'heure des votes de parti que rapide à disparaître à celle du devoir patriotique.

Si des élus nous descendons aux électeurs, même spectacle, surtout dans les grandes villes où la comédie parlementaire a dégénéré en bouffonneries grossières, soit aux associations, soit aux *Jardins joyeux*, dans des représentations où la sottise humaine, le mensonge des mots et la bassesse des caractères luttent à l'envi.

A quoi bon pousser plus loin ? Le triomphe de l'histrionisme à tous les degrés, son immixtion dans toutes les parades représentatives du régime, dans ses fêtes civiles et jusque dans les cimetières ne crèvent-ils pas les yeux ? Il a été le signe de décadence des institutions de la Rome et de la Grèce anciennes, il est le châtiment des apostasies modernes et l'indice menaçant de la ruine de l'ordre social actuel.

Nombre de gens soi-disant et se croyant sérieux se scandalisent des condamnations prononcées par l'Église contre les théâtres ; ils font un crime à certains organes de la presse catholique de se refuser à insérer les annonces de spectacles. Tous les journaux religieux, ne méritent pas, hélas ! ce reproche. Leur aveuglement pourrait étonner si l'on ne se rendait compte de la désastreuse influence qu'exerce sur les âmes les mieux trempées l'habitude même restreinte et modérée du théâtre.

Le théâtre est l'école par excellence de la démoralisation, de la perversion des idées, de l'altération des vérités et de l'amollissement des caractères.

Le théâtre a été de nos jours le vulgarisateur le plus puissant de la corruption des intelligences par voie de la corruption des mœurs, le véhicule incessamment actif du mensonge et de l'immoralité.

Uni à la presse et accaparé comme celle-ci par les Loges, le théâtre a été dans leurs mains un instrument redoutable d'énervement des forces religieuses, de dissolution des vertus de famille, d'obstruction des âmes. Il est devenu peu à peu une institution qui absorbe toutes les autres et les pénètre de son virus. Le monde manque d'hommes, mais il fourmille d'acteurs. Pour un Bismarck que de Coquelins !

L'ASSISTANCE AUX VÊPRES

(Suite et fin. — V. le numéro précédent).

II

Saint Paul a tracé les grandes lignes de l'office des Vêpres, quand il écrivait aux premiers fidèles : « Instruisez-vous et exhortez-vous mutuellement dans les psaumes, les hymnes et les cantiques spirituels : *Docentes et commonentes vosmetipsos psalmis, hymnis et canticis spiritualibus* (1). » Tel est, en effet, le triple élément que l'Église a fait entrer dans le sacrifice de louange par lequel s'achève et se complète la sanctification du dimanche, *sacrificium vespertinum.* Elle a pris sur les lèvres du Psalmiste le premier thème de ses chants ; elle y a mêlé, dans une sainte harmonie, les accents les plus sublimes qu'elle ait dû emprunter aux livres de la nouvelle alliance ; et enfin, se souvenant que la lyre sacrée a passé dans ses propres mains, elle a su en tirer à son tour une louange parfaite. Le psaume, l'hymne, le cantique spirituel, couronnés par la prière du prêtre, résumant les vœux de tout un peuple dans un cri final de reconnaissance et d'amour, voilà cette Heure, solennelle entre toutes, par où se termine le service divin, et où la voix de l'homme fait écho à la parole de Dieu dans un concert merveilleux de louanges, d'actions de grâces et de bénédictions.

Les psaumes ! A ce seul mot, qui ne sent s'éveiller en soi l'admiration la plus vive et la mieux fondée ? Nous n'avons pas à répéter ici, avec tous les siècles chrétiens, que jamais le langage humain ne s'est élevé à une telle hauteur, que nulle part l'éloquence et la poésie ne se sont déployées avec autant de magnificence et d'éclat. Même à ne s'en tenir qu'à ce mérite unique, la récitation des psaumes serait encore ce qu'il y a de plus capable d'inspirer à l'homme de grandes pensées et de nobles sentiments. Mais c'est à des chrétiens, et non pas à des littérateurs, que nous nous adressons en ce moment ; et c'est la prière que nous avons en vue. Or, quelle prière plus sublime, et en même temps mieux appropriée aux besoins de l'âme et à toutes les situations de la vie ? Êtes-vous dans la douleur ? le psaume vous console. Éprouvez-vous quelque doute ou quel-

(1) *Ep. aux Coloss.*, III, 16.

que inquiétude? il vous fixe et vous rassure. C'est un remède aux blessures de votre cœur, si dangereuses et si invétérées qu'elles puissent être. Dans l'ennui, dans l'abattement, dans la crainte, le psaume vous encourage et vous soutient; il soupire avec le malheureux, gémit avec le pécheur, éclate en transports de joie et d'allégresse avec le juste. C'est, comme le disait saint Augustin, un trésor inépuisable de richesses spirituelles, où chacun peut puiser dans la mesure de ses nécessités : *Communis quidem bonæ doctrinæ thesaurus est, apte singulis necessaria subministrans* (1). Quoi de plus propre que ces cantiques sacrés à nous inspirer le sentiment de notre faiblesse, la confiance dans le secours céleste, la soumission à la loi divine, la force et la constance au milieu des épreuves de la vie? Et comme le plan de la Providence s'y déroule lumineux et grandiose, soit que le psaume célèbre les merveilles divines sous l'ancienne alliance, soit qu'il salue dans le lointain des âges l'avènement du Messie, les triomphes de la foi, et, par delà les bornes de ce monde visible, les béatitudes et les gloires du siècle à venir! Histoire et doctrine, morale et piété, tout ce qui éclaire et nourrit l'âme se rencontre dans cet abrégé de la louange divine, où la poésie devient une prière, et le chant lui-même une source d'instruction : *Cantatur psalmus ad delectationem, discitur ad eruditionem* (2). C'est donc avec raison que saint Ambroise, voulant résumer les avantages et les mérites de cette prière inspirée, disait dans son magnifique langage : « Le psaume est la bénédiction du peuple, la profession de foi des fidèles : » *Psalmus benedictio populi est, Dei laus, plausus omnium, sermo universorum, vox Ecclesiæ, fidei canora professio* (3).

Et ce qui ajoute encore à l'expression de cette prière à la fois si haute et si intime, c'est que l'Église a su y adapter le premier et le plus majestueux de tous les chants. Elle s'est souvenue, comme le disait saint Jean Chrysostome, que « rien n'élève l'âme au-dessus de la terre ni ne la dégage des liens du corps comme la parole chantée, quand elle module les divins cantiques avec nombre et mesure : » *Nihil animam æque erigit, et a terra liberat et exolvit a vinculis corporis, ut versus modulatus, divinum canticum numero compositum* (4).

(1) Saint Augustin, *Præfatio in Psalmos.*
(2) Saint Ambroise, *Præfatio in Psalmos.*
(3) Saint Ambroise, *Præfatio in Psalmos.*
(4) *Homil. in Ps.* XLI.

Attentive à seconder la prière publique par le charme de la mélodie, l'Église a su se créer un chant à elle, chant d'un caractère spécial, qui, par sa noble simplicité, est à la portée de tous, et qu'une richesse de modes incomparable rend éminemment propre à exprimer le sentiment religieux sous toutes ses formes. C'est par là encore que l'office des Vêpres a de quoi exercer sur l'âme chrétienne un puissant attrait. Qu'y a-t-il de plus sublime et de plus populaire tout ensemble que cette mélodie si bien faite pour toucher les cœurs? Grave et tempéré, comme il sied à la langue liturgique, sans molle délicatesse ni exaltation fiévreuse, le chant psalmodique suit l'âme à travers toutes les saintes émotions que font naître en elle la foi, l'espérance et la divine charité : il a des tons pour la joie et pour la tristesse, pour le combat comme pour la victoire, et, soit qu'il supplie ou qu'il triomphe, soit qu'il appelle l'enthousiasme ou qu'il invite aux larmes, ses accents tour à tour sévères et doux, solennels et plaintifs, laissent après eux une impression que nul chant profane n'est capable de produire. Qui d'entre vous n'a éprouvé, dans le cours de sa vie, ces salutaires effets? qui ne s'est senti remuer jusqu'au fond de l'âme par cette mélodie si familière et pourtant si saisissante, dont saint Augustin disait avec une admiration mêlée de reconnaissance : « Quand je me rappelle, ô mon Dieu, les larmes que je versais aux chants de votre Église dans les premiers temps de ma conversion, et sous l'émotion dont je me sens pénétré aujourd'hui encore, chaque fois que je les entends interpréter d'une voix limpide et avec les modulations convenables, *cum liquida voce et convenientissima modulatione cantantur*, je ne puis que proclamer la haute utilité d'une pareille institution (1). »

Après le chant des psaumes, celui des hymnes occupe la seconde place dans le saint office des Vêpres, suivant le plan que saint Paul traçait aux fidèles de Colosses pour la prière publique : *Docentes et commonentes vosmetipsos psalmis, hymnis et canticis spiritualibus.* Ici encore, la piété chrétienne trouve son aliment dans l'une des formes les plus nobles et les plus élevées de la prière. Ce n'est plus, il est vrai, la parole inspirée du divin psalmiste et des prophètes qui sert de thème à ces harmonies nouvelles ; mais, pour être désormais aux mains de l'Église, la lyre sacrée n'en a pas moins des sons

(1) *Confessions*, liv. X, c. XXXIII.

d'une puissance et d'une suavité merveilleuses. Ces hymnes au rythme si large et si varié, c'est la voix des siècles chrétiens célébrant avec un saint enthousiasme les grandeurs et les gloires de la religion. Pour former ce trésor liturgique, d'une richesse inestimable, l'Église a réuni d'âge en âge tout ce que ses enfants ont su ajouter de plus parfait à la louange divine, dans la solitude des cloîtres, dans la chaire des pontifes, et jusque sur le trône des rois ; elle a recueilli des lèvres de ses Ambroise, de ses Grégoire, de ses Bernard, de ses Thomas d'Aquin, les accents les plus purs que la doctrine et la vertu, la foi et la piété aient su inspirer à l'âme humaine. Aussi, qu'elle est belle, l'hymne sacrée ! comme elle ravit nos cœurs, malgré sa simplicité apparente, quand elle jette vers le ciel ses notes joyeuses, pour exalter les bienfaits du Dieu Créateur et Rédempteur, ou bien, lorsque, associant au triomphe du Christ les victoires des saints, elle célèbre dans d'inimitables strophes les conquêtes de l'apostolat, les dévouements du martyre, les grandeurs du sacerdoce, les mérites de la virginité, l'héroïsme de la vertu sous tous ses aspects et dans toutes les conditions de la vie ! Vous aurez beau prêter l'oreille aux accents d'une poésie purement profane : ils vous laisseront froids et insensibles, ou bien ils exciteront en vous des émotions plus vives que saines. L'hymne sacrée, c'est la joie pure et tranquille ; c'est le cantique de la patrie céleste, deviné et pressenti au milieu des douleurs de l'exil ; c'est le cri de l'âme chrétienne qui a soif d'amour, de bonheur et d'immortalité.

Mais quelle est cette voix qui s'élève dans le lieu saint, à la fin de l'hymne des Vêpres, pleine de douceur et de majesté, comme pour couronner la prière publique par un hommage le plus grand et le plus solennel de tous ? Le royal prophète vient de résumer dans ses chants les espérances, les vœux et les soupirs de tous les justes de l'Ancien Testament ; les saints de la nouvelle alliance ont salué de leurs pieux transports l'avènement du règne de Dieu sur la terre : quelle bouche humaine pourra surpasser désormais ce concert unanime de louanges et d'adoration ? Ah ! il est une créature bénie entre toutes, et sur les lèvres de laquelle la prière publique prend un caractère d'incomparable grandeur. C'est bien à elle, à l'auguste Vierge, Mère de Dieu, Reine des anges et des hommes, qu'il appartient de glorifier le Seigneur au nom de la race humaine, dont elle est l'ornement et la gloire. A elle, que toutes les nations appellent

bienheureuse, de se faire l'interprète de notre reconnaissance envers cette bonté miséricordieuse qui étend ses bienfaits de génération en génération. A elle, pour qui se sont opérées de si grandes choses, d'exalter la toute-puissance de Celui qui élève les humbles et abaisse les superbes, rassasie les pauvres du pain de la vérité et laisse les riches de la terre dans leur abondance stérile. A elle enfin, en qui notre délivrance a pris son origine, de célébrer l'alliance conclue autrefois avec le père des croyants et accomplie pour jamais dans le nouvel Israël, c'est-à-dire dans l'Église du Dieu vivant. Admirable cantique, qui tient à la fois du psaume et de l'hymne, unissant dans ses versets, qui paraissent autant de strophes, la gravité doctrinale à l'enthousiasme lyrique ! prière sublime, que toute langue chrétienne répète depuis dix-huit siècles, qui est devenue le chant d'allégresse de toutes nos fêtes et de toutes nos solennités, parce qu'il y a dans cette voix de la Vierge triomphante un accent vraiment céleste, et qui fait du *Magnificat* comme un prélude de l'éternel *Alleluia !*

Et maintenant, parlez à votre tour, ministre du Seigneur, qui présidez l'assemblée du peuple chrétien, parlez au nom de la sainte Église, qui va résumer sur vos lèvres, dans une prière finale, les actions de grâces et les demandes des fidèles ; faites monter vers Dieu l'une de ces oraisons de la sainte liturgie, si substantielles dans leur brève simplicité, qui rappellent d'un trait le mystère du jour pour le graver au fond des cœurs, et dans lesquelles on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, des fortes pensées qu'elles expriment, de la grâce et de l'onction qui les pénètrent. Quelle autre prière pourrait avoir la même vertu ? C'est l'Église, assistée de l'Esprit-Saint, qui a déterminé ces courtes formules, d'un sens si profond ; et quand le prêtre les récite au nom de toute une paroisse réunie autour de lui, nul doute qu'une telle oraison ne soit agréable au Cœur de Dieu, et qu'elle n'obtienne son effet par les mérites du divin Médiateur, de qui procèdent toute lumière, toute force et toute bénédiction.

Tel est, dans ses traits principaux, ce magnifique office des Vêpres, que l'Église a placé dans l'après-midi du dimanche, pour vous offrir le meilleur moyen de sanctifier la seconde partie du jour consacré au culte divin. Grandes seraient notre joie et notre consolation, si nos instances avaient pour résultat de vous ramener tous à une pratique dont nous ne saurions trop

faire ressortir l'excellence et la haute utilité. L'expérience nous l'apprend tous les jours : la désertion de l'office des Vêpres est l'indice non équivoque d'un affaiblissement notable dans la vie chrétienne ; c'est d'ordinaire le premier pas vers l'oubli du troisième commandement de Dieu. Là où ce grand exercice religieux est abandonné, l'on voit s'introduire immédiatement, à la place de la prière publique, les jeux et les plaisirs défendus, les stations trop prolongées dans les lieux de divertissements, toutes ces habitudes d'oisiveté et de mollesse qui portent une si grave atteinte aux bonnes mœurs. Bien loin de contribuer à la sanctification des âmes, la seconde partie du dimanche, restée vide de tout acte et de tout sentiment religieux, devient, au contraire, pour beaucoup une occasion de mal et une source de profanations. L'assistance régulière à l'office des Vêpres serait le meilleur préservatif contre le désordre moral, et le moyen le plus efficace pour contenir les récréations permises dans les limites d'une juste modération. L'on n'est guère porté à abuser d'un repos ou d'un délassement nécessaire, lorsqu'au sortir du temple on a l'âme encore toute pénétrée des chants et des prières de la sainte Église. Heureuses les paroisses où ces traditions de foi et de piété ont conservé toute leur force ! elles chantent au Seigneur le cantique toujours ancien et toujours nouveau ; et la louange divine demeure au milieu d'elles comme dans l'assemblée des saints : *Laus ejus in ecclesia sanctorum* (1).

Ainsi que nous le disions au début de cette Instruction pastorale, il est des personnes même pieuses qui se dispensent trop facilement des Vêpres de leur paroisse, dans les villes surtout. Et c'est avec peine que nous les voyons rechercher de préférence telle ou telle dévotion en usage dans des chapelles particulières, au lieu d'assister à l'office plus spécialement institué par l'Église pour compléter la sanctification du dimanche. Nous ne nous lasserons pas de le répéter, rien ne saurait valoir en avantages spirituels la participation à cette prière publique, qui, tant par son antiquité et son universalité que par son objet même, occupe le premier rang dans la liturgie catholique après le saint sacrifice de la Messe. Et comme d'ailleurs, dans notre diocèse, le Salut du Saint-Sacrement suit toujours les Vêpres du dimanche, il ne saurait y avoir aucun motif d'abandonner l'église paroissiale pour satisfaire ailleurs la piété envers la divine Eucharistie. Nous devons l'édification à ceux qui font partie

(1) *Ps.* CXLIX, 1.

avec nous de la même famille religieuse, et comment les édifier, quand nous apparaissons si rarement au milieu d'eux, habitués que nous sommes à renfermer notre dévotion dans les limites d'une chapelle étrangère à la paroisse? Quoi de plus beau et de plus touchant que le spectacle d'une assemblée de fidèles réunis autour de leur propre pasteur et chantant de concert les louanges de Dieu? Cette douce satisfaction, nous l'éprouverions chaque dimanche, si tous se faisaient une sainte habitude d'assister régulièrement à l'office des Vêpres. Puisse la voix de votre Pasteur pénétrer jusqu'au fond de vos âmes, et obtenir un résultat qui nous tient si vivement au cœur! C'est le vœu que nous formons, en rappelant une dernière fois cette recommandation de l'Apôtre aux chrétiens de son temps: « Que la parole de Jésus-Christ demeure en vous dans toute sa plénitude et vous comble de sagesse; et vous-mêmes, instruisez-vous et exhortez-vous mutuellement dans tous les psaumes, les hymnes et les cantiques spirituels, chantant à Dieu dans vos cœurs, par sa grâce: *In gratia cantantes in cordibus vestris Deo* (1). »

MGR FREPPEL.

LES PRIX DE VERTU

(Suite et fin. — Voir les numéros précédents.)

Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde. Tout le bien qu'a fait Mlle Alizon par le développement naturel des plus rares facultés de l'intelligence et du cœur, Radegonde-Séraphine Pintre l'a tenté par vocation religieuse, avec l'entêtement d'une foi ardente et obstinée. Mais, dans cette entreprise généreuse, la pauvre fille n'a trouvé que la misère, sans avoir jamais apaisé l'ardeur du bien qui la tourmente, et sans avoir pu payer à son gré la dette qu'elle croyait avoir envers Dieu.

Elle non plus n'est pas jeune, et ce ne sont pas des adolescentes que l'Académie couronne aujourd'hui.

Mlle Pintre est née en 1810, près de Poitiers, non loin du tombeau miraculeux de sainte Radegonde, sa patronne. Son père était un ancien officier, et sa famille avait quelque bien. Malade dès son enfance,

(1) Ps.

lorsqu'elle eut 18 ans, elle fit un vœu : c'était de se consacrer tout entière, si elle guérissait, au service des enfants pauvres. A la rigueur, elle aurait bien pu négocier avec sainte Radegonde ; et la Bienheureuse, j'en suis sûr, l'aurait tenue quitte à bon marché de sa promesse ; car elle ne guérit qu'à moitié, et demeura pendant toute sa vie valétudinaire. Mais cette âme loyale n'avait pas la foi exigeante, et elle ne songea pas à marchander au ciel sa parole. Elle remercia Dieu et sa patronne de l'avoir exaucée à demi ; et désormais sa fortune, sa santé et sa vie furent la sainte rançon de la grâce qu'elle avait reçue.

Toute jeune encore, en 1833, elle fondait à Poitiers un orphelinat qui eut quelque renommée, et dans lequel elle élevait jusqu'à quarante enfants à la fois.

En 1842, poussée par une ambition téméraire, elle vint à Paris pour y continuer son œuvre. Mais elle connaissait mal ce terrain nouveau ; après quelques succès et bien des vicissitudes, des tentatives mal conçues lui firent perdre presque tout l'argent qui lui restait. La guerre et la Commune achevèrent sa ruine ; et, en 1877, à soixante-dix ans, la pauvre hospitalière échouait à l'hôpital.

Elle en sortait l'année suivante avec un brevet en bonne forme d' « *impotence sénile* » ; mais son vœu la tenait toujours, et sainte Radegonde la regardait ! A peine Mlle Pintre fut-elle sortie de l'hospice, qu'elle s'en alla de porte en porte, dans les masures de Grenelle et du Gros-Caillou, demandant non plus des enfants à nourrir (la pauvre vieille ne mangeait pas tous les jours), mais des enfants à garder pendant que la mère était au travail. Et elle en a trouvé ; et, pour lui faire lâcher prise, il a fallu que son propriétaire, qu'elle ne payait pas, — et qui n'avait fait de vœux à aucun saint, — la mît dehors avec les trois marmots que la préfecture de police l'autorisait encore à garder, et avec quelques vieux meubles mutilés, derniers débris de son opulence d'autrefois.

Messieurs, ne querellons pas les saints qui font de si étranges miracles ; et si nous ne croyons pas tous à leurs reliques, respectons la foi intrépide et féconde de cette humble femme qui, après avoir sauvé plus de quatre cents enfants de l'abandon et de la misère, achève dans la misère et dans l'abandon une vie consacrée tout entière à la charité.

Nous offrons à Mlle Pintre, en la suppliant de n'en rien donner, pour cette fois, à personne, une somme de quinze cents francs sur la fondation Honoré de Sussy.

Sur le même fonds, nous donnons une somme de quinze cents francs à Mélanie Juhel, qui habite une petite ville du département de la Manche.

Mélanie est au service d'un honorable pharmacien. Comme ces servantes de curés qui finissent par attraper un peu de latin en

époussetant le missel et les bréviaires, celle-ci a appris un peu de médecine en nettoyant les bocaux de l'officine et en feuilletant en cachette le Codex.

Elle emprunte des recettes à la pharmacie et, de temps en temps, elle cache dans son tablier quelques drogues. Fière de ses talents, elle cherche des maladies et des malades. Mais, comme ces soldats malchanceux qui ne vont jamais à la bataille sans en rapporter quelque arquebusade ou quelque balafre, elle a gagné la fièvre typhoïde en 1847, le choléra en 1849 ; et, en 1871, elle a failli se faire prendre par les Prussiens, en allant dans une grand'garde, près du Mans, porter des médicaments et des vivres aux mobiles de son village. « Elle était là comme une poule au milieu de ses poussins », dit un mémoire excellent, au bas duquel j'ai relevé cent quatre-vingt-quinze signatures. Ces grands exploits remontent loin, il est vrai, et nos règlements ont une prescription légale pour les bonnes actions, comme le Code civil en a pour les servitudes ; mais Mélanie Juhel s'est mise en règle de ce côté. Comme sa vie, jusqu'à ce jour, est une suite continuelle de bonnes œuvres, elle interrompt chaque soir la prescription du lendemain, et elle est à l'abri de toutes les déchéances.

Autour de Séraphine Pintre et de Mélanie Juhel, voici tout un cortège d'humbles femmes qui, elles aussi, jettent, dans le gouffre sans fond des misères humaines, leur obole, ou plutôt les trésors infinis de miséricorde et de tendresse que Dieu a mis dans ces cœurs simples et dans ces âmes généreuses.

Les unes se baissent vers la terre pour ramasser les petits êtres que le vice ou la misère leur abandonnent. C'est, entre tant d'autres, Marie-Josèphe Toudic, une brave Bretonne, femme d'un petit tailleur de village, mère de famille, qui gagne son pain à faire des ménages, et qui, de concert avec son mari, tantôt moyennant un mince salaire, tantôt à leurs frais, sur les acquêts laborieux de leur communauté besogneuse, a élevé trente-deux enfants nés ou recueillis dans les hospices.

D'autres partagent entre l'enfance et la vieillesse leur dévouement et leur épargne ; comme Anaïs Boyer, ouvrière depuis trente-deux ans dans la même fabrique, à Millau.

Où commence, où finit sa famille ? On aurait peine à le dire. Par ses pieux artifices, en disputant à la mort chaque heure et chaque souffle, elle a forcé sa vieille mère à vivre jusqu'à près de cent ans. En même temps, elle élève les enfants de ses maîtres ; elle surveille avec une vigilance farouche le troupeau sans cesse harcelé des jeunes ouvrières confiées à sa garde.

Ruinée de fond en comble par une imprudence généreuse, comme la veuve de l'Évangile, elle prend maintenant sur sa pénurie pour recueillir des enfants abandonnés : « *Hæc vero de penuria sua omnia misit, totum victum suum.* »

Plus loin c'est Jeanne Trinque, une veuve ; Élisabeth Avignon, une pauvre fille née dans un hospice; Florence Loysel, une paysanne des environs de Fécamp. Toutes trois, comme tant d'autres, ont la vocation et le besoin de soigner les malades. Pour leur acheter des remèdes et pour adoucir leurs souffrances, elles sacrifient jusqu'au dernier sou de leur tirelire et jusqu'au dernier linge de leur armoire. A les veiller, elles risquent à toute heure leur santé et leur vie. Elles attendent les épidémies ; elles les cherchent ; elles les suivent de village en village et de chaumière en chaumière.

Elles sont au chevet des grabats les plus infects. Elles vivent dans l'air empoisonné de la fièvre et de la variole, sans s'inquiéter de la quantité de bactéries ou de microbes que la patience intrépide d'un puissant génie saurait y découvrir.

Si toutes ces bonnes femmes n'étaient pas un peu dévotes et toutes frottés de cléricalisme, quelles infirmières laïques on en pourrait faire, — et bien dignes de servir d'exemple à beaucoup d'autres !... — ou plutôt, en les voyant ainsi défiler devant vous, ne pensez-vous pas, comme moi, à ces processions de saintes femmes que le pinceau de Flandrin fait passer deux à deux sur les murailles de nos églises, portant dans leurs mains bénies l'huile merveilleuse qui adoucit les plaies et le baume qui cicatrise les blessures ?

Quelques-unes font un choix dans les misères qui les entourent; comme Madeleine Constant, une vieille fille qui, pendant vingt-cinq ans, à Grasse, dans un petit logis de la place des Aires, a soigné gratuitement un pauvre vieux prêtre atteint de tous les maux à la fois, et des infirmités les plus hideuses ; — Marguerite Beuf et Marie Sion, qui, sans se connaître, vivant aux deux bouts de la France, se sont rencontrées dans une même pensée de dévouement, qui ont eu la même destinée, et dont les noms modestes doivent être réunis ici dans la même louange.

Comme Marie Sion, Marguerite Beuf était, il y a trente ans, au service d'une noble et riche famille. Ces deux maisons opulentes sont tombées en ruines. — Comme Marguerite Beuf, Marie Sion a recueilli sa maîtresse ; et toutes deux, devenues les compagnes et les amies de celles qu'aux jours de la prospérité elles avaient fidèlement servies, elles partagent avec elles, l'une dans un faubourg de Paris, l'autre dans une petite ville de province, l'indigence la plus douloureuse et la plus respectable qui fût jamais.

Entre tant de vertus de même ordre et de même famille, nous n'avons pu établir aucune préférence ; et, à toutes ces femmes également méritantes, l'Académie décerne un prix de mille francs dans la fondation faite au nom du comte Honoré de Sussy.

Voilà bien des noms ! Et j'en passe tant encore !... Et que serait-ce si nous pouvions parler ici de ces saintes filles dont le voile et la cornette populaire cachent tant de dévouements ignorés et sublimes ;

si nous pouvions nommer, à Paris seulement, les œuvres merveilleuses dont l'un de vous poursuit l'histoire avec une exactitude si passionnée et une si vivante éloquence !

Mais je vous fatigue, messieurs, et je m'arrête.

La vertu seule est infatigable. Pendant que nous dissertons ici sur le courage, sur le dévouement, sur la charité, sur le mépris des richesses, sur le mépris de la mort, là-bas nos soldats combattent et meurent pour la patrie. Près de nous, des hommes intrépides affrontent les flots et les flammes pour leur arracher des victimes. Sous nos yeux, de vieux serviteurs de la justice vont au-devant de la pauvreté pour rester fidèles à leur conscience. D'humbles femmes se penchent, comme des anges de miséricorde, sur le berceau des petits enfants et sur le lit de mort des vieillards. Ce que nous disons dans nos discours et dans nos livres, ils le font, eux, à chaque instant de leur vie. Grâce à eux, la vertu reste le plus noble et le plus varié des spectacles qui se puissent contempler sur la terre. Et quand ceux-là auront disparu, d'autres prendront leur place, se passant de main en main ce flambeau de salut et de vie, qui est l'âme même de l'humanité.

« Il n'y a que très peu d'êtres pour lesquels l'existence n'ait pas été un bien », disait un de nos éminents confrères, qu'on aime toujours à citer, et dont aucune parole ne s'oublie.

A mon sens, pourtant, c'était beaucoup dire. J'envie la sérénité de ces grands esprits qui peuvent s'élever si haut au-dessus des humaines misères. Mais pour moi, dans le coin du monde où j'ai vécu, j'ai vu la douleur de trop près ; j'ai vu trop souffrir, et trop durement, pour croire que l'existence soit aussi clémente qu'ils le disent, et qu'elle soit vraiment un bien pour tant de gens. En cherchant le secret de tant de larmes, en tâchant de consoler tant d'inconsolables malheurs, en voyant des êtres si vaillants et si bons lutter vainement contre leur destinée, j'ai senti trop souvent mon intelligence défaillir, et trop souvent je me suis écrié : « Pourquoi, grand Dieu ! pourquoi ces choses et non pas d'autres ? »

Ce qui est vrai, ce qui est bon, ce qui rassure un peu la raison et apaise la conscience, c'est que, du moins, le monde n'est pas livré au mal sans combat et sans défense ; c'est que la cause des faibles et des vaincus plaît encore à de nobles cœurs ; c'est qu'enfin il n'est pas sur cette terre une souffrance, pas une misère à laquelle le génie et le cœur des hommes n'aient préparé un lieu d'asile et un refuge.

Je ne parle pas seulement de la charité publique, qui ne veut plus qu'on l'appelle ainsi, et qui, dans de certains pays, fait payer trop cher ses bienfaits. Je ne parle pas seulement de la philanthropie, qui n'est que la philosophie du bien, qui n'approche pas toujours de nos maux à portée de la fièvre ou de la peste, et qui n'est quelquefois, que la charité à distance ; — bien moins encore

de ces théories menteuses qui annoncent éternellement à l'humanité la fin prochaine de la misère, et qui rapportent aux ambitieux tout ce qu'elles coûtent aux misérables.

Je parle de l'antique pitié, du dévouement à la souffrance, de la passion du sacrifice, de cet instinct sacré ou de cette résolution volontaire qui, sur la foi des espérances infinies et des revanches lointaines, à travers tous les dégoûts et tous les dangers, se jette au plus fort des douleurs humaines, et qui ne demande rien aux puissances de ce monde, sinon la justice et la liberté.

LE FAUX PROPHÈTE

Les derniers événements en Égypte auxquels, non seulement le public, mais les gouvernements étaient loin de s'attendre, donne un regain d'intérêt à ces histoires de bataille, de surprises et de massacres, dont Arabi-Pacha avait inauguré la série. Celui-ci prisonnier, on s'imaginait que tout était fini. Loin de là; le feu n'a fait que couver sous les cendres, car voici un nouveau personnage qui n'inspire pas aujourd'hui moins d'appréhensions, non pas autant en raison des forces dont il dispose et de la victoire qu'il vient de remporter, que par le prestige dangereux qui commence à se manifester parmi les musulmans en sa faveur. Ainsi les officiers turcs qui sont en Égypte ont refusé de se rendre au Soudan, déclarant que leur engagement est pour le premier de ces pays et nullement pour aller au second. C'est un symptôme qui doit donner profondément à réfléchir. Pour le comprendre, il faut jeter un coup d'œil dans le passé du *Mahdi* ou faux prophète.

Le Mahdi est né dans la province de Bongola. Son père était charpentier. Chargé d'une nombreuse famille, ce dernier expédia son dernier fils, Mohamed-Ahmed (le Mahdi), à un de ses oncles, frère de sa femme, nommé Sherif-El-Din, habitant le Sennaar, qui consentit à s'en charger et à lui faire faire l'apprentissage de tanneur. Battu par cet oncle, dit le *Temps,* le jeune Mohamed-Ahmed s'enfuit un beau jour du Sennaar et gagna Khartoum, où il entra à l'École d'un célèbre derviche du pays. Cette école était une de ces « fondations pieuses » comme il s'en trouve tant dans le monde musulman, et formait une dépendance de la mosquée élevée au cheikh Hoghali, le patron de Khartoum. Là le futur Mahdi apprit à lire et à écrire

et s'initia aux dogmes de sa religion. Il quitta cette école au bout de deux ans et se rendit à Berber, où il devint disciple d'un derviche en grande odeur de sainteté dans la région, le cheikh Gubusch. Son humeur inquiète lui fit quitter bientôt ce cheikh et s'attacher à un maître en réputation à Keneh, appelé Noul-el-Din (lumière de la religion), qui, en 1870, le fit admettre dans l'ordre des derviches.

Mohamed-Ahmed ne songea plus alors qu'à s'attirer, à son tour, le respect des fidèles par des actes de profonde piété. Il se retira dans un îlot du Nil, situé près de Keneh; il s'y creusa une sorte de grotte souterraine et s'y adonna à toutes sortes d'exercices de dévotion, — prières, jeûne, immobilité extatique, etc., etc.. Sa réputation de sainteté s'étendit peu à peu d'Assouan à Khartoum, et au delà, dans le Sennaar et le Kordofan. Il réunit des disciples, créa lui-même une nouvelle école, et — ses devoirs spirituels ne l'empêchant pas de songer au temporel, — il prit les quatre femmes légitimes dont la loi de Mahomet permet la possession à ses fidèles.

Jusque-là Mohamed-Ahmed avait fait montre de sentiments religieux poussés jusqu'à l'exaltation, mais il n'avait rien laissé deviner du rôle auquel il se prérarait. Tout d'un coup, en mai 1881, il fut touché de la grâce de Dieu. Il écrit aussitôt à tous les cheikhs et à tous les derviches dont il avait cultivé l'amitié que Mahomet lui a apparu et lui a donné comme mission divine de réformer l'Islam, d'établir l'égalité entre tous les croyants et de fonder un royaume nouveau.

Un des cheikhs les plus influents du Dongola, chef d'une corporation de derviches, nommé Mahomed-Saleh, envoya cet écrit au gouverneur du Soudan, qui était alors Reouf-Pacha, en attirant son attention sur les intrigues et les menées du prétendant prophète. Reouf-Pacha fit une enquête ; il s'alarma de l'influence que cet agitateur avait acquise dans le Soudan, et il voulut le faire emprisonner. Mais Mohamed-Ahmed, averti à temps, s'enfuit dans le sud du Kordofan. Là il recruta des partisans, s'empara de plusieurs villages aux abords d'Obeïd, y installa un *djemmâa* (une assemblée), refusa de reconnaître l'autorité du Khédive et prêcha ouvertement l'insurrection. L'agitation qu'il avait fomentée devint bientôt si menaçante que, sur des ordres envoyés du Caire, Reouf-Pacha se mit en marche de Khartoum, à la tête de trois mille hommes, contre le nouveau Mahdi.

Tels ont été les débuts du formidable soulèvement qui, après deux années de lutte presque continue contre les troupes égyptiennes, a abouti à l'anéantissement de la dernière expédition envoyée contre l'obscur marabout d'il y a deux ans, devenu le Mahdi.

C'est en cette qualité de Mahdi, c'est-à-dire d'envoyé de Dieu, que Mohamed-Ahmed adressait, il y a deux mois, à tous les cheikhs d'Égypte une proclamation les exhortant à faire « la guerre aux Turcs infidèles. » Cette proclamation produisit — on se le rappelle — une telle impression, que le gouvernement égyptien crut devoir la soumettre aux jugements des cheikhs de la plus illustre école théologique de l'Islam, celle d'El-Azhar, afin d'en obtenir un *fetwa*, destiné à détruire l'influence du faux prophète.

Ce *fetwa*, dont nous avons le texte sous les yeux, met en relief certains points de la doctrine musulmane les plus curieux et — on peut le dire — les plus intéressants aussi à connaître, en l'état actuel du monde islamique.

La première question à résoudre portait sur l'orthodoxie — si l'on peut s'exprimer ainsi — de la croyance en la venue d'un Madhi envoyé par Dieu et protégé par Mahomet pour soutenir la vraie foi et combattre les infidèles.

« Oui — répond le *fetwa* — les livres de tradition les plus respectés affirment la venue de ce nouveau Prophète. »

« Le véritable Mahdi — ajoutent les cheikhs d'El-Azhar — ne peut être que lorsque le khalife ne sera plus. Or, tout le monde sait que le khalife actuel (le sultan) a été proclamé par les grands de la nation, les princes, les notables, les savants et tous les habitants des contrées musulmanes. Il est donc impossible d'en proclamer un autre tant qu'il existe. » Après avoir ainsi réfuté les assertions de l' « imposteur », le *fetwa* conclut ainsi : « Le faux Mahdi a donc menti, et le grand prophète a dit : « Celui qui ment avec préméditation, aura le feu pour « demeure éternelle. »

Cette condamnation *canonique* du chef des rebelles a été distribuée à profusion parmi les musulmans d'Égypte. Mais qui sait si, parmi les cheikhs qui l'ont signée, il n'en est point qui voient aujourd'hui dans l'éclatante victoire du Mahdi une manifestation de la mission divine qu'ils lui déniaient hier, et devant laquelle ils s'inclineront peut-être demain.

Chez les musulmans, rien n'est probable, tout est possible ;

l'inattendu déjoue tous les calculs. Les évènements du Soudan en sont un exemple.

LES POMPES FUNÈBRES (1)

La Chambre des représentants, sur la proposition de M. Lefebvre, député, avait pris en considération, le 18 mars 1882, un projet de loi tendant à transporter de la fabrique à la commune et à attribuer exclusivement à cette dernière le service extérieur des pompes funèbres. Mgr Freppel, que l'on retrouve toujours au poste de combat, avait énergiquement soutenu le maintien des dispositions du décret du 23 prairial an XII, c'est-à-dire du *statu quo ;* mais ses efforts s'étaient brisés contre le parti pris de la Chambre.

Plus d'une année s'était écoulée sans que la Chambre songeât à passer à une seconde délibération ; mais les sectaires laïques qui nous gouvernent n'avaient point désarmé. Dans la loi sur le régime municipal, ils avaient introduit, à l'article 136, un paragraphe 7 attribuant au budget des recettes municipales le *produit des tarifs établis pour le transport des morts, et le service extérieur des pompes funèbres, qui est dorénavant attribué aux communes.*

Ainsi, avant même qu'une loi nouvelle ait modifié la législation de prairial an XII, on dépouillait les fabriques du plus important de leurs revenus, et pour beaucoup d'entre elles je pourrais dire de leur unique revenu.

Il suffit, du reste, de signaler les deux projets de loi acceptés dans la même session par la Chambre pour voir que, fatalement, les conseils de fabrique devaient succomber dans cette campagne nouvelle contre la liberté des catholiques.

Le 29 juin 1882, M. Labuze avait présenté un projet relatif aux fabriques, dans lequel, introduisant un ennemi dans le conseil de fabrique, il y faisait dominer l'élément municipal. La prise en considération avait été votée.

Quelques jours après, le 6 juillet 1882, la loi sur les enterrements civils, présentée par M. Chevandier, était l'objet d'une même faveur.

(1) Rapport lu au Congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

Aussi, lorsque la Chambre fut saisie du nouvel article destiné à favoriser les finances de la commune, la cause était-elle jugée avant que d'être entendue. Néanmoins, Mgr Freppel, bien que, par expérience, il sût qu'il n'y a de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, engagea-t-il le débat, comme s'il plaidait devant de véritables juges. La logique la plus rigoureuse, l'éloquence la plus vraie, des arguments tirés des droits imprescriptibles de la conscience humaine en matière de sépulture, tout fut inutile, l'article passa.

C'est dans la séance du 30 octobre qu'était intervenu ce vote, qui supprimait ainsi une loi existante avant qu'elle n'eût été rapportée.

On songea bientôt à régulariser cette étrange situation. La proposition Lefebvre fut remise à l'ordre du jour du 12 novembre; et Mgr Freppel, qu'aucun désastre ne peut abattre, qu'aucune injustice ne peut décourager, descend de nouveau dans l'arène. Il s'arme d'un bouclier, sur lequel on lit le mot liberté, et par voie d'amendement, il réclame au moins pour les familles le droit de choisir entre la fabrique et la commune ; mais on ne veut point de concurrence, et l'amendement de l'avocat de la religion et du droit est repoussé. C'est alors que, dans un magnifique élan d'indignation, voyant qu'il n'y a plus à cette tribune française ni écho ni tressaillement dans les cœurs pour la cause de la justice et de la vérité, il s'écrie: « Cette loi est une loi d'odieuse et de vile persécution. » Puis, rééditant le mot célèbre de Mirabeau, il ajoute : « Prenez-y garde ; cette loi rencontrera des résistances, et plus d'un catholique jurera de ne pas lui obéir. »

Mais la ruine de la fabrique était décidée et une immense majorité vint la confirmer.

§ II

Tel est actuellement l'état de la question ; avant de passer à l'examen des conséquences de cette loi, il importe d'examiner les origines du droit que revendiquaient les fabriques.

C'est au décret du 19 août 1792 qu'il faut remonter pour retrouver la base de la légitime prétention de la fabrique. Ce décret relatif à la vente des immeubles réels affectés aux fabriques des églises, s'exprimait ainsi :

Art. 1. — Les immeubles réels affectés aux fabriques des églises cathédrales, paroissiales et succursales, à quelque titre et pour

quelque destination qui se puisse être, seront vendus dès à présent, dans la même forme et aux mêmes conditions que les autres biens nationaux.

Art. 2. — Pour tenir lieu aux fabriques qui administraient lesdits biens de la jouissance qui leur en avait été laissée provisoirement par les précédents décrets, il leur sera payé sur le Trésor public l'intérêt à 4 0/0 sans retenue du produit net de la vente d'iceux.

Mais, pendant la tourmente révolutionnaire, les engagements les plus sacrés furent méconnus, et les fabriques ne purent jamais obtenir le modeste intérêt qui leur avait été promis en échange des biens vendus.

Ce ne fut qu'après la signature du Concordat (18 germinal an X), que le gouvernement, qui venait de réorganiser le service divin, s'occupa du matériel et des cérémonies du culte. Il fallait tout d'abord constituer la fabrique. Le 7 thermidor an XI (26 juillet 1803), un arrêté fut rendu. Il statue :

Art. 1er. — Les biens des fabriques non aliénés ainsi que les rentes dont elles jouissaient et dont le transfert n'a pas été fait, sont rendus à leur destination.

Art. 2. — Les biens de fabriques des églises supprimées seront réunis à ceux des églises conservées.

Cette restitution fut successivement étendue aux biens qui avaient appartenu aux métropoles, cathédrales, chapitres, confréries, etc.

Après cet acte de justice, le gouvèrnement se préoccupa de soumettre à des règles fixes la matière si grave des sépultures. Le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), détermine ainsi l'étendue des droits et des obligations des fabriques :

Art. 22. — Les fabriques des églises et le consistoire jouiront seuls du droit de fournir les voitures, tentures, ornements, et de faire généralement toutes les fournitures quelconques nécessaires pour les enterrements, et pour la décence ou la pompe des funérailles.

Les fabriques et consistoires pourront faire exercer ou affirmer ce droit, d'après l'approbation des autorités civiles, sous la surveillance desquelles ils sont placés.

Puis, dans l'article suivant, il indique les charges auxquelles les fabriques devront faire face, et certes, si une chose peut étonner dans le vote précipité du 12 novembre dernier, c'est que la Chambre ne se soit en aucune façon préoccupée des ressources qui devront remplacer celles qui sont enlevées aux fabriques.

Voici cet article 23 :

L'emploi des sommes provenant de l'exercice ou de l'affermage de ce droit sera consacré à l'entretien des églises, des lieux d'inhumation, et au paiement des desservants ; cet emploi sera réglé et réparti sur la proposition du conseiller d'État chargé des affaires concernant les cultes, et d'après l'avis des évêques et des préfets.

Hâtons-nous d'ajouter, pour en finir avec les privilèges dont jouissent les fabriques depuis quatre-vingts ans, que l'article 7 du décret du 18 mai 1806, en a nettement tracé les limites.

Il est ainsi conçu :

Art. 7. — Les fabriques feront par elles-mêmes, ou feront faire par entreprise aux enchères, toutes les fournitures nécessaires au service des morts dans l'intérieur de l'église, et toutes celles qui sont relatives à la pompe des convois.

§ III

Les conditions dans lesquelles se meuvent les fabriques se sont-elles modifiées au point que ces revenus ne leur sont plus nécessaires, ou bien ces recettes leur sont-elles plus indispensables que jamais ? Il sera facile de prouver cette dernière affirmation.

La loi municipale vient de décharger la commune de l'obligation de pourvoir, en cas d'insuffisance, aux nécessités du culte. Les grosses réparations des immeubles lui appartenant, demeurent seules à sa charge.

Et quant aux immeubles dont les fabriques sont propriétaires, le législateur de 1883 leur en laisse complètement l'entretien, quelque grande que soit leur détresse.

Donc, de ce côté, leurs charges, bien loin d'être allégées, sont, au contraire, considérablement aggravées.

L'entretien des cimetières était, il est vrai, imposé aux fabriques, mais elles y trouvaient une compensation quoique légère dans le produit des fruits naturels de la terre. La loi municipale de 1837 ayant placé cette charge dans les attributions de la commune, il n'y a plus lieu de revenir sur ce point, d'ailleurs fort peu important.

Nous voici parvenus à la question des desservants. Cette cause a été traitée devant la Chambre des députés, lors de la discussion de la loi municipale, par Mgr Freppel, avec une profondeur et une compétence qui ne sauraient être surpassées.

Lorsque le législateur du 23 prairial an XII mettait à la

charge des fabriques le *paiement des desservants,* il désignait une certaine classe d'ecclésiastiques dont la présence avait été, non seulement dans le Concordat, mais encore dans la loi du 11 prairial même année, l'objet de dispositions spéciales. Un traitement de 500 francs leur était attribué par l'État, et comme les desservants devaient être choisis parmi les ecclésiastiques pourvus de pensions en vertu des décrets de la Convention, il en résultait qu'il s'agissait seulement d'un supplément à payer aux desservants, et c'est une obligation à laquelle les fabriques ne se sont jamais soustraites.

Mais, à côté des desservants nominativement désignés dans les lois de prairial, le décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques avait imposé à ces dernières, entre autres charges très lourdes, le *paiement des vicaires.* Or, dans toute paroisse dont la population est supérieure à cinq mille âmes, la fabrique sans secours ni de l'État ni de la commune, doit pourvoir aux besoins des vicaires, et cette dépense est considérable.

A Paris, par exemple, la Madeleine compte 15 vicaires et prêtres habitués, Saint-Sulpice 17, Saint-Roch 10, Saint-Augustin 12, Saint-Philippe du Roule 13, Saint-Laurent 10, Belleville 8, la Villette 7, Saint-Médard 8, Saint-Thomas d'Aquin 10. Et le personnel des autres 59 paroisses de la ville dans la même proportion.

A Lille, l'intérêt est immense pour que cette législation odieuse ne reçoive point, au Sénat, une consécration suprême.

	Vicaires et prêtres habitués.
Saint-Maurice compte...............	5
Sainte-Catherine....................	5
Saint-Étienne	5
Saint-André.......	3
Saint-Sauveur.....................	5
Saint-Pierre et Saint-Paul...........	6
Le Sacré-Cœur.....................	3
Fives	4
Notre-Dame Consolatrice	1

Maintenant que va-t-il arriver? Transportons-nous par la pensée à l'heure critique où, privée de la recette si importante des pompes funèbres, la fabrique sera dans l'impossibilité de payer ses vicaires. Que deviendra le curé, dans ces importantes paroisses où un nombreux personnel est indispensable à l'exer-

cice du culte ? Renverra-t-on les vicaires ? L'administration des sacrements sera-t-elle interrompue ? La visite des malades devra-t-elle être refusée aux sollicitations des mourants et de leurs familles ? On frémit en envisageant ces conséquences, qui cependant se déroulent fatalement à la suite de l'attribution des pompes funèbres à la commune.

Des hommes soucieux de faire bonne justice eussent provoqué une enquête ; ils eussent entendu les parties en cause. Ils se fussent éclairés sur les conséquences de la loi que l'on sollicitait d'eux. Mais on n'a point un tel souci des consciences catholiques, et toute tentative de persécution reçoit immédiatement satisfaction. Étrange aveuglement ! Lorsque des intérêts agricoles ou industriels sont menacés, on ouvre des enquêtes, on pétitionne ; les chambres de commerce envoient des délégations à Paris ; des commissions parlementaires sont nommées et entendent les représentants du Nord et du Midi ; en un mot, tous les moyens sont employés pour permettre aux Chambres de statuer en connaissance de cause. Ici, rien de pareil. A quoi bon se renseigner sur les désastres irréparables que l'on prépare ? Les catholiques seuls se plaindront.

Disons cependant que Mgr Freppel n'a point négligé un aussi puissant argument. Il a fait la lumière dans le débat, en mettant sous les yeux de la Chambre une série d'observations présentées par l'administration des pompes funèbres à la commission nommée pour l'examen du projet de loi Lefebvre.

Le caractère de justice qui distingue à un si haut degré ce monopole nous semble, dit-elle, devoir s'imposer d'autant plus à l'attention du législateur, que les recettes qu'il procure aux fabriques leur sont plus nécessaires, nous pourrions même dire indispensables pour subvenir aux besoins du culte et à l'entretien de ses ministres. Car, pour ne prendre nos exemples et nos preuves que dans Paris, sur les soixante-neuf paroisses qui y sont établies, il en est plus de trente dont la remise des pompes funèbres constitue presque l'unique ressource, et pour lesquelles cette ressource est même à ce point insuffisante qu'elles participent encore à la distribution du fonds commun, sans trouver même dans ces allocations supplémentaires le moyen d'équilibrer leur budget.

Et Mgr Freppel ajoute :

Donc, messieurs, vous décréteriez la ruine d'un certain nombre de fabriques si vous leur enleviez des ressources qui leur sont absolument nécessaires pour subvenir aux besoins du culte et à l'entretien de ses ministres.

Avons-nous besoin de dire à nouveau que le paragraphe 9 de l'article 136 fut accepté et que, quelques jours plus tard, le 12 novembre, le projet de loi présenté par M. Lefebvre fut définitivement adopté.

A. Houzé de l'Aulnois.

(*La fin au prochain numéro.*)

FRANÇOIS COPPÉE

A l'occasion d'un nouveau drame de François Coppée, *Severo Torelli,* M. Léon Aubineau flétrit à bon droit le procédé de ces dramaturges peu scrupuleux qui n'hésitent pas à mettre la religion sur la scène. Nous recommandons aux admirateurs d'*Hérodiade* et autres *Huguenots* cette judicieuse critique. On remarquera qu'elle s'adresse à un écrivain spiritualiste, prôné comme tel dans les salons de la meilleure société. Si les pièces d'un auteur réputé chrétien donnent lieu à de pareils reproches, on peut juger de ce que valent les autres productions du théâtre contemporain.

Une pièce nouvelle, à l'Odéon, lève la paille en ce moment, comme faisait jadis *Bajazet,* au dire de Mme de Sévigné. Les feuilletons chantent victoire ; du coup, M. Coppée passe grand homme et s'en va frapper aux portes de l'Académie.

M. Coppée est un parnassien. Il a eu, il y a déjà vingt ans, un assez grand succès pour une scène de théâtre. Il a depuis reparu, à ce qu'il paraît, plusieurs fois devant la rampe et avec honneur, dit-on ; ses poésies, surtout, ont rendu son nom populaire. On chante et on récite les vers de M. Coppée dans les salons. Ces petits succès du monde ne sont pas à dédaigner pour la république des lettres ; M. Sully-Prudhomme n'a pas d'autres titres à son fauteuil.

M. Coppée a la rime riche, et ses stances sont vraiment parfois d'une jolie cadence. Il y a bien du maniéré, du précieux et du prétentieux à travers, autant du moins que nous en avons pu juger en quelques rencontres.

M. Coppée ne fait pas que des vers d'ailleurs ; il a publié des

contes, et il tient depuis quelque temps un feuilleton dramatique. Dans ce que je connais de lui, ce qui paraît manquer principalement, c'est le naturel ; non pas que M. Coppée n'y vise. Il vise à toutes bonnes choses honnêtes, et religieuses même. On assure que sa candidature à l'Académie ralliera toutes les voix catholiques de l'aréopage contre les voix républicaines et athéistes, qui iront à M. About. Comment ce dernier, ancien familier de Compiègne, madrigalier en titre des fêtes de l'Impératrice, se trouve-t-il patronné par les républicains ?

M. F. Coppée tient donc pour la religion ; malheureusement il ne sait pas trop ce qu'elle est. Sa piété est aux nids d'amour et aux pluies de plumes de tourterelles. Rien de plus tendre : nous n'osons dire rien de plus léger ; rien du moins pour gêner les sentiments de la dévotion libérale des académistes.

Quand M. Coppée entrera à l'Académie, nous pourrons le retrouver.

Nous ne sommes pas allés au théâtre, et nous ne prétendons pas juger le drame de l'Odéon. On en célèbre le grand style, l'énergie dramatique et la beauté des caractères. Ce qu'on cite et ce qu'on analyse ne donne peut-être pas une haute et juste idée de ces qualités. Aristote aurait bien à gloser. Qu'importe à nos lecteurs que l'exposition de ce drame s'étende sur deux actes, qu'il n'y ait point de nœud, que la majeure partie de la comédie ne soit qu'un remplissage inutile sans intrigue et sans développement des caractères, et qu'enfin le dénouement survienne par un coup de théâtre qui eût pu arriver vingt ans plus tôt et eût rendu tout le drame superflu ? Tout au plus pourrait-on conclure de cela que le poète n'a pas l'envergure tragique, et que le *Passant* est bien sa mesure théâtrale. Nos lecteurs se soucieraient-ils beaucoup de ce problème ? Sa solution n'empêcherait pas l'œuvre nouvelle de M. Coppée d'être une tentative littéraire respectable, où les lettres devraient trouver leur compte, un compte sérieux auquel on pourrait applaudir.

La donnée dramatique est assez abominable pour être tenue pour hardie : complication d'adultère et de patriotisme, parricide et générosité mêlés ; le tout exprimé, dit-on, en beaux vers.

Le tort des admirateurs est de citer des bribes de ces dialogues. Ce ne sont pas des dialogues marchant droit au fait ; les héros s'attardent à des recherches d'esprit et à des apostrophes bizarres. Les héros de Corneille parlent bien à leur

cœur et à leurs yeux ; mais ils s'en tirent à la façon de Corneille, qui est la bonne. Monime dans *Mithridate* s'entretient avec son bandeau :

..... Fatal tissu, malheureux diadème !

La façon y est encore ; mais la Thisbé de Théophile de Viau invective le poignard de son amant, et la façon n'y est plus :

Le voilà ce poignard qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement. Il en rougit le traître !

Ce n'est pas seulement le calembour qui est ridicule. Le héros de M. Coppée, s'il ne fait de calembour, conte bien des calembredaines à sa lame :

Montre-toi donc, ô lame immaculée! Émerge
De ta gaine, acier pur et froid comme une vierge,
Et réfléchis, avant de te rougir de sang,
Pour la dernière fois le front d'un innocent.

Le quatrain, pour être moins rond que le distique de Thisbé, n'est-il pas quasiment aussi ridicule ? En tout cas, il est plus direct ; et dans la bouche d'un garçon qui s'en va assassiner son père, il témoigne de trop de goût pour la causerie.

Cela, dira-t-on, regarde les spectateurs, et nos remarques ne vont pas à juger la pièce de théâtre. Nous parlons sur les impressions des autres : elles sont à l'enthousiasme. Ce que nous voulons remarquer, c'est la profanation, dont M. Coppée s'est rendu coupable, du plus auguste mystère de la religion. Nous n'attaquons pas les intentions du poète, elles sont parfaites. Il résout d'ailleurs sans mesure et à sa façon une question où il pouvait, non pas se couvrir, mais se targuer du nom de Corneille. Il va plus loin que le grand poète, et jamais l'auteur de *Polyeucte* n'eût pris la liberté sacrilège dont M. Coppée vient de donner inconsciemment l'exemple. *Polyeucte* a bien assez de hardiesses, et malgré la qualité du chef-d'œuvre, la foi peut souffrir à le voir représenter.

L'hôtel de Rambouillet avait raison de se refuser à applaudir le chef-d'œuvre derrière les chandelles. Qui ne le goûterait à la lecture ? Malgré le plaisir qu'une juste et savante diction peut apporter à l'oreille et à l'esprit, le cœur n'est-il pas oppressé de trouver nos mystères redoutables, les sentiments les plus précieux et les plus élevés de l'âme, ceux que la grâce nous inspire et auxquels le Sauveur des hommes, Dieu lui-

même, nous demande de concourir, en un mot tout le commerce divin et salutaire que le sang de Jésus-Christ a procuré au fidèle, représentés et « joués » sur un théâtre ? Plus la représentation est luxueuse, plus il y a de décorations, de costumes, d'art et de fard, plus la souffrance est vive, profonde, indignée.

Je ne dis rien de Racine : on manque à son génie discret et poli, à son sens juste et exquis, à sa mémoire chrétienne, toutes les fois qu'on veut produire sur nos scènes dramatiques les beaux poèmes d'Esther et d'Athalie. Racine eût rougi de les livrer à des comédiens. Ceux-ci insultent le grand homme quand ils mettent la main à ces grands ouvrages destinés par leur auteur à être le délassement d'honnêtes filles, l'exercice littéraire et religieux d'une jeunesse pieuse et recueillie. On dit, il est vrai, que cette jeunesse y a couru quelque risque de s'évaporer. Madame de Maintenon a dû interrompre les représentations solennelles d'*Esther*. *Athalie* fut récitée dans le secret intime de Saint-Cyr, sous les costumes des classes et sans personne, hormis le Roi, de la compagnie privilégiée qui avait applaudi *Esther*. On est loin de cette réserve ; on se rit volontiers, dans les cours de littérature, de la pruderie de Mme de Maintenon, et encore plus des scrupules de l'hôtel de Rambouillet.

On est délivré des Grecs et des Romains. En mettant sur la scène des héros baptisés, on y a introduit les sentiments et les mystères de la religion, et le théâtre a pris toutes les libertés. Le signe du salut, la croix, a été exhibé devant les rampes. M. Hugo, dans son langage brutal, ne disait-il pas avoir cloué, dans un de ses drames, l'assassin, la courtisane et l'adultère au revers du crucifix. C'est bien leur place sans doute, non pas au revers, mais au pied de la croix, quand ils invoquent leur pardon ; c'est le *jeu* qui est indigne. La miséricorde et l'immolation de la victime divine ne sauraient être des comédies. Je n'ignore pas les anciens usages de l'Église ; j'ai encore l'oreille émue et l'esprit ravi des merveilles des poésies de saint Romain et des autres Mélodes des premiers siècles, dont le cardinal Pitra a récemment donné au public chrétien et savant les merveilleux poèmes. Les usages et les fêtes de l'Église grecque ont passé dans l'Église latine et s'y sont conservés avec honneur jusqu'au moyen-âge.

Quelle comparaison de ces pieuses et dévotes solennités, de leurs harmonies et de leurs enseignements avec les scandales, les impudicités et les excès de la rampe ! Les représentations

d'*Esther* ne peuvent être mises en regard des exercices des plus sérieuses troupes de comédiens ; et la distance est infinie avec les pompes de la piété où l'Église invoquait les saints, chantaient les mystères, célébrait la bonté et les grandeurs de Dieu. Notre théâtre a un autre but. Dans ces dernières années, grâce à l'hébètement des âmes et à la faiblesse des convictions chrétiennes, il a pris des libertés monstrueuses. Rien ne semblait avoir été respecté. On a vu des comédiens habillés en évêque ou en Pape ; tous les sacrements ont été mis sur la scène, toutes les cérémonies du culte ont été figurées. Personne, je crois, n'y avait traîné la sainte Eucharistie. M. Coppée vient de le faire. Il n'a pas conscience de son énormité, et ses critiques encore moins que lui.

On ne pouvait attendre de M. Sarcey ou de M. Weiss la moindre répugnance. Un moine portant la sainte hostie dans le saint ciboire, et que des conjurés arrêtent pour faire sur les saintes espèces le serment de délivrer leur patrie, semble à ces beaux esprits un moyen dramatique comme un autre. Ils le trouvent saisissant et d'un grand effet. Leur conscience n'est pas pour se troubler, parce que le serment de la délivrance de la patrie se complique d'une clause d'assassinat. Les commandements de Dieu sont peu de chose devant un effet scénique : même la sainte Eucharistie peut communiquer une émotion que le poète et le comédien ont droit d'exploiter. Heureusement, la critique n'est pas absolument unanime sur ces points. Le *Moniteur* a fait entendre une protestation qui est à relever. « Je trouve dangereuse et mauvaise cette glorification de l'assassinat politique », dit M. Ed. Thierry ; et après avoir noté le serment sacré ou sacrilège, le critique ajoute :

« Il y a une autre chose qui me trouble, c'est de voir se familiariser le théâtre avec les objets de la vénération et de l'adoration de tant d'âmes croyantes. Je rends cette justice au poète, à François Coppée, que la manière dont il y touche lui-même commande le respect, et qu'il donne à son prêtre un rôle populaire. C'est égal, c'est un rôle, et un rôle qui revêt le comédien de fonctions sacerdotales, qui lui met le symbole même et la figure visible de la divinité entre les mains. De quelque manière que soit faite cette imitation du ciboire sacramentel, le nom qu'on lui donne la consacre en quelque sorte, et elle n'en est pas moins portée pêle-mêle avec tous les cartonnages de la scène au magasin des accessoires. »

Le blâme est modéré, et les termes ne sont pas justes : c'est l'apparence des fonctions sacerdotales, c'est un semblant de symbole dont il est question, et la figure visible de la divinité n'est qu'un jeu. Mais, nous le répétons, ce jeu est horrible ; il insulte Dieu et les consciences. Aussi, tout en connaissant la raison des réserves et de la modération du critique, combien ne semblent-elles pas mal appropriées à ce scandale, à ce mépris, et à cette abominable prostitution. Ces comédiens, ces poètes, tout ce public qui, sans raison, par ignorance, sottise et suffisance, se rendent complices de ces attentats contre le Dieu d'amour, ne rappellent-ils pas cette chienaille dont parlait Joinville, et ces juifs blasphémateurs de la Mère de Dieu, à qui le saint roi disait que c'était un devoir pour le bon chevalier laïc de leur enfoncer son épée dans le ventre jusqu'à la garde tant comme elle peut entrer.

Autre temps, autres mœurs. Nous ne souhaitons pas qu'on transperce le ventre de M. Coppée : c'est un charmant oiseau et il peut avoir un joli ramage. L'outrage à Dieu et l'insulte à la foi publique n'en sont pas moins odieux et exécrables.

(*Univers.*) LÉON AUBINEAU.

REVUE DES REVUES

Le suffrage universel jugé par un républicain. — Qu'est-ce que la démocratie ? Son origine, ses causes, ses résultats. — Mgr Guibert. — Le devoir des catholiques à l'heure actuelle.

C'est un journal républicain qui fera aujourd'hui les premiers frais de notre causerie. Ces publications, celles du moins qui ont encore quelque bon sens, contiennent depuis quelque temps des aveux trop précieux sur les causes de la triste situation où nous nous débattons, pour qu'il nous soit permis de ne pas nous en occuper.

C'est d'abord du suffrage universel que nous nous occuperons. Le voici qui trouve maintenant, même dans les rangs de ses anciens amis, des détracteurs sérieux. M. Schérer, sénateur de gauche et rédacteur du *Temps*, lui porte les premiers coups. En le lisant, en sent que l'honorable sénateur n'est plus très

rassuré et que, pour lui, l'âge d'or n'est pas devant nous. Résumons brièvement, avec le *Moniteur*, le travail de M. Schérer.

Le rédacteur du *Temps* a vu le suffrage universel à l'œuvre, et c'est pour cela qu'il s'en méfie. Ce suffrage, qui a péché dans le passé, pourrait bien pécher dans l'avenir. Comment pourrait-il en être autrement, puisque ce suffrage ne sait absolument pas ce qu'il veut ? Il y a bien, par ci, par là, des utopistes qui le font parler et qui lui attribuent une volonté, mais ce sont là autant d'affirmations téméraires démenties par les faits et destinées à l'être toujours. La petite Salente que rêvent ces utopistes fuira toujours devant nous, comme la Terre promise fuyait devant les Hébreux.

Il faut citer les lignes suivantes du travail de M. Schérer. Elles sont accablantes pour la démocratie et pour le suffrage universel :

Osons le dire et le redire : on se condamne à méconnaître les instincts les plus caractéristiques du suffrage universel, en France du moins, lorsqu'on s'obstine à ne pas tenir compte des quatre plébiscites qui ont élevé Louis-Napoléon à la présidence de la République, ratifié l'attentat du 2 Décembre, fait l'empire et, en 1870, renouvelé le pacte de la nation avec le funeste aventurier. Il n'est nullement prouvé que la démocratie ignorât ce qu'elle faisait lorsqu'elle usait de ses droits pour s'en dépouiller. Le suffrage universel n'est pas nécessairement républicain, pas plus qu'il n'est nécessairement libéral et constitutionnel, et rien n'empêche qu'il ne juge une dictature plus propre à servir ses intérêts qu'une Assemblée représentative.

Oui, le suffrage universel en est là. Il ne sait pas ce qu'il veut, et comment pourrait-il en être autrement, puisque, tout compte fait, on ne trouve en lui que l'oppression forcée de l'élite par la foule, de la raison par l'ignorance, de la supériorité par le nombre? Le suffrage universel, ainsi que le disait un jour M. Dalloz à M. Alphonse Karr, son collaboratenr, ce sont les pieds bêtes qui prétendent commander à la tête intelligente, parce qu'ils sont *deux* et qu'elle n'est qu'*une*. Si la raison régnait encore parmi nous, on s'inclinerait devant la force de cet axiome ; mais nous traversons une époque pendant laquelle son rôle est suspendu.

Sans doute, l'égalité est une belle chose, elle nous vient de Dieu, mais à la condition de la comprendre. Vous pourrez écrire son nom sur tous les monuments, mais ce que vous ne

pourrez pas, c'est l'établir entre tous les hommes, et empêcher certains d'entre eux de dépasser les autres. Est-ce que tous les citoyens ont le même poids dans la balance dans laquelle la patrie pèse ses enfants ? En 1871, lorsque le peintre Henri Regnault fut tué à Buzenval, est-ce que la France ne fit pas en sa personne une plus grande perte qu'en celle du brave ouvrier cordonnier qui eut le même sort à côté de lui ? Oserait-on le prétendre ?

Ainsi qu'on aurait dû s'y attendre, ceux auxquels on accordait tous les droits sans leur imposer aucun devoir ne devaient point tarder à avoir toutes les présomptions et toutes les exigences. M. Schérer le constate avec mélancolie, quand il expose ce qu'à présent les électeurs exigent de ceux qu'ils ont élus. Ces élus doivent se tenir à leur disposition et comparaître au premier appel pour rendre compte de leur conduite. Les masses qui ne croient pas à la compétence de ses élus s'attribuent par contre toutes les compétences. Il paraît que c'est là une conséquence directe et forcée de l'état démocratique.

Le député, s'écrie M. Schérer, était un homme investi de la confiance de ses concitoyens et chargé par eux de décider, au mieux de ses lumières, des questions qui lui étaient soumises : ce sera désormais un organe choisi pour sa docilité aux vœux de ses constituants, et qui aura reçu d'eux, sur tous les principaux sujets, un mandat impératif. Il a même été question de faire signer au candidat une démission en blanc, afin de pouvoir le rappeler à l'obéissance, une fois élu, pour peu qu'il fît mine d'avoir des sentiments à lui. La contre-partie du mandat impératif est le devoir du compte-rendu : le député sera tenu, après chaque session, de comparaître devant ses électeurs et de leur faire connaître comment il a exécuté leurs ordres.

Poursuivant son examen, M. Schérer continue ainsi :

Il est permis, au nombre des inconvénients et même des périls de la démocratie, de placer les abus qui, sans être absolument inséparables de ce régime, paraissent en découler naturellement.

La meilleure démonstration de l'écart qui subsiste entre l'idéal et la réalité du suffrage universel, serait de retracer l'histoire d'un candidat aux honneurs de la députation. On verrait celui-ci à l'œuvre avant et après l'élection ; on le mettrait successivement en face des exigences publiques de son comité et des sollicitations privées de ses commettants. Le moraliste obtiendrait ainsi l'un des exemples les plus surprenants des sacrifices de tranquillité et de dignité que l'homme peut faire à l'ambition.

Je viens de nommer le comité électoral. Savez-vous ce que c'est

que ce comité? Tout simplement la clef de nos institutions, la maîtresse pièce de la machine politique. La France est aujourd'hui gouvernée par les comités. »

Et quels sont ceux qui dans ces comités crient si haut et qui ont la prétention d'exprimer la volonté de la France? Des politiciens sans mandat aucun, et en minorité infime, mais qui, tandis que les braves gens travaillent et restent chez eux, taquinent les députés et les somment de voter des lois dangereuses, de soulever des questions irritantes, en un mot d'inquiéter le pays et de porter préjudice aux affaires.

Il y a en France quatre cent cinquante circonscriptions. Dans ces diverses circonscriptions il y a, on peut en être certain, un noyau d'agitateurs toujours prêts à se réunir et à formuler les souhaits les plus saugrenus et les plus imprudents. On rend compte de ces conciliabules dans les journaux, et c'est ainsi qu'on parvient à donner le change et à faire passer les désirs de quelques individus que M. Henri Maret appelle spirituellement d'aimables fumistes, pour les désirs de la masse.

Ces comités du dehors ont, qu'on en soit bien convaincu, créé les comités dans la Chambre, c'est-à-dire la suppression de la discussion, les députés devant voter non selon leur conscience, mais conformément à l'avis du groupe auquel ils appartiennent.

C'est là qu'est le mal que M. Schérer, grâce à son talent, signale d'une façon saisissante. Aura-t-il le pouvoir de nous corriger? Oui, sûrement, si la France avait en ce moment sa tête en place. Mais, par malheur, elle ne l'a pas toujours. Elle a, comme on dit, des absences, absences qui dureront, hélas! longtemps, ceux qui sont au pouvoir et nous tyrannisent ayant trop d'intérêt à les voir se prolonger.

—

Nous venons de signaler ce que certains républicains pensent du suffrage universel, cette conséquence du régime démocratique. Qu'est-ce donc que la *Démocratie?* Une revue anglaise, le *Nineteench Century* (le *XIXe Siècle*) va nous le dire.

Cette revue, dans un remarquable article, étudie la marche progressive de la démocratie en Angleterre, et se demande où conduira ce mouvement.

Qu'est-ce donc que la démocratie? C'est une force politique et sociale qui peut s'allier à toute forme gouvernementale. Une République n'est pas nécessairement « démocratique. » La République romaine et celle de Venise en sont la preuve ; et le césarisme n'est

pas nécessairement aristocratique. L'Empire romain et le napoléonisme prétendaient ne s'appuyer que sur la « plèbe » et ne recevoir d'autres inspirations que celles manifestées par les « plébicistes. »

En quoi consiste l'essence de la démocratie? Dans la suprématie absolue donnée à la majorité numérique sur tous les autres éléments sociaux. C'est cette vérité démocratique que l'abbé Seyiès exprima par les mots célèbres : « Le tiers État, c'est tout; c'est la nation. »

Comme causes de l'avènement au pouvoir de la démocratie, nous pouvons citer les quatre suivantes :

1° Les inventions modernes, telles que le journalisme ; 2° le développement des moyens de communication, grâce à la vapeur et au télégraphe; 3° le développement général de l'instruction parmi le peuple; 4° l'abolition de tout privilège, l'établissement du principe d'autorité et de l'individualité.

Cela posé, il est permis de se demander où nous allons ?

La réponse est difficile, mais l'écrivain anglais croit pouvoir donner celle-ci :

L'avenir appartiendra au vote approbatif ou négatif de l'ignorance.

Et il continue :

Observons cependant ceci : La démocratie française a pris pour formule les trois mots célèbres : *Liberté, Égalité. Fraternité.* Ces trois mots ne peuvent se réaliser que dans le sein du christianisme. M. Thiers a dit avec beaucoup de vérité : « La République (démocratie) sera conservatrice ou elle ne sera pas. »

Le sentiment chrétien se réveillant, et surtout le catholicisme prenant en main la cause de la « démocratie » saura seul lui donner sa direction vraie et durable. Le mot « socialisme », qui effraie à cause du sens qu'y attache le parti qui s'en dit le propagateur, n'est pas « par son essence » antichrétien, le christianisme étant par sa nature divine le seul socialisme et communisme qui ait été vraiment réalisé sur terre.

Le socialisme de nos jours vise à l'*athéisme,* c'est-à-dire à l'abolition de l'autorité divine ; au *communisme,* c'est-à-dire à l'abolition du droit de propriété; à l'*amour libre,* c'est-à-dire à l'abolition de la famille et de l'autorité paternelle. Mais le *socialisme chrétien* doit un jour résoudre les problèmes *sociaux* qui agitent notre époque. C'est à lui à rendre meilleure et acceptable la condition des basses classes; c'est à lui à enseigner aux pauvres la résignation, aux riches le dévouement, à tous le travail.

L'*égoïsme intelligent* deviendra peut-être le code social moderne; mais qu'est-il autrement que l'application à la société tout entière de la vérité évangélique, sans laquelle ni le bien « égoïste » c'est-à-

dire individuel, ne saurait exister, ni naître, le « bien humanitaire », qui ne saurait se réaliser que par la collectivité des « bien-être » individuels?

Il y aura toujours des pauvres parmi nous, parce qu'il y aura toujours des pécheurs.

La *démocratie christianisée*, le *Vox populi vox Dei* sont, nous l'espérons, l'avenir réservé à la civilisation européenne, qui en ce moment est en état marquant, sinon de « dissolution », au moins de de transformation.

—

Un publiciste peu suspect de cléricalisme, M. Aug. Marcade, écrit à propos de l'odieuse réduction de traitement, infligée à S. E. le cardinal de Paris, les lignes suivantes :

Le vénérable archevêque de Paris a appris, avec une indifférence stoïque, que la Chambre des députés lui refusait le pain et le sel. 15,000 francs pour le premier dignitaire de l'Eglise de France, obligé de vivre dans un palais, de veiller à son entretien, de subvenir aux dépenses de secrétaires et de collaborateurs intimes, de répondre à des demandes quotidiennes de secours qui assaillent tous les hommes en évidence, et surtout le pasteur de cet immense diocèse de Paris — on avouera qu'il y a là une situation pénible, et moins que jamais enviable. J'allais oublier que l'indemnité de 10,000 francs accordée aux cardinaux a été déjà supprimée. Le cas échéant, il faudra encore prélever sur ces pauvres 15,000 francs les frais des voyages à Rome que les princes de l'Eglise, membres du Sacré-Collège, sont appelés à faire plus souvent que leurs confrères de l'épiscopat.

Le saint vieillard n'a pas pu dire en recevant le coup que lui a porté M. Jules Roche :

— Je restreindrai mes dépenses.

Ainsi qu'on l'a dit bien souvent, il vit comme un ascète, uniquement occupé de sa vaste administration, vivant de peu, et volontairement enfermé dans son palais, ainsi que le Pape Léon XIII, avec qui il a bien des points de ressemblance.

En entrant dans l'archevêché, on n'aperçoit ni domestique, ni laquais galonné. Le matin, la concierge époussette sa loge avec un madras sur la tête. L'équipage de Son Éminence se compose d'un bon gros cheval de trait et d'un coche qui pourrait bien appartenir aux voitures de place. De dîners et de soirées, jamais on n'en voit à l'archevêché. Ce qu'on y rencontre, ce sont les frères de Saint-Vincent de Paul, allant y chercher les lettres qui contiennent le secret de bien des misères, les confidences des hommes déchus, des pauvres honteux, qui viennent de tous les coins de la France se réfugier à Paris. Pas une lettre de ce genre à laquelle il ne soit répondu. Les Frères de Saint-Vincent de Paul vont à domicile mesurer l'étendue des besoins et apporter les secours. Voilà où a

passé depuis douze années que le vénérable cardinal gouverne l'Église de Paris, la plus grande partie des 50,000 francs d'abord, et des 45,000 francs ensuite, qui lui étaient alloués sur le budget.

Le prélat qui est ainsi frappé par des fanatiques à rebours — des fanatiques d'athéisme — a-t-on écrit, est le même qui, en 1870, donna l'hospitalité dans son palais de Tours à l'israélite Crémieux, et dont M. Thiers admira le patriotisme et les lumières. C'est lui qui lui conféra l'honneur périlleux de succéder à Mgr Darboy. On se rappelle peut-être encore quel fut le premier acte de l'archevêque. Il recueillit plusieurs centaines d'orphelins faits par la guerre et la Commune, sans distinction d'origine. Aujourd'hui, les orphelins du cardinal sont devenus des hommes, dotés d'une profession, ayant en main un outil, grâce à sa généreuse initiative. S'ils n'étaient disséminés un peu partout, il serait beau de les voir protester contre l'acte odieux de la Chambre des députés, au nom de la reconnaissance, au nom de leur jeunesse, de laquelle l'archevêque détourna les privations, la misère et peut-être la honte, trop souvent compagne de la misère.

—

Terminons cette revue par une citation tirée du *Messager du Sacré-Cœur*. Nous nous abstiendrons de la commenter, mais on y trouvera une saine et juste appréciation des devoirs actuels, nous ne dirons pas seulement des patriotes éclairés, mais encore et surtout des serviteurs de l'Église et de son divin Maître.

Il n'y pas lieu de nous décourager, écrit le R. P. Ramière, ni de nous retirer du champ de bataille, parce que la Providence nous a enlevé l'homme sur qui nous comptions pour présider à la restauration du règne social de Jésus-Christ. Dieu a voulu nous montrer par là qu'aucun homme ne lui est nécessaire : le seul homme nécessaire est l'Homme-Dieu. Après la mort du comte de Chambord, Jésus-Christ reste toujours vivant ; sa cause demeure ce qu'elle était hier, ce qu'elle sera dans tous les siècles : *Christus Jesus heri et hodie, ipse et in secula.* (Héb. XIII, 8.) C'est toujours la cause de Dieu, celle à laquelle est assuré le triomphe définitif. Elle est digne, par conséquent, d'être défendue avec le même courage et la même confiance.

Ouvriers de Dieu, nous n'avons pas le droit de nous condamner à l'inaction, parce qu'il a plus au Souverain Maître de changer les conditions dans lesquelles nous espérions le servir plus utilement. Notre devoir est de chercher comment, dans la situation nouvelle qui nous est faite, nous pourrons mieux réaliser ses desseins. Nous manquerions gravement à la fidélité dont nous lui sommes redevables, si, dans nos sentiments et dans notre conduite, nous laissions nos

antipathies personnelles, si explicables qu'elles aient pu être dans leur origine, prévaloir sur ses divins intérêts.

Pour faire disparaître tous les dissentiments, il suffirait, croyons-nous avec le rédacteur du *Messager*, qu'on voulût bien réfléchir aux points suivants, qui nous semblent d'une parfaite évidence :

1° Le premier besoin de notre cause est l'union : non seulement l'union spéculative dans les doctrines, mais encore l'union pratique dans l'action.

2° Le but prochain que nous devons poursuivre avec toutes nos forces réunies, est notre affranchissement du joug funeste et ignoble que font peser sur nous les sectaires acharnés à la destruction de la Religion et à la ruine de la France.

3° Il n'y a en France, dans l'état présent des choses, qu'un seul nom autour duquel puisse s'accomplir cette union des forces catholiques et patriotiques : le nom de Mgr le comte de Paris.

4° Les catholiques peuvent, sans renier aucun de leurs principes, se rallier à ce nom. Le motif qu'ils ont eu jadis pour combattre l'orléanisme, les pousse aujourd'hui à se rapprocher du chef de la famille d'Orléans, devenu le chef de la maison de France. L'orléanisme était le système erroné d'après lequel le roi Louis-Philippe avait accepté la couronne arrachée par la Révolution au roi légitime. C'était donc la négation du droit et la sanction du fait révolutionnaire. En reconnaissant le droit dans la personne du petit-fils de Charles X, et en se portant aujourd'hui son héritier en vertu de ce droit, le petit-fils de Louis-Philippe a hautement répudié le principe de l'orléanisme. Loin donc que les catholiques trouvent dans ce faux principe un motif de persister dans leur éloignement, ils sont poussés à se rallier, aussi bien par leur propre principe que par le besoin manifeste de leur cause.

5° Il est vrai que la restauration du droit dans la constitution du pouvoir n'est pas le seul besoin de la France catholique. Nous pouvons et nous devons encore demander que ce pouvoir, légitime et chrétien dans son origine, le soit également dans son exercice. Sur ce point, les catholiques, dont nous exposons en ce moment la politique, ne sont nullement en désaccord avec ceux qui les blâment.

Où est donc le dissentiment qui divise les catholiques royalistes ?

Il est tout entier en ceci : que pour assurer la réalisation de notre commun désir, pour obtenir que l'héritier du comte de Chambord hérite de sa politique chrétienne aussi bien que de son droit légitime, pour combattre les influences qui le pousseraient en sens contraire, certains catholiques croient mieux faire en se rappro-

chant du prince, tandis que d'autres pensent mieux réussir en se tenant à l'écart, en attendant.....

On a dit justement que les peuples ont d'ordinaire « le gouvernement qu'ils méritent. » Si nous voulons avoir un gouvernement chrétien, c'est à nous de le faire..... Notre tâche, en ce moment, consiste à préparer, pour l'heure marquée par la Providence, les éléments d'un gouvernement chrétien ; et ce n'est pas en nous divisant et en nous critiquant les uns les autres que nous y arriverons : c'est au contraire en nous unissant dans une pensée et une action commune.

NÉCROLOGIE

On annonce de Chambéry la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Gros, ancien évêque de Tarentaise, chanoine de premier ordre de Saint-Denis.

Mgr Gros était né à Saint-Offenge-Dessous (Savoie), en 1800. L'état de sa santé l'avait forcé, il y a quelques années, de renoncer à l'administration de son diocèse.

—

Nous recevons de Brescia la nouvelle de la mort de Mgr *Gerolamo* Verzeri, évêque de ce diocèse.

Mgr Verzeri était né à Bergame le 22 octobre 1814 ; il avait été préconisé le 30 septembre 1850.

—

M. *François* Lenormant, membre de l'Institut, vient de mourir à l'âge de 47 ans des suites d'une longue et douloureuse maladie.

M. François Lenormant a beaucoup écrit, principalement sur les antiquités orientales. En dehors d'un remarquable *Traité des monnaies* et d'articles publiés dans la *Revue archéologique* ou dans la *Gazette archéologique,* on cite de lui : Deux dynasties françaises chez les Slaves méridionaux aux quatorzième et quinzième siècles (1861), le Gouvernement des îles Ioniennes : Lettre à John Russel (1861) ; Histoire des massacres de Syrie en 1860 (1861) ; Recherches archéologiques à Eleusis (1862) ; la Révolution de Grèce (1862) ; Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité (1863) ; la Grèce et les îles Ioniennes (1865) ; Turcs et Monténégrins (1866) ;

Manuel d'histoire ancienne de l'Orient (1868) ; Les premières civilisations (1874) ; Lettres assyriologiques et épigraphiques (1870-1872) ; Les sciences occultes en Asie (1874-1875) ; Essai sur l'instruction publique (1873) ; Mémoires sur les peintures de Polygnote, dans le Lesché de Delphes (1864), etc.

Dans ces derniers temps, M. François Lenormant avait plus particulièrement appliqué ses études aux Livres saints. Mais les deux ouvrages qu'il a mis au jour sous ces titres : les *Origines de l'histoire* et « la *Genèse* », ont été justement accusés d'ouvrir la porte à des témérités dont l'auteur lui-même ne s'est pas suffisamment gardé en ce qui concerne le respect dû à l'inspiration des Livres saints. C'est ce qui a été pleinement démontré pour le premier de ces ouvrages par les savantes études de M. l'abbé Daniel, collaborateur de l'*Univers*, qui commençait naguère, et poursuivra, pour le second, la même démonstration.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

A l'occasion d'une audience spéciale accordée au cardinal Manning, le Saint-Père a rendu pleine justice aux efforts zélés du cardinal pour développer l'influence de l'Église catholique en Angleterre. L'établissement d'une Université catholique anglaise est en ce moment soumise à l'appréciation du Vatican.

Léon XIII a félicité aussi le cardinal Mac-Cabe, archevêque de Dublin, pour sa récente lettre pastorale condamnant les sociétés secrètes.

—

La révolution s'acharne avec rage sur ce qui reste à l'Église des biens temporels destinés à faciliter ici-bas son indéfectible mission. C'est ainsi que le fisc veut étendre à la Congrégation de la Propagation de la Foi l'obligation imposée aux établissements de bienfaisance par la loi de 1866 de convertir en papiers d'État leurs biens fonciers.

Le caractère international de cette institution avait été reconnu par Victor-Emmanuel lui-même, et quand le ministre

Vigliani voulut soumettre la Propagande à la loi de conversion, le Roi, dans son énergique patois piémontais, dit au ministre : « Nous avons assez fait les sauteurs, Monsieur Vigliani ; plutôt que de signer pareil décret, j'endosse une méchante casaque et je cours à la Mandria faire le paysan. Moi qui ai dit, pour venir ici, que je respectais toujours la religion de mes ancêtres, je ne détruirai pas les moyens de la propager. Assez de farce comme cela ! avez-vous compris, Monsieur Vigliani? » Vigliani, qui ne demandait pas mieux, comprit fort bien, et de fait la Propagande demeura en paix.

La Congrégation du reste n'a jamais été désignée dans la liste des établissements obligés à la conversion, et c'est ains que la Cour de cassation annula par arrêt du 7 juin 1881, lei jugement du tribunal de Rome, qui astreignait la Propagande à cette désastreuse conversion. L'affaire fut renvoyée au tribunal d'Ancône et revient en cassation le 8 janvier prochain, après jugement de ladite Cour d'Ancône défavorable à la Congrégation de la Propagande. On nourrit encore à Rome grand espoir que la Cour de cassation ne se déjugera pas et qu'on épargnera cette vexation suprême, préliminaire de spoliations ultérieures, à une institution si éminemment internationale, et que les lois, promulguées en Italie avant l'invasion de Rome, ne concernent évidemment pas.

Mais l'invraisemblable devient la vérité dés qu'il s'agit des prétentions du fisc italien ; figurez-vous que l'administration régénératrice s'est arrangée de manière à faire payer double et souvent triple droit de mutation aux survivants des victimes de la catastrophe d'Ischia : par une fiction légale, tous les parents de divers degrés ensevelis en même temps, sous les mêmes décombres, seront réputés, et ce de la manière la plus avantageuse au fisc, avoir survécu les uns aux autres, de façon à ce que les héritiers aient à payer deux ou trois différentes taxes de succession ; ceci achèvera de ruiner les orphelins qui ont perdu en même temps grands-parents, parents, frères ou oncles, etc.

Vainement, dira-t-on : où il n'y a rien le Roi perd ses droits !

Le fisc y a pourvu, il a mis l'embargo sur les dons expédiés de l'étranger au gouvernement italien en faveur des victimes, et il faudra que la rapacité de l'enregistrement soit satisfaite, en vertu de cet étrange saisie-arrêt, avant que les malheureux n'aient perçu un rouge liard. (*Vraie France.*)

France.

Paris. — Cette année, comme de coutume, la clôture des exercices de l'Adoration du Saint-Sacrement, à Notre-Dame, est devenue, le 4, l'occasion d'un témoignage de foi solennel. Dans l'ordre le plus parfait et un recueillement profond, plus de trois mille hommes, représentant toutes les classes de la société, ont escorté, un cierge à la main, Jésus-Christ, substantiellement présent dans la sainte Eucharistie.

La procession, au chant majestueux et triomphant du *Lauda Sion,* a fait le tour de la vaste métropole, complètement remplie de fidèles priant avec ferveur. La majesté imposante de ces voûtes illuminées par la splendeur des feux de tous les lustres et de ces milliers de cierges, l'ampleur des chants liturgiques, redits avec ensemble par cette masse de voix que l'orgue accompagnait à l'unisson, saisissaient l'âme d'un transport irrésistible : c'était comme un écho et une vision de la Jérusalem céleste.

Rien de plus opportun que ces hommages publics rendus à l'Eucharistie, en ces jours de blasphèmes tolérés et de vols sacrilèges, de profanations révoltantes, si souvent répétés, si rarement punis. Protester contre de pareils attentats, c'est bien ; mais il y a un devoir encore plus sacré pour tout homme de foi : c'est de les prévenir, de les empêcher, quand on le peut.

Lyon. — Les plus édifiant détails nous arrivent sur la manière dont a été célébrée à Lyon la fête de l'Immaculée Conception. Le 8, illuminations magnifiques et universelles. Cinq mille femmes sont montées à Fourvière en récitant le Rosaire.

Le dimanche, 9 décembre, c'était le tour des hommes, de beaucoup plus nombreux que les années précédentes. Bien près de six mille, dit l'*Univers*, appartenant à toutes les classes de la société, ont accompli le pieux pélerinage. Les militaires qui autrefois, se groupaient en certain nombre dans les rangs de cette pieuse milice de la sainte Vierge, seuls continuent à y faire défaut, depuis qu'en haut lieu on ne veut plus admettre l'alliance de l'épée et de la croix, alliance à qui nous devons cependant les gloires de notre histoire.

La tête de cette immense procession touchait aux abords de la sainte chapelle, que la queue débouchait à peine de la place Saint-Jean, et cette foule gravissait la colline en récitant le

chapelet et en chantant des hymnes à la sainte Vierge, sous les regards d'une foule curieuse, mais sympathique.

La police avait eu le bon goût de ne se faire représenter ostensiblement que par deux agents de police, errant étonnés et muets aux abords de la basilique, centre de la réunion. Après avoir traversé le vieux sanctuaire de Fourvière au chant du *Magnificat,* la procession a pénétré dans la crypte de la nouvelle église, et bientôt son immense vaisseau devenait insuffisant à contenir la foule des pèlerins. C'était comme une lave humaine, toute frémissante d'amour et d'enthousiasme, qui coulait le long des gradins provisoires qui desservent cette crypte. Les flots ont dû refluer jusque sur la place, et un quart au moins des pèlerins s'est résigné à rester au dehors. Mgr Mermillod, chargé de parler à ce peuple, l'a fait avec la magie ordinaire de sa parole. Il l'a félicité en termes inspirés du triple acte de foi qu'il venait d'accomplir, acte de foi, de courage et d'espérance ! Que n'a-t-il pu le sacrer apôtre et lui insuffler l'énergie de l'action qui manque un peu aux Lyonnais ! La piété et la foi, certes, ne lui manquent pas, la charité non plus ; mais la résolution qui agit et ne désarme pas, semble lui faire défaut. Et cependant, si ces 6,000 hommes voulaient, si l'unanimité de ces mains qui allumaient hier ces milliers de lumières à la gloire de Marie, savaient s'unir par les liens d'une volonté virile et agissante, comme bientôt l'esprit public se modifierait ! Espérons quand même. Puisqu'il est encore des hommes qui savent prier, un jour peut-être ils sauront agir.

Tulle. — Le ministre de la justice et des cultes, annonce la *Paix,* vient d'adresser à Mgr l'Évêque de Tulle une lettre de réprimande pour avoir écrit à M. Manche, curé-doyen de Beynat, dont le traitement a été suspendu, une lettre de protestation.

Étranger.

Allemagne. — Mgr Blum, évêque de Limbourg, qui avait été destitué, a été réinstallé par une ordonnance impériale en date du 3 décembre, et l'État recommencera à subvenir aux dépenses du diocèse.

C'est la première réparation faite à l'épiscopat prussien, victime de la prétendue haute cour ecclésiastique. Mais NN. SS. les archevêques et évêques de Cologne, de Posen et de Munster

sont encore en exil. De la rentrée de Mgr Blum doit-on conclure que le gouvernement renonce à réclamer la force de la chose jugée pour les arrêts de sa fameuse haute cour ecclésiastique ? Ce serait logique, habile et juste.

Missions.

CHINE. — La fondation des missions catholiques en Chine remonte à la fin du seizième siècle. Saint François Xavier, après avoir évangélisé les Indes et le Japon, se préparait à pénétrer en Chine, lorsqu'il mourut au seuil même de la terre promise, dans l'île de Sancian, près de Canton. Le Jésuite italien Mathieu Rici, fut le premier missionnaire qui arriva à Pékin, où il mourut en 1610. Il eut en Schall et en Verbiest de dignes successeurs ; mais ce n'est que plus tard que la France prit, d'une façon active, la direction des missions de Chine, lorsque Louis XIV envoya, en 1645, en même temps qu'une ambassade à Siam, six Jésuites choisis par l'Académie des sciences, dont l'un seulement, le P. Tachar, resta à Siam, les cinq autres continuant leur route jusqu'au Céleste Empire, les Pères Bouvet, Lecomte de Fontaney, Gerbillon et de Visdelou.

A la suite des Jésuites arrivèrent des missionnaires appartenant à d'autres ordres. Le manque d'entente entre les missionnaires, au sujet des honneurs à rendre à Confucius et aux Ancêtres, amena une controverse célèbre, connue sous le nom de *Question des Rites,* qui indisposa l'empereur contre les chrétiens et porta un coup néfaste au développement des missions. La suppression de la Compagnie de Jésus, en 1773, fut un coup non moins désastreux ; car il faisait disparaître le groupe d'hommes distingués, célèbres même, témoins les Pères Gaubil, de Prémure, Parennin, qui avaient jeté tant d'éclat, au dix-huitième siècle, à Pékin. Les Jésuites ne rentrèrent en Chine qu'en 1842.

Aujourd'hui, les dix-huit provinces de la Chine proprement dite, ainsi que la Mandchourie, la Mongolie, la Corée et le Thibet, sont divisées en vicariats apostoliques répartis entre les ordres suivants : les Jésuites, les Lazaristes, les Missions étrangères de Paris, les Missions étrangères de Milan, les Dominicains espagnols, qui n'ont en partage que la province maritime de Fokien, les Franciscains italiens réformés et observantins et les Missions belges. Depuis quelque temps, les

Augustins font des efforts restés jusqu'à présent infructueux dans une portion de la Province de Hounan.

Malgré le zèle des missionnaires, le nombre des chrétiens, sur une population qui s'élève de 300 à 400 millions d'âmes, ne dépasse pas 500,000.

La plus grande difficulté de l'apostolat en Chine, c'est la force d'inertie qu'oppose le Chinois aux raisonnements les plus concluants et son indifférence profonde.

LES CHAMBRES

Jeudi 6 décembre. — *Sénat.* — On discute la proposition de loi de MM. Bérenger, Foucher de Careil et Schœlcher, tendant à la recherche de la paternité. M. Bérenger soutient sa proposition ; il constate qu'elle n'a pas pour but d'admettre la liberté absolue de la recherche de la paternité, mais d'étendre un peu les exceptions posées par l'article 340 du code civil, qui n'admet la recherche de la paternité que lorsqu'il y a possession d'état ou lorsqu'il y a eu enlèvement, viol ou séduction. L'orateur croit que la solution de cette question s'impose à l'opinion publique. Tel n'est pas l'avis de M. Cazot, qui estime les mesures proposées par M. Bérenger inutiles et inapplicables. La discussion reprendra à la prochaine séance.

Chambre des députés. — Discussion du budget de la guerre. M. Campenon saisit l'occasion pour déclarer qu'il ne songe pas à envoyer actuellement un général au Tonkin, mais qu'il tient prêts six bataillons pour les éventualités qui pourraient se produire.

Vendredi 7 décembre. — *Chambre des députés.* — La Chambre des députés ouvre sa séance par la discussion des crédits du Tonkin.

M. Rivière, président de la gauche radicale, fait l'historique de la question. Il dit que le traité de 1874 n'était pas un traité de protectorat.

M. Rivière approuve l'opinion émise par M. Jauréguiberry au sein de la première commission : il faut l'annexion ou l'évacuation. Il reproche au commandant Rivière l'ouverture des hostilités contre le sentiment du gouvernement et des Chambres. Il critique l'attitude dissimulée du gouvernement et conclut en disant qu'il votera les crédits pour soutenir les troupes engagées, mais que son vote ne sera pas un vote de confiance dans la politique d'un gouvernement antirépublicain. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Francis Charmes demande l'adoption des crédits, mais reproche au gouvernement son manque de résolution. Il estime toutefois que le ministère n'est pas responsable des complications, puisqu'il a trouvé l'affaire engagée. (Signes d'approbation à gauche. — Protestations à droite.)

L'orateur recommande l'envoi de renforts suffisants au Tonkin. La plus grande faute que pourrait commettre le gouvernement serait de ne pas persévérer dans son entreprise. (Marques d'assentiment au centre). Il ajoute que la France est solidaire de son gouvernement, (Protestations à droite) et rappelle que lors de l'évacuation du Tonkin en 1873 les chrétiens furent pillés.

M. de Cassagnac crie : « Comme les chrétiens en France ». (Applaudissements à droite. Protestations sur les autres bancs.)

M. Delafosse, membre de la droite, attaque vivement le gouvernement. Il représente l'affaire du Tonkin comme une conspiration contre le pays. Il déclare qu'il ne votera pas les crédits. La politique de M. Ferry est une politique d'hallucination. Les Français ne sont pas un peuple colonisateur.

Le commerce de la France en Cochinchine est illusoire. Il en sera de même au Tonkin. Les avantages à tirer de l'expédition tonkinoise n'existent que dans la seule imagination du président du conseil.

Ce discours provoque des applaudissements et des rires à droite, de fréquentes protestations à gauche.

La suite du débat est renvoyée à demain.

Samedi 8 décembre. — *Sénat.* — On recommence à piocher la recherche de la paternité, et de nouveau s'empoignent M. Jules Cazot et M. Bérenger.

Au début de la séance, on avait procédé à l'élection de deux sénateurs inamovibles. M. le général Campenon est élu par 173 voix et M. Jean Macé par 134 voix sur 211 votants.

Chambre des députés. — Suite de la discussion des crédits pour le Tonkin. On entend successivement MM. Delafosse, Léon Renault, C. Pelletan.

Lundi 10 décembre. — *Sénat.* — Le Sénat, après avoir expédié dix projet d'intérêt local, reprend la discussion de la proposition de loi sur la recherche de la paternité.

M. de Pressensé soutient le projet, dont M. Naquet réclame le renvoi à la commission. Ce renvoi est combattu par M. le garde des sceaux et repoussé par 181 voix contre 63.

Après un discours de M. de Gavardie en faveur du projet présenté par M. Bérenger, l'auteur du projet le retire en présence des dispositions manifestement hostiles de la majorité.

Le président annonce ensuite que le Sénat sera saisi jeudi du projet de crédits relatifs au Tonkin, et la séance est levée.

Chambre des députés. — M. C. Pelletan, continuant son discours

de samedi, conclut à la nécessité pour la Chambre de se prononcer pour ou contre la politique coloniale du cabinet.

M. A. Proust déclare qu'il votera un ordre du jour de confiance pour fortifier le cabinet qu'il estime en mesure de terminer heureusement l'affaire du Tonkin.

M. Jules Ferry est à la tribune.

Il dit que la France est allée en Tunisie pour protéger l'Algérie, nous sommes au Tonkin pour sauvegarder notre situation en Cochinchine. C'est de la politique coloniale conservatrice.

M. J. Ferry justifie le gouvernement des diverses accusations formulées contre lui, et conteste les intentions belliqueuses qu'on lui prête. C'est le cabinet actuel qui a rétabli les négociations avec la Chine, déconseillées par M. de Freycinet.

Il a fait toutes les concessions conciliables avec l'honneur de la France. La Chine est une grande puissance avec laquelle on peut chercher un terrain de conciliation.

L'absence du traité de Hué dans le Livre jaune répond à une pensée diplomatique. Il sera communiqué à la Chambre au moment opportun. Nous cherchons la conciliation. La Chine nous a entraînés à discuter les affaires de l'Annam ; M. Bourée est tombé dans le piège.

M. Tricou a rencontré les mêmes difficultés, mais nous voulons épuiser tous les moyens de conciliation. M. Jules Ferry demande si un seul membre de la Chambre accepterait les propositions que la Chine a faites le 15 octobre. (Applaudissements.)

Il dit que l'attitude belliqueuse de la Chine date du 17 novembre. « Est-ce une raison pour changer notre programme? Abandonnerez-vous la place de Sontay, devant laquelle mourut le commandant Rivière (double salve d'applaudissements)? Pour nous, nous ne le voulons pas. Nous sommes prêts à continuer les négociations sur le terrain que choisira la Chine parmi ceux que nous lui offrons. » M. Ferry lit les dernières notes échangées entre les cabinets de Paris et de Pékin. Il conclut qu'il n'y a pas lieu d'arrêter la marche de l'amiral Courbet. (Une voix : C'est donc la guerre !)

« Si, ajoute M. Ferry, vous croyez la retraite compatible avec l'honneur de la France, dites-le. (Applaudissements et bruit.) Pour l'effectif des troupes et la quotité des crédits, le gouvernement s'en tient au chiffre actuel. Pour négocier avec succès, il faut que la France soit forte et résolue. » (Double salve d'applaudissements.)

M. Andrieux déclare qu'il votera les crédits engagés, mais il attaque vivement le cabinet et soulève plusieurs incidents.

M. Ribot regrette le désaveu du traité Bourée. Il constate les fautes du gouvernement, mais ajoute que le renversement du cabinet qui a envoyé l'amiral Courbet au Tonkin aurait un retentissement déplorable en Chine. La Chambre n'a pas le droit de le renverser. (Murmures.)

M. Clémenceau dit que les amis du ministère demandent la confiance provisoire de la Chambre. Quant à lui, il ne croit pas que l'affaire du Tonkin dépende du maintien du ministère actuel. « On parle de négociations quand nos troupes sont peut-être aux prises avec les Chinois. Qui trompe-t-on ? » (Applaudissements.)

« Un vote de confiance, » dit-il en terminant, « serait une déclaration de guerre à la Chine. » (Protestations au centre.) L'orateur est souvent interrompu.

La discussion générale est close.

La Chambre adopte, par 381 voix contre 146, l'article unique du projet de crédits présenté par le gouvernement.

M. de la Rochefoucault-Bisaccia avait, au préalable, expliqué ainsi le vote de la droite :

— Le règlement donne le droit à tout député d'expliquer son vote. Je viens le faire au nom de quelques-uns de mes amis et au mien.

De la discussion et du rapport de la commission il ressort que le gouvernement a mené l'entreprise du Tonkin avec une légèreté, une incapacité qui dépassent toutes les limites du possible. (Bruit.)

Je ne veux pas demander de nouvelles explications à M. le président du conseil sur la façon dont l'expédition a été conduite ; mais il est certain qu'on a couru une aventure, sans direction, sans but déterminé.

Puis, sans consulter la Chambre, lorsqu'on s'est trouvé embarrassé pour trancher les difficultés d'une entreprise militaire, on a envoyé un médecin avec des pouvoirs très étendus. (Interruptions.) Ce médecin n'a pas trouvé de remède à la situation, et vous l'avez reconnu vous-mêmes, puisque vous l'avez rappelé.

Vous ne pouvez pas dire que vous n'aviez pas été avertis : vos ministres plénipotentiaires, vos généraux, vos amiraux vous ont dit la vérité.

La responsabilité du sang versé retombe sur vous, et sur vous seul, monsieur le président du conseil. Nous devons, nous, examiner la situation difficile qui nous est faite, nous voulons que notre vote soit clair ; nous vous blâmons, nous ne vous croyons pas capable de mener à bien l'entreprise que vous avez si mal commencée.

Nous sommes, donc à regret obligés de refuser les crédits, malgré notre sollicitude pour ces braves soldats (Bruit) toujours prêts à verser leur sang pour la patrie, sauf à accorder ces crédits plus tard à un cabinet qui nous inspirerait confiance.

Nous prenons le seul moyen de dégager notre responsabilité, et d'arrêter un gouvernement qui mène la France aux abîmes.

Il serait trop commode, quand on a tout compromis, d'obtenir, d'un entraînement patriotique, les moyens de continuer ses entreprises, en se couvrant de l'intérêt militaire. (Applaudissements à droite.)

Par 308 voix contre 201 la Chambre vote ensuite l'ordre du jour de confiance suivant déposé par M. Paul Bert :

« La Chambre, convaincue que le gouvernement déploiera toute l'énergie nécessaire pour défendre au Tonkin les droits et l'honneur de la France, passe à l'ordre du jour. »

Mardi 11 décembre. — *Chambre des députés.* — Les séances se suivent et ne se ressemblent pas. La discussion du budget de la guerre a eu lieu au Parlement au milieu d'une indifférence absolue. On a voté sans incident les chapitres 7 à 38 et dernier de ce budget. Les divers amendements présentés par MM. le baron Reille, Liouville et de la Billiais ont été rejetés, et la séance a été levée à sept heures.

Mercredi 12 décembre. — *Chambre des députés.* — Discussion du budget de la Marine et des Colonies.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Les crédits du Tonkin. — Succès du ministère. — Élection législative. — Deux nouveaux sénateurs inamovibles. — Une réception académique. — Visite du prince héritier d'Allemagne au Vatican. — Soudan. — Autriche.

13 décembre 1883.

Voilà donc votés ces fameux crédits pour le Tonkin : le ministère triomphe, et l'on a vu plus haut le bill d'indemnité pour le passé, le blanc-seing pour l'avenir que la Chambre lui a accordé.

Détail digne de remarque : le gouvernement a engagé la guerre avec l'Annam sans consulter les Chambres ; il a engagé les dépenses de l'expédition avant le vote des crédits ; il a tenu le Parlement dans l'ignorance de ses négociations avec la Chine. Tous les orateurs de gauche, MM. Ribot, Pelletan, Andrieux, Renault, Rivière, se sont accordés sur ces trois points. Et cette Chambre abusée, trompée, et qui se plaint de l'être, demande à l'être davantage, à l'être jusqu'au bout. Non seulement elle passe l'éponge sur la guerre avec les Pavillons-Noirs, mais elle pousse le gouvernement à la guerre contre la Chine.

Si la Chine recule, ce sera très bien. Mais si elle ne recule pas !... M. Ferry ne manquera pas alors, à la première demande de crédits, de s'écrier : « Vous nous accusez d'avoir fait la guerre

au Céleste-Empire, mais c'est vous qui nous y avez forcés. Nous n'avons fait que suivre votre impulsion. »

Pour une fois, M. Ferry n'aura pas menti.

La question est maintenant très clairement posée et précisée. Le gouvernement a demandé la confiance de la Chambre, il l'a obtenue. Il a démontré que, dût la Chine considérer la prise de Son-Tay et Bac-Ninh comme une déclaration de guerre, il fallait marcher en avant.

Personne, cette fois, n'aura le droit de récriminer contre la folie des expéditions lointaines, sauf ceux qui ont rejeté l'ordre du jour Paul Bert.

C'est M. Galtier, opportuniste, qui l'a emporté dimanche dans l'arrondissement de Lodève sur M. Paul Leroy-Beaulieu. Il est élu député par 7,143 voix contre 7,069 obtenues par son concurrent. La différence n'est pas grande, et tous les renseignements reçus du département de l'Hérault s'accordent à dire que, sans la pression administrative, qui rarement a été aussi considérable, le résultat eût été très différent.

La veille de cette élection, nous avions été dotés au Sénat de deux inamovibles de plus : le général Campenon et le F.·. Jean Macé, le chef des laïciseurs, l'inspirateur et l'organisateur de l'enseignement athée, un des plus obstinés, des plus réfléchis parmi les ennemis de l'Église. Le temps n'est pas très éloigné où la droite imposait son choix ; mais l'avènement du maître sectaire indique les progrès immenses de la libre-pensée et du désordre intellectuel et moral. Le centre gauche non dissident avait eu la pensée de combattre la candidature du F.·. Macé en votant pour un avocat très distingué du barreau de Paris, Me Bétolaud ; et ce projet avait été adopté par les droites. Malheureusement on a beau parler au pluriel du groupe d'hommes demeurés fidèles à la vérité, on ne le rend pas plus nombreux. Que l'on dise la droite, ou les droites, ou toutes les droites, comme s'il s'agissait de l'armée d'Attila, il est toujours question de la même petite poignée composée des mêmes éléments.

Et, cependant, si toutes les droites avaient donné, elles auraient pu repousser les partisans du F.·. Macé ; 66 suffrages seulement se sont réunis pour Me Bétolaud, chiffre respectable sans doute, mais insuffisant. Le F.·. Jean Macé est élu ; la haine

implacable qui poursuit les œuvres et le nom de Jésus-Christ a, au Sénat français, un représentant de plus, lequel est passé maître en fait d'audace et de perfidie. Le F.·. Jean Macé est vraiment l'homme de l'époque.

L'élection de M. J. Macé est donc une nouvelle manifestation antireligieuse et caractérise nettement la portée de l'œuvre entreprise par M. J. Ferry dans sa campagne de laïcisation. Est-ce que tout récemment le président du conseil ne disait pas: « Dans toutes les réformes que j'ai faites, je me suis inspiré du souvenir de M. Jean Macé » ? Or, M. Jean Macé est le fondateur de cette *Ligue de l'Enseignement* qui, fondée en 1866, avec cette affirmation formelle qu'elle « ne servait les intérêts d'aucune opinion religieuse ou politique », s'est presque aussitôt révélée comme une œuvre maçonnique, comme une machine de guerre contre les idées religieuses.

Une simple citation du *Monde maçonnique* suffira pour établir ce qu'elle est. En avril 1867, le *Monde maçonnique* s'exprimait ainsi : « Nous sommes heureux de constater que la « Ligue de l'Enseignement du F.·. Jean Macé et de la statue « du F.·. Voltaire rencontrent dans toutes nos loges les plus « vives sympathies. *On ne pouvait unir deux souscriptions* « *plus en harmonie :* Voltaire, c'est-à-dire le destructeur des « préjugés et des superstitions ; la Ligue de l'Enseignement, « c'est-à-dire une société nouvelle, uniquement basée sur la « science et l'instruction. *Tous les FF.·. le comprennent ainsi.* »

Est-ce clair ? et ira-t-on crier au fanatisme si les hommes quelque peu religieux montrent qu'ils ressentent comme une insulte à leurs convictions la nomination de M. Jean Macé ?

—

Les nouvelles du Tonkin arrivées cette semaine n'ont rien changé à la situation. Le *Daily News* a reçu une dépêche de Hong-Kong, du 8 décembre, qui parle d'une attaque ou plutôt d'un projet d'attaque contre Haï-Phong, déjouée par les mesures prises à propos par le commandant Coronnat et qui aurait valu à l'ennemi la perte de 200 hommes. Mais la dépêche oubliant de mentionner si cette attaque a été le fait des troupes régulières chinoises ou seulement des rebelles chinois, son intérêt s'en trouve beaucoup diminué. Le *New-York Herald* annonce, d'autre part, que, le 5 décembre, l'amiral Courbet a dû commencer ses opérations contre Bac-Ninh et Song-Tay. Mais l'autorité de ce journal est devenue suspecte depuis que

l'on a vu que la plupart de ses dernières informations étaient démenties par les événements. D'ailleurs, au ministère de la marine, on ne cautionne pas du tout son assertion, bien qu'il paraisse assez vraisemblable que l'amiral Courbet dût avoir terminé ses préparatifs dès le milieu de la semaine dernière. Quoi qu'il en soit, comme il faut une dizaine de jours pour qu'on reçoive à Saïgon des nouvelles du Tonkin, ce n'est pas avant samedi prochain que nous pourrons savoir ce qu'il y a de vrai dans la nouvelle du journal américain.

—

Vendredi dernier devait avoir lieu sur la place de la Bourse une manifestation anarchiste, annoncée depuis quelques jours, avec un grand fracas par les feuilles radicales et les journaux réactionnaires. Il ne s'agissait de rien moins, suivant quelques-uns de ces derniers, que de faire sauter ce temple des transactions commerciales, comme si les anarchistes, supposé qu'ils eussent un pareil projet, se fussent donné rendez-vous en masse sous les murs mêmes du monument dont les ruines auraient pu les engloutir. Il n'en a pas moins suffi de l'annonce de cette catastrophe pour attirer du côté de la Bourse une foule assez considérable. Des mesures de police avaient été prises en prévision de ses attroupements. Ils ont été dispersés sans difficulté. Quant aux anarchistes, quelques-uns se sont portés vers trois heures près de la Bourse. On a arrêté les plus bruyants, mais sans qu'il se soit produit de désordres sérieux.

—

Une nouvelle réception académique a eu lieu le 6 décembre : M. de Mazade prenait possession du fauteuil laissé vacant par la mort de M. de Champagny. M. de Mazade est un rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*. De son discours de réception, nous nous bornerons à citer un passage excellent de fermeté et d'ironie : c'est celui dans lequel, parlant de l'œuvre historique à laquelle feu M. de Champagny a consacré son intelligence, son temps et sa vie, le nouvel académicien fait un retour sur le présent et condamne les folies furieuses du radicalisme :

M. de Champagny, j'en conviens, trouvait à redire à beaucoup de philosophies et de systèmes qui promulguent des fantaisies ou de vieilles banalités d'irréligion comme des vérités, et qui, en croyant émanciper la raison, n'émancipent que les passions. Non, certes, il n'était pas de ceux qui croient avoir découvert tout à coup qu'un jour, il y a dix-huit cents ans, sous Tibère, la civilisation s'est arrê-

tée en buttant contre une croix et a, depuis, déplorablement dévié, que d'innombrables générations ont erré en s'instruisant dans le sermon sur la montagne, et que l'univers les attend, eux les réformateurs, pour redresser enfin la marche de l'humanité égarée et abusée. Il ne croyait pas cela ! Il n'était pas de ceux qui se figurent que le progrès consiste à retourner en arrière, au delà de la croix, à débarrasser les hommes de la doctrine qui les a relevés, ennoblis, pour revenir à un paganisme mal déguisé, et qui commencent par bannir Dieu de leur évangile, les emblèmes religieux des écoles, des prétoires, même des asiles de la mort. Il ne croyait pas encore cela! Il restait convaincu, avec les plus illustres esprits de tous les temps, que cette doctrine descendue de la croix avait renouvelé la terre, qu'elle avait pénétré dans les mœurs, dans les pensées, dans les lois, dans les institutions, et que, de ce travail auquel ont concouru tant de peuples, tant de générations, est sortie en définitive cette belle œuvre qui s'appelle la civilisation européenne. Ceci, il le croyait pour l'avoir lu dans l'histoire, pour avoir suivi en quelque sorte à la trace cette influence chrétienne qu'il avait vue naître dans la décadence romaine. C'était la conviction réfléchie d'un esprit éclairé par l'étude ; c'était aussi la foi profonde d'une âme religieuse, et cette foi n'avait pour lui rien d'abstrait ou de simplement idéal ; elle était toute pratique, elle passait dans sa vie, dans ses actions de chaque jour, comme dans ses opinions.

Nous ne dirons rien de la réponse gambettiste et sottement républicaine que M. Mézières a faite à M. de Mazade. C'est le meilleur service que nous puissions lui rendre.

—

Un événement des plus graves va se passer à Rome et vaut autrement la peine de retenir notre attention. Nous voulons parler de la prochaine visite du prince d'Allemagne au Pape et au roi d'Italie. Cette visite vient d'être officiellement annoncée à l'ambassadeur d'Italie à Berlin. En même temps, l'ambassadeur a été prévenu qu'elle aura lieu sur le désir de l'empereur Guillaume qui a voulu que le prince allât à Rome pour remercier le roi Humbert de l'accueil qui lui avait été fait à Gênes, lors de son passage pour Madrid. S'il s'agissait d'un prince catholique, l'exécution de ce double projet serait impossible, mais un prince protestant ou schismatique peut faire visite en même temps au Pape au Vatican, et au roi Humbert dans le Quirinal usurpé. C'est ce que vient de faire le grand-duc Paul de Russie qui, il y a quelques jours, a été reçu en audience par le Souverain-Pontife, en compagnie de M. Boutanieff.

De quelque manière qu'il s'accomplisse, cet événement, on le

comprendra aisément, est bien fait pour consterner ceux pour qui la persécution contre les catholiques en tous pays, quelque nom qu'elle porte, est devenue l'état normal.

—

Les Égyptiens viennent d'éprouver un nouveau désastre au Soudan.

Des nouvelles d'Aden annoncent qu'un grand nombre d'insurgés montagnards ont attaqué, le 5 décembre, cinq compagnies de troupes égyptiennes, pendant qu'elles faisaient une reconnaissance près de Souakin. Après un combat acharné, les troupes égyptiennes ont été complètement détruites et ont perdu leurs canons.

—

Une opposition formidable se prépare à la Chambre des seigneurs de Pesth contre le projet de loi autorisant le mariage entre chrétiens et israélites. Dans cette assemblée, le nombre des conservateurs est bien plus considérable qu'à la Chambre basse ; elle renferme, en effet, les archiducs, qui sont propriétaires dans le royaume, les archevêques et évêques catholiques et grecs-orientaux, trois abbés, puis les magnats, les princes, 439 comtes, 192 barons, etc. On saura jusqu'à quel point les idées révolutionnaires ont entamé les couches supérieures de la nation, les plus intéressées à maintenir les principes d'ordre.

En Autriche, les rapports entre la majorité ministérielle et la minorité allemande sont extrêmement tendus ; les libéraux ne consentent plus à siéger dans les commissions. Un incident significatif s'est produit dans la commission du budget de la Chambre des députés d'Autriche. M. de Pléner, l'un des membres les plus influents du parti dit allemand-constitutionnel, a refusé, en son nom et au nom de ses amis, d'accepter le mandat de rapporteur du budget pour la minorité. C'est la première fois que ce grave incident se produit. Les libéraux ne supportent point qu'ils ne soient pas tout.

P. Chantrel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. **Le colonel Ramollot.** — Paris, 1883.

Ramollot! Voilà pourtant l'étiquette clouée au dos d'un uniforme de colonel français par un conteur de gaies historiettes. Ramollot est devenu un type. Ramollot, qui jure, grogne, peste, éclate comme une bombarde, sacre comme un charretier, porte sous son crâne épais et sous ses lèvres moustachues tous les tonnerres de la création et toutes les tempêtes d'une écurie; Ramollot est devenu le type même, l'incarnation de l'officier supérieur français. Voilà ce Ramollot légendaire! Il fait rire les ateliers, se pâmer les salons, les cafés de province; il amuse tout le monde, et la gloire de Ramollot est telle, que n'importe quel ouvrier, voyant passer un colonel à cheval, le baptise aussitôt: Ramollot! Eh bien! qu'on trouve dans notre armée française un colonel aussi bête, aussi mal embouché et lourdement tonitruant que ce sous-officier *truffard* qu'on appelle Ramollot, et, si cet âne bâté existe, qu'on nous le dise. Mais il n'existe pas. Fantoche du Petit Journal, inventé pour divertir les badauds, drôlerie de rapin qui deviendrait une calomnie odieuse si elle était prise au sérieux, Ramollot, est ce grognard imbécile qui demande pourquoi son chef d'orchestre fait jouer « le même air » à tous ses musiciens et qui s'écrie devant les recrues: — Tant qu'on recrutera les soldats dans le civil, il n'y aura pas de bonne armée! Vous riez? Eh bien, oui, c'est drôle. Et après? Amusez-vous de Ramollot si vous avez le cœur allègre et tordez-vous de rire à ses dialogues bourrés de jurons avec le capitaine Lorguegrut. Il y a là-bas, au pays d'Annam, des officiers qui ne rient guère de ces bouffonneries de boulevard Lorguegrut, le revolver au poing, combat sur des murailles écroulées contre les pirates du Tonkin, et Ramollot, mordant sa moustache, pâle, résolu, sans un juron, presque en souriant, dit à ses hommes: — Allons, mes enfants, en avant! c'est pour la France! On a l'air ridicule aujourd'hui, ma parole, à saluer ceux qui se font casser la tête pour les autres, pour nous qui nous en moquons. Il est si simple de rire un peu — un peu beaucoup — de ces dupes qui pouvaient si facilement être courtiers, peintres, flâneurs ou reporters; il est si commode de s'en divertir, au dessert, entre le café et le kümmel, histoire de plaisanter et de faciliter la digestion. Ramollot, lui, digère moins facilement, par la raison que les Pavillons-Noirs ne lui laissent même point toujours le temps de manger. Mais, s'il a préféré, dans la vie, l'existence qui donne beaucoup de danger, peu d'argent, mais un peu d'honneur, encore faut-il lui garder, à lui et à ses troupiers, un peu de respect et de reconnaissance. — Jules CLARETIE.

—

2. **Banes et Molina,** histoire, doctrine, critique métaphysique, par le R. P. Th. de Régnon, de la Compagnie de Jésus. — In-12 de xv-370 pages. — Paris, 1883, chez Oudin.

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

Voici un livre dont le titre seul indique qu'il traite de matières qui ont jadis fourni sujet à d'amples polémiques. Pourquoi, dira-t-on, les renouveler aujourd'hui? L'auteur s'en explique dans sa préface où il dit que ce livre est, simplement, une défense en réponse aux attaques les plus vives, renouvelées en ces derniers temps contre le molinisme par certains auteurs qui, sous prétexte de thomisme, prêtent à saint Thomas, dans la question si difficile de la grâce, des opinions dont on se sert faussement pour attaquer les notes théologiques de Molina. Billuart étant aujourd'hui remis en honneur, c'est à lui principalement que ces auteurs empruntent les attaques contre lesquelles le P. de Régnon, après le Père Schneeman, entend défendre énergiquement l'honneur d'un des principaux théologiens de la Compagnie de Jésus. Dans cette dispute nous n'avons point ici à prendre partie, mais nous ne pouvons moins faire, que de signaler la science dont fait preuve l'auteur et l'intérêt qu'il a su donner aux plus difficiles questions.

—

3. **Œuvres pastorales et oratoires de Mgr Perraud,** évêque d'Autun, membre de l'Académie française; tome IIe. — Bel in-8° de 753 pages; Paris, 1883, chez Oudin.

Ce volume va du mois de janvier 1878 au mois de novembre 1879. Les discours du prélat ont été prononcés un peu partout, dans les diverses villes de son diocèse naturellement, à Mâcon, à Paray-le-Monial, au Creuzot, à Autun, en dehors du diocèse, à Lyon, à Paris, à Rome, partout où les circonstances faisaient appel à la piété, à l'éloquence du savant prélat. Aux harangues, discours, allocutions, se mêlent les mandements, les lettres pastorales, les avis, les circulaires au clergé et aux fidèles du diocèse; on y trouve encore des lettres à un homme du monde et à divers ministres de la République. Nous n'avons pas à analyser, encore moins à apprécier ces enseignements, c'est la parole d'un évêque. Elle répond aux devoirs de sa charge, aux nécessités de son temps.

—

4. **Un drame au Village,** par Mme Marie Guerrier de Haupt. — In-12 de 325 pages; Paris, 1883, chez Delhomme et Briguet. — Prix franco : 3 francs.

Les principaux acteurs de ce drame sont une jeune fille égoïste, hypocrite et méchante, que de mauvaises lectures ont encore pervertie, Nanette Thibaud, et un paysan avare et pervers, Jean Micheux, côté du mal; une orpheline aimante et pieuse, Louise, un jeune homme franc comme l'or, Jacques Guillon, et d'honnêtes fermiers, le père et le grand-père Thibaud : côté du bien. Nous ne parlons pas des personnages secondaires, dont quelques-uns cependant sont fort intéressants. Le drame saisit et retient le lecteur de la première page à la dernière. La leçon qui résulte des événements est très bonne; les réflexions de l'auteur, semées çà et là avec la réserve qui convient, y ajoutent encore. Qu'on en juge par la suivante :

« On a, depuis un certain nombre d'années, beaucoup parlé, beaucoup écrit sur la nécessité d'instruire les habitants des campagnes. L'instruction, assurément, donnée avec prudence et avec mesure, pourrait être pour eux un grand bienfait. Mais, qu'il nous soit permis de le dire, l'ignorance, malgré tous ses inconvénients, offre peut-être encore moins de dangers qu'une instruction incomplète, comme celle qu'avait reçue Nanette. Les connaissances superficielles et inutiles auxquelles on donne trop souvent le nom d'instruction, ont pour résultat, non seulement de dégoûter de leur propre condition ceux qui les possèdent,

mais encore de leur inspirer des sentiments d'envie et de haine contre tous ceux dont la condition est plus élevée que la leur. »

—

7. **Le lait de chèvre,** par Mme Bourdon. — In-12 de 325 pages. — Paris 1883, chez Delhomme et Briguet. — Prix *franco :* 3 fr.

Régine de Florennes, qui a été naurrie par une chèvre, de là le titre un peu énigmatique du volume, est bien l'une des plus fantasques créatures qui se puisse rencontrer. La vie s'ouvre brillante devant elle et elle prend plaisir, par esprit de contradiction, à gâter son existence. Elle y est aidée par la seule personne qu'elle daigne écouter un peu, une amie qui l'aime en réalité fort peu, car, pauvre, elle jalouse la riche Régine de Florennes et n'est pas fâchée de l'engager dans force sottises. Avant même sa majorité, Régine de Florennes se trouve libre et riche ; elle est pour quelques mois dans la famille de son tuteur, qu'elle dédaigne parce qu'elle le trouve trop simple. Deux fois le bonheur se présente à elle ; deux fois, elle l'écarte : il faudrait vivre en province et elle prétend briller à Paris. Le jour même de sa majorité, elle réalise son rêve. Sa fortune lui fait promptement trouver un brillant parti dans Roger d'Andelise, un élégant désœuvré, mais le désenchantement vient bientôt des deux côtés. Un jour le désœuvré, qui est joueur, fait appel à sa femme pour payer une dette de jeu; Régine qui, Normande, sait compter, refuse. Elle se ravise, mais trop tard ; un duel a suivi le retard apporté dans le payement de cette « dette d'honneur », et Roger, blessé grièvement, meurt quelques mois après. Régine alors comprend qu'il faisait bon dans sa province ; elle y retourne et, éclairée « par les événements », ramenée par ses fautes à Dieu qu'elle a trop oublié, elle y retrouve ce calme bonheur qui lui semblait indigne d'elle, au temps de sa brillante et frivole jeunesse.

Un conte, simple et touchant récit : *En silence, autobiographie d'une jeune fille.* suit l'histoire de Régine de Florennes.

Par notre sèche analyse, nous n'avons pas la prétention de donner une idée complète du nouveau livre de Mme Bourdon, nous avons voulu simplement le signaler à nos lecteurs. Ils y trouveront les qualités habituelles de l'auteur, des portraits bien tracés, des événements bien racontés et dégagés de ces invraisemblances que se permettent trop souvent les romanciers même catholiques, un charme un peu triste, et surtout une inspiration profondément chrétienne.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Nous avons assisté vendredi à une pseudo-manifestation anarchique qui a piteusement échoué, tant sous les quolibets que sous les mesures prises par le gouvernement. Le prudent président de la République a trouvé qu'il avait eu assez d'émotions lors du metting de l'Esplanade des Invalides, et, en sa qualité d'avocat, il pratique la maxime de droit : *non bis in idem.*

Il est néanmoins avéré que le parti des violents ne veut pas désarmer, et que le gouvernement a des oppositions aussi bien dans le bas que dans le haut. Que conclure, sinon qu'il est extrêmement

fâcheux de voir la fortune et la tranquillité publiques à la merci d'un groupe toujours prêt à tenter des manifestations ou des tentatives d'insurrection, maniant aujourd'hui le pot à colle pour afficher leurs proclamations, après avoir employé la dynamite pour faire sauter les maisons ou les gens.

C'est une triste perspective dont s'accommode mal la confiance publique dans un moment où elle aurait si besoin d'être rassurée; ce qui permet de dire, avec beaucoup de raison et de logique, que, sous la République, il est aussi difficile, sinon impossible, de répondre de l'ordre au dedans et de la paix ou des alliances au dehors. Quand sortirons-nous de là ?

La Bourse est très nerveuse, cela se conçoit, quand elle voit toutes les difficultés de la situation, sans qu'elle puisse entrevoir le moment où elle pourra enfin travailler avec calme et tranquillité, à l'abri d'un gouvernement fort, légitime et respecté.

Nous en avons fini avec le vote des crédits demandés pour le Tonkin, et aussi avec l'interpellation Clémenceau sur la politique suivie dans cette guerre par le gouvernement. Nombre de séances ont à peine suffi pour débiter tout ce qu'on savait déjà; comment tous ces augures ont-ils pu se regarder sans rire ? C'est un problème que les députés républicains ont seuls le talent de résoudre. On savait d'avance que les crédits seraient votés, et même qu'on les déclarerait insuffisants; on savait également que, fin d'année, on avait ce qu'on est convenu d'appeler la trêve des confiseurs, et qu'il est d'usage de laisser tranquille le ministère à cette époque.

Maintenant que la Chambre des députés va reprendre l'examen du budget, la Bourse va peut-être remonter un peu; elle a été bien étrillée à la dernière liquidation; les haussiers ont été exécutés, et on nomme un spéculateur qui a pris la clef des champs. Il serait grand temps de voir un peu de hausse, surtout quand on pouvait lire sur la cote le 4 1/2 0/0 à 105 fr. 90. Ce cours est navrant pour notre fonds d'Etat.

Jadis, on a crié contre M. Allain-Targé, quand son discours sur nos finances avait fait baisser nos Rentes; mais c'était avant la conversion, cette conversion qui est la plus belle pensée du règne financier de M. Tirard, comme le sabre de M. Prudhomme était le plus beau jour de sa vie. C'était pour l'ancien horloger le moyen infaillible d'illustrer son passage au ministère; on fait ce qu'on peut; bienheureux les pauvres d'esprit. Aussi a-t-il réussi, car on parlera longtemps de lui sous le chaume, bien longtemps alors que ses successeurs seront absolument oubliés. C'est pour un même motif que l'histoire conserve les noms de ceux qui ont brûlé le temple d'Ephèse ou la bibliothèque d'Alexandrie. Il y a de ces hauts faits désastreux dont l'histoire aime à perpétuer la mémoire : Tirard immortel ! A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SITUATION DE L'ÉGLISE

De grands changements sont imminents. Nul n'en doute, on les prévoit, on les annonce, et ces grands changements amèneront de grandes ruines.

Du côté de la France, les orages s'amoncellent. Du côté de l'Orient, les armes se préparent, et les crises ne sont que retardées par l'effort des hommes d'État. Aucune nation n'est à l'abri des catastrophes.

Le prophète de Pathmos annonce qu'à la fin des temps des signes apparaîtront dans le ciel. Si nous ne sommes pas venus à la fin dernière révélée à saint Jean, on peut croire du moins que nous touchons à la fin d'une ère, au terme d'un siècle. Et des signes sanglants apparaissent dans le ciel, en France et en Italie. Est-ce l'aurore des jours meilleurs, et ces lueurs pourprées du soir marquent-elles la voie vers la terre sainte de la paix sociale? Est-ce la colonne de feu qui doit guider notre marche vers le repos promis? Sans doute la route sera longue, pénible et arrosée de sang.

Dieu, dans ses mystérieux desseins, a toujours voulu que de dures épreuves précédassent les grands triomphes ; tout progrès de l'humanité vers les destinées annoncées de toute éternité a été acheté au prix d'hécatombes. Le sang de nos veines a toujours largement payé notre rachat. C'est une loi historique.

Il faut donc que tous, tant que nous sommes, dit à ce propos le *Journal de Rome,* nous commencions à ceindre nos reins, à faire nos préparatifs pour le grand voyage à travers l'inconnu où nous entrons. Nous, catholiques, membres de l'Église militante, quel que soit notre rang dans la milice du Christ, humbles soldats ou chefs, c'est à notre garde à tous qu'est remis le dépôt de l'Arche sainte. C'est elle qu'il faut élever au-dessus de nos épaules, pour la soustraire aux inimitiés des païens.

C'est vers sa sauvegarde qu'il faut diriger nos efforts, nos pensées, nos peines.

Partout, en tout lieu, au-dessus des querelles de la politique, s'élève la question religieuse. Il n'est pas une des questions contemporaines où la victoire du Christ ne soit intéressée. C'est à la guerre religieuse qu'aboutit toute la politique italienne, toute la politique française.

L'Allemagne elle-même fait remonter l'origine de sa grandeur à une idée religieuse, et, malgré son erreur actuelle, il n'est pas impossible que le Dieu qui s'est servi des consuls et des empereurs païens pour préparer le règne universel du Christ, se serve aussi de l'Allemagne luthérienne pour préparer d'autres triomphes. Les catholiques allemands ne sont-ils pas aujourd'hui plus forts dans les conseils de l'empire que n'étaient les chrétiens à la veille du jour où la croix victorieuse apparut à Constantin ?

Qu'est-ce, au fond, que la question d'Orient, sinon une croisade ? Qu'est-ce que ce faux prophète qui s'élève dans le Soudan, sinon une révolte de l'islamisme agonisant ?

La République impie fraie la voie aux missionnaires sur les plages chinoises ; et que font tous ces évêques américains à Rome, sinon organiser dans la terre jeune et libre dévolue à leur ministère le pacifique recrutement des âmes à l'Église une ?

Donc, à travers les luttes imminentes, à travers les épreuves, les ruines, les catastrophes, c'est la gloire de Dieu qui est le prix du combat.

Le temps n'est plus où les catholiques d'Italie et de France pouvaient compter sur le règne paisible des lois et un heureux accord avec les gouvernements pour assurer la dignité de l'Église et l'exercice du culte. Ils ne doivent plus compter que sur eux-mêmes. Il faut encore qu'ils cessent de faire fonds sur la jouissance de ce superflu que leur donnait la prospérité des affaires publiques. Mais ils doivent, s'ils sont vraiment les fils du Christ, songer à la vie de l'âme autant qu'à la vie matérielle. « L'homme ne vit pas seulement de pain. »

Il est donc nécessaire qu'en leur budget d'épreuves ils fassent la part du Christ, et ils continuent à payer à Dieu plus généreusement encore et au prix de plus durs sacrifices, le tribut de Dieu.

La Révolution a dépouillé l'Église entière, depuis son Chef, le Vicaire du Christ, jusqu'au plus humble de ses ministres.

L'Église, pour faire face aux combats dont on l'assaille, n'a plus désormais d'autre réserve que le dévouement des fidèles. La France, l'opulente nation qui jusqu'ici était la plus généreuse fille de l'Église, est plus qu'à moitié ruinée par la folie de ses maîtres ; les catholiques y devront bientôt pourvoir à l'entretien des curés et des paroisses, car le budget des cultes a cessé d'être garanti aux ministres du culte. Il n'est voté que conditionnellement.

Et cependant, il faut que les écoles vivent ; il faut que les séminaires vivent ; il faut que les paroisses soient entretenues et pourvues de pasteurs.

Il faut enfin que le Saint-Siège continue de pouvoir exercer l'administration générale de l'Église, d'alimenter les missions dans les terres païennes, et ces œuvres de propagande non moins nécessaires, non moins nobles, qui sont de vraies missions en terre chrétienne !

Ah ! combien, à l'heure où nous sommes, toute prodigalité, toute dépense qui ne porte des fruits vraiment utiles et salutaires, est inopportune, sinon coupable !

A l'heure où des curés dans les paroisses doivent laisser vendre par le fisc leur pauvre mobilier, pour acquitter l'impôt, alors que l'État les prive de leur maigre pain quotidien, que d'iniquités on peut réparer, que d'âmes on peut sauver avec des sommes relativement faibles !

Sait-on combien de cures on peut entretenir avec 12,000 fr. par mois, pour prendre un exemple au hasard ? Les desservants des campagnes ont un traitement annuel de *neuf cents francs*. Avec douze mille francs par mois, on peut donc entretenir *cent soixante curés*, épargner à cent mille catholiques peut-être la honte et l'irréparable dommage d'une suspension du culte.

Il faut songer à cette déplorable situation de l'Église, épargner toute prodigalité et répartir utilement le denier du Christ.

A cette condition seule, on pourra traverser les temps difficiles qui s'annoncent, on pourra sauver l'Arche sainte et joindre enfin un siècle meilleur.

L'INDIFFÉRENTISME SOCIAL ET LA PROPRIÉTÉ (1).

En 1848 naissait un fils dans une famille de riche bourgeoisie. Les parents de cet enfant occupaient tous des places de quelque importance dans les administrations publiques. Ils avaient servi Louis-Philippe, et continuaient de servir la République, en attendant que l'empire les employât. Du reste, c'étaient d'excellentes gens, individuellement bons chrétiens, et sans aucun doute braves pères de famille. Dans ce milieu, l'enfant qui nous occupe reçut une instruction chrétienne, et lorsqu'il fut en âge d'aller au collège, on le mit dans une maison ecclésiastique.

Rien d'extraordinaire ne se manifesta jusqu'à sa sortie du collège. On le destinait à suivre la même carrière que son père ; on voulait en faire un magistrat, et, pour y arriver, l'important était de lui faire passer les examens ordinaires. Tous les efforts furent donc dirigés de ce côté, et l'on obtint le résultat souhaité sans de trop grandes difficultés.

Cependant, le moment venu de prendre une carrière, *de faire quelque chose,* comme le disaient ses parents, il ne fit rien du tout et trouva mille excuses pour ne pas devenir fonctionnaire de ce qu'on nomme l'État. « Quand on a de la fortune, pourquoi prendre les places destinées à ceux qui en ont besoin ? Et puis, lorsqu'on croit servir la patrie, c'est souvent pour ses pires ennemis qu'on travaille. Le militaire est à la merci d'un ministre qui lui ordonnera peut-être des actes contraires à la conscience ; le magistrat rend la justice au nom d'une puissance plus ou moins légitime, et se voit appelé parfois à appliquer des lois injustes. Dans l'administration, c'est bien pire. Il n'y a que l'Église qui satisfasse vraiment l'âme et le cœur de celui qui entre à son service ; mais tout le monde n'a pas la vocation ecclésiastique. » Ainsi raisonnait notre licencié de vingt-deux ans, et il désolait son père, qui n'avait qu'un rêve : voir son fils lui succéder dans sa carrière, devenir magistrat comme lui, ou tout au moins *faire quelque chose.*

La guerre de 1870 n'avait pas forcé ce récalcitrant à devenir soldat d'occasion ; sa santé, alors très faible, ne lui avait permis qu'une chose : aller aux ambulances et seconder les aumôniers auprès des blessés. Les scènes déchirantes auxquelles il

(1) Monographie présentée au récent congrès de l'Union des Associations ouvrières de France, par M. le comte Yvert.

assista dans ces circonstances calamiteuses mûrirent son esprit, mais ne parvinrent pas à changer sa résolution. Moins que jamais, pouvant faire autrement, il ne voulait servir le gouvernement. A vrai dire, cependant, ses idées s'étaient un peu modifiées. La vie ne lui apparaissait plus comme une jouissance perpétuelle, et, grâce aux principes religieux qu'il avait reçus, il s'était fait un idéal : il voulait être un bon chrétien dans le monde. « Est-il donc impossible, disait-il à ses amis, d'aimer le bon Dieu et de le servir, tout en jouissant de ses dons sur la terre? Lorsqu'on a de la fortune, il n'est pas défendu d'acheter des chevaux et des voitures, de chasser et de promener ses chiens. Les gens du monde abusent de ces dons de la Providence; mais s'ils existent, c'est pour qu'on s'en serve. Eh bien, je voudrais en user chrétiennement, et donner l'exemple d'un jeune homme riche qui vit suivant les lois de l'Évangile. »

Se faire inscrire sur les registres des différentes associations que les événements de 1870 et de 1871 avaient suscitées fut la conséquence de cette résolution; et non content de visiter les pauvres comme confrère de Saint-Vincent de Paul, il voulut en outre se mettre dans le mouvement actif des œuvres sociales.

Un jour, assistant à une réunion que présidait Mgr Pie, évêque de Poitiers, il entendit l'éminent prélat développer cette pensée : Pour être de véritables chrétiens, il faut, autant qu'on le peut, assister à la messe chaque matin. Ce fut une révélation; et depuis lors il commença toutes ses journées par l'assistance à la messe. Prier et réfléchir pendant une demi-heure en présence du sacrifice de la Croix, quelle grande école! Au lieu de monter à cheval à sept heures, il ne sortit qu'à huit, et rien d'autre ne fut changé dans ses habitudes extérieures.

Cependant le temps marchait; la mère de notre ami était morte depuis quelques mois, le laissant privé de cet appui si fort qu'on appelle une mère chrétienne.

Il n'avait plus près de lui personne qui comprît ses aspirations et ses répugnances; mais sans se décourager en face de l'indifférence de son père et de ses autres proches pour les œuvres qui l'occupaient, il continuait à chercher sa voie. Vivre chrétiennement dans le monde restait son objectif; les œuvres l'y aidaient, mais sans le satisfaire tout à fait. Quelque chose lui manquait; et lorsque, après une séance où l'on avait discuté longuement les intérêts des ouvriers, il montait dans sa voiture pour aller prendre un peu d'air au bois, une sorte de contra-

diction lui apparaissait entre le monde des œuvres, qu'il venait de voir quelques instants auparavant, et le monde des rues, de la vie pratique et quotidienne.

Les jours et les semaines s'écoulaient ainsi, quand le père de ce jeune homme fut emporté par une maladie foudroyante, laissant ainsi son fils seul à la tête d'une fortune considérable.

On sait ce que sont les formalités d'une succession : toutes les propriétés, même les plus insignifiantes et les plus intimes du défunt sont collationnées, enregistrées, cotées. Les biens de cette famille durent subir la loi commune; rien n'échappa à l'inventaire officiel, et le jeune héritier passa forcément en revue ses propriétés depuis leur origine jusqu'au décès de son père. Ce qui résulta de ce pénible examen l'impressionna vivement. La fortune laissée par son père paraissait parfaitement honorable; c'étaient des biens de famille que l'économie de plusieurs générations avait augmentés dans des proportions notables. L'ensemble se composait d'un immeuble à Paris, de fermes en Bretagne, d'une terre en Picardie et d'un portefeuille varié. De tout cela, le nouvel héritier ne connaissait jusque-là que le château de Picardie, où l'on allait passer les vacances, et où l'on vivait fort simplement. Le reste était géré par des hommes d'affaires, qui venaient de temps en temps chez son père pour lui apporter de l'argent et prendre ses ordres pour de nouveaux placements. Jamais on ne parlait en famille d'affaires d'intérêt, et du reste on n'en avait ni le temps, ni le goût, la vie étant absorbée par les fonctions publiques et par le service du gouvernement.

Par une singulière et cependant bien fréquente anomalie, ce riche propriétaire travaillait sans trève pour la patrie, et négligeait absolument le premier élément de cette patrie, l'unité sociale que forment la famille et la propriété. Attentif à tout ce qui regardait l'administration publique, dont il était un simple rouage, il abandonnait celle dont il avait reçu de Dieu la direction. Tout employé quelconque du palais de justice trouvait en lui un protecteur charitable, tandis que ses pauvres ouvriers pouvaient à peine compter sur son équité à leur égard. En sa qualité de magistrat, il évitait soigneusement les procès, mais ses agents n'en chicanaient pas moins locataires et fermiers, entrepreneurs ou marchands.

Tout cela apparut en un moment à son fils devenu son successeur, et ce jeune chef de famille (il venait de se marier) fut

étonné des grands contrastes qui éclatent parfois dans la vie. Il se demanda si sa tâche ne devenait pas considérable en face d'un pareil héritage.

Or, la Providence permit qu'en cette année même, au congrès du Puy, l'association des propriétaires chrétiens fût fondée sous l'impulsion de quelques hommes éminents. Notre ami, ou, pour mieux dire, notre collègue, frappé de l'importance du sujet, fut un des premiers adhérents de la société, qu'il n'a pas cessé depuis d'encourager et d'éclairer. « Voilà ma voie, écrivait-il encore l'an dernier; je cherchais à faire des œuvres, mais j'ai bien mieux à faire : j'ai à m'occuper de mon œuvre, c'est-à-dire de ma maison et de mes propriétés, ce qui n'est pas un petit labeur. Mon excellent père croyait devoir remplir un devoir de premier ordre en étant fonctionnaire public; eh bien, j'ai acquis la conviction que je sers mieux le pays en dirigeant chrétiennement ceux que Dieu m'a confiés quand il m'a donné ma fortune. »

Et sans doute, en parlant ainsi, il n'avait pas tort : la manière dont il comprit son devoir en fait foi, comme on va le voir.

Matériellement la maison de Paris était en bon état, mais les douze ou quinze locataires de cet immeuble n'avaient jamais vu leur propriétaire. Pour eux, c'était un mythe représenté par la quittance de loyer, dans les mains d'un concierge comme on en voit trop. Pourvu que chacun payât le 15, à midi, tout allait bien. Que voulez-vous, lorsqu'on est sans cesse occupé à rendre la justice au nom du gouvernement de l'État, on n'a pas toujours le temps d'exercer une bonne police chez soi... Il y eut donc beaucoup à réformer. Se rendre compte soi-même de la situation, mettre dans cette maison un concierge honnête et chrétien, n'admettre que des locataires honorables, leur faire accepter par bail le repos du dimanche pour les gros charrois et les travaux locatifs, donner une chambre de plus au concierge pour loger convenablement ses enfants; telles furent les premières mesures d'ordre, qui demandèrent mille ménagements et beaucoup de temps.

Pour les fermes de Bretagne, la situation n'était pas meilleure. Les fermiers payaient (il le fallait bien), mais sans apporter aucune amélioration aux terres. Pourquoi s'en seraient-ils donné la peine ? Leur propriétaire ne les visitait jamais, il ne les encourageait jamais et ne faisait jamais aux bâtiments que les réparations obligatoires. Pouvait-il penser à tout cela au milieu

de ses dossiers, pendant les audiences ou dans les réceptions officielles? Quand ces braves fermiers bretons virent leur nouveau maître, ils furent tout saisis. Ses visites plusieurs fois par an, l'intérêt qu'il prenait aux uns et aux autres, quelques dépenses intelligentes dans les bâtiments lui assuraient une influence considérable dans les familles; il put même assez promptement obtenir quelques progrès agricoles.

Restait encore le portefeuille, avec ses titres de toutes les couleurs. Mais ceci fut vite réformé. Certaines actions de journaux révolutionnaires, d'autres de tel casino, disparurent promptement. Le pieux magistrat les avait acquises à titre de placement avantageux et sans y voir le moindre mal; mais le nouveau titulaire ne voulait pas participer à des œuvres malsaines. Il allait même peut être un peu loin de ce côté, car son désir était d'arriver à ne plus posséder aucune valeur mobilière, par crainte de l'usure.

Enfin, c'est dans sa terre de Picardie qu'il établit sa résidence principale. Il décida d'y passer au moins six mois de l'année. Puisqu'il ne faisait rien et qu'il était toujours en vacances, au lieu de ne venir en Picardie que pour se reposer, comme le faisait son père, il se mit à travailler pour la petite société locale au milieu de laquelle les circonstances l'avaient placé. Son premier soin fut de donner l'exemple d'une maison bien ordonnée, avec sa hiérarchie et ses responsabilités graduées. Et il y tenait beaucoup, parce que, selon lui, le patronage, qui est l'œuvre sociale par excellence, est comme une chaîne dont les premiers anneaux supportent tout le reste: qu'un chaînon manque, et les autres tombent.

La maison une fois réglée, il fallut s'occuper du personnel de culture pour le diriger, non seulement dans ses travaux, mais surtout dans sa conduite morale. C'est là tout un gouvernement et, comme disent les Anglais, un véritable État à administrer, c'est le meilleur moyen de coopérer au bon ordre dans la nation, c'est le seul pratique pour faire du bien dans le pays d'une manière durable, car alors viennent successivement se présenter à la sollicitude du propriétaire chrétien les intérêts plus généraux: l'église, les écoles, les affaires du village et même celles des voisins. Notre ami s'efforçait de suivre cette ligne de conduite, mais il n'était rien officiellement, ni maire ni conseiller général. On lui avait proposé une candidature à la députation, sans obtenir son adhésion. Peut-être était-ce un

tort de sa part, mais sa réponse était toujours la même : *il ne voulait pas se compromettre avec la Révolution.*

Il avait surtout une grande horreur des associations qui, suppléant au manque de direction de la part des supérieurs sociaux, semblent les débarrasser de leur devoirs personnels. « Sonder savamment les plaies des classes pauvres, c'est bien, disait-il ; mais il faudrait avant tout guérir celles des classes riches. »

Le fait est que cette manière un peu absolue d'envisager les choses, ne l'empêchait pas d'exercer une véritable puissance autour de lui, et en face des autorités constituées, sa place était telle dans le pays, qu'on l'appelait simplement : *Notre monsieur*, c'est-à-dire notre supérieur, notre protecteur, le serviteur de nos intérêts.

Hélas ! ce jeune propriétaire qui, au dire de ses proches, ne faisait rien et n'avait rien à faire, déployait au contraire une si grande activité que sa santé délicate n'y résista pas. Il est mort cette année même, comme un homme qui, ayant été serviteur fidèle de Dieu pour des choses petites, est appelé par son Seigneur à être constitué sur de plus grandes.

En se voyant très malade, sa principale peine était de laisser son œuvre inachevée et de n'avoir pu réaliser encore qu'en partie le plan de gouvernement patriarcal qu'il avait adopté pour tout ce qui dépendait de lui. On avait trouvé dans ses papiers plusieurs écrits sur les questions sociales. Ce sont des notes et des pensées détachées.

Voici quelques-unes de ces pensées, qui peuvent servir d'épilogue à notre récit :

« Le propriétaire, il ne faut pas l'oublier, produit à ses dépens ; il ne coûte rien à l'État, et c'est lui qui en somme fait vivre le gouvernement. Pourquoi donc deviendrait-il un fonctionnaire quelconque, dès lors que sa fortune lui donne une charge supérieure ? N'a-t-il pas à faire chez lui des ordonnances, à rendre la justice et à veiller à l'exécution de la loi divine ? Il est en même temps le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif. Le président d'une république n'a pas d'aussi importantes occupations, et l'on accuserait le propriétaire de n'avoir rien à faire !

« Ceux qui possèdent des propriétés quelconques ont toujours des hommes qui dépendent d'eux. Qu'ils se mettent donc à les diriger d'après les règles chrétiennes ; ils trouveront ainsi de

quoi travailler de la manière la plus intelligente et la plus utile, et ils rendront à l'État plus de services que s'ils émargent au budget pour exécuter les ordres des maîtres successifs du pouvoir souverain, et négligent par suite d'exercer l'autorité naturelle que Dieu leur a confiée. »

Cte YVERT.

LES MANUELS D'INSTRUCTION CIVIQUE

La *Société Générale d'Enseignement et d'Éducation* nous communique, avec prière de l'insérer, la circulaire suivante qu'elle adresse à ses correspondants :

Paris, le 10 décembre 1883.

Monsieur et cher Confrère,

Vous vous rappelez que nous avons déjà invité les pères de famille et les maires à insister auprès des instituteurs, pour faire porter sur la liste de leur canton et de leur département des manuels d'Instruction morale et civique, ne blessant pas la foi des enfants et n'ayant pas encouru la condamnation de l'Église.

Les demandes des instituteurs ainsi provoquées ou encouragées par le sentiment des familles, ont eu pour résultat la circulaire du 17 novembre 1883, par laquelle M. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, a donné aux Instituteurs de toute la France la liste des manuels d'instruction morale et civique qu'ils pouvaient employer dans leurs écoles, et à daigné, parmi vingt-quatre ouvrages de ce genre, en autoriser quatre ou cinq qui ne sont pas ouvertement et impudemment hostiles à la foi catholique. Nous félicitons de ce résultat les maîtres courageux qui n'ont pas craint de se faire l'écho du sentiment des familles. — « Cette liste, nous dit le ministre, « n'est pas définitive et pourra s'accroître chaque année, si « des choix nouveaux sont faits par les instituteurs. » — C'est donc à ceux-ci qu'il appartient, dans la prochaine Conférence pédagogique cantonale, de faire porter sur le catalogue officiel beaucoup d'excellents ouvrages comme ceux de MM. Audley,

Pégat, abbés Bailleux et Martin, abbé de Broglie, Mme Juranville (1), etc., etc., qui en sont aujourd'hui exclus.

Mais pour le moment, et avec le catalogue actuel, les parents et les maires ont un devoir impérieux et facile à remplir : c'est d'exiger que, dans leurs communes, les instituteurs se servent des manuels bons ou du moins inoffensifs, qui figurent sur ce catalogue, et entre lesquels nous devons signaler, de préférence à tous autres, l'*Essai d'Enseignement civique,* par F. J. C. (librairie Poussielgue), le *Cours de morale,* de M. Allou (librairie Delagrave), et le *Livre de morale pratique* de M. Barrau (librairie Hachette).

En effet, le ministre qui professe, au début de sa circulaire, le souci le plus scrupuleux de la neutralité religieuse, expose lui-même cette neutralité aux plus monstrueuses atteintes. Ce n'est pas la conscience des familles ni celle des enfants dont il entend garantir la liberté, c'est celle des instituteurs, car il laisse à ces derniers la plus grande liberté dans le choix des manuels autorisés et, parmi ces ouvrages que le maître sera absolument libre d'adopter ou d'imposer à ses élèves, plus des trois quarts sont antireligieux et impies.

Comment concilier ce droit de vie et de mort laissé à l'instituteur sur l'âme des enfants avec les précautions hypocrites recommandées pour l'enseignement de cette même morale ? — « Au moment de proposer à vos élèves une maxime quelconque, « écrit le ministre aux instituteurs, demandez-vous si un père « de famille, je dis un seul, présent à votre classe, pourrait, de « bonne foi, refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait « dire. Si oui, abstenez-vous. » Eh bien, nous le demandons à notre tour, est-il une seule école communale de France qui ne compte de nombreux enfants chrétiens ; et est-il un seul parent chrétien qui ne soit blessé dans tous ses sentiments, dans toutes ses convictions, par le manuel de M. Paul Bert et autres que le ministre approuve et autorise ?

En présence du pouvoir discrétionnaire et souverainement périlleux accordé aux instituteurs, c'est aux familles d'exiger qu'il en soit fait un bon usage. Leur droit est sacré ; il s'agit, pour elles, de préserver ce qu'elles ont de plus cher au monde, la conscience des enfants. Le maître n'a aucun prétexte pour

(1) Nous croyons devoir citer ici l'excellent livre que M. A. Loth a écrit sur la même matière : *Le livre du jeune Français.* (Note de la rédaction.)

s'y refuser et, s'il a le sentiment de ses devoirs, il ira au-devant du vœu des parents et sera heureux de s'y conformer; car le ministre, en même temps qu'il lui ordonne de respecter la foi religieuse, veut bien lui permettre les ouvrages de quelques auteurs qui ne la foulent pas aux pieds. Les instituteurs, les maires, les parents chrétiens ont ici pour eux le texte de la loi et celui des circulaires ministérielles.

Ils seraient inexcusables, s'ils n'usaient pas des armes légales pour résister énergiquement et absolument à l'oppression de la libre-pensée.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Confrère, l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Président.	*Le Vice-Président,*	*Le Secrétaire,*
CHESNELONG.	E. KELLER.	AD. DE CLAYE.

DISCIPLINE UNIVERSITAIRE

Nous avons sous les yeux un mémoire présenté le 26 juin 1883, au conseil académique de la Seine, par M. Gréard, membre de l'Institut et vice-recteur de l'académie de Paris, sur l'*Esprit de discipline dans l'éducation*. M. Gréard qui s'est fait le doctrinaire complaisant du ministère de l'instruction publique, et dont la plume exercée dogmatise volontiers à propos de toutes les idées de M. Jules Ferry et pour la plus grande gloire de ce personnage, a entrepris de démontrer que l'Université pouvait restaurer la discipline du bon vieux temps sans lui rendre son fondement essentiel, c'est-à-dire la religion. M. Gréard est coutumier de ces tours de force. C'est lui que nous avons vu soutenir, il y a quelques mois, avec l'invariable enthousiasme dont il accueille tous les projets ministériels, la préexcellence des lycées des jeunes filles. C'est lui encore, dit-on, qui rédigeait tout récemment la circulaire signée et adressée par le ministre aux instituteurs et contenant de si singulières leçons de morale pratique.

Une révolte du lycée Louis-le-Grand est le prétexte de ce travail, et, encore qu'il plaise au vice-recteur d'atténuer beaucoup la gravité de cet événement, il déclare qu'il a posé la

question de l'éducation dans l'Université. C'est cette question qu'il s'agit de résoudre.

M. Gréard l'étudie avec un soin, un talent et une compétence auxquels nous ne nous refusons pas rendre hommage. Examen des règlements disciplinaires étrangers, comparaison des méthodes déjà expérimentées, critiques sagaces de celles qui ne sont pas encore sorties du domaine spéculatif, fines railleries de toutes les utopies, il n'ignore et n'oublie rien de son sujet, de telle sorte que, s'il laisse subsister quelques lacunes dans son rapport, on peut dire que ces lacunes sont volontaires. C'est donc volontairement qu'il s'abstient de parler de l'enseignement religieux, de la crainte et de l'amour de Dieu, des incitations de la conscience chrétienne et de la formation de l'âme des jeunes enfants, comme de l'un des principaux éléments de la discipline scolaire. Il n'ose pas nier que telle soit la vérité, mais, pour n'avoir pas y contredire, il la passe sous silence. Il n'aurait pas le courage de s'inscrire en faux contre elle, mais il se garde bien de chagriner son ministre en paraissant ne pas partager pleinement son avis, et, bravement, il évite d'aborder le terrain sur lequel la discussion pourrait s'élever entre eux.

Le mémoire que nous venons de lire, écrit à ce sujet le *Français*, est fort long et fort intéressant. L'auteur y passe successivement en revue le système des châtiments corporels, tel qu'il était pratiqué en France et tel qu'il est pratiqué encore en Angleterre et en Allemagne ; le système inverse, qui « écarte toutes les formes de souffrance matérielle et réduit les peines à des privations de satisfaction graduées ; » puis celui que M. Herbert Spencer a emprunté à Rousseau en l'appelant « le système des réactions naturelles, c'est-à-dire celui qui consiste à n'infliger à l'enfant d'autre châtiment de sa faute que la conséquence de sa faute elle-même. » Il s'arrête longtemps sur cette idée et prend la peine d'établir solidement combien elle est fausse dans son principe et combien elle serait incertaine dans ses résultats et inefficace dans son application.

Il ajoute qu'elle serait injuste par la disproportion qu'elle amènera trop souvent entre les punitions et les fautes, les manquements les plus graves pouvant échapper à toute répression, tandis que les infractions les plus légères pourraient être soumises à des pénalités exorbitantes. Pourquoi M. Gréard ne s'incline-t-il pas, en passant devant la justice divine dont la notion, inculquée à l'enfant, viendrait si heureusement et si

utilement corriger les vices, les omissions et l'insuffisance de cette prétendue justice naturelle? Il préfère parler le langage à la mode et affirmer que « le blâme et la louange, l'honneur et la déconsidération » résument « les sentiments dont se com- « pose l'existence morale de l'humanité. »

L'auteur du mémoire poursuit ses laborieuses investigations. Il discute tantôt avec l'abbé de Saint-Pierre qui propose de confier aux élèves le soin de se décerner les uns aux autres les récompenses méritées, tantôt avec un professeur de philosophie de l'Université qui veut les constituer en tribunal et leur abandonner la tâche de punir leurs camarades. Il décerne quelques éloges au « bon Rollin, » un peu suranné, un peu bonhomme cependant ; mais il se garde bien de creuser trop avant ses doctrines pédagogiques dans la crainte sans doute d'y trouver, tout au fond, l'idée religieuse dont il est résolu à ne pas tenir compte. Il disserte savamment des avantages de l'internat et de ceux de l'externat au point de vue de la discipline et du respect de l'autorité.

Bref, il accomplit ce prodige d'adresse et d'habileté d'arriver au terme de son travail sans avoir même rappelé qu'autrefois, à une époque bien reculée, si l'on veut, mais cependant pas encore tout à fait oubliée, l'influence religieuse n'était pas considérée comme une quantité négligeable pour la solution du délicat problème qu'il s'est posé, et surtout sans avoir consenti à se souvenir qu'à cette époque l'enfant, soumis à cette influence, assujetti à ce frein, pratiquait avec soumission ses devoirs d'écolier et acceptait sans révolte une discipline parfois fort rigoureuse. L'exposé historique étant muet sur ce point, la discussion peut ne pas s'y arrêter et la conclusion peut n'en pas faire état.

Ainsi fait M. Gréard. Pour établir la discipline dans les lycées, il faut, dit-il, diminuer le nombre des élèves qu'ils reçoivent, former un corps de jeunes maîtres qui soient de véritables éducateurs, compter davantage sur l'action personnelle des proviseurs, faire appel au concours de la famille et invoquer l'appui de l'esprit public ! M. Gréard n'a pas la simplicité de croire que cette formule soit complète et qu'elle ait la vertu de mettre désormais tous les proviseurs à l'abri des mésaventures qui ont signalé l'administration de M. Gidel. Il sait bien qu'il n'a pas tout dit, mais il juge prudent de n'en pas dire davantage. Il oublie que ses maîtres dans l'Université ont usé de plus de sincérité.

M. Saint-Marc Girardin écrivait : « L'enseignement religieux « doit avoir sa place dans toutes les écoles, de quelque degré « qu'elles soient. » M. Eugène Rendu disait : « En dehors de « la direction imprimée par la pensée chrétienne, le développe- « ment des facultés est plein de périls. Il conduit à l'erreur et « non à la vérité. L'instruction religieuse est donc la grande « affaire ; et il s'agit pour l'instituteur de former tout ensemble « et le chrétien et le citoyen. » M. Guizot enfin s'exprimait ainsi : « La religion, sérieusement acceptée et pratiquée, tient « trop de place dans la vie de l'homme pour qu'il ne lui en soit « pas fait aussi une grande dans l'éducation de l'enfant. » Si M. Guizot pouvait redevenir ministre, nous sommes convaincu que M. Gréard trouverait le temps de relire ses œuvres ; malheureusement il ne lit plus que les discours et les circulaires de M. Ferry ou ceux de ses substituts, MM. Duvaux, Faillères et autres pédagogues d'occasion.

H.

CINQUANTE ANS D'EXPÉRIENCE

DE L'ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE LAIQUE (1).

Bien que l'Évangile soit proscrit de nos écoles, ses maximes, ses sentences demeurent au fond des esprits comme la règle la plus sûre qui puisse guider notre jugement et notre conduite : même aux yeux de nos athées, il est encore incontestable que l'*on juge de l'arbre par ses fruits.*

Or, il est un pays où l'enseignement obligatoire laïque a eu le temps d'arriver à son plein développement, et de montrer ses fruits dans leur parfaite maturité ; c'est la terre classique de la liberté : la République des États-Unis.

Les Américains se sont épris de bonne heure des théories qui font dépendre le progrès moral du développement de l'instruction : ils ont cru que les connaissances puisées à l'école étaient la première condition de l'élévation des sentiments, de la moralité, de la conduite : en un mot, qu'il n'y avait rien de plus efficace pour former des hommes vertueux et de bons citoyens.

En aucune contrée l'expérience ne pouvait être faite dans de meilleures conditions. La richesse du pays, ses immenses ter-

(1) Extrait de la *Gazette de France.*

rains incultes, l'exemption des lourds impôts, l'intelligence naturelle de la population, le régime de l'égalité et l'absence d'une religion d'État, tout concourait à faire des Américains le peuple le mieux disposé à accepter l'enseignement obligatoire laïque, et celui qui devait en retirer les fruits les plus abondants.

Aussi, les différents États ont-ils rivalisé de zèle pour doter richement leurs écoles publiques, et installer magnifiquement toutes les branches de l'enseignement élémentaire des sciences inscrites dans leur programme.

L'importante ville de New-York a donné le branle aux autres. De 1812 à 1840, une société indépendante avait fondé des écoles en faveur des enfants pauvres, qui ne pouvaient trouver place dans aucune école catholique ou protestante. En 1842, la législature ayant adopté une loi qui réglementait l'instruction publique, la Société libre dont nous venons de parler et d'autres encore, qui avaient un but analogue, furent placées, en vertu de cette loi, sous la juridiction et la surveillance du « Comité d'enseignement. »

Les Américains ont trop le sentiment de la véritable liberté pour se plier au joug d'un monopole universitaire : les sociétés libres abandonnèrent leurs bâtiments à l'État, et disparurent. Le régime de l'enseignement obligatoire officiel date de cette époque; il a donc près d'un demi-siècle d'existence.

Avant d'en exposer les résultats, il faut faire remarquer que cet enseignement obligatoire était sincèrement neutre, c'est-à-dire qu'on n'y enseignait formellement aucune religion; mais, loin d'être athée, il basait la morale sur la notion de Dieu, la Bible restait le livre de lecture par excellence, et même plusieurs maîtres faisaient réciter l'Oraison dominicale.

On voit que cet enseignement neutre valait infiniment mieux que notre enseignement obligatoire athée; par les conséquences déplorables de l'expérience faite en Amérique, on peut donc juger, *a fortiori,* des fruits que produira en France le système que la franc-maçonnerie a chargé MM. Paul Bert et Ferry de faire triompher.

Un écrivain protestant, d'une grande autorité, M. Richard Grant Whist, a publié, dans la plus importante des Revues américaines, la *North American Review,* une étude très étendue sur les résultats de l'enseignement obligatoire aux États-Unis. Nous ne ferons que résumer son travail, dont la valeur et l'exactitude ne sauraient être contestées.

L'enseignement obligatoire, dit-il, adopté à New-York, et bientôt par tout le pays, a produit les plus funestes effets sur les mœurs, la politique et l'éducation. Dès que l'instruction publique entra dans le domaine de l'État, elle devint un instrument de corruption politique et de dépravation sociale.

On entendit réclamer de toute part l'extension des programmes de l'instruction obligatoire, et comme une instruction supérieure demandait plus de maîtres payés et plus de livres achetés, les politiciens s'en firent les apôtres ardents. Rien de plus lucratif que le commerce des auteurs et éditeurs de livres classiques. Pour introduire dans les écoles deux ou trois livres nouveaux, on dépensait de 80 à 100,000 dollars (500,000 fr.). La cité de New-York en est arrivée à un budget pour ses écoles politiques de 3,805,000 dollars, dont plus d'un million payé aux maitres employés dans les écoles primaires. Semblable dépense est faite dans tout l'État, et dans la moitié des autres États de la grande République américaine.

Et quel est, se demande M. Richard Grand Whist, le résultat de ces dépenses prodigieuses?

D'après les témoignages des juges les plus compétents, recueillis de tous côtés, c'est que la masse des élèves de ces écoles publiques, qui ont de si vastes programmes et un si grand luxe de professeurs, est restée profondément ignorante : ceux qui savent bien ce qu'ils ont appris *ne sont qu'un nombre imperceptible, comparés aux millions d'enfants qui reçoivent l'instruction publique.*

Voilà pour le progrès scientifique : les conséquences morales sont terribles.

« Si l'instruction donnée dans les écoles publiques était capable de déraciner les vices et de former des citoyens vertueux, ces cinquante dernières années, dit M. Richard Grand Whist, auraient déterminé parmi nous un tel progrès moral que les nations, saisies d'admiration, s'empresseraient de suivre notre exemple. Mais est-il besoin de dire que nous n'avons marché qu'à la décadence? C'est une vérité manifeste pour tout homme sérieux qui a plus de trente ans. Nos grandes cités sont encombrées de jeunes gens oisifs et vicieux qui n'ont aucun moyen d'existence connu. Nos campagnes sont infestées de vagabonds, race dangereuse inconnue de nos pères. La corruption de nos Corps législatifs est si grande, si profonde et si connue, que les grandes compagnies et les spéculateurs financiers sont

sûrs d'obtenir, à prix d'argent, toutes les lois favorables à leurs intérêts.

« La corruption électorale est pratiquée effrontément. Le caractère de notre magistrature s'est dégradé. La malhonnêteté dans les affaires est devenue si commune qu'on ne peut y penser sans rougir. La politique devient un commerce où le succès est de plus en plus aux hommes médiocres capables de ruses et de bassesses.

« Le crime et le vice se sont développés, d'année en année, presque dans la même proportion que notre système d'écoles publiques, et ce système, loin d'élever le niveau moral de la multitude, a produit une catégorie d'êtres hybrides, déclassés, impropres au commerce comme aux charges professionnelles, aussi incapables de devenir fermiers ou artisans que peu disposés à l'être, de sorte que nos travaux sont faits, de plus en plus, par des émigrants étrangers; tandis que nos citoyens, grâce à l'enseignement de nos écoles, sont réduits à gagner leur vie par des spéculations plus ou moins malhonnêtes, et, en cas d'insuccès, en mendiant quelque misérable place. Le respect filial et l'amour paternel se sont affaiblis. Quant à la modestie de nos jeunes gens et des jeunes femmes, il n'en reste point de trace : *ils ne rougisssent plus parce qu'ils en ont perdu le pouvoir.*

« Voilà notre situation, après un demi-siècle d'expérimentation de notre système d'enseignement obligatoire, qu'on prônait comme une panacée capable de guérir nos infirmités sociales et politiques ! »

Comme on peut le vérifier sur le texte, nous n'avons fait que traduire fidèlement, en l'abrégeant beaucoup, il est vrai, l'étude magistrale publiée dans la grande Revue américaine. Rien ne peut faire mieux apprécier les fruits que nous pouvons attendre de l'enseignement obligatoire, de la morale laïque de MM. Paul Bert et Ferry.

Dom Richeby.

LES POMPES FUNÈBRES

(Suite et fin. — V. le numéro précédent.)

§ IV

Quelles seraient les conséquences de cette loi si le Sénat venait à la voter ?

La commune deviendrait maîtresse des cérémonies extérieures des funérailles. Elle en règlerait la pompe et les moindres dispositions. En vain les familles protesteraient, il faudrait s'incliner. Mais n'aperçoit-on pas d'ici les conflits qu'engendrerait une pareille situation ? Les traditions locales les plus respectables brisées, et l'autorité laïque maîtresse du terrain.

A Paris, comment se passent les choses ? L'administration des pompes funèbres est exclusivement chargée de venir chercher les corps à domicile et de les conduire de l'église au cimetière. Ce double transport se fait en dehors du clergé, qui n'intervient que dans l'église. A chaque cimetière sont attachés des prêtres qui viennent recevoir les corps à leur arrivée et leur rendent les derniers devoirs.

Cette absence du clergé à la maison mortuaire habitue peu à peu les familles à supprimer le service religieux à l'église et au cimetière, et explique l'augmentation rapide et effrayante des enterrements civils. Ainsi, dans le cours de 1882, les enterrements civils des ouvriers se sont élevés à Paris à 75 0/0 du nombre total des services, et ceux des familles aisées, à 30 0/0 !

On le voit, l'irréligion gagne chaque jour du terrain, et la mort elle-même est impuissante pour rappeler au pied des autels les corps de ceux qui s'en étaient tenus volontairement éloignés.

Sont-ce là les résultats que l'on voudrait atteindre dans nos provinces, en confiant à la municipalité le soin des pompes extérieures ? On n'en saurait douter.

Mais ce n'est pas tout. Pendant onze années, de 1792 à 1803, les communes ont été seules et sans contrôle chargées du service des défunts. Comment s'en sont-elles acquittées ? Jamais, à aucune époque de notre histoire, les cimetières n'ont été tenus dans un plus effroyable abandon, et le scandale des enterrements n'a été dépassé. Châteaubriand, dans une page éloquente, nous montre un de ces cimetières laïques, dont la garde était confiée à des chiens, qui ne respectaient même pas les cadavres qu'ils étaient chargés de défendre.

L'omnipotence sans contrôle des communes ne produira-t-elle pas, à bref délai, les mêmes abus que ceux que nous signale l'histoire? Qui protègera nos chers défunts contre les arrêtés municipaux les plus étranges, pour ne pas dire les plus insensés ?

En l'an II de la première répubique, le conseil général de la

commune de Paris prend, sur la proposition de Chaumette, la décision suivante :

COMMUNE DE PARIS

Conseil général. — 1er frimaire an II (jeudi, 21 novembre 1793).

Chaumette requiert et le conseil arrête :

1° Qu'aux inhumations, il sera porté une espèce de jalon sur lequel seront inscrit ces mots :

« L'homme juste ne meurt jamais, il vit dans la mémoire de ses concitoyens. »

2° Que les draps mortuaires dont on s'est servi jusqu'à ce jour seront remplacés par une draperie aux trois couleurs.

(Réimpression de l'ancien *Moniteur de la Révolution française*, t. V, p. 482.)

Quelques mois plus tard (21 nivôse an II), un sieur Avril, membre du conseil général, fait à la commune de Paris un rapport sur l'inhumation des citoyens. En voici quelques dispositions :

COMMUNE DE PARIS

Conseil général. — Du 21 nivôse an IIe (vendredi, 10 janvier 1794.)

Avril fait un rapport sur l'inhumation des citoyens.

En voici quelques dispositions :

Ils auront le visage découvert ; ils resteront douze heures exposés dans leur domicile ; ils seront ensuite placés sur un brancard décoré d'une draperie qui caractérisera les trois âges politiques de la vie. Cette draperie, ornée d'une bordure aux trois couleurs, sera d'un fond uni : *blanc* pour la jeunesse, avec cette inscription : *Il croissait pour la patrie ; rouge* pour l'âge viril, avec ces mots : *Il vivait pour la patrie ;* et *bleu* pour la vieillesse, on y lira : *J'ai vécu pour la patrie.*

Ce brancard sera porté sur l'épaule par quatre citoyens vêtus d'un pantalon et d'un gilet avec une ceinture aux trois couleurs ; ils auront par-dessus une tunique tombante jusqu'aux genoux, et ils seront couverts d'un bonnet.

Les enfants seront portés par d'autres enfants de huit à douze ans. Les corps, après avoir été exposés pendant douze heures, seront portés au champ du repos et accompagnés par ceux à qui cette fonction aura été déléguée. On choisira l'heure de minuit.

(Reimpression de l'ancien *Moniteur de la Révolution française*, t. XIX, p. 195, note.)

On croit rêver en lisant ces choses, et cependant c'est dans a capitale de la *France* que ces scandales s'étalaient au grand

jour! Que faisait-on dans les localités éloignées, là où les passions et l'omnipotence de municipalités stupides ne connaissaient ni règle ni contrôle?

Douai. — 15 germinal an II (4 avril 1794.)

CONSEIL MUNICIPAL DE DOUAI

Un membre dit que c'est avec douleur qu'il voit que le corbillard est encore revêtu des attributs du fanatisme, et demande que, sans plus tarder, il faut donner les ordres nécessaires pour les faire disparaître. — (Adopté.)

CONSEIL MUNICIPAL DE DOUAI

Séance du 12 pluviôse an III (31 janvier 1795.)

Défense est faite d'employer dorénavant *les fiacres* pour conduire les morts au cimetière, des maladies pouvant atteindre ceux qui se servent ensuite des mêmes fiacres.

Le conseil enjoint aux citoyens de se contenter du *tombereau* destiné à transporter les morts.

Bientôt les cercueils eux-mêmes viennent à manquer, et le 8 mars 1796, la municipalité, sur la demande d'un sieur Bruneau, prescrit à l'hospice de l'Humanité de prêter son cercueil pour transporter les restes de sa femme.

CONSEIL MUNICIPAL DE DOUAI

Séance du 24 pluviôse an III (12 *février* 1795.)

Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de ses commissaires aux travaux sur l'état actuel du cimetière public et sur la conduite immorale et incivique des fossiers qui se permettent de jeter les corps morts les uns sur les autres, sans les couvrir de terre, d'où il pourrait résulter de grands inconvénients,

A arrêté que les commissaires sont autorisés à prendre les mesures nécessaires pour faire enterrer les cadavres qui ne le sont pas.

Que les fossiers seront traduits au tribunal municipal.

(*Dechriste,* p. 566.)

Il n'est qu'un frein contre de pareils abus, et dans tous les cas contre les écarts possibles de la laïcité à outrance : c'est la religion. Elle seule peut rendre aux morts riches ou pauvres les honneurs et le respect qui leur sont dus ; elle seule peut apporter la décence et la dignité dans les cérémonies extérieures des funérailles.

C'est bien ainsi que l'avait compris le législateur de l'an V, lors de la révision des lois portées sur les cultes et leurs ministres. Et au moment où nos députés semblent ne poursuivre

qu'un seul but, celui de détruire le Concordat et avec lui tout ce corps de lois savamment élaboré, je ne puis résister au plaisir de citer un passage du rapport de Camille Jordan au conseil des Cinq-Cents sur la police des cultes. (Séance du 25 prairial an V.)

« Nous avons, dit-il, parcouru tous les actes du culte qui s'exercent sur les vivants; il en est d'autres dont les morts sont l'objet. C'est ici que la loi doit contracter un nouveau caractère de sagesse et de solennité, c'est ici qu'une grande réforme était invoquée dans notre législation. Votre commission l'a jugée d'une si haute importance qu'elle a chargé un de ses membres de vous présenter un rapport particulier sur les sépultures.

« Je vous en annoncerai dès à présent les principaux résultats, afin que l'ordre de ce travail ne soit pas interrompu. Nous devons vous proposer de permettre que les sectateurs des divers cultes puissent avoir des lieux particuliers pour leurs sépultures, et exercer dans leur enceinte seulement les cérémonies religieuses, le transport des corps restant comme autrefois à la disposition des familles sous l'inspection des magistrats.

« Cette liberté nous a paru une conséquence immédiate de la liberté des cultes. Pourquoi leurs partisans ne pourraient-ils avoir des cimetières distincts comme des temples divers? Pourquoi ne pourraient-ils y exercer leurs cérémonies comme dans l'enceinte de leurs temples? Il est peu de religions qui n'attachent à cette distinction des cimetières une haute importance; c'est au milieu des tombeaux qu'elles viennent donner leurs plus graves leçons et offrir leurs plus sublimes espérances. Gardons-nous d'envier à l'homme mourant cette inestimable douceur de léguer sa dépouille mortelle à la terre où reposent ses pères, à ses amis la consolation de consacrer sa tombe par des cérémonies religieuses, et d'y venir répandre des prières avec des larmes; à la religion elle-même le touchant privilège de recevoir l'homme au sortir de la vie, d'envelopper de son manteau sacré cette effroyable catastrophe de la nature humaine et de planter encore les signaux de la vie au milieu des images de la destruction et du domaine de la mort. »

Quelques lignes plus loin, le rapporteur, dans une éloquente péroraison, s'écrie :

« Ah! je conçois pourquoi ces tyrans, qui ont couvert la France de tombeaux, les dépouillaient de leur pompe, pourquoi ils envoyaient avec tant d'indifférence à la sépulture les déplo-

rables restes de notre humanité : ils avaient besoin de mépriser notre espèce ; ils avaient besoin d'en communiquer le mépris ; il leur fallait étouffer tous les sentiments généreux dont la réaction leur était si terrible. »

Aujourd'hui c'est au nom de la libre-pensée, de la liberté de conscience que l'on brise les barrières qui divisaient les cimetières des différents cultes, qu'on laisse s'étaler au grand jour le scandale des enterrements laïques, que l'on retire aux fabriques leurs revenus, au risque et dans l'espérance d'affamer le clergé.

Mais, espérons-le, tous ces outrages à la religion et à la dignité humaine combleront bientôt la mesure.

En attendant, messieurs, et avant que la loi tyrannique dont nous venons de vous faire l'histoire devienne définitive, essayons par tous les moyens en notre pouvoir d'en écarter le danger. Sans doute, nos vœux sont parfois impuissants ; mais lorsqu'ils naissent sous l'œil de Dieu et en invoquant son saint nom, ils peuvent opérer des merveilles.

Je propose donc au congrès des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais venus à Lille de formuler le vœu que les fabriques demeurent en possession des pompes funèbres, tant intérieures qu'extérieures, à l'exclusion des communes. (Très bien ! très bien ! — Applaudissement.)

LA MISSION BELGE DU ZAMBÈZE EN 1883

Sous ce titre, la dernière livraison des *Précis historiques* donne d'intéressants détails sur la situation des missionnaires d'Afrique établis dans la région du Zambèze.

Une lettre datée de Pantamatenga, du 29 juin 1883, contient de fâcheuses nouvelles. Deux missionnaires, le Frère De Vylder, originaire de Flandre, et le P. Weisskopf, Allemand, sont allés recevoir la récompense de leurs travaux et de leur héroïque dévouement. Voici le récit émouvant de la mort du F. De Vylder :

Vers le milieu du mois de mars 1883, le P. François Ber-

ghegge, les FF. Louis De Vylder et François Simonis quittaient Pantamatenga et se rendaient par Leshuma au confluent du Chobé pour aller à Séshèke, d'où les barques du roi, comme au mois d'août 1881, devaient les conduire dans la Vallée des Barotsès. Après un arrêt de trois à quatre semaines, ils poursuivent leur marche et remontent le Zambèze à travers les innombrables *rapides* qui s'étendent de Séshéke à la cataracte Gonyé. Dans son journal de voyage, le R. P. Depelchin nous a décrit ces cascades bruyantes, ces montagnes d'écume, ces brisants battus par les eaux du fleuve, et ces torrents impétueux qui menacent à chaque instant d'engloutir ou de briser le frêle esquif sur lequel le missionnaire est obligé d'exposer sa vie.

Le 30 avril, le P. Perghegge, stationné au confluent de la rivière Njoko, écrivait à ses confrères de Pantamatenga que les canots, arrivés heureusement au-delà de la cataracte Nambué, avaient, dans la matinée du 29, abordé le passage du rapide supérieur nommé Louchou (Looshoo).

Les bateliers indigènes, affrontant résolûment la chute, manœuvraient avec habileté dans le dédale des rochers. Soudain la barque du F. De Vylder fait un faux mouvement ; prise en flanc par le torrent, elle court à la dérive et met l'équipage en danger de périr. Les rameurs se précipitent dans le fleuve pour saisir la pirogue et l'écarter du tourbillon. Au premier moment, le Frère effrayé croit nécessaire d'imiter les noirs. « Mon canot, écrit le P. Berghegge, suivait à moins de quinze pas celui du F. De Vylder. Voyant le Frère se lever, je lui criai : « Ne bougez pas ! » Mais il suivit l'exemple des bateliers et s'élança hors de la nacelle. Dans sa précipitation, il sauta du mauvais côté, à l'endroit le plus profond, et disparut au milieu des vagues, emporté par le courant. « Sauvez le missionnaire ! Sauvez le missionnaire ! » m'écriai-je... Hélas ! Comment lutter contre la violence du torrent ? Un des bateliers, cependant, réussit à saisir le Frère ; mais, sur le point d'être englouti lui-même, il fut contraint de le relâcher. Dans l'entretemps, j'avais donné la dernière absolution à notre pauvre naufragé...

« L'induna Ratow, qui tenait les devants à quelque distance, tourne sa barque aussitôt et descend la cascade avec rapidité ; un second bateau s'élance de même au secours du missionnaire. Inutiles efforts : tout espoir était perdu ! Ratow ne put qu'apercevoir la tête du Frère un instant revenu à la surface de l'eau, et ne découvrit plus rien, si ce n'est son chapeau qu'il parvint

à repêcher. Je souhaitais beaucoup de recueillir le corps ; mais Ratow déclara qu'il ne fallait pas compter en revoir un seul membre. Jamais on n'a retrouvé les restes des indigènes qui périssent parfois victimes de pareils accidents. Le Zambèse, coulant à pleins bords avec une extrême violence, roule ses vagues au milieu des rochers sur une distance considérable. Lancé contre les écueils, broyé par les récifs et les hauts-fonds qui hérissent les cascades, le cadavre est bientôt déchiré en lambeaux et devient sans doute la proie des monstres qui habitent le fleuve.

« Le canot est resté intact. Abandonné au gré du courant, il ne tarda pas à donner contre des rochers qui l'arrêtèrent. Aucun objet n'était tombé dans le fleuve. Si le Frère n'eût point quitté la barque, nous n'aurions pas sans doute à déplorer ce malheur ; mais Dieu a permis qu'il en arrivât autrement, et il a voulu lui donner dès maintenant la récompense promise à ses fidèles serviteurs. Non loin de ce fatal rapide, au passage de la cataracte Nambué, lors de notre premier voyage en 1881, le F. De Vylder avait sauvé la vie au R. P. Depelchin dans un semblable danger. »

Le F. Louis De Vylder était né, le 29 janvier 1841, à Zele, commune considérable de la Flandre orientale, dans l'arrondissement de Termonde. Cœur généreux et guidé par l'esprit de foi, il s'offrit pour aller défendre la souveraineté temporelle du Pape. Zouave pontifical, il prit part au combat de Mentana près de Monte-Rotondo, le 3 novembre 1867. Rentré dans sa patrie, le brave soldat n'aspirait qu'à se dévouer tout entier au service de Dieu et de l'Église. Le 21 août 1877, il fut reçu dans la Compagnie de Jésus en qualité de coadjuteur temporel, et fit sa probation au noviciat de Tronchiennes. Dès l'année suivante, il sollicita la faveur de suivre le R. P. Depelchin dans l'Afrique australe, et fit partie du premier envoi de missionnaires qui débarquèrent le 12 mars 1879 à Port-Élisabeth, dans la Colonie du Cap. Arrivé à Tati le 17 août suivant, il y prononça ses vœux, et retourna bientôt avec le P. Terorde vers Kimberley. En mai 1880, il revenait à Tati où il devait rester jusqu'à l'année suivante. Parti le 26 avril 1881, il accompagna le R. P. Depelchin et le P. Berghegge à Pantamatenga, et le 6 juin de cette même année, il prit avec eux la route du haut Zambèse. Après un autre voyage à Moëmba chez les Batongas, il rentra en novembre 1881 à Pantamatenga, et s'employa dans

cette résidence aux plus rudes travaux, jusqu'au jour où il pourrait retourner au delà du fleuve pour aider à établir la mission des Barotsés.

Nos lecteurs savent quels services précieux le F. De Vylder a rendus à la première caravane pendant le pénible trajet en wagon de Grahamstown à Kimberley, Shoshong et Tati en 1879, et surtout au R. P. Depelchin dans sa longue et dangereuse expédition sur le Zambèse jusqu'au centre de la Vallée des Barotsés, durant les mois de juin à octobre 1881.

Toujours gai et content, plein d'ardeur et de courage, pieux et dévoué, non seulement il était cher à ses supérieurs et à ses confrères, mais aussi par un air franc et ouvert, des manières affables et beaucoup de bonne humeur, le « chasseur blanc qui riait toujours » gagnait les sympathies des noirs et l'affection des chefs indigènes qui se trouvaient en rapport avec lui. « C'était, dit le P. Berghegge, un excellent religieux, un modèle de vertu, un homme plein de foi et de simplicité chrétienne. Les difficultés et les souffrances qui se présentent ici à chaque pas, il les considérait comme un don de Dieu et les supportait avec patience. Quoique d'une santé déjà fort ébranlée par les fréquentes fièvres dont il avait subi les attaques, il entreprit néanmoins de grand cœur le second voyage vers la Vallée des Barotsés. » L'apostolat du Zambèse, déjà si éprouvé par la mort de onze courageux missionnaires qui ont succombé dans l'espace de trois ans et demi, perd en lui un coopérateur zélé, capable de s'employer longtemps encore à la régénération des malheureuses tribus africaines. Mais Dieu, qui n'agrée pas moins la bonne volonté que les œuvres elles-mêmes, l'a trouvé prêt pour la récompense. Victime du zèle des âmes et de l'obéissance, il a quitté la terre de l'exil pour entrer, nous avons tout lieu de le croire, dans la joie de son Seigneur.

L'ORDRE DE PRÉMONTRE

Nous lisons dans un journal de la Campine que vers la fin du mois dernier un événement de la plus haute importance pour l'Ordre canonique de Prémontré a eu lieu à Vienne, capitale de l'Autriche.

La Réforme, puis le joséphisme et enfin les dévastations du règne de la Terreur n'avaient laissé que quelques ruines de cet Ordre jadis si puissant et si prospère. En 1834, époque où le 57e abbé général de Prémontré, le révérendissime prélat Jean-Baptiste L'Ecuy s'endormait à Paris dans la paix du Seigneur, à l'âge de 94 ans, on ne lui choisit pas de successeur.

Il est vrai que, pour le Concile du Vatican, où Sa Sainteté Pie IX voulait voir des représentants de tous les Ordres religieux, le révérendissime prélat Jérôme Zeidler, abbé de Strahow-lez-Prague, fut reconnu comme général de Prémontré, mais par les seules abbayes de la Belgique et de l'Autriche ; car on se trouvait dans l'impossibilité de tenir un chapitre général... Hélas ! le nouvel élu fut aussitôt ravi à l'affection de ses frères, il mourût à Rome même, pendant la durée du Concile.

Par suite de circonstances indépendantes de leur volonté et malgré leurs louables efforts, les abbés ne purent se réunir pour l'élection d'un nouveau général. Toutefois, vu la nouvelle extension de l'Ordre, ils ne voulaient pas laisser les choses dans cet état, et ils s'adressèrent au Saint-Siège pour lui poser la question si importante du généralat resté vacant depuis la mort du révérendissime prélat Jérôme Zeidler.

Sa Sainteté le Pape Léon XIII, par un décret de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, en date du 3 août 1883, accorda volontiers qu'un chapitre général de l'Ordre fût tenu à Vienne sous la présidence de Son Excellence Mgr Séraphin Vannutelli, archevêque de Nicée et nonce apostolique près de la cour impériale d'Autriche.

Sa Sainteté ne pouvait faire un meilleur choix. Mgr Vannutelli, d'abord nonce à la cour de Bruxelles, et depuis lors à celle de Vienne, était en effet, en sa qualité de visiteur tant en Belgique qu'en Autriche, très à même de connaître à fond l'état actuel de l'Ordre de Prémontré.

Tous les abbés mitrés de l'Ordre s'empressèrent de se réunir ; tous furent présents au chapitre général, sauf les prélats de Siloë et de Jaszov, qui s'excusèrent par lettres, et déclarèrent se soumettre d'avance à toutes les décisions qui y seraient prises.

On décida avant tout qu'à l'avenir, vu que le berceau de l'Ordre, l'abbaye-mère de Prémontré, d'où les enfants de saint Norbert tirent leur nom, n'existe plus, la dignité du généralat ne serait pas, comme autrefois, le privilège exclusif de telle ou

telle abbaye, mais le résultat de l'élection faite en chapitre général, et que l'élu résiderait dans l'abbaye dont il est le prélat.

On procéda ensuite à l'élection, et le révérendissime prélat Sigismond Starry, abbé du Mont Sion à Strahow-lez-Prague, né à Zelewcisc en Bohême le 30 septembre 1829, fut élu, à l'unanimité des voix, général de l'Ordre de Prémontré. On lui adjoignit deux vicaires généraux, le révérendissime prélat Victor Kraczvinsky, abbé de Jaszov en Hongrie, pour les maisons d'Autriche, de Hongrie, de Moravie, de Bohême, de Gallicie et du Tyrol, et le révérendissime prélat Jean-Chrysostome Deswert, abbé de Tongerloo, en Belgique, pour celles de Hollande, de Belgique, de France, d'Espagne et d'Angleterre.

Le révérendissime prélat Vincent Bayerl, abbé de Tepla, en Bohême, fut nommé Visiteur Capitulaire pour les provinces autrichiennes, tandis que le révérendissime Vital Van den Bruel, docteur en théologie et chanoine régulier de l'abbaye de Tongerloo, fut maintenu dans sa charge de procureur général de tout l'Ordre à Rome.

Ainsi donc, un des plus anciens Ordres de l'Église, après une existence de plus de 760 ans, malgré de terribles tempêtes soulevées contre lui pendant une si longue durée d'années, renaît à la vie avec une nouvelle vigueur. L'arbre, tourmenté et souvent courbé par le vent des révolutions, a perdu plus d'une de ses branches, mais le tronc, planté dans le jardin fertile de l'Église, y a poussé de profondes racines, et est demeuré intact et debout. Maintenant, sous la rosée du Ciel, il produit de nouveaux et vigoureux rameaux qui s'étendent au loin, en sorte que l'Ordre blanc et canonique de Prémontré, nom sous lequel il est connu dans l'histoire ecclésiastique, compte encore plus d'un millier de religieux résidant dans différentes abbayes, monastères et prieurés dont voici la nomenclature :

Dans la Hongrie, l'abbaye de *Jaszov,* comprenant les monastères de Lelesz et de Grand Wardin, ainsi que deux collèges, un à Casson et un autre à Rosnavya.

L'abbaye de *Csorna* avec ses trois monastères de Horpâcs, Türje, Jânoshida et ses collèges de Sabaria et de Keszthely.

Dans la Basse-Autriche, l'abbaye de *Geras* ou *Gerussen.*

Dans la Haute-Autriche, l'abbaye de *Schlagel.*

Dans la Moravie, l'abbaye de *Noureisch.*

Dans la Bohême, l'abbaye de *Selau* ou *Siloë*, avec son collège de Teutobrod. L'abbaye du *Mont Sion*, à Strahow, près de Prague, les deux monastères de Miloviez et de la Sainte Montagne, près d'Olmütz, et les trois collèges de Zatecz, Rakoviez et Reichenbergh. Enfin l'abbaye de *Tepla* avec ses cent religieux et son collège de Pesn.

Dans le Tyrol, l'abbaye de *Wiltau*, près d'Insprück, qui possède le monastère de Saint-Norbert à Sac-Pririe, État du Wisconsin, dans l'Amérique septentrionale.

On compte, en outre, plus de 160 religieux Prémontrés qui administrent des paroisses dans les différents diocèses de l'empire autrichien, et au moins un cent qui, comme professeurs, se trouvent disséminés dans les collèges de l'Ordre.

Dans la Belgique, l'abbaye d'*Averbode*, l'abbaye de *Grimberghen* avec son prieuré de Waudignies-lez-Chièvres, province du Hainaut; l'abbaye du *Parck*, l'abbaye de *Postel* et l'abbaye de *Tongerloo* avec ses deux résidences de missionnaires à Crowle et à Spalding en Angleterre.

Dans la France, l'abbaye de *Mondaye*, près Bayeux, le monastère de Saint-Joseph de Balarin, Montréal du Gers; et la résidence de Nantes.

Dans la Hollande, l'abbaye de *Berne*, à Heeswyk.

Les chanoines réguliers des abbayes de Belgique et de Hollande remplissent, comme on le sait, les fonctions pastorales dans de nombreuses paroisses des diocèses de Malines, Liège, Tournai, Namur, Bois-le-Duc et Bréda.

Quant aux chanoinesses régulières du même Ordre, connues sous le nom de Norbertines, elles occupent une abbaye, celle de *Zwierzieniec*, en Pologne, près de Cracovie; deux monastères, dont un en Hollande, celui de Sainte-Catherine près d'Oosterhout, et un autre en Belgique, celui de Neerpelt dans la province de Liège; enfin trois prieurés: le prieuré de Bonlieu, en France; le prieuré de Sainte-Sophie de Toro, diocèse de Zamora, en Espagne; et le prieuré de Spalding, en Angleterre.

LA MAISON DE SAINT LABRE

On sait que pour répondre aux instances des dévots à saint Benoît-Joseph Labre, pour satisfaire leur piété et rendre hommage au nouveau, au dernier saint français, à l'humble et grand mendiant qui reste l'exemple et le patron des pèlerins, la postulation a voulu acquérir la maison où le Saint est mort.

Cette maison, depuis un siècle, quoique laissée aux usages profanes, était, dit l'*Univers*, vénérée et en quelque sorte consacrée par la piété populaire. On la visitait, même on y disait la messe à certains jours ; un autel y était disposé dans la chambre où le saint mendiant a expiré. Cette chambre est située au premier étage de la maison qui, dans le quartier pauvre où elle est située, a toujours été occupée par des artisans et des gens de petite condition.

On sait qu'à Rome les maisons sont partagées souvent entre plusieurs propriétaires, et l'immeuble de la rue des Serpents se trouvait dans cette condition. La partie la plus intéressante de ce bâtiment, celle qui comprenait le logement du boucher Zaccarelli, où est mort le Saint, s'étant trouvée à vendre, la postulation n'a pas hésité à l'acquérir ; et comptant bien que la charité ne lui manquerait pas, elle a, en outre, tout de suite, entrepris et fait exécuter les réparations et les dispositions les plus conformes au désir et à la piété des fidèles.

Une feuille de Rome vient de donner la description de ces lieux vénérés :

La maison où est mort saint Benoît-Joseph Labre, rue des Serpents, n° 3, était jusqu'ici dans un état de délabrement qui faisait peine à voir ; maintenant, grâce au zèle de Mgr Raphaël Virili, postulateur de la cause, les pieux visiteurs trouveront les pièces assez bien ornées et propres à inspirer la dévotion inséparable d'un lieu consacré par les derniers instants de l'humble et grand serviteur de Dieu.

En entrant, on remarque, au fond du corridor, un tableau représentant saint Benoît-Joseph Labre en extase. Ce tableau, exécuté d'après un original du temps, est conforme à ceux qui furent peints pour la canonisation du Saint.

Dans la pièce transformée en chapelle, ce qui frappe d'abord, c'est la statue de saint Benoît-Joseph Labre occupant la place où il a rendu le dernier soupir.

Benoît-Joseph Labre est étendu sur la pauvre couche d'où son

âme s'envola au ciel. La statue est due au ciseau de M. le chevalier Irdi.

En face, sur la muraille, on lit l'inscription suivante composée par le R. P. Antoine Angelini, de la Compagnie de Jésus :

ANNO MDCCLXXXIII
XVI KALENDAS MAIAS
S. BENEDICTUS IOSEPHUS LABRE
RERUM OMNIUM EGENUS
ILLUVIE PAEDORE IEIVNIO FRIGORE ENECTUS
AD REGIAM CÆLI EVOLAVIT
HOC E CONCLAVI
QUO EVM HOSPITIO EXCEPERAT
FRANCISCUS ZACCARELLIUS

Au-dessus de la couche du Saint on admire une composition magnifique montrant la Vierge qui reçoit au paradis l'âme de Benoît.

L'autel de la chapelle, orné avec un très bon goût, a été fait par M. Oreste Finicvoli. Les reliques conservées dans le sarcophage, sous l'autel, se composent des planches du lit et d'une portion de la paillasse. Le tableau est l'œuvre de M. Gagliardi, qui a peint le Saint en prière.

A droite et à gauche, deux armoires renferment également de précieuses reliques du Saint ; en voici l'énumération :

1° (*Armoire de droite*). Vêtement du Saint ; tube en plomb renfermant sa biographie ; boîte où il renfermait son passeport ; drap du lit sur lequel il dormait à l'hôpital du R. Don Mancini ; poêle placé sur son cercueil lorsque le corps fut porté à l'église; inscription mise dans le tombeau, et qui est ainsi conçue :

D. O. M.
CORPUS
V. S. D.
BENEDICTI JOSEPHI LABRE
APOSTOLICA AVCTORITATE
RECOGNITVM
VIII IDUS IVLII
M.DCC.LXXXXVI

2° (*Armoire de gauche.*) Chemise et chaussures du Saint ; sac en toile où il conservait ses vêtements : habit de la Confrérie de Notre-Dame des Neiges dont il fut revêtu après sa mort ; ossements de saint Benoît-Joseph Labre ; masque en cire du visage, pris après la mort du serviteur de Dieu.

Une partie de ces reliques appartenait à la postulation. Le tube en plomb enfermé dans l'armoire de droite, qui contient

une notice biographique, a été déposé dans le cercueil au jour de l'enterrement du Saint, le dimanche de Pâques 1783, et en a été retiré au moment de la reconnaissance du corps du serviteur de Dieu en juillet 1796. La notice biographique transcrite sur parchemin, qui avait été insérée dans ce tube, avait été composée par le docteur Marconi, le dernier confesseur et le premier historien du Saint, et par son ami et son confrère du collège Saint-Ignace, le docteur del Pino, d'après les renseignements que ces deux professeurs avaient pu recueillir pendant les quatre jours de triomphe qui s'écoulèrent entre la mort et la sépulture du Saint.

Cette brève notice avait été livrée à l'impression dès les premiers jours, à profusion, et traduite dans toutes les langues pour satisfaire à l'enthousiasme de dévotion que la mort du saint mendiant avait soulevé dans tout le monde. Au mois d'août 1783, elle était insérée dans le premier abrégé de la vie du saint mendiant publié à Rome par l'avocat J.-B. Alegiani, abrégé qui fut traduit immédiatement en français. Nous possédons un exemplaire de cette traduction imprimée à Liége en 1784, qu'un de nos abonnés d'Alsace a bien voulu nous faire parvenir. C'est un petit volume in-12, orné d'un portrait du saint.

Le masque en cire du Serviteur de Dieu qui se trouve dans l'armoire de gauche, a été levé d'après la maquette prise aussitôt après la mort du saint par les soins du bon Zaccarelli. On sait que la partie inférieure de cette maquette a été brisée, et que les derniers contours de la face, la partie inférieure du menton, font défaut à cette précieuse relique, qui révèle la beauté et la finesse des lignes de ce visage où plusieurs contemporains ont vu resplendir les rayons de la divinité.

Le journal, auquel nous empruntons ces détails, achève la description du nouveau sanctuaire; et tous ceux qui l'avaient visité dans l'état de délabrement où il était naguère, seront heureux de savoir qu'on y conserve décemment tout ce qui y parlait encore du saint, tout ce que les pauvres locataires de la maison entouraient de leurs respects.

Mgr Virilli a fait également placer dans les corridors de la maison de la rue des Serpents les peintures sur toile grossière faites avec des sucs d'herbe, au commencement de ce siècle, et qui avaient été enlevées à l'occasion des réparations dont nous parlons plus haut. Ces peintures font allusion à différentes scènes de la vie de saint Benoît-Joseph Labre : « *Il reçoit par charité une paire de souliers*,

il prie devant l'image de Sainte-Marie des Monts ; il tombe exténué par les privations sur l'escalier de cette église ; on le transporte dans la maison du boucher Zaccarelli ; il meurt dans la maison du boucher. »

Deux autres chambres de la maison ont été disposées, l'une pour servir de sacristie, et l'autre pour recevoir les pèlerins de distinction qui viennent prier au lieu sanctifié par le trépas de saint Benoît-Joseph Labre ; mais on a eu grand soin de ne pas changer le caractère général de la pieuse demeure.

Cette maison, partagée entre de pauvres locations, était cependant assez vaste ; et, outre le sanctuaire, la sacristie et le parloir, on a pu disposer au même étage un appartement pour le prêtre chargé de garder et de desservir la chapelle. Au second étage qui, malheureusement, n'appartient pas tout entier à la postulation, on a loué quelques pièces à une de ces grandes dames romaines, fidèles aux traditions catholiques, qui se font un devoir de soulager les pauvres ; et la princesse Aldobrandini y a logé, sous la protection de saint Benoît-Joseph Labre, une de ces œuvres de maternité, dont je n'ai pas besoin de connaître l'économie, qui embrasse les mères pauvres et les petits enfants à la mamelle, *madri lattanti*. D'autres pièces, à cet étage et au rez-de-chaussée, sont occupées par des locataires, dont les redevances contribuent à alléger quelque peu les intérêts du capital engagé. Car il ne faut pas dissimuler qu'il y a eu de gros frais : outre le prix d'acquisition relativement assez élevé, il a fallu exécuter des travaux importants de réparation et même de consolidation. La maison était dans un grand état de délabrement. On sait comment sont entretenues le plus souvent les habitations des pauvres. Enfin, il faudrait mener à bout l'entreprise.

Deux pièces dans les étages supérieurs, deux autres au rez-de-chaussée sont encore à acquérir, et ces appartements ne sont pas au même propriétaire. Pour beaucoup de raisons, il est désirable que la maison tout entière appartienne à saint Benoît-Joseph Labre.

Il y est entré pauvre, mendiant, n'ayant plus qu'un souffle de vie, il y a eu juste un siècle au mois d'avril dernier. Tous les dévots au saint, tous ceux qui ont ressenti sa protection, tous ceux qui ont besoin d'y recourir ne seront-ils pas jaloux de voir achever cette entreprise et de donner définitivement, tout entière aux bonnes œuvres, à la prière, au saint pauvre, à Dieu cette maison qui a été sanctifiée par cette mort précieuse, que

toutes les cloches de Rome, le 16 avril 1783, ont célébrée à grande volée, et que les enfants, qui rendent hommage à la vérité, glorifiaient dans les rues, remplissant la Ville éternelle de leur cri admirable : Le saint est mort! Le saint est mort! (1).

LÉON AUBINEAU.

NÉCROLOGIE

On annonce la mort, à Cormoz (Ain), de Mgr *Ferdinand* VITTE, évêque d'Anastasiopolis, ancien vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie.

C'est lui qui, en 1875, reçut la difficile et pénible mission de relever le vicariat apostolique de la Nouvelle-Calédonie, resté vacant depuis la mort de Mgr Douarre, en 1853.

—

La sœur de Mgr Blum, évêque de Limbourg, est morte de joie à la suite de la nouvelle de la rentrée de son frère dans son diocèse. Mlle Blum, octogénaire, demeurait à Geisenheim au pied du célèbre couvent de Johannisberg.

—

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. *Victor* DE LAPRADE, poète des plus distingués et membre de l'Académie française.

Victor de Laprade, né en 1812, fit ses études à Lyon.

Mis en évidence par ses *Odes et Poëmes,* publiés en 1844, il fut appelé en 1847 à la chaire de littérature française de la faculté des lettres de Lyon et fut révoqué de ses fonctions en 1861, pour avoir publié, dans le *Correspondant,* une satire politique intitulée : *Les Muses d'État.*

Les *Poëmes évangéliques* et *Symphonies* l'avaient désigné aux suffrages de l'Académie française, où il fut élu en 1858, en remplacement d'Alfred de Musset.

Élu député du Rhône en 1871, il dut, peu de temps après, donner sa démission pour raisons de santé.

(1) Toutes les aumônes en faveur de l'oratoire de saint Benoît-Joseph Labre, peuvent être adressées à Rome, *via dei Croceferi*, 20, à Mgr Virili, à qui nous nous chargerons de faire parvenir celles qui nous seraient envoyées.

M. de Laprade est mort à Lyon, le 13 décembre, dans les sentiments les plus chrétiens.

Il laisse après lui un certain nombre d'œuvres fort remarquables, parmi lesquelles nous citerons les *Idylles héroïques, Questions d'art et de morale*, les *Arbres du Luxembourg*, le *Sentiment de la nature avant le christianisme*, l'*Éducation homicide*, etc.

A peine la mort venait-elle de fermer les yeux au grand poète chrétien et royaliste, de Laprade, qu'elle frappait, sans crier gare, l'historien qui a calomnié le plus la royauté.

Le premier meurt dans l'isolement de la défaite, loin de toute pompe officielle, en vaincu ; *Henri* MARTIN quitte la vie en plein triomphe de ses doctrines, en pleine possession des honneurs et des dignités que ne lui a pas marchandés son parti victorieux. Ce n'est pas seulement un membre de l'Académie qui s'en va, c'est le président du conseil général de l'Aisne, le président de la gauche républicaine du Sénat, un des hommes qui, sans avoir jamais été ministre, a eu le plus de crédit auprès des divers ministères de gauche.

La République a été reconnaissante pour l'homme qui a consacré tant d'in-octavo à pallier ses crimes. Lui, de son côté, n'a pas été ingrat envers elle. Il aurait pu, comme ses anciens amis, comme Jules Simon, comme Vacherot, signaler courageusement l'abîme où le jacobinisme poussait son régime favori, et, au besoin, lui, le vieux libéral, flétrir la longue série d'atteintes à la liberté qui constituent la trame de nos annales contemporaines. Henri Martin n'a pas voulu ajouter ce dernier chapitre à son histoire. Il est vrai qu'il n'aurait pas pu le faire sans ruiner l'autorité des précédents volumes. Toutes les sectes républicaines se tiennent, et après avoir amnistié Robespierre, il aurait été trop cruel de condamner M. Ferry.

D'ailleurs, il ne fallait pas demander à M. Henri Martin, au déclin de la vie, des sentiments d'équité dont il avait fait litière dès sa jeunesse. Son œuvre dont il a été tant parlé, et que si peu de personnes ont lue, est avant tout une œuvre de passion. Elle porte le masque de l'époque où elle a été conçue, et où, il faut bien le dire, dans tous les camps, la politique historique n'imposait pas encore les lois rigoureuses, les règles salutaires de son exégèse. Son histoire de France est à peu près contemporaine des travaux qui ont classé Thiers, Michelet, Lamartine

et Louis Blanc parmi les historiens qui en ont pris le plus à leur aise avec les sources, avec les pièces, avec les documents, au besoin même avec les dates.

Ce jugement du *Clairon* n'est pas isolé dans les notices nécrologiques que la presse a consacrées à Henri Martin.

Un journal dont les tendresses à l'égard de la Révolution ne sont un mystère pour personne, le *Radical*, a dit en parlant de cet homme que « sa réputation comme historien avait été singulièrement surfaite. »

Ce témoignage désintéressé méritait d'être cité, après l'appréciation du *Clairon* qu'on pourrait taxer de partialité et de dénigrement systématique.

Au point de vue politique, le rôle d'Henri Martin n'a pas brillé par l'activité. Maire d'un arrondissement de Paris, après le 4 septembre, plus tard député de l'Aisne à l'Assemblée nationale, l'historien de la France n'a pas tenu à figurer dans l'histoire. Il est resté à l'écart, votant silencieusement avec la gauche ; on n'a jamais signalé sa présence à la tribune, son nom ne figure pas à la rubrique : *interruptions*. Il a promené dans les couloirs de l'Assemblée nationale, comme plus tard dans ceux du Sénat, sa correction étudiée et banale, qui lui a fait peu d'envieux et peu d'amis.

A l'Académie, où sa nomination a surpris tout le monde, il ne se sentait pas à l'aise, surtout dans les derniers temps. Son vote récent contre les princes lui faisait, en effet, une situation fausse au sein d'une compagnie, où il n'avait eu qu'à se louer de ses rapports avec M. le duc d'Aumale.

En résumé, cette mort ne laissera pas derrière elle un grand vide. La postérité ne fait pas longtemps crédit aux compilateurs à la fois obscurs et partiaux. Si disposée qu'elle soit à rendre justice aux mérites de l'homme privé, elle remettra à sa véritable place un écrivain dont l'œuvre a inspiré à un académicien connu, cette boutade :

« Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire... d'Henri Martin. » (*Vraie France.*)

M. Courbet-Poulard, ancien député de la première circonscription d'Abbeville, est mort mercredi matin, à neuf heures, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. C'est le frère aîné de l'amiral Courbet qui dirige actuellement l'expédition du Tonkin.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Ce n'est plus à la Noël, comme on l'avait annoncé d'abord, mais après le Nouvel An que le Souverain-Pontife tiendra une réunion consistoriale dans laquelle il procèdera à la fois à la création de nouveaux cardinaux et à la préconisation des évêques aux sièges vacants de l'Italie et de l'étranger. On dit aussi que le Saint-Père a voulu différer la date du Consistoire pour préparer une importante allocution sur l'ensemble de la situation religieuse dans les divers pays de l'Europe.

—

Voici, en attendant, quelques données de fait sur cette situation et sur les rapports du Saint-Siège avec les principales puissances. Des difficultés inattendues avaient surgi dernièrement du côté du gouvernement russe, surtout en ce qui concernait la liberté de juridiction des évêques nommés aux sièges vacants de la Pologne. Les réclamations du Souverain-Pontife sur ce point n'ont pas manqué de produire leur effet, et voici que l'agent officieux de la Russie près le Saint-Siège, M. de Boutenieff, est rentré à Rome pour donner les assurances requises sur la mise à exécution des accords conclus l'année dernière. Bientôt après, est arrivé à Rome le grand-duc Paul de Russie, frère de S. M. le Czar, et on a vu qu'il a été reçu en audience solennelle par le Souverain-Pontife. S. A. I. a été accompagnée au Vatican par M. Boutenieff, que le grand-duc lui-même a présenté au Saint-Père à la fin de l'audience. On s'accorde à considérer ce fait comme un indice de la prochaine nomination de M. de Boutenieff en qualité de ministre plénipotentiaire de Russie auprès du Saint-Siège, ce qui permettra de mener plus sûrement à bon terme la suite des négociations avec le gouvernement de Saint-Pétersbourg.

Il y avait aussi des difficultés du côté de Berlin, relativement aux concessions que le ministre de Prusse, M. de Schloezer, voulait obtenir du Saint-Siège avant même d'avoir donné des gages satisfaisants sur les justes réclamations du Souverain-Pontife. Or, voici que la fermeté de Léon XIII vient d'obtenir un nouveau résultat qui est comme l'annonce d'un meilleur avenir pour la consolidation de la paix religieuse en Allemagne. On a appris

que l'évêque de Limbourg, Mgr Blum, exilé pendant le *Culturkampf*, vient d'être gràcié, et l'on espère que cette mesure de réparation ne tardera pas à s'étendre aux trois autres évêques exilés.

En Portugal, l'arrivée du nouveau nonce, Mgr Vannutelli, a été accueillie, comme il résulte des informations parvenues au Vatican, par des manifestations de la plus haute sympathie qui promettent les meilleurs résultats sur la mission qui est confiée aux représentants du Saint-Père, surtout en ce qui concerne l'entente entre l'autorité civile et la suprême autorité ecclésiastique au sujet des nominations épiscopales qui avaient suscité naguère un péril de conflit, par suite de la juste résistance du Saint-Siège.

En Espagne, le représentant du Pape, Mgr Rampolla, a pu conjurer les maux qui menaçaient de résulter de l'adoption du mariage civil, et on lui doit aussi d'avoir pu déjouer à temps un projet particulièrement cher aux révolutionnaires d'Italie, celui de la visite que l'on voulait faire rendre au roi Humbert, à Rome, par le roi Alphonse.

En France, la situation religieuse est extrêmement critique sans doute, mais le Souverain-Pontife n'omet rien de ce qui peut sauvegarder les intérêts catholiques; et si ses avertissements paternels ne suffisent point, il saura, au moment opportun, protester avec d'autant plus de force qu'il aura été patient jusqu'aux dernières limites. C'est en vue surtout de la situation créée à l'Église par le gouvernement de la République que le Saint-Père a jugé opportun de différer le Consistoire pour se décider, s'il y a lieu, à faire de cette situation intolérable l'objet principal de la prochaine allocution consistoriale.

—

Ce qu'il y a de plus douloureux, en présence de ces nouvelles mesures de persécution, c'est de voir les scandaleuses attaques dont l'Église et son auguste Chef sont l'objet de la part de l'un de ceux qui avaient reçu mission de la défendre. L'ex-jésuite Curci, déjà si tristement célèbre par ses libelles contre le pouvoir temporel, vient de publier à Florence une nouvelle brochure sur le même sujet, et s'il faut en juger par l'annonce élogieuse qu'en donnent les plus mauvais journaux, tels que la *Rassegna*, cette publication dépasse en impudence et en critiques malsaines tout ce que l'ex-jésuite a publié jusqu'ici sur cette question. On le dirait frappé d'aveuglement en punition

de son orgueil ; car, pour attaquer aujourd'hui les droits qu'a le Saint-Siège à la seule garantie sérieuse de son indépendance, il faut se méprendre de parti-pris ou par aberration sur le véritable but que se sont proposé les révolutionnaires italiens, lorsqu'ils ont déclaré aboli le pouvoir temporel du Souverain-Pontife. Ce n'est certes pas pour débarrasser le Saint-Siège du souci des choses terrestres qu'ils ont procédé à la spoliation du patrimoine de saint Pierre, mais uniquement pour opprimer la suprême autorité spirituelle du Chef de l'Église.

—

Aux critiques insensées dont le pouvoir temporel et spirituel de l'Église est l'objet, on aime à opposer une publication récente dans laquelle un savant ecclésiastique de Rome, M. l'abbé Mondello, montre la nécessité d'une garantie sérieuse à donner à l'indépendance du Saint-Siège, non seulement dans l'intérêt de la suprême autorité religieuse, mais aussi dans celui de la prospérité et du salut de l'Italie elle-même. Cet ouvrage remarquable justifie sous tous les rapports le titre que l'auteur lui a donné : *L'Italia e la sua futura grandezza* (l'Italie et sa future grandeur).

—

La Sacrée-Congrégation de la Propagande aura bientôt mené à terme l'examen des travaux à soumettre au prochain concile des États-Unis, d'après le rapport qu'ont présenté NN. SS. les archevêques et évêques américains en ce moment à Rome.

France.

Les *Semaines religieuses* de Paris et de Beauvais publient simultanément la note suivante :

Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur certaines publications périodiques qui, sous prétexte de piété, ne sont en réalité que des journaux financiers, dont la lecture assidue affaiblit le sens moral, développe l'esprit de cupidité et propage le goût des spéculations hasardeuses.

Parmi ces publications, une des plus connues est le *Rosier de Marie*, qui s'imprime à Paris sous la direction d'un prêtre du diocèse de Beauvais. Par son titre religieux, par le caractère sacerdotal de son directeur, par les articles pieux et le choix des nouvelles qu'il offre à ses abonnés, ce journal pourrait inspirer à bien des lecteurs une entière confiance. Mais les articles financiers qu'il publie dans chaque numéro afin de recommander une affaire industrielle, où déjà ont été absorbés plus de seize millions ; les promesses séduisantes

qu'il fait de gains faciles et rapides ; les procédés auxquels il a recours pour attirer les capitaux ; les souscriptions qu'il provoque ; les appels qu'il renouvelle, sans autorisation, afin d'obtenir des intentions de messes ; enfin, les attaques qu'il a, plus d'une fois, dirigées contre l'Autorité épiscopale doivent le rendre suspect à tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de cupidité et qui ont le respect des lois ecclésiastiques.

Malgré les désastres accumulés par la Société que patronnait le *Rosier de Marie*, malgré les peines disciplinaires dont le Directeur a été frappé par un Évêque, ce journal persévère dans une ligne de conduite qui est de nature à égarer l'opinion.

En présence des dangers que cette persistance crée aux lecteurs trop confiants, et en vue de prévenir les scandales, qui peuvent un jour ou l'autre résulter de l'attitude du *Rosier* et de son Directeur, les *Semaines religieuses* de Paris et de Beauvais se font un devoir d'informer leurs lecteurs que les Autorités diocésaines de Paris et de Beauvais tiennent à dégager de nouveau leur responsabilité, en déclarant qu'elles réprouvent ces agissements compromettants pour l'honneur de la Religion.

Cette déclaration nous paraît d'autant plus nécessaire que, dans un de ses derniers numéros (celui du 24 novembre 1883), le prêtre directeur du journal, frappé de suspense, annonce à ses abonnés qu'il continue de célébrer tous les jours le Saint-Sacrifice de la Messe, et semble vouloir se couvrir de l'autorisation au moins tacite de ses supérieurs ecclésiastiques.

Paris. — La séance générale annuelle de l'Œuvre du Vénérable de la Salle a eu lieu le 12 décembre, dans une des salles de l'Archevêché, sous la présidence de Mgr Richard, coadjuteur de S. Ém. le cardinal archevêque de Paris. L'assistance était plus nombreuse encore que les années précédentes ; on remarquait un grand nombre de dames patronesses de l'Œuvre.

Le rapporteur, M. Henry Cochin, a retracé les efforts et les succès des Frères des écoles chrétiennes sur les différents points du globe. Au Caire, ils ont fait preuve du plus admirable dévouement pendant les jours néfastes de l'insurrection d'Arabi-Pacha ; ils ont recueilli les chrétiens traqués par une populace ivre de fureur ; ils ont nourri les fellahs succombant sous la double étreinte de la famine et de la guerre civile; ils ont attiré sur leur Institut les bénédictions de tous.

En Terre-Sainte, à Caïpha, ils ont fondé un nouvel établissement qui compte 110 enfants; l'inauguration a été une véritable fête pour toute la population.

A Tananarive, dans l'île de Madagascar, ils ont fui devant la

persécution, et, après avoir fait avec un courage héroïque le sacrifice de leur vie, ils n'ont échappé que par miracle à la poursuite de leurs ennemis.

S'il est des pays où on les persécute, il en est d'autres où on les accueille avec joie et reconnaissance. Au Canada, à Montréal, un petit noviciat des Frères s'est fondé depuis quatre ans. 124 jeunes gens s'y sont préparés à devenir des maîtres chrétiens. A Chicago, dans les Etats-Unis, une nouvelle maison a été fondée il y a peu de temps ; elle est en pleine prospérité ; elle reçoit les encouragements et les faveurs du gouvernement américain.

Mais revenons à la France. Si l'Institut des Frères ne peut compter sur la protection de son gouvernement, il a du moins pour lui l'appui des populations. En peut-on douter quand on voit les 246 écoles libres du diocèse de Paris trop étroites pour recevoir les enfants qui en assiégent les portes? Et le succès est le même en province ; à Marseille, les Frères et les Sœurs refusent tous les jours des élèves, tandis que telle école laïque du voisinage compte sept élèves et cinq professeurs ; à Reims, les Frères ont 1,400 élèves ; à Cambrai, plus de 550.

Les élèves affluent aux écoles libres ; il ne faut pas que les maîtres leur manquent. Le but de l'Œuvre du Vénérable de la Salle est précisément de leur en fournir. A ce point de vue, les chiffres extraits du rapport de M. Henry Cochin sont particulièrement intéressants. Le nombre des Petits Novices, qui était de 933 au 1er décembre 1882, est de 1,156 au 1er décembre 1883, soit une augmentation de 223. Le nombre des Petits Novices passés au grand noviciat, qui était de 419 en 1882, a été de 444 en 1883, soit 25 en plus. Enfin le produit des souscriptions est passé de 247,984 francs à 264,620 francs, soit une augmentation de 16,636 francs.

Le rapporteur a terminé en rendant un hommage bien mérité à la mémoire du cher Frère Libanos, cet admirable religieux qui avait 58 ans de profession et qui dirigeait depuis 28 ans le bel établissement de Passy.

Après lui, le sympathique député du 16e arrondissement, M. Calla, a pris la parole. Dans un discours chaleureux, il a fait ressortir la nécessité pour tous les amis de l'enseignement libre de se grouper et de concerter leurs efforts. Puis il a rappelé tout ce que cet enseignement doit aux Frères et aux Sœurs. Sans les Frères et sans les Sœurs, aurait-on pu ouvrir ces 246

écoles libres qui sont l'honneur du diocèse de Paris ? Si l'on ne peut rien faire sans eux, il faut prendre les mesures nécessaires pour assurer leur recrutement : il faut soutenir énergiquement l'œuvre du Petit-Noviciat.

Enfin le vénérable archevêque de Larisse, Mgr Richard, a clos la séance en adressant à son auditoire quelques paroles d'espérance et de consolation. Il a constaté avec bonheur les progrès faits par l'Œuvre pendant l'année 1883. Il s'est réjoui de pouvoir annoncer la béatification prochaine du Vénérable de la Salle, qui doit être un encouragement pour les Frères et pour tous leurs amis.

L'assemblée s'est séparée emportant une excellente impression de cette séance. (*Monde.*)

Périgueux. — Mgr Dabert, évêque de Périgueux et de Sarlat, vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale sur sa quatrième visite *ad limina apostolorum.* Après avoir énuméré les détails consolants qu'il a pu donné au Saint-Père sur les institutions et les œuvres du diocèse, Mgr Dabert en arrive à ces réflexions, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance :

D'une autre part, en présence des efforts tentés, des mesures imposées contre nos croyances nationales, contre l'éducation chrétienne des jeunes générations, contre l'exercice public du culte, contre le recrutement du sacerdoce, comment un évêque pourrait-il, dans une relation sincère au Père commun des fidèles, se taire entièrement sur ses tristesses dans le présent, sur ses inquiétudes pour l'avenir ?

Nous avons parlé de cette presse maudite qui répand à profusion, et sous toutes les formes, ses productions impies, diffamatoires et ordurières, jusque dans nos paroisses les plus écartées, ou d'occultes affidés ne manquent pas de les introduire au sein des familles, ou se donnent le soin d'en repaître, en lisant eux-mêmes, les adultes qui ne savent pas lire, les enfants qui apprennent à lire.

Nous avons parlé de la cruelle nécessité où se trouve notre église cathédrale, maintenant réduite à ses insuffisantes ressources, où se trouvent également nos églises paroissiales, elles-mêmes de plus en plus dépourvues, de diminuer, au grand détriment de l'édification publique, la solennité déjà si modeste de nos fêtes sacrées.

Nous avons parlé du recrutement sacerdotal, dont la difficulté s'aggrave d'une année à l'autre ; ce qui tient à l'affaiblissement de la foi dans les âmes. Autrefois, la famille accueillait comme une bénédiction la vocation d'un fils à l'état ecclésiastique ; elle s'en désolera souvent aujourd'hui, pour peu qu'elle soit dans l'aisance, comme

d'un accident fâcheux, comme d'un malheur qui dérange ses projets d'avenir. D'où cette conséquence désastreuse, que nos séminaires, soumis à des charges qui s'accroissent indéfiniment, auxquels, d'un autre côté, l'État supprime des secours qu'il prodigue à ses établissements d'instruction, tomberont, si cette situation se maintient, dans une véritable détresse.

Ces communications, et d'autres non moins importantes que nous omettons, ont affligé le vicaire de Jésus-Christ. Car il aime la France, il l'aime comme son prédécesseur, entre toutes les nations catholiques; nous avons pu le comprendre à l'accent d'ineffable tendresse dont il nous a parlé d'elle. La vue de notre état présent est une amère douleur parmi tant d'autres qui se concentrent dans son âme apostolique.

Sachez-le, en effet, nos très chers frères, Léon XIII est le grand souffrant de l'Église. Sans parler des pénibles sollicitudes qui lui viennent chaque jour de tous les points du globe, que ne souffre-t-il pas dans la situation violente que la révolution a faite au Saint-Siège. Elle l'a spolié de son patrimoine, spolié de sa capitale, spolié de l'une de ses résidences ; elle lui a laissé l'autre, mais pour servir de prison ; Pie IX y est mort, après y avoir vécu. Voilà six années qu'y vit Léon XIII : sera-ce aussi pour y mourir ? Oh ! qu'à Dieu ne plaise !

Et cependant nous savons un libéralisme, se disant catholique, qui s'accomoderait facilement d'un tel état de choses. Comme si le pontificat suprême pouvait gouverner l'Église avec indépendance et liberté, sans un patrimoine qui lui soit propre ! Et comme si encore, dans les circonstances présentes, le Pontife régnant n'avait pas, au même titre que son prédécesseur, à poursuivre la revendication de ses domaines usurpés, et cela sous toutes les formes, par ses paroles, par ses actes, par sa captivité même, par sa captivité que suffirait, d'ailleurs, à lui imposer le soin de son inviolable dignité !

Ah ! bien différent, grâce à Dieu, sont nos sentiments et les vôtres, nos très chers frères, envers le Siège de Pierre et envers son auguste successeur. C'est pourquoi, après avoir, tant en notre nom qu'en celui de nos bien-aimés coopérateurs et de nos fidèles diocésains, renouvelé à ses pieds la profession de notre foi catholique et de notre filiale soumission, nous avons pris la liberté d'ajouter, dans un élan de cœur que nous ne pouvons rendre, combien nous prenions part à ses souffrances. Le grand et doux Pontife, de son côté, a daigné nous accorder de précieuses faveurs spirituelles, les plus abondantes bénédictions pour le diocèse, et, au moment où nous allions nous éloigner, un témoignage bien inattendu de sa paternelle affection.

TOULOUSE. — La première Chambre de la cour d'appel de Toulouse, présidée par M. de Saint-Gresse, premier président,

vient de rendre son arrêt dans un procès pendant entre la fabrique de la paroisse d'Arthez et le maire de cette commune (Tarn).

Un paroisssien d'Arthez avait légué en mourant sa maison à la fabrique pour servir de presbytère. Mais le curé, habitant alors une maison qui était sa propriété, autorisa le maire à utiliser, dans l'intérêt de la commune, la maison léguée à la fabrique, en attendant que son successeur en prît possession.

A sa mort, la fabrique se vit néanmoins obligée de s'adresser aux tribunaux pour obtenir l'exécution du legs fait en sa faveur, et la cour de Toulouse a rendu un arrêt qui porte que, la maison léguée ayant reçu une autre affectation, contraire à la volonté du testateur, la municipalité d'Arthez sera tenue, en compensation, de construire, d'ici à deux ans, un presbytère, dont l'emplacement sera choisi et le plan dressé par trois architectes qu'elle a désignés. M. le maire a été en même temps condamné à tous les dépens.

LES CHAMBRES

Jeudi 13 décembre. — *Sénat.* — Séance sans intérêt, si l'on excepte le voté de l'urgence sur le projet des crédits du Tonkin, déposé par M. Jules Ferry, et sur le projet tendant à proroger la date des élections municipales, qui est renvoyé à la commission. Le Sénat adopte un grand nombre de projets d'intérêt local.

Chambre des députés. — La discussion du budget de l'intérieur est menée tambour battant à la Chambre, et les divers articles de ce budget sont adoptés sans examen, pendant que les amendements, aussi bien de droite que de gauche, sont rejetés. On adopte ensuite les 14 premiers articles du budget de l'Algérie ; l'article 15 est, après une discussion sommaire, à laquelle prennent part MM. Sadi Carnot et Tirard, renvoyé à demain.

Vendredi 14 décembre. — *Sénat.* — M. Jules Barne donne lecture d'un rapport sur le projet de loi tendant à proroger au 4 mai prochain la date des élections municipales.

La discussion des conclusions de ce rapport est fixée à lundi,

M. Tolain dépose un rapport sur le projet de loi relatif aux syndicats professionnels.

Le Sénat adopte un projet de loi d'intérêt local.

M. le Président annonce au Sénat la mort de M. Henri Martin,

sénateur de l'Aisne. Il retrace la vie du défunt et exprime les regrets que sa mort cause au Sénat.

Chambre des députés. — Après avoir achevé la discussion du budget relatif à l'Algérie, la Chambre aborde celle du budget des affaires étrangères.

M. Gerville-Réache appelle l'attention du gouvernement sur la situation des Français établis à Haïti. Il critique la conduite du consul français dans les récents événements.

M. Jules Ferry dit que la responsabilité de ces événements incombe au président Salomon. Le gouvernement haïtien l'a reconnu et a promis d'indemniser les Français qui ont été lésés. Le gouvernement français veillera à l'exécution de cette promesse. (Très-bien !)

Relativement à la conduite de notre consul à Port-au-Prince, le président du conseil espère que l'enquête ouverte le justifiera des accusations qui ont été formulées contre lui.

La discussion générale est close.

M. Benjamin Raspail demande la suppression du chapitre 4, relatif aux frais de notre ambassade auprès du Vatican. Il invoque l'opinion des collèges électoraux.

Mgr Freppel, interrompant, dit : « Vous choisissez bien le moment. »

M. Spuller combat l'amendement du député radical. Il invoque le Concordat, les convenances diplomatiques, l'intérêt du pays. Un instant, il s'oublie jusqu'à parler des « nations catholiques. »

Cette expression a soulevé une tempête de protestations sur les bancs de l'Extrême-Gauche. Aussitôt M. Spuller de s'excuser ; il n'a pas voulu dire qu'il pouvait y avoir des religions d'État. D'ailleurs ce singulier patriote s'incline avec respect devant cette unité italienne, source de récents désastres et déclare — chose bien inutile — qu'il n'est pas « l'ami des jésuites, » mais la rupture avec le Saint-Siège créerait à la République française des difficultés intérieures et extérieures des plus redoutables. Il importe, dit-il, d'éviter les embarras qui résulteraient d'un antagonisme déclaré avec l'Église.

Ainsi M. Spuller a reconnu que la France est une « nation catholique. » Il a condamné par ces mots la persécution religieuse qui sévit dans ce pays. On n'a pas le droit de crier : le cléricalisme, voilà l'ennemi ! et d'aller le soutenir au dehors. Le gouvernement français a deux politiques : l'une qui consiste à bafouer le catholicisme sur son territoire et à le respecter à Rome.

M. Spuller a avoué que la République avait peur du clergé. Elle tremble devant un vieillard sans armée, devant cette grande puissance toute morale, toute spirituelle, et la voilà réduite à faire aujourd'hui amende honorable aux pieds du Pontife romain.

C'est ce que M. Paul de Cassagnac fait ressortir quand il se présente à la tribune pour féliciter le gouvernement d'avoir reculé devant les périls d'une lutte avec l'Église.

Alors M. Madier de Montjau s'élance furieux à la tribune.

— Voilà donc, s'écrie-t-il, à quelle situation vous avez réduit la République ! Vous l'avez humiliée devant ses pires ennemis, vous nous proposez de lui infliger le plus cruel des affronts.

L'énergumène de l'extrême-gauche continue en reprochant au gouvernement de n'avoir qu'une politique, celle qui consiste à ménager tous ses ennemis. Il s'indigne de ce que l'on ait invoqué l'exemple du prince impérial d'Allemagne, de ce que l'on prétend conduire la République à Canossa pour l'obliger à baiser la mule du Pape.

« N'allez pas à Canossa, s'écrie-il; n'allez pas baiser les pieds de l'Église. M. Spuller se défend, d'avoir jamais reconnu la puissance du Souverain-Pontife. D'autre part, il ne reconnaît certainement pas sa puissance temporelle. Alors pourquoi un ambassadeur? Parce qu'il a peur. De quoi? d'une puissance qu'il ne reconnaît pas ! »

Sans s'arrêter à expliquer cette contradiction, M. Spuller déclare qu'il repousse aussi bien l'absolution du Pape que celle de Madier et de Montjau.

Après quelques observations de M. Pelletan qui déclare que la politique exposée par M. Spuller serait la marque d'un changement complet d'orientation de la part du gouvernement, si le gouvernement ne venait pas lui-même affirmer à la tribune quelle est sa politique religieuse, l'amendement est repoussé.

La Chambre adopte ensuite les chapitres réservés du budget de l'instruction publique dans le sens de l'amendement Philipoteaux, pour continuer la subvention aux communes pour les dépenses scolaires.

Samedi 13 décembre. — *Chambre des députés.* — Le gouvernement dépose une nouvelle demande de 20 millions de crédits pour l'expédition du Tonkin.

La Chambre a écouté la lecture de ce projet avec une résignation absolue, et l'urgence a été déclarée. Malgré M. Jolibois, la proposition a été renvoyée à l'ancienne commission du Tonkin, et M. Léon Renault déclare qu'il pourra déposer son rapport dès aujourd'hui.

La discussion du budget des recettes s'engage ensuite. M. Laroche-Joubert a demandé la supression de l'impôt sur le papier, et d'autres propositions dans ce sens étaient présentées. Mais celle de M. Laroche-Joubert était la plus facile a expliquer, puisqu'elle ne faisait dater la suppression que du 25 novembre 1884, ce qui n'eût été qu'une réduction de un million sur le budget de cette année. Mais le gouvernement s'est refusé à prendre aucun engagement pour 1885 et il a repoussé l'amendement auquel s'étaient ralliés tous les auteurs des autres propositions.

Devant l'opposition si formelle du Gouvernemement, la Chambre n'a pas osé voter une suppression d'impôt à laquelle cependant elle

se dit favorable. L'amendement a été rejeté par 203 voix contre 170.

On peut penser qu'il a été beaucoup parlé, à cette occasion, du mauvais état de nos finances, et M. TIRARD a insisté plus que tous les autres sur l'impossibilité de faire aucun dégrèvement.

D'autres observations ont été présentées par M. MARION, qui voudrait une réforme fiscale générale; par M. LEYDET sur le monopole des allumettes; par M. JAMETEL, sur les fraudes faites au détriment de l'État.

Toutes les demandes ont été repoussées, toutes les observations ont été prises en note, comme toujours, par le ministre, ce qui ne l'engage guère, et le budget ordinaire a été voté dans son ensemble par 445 voix contre 6. Une partie des membres de la droite ont refusé de s'associer à ce vote. La responsabilité trop lourde qui en ressort explique leur abstention.

Lundi 17 décembre. — *Sénat.* — Le Sénat a discuté et voté l'article unique du projet de loi tendant à ajourner les élections municipales, après quelques observations de MM. LABORDÈRE, BARNE et WALDECK-ROUSSEAU.

Puis on vote par 182 voix contre 22 un crédit de 10,000 fr. pour les funérailles civiles de M. Henri Martin, et la séance est levée.

Chambre des députés. — La Chambre repousse par 234 voix contre 197 le crédit pour le prolongement du chemin de fer du Haut-Sénégal, soutenu par le sous-secrétaire d'État aux travaux publics.

La Chambre adopte ensuite, sans modifications importantes et sans incident, les crédits extraordinaires de divers ministères, sauf celui de l'instruction publique, qui reste réservé.

A 6 heures 25, M. LÉON RENAULT dépose son rapport relatif aux nouveaux crédits pour l'envoi des renforts et pour l'entretien du corps expéditionnaire au Tonkin.

Le rapport mentionne l'intention du gouvernement de se conformer au vote de la Chambre en défendant énergiquement les intérêts français au Tonkin.

La discussion est fixée à demain.

Au moment de la clôture de la séance, la discussion du projet relatif au câble reliant Saïgon avec le Tonkin, soulève un vif incident entre MM. CUNÉO D'ORNANO et JULES FERRY. Le ministre qualifie d'inconvenantes les paroles de M. Cunéo d'Ornano qui réplique : « Vous êtes un impertinent ». Sur l'intervention de M. BRISSON, M. CUNÉO D'ORNANO retire la parole prononcée. L'incident est clos.

Le projet est adopté.

Mardi 18 décembre. — *Sénat.* — Après avoir renvoyé à la commission de finances le projet de loi tendant à l'établissement d'un câble télégraphique entre le cap Saint-Jacques et Haï-Phong, et adopté un grand nombre de projets de loi d'intérêt local, le Sénat

suspend sa séance pour attendre le vote de la Chambre sur le Tonkin. A cinq heures, l'amiral PEYRON a déposé le projet, et la majorité, voulant battre le fer pendant qu'il était chaud, a renvoyé séance tenante ledit projet à la commission.

Une demi-heure après, l'amiral JAURÉGUIBERRY dépose son rapport et défend le crédit au nom de la commission, puis la discussion est renvoyée à jeudi.

Chambre des députés. — M. LOCKROY parle le premier contre les crédits, du Tonkin, inscrits à la marine alors qu'ils devraient figurer à la guerre : c'est un virement déguisé. Il expose ensuite les dangers de la politique générale actuelle, et estime qu'une retraite honorable serait préférable à une guerre. L'orateur demande en terminant si l'on sait ce qui se passe à Hué et si les renforts demandés seront les derniers.

M. JULES FERRY se tire de la discussion par un procédé commode : il déclare que M. Lockroy n'a apporté à la tribune que des négations, et qu'il est inutile de chercher à les réfuter.

A M. JULES Ferry, qui offre de rendre son tablier si l'on doit l'interpeller sans cesse, M. LOCKROY proteste et déclare qu'il n'accepte ni les reproches ni la conclusion du ministre et laisse la Chambre juge entre lui et M. Ferry.

M. GRANET se voit rappeler à l'ordre pour avoir déclaré qu'il refuse de voter des crédits « à un gouvernement qui vit dans l'équivoque et manque de loyauté. »

M. GEORGES PERIN combat aussi les crédits. Mgr FREPPEL, qui lui succède à la tribune, dit qu'il les votera, non pour approuver la conduite du gouvernement, mais pour assurer notre prestige en Orient.

Le refus des crédits, s'écrie-t-il, serait l'évacuation certaine du Tonkin. Or, l'évacuation du Tonkin devant les exigences injustifiables de la Chine serait la ruine complète du prestige et de l'influence de la France dans tout l'extrême Orient. Jamais je ne m'associerai à une politique qui serait une politique de défaillance, d'abaissement. (Applaudissement sur un grand nombre de bancs.)

L'ensemble du projet est ensuite voté par 312 voix contre 180.

On adopte alors les budgets de la caisse des invalides de la marine, de l'école centrale des arts et manufactures, des chemins de fer de l'État et de la caisse d'épargne postale.

Les vingt premiers articles du budget de la Banque de France sont ensuite adoptés, et la suite de la discussion renvoyée à demain.

Au cours de la séance, M. WALDECK-ROUSSEAU avait déposé le projet de loi municipale votée par le Sénat, et M. le PRÉSIDENT avait annoncé la mort de M. de Largentaye, député des Côtes-du-Nord, dont il avait prononcé l'éloge.

Mercredi 19 décembre. — *Chambre des députés.* — Après l'adoption de quelques procès verbaux, la Chambre, assez lasse, reprend la discussion du budget extraordinaire.

A propos des indemnités aux troupes d'Afrique, des observations sont successivement présentées par MM. le baron REILLE, MARGAINE et CASIMIR PÉRIER, et l'article est adopté.

M. ROUVIER annonce que la commission propose d'ouvrir un crédit de 20 millions à la caisse des chemins vicinaux sur les excédents libres antérieurs. La commission propose en outre d'ouvrir à la caisse des écoles sur l'emprunt de 1884 un crédit de 30 millions, ce qui nécessitera une augmentation de 30 millions pour cet emprunt.

Ces mesures sont combattues par MM. RIBOT, TIRARD et HAENTJENS, M. *Jules* ROCHE défend le projet. L'ajournement du projet est rejeté par 436 voix contre 86. La première partie de la proposition est adoptée. On repousse divers amendements tendant à modérer les dépenses de la caisse des écoles, et la suite de la discussion est renvoyée à demain.

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 31 décembre étant de beaucoup la plus importante, nous serons particulièrement reconnaissants à ceux de nos abonnés dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien dès maintenant et sans attendre le dernier jour, nous envoyer le montant de leur réabonnement, ou nous indiquer au moins l'époque à laquelle ils seront en mesure de le faire.

C'est un service que nous sollicitons de leur bienveillance pour faciliter le travail de notre administration et assurer la régularité parfaite du service.

Voir les différents prix au revers de la couverture.

—

Toute personne qui désire cesser de recevoir le journal est priée de nous le faire savoir avant la date de l'échéance, ou de nous retourner le premier numéro qui suit la fin de son abonnement.

—

Les personnes qui n'auront point renouvelé leur abonnement ou n'auront point refusé ce numéro, seront, selon l'usage, considérées comme réabonnées, et recevront, quelque temps après, une circulaire leur demandant de se mettre en règle avec l'administration, et leur indiquant toutes les facilités que nous sommes heureux de pouvoir accorder à nos souscripteurs.

Ceux de nos abonnés qui, quinze jours après cette circulaire, ne nous auront point donné d'ordres contraires, recevront par l'intermédiaire de la poste une quittance du prix de leur abonnement augmentée seulement de 0 fr. 75 pour frais de recouvrement et de timbre.

—

Ceux d'entre nos souscripteurs qui payent leur abonnement par quart et qui ne nous aurons point écrit ou renvoyé le premier numéro de l'année 1884, seront, sans autre dérangement de leur part, considérés comme ayant renouvelé leur abonnement pour un an et recevront la quittance de leur premier quart d'abonnement dans le courant de la deuxième quinzaine de janvier.

—

Le mode le plus simple de payement est d'envoyer par la poste un mandat contenant le prix de l'abonnement.

Afin de rendre le paiement de l'abonnement moins lourd à ceux des souscripteurs pour qui il serait difficile de verser d'un seul coup une somme de **15 fr.**, quelque minime qu'elle soit, l'Administration des ANNALES CATHOLIQUES a pris *pour les abonnés de France, d'Algérie, d'Alsace-Lorraine, de Suisse et de Belgique*, une mesure qui, sans doute, sera agréable à beaucoup.

Tout abonné d'un an n'a qu'à s'engager, en souscrivant, à payer chaque trimestre le quart de son abonnement, augmenté des frais de recouvrement par la poste, et, sans autre dérangement, il n'aura qu'à remettre trimestriellement la petite somme de 4 fr. 20 c. (5 fr. pour l'édition sur beau papier), au facteur qui viendra la toucher à domicile.

NOTA. — Pour les pays étrangers ci-dessus, la quittance trimestrielle est de 5 fr. pour l'édition ordinaire, et de 6 fr. 50 pour l'édition sur beau papier.

L'engagement doit être ainsi conçu dans la lettre de souscription :

Je soussigné (nom du souscripteur), *demeurant à* (nom du domicile), *par* (nom du pays où se trouve le bureau de poste), *département d* (ici le nom), *déclare m'abonner aux* Annales Catholiques *pour un an, et m'engage à payer le montant de mon abonnemant par quarts, sur la présentation de la quittance, dans le courant des mois de janvier, avril, juillet et octobre prochains.*

SIGNATURE :

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

La visite du prince d'Allemagne au Vatican. — Affaires du Tonkin.

20 décembre 1883.

L'événement capital de cette semaine est l'entrevue du prince impérial d'Allemagne et de Léon XIII. C'est toujours une grande et importante affaire, comme le dit le *Citoyen* de Marseille, que la visite d'un prince à un autre prince. Les chefs des peuples ne voyagent pas pour leur plaisir; quand ils se déplacent et qu'ils ne veulent pas se servir du ministère d'un ambassadeur, c'est que l'affaire a une gravité exceptionnelle. Les hommes politiques de tous les pays se demandent quelles peuvent être les raisons d'un pareil voyage. Les suppositions vont leur train. Quelquefois on devine juste, souvent on se trompe, et toujours on est attentif et on cherche le but caché de la visite.

Mais, quand les deux princes ont un rang qui les distingue des autres, quand ils sont les maîtres du monde, les préoccupations sont plus vives. C'est justement ce qui se passe en ce moment.

Le prince impérial de Prusse, le futur empereur d'Allemagne qui a été une fois régent de l'Empire et en qui l'empereur son père a une confiance illimitée, celui qui a la haute main dans les affairesde l'Europe, après avoir fait au roi d'Espagne une visite qui s'est prolongée trop longtemps et qui a donné beaucoup à réfléchir, au lieu de revenir à Berlin par la France ou par la Bavière et Gênes, comme il était venu, a pris la résolution d'aller faire une visite au Pape. Oui, au Pape, lui qui avait fait échouer, quand il était régent, les projets de réconciliation entre l'Église et la Prusse ; lui qui avait présenté au peuple romain, du haut du balcon du Quirinal, le prince royal d'Italie. Voilà le loup qui se fait agneau ; voilà le prince impérial qui prend le chemin de Canossa.

Il est certain que la visite du prince à Léon XIII n'a pas été décidée au dernier moment. En quittant Berlin pour aller à Madrid, le prince avait pris la résolution avec son père et M. de Bismarck de passer par Rome. Ces grandes choses ne s'improvisent pas, et on ne les traite pas par lettres. Il faut de longues

délibérations et des conseils nombreux où l'on discute le pour et le contre.

C'est donc là un fait de la plus haute importance, et en présence d'un tel événement, on comprend toute l'agitation de la presse libérale allemande et européenne. Le Vatican attire tous les regards, et les détails de l'entrevue sont attendus avec impatience. Jusqu'ici le télégraphe seul nous a renseignés, et son laconisme habituel ne permet encore de porter aucun jugement sur les résultats que pourra avoir le grand acte accompli par l'héritier de la couronne d'Allemagne.

Tout ce que nous pouvons dire, dès aujourd'hui, tout ce que nous pouvons affirmer c'est que si le prince allemand est venu à Rome pour presser le Pape, le solliciter ou le menacer, il n'aura trouvé en lui que résistance et refus. Si, à Fontainebleau, Napoléon ne put triompher de Pie VII, le prince Fritz ne parviendra pas à vaincre Léon XIII.

Que si au contraire, il est venu dans un but de conciliation comme nous voulons le croire, on peut être certain qu'il aura trouvé Léon XIII prêt à toutes les concessions compatibles avec le bien de l'Église. Et c'est pourquoi les catholiques qui, en ces circonstances, ont prié beaucoup, doivent avoir confiance soit dans la prudence du pontife, soit dans le secours puissant de Dieu qui n'a jamais fait défaut à son Église et qui ne lui manquera pas, nous en sommes certain, dans les événements présents.

—

Voici les premières dépêches relatives à l'entrevue :

Rome, 18 décembre.

Dans la matinée d'hier, M. de Schlœzer prévint officiellement le Vatican de l'arrivée du prince d'Allemagne.

Le cérémonial de la visite du prince au Vatican ayant été réglé, le cardinal Jacobini se rendit vers cinq heures de l'après-midi chez M. de Schlœzer pour lui faire part de l'agrément donné à cette visite par le Pape. Le cardinal Jacobini déclara en outre qu'il désirait faire lui-même une première visite au prince d'Allemagne.

M. de Schlœzer alla voir le prince à six heures, et la visite du cardinal Jacobini fut fixée à aujourd'hui une heure.

Aucune visite n'est due, par conséquent, de la part du Vatican au prince, puisqu'il n'a fait lui-même que rendre une visite à lui faite, contrairement à tout précédent, par le cardinal Jacobini.

Le prince est resté seul avec le Pape pendant quarante-cinq minutes.

Rome, 18 décembre.

Le cortège du prince impérial d'Allemagne est arrivé à une heure dix minutes sur la place Saint-Pierre. Il se composait de trois voitures, un coupé dans lequel se trouvait le prince avec M. Schlœzer, et deux landaus fermés.

Ces voitures, attelées de deux chevaux, étaient peintes entièrement en noir, sans insignes ni écussons ; les cochers et les valets de pied étaient en livrée noir avec une cocarde aux couleurs prussiennes.

Le prince et les personnes de sa suite étaient en uniforme.

La foule qui se trouvait aux abords du Vatican saluait respectueusement.

Le cortège est entré par la porte dite des Musées, et le prince et sa suite sont descendus de voiture dans la cour Saint-Damase, devant l'escalier d'honneur conduisant chez le Pape.

La réception publique a commencé dans l'escalier d'honneur, où les gendarmes, les gardes palatins et les garde-nobles, en grande tenue, se tenaient échelonnés.

On assure que le prince est resté seul avec le Pape pendant trente-cinq minutes. Il s'est rendu également chez le cardinal Jacobini.

Le prince a été reçu comme un souverain parce qu'on le considère comme le délégué de son père.

Le prince a été reçu au bas de l'escalier d'honneur par Mgr Cataldi. Le préfet des cérémonies l'a accompagné jusqu'à l'appartement particulier du Pape.

Dans la salle des Suisses, le prince a été complimenté par Mgr Theodoli, majordome du Pape, puis par Mgr Macchi, camérier, qui se sont joints à Mgr Cataldi.

Le Pape est venu au-devant du prince jusque dans son antichambre et l'a invité à entrer dans son appartement.

Après une longue entrevue qui, assure-t-on, a été très cordiale, le prince a présenté au Saint-Père sa suite, composée de six personnes, outre M. de Schlœzer et le secrétaire de la légation.

Le prince a ensuite demandé au Pape la permission de visiter à la hâte, *in frettà*, a-t-il dit en italien, la bibliothèque Vaticane, les musées et la basilique.

Rome, 18 décembre.

Le Pape a adressé les paroles les plus aimables à tous les personnages que le prince d'Allemagne lui a présentés ; ils ont été enchantés de son exquise affabilité. Le Pape, causant avec ces personnages, a rappelé qu'il y avait aujourd'hui trente ans qu'il avait été créé cardinal, et qu'il fit, à cette époque, la connaissance du prince dans son premier voyage à Rome.

Dans les cercles bien informés, on assure que cette visite a été

empreinte, de part et d'autre, d'une parfaite amabilité, mais qu'elle a été dépourvue de tout caractère politique.

Quand le prince est monté chez le cardinal Jacobini, ce dernier est venu au-devant de lui jusqu'à la porte. Ils sont restés un quart d'heure ensemble.

Pendant cette visite, M de Schlœzer a présenté les membres de la suite du prince à Mgr Morenni, sous-secrétaire d'État.

Rome, 18 décembre, soir.

Le *Journal de Rome* dit :

« La visite du prince d'Allemagne au Pape est un gage assuré et décisif de la paix religieuse pour les catholiques d'Allemagne. L'Europe traverse une crise pouvant devenir mortelle aux monarchies. La révolution est toute-puissante en France ; elle domine en Italie, en Angleterre, en Espagne, en Russie et en Autriche.

« En Allemagne, d'horribles attentats ont appris au vieil empereur que ni la vertu, ni la gloire, ne sont choses sacrées pour la démagogie. Que le fils de l'empereur vienne à Rome s'incliner devant un souverain sans territoire, qu'il aille lui demander son conseil et son coucours, et en tout cas lui rendre un hommage souverain, cela montre la vitalité immortelle du pontificat romain.

« Le prince gardera le souvenir de la condition où il a vu ce souverain, et il emportera dans son cœur la pensée que l'ordre ne pourra vraiment exister en Europe qu'après qu'il sera rétabli en Italie. »

—

On a vu au compte-rendu des Chambres que de nouveaux crédits venaient d'être demandés et votés pour le Tonkin. Le gouvernement de la République s'aperçoit enfin qu'il a le devoir de montrer quelque énergie, non pas seulement dans ses discussions avec le marquis de Tseng, mais encore dans ses préparatifs de guerre. Dans quelques jours, un corps de l'infanterie de marine d'environ sept mille hommes va partir sous les ordres du général Brière de Lisle. Un peu après, le général Négrier partira avec une brigade de troupes de terre, et il sera immédiatement suivi ou précédé par le général Millot, qui commandera la division et nécessairement dirigera l'expédition. Quand le général Millot sera rendu là-bas, l'amiral Courbet lui remettra tous ses pouvoirs et reprendra le commandement de la division navale du Tonkin. Et si on a quelque diversion à tenter, soit contre Canton, soit contre un autre grand port de la Chine, l'amiral pourra librement disposer de son escadre et de ses hommes.

—

Des craintes sérieuses avaient été conçues depuis quelques temps touchant les véritables sentiments ou la véritable autorité des mandarins annamites auxquels nous avions eu affaire. Ces craintes viennent d'être malheureusement justifiées. Une révolution a éclaté à Hué. Le roi Tiep-Hoa, notre allié a été empoisonné. Des partis divers se partagent la capitale. L'influence de la Chine y paraît prépondérante.

La faiblesse de nos effectifs est assurément la cause déterminante de cette nouvelle complication. Tiep-Hoa succédait à son oncle Hoang-Nham, plus connu sous le nom de Tu-Duc, mort, comme on le sait, le 20 juillet dernier, sans laisser d'enfants.

On se souvient qu'à la suite de la mort de Tu-Duc, un traité a été signé le 25 août, à Hué, pour organiser le protectorat de la France sur l'Annam. Les embarras que peut nous causer la mort de Tiep-Hoa ne viendront pas tant de son successeur que des mandarins qui ont agi en son nom.

Les rois d'Annam, en effet, ne gouvernent pas ; ils restent les instruments inconscients des hauts fonctionnaires d'éducation chinoise qui suivent les conseils du Tsong-Li-Yamen.

P. CHANTREL.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Ce n'est plus la baisse qui a régi la Bourse depuis huit jours, c'est la débandade, c'est la panique avec toutes ses conséquences. La liquidation du 15 décembre a été désastreuse, puisque tout ce qui restait de spéculation à la hausse a été exécuté ou s'est exécuté en proie à un découragement profond.

C'est qu'aussi les nouvelles de l'extrême-Orient sont de plus en plus alarmantes. Ainsi qu'il était facile de le prévoir, le crédit de 9 millions, voté il y a quelques jours, était d'une insuffisance notoire. Le gouvernement demande un nouveau crédit de 20 millions et réclame l'urgence. Il envoie 10 à 12,000 hommes de troupes sous le commandement du général Millot. On votera ces 20 millions, avec le regret de voir combien le gouvernement a été imprudent, et comme il force le pays, après l'avoir trompé, à accepter les faits accomplis. Comme Français, on doit faire des vœux pour le succès de la campagne, tout en déplorant qu'il faudra des hommes et beaucoup d'argent.

Beaucoup d'argent, voilà où le bât blesse le gouvernement, et la Bourse s'inquiète de tous nos embarras financiers, ainsi que de la

crise économique que révèlent les plaintes de l'industrie, la décroissance de nos exportations, la diminution des recettes des chemins de fer et tant d'autres symptômes de malaise.

Que demain, par impossible, on fasse la paix avec la Chine, ou que nous soyons vainqueurs, il y a gros à parier que, sur notre marché, il ne se produirait qu'une éclaircie passagère ; la Bourse est trop éprouvée pour qu'une reprise suivie arrive aussi vite que le voudraient les impatients.

Cependant, pour l'acheteur sérieux, c'est souvent le moment favorable pour acheter les bonnes valeurs ; il est habile de profiter d'un effondrement pareil pour garnir son portefeuille, et, sans vouloir faire de réclames, le cours du Foncier à 1.150 est très allèchant, en présence d'un dividende probable de 60 fr.

Voici le Suez qui arrive dans les cours que nous avons prévus depuis bien longtemps. Nous donnons le chiffre des revenus futurs du Suez d'après les conventions intervenues avec les armateurs anglais :

1883......	87.902	1891....	83.173
1884......	79.751	1892....	87.671
1885......	72.735	1893....	91.004
1886......	73.790	1894....	93.876
1887......	74.814	1895....	96.958
1888......	75.899	1896....	99.288
1889......	78.676	1897....	101.086 (etc.)
1890......	82.157		

Ces chiffres démontrent, les conventions étant acceptées, que l'action du Suez rentre dans une situation analogue, pour le revenu, aux actions de nos chemins de fer.

Puisque nous parlons des chemins de fer français, voici, par suite des conventions avec le gouvernement, leurs dividendes pour 1883 :

Nord, 74 à 75 fr. ; Lyon, 55 à 57 fr. ; Orléans, 56 fr. ; Midi, 40 fr. ; Est, 33 fr., et Ouest, 35 fr. A. H.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.

ANNALES CATHOLIQUES

LE ROI DE LA CRÈCHE

ET LE PRISONNIER DU VATICAN

Il y aura bientôt deux mille ans que naquit à Bethléem, dans une pauvre étable, Celui qui possède seule une royauté non empruntée, le Roi immortel des siècles. Depuis ce jour, les rois de la terre qui tous relèvent de lui, se sont remués pour ou contre lui. Car « l'histoire de l'humanité, l'histoire des nations, l'histoire de la paix et de la guerre, l'histoire de l'Église surtout n'est que l'histoire de Jésus-Christ remplissant toutes choses. » (Mgr Pie.)

Aussi bien, les rois de la terre, encore qu'ils croient n'agir que pour leur propre gloire et pour accomplir les desseins de leur profonde politique, se remuent pour ou contre lui et ne sont, à le bien prendre, que ses serviteurs et ses instruments : serviteurs volontaires et méritants comme les Mages, ou bien serviteurs forcés et coupables comme Hérode.

Hérode ouvrit la marche à tous ceux qui, depuis, sont allés à Canossa, et il fut contraint de manifester la gloire et la puissance de Celui qu'il voulait perdre pour sauver sa couronne : insensé qui ne sait pas que le Roi des siècles ne vient pas ravir aux rois d'un jour leurs couronnes éphémères !

Mais écoutons dans le récit évangélique comment il sert à manifester, malgré lui, la gloire de Celui qu'il veut perdre, autant que la manifesteront volontairement et pour leur avantage les rois venus de l'Orient pour lui faire leur cour.

« Jésus étant donc né dans Bethléem de Juda, au temps du roi « Hérode, voici que des Mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, « et ils demandèrent : Où est le roi des Juifs qui est né ? car « nous avons vu son étoile en Orient, et nous sommes venus « l'adorer. »

« Ce que le roi Hérode ayant appris, il en fut troublé, et toute « la ville de Jérusalem avec lui. Et ayant assemblé tous les

« princes des prêtres et les scribes du peuple, il s'enquit d'eux « où devait naître le Christ. »

Voilà en quelques mots l'histoire de la politique de dix-neuf siècles pour Jésus-Christ et contre Jésus-Christ dans la personne de son Vicaire.

Toujours il y aura des rois qui, à l'exemple des rois Mages, tiendront conseil et se mettront en route pour confesser et faire reconnaître la royauté du Christ. Toujours aussi il y en aura que sa royauté troublera et rendra astucieux pour le perdre.

Ces princes des prêtres, ces scribes, ce sont les devanciers des diplomates et des négociateurs futurs qui trameront dans l'ombre et ourdiront des piéges pour ôter à son Vicaire le pouvoir temporel, en feignant de « l'adorer », c'est-à-dire de relever son pouvoir spirituel en le dégageant des affaires et des soucis que lui suscite son temporel.

Toujours les rois méditeront le dessein de lui offrir leur or, leurs hommages et le service de leur personne, ou bien ils comploteront dans l'ombre, à la suite d'Hérode, pour lui ravir sa couronne et le renverser du trône.

Cela ne fut jamais plus visible et plus palpable qu'aujourd'hui.

Tandis que la France républicaine médite de dénoncer son Concordat, que la Belgique officielle brise violemment avec le Vicaire de Celui qui est *né roi,* voici que la puissance schismatique de la Russie et les puissances hérétiques d'Angleterre et d'Allemagne cherchent à renouer avec lui des négociations. Le prince impérial d'Allemagne arrive au Quirinal comme les Mages au palais d'Hérode, et il semble — fasse le Ciel qu'il en soit ainsi! — et il semble que ce ne soit que pour dire : « Où est celui qui est le successeur du Roi de la crèche, abandonné et délaissé comme lui, et qui est le véritable roi de Rome? A la lumière du quatrième centenaire, j'ai vu tout ce que humainement je ne pouvais et je ne devais pas voir : j'ai vu que le Prisonnier du Vatican est la grande puissance civilisatrice et la grande majesté du siècle, que c'est à cause de lui, pour ou contre lui que l'Europe est dans l'agitation, et je suis venu le saluer et déposer mes hommages à ses pieds, »

Et comme on faisait extérieurement bon accueil dans le palais d'Hérode aux Mages qui venaient saluer le *Roi-né* de Jérusalem, on a fêté et accueilli au Quirinal, celui qui vient saluer au Vatican le véritable roi de Rome. Et là, au Quirinal, on est troublé, et avec lui l'Europe est dans l'inquiétude, parce que

l'on sait que celui qui vient saluer le Prisonnier du Vatican est assez puissant, si Dieu daigne en faire l'instrument de sa Providence et de ses desseins miséricordieux, pour faire tomber les chaînes de ce Prisonnier et lui rendre en fait ce qu'il possède en droit : nous voulons dire la royauté de Rome.

Puisse donc ce puissant visiteur du Pape ne pas écouter les conseils du Quirinal ! Puisse-t-il, après avoir trouvé et salué le Prisonnier royal du Vatican, *retourner par un autre chemin*, nous voulons dire, rentrer dans le puissant empire d'Allemagne pour inaugurer une politique diamétralement opposée à celle qui a fait le *Kulturkampf!*

S'il en est ainsi, la Révolution sera *jouée* comme le fut Hérode, et le Roi du Vatican sortira libre de sa prison comme le Christ échappa libre de l'étable. Mais, pour opérer ce prodige, qui sait s'il ne faudra pas aussi le *massacre des innocents ?* Qui sait si la persécution ne sévira pas encore contre le clergé, et si la fureur du glaive ne passera pas sur notre vieille Europe pour punir les crimes ourdis par les Loges comme ils furent ourdis au palais d'Hérode, mais aussi pour manifester la vertu et la foi de tant d'âmes toujours fidèles aux doctrines romaines et au Pape-Roi ?

(*Courrier de Bruxelles.*)

LES ENSEIGNEMENTS DE LA LITURGIE

Avec un zèle et une science également admirables, les disciples de dom Guéranger poursuivent, en s'aidant des notes très complètes laissées par leur Révérendissime Père, la publication de cette *Année liturgique* qu'il n'a pu terminer, mais dont il avait dressé tout le plan en même temps qu'il enseignait la méthode qui lui servait pour cette œuvre incomparable. Impatiemment attendu, chacun des volumes destinés à parfaire cette entreprise magistrale marque d'une façon éclatante l'unité de l'enseignement que dom Guéranger tirait de la liturgie, et qui revit avec le même accent dans ses continuateurs. C'est ce qu'on observera dans le volume qui va paraître incessamment, et dont

nous avons eu la bonne fortune de goûter à l'avance quelques pages. Qu'on lise, par exemple, ce qui est écrit en la fête de saint Cyrille de Jérusalem, laquelle fournit des méditations si bien appropriées à notre temps :

Longtemps la chrétienté latine borna ses hommages envers un si grand docteur à la mention faite de lui, chaque année, en son martyrologe. Mais voici qu'à l'antique expression de sa reconnaissance pour des services rendus en des temps éloignés déjà de quinze siècles, se joint chez elle aujourd'hui, vis-à-vis de Cyrille, la demande d'une assistance rendue maintenant non moins nécessaire qu'aux premiers âges du christianisme. Le baptême, il est vrai, se confère aujourd'hui dès l'enfance; il met l'homme, par la foi infuse, en possession de la pleine vérité avant que son intelligence ait pu rencontrer le mensonge. Mais trop souvent, de nos jours, l'enfant ne trouve plus près de lui la défense dont ne peut se passer sa faiblesse; la société moderne a renié Jésus-Christ, et son apostasie la pousse à étouffer sous l'hypocrite neutralité de prétendues lois le germe divin, dans toute âme baptisée, avant qu'il ait pu fructifier et grandir. En face de la société comme dans l'individu, le baptême a ses droits cependant; et nous ne pouvons honorer mieux saint Cyrille, qu'en nous rappelant ces droits du premier sacrement au point de vue de l'éducation qu'il réclame pour les baptisés.

Durant quinze siècles les nations d'Occident, dont l'édifice social reposait sur la fermeté de la foi romaine, ont maintenu leurs membres dans l'heureuse ignorance de la difficulté qu'éprouve une âme pour s'élever des régions de l'erreur à la pure lumière. Baptisés comme nous à leur entrée dans la vie, et dès lors établis dans le vrai, nos pères avaient sur nous l'avantage de voir la puissance civile défendre en eux, d'accord avec l'Église, cette plénitude de la vérité qui formait leur plus grand trésor, en même temps qu'elle était la sauvegarde du monde. La protection des particuliers est, en effet, le devoir du prince ou de quiconque, à n'importe quel titre, gouverne les hommes, et la gravité de ce devoir est en raison de l'importance des intérêts à garantir; mais cette protection n'est-elle pas aussi d'autant plus glorieuse pour le pouvoir, qu'elle s'adresse aux faibles, aux petits de ce monde? Jamais la majesté de la loi humaine n'apparut mieux que sur les berceaux, où elle garde à l'enfant né d'hier, à l'orphelin sans défense, sa vie, son nom, son patri-

moine. Or, l'enfant sorti de la fontaine sacrée possède des avantages qui dépassent tout ce que la noblesse et la fortune des ancêtres, unies à la plus riche nature, auraient pu lui donner. La vie divine réside en lui ; son nom de chrétien le fait l'égal des anges; son patrimoine est cette plénitude de la vérité dont nous parlions tout à l'heure, c'est-à-dire Dieu même, possédé par la foi ici-bas, en attendant qu'il se découvre à son amour dans le bonheur de l'éternelle vision.

Quelle grandeur donc en ces berceaux où vagit la faiblesse de l'enfance ! Mais aussi quelle responsabilité pour le monde ! Si Dieu n'attend point, pour conférer de tels biens à la terre, que ceux auxquels ils sont départis soient en âge de les comprendre, c'est l'impatience de son amour qui se manifeste en cette hâte sublime ; mais c'est aussi qu'il compte sur le monde pour révéler au temps venu leur dignité à ces enfants des cieux, pour les former aux devoirs résultant de leur nom, pour les élever comme il convient à leur divin lignage. L'éducation d'un fils de roi répond à sa naissance ; ceux qu'on admet à l'honneur de l'instruire s'inspirent, dans leurs leçons, de son titre de prince ; les connaissances communes à tous lui sont elles-mêmes présentées de la manière qui s'harmonise le mieux à sa destinée suréminente ; rien pour lui qui ne tende au même but : tout doit, en effet, concourir à le mettre en état de porter sa couronne avec gloire. L'éducation d'un fils de Dieu mérite-t-elle moins d'égards ; et peut-on davantage, dans les soins qu'on lui donne, mettre en oubli sa destinée et sa naissance ?

Il est vrai, l'Église seule est capable, ici-bas, de nous expliquer l'ineffable origine des fils de Dieu ; seule elle connaît sûrement la manière dont il convient de ramener les éléments des connaissances humaines au but suprême qui domine la vie du chrétien. Mais qu'en conclure, sinon que l'Église est de droit la première éducatrice des nations ? Lorsqu'elle fonde des écoles, à tous les degrés de la science elle est dans son rôle, et la mission reçue d'elle pour enseigner vaut mieux que tous les diplômes. Bien plus, s'il s'agit de diplômes qu'elle n'ait pas délivrés elle-même, l'usage de ces pièces civilement officielles, tire sa première et principale légitimité, à l'égard des chrétiens de son assentiment : il demeure soumis toujours, et de plein droit, à sa surveillance. Car elle est mère des baptisés ; et la surveillance de l'éducation des enfants reste à la mère, quand elle ne fait pas cette éducation par elle-même.

Au droit maternel de l'Église se joint ici son droit d'épouse du Fils de Dieu et de gardienne des sacrements. Le sang divin ne peut, sans crime, couler inutilement sur la terre ; des sept sources par lesquelles l'Homme-Dieu a voulu qu'il s'épanchât à la parole des ministres de son Église, il n'en est pas une qui doive s'ouvrir autrement qu'avec l'espoir fondé d'un effet véritablement salutaire, et répondant au but du sacrement dont il est fait usage. Le saint baptême surtout, qui élève l'homme des profondeurs de son néant à la noblesse surnaturelle, ne saurait échapper, dans son administration, aux règles d'une prudence d'autant plus vigilante que le titre divin qu'il confère est éternel.

Le baptisé, ignorant volontaire ou forcé de ses devoirs et de ses droits, ressemblerait à ces fils de famille qui, par leur faute ou non, ne connaissant rien des traditions de la race d'où ils sortent, en sont l'opprobre, et promènent inutilement par le monde leur vie déclassée. Aussi, pas plus maintenant qu'au temps de Cyrille de Jérusalem, l'Église ne peut admettre, elle n'a jamais admis personne à la fontaine sacrée, sans exiger dans le candidat au baptême la garantie d'une instruction suffisante : s'il est adulte, il doit tout d'abord faire par lui-même preuve de sa science ; si l'âge fait défaut et que l'Église néanmoins consente à l'introduire dans la famille chrétienne, c'est qu'en raison du christianisme de ceux-là mêmes qui le présentent et de l'état social qui l'entoure, elle se tient assurée pour lui d'une éducation conforme à la vie surnaturelle devenue sienne au sacrement.

Ainsi a-t-il fallu l'affermissement incontesté de l'empire de l'Homme-Dieu sur le monde, pour que la pratique du baptême des enfants soit devenue générale comme elle l'est aujourd'hui ; et nous ne devons pas nous étonner si l'Église, à mesure que s'achevait la conversion des peuples, s'est trouvée seule investie de la tâche d'élever les générations nouvelles. Les cours stériles des grammairiens, des philosophes et des rhéteurs, auxquels ne manquait que la seule connaissance nécessaire, celle du but de la vie, furent désertés pour les écoles épiscopales et monastiques, où la science du salut, primant toutes les autres, éclairait en même temps chacune d'elles de la vraie lumière. La science baptisée donna naissance aux universités, qui réunirent dans une féconde harmonie tout l'ensemble des connaissances humaines, jusque-là sans lien commun et trop souvent opposées

l'une à l'autre. Inconnues au monde avant le christianisme, qui seul portait en lui la solution de ce grand problème de l'union des sciences, les universités, dont cette union fait l'essence même, demeurent pour cette raison l'inaliénable domaine de l'Église.

Vainement, on nos jours, l'État, redevenu païen, prétend dénier à la mère des peuples et s'attribuer à lui-même le droit d'appeler d'un pareil nom ses écoles supérieures; les nations déchristianisées, qu'elles le veulent ou non, seront toujours sans droit pour fonder, sans force pour maintenir en elles ces institutions glorieuses, dans le vrai sens du nom qu'elles ont porté et réalisé dans l'histoire. L'État sans foi ne maintiendra jamais dans la science d'autre unité que l'unité de Babel; et, ne pouvons-nous pas déjà le constater avec évidence? le monument d'orgueil qu'il veut élever à l'encontre de Dieu et de son Église, ne servira qu'à ramener l'effroyable confusion des langues à laquelle l'Église avait arraché ces nations païennes dont il reprend les errements. Quant à se parer des titres de la victime qu'on a dépouillée, tout spoliateur et tout larron peut en faire autant; mais l'impuissance où il se trouve de faire montre, en même temps, des qualités que ces titres supposent, ne fait que manifester d'autant mieux le vol commis au détriment du légitime propriétaire.

Dénions-nous donc à l'État païen, ou neutre, comme on dit aujourd'hui, le droit d'élever à sa manière les infidèles qu'il a produits à son image? Nullement; la protection qui est le droit et le devoir de l'Église ne regarde que les baptisés. Et même, n'en doutons pas: si l'Église doit être amenée à constater un jour que toute garantie du côté de la société fait désormais vraiment défaut au saint baptême, elle reviendra à la discipline de ce premier âge, où la grâce du sacrement qui fait les chrétiens n'était point accordée comme aujourd'hui indistinctement à tous, mais seulement aux adultes qui s'en montraient dignes, ou aux enfants dont les familles présentaient les assurances nécessaires à sa responsabilité de mère et d'épouse. Les nations alors se retrouveront divisées en deux parts: d'un côté, les enfants de Dieu, vivant de sa vie, héritiers de son trône; de l'autre, les hommes qui, conviés comme tout fils d'Adam à cette noblesse surnaturelle, auront préféré criminellement rester les esclaves de celui qui les voulait pour fils en ce monde dont l'incarnation a fait son palais. L'éducation commune

et neutre apparaîtra alors plus impossible que jamais : si neutre qu'on la suppose, l'école des valets du palais ne saurait convenir aux princes héritiers.

Et plus loin :

Manès en nos temps règne au grand jour ; les sociétés occultes qu'il a fondées sont devenues maîtresses. L'ombre des loges continue, il est vrai, de cacher aux profanes son symbolisme sacrilège et les dogmes qu'il apporta de Perse jadis ; mais l'habileté du *prince du monde* achève de concentrer dans les mains de ce fidèle allié toutes les forces sociales. Dès maintenant le pouvoir est à lui ; et le premier, l'unique usage qu'il en fasse est de poursuivre l'Église en haine du Christ. Voici qu'à cette heure il s'attaque à la fécondité de l'Épouse du Fils de Dieu, en lui déniant le droit d'enseigner qu'elle a reçu de son divin Chef ; les enfants mêmes qu'elle a engendrés, qui déjà sont à elle par le droit du baptême, on prétend les lui arracher de vive force et l'empêcher de présider à leur éducation. Cyrille, vous qu'elle appelle à son secours en ces temps malheureux, ne faites pas défaut à sa confiance.

Vous compreniez si pleinement les exigences du sacrement qui fait les chrétiens ! Protégez le saint baptême en tant d'âmes innocentes où l'on veut l'étouffer. Soutenez, réveillez au besoin la foi des parents chrétiens ; qu'ils comprennent que si leur devoir est de couvrir leurs enfants de leur propre corps plutôt que de les laisser livrer aux bêtes, l'âme de ces chers enfants est plus précieuse encore. Déjà plusieurs, et c'est la grande consolation de l'Église en même temps que l'espoir de la société battue en brèche de toutes parts, plusieurs ont compris la conduite qui s'imposait à toute âme généreuse en de telles circonstances ; s'inspirant de la seule conscience et forts de leur droit de pères de famille, ils subiront la violence de nos gouvernements de force brutale plutôt que de céder d'un pas aux caprices d'une règlementation d'État païen aussi absurde qu'odieuse. Bénissez-les, ô Cyrille ; augmentez leur nombre, multipliez, soutenez, éclairez les fidèles qui se dévouent à la tâche d'instruire et de sauver les pauvres enfants que trahit le pouvoir ; est-il une mission plus urgente que celle des catéchistes, en nos jours ? En est-il qui puisse vous aller plus au cœur ?

LE PRINCE D'ALLEMAGNE A ROME

Les agences télégraphiques pourraient, nous semble-t-il, abuser un peu moins du privilège qu'elles ont de recevoir les communications officieuses des gouvernements. Avant de servir des intérêts particuliers — très considérables et très élevés, nous le voulons bien — elles devraient songer avant tout à satisfaire l'intérêt général du public, qui est de *connaître la vérité*.

Lorsque l'*Agence Havas,* par exemple, écho elle-même de l'*Agence Stefani,* télégraphiait de Rome l'autre jour que « dans « les cercles bien informés on déclare l'entrevue de S. S. « Léon XIII avec le prince impérial d'Allemagne, *dépourvue de « tout caractère politique,* » il est bien évident que pareille dépêche ne pouvait pas être prise au sérieux. Elle est appréciée à sa juste valeur par ceux qui la lisent, par ceux qui la reçoivent et par ceux qui l'envoient. La seule signification politique qu'on puisse lui attribuer, trahit le secret dépit qu'éprouvent les hôtes intrus du Quirinal de voir l'héritier de la couronne germagique reconnaître, à Rome même, l'incomparable et immortel prestige de la Papauté.

Le plus vulgaire bon sens ne dit-il pas d'ailleurs, qu'indépendemment de la conversation prolongée tenue le 18 décembre au Vatican, le seul fait de la visite de l'héritier présomptif de la couronne de Prusse au Souverain-Pontife, a une portée politique considérable.

Nous n'avons pas besoin de retracer ici, lisons-nous dans l'excellent *Bien public* de Gand, les phases diverses de cette ère néfaste d'arbitraire et de persécution que le langage libéral moderne a hypocritement dissimulée sous le nom de *Kulturkampf.* Les événements et les ruines parlent assez haut. Aux applaudissements du libéralisme européen, la Constitution allemande a été abrogée, la liberté de conscience violée, les ordres religieux ont été proscrits, l'indépendance de l'Église foulée aux pieds, les évêques emprisonnés ou bannis, le sacerdoce dispersé, les catholiques haineusement persécutés dans un Empire qu'ils avaient contribué à fonder de leur sang. On peut l'affirmer en toute vérité, tout ce qu'elle avait de haine sectaire, de puissance centralisatrice, de despotisme césarien, l'Allemagne l'a déployé durant dix ans pour écraser le catholicisme et pour

réduire les catholiques allemands à vivre, comme d'une suprême aumône, de la tolérance du mépris.

Cette entreprise, tant applaudie par la franc-maçonnerie universelle, a misérablement avorté. Il s'est trouvé qu'il était beaucoup plus difficile de triompher de l'Église que de vaincre l'Empire français. Le « chancelier de fer, » habitué à briser toutes les volontés, a eu à compter avec la résistance des consciences catholiques et avec les champions du catholicisme dans le Parlement. Il a rencontré sur ce terrain-là des soldats plus vaillants et des stratégistes plus redoutables que les combattants de « la défense nationale » en France. Les catholiques allemands se sont comptés, ils se sont unis, ils ont tenu ferme avec leur épiscopat proscrit et captif, ils ont placé leur liberté de chrétiens sous la sauvegarde de leurs droits de citoyens, et finalement ils ont obligé la persécution libérale à mitiger ses rigueurs et à compter avec eux. En même temps, M. le prince de Bismarck s'apercevait fort bien que la guerre faite à l'Église tournait bien plus au détriment de la société qu'au profit de l'État, et que le *Kulturkampf* créait plus de socialistes qu'il ne formait de libéraux.

De là le revirement marqué qui s'est produit dans la politique du chancelier allemand. On compte à Berlin avec le Centre et on négocie avec Rome. Les vides du clergé commencent à se combler, un évêque a été préconisé, et un autre prélat, proscrit et soi-disant destitué, a été réintégré, aux acclamations de son peuple, sur son siège épiscopal.

Voilà les faits. Ils parlent assez haut pour qu'il soit superflu de les commenter davantage.

C'est dans ces circonstances que le prince Fritz, l'héritier présomptif de la couronne d'Allemagne, se rend à Rome et va, au Vatican, présenter ses hommages respectueux au Chef même de cette religion à qui le libéralisme germanique avait déclaré une guerre d'extermination.

Cette seule démarche, mise en regard des précédents, rapprochée de la détente actuelle, eu égard enfin aux deux personnages qu'elle met en présence, n'a-t-elle pas une portée politique considérable, n'a-t-elle pas, disons-le hardiment, *toute l'importance d'un événement historique ?...*

Il faudrait être aveugle pour le nier.

Après cela, nous l'admettons fort volontiers : les reporters officieux que le Quirinal a réussi à introduire dans la résidence

pontificale, ne savent pas le fin mot de l'entretien confidentiel qui s'est prolongé pendant cinquante-deux minutes entre Sa Sainteté Léon XIII et son impérial visiteur.

C'est précisément là ce qui autorise à démentir leur audacieuse assertion : l'entrevue n'a eu aucun caractère politique.

Nous dirons plus : l'entrevue a dû avoir un caractère politique et tendre au rétablissement de la paix religieuse en Allemagne, sinon elle n'avait pas de raison d'être et elle eût été un véritable hors-d'œuvre. Ce n'est pas sans motifs d'ailleurs que le ministre des cultes de l'empire d'Allemagne s'est rendu à Rome pour s'y rencontrer avec le fils de l'Empereur.

Après cela, nous ne nous abandonnerons pas non plus à un fol optimisme. Nous savons très bien que le prince qui occupe un des plus hauts grades de la Franc-maçonnerie allemande et qui naguère encore inaugurait le monument jubilaire de Luther, ne saurait être un sincère et chaud ami des catholiques. Mais la politique a ses exigences et elle oblige, comme le disait naguère la haineuse *Gazette de Cologne,* à pactiser « avec cette « engeance indomptable que le *Kulturkampf* n'a pu réduire. » Il faut vouloir la paix religieuse si l'on ne veut pas compromettre la paix politique et sociale. La persécution est un mauvais système de gouvernement et, même à ceux que l'on hait, il faudra bien finir par accorder justice et liberté !

L'histoire dira que ces résultats pacifiques sont dus en très grande partie à l'habile mansuétude de Léon XIII et à cette politique vraiment papale qui subordonne tous les ressentiments, tous les griefs humains à l'intérêt supérieur des âmes. La Papauté, dans le rapprochement qui s'opère entre l'Allemagne et le Saint-Siège, a fait toutes les concessions compatibles avec l'intégrité des droits de l'Église ; mais on remarquera aussi qu'elle n'a jamais laissé entamer d'un pouce ni sa propre liberté, ni le droit des confesseurs proscrits pour la défense de la foi. Rome veut la paix, elle l'appelle de tous ses vœux, elle y travaille de tous ses efforts, mais si elle peut la conclure parfois, en sacrifiant ses préférences et ses affections, elle ne la signe jamais au détriment de la justice.

Ce serait trahir enfin le sentiment intime de nos cœurs et manquer à tous les devoirs de la reconnaissance, que de ne pas rendre ici un cordial hommage à l'intelligence, au zèle et au courage des députés du Centre allemand durant la longue lutte qu'ils ont eue à soutenir. Toutes les attaques, toutes les sur-

prises, toutes les marches et les contre-marches de l'ennemi, les ont toujours trouvés prêts à riposter à toutes les attaques et à déjouer tous les pièges. Profondément dévoués au Saint-Siège, étroitement attachés à l'épiscopat, en union perpétuelle avec le peuple catholique, vivant de sa vie et partageant ses souffrances, ils ont offert au monde un spectacle admirable et ils méritent d'être cités en exemple à tous ceux qui, dans la brûlante arène de la vie publique moderne, luttent pour la défense des droits de Dieu et de l'Église.

Il se peut — nous ne le dissimulerons pas — que la visite actuelle du prince Frédéric de Prusse au Vatican, cache une nouvelle tactique, destinée à désagréger cette vaillante phalange que nous qualifierions volontiers de macédonienne, si elle ne s'honorait à bon droit du titre beaucoup plus beau de catholique. Soyons sans crainte cependant! Comme le disait, il y a quelques jours, la *Germania,* le Centre allemand trouve sa force tout juste dans la correction religieuse de son attitude. Sur les questions qui intéressent la religion, la liberté de l'Église, il est carrément avec le Pape et avec les évêques. Il veut ce qu'ils veulent et il le veut comme eux. C'est ce qu'on appellerait, en Belgique, être *clérical;* mais c'est ce qui, en Allemagne, constitue la vraie force des catholiques parlementaires, leur parfaite sécurité, leur meilleur titre à la confiance des populations.

Cette confiance, ces vaillants champions ne la perdront pas, alors même qu'un traité de paix, sanctionné par l'autorité religieuse, viendrait mettre un terme à la longue lutte du *Kulturkampf.* Il y a encore des ruines à relever; il y aura des retours offensifs à prévenir. Le bon soldat, même lorsqu'il se repose, n'abandonne pas ses armes. Il y a, en outre, entre les catholiques allemands et leurs défenseurs aux Chambres, des liens désormais sacrés que les vicissitudes de la politique ne parviendront ni à rompre, ni même à relâcher. Les vaillants défenseurs de l'Église resteront aussi les meilleurs et les plus fidèles champions de la patrie. Il faut que le Centre continue à vivre, parce qu'il est l'exacte incarnation de l'Allemagne catholique et que celle-ci est assez forte et assez grande pour mériter d'avoir sa large place au foyer de la patrie germanique.

Nous ne terminerons pas ces réflexions sans faire un retour sur nos propres luttes. Chez nous aussi, nous avons à défendre contre un gouvernement moins fort, mais plus pervers, la sainte

cause que nos frères d'Allemagne ont soutenue contre les promoteurs du *Kulturkampf*. Soyons, comme eux, catholiques avant tout, et, comme eux, nous récolterons les fruits de notre persévérance. L'expérience des événements nous prouve une fois de plus que le tort des catholiques engagés dans les luttes contemporaines, n'est point d'être trop catholiques, mais de ne l'être pas assez. Elle nous prouve en outre que le gage du succès est dans les affirmations catégoriques et dans les résistances opiniâtres. On cède au Centre parce qu'il n'a pas cédé ; s'il avait cédé, l'Église catholique serait tombée en Allemagne à peu près aussi bas qu'en Russie, et le prince impérial de Prusse, entrant en luthérien vainqueur dans la basilique de Saint-Pierre, aurait dédaigné de s'arrêter au Vatican.

LE BIEN ET LE MAL

Au déclin d'une année, il est bon de jeter un coup d'œil en arrière pour contempler comme dans un tableau le travail des deux Cités qui, suivant l'expression de saint Augustin, se disputeront l'empire du monde jusqu'au jour où l'éternité remplacera le temps. Alors seulement la lutte finira, alors sera consommé le triomphe de la Cité de Dieu, cette Cité où, disait le même évêque d'Hippone, la victoire sera la vérité, où la dignité sera la sainteté, où la paix sera la félicité, et la vie l'Éternité.

En attendant ce triomphe final, la vie du chrétien sera le combat ; mais aussi ce combat sera son mérite. C'est pourquoi nous aurions tort de nous décourager à la vue des progrès du mal, puisque notre mérite et notre gloire consistent précisément à combattre et à résister. Sans doute le mal est grand et, à première vue, il semble parfois l'emporter sur la somme de bien réalisée par les fils de la Cité de Dieu. Quand on voit le mal s'infiltrer dans nos lois, le luxe s'introduire dans les mœurs, la luxure trôner et conquérir les applaudissements dans nos théâtres ; le clergé traîné dans la boue, les fondations pies détournées de leur destination et la milice du Christ arrachée des autels et réclamée pour le service des princes du siècle, comme en Belgique, on se surprend parfois à dire : Faut-il donc voir prévaloir le mal et la cité du siècle triompher ?

Mais qu'on vienne à jeter les regards d'un autre côté, et l'on voit soudain se dérouler un admirable spectacle ; partout le bien fait face au mal et le combat sans lassitude.

Oui, on nous enlève nos ressources. Mais partout la charité catholique déploie une activité infatigable : elle crée de nouvelles ressources et prévient les coups qu'on lui porte.

Le gouvernement supprime-t-il le traitement de plusieurs centaines de prêtres, aussitôt les catholiques se concertent et disent : ces prêtres nous sont indispensables ; il nous faudra pourvoir au moyen de les sustenter et de leur rendre le pain qu'un gouvernement haineux veut leur enlever.

Oui, le Christ est bafoué, comme du temps de Pilate, et la légion des mécréants de l'écritoire le conspuent ; mais aussi nous avons vu s'ouvrir à Liège cet admirable et providentiel congrès où le Dieu-Eucharistie a été loué, exalté, où la royauté du Christ sur les particuliers et sur les peuples a été proclamée ! Quel triomphe n'est-ce pas pour l'Église d'avoir vu se déployer cette magnifique procession dans la cité liégeoise, où il y a quelques années un évêque était refoulé dans sa cathédrale ?

On blasphème chaque jour l'Église et le Christ dans la presse ennemie, mais aussi que de prières sont montées vers le ciel pendant cette année qui prend fin ! Cette année n'a-t-elle pas été le triomphe du *Rosaire* et de Celle qui est redoutable à l'erreur comme une armée rangée en bataille ? Pendant le mois dernier, des millions et des millions de chapelets ont été récités, qui amèneront le triomphe de la vérité et la ruine des erreurs modernes. Oh ! nous le savons bien, la libre-pensée se moque de semblables triomphes dont nous nous prévalons, et dans ses arrogantes victoires d'un jour, elle rit et ricane de la faible arme de la prière, la seule pour ainsi dire qui reste en nos mains.

Et la loi scélérate du 28 mars 1882 a, il est vrai, surchargé nos finances en voulant ruiner la foi. Mais aussi, que n'a-t-on pas vu à l'occasion de cette loi de malheur ? Que de biens n'a-t-elle pas occasionnés, contre l'attente et la volonté de ses auteurs ? Le noble et le plébéien ont rivalisé de charité ; le clergé a prodigué, nous ne dirons pas son superflu — il n'en a point — mais ce qui lui était le plus nécessaire, afin de sauver l'âme des enfants et de conserver à la patrie le principe vital, la foi catholique. Dans cette lutte scolaire, nous avons assisté, comme disait Léon XIII, il y a un an, *à un spectacle admirable aux anges et aux hommes.*

La lutte continue et elle continuera plus ardente et plus opiniâtre pendant l'année qui va s'ouvrir. Que nous importe à nous chrétiens ? Le Sage de l'Idumée ne nous a-t-il pas enseigné, il y a trois mille ans, que pour l'homme la vie terrestre est un combat ? Ce bon combat nous le combattons vaillamment, et pour mieux le combattre, nous ferons taire nos divisions, nos préférences, et nous saurons faire régner parmi nous l'union qui décuple les forces et les énergies.

LA GUERRE CONTRE DIEU (1)

Proud'hon s'étonnait de retrouver la question religieuse au fond de toutes les questions sociales. Rien de plus naturel cependant, car l'idée de Dieu est le fond même de la raison humaine, le base nécessaire de toute société.

L'activité de notre intelligence a pour but de connaître la vérité, et la vérité, c'est « ce qui est. » Le second besoin de notre intelligence est de découvrir « la cause » de ce qui est.

L'attention avec laquelle l'enfant contemple ce qui frappe ses regards, ses recherches sur la cause de tout ce qu'il voit ou entend, ses interminables *Pourquoi ? Comment ?* attestent ce double besoin de l'esprit humain.

La nécessité d'un principe éternel, d'un Être qui existe par lui-même et donne à tout le reste l'existence, est le terme nécessaire où aboutit cette recherche de la causalité des choses. Excepté Lui, tout a un commencement, des bornes, une limite au delà de laquelle l'existence cesse ou finit. Seul, l'Être nécessaire, Celui qui est par lui-même, et dont la volonté est le principe de tout, ne saurait être limité, il est infini.

La raison nous conduit à la notion de cet Être infini, et elle nous fait reconnaître en lui le *vrai* par essence, et le *beau* qui est la splendeur du vrai ; elle nous montre aussi que le *bien* est la conformité de notre volonté avec la sienne. La spiritualité et l'immortalité de notre âme, la conviction des récompenses et des châtiments dans une vie future, sont les corollaires de cette idée d'un Dieu créateur qui nous a faits à son image.

C'est de cette notion que découle le sentiment du *devoir* avec

(1) Extrait de la *Gazette de France.*

sa sanction, et, comme conséquence, l'ordre dans la famille, premier élément et type de toute société.

Avec la notion de Dieu, tout s'organise, tout se soutient : le principe de l'autorité a une base ferme et fixe, et l'obéissance se concilie avec la dignité. La voix de la conscience se fait mieux entendre et plus facilement écouter : elle nous montre les régles à suivre, les devoirs à pratiquer. Comme l'a si bien dit Cicéron, l'homme reconnaît que l'idée du juste et de l'injuste, de la vertu et du vice, ne dépendent pas de son caprice, mais qu'elles portent le cachet de la vérité éternelle, et que nous sommes obligés d'y conformer notre conduite, sous peine de châtiment.

Tout cela est incontestable, et il en ressort deux graves conséquences :

La première, c'est que l'école sans Dieu est une absurdité : l'enfant a besoin de cette idée, pour s'expliquer l'origine des choses et se former au devoir. Il faut ou dépraver son activité intellectuelle en l'absorbant dans la vie sensuelle, ou l'aider à résoudre le problème de son origine et de sa fin. L'interminable épître de M. Ferry sur l'enseignement de la morale laïque, est une démonstration de son impossibilité; il a prouvé, en six cents lignes, qu'on ne pouvait ni formuler cette morale, ni l'appuyer sur aucune base.

La seconde conséquence de la force irrésistible avec laquelle l'idée de Dieu s'impose à notre intelligence, c'est qu'il est impossible d'y rester indifférent. Si l'on refuse de reconnaître ce principe de notre être, ce Maître qui prescrit les devoirs et en punit la violation, on est contraint de le haïr. L'orgueil se révolte en trouvant, hors de nous, une autorité qui commande en souveraine : la pensée d'un Être supérieur importune ; on voudrait l'anéantir pour étouffer la voix du remords, et se soustraire à la crainte des châtiments.

Voilà pourquoi le prétendu enseignement neutre est, en réalité, l'inoculation de la haine de Dieu. Voilà pourquoi ceux qui se posent en champions de la liberté de conscience ne sont, dans le fait, que des persécuteurs acharnés, qui font la guerre à Dieu, en épuisant toutes les inventions de la haine, pour obscurcir dans les esprits la certitude de son existence, pour étouffer dans la conscience la notion du devoir et de sa sanction suprême par les récompenses ou les châtiments éternels.

Autant qu'ils le peuvent, déjà les grands pontifes de la franc-

maçonnerie, inspirateurs et directeurs de cette guerre impie, excluent de tous les emplois ceux qui ne veulent pas, avec eux, jurer haine à Dieu : ils les mettent hors des charges, en attendant qu'ils puissent les déclarer hors la loi.

Dans les écoles sans Dieu, les enfants puisent ces sentiments de haine qui se traduisent par leurs actes de brutalité et leurs propos injurieux envers tout ce qui a un caractère religieux. Leur précoce immoralité est aussi la conséquence de la haine de Dieu, inoculée à leurs jeunes intelligences. Les faits déplorables que la presse enregistre chaque jour, attestent ces fruits hâtifs de l'enseignement laïque et obligatoire.

Dieu est la vérité par essence ; tout, chez ces ennemis, est mensonge. Ils proclament la pensée libre, et ils font une guerre d'extermination à quiconque ne veut pas déraisonner avec eux ; — ils s'appellent *francs-maçons,* et ils travaillent hypocritement à démolir l'édifice social ; — ils écrivent sur leur drapeau *liberté, égalité, fraternité,* et ils ne cessent de forger des lois draconiennes, pleines de menaces d'amendes, de prison, de confiscation, voilà pour la liberté ; ils traitent en parias la masse de la minorité, voilà leur égalité ; ils excitent la haine et encouragent les attentats contre tout citoyen qui refuse d'apostasier ses croyances, voilà leur fraternité.

En présence de cette guerre ouverte et implacable de l'esprit de mensonge contre l'esprit de vérité, quels sont les devoirs de tous ceux qui partagent nos convictions ?

Chrétiens, ils sont obligés de combattre pour Dieu et son Église ; c'est l'heure de méditer le mot de l'Évangile : « Celui qui n'est pas avec moi est contre moi » ;

Français, ils doivent défendre les traditions religieuses qui avaient mis la France à la tête des nations civilisées, et qui peuvent encore la relever ;

Pères de famille, ils ont le devoir sacré de soustraire leurs enfants aux enseignements dégradants et corrupteurs de l'athéisme révolutionnaire.

Pour cela, il faut qu'ils s'arrachent aux douceurs de la vie, aux jouissances d'un repos qui devient une trahison ; il faut qu'ils se jettent courageusement dans la lutte, et que, dignes de leurs ancêtres, ils donnent, pour Dieu et la patrie, leur temps, leur fortune, et leur sang, au besoin.

Dom Richeby.

UN COMMENTAIRE DU SYLLABUS

Ce commentaire n'est autre que celui des évènements de la révolution qui se déroulent aux yeux du monde étonné. M. Verspeyen l'a résumé ainsi dans son dernier discours de l'*Œuvre du Denier de Saint-Pierre* au cercle catholique de Gand :

Le spectacle même des épreuves de la religion est, pour ceux qui veulent voir clair, la plus irrésistible apologie de l'Église et des enseignements du Saint-Siège. Ces grandes vérités que l'orgueil de l'esprit moderne refusait d'apprendre de la voix du Pape, il doit les entendre aujourd'hui de la voix des évènements. Le *Syllabus* de l'histoire contemporaine commente et confirme, article par article, point par point, le *Syllabus* de Pie IX. Pas une erreur condamnée par le vicaire de Jésus-Christ qui ne porte sous nos yeux des fruits de malheur; pas un pays où les révoltes de l'homme et leurs funestes conséquences ne démontrent la nécessité de restaurer les droits de Dieu. Les sophismes révolutionnaires, les théories libérales sont convaincus de mensonge et d'impuissance. Tous les avertissements, toutes les prédictions du Docteur suprême se vérifient avec une exactitude telle qu'on pourrait croire qu'il commande de lui-même aux évènements.

Pour rester dans les limites de cette question romaine, toujours pendante, et qui ne sera jamais résolue que lorsqu'elle sera réglée par la justice, ne voyez-vous pas combien tous les prétextes, combien toutes les ruses, tous les pièges de l'usurpation, sont aujourd'hui percés à jour?

On n'en voulait, disait-on naguère, qu'au pouvoir temporel du Pape ; son autorité spirituelle demeurerait intacte. — Et cela n'est pas vrai! On n'a attaqué le roi que pour mieux atteindre le Pontife!

On ajoutait que la Papauté, débarrassée des soucis de la politique, trouverait une liberté plus entière dans l'exercice du pouvoir religieux. — Et cela n'est pas vrai! Le Pape est moins libre précisément parce qu'il est privé du rempart traditionnel de son indépendance.

On se vantait même d'entourer le Saint-Siège, à Rome, d'une protection efficace; le geôlier se serait fait le respectueux appui

du captif. — Et cela n'est pas vrai ! Le gouvernement installé à Rome a grand'peine à se protéger lui-même, et, dans les légitimes domaines de la couronne de Savoie, à Turin, il est incapable de garantir la paisible entrée de l'archevêque ! (Très bien !)

Le Pape, d'autre part, avait annoncé que l'attentat dirigé contre son trône ébranlerait toutes les souverainetés. — Et le Pape a dit vrai ! Nous avons vu les empires s'écrouler; nous avons vu se former les légions du nihilisme et la ligue de l'assassinat ; nous avons vu le pétrole, puis la dynamite, s'élever au rang d'institutions européennes.

Le Pape avait proclamé que la chute de la royauté pontificale, application suprême du principe de la séparation de l'Église et de l'État, serait aussi funeste à la société civile qu'à la religion elle-même. — Et le Pape a dit vrai ! Presque partout l'Église est combattue et opprimée ; mais partout aussi l'esprit de désordre et d'anarchie multiplie ses ravages.

Le Pape avait déclaré, enfin, n'avoir pas à se réconcilier avec une civilisation basée sur l'athéisme légal et social, et plus près de la décadance que du progrès. — Et il s'est trouvé que, cette fois encore, le Pape avait dit vrai. Les nations se sont obstinées dans leurs voies de perdition ; des législateurs affolés de haine ont canalisé l'apostasie dans toutes les artères de la vie politique et sociale ; la libre pensée est devenue une irréligion d'État ; l'enfance est soumise au régime laïque et obligatoire de l'empoisonnement scolaire; partout les pouvoirs publics rompent avec Jésus-Christ et avec le vicaire de Jésus-Christ. Eh bien ! la civilisation moderne s'en épanouit-elle plus brillante et plus prospère ? Où sont ses progrès ? Où sont ses conquêtes ? Je n'aperçois bien clairement que ses hontes et ses plaies, et, derrière le luxe du néo-paganisme, j'entends rugir les nouveaux barbares. Le XIX[e] siècle attestera, comme ses devanciers, qu'à toute éclipse du catholicisme correspond un déficit de moralité sociale et d'honnête prospérité. Depuis le Calvaire, il n'existe plus de civilisation véritable qu'à l'ombre de la croix. (Approbation.)

On commence à s'en apercevoir, Messieurs, jusque dans les hautes régions où la chute du trône pontifical a été accueillie naguère par le silence glacé de l'indifférence ou par le silence hypocrite de la complicité. Si les démagogues français poursuivent leur œuvre de démolition antichrétienne et précipitent

la ruine de la France en croyant travailler au renversement de l'Église catholique, le spectacle de ces insanités impies est un objet de répulsion pour les autres gouvernements. Si nos petits francs-maçons de Belgique se glorifient de leur rupture avec Rome, les grandes puissances, même hétérodoxes, l'Angleterre, la Russie, se rapprochent de la papauté, et à l'heure même où je vous parle, le fils du César germanique, l'héritier présomptif de la cour impériale, s'apprête à monter respectueusement les marches du Vatican. (Bravos.) — Plagiaires des lois de mai, contrefacteurs minuscules du Kulturkampf, insulteurs diplomates et diplômés de la majesté pontificale, regardez, rougissez et corrigez-vous ! (Nouveaux applaudissements.)

Vous le voyez donc bien, Messieurs, les événements contemporains travaillent à l'apologie du Saint-Siège. Ils nous montrent dans la papauté l'axe nécessaire de la paix sociale. Les puissances elles-mêmes modifient leur attitude et dessinent une salutaire évolution. Mais, dites-le-moi, croyez-vous que l'opiniâtre fidélité, les protestations universelles et répétées des catholiques n'y soient pour rien ? Partout ces catholiques forment la base conservatrice de l'ordre et de l'autorité. Il n'est donc pas sage, même au point de vue purement politique, de contrarier leurs vœux et de laisser s'apesantir le fardeau de leurs griefs. Pour avoir des titres sérieux à l'appui de ces sujets d'une loyauté éprouvée, il faut tout au moins leur accorder justice, et il est juste que la pleine liberté de leurs consciences leur soit garantie par la pleine indépendance du chef de leur religion. La cause du Pape devient ainsi celle de tous les pays catholiques et des catholiques de tous les pays.

Un défenseur illustre, un martyr de la cause pontificale, le comte Rossi, a prononcé il y a trente-six ans, cette parole demeurée célèbre : « La papauté est la seule grandeur vivante « de l'Italie. » A considérer l'état actuel des peuples et de la société tout entière, on serait tenté d'élargir cet aphorisme et de dire : « La papauté est la seule grandeur vivante de l'uni- « vers. » Ce qui est sûr, c'est que, sans elle, la civilisation, tout ensevelie dans la matière, ne serait bientôt plus qu'un corps sans âme. »

LES LANGUES FLAMANDES

Dans un récent article que nous avons consacré à Henri
Conscience (numéro du 22 septembre, page 614), se trouve
cette phrase : « Depuis qu'il (Conscience) avait entrepris
la restauration d'un *idiome abandonné,* il refusait de
donner à ses idées une autre forme que le flamand » Un
de nos *excellents* abonnés de Belgique nous écrit à ce
propos que l'idiome flamand n'a jamais été abandonné ; nous
le croyons comme lui, mais notre intention était seulement
de dire qu'il avait été longtemps négligé comme langue
littéraire. Au reste, en disant que Conscience refusait de
donner à ses idées d'autre forme que le flamand, nous
entendions par là ce qu'on entend partout, même en Belgique, sans ignorer que la langue littéraire de Conscience
était la langue néerlandaise dont le flamand est un dialecte
très rapproché, de sorte que les Flamands et les Néerlandais
ou Hollandais se comprennent comme s'ils parlaient la
même langue. Nous sommes heureux d'ailleurs que l'inexactitude de notre phrase ait fourni à notre honorable correspondant l'occasion de nous envoyer quelques pages que nos
lecteurs ne pourront lire qu'avec le plus grand intérêt.
Nous les reproduisons.

J. Ch.

Il est étonnant qu'en France, même dans le monde savant,
on connaît si peu un pays voisin. La langue que Conscience
employait n'est pas le *flamand* mais le *néerlandais.* Vous
autres, distinguez entre flamand et hollandais (voyez : *Missions
catholiques,* édition flam. et édition holl.) ; la vérité est que ces
deux dénominations désignent deux dialectes d'une seule et
même langue, le *néerlandais.* — Est-ce que peut-être, dans les
cantons de Genève, Vaud, Bas-Valais, Fribourg, Neuchâtel et
le Jura on parle le *suisse?* Évidemment non. La langue y employée est bien le français, et il ne viendra à la tête de personne
de lui donner un autre nom, parce que, entre la France et la
Suisse, la diplomatie a tracé des frontières. C'est identiquement
la même chose ici.

Vous dites aussi *idiome abandonné*. Vous pouvez déjà déduire de l'observation précédente qu'il n'est pas si abandonné que généralement les Français le croient. De plus, il est employé (parlé et écrit) par 3 1/2 millions de Belges, 4 1/2 millions de Hollandais, 3 millions d'Allemands du Nord-Ouest, 3 millions d'Américains du Nord, 470,000 habitants de la Guyane hollandaise, au moins 16 millions des 37 des possessions hollandaises dans les Indes, — 2 millions de Booren (et non bœrs ou boërs comme vous écrivez dans vos livres et journaux). Sans parler des 4 millions de Gallois du pays de Galles, ni des 2 millions de flamands, des départements du Nord, du Pas-de-Calais, etc. il me semble qu'un idiome employé par tant de millions (32 d'hommes, n'est pas abandonné.

Ajoutez-y que dans l'extrême Orient, au Japon, par exemple la langue diplomatique, c'est le néerlandais, et que dans la marine russe, c'est la langue d'instruction et de commandement, etc

Voici un autre fait qui prouvera que l'idiome dont il es question est loin d'être abandonné : Il y a trente-cinq ans fu fondée la Société « *Willemsfonds* », en l'honneur du littérateu *Willems,* mort l'an précédent (1847), et dans le but de combattr l'influence néfaste du français dans nos contrées, en opposan aux romans impies et immoraux de nos voisins du Midi des écrit sains et pouvant être mis entre les mains de tout le monde. L bien opéré par cette société était immense. Ceci cependant n fit plus le compte de la Loge. Elle mit tout en œuvre pour s'em parer de la direction, et par des cabales et des tricheries ains que par la trop grande confiance des catholiques, y réussit tou à fait en 1872. La franc-maçonnerie avait, d'un coup, fait un conquête importante. Quoique beaucoup de membres donnèren leur démission (je fus de ce nombre), il n'en resta pas moin encore de 3,000 autres, répandus dans toute la Belgique, l Hollande, le Nord de la France, l'Ouest de l'Allemagne, Jav l'Orange-Vrystooto (État libre d'Orange), etc. C'est alors qu les catholiques fondèrent en 1873 une autre société qu'ils non mèrent *Davidsfonds,* pour honorer le grand linguiste et profes seur de l'Université catholique de Louvain, *David.* Dès la pre mière année déjà, cette nouvelle association groupait un millie de membres, et aujourd'hui elle en compte 6,837 dans tous le pays du monde où l'on parle notre langue.

Parmi ce nombre, il y a une dizaine d'évêques, plus d soixante professeurs d'Université, une centaine de député

énateurs ou ministres, anciens ou actuels, et plus de mille rêtres. En font partie aussi nos meilleurs écrivains non vendus la Loge, entre autres : les deux frères Auguste et Regnier nieders, Jaussens, Daems, Planoquaert, romanciers (Conscience ussi de son vivant); De Potter, Duclos, De Decker, Kervyn de ettenhove, Nuyens, Alberdingh Thym, historiens; Gezelle, De Conink, De Mont, Claeys, Schæpman, poètes; De Bo, Schuermans, Willems, Clæssens, linguistes; Dupont, Van Weddingen, iéraerts, Beelen, Lambrechts, théologiens.

En outre, les différentes sections ont fondé et entretiennent 07 bibliothèques gratuites. Pour montrer l'utilité de celles-ci t le bien produit par elles parmi les classes bourgeoises et uvrières, il nous suffira de dire que les cinq (dont j'ai la direcion) établies à *Gand*, ont prêté depuis le 1er janvier 1876 (date laquelle la première fut ouverte) au public, jusqu'au 19 noembre 1883, plus de 200,000 volumes.

En 1876	14.728	volumes	En 1880	34.734	volumes
1877	19.832	«	1881	38.943	«
1878	26.291	«	1882	41.677	«
1879	30.614	«	1883	42.523	«

Soit, en tout, 249.362 volumes.

Nombre admirable, si l'on tient compte des difficultés à aincre et de la pénurie des ressources dont on dispose. (Observez ue *tous* ces ouvrages sont *flamands*, c'est-à-dire néerlandais.)

En effet, la rétribution annuelle des membres du Davidsfonds 'est que de 5 francs, pour laquelle somme ils ont encore le roit de recevoir en propriété pour autant de livres nouveaux. endant les dix années de son existence, la société a édité éjà quarante-deux ouvrages (sans parler des brochures et uilles volantes), dont la plupart ont excité la colère des béraux, preuve de l'opportunité de leur apparition, ou ont eu onneur d'être traduits dans plusieurs langues.

Voilà, Monsieur, l'abandon dans lequel est tombé le néerlanais (alias flamand); je pourrais encore parler de l'histoire de littérature, littérature déjà riche en trésors quand le franis se trouvait encore dans les langes de la latinité. Je sais en que chez nos voisins du Midi cette histoire littéraire est eu ou point connue, mais cela prouve-t-il sa non-existence ? chacun des écrivains de n'importe quel idiome, on pourrait pposer un poète néerlandais d'un égal mérite.

Je ne citerai que : Van Maerlandt (de Damme-lez-Bruges) poète, historien et philosophe, contemporain et ami de Albertus Magnus; Van Boendale (XIVe siècle), De Weerdt (XVe siècle), sœur Hadewig, Jean le Victorieux (XVe siècle), Erasme Vandel, imité par Milton dans son *Paradise lost,* et par votre L. Racine; Anna Ryns (béguine d'Anvers du XVIe siècle et un des plus ardents adversaires de Luther), celle qui par ses chansons néerlandaises a peut-être le plus contribué à la conservation du catholicisme dans les Pays-Bas méridionaux Hugo Grotius, Spiegel, Coornhert, Hooft, Cats, Van Haren Huygens, Bellanny, Loots, Poot, Helmers, Van der Palm, Van der Hoeven, Van Immerzeel, Van Duyse, Schrant, Borger, de Genestet, De Vleeschonner, Verhulst, Courtmans, Bilderdyk (l'émule de Gœthe), Ledeganck, le Lamartine du Nord ; Da Costa et cent autres.

Il est vrai que tous ces écrivains n'ont flatté ni l'ambition des grands du jour, ni les passions du monde vulgaire, comme vos Courier, Hugo, Sand, Sue, Dumas, etc., et qu'au contraire ils forcent le peuple à accepter des idées saines, morales et religieuses (quoique beaucoup appartiennent au protestantisme) Leur mérite n'en est que plus grand et leur talent plus digne d'admiration et de gloire. Ici il y aurait moyen, comme vous voyez, de glosser sur le vieux Vates.

Pardonnez, Monsieur Chantrel, ma franchise. Cette lettre est un peu longue et restera peut-être inutile. Cependant celui qui aime la vérité l'accepte, n'importe d'où elle vient, et c'est cette pensée qui me l'a dictée.

Veuillez agréer, cher Monsieur Chantrel, avec l'expression de mon dévouement les plus sincères salutations de

Votre fidèle abonné,

L. J. de Marteau De Bruyn.

LA MAISON D'ORLÉANS BOURBON (1)

Depuis Philippe de France, frère de Louis XIV, chef et premier duc de la deuxième maison royale d'Orléans, le

(1) Extrait de l'intéressante brochure : *Les princes d'Orléans Bourbon*, le traité d'Utrecht, et la Loi salique, par M. l'abbé Dumas auteur du grand album de la Maison de France. — Paris, 1883, chez Calman Lévy. — Prix : 1 franc.

princes de cette maison, branche cadette de Bourbon, se sont succédé, de père en fils, à travers huit générations. Telle est la suite de ces princes :

Philippe de France, chef et premier duc de la deuxième maison royale d'Orléans (1661-1701) ; — Philippe II, deuxième duc, dit le Régent (1701-1723) ; — Louis, troisième duc (1723-1752) ; — Louis-Philippe, quatrième duc (1752-1785) ; — Louis-Philippe-Joseph, cinquième duc (1785-1793) ; — Louis-Philippe, sixième duc (1793-1830), roi (1830-1848); — Ferdinand-Philippe, septième duc (1830-1842) ; — Louis-Philippe-Albert, connu sous le nom de Mgr le Comte de Paris, né le 24 août 1838, huitième duc d'Orléans, depuis le 13 juillet 1842, chef de la maison d'Orléans depuis la mort de son grand-père (26 août 1850).

La lignée directe de Mgr le Comte de Paris est représentée par Mgr Louis-Philippe-Robert d'Orléans, né le 6 février 1869, lequel forme la neuvième génération de la maison d'Orléans-Bourbon depuis Louis XIII, qui en est la souche.

Outre Mgr le Comte de Paris et son fils, en qui se personnifie la branche aînée d'Orléans Bourbon, cette maison compte encore seize autres princes également existants : ils appartiennent à cinq branches collatérales.

La première de ces branches collatérales est celle de Mgr le Duc de Chartres (Robert-Philippe-Louis-d'Orléans), frère de Mgr le Comte de Paris. Trois jeunes princes, Robert-François, Henri et Jean d'Orléans, nés : le premier, le 11 janvier 1866, le deuxième, le 16 octobre 1867, le troisième, le 4 septembre 1874, représentent sa descendance masculine.

Les quatre autres branches collatérales, plus éloignées d'un degré de la branche aînée, ont pour chefs les quatre fils puînés du roi Louis-Philippe, à savoir : 1° Mgr le duc de Nemours (Louis-Charles-Philippe d'Orléans), né le 25 octobre 1814 ; Mgr le prince de Joinville (François-Ferdinand-Philippe d'Orléans), né le 14 août 1818 ; Mgr le duc d'Aumale (Henri-Eugène-Philippe d'Orléans), né le 16 janvier 1822 ; Mgr le duc de Montpensier (Antoine-Marie-Philippe d'Orléans), né le 31 juillet 1824.

La branche de Mgr le duc de Nemours se continue, dans sa lignée masculine : 1° par son fils aîné, Mgr le comte d'Eu (Louis-Philippe-Gaston d'Orléans), né le 28 avril 1842, et par les princes Pierre-Louis-Philippe, Louis-Marie-Philippe et Antoine-

Gaston-Philippe d'Orléans-Brésil, fils de ce dernier, nés : le premier, le 15 octobre 1875 ; le deuxième, le 26 janvier 1878 ; le troisième, le 9 août 1881 ; 2° par son second fils, Mgr le duc d'Alençon (Ferdinand-Philippe d'Orléans), né le 12 juillet 1844, et par le fils de Mgr d'Alençon, le prince Philippe-Emmanuel d'Orléans, né le 18 janvier 1872.

La branche de Mgr le prince de Joinville se poursuit, en la personne de Mgr le duc de Penthièvre, prince Pierre-Philippe-Jean d'Orléans, né le 4 novembre 1845.

La branche de Mgr le duc d'Aumale s'arrête à lui ; il a eu la douleur de voir successivement mourir tous ses enfants : quatre fils et une fille.

La branche de Mgr le duc de Montpensier, après avoir compté comme héritiers de ce nom quatre jeunes princes, n'en possède plus qu'un seul aujourd'hui, le prince Antoine-Louis, né le 23 février 1866.

Ainsi, en comptant Mgr le Comte de Paris et son fils, dix-huit princes composent la maison actuelle d'Orléans-Bourbon. Ils sont tous unis les uns aux autres par les liens de frères, d'oncles ou de cousins ; et deux générations seulement séparent les plus jeunes de la souche commune.

HOMMES, FRANÇAIS, CHRÉTIENS (1)

Malebranche, écrivant un traité de morale pour la société de son temps, a dit : *Il faut être homme, chrétien, Français* (2).

Noble parole dont on s'est toujours inspiré pour former des hommes au caractère fortement trempé, inébranlables dans leurs convictions religieuses, ramenant tout le détail de leurs devoirs à ces grandes choses : le service de Dieu et le service du pays, le dévouement à cette France que de regrettables défections n'empêcheront pas, je l'espère, de demeurer toujours chrétienne.

(1) Discours prononcé par Mgr Perraud à la distribution des prix du collège de Juilly en 1879, reproduit dans le Tome II de ses œuvres.

Cette courte allocution indique à merveille les trois grandes préoccupations de l'épiscopat français à notre époque. A ce titre seul, elle est déjà d'un grand intérêt.

(2) *Traité de morale*, ch. x, n° 14.

Pour nous, je le dis très haut, nous ne comprenons pas autrement l'économie de l'œuvre sacrée de l'éducation, de cette œuvre dont le clergé ne peut pas, ne doit pas et ne veut pas se désintéresser. Aussi bien, et malgré les préventions qu'on exploite contre nous à cet égard, nous avons assez de confiance dans le bon sens public pour espérer de le voir triompher des efforts auxquels se livre à cette heure l'esprit sectaire, sans tenir compte des leçons du passé, des besoins du présent, des intérêts de l'avenir.

Une éducation virile, chrétienne et nationale! Ils l'ont donnée à leurs élèves, ces maîtres modestes et laborieux qui, étrangers par goût et par état aux querelles des partis, uniquement appliqués à leur tâche professionnelle, n'ont cherché, au temps de Louis XIII et de Louis XIV comme au lendemain de la Révolution, et à travers toutes les vicissitudes du présent siècle, qu'à faire de leurs disciples, suivant le beau mot de Malebranche, « des hommes, des chrétiens et des Français. »

Fidèles à cette ancienne tradition, vos maîtres d'aujourd'hui s'inspirent des mêmes principes et n'entendent pas autrement la mission dont les investit à votre égard la triple confiance de vos familles, de l'Église et de la France.

Faire de vous des hommes, mes amis, tel est le but de cette discipline à la fois ferme et paternelle, qui vous donne, dès vos premières années, la salutaire habitude du courage, de l'effort, du sacrifice, toutes choses sans lesquelles vous ne sauriez ni obéir à la règle, ni vous plier aux exigences de l'étude, ni combattre les défauts de votre âge, ni développer en vous cette volonté qui est la faculté maîtresse de la vie et le ressort auquel rien ne supplée quand il s'agit de travailler, de lutter et de souffrir, c'est-à-dire de faire œuvre d'homme.

Toutefois, instruit par l'expérience de dix-huit siècles, vos maîtres se gardent bien de fonder l'œuvre de votre éducation sur la base fragile et insuffisante d'une morale purement naturelle. C'est l'honneur de l'homme d'être trop grand pour se passer de l'Éternel et de l'Infini dans ses efforts vers la perfection, et on peut bien appliquer à l'éducation, en le retournant, le fameux mot de Pascal: « Qui ne fait pas l'ange, fait la bête. »

Vous voulez éliminer la religion de l'éducation, comme un élément inutile. Prenez garde! ce n'est pas là une de ces utopies inoffensives qui ne nuisent qu'à leurs auteurs. En vous refusant à faire des chrétiens, vous vous condamnez à ne même

pas faire des hommes, et c'est le pays tout entier qui portera bientôt la conséquence de vos principes erronés et de vos déplorables préventions.

Enfin, à cette éducation virile et religieuse, reste à donner son cachet national. Ce n'est point indifféremment toute espèce d'hommes et de chrétiens qu'il s'agit de former ici sans tenir compte ni du pays ni du temps où ils devront vivre. Il s'agit, au contraire, d'ajouter à ces influences de la morale et de la religion, qui sont de tous les siècles, l'intelligence du siècle dans lequel la Providence vous a placés et de la société dont vous devez continuer l'histoire : en un mot, il faut faire de vous des Français et des Français de votre temps.

C'est précisément ici que s'accentuent le plus vivement les préventions dont nous sommes l'objet et au nom desquelles les logiciens du parti révolutionnaire demandent qu'on nous interdise d'une façon absolue toute participation au ministère si patriotique de l'éducation de la jeunesse. Nos idées politiques et sociales seraient, paraît-il, tellement étroites, et nos principes en telle contradiction avec les devoirs d'un Français du XIX[e] siècle, appelé à vivre au sein d'une démocratie, que la raison souveraine du salut de l'État exigerait qu'on nous appliquât, sans faiblesse et sans retard, l'inexorable disposition de la loi des Douze-Tables à l'égard des étrangers: *Adversus hostem æterna auctoritas esto.*

A ces accusations, bruyamment répétées en nos jours par tous les échos de la tribune et de la presse, nous avons déjà répondu, et nous répondrons encore sans amertume, mais sans peur : Nous ne reconnaissons à personne le droit d'aimer plus que nous notre temps et notre patrie. Nous payons, il est vrai, à un passé glorieux, le tribut d'une sincère admiration, et nous ne comprenons guère un amour intelligent de la France biffant brutalement quatorze siècles de son histoire, depuis cette bergère Geneviève, dont la mémoire préside tout à la fois aux origines de la nation française et à celles de votre collège, jusqu'à ce roi Louis XVI, si digne, par ses vertus et par son amour du peuple, d'assurer au pays les bienfaits d'une réforme en lui épargnant les désastres d'une révolution. Non, l'ancienne France n'est pas morte pour nous, qui sommes ses enfants. Nos âmes vibrent à l'unisson de ses malheurs ou de ses gloires ; et nous n'avons pas l'infatuation de penser que toute sagesse, toute grandeur, tout progrès datent uniquement de ce siècle, sans

tenir aucun compte des travaux accomplis par nos pères pendant la longue période dont nous résumions tout à l'heure l'histoire, en saluant les vieux souvenirs de Juilly.

D'autre part, nous ne voulons pas nous attarder ni attarder les autres dans les ruines d'autrefois, malgré le religieux respect qu'elles nous inspirent. Nous ne prétendons nullement concentrer l'activité des générations contemporaines dans une admiration archéologique et exclusive du passé, qui se traduirait en bouderie et en mauvais vouloir à l'égard du présent: et si, à cette heure, d'incorrigibles préventions menacent de troubler par des conflits la séculaire et toujours désirable alliance de l'Église et de l'État, nous en prenons le Ciel à témoin, ce n'est pas nous, successeurs des apôtres du Christ et enfants dévoués de la France, ce n'est pas nous qui avons rompu la paix et commencé la guerre.

On nous trouvera, il est vrai, les armes à la main et prêts à lutter jusqu'à notre dernier soupir pour les droits sacrés de l'autel, de la conscience et de la famille. Mais se défendre, ce n'est point attaquer, et quand les Machabées combattaient pour l'indépendance religieuse et nationale de leur pays, celui-là eût abusé de la faculté de mentir qui eût fait de l'impie Antiochus le champion de la liberté proscrite et le vengeur du droit opprimé.

Contemporains d'une époque où, sous la sanction des lois, la liberté et l'égalité sont le patrimoine de tous les citoyens, et où hélas! sous nos yeux, et en dépit de nos avertissements, on s'arme chaque jour de ces principes pour battre en brèche les croyances les plus respectacles et les fondements mêmes de tout l'ordre religieux et moral, comment ne réclamerions-nous pas, à tout le moins, notre part du droit commun, telle qu'elle nous est garantie par les traditions chrétiennes de notre pays et par les traités solennellement conclus entre la puissance spirituelle et la puissance civile? Nous nous étonnons seulement d'avoir à défendre ces libertés et droits contre ceux qui, pour les attaquer, sont obligés de faire violence à tous leurs principes et de s'infliger les plus humiliants démentis, puisqu'il leur faut recourir à des lois depuis longtemps condamnées par l'opinion publique et abrogées en droit ou en fait par toutes les nations vraiment libres de l'ancien et du nouveau monde.

Est-ce à dire, toutefois, que, pour répondre à ces inexcusables agressions, nous prendrons une attitude systématiquement hostile à l'égard des institutions qui nous régissent?

Il n'en est rien.

Fidèle à ses constantes traditions, et poursuivant toujours à travers toutes les vicissitudes de ce monde les intérêts supérieurs d'une autre vie, l'Église n'a jamais refusé ni sa bienveillance ni son concours aux gouvernements, toutes les fois que ceux-ci ont consenti à respecter son divin mandat d'apostolat et d'enseignement. A vrai dire, sa politique est de n'en point faire, et sa force de ne toucher aux questions du temps que dans leur rapport avec l'éternité. Dans la sphère où s'agitent les passions humaines, la diversité des vues est un principe inévitable de divisions et de conflits. Dans la sphère supérieure où se décident les destinées des âmes, les querelles de parti n'ont plus qu'une importance secondaire, et l'Église, qui se sent redevable de son action à tous les lieux et à tous les temps, se garde bien d'aliéner l'indépendance nécessaire de son ministère en s'inféodant exclusivement à telle ou telle forme des constitutions politiques. D'ailleurs, dans une société où tout est si mobile, et où ce qu'on acclamait hier comme le dernier mot du progrès sera qualifié demain d'institution surannée, et congédié pour faire place à des idées nouvelles, il est bon, je dirai plus, il est nécessaire que l'Église fasse hautement profession d'aimer tous les hommes, de servir tous les hommes, de se dévouer pour tous les hommes, quelles que soient les institutions sous lesquelles il leur plaise d'abriter leurs destinées temporelles, et sous la seule et expresse réserve du respect de ses droits et de sa liberté. Aussi, fermement résolus à ne jamais mêler à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse les agitations de la politique auxquelles elle doit demeurer étrangère, nous n'oublions pas que notre mission est de former des Français capables de servir leur pays et de se dévouer pour lui, dans le temps même où nous sommes, et dans le cadre historique où la Providence les a placés.

Sur ce point capital, le langage des Évêques est unanime, et il faut toute la puissance du parti pris pour ne pas rendre hommage à la loyale attitude dans laquelle nous avons déclaré vouloir demeurer, à la condition qu'on respecterait le caractère sacré de notre mission, et qu'on ne joindrait pas l'hypocrisie à la violence, en mutilant ou supprimant la liberté nécessaire de notre ministère par la triple et scandaleuse violation de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Nous ne cesserons, d'ailleurs, de répéter que quiconque nous

divise nous affaiblit. Nous travaillerons sans relâche pour notre part à la sincère union de toutes les forces sociales dont la France se compose, et en toute circonstance, nous inspirerons à tous ceux qui nous écoutent l'horreur des discordes civiles.

Je lisais, il y a peu de jours, dans le livre des Machabées, l'histoire d'un certain Jason qui, non seulement sans raison, mais sans prétexte, assaillit tout d'un coup la ville de Jérusalem, et en frappa sans pitié les habitanst, oubliant, dit l'historien sacré, « que ceux dont il triomphait étaient non des ennemis, mais des concitoyens, et qu'établir sa prospérité sur la « ruine de ses compatriotes, c'est le pire de tous les maux : « *Arbitrans hostium et non civium se trophæa capturum, nec « cogitabat prosperitatem adversus cognatos malum esse maximum* (1). » Finalement cette entreprise, mêlée de perfidie et de violence, tourna à la confusion de son auteur, « *finem vero insi- « diarum suarum confusionem accepit,* » et bientôt, expulsé comme violateur des lois, ennemi de sa patrie et de ses concitoyens, il alla périr misérablement à Lacédémone, « *omnibus odiosus, ut refuga legum, ut patriæ et civium hostis, et qui multos de patria sua expulerat, peregre periit* (2). »

N'oublions pas, Messieurs, la leçon contenue dans ce souvenir du passé. Nous vivons dans un temps de division et de confusion : ne cherchons jamais à faire prévaloir nos idées aux dépens de la justice, de la vérité et de la charité. Proscrire ceux qui ne pensent pas comme nous, en usant à leur égard du droit du plus fort, ce ne serait travailler ni pour Dieu ni pour les hommes : ce serait ouvrir l'ère néfaste des discordes civiles préparer de redoutables représailles, et conduire notre pays, d'agitation en agitation, aux abîmes de la décadence. C'est seulement à force de raison qu'il faut vouloir avoir raison, comme c'est à force d'amour et de dévouement, qu'il faut chercher à désarmer ses adversaires. Nous pouvons être momentanément les victimes de l'injustice. Dieu nous garde d'en être jamais les instruments !

En aucun temps, en aucun pays, il n'a profité de fouler aux pieds les droits de ses concitoyens ; car ceux qui frappent avec le glaive périssent par le glaive, et confiants dans la puissance victorieuse de la croix, nous voulons mettre en pratique la

(1) II Mach., v, 6.
(2) II Mach., v, 8-9.

devise de saint Paul, c'est-à-dire ne jamais nous décourager dans notre lutte contre le mal, et ne chercher à vaincre le mal que par le bien, *noli vinci a malo, sed vince in bono malum* (1).

Tout à l'heure, chers jeunes gens, dans un langage vibrant, bien fait pour trouver le chemin de vos cœurs (2), on vous a redit les noms de quelques-uns de ceux qui vous ont précédés dans cette antique et illustre maison. Laissez-moi vous rappeler à mon tour les maréchaux de Berwick et de Villars, ces brillants et vaillants généraux de l'ancienne France; et ces héros des armées républicaines, Muiron et Desaix, tombés si glorieusement en défendant notre drapeau, l'un au pont d'Arcole, l'autre dans les plaines de Marengo; et cet admirable marquis de Coriolis, qui naguère, oubliant ses 67 ans, s'engageait comme simple volontaire pour défendre Paris assiégé par les Prussiens et recevait le coup de la mort dans la funeste sortie du 20 janvier 1871; enfin Berryer, votre illustre Berryer, cet athlète infatigable de la parole pendant plus d'un demi-siècle, fidèle champion des causes vaincues, inébranlable défenseur du droit, le modèle accompli de tous ceux qui ne voient rien de plus beau en ce monde que de chercher le triomphe de la vérité par la justice.

Inspirez-vous, mes amis, de ces nobles exemples, entrez résolument dans la carrière du devoir et de la vie virile. Portez-y la vaillance du caractère, l'énergie des convictions, le sentiment religieux des droits de Dieu, le respect sincère des droits d'autrui, la filiale obéissance à l'Église, l'amour passionné de votre pays, et, gravant au fond de vos cœurs, comme le résumé de votre éducation et la devise de votre vie, les trois mots du grand oratorien, montrez-vous toujours et partout : HOMMES, CHRÉTIENS, FRANÇAIS.

MGR PERRAUD.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Rome et l'Italie.

Ce ne sont pas seulement les puissants du monde qui ont accès auprès du Vicaire de Jésus-Christ : non moins bienveillant et plus paternel encore est l'accueil qu'il réserve aux oppri-

(1) Rom., XII, 21.

(2) Discours du R. P. Vaudon, de l'Oratoire, sur le maréchal de Villars, ancien élève de Juilly.

més. La Pologne, cette nation martyre, en a reçu le 16 décembre une nouvelle preuve. On ne lira pas sans émotion les paroles que le Saint-Père a adressées à une députation polonaise, reçue au Vatican la veille du jour où l'héritier de l'empire d'Allemagne devait y paraître à son tour.

La députation polonaise était venue pour offrir au Saint-Père le tableau représentant Sobieski sous les murs de Vienne, œuvre remarquable de Jean Metejko.

La réception a eu lieu dans une des grandes salles du Vatican, où sont exposés les tableaux modernes.

A midi, le Pape fait son entrée, précédé des cardinaux palatins, les Ém. Sacconi, Chigi, Jacobini, Mertel et Pecci, auxquels s'étaient joints les Ém. cardinaux Bartolini et Howard.

La députation se tenait aux côtés du trône, vêtue des riches costumes de la nation; elle était composée de M. Jean Matejko, du comte Saint-Tarnowski, comte Arthur Potocki, prince Gustave Czartoriski, comte Sigismond Cieskowski, D. Ladislas Chotkowski. Toute la colonie polonaise assistait à l'audience.

C'est l'Ém. cardinal Ledochowski qui présenta la députation et adressa au Saint-Père une courte allocution; l'adresse fut lue en latin par le comte Tarnowski.

Sa Sainteté répondit en latin :

Chers fils,

C'est, à Notre jugement, une chose belle et opportune que la consécration, faite par le talent d'un artiste polonais, du souvenir d'un grand et glorieux événement où brilla la valeur polonaise. Et cela, d'autant plus que le sujet de l'œuvre est tel qu'elle montre, non seulement ce que peut la vertu guerrière, mais aussi, ce qui vaut mieux encore, de quoi est capable la foi catholique. En effet, dans cette bataille de Vienne livrée pour l'empire et pour l'humanité, on combattait également pour la religion des ancêtres : et ce qui donna à vos aïeux et aux armées alliées le courage de braver la mort, c'est surtout la pensée que le sort de l'Europe et celui de la catholicité dépendaient, en grande partie, de l'issue de cette lutte. Ces fortes troupes de l'ennemi, ainsi que l'a dit le brave et pieux Sobieski, ce n'est pas la vaillance des hommes, c'est Dieu qui les vainquit; et dans un seul triomphe, ce n'est pas une seule nation, c'est

la république chrétienne tout entière qui triompha. Aussi, comme nous le voyons si bien retracé par un peintre de talent, Sobieski fait-il annoncer son succès à Innocent XI, le lendemain même du combat ; car il ne fallait pas faire attendre l'heureuse nouvelle au Pontife, dont les instances et les conseils avaient tant contribué à rendre possible la victoire.

Nous acceptons donc volontiers et avec gratitude, très chers fils, cette remarquable œuvre d'art, que vous avez voulu Nous offrir publiquement, d'autant mieux que le témoignage excellent de votre piété, de celle de vos concitoyens, Nous le rend encore plus précieux et plus agréable. Il demeurera avec honneur en ce palais du Vatican, que Nos prédécesseurs ont pris soin d'enrichir, avec un zèle et une générosité incroyables, des restes de l'art païen et des plus magnifiques monuments de l'art chrétien ; il rappellera le dévouement insigne de la nation polonaise au Siége apostolique, sa fidélité éprouvée dans l'adversité même, et qui demeure intacte et forte après si longtemps ; il montrera aussi que la religion catholique a une merveilleuse efficacité pour exciter le génie des plus excellents artistes. Car c'est la splendeur du vrai qui nourrit les arts ; or, la religion catholique étant tout entière appuyée sur la vérité, ennoblit les talents par l'exemple des grandes vertus et la conception des formes les plus sublimes.

A vous donc, très chers fils, qui, poussés par un puissant amour, êtes venus de si loin, Nous déclarons particulièrement Notre gratitude, et Nous vous demandons, à votre retour, d'attester également à vos concitoyens, que Nous tenons pour des fils très aimants et très aimés, Notre paternelle bienveillance. A eux, à vous tous, à vos familles, à la nation polonaise tout entière, en gage des grâces célestes, Nous donnons, avec toute l'affection du plus profond de Notre cœur, la bénédiction apostolique.

Sa Sainteté remit ensuite à M. Matejko les insignes de commandeur avec plaque de l'ordre de Pie IX, après lui avoir adressé des paroles particulièrement gracieuses.

Puis, Elle s'assit au milieu de la salle, ayant à ses côtés le

cardinal Ledochowski et M. Matejko, pour contempler le tableau. Elle admit enfin les assistants au baisement de la main et se retira dans ses appartements.

—

La veille de Noël, à sept heures et demie du matin, le Saint-Père a célébré la sainte Messe dans sa chapelle secrète. Sa Sainteté a, suivant la coutume, donné de sa main la communion à la noble famille pontificale.

Le Pape était assisté par Mgr Sanminiatelli, archevêque de Thiane, son aumônier secret; par Mgr Marinelli, évêque de Porphyre, sacriste de Sa Sainteté ; par Mgr Cataldi, préfet des cérémonies, et par ses chapelains secrets.

Le Très-Saint-Père a admis ensuite en audience particulière les prélats composant sa chambre secrète, qui lui ont présenté leurs hommages et leurs félicitations à l'occasion de la fête de Noël.

Un grand nombre d'archevêques et d'évêques d'Italie et du dehors ont eu l'honneur d'assister à cette solennelle réception, ainsi que les différents collèges de la prélature et une nombreuse députation de camériers d'honneur de cape et d'épée, participants et surnuméraires, lesquels, après avoir été admis au baiser du pied et de la main de Sa Sainteté, ont prié le Très-Saint-Père d'agréer l'hommage de leur inaltérable dévouement, ainsi que leurs souhaits et leurs félicitations à l'occasion de la fête de Noël.

Vers midi, Sa Sainteté a reçu dans la salle du Trône les Ém. cardinaux.

S. Ém. le cardinal Di Pietro, doyen du Sacré-Collège, a donné lecture à Léon XIII d'une adresse dans laquelle il s'est fait l'interprète des vœux et des souhaits de ses éminentissimes collègues.

Répondant à cette Adresse, Léon XIII a remercié le Sacré-Collège de ses souhaits de paix et a déploré la haine implacable des ennemis de l'Église sans cesse acharnés à lui ravir cette paix.

Même dans les pays les plus catholiques, a ajouté le Pape, l'esprit de rébellion à l'Église a éclaté, portant atteinte à ses droits et amoncelant les obstacles à sa mission.

Bien plus, à Rome, tout devient occasion de nouvelles attaques contre la papauté. Nous en avons des exemples récents : les pèlerinages des prêtres et des laïques italiens tournés en

ridicule, et le centenaire de Luther exploité par une presse impie, pour exalter quiconque est rebelle à l'Église.

Faisant allusion à l'ex-jésuite Curci, le Pape a exprimé le regret qu'aux offenses des ennemis extérieurs s'ajoutent les indignes écrits de fils ingrats.

Ce passage du discours a une grande portée, car c'est une réponse souveraine aux commentaires ayant pour but la conciliation entre le Saint-Siège et l'Italie révolutionnaire, qui avaient trouvé place dans plusieurs journaux, à la suite du voyage à Rome du prince impérial d'Allemagne.

—

Nous venons de nommer le P. Curci. L'*Unità cattolica* donne d'intéressants détails sur ce malheureux :

Dès avant 1870, le P. Curci avait donné des signes d'une maladie qu'il est inutile de spécifier. Ses frères en religion qui l'aimaient beaucoup, le confièrent aux soins d'un médecin fort distingué de Florence. « Au besoin, nous citerons son nom, » dit l'*Unità*. L'homme de l'art l'interrogea, l'examina, et n'eut plus de doute que la maladie faisait des progrès ; il recommanda aux Pères de la Compagnie, autant qu'il serait en leur pouvoir, de ne point le contredire, de se prêter à ses désirs, de satisfaire à ses volontés. Les Jésuites s'en tinrent fidèlement aux prescriptions du médecin, et, si étranges que fussent parfois les caprices de leur confrère, y souscrivirent toujours.

Il avait la manie de la locomotion. Il ne tenait pas en place.

Quoique cela coûtât, on le laissait faire. Mais le mal, au lieu de la guérison qu'on espérait, ne fit que s'aggraver. On n'en avait que trop de preuves dans ses lettres, qu'on se passait de main en main. Lui, l'auteur des *Livres des Macchabées* et de *la Nature et la Grâce*, il se mit à écrire la *Chute de Rome* et la condamnation de la prise de possession violente de Rome par l'armée piémontaise. Pour combattre les ursupateurs il se fit journaliste. Il fonda à Rome *le Bon Sens*. Il morigénait fort le journalisme catholique. Ensuite, il combattit la Loi des Garanties, qu'il taxait d'hypocrisie. Puis, il se montra ardent promoteur d'une souscription romaine en faveur du Pape-Roi.

Enfin, il voulut établir à Pise une pension universitaire. C'était, comme on voit, nouvelles impressions sur nouveaux projets, le tout formant imbroglio et n'aboutissant jamais. De sorte qu'on dut lui interdire l'accès de la chaire et lui permettre de quitter la Compagnie. Une fois libre, l'abbé Curci s'enfonça dans la voie où ses premiers travaux ne le poussaient certes pas. Son dernier écrit est l'expression la plus regrettable de cet état d'esprit extraordinaire.

France.

A Paris comme en province les solennités de Noël ont été célébrées cette année avec une foi et une piété des plus consolantes. Jamais on n'avait constaté plus grande affluence, plus nombreuses communions. C'est la réponse de la France catholiques aux blasphèmes et aux impiétés de la France officielle.

Angers. — Quelques journaux, peu soucieux de l'honneur d'autrui et du respect que l'on se doit à soi-même, ont osé insinuer qu'en prononçant à la Chambre des députés à propos des votes de crédit pour le Tonkin le discours auquel la France entière a applaudi, Mgr Freppel avait cédé au désir de se voir appeler à un siège archiépiscopal. Pour ceux qui ont l'honneur de connaître l'illustre évêque, une pareille imputation est le comble de l'injustice. Pour réduire à néant pareilles imputations, il suffit de publier la lettre par laquelle, il y a onze ans déjà, Monseigneur refusait un archevêché que le gouvernement lui proposait, sur le vœu unanime du clergé et des fidèles de la province.

Angers, le 31 mai 1873.

Monsieur le Directeur,

Je suis assurément on ne peut plus flatté de la confiance que me témoignent le clergé et les fidèles de...; et je remercie M. le ministre des cultes de ses bienveillantes intentions à mon égard. Mais il m'est absolument impossible de déférer à ce désir. Quitter l'Anjou, où j'ai placé toutes mes affections, est un sacrifice au-dessus de mes forces. Les liens qui m'attachent à mon diocèse ont été formés dans les mauvais jours de la guerre, alors que je perdais dans l'Alsace ma patrie natale; il me semble que mes diocésains aient voulu me faire oublier cette perte par des témoignages d'affection auxquels je dois répondre par une fidélité inviolable. J'éprouverais, à me séparer d'eux, un déchirement de cœur qui me rendrait incapable de tout bien. Mon excellent ami, M. le ministre de l'intérieur, enfant de l'Anjou lui-même, sait à quel point je suis attaché à ce pays. J'y ai commencé des œuvres que je voudrais mener à bonne fin; j'ai pris des engagements auxquels je dois satisfaire; je me suis imposé des charges que je ne puis léguer à personne. Veuillez donc exprimer à M. le ministre des cultes tout mon regret de ne pouvoir me rendre au vœu qu'il a bien voulu me transmettre par votre gracieuse entremise : j'en conserverai le meilleur souvenir.

Agréez, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments respectueux et bien dévoués.

† Charles-Émile,
évêque d'Angers.

Toulouse. — La *Semaine religieuse* de Toulouse, rapportant un fait qui semblerait incroyable en tout autre temps, s'exprime ainsi :

En attendant la sentence des tribunaux, nous gardions le silence sur un fait de séquestration que les journaux viennent de rendre public. Rien ne s'oppose maintenant à ce que nous en disions un mot.

Un garçon de dix à douze ans avait été confié pour son éducation à un religieux de Toulouse par une honnête famille de Paris. L'enfant fut dirigé sur Narbonne, où une personne de confiance devait le recevoir, afin de le conduire à sa destination. Chemin faisant, il a été détourné par un voyageur, qui l'emmena jusqu'à Cette, où il le livra bientôt à l'un des dignitaires de la loge maçonnique de la même ville.

Le religieux vint le réclamer, pièce en main ; ce fut toujours inutilement, malgré son recours *à la police, qui ne craignait pas de se déclarer impuissante, vu, disait-elle, l'influence dangereuse de la Franc-Maçonnerie cettoise.*

Fort de son mandat et de sa conscience, le bon religieux, que nos lecteurs connaissent bien, fait en ce moment appel à la justice. Le père du séquestré y ajoute une action civile, qui sera plaidée à Montpellier, par notre éloquent compatriote M. Lacointe, avocat général démissionnaire près la Cour de cassation.

Cette triste aventure amène une réflexion toute naturelle : aujourd'hui la franc-maçonnerie enlève un enfant contre toutes les lois et au mépris de la volonté paternelle. En 1859, la franc-maçonnerie remplissait le monde de ses clameurs parce que Pie IX, conformément aux lois de ses États et à la loi divine, avait pris soin de l'éducation du jeune baptisé Mortara pour le protéger contre le danger d'apostasie.

LES CHAMBRES

Jeudi 20 décembre. — *Sénat.* — Le Sénat discute les crédits pour le Tonkin. Après des discours de MM. de Broglie, Jauréguiberry et de Freycinet, M. Ferry lit une dépêche de l'amiral Meyer annonçant la prise des ouvrages extérieurs de Sontay. Voilà pour les opérations militaires.

Quant aux négociations, le ministre ne peut pas indiquer le terrain sur lequel les négociations sont entamées. Il déclare qu'il ne croit pas à l'existence de la ligue des neutres. Il n'y a aucune manifestation de mécontentement ou de malveillance parmi les

puissances. Le plus grand danger pour nous serait l'abandon du Tonkin. Le crédit de 9 millions est adopté par 211 voix contre 7.

Le maréchal Canrobert regrette l'engagement de la France au Tonkin, mais il votera les crédits afin de sauvegarder l'honneur du drapeau.

Le crédit de 20 millions est adopté par 315 voix contre 6.

Chambre des députés. — Le projet d'ajournement des élections municipales est déposé.

L'urgence est déclarée.

La discussion est fixée à samedi.

L'amendement tendant à la péréquation de l'impôt foncier entre les départements est combattu par le sous-secrétaire d'État des finances.

La Chambre néanmoins l'adopte par 237 voix contre 218.

La Chambre adopte ensuite un amendement combattu par le gouvernement et tendant à réformer la répartition de l'impôt sur les propriétés bâties. Les derniers articles de la loi de finances sont adoptés et l'ensemble du projet est voté ensuite par 443 voix contre 53.

La Chambre adopte la création d'un quatrième titre pour l'or et l'argent.

M. Paul Bert questionne le gouvernement relativement à l'importation des salaisons d'Amérique.

M. Hérisson se prononce en faveur de l'importation.

M. Paul Bert demande à transformer la question en interpellation.

L'interpellation est fixée à samedi.

Samedi 22 décembre. — *Sénat.* — Le budget de 1884 a été déposé au début de la séance sur le bureau du Sénat. M. Calmon, président de la commission des finances, a exprimé à cette occasion qu'il regrettait profondément ce dépôt tardif. Le retard aura pour résultat de restreindre le contrôle que doit exercer le Sénat. S'il use de son droit, on en est réduit aux douxièmes provisoires. L'oratour souhaite que le fait ne se renouvelle plus.

Le Sénat se réunira lundi pour la distribution du rapport. Quant au rapport sur le budget extraordinaire, il ne pourra pas être déposé, déclare M. Dauphin, avant trois ou quatre jours.

Chambre des députés. — La Chambre adopte divers projets d'intérêt local.

M. Barodet combat ensuite le projet de loi tendant à l'ajournement des élections municipales, adopté par le Sénat et qui revient devant la Chambre. Il déclare que la majorité républicaine ne peut s'associer à un projet de loi qui met en interdit la souveraineté nationale.

M. Folliet, rapporteur, soutient le projet, qui n'a, selon lui, que des avantages.

On passe ensuite à la discussion des articles. Divers amendements présentés par M. Michou, Roques et de Filhol Jolibois sont repoussés, et l'ensemble du projet est adopté par 357 voix contre 74.

M. Paul Bert développe son interpellation sur les viandes salées d'Amérique. Il déclare qu'il ne vise pas le fond de la question, l'introduction des viandes salées d'Amérique. Il demande seulement que le ministre du commerce soit invité à surseoir à l'application du décret autorisant la libre introduction de ces viandes salées. Il présente un ordre du jour dans ce sens.

M. Gaudin parle en faveur de cet ordre du jour.

M. Hérisson défend mordicus son décret, et M. Peulevey vient à la rescousse en agitant les grands mots de protection et de libre-échange, et en demandant l'ordre du jour pur et simple, accepté par le ministre, qui est repoussé par 273 voix contre 200.

L'ordre du jour de M. Paul Bert est adopté par 280 voix contre 221.

La Chambre se réunira jeudi et discutera le projet relatif à un crédit de 50 millions pour la colonisation de l'Algérie.

Chambre des députés. — La discussion de la question de M. Bardoux sur le programme et l'enseignement secondaire est ajournée.

M. Tirard demande au Sénat de mettre la discussion du budget à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Bocher blâme vivement les retards apportés à la discussion du budget. « Demander au Sénat de le voter si hâtivement, c'est, dit-il, violer la loi et porter atteinte aux droits du Sénat. » M. Bocher déclare, en terminant, que la minorité proteste au nom du pays.

M. Tirard explique que les retards sont dus aux modifications apportées dans les évaluations des recettes ; le ministre proteste contre le reproche de vouloir blesser le Sénat.

M. d'Audiffret-Pasquier dit qu'il est matériellement impossible au Sénat d'examiner le budget aussi hâtivement. Il y a là une atteinte grave au droit de contrôle et à la dignité du Sénat.

M. Buffet déclare impossible de voter le budget en trois séances.

Après des observations de M. le Royer, le Sénat, par 143 voix contre 114, décide que la discussion du budget commencera mercredi prochain.

La séance est levée ensuite.

Mercredi 26 décembre. — *Sénat.* — Discussion du budget.

M. Bocher lit une protestation de la droite qui ne prendra pas part à la discussion.

Le budget des finances est voté. Les crédits relatifs au traitement de l'Archevêque de Paris et aux bourses de séminaires sont rétablis à une majorité de plus de 150 voix.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

Prise de Sontay. — Au Conseil municipal. — Le Conseil général et la Chapelle expiatoire. — Le prince de Galles. — Exécution d'O' Donnell. — Hongrie.

27 décembre 1883.

Enfin Son Tay est pris. Cette nouvelle attendue avec une légitime impatience s'est répandue dans Paris vendredi soir et a été confirmée par une dépêche adressée au ministre de la marine en date du 21 décembre.

Il est probable que l'expédition tonkinoise va prendre une autre tournure. La bravoure témoignée par nos soldats, la vaillance de leurs chefs et l'énergie déployée par l'amiral Courbet ne peuvent manquer de produire sur les Chinois une impression salutaire, et il est à présumer, malgré quelques affirmations contraires, que la prise de Sontay ne provoquera pas de la part du Céleste-Empire de déclaration hostile.

Pourquoi en effet la Chine essayerait-elle d'entrer en lutte avec la France ? Avant la victoire remportée le 16 décembre par l'amiral Courbet, deux choses pouvaient la déterminer à résister ou plutôt à faire traîner les négociations en longueur : l'appui des puissances européennes et l'attitude hésitante et tortueuse du gouvernement de la République.

Mais aujourd'hui la situation n'est plus la même. Les diplomates chinois sont assez au fait des habitudes de l'Angleterre pour savoir que cette puissance ardente à susciter de prime abord des difficultés à la France, restera maintenant dans les limites de la plus extrême réserve, non par sympathie pour la France, mais uniquement par calcul.

L'Angleterre conseillait aux Célestes la politique expectante, parce qu'elle craignait de voir ses intérêts commerciaux compromis par une longue guerre. Mais qui peut mieux les protéger aujourd'hui que l'armée française dont les opérations seront conduites promptement et sûrement ?

Donc la Chine viendra à résipiscence ; il y a lieu de l'espérer pour cette seconde raison que la France est résolue, coûte que coûte, et par les moyens les plus énergiques, à obtenir ce que le Céleste-Empire n'aura pas voulu lui accorder par les solutions pacifiques. A nos gouvernements d'exécuter fidèlement

le mandat que le pays leur a confié et à réparer par la vigueur d'aujourd'hui les graves fautes d'hier.

Nos troupes ne sont pas entrées dans Son-Tay comme un couteau dans du beurre. La lutte a été fort vive. Le gouvernement avoue deux cent soixante hommes des nôtres hors de combat; l'ennemi est maintenant établi dans un camp retranché et fortifié en arrière de Son-Tay, à portée de la ville. Il a, paraît-il, emporté ses morts, ses blessés, et sans doute aussi, tout son matériel.

—

Afin de bien afficher sa haine du christianisme, le conseil municipal de Paris s'est réuni le jour de Noël, quoiqu'il n'y eût pas urgence. Une longue discussion s'y est engagée au sujet de l'enseignement officiel de la morale. Les radicaux repoussent absolument cet enseignement. On ne peut nier qu'ils soient logiques ; pour le libre-penseur, la morale est toujours à faire comment enseigner une science qui se fait ?

La veille, le conseil a voté que la partie du Père-Lachaise où ont été enterrés les derniers communards tombés les armes à la main, serait conservée pendant vingt-cinq ans. N'est-ce pas un acheminement au monument que réclament les demeurants de la Commune ?

—

Le conseil général de la Seine n'est pas moins révolutionnaire que le conseil municipal de Paris. Il s'agissait, il y a quelques jours, d'une proposition tendant à démolir la chapelle expiatoire, dont la vue offusque les dignes successeurs des anciens régicides. La motion était présentée par M. Delabrousse, un soi-disant modéré, lequel à cette occasion, avait aligné une série de considérants propres à glorifier la mémoire des assassins de Louis XVI, en même temps qu'ils constituaient une indigne attaque à ce roi infortuné.

Avec une émotion facile à comprendre, M. Gamard s'est chargé de réfuter ces odieux mensonges. Il l'a fait éloquemment, par des considérations qui, dans les détails, peuvent prêter parfois à quelque objection, mais dont l'ensemble était écrasant pour les bourreaux d'autrefois et leurs modernes avocats. Néanmoins, ou plutôt à cause de cela, le vote a été tel qu'on le pouvait attendre d'une assemblée où M. Delabrousse a osé refaire, aux applaudissements d'une majorité en délire, l'éloge de l'infâme Convention. Après tout faut-il en être surpris quand le président actuel de la cour de cassation, M. Cazot, a

pu, étant ministre, faire impunément devant la Chambre l'éloge du monstre qui se nommait Danton ?

Nous verrons si le gouvernement osera, sur ce point, résister au conseil général. Un attentat de ce genre soulèverait en France la révolte de tout ce que ce pays compte encore de gens honnêtes, pour qui l'assassinat ne cesse pas de s'appeler tel, parce que les assassins s'arrogent le droit de légiférer et que la victime est un Roi.

—

Le prince de Galles vient d'être nommé, par les francs-maçons d'Angleterre, grand-maître de leur ordre. L'héritier de la couronne du Royaume-Uni et des Indes a bien voulu accepter les insignes de la dignité maçonnique qui lui était offerte, et, en les acceptant, il a prononcé les paroles suivantes :

« Aussi longtemps que notre ordre vénérable restera une institution de charité et *s'abtiendra de politique,* il ne cessera de prospérer. Aussi longtemps que la *religion restera gravée dans nos cœurs,* la maçonnerie fleurira dans ce pays, *sinon, elle périra.* »

On voit quelle différence diamétrale, absolue, sépare la maçonnerie anglaise de la secte politicienne et antireligieuse, doublée d'un syndicat de jouisseurs et de grugeurs, qui s'intitule franc-maçonnerie en France. On sait d'ailleurs que, du jour où le Grand-Orient républicain a fait ouvertement profession d'athéisme, les maçonneries d'Angleterre et d'Écosse ont décliné, publiquement aussi, toute communion avec lui. Les déclarations du prince de Galles ne pourront qu'accentuer encore cette scission.

Tous les F.·. et vénérables de toutes sortes de la maçonnerie française pourront, du reste, témoigner leur mécontentement au prince de Galles en organisant en son honneur un petit charivari analogue à celui dont ils gratifièrent naguère le roi d'Espagne, car le fils aîné de la reine Victoria est feld-maréchal prussien.

L'almanach de Gotha pour 1884, qui vient de paraître, donne au prince de Galles le titre de « feld-maréchal-général de l'armée prussienne. »

On avait annoncé que ce titre avait été conféré au prince de Galles à l'occasion des noces d'argent du prince impérial d'Allemagne, mais de vives controverses s'étaient élevées sur l'au-

thencité et sur le caractère de cette distintion. La mention de l'Almanach de Gotha tranche définitivement la question.

Voilà une belle occasion pour le prochain voyage du prince. Sifflez, citoyens francs-maçons, la France y perdra toujours quelque chose.

—

Malgré les protestations des fenians et du gouvernement des États-Unis qui voulaient faire ajourner l'exécution d'O'Donnell, la reine d'Angleterre n'a pas accordé sa grâce au condamné. L'assassin du délateur Carey a été pendu le 17 décembre, à 8 heures, à la prison de Newdegate. Depuis quelques jours, le prisonnier se préparait à mourir et paraissait entièrement résigné à son sort. Il ne proférait plus d'imprécations contre ses juges et ne demandait plus, comme lors de sa condamnation, six mois de sursis pour avoir le temps d'assassiner tous les témoins de la couronne qui avaient déposé dans les procès de Phœnix-Park. La veille de l'exécution, la femme et le frère d'O'Donnell ont pu pénétrer dans sa prison. Cette dernière entrevue a été extrêmement touchante.

Le jour de l'exécution, vers 6 heures du matin, le condamné était sur pied. Le R. P. Flemming, aumônier catholique de Newdegate, était venu lui apporter les dernières consolations de la religion. Avant de mourir, O'Donnell se réconcilia avec Dieu et reçut la sainte communion.

A 7 heures 1/2, le gouverneur, les shériffs et les gardiens de la prison pénétrèrent dans la cellule. Le bourreau Binns, qui les accompagnait, procéda aussitôt à la toilette du condamné. Celui-ci se laissa faire sans mot dire et presque en souriant. Quelques minutes avant huit heures, le directeur et les shériffs de Newdegate avertirent le bourreau que le moment de l'exécution était arrivé. Le glas funèbre commença à tinter, et le lugubre cortège se mit en marche pour se diriger vers l'échafaud. Le condamné marchait d'un pas ferme à côté de l'aumônier, et paraissait écouter avec une grande attention ses dernières exhortations. L'instrument du supplice, entouré d'un détachement de policemen, s'élevait dans la cour de la prison. O'Donnell se montra courageux jusque sur l'échafaud. Son visage ne trahissait aucune émotion lorsqu'il en franchit les degrés. Arrivé sur la plate-forme, il se dirigea droit vers le bourreau, sans prononcer une parole. Seulement on voyait ses lèvres s'agiter : le condamné priait à voix basse.

Lorsque Binns lui passa la corde autour du cou et lui mit sur la tête le bonnet blanc, O'Donnell ébaucha un sourire. En ce moment, l'horloge de la prison de Newdegate sonna 8 heures. Binns fit jouer un ressort, et O'Donnell fut lancé dans le vide. La justice des hommes était satisfaite. Le drapeau noir apparut aussitôt au sommet de la prison, et la foule des curieux assemblés dans Old Beiley pour assister à l'exécution, fit entendre comme un sourd gémissement.

O'Donnell avait 48 ans.

Dans la matinée, des messes ont été dites dans toutes les églises catholiques de Londres pour le repos de l'âme du supplicié.

—

En attendant que les catholiques allemands jouissent des bienfaits d'une paix religieuse assurée, résultat à bon droit espéré de la démarche du prince héritier auprès du Souverain Pontife, les radicaux d'Espagne et d'Italie ont des raisons de se plaindre du passage de Frédéric-Guillaume sur le territoire de leurs pays respectifs. Sa présence à Madrid n'a pas peu contribué à ébranler la position déjà peu solide du cabinet progressiste, et l'on a fort remarqué ses attentions pour M. Canovas del Castillo, chef du parti conservateur. En Italie, cette même présence aura eu pour résultat de consolider la position du cabinet Depretis, en déconsidérant la gauche révolutionnaire dont les manifestations en cette occasion ont été aussi grossières que déplacées.

—

Le procès de Tisza-Eszlar est revenu devant la cour d'appel — la Table royale — de Pesth.

Tous les accusés font défaut, aussi bien les sacrificateurs Scharf, Schwarz et consorts, que le vagabond Wallner et l'escroc Weinstein. Ils se sont dispersés aux quatre points cardinaux avec l'argent mis à leur disposition.

Seule, la veuve Solymosy continue à réclamer sa fille.

La Cour a confirmé l'arrêt.

—

La Chambre des Magnats de Hongrie, dont nous annoncions il y a quinze jours l'antipathie contre le projet voté par la Chambre basse autorisant les mariages entre juifs et chrétiens, a rejeté définitivement le projet. C'est un grand succès pour les catholiques de Hongrie et un symptôme significatif de la réaction contre le libéralisme qui grandit de jour en jour. Aussi faut-il espérer que ce vote de la Chambre des Seigneurs sera

le point de départ de l'union, de la cristallisation de toutes les forces conservatrices, pour la création d'un grand parti politique.

P. CHANTREL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

11. — **La Chevalerie,** par Léon Gautier, professeur à l'école des Chartes. Un magnifique volume grand in-4° de 700 pages, illustré de 25 grandes compositions hors texte, de 30 frises, par Luc Olivier Merson, E. Zior et G. Jourdain, de 40 lettrines et culs-de-lampe, par Ciappori, et d'environ 150 gravures dans le texte, par Fichot, E. Garnier, Libonis et Sellier, plus une photogravure pour frontispice. Paris, 1883, chez Palmé. — Prix : broché, 25 fr. ; riche cartonn. toile, avec plaques spéc., tr. dorées, 30 fr.; demi-rel. chag. plats toile, avec plaques ou rel. amateur, 35 fr.

La Chevalerie! Ce seul mot évoque le souvenir de toutes les luttes héroïques que nos pères ont soutenues pour la défense de leur pays et de leur foi. Il nous rappelle les croisades et Godefroid de Bouillon; la guerre de cent ans avec Duguesclin et Jeanne d'Arc; les beaux coups d'épée du XVI[e] siècle et ce Bayard « qui est sans peur et sans reproche. » Ce même mot (le plus *sympathique* peut-être de tous ceux qu'ont créés les langues modernes) exprime à la fois ce qu'il y a de plus héroïque dans le courage, de plus délicat dans l'honneur, de plus désintéressé dans le dévouement, de plus large et de plus haut dans l'âme et dans la vie d'un homme.

Respecter et défendre toutes les faiblesses, se battre pour une idée, se passionner pour les causes vaincues, mourir plutôt que de s'abaisser à une vilenie, donner sa vie à Dieu et au Christ, à l'Eglise et à son pays : tel est le véritable caractère de cette Chevalerie à laquelle est consacré le livre de M. Léon Gautier.

Etre à la fois très estimée et peu connue : telle est l'étrange destinée de cette institution célèbre. « D'où vient-elle? A quel moment la voit-on, pour la première fois, paraître dans l'histoire? Quels sont les éléments dont elle se compose? Quelle est l'époque de sa splendeur? Quelles furent les causes de sa décadence? » Ce sont là autant de problèmes difficiles, que M. Léon Gautier avait le devoir d'aborder et de résoudre. Il l'a fait vaillamment et nous propose pour chacun d'eux, dès les premiers chapitres de son livre, une solution claire et, nous le croyons, juste. Rien n'est plus lucide et ne semble plus concluant.

La Chevalerie est une institution, un idéal, une abstraction qui a donné lieu à bien des systèmes, à bien des erreurs ; mais le Chevalier, lui, est un être vivant qu'il est plus facile d'observer et

(1) Il est rendu compte de tout ouvrage dont *deux exemplaires* ont été déposés dans les bureaux des *Annales catholiques*. MM. les auteurs et MM. les éditeurs sont priés d'indiquer le prix des livres qu'ils envoient. — L'administration des *Annales* se charge de fournir, au prix de librairie, les ouvrages dont il est rendu compte dans ce bulletin.

de peindre. C'est ce qu'a compris M. Léon Gautier, qui a toujours été attiré par les études sur la vie privée de nos pères. Il s'est donné pour tâche de raconter à ses lecteurs la vie d'un baron DEPUIS L'HEURE DE SA NAISSANCE JUSQU'A L'HEURE DE SA MORT, de nous faire asister à l'enfance et à la jeunesse du futur chevalier, à son entrée dans la chevalerie, à son mariage, à l'une de ses journées depuis le premier matin jusqu'au soir, à une de ses campagnes, à toutes les péripéties de sa vie domestique, militaire et religieuse, aux derniers jours, enfin, d'une existence bien remplie. Telle est la biographie que M. Léon Gautier a entrepris d'écrire d'après des milliers de textes qui sont principalement empruntés aux poèmes français du moyen âge. « Naissance d'un baron dans un vieux château ; éducation première, école et jeux ; instruction générale et spéciale ; premiers symptômes de la vocation chevaleresque ; vie du damoiseau et de l'écuyer ; longue et rude préparation à l'ordre de la Chevalerie ; rites de cette réception solennelle ; mois charmant des fiançailles et jour des noces ; costume, armure, ameublement ; description détaillée d'un château, d'un donjon, d'une chambre ; longs dîners à plusieurs *mets* ou services ; histoire d'une expédition militaire ; récit d'un siège et d'une bataille en plaine ; stratégie naïve ou savante ; parties de chasse au lévrier ou au faucon dans les grandes forêts ou sur le bord des étangs ; pèlerinages et tournois, et tous les détails enfin de la mort et des funérailles du chevalier » ; voilà ceque l'on trouvera dans ce livre qui est le résultat de vingt années de travail et qui, écrit avec chaleur d'après les documents originaux, a tout l'intérêt d'un roman et toute la valeur d'une histoire.

Une telle œuvre, si attrayante qu'elle puisse être, ne serait pas complète sans la parure d'une abondante et exacte illustration. L'image, toujours utile, est ici nécessaire et, dès qu'il s'agit de vie privée, le lecteur entend qu'on lui fasse tout voir et toucher. C'est à ce désir légitime que l'éditeur a essayé de donner satisfaction dans une longue série d'images, véritablement scientifiques, qui reproduisent les divers éléments du costume et de l'armure chevaleresques, l'architecture et l'ameublement du château, les tapisseries des chambres, la vaisselle des tables, l'éducation des faucons et des chiens, les machines de guerre et tout ce qui caractérisait les mœurs et les habitudes de nos pères depuis le berceau de l'enfant jusqu'à la tombe du vieux baron. On croit, en parcourant ces pages, retrouver soudain uñ château du temps de Philippe-Auguste, le retrouver vivant et tel qu'il était en l'an 1200.

—

12. — **Près du Foyer,** *nouvel album pour la famille et les enfants*, par LÉON GAUTIER. — Un beau volume, grand in-4°, renfermant vingt-sept magnifiques gravures, avec introduction et texte en regard, impression encadrée d'un filet rouge ; Paris, 1883, chez Palmé. — Riche cartonnage toile, avec fers spéciaux. Prix 10 fr.

Il y a trois ans, la *Société générale de Librairie catholique* publia, entr'autres livres d'étrennes, un magnifique album, intitulé : *Au Coin du Feu,* et dédié à la famille et aux enfants.

Aujourd'hui, à l'occasion des étrennes de 1884, une suite est donnée à ce beau livre par le même auteur et par la même librairie. On vient d'en lire le titre.

Comme œuvre typographique, comme fonds, comme lecture, PRÈS DU FOYER rappelle toutes les qualités et tous les attraits de son aîné, et celui qui possède l'un, qui s'y est récréé la vue dans ses belles images et reposé

l'esprit et le cœur dans son beau texte, voudra sûrement posséder l'autre, et sûrement aussi s'y récréera, s'y reposera avec la même délectation.

C'est que PRÈS DU FOYER, comme *au Coin du Feu*, est un livre plein de charme, et de toutes ces choses aimables, sensibles, instructives, qui se passent entre parents et enfants, entre membres d'une même famille. On y apprend à élever l'enfance et la jeunesse, et celle-ci à se laisser montrer le droit chemin et à s'y engager. On y apprend à se dévouer pour les siens et pour les autres, à corriger ses défauts, à aimer le travail, l'ordre, l'économie, la justice, la moralité, la probité. On y reçoit des leçons de courage, de patience, de bienfaisance, de religion, de charité, de patriotisme, de civisme. Tout cela, sous forme de petites scènes de famille, de tableaux pris sur le vif dans la vie réelle, présenté dans un court récit d'une page et expliqué en regard par une belle gravure artistique, qui parle aux yeux comme la page vient de parler au cœur.

PRÈS DU FOYER contient vingt-cinq sujets, chacun avec sa page de texte d'un côté, et sa gravure correspondante de l'autre. En voici les titres :

C'est un garçon. — Flâner n'est pas vivre. — Les Extrêmes se touchent. — Ce que lit la grand'mère. — A l'Ambulance. — L'enfant malade. — Convalescence. — C'est demain Pâques. — C'est moi qui suis « Grand-papa ! » — Oh ! le boudeur ! — Perdue ! — Vieus, Printemps ! — Matinée de mai. — Le soir d'un beau jour. — Un brave enfant. — Si je me baignais. — A la fenêtre. — Un accident. — Avant le baptême. — L'enfant ne veut pas dormir. — Une veuve. — A propos d'oiseaux. — Une découverte. — Courage, enfants ! — A l'école. — Les pauvres gens. — Il n'est jamais trop tard.

Gravures et texte sont encadrés d'un doubles filet rouge ouvré aux angles, ce qui donne à la page un aspect d'élégance et de grand air dont on demeure frappé.

AVIS IMPORTANT

L'échéance du 31 décembre étant de beaucoup la plus importante, nous serons particulièrement reconnaissants à ceux de nos abonnés dont l'abonnement expire à cette époque, de vouloir bien dès maintenant et sans attendre le dernier jour, nous envoyer le montant de leur réabonnement, ou nous indiquer au moins l'époque à laquelle ils seront en mesure de le faire.

C'est un service que nous sollicitons de leur bienveillance pour faciliter le travail de notre administration et assurer la régularité parfaite du service.

REVUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Son-Tay, ainsi que sa formidable forteresse, sont tombées entre nos mains victorieuses. La Bourse a salué cet heureux fait d'armes par une petite hausse; il fallait s'y attendre. Du reste, depuis

quelques jours, notre marché financier avait changé d'aspect ; on avait touché le but de la baisse, on avait même, comme il arrive en pareil cas, dépassé le but, ce qui était un bien. Il est parfois des maux nécessaires, et la baisse était un des meilleurs remèdes à appliquer.

Pour obtenir une hausse de bon aloi, règle générale, il est indispensable de reculer le plus loin possible le point de départ de la reprise. Aussi, il était bien plus facile de faire rebondir notre 3 0/0, qui est la clef du marché, avec le cours de 74 fr. 50 qu'avec celui de 76 fr. Si l'on avait voulu essayer d'arrêter la baisse à ce dernier cours, non seulement il eût été plus difficile de remonter, mais encore le cours de 75 eût paru bien bas et désastreux.

Comme le chaud et le froid, la hausse et la baisse sont des choses relatives. Voulez-vous avoir une série bien suivie de hausse ? Commencez d'abord par une longue série en baisse. Les grands financiers ne sont pas fâchés d'une baisse qui donne de l'air et de l'élasticité au marché, et qui leur permet de se mouvoir plus à l'aise.

Malgré cette reprise sur les plus bas cours, je vous avoue que, pour ma part, je ne crois pas qu'on monte beaucoup ; non pas que ce soit l'envie qui manque, mais la place est tellement nerveuse que le plus petit incident peut engendrer de nouvelles défaillances ; et puis, n'avons-nous pas l'Emprunt ?

On assure qu'il se ferait dans les premiers jours de janvier, après le vote du budget par le Sénat. M. Tirard est perplexe : il voudrait bien ne pas placer sa rente au-dessous de 78 fr., ce qui serait encore une perte très sensible sur le taux d'émission des précédents emprunts. Le 3 0/0 amortissable, qui détache son coupon le 2 janvier, ressort entre 76 fr. 75 et 77 fr. ; il faudrait fortement pousser à la roue, et qui donc l'y aiderait ?

Notre éminent? ministre des finances ne devra donc pas s'étonner s'il n'obtient pas ce qu'il désire. Faire la conversion, ce n'était pas le moyen de produire de la hausse. Les rentiers à qui l'on a retranché un quartier dans un moment tout à fait inopportun, ont un peu le droit de se montrer exigeants. Avec un mode de conversion aussi défectueux, puisqu'il faisait perdre sur les intérêts sans possibilité de faire gagner sur le capital, M. Tirard aurait dû se souvenir que le concours des rentiers lui serait encore nécessaire. Ceux-ci feront payer leur concours d'autant plus cher qu'ils auront été maltraités.

Nous voici arrivés, chers lecteurs, à la fin d'une année qui n'a pas apporté à la Bourse son contingent de bonnes nouvelles. Avec la marche que suit le gouvernement, la confiance ne peut venir en aide aux entreprises. L'année qui va venir trouve au moins la Bourse avec des cœurs assez propices aux achats, et si Dieu ne nous a pas tout à fait abandonnés, ce qui est à espérer, l'année 1884 pourra être plus favorable que son aînée. Ce sont les vœux que je forme pour vous.

A. H.

TABLE DES MATIÈRES [1]

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pags.

TABLE ALPHABÉTIQUE [1]

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages ; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules ; les titres des livres sont en italiques.

Le gérant : P. Chantrel.

Paris. — Imp. de l'Œuvre de Saint-Paul, L. Philipona, 51, rue de Lille.





